

DOCUMENTS  
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS  
SUR L'HISTOIRE  
DU BASSIN DES CARPATES  
1918-1932

VOLUME I  
OCTOBRE 1918 - AOÛT 1919







DOCUMENTS  
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS  
SUR L'HISTOIRE  
DU BASSIN DES CARPATES  
1918-1932

DOCUMENTS  
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS  
SUR L'HISTOIRE  
DU BASSIN DES CARPATES  
1918–1932

RÉDACTEUR EN CHEF DE LA SÉRIE  
MAGDA ÁDÁM

28308

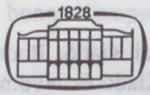
020000

# DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS SUR L'HISTOIRE DU BASSIN DES CARPATES 1918-1932

VOLUME I  
OCTOBRE 1918 - AOÛT 1919

DOCUMENTS RECUEILLIS PAR  
MAGDA ÁDÁM GYÖRGY LITVÁN MÁRIA ORMOS

LA PRÉPARATION DE CE VOLUME FÛT ÉTABLIE EN COLLABORATION AVEC  
ZOLTÁN DERCZE, KATALIN LITVÁN ET ISTVÁN MAJOROS,  
SOUS LA DIRECTION DE MAGDA ÁDÁM



AKADÉMIAI KIADÓ, BUDAPEST  
INSTITUT DES SCIENCES HISTORIQUES DE  
L'ACADÉMIE HONGROISE DES SCIENCES

AKADÉMIAI KIADÓ, BUDAPEST

696650

La publication du présent volume était réalisée  
sous l'égide du programme de „L'exploration,  
l'enregistrement et la publication des monuments  
culturels et historiques de la Hongrie”.

MANUSCRIT REVU PAR  
ISTVÁN DIÓSZEGI

MAGYAR  
AKADÉMIAI KÖNYVTÁR

ISBN 963 05 6659 1

© Akadémiai Kiadó, Budapest 1993  
Akadémiai Kiadó és Nyomda Vállalat  
H—1519 Budapest, B.P. 245

Tous droits de reproduction et de traduction sont réservés.

Printed in Hungary

**M. TUD. AKADÉMIA KÖNYVTÁR**

Könyvteltár 13.1.2.../19 ..... sz.

## INTRODUCTION

L'Institut des Sciences Historiques de l'Académie Hongroise publie avec le concours de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales les archives françaises ayant trait à l'histoire du Bassin des Carpates après la Première guerre mondiale, de 1918 à 1932. Ces documents, essentiels pour une bonne connaissance de l'histoire de cette région, voient ici le jour pour la première fois, la France, contrairement aux autres grandes puissances, n'ayant pas publié les documents des affaires étrangères concernant cette période.<sup>1</sup>

La série en projet comprendra quatre volumes, constitués principalement des documents du Quai d'Orsay. Nous avons complété ces documents qu'on trouvera dans les volumes I et II en cours de publication, par ceux du Ministère des Armées, du Service Historique de l'État-Major de l'Armée de Terre et de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine de Nanterre. Ces volumes couvrent la période allant d'octobre 1918 à juin 1920, au cours de laquelle a été élaboré et signé le Traité de paix de Trianon.

Les volumes contiennent les mémorandums, les notes et les procès-verbaux des puissances victorieuses relatifs aux traités de paix et au règlement de la situation politique et économique dans cette région, ainsi que les rapports des commissions chargées de la question des frontières. Ils présentent également les documents — notes et revendications — des gouvernements tchécoslovaque, yougoslave, roumain et hongrois, et les réactions des puissances occidentales.

Le troisième volume couvre la période qui va de juin 1920 à décembre 1927. Il contient les documents ayant trait à l'attitude des grandes puissances vis-à-vis de la Hongrie, de la Petite Entente et des tentatives faites pour une restauration de Habsbourg.

Le quatrième volume va de décembre 1927 à décembre 1932. Les documents mettent en évidence les tentatives des puissances occidentales en vue de réaliser un traité de Locarno de l'Europe centrale et du Sud, leurs projets pour un règlement de la crise économique et pour une intégration économique des pays du Bassin des Carpates, ainsi que les réactions que ces projets y suscitent.

### Choix des documents

Nous avons accordé la priorité aux documents, qui:

- 1/ avaient trait à l'histoire de la Hongrie, directement ou indirectement;
- 2/ étaient indispensables à une bonne compréhension de l'histoire du Bassin des Carpates.

<sup>1</sup> Deux séries d'ouvrages ont été publiées en France: les documents diplomatiques français de 1871 à 1914, puis ceux d'après 1932. Des archives de la politique étrangère française entre 1918 et 1932, seuls quelques fragments ont vu le jour.

## Présentation des documents

Nous avons le choix entre deux méthodes: chronologique ou thématique. Les deux présentent des avantages et des inconvénients. La méthode chronologique facilite la compréhension des événements par la perception de leurs influences réciproques, et permet plus aisément de suivre les négociations et les mesures prises à un moment donné. Elle montre le contexte et les conditions dans lesquelles les documents ont été rédigés. Son défaut est de rendre plus difficile le travail de ceux qui s'intéressent à un problème particulier.

Les rédacteurs de ce volume ont, réflexion faite, opté pour la méthode chronologique. Celle-ci paraissait plus adéquate, les documents traitant d'une aire géographique plutôt restreinte, et d'événements difficilement dissociables les uns des autres.

Les documents sont donc présentés dans un ordre strictement chronologique. En début de volume, un tableau, classé suivant un ordre chronologique, situe l'origine géographique de chaque document, la date de son élaboration, et indique très brièvement son contenu.

Dans la chronologie, la datation des correspondances est celle du moment de leur envoi. Dans la mesure où cela pouvait être établi, nous avons également indiqué la date de leur réception.

Mis à part quelques cas particuliers, les documents sont présentés dans leur intégralité, et dans la langue d'origine. Les commentaires importants écrits en marge des archives sont publiés sous forme de notes, en bas de page. Nous avons gardé inchangés l'orthographe des noms de lieux, ainsi que des noms des personnes, et nous indiquons la bonne orthographe entre crochets. L'index, naturellement, présente la version correcte.

## L'annotation des documents

De brefs résumés présentent, dans chaque volume, le contenu des documents publiés. Leur annotation a été réduite au minimum. Il n'y a de notes que si elles sont indispensables à la compréhension du texte; lorsque la date, à l'évidence, est erronée, ce qui peut être cause de malentendus; lorsque le texte fait référence à un autre document. Les notes ne commentent, ni ne corrigent les documents, même lorsqu'il paraît certain qu'ils contiennent des inexactitudes. Les volumes sont publiés dans l'ordre de leur réalisation.

Magda Ádám

## TABLES DES MATIÈRES

## PRÉFACE DU PREMIER VOLUME

Le présent ouvrage porte sur la période comprise entre octobre 1918 et août 1919. Elle correspond à un moment essentiel de l'histoire du Bassin des Carpates. Les documents publiés en rendent compte. Ils montrent clairement et dans sa continuité pourquoi et comment l'histoire de cette région, dont celle de la Hongrie, a pris le cours que l'on sait.

Cet ouvrage contient les notes et les protocoles relatifs à la convention militaire de Belgrade, à l'établissement puis à la modification des lignes de démarcation; les rapports des officiers généraux stationnés dans la région et les réactions qu'ils suscitent à Paris; les lettres et notes des États victorieux nouvellement constitués au sujet de leurs exigences territoriales; les comptes rendus des actions arbitraires d'occupation de territoires, et la position des puissances Alliées à ce sujet; les notes et la correspondance présentant les actions politiques, diplomatiques et militaires des gouvernements hongrois successifs; les protocoles du Conseil Suprême ayant trait à la situation en Hongrie.<sup>1</sup>

Nous voudrions remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cet ouvrage. Que soient cités ici l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, M. Marc Augé, anthropologue, président de l'EHESS, Mme Rose-Marie Lagrave, sociologue, membre du Bureau de l'EHESS, le Centre National de la Recherche Scientifique, la Fondation Pro Renovanda Cultura Hungariae, la Fondation Soros et la Société de Recherche et d'Édition Atlantique, sans oublier les historiens MM. François Fejtő et Miklós Molnár.

Magda Ádám

György Litván

Mária Ormos

<sup>1</sup> Les documents publiés dans l'ouvrage proviennent des Archives suivantes:

Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Série: Europe 1918-1940: Autriche; Hongrie; Roumanie; Tchécoslovaquie; Yougoslavie; Actes de la Conférence de la Paix;

Service Historique de l'Armée de Terre (Archives du Ministère de la Guerre), Vincennes: 4 N, Conseil Supérieur de la Guerre; 65 N, Cabinet du Ministre; 6 N, Fonds Clemenceau; 7 N, État-Major de l'Armée; 8 N, Contrôle; 16 N, Grand Quartier Général, Groupe de l'Avant; 17 N, Missions Militaires Françaises; 20 N, Commandement des Armées Alliées (Armée d'Orient);

Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, Nanterre: Dossiers Mantoux.



# TABLES DES MATIERES

Page	Section	Contenu	Page	Page
1	M. J. J. J.	Le premier chapitre de l'ouvrage	1	1
2	M. J. J. J.	Le second chapitre de l'ouvrage	2	2
3	M. J. J. J.	Le troisième chapitre de l'ouvrage	3	3
4	M. J. J. J.	Le quatrième chapitre de l'ouvrage	4	4
5	M. J. J. J.	Le cinquième chapitre de l'ouvrage	5	5
6	M. J. J. J.	Le sixième chapitre de l'ouvrage	6	6
7	M. J. J. J.	Le septième chapitre de l'ouvrage	7	7
8	M. J. J. J.	Le huitième chapitre de l'ouvrage	8	8
9	M. J. J. J.	Le neuvième chapitre de l'ouvrage	9	9
10	M. J. J. J.	Le dixième chapitre de l'ouvrage	10	10
11	M. J. J. J.	Le onzième chapitre de l'ouvrage	11	11
12	M. J. J. J.	Le douzième chapitre de l'ouvrage	12	12
13	M. J. J. J.	Le treizième chapitre de l'ouvrage	13	13
14	M. J. J. J.	Le quatorzième chapitre de l'ouvrage	14	14
15	M. J. J. J.	Le quinzième chapitre de l'ouvrage	15	15
16	M. J. J. J.	Le seizième chapitre de l'ouvrage	16	16
17	M. J. J. J.	Le dix-septième chapitre de l'ouvrage	17	17
18	M. J. J. J.	Le dix-huitième chapitre de l'ouvrage	18	18
19	M. J. J. J.	Le dix-neuvième chapitre de l'ouvrage	19	19
20	M. J. J. J.	Le vingtième chapitre de l'ouvrage	20	20



Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
1918				
2 octobre	M. Benès à M. Masaryk Paris	La situation en Bohême: texte de l'accord signé entre la France et le Conseil National Tchécoslovaque.	D.	1
5 octobre	M. Dutasta à M. Pichon Berne	La Hongrie et l'Entente; les Hongrois veulent jouer un rôle intermédiaire entre l'Entente et la gauche allemande.	D.	2
7 octobre	Réunion tenue au Ministère des Aff. Étrangères Paris	Projet éventuel d'armistice avec les Puissances Centrales.	D.	3
7 octobre	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Instruction personnelle et secrète de Clemenceau concernant le plan d'action militaire des Armées Alliées en Orient.	D.	4
7 octobre	M. Clemenceau au Gén. Berthelot Paris	Clemenceau sur la mission du Général Berthelot. Il est désigné pour se rendre en Roumanie en vue de diriger l'action militaire destinée à la faire entrer à nouveau dans la lutte aux côtés de l'Entente.	D.	5
11 octobre	M. Dutasta à M. Pichon Berne	La mission du Marquis Pallavicini ayant pour but de s'enquérir des intentions de l'Entente et de décrire les directions de la nouvelle politique hongroise.	D.	6
15 octobre	Texte de la Convention Paris	Texte de la Convention réglant la suspension des hostilités entre les Puissances Alliées et les Puissances Centrales.	D.	7
18 octobre	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau Salonique	Actions militaires des Alliés sur le front des Balkans.	T.	8

XII

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 octobre	M. Dutasta à M. Pichon Berne	Les idées du Comte Gyula Andrassy sur la politique et les relations extérieures de la Hongrie.	T.	9
23 octobre	Déclaration du Conseil National Roumain de Transylvanie Jassy	Le Conseil National Roumain de Transylvanie proclame sa souveraineté.	D.	10
29 octobre	Réunion tenue au Ministère des Aff. Étrangères Paris	Conversation préparatoire sur l'armistice demandée par l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie et sur la procédure à suivre.	D.	11
30 octobre	Réunion tenue au Ministère des Aff. Étrangères Paris	Discussion sur l'armistice avec l'Allemagne et l'Autriche.	D.	12
30 octobre	Lt-Colonel Georges Paris	La situation créée par la capitulation de l'Autriche	N.	13
30 octobre	Gén. Berthelot à M. Clemenceau Salonique	L'état d'esprit de l'armée et de l'opinion publique roumaine.	T.	14
31 octobre	Réunion tenue chez Colonel House Paris	Discussion sur l'armistice avec l'Autriche.	D.	15
31 octobre	Réunion du Conseil Supérieur de Guerre Versailles	Conditions d'un armistice militaire et naval avec l'Autriche-Hongrie.	D.	16
31 octobre	M. Saint-Aulaire à M. Pichon Salonique	Les revendications roumaines relatives à la Transylvanie sont justifiées par le refus hongrois du plan autrichien de fédéralisation.	T.	17

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
31 octobre	M. Saint-Aulaire à M. Pichon Salonique	Les Puissances centrales demandent au Gouvernement roumain de faire une déclaration pour répudier toute visée sur la Transylvanie et pour y maintenir l'occupation allemande.	T.	18
2 novembre	Ferdinand I à M. Clemenceau Salonique	La Roumanie veut réaliser son idéal national avec l'aide de ses alliés.	T.	19
2 novembre	Réunion tenue au Ministère de la Guerre Paris	Plan d'action dans le cas d'un éventuel refus autrichien des conditions de l'armistice.	D.	20
2 novembre	Gén. von Weber au Commandement Suprême Autrichien Padoue	L'armistice devant être conclu à Padoue devra être applicable à tous les fronts de l'Autriche-Hongrie.	T.	21
3 novembre	Lt-Colonel Georges Paris	Les conditions d'armistice avec l'Autriche-Hongrie.	N.	22
3 novembre	M. Benès à M. Clemenceau Paris	Le Gouvernement tchécoslovaque demande à être convoqué aux négociations sur l'armistice avec l'Autriche-Hongrie.	D.	23
4 novembre	M. Dutasta à M. Pichon Berne	L'Empereur Charles souhaite l'occupation de Vienne et de Budapest par les troupes de l'Entente.	T.	24
4 novembre	Le Gouvernement hongrois au Commandement Suprême Italien Budapest	Le Gouvernement hongrois ne peut reconnaître le Général von Weber comme représentant commun aux négociations d'armistice, mais consent à ce qu'il se charge des intérêts de la Hongrie.	T.	25

## XIV

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
4 novembre	Réunion tenue chez Colonel House Paris	Le plan d'opération sur les frontières sud de l'Allemagne.	D.	26
6 novembre	M. Benès à M. Clemenceau Paris	Mémoire de Benès sur l'exécution de l'armistice en Autriche-Hongrie; les Tchèques seuls peuvent arrêter la bolchevisation de l'Autriche et de la Hongrie.	M.	27
7 novembre	Télégramme au Gén. Franchet d'Esperey Jassy	Il faut donner aux Roumains tout le concours immédiat possible.	T.	28
8 novembre	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau Salonique	Difficultés concernant l'application de l'armistice du 3 novembre sur le front hongrois; la situation en Hongrie.	T.	29
? novembre	Note sur la politique française	De l'utilisation politique de l'occupation française en Autriche-Hongrie.	N.	30
11 novembre	M. Saint-Aulaire à M. Pichon Jassy	La Roumanie a droit à la réalisation de ses revendications.	T.	31
12 novembre	M. Károlyi à M. Lansing Budapest	Arguments contre le démembrement de la Hongrie.	D.	32
13 novembre	Convention militaire Belgrade	Convention militaire réglant l'application pour la Hongrie de l'armistice du 3 novembre 1918.	D.	33
17 novembre	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. Henrys Salonique	Instructions sur les opérations militaires dans les Balkans et en Hongrie.	T.	34

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
17 novembre	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. Henrys Salonique-Nich	Le Général Henrys est chargé de l'application des clauses de l'armistice.	D.	35
17 novembre	M. Bratiano à M. Clemenceau Jassy	La Roumanie a repris sa place aux côtés des Alliés grâce à l'aide de la France.	T.	36
18 novembre	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau Salonique	L'emploi des troupes françaises et anglaises en Roumanie et en Bulgarie.	T.	37
18 novembre	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Le problème de l'Armée de Mackensen; l'envoi d'une division française à Budapest et d'une division à Vienne devra être réalisé le plus vite possible. Instructions sur le personnel, le comportement général et les fonctions de la Mission Militaire Alliée à Budapest.	D.	38
19 novembre	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau Salonique	Compte-rendu sur la situation des forces ennemies et le front des Armées Alliées dans les Balkans.	T.	39
20 novembre	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. Henrys Salonique	Instruction de ne pas envoyer des troupes à Budapest sans nouveaux ordres. Sur la Mission Militaire Alliée à Budapest.	T.	40
20 novembre	Gén. Henrys à M. Károlyi Nich	Annonce de l'arrivée de la Mission Militaire Alliée à Budapest.	D.	41
20 novembre	M. Saint-Aulaire à M. Pichon Jassy	Le Conseil National Roumain de Transylvanie a décidé de proclamer l'union avec la Roumanie.	T.	42
20 novembre	Gén. Berthelot à M. Clemenceau	Rapport d'ensemble de Général Berthelot sur sa mission en Roumanie.	D.	43

## XVI

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
20 novembre	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. Henrys Salonique	L'application de la Convention militaire du 13 novembre 1918 à l'Armée de Mackensen.	T.	44
21 novembre	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. Henrys Salonique	Il ne faut pas précipiter l'action de l'Entente visant l'envoi d'une division à Budapest.	T.	45
21 novembre	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Réorganisation du commandement militaire en Orient.	T.	46
22 novembre	M. Delavaud à M. Pichon Stockholm	Propositions hongroises concernant la Transylvanie et leurs refus de la part du Conseil National Roumain.	T.	47
26 novembre	M. Clemenceau à M. Pichon Paris	L'envoi des forces françaises à Budapest et à Vienne; renvoi en Bohême des légions tchécoslovaques de France et d'Italie; l'interprétation de la Convention militaire du 13 novembre 1918; dispute entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie concernant leurs frontières.	D.	48
26 novembre	M. Clemenceau au Maréchal Foch Paris	Il faut réexaminer la possibilité et la nécessité de l'occupation de Budapest et de Vienne.	T.	49
26 novembre	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau Salonique	Le Gouvernement Hongrois demande l'autorisation de reprendre les relations diplomatiques avec l'Allemagne.	T.	50
26 novembre	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Arrêt provisoire de tout mouvement sur Budapest; incertitude sur l'opportunité de l'occupation du pays.	T.	51

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
26 novembre	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	La proclamation du Général roumain Presan sur la libération de la Transylvanie jusqu'à la Tisza et au Danube.	T.	52
28 novembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	L'arrivée de la Mission Militaire Alliée à Budapest.	T.	53
28 novembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Demande de renseignements sur l'effectif des divisions appelées à occuper la Hongrie.	T.	54
29 novembre	M. Pichon aux ambassadeurs de France Paris	Manoeuvres du Gouvernement hongrois visant Berne, Bruxelles, Rome: masquer derrière une façade ultra-démocratique sa volonté de maintenir les nationalités non-magyars dans l'asservissement.	T.	55
29 novembre	M. Pichon à M. Clemenceau Paris	Avis de Pichon sur la situation diplomatique du Gouvernement hongrois et sur sa demande de reprise des relations diplomatiques avec l'Allemagne.	T.	56
29 novembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Les plaintes du Gouvernement hongrois en raison de l'invasion tchécoslovaque sont justifiées par les termes de la Convention militaire; le repli de ces troupes sur ordre français renforcerait l'autorité de la Mission à Budapest.	T.	57
29 novembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Le rapport entre les Hongrois et les Serbes dans la zone occupée.	D.	58
29 novembre	Gén. Henrys au Lt-Colonel Vix Belgrade	La question des contestations tchécoslovaques doit être réservée jusqu'à la décision des alliées.	D.	59
29 novembre	M. Hodža au Gén. Henrys Budapest	La prière du Gouvernement de Prague de faire reconnaître les troupes tchécoslovaques dans le territoire de l'ancienne Hongrie.	D.	60

## XVIII

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
30 novembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	M. Hodža souhaite que la Slovaquie soit occupée par les troupes tchécoslovaques. Selon Vix la Convention du 13 novembre 1918 ne prévoit pas l'occupation de ce territoire.	D.	61
30 novembre	Gén. Henrys au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	La gravité de la situation en Hongrie justifie son occupation.	D.	62
1 décembre	Gén. Henrys au Lt-Colonel Vix Belgrade	La Convention du 13 novembre 1918 ne s'applique pas aux frontières de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie.	D.	63
1 décembre	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	La Convention d'armistice de Belgrade du 13 novembre 1918 n'aurait pas dû être signée car la Hongrie n'a pas été reconnue par les Alliés.	T.	64
1 décembre	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Le Gouvernement hongrois n'a aucune existence internationale et la Convention du 13 novembre doit être considérée comme un règlement de fait avec les autorités locales.	T.	65
2 décembre	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. Henrys Salonique	L'État Tchécoslovaque a le droit d'occuper les territoires slovaques.	T.	66
4 décembre	M. Károlyi au Lt-Colonel Vix Budapest	Protestation du Gouvernement hongrois démentant les prétendus massacres et pillages hongrois en Slovaquie.	L.	67
4 décembre	Gén. Henrys au Lt-Colonel Vix Belgrade	La résolution du Maréchal Foch de ne pas occuper Budapest.	T.	68

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
5 décembre	M. Pichon à M. Clemenceau Paris	Les services rendus par les Tchèques à la France justifient un appui constant à l'examen de leurs demandes.	T.	69
6 décembre	Gén. Henrys au Gén. Franchet d'Esperay Belgrade	L'ordre du roi Ferdinand à l'Armée roumaine d'avancer jusqu'à la Tisza et au Danube.	T.	70
6 décembre	Le Gouv. Hongrois au Gouv. Français Paris	Le Gouvernement hongrois demande à renouer des relations directes avec les Gouvernements des Puissances Alliées.	D.	71
7 décembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	L'accord tchéco—hongrois concernant la frontière est valable jusqu'à la nouvelle décision du Conseil des Alliés.	T.	72
8 décembre	M. Pichon Paris	Le Gouvernement roumain ne peut être considéré comme étant redevenu allié du Gouvernement français.	D.	73
9 décembre	Gén. Henrys au Gén. Franchet d'Esperay Belgrade	Critiques à l'égard de la politique française contradictoire vis-à-vis de la Hongrie.	T.	74
9 décembre	M. Pichon aux ambassadeurs français Paris	Il n'est pas dans les intentions du Gouvernement français de reprendre les relations directes avec la Hongrie.	T.	75
9 décembre	Gén. Franchet d'Esperay au Gén. Henrys Salonique	Les troupes hongroises doivent être retirées de la Slovaquie. Pour le moment il ne sera procédé à aucun envoi de troupes françaises à Budapest.	T.	76
10 décembre	Lt-Colonel Vix à M. Károlyi Budapest	L'État Tchécoslovaque a le droit d'occuper la Slovaquie.	D.	77

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 décembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Demande de précisions sur la ligne de démarcation entre la Hongrie et la Roumanie.	T.	78
12 décembre	Gén. Henrys au Lt-Colonel Vix Belgrade	L'armistice du 13 novembre 1918 prévoyait implicitement l'occupation de la Transylvanie pour la Roumanie.	T.	79
13 décembre	Gén. Franchet d'Esperay au Gén. Henrys Salonique	Résumé des questions problématiques concernant la situation politique hongroise.	T.	80
14 décembre	M. Chambrun à M. Pichon New York	L'envoi des Missions spéciales dans les pays alliés est impossible.	D.	81
14 décembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	L'attitude de la Commission d'armistice hongroise vis-à-vis de la Mission Militaire Alliée est devenu plus ferme.	T.	82
14 décembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Le projet de réponse adressé à M. Hodža. L'occupation du district de Teschen par des troupes françaises ne peut être acceptée comme condition de l'envoi de charbon en Hongrie.	T.	83
15 décembre	Gén. Berthelot à M. Clemenceau Bucarest	Le Général Berthelot a autorisé les troupes roumaines à dépasser en Transylvanie la ligne fixée par l'armistice.	T.	84
16 décembre	Gén. Henrys au Gén. Franchet d'Esperay Belgrade	Demande d'explication concernant la nouvelle comme quoi les Alliés auraient décidé de franchir la ligne de démarcation en Transylvanie.	T.	85
16 décembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Le franchissement de la ligne de démarcation paraît difficilement assimilable à l'occupation des points stratégiques. Dans ces conditions, l'armistice ne serait plus en vigueur.	T.	86

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
17 décembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Communications des plaintes hongroises relatives aux atteintes portées à la Convention du 13 novembre.	D.	87
18 décembre	Commission Min. au Lt-Colonel Vix Budapest	Note hongroise concernant l'occupation de la ville de Kolozsvár.	T.	88
18 décembre	Gén. Henrys au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	La décision du Général Berthelot d'occuper Klausenbourg (Kolozsvár) est contraire à la Convention du 13 novembre.	T.	89
18 décembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Il y aurait lieu de préciser le rapport entre le Général Franchet d'Esperey et le Général Berthelot. Il faut assurer l'unité d'action entre Bucarest et Belgrade.	T.	90
20 décembre	Gén. Henrys au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Communication du télégramme du Général Berthelot autorisant l'occupation des villes en Transylvanie.	T.	91
19 décembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Il conviendrait de limiter les ambitions des ex-nationalités de la Hongrie.	D.	92
19 décembre	Gén. Henrys au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Demande de renseignements sur les pouvoirs exacts du Général Berthelot. L'avance roumaine pourrait inciter les Serbes à franchir la ligne de démarcation.	T.	93
19 décembre	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Les limites historiques de la Slovaquie revendiquées par Tchécoslovaquie.	T.	94

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
20 décembre	M. P. Cambon à M. Pichon Londres	L'envoi des Missions spéciales par la Hongrie auprès des Gouvernements alliés n'est pas acceptable.	T.	95
20 décembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Le manque de collaboration entre le Général Franchet d'Esperey et le Général Berthelot persiste.	T.	96
20 décembre	Gén. Henrys au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	La situation à Budapest rend possible le développement d'un mouvement insurrectionnel.	T.	97
20 décembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Résumé de la rencontre Vix—Károlyi. Károlyi réclame l'intervention française ou anglaise, mais proteste contre l'occupation des points stratégiques par les Roumains.	T.	98
21 décembre	Gén. Henrys au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Le Colonel Vix a notifié au Gouvernement hongrois la décision du Général Berthelot de dépasser la ligne de démarcation. Le Gouvernement hongrois souhaite la présence d'un officier français dans chaque ville occupée.	T.	99
21 décembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Le Général Berthelot donne les pleins pouvoirs au Colonel Landrot pour traiter de toutes les questions entre hongrois et roumains.	T.	100
21 décembre	Lt-Colonel Landrot aux généraux roumains Budapest	Le Lieutenant-Colonel Vix n'ordonne pas la suspension de l'occupation des points stratégiques par les Roumains.	T.	101
22 décembre	M. Clemenceau à M. Pichon Paris	L'envoi de troupes françaises en Tchécoslovaquie n'est pas nécessaire, mais une Mission d'officier français pour diriger l'Armée tchèque est en cours.	D.	102

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 décembre	Gén. Henrys au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	L'ordre d'évacuer Kolozsvár donné par les Roumains aux Hongrois est contraire à la Convention du 13 novembre 1918.	T.	103
22 décembre	M. Clemenceau au Gén. Berthelot Versailles	Toutes mesures concernant l'application de l'armistice avec la Hongrie doivent être soumises au préalable au Général Franchet d'Esperey.	T.	104
22 décembre	M. Hodža au Lt- Colonel Vix Budapest	Communication de la ligne de démarcation définitive entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie.	D.	105
22 décembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Il n'a pas encore reçu de notification officielle sur la ligne de démarcation définitive entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie.	T.	106
23 décembre	Gén. Henrys au Lt-Colonel Vix Belgrade	Communication officielle de la ligne de démarcation entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie.	T.	107
23 décembre	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. Henrys Salonique	Toutes mesures relatives à l'application de l'armistice avec la Hongrie et toutes propositions du Général Berthelot devront être soumises au préalable au Commandement en Chef des Armées Alliées d'Orient.	T.	108
23 décembre	Gén. Berthelot au Gén. Henrys Bucarest	La Transylvanie est dans la zone d'action du Général Berthelot. Les projets et les décisions concernant ce territoire doivent lui être transmis et soumis.	T.	109

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 décembre	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Résumé des difficultés qui rendent impossible l'accomplissement de la tâche de la Mission Militaire Alliée à Budapest. Suggestions pour remédier à la situation.	T.	110
27 décembre	Rapport d'ensemble de l'Armée française d'Orient Belgrade	Rapport sur la situation politique, économique et militaire en Hongrie. Proposition pour l'améliorer.	D.	111
28 décembre	M. Pichon aux ambassades françaises Paris	La France estime que le Gouvernement roumain doit être de nouveau considéré comme allié.	T.	112
28 décembre	M. Károlyi au Lt-Colonel Vix Budapest	Protestation contre la définition des limites „historiques” de la Slovaquie.	D.	113
29 décembre	Gén. Henrys au Lt-Colonel Vix Belgrade	Malgré des demandes répétées, Budapest ne sera pas occupé par des troupes françaises.	T.	114
31 décembre	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau Salonique	L'occupation de Budapest serait le seul moyen de faire exécuter la Convention du 13 novembre. Résumé des événements concernant l'Armée Mackensen.	T.	115
1919				
2 janvier	Gén. Berthelot à M. Clemenceau Bucarest	Sur l'emploi des troupes roumaines en Russie et sur la répartition des forces roumaines.	T.	116
4 janvier	Gén. Henrys au Voïvode Michitch Belgrade	Communication détaillée de la ligne de démarcation entre la Hongrie et la Yougoslavie.	T.	117

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
5 janvier	M. Saint-Aulaire à M. Pichon Bucarest	La Roumanie réclame le respect du traité du 17 août 1916. La Roumanie sera la base la plus sûre pour la politique française.	T.	118
6 janvier	Gén. Henrys au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Le bolchevisme gagne du terrain en Hongrie. L'occupation de Budapest aujourd'hui nécessiterait des forces plus considérables qu'auparavant. Le Comte Károlyi aurait proposé de céder le pouvoir aux socialistes modérés.	T.	119
6 janvier	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Rapport sur la situation de la Transylvanie. Vix sur la politique du Général Berthelot.	T.	120
7 janvier	M. Saint-Aulaire à M. Pichon Bucarest	L'Entente doit proclamer que le traité de 1916 est en vigueur si elle veut maintenir son influence en Roumanie.	T.	121
7 janvier	Gén. Berthelot au Gén. Henrys Bucarest	Il faudrait étendre la zone d'occupation roumaine en Transylvanie.	T.	122
8 janvier	Gén. Berthelot à M. Clemenceau Bucarest	Le Gouvernement hongrois voudrait mettre des troupes sur pied pour reprendre la lutte contre les Tchèques et les Roumaines.	T.	123
8 janvier	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	La campagne de presse contre la Mission Alliée a cessé.	D.	124
8 janvier	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	La Mission Alliée devra se replier si la situation en Hongrie s'aggrave, car le Gouvernement n'a pas le moyen de la défendre.	D.	125
8 janvier	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau Salonique	Situation politique en Hongrie.	T.	126

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
8 janvier	Lt-Colonel Vix à Gén. Henrys Budapest	La question de l'expulsion du consul d'Allemagne de Budapest.	T.	127
9 janvier	Gén. Berthelot à M. Clemenceau Bucarest	Il faut considérer la Roumanie comme un ancien allié.	T.	128
9 janvier	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	Le Lieutenant-Colonel Vix n'a pas été informé de la Convention Berthelot—Apáthy concernant la Transylvanie.	T.	129
12 janvier	Lt-Colonel Vix au Gén. Henrys Budapest	La lettre du Comte Károlyi exprimant le désir de faire procéder à des élections sur les territoires occupés par les alliés.	T.	130
11 janvier	Gén. Henrys au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Communication sur les causes de la crise en Hongrie.	T.	131
12 janvier	Gén. Henrys au Gén. Berthelot Belgrade	Réponse au Général Berthelot concernant la ligne de démarcation en Transylvanie.	T.	132
13 janvier	Gén. Henrys au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Critiques formulées contre la politique du Général Berthelot en Transylvanie.	T.	133
13 janvier	M. Laroche à M. Fontenay Paris	M. Bratiano déclare qu'il sera obligé de se retirer si le traité de 1916 était considéré comme caduc.	T.	134
Sans date	M. Clemenceau au Gén. Berthelot Paris	Le traité de 1916 est annulé par la signature du traité de Bucarest en 1918, mais la France sympathise avec les objectifs essentiels de la Roumanie.	T.	135

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
15 janvier	M. Clemenceau au Gén. Berthelot Paris	La Roumanie sera admise à la Conférence de la Paix, mais le traité de 1916 est annulé par la signature du traité de 1918 de Bucarest.	T.	136
16 janvier	Note sur l'occupation de Budapest Paris	Les causes de l'impossibilité de l'occupation de Budapest.	D.	137
16 janvier	Lt-Colonel Vix au Gén. de Lobit Budapest	Le point de vue de Festetics, ministre de guerre hongrois à propos de l'emprisonnement d'Apáthy.	T.	138
17 janvier	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Le Gouvernement hongrois souhaite que les troupes d'occupations ne fassent pas obstacle aux élections.	T.	139
18 janvier	Lt-Colonel Vix au Gén. de Lobit Budapest	M. Apáthy, Commissaire Général Hongrois de la Transylvanie a été arrêté par les troupes roumaines à Kolozsvár.	T.	140
19 janvier	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	M. Károlyi est devenu président provisoire de la République, tandis que M. Berinkey a été nommé président du Conseil des Ministres.	T.	141
19 janvier	Note du Colonel Dossé Belgrade	La question de l'intégrité de la Hongrie.	D.	142
21 janvier	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	L'occupation roumaine en Transylvanie s'est encore étendue plus à l'Ouest de la zone limitée par la convention Berthelot—Apáthy.	T.	143
21 janvier	Commission Min. d'Armistice hongroise au Lt-Colonel Vix Budapest	Le Gouvernement hongrois demande que les casernes saisies pour les troupes alliées soient rendues à leur anciens propriétaires.	D.	144

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 janvier	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. Berthelot Salonique	L'avance des troupes roumaines doit être arrêtée car agissant sans se conformer à la Convention militaire du 13 novembre, elle compromet la situation de la Commission Militaire Alliée à Budapest.	T.	145
22 janvier	Lt-Colonel Vix au Gén. de Lobit Budapest	La question des mines de charbon dans la région de Pécs.	T.	146
22 janvier	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Lt-Colonel Vix sur le franchissement de la ligne de démarcation par les troupes tchécoslovaques.	T.	147
22 janvier	M. Haguenin à M. Pichon Paris	La situation intérieure de l'Autriche, la Bohême et la Hongrie. Le devoir de la France est de restaurer à son profit les États vaincus.	L.	148
23 janvier	M. Clemenceau à M. Pichon Paris	La demande hongroise visant à procéder à des élections dans les territoires occupés paraît dangereuse au point de vue militaire.	T.	149
23 janvier	Lt-Colonel Vix au Gén. de Lobit Budapest	La signature de la convention Berthelot—Apáthy a été approuvée par le Gouvernement hongrois. Il serait donc souhaitable que la ligne de démarcation soit reportée sur la ligne fixée par la dite convention.	T.	150
24 janvier	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Directives pour le Général Berthelot.	T.	151
25 janvier	Note de la direction des aff. pol. et comm. d'Europe Paris	Le Gouvernement hongrois souhaite que les élections soient repoussées.	N.	152

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
27 janvier	Lt-Colonel Vix au président de la comm. ministérielle d'armistice Budapest	Sur la modification de la Convention d'armistice du 13 novembre 1918.	D.	153
27 janvier	Lt-Colonel Vix à M. Hodža Budapest	Demande de repliement des troupes tchécoslovaques au nord de la ligne de démarcation tracée par le Commandement Interallié, déjà communiquée le 23 décembre.	D.	154
28 janvier	Gén. de Lobit au Lt-Colonel Vix Belgrade	Approbation de l'accord conclu entre le Général Berthelot et le Commissaire Apáthy. Rejet des nouvelles demandes d'occupation romaines.	T.	155
28 janvier	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	La situation en Transylvanie. L'indépendance de ce pays aurait été reconnue par M. Károlyi le 3 novembre 1918.	T.	156
28 janvier	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Décision sur le conflit de compétence entre le Général Franchet d'Esperey et le Général Berthelot.	T.	157
28 janvier	Lt-Colonel Vix au Cap. Ameil Budapest	Instructions pour Capitaine Ameil à propos de l'arrestation de M. Apáthy.	T.	158
29 janvier	Comm. Minist. d'arm. hongr. au Lt-Colonel Vix Budapest	Le ministère de guerre hongrois défend ses droits contre les Roumains fixés dans la Convention militaire du 13 novembre 1918.	D.	159

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
29 janvier	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperay Belgrade	L'occupation des points stratégiques en Transylvanie amène à une occupation totale.	T.	160
29 janvier	Lt-Colonel Vix à M. Berinkey Budapest	Est-il vrai que le Gouvernement hongrois a reconnu l'indépendance de la Transylvanie le 3 novembre 1918?	D.	161
31 janvier	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Les raisons qui militent en faveur de la reconnaissance „de principe” du nouvel État Yougoslave.	D.	162
31 janvier	Comm. Ministérielle d'armistice hongroise au Lt-Colonel Vix Budapest	Déclaration du Gouvernement hongrois sur la convention Apáthy—Berthelot.	D.	163
31 janvier	Lt-Colonel Vix au Gén. de Lobit Budapest	Les exigences du Général Patey concernant la ligne de démarcation en Transylvanie.	T.	164
31 janvier	Lt-Colonel Vix au Gén. de Lobit Budapest	La conduite du Gouvernement hongrois en Transylvanie.	T.	165
Sans date	Mission Militaire Alliée à Budapest Budapest	La situation de la Mission Militaire Alliée à Budapest.	D.	166
1 février	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperay Belgrade	La volonté roumaine d'élargir la zone d'occupation en Transylvanie et la réponse négative de Vix.	T.	167
1 février	Comm. Ministérielle d'armistice hongroise au Lt-Colonel Vix Budapest	Protestation contre la violation de la Convention militaire du 13 novembre par l'Armée roumaine.	D.	168

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
1 février	Rapport du Gén. de Lobit Belgrade	Rapport sur la question transylvaine.	D.	169
3 février	Gén. de Lobit au Lt-Colonel Vix Belgrade	Le Général Franchet d'Esperey est seul chargé de l'application de l'armistice avec la Hongrie et dans les Balkans.	T.	170
5 février	M. Saint-Aulaire à M. Pichon Bucarest	Réponse aux réserves formulées par les Grandes Puissances à propos de l'occupation des territoires contestés en Transylvanie et en Dobroudja.	T.	171
5 février	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Situation militaire en Transylvanie. Demande de fixation d'une ligne d'occupation.	T.	172
6 février	Gén. Berthelot au Gén. de Lobit Bucarest	Le haut commandement roumain a ordonné à ses troupes de se maintenir sur leur position.	T.	173
7 février	Lt-Colonel Vix au Gén. de Lobit Budapest	La propagande bolchevique est insignifiante en Transylvanie. L'incident de Zilah.	T.	174
7 février	Gén. Berthelot à M. Clemenceau Bucarest	Le Conseil National Roumain de Transylvanie demande que les troupes roumaines soient autorisées à occuper les territoires Ouest de la Transylvanie.	T.	175
8 février	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Discussion sur les mémoires présentées par les délégations roumaine et serbe.	D.	176
8 février	Rapport du Gén. Patey	Rapport sur la situation en Transylvanie.	D.	177

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 février	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Discussion sur la Transylvanie.	D.	178
11 février	M. Berinkey au Lt-Colonel Vix Budapest	Critiques des principes sur lesquels sont basées les revendications territoriales tchécoslovaques.	T.	179
12 février	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Le Général Berthelot demande une nouvelle ligne entre Hongrois et Roumains et l'interposition des troupes françaises.	T.	180
13 février	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Discussion de la revendications roumaine sur la totalité du Banat.	D.	181
13 février	Comm. Ministérielle d'armistice hongroise au Lt-Colonel Vix Budapest	Protestation contre la violation des clauses de la Convention militaire du 13 novembre 1918.	D.	182
14 février	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau Constantinople	Renseignements sur la situation tendue en Transylvanie. Les Roumains violent l'armistice.	T.	183
16 février	Gén. de Lobit au Gén. Berthelot Belgrade	Renseignements sur les divisions hongroises en Transylvanie.	T.	184

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
17 février	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Discussion sur la Transylvanie; la question de la zone neutre entre la Hongrie et la Roumanie.	D.	185
18 février	M. Berinkev au Lt-Colonel Vix Budapest	Le Gouvernement hongrois ne reconnaît pas la séparation de la Hongrie des 26 comitats hongrois réclamés par les Roumains.	D.	186
18 février	3 <sup>e</sup> Bureau de l'État-Major Général à M. Clemenceau Paris	Propositions sur la création d'une zone neutre entre les Hongrois et les Roumains.	D.	187
19 février	Rapport du Cap. Ameil Belgrade	Rapports sur les faits qui ont motivé l'arrestation de M. Apáthy.	D.	188
19 février	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Avis à propos de la zone neutre entre la Roumanie et la Hongrie; discussion sur la Transylvanie et le Banat.	D.	189
20 février	Voïvode Michitch au Gén. de Lobit	Demande de modification de la ligne de démarcation à Baranya.	D.	190
Sans date	M. Erdélyi au Lt-Colonel Vix	Note qualifiant de grossières calomnies les déclarations de Károlyi sur les actions de l'Armée roumaine en Transylvanie.	D.	191
20 février	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	La réclamation du Gouvernement hongrois protestant contre la violation de la Convention militaire du 13 novembre 1918 et les propositions du général de Lobit à ce propos.	T.	192

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 février	Lt-Colonel Vix à Gén. de Lobit Budapest	Tant que les Roumains violent la Convention militaire du 13 novembre 1918, aucune action auprès du Gouvernement hongrois n'est justifiable.	T.	193
22 février	Gén. Berthelot à M. Clemenceau Bucarest	Renseignements sur la situation en Roumanie et le problème du rapatriement des troupes allemandes et des prisonniers russes.	T.	194
22 février	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Audition des demandes territoriales de la délégation roumaine.	D.	195
23 février	Gén. Alby au Gén. Belin Paris	Proposition sur la création d'une zone neutre entre les Hongrois et les Roumains.	T.	196
24 février	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Le Gouvernement hongrois proteste contre la violation de la Convention militaire du 13 novembre 1918 par les troupes roumaines.	T.	197
25 février	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Audition des demandes territoriales de la délégation serbe.	D.	198
26 février	Rapport Paris	La Conférence de la Paix a adopté la création d'une zone neutre entre les Hongrois et les Roumains en Transylvanie.	D.	199
27 février	Réunion de la Commission des Affaires Tchécoslovaques Paris	Avis sur la Ruthénie.	D.	200

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
28 février	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Discussion sur le Banat et la frontière nord de la Yougoslavie.	D.	201
1 mars	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Les limites d'une zone neutre en Transylvanie entre les Hongrois et les Roumains.	D.	202
1 mars	Lt-Colonel Vix au Gén. de Lobit Budapest	Selon Vix, la Mission Alliée n'est pas capable de faire face aux nombreux problèmes qui se posent à elle en Europe centrale.	D.	203
2 mars	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Discussion sur la Bacska, la Baranya, la Transylvanie.	D.	204
2 mars	Gén. de Lobit au Gén. Commandant la 11 <sup>e</sup> D.I.C. Belgrade	Les troupes roumaines ont de nouveau violé la ligne de démarcation. Cet avance ne peut qu'aggraver la situation.	D.	205
3 mars	Réunion de la Commission des Affaires Tchécoslovaques Paris	Différentes propositions sur les frontières de la Slovaquie.	D.	206
3 mars	Lt.-Colonel Vix au Gén. Berthelot Budapest	La remise en liberté de M. Apáthy.	T.	207
3 mars	Maréchal Foch à M. Pachitch Paris	Sur les réparations dues par la Bulgarie et l'Autriche-Hongrie.	D.	208

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
4 mars	Réunion de la Commission des Affaires Tchécoslovaques Paris	Audition de M. Benès sur la question de l'île de la Grande Schütt.	D.	209
5 mars	Réunion de la Commission des Affaires Tchécoslovaques Paris	Discussion sur l'attribution de l'île de la Grande Schütt et de Sátoralja à la Tchécoslovaquie.	D.	210
5 mars	Réunion de la Commission des Affaires Tchécoslovaques Paris	Discussion sur la question de Sátoralja.	D.	211
5 mars	M. Clinchant à M. Pichon Berne	La note de Kunfi sur la situation difficile du Gouvernement hongrois; sur les actions roumaines contre les Hongrois en Transylvanie.	N.	212
5 mars	M. Böhm au Lt-Colonel Vix Budapest	Les Roumains prient les Hongrois de se retirer 10 km derrière la ligne de démarcation.	D.	213
5 mars	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. de Lobit Constantinople	La conférence de la Paix, dans sa séance du 26 février, a décidé de créer une zone neutre entre Roumanie et Hongrie.	T.	214
5 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrad	De la zone neutre entre les Roumains et Hongrois.	T.	215
6 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Les phases de l'occupation de la zone hongroise.	T.	216

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
7 mars	Réunion de la Commission des Affaires Tchécoslovaques Paris	Proposition sur la frontière hungaro-slovaque.	D.	217
7 mars	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Discussion sur la frontière de la Hongrie avec la Roumanie.	D.	218
8 mars	Réunion de la Commission des Affaires Tchécoslovaques Paris	Le tracé de la frontière hungaro-slovaque proposé par la Sous-Commission des frontières est accepté.	D.	219
8 mars	Gén. de Lobit à M. Clemenceau Belgrade	Don aux Polonais d'armes et de munitions provenant de l'Armée Mackensen; signature d'un accord polono-hongrois pour l'envoi de cartouches aux Polonais.	T.	220
9 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Demande d'occupation de la zone neutre entre les Roumains et Hongrois par des troupes franco-roumaines de l'Armée de Berthelot.	T.	221
10 mars	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Comment partager le Banat entre la Roumanie et la Yougoslavie?	D.	222
10 mars	Lt-Colonel Vix au Gén. de Lobit Budapest	L'avance des Roumains au delà de la ligne d'armistice et l'opinion de Vix à ce sujet.	D.	223

## XXXVIII

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 mars	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau Constantinople	L'Archiduc Joseph n'est pas mêlé au mouvement contre-révolutionnaire.	T.	224
11 mars	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Discussion sur la validité du traité de 1916 de Bucarest; rédaction du rapport pour le Conseil Suprême sur la frontière roumano-hongroise.	D.	225
13 mars	(auteur inconnu)	Projet de traité préliminaire de paix avec la Hongrie.	D.	226
13 mars	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Rédaction du rapport pour le Conseil Suprême sur le Banat, la frontière nord de la Yougoslavie, et sur la validité du traité de 1916 de Bucarest.	D.	227
13 mars	Réunion de la Commission des Affaires Tchécoslovaques Paris	La Ruthénie sera rattachée à la Tchécoslovaquie.	D.	228
14 mars	Gén. de Lobit Belgrade	Instruction relative à l'organisation d'une zone neutre en Hongrie.	D.	229
14 mars	La Commission Ministérielle d'Armistice Hongroise au Lt-Colonel Vix Budapest	Protestations contre les aspirations roumaines, tchèques et yougoslaves.	D.	230
14 mars	Gén. de Gondrecourt au Gén. Betrix Arad	Selon Böhm, Ministre de la Guerre, la Hongrie se révolterait si la Conférence de la Paix démembrait le pays dans les conditions déjà connues.	D.	231

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
15 mars	Lt-Colonel Vix Budapest	Les Tchèques revendiquent un tronçon de voie ferré se trouvant en territoire hongrois non occupé par les Alliés.	D.	232
15 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Propositions pour la constitution d'une Mission française à Csap afin de surveiller l'infiltration étrangère vers l'Ukraine et la Russie bolchevique.	T.	233
15 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	De la question du matériel dans la zone devant être évacuée par les troupes hongroises.	T.	234
16 mars	Lt-Colonel Vix au Gén. de Lobit Budapest	L'entretien du Colonel Yates, Attaché militaire des États-Unis à Bucarest avec le président Károlyi. Le président se plaint des empiétements incessants des Roumains et de l'invasion de la Slovaquie par les Tchèques.	T.	235
17 mars	Gén. de Lobit au Gén. Betrix Belgrade	Les nouveaux ordres du Général Commandant en chef concernant la zone Arad-Temesvár-Nagyszentmiklós.	T.	236
17 mars	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. de Lobit Constantinople	La question de la zone neutre entre Roumains et Hongrois.	T.	237
17 mars	Gén. Presan au Gén. Berthelot et à la Mission Anglaise et Américaine Bucarest	Pour parer au danger Bolchevique à l'est de la Roumanie, des mesures de protection supplémentaires doivent être prises.	L.	238
18 mars	Réunion de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Modification de la frontière roumaine en Transylvanie; rédaction du rapport pour le Conseil Suprême sur la frontière Yougoslavo-hongroise et roumano-yougoslave.	D.	239

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
18 mars	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Sur la nouvelle situation entre les puissances en Europe et les intérêts de la France vis-à-vis des pays balkaniques et de la Hongrie.	L.	240
18 mars	(auteur inconnu)	La question de la frontière tchécoslovaquo-hongroise; une décision définitive ne peut être prise que par la Conférence de la Paix.	N.	241
18 mars	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. de Lobit Constantinople	La question de la zone neutre entre la Roumanie et la Hongrie.	T.	242
19 mars	Gén. de Lobit au Gén. de Gondrecourt Belgrade	De la constitution d'une Mission mixte pour régler les problèmes posés par la création de la zone neutre entre roumains et hongrois.	T.	243
19 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Les causes du retard apporté dans l'exécution des ordres du Général Franchet d'Esperey.	T.	244
19 mars	Col. Dossé et Lt-Colonel Vix Belgrade-Budapest	Le Lt-Colonel Vix est chargé de présenter les décisions du congrès de la paix au Comte Károlyi.	D.	245
20 mars	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau Constantinople	Propositions pour la réorganisation de la Mission Militaire Alliée à Budapest.	T.	246
20 mars	Lt-Colonel Vix au Gén. de Lobit Budapest	Le Général Piccione proteste contre les violations par les troupes hongroises des conditions d'armistice sur le Danube près de Presbourg. La question d'une zone neutre entre les Tchécoslovaques et les Hongrois.	L.	247

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
20 mars	Gén. de Lobit au Gén. Berthelot Belgrade	La question de la zone neutre entre les Hongrois et les Roumains	T.	248
20 mars	Lt-Colonel Vix au Gén. de Lobit Budapest	Le Lieutenant-Colonel Vix a rendu compte de la décision de la Conférence de la Paix sur la nouvelle zone neutre entre Hongrois et roumains au comte Károlyi.	T.	249
22 mars	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Sur la démission de Károlyi et le nouveaux Gouvernement des soviets en Hongrie.	T.	250
22 mars	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau et au Maréchal Foch Constantinople	Effets des décisions du Congrès de la Paix sur le Gouvernement hongrois.	T.	251
Sans date	M. Kun à M. Lénine Budapest	Le télégramme de Béla Kun à Lénine proposant l'alliance de la République des Conseils.	T.	252
22 mars	Gén. Berthelot au Gén. de Lobit Bucarest	Le Gén. Berthelot fait connaître au Commandant Roumain la décision du Congrès de la Paix concernant la création d'une zone neutre. Il a commencé à organiser une Commission chargée de s'occuper du matériel hongrois laissé sur place.	T.	253
22 mars	Gén. de Lobit au Gén. Pruneau Belgrade	Ordre de prendre le commandement de Szeged; instructions à ce propos.	T.	254
22 mars	Gén. de Lobit au Lt-Colonel Vix Belgrade	Intentions auprès du Général Berthelot pour que la Convention militaire du 13 novembre soit respectée par les Roumains.	T.	255
22 mars	Gén. de Lobit aux Gén. Franchet d'Esperey et Berthelot Belgrade	Renseignements sur la prise de pouvoir par les bolcheviques à Budapest.	T.	256

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Entretien du Général de Lobit avec le prince Alexandre de Serbie sur des questions militaires.	T.	257
23 mars	Gén. de Lobit au Gén. Pruneau Belgrade	Les directions sur la conduite à tenir en Hongrie.	T.	258
23 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	L'opinion sur le Gouvernement communiste de Budapest.	T.	259
23 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	La situation à Budapest, sentiments francophobes en Hongrie.	T.	260
24 mars	Réunion de la Commission des Affaires Tchécoslovaques Paris	Demande de Benès pour une modification de la ligne de démarcation entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie.	D.	261
24 mars	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Les effets de la nouvelle situation en Hongrie sur ses relations avec les pays voisins.	D.	262
24 mars	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Le but du nouveau Gouvernement hongrois est de réaliser la jonction entre l'Armée bolchevique de Russie et celle de la Hongrie à travers la Roumanie.	T.	263
24 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Compte rendu des événements de Budapest, de Arad et de Szeged.	T.	264
24 mars	Gén. de Lobit au Gouvernement Hongrois Belgrade	Le Gouvernement Hongrois est sommé de relâcher les Missions Alliées.	T.	265

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 mars	Gén. de Lobit au Lt-Colonel Vix Belgrade	La lettre de M. Károlyi à Vix, notifiant la démission du Gouvernement hongrois.	L.	266
24 mars	3° Bureau „A” du Groupe de l'Avant de l'État-Major Général de l'Armée Paris	Compte-rendu sur la situation au nord d'Odessa et en Hongrie.	N.	267
24 mars	M. Kun au Prince Borghèse Budapest	Le Conseil des Commissaires de Peuple Hongrois est prêt à négocier avec les pays de l'Entente.	D.	268
24 mars	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau et au Maréchal Foch Constantinople	Sur la prise de pouvoir des bolcheviques à Budapest.	T.	269
24 mars	M. Robert de Flers à M. Pichon Bucarest	La situation au sud de la Russie; demande de secours pour la Roumanie.	T.	270
24 mars	M. Pichon à la Légation de France à Bucarest Paris	L'avènement du bolchevisme en Hongrie conduit au soutien de la Roumanie par la France.	T.	271
25 mars	M. Kun au Gén. de Lobit Budapest	Sur le sort des Missions de l'Entente à Budapest.	T.	272
25 mars	Commandant Rogier à l'État-Major de l'Armée de Hongrie Zagreb	Le prince Borghèse désire rester à Budapest même après le départ des Missions Militaires.	T.	273
25 mars	Gén. de Lobit au Gén. Pruneau Belgrade	L'état de siège pourrait être proclamé si la situation l'exigeait dans la zone occupé par les troupes françaises.	T.	274

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
25 mars	MM. Kramář et Benès à M. Clemenceau Paris	Demande d'appui pour régler le problème de la frontière et du ravitaillement de l'Armée Tchécoslovaque.	L.	275
25 mars	Lt-Colonel Vix au Gouvernement des Conseils Budapest	La nouvelle ligne de démarcation ne doit pas être considérée comme une frontière politique définitive.	D.	276
26 mars	M. Benès à M. Pichon Paris	La situation hongroise menace les intérêts Tchécoslovaques; demande d'appui de Pichon en cas d'une intervention éventuelle contre la Hongrie.	L.	277
26 mars	Col. Betrix au Gén. de Lobit Szeged	Le programme du Conseil bolchevique de Szeged.	T.	278
25 mars	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau Constantinople	Renseignements sur la situation en Hongrie, sur le sort du Colonel Vix, sur les sentiments francophobes.	T.	279
26 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	L'arrêt d'un train américain de ravitaillements destiné à Budapest.	T.	280
26 mars	Gén. Pellé à M. Clemenceau Prague	La situation des troupes tchécoslovaques en Slovaquie.	T.	281
27 mars	(auteur inconnu) Vienne	Démenti du comte Károlyi à propos de la déclaration de Vix, comme quoi la nouvelle ligne de démarcation ne serait pas la frontière définitive.	D.	282

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
27 mars	Gén. Pellé à M. Clemenceau et à l'État-Major de l'Armée Prague	Compte-rendu de la situation à Budapest; l'intervention de l'Entente désirée par 80% de la population hongroise.	T.	283
28 mars	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau et au Maréchal Foch Constantinople	Projet d'action militaire contre la Hongrie, avec la Tchécoslovaquie, la Roumanie, et la SHS; cette dernière cherche des prétextes pour retarder sa participation.	T.	284
28 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	L'arrivée du Lieutenant-Colonel Vix et sa mission à Belgrade, renseignements sur le Gouvernement Hongrois.	D.	285
28 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Mémoire de M. Roth: le nationalisme hongrois est à l'origine de la révolution bolchevique.	D.	286
28 mars	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Le nationalisme est le fondement du mouvement révolutionnaire de Budapest.	T.	287
29 mars	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Sur le sort du Lieutenant-Colonel Vix et sa mission à Budapest.	T.	288
29 mars	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Les impressions des Officiers alliés arrivant de Budapest à Belgrade sur le nouveau Gouvernement hongrois.	T.	289
29 mars	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Instructions pour le front du sud de Russie, de Bessarabie et de Hongrie.	T.	290

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
28 mars	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau et au Maréchal Foch Constantinople	Le blocus complet de la Hongrie est indispensable.	T.	291
30 mars	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Propositions du préfet d'Arad pour sauver la Hongrie du bolchevisme.	T.	292
30 mars	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Les déclarations de Garbai et Kun sur les objectifs politiques du Gouvernement hongrois.	T.	293
30 mars	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Informations sur la révolution en Hongrie et l'état d'esprit des classes de la société; l'occupation de Budapest par les Alliés serait le signal d'un soulèvement contre les Bolcheviques.	T.	294
30 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Les avis de Varjassy, préfet d'Arad sur la situation en Hongrie, et son mémorandum sur les moyens d'écraser le bolchevisme en Hongrie.	T.	295
30 mars	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Sur le sort de la Mission Militaire Alliée à Budapest et la situation en Hongrie.	T.	296
30 mars	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau Constantinople	Renseignements sur le Gouvernement Hongrois.	T.	297
31 mars	Lt-Colonel Vix au Gén. de Lobit Belgrade	Compte-rendu détaillé sur la situation de la Mission Militaire Alliée à Budapest.	D.	298
31 mars	M. Pichon à M. Clemenceau Paris	Des négociations avec la Hongrie ne peuvent être entreprises qu'aux dépens de la Roumanie, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie.	L.	299

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
Fin mars	La Commission des Affaires Tchécoslovaques Paris	Décision de la Commission Tchécoslovaque sur la frontière hungaro-tchécoslovaque.	D.	300
Fin mars	La Commission des Affaires Tchécoslovaques Paris	Projet d'articles à insérer dans les préliminaires de paix avec la Hongrie.	D.	301
avril	M. Pichon à M. Allizé Paris	Béla Kun accepte comme base des négociations les conditions de la note du 19 mars du Colonel Vix.	T.	302
1 avril	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Béla Kun est prêt à négocier avec les pays de l'Entente.	T.	303
1 avril	M. Clément-Simon à M. Pichon Prague	Selon Prague, des révolutionnaires allemands pèsent directement de leur influence dans la révolution hongroise.	T.	304
1 avril	Capitaine Rupied Paris	Sur la révolution hongroise et la menace bolchevique qu'elle représente pour l'Europe.	D.	305
1 avril	Général de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Le message de Béla Kun au Général de Lobit et l'avis du Général sur le Gouvernement hongrois.	T.	306
1 avril	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau Constantinople	Sur la relation de la Mission Militaire Alliée et du nouveau Gouvernement hongrois.	T.	307
1 avril	M. Fontenay à M. Pichon Salonique	Sur la possibilité de reprendre la conversation avec le Gouvernement hongrois.	T.	308

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
2 avril	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Le correspondant du Temps à Budapest sur la nécessité d'une intervention militaire contre la Hongrie.	T.	309
2 avril	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Les instructions de M. Clemenceau au Général Smuts envoyé en mission spécial en Hongrie.	T.	310
2 avril	Le chef d'escadron de Maleissye-Melun à M. Clemenceau Vienne	Sur le rôle stratégique de Vienne; propositions pour sauver la Hongrie du bolchevisme.	D.	311
2 avril	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Sur le bolchevisme en Hongrie et le danger d'une révolution bolchevique à Vienne.	T.	312
2 avril	Gén. de Gondrecourt au Gén. Pruneau Arad	La situation politique en Hongrie; hypothèses sur l'avance des Roumains.	C.R.	313
3 avril	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. de Lobit Constantinople	Le Congrès de la Paix ne change pas sa décision quant à la zone neutre entre les Roumains et les Hongrois.	T.	314
Sans date	Gén. de Gondrecourt au Commandement des Armées Alliées en Orient (Arad)	Les propositions du Général Smuts concernant la zone neutre entre les Hongrois et les Roumains et la réponse de Béla Kun.	D.	315
4 avril	(auteur inconnu)	Sur l'utilisation de la Roumanie, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Serbie pour étouffer le bolchevisme en Europe Centrale.	D.	316
4 avril	(auteur inconnu) Paris	La méfiance du Foreign Office envers le Général Smuts.	N.	317

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
5 avril	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Les Székelys sont prêts à marcher sur Budapest pour renverser le Gouvernement bolchevique.	T.	318
5 avril	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Demande d'information sur les instructions du Général Smuts.	D.	319
5 avril	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Le Voïvode Michitch sur les opérations éventuelles de l'Armée serbe contre la Hongrie.	T.	320
5 avril	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Les propositions et les exigences des Székelys en échange de leur marche sur Budapest.	T.	321
5 avril	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Le Gouvernement hongrois est prêt à négocier avec l'Entente.	T.	322
6 avril	La Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves au Conseil Suprême des Alliés Paris	Décision de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves sur les frontières roumano-hongroises et roumano-yougoslaves.	D.	323
6 avril	La Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Projet d'articles à insérer dans les préliminaires de Paix avec la Hongrie.	D.	324
6 avril	La Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	La voie ferrée de Vejte à Bazias sera gérée sous le contrôle des Gouvernements alliés et associés.	D.	325

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 avril	La Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves au Conseil Suprême des Alliés Paris	Décision de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves sur les frontières hungaro-yougoslaves et roumano-yougoslaves.	D.	326
6 avril	La Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves Paris	Projet d'articles à insérer dans les préliminaires de Paix avec la Hongrie.	D.	327
6 avril	Le Comité Central des Questions Territoriales au Conseil Suprême Paris	Rapport du comité Central des Questions Territoriales relatif aux frontières de la Roumanie.	D.	328
6 avril	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Avis sur la situation en Hongrie. Une action rapide après ultimatum paraît indispensable.	D.	329
6 avril	Gén. Berthelot à M. Clemenceau et au Maréchal Foch Bucarest	Sur l'intervention contre la Hongrie.	T.	330
7 avril	Gén. Pellé au Ministère de la Guerre Prague	Sur les forces tchécoslovaques pouvant être utilisées contre la Hongrie.	T.	331
8 avril	Gén. Hallier à M. Clemenceau et à l'État-Major de l'Armée Vienne	Texte des pourparlers ayant eu lieu entre le Général Smuts et le Gouvernement hongrois.	D.	332

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
8 avril	Gén. de Lobit au Gén. de Gondrecourt Belgrade	La réponse négative du Général de Lobit à la division székely.	T.	333
8 avril	Gén. Franchet d'Esperey au Voïvode Michitch et au Gén. de Lobit Constantinople	Les instructions concernant le Gouvernement Hongrois.	D.	334
8 avril	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Interdiction du mouvement offensif décidé pour le 10 <sup>e</sup> avril, contre la Hongrie.	T.	335
9 avril	Capitaine L'Hôpital	Les pourparlers du Général Smuts avec les membres du Gouvernement hongrois et l'analyse de la situation en Hongrie.	D.	336
9 avril	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	L'instruction sur la conduite à tenir envers la Hongrie.	T.	337
9 avril	M. Clinchant à M. Pichon Berne	L'action de M. Szilassy en Suisse et les intentions du Gouvernement hongrois à ce propos.	T.	338
10 avril	M. Pichon à M. Fontenay Paris	Les Székelys voudraient que la région sud-est de la Transylvanie ne soit pas occupée par les Roumains; cette offre est inacceptable, les intérêts serbes sont identiques à ceux des Roumains.	T.	339
10 avril	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Selon Franchet d'Esperey, l'Entente devant s'appuyer sur la Yougoslavie contre la Hongrie, doit pour cela reconnaître ce pays.	T.	340

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 avril	M. Ph. Berthelot au Ministère de la Guerre Paris	Le Gouvernement de Belgrade refuserait de participer à l'intervention contre la Hongrie.	T.	341
11 avril	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. de Lobit Belgrade	La Hongrie doit accepter les décisions du Congrès de la Paix.	N.	342
11 avril	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau et au Maréchal Foch Bucarest	Le Gouvernement roumain a décidé l'intervention contre la Hongrie.	T.	343
12 avril	Gén. Berthelot au Gén. de Lobit Bucarest	Communication de la décision du Gouvernement roumain d'occuper la zone indiquée par le Congrès de la Paix.	T.	344
13 avril	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	L'analyse de la situation en Hongrie.	T.	345
13 avril	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. de Lobit Constantinople	Les troupes françaises et serbes doivent éviter l'intervention, la même demande a été envoyée à Paris concernant l'Armée roumaine.	D.	346
14 avril	M. Clemenceau au Gén. de Lobit Paris	Remarques sur la décision des Roumains d'occuper la zone neutre: en cas d'attaque hongroise les Roumains sont en droit de riposter, mais en se limitant strictement à la protection de leurs frontières nationales.	D.	347
14 avril	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey et au Gén. de Lobit Paris	Sur la conduite à tenir envers les troupes hongroises demandant de passer à l'ennemie.	T.	348

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
15 avril	Gén. Berthelot au Gén. Franchet d'Esperey Bucarest	Sur l'action des Roumains en Transylvanie.	T.	349
16 avril	Gén. Berthelot au Gén. Franchet d'Esperey Bucarest	L'intervention des Roumains en Transylvanie et les raisons ayant motivé cette décision.	T.	350
18 avril	Gén. Alby à M. Pichon Paris	À propos de l'intervention des troupes serbes contre la Hongrie.	D.	351
18 avril	Gén. Hallier à M. Clemenceau Vienne	Analyse de la situation militaire en Hongrie.	D.	352
20 avril	Gén. de Lobit au Gén. de Gondrecourt et au Gén. Pruneau Belgrade	Limites des zones d'occupation permises par la France à la Roumanie.	T.	353
20 avril	Gén. de Lobit au Voïvode Michitch Belgrade	La situation des forces serbes dans le Banat.	D.	354
21 avril	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. de Lobit Constantinople	L'avance des Roumains vers la limite de la zone neutre ne doit pas être arrêtée.	T.	355
22 avril	(auteur inconnu) Paris	L'appel des soldats communistes hongrois aux soldats français de l'escorte du Lt-Colonel Vix.	D.	356
23 avril	Gén. Pellé à M. Clemenceau Prague	Sur la situation des troupes tchécoslovaques.	T.	357

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 avril	Gén. Pellé à M. Clemenceau et au Maréchal Foch Prague	Ibid.	T.	358
23 avril	Gén. Pellé à M. Clemenceau Prague	Ibid.	T.	359
23 avril	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Les Roumains ont dépassé la ligne fixée par le Congrès de la Paix.	T.	360
25 avril	Grand Quartier Général Roumain au Gén. Berthelot	L'intervention roumaine serait accueillie favorablement par les bourgeois et toute la population urbaine.	N.	361
26 avril	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	La situation est critique en Hongrie.	T.	362
28 avril	Gén. de Lobit au Gén. Charpy Belgrade	Sur le comité contre-révolutionnaire de Szeged.	D.	363
28 avril	Gén. de Lobit au Gén. Charpy Belgrade	Il faut éviter les conflits entre Roumains et Serbes.	T.	364
29 avril	Gén. Graziani à M. Clemenceau Bucarest	La situation de l'Armée roumaine et les mesures à prendre contre la Hongrie.	T.	365
30 avril	L'État-Major Général de l'Armée Française Paris	Sur la situation militaire en Hongrie et Bulgarie et sur l'emploi des Forces Françaises.	D.	366
30 avril	M. Saint-Aulaire à M. Pichon Bucarest	Le Gouvernement roumain demande l'occupation de Budapest.	T.	367

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
Sans date	Le Comité Central des Question Territoriales au Conseil Suprême Paris	Rapport du Comité Central des Questions Territoriales relatif aux frontières de la Yougoslavie.	D.	368
Sans date	Le Comité Central des Question Territoriales au Conseil Suprême Paris	Rapport du Comité Central des Questions Territoriales relatif aux frontières de la Tchécoslovaquie.	D.	369
5 mai	Réunion de la Commission des Affaires Tchécoslovaques Paris	Différents entre Benès, Kramarž et Masaryk, ce dernier voulant rendre l'île de la Grande Schütt à la Hongrie.	D.	370
1 mai	Gén. Pellé à M. Clemenceau Prague	Situation militaire en Ruthénie.	T.	371
1 mai	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Propositions de paix faites par les Hongrois.	T.	372
1 mai	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	La note de Béla Kun aux Gouvernements roumain, tchécoslovaque et yougoslave.	T.	373
1 mai	Gén. Charpy au Gén. de Lobit	Propositions des Székelys: ils désirent fonder une République indépendante des régions de la Transylvanie.	D.	374
1 mai	M. Clemenceau au Gén. Hallier Paris	La lettre d'invitation priant le Gouvernement hongrois de se rendre à la Conférence de la Paix pour y examiner les conditions de paix.	T.	375

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
1 mai	Gén. de Lobit au Gén. Berthelot Belgrade	Le Général Pellé sur la situation militaire au Nord de la Hongrie.	T.	376
2 mai	Gén. Franchet d'Espercy au Gén. de Lobit Constantinople	Le Général Prezan demande aux Armées Alliées de marcher sur Budapest.	T.	377
3 mai	Gén. Marderescu au Gouvernement Hongrois	La note du Commandement suprême des troupes roumaines au Gouvernement hongrois sur les conditions d'armistice.	D.	378
3 mai	Gén. de Lobit au Voïvode Michitch Belgrade	Préparatifs d'une marche concentrique des Armées Alliées sur Budapest.	D.	379
4 mai	Gén. Franchet d'Espercy à M. Clemenceau Constantinople	Renseignements sur la situation en Hongrie et en Bulgarie.	T.	380
4 mai	Gén. Pellé au Maréchal Foch et à M. Clemenceau Prague	Position des troupes tchécoslovaques au nord-est de la Hongrie.	T.	381
5 mai	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Renseignements sur la Hongrie: l'arrêt de l'avance des Roumains encourage les communistes hongrois.	T.	382
5 mai	L'Attaché militaire française à M. Clemenceau Prague	Les troupes roumaines à Csap et à Munkács.	T.	383
6 mai	Gén. Pétin à M. Clemenceau Bucarest	Les raisons de l'interruption de la marche des Roumains sur Budapest.	D.	384
6 mai	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Les plans militaires des antibolcheviques hongrois de Vienne.	T.	385

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 mai	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Le professeur américain Philippe Brown sur les intentions politiques de Béla Kun.	T.	386
Sans date	M. Allizé à M. Pichon Vienne	À propos de l'invitation du Gouvernement hongrois à la Conférence de la Paix.	T.	387
6 mai	Gén. Graziani à M. Clemenceau, au Maréchal Foch, au Gén. Franchet d'Esperey, au Gén. de Lobit et à M. Saint-Aulaire Bucarest	Les Roumains ne veulent pas continuer leur marche au delà de la Theiss que s'ils obtiennent la coopération des Alliés.	T.	388
7 mai	Gén. de Lobit au Gén. Graziani Belgrade	Renseignements sur la situation en Hongrie: le Gouvernement hongrois a l'intention de résister à outrance; une Mission italienne à Budapest.	T.	389
7 mai	Lieutenant Genévrier Belgrade	Sur le parti „Ordre”, formé à Szeged et ses relations avec Vienne et Budapest.	C.R.	390
7 mai	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Un Gouvernement provisoire s'est constitué à Arad.	T.	391
9 mai	Gén. de Lobit au Gén. Hallier Belgrade	Le Gouvernement d'Arad désire entrer en relation avec le Comité anticommuniste de Vienne.	T.	392
14 mai	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Sur les raisons de la consolidation de la situation en Hongrie.	D.	393

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
15 mai	La Mission Militaire Française Vienne	Négociations austro-hongrois sur la formation d'un nouveau Gouvernement hongrois.	D.	394
15 mai	Gén. Pellé à M. Clemenceau Prague	Ligne de démarcation provisoire entre la Tchécoslovaquie et la Roumanie.	T.	395
17 mai	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Regroupement de l'Armée hongroise et de l'Armée d'Orient.	T.	396
17 mai	Col. Dossé au Gén. de Lobit Belgrade	Sur l'entrée des troupes roumaines à Arad et le Gouvernement provisoire hongrois.	T.	397
18 mai	Gén. Graziani au Gén. Franchet d'Esperey Bucarest	Moscou appelle Budapest à résister jusqu'à l'arrivée de l'aide militaire soviétique.	T.	398
18 mai	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Les intentions et le caractère du Gouvernement provisoire d'Arad sont ambiguës.	T.	399
20 mai	M. Clemenceau à M. Pichon Paris	L'Ukraine occidentale proteste contre l'occupation tchécoslovaque.	D.	400
Sans date	M. Diner-Dénes	Sur la question de la confédération danubienne.	D.	401
23 mai	Gén. Charpy au Gén. de Lobit Szeged	Accord du Gouvernement provisoire de Szeged avec le Comité antibolchevique de Vienne.	T.	402
24 mai	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Sur les groupements politiques hongrois.	D.	403

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 mai	M. Clemenceau au Gén. représentant militaire permanent français au Conseil Supérieure de la Guerre Paris	Il est impossible de lever le blocus de la Hongrie.	D.	404
23 mai	Gén. Pellé au Maréchal Foch Prague	Le commandement italien de l'Armée tchécoslovaque fait preuve de grande incapacité.	T.	405
25 mai	Gén. Pellé à M. Clemenceau Prague	Avance de l'Armée hongroise en Slovaquie.	T.	406
26 mai	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Situation militaire en Hongrie et le rôle de l'Italie.	D.	407
27 mai	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Les Roumains arrêtent des membres du Gouvernement provisoire d'Arad.	D.	408
27 mai	(auteur inconnu) Vienne	Contacts entre le Gouvernement de Budapest et la Mission Militaire italienne à Vienne.	D.	409
28 mai	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. de Lobit et au Gén. Graziani Constantinople	L'Armée roumaine ne peut pas traverser Szeged, ni utiliser la voie ferrée Temesvár-Arad.	T.	410
29 mai	Gén. Pellé à M. Clemenceau, au Maréchal Foch et à l'État-Major de l'Armée Prague	Insistance pour l'envoi d' officiers Français pour remplacer le commandement Italien en Tchecoslovaquie.	T.	411

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
1 juin	Maréchal Foch au Gén. Pellé Paris	La priorité est réservée aux opérations en direction de Bamberg et de la Haute Silésie.	T.	412
2 juin	Gén. Pellé à M. Clemenceau et au Maréchal Foch Prague	Impossibilité de prélever des troupes Tchécoslovaques sur le front hongrois.	T.	413
2 juin	M. Barrère à M. Pichon Rome	La politique de l'Italie en Hongrie	T.	414
3 juin	M. Allizé à M. Pichon Vienne	L'Armée hongroise est un danger pour les pays voisins.	T.	415
4 juin	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Ibid.	T.	416
4 juin	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Demande d'instructions sur le comportement à tenir face au Gouvernement antibolchevique d'Arad.	T.	417
6 juin	Gén. Franchet d'Esperey à M. Clemenceau et au Maréchal Foch Constantinople	La situation militaire en Europe Oriental.	T.	418
6 juin	Gén. Pellé à M. Clemenceau et au Maréchal Foch Prague	Renseignements sur la chute probable de Kassa.	T.	419
7 juin	Gén. Graziani au Gén. Franchet d'Esperey Bucarest	Entretien avec le Général Prezan sur la situation militaire en Hongrie et en Roumanie.	D.	420

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
7 juin	M. J. Károlyi au Gén. de Lobit Szeged	L'annonce de la constitution du Gouvernement Contre-révolutionnaire provisoire hongrois et ses objectifs.	D.	421
7 juin	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Plan d'une action militaire contre la Hongrie au cas où le Gouvernement hongrois n'accepterait pas les conditions de l'Entente.	T.	422
7 juin	M. Clemenceau au Gouvernement hongrois Paris	Les Gouvernements Alliés et Associés ont décidé de convoquer les représentants du Gouvernement Hongrois à la Conférence de la Paix à condition que la Hongrie cesse ses attaques contre la Tchécoslovaquie.	T.	423
7 juin	M. Allizé au Ministère des Affaires Étrangères Vienne	Informations sur les mouvements militaires de l'Armée hongroise dans l'ouest du pays.	T.	424
8 juin	M. Saint-Aulaire à M. Pichon Bucarest	La défaite des troupes tchécoslovaques ne permet plus d'ajourner d'avantage l'occupation de Budapest.	T.	425
9 juin	M. Kun à M. Clemenceau Budapest	Le Gouvernement des Conseils hongrois est prêt à cesser immédiatement les hostilités à condition que les États voisins en fassent de même.	T.	426
11 juin	Réunion du Conseil des Ministre des Affaires Étrangères Paris	La question des frontières entre la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Hongrie.	D.	427
11 juin	Gén. de Lobit au Gén. Charpy Belgrade	Instructions à propos du comportement à tenir vis-à-vis du Gouvernement contre-révolutionnaire provisoire hongrois de Szeged.	D.	428

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 juin	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. de Lobit Constantinople	La Hongrie rejette l'ultimatum de l'Entente du 7 juin, les Gouvernements Alliés envisagent l'occupation de la Hongrie.	T.	429
13 juin	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Belgrade	Demande d'instructions sur la conduite à tenir face au Gouvernement contre-révolutionnaire de Szeged.	T.	430
13 juin	2 <sup>e</sup> Bureau de l'État-Major de l'Armée Française Vienne	Traité économique entre les Italiens et les Hongrois.	D.	431
13 juin	M. Clemenceau au Gouvernements hongrois, tchécoslovaque et roumain Paris	Respectant les frontières établies, les armées des trois États doivent se replier sur leurs territoires respectifs.	T.	432
14 juin	Gén. Pellé à M. Benès Prague	Critiques formulées sur la politique du Conseil des Quatres.	L.	433
15 juin	Gén. Pellé au Maréchal Foch Prague	La situation militaire en Slovaquie. Demande d'aide contre la Hongrie.	L.	434
16 juin	M. Kun à M. Clemenceau Budapest	Le Gouvernement Hongrois fait part de ses intentions pacifiques.	T.	435
16 juin	M. J. Károlyi au Gén. Charpy Szeged	Demande d'aide du Gouvernement de Szeged contre les réquisitions roumaines.	D.	436
17 juin	2 <sup>e</sup> Bureau de l'État-Major de l'Armée Prague	La situation en Slovaquie presque entièrement envahie par les Magyars.	C.R.	437

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
17 juin	M. Barrère à M. Pichon Rome	L'attitude de l'Italie vis-à-vis du Gouvernement bolchevique de Budapest.	T.	438
Sans date	(auteur inconnu)	Conflit entre les Tchécoslovaques et les Hongrois.	N.	439
20 juin	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	L'éventualité du transport de l'Armée hongroise en Slovaquie au cas où l'Allemagne refuserait de signer la paix.	T.	440
20 juin	M. Allizé au Ministère des Affaires Étrangères Vienne	Résumé du compte-rendue de Béla Kun tenu à l'Assemblée des Conseils le 19 juin.	T.	441
21 juin	M. Kun à M. Clemenceau Budapest	L'Armée tchécoslovaque n'obéit pas à la sommation des Gouvernements alliés de cesser les hostilités.	T.	442
21 juin	Le Conseil Suprême des Puissances Alliées et Associées au Gouvernement hongrois Paris	Les forces roumaines ne seront invitées à évacuer le territoire hongrois qu'après l'évacuation totale du territoire tchécoslovaque par les forces hongroises.	T.	443
22 juin	Gén. Pellé au Maréchal Foch Prague	Notification des dates auxquelles les troupes hongroises commenceront à évacuer la Slovaquie.	T.	444
23 juin	M. Pichon à M. Clemenceau Paris	Les autorités militaires françaises doivent conserver à l'égard du Gouvernement anti-bolchevique de Szeged une stricte neutralité.	D.	445
23 juin	M. J. Károlyi au Gén. de Lobit Szeged	Demande d'un appui français contre les Bolcheviques hongrois.	D.	446

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 juin	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperely Nagyikinda	Demande d'intervention auprès du Gouvernement roumain pour obtenir la libération des Officiers et gendarmes hongrois.	D.	447
24 juin	M. Kun à M. Clemenceau Budapest	Demande de garanties pour l'évacuation des territoires occupés par les troupes roumaines.	T.	448
25 juin	Gén. Franchet d'Esperely au Gén. de Lobit Constantinople	Instructions du Maréchal Foch sur l'évacuation des troupes hongroises du territoire tchécoslovaque.	T.	449
25 juin	Gén. Pellé à M. Clemenceau et au Maréchal Foch Prague	Situation militaire en Slovaquie après les notes du 7 et du 14 juin de la Conférence de la Paix.	T.	450
27 juin	Gén. Pellé à M. Ph. Berthelot Paris	Sur la situation militaire en Slovaquie. L'action militaire contre la Hongrie est la mesure la plus urgente.	L.	451
27 juin	Gén. Pellé à M. Clemenceau Prague	La situation militaire en territoire tchécoslovaque.	T.	452
28 juin	Gén. Pellé à M. Clemenceau Prague	Radiotélégrammes de M. Böhm et M. Kun au sujet des territoires à évacuer.	T.	453
28 juin	Gén. Pellé à M. Clemenceau et au Maréchal Foch Prague	Sur la situation militaire en Slovaquie après la prise de contact avec le Général Böhm. La meilleure solution serait une intervention immédiate contre la Hongrie.	T.	454
29 juin	M. Clemenceau au Gén. Pellé Paris	Communication du télégramme de Béla Kun du 29 juin; le Général Pellé doit agir avec prudence pour ne pas donner aux hongrois de nouveaux prétextes de ne pas exécuter l'évacuation.	T.	455

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
30 juin	Gén. Pellé à M. Clemenceau Prague	M. Böhm sur les territoires à évacuer et la réponse du Général Pellé.	T.	456
30 juin	Gén. Pellé à M. Clemenceau Prague	Selon M. Kun, les Roumains ne respectent pas les décisions de la Conférence de la Paix.	T.	457
Sans date	(auteur inconnu)	Les événements sur le front tchécoslovaque de 21 juin au 29 juin 1919.	D.	458
1 juillet	M. Böhm au Gén. Pellé Nagykikinda	Les troupes hongroises ont commencé leur retraite.	T.	459
1 juillet	Gén. de Lobit au Gén. Graziani Nagykikinda	Le télégramme de V. Böhm sur le déroulement de l'évacuation des territoires slovaques.	T.	460
2 juillet	Gén. Pellé à M. Clemenceau et à l'État-Major de l'Armée Prague	Radiogramme de M. Böhm protestant contre l'attaque Roumaine près de Tiszalucz.	T.	461
1 juillet	Gén. Pellé à M. Clemenceau Prague	Le recul hongrois se poursuit normalement. Protestation de V. Böhm contre l'attaque des troupes roumaines.	T.	462
3 juillet	M. J. Károlyi au Gén. de Lobit Szeged	Le Gouvernement de Szeged demande aux Puissances Alliées que l'Armée Roumaine remette le pouvoir et l'administration des territoires devant être évacués entre ses mains.	L.	463
7 juillet	Gén. Hallier au Ministère de la Guerre Vienne	Propositions des Missions Militaires Américaine, Anglaise, Française et Italienne à Vienne sur la politique à suivre vis-à-vis de la Hongrie.	T.	464

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
8 juillet	Le Conseil Supérieur de Guerre Versailles	Sur les mesures à prendre à l'égard de la Hongrie.	D.	465
8 juillet	Gén. Pellé à M. Clemenceau Prague	Situation en Hongrie, la nécessité d'une intervention militaire en Hongrie.	D.	466
10 juillet	Gén. Pellé à M. Benès Prague	La Tchécoslovaquie aurait intérêt à s'allier à la Roumanie pour empêcher le bolchevisme hongrois de s'étendre.	L.	467
11 juillet	M. Kun à M. Clemenceau Budapest	Protestation contre les attaques roumaines déclenchées après le retrait des troupes hongroises de la Slovaquie.	T.	468
11 juillet	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Renvoi du représentant hongrois à Vienne.	D.	469
12 juillet	Réunion de MM. White, Balfour, Clemenceau, Pichon, Crespi et Matsui Paris	Décision de la Conférence de la Paix de ne pas discuter avec Béla Kun tant qu'il ne respecte pas les conditions de l'armistice.	D.	470
12 juillet	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Mission de M. Csáky à Bucarest pour un futur rapprochement roumano-hongrois.	T.	471
13 juillet	M. Pichon à M. Allizé Paris	Le Maréchal Foch a été chargé d'étudier un plan d'action militaire contre la Hongrie.	T.	472
14 juillet	M. Kun à M. Clemenceau Budapest	La Hongrie a, pour sa part, respecté les conditions de l'armistice.	T.	473

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
15 juillet	Réunion de MM. Clemenceau, Balfour, Crespi, Pichon, White et Matsui Paris	Polémique sur le comportement hongrois et roumain à propos de l'exécution des décisions de la Conférence (de la Paix).	D.	474
17 juillet	Réunion de MM. Clemenceau, Balfour, Tittoni, White, le Gén. Bliss, le Maréchal Foch, le Gén. Weygand, MM. Benès, Kramář, Patchich, Misu et Vaïda Voevoda Paris	Discussion sur une éventuelle opération militaire contre la Hongrie.	D.	475
18 juillet	Réunion de MM. Clemenceau, Balfour, White et Tittoni Paris	Discussion sur l'attitude face à la République des Conseil hongroise.	D.	476
19 juillet	M. J. Károlyi au Gén. de Lobit Szeged	Informations sur une offensive hongroise contre le front roumain.	L.	477
21 juillet	Réunion de MM. Clemenceau, Balfour, White et Tittoni Paris	Nomination de la Commission Interalliée d'enquête en Hongrie.	D.	478
21 juillet	M. Pichon à M. Allizé Paris	Le Conseil Suprême a décidé de procurer des informations précises sur la mission de V. Böhm à Vienne.	T.	479
24 juillet	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Nagyikikinda	Le Gouvernement de Szeged veut transférer son armée au comitat de Baranya et aux environs de Baja.	T.	480

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
25 juillet	Réunion de MM. Clemenceau, Balfour, White, Hoover et Coolidge Paris	Discussion sur l'attitude à prendre vis-à-vis des propositions du Général Böhm, d'une coopération contre le Gouvernement Kun.	D.	481
25 juillet	Gén. Pellé à M. Clemenceau et au Maréchal Foch Prague	La rencontre entre le Général Pellé et le Général Prezan a pour but d'aider le rapprochement des Gouvernements Tchécoslovaque et Roumain.	T.	482
25 juillet	M. Allizé au Ministère des Affaires Étrangères Vienne	La mission de V. Böhm à Vienne et son programme politique.	T.	483
26 juillet	Réunion de MM. Clemenceau, Balfour, Tittoni, Pichon, White, Hoover et le Maréchal Foch Paris	Propositions à propos de la politique des Alliés vis-à-vis de la Hongrie.	D.	484
26 juillet	Réunion de MM. Clemenceau, Balfour, Tittoni, White et le Maréchal Foch Paris	Discussion sur le texte; concernant la Hongrie, préparé par M. Balfour.	D.	485
26 juillet	Les Gouvernements Alliés et Associés Paris	Déclarations des Gouvernements Alliés et Associés sur les conditions devant être réunies pour la conclusion de la paix.	T.	486
26 juillet	Gén. Franchet d'Esperey au Gén. de Lobit Constantinople	La préparation d'une éventuelle marche sur Budapest.	T.	487

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
26 juillet	M. Benès à M. Clemenceau Paris	La Tchécoslovaquie obtiendra le respect de ses frontières par la force si la Hongrie continue de violer l'armistice.	L.	488
27 juillet	Gén. de Lobit au Gén. Franchet d'Esperey Nagykikinda	Sur l'appui financier à verser au Gouvernement de Szegeed pour l'occupation et le ravitaillement de Budapest.	T.	489
27 juillet	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Informations sur un éventuel rapprochement entre la Hongrie et la Roumanie.	T.	490
28 juillet	M. Allizé à M. Pichon Vienne	M. Allizé n'a aucune confiance en V. Böhm, mais estime toutefois qu'il n'y a aucun risque pour la France à soutenir ce dernier.	T.	491
28 juillet	M. Clemenceau au Gén. Franchet d'Esperey Paris	Instruction sur la démobilisation.	T.	492
31 juillet	M. Benès au Maréchal Foch Paris	Propositions quant aux conditions à poser à la Hongrie.	L.	493
31 juillet	M. Fontenay à M. Pichon Belgrade	Entretien entre le Gouvernement de Szegeed et le Gouvernement de Belgrade sur les intentions du Gouvernement Magyar.	D.	494
1 août	M. Allizé à M. Pichon Vienne	Défaite de l'Armée rouge et retraite du Gouvernement des soviets. La formation d'un cabinet socialiste de Peidl.	T.	495
1 août	Lt-Colonel Romanelli à M. Clemenceau Budapest	Démission du Gouvernement de la République des Conseils. Le nouveau Gouvernement déclare accepter les propositions des Puissances Alliées.	T.	496

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
1923				
6 août	M. Clemenceau	Rapport du Maréchal Foch sur les événements en Transylvanie en 1918-1919.	D.	497
	au Gén. Berthelot			
	Paris			

# DOCUMENTS

THE SOUTH AFRICAN GOVERNMENT'S POLICY ON THE  
INDIAN COMMUNITY, 1948-1954

1. INTRODUCTION

The South African Government's policy towards the Indian community has been the subject of a number of studies. The most comprehensive of these is the book by Dr. J. M. K. de Vries, *The Indian Community in South Africa, 1948-1954* (Durban, 1954). This book is a valuable contribution to the history of the Indian community in South Africa, and it is particularly interesting in view of the fact that the Indian community has been the subject of a number of studies by other writers. The book is written in a clear and concise style, and it is well illustrated with photographs and maps. It is a valuable addition to the literature on the Indian community in South Africa, and it is particularly interesting in view of the fact that the Indian community has been the subject of a number of studies by other writers.

## APPENDIX

### ANNEXURE A: THE GOVERNMENT'S POLICY ON THE INDIAN COMMUNITY, 1948-1954

1. THE GOVERNMENT'S POLICY ON THE INDIAN COMMUNITY, 1948-1954

The Government's policy on the Indian community has been the subject of a number of studies. The most comprehensive of these is the book by Dr. J. M. K. de Vries, *The Indian Community in South Africa, 1948-1954* (Durban, 1954). This book is a valuable contribution to the history of the Indian community in South Africa, and it is particularly interesting in view of the fact that the Indian community has been the subject of a number of studies by other writers.

## APPENDIX

The Indian community in South Africa has been the subject of a number of studies. The most comprehensive of these is the book by Dr. J. M. K. de Vries, *The Indian Community in South Africa, 1948-1954* (Durban, 1954). This book is a valuable contribution to the history of the Indian community in South Africa, and it is particularly interesting in view of the fact that the Indian community has been the subject of a number of studies by other writers.

### APPENDIX

The Indian community in South Africa has been the subject of a number of studies. The most comprehensive of these is the book by Dr. J. M. K. de Vries, *The Indian Community in South Africa, 1948-1954* (Durban, 1954). This book is a valuable contribution to the history of the Indian community in South Africa, and it is particularly interesting in view of the fact that the Indian community has been the subject of a number of studies by other writers.



M. BENÈS, SECRÉTAIRE DU CONSEIL NATIONAL TCHÉCOSLOVAQUE  
 À M. MASARYK, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL TCHÉCOSLOVAQUE

D. Sans N°.

Paris, 2 octobre 1918, Oh.40.

Ai signé accord avec le Gouv. français le 28 septembre dont le texte ci-joint:<sup>1</sup> Votre dépêche concernant la constitution du Gouv. reçu. Suis complètement d'accord et fais tout de suite les préparatifs nécessaires. La situation chez nous et en Autriche excessivement grave et soyez préparé que les divers projets de fédéralisation seront lancés. Il sera nécessaire alors de soutenir le moral de nos amis à Prague. Je vous télégraphierai et dans ce cas là il sera peut-être nécessaire que vous lanciez à Washington la proclamation de la constitution du Gouvernement. Suivant les dernières nouvelles de Bohême des machinations sérieuses se préparent contre les Tchèques. On va les menacer de l'invasion prussienne qui constitue à présent un vrai danger, et en même temps on essaiera de les duper par des manoeuvres fédéralistes. Hussarek, Redlich et Lobkowitz travaillent dans ce sens, très énergiquement. Si chez nous on était un peu désorienté à ce moment, nous devrions agir tout de suite. Mes messages sont du reste arrivés à Prague et ils connaissent en gros notre situation ici. Nous devons être préparés pour répondre aux coups immédiatement. Je resterais constamment en contact avec vous-même de l'Italie où je pars aujourd'hui. Ai reçu le dernier chèque aujourd'hui. Mes saluts sincères.

#### ANNEXE

### ACCORD ENTRE LE GOUVT. DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE CONSEIL NATIONAL TCHÉCO-SLOVAQUE CONCERNANT LE STATUT DE LA NATION TCHÉCO-SLOVAQUE EN FRANCE<sup>2</sup>

Paris, 28 septembre 1918.

Secret.

#### ART. 1.

La nation tchéco-slovaque continuera à prêter au Gouv. de la République Française, pour la poursuite de la présente guerre, le concours de ses armées, dont la haute direction politique appartient au Conseil national tchécoslovaque et dont l'emploi sur les différents théâtres d'opérations est réglé d'après la situation militaire, pour entente entre le Gouv. français et le Conseil National.

<sup>1</sup> Voir l'Annexe.

<sup>2</sup> L'accord a été signé: au nom du Conseil National tchécoslovaque: Édouard Benès, Ministère des Aff. Étrang. République française: S. Pichon, ensuite Laroche.

## ART. 2.

De son côté, le Gouv't. de la République Française, reconnaissant, dans les même termes et conditions que les autres États ses alliés ou associés, comme nation alliée et belligérante, la Nation tchécoslovaque, dont la souveraineté est représentée par le Conseil national tchécoslovaque comme Gouv't. de fait et siégeant en France, s'engage à lui continuer son concours pour lui permettre de recouvrer sa liberté et de réaliser la reconstitution d'un État tchécoslovaque indépendant dans les limites de ses anciennes provinces historiques.

## ART. 3.

Le Gouv't. de la République française et le Conseil national tchécoslovaque entretiendront des relations officielles. Le Gouv't. de la République française reconnaît à la Nation tchécoslovaque le droit d'être représentée aux conférences interalliées, où serait traitées les questions touchant les intérêts des Tchécoslovaques.

## ART. 4.

Les nationaux tchécoslovaques, reconnus comme tels par le Conseil national tchécoslovaque et résidant en France, auront les mêmes droits et obligations que ceux généralement reconnus aux ressortissants des pays amis; ils bénéficieront également des avantages particuliers accordés, en raison de l'état de guerre, aux ressortissants des pays alliés.

## ART. 5.

Une convention spéciale sera substituée au décret français du 16 décembre 1917, publié au Journal Officiel de la République française du 19 décembre 1917 et relatif à la constitution en France de l'armée tchécoslovaque, ainsi qu'au décret français du 31 mai 1918, publié au Journal Officiel de la République Française du 3 juin 1918 et concernant la justice militaire dans l'armée tchéco-slovaque; jusqu'à la conclusion de la convention ci-dessus envisagée ces deux décrets restent provisoirement vigueurs.

## ART. 6.

Le Conseil National tchécoslovaque déclare que les sommes qui ont été et seront affectées par le Gouv't. de la République Française aux dépenses militaires, politiques et administratives constituent des avances, dont la nation tchécoslovaque assurera le remboursement dans l'année qui suivra la signature du traité de paix, au moyen d'un emprunt. Les conditions et garanties de cet emprunt feront l'objet d'un accord ultérieur.

## 2

M. DUTASTA, MINISTRE DE FRANCE À BERNE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. Sans N°. Confidentiel.

Berne, 5 octobre 1918.

Les Hongrois, conscients du délabrement de l'Autriche, veulent s'accorder avec l'Entente, sans se brouiller avec l'Allemagne, et, à cet effet, jouer — s'il est possible — le rôle d'intermédiaire entre l'Entente et la gauche allemande.

Le Comte Julius Andrassy fait des démarches à Vienne pour obtenir l'autorisation de venir prochainement en Suisse. Il a l'intention d'y rester au moins six semaines, „pour raisons de santé”. Des amis hongrois qu'il a en Suisse se font forts de le „convertir aux idées du Président Wilson”. Ils font valoir son intelligence politique, l'autorité qu'il possède en Hongrie et en Autriche, le crédit dont il jouit en Allemagne. Ils supplient qu'on ne tienne compte ni de ses propos, ni de ses articles. Sa venue sera suivie de près par celle du Comte Michel Karolyi.

Dès à présent, les Hongrois organisent secrètement à Berne une sorte de Bureau de Presse, qui d'ailleurs, disent-ils, agira bientôt ouvertement. Grâce à un service clandestin de courriers entre Berne et Budapest, de nombreux hommes politiques hongrois sont en relations avec la Suisse et y préparent la création d'une légation indépendante.

D'un long entretien qu'un informateur a eu avec des Hongrois, il résulte qu'ils redoutent „les doctrines abstraites, les préjugés moraux et l'intransigeance de l'Amérique”. Ils comptent sur „les nombreux amis qu'ils ont en Angleterre”. Ils espèrent que „la France ne se laissera pas égarer par les Tchéco-Slovaques et les Yougo-Slaves” dont ils se déclarent toutefois „prêts à admettre et même à soutenir les ambitions légitimes” mais dont il faut „réfréner la turbulente jeunesse politique et instruire l'inexpérience”. Ils affirment que l'Entente aidant — „car elle seule a autorité sur les Tchéco-Slovaques et les Yougo-Slaves” —, la Hongrie s'entendrait sans trop de peine avec ces nationalités; mais elle ne consentira jamais à aucune transaction en ce qui concerne la Transylvanie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, ff. 12-13.

## 3

PROCÈS-VERBAL DE LA CONVERSATION TENUE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES  
 ÉTRANGÈRES AVEC LA PARTICIPATION DE MM. CLEMENCEAU, LLOYD GEORGE,  
 SONNINO, BONAR LAW, LORD ROBERT CECIL et M. PICHON

D. Sans N°.

Paris, 7 octobre 1918, 15 h.

M. CLEMENCEAU: Je suis assez ému d'une nouvelle que je viens d'apprendre. Le Gouvernement anglais a, paraît-il, décidé sans nous consulter de retirer le Général Milne

et ses troupes de l'armée d'Orient, commandée par le Général Franchet d'Esperey, pour en former une armée à part, qui sera placée sans doute sous le commandement du Général Allenby. S'il en est ainsi, j'ai le devoir de protester devant cette réunion des Alliés.

M. LLOYD GEORGE: Le Général Franchet d'Esperey a fait un plan de campagne dont je n'ai eu communication que ce matin. Jusqu'ici des troupes anglaises, avec des troupes grecques, formaient l'aile droite de l'armée de Salonique, et les Italiens en formaient l'aile gauche. Le Général d'Esperey, sans nous consulter, et sans consulter le Général Milne, coupe l'armée anglaise en tronçons. Il forme pour marcher sur la Turquie, une armée composée de trois divisions grecques, une anglaise et une française, sous le commandement d'un général français. Le reste des divisions britanniques est envoyé en Bulgarie. Un autre mouvement, dirigé vers l'Albanie et l'Adriatique, doit être entrepris avec le concours de deux divisions françaises, et encore sous un général français. Cela ne nous fait pas justice. Nous avons soutenu presque seuls la lutte contre le Turc. Cette lutte nous a coûté des pertes énormes, aux Dardanelles, en Mésopotamie, en Palestine. Par quatre années d'efforts, nous avons épuisé la Turquie. Et, lorsqu'arrivé le moment de la victoire finale, nos troupes de Macédoine qu'on a maintenues trois ans face à l'Est, dans la vallée insalubre de la Struma, seraient remplacées, pour marcher sur Constantinople, par une armée où il n'y aurait qu'une division britannique, et dont le chef serait un général français! Le Général Franchet d'Esperey n'agit pas.

M. CLEMENCEAU: Il est certain que nous nous débarrasserons d'une grosse difficulté si nous n'occupons pas Constantinople. Je crois que nous sommes d'accord sur le télégramme à envoyer au Général Franchet d'Esperey. Je suis d'avis de n'y rien mettre sur l'opération proposée en Turquie: nous pourrions en faire l'objet d'un autre télégramme.

M. LLOYD GEORGE: Pour préparer son nouveau plan il faut qu'il connaisse nos intentions.

M. SONNINO: Le plan qui nous a été présenté divise l'armée italienne de Macédoine en petits groupes isolés. Il faut éviter celà, et mentionner la chose dans le télégramme.

M. CLEMENCEAU: Certainement. Mais il faut réserver la possibilité d'employer certaines unités italiennes, comme certaines unités anglaises ou françaises, là où elles seront les plus utiles à un moment donné. Il faut se garder de disperser chaque armée nationale, mais il ne faut pas la considérer comme un bloc intangible.

M. ORLANDO: D'accord, pourvu que le principe de l'unité de chaque armée nationale soit bien indiqué.

M. CLEMENCEAU: Ajoutons au télégramme: dans le plan on devra, dans la mesure du possible, éviter de disperser les forces composant chacune des armées nationales.

*(Rédaction du télégramme)*

M. CLEMENCEAU: J'ai vu ce matin le Maréchal Foch. Je lui ai parlé des conditions possibles d'un armistice général. Vous pensez comme moi, j'en suis sûr, que sur les questions militaires — et un armistice est un accord militaire — nous devons prendre le conseil du Commandant en chef<sup>1</sup>. On m'avait posé la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de demander l'occupation de certains points stratégiques. Je dois vous dire que mon désir est demander ce qui est nécessaire et pas davantage. Il ne faut pas qu'on puisse nous

<sup>1</sup> Le Maréchal Foch.

reprocher d'avoir par des exigences excessives, prolongé la guerre et fait tuer des centaines de milliers d'hommes. Mais il nous faut ce qui est nécessaire. J'ai demandé au Maréchal Foch d'y réfléchir. Autre point: nous allons peut-être accepter la demande d'armistice de l'ennemi, en faisant nos conditions. Mais il est absolument nécessaire que la durée de l'armistice soit très courte. Des hommes qui sont en pleine bataille, et qui sont prêts à se faire tuer pour la victoire, ne seront plus dans le même état d'esprit après une longue suspension d'armes. Il faut être prêt à poser, pendant un armistice très court, quelques questions décisives, auxquelles l'ennemi devra répondre par oui ou par non, de manière à nous fixer ses intentions. On peut lui demander, par exemple: restituez-vous l'Alsace-Lorraine? Cédez-vous Trieste et le Trentin? Si c'est non, inutile de continuer la conversation. Nous pourrions fixer un délai de trois jours, et au bout de ces trois jours, si les réponses sont négatives, la lutte recommencera.

M. BONAR LAW: Un armistice, même très court, n'est-il pas dangereux? Ne vaut-il pas mieux poser les questions avant d'accorder l'armistice?

M. SONNINO: Notre intention est de demander à l'ennemi d'évacuer des territoires très étendus. Cela prend du temps. Comment, dans ces conditions, faire un armistice très court?

M. CLEMENCEAU: On pourrait leur donner trois jours pour accepter les conditions de l'armistice et répondre à nos questions?

M. LLOYD GEORGE: Les évacuations exigeront un délai d'au moins un mois. Il est vrai qu'en hiver il y a presque armistice de fait....<sup>1</sup> Pour des réponses en trois jours, je ne sais pas si nous avons intérêt à les demander. Si les Allemands cèdent sur certains points difficiles, il le feront graduellement.

LORD ROBERT CECIL: Si vous faite un armistice et que vous entamiez des négociations, cet état de choses pourra se prolonger un an et plus. Vous n'aurait pas de solution avant un an. Je suis frappé de la force de ce que dit M. Clemenceau. Si les hostilités sont interrompues quelque temps, il ne sera plus possible de les reprendre. D'autre part, les Allemands sont à court de bien des choses, et surtout de vivres: continuerez-vous le blocus pendant un long armistice? et, si vous le suspendez, et que la guerre recommence, voyez-vous les conséquences?

M. SONNINO: Je concevrai, pour commencer, un armistice pouvant être dénoncé dans les cinq ou dans les dix jours; puis une demande de garanties qui seules permettraient la suspension du blocus; enfin, si ces garanties sont données, la levée du blocus et l'ouverture des négociations proprement dites.

M. CLEMENCEAU: Je ne crois pas comme M. Lloyd George que les Allemands céderont graduellement. Au contraire. Il faut saisir le moment psychologique, le moment où l'ennemi est disposé à céder beaucoup parce qu'il est sous le coup de la défaite. Si on lui donne du répit, il commencera à chicaner et à marchander.

M. LLOYD GEORGE: Je pense aussi qu'il y a beaucoup de force dans ce que dit M. Clemenceau. Si les soldats cessent de se battre, pourront-ils recommencer? Je les ai vus souvent, je connais leur état d'esprit. La question est de savoir si, avant d'accorder un

<sup>1</sup> Lacune de document.

armistice, nous ne devons pas chercher à savoir quelle sorte de paix est ou n'est pas possible. J'ai, comme vous, peur de l'armistice. Nos troupes, comme les vôtres, sont très fatiguées, non parce qu'elle mènent une bien dure vie depuis quatre ans. Il faudrait pouvoir être éclairé, avant de rien accorder, sur les véritables intentions de l'ennemi.

M. CLEMENCEAU: Ici, je ne suis pas de votre avis. Il faut tenir compte de l'opinion de nos peuples. Si nous accordons l'armistice, aux conditions prévues, et que nous posions ensuite des questions à l'ennemi, nous évitons le reproche d'avoir prolongé l'effusion du sang.

M. SONNINO: L'ennemi joue le même jeu que dans ses tentatives précédentes. Il compte sur l'amollissement des armées alliées par la suspension des hostilités.

M. ORLANDO: Il est hors de doute que l'armistice a des inconvénients graves. C'est pour cela qu'il faut prévoir des phases successives et fixer des délais courts avant l'ouverture des négociations générales. Mais l'armistice, tel que nous le concevons, aurait aussi ses avantages, et il ne faut pas les oublier. Il ne nous apporterait pas seulement un grand bénéfice moral, en écartant l'impression que la guerre est prolongée par la dureté inhumaine des gouvernements. Il nous apporterait aussi de grands avantages matériels s'il est conclu sur les bases que nous avons jetées dans notre conversation d'hier. Non seulement nos territoires envahis seraient évacués, mais aussi les territoires que nous revendiquons pour des raisons nationales, et ceux-ci sont des remparts au point de vue militaire. Ce serait un avant-goût des conditions de la paix victorieuse. Si la guerre devait recommencer plus tard, il est possible que nous trouvions le moral de nos armées affaibli, mais nous aurions tout l'avantage des territoires évacués par l'ennemi et occupés par nous.

Je ne parle que de l'armistice avec les Empires Centraux. Avec la Turquie, nos conditions d'armistice seront celles sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord, et qui nous assureront des avantages militaires considérables. L'occupation des détroits constituerait, à elle seule, un gain d'une valeur immense. J'ai donc le droit d'insister sur le bénéfice matériel d'un armistice. Nous sommes d'accord sur ses conditions générales: elles nous rendraient immédiatement les territoires envahis et les terre irredente. Je suis d'accord avec M. Clemenceau pour que la durée de l'armistice soit aussi courte que possible.

M. LLOYD GEORGE: Je remercie M. Orlando de ce qu'il vient de dire. Les conditions de l'armistice sont d'une importance capitale. L'armistice qu'on le veuille ou non, ce sera la fin de la guerre. Il sera impossible de reprendre la lutte après un temps d'arrêt un peu long. Il faut poser des conditions telles que, si les négociations n'aboutissent pas, nous ayons des gages certains. Si nos ennemis ont évacué l'Alsace-Lorraine, le Trentin et Trieste, feront-ils la guerre pour les reprendre? Pour les colonies allemandes c'est encore plus simple: elles sont entre nos mains. Donc faisons bien attention à ce que nous mettrons dans nos conditions d'armistice. Ce que je crois c'est que, l'armistice signé, on ne pourra, ni d'un côté ni de l'autre, recommencer à se battre.

M. SONNINO: Je pense que nous sommes tous d'accord sur le sens des mots „évacuation des territoires par l'ennemi". Cela veut dire: occupation par nous. Sur l'armistice avec la Turquie, je ferai observer que les Turcs, s'ils savent que nous nous prêtons à un armistice général, se garderont bien d'agir séparément. Nous n'avons pas intérêt à passer par le Président Wilson? Si l'ennemi en ce moment, nous tend un piège, la Turquie resterait dans une situation très défavorable.

M. PICHON: Le Président Wilson a été saisi par les trois Puissances ennemies. Il leur répondra à toutes...<sup>1</sup>

M. SONNINO: En répondant nous-mêmes à Wilson, allons nous faire la distinction entre la Turquie et ses alliés?

M. LLOYD GEORGE: Certainement. L'Amérique n'est pas en guerre avec la Turquie. Pour le projet d'armistice avec les Puissances Centrales il y a un premier pas à faire. Nous connaissons le texte allemand, quoique nous ne l'ayons pas reçu officiellement. La première chose à faire est de soumettre la question à nos représentants militaires de Versailles et au Représentants de l'Amérique, et à leur demander un avis technique.

LORD ROBERT CECIL: Il faudrait inviter le Président Wilson à envoyer ici quelqu'un qui puisse causer avec nous.

M. CLEMENCEAU: C'est ce qu'il ne fera jamais. Il veut rester isolé et supérieur. C'est Jupiter.

M. LLOYD GEORGE: Vous êtes d'accord avec moi pour inviter nos conseillers militaires à examiner la question? Bien entendu, nos marines seront représentées à la réunion.

*(Cette proposition est acceptée).*

AG.6N69

#### 4

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT ET AU GÉNÉRAL BERTHELOT, CHARGÉ DE MISSION EN ROUMANIE<sup>2</sup>

D. N° 12.913 BS/3. Rigoureusement secret. Paris, 7 octobre 1918.

### PLAN D'ACTION MILITAIRE EN ORIENT.

#### I

#### Les Buts de l'Entente

L'armistice que vient de conclure la Bulgarie ouvre une phase nouvelle de la guerre, caractérisée par la possibilité, pour l'Entente, de porter la guerre sur la frontière même de l'Autriche, et d'étendre son action militaire et maritime vers la Roumanie et la Russie méridionale.

Les Puissances de l'Entente doivent exploiter cette situation pour réaliser *les buts généraux* ci-après définis:

<sup>1</sup> Mots illisibles.

<sup>2</sup> Exemple destiné au Général Bélin, Représentant Militaire Permanent de la France au Conseil Supérieur de Guerre.

1. Libération intégrale de la Serbie;
2. Reprise du contact avec la Roumanie, puis avec la Russie méridionale, en vue de la reconstitution progressive d'un front oriental formant barrage à l'expansion allemande, et pouvant servir ultérieurement de base de départ pour de nouvelles actions offensives contre les Puissances Centrales;
3. Isolement de la Turquie par terre et par mer pour la contraindre à son tour à un armistice et nous ouvrir la libre communication entre la Méditerranée et la Mer Noire.

## II

### Les possibilités de l'ennemi

1. *Les Puissances Centrales*, dont les forces occupent la Roumanie, l'Ukraine et l'Albanie, et qui ont participé avec les Bulgares à l'occupation de la Serbie, peuvent chercher à couvrir leur emprise sur ces territoires:

- soit par l'organisation d'une solide défense en Vielle Serbie et sur le Danube,
- soit par des actions offensives, partant de ces bases, et dirigée contre les Armées Alliées.

Cette dernière attitude leur est rendue difficile en raison de la situation à laquelle elles ont à faire face en Russie—Roumanie, et de la nécessité qui leur est imposée de réserver leurs disponibilités pour le front occidental.

Il convient néanmoins d'en prévoir l'éventualité pour éviter toute surprise.

2. *Quant à la Turquie*, une réaction sérieuse de sa part semble implorable, en raison de l'état de ses armées au lendemain de la victoire britannique de Palestine et de la rupture de ses communications terrestres avec les Puissances Centrales.

L'interdiction de ses communications maritimes avec ces mêmes Puissances la mettra, sans doute, dans l'obligation de renoncer à la lutte.

Dans l'hypothèse contraire, une action militaire, partant de la frontière bulgare, et orientée en direction de Constantinople, pourra être entreprise, dès que la situation du front d'Orient permettra de disposer des forces suffisantes pour cette opération.

## III

### Plan d'action militaire

Le développement de l'action militaire comportera nécessairement plusieurs phases successives.

*1<sup>ère</sup> phase.*— Il conviendra, en premier lieu, de *réaliser* et de *consolider* les avantages que nous procure l'armistice avec la Bulgarie, et de préparer notre action ultérieure en Roumanie, puis en Russie.

Dans ce but il appartiendra:

1. *au Général Commandant en Chef les Armées Alliées d'Orient*<sup>1</sup>,
  - a) de poursuivre les opérations militaire visant à réaliser, malgré la résistance ou l'intervention offensive éventuelle des Puissances Centrales:

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

- la libération de la totalité du territoire serbe,
- l'occupation de la Bulgarie,
- la constitution d'un front défensif de l'Albanie au Danube et à la Mer Noire,
- l'isolement de la Turquie par terre et par mer<sup>1</sup>, et éventuellement, sa mise hors de cause par une action militaire des Forces alliées.

b) de porter à son maximum le développement<sup>2</sup> de la puissance offensive et défensive des armées balkaniques de manière à élargir leur rôle et à alléger progressivement la tâche des Armées franco-italo-britanniques.

2. au Général Berthelot, agissant sous l'autorité supérieure du Général Commandant en Chef les Armées Alliées d'Orient, de préparer notre intervention ultérieure en Roumanie par une action à la fois politique et militaire visant:

- à provoquer l'avènement d'un Gouvernement favorable à l'Entente,
- à organiser la résistance à l'emprise allemande et le soulèvement général du pays.

2<sup>ème</sup> phase.- La deuxième phase sera caractérisée par une *intervention militaire directe* des Alliées en Roumanie, seul moyen qui, dans la situation actuelle de ce pays, permette de le libérer de l'emprise ennemi et de le faire entrer de nouveau dans la lutte aux côtés des Alliés.

La préparation de cette opération sera réglée de concert entre le Général Commandant en Chef les Armées Alliées d'Orient et le Général Berthelot; son exécution sera confiée au Général Berthelot qui, tout en continuant à relever de l'autorité supérieure du Général Franchet d'Esperey, exercera directement le Commandement des forces mises, dans ce but, à sa disposition.

3<sup>ème</sup> phase.- Cette opération achevée, le général Berthelot, agissant en qualité de *Conseiller technique du Commandement roumain, et de Chef de la Mission Militaire Française en Roumanie*, aura à entreprendre la réorganisation de l'Armée roumaine, et à entrer en liaison avec les éléments russes susceptibles de coopérer à l'action de l'Entente.

Ultérieurement, et en la même qualité, il devra orienter l'action militaire du Commandement roumain, dans le cadre du Plan général d'opérations que le Général Franchet d'Esperey aura à établir en vue d'assurer, sur le front oriental progressivement élargi, une coopération étroite des Armées Alliées d'Orient, de l'Armée Roumaine, et des Forces russes reconstituées.

#### IV

##### Les moyens

Les moyens militaires dont dispose l'Entente sont constitués par les Armées Alliées d'Orient.

Ils pourront être renforcés ultérieurement, et dans certaines conditions, par la participation d'une fraction des forces bulgares à nos opérations.

<sup>1</sup> *Note du document:* L'isolement par mer nécessitera l'installation d'une base sous-marine (à Varna, par exemple), pour laquelle le Général Commandant en Chef les Armées Alliées d'Orient aura à s'entendre avec le Vice-Amiral Commandant en Chef l'Armée navale.

<sup>2</sup> *Note du document:* Voir § IV. (Les moyens).

La démobilisation imposée à la Bulgarie tient compte de cette participation éventuelle.

La nécessité de concentrer notre effort maximum sur le front occidental<sup>1</sup> nous interdit tout renforcement des forces franco-italo-britanniques, et nous conduit même à en réduire le courant d'entretien.

Notre effort en Orient reposera *donc essentiellement sur les armées balkaniques*, ultérieurement sur les forces roumaines et russes que nous pourrions reconstituer.

C'est pour cette raison que nous devons tendre au développement maximum de la puissance offensive et défensive des Armées Balkaniques, en leur *fournissant* et en *entretenant* les éléments spéciaux et les moyens matériels qu'elles ne peuvent elles-mêmes constituer ou alimenter, et que les réductions inévitables des forces franco-italo-britanniques rendront disponibles.

## V

### Emploi des moyens

Pour des raisons qui tiennent aux rivalités balkaniques, les armées serbe, grecque, bulgare et roumaine seront utilisées de préférence *sur leur propre territoire*.

Les forces franco-britanniques doivent constituer *l'ossature* de l'ensemble, et il conviendra de les réserver pour les missions qui ne pourraient être confiées aux contingents balkaniques sans occasionner des contacts délicats.

Il semble, en conséquence, qu'au cours de la première phase des opérations, la répartition des forces pourrait être la suivante:

1. Opération visant la libération de la Serbie et l'occupation des frontières serbes:  
— *Armée franco-serbe.*
2. Occupation de la Bulgarie et défense de nos frontières:  
— *Forces franco-britanniques, encadrant les forces bulgares maintenues sur le pied de guerre*  
(3 D.I. — 1 D.C.).
3. Couverture en Albanie, de la gauche serbe à l'Adriatique:  
— *Détachement franco-albanais et forces italiennes.*
4. Réserves immédiates:  
— *Forces franco-britanniques disponibles.*
5. Réserve générale:  
— *Armée grecque échelonnée sur les voies ferrées en territoire hellénique.*

## VI

Les instructions qui précèdent fixent *les buts généraux* assignés à l'action militaire des Alliés en Orient, mais elles ne peuvent définir que d'une manière très large, le caractère de *progressivité* de cette action.

<sup>1</sup> Note du document: Front franco-britannique et front italien.

Il appartiendra aux Généraux Franchet d'Esperey et Berthelot de poursuivre la réalisation du programme ainsi tracé, en fonction des possibilités qui leur seront ouvertes du fait de la situation générale, des réactions de l'ennemi et de l'état des moyens dont ils disposent.

AG.4N53 c/63. d/2.

5

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
AU GÉNÉRAL BERTHELOT, CHARGÉ DE MISSION EN ROUMAINE<sup>1</sup>

D. N° 12.914 BS/3. Secret.

Paris, 7 octobre 1918.

I. M. le Général de Division Berthelot est désigné pour se rendre dans les Balkans, en vue de préparer et diriger, sous l'autorité supérieure du Général Commandant en Chef les Armées Alliées d'Orient<sup>2</sup>, l'action militaire destinée à faire entrer à nouveau la Roumanie dans la lutte aux côtés des Puissances de l'Entente.

Il aura, pendant toute la durée de sa mission, le rang d'un Commandant d'Armée.

II. L'Action du Général Berthelot sera orientée en conformité des directives faisant l'objet de l'instruction personnelle et secrète No 12.913 BS/3 du 7 octobre<sup>3</sup> qui lui est remise.

III. Le Général Berthelot se rendra sans délai à Salonique pour y étudier et régler, de concert avec le Général Commandant en Chef les Armées Alliées d'Orient, les conditions de préparation et d'exécution de cette mission.

IV. Des instructions particulières détermineront, d'une part, la composition du personnel qui lui sera adjoint, et d'autre part les indemnités auxquelles il aura droit pendant le cours de sa mission.

V. Le Général Berthelot adressera ses Rapports et télégrammes au Président du Conseil, Ministre de la Guerre<sup>4</sup> par l'intermédiaire du Général Commandant en Chef les Armées Alliées d'Orient, qui les transmettra après les avoir, s'il y a lieu, revêtus de son avis personnel ou complétés par ses propositions.

AG.4N53 c/63. d/2.

<sup>1</sup> Exemple destiné au Général Belin, Représentant Militaire Permanent de la France au Conseil Supérieur de Guerre.

<sup>2</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 4.

<sup>4</sup> Georges Clemenceau.

M. DUTASTA, MINISTRE DE FRANCE À BERNE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 1579. Confidentiel.

Berne, 11 octobre 1918.

(Reçu: 14 octobre par courrier.)

Le Comte Julius Andrassy, retenu par la préparation du prochain Ministère, a envoyé en Suisse son gendre, le Marquis Pallavicini.

Celui-ci, d'après un de mes informateurs, a pour mission de s'enquérir des forces véritables et des intentions de l'Entente, des moyens de sauver la Hongrie de la débâcle autrichienne, de lui concilier, s'il est possible, les nationalités en voie d'émancipation.

Le Marquis Pallavicini soutient l'opinion que la Hongrie, sans abandonner l'Allemagne, s'accordera avec le mouvement démocratique allemand et en soutiendra les partisans, même, et de préférence, les plus avancés.

Cette politique nouvelle est, dit-il, „naturellement hongroise”, et il rappelle, à ce propos, le programme de Kossuth en 1848. Il affirme aussi, par conséquent, que la Hongrie adhèrera sans difficulté aux idées du Président Wilson. Elle désirerait, toutefois, quelques éclaircissements sur l'application du principe des nationalités. Selon lui, la Hongrie jouit, à l'égard des Roumains de Transylvanie et des Slovaques, de droits de tutelle consacrés par les siècles. Dans quelle mesure l'Entente voudra-t-elle les respecter? Se contentera-t-elle de la reconnaissance d'autonomies locales, et de l'établissement de systèmes électoraux propres à sauvegarder les droits des minorités? Il résulte des propos du Marquis Pallavicini que la Hongrie voudrait présider à la formation de la Confédération destinée à succéder à l'Autriche-Hongrie. „L'accord, dit-il, sera aisé entre les Polonais et nous. Plusieurs de nos hommes d'État ont élaboré les conditions de ce pacte. Il ne nous est pas impossible de nous entendre avec les Tchèques et avec les Yougo-Slaves. Mais peut-être cette entente s'opérerait-elle mieux pour le moment, par l'intermédiaire de la diplomatie de la France et de ses alliés. C'est à la France, à l'Angleterre, à l'Amérique de comprendre que la Hongrie constitue dans la déliquescence de l'Autriche, un bloc solide et compact, géographiquement sculpté avec netteté, économiquement indépendant, doué d'un sens et d'une tradition politique éminente. C'est à l'Entente de faire comprendre à ses protégés Tchèques et Yougo-Slaves de quel intérêt serait pour eux et pour la réalisation des idées du Président Wilson une sorte d'accord préalable avec la Hongrie”.

Selon le Marquis Pallavicini, le Comte Andrassy et le Comte Michel Karolyi, formeront un nouveau Ministère dont le comte Andrassy sera l'inspirateur et auquel M. Karolyi apportera l'appui des démocrates, socialistes compris. Le Comte Tysza [Tisza] a reconnu l'erreur de sa politique. Le Comte Burian sera prochainement renversé. Un Ministère Lammasch paraît inévitable en Autriche.

Les préoccupations et les déclarations du Marquis Pallavicini sont assez bien expliquées et confirmées par l'agitation qui se manifeste présentement en Hongrie. Le mouvement antidualiste y a pris soudain une grande extension. Des pétitions circulent dans tout le pays pour l'affranchissement de la Hongrie. On veut réduire le lien avec l'Autriche à la seule personne du monarque.

Sur ce point, le Marquis Pallavicini se montre personnellement fort sceptique. Il considère que la dynastie des Habsbourg est perdue sans remède.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, ff. 14-15.

## 7

CONDITIONS À POSER DANS LA CONVENTION RÉGLANT LA SUSPENSION DES HOSTILITÉS  
ENTRE LES PUISSANCES ALLIÉES ET LES PUISSANCES CENTRALES

D. N° 13.214 BS/3. Secret.

Paris, 15 octobre 1918.

## I

## CLAUSES TERRITORIALES

## A. FRONT OCCIDENTAL

1. Libération commençant immédiatement et devant être terminée dans un délai de 15 jours des territoires belges, français (y compris l'Alsace-Lorraine) et luxembourgeois occupés.

2. Évacuation dans le même délai de 15 jours de 2 têtes de pont<sup>1</sup> sur la rive droite du Rhin en face de Strasbourg et Neuf-Brisach.

— Évacuation dans un délai de 30 jours des pays de la rive gauche du Rhin et de 2 autres têtes de pont<sup>2</sup> en face de Mayence et de Cologne.

— Occupation temporaire, par les troupes alliées, à titre de garantie pour l'exécution des clauses du traité de paix futur, notamment en ce qui concerne les réparations, de ces pays de la rive gauche du Rhin et de ces têtes de pont, dont les territoires seront administrés par les autorités militaires alliées de concert avec les autorités locales.

## B. FRONT ITALIEN

1. Libération commençant immédiatement, et devant être terminée dans un délai de 15 jours, des territoires italiens occupés par l'ennemi.

2. Évacuation par les Puissances Centrales, dans un délai de 30 jours, de la bande de territoire compris entre la frontière italienne et une ligne marquée par le parallèle du Haut Adige, le Pusterthal jusqu'à Toblach, les Alpes Carniques, le Col de Tarvis et le méridien qui, du Mont Nero, aboutit à la mer près de l'embouchure de la Volosca.

— Occupation temporaire, à titre de garantie, par les troupes alliées, de ces territoires, qui seront administrés par les autorités militaires alliées, de concert avec les autorités locales.

<sup>1</sup> Note du document: Tête de pont en demi cercle autour de la culée du pont rive droite, rayon de 30 km.

<sup>2</sup> Ibid.

## C. FRONT BALKANIQUE ET ROUMAIN

1. Libération, commençant immédiatement et devant être terminée dans un délai de 15 jours, des territoires serbes, monténégrins, albanais et roumains.
2. Évacuation dans un délai de 30 jours et occupation temporaire à titre de garantie par les troupes alliées:
  - a) — de la Bosnie et de l'Herzégovine,
  - b) — de la Syrmie avec Peterwardein et Neusatz,
  - c) — de la Transylvanie jusqu'à la ligne incluse Temeswar, Nagy-Varad, Nagy-Bania,
  - d) — de la Bukovine,
3. Livraison immédiate aux Alliés des ports et de la flotte du Danube en aval des Portes de fer.

## D. FRONT RUSSE

1. Évacuation par les forces des Puissances Centrales, dans un délai de 30 jours, des territoires appartenant à l'ancien Empire russe y compris la Finlande, l'Ukraine, le Caucase.
2. Occupation par les Puissances alliés, à titre de garantie, et pour y maintenir l'ordre, de tous les territoires appartenant à l'ancien Empire russe, et dont l'évacuation est prévue à l'article précédent.
3. Évacuation par les Puissances Centrales, dans un délai de 30 jours des territoires de l'ancienne Pologne, telle qu'elle existait avant le premier partage, y compris Dantzig.  
— Occupation à titre de garantie de ces territoires par l'Armée polonaise renforcée de contingents alliés.

## II

## CLAUSES CONCERNANT LE PERSONNEL CIVIL &amp; MILITAIRE

1. Les Puissances Centrales ne devront enlever des territoires à évacuer par elles aucun sujet allié ou russe ou roumain.
2. Les *unités* qui n'auront pas évacué les territoires prévus dans les délais fixés seront désarmées et faites prisonnières de guerre.
3. Les sujets des Puissances Alliées détenus par les Puissances Centrales:
  - Prisonniers militaires et civils,
  - Sujets déportés ou internés, ou emmenés en otage, seront rapatriés immédiatement.
 Les Puissances Alliées pourront disposer de tous leurs prisonniers rapatriés où et comme bon leur semblera, quelles que soient les conventions antérieures.
4. Les prisonniers civils et militaires sujets des Puissances Centrales ne seront rendus qu'après la signature de la paix.  
Ils seront employés à la réparation des dévastations volontairement faites dans les régions envahies et à la reconstitution de ces régions.
5. Les *prisonniers russes* détenus par les Puissances Centrales seront groupés en certains points à déterminer par les Alliés en vue de leur renvoi ultérieur.

6. Les sujets des Puissances Centrales servant en Russie dans les rangs de l'Armée rouge devront être rappelés dans un délai d'un mois. Ceux qui servent dans les groupements germano-bolcheviques de Sibérie seront considérés comme prisonniers de guerre.

### III

#### CLAUSES RELATIVES AU MATÉRIEL DE GUERRE & AUTRE

1. Les Puissances Centrales devront s'interdire toute destruction sur les territoires à évacuer.

2. Tout le matériel de guerre et les approvisionnements de toute nature appartenant aux Puissances Centrales, qui ne pourront être évacués par les troupes dans les délais fixés, devront être laissés sur place avec interdiction de les détruire.

3. Le matériel de chemin de fer (voie et exploitation), le matériel des ports, les lignes et le matériel télégraphiques, téléphoniques, radiotélégraphiques seront laissés sur place.

Tout le matériel de chemin de fer belge et français saisi pendant la guerre (ou son équivalent numérique) sera immédiatement restitué.

4. Les installations militaires de toute nature à l'usage des troupes, camps, baraquements, parcs, arsenaux, etc..., seront abandonnées intactes avec interdiction de les emporter ou de les détruire.

5. Il en sera de même des établissements industriels et ateliers de toute nature; et les Puissances Centrales devront s'interdire toute destruction, tout pillage sur les territoires à évacuer.

6. Le matériel de toute nature pris aux Serbes, aux Roumains et aux Russes leur sera rendu.

### IV

#### EST-AFRICAIN

Capitulation des Forces allemandes opérant dans l'Est-Africain. Les Officiers conserveront leurs armes.

### V

#### CESSATION DES HOSTILITÉS

Les hostilités cesseront 24 heures après le jour où les conditions de l'armistice auront été approuvées par les parties contractantes.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE<sup>1</sup>

T. N° 5500/3. Secret.

Salonique, 18 octobre 1918, 20h. 50.

Réponse à dépêche N° 13.184 BS/3<sup>2</sup>.

1. Sur le front serbe. Mon intention primitive était marcher vigoureusement par Serbie contre Autriche de façon envahir son territoire et soulever population, mais depuis arrivée Général Berthelot, et conformément à vos instructions 7 octobre<sup>3</sup> j'ai été amené à modifier mes plans et à prescrire que armée opérant sur le front de Serbie aurait pour mission de reconquérir Serbie, puis former provisoirement front défensif sur Danube et Save pendant qu'une action militaire se déclencherà en Roumanie.

Cette action dont détails ne sont pas encore complètement arrêtés sera dirigée par Général Berthelot... à la disposition duquel je mettrai 3 à 4 Divisions, parmi lesquelles vraisemblablement une division britannique.

Limite sur le front de Serbie entre armée serbe et groupement Henrys sera déterminé quand ces armées seront en ligne, par Leskovatz, Kruchevatz, Kragujevac, Chabatz.

2. Division avant-garde vers Roumanie sera placée au début sous les ordres du Général Chrétien commandant détachement allié en Bulgarie, et fera partie du Groupement Berthelot.

3. Albanie et Monténégro.

A — En raison de difficultés ravitaillement, je renonce envoyer par Prizrend colonne sur Scutari.

B — Une opération sera exécutée au Monténégro, en direction Cattaro. Déjà nous avons pris Ipek et soulevé nombreuses bandes dans celle de Novibazar.

Cette opération comprendra:

1° Action secondaire par Alessio et Scutari, par le sud, du détachement serbe qui est entré à Tirana et qui fait l'objet de mon télégramme 5517/3<sup>4</sup>.

2° Action principale partant de Mitrovitza—Ipek sur Podgoritza et Cattaro.

Vous rendrai compte ultérieurement en réponse à votre télégramme 13.222 BS/3<sup>5</sup> des conditions organisation et exécution de cette opération militaire ainsi que de composition garnison destinée à occuper Scutari.

4. Troupes occupation Bulgarie: Un bataillon français de la 17<sup>e</sup> Division d'Infanterie coloniale à Sofia, un..... bataillon italien de 35<sup>e</sup> D.I. sera envoyé à Philippopoli, 221<sup>e</sup> brigade anglaise sera transportée incessamment sur la côte Mer Noire Varna—Bourgas et

<sup>1</sup> La copie a été envoyée au Président de la République, au Ministre des Affaires Étrangères et au Conseil Supérieur de Guerre à Versailles.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 4.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

<sup>5</sup> Document non reproduit.

Dobritch. Division française sur le Danube à Rouchchouck, Sistova, Samovitch, détachant dès que possible un régiment Constanza. Toutes ces troupes seront sous les ordres du Général Chrétien.

5. Réserves générales 2 D.I. françaises échelonnées entre Sofia et Andrinople; 3 D.I. helléniques du Corps d'Armée de la Défense nationale sur la Struma.

6. Vous indiquerai au fur et à mesure de la constitution des groupements et détachements les unités entrant dans leur composition. Pour le moment majeure partie des unités sont encore à l'arrière; leur poussée en avant est liée à la question communication qui ne s'améliore que très lentement en raison de peu de ressources dont je dispose en sapeurs de chemins de fer... une brigade italienne est en formation par prélèvement des 4<sup>e</sup> bataillons sur régiments de 35<sup>e</sup> Division. Elle fera partie groupement Général Milne et sera dotée de 2 batteries de montagne et quelques services. Serbes n'ont pas encore fait connaître effectifs détachement qu'ils destinent à ce groupement.

7. Partie renseignements ci-dessus vous ont été envoyés par télégrammes 5351/3 — 5424/3 et 5441/3<sup>1</sup>, complétés par copie de mes instructions N<sup>o</sup> 5346/3 et 5425/3<sup>2</sup>.

AG.4N53 c/63. d/2.

## 9

M. DUTASTA, MINISTRE DE FRANCE EN SUISSE  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N<sup>o</sup> 1671.

Berne, 21 octobre 1918, 9h. 10.  
(Reçu: 22 octobre, 0h.)

Au moment de quitter la Suisse, le Comte Andrassy a exposé à un de nos informateurs ses idées sur ce que doit être la politique de son pays. Je transmets ci-après à Votre Excellence sans l'accompagner d'aucun commentaire cette thèse hardie sur laquelle il y aurait fort à dire:

Le Gouvt. hongrois veut se séparer de l'Autriche. On peut prévoir qu'il laissera tomber sans difficultés même le lien personnel qui attacherait la Hongrie à la dynastie. Dès maintenant la politique étrangère de la Hongrie sera exclusivement hongroise. Le Gouvt. hongrois exige une représentation extérieure active et passive, différente de celle de l'Autriche. Ce programme sera sans doute accepté par Michel Karolyi et ses amis.

La préoccupation de la grande majorité des hommes politiques hongrois est de détacher leur pays des Empires centraux sans encourir le reproche de félonie et compromettre ainsi la bonne réputation de la Hongrie.

<sup>1</sup> Documents non reproduits.

<sup>2</sup> Documents non reproduits.

En supposant que la réponse du Président Wilson à l'Autriche-Hongrie et les discussions qui ne sauraient guère manquer d'en résulter entre les Alliés (centraux) n'offrent pas au Gouv't. hongrois la moindre occasion de rompre l'alliance ou de la relâcher à l'extrême, en tout cas l'alliance germano-hongroise prendra fin à la paix générale.

*Au moment où elle se conclura*, les négociateurs hongrois peuvent soutenir certaines revendications de l'Entente de toute leur influence et de toute leur autorité; et c'est une première raison pour l'Entente de ménager la Hongrie. En second lieu la Hongrie peut servir de base à la réalisation des idées du Président Wilson dans l'Europe centrale: aucun groupement national n'est plus un, plus solide au point de vue politique, plus puissant au point de vue économique. Enfin, après la paix la Hongrie se joindra à la France et à l'Angleterre pour surveiller l'Allemagne, contrecarrer s'il y a lieu ses ambitions économiques et politiques et empêcher toute politique de revanche allemande à l'égard des Puissances occidentales.

C'est surtout pour obtenir cet appui précieux que l'Entente devra reconnaître l'unité de la Hongrie et en songeant aux atténuations que le principe des nationalités doit de toute nécessité subir dans ses applications. De son côté, la Hongrie se prêtera de grand coeur et par toutes les initiatives qui seront en son pouvoir à l'établissement d'une législation internationale destinée à assurer la liberté des nationalités.

La Hongrie a déjà reconnu l'unité yougo-slave; et en ce moment même elle cherche à conclure avec l'état yougo-slave une alliance politique ainsi qu'un accord économique et maritime qui comprendrait notamment Fiume comme port libre. En même temps la Hongrie cherche à réaliser une alliance avec la Pologne.

L'Alliance avec les Tchèques sera plus malaisée à obtenir. Toutefois quelques lueurs d'espoir subsistent. Au cours des discussions engagées (1 gr. faux)<sup>1</sup> quelques Tchèques de Bohême ont paru indiquer aux Hongrois une solution: si l'on respecte l'unité géographique de la Bohême où sont englobés trois millions et demi d'Allemands il sera possible d'obtenir des Tchèques en retour qu'ils renoncent aux Comitats slovaques et les laisser à la Hongrie. Ainsi en Bohême comme en Hongrie l'application du principe des nationalités, dit le comte Andrassy, exigera des atténuations. Et il a conclu par ces mots: „problèmes tchèque et hongrois sont correspondants. L'Entente a tout intérêt à les faire comprendre aux Tchèques”.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, ff. 57-59.

<sup>1</sup> Lacune de déchiffrement.

## 10

LA DÉCLARATION DU CONSEIL NATIONAL ROUMAIN DE TRANSYLVANIE<sup>1</sup>

D. N° 719.

*Jassy, 23 octobre 1918.*

La presse locale reproduit d'après un télégramme de Budapest la déclaration suivante du conseil national Roumain de Transylvanie:

Le Comité exécutif du parti national a eu, le 12 octobre une séance à Oradia-Mare [Oradea Mare] (Grosvardein [Grosswardein]) dans la quelle il a adopté à l'unanimité une déclaration par la quelle la nation roumaine dans la situation crée par la guerre mondiale, revendique le droit de décider librement et sans aucune immixtion d'aucune sorte de son régime de souveraineté politique et des rapports de celui-ci avec les autres nations libres. L'organisation nationale des roumains de Hongrie ne reconnaît ni au Gouvernement, ni au Parlement Magyar, ni à aucun autre facteur étranger le droit de représenter les intérêts de la nation roumaine au Congrès général de la paix.

En dehors de l'assemblée nationale et des organes délégués par celle-ci et en dehors du Comité exécutif actuel du parti national roumain, personne ne peut avoir qualité pour traiter ou prendre une décision quelconque au sujet des questions ayant trait à la situation politique de cette nation.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 31, f. 118.

## 11

PROCÈS-VERBAL DE LA CONVERSATION TENUE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AVEC LA PARTICIPATION DE MM. CLEMENCEAU, LLOYD GEORGE, PICHON, BALFOUR, SONNINO ET LE COLONEL HOUSE.<sup>2</sup>

D. Sans N°

*Paris, 29 octobre 1918, 15h.*

M. PICHON: Les représentants des gouvernements associés ont à se mettre d'accord sur la réponse à faire à la demande d'armistice allemande, à la demande d'armistice autrichienne et à la demande d'armistice turque. Et tout d'abord nous devons nous entendre sur la procédure à suivre. Ceci rend nécessaire une conversation préparatoire comme celle-ci, qui facilitera notre discussion au Conseil de Versailles.

M. CLEMENCEAU: La première question est de savoir comment nous devons répondre au Président Wilson. L'Allemagne lui a déjà répondu en le priant de s'adresser à nous pour que nous fassions connaître nos conditions d'armistice. Comment les ferons-nous

<sup>1</sup> Télégramme identique des quatre Ministres, de Saint-Aulaire, Sir George Barclay, Baron Fasciotti, M. Vopicka avec la prière de le communiquer aux gouvernements respectifs.

<sup>2</sup> Le séance a été tenue au Quai d'Orsay.

connaître? Quelques-uns disent que c'est Maréchal Foch qui doit en être chargé. Mais le Maréchal Foch ne peut pas arrêter les conditions de l'armistice, parce que cela dépasserait sa compétence. En dehors du problème militaire, il y a des considérations politiques, dont nous sommes juges. Nous devons, cela va sans dire, prendre l'avis du Maréchal et nous aurons sans doute intérêt à la suivre, mais sans que cet avis puisse s'imposer à nous d'une manière obligatoire. C'est le Conseil Supérieur de Guerre qui décide, et le Conseil Supérieur de Guerre, ce sont les Gouvernements. Nous consulterons le Maréchal Foch, et tous ceux qui peuvent nous donner des avis utiles, et, les ayant entendu, nous arrêterons notre réponse.

M. BALFOUR: Ferez-vous tout par l'intermédiaire du Président Wilson, sans parler directement aux allemands? Ce serait, pour nous, Anglais, une proposition nouvelle. Je ne crois pas que ce soit l'idée du Président Wilson.

M. LLOYD GEORGE: Sans me prononcer absolument, je voudrais indiquer les raisons qui sont de nature à nous faire préférer l'autre méthode, c'est-à-dire une communication directe du Maréchal Foch aux Allemands. Si le Président Wilson reçoit et transmet nos conditions, cette manière de procéder exclut toute discussion: on ne conçoit pas une discussion par la poste sur les termes de l'armistice. Nous risquons de rendre plus difficile au gouvernement allemand de céder sur certains points, parce qu'il devra le faire publiquement. Et de notre côté, la publicité donnée à nos conditions nous empêchera de les modifier ensuite. Il n'y aura place que pour une réponse par oui ou par non. L'opinion, en Angleterre, en France, en Italie, en Amérique, ne comprendrait pas qu'après avoir fait connaître nos conditions nous y apportions tel ou tel adoucissement. Si nous envoyons Foch, muni de nos instructions, discuter avec les Allemands, ceux-ci peuvent lui dire: „Voici un point sur lequel nous ne pouvons pas céder: nous aimerions mieux reprendre la lutte, même sans espoir". Dans ce cas, notre mandataire peut chercher un équivalent ou un compromis. Sur les questions navals, le public britannique n'admettrait pas que nous réduisions des demandes annoncées publiquement: cela soulèverait les protestations les plus vives. Nous pouvons imposer à la négociation une limite de temps, mais nous devons éviter, par un système qui donnerait trop de rigidité à nos conditions, de faire échouer toute l'affaire.

LE COLONEL HOUSE: On peut faire ce que demande M. Clemenceau, sans s'exposer au danger que redoute M. Lloyd George. Il suffit pour cela de porter les conditions de l'armistice à la connaissance du Président Wilson et en même temps de les communiquer directement à l'ennemi par l'intermédiaire des Généraux.

M. SONNINO: Il faudrait éviter de traiter différemment la question de l'armistice avec l'Allemagne et celle de l'armistice avec l'Autriche. Supposez qu'on s'entende avec l'une avant d'avoir traité avec l'autre, et que la guerre continue sur le front italien. Il faut éviter de nous prêter à une manoeuvre calculée dans ce sens.

LE COLONEL HOUSE: Le fait que l'Autriche parle de paix séparée montre qu'elle est encore plus pressée de conclure que l'Allemagne.

M. CLEMENCEAU: Limitons nous pour le moment à la question de méthode que nous avons posée. L'argument de M. Lloyd George me paraît excellent. Malheureusement, il nous conduit à quelque chose d'impossible. Il faudrait envoyer, de la part des Alliés, un parlementaire avec un drapeau blanc proposer l'armistice aux Allemands. Y a-t-il personne ici qui accepterait cette procédure?

M. LLOYD GEORGE: Non. Ce que je propose, c'est de faire dire aux Allemands, par le Président Wilson, qu'ils auront à envoyer un parlementaire avec un drapeau blanc s'enquérir de nos conditions. Je pense que vous n'y ferez pas d'objection.

M. CLEMENCEAU: Si c'est ainsi que les choses doivent se passer, nous sommes d'accord.

M. SONNINO: Ne communiquerez-vous pas au Président des États-Unis les conditions d'armistice pour l'Autriche, en même temps que celles de l'armistice allemand?

M. PICHON: Nous ne sommes pas encore saisis de la demande autrichienne.

M. SONNINO: J'insisterai pour que les deux documents soient expédiés en même temps.

M. LLOYD GEORGE: La question de procédure est donc réglée. Nous rédigeons le texte de nos conditions d'armistice, nous l'envoyons à Washington, et le Président Wilson avertit les Allemands qu'ils auront à demander au Maréchal Foch de leur faire connaître ces conditions.

M. PICHON: J'ai à vous faire part d'une démarche du gouvernement belge, qui demande à être mêlé aux pourparlers. Il exprime le désir de se concerter avec nous au sujet de l'armistice et se déclare prêt à nous faire part des conditions qu'il considère comme indispensables. Il y aurait lieu d'admettre un délégué de la Belgique au Conseil Supérieur de Guerre quand cette question y sera discutée.

M. SONNINO: Mais alors il faudra en admettre bien d'autres.

M. LLOYD GEORGE: La Serbie et la Grèce ont le droit d'être consultées sur les questions intéressant l'Europe centrale et les Balkans.

M. PICHON: Je ferai remarquer qu'à sa dernière session, le Conseil Supérieur de Guerre a décidé que la Belgique serait admise à délibérer sur tout ce qui concerne son territoire et ses intérêts.

M. LLOYD GEORGE: Il faudra aller plus loin, car dans le problème tel qu'il nous est posé, la question des conditions de paix, sous la forme des quatorze points du Président Wilson, et celle des conditions de l'armistice sont étroitement liées. Ceci pourrait nous conduire à consulter tous les alliés. En tous cas il est impossible d'exclure des débats une grande puissance comme le Japon, qui demande aussi à y prendre part. Ce que je proposerai, c'est que les Représentants des quatre puissances occidentales, réunis en ce moment, se mettent d'accord entre eux, aujourd'hui et demain avant aller à Versailles où nous admettrons la Belgique, le Japon et peut-être d'autres encore.

M. PICHON: Les Japonais insistent particulièrement pour venir, en raison surtout des questions navales qui les préoccupent.

M. CLEMENCEAU: Les inviteriez-vous à venir ici demain?

M. LLOYD GEORGE: Non, demain nous restons entre nous: nous les convoquerons à Versailles.

M. SONNINO: Appellerez-vous à Versailles tous les alliés?

M. BALFOUR: Je crois qu'il y en a vingt et un.

M. LLOYD GEORGE: Il serait assez ridicule d'y voir les Portugais, pour ce qu'ils ont fait dans cette guerre.

M. CLEMENCEAU: Admettons-y ceux qui se sont vraiment battus avec nous.

M. PICHON: Ceux dont le sol a été envahi ont un droit particulier à se faire entendre quand il s'agit de l'évacuation de leur territoire. On peut dire de la Serbie, si nous devons discuter l'armistice autrichien, ce que nous disons toute à l'heure de la Belgique.

M. BALFOUR: Quelle méthode adoptez-vous pour choisir ceux que vous allez admettre et ceux que vous écarterez?

M. CLEMENCEAU: Tous ceux qui demanderont à être entendus seront admis pendant le temps nécessaire. Pour le moment, les Japonais et les Belges l'ont seuls demandé. S'ils s'adressent à nous, nous recevrons de même les Grecs et les Serbes.

M. BALFOUR: Vous ne pourrez exclure aucun de ceux qui ont combattu — bien ou mal — s'ils demandent à être admis.

M. LLOYD GEORGE: Il ne peut pas y avoir de comparaison entre les Serbes après toutes les souffrances qu'ils ont subies et la valeur extraordinaire dont ils ont fait preuve, et les Portugais par exemple, qui sont entrés dans la guerre sans y être engagés par un intérêt vital, et qui se sont conduits comme vous savez sur champ de bataille, où ils étaient représentés par deux ou trois divisions.

M. PICHON: Sommes-nous d'accord sur la procédure de l'armistice?

M. CLEMENCEAU: Nous avons dit que nous communiquerons nos conditions au Président Wilson. S'il les approuve, il fera savoir aux allemands qu'ils n'ont plus qu'à nous envoyer un parlementaire.

M. SONNINO: En même temps on lui indiquera, de la même manière les conditions de l'armistice autrichien.

M. PICHON: C'est entendu.

M. CLEMENCEAU: L'Autriche devra à la fois s'adresser au Général Diaz et au Général Franchet d'Esperey.

M. SONNINO: Pourquoi deux démarches au lieu d'une seule?

M. CLEMENCEAU: Parce qu'il s'agit de deux fronts distincts, et que le Général d'Esperey n'a pas d'ordres à recevoir du Général Diaz.

M. SONNINO: Imaginez ce qui arriverait si l'un des deux généraux arrêtait les hostilités, tandis que l'autre les continuerait.

M. CLEMENCEAU: C'est bien peu probable dans la détresse manifeste où se trouve l'Autriche.

M. PICHON: Chacun des deux généraux communiquera les conditions de l'armistice à l'armée autrichienne qui lui fait face.

M. LLOYD GEORGE: Arrivons au fond. La question de l'armistice, telle que le Président Wilson l'a posée, se trouve liée à celle des conditions de paix. Il a, en somme, invité les Allemands à se soumettre à nos conditions d'armistice, étant entendu que ses quatorze points étaient acceptés par eux, et devaient être acceptés par nous. Nous avons d'abord à examiner l'attitude que nous entendons prendre à l'égard des quatorze points. Cela fait, nous pourrons arrêter nos conditions d'armistice.

M. CLEMENCEAU: Il faudrait d'abord relire la dernière lettre de Monsieur Lansing.

M. LLOYD GEORGE: Je crois qu'il faudrait revenir au début de toute cette correspondance.

M. CLEMENCEAU: Ce qui importe, c'est de savoir ce qu'il y a dans la dernière note de Washington, et dans la réponse des Allemands. La dernière note américaine doit servir de base à la présente discussion.

M. LLOYD GEORGE: Il est très important de savoir si le Gouvernement allemand est prêt à accepter les termes de notre armistice, à condition que certains articles du traité de paix soient garantis à l'avance. Dans la note américaine, les deux questions sont liées.

Allez-vous dire aux allemands que vous n'acceptez pas les quatorze points sans modification? Si vous vous taisez, ils concluront — et le Président Wilson aussi — que vous les acceptez.

M. CLEMENCEAU: Nous n'avons jamais été consultés sur les quatorze points.

M. LLOYD GEORGE: C'est vrai, mais il faut dire maintenant ce que nous en pensons.

M. PICHON: Nous n'avons, pour le moment, à répondre que sur l'armistice.

M. BALFOUR: Pouvons-nous nous en tenir là? Cette demande d'armistice nous arrive par l'intermédiaire du Président des États-Unis qui nous dit: si vous êtes d'accord avec moi sur les conditions essentielles de la paix, je vous propose de conclure un armistice, que l'ennemi signera si ces conditions, acceptées par lui, sont garanties par nous. Si nous ne pouvons pas accepter tels quels les quatorze points du Président Wilson nous devons le dire.

M. CLEMENCEAU: Le mieux est de lire ici les quatorze points.

M. PICHON: (lit le premier article contre la diplomatie secrète).

M. CLEMENCEAU: Cela est-il possible? Êtes-vous d'accord? Moi je ne le suis pas.

M. SONNINO: Notre conversation, en ce moment même, c'est de la diplomatie secrète.

LE COLONEL HOUSE: Elle n'a rien d'incompatible avec ce qu'a dit le Président. Il pense que sa formule n'exclut pas les conversations privées sur des questions délicates. Ce qu'il a voulu indiquer, c'est que les peuples ne doivent pas être liés par des actes secrets à une politique qu'ils ne connaissent pas.

M. BALFOUR: Le Président admet le secret des négociations, mais non les traités secrets. A mon avis, cet article a pour conditions l'existence de la Société des Nations.

M. PICHON: (lecture de l'article second, liberté de navigation commerciale, en temps de paix et en temps de guerre).

M. SONNINO: Cet article aussi suppose une Société des Nations établie au préalable.

M. LLOYD GEORGE: Même dans ce cas, nous ne pourrions pas l'accepter. Il équivaut à l'interdiction du blocus. Nous savons tous ce que le blocus a fait pour aider à notre victoire: si les allemands sont si affaiblis, n'est-ce pas parce que nous leur avons coupé les vivres et refusé les matières premières? Imaginez comment cette guerre se serait développée si nous n'avions pas eu l'armée du blocus. On propose de réserver à la Société des Nations le droit d'employer cette arme? Prenez garde. Il n'y aurait rien de plus dangereux pour l'autorité et l'existence même de la Société des Nations, car dans une lutte où la vie même de la Grande-Bretagne serait en jeu, il n'y aurait pas de Société des Nations qui tienne. Maintenir cet article, ce serait le vrai moyen de préparer la ruine de la Société des Nations, et, si elle s'affermirait nous verrons si nous pouvons lui confier la garde des mers. Mais inscrire une pareille clause dans un traité de paix avec l'Allemagne, prendre cette obligation vis-à-vis de l'Allemagne, c'est impossible. Nos flottes ont gardé les mers; elles ont lentement, mais sûrement, étranglé la puissance allemande. Nous ne pouvons renoncer — je parle pour la Grande-Bretagne, qui vit de la mer et par la mer — à notre meilleure arme de défense.

LE COLONEL HOUSE: Pensez, non à la guerre actuelle, mais à l'avenir. Le monde a admis le blocus, à cause des atrocités dont l'Allemagne s'est rendue coupable. Mais imaginez une guerre où l'Angleterre emploierait le blocus pour réduire la France, la sympathie du monde entier irait à la France.

M. CLEMENCEAU: Ceci ne répond pas à l'objection de M. Lloyd George.

M. SONNINO: Ne pourrait-on pas distinguer, parmi les quatorze points entre ceux qui ont trait à la Société des Nations et aux conditions qui supposent son institution préalable, et ceux qui visent des problèmes immédiats?

LE COLONEL HOUSE: Prenez garde que le Président ne dise: „Les Alliés n'acceptent pas mes quatorze points: cela met fin à ma correspondance avec eux. Il ne me reste qu'à voir si je dois continuer la conversation avec les Puissance Centrales”.

M. CLEMENCEAU: Parlons clair: voulez-vous dire que les États-Unis feraient une paix séparée?

LE COLONEL HOUSE: Cela pourrait arriver, si le Président Wilson ne croit pas pouvoir accepter vos modifications.

M. LLOYD GEORGE: Le Président Wilson agira selon sa conscience. Mais qu'il ne croit pas que son départ — si l'on pouvait concevoir une chose pareille — nous empêcherait de poursuivre notre route et de continuer la guerre. Nous ne pouvons renoncer à notre droit de blocus. Si nous ne tenions pas les mers comme nous le faisons, il n'y aurait pas un soldat américain en France. Nous n'accepterons jamais qu'on insère une phrase ambiguë sur la liberté des mers dans le traité de paix avec l'Allemagne. D'autre part, je ferai observer qu'il y a un sujet sur lequel les quatorze points sont muets: c'est celui des réparations dûs aux pays envahis, ainsi qu'à notre marine marchande qui a tant souffert de la piraterie allemande.

LE COLONEL HOUSE: Indiquez vos réserves au Président. Mais jusque là il est inutile de parler de l'armistice.

M. BALFOUR: Ce que je désire par dessus tout, c'est empêcher les Allemands d'enfoncer un coin entre les États-Unis et nous. C'est évidemment ce qu'ils cherchent à faire. Ne peut-on pas distinguer entre les conditions relatives au droit international après la guerre, et les questions territoriales ou autres, qui sont plus étroitement en rapport avec l'armistice? Nous pourrions demander au Président de faire avec nous cette distinction. J'espère fermement que nous arriverons à nous mettre d'accord avec lui.

M. LLOYD GEORGE: Si nous entrons en pourparlers en vue de l'armistice sans avoir dit que nous n'acceptons pas l'article sur la liberté des mers, nous nous mettons dans une situation dangereuse. Nous devons faire connaître notre position.

M. CLEMENCEAU: Que pensez-vous de l'article qui stipule la suppression de toutes les barrières économiques?

M. LLOYD GEORGE: Le texte ajoute „autant que possible”. C'est bien différent de la clause péremptoire sur les libertés des mers.

LE COLONEL HOUSE: Les termes employés par le Président sont très larges: par exemple, reportez-vous au texte relatif à l'Alsace-Lorraine. Il ne dit pas explicitement que ces provinces doivent revenir à la France: pourtant telle est bien l'intention du Président.

M. LLOYD GEORGE: Je proposerai de nous ajourner à demain et de rédiger, chacun de son côté, un texte qui suivra d'aussi près que possible celui des quatorze points, en indiquant nos réserves.

M. CLEMENCEAU: Pour moi, j'avoue que je ne suis pas prêt à faire demain une Société des Nations avec les Allemands, sur la foi de leur signature.

M. LLOYD GEORGE: Mettez la Société des Nations sur ses pieds et vous pourrez ensuite demander aux Nations maritimes de se fier à elle pour assurer la police des mers. Mais cela ne se fera pas en un jour.

LE COLONEL HOUSE: Dans son discours du 27 septembre, le Président a nettement indiqué son intention de stipuler l'établissement de la Société des Nations dans les clauses du traité de paix.

M. PICHON: Je proposerai de communiquer à M. Wilson nos communications d'armistice, et en même temps nos observations sur les quatorze points.

M. LLOYD GEORGE: Il faut que non seulement le Président Wilson, mais aussi les Allemands sachent quelles sont exactement nos vues.

M. SONNINO: Les Allemands saisiront cette occasion de proclamer qu'ils sont d'accord avec le Président, et que nous ne le sommes pas. Pourquoi ne pas dire nos conditions d'armistice, en réservant le reste?

M. CLEMENCEAU: Le Colonel House nous dit que le Président peut en conclure que cela l'autorise à faire une paix séparée... Le mieux est de poser carrément la question.

M. SONNINO: Nous avons deux questions devant nous: la première est celle des conditions militaires de l'armistice: nous pouvons y répondre. La seconde est celle des principes généraux de la paix future: nous pouvons nous réserver de les discuter ultérieurement.

M. LLOYD GEORGE: Je ferai observer que toutes les propositions du Président Wilson sont assez élastiques pour que nous puissions les accepter, sauf celle qui a rapport à la liberté des mers.

Nous devons dire que nous rejetons absolument l'interprétation allemande de cette clause. Il faut aussi que nous disions un mot au sujet des réparations dûs aux victimes de la guerre.

En ce qui concerne les conditions de l'armistice, il y a un chapitre sur lequel le Maréchal Foch n'est pas compétent, c'est celui de la Marine. Le Conseil Naval Interallié vient de se réunir pour préparer un texte, que nous venons de recevoir.

M. BALFOUR: Je le trouve bien dur. Je ne crois pas que les Allemands acceptent les conditions que nous voulons leur faire.

M. CLEMENCEAU: Ce sera pénible: ils traîneront trois semaines peut-être, mais ils finiront par accepter.

*(Lecture des conditions navales de l'armistice, qui ont pour but de réduire l'Allemagne à l'état d'une puissance navale de second ordre.)*

M. BALFOUR: Je persiste à croire qu'ils n'accepteront pas cet armistice.

M. CLEMENCEAU: Au point de vue militaire, nous ne sommes pas pressés. Notre position relative se fortifie de jour en jour. Cela nous donne le temps de poser nettement nos questions au Président Wilson et attendre sa réponse.

PROCÈS-VERBAL DE LA CONVERSATION TENUE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES AVEC LA PARTICIPATION DE MM. CLEMENCEAU, LLOYD GEORGE,  
SONNINO, PICHON, ORLANDO, ET LE COLONEL HOUSE<sup>1</sup>

D. Sans N<sup>o</sup>

Paris, 30 octobre 1918, 15h.

M. PICHON: M. Lloyd George a une communication à nous faire.

M. LLOYD GEORGE: Hier nous avons convenu de rédiger un texte de télégramme à envoyer au Président Wilson pour lui indiquer les réserves que nous avons à faire sur les quatorze points. Nous nous sommes mis d'accord ce matin, M. Clemenceau, le Colonel House et moi, sur le texte que voici. Je désire que M. Orlando et Sonnino en prennent connaissance.

*(Lecture du texte: réserve sur l'art. 2 — liberté des mers — et addition à l'article relatif aux réparations)*

M. SONNINO: Il y aurait lieu aussi d'attirer l'attention sur l'article 9, qui a trait aux futures frontières de l'Italie.

M. LLOYD GEORGE: Nous ne nous occupons, pour le moment, que de l'Allemagne. Vos observations sur 9 trouveront leur place dans le document que nous aurons à rédiger au sujet de l'armistice autrichien.

M. SONNINO: Si vous communiquez au Président Wilson certaines observations sur un ou deux de ces quatorze points, sans parler des autres, vous paraîtrez avoir accepté ceux-ci, non seulement vis-à-vis de l'Allemagne, mais vis-à-vis de toute autre puissance. Si nous avons des réserves à faire, il faut les exprimer dès maintenant. Il vous sera difficile, n'ayant rien dit d'abord, de revenir à la charge avec de nouvelles observations quand il sera question de l'Autriche.

LE COLONEL HOUSE: Je dois vous avertir que tout changement essentiel aux quatorze points exigera de la part du Président, une nouvelle déclaration devant le Congrès, auquel il communiquera vos vues.

M. SONNINO: Quand le Président a prononcé, récemment, des discours qui modifient ses premières déclarations — par exemple en ce qui concerne les Tchéco-Slovaques — il n'en a pas demandé la permission au Congrès.

M. LLOYD GEORGE: Je suis d'avis de réserver vos observations sur l'article 9 pour la note relative à l'Autriche.

M. SONNINO: Je ferai observer qu'entre l'Allemagne et l'Autriche, la seule différence est celle des conditions d'armistice. Mais l'acceptation des quatorze points intéresse l'une et l'autre. D'ailleurs c'est au Président Wilson que nous écrivons, pour lui dire dans quelle mesure nous adhérons à ses déclarations: il faut que notre explication soit complète *(Lecture de la note italienne sur l'article 9)*. J'ai peur que si nous ne faisons pas explicitement ces réserves, le Président ne comprenne que les quatorze points s'appliqueront à l'Autriche sans modification.

<sup>1</sup> La séance a été tenue au Quai d'Orsay.

LE COLONEL HOUSE: Je pense avec M. Lloyd George que cette observation doit être communiquée au Président en même temps que les conditions d'armistice pour l'Autriche.

M. PICHON: La note rédigée par M. Lloyd George, et accepté par le Gouvernement français et italien, sera donc envoyée au Président Wilson avec les conditions de l'armistice allemand.

M. LLOYD GEORGE: C'est cela. Nous avons tout avantage à traiter séparément la question autrichienne.

LE COLONEL HOUSE: Nous pourrions commencer par celle-ci.

M. ORLANDO: En passant par Turin, j'ai été appelé au téléphone par le Général Diaz. Il m'a dit que, dans l'après-midi d'hier, un officier autrichien s'est présenté en qualité de parlementaire: cet officier était porteur d'une lettre signée du Général Commandant la 6. Armée autrichienne. Elle déclarait que, le Gouvernement austro-hongrois ayant, par sa note du 28 octobre, accepté les conditions du Président Wilson, le Commandement Suprême de l'Armée autrichienne avait chargé une commission militaire, présidée par ce général, d'entrer en pourparlers avec le Commandement Suprême italien au sujet des conditions de l'armistice. On allait jusqu'à proposer le lieu où pourraient avoir lieu ces pourparlers. Après avoir causé avec moi par téléphone, le Général Diaz a répondu en posant une question préjudicielle. Il a dit qu'il ne peut traiter qu'avec le Commandant en Chef austro-hongrois, et que, lorsqu'il sera saisi directement par celui-ci, il prendra pour traiter, les instructions du gouvernement italien, d'accord lui-même avec les gouvernements alliés.

LE COLONEL HOUSE: Vous n'avez pas eu de nouvelles depuis?

M. ORLANDO: Non, pas encore.

M. CLEMENCEAU: Pour le moment, il n'est pas certain que cette démarche vienne du Général en chef autrichien.

M. ORLANDO: Non. En même temps nous avons intercepté un radiogramme en clair, qui constitue une tentative de chantage, par le procédé bien connu de la menace. Le seul document qu'on nous ait montré porte la signature du Général Commandant la 6. Armée austro-hongroise.

M. LLOYD GEORGE: N'agit-il pas comme président d'une commission instituée par le Commandement Suprême.

M. ORLANDO: C'est lui qui le dit. La lettre n'est signée que par lui seul.

M. LLOYD GEORGE: Il représente peut-être un groupe de généraux en révolte contre le Gouvernement. Cela serait très intéressant.

M. PICHON: Il faut nous entendre sur l'attitude que nous prendrons si cette démarche se précise.

M. LLOYD GEORGE: Si d'ici peu, nous en savons davantage, M. Clemenceau et moi sommes d'accord sur le grand intérêt que nous avons à faire sortir l'Autriche de la guerre avant l'Allemagne, et lui faire connaître avant, nos conditions d'armistice. Ces conditions, ne l'oublions pas stipuleront des occupations de territoires et de voies de communications qui menaceront directement l'Allemagne. Il faut donner à nos généraux l'instruction de négocier l'armistice sur les bases que nous avons fixées: évacuation des territoires occupés, démobilisation de l'armée austro-hongroise, qui sera réduite à un nombre de divisions à stipuler, occupation par l'Italie des territoires mentionnés par le traité de Londres de mai

1915<sup>1</sup> (ce qui nous donnera les cols des Alpes); liberté de mouvement sur les voies de communication de l'empire austro-hongrois, pour nous permettre de venir en aide aux nationalités opprimées, notamment aux Tchèques; occupation des points stratégiques commandant les principales routes, etc. Les Allemands savent ce que cela veut dire pour leur pays. Si nous arrivons à Prague, c'est leur frontière méridionale qui est directement menacée. Dès que l'Allemagne sera en présence d'un tel danger, elle capitulera sans conditions. Il faut rédiger notre texte sans perdre un moment. Il est très important que l'Autriche la reçoive avant que le Président Wilson ait invité les Allemands à nous demander l'armistice.

M. CLEMENCEAU: Qui doit reprendre la conversation entre le Général Diaz et les Autrichiens?

M. SONNINO: Le Général autrichien doit justifier de ses pouvoirs, comme le Général Diaz le lui a demandé.

M. PICHON: Il faut que l'armistice avec l'Autriche contienne des clauses spéciales pour notre armée d'Orient. Le Général Guillaumat, que nous avons consulté, a rédigé un projet en six articles: 1. rapatriement dans un délai de quinze jours des populations de la Serbie, du Monténégro et de l'Albanie...

M. SONNINO: L'autre texte prévoit le rapatriement des prisonniers civils et militaires: cela comprend ceux qui sont visés par cet article.

M. PICHON: 2. Occupation du chemin de fer de Gorizia à Belgrade.

M. SONNINO: Cela est aussi dans notre texte, puisque nous prévoyons la libre disposition par les Alliés des voies de communication.

M. CLEMENCEAU: Il faut bien nous entendre sur celles que nous aurons intérêt à occuper effectivement.

M. PICHON: Il faut que le Général Diaz soit saisi des questions posées par le Général Guillaumat. 3. Contrôle de la navigation sur le Danube, et occupation de quatre têtes de ponts avec un rayon de vingt kilomètres...

M. SONNINO: Dans le document que le Général Diaz remettra aux Autrichiens, nous mettrons que les conditions stipulées s'appliquent à tout les fronts austro-hongrois.

M. CLEMENCEAU: Il faut se hâter de rédiger le texte afin que l'armistice soit signé le plus tôt possible.

M. LLOYD GEORGE: Si nous sommes, comme je le crois, d'accord sur les lignes générales, il faut donner immédiatement à nos experts militaires l'ordre de rédiger ce texte, en tenant compte du travail préparé par le Général Guillaumat, ou avec sa collaboration.

M. PICHON: Il faudra déterminer qui doit occuper tel ou tel territoire: Italiens, Serbes, Français ou Anglais de l'Armée d'Orient.

<sup>1</sup> Le 26 avril 1915 l'Italie signait le traité de Londres avec l'Entente, mais elle demandait un mois pour intervenir, et ce n'est que le 23 mai 1915 que l'Italie jetait ses forces dans la guerre. Par le traité de Londres, les pays de l'Entente ont reconnu le droit de l'Italie sur le Trentin, le Tyrol cisalpin, Trieste, les comtés de Gorizia et Gradisca, toute l'Istrie, les îles istriennes, la Dalmatie, le port de Valona, l'île de Saseno et les îles du Dodécanèse.

M. SONNINO: Nous réglerons cela entre nous. Cela ne regarde pas les Autrichiens, à qui, dans le texte de l'armistice, nous nous bornerons à dire ce que les Alliés entendent occuper.

M. CLEMENCEAU: Je demande qu'on nous lise les conditions navales de l'armistice autrichien, telles qu'elles sont proposées par nos amiraux. (*Lecture de texte préparé par le Conseil Naval Interallié.*)

M. PICHON: Acceptons-nous ce texte?

M. CLEMENCEAU: Impossible. Il ne faut pas que les exigences extravagantes et inutiles dans le domaine naval fassent souffrir notre armée de terre, dont les marins ont l'air d'oublier l'existence. Ce document demande tout et le reste aux Autrichiens. Il n'y manque que les culottes de l'Empereur. Il faut que ce texte soit révisé.

M. ORLANDO: On peut rédiger quelque chose de plus bref, en évitant d'entrer dans tant de détails.

M. SONNINO: Parmi les territoires à évacuer, nous devons mentionner la Russie et la Roumanie. Nous devons dire que les territoires occupés à la suite des traités de Brest—Litovsk et de Bukarest, et en général tous les territoires occupés par l'ennemi depuis le début de la guerre, doivent être évacués.

M. LLOYD GEORGE: Évidemment.

M. PICHON: Revenons à la question navale. M. Orlando propose qu'on rédige un document plus bref, comme celui que nous avons préparé pour les armées de terre.

M. LLOYD GEORGE: Il y a une différence. Dans ce dernier cas il s'agit de donner des indications aux généraux, pour que ceux-ci, sur les grandes lignes que nous leur donnons, rédigent un document complet. En ce qui concerne la question navale, les amiraux ont déjà été consultés, et ce sont leurs conclusions que nous avons entre les mains.

M. ORLANDO: Il y a trop de choses dans ce document. D'abord, si on demande le désarmement et la reddition des navires de guerre, pourquoi ajouter ensuite tant d'autres clauses?

M. LLOYD GEORGE: En effet, ce que ce texte demande, c'est la reddition de la flotte austro-hongroise. Et le texte relatif à la flotte allemande demande à peu près la même chose. Il me semble qu'on est allé, dans la voie des exigences permises au vainqueur, au-delà du nécessaire.

M. ORLANDO: Je suis de cet avis: l'armistice doit rendre l'ennemi incapable de reprendre les hostilités, mais il ne faut rien exiger qui soit superflu.

M. CLEMENCEAU: Je propose de renvoyer ce texte aux marins, et d'arrêter la rédaction définitive demain.

M. SONNINO: Il faut éviter toute perte de temps.<sup>1</sup>

AG.6N69

<sup>1</sup> Le document se continue, mais la suite ne concerne pas la Hongrie.

NOTE DU LIEUTENANT-COLONEL GEORGES, CHEF DU 3<sup>e</sup> BUREAUD. N<sup>o</sup> 13.751 BS/3.

Paris, 30 octobre 1918.

La capitulation de l'Autriche va rendre disponibles les 57 Divisions opérant sur le front italien<sup>1</sup>, et l'on peut envisager l'emploi de ces forces en totalité ou en partie:

- soit sur le front franco—britannique;
- soit contre l'Allemagne du Sud, en traversant le territoire autrichien, pour faire peser sur notre ennemi principal une puissante menace en direction de Munich.

## I. RENFORCEMENT DU FRONT FRANCO-BRITANNIQUE

*Sur le front franco—britannique*, la supériorité numérique nous est largement acquise, et s'accroît chaque jour par l'arrivée continue des renforts américains.

Par ailleurs, notre réseau ferré suffit à peine à pourvoir aux besoins actuels des armées et du pays.

L'emploi en France des forces d'Italie n'est donc ni nécessaire, ni même désirable, puisque, sans nous donner de possibilités nouvelles sur un front déjà saturé, il poserait un problème de transport et d'entretien difficile à résoudre.

## II. OPÉRATION CONTRE L'ALLEMAGNE DU SUD

Par contre, une *offensive puissante en direction de Munich* est susceptible de donner, à bref délai, des résultats décisifs.

Elle constitue le seul moyen de gagner rapidement le flanc de l'adversaire, désormais découvert, et d'utiliser avec le maximum de rendement notre grande supériorité numérique.

L'Armée allemande, obligée d'y faire face sans retard, et ne disposant que de faibles réserves, déjà insuffisantes dans sa situation actuelle pour les besoins de sa manoeuvre en retraite, n'aurait d'autre ressource que de se reporter sur un front notablement plus court et plus économique.

La menace en direction de Munich aurait donc vraisemblablement comme résultat immédiat un repli de l'Armée allemande sur le Rhin, seule position où elle puisse réaliser une sérieuse économie de forces.

*Participation de l'Italie.*

*L'opération envisagée exige évidemment la participation de l'Italie*, dont le territoire est la base de départ obligée, et qui devrait fournir la majeure partie des moyens nécessaires.

On peut craindre que cette Puissance, débarrassée de son principal adversaire, n'aspire à une paix immédiate, et il est essentiel de se prémunir dès maintenant contre cette tendance.

<sup>1</sup> Note du document: 52 italiennes, 2 françaises, 3 anglaises.

Mais l'Entente dispose d'arguments efficaces pour convaincre son alliée, au cas où celle-ci hésiterait à lui continuer son concours.

L'Italie, en effet, ne saurait perdre de vue que son abstention peut avoir pour effet de retarder le succès des Alliés, *mais non de le compromettre*.

Si par sa faute la victoire complète était retardée, il pourrait lui en être tenu un compte rigoureux et, au moment du règlement de la paix, se trouvant seule pour soutenir ses intérêts, elle devrait renoncer à toutes prétentions qui ne seraient pas pleinement justifiées par son effort militaire.

#### *Possibilités de transport.*

Deux lignes principales de transport conduisent d'Italie à la frontière austro-bavaroises:

1. Ligne de Trente à Innsbruck par le Brenner,
2. Ligne d'Udine et Cortiza à Salzbourg par Villach.

De plus, la voie Bolzon—Mals—Landec—Bregenz, dont les travaux étaient activement poussés en Mai, est sans doute actuellement utilisable.

D'après les conclusions d'une étude datée du 30 Mai 1918, et dû au Colonel-Brigadier Levi, de la section italienne du Comité Interallié des transports, le débit de chacune de ces trois lignes serait respectivement de 72, 36 et 15 marches par jour.

Il serait donc possible<sup>1</sup>, dans un délai de quinze jours, de transporter à la frontière bavaroise 15 à 20 divisions, d'autant plus qu'en outre des lignes visées ci-dessus, on pourrait utiliser, dans la mesure où elles ne seraient pas entièrement absorbées par les transports autrichiens de démobilisation, les lignes qui, de la région de Trieste, aboutissent sur le cours inférieur de l'Inn.

### III. CONCLUSION

La défaite militaire complète de l'armée allemande doit être obtenue, si nous voulons, au terme de la guerre, imposer à l'Allemagne les sanctions nécessaires.

La capitulation de l'Autriche, en découvrant l'Allemagne du Sud, nous ouvre la possibilité d'infliger rapidement cette défaite.

Dans ce but les forces alliées de l'Italie rendues disponibles doivent être appliquées non sur le front français, mais contre le flanc de l'ennemi, en direction générale de Munich.

#### *Il convient en conséquence:*

1. d'obtenir de l'Italie sa participation entière à l'offensive à entreprendre dans cette direction;

2. d'imposer à l'Autriche, dans les clauses de l'armistice qu'elle sollicite, le libre passage de nos troupes sur son territoire et la mise à notre disposition des voies ferrées qui nous sont nécessaires.

AG.6N71

<sup>1</sup> *Note du document:* Même en tenant compte des réductions que peuvent comporter les estimations peut-être larges du Brigadier Général Levi.

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE<sup>1</sup>

T. N° 25 à 30. Secret.

*Salonique, 30 octobre 1918, 21h. 15.*

1. M. Antonesco est arrivé à Jassy le 22 courant en avion piloté par le Lieutenant Noël. Ministre de France et Général Lafont ont répondu à ma demande de renseignements en envoyant par la même voie le Lieutenant de Flers qui est arrivé hier à Salonique.

2. L'état d'esprit général dans le public roumain et dans l'armée roumaine est en plein exaltation et il suffira de franchir le Danube pour mettre le feu aux poudres.

Bien que l'armée roumaine ait été aussi complètement désorganisée que possible, une mobilisation énergiquement voulue peut mettre 6 Divisions sur pied au bout de 8 jours, deux autres en 30 jours ou 6 semaines.

3. Armement et munitions infanterie existent pour 250.000 hommes; armement et munitions artillerie largement pour 10 Divisions et 12 à la rigueur; matériel et munition sont en territoire non occupé.

4. La Moldavie n'est pas occupée actuellement. L'ensemble des forces ennemies d'occupation de la Vallachie, y compris Dobroudja ne semble pas dépasser 6 à 7 Divisions dont 2 ou 3 austro-hongroises. Mais on craint, si la Roumanie prend les armes, une intervention des troupes allemandes et autrichiennes qui sont encore en Ukraine. Il me semble que si l'on peut arriver à régler la question turque, il y aurait un gros intérêt à nettoyer la Mer Noire et à entreprendre une opération sur Odessa. Le débarquement pourrait se faire facilement à Akkerman où il n'y a pas de troupes ennemies.

5. M. Bratiano a fait parvenir télégramme suivant à destination de Président du Conseil:

„C'est avec une profonde émotion que nous avons reçu votre message. Nous y voyons avec reconnaissance une preuve de votre amitié. Nous ne négligeons rien pour témoigner à nouveau les liens indissolubles qui nous rattachent à la noble cause dont vous êtes le grand représentant et pour faciliter la réalisation des plus chères aspirations de notre peuple.” Signé: Bratiano.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 31, ff. 125-126.

<sup>1</sup> La copie a été envoyée à R. Poincaré, Président de la République, à S. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères, au Général Alby et au Conseil Supérieur de Guerre à Versailles.

PROCÈS-VERBAL DE LA CONVERSATION TENUE DANS L'APPARTEMENT DU COLONEL HOUSE AVEC LA PARTICIPATION DE MM. CLEMENCEAU, LLOYD GEORGE, ORLANDO, SIR ERIC GEDDES, LE MARÉCHAL FOCH ET LE COLONEL HOUSE

D. Sans N°

Paris, 31 octobre 1918, 11h. 30.

M. LLOYD GEORGE: J'ai le plaisir de vous annoncer que les Turcs ont signé l'armistice<sup>1</sup>. Les quatre premiers articles de notre projet ont été signés tels quels, avec la plus grande partie du reste. Quand j'aurai des nouvelles plus précises, je vous les communiquerai.

M. ORLANDO: De mon côté je vous annonce que le parlementaire autrichien qui s'était présenté avant-hier a reparu [sic — éventuellement: réapparu] cette fois avec pleins pouvoirs de son commandant en chef.

M. CLEMENCEAU: C'est une raison de plus pour nous hâter de rédiger les conditions de l'armistice autrichien, et pour les examiner ici avant de nous retrouver à Versailles cet après-midi.

M. LLOYD GEORGE: Je voudrais d'abord demander au Maréchal Foch ce qu'il pense de la situation militaire. Cela ne sera pas sans influence sur nos décisions.

LE MARÉCHAL FOCH: La Turquie n'existe plus. L'Autriche est en plein déroute. Reste le front occidental. Là, depuis plus de trois mois, nous battons l'ennemi sans discontinuer, et l'obligeons à une retraite coûteuse et désastreuse. Nous lui avons pris dans ces trois mois plus de 260,000 hommes et plus de 4,000 canons. De cette retraite forcée et de ces pertes irréparables résulte une désorganisation militaire profonde. Nous sommes en état, s'il le faut, de continuer cette bataille, qui se développe sur 400 kilomètres de front pendant tout l'hiver. Nous pouvons la pousser — s'il n'intervient pas d'autre solution — jusqu'à la destruction complète de l'ennemi.

M. LLOYD GEORGE: Êtes-vous vraiment d'avis que l'Autriche ne compte plus militairement?

M. ORLANDO: Aux dernières nouvelles, le Mont Grappa a été enlevé par nos troupes et le front autrichien est coupé en deux, et l'ennemi en déroute.

LE COLONEL HOUSE: Combien de temps pourrait durer la résistance de l'ennemi sur la ligne de la Meuse ou sur celle de Rhin?

LE MARÉCHAL FOCH: Un, deux ou trois mois, je ne puis pas dire. Si l'armistice autrichien nous donne des facilités pour attaquer l'Allemagne par le sud, cela rendra la position de l'ennemi encore plus intenable.

M. LLOYD GEORGE: C'est pourquoi il est si important d'aviser l'Autriche à traiter la première. Que savez-vous des effets du nouveau gaz employé par les allemands?

LE MARÉCHAL FOCH: Rien de particulier.

M. CLEMENCEAU: Il ne vaut pas l'ancien. Tous nos généraux sont d'accord là-dessus.

<sup>1</sup> L'armistice avec la Turquie a été signé à Moudros le 30 octobre 1918.

LE COLONEL HOUSE: Le maréchal ferait-il l'armistice aux conditions envisagées plutôt que de continuer à combattre?

LE MARÉCHAL FOCH: Si nos conditions sont acceptées, nous ne pouvons souhaiter rien de mieux. Nous ne faisons la guerre que pour ses résultats, et nous ne voulons pas la prolonger inutilement.

*(Lecture des conditions de l'armistice autrichien. Cessation des hostilités, démobilisation de l'armée austro-hongroise, sauf 20 divisions ramenées au pied de paix. Tout le matériel d'artillerie réuni sur des points fixés par les alliés et livré à ceux-ci.)*

M. LLOYD GEORGE: Qu'en pense le Maréchal? Ce sont de dures conditions.

LE MARÉCHAL FOCH: Oui. On pourrait chercher à les modifier.

M. ORLANDO: Ne demandons que la reddition de l'artillerie qui se trouve sur le territoire italien. Ce sera beaucoup déjà.

LE MARÉCHAL FOCH: On peut laisser aux Autrichiens l'artillerie correspondant aux vingt divisions qui leur resteront.

M. LLOYD GEORGE: Notre texte le donne à entendre.

M. CLEMENCEAU: Leur demander toute leur artillerie, c'est trop. Il ne faut pas risquer de faire échouer la négociation.

LE COLONEL HOUSE: Nous désirons faire en sorte que les populations de l'Autriche aient de meilleurs sentiments vis-à-vis de nous que vis-à-vis de l'Allemagne.

M. LLOYD GEORGE: Ne pouvons-nous pas, comme pour les Allemands, fixer un nombre de canons à livrer?

M. ORLANDO: Je proposerai d'écrire: la moitié du matériel d'artillerie, en commençant par ce qui se trouve sur le territoire italien. C'est une formule simple. Et l'Autriche n'aura pas trop à se plaindre, car la plus grande partie de ce matériel, si la lutte se prolongeait, tomberait entre nos mains.

M. LLOYD GEORGE: Parmi les territoires à évacuer, il faut mentionner les territoires serbes et roumains.

LE COLONEL HOUSE: Disons: tous les territoires envahis depuis le début de la guerre.

M. CLEMENCEAU: Retrait des forces austro-hongroises dans un délai à fixer par les Alliés, au-delà des limites stipulées par le traité de Londres de mai 1915.

M. LLOYD GEORGE: Il est préférable de ne pas mentionner le traité de Londres, mais de délimiter les territoires à évacuer.

M. ORLANDO: J'accepte.

M. CLEMENCEAU: Interdiction des destructions. Il faut dire expressément „dans les territoires qui seront évacués par l'ennemi et occupés par les Alliés”.

LE COLONEL HOUSE: Je voudrais avoir sous les yeux le texte du traité de Londres. Du point de vue américain, il est préférable de prendre les garanties nécessaires sans invoquer ce traité.

M. CLEMENCEAU: C'est entendu. Nous ne mentionnerons que les territoires à évacuer. Cela ne préjuge pas de leur avenir selon les conditions du traité de paix.

M. ORLANDO: Il y a, de même, des territoires allemands qu'on se propose d'occuper pendant l'armistice sans avoir l'intention de les annexer à la paix.

M. LLOYD GEORGE: C'est le cas pour la rive gauche du Rhin *(en dehors de l'Alsace-Lorraine)*.

M. CLEMENCEAU: L'article suivant stipule la libre disposition pour les Alliés des chemins de fer, routes et moyens de transport de toute nature des territoires

austro-hongrois. Occupation de tous points stratégiques jugés nécessaires: ajoutons „par les alliés”. Droit de réquisition sur les territoires occupés.

M. LLOYD GEORGE: Il faut dire que nous paierons les marchandises réquisitionnées. Nous sommes tous d'accord pour nous efforcer de créer l'impression la plus favorable possible sur les populations. Je propose d'ajouter „contre paiement”.

M. CLEMENCEAU: Je suis tout à fait d'accord avec vous.

LE MARÉCHAL FOCH: Le droit d'occupation comporte l'entretien par les vaincus des forces d'occupation. C'est ce que les Allemands nous ont imposé en 1871. Mais nous pouvons y renoncer pour l'Autriche-Hongrie si nous voulons nous concilier les populations.

M. LLOYD GEORGE: Le Maréchal a parfaitement compris ma pensée.

M. CLEMENCEAU: Faut-il ajouter une clause spéciale.

M. LLOYD GEORGE: Il suffit de dire qu'on paiera les réquisitions.

M. CLEMENCEAU: J'ai un amendement à proposer au paragraphe 3. Il serait ainsi conçu. „Aucun dommage ou préjudice ne sera apporté par les forces alliées à la personne et à la propriété des habitants des territoires occupés par elles”.

M. LLOYD GEORGE: Prenez garde à la répercussion sur l'armistice allemand.

M. CLEMENCEAU: Il y a une différence; les Autrichiens n'ont pas dévasté nos villes.

LE COLONEL HOUSE: Une clause de ce genre fera une impression favorable.

M. LLOYD GEORGE: Je suis d'avis de ne rien dire de pareil: il va de soi que nos soldats ne doivent pas porter atteinte aux personnes ni aux biens en territoire occupé. Sir Eric Geddes vient de me dire à l'oreille: si vous omettez cette stipulation dans l'armistice allemand après l'avoir mise dans l'armistice autrichien, les populations allemandes en concluront que nous leur réservons des atrocités comme celles dont leurs soldats sont coutumiers.

LE COLONEL HOUSE: Nous désirons, précisément, faire toute chose autrement que les Allemands.

M. LLOYD GEORGE: D'autre part nous ne pouvons pas nous engager à laisser impunis les crimes que les Allemands ont commis.

M. CLEMENCEAU: On peut, si vous adoptez mon amendement, le répéter dans le texte de l'armistice allemand, mais en ajoutant que nous nous réservons le droit de punir les auteurs des crimes commis.

M. ORLANDO: Sur les territoires occupés par nos troupes, il n'y aura plus d'état de guerre, donc la stipulation est superflue.

M. LLOYD GEORGE: Nous ne devons pas avoir l'air de supposer nous-mêmes que nous pourrions, si nous n'étions pas retenus par un engagement solennel nous conduire comme des sauvages.

M. CLEMENCEAU: Je renonce donc à mon amendement. Maintien du blocus jusqu'à l'exécution complète des conditions de l'armistice.

M. LLOYD GEORGE: La place de cette article est dans la partie navale du texte, que nous allons examiner dans un instant.

M. CLEMENCEAU: L'administration des territoires occupés, sera confiée aux autorités locales sous le contrôle des troupes d'occupation. C'est un régime assez libéral.

M. LLOYD GEORGE ET M. ORLANDO: Nous acceptons.

LE COLONEL HOUSE: C'est je crois la meilleure formule.

M. CLEMENCEAU: Passons aux clauses navales.

M. LLOYD GEORGE: Il est très important de donner aux amiraux des indications pour qu'ils modifient leurs conclusions en tenant compte du point de vue politique, où nous devons nous placer.

M. CLEMENCEAU: Que pense le Maréchal Foch du texte préparé par les amiraux?

LE MARÉCHAL FOCH: Sur mer comme sur terre, les conditions de l'armistice doivent priver l'ennemi de ses moyens les plus dangereux, de manière que, s'il rompt l'armistice, il se trouve, en pratique, désarmé. Sur mer, ce qui nous a le plus gêné est le sous-marin. Donc il faut demander la reddition des sous-marins. Le reste de la flotte ne servira pas plus et ne sera pas plus redoutable que par le passé. Il faut éviter d'aller au-delà du nécessaire. Ce qu'il faut donc demander, ce sont les sous-marins, et tous les bâtiments qui servent directement ou indirectement à la guerre sous-marine.

M. ORLANDO: Je suis du même avis. Ce que nous voulons, c'est rendre impossible à l'ennemi de reprendre la lutte. Mais il y a un point sur lequel, pour une raison morale, je dois insister. Les Autrichiens ont fait sauter par trahison — en plaçant à bord des espions — deux de nos bâtiments: le Leonardo da Vinci, un de nos grands croiseurs, et le Benedetto Brin, un de nos meilleurs croiseurs. Nous exigerons le remplacement de ces deux navires.

SIR ERIC GEDDES: Nous ne pouvons pas laisser en face de nous des forces qui empêcheraient par leur seule présence, notre flotte de se mettre au repos. Il faut envisager l'hypothèse d'une sortie désespérée. Si nous ne prenons pas les bâtiments de surface de l'Autriche-Hongrie, nous aurons à prendre autant de précautions que jamais pour protéger, par exemple, Venise contre un bombardement. Il faut vous représenter la mobilité des forces navales, qui est bien des fois supérieure à celle des armées de terre. Pour les réduire à l'impuissance, on est obligé de les prendre ou de les interner. À l'heure qu'il est, il n'y a plus de gouvernement autrichien, ou du moins personne ne lui obéit. Il suffirait qu'un navire s'échappe dans la Méditerranée pour qu'il y fasse bien des ravages avant d'être rattrapé par nos croiseurs. Pour nous préserver de tout danger de ce genre, nous devons ou bien nous faire livrer tous les bâtiments ennemis, ou bien en prendre un certain nombre, et interner les autres jusqu'à ce que nous sachions à qui ils appartiennent et quelle garantie nous pouvons avoir de leurs désarmement. Comme nous aurons, pendant l'armistice, à patrouiller le long des côtes autrichiennes, il suffirait qu'un seul navire ennemi tire sur nos patrouilleurs pour que l'armistice soit rompu.

M. CLEMENCEAU: Mais les clauses terrestres de l'armistice nous donnent les ports autrichiens.

M. ORLANDO: Elles ne nous donne ni Fiume, ni les Bouches de Cattaro.

LE MARÉCHAL FOCH: Si l'on veut désarmer les bâtiments ennemis et les interner dans un port, soit. C'est autre chose que de demander qu'ils nous soient tous livrés.

SIR ERIC GEDDES: Il est sans doute préférable, en effet, de prendre un certain nombre de bateaux, et d'interner le reste.

M. LLOYD GEORGE: Ils seront internés à Pola, que nous occuperons.

LE MARÉCHAL FOCH: Je ferais des réserves sur l'application de ce régime à la flotte allemande.

M. LLOYD GEORGE: C'est un autre problème, que nous étudions séparément.

M. CLEMENCEAU: Avons-nous une clause sur la navigation du Danube?

SIR ERIC GEDDES: Cette question est traitée dans l'armistice naval: nos bâtiments remonteront le fleuve, et nous nous emparons de tous les appontements et de tous les ouvrages de défense le long des rives.

M. ORLANDO: Peut-être faudra-t-il envoyer ce texte par courrier. Il vaut mieux perdre une journée que de risquer une erreur dans la transmission. Je pense que nous n'admettrons pas que nos conditions soient discutées.

M. LLOYD GEORGE: Ceci est à voir. En tout cas il faut hâter la rédaction définitive des conditions navales. Sir Eric Geddes demandera aux amiraux de nous préparer un nouveau texte pour quatre heures.

SIR ERIC GEDDES: Je leur dirai qu'il faut réduire le nombre des bâtiments à livrer, et voir comment le reste doit être démobilisé et interné.

AG.6N69

## 16

### PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE DE LA HUITIÈME SESSION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE GUERRE<sup>1</sup>

D. Sans N°

Versailles, 31 octobre 1918, 15h.

M. CLEMENCEAU: La parole est à M. le Maréchal Foch pour nous faire connaître la situation militaire.

LE MARÉCHAL FOCH: Nous sommes aujourd'hui le 31 octobre, et depuis le 18 juillet nous avons forcé l'ennemi à la retraite. Nous l'avons attaqué sur 400 kilomètres et continuons à le faire sur le même front. Depuis le 18 juillet, l'ennemi a perdu plus de

<sup>1</sup> Étaient présents: *France*: M. Clemenceau, Président du Conseil, Ministre de la Guerre (Président), M. Stephen Pichon, Ministre des Affaires Étrangères. *Grande-Bretagne*: M. D. Lloyd George, Premier Ministre, M. A.J. Balfour, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères. *Italie*: M. Orlando, Premier Ministre, M. le Baron Sonnino, Ministre des Affaires Étrangères. *États-Unis d'Amérique*: M. E.M. House. *Serbie*: M. Vesnetch, Ministre à Paris. *Grèce*: M. Vénizélos, Président du Conseil.

Assistaient également: *France*: Le Maréchal Foch, Commandant en Chef des Armées Alliées en France, l'Amiral De Bon, le Général Weygand, le Général Mordacq, le Général Belin, Représentant militaire, le Commandant Lacombe. *Grande-Bretagne*: Sir Eric Geddes, Premier Lord de l'Amirauté, l'Amiral R.E. Wemyss, Premier Lord Naval, Chef de l'État-Major général de la Marine, le Général Sir H.H. Wilson, Chef de l'État-Major général Impérial, le Major-Général C.J. Sackville-West, Représentant militaire, le Brigadier-Général H.W. Studd, le Lieutenant-Colonel Sir M.P.A. Hankey, Secrétaire du Cabinet de Guerre. *Italie*: Le Général di Robilant, Représentant militaire, l'Amiral Grassi, le Comte Aldrovandi, le Colonel Businelli. *États-Unis d'Amérique*: Le Général Tasker H. Bliss, Représentant militaire, l'Amiral W.S. Benson, Chef des Opérations navales des États-Unis, le Brigadier-Général P.D. Lochridge, M. Gordon Auchincloss, Secrétaire de M. House, Conseiller adjoint du Département d'État, M. Joseph C. Grew, Conseiller d'Ambassade, attaché à M. House, M. A.H. Frazier, Conseiller d'Ambassade à l'Ambassade des États-Unis à Paris, le Commandant A.F. Carter, le Lieutenant-Commandant R.S. Russel.

Secrétariat: *France*: Le Capitaine A. Portier, *Grande-Bretagne*: Le Capitaine A. Jones. *Italie*: Le Commandant A.M. Caccia. *États-Unis d'Amérique*: Le Lieutenant-Colonel W.B. Wallace.

Interprète: Le Lieutenant Mantoux.

260,000 hommes, peut-être 280,000. Je suis sûr du premier chiffre, mais crois que le second est correct. Il a laissé entre nos mains plus de 4,000 canons, peut-être 4,500. Une armée qui pendant trois mois est forcée à la retraite, qui subit des pertes, qui ne peut plus effectuer de redressement, est une armée battue, mais elle s'acharne cependant dans une destruction méthodique, acceptant la bataille partout. Aux prisonniers doivent s'ajouter les pertes en hommes, en matériel, en approvisionnements, en munitions dont le nombre est considérable, et qui n'ont pu être dénombrées actuellement.

La désorganisation militaire est donc un fait acquis, mais la lutte continue et se prolonge.

De notre côté, nous pouvons, à l'entrée de l'hiver, continuer cette bataille de 400 kilomètres, les effectifs de nos armées nous le permettent. Les armées françaises et britanniques ont, certes, été éprouvées, mais peuvent continuer: l'armée américaine est encore fraîche et ses réserves arrivent tout les jours. Le moral des troupes est excellent; nos soldats ont conscience de leur ascendant sur l'ennemi. Il y a quelque temps, la situation n'était pas la même: ainsi, dans les Flandres, nous étions dans les terrains humides: aux rives de l'Yser, les armées britanniques et belges, après quatre ans de guerre, se trouvaient dans un marécage. Si nous n'en étions pas sortis il y a un mois, peut-être n'en sortirions-nous pas aujourd'hui: aujourd'hui nous sommes dans un pays riche. Pour marcher en avant, nous avons le matériel, les voies de communication, un bon moral: cela nous permet de continuer.

Sur le front italien, la situation est très favorable. Nous avons appris aujourd'hui que les armées ennemies étaient coupées en deux par la prise du Mont Grappa, qui nous permet de marcher sur Belluno et sur Vittorio.

En Orient, la situation est acquise; la défaite de la Bulgarie permet de libérer la Serbie, et la voie du Danube est coupée par nous; la liaison entre les Empires centraux et le sud de la Russie est coupée par nos troupes.

La situation en Turquie, vous la connaissez. Les victoires de Palestine ont détruit l'armée turque: il ne leur reste presque plus de troupes en Europe et ils sont prêts à capituler, n'ayant pas d'autre solution.

Donc la guerre est écartée en Orient et elle nous est favorable en Occident: nous pouvons la continuer, si l'ennemi le désire, jusqu'à la défaite complète: nos ennemis se résument peut-être à un seul, l'Allemagne.

M. CLEMENCEAU: Je propose qu'on nous donne lecture maintenant du projet de texte concernant les conditions militaires de l'armistice, que nous avons élaboré ce matin, et que nous pourrions discuter paragraphe par paragraphe.

*[M. Mantoux donne lecture de ce texte (voir Annexe A)]*

*Les §§ 1 et 2 sont acceptés sans discussion.*

§ 3.

M. VESNETCH: J'accepte ce paragraphe, mais fais des réserves pour ce paragraphe et celui qui va suivre, s'il y a des territoires à évacuer. Je ne vois pas de raison pour s'arrêter sur la ligne de côtes de l'Adriatique: on doit évacuer tous les territoires yougo-slaves.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

M. CLEMENCEAU: Je désire faire une observation: il ne faut pas confondre les termes d'armistice avec les conditions de paix. L'armistice a pour but d'assurer aux armées victorieuses une situation telle, que leur supériorité est nettement établie. Nous n'avons pas d'autre but et nos conditions d'armistice n'engagent pas nos conditions de paix: l'occupation des territoires évacués doit être faite en commun et l'observation de M. Vesnetch trouvera sa place lorsque nous discuterons les termes de paix.

M. VESNETCH: Je n'ai pas voulu dire que ces termes soient les termes de paix: mais il y a dans toutes les provinces une grande effervescence en ce moment: nos armées seront demain peut-être dans ce pays, et je ne vois pas pourquoi on limiterait aujourd'hui l'occupation à la ligne qui vient d'être donnée.

M. BALFOUR: La question qui s'élève envisage le maintien de l'ordre dans la partie du territoire austro-hongrois qui doit être évacuée.

M. HOUSE: Nous ne devons pas envisager cette question, car alors elle s'appliquerait aussi bien au maintien de l'ordre dans tout l'Empire austro-hongrois. Ce que nous cherchons, c'est l'occupation de certains points importants, pour assurer la suprématie de nos armées.

*(Après une courte discussion sur le même sujet, ce paragraphe fut accepté.)*

#### § 4.

M. CLEMENCEAU: Ceci doit donner satisfaction à M. Vesnetch: vous voyez que nous nous réservons le droit d'occuper ou de traverser tous les territoires qu'il nous plaira.

M. VESNETCH: Je voudrais préciser certains points que les Armées alliées, à mon avis, devraient occuper.

M. LLOYD GEORGE: Il y a beaucoup à dire en faveur de l'occupation de ces deux provinces de Bosnie et d'Herzégovine, que l'Autriche n'occupe que depuis peu de temps. Puisque les troupes serbes en sont à proximité, je ne vois pas pourquoi nous ne les occuperions pas. Il y a une différence sensible entre les §§ 3 et 4; le § 3 ne concerne que l'occupation de certains points stratégiques, tandis que le § 4 donne la possibilité aux armées des Puissances associées de se mouvoir librement dans l'ensemble du pays. Ces deux points sont différents de l'occupation proprement dite. La Bosnie et l'Herzégovine sont habitées par des populations slaves, et nous ne devons pas empêcher les Serbes d'y pénétrer s'ils en sont à proximité.

M. BALFOUR: Je crois que nous aurions toute satisfaction si l'on ajoutait au 2<sup>e</sup> alinéa du § 4 les mots „ou pour maintenir l'ordre.”

M. VESNETCH: Je ne voudrais pas être mal compris; je n'insiste pas ici pour la Bosnie et Herzégovine seulement, mais pour tous les pays yougo-slaves. Il y a dans ces régions une grande effervescence; les Alliés ont tout intérêt à créer dans ces pays durant l'armistice une situation calme et favorable, d'autant plus que ces populations se sont depuis le début de la guerre mises entre les mains des Alliés.

Je désire faire également une observation en ce qui concerne le paragraphe précédent; on a dit que les régions dont on envisageait l'évacuation étaient des régions italiennes; je ne veux pas se laisser créer de malentendu au procès-verbal. Il est bien entendu que les régions dont on vise l'évacuation ne seraient évacuées que dans un simple but militaire, n'engageant pas les conditions de paix futures. Si tel n'était pas le cas, je devrais faire une réserve formelle.

M. VÉNIZÉLOS: Je crois que la rectification proposée par M. Balfour donne toute satisfaction à M. Vesnetch, car il ne s'agit pas seulement de la Bosnie et de l'Herzégovine, mais de tout le territoire.

*(Ce paragraphe, avec la modification de M. Balfour, est accepté.)*

*(Les §§ 5,6,7 et 8 sont acceptés sans discussion, et l'ensemble du texte, mis aux voix par M. Clemenceau, est accepté.)<sup>1</sup>*

AG.4N3 d/3.

17

M. SAINT-AULAIRE, MINISTRE DE FRANCE EN ROUMANIE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>2</sup>

T. N° 199.

*Salonique, 31 octobre 1918, 13h.*

*(Reçu: 31 octobre, 23h. 58.)*

L'opinion Roumaine a été favorablement impressionnée par l'attitude intransigeante de la Hongrie en ce qui concerne le plan autrichien de fédéralisation. Cette attitude justifie pleinement, dit-on, les revendications de la Roumanie sur la Transylvanie. Mais un Carnavon du 20 de ce mois, d'après lequel on déclare à Vienne que la réponse du Président Wilson à l'Autriche est beaucoup plus douce comme ton et comme forme que la note envoyée à l'Allemagne, aggrave les appréhensions déjà provoquées ici par le silence persistant de l'Entente au sujet de ses engagements envers la Roumanie au moment où elle multiplie les déclarations en faveur de toutes les autres nationalités. La propagande allemande exploite avec succès ce silence pour accréditer l'idée que les alliés cherchent à traiter avec la Hongrie au détriment de la Roumanie.

N'étant pas en mesure de donner des assurances suffisantes ni même de suppléer en invoquant les déclarations publiques de nos gouvernements, nous sommes entièrement désarmés contre cette campagne qui émeut même les plus fermes amis de l'Entente. (à suivre)

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 31, f. 133.

<sup>1</sup> Le texte a été rédigé en français et en anglais.

<sup>2</sup> Jassy — N° 202 du 7 octobre, télégramme identique des quatre Ministres, de Saint-Aulaire, Sir George Barclay, Baron Fasciotti, M. Vopicka avec la prière de le communiquer aux gouvernement respectifs (Le télégramme mentionné ci-dessus est non reproduit).

## 18

M. SAINT-AULAIRE, MINISTRE DE FRANCE EN ROUMANIE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

T. N° 202.

*Salonique, 31 octobre 1918, 19h.  
 (Reçu: 31 octobre, 23h. 45.)*

Les Puissances centrales demandent au gouvernement roumain de faire deux déclarations: 1. l'une pour répudier toute visée sur la Transylvanie. 2. L'autre pour demander le maintien de l'occupation allemande.

Les Puissances centrales ont d'ailleurs envoyé des Agents (russes) et autres pour provoquer des (troubles) destinés à justifier cette dernière demande. Le chef de ces provocateurs est le Colonel Randa ex-Attaché militaire autrichien à Bucarest. Il est en outre muni de fonds considérables pour corrompre les réfugiés de Transylvanie et en obtenir une déclaration de loyalisme envers l'Autriche-Hongrie. Le cabinet Marghiloman redoute (mots passés)<sup>2</sup> déclaration s'efforce de gagner du temps. Si les Puissances centrales parvenaient à extorquer ledites déclarations elles devraient être considérées comme nulles et non avenues.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 31, f. 137.

## 19

FERDINAND, ROI DE ROUMANIE À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL,  
 MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 731. Secret.

*Salonique, 2 novembre 1918, 11h.  
 (Reçu: 2 novembre, 22h. 13.)*

(Je vous prie de) transmettre au Département les copies télégrammes adressés par le Roi de Roumanie au Président de la République<sup>3</sup> et au Président du Conseil<sup>4</sup> et qui avaient été confiés à M. Antonesco dont le départ n'a pu encore avoir lieu à cause du mauvais temps:

<sup>1</sup> N° 205 du 22 octobre, télégramme identique des quatre Ministres, de Saint-Aulaire, Sir George Barclay, Baron Fasciotti, M. Vopicka avec la prière de le communiquer aux gouvernements respectifs (Le télégramme mentionné ci-dessus est non reproduit).

<sup>2</sup> Lacune de déchiffrement.

<sup>3</sup> R. Poincaré.

<sup>4</sup> G. Clemenceau.

Yassy le 27 octobre.

Le Roi m'a remis les deux télégrammes suivants:

„Pour le Président de la République.

Je profite (d'une) occasion exceptionnelle qui se présente pour vous renouveler l'assurance de mon attachement inébranlable à la cause commune. Mon pays entier tout comme moi, (attend) avec (impatience) le moment où les circonstances lui permettront de joindre ses efforts à ceux de nos amis et (où) (il) pourra réaliser son idéal national (avec) l'appui de ceux qui combattent pour la Grande Cause de Justice.”

2. (télégramme.)

„Pour le Président du Conseil.

Sa Majesté (le Roi) (envoie) ses salutations émues au chef du Gouvert. français dont l'énergie soutenue (par la) plus belle foi dans le triomphe de la cause de la justice, aura été un des facteurs les plus importants pour la victoire. La Roumanie attend avec impatience l'heure (où elle) pourra manifester de nouveau sa volonté de se retrouver aux côtés de ceux qui luttent pour la liberté des peuples.”

3. Suite au télégramme du Roi.

„Pour le Président de la République.

C'est donc le coeur plein d'espoir que j'envoie l'expression de mes sentiments les plus cordiaux à l'homme d'État qui préside aux destinées de la France à l'heure où elle écrit la plus noble page de son histoire”.

Il est essentiel de conserver aux deux télégrammes du Roi leur (caractère) ultra secret.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 31, ff. 147-148.

## 20

PROCÈS-VERBAL DE LA CONVERSATION TENUE AU MINISTÈRE DE LA GUERRE AVEC LA PARTICIPATION DE MM. CLEMENCEAU, LLOYD GEORGE, ORLANDO, LES MARÉCHAUX FOCH ET HAIG, LES GÉNÉRAUX PERSHING ET BLISS ET LE COLONEL HOUSE

D. Sans N°

Paris, 2 novembre 1918, 10h.

M. CLEMENCEAU: Les questions que je désire vous poser sont les suivantes: si l'Autriche n'accepte pas nos conditions d'armistice, que devons-nous faire militairement? Si elle les accepte, que devons-nous faire pour obliger l'Allemagne à traiter, au cas où elle résisterait plus longtemps? Et si nous ne trouvons plus en Autriche personne avec qui traiter, quelles mesures militaires auront-nous à prendre? Nous sommes tous d'accord pour pousser, si elle est reconnue nécessaire, l'offensive vigoureuse rendue possible par la victoire italienne et par nos victoires sur les autres fronts. Il y aurait nécessairement un plan italien et un plan oriental: celui-ci devra être exécutée par notre armée de Salonique

avec des éléments tirés des armées de Palestine et, au besoin, de Mésopotamie. Je crois que le mieux serait de soumettre sans délai ces questions à une réunion de nos conseillers militaires et navals, à qui nous demanderons de nous présenter leurs conclusions le plus tôt possible.

M. LLOYD GEORGE: Je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. ORLANDO: Nous sommes parfaitement d'accord. Mais étant donné l'état où se trouve l'armée autrichienne, la question de savoir si elle acceptera ou n'acceptera pas l'armistice est à peu près négligeable. Les mêmes plans pourront servir dans les deux cas. Je voudrais vous saisir d'un autre point. Le Général Diaz me téléphone: quoique les Autrichiens aient manifesté beaucoup de hâte de conclure, et qu'ils nous aient même reproché publiquement de n'avoir pas répondu assez vite (en fait nous avons réalisé, grâce à notre réunion ici, un véritable record de vitesse), aujourd'hui ces mêmes Autrichiens ont l'air de vouloir gagner du temps. Le Général Diaz demande s'il faut fixer un délai à leur acceptation? Nous aurons à prendre une décision à ce sujet. D'ailleurs qu'ils acceptent ou qu'ils refusent, la situation, au point de vue militaire, sera presque la même.

M. LLOYD GEORGE: Les Autrichiens ont-ils reçu la note?

M. ORLANDO: Oui.

M. LLOYD GEORGE: Quand?

M. ORLANDO: Elle a été transmise par téléphone, en Italien, dès avant-hier soir. En même temps nous avons envoyé là-bas un officier porteur du texte authentique en Français. Cet officier est arrivé ce matin seulement, mais la communication en Italien avait été faite à l'ennemi depuis hier, étant bien entendu que le texte français ferait foi s'il y avait la moindre différence.

M. CLEMENCEAU: Il faut maintenant poser aux militaires la question dont nous parlions tout à l'heure, et leur demander combien il leur faudra de temps pour y répondre.

LE MARÉCHAL FOCH: Nous pouvons esquisser un plan dans la journée.

LE MARÉCHAL HAIG: Certainement.

LE GÉNÉRAL PERSHING: Je le pense aussi.

M. ORLANDO: Nous poserons la même question au Général de Robilant.

M. CLEMENCEAU: Le mieux est de convoquer cette réunion des Généraux à Versailles. Le résultat pourrait nous être soumis à la fin de notre séance de cet après-midi.

M. LLOYD GEORGE: Ne leur faut-il pas plus de temps? Nous pourrions ne les entendre que demain.

LE MARÉCHAL FOCH: Je préfère aujourd'hui, pour permettre aux commandants en chef de retourner le plus tôt possible à leurs postes de combat.

M. LLOYD GEORGE: Ne nous pressons pas trop. Il ne faudra pas agir hâtivement.

M. CLEMENCEAU: Remettons à demain.

M. LLOYD GEORGE: Que les Généraux préparent leur plan aujourd'hui et nous le soumettent demain.

LE MARÉCHAL FOCH: Ma préoccupation est de ne pas les retenir loin du front en un moment comme celui-ci.

M. CLEMENCEAU: Si vous êtes prêts aujourd'hui, nous vous écouterons.

M. LLOYD GEORGE: Pour les directions à donner à ceux qui prendront part à cette consultation militaire, le mieux est de se référer à ce qu'a si bien dit M. Clemenceau. Il y a trois hypothèses: 1. l'Autriche accepte: dans ce cas nous sommes maîtres de toutes les

routes terrestres et fluviales d'Autriche-Hongrie. Nous pouvons occuper tous les points stratégiques à notre convenance; qu'en ferons-nous pour attaquer l'Allemagne? Marcherons-nous sur la Bavière, ou sur la Saxe par la Bohême, ou sur les deux? 2<sup>ème</sup> hypothèse: l'Autriche se dissout. Il faut compter alors avec le risque de rencontrer des difficultés locales comme celles que rencontra Napoléon en Tyrol, du temps d'Andreas Hofer. Mais nous pouvons aussi compter sur l'aide des nationalités amies, Tchèques, Yougo-slaves, Polonais. Même dans la troisième hypothèse — si l'Autriche tente de résister — nous pouvons renforcer notre alliance avec les Tchéco-slovaques, dont les soldats sont parmi les meilleurs du monde entier, avec les Yougo-slaves, qui sont un peuple jeune et ardemment patriotique. Trois ou quatre cent mille Tchèques attaquant avec nous l'Allemagne à renverser la menaceraient d'un péril mortel. Je demanderai qu'on adjoigne aux Généraux qui vont étudier cette question un ou deux hommes compétents en matière de chemin de fer, comme M. Claveille par exemple.

M. CLEMENCEAU: J'approuve tout ce que vous venez de dire. J'ajouterai seulement que nos conseillers militaires auront à tenir compte de la question morale. Je ne sais pas s'il vaut mieux, du point de vue militaire, marcher à travers la Bohême, ou attaquer la Bavière. Mais je crois que, dès que Munich sera menacée, l'Allemagne aura les reins brisés.

M. LLOYD GEORGE: Parmi les populations qui nous aideront, j'oubliais de mentionner les Polonais. Il est très important de ne pas les négliger.

LE COLONEL HOUSE: Il y a aussi les Roumains, avec qui nous communiquons maintenant par les Détroits et la Mer Noire.

M. ORLANDO: M. Benès nous a priés d'envoyer en Bohême, aussitôt que possible, tous les Tchèques actuellement dans nos armées. L'armée italienne comprend une division et demie de soldats tchèques, et ce sont des troupes de premier ordre. Je reviens à la question posée par le Général Diaz: Quel délai fixerons-nous?

M. CLEMENCEAU: Finissons-en d'abord avec l'autre question.

M. LLOYD GEORGE: L'armistice stipule l'occupation des territoires austro-hongrois par les Alliés; mais qui occupera telle ou telle région? Il faut que les différentes nations soient représentées, et que la répartition soit faite en tenant compte de tous les intérêts en cause.

LE COLONEL HOUSE: Nous aurons le temps d'y penser quand l'armistice sera signé.

M. CLEMENCEAU: Il faut y réfléchir dès maintenant. Demandons aux généraux de s'en préoccuper.

M. ORLANDO: Pour l'occupation, je suis d'accord avec le Colonel House, et nous pensons tous deux que c'est l'armée qui se trouve sur place qui doit occuper les territoires évacués. Dans l'espèce, ce sera l'armée italienne, avec les divisions françaises, anglaises et américaines actuellement en Italie.

M. CLEMENCEAU: Revenons à la question du délai pour l'acceptation de nos conditions.

LE COLONEL HOUSE: N'est-ce pas aux militaires d'en juger?

M. CLEMENCEAU: Il y a là aussi une considération politique. Il y a intérêt à presser un peu les Autrichiens, dans l'état de démoralisation où ils sont. Plus on attend plus le danger du désordre et de la conflagration intérieure, dont nous pourrions subir certains contre-coups, s'affirme et grandit. De plus, la fixation d'un délai, et d'un délai court, sera de notre part une preuve de force et d'autorité... et aura son effet moral.

LE COLONEL HOUSE: D'accord, mais sachons ce que nous entendons par un court délai.

M. ORLANDO: Je pense comme le Général Diaz qu'il faut fixer une limite de temps et la fixer dès maintenant. J'ajouterai une raison à celles qui ont été données. Il est pénible pour les armées de combattre, si elle savent que l'armistice peut être signé demain, et que leurs efforts ne changeront plus rien à la solution. C'est une raison d'abrégé le plus possible cette période d'attente. Je crois que sur ce point, le Maréchal Foch pourrait nous donner tout de suite son avis.

LE MARÉCHAL FOCH: Dans l'état où se trouve l'Autriche, une limite de temps très courte suffira. Je lui donnerais 24 heures.

M. CLEMENCEAU: Il faut compter le temps de communiquer avec Vienne. Mettons 48 heures.

LE GÉNÉRAL BLISS: S'ils sont de bonnes foi, il n'y a pas de raison pour qu'ils ne répondent pas immédiatement par oui ou par non. Je proposerai 48 heures depuis minuit de la nuit dernière.

M. LLOYD GEORGE: Disons: 48 h., commençant à minuit dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre, et se terminant à minuit dans la nuit du 3 au 4.

Quant aux conditions de l'armistice allemand, nous ne pouvons pas les étudier tant que nous ne sommes pas fixés sur la réponse de l'Autriche. Il faut savoir ce qu'elle sera, et l'effet qu'elle pourra produire en Allemagne.

AG.6N69

## 21

### LE GÉNÉRAL VON WEBER, COMMANDANT DE LA COMMISSION DE L'ARMISTICE IMPÉRIALE ET ROYALE AU COMMANDEMENT SUPRÊME DE L'ARMÉE DE L'AUTRICHE-HONGRIE À BADEN

T. N° 45.

*Padoue, 2 novembre 1918, 23 h. 52.*

D'après des communications qui vient de me faire le Commandement Suprême Italien, le Chef d'État-Major Italien Diaz a été chargé par l'Entente et les États-Unis de conclure l'armistice sur tous les fronts de l'Autriche-Hongrie. En conséquence, d'après ce que me communique l'État-Major Général, on n'accepterait pas des Commissions éventuelles d'armistice austro-hongroises sur les fronts balkanique ou roumain. Il en résulte qu'un armistice conclu ici devrait être applicable à tous les fronts de l'Autriche-Hongrie.

AG.6N71

NOTE DU LIEUTENANT-COLONEL GEORGES, CHEF DU 3<sup>e</sup> BUREAU DE  
L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE<sup>1</sup>

N. N° 13.901 BS/3. Secret.

Paris, 3 novembre 1918.

A — LES CONDITIONS ARRÊTÉES COMPORTENT:

1. *cessation immédiate des hostilités;*
2. un certain nombre de mesures *destinées à rendre impossible leur reprise.*
  - a) démobilisation de l'Armée;
  - b) désarmement de la flotte dont une partie importante (3 dreadnoughts, 15 sous-marins, 6 monitors du Danube, etc...) sera remise aux Alliés, et l'autre groupée et immobilisée;
  - c) remise de la moitié au moins du matériel d'artillerie entre les mains des Alliés, notamment de celui se trouvant dans les territoires à évacuer;
  - d) limitation à 20 Divisions à l'effectif de paix d'avant guerre des forces militaires austro-hongroises.
3. *Des restitutions:*
  - a) de tous les territoires envahis depuis le début de la guerre;
  - b) de tous les prisonniers de guerres ou civils (sans réciprocité);
  - c) de tous les navires de commerce alliés en possession des Austro-Hongrois.
4. *Des garanties:*
  - a) Le „retrait des forces austro-hongroises dans un délai à déterminer par les Généraux Commandants en Chef des forces alliées sur les différents(?) fronts au-delà d'une" ligne fixée de manière à soumettre à l'occupation „des forces alliées et des États-Unis":
    1. *Le front jusqu'au Brenner.*
    2. *L'Istrie et le territoire de Goritza.*
    3. *La moitié Nord de la Dalmatie.*
    4. *Toutes les îles de l'Adriatique, sauf celles devant Fiume et devant Spalato.*
  - b) L'occupation éventuelle des ouvrages fortifiés ou de défense du Danube;
  - c) L'occupation par les Armées Alliées de tous les points stratégiques jugés nécessaires;
  - d) Le maintien du blocus et la capture des navires austro-hongrois rencontrés en mer.
5. *L'isolement de l'Allemagne:*
  - a) Le retrait des forces autrichiennes du front du Nord-Ouest.
  - b) L'évacuation dans un délai de 15 jours de toutes les troupes allemandes et leur internement passé ce délai.
  - c) L'invasion des sous-marins allemands.

<sup>1</sup> Une copie a été envoyée à G. Clemenceau, Ministre de la Guerre, au Commandant Aublet, au Conseil Supérieur de Guerre à Versailles.

6. *La libre utilisation des territoires austro-hongrois pour la continuation des opérations des alliés:*

- a) Le libre passage sur les voies ferrées et fluviales, et l'emploi du matériel de transport austro-hongrois;
- b) Le droit de réquisition.

#### B — OBSERVATIONS

a) Le paragraphe qui traite de l'évacuation des territoires envahis et des territoires à occuper à titre de garantie est ambigu et incomplet. Il y est bien question, au début, „des différents fronts” et de „l'évacuation de tous les territoires envahis depuis le début de la guerre”.

Mais en fait il semble que l'on ait prévu seulement l'occupation des territoires revendiqués par l'Italie, et, par suite qu'on ne soit arrivé à autre chose que les *intérêts purement italiens*.

Or — et les propositions faites à ce sujet par l'État-Major de l'Armée l'ont à plusieurs reprises fait clairement ressortir — l'armistice avec l'Autriche-Hongrie ne pose pas que des questions italiennes, mais aussi des problèmes serbes, roumains et russes qu'il est du devoir et de l'intérêt de la France et de l'Entente de ne pas négliger.

*En ce qui concerne la Serbie*, ces propositions avaient prévu l'évacuation et l'occupation temporaire, à titre de garantie:

- a) de la Bosnie et de l'Herzégovine,
- b) de la Smyrnie avec Peterwardein et Neusatz.

La Bosnie est, pour la Serbie, *territoire irrédente*, au même titre que Trieste pour l'Italie, et l'opinion serbe ne comprendra pas que l'occupation de Trieste par l'Italie vienne s'ajouter à celle de l'Albanie centrale, d'Alessio, de Saint-Jean de Medua et bientôt à celle du Monténégro, alors que les Armées serbes devront s'arrêter aux frontières de Bosnie.

*En ce qui concerne la Roumanie*, la question de la Transylvanie et de la Bukovine n'est même pas envisagée. Celle de l'évacuation de la Valachie n'est que sous-entendue. Il est vrai que la Roumanie n'est plus notre Alliée, mais n'est-elle pas sur le point de le redevenir, et quelle meilleure propagande pourrions-nous trouver en Roumanie que la publication d'un armistice avec l'Autriche, comportant l'évacuation des territoires roumains irredenti.

*Enfin pour la Russie* et notamment pour l'Ukraine, l'évacuation n'est également que sous-entendue. Il n'y a pas de „Commandant en Chef” allié en Russie qui puisse en fixer les modalités et pourtant là, plus que partout ailleurs, ces modalités sont importantes en raison de la menace immédiate du Bolchévisme.

Toutefois il est possible de redresser et de réparer les erreurs ou omissions signalées ci-dessus, au moins en ce qui concerne les intérêts serbes et roumains, en s'appuyant sur la clause qui prévoit „l'occupation de points stratégiques intéressants”, points qui pourraient comprendre Sarajevo, Neusatz, Temesvar, Nagy-Szeben, Czernovitz.

Il est de même de l'occupation immédiate des débouchés Nord du Brenner, des régions d'Innsbruck et de Laibach, qui s'impose pour éviter des contre-mesures de précaution allemandes, dans le cas d'une offensive alliée contre la Bavière.

L'occupation de la Dalmatie septentrionale et des îles de la côte dalmate ne sera sans doute acceptée par la Nation Yougoslave (nation alliée), que si elle conserve un caractère *strictement interallié* et n'est purement ou même en majeure partie italienne, de façon à ne pas préjuger des décisions futures du Congrès de la Paix.

En résumé, les clauses de l'armistice paraissent favorables aux seuls intérêts italiens; aucune garantie précise ne semble avoir été prise visant la satisfaction des revendications territoriales des petites puissances balkaniques.

Il est à craindre que cette situation ne provoque de vives protestations de la part de la Serbie, et n'occasionne même des conflits entre Serbes—Yougo-Slaves d'une part, et Italiens d'autre part, dans les territoires en bordure de l'Adriatique et que sont revendiqués de l'un et de l'autre côté.

Ces considérations font ressortir à nouveau l'intérêt qui s'attache à ce que les questions de cette nature seront mûrement étudiées et préparées à l'avance, par des organes à créer dans ce but, afin d'apporter au Conseil Interallié des propositions plus équitables, plus complètes et qui s'inspirent davantage des intérêts des petites Puissances, nos Alliés.

AG.6N71

23

M. BENÈS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES PAYS TCHÉCOSLOVAQUES  
à M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

D. Sans N°

Paris, 3 novembre 1918.

Monsieur le Président du Conseil,

Permettez moi, Monsieur le Président, de vous adresser la demande suivante:

Depuis trois ans les Tchécoslovaques se battent à vos côtés. Depuis l'année dernière ils forment une armée régulière. Notre nation a été reconnue comme la nation alliée et belligérante successivement par tous les Alliés: par la France, par l'Angleterre, par l'Italie, par les États-Unis et par le Japon. Notre gouvernement a été constitué et reconnu également par tous les Alliés<sup>1</sup>. Le Président Wilson a expressément dit à l'Autriche-Hongrie qu'elle doit s'adresser à nous quand elle voudra discuter la paix et l'armistice.

La question de l'armistice avec l'Autriche-Hongrie sont d'une importance capitale pour nous; il y aura encore à présent beaucoup de questions d'intérêt commun sur lesquelles nous devrions exprimer notre avis dans l'intérêt même des Alliés et de notre patrie. Je crois donc que nous devrions être convoqués aux négociations, même après la conclusion de l'armistice pour les questions d'intérêt commun.

Les raisons juridiques et l'intérêt de la chose parlent en faveur de cette décision.

<sup>1</sup> Le Conseil National Tchécoslovaque a été reconnu par la France et la Grande-Bretagne en juin 1918 et par les États-Unis en septembre 1918.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien examiner ma demande et de prendre la décision qui sera, j'ose l'espérer, favorable.

En vous remerciant très respectueusement, je vous prie, Monsieur le Président du Conseil, de croire à mes sentiments les plus dévoués.

AG.6N71

24

M. DUTASTA, MINISTRE DE FRANCE À BERNE  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

T. N° 1795. Urgent.

Berne, 4 novembre 1918, 12h. 45.  
(Reçu: 4 novembre, 15h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme 1792<sup>2</sup>.

Voici d'après un de mes bons informateurs la mission dont serait chargé auprès de moi le Prince Windisch-Graetz.

Cet émissaire doit inviter l'Entente à faire occuper militairement Vienne et Budapest, d'autre ville encore peut-être pour y maintenir l'ordre.

En effet l'Empereur est effrayé de l'état d'esprit des troupes austro-hongroises qui reviennent du front en se livrant à des actes de pillage et de violence et en semant le désordre dans les campagnes. L'Empereur Charles redoute également les troupes allemandes battant en retraite de Roumanie qui traversent le territoire autrichien et qui seraient fort atteintes de bolchevisme. Enfin l'Empereur craint l'occupation de Vienne et de l'Autriche allemande par les troupes allemandes.

V. E. se souvient que mon télégr. 1771<sup>3</sup> avait fait prévoir cette éventualité. Aux yeux de l'Empereur Charles elle aurait pour conséquence probable le passage au parti de l'annexion à l'Allemagne de certains éléments autrichiens-Allemands de l'armée austro-hongroise. Il en résulterait un redoublement de la propagande pangermanique dans les provinces allemandes de la monarchie et peut-être la guerre civile.

En formulant ces propositions le Prince Windisch-Graetz serait toutefois chargé d'insister sur le désir exprès de l'Empereur de voir exclure les unités italiennes des troupes d'occupation.

<sup>1</sup> S. Pichon a répondu au télégramme de P. Dutasta, le 5 novembre 1918. Voici le texte de son télégramme: "Veuillez recevoir le Prince Windisch-Graetz écouter sa communication et lui répondre que vous la transmettez au Gouvern. de la République, qui le fera connaître à ses Alliés."

AD. Europe 1918—40. Autriche vol. 61, f. 118.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Dans ce télégramme P. Dutasta annonce l'arrivée du Prince Windisch-Graetz à Berne. Document non reproduit.

Si l'Entente acceptait de faire occuper Vienne et Budapest le Comte Andrassy reviendrait au pouvoir.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 61. ff. 115-117.

## 25

LE GOUVERNEMENT HONGROIS AU COMMANDEMENT SUPRÊME ITALIEN  
POUR LE GÉNÉRAL VON WEBER

T. N° 10.161.

*Budapest, 4 novembre 1918, 4h. 37.*

Le Gouvernement Royal hongrois, en vertu de l'indépendance de la Hongrie reconnue<sup>1</sup> par Sa Majesté Elle-même, ne peut reconnaître le Général de l'Infanterie Von Weber comme Représentant commun aux négociations en vue de l'armistice. Ce n'est que sous la pression des événements et afin de ne pas retarder par sa propre faute la conclusion des négociations relatives à l'armistice que le Gouvernement Royal hongrois consent à ce que le Général de l'Infanterie Von Weber se charge également des intérêts de la Hongrie. Nous vous prions d'accuser réception de ce télégramme ainsi que des précédents, par radio, avec l'indication des Numéros.

AG.6N71

## 26

PROCÈS-VERBAL DE LA CONVERSATION TENUE CHEZ LE COLONEL HOUSE AVEC LA  
PARTICIPATION DE MM. CLEMENCEAU, LLOYD GEORGE, ORLANDO, BENÈS,  
LE MARÉCHAL FOCH, LE GÉNÉRAL WILSON ET LE COLONEL HOUSE

D. Sans N°

*Paris, 4 novembre 1918, 11h.*

M. ORLANDO: (s'adressant à M. Benès) Nos félicitations à la Bohême, qui vient s'asseoir à sa place parmi les nations libres.

LE MARÉCHAL FOCH: Elle l'a bien gagné.

M. BENÈS: Je vous remercie au nom de mon pays.

M. ORLANDO: Nous avons appris que les Bolchevicki proposent la paix aux Tchéco-Slovaques de Russie.

M. BENÈS: Oui, à condition qu'ils désarment, pour quelle a été notre réponse.

M. CLEMENCEAU: Le Maréchal Foch, va nous exposer les conclusions de la conférence militaire chargée de préparer un plan d'opération contre les frontières S. de l'Allemagne.

<sup>1</sup> Le 1 novembre 1918.

**LE MARÉCHAL FOCH:** Cette question a été étudiée par les Généraux Bliss, Wilson, di Robilant et moi. Nous avons conclu à une action concentrique sur Munich, partant de la région d'Innsbruck au Sud et de la ligne Salzburg—Braunau à l'Est. L'action la plus importante sera du côté de l'Est, en raison de la nature du terrain qui est moins difficile. Nous grouperions autour d'Innsbruck une armée de 10 divisions, et entre Salzburg et le Danube deux armées composées au total de vingt ou trente divisions. La première armée serait exclusivement italienne, et commandée par un général Italien. La seconde qui comprendrait avec des troupes italiennes les divisions actuellement en Italie, seraient commandées par un général Français, tandis qu'un général Anglais commanderait la troisième armée, qui comprendrait les divisions anglaises du front italien. Le commandement en chef des trois armées appartiendrait au Général Diaz.

**M. LLOYD GEORGE:** Je n'ai pas d'objection à présenter, mais il ne faut pas perdre de vue une question assez importante que voici: l'Allemagne dépend de la Galicie et de la Roumanie pour des approvisionnements en pétrole. Il n'y a rien, dans l'armistice autrichien qui la prive de cette source d'approvisionnements à moins que nous n'occupions Lemberg et les approches de la Roumanie.

**LE COLONEL HOUSE:** Les roumains, eux-mêmes, ne pourraient-ils pas le faire?

**M. LLOYD GEORGE:** Il faudrait en tous cas les y aider. La Roumanie n'est pas encore en état de reprendre la lutte.

**LE MARÉCHAL FOCH:** Le droit d'occupation que nous donne l'armistice nous permet de faire ce que nous voulons.

**M. LLOYD GEORGE:** Je suis d'avis d'envoyer immédiatement des troupes à partir de Trieste.

**LE MARÉCHAL FOCH:** Ou de Belgrade.

**LE GÉNÉRAL WILSON:** La difficulté c'est que les voies d'accès à Belgrade, du côté du S. sont très insuffisantes. Il serait plus avantageux d'employer, au moins en même temps la route de mer jusqu'à Constanza.

**M. LLOYD GEORGE:** Je voudrais aussi que nous nous préoccupions dès maintenant des moyens de bombarder Berlin si l'Allemagne refuse l'Armistice. Le meilleur endroit d'où l'on puisse partir pour nos expéditions de bombardement est la Bohême. Il faut y envoyer immédiatement des escadrilles de bombardement. Qu'en pense M. Benès.

**M. BENÈS:** Je reviens de Genève où j'ai parlé aux membres de notre Conseil National, qui a pris entièrement entre ses mains le gouvernement de la Bohême, et a déjà donné les directions essentielles tant dans le domaine économique, que dans le domaine politique. Nous occupons déjà la plus grande partie des pays slovaques. Mais j'ai constaté chez mes collègues quelque appréhension de voir les allemands attaquer et occuper la Bohême. Vous savez l'importance de sa position géographique, et au point de vue industriel, c'est la région la plus active des pays austro-hongrois, avec des établissements comme ceux du Skoda, et des mines de Houille qui fournissaient à l'Autriche-Hongrie 83% de sa production. L'intérêt que les allemands auraient à occuper la Bohême est évident. Je ne sais pas les forces dont ils peuvent disposer pour cela.

**LE MARÉCHAL FOCH:** Zéro.

**M. BENÈS:** En tout cas il faudrait nous envoyer non seulement des avions mais des troupes, tant pour barrer éventuellement la route au bolchevisme que pour une offensive

possible contre l'Allemagne. Je vous demanderai de nous envoyer la division Tchèque actuellement en formation en France, avec les deux divisions qui sont en Italie: se sera assez pour former le noyau de notre armée.

M. LLOYD GEORGE: J'ai une autre observation à faire sur le document qui vient de nous être présenté. Il ne prévoit pas assez l'usage à faire de l'armée du Général Franchet d'Esperey. On nous dit que son emploi se heurte à des difficultés de transports, et qu'il faudrait sans doute l'embarquer pour la diriger sur Trieste. Quel que soit le problème, il faut s'occuper de le résoudre. Nous devons nous servir de cette armée, qui est puissante, bien organisée et qui a l'avantage d'un commandement unique. Il ne s'agit pas de la superposer à l'armée du général Diaz. Nous lui donnerions une mission différente, en l'envoyant en Bohême et en Galicie. Je parlais tout à l'heure du pétrole mais la houille de Bohême n'aurait pas moins d'importance pour nous, en particulier pour l'Italie, qui peut trouver là le charbon qui lui manque.

M. ORLANDO: J'accepte le projet du Maréchal Foch, avec une seule réserve que vous comprendrez. Il faut que notre chef d'État-Major juge des possibilités d'exécution. Il se peut que son armée soit fatiguée par la poursuite sans relâche où elle a été engagée.

LE MARÉCHAL FOCH: Cela donne des ailes.

M. ORLANDO: Je répète que j'accepte, en réservant l'avis du Général Diaz. Quant à l'armée d'Orient, faut-il, pour des opérations à travers le territoire autrichien, la concentrer à Trieste? Je craindrais l'encombrement. Les moyens de transport disponibles ne suffiraient pas aux besoins, vu qu'une partie de l'armée italienne aurait à employer les mêmes lignes pour traverser l'Autriche. En tous cas, il est d'une importance capitale d'arriver à Prague, où notre présence créera pour l'Allemagne une telle menace qu'elle l'obligera immédiatement de couvrir ses frontières. Je ne crois pas que nous ayons à craindre une invasion de la Bohême: les Allemands en sont matériellement incapables. Mais il suffira de passer des forces alliées en Bohême pour détourner aussitôt des troupes allemandes du front occidental.

M. BENÈS: Je ne connais pas exactement la situation de l'Allemagne mais je crois très utile de menacer la Bavière comme on se propose de le faire, tant pour dériver des forces du front occidental que pour protéger la Bohême, si importante pour les alliés au point de vue militaire et au point de vue économique. Ceci sur le premier point. Sur le second, je vous dirai que les communications entre la Bohême et la Galicie sont excellentes; nous avons aussi de bonnes routes entre Vienne et la Galicie.

LE MARÉCHAL FOCH: L'observation de Lloyd George est juste. Je ne le contredirai pas, au contraire. J'ai toujours voulu concentrer contre les allemands toutes nos forces, où qu'elles se trouvent. Nous devons employer l'armée d'Esperey dès que nous le pourrons. Mais l'utilisation des forces les plus proches exigera trente jours, si tout va bien. L'Armée d'Orient, dont l'intervention sera forcément plus tardive, même si les routes sont libres, ne pourra employer certaines d'entre elles que lorsque l'armée italienne aura cessé de s'en servir.

M. CLEMENCEAU: J'insiste pour que l'armée d'Orient soit utilisée le plus tôt possible. Il n'y a pas là-dessus de différence d'opinion entre le Maréchal et nous.

M. LLOYD GEORGE: J'ai maintenant deux propositions à vous faire. En premier lieu, vous estimerez avec moi qu'il est d'une importance capitale d'assurer une direction unique à toutes les opérations contre l'Allemagne. Je propose de confier cette direction au

Maréchal Foch. Il va sans dire qu'elle ne pourra être aussi complète en ce qui concerne les armées d'Autriche que sur celles du front occidental. Les pouvoirs du Maréchal dans cette nouvelle région ne peuvent pas être tout à fait ceux que nous lui avons donnés à Beauvais<sup>1</sup>, mais ils doivent dépasser ceux que nous lui avons confiés par l'accord de Doullens<sup>2</sup>. Il faut que nos armées aient une seule tête, et je n'en connais pas de meilleure. Les victoires de ces derniers mois ont entièrement justifié notre choix. Je propose donc que le Maréchal Foch ait la direction suprême des opérations, au point de vue stratégique, contre l'Allemagne sur tous les fronts. Je soumettrai cette proposition à notre réunion plénière à Versailles. J'ajoute qu'elle n'a rien qui puisse être interprété comme une critique du Général Diaz ou de Général Franchet d'Esperey.

En second lieu, je demande que nos conseillers militaires examinent les moyens d'envoyer des troupes, en partie tchèques en partie fournies par les Alliés, en Bohême et peut-être en Galicie, pour assurer l'organisation de ces pays et nous permettre d'en utiliser les forces de toutes natures.<sup>3</sup>

AG.6N69

27

M. BENÈS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES TCHÉCOSLOVAQUE  
à M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

D. N° B-125.

*Paris, 6 novembre 1918.*

Monsieur le Président du Conseil,

J'ai eu l'honneur, l'autre jour à la Conférence de Versailles, de vous entretenir de certains détails concernant l'exécution des conditions de l'armistice avec l'Autriche-Hongrie. Vous avez bien voulu me demander un mémoire à ce sujet. Je me permets, Monsieur le Président, de vous l'envoyer ci-joint<sup>4</sup>, en Vous priant de vouloir bien le faire examiner et l'appuyer avec votre haute autorité. Il contient les desiderata exprimés par nos compatriotes de Bohême; ces désirs me paraissent comme très importants, parce que leur réalisation peut avoir une influence capitale sur le cours des événements militaires actuels et sur la politique après la guerre dans l'Europe Centrale.

En vous remerciant très respectueusement, je vous présente, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de ma plus haute considération.

<sup>1</sup> La Conférence interalliée du 3 avril 1918. Foch a reçu des gouvernements britannique, français et américain "la direction stratégique des opérations militaires". Le 14 avril 1918 il a été nommé le Commandant en Chef les Armées Alliées.

<sup>2</sup> La Conférence interalliée du 26 mars 1918. Les chefs des gouvernements et des États-Major français et britannique ont confié à Foch la coordination des armées sur le front ouest.

<sup>3</sup> Le document se continue, mais la suite ne concerne pas le Bassin des Carpates.

<sup>4</sup> Voir l'Annexe.

## ANNEXE

MÉMOIRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES TCHÉCOSLOVAQUE  
SUR L'EXÉCUTION DE L'ARMISTICE EN AUTRICHE-HONGRIE

## 1. La situation générale.

La situation politique générale dans la Monarchie est la décomposition complète. Chaque nation est entièrement émancipée de l'autre et se désintéresse plus ou moins de l'autre. Il y a seulement entre les Tchécoslovaques, les Polonais et les Yougoslaves des liens assez étroits. Ces nations tout en marchant à présent dans leur pays sur leur propre chemin sont solidaires et sont conscientes que leurs intérêts sont concordants. La situation économique est toute spéciale. Dans les Pays Tchécoslovaques, particulièrement en Bohême, on a encore des vivres pour 5-6 semaines au plus. Les Tchécoslovaques peuvent donc tenir pendant ce temps-là. A Vienne la catastrophe est imminente, on a des vivres que pour 8-10 jours.

## 2. Le danger du bolchevisme.

Dans cette situation *le danger du bolchevisme est particulièrement grave à Vienne, et pour des raisons spéciales plus grand encore à Budapest*. En effet, les Magyars se sont partout montrés les adeptes les plus dociles du bolchevisme. La misère à Budapest est très grande, et les conditions sociales et économiques se prêtent beaucoup au mouvement: a) il y a une lutte terrible du peuple qui n'a pas des droits politiques contre l'aristocratie coupable de la guerre; b) il y a le problème agraire posé de la même façon comme en Russie; c) il y a la lutte des nationalités contre l'oppression magyare.

Les Tchèques seuls peuvent arrêter le mouvement, d'abord parce qu'ils ont préparé à temps toute la transformation administrative et du régime militaire et économique de leur pays, ont maintenu l'ordre et la discipline dans leur pays, et le nouveau régime fonctionne déjà régulièrement, et puis parce qu'ils disposent de vivres pour un certain temps. Ayant coupé toutes les communications entre l'Allemagne et Vienne ne laissant rien passer, ils ont particulièrement Vienne dans leurs mains en ce qui concerne le ravitaillement.

Pour éviter le bolchevisme à Vienne, ils veulent ravitailler Vienne, mais à condition *que les Alliés leur garantissent que ce que les Tchèques donneraient aux Allemands d'Autriche leur sera rendu et que de nouveaux vivres leur seront envoyés à temps*.

Pour arrêter le même danger en Hongrie, *ils doivent occuper entièrement la Slovaquie militairement* parce que le bolchevisme peut passer de Hongrie facilement plus loin en occident et toucher même les territoires yougoslaves et italiens, si les désordres violents se produisent. Le territoire polonais est aussi menacé. Les Tchèques seuls, si on remplit les conditions d'armistice proposées plus loin peuvent l'arrêter.

## 3. Les Allemands d'Autriche.

De cette façon, les Tchèques peuvent aider à maintenir les Allemands d'Autriche pour que l'annexion de pays allemands autrichiens ne se fassent pas *via facti* et immédiatement contre les intérêts des Alliés, contre leurs intérêts militaires et politiques. Nos hommes

politiques de Bohême ont déjà négocié à ce sujet avec les Allemands, et si le gouvernement tchécoslovaque de Paris donne ordre en Bohême de tenir ainsi les Allemands en les ravitaillant, les paysans et le Conseil National de Prague le fera.

À ce sujet, il est de première importance de maintenir dans tous les cas les communications entre les Alliés et la Bohême, par Trieste et Pressbourg, en occupant le territoire de la Hongrie là où les Allemands et les Magyars sont limitrophes:

a) de cette façon les deux nations ennemies (Magyars et Allemands) seraient séparées et les conditions d'armistice seraient mieux appliquées sur les uns et les autres, la Hongrie serait séparée du contact avec l'Allemagne.

b) Les deux nations amies, les Tchèques et les Yougoslaves resteraient en contact.

c) L'Entente pourrait directement communiquer avec les Tchécoslovaques.

J'insiste particulièrement encore sur ce que les régions mixtes du Nord de la Bohême doivent être occupées. Cela sera du reste facile, parce que le ravitaillement de ces régions ne peut se faire que de Prague et les Tchèques peuvent de nouveau empêcher de cette façon les Allemands de ces régions de faire des difficultés aux Alliés, surtout si les Alliés commenceront les opérations militaires contre l'Allemagne sur ces territoires.

#### 4. La position centrale des pays Tchécoslovaques.

Toutes ces suggestions sont faites avec une seule idée: de préparer le terrain en Autriche-Hongrie pour que l'Entente et les États-Unis puissent disposer entièrement de ces territoires et pour qu'ils puissent faire l'occupation de telle façon pour que rien ne puisse se passer sans eux ou contre eux.

Dans cette entreprise, les Pays Tchécoslovaques ont une importance capitale: a) ils ont une position centrale, et celui qui en est maître est en même temps maître d'un réseau de chemins de fer excessivement important. b) De là les Alliés ont l'entrée facile et l'influence prépondérante dans toute l'Europe Centrale. c) Ils pourront agir directement sur l'Autriche allemande, sur la Hongrie magyare, sur la Galicie et la Pologne et par là sur la Roumanie et l'Ukraine. Il faut ajouter que les Pays Tchécoslovaques ne sont pas dévastés par la guerre et étant loin des champs de bataille ont conservé dans un bon état tous leurs moyens de communication. d) La Bohême entre dans le corps de l'Allemagne d'une telle façon que stratégiquement elle a une position d'importance capitale. Pour le moment les frontières de la Bohême sont les points les plus rapprochés de Berlin.

À cela il faut ajouter: Toute la population tchécoslovaque accueillera les Alliés et les Américains avec un enthousiasme illimité. Le pays est très bien administré, le peuple discipliné, l'ordre et la discipline sont actuellement maintenus et économiquement si les conditions de l'armistice exposées plus loin seront remplies, le pays, étant très riche, sera au bout d'un délai très court dans l'état économique normal et pourra à ce point de vue, contribuer puissamment aux opérations éventuelles des Alliés. (Le pays est très industriel, industrie métallurgique très développée et la richesse du charbon énorme.)

#### 5. Les conditions de l'Armistice.

Si on veut arriver aux buts indiqués dans les considérations sus-mentionnées, il faudra remplir les conditions suivantes de l'armistice:

### A. L'OCCUPATION.

a) Notre armée qui se trouve en France et en Italie doit être envoyée dans les Pays Tchécoslovaques. Elle doit être accompagnée par des contingents français ou italiens ou de tous les deux. Les troupes germano-magyares doivent évacuer le territoire des Pays Tchécoslovaques et les soldats tchécoslovaques de l'ancienne armée austro-hongroise doivent être renvoyés dans nos pays. A mesure que l'armée austro-hongroise évacuera nos territoires, notre armée nationale et celle de nos Alliés devront occuper le pays.

b) L'armée d'occupation occupera avant tout les points stratégiques suivants:

- |  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| 1.) Les territoires limitrophes à l'Allemagne,     | 8.) Czap [Csap]                      |
| 2.) Pressbourg,                                    | 9.) Marmarossiget                    |
| 3.) Komarno (Komorn [Komárom]),                    | [Máramarossziget],                   |
| 4.) Ostrihom (Ezstergom) [Esztergom],              | 10.) Presov (Eperies [Eperjes]),     |
| 5.) Vacov (Waitzen) [Vác],                         | 11.) Polska Ostrava (Polish Ostrau), |
| 6.) Rimavska Sobota (Rima Szombat),                | 12.) Bohumin (Oderberg),             |
| 7.) Kosice (Koschitz [Košice, Kassa,<br>Kaschau]), | 13.) Tesin (Teschen, Silésie).       |

c) Les camps de prisonniers de guerre, surtout des prisonniers russes, où l'on a fait une propagande bolchéviste très active, doivent être strictement surveillés. Les Russes qui travaillent à la campagne ne doivent pas être envoyés dans leur patrie, mais gardés comme travailleurs libres.

d) Sur les frontières roumaines se trouve une armée d'occupation, forte de 200.000 hommes et composée d'Allemands de l'Empire. Il faut faire le nécessaire pour que cette armée ne puisse pas retourner en Allemagne, pour qu'elle soit désarmée; si les Alliés y consentent qu'elle retourne chez elle, mais qu'elle passe à travers les territoires où elle ne gênerait pas les opérations et la vie normale des Pays Tchécoslovaques.

e) Dans les Pays Tchécoslovaques se trouvent encore actuellement de grandes quantités de provisions de matériel militaire et de munitions: les conditions de l'armistice doivent stipuler que ce matériel ne doit pas être enlevé des Pays Tchécoslovaques et transporté dans les parties allemandes ou magyares, pour qu'il puisse être utilisé par les troupes tchécoslovaques. Si une partie était quand même enlevée par nos ennemis et par les autorités austro-magyares, il faudrait assurer la proportion due des Pays Tchécoslovaques. De même pour les vivres. Une commission spéciale s'occuperait de ces questions.

f) Si les Allemands de l'Empire menaçaient les Pays Tchécoslovaques d'une invasion, les Alliés feraient tout ce qu'il serait dans leur pouvoir pour venir en aide. Les Gouvernements Alliés devraient faire connaître qu'ils rendent responsables personnellement tous les chefs militaires et civils de toutes les atrocités et de tous les dégâts commis.

### B. LE RAVITAILLEMENT.

Ni des grands bouleversements, ni une révolution sociale, ni en fin le bolchevisme n'est à craindre dans les Pays Tchécoslovaques à la condition que

- 1.) l'on procurera de la nourriture aux masses du peuple,
- 2.) qu'on leur procurera du travail,
- 3.) qu'elle seront pourvues de vêtements et de chaussures.

## AD. 1.)

a) La nourriture peut être procurée par l'armée d'occupation qui emportera assez de provisions avec elle et en cédera aux habitants.

b) Il faut à tout prix empêcher que rien de plus ne soit exporté des Pays Tchécoslovaques sans le consentement des Tchèques. Pour cela il faudra établir un contrôle des Alliés de toutes les provisions existantes qui pourraient peut-être être exportées à Vienne. La commission interalliée de contrôle à Vienne devrait veiller à ce qu'une partie des provisions surtout de matériel de guerre accumulées à Vienne et jadis volées dans les Pays Tchécoslovaques reviennent dans ces Pays.

c) En Italie, en Suisse et en Hollande se trouvent des entrepôts appartenant aux ressortissants de l'Autriche-Hongrie et aux sociétés austro-hongroises, ou enfin à certains organes de l'État austro-hongrois. Les Alliés devraient s'assurer ces stocks de vivres pour en disposer suivant leurs désirs.

d) Tous les chemins de fer, tout le matériel roulant et toutes les locomotives doivent être immédiatement occupés dans l'ensemble de la Monarchie par les Alliés. Il faut aussi que les Alliés donnent une partie de matériel aux Pays Tchécoslovaques pour qu'on puisse plus facilement ravitailler ces Pays. Pour cela, il faudra aussi vite que possible *occuper tous les territoires entre Trieste et Fiume jusqu'à Linz et Pressbourg pour assurer les communications régulières* des Alliés avec les Pays Tchécoslovaques. Cette bande de territoire où se trouvent tous les chemins de fer principaux unissant les Pays Tchécoslovaques avec Trieste et Fiume, (Vienne—Graz, Laibach—Agram—Raab—Pressbourg), contiendrait les parties habitées par les Allemands et par les Slaves, elles séparerait les Allemands des Magyars et renforcerait de beaucoup les Pays Tchécoslovaques, facilitant l'occupation des parties colonisées par les Allemands et les Magyars.

## AD. 2.)

Il est facile de trouver l'occupation aux ouvriers, car dans les pays Tchécoslovaques est accumulé un grand capital qui permet de commencer tout de suite avec certains travaux comme la construction des wagons, des locomotives et des machines même pour les Alliés. Pour cela il faudrait envoyer rapidement dans les Pays Tchécoslovaques certaines matières premières, particulièrement le cuivre, l'acier, l'huile, etc.

## AD. 3.)

La situation de la population en ce qui concerne le vêtement est terrible. L'armée d'occupation devrait être suivie par des réserves de vêtement, le mieux des vêtements réservés aux armées. Il nous faudrait avant tout aussi du lin et des chaussures.

Les Pays Tchécoslovaques veulent payer toutes ces choses. Pour le moment, ils pourraient pour une grande partie de ces vivres et de ces matières livrer aux Alliés du sucre, du houblon et de l'alcool.

Quant aux moyens de transport il est très possible de se servir de l'ancienne marine marchande austro-hongroise. Les Tchèques y participaient financièrement pour plus de 30%. Toute cette marine suffirait du reste à ravitailler complètement les pays de l'ancienne monarchie.

TÉLÉGRAMME AU GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF  
DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>1</sup>

T. N° 736. Urgent.

*Jassy (Salonique), 7 novembre 1918.  
(Reçu: 7 novembre, 14h. 20.)*

Je vous prie de transmettre au Général Franchet d'Esperely le télégramme suivant:

„J'appuie auprès de vous les demandes formulées par le Général Lafont dans ses télégrammes 46 à 54 du 29 octobre et 123 à 125 du 2 novembre<sup>2</sup>. Il est indispensable de les satisfaire très largement, afin de donner aux Roumains tout le concours immédiat possible, et de les aider à surmonter les énormes difficultés d'une mobilisation, sans couverture dans une région entourée de tous les côtés par l'ennemi et strictement contrôlée par lui.

Notamment la cession d'un grand nombre d'avions avec le personnel nécessaire, aurait l'avantage de donner dès le début aux troupes roumaines une supériorité qui compenserait dans une certaine mesure l'infériorité ou plutôt le néant de tout le reste.

Il ne serait pas moins nécessaire d'envoyer les officiers demandés par le Général Lafont, afin d'introduire tout de suite dans ce problème ardu de la mobilisation roumaine un facteur aussi puissant que possible de méthode et d'énergie françaises.

Ce concours immédiat serait précieux, moins par sa valeur technique que par son double effet moral sur les Roumains qui se sentiraient soutenus et guidés par nous, et sur l'ennemi qui aurait l'impression d'avoir à faire face, non à un coup de tête des Roumains, mais à une opération réfléchie et coordonnée par nous. Il va de soi, que cet envoi, tout en étant minutieusement préparé dès maintenant, ne devrait être déclenché qu'à un avertissement possible pour donner le change à l'ennemi sur l'intervention de la Roumanie.

J'insiste aussi sur la très grande utilité qu'il y a à ce que le premier bateau qui arrivera dans un port roumain en communication avec la Moldavie soit un bateau français chargé de vivres et d'articles indiqués par mon télégramme N° 200<sup>3</sup>.

L'effet serait naturellement plus considérable si le premier chargement au lieu d'avoir un caractère commercial était un don du Gouvernement Français.

AG.4N58 c/63. d/10.

<sup>1</sup> L'auteur et le transmetteur sont inconnus.

<sup>2</sup> Documents non reproduits.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE<sup>1</sup>

T. N° 5831/3 et 5838/3.

Salonique, 8 novembre 1918, 19h.

Difficulté au sujet de l'application de l'armistice sur le front hongrois.

Le Général Franchet d'Esperey a eu le 7 novembre une entrevue avec le comte Karolyi et les délégués du gouvernement révolutionnaire de Buda-Pesth.

Ceux-ci, tout en acceptant en principe les clauses de l'armistice tel qu'il a été signé par le Général Diaz, se refusent à les ratifier définitivement que si les Alliés garantissent au préalable, au moins jusqu'à la conférence de la Paix l'intégrité du territoire hongrois contre les Tchéco-Slovaques, les Yougoslaves et les Roumains. Ils admettent toutefois l'indépendance de la Croatie et de la Slavonie.

Le Général Franchet d'Esperey a transmis ces prétentions nouvelles au gouvernement. En attendant une décision, il continue ses opérations en Hongrie de même que celles pour la libération de la Roumanie.

#### *Retraite de l'armée de Mackensen*

Les troupes allemandes de l'armée Mackensen ont commencé le 4 novembre leur retraite vers la Haute-Silésie.

Leur situation est assez critique, leurs mouvements ne peuvent s'exécuter en effet que par route, par suite de l'interruption de la circulation par voie ferrée en Hongrie.

Le Général Berthelot a reçu l'ordre de franchir le Danube pour pénétrer en Roumanie, avec les premiers éléments de son armée en vue de précipiter l'entrée en action de la Roumanie.

<sup>1</sup> C'est une résumé du télégramme du Général Franchet d'Esperey. Sur le même sujet voir encore le télégramme N° 650 à 655 du 8 novembre du Général Franchet d'Esperey envoyé à G. Clemenceau, Ministre de la Guerre et au Maréchal Foch, Commandant en Chef des Armées Alliées. Le Général Franchet d'Esperey rapporte dans son télégramme avoir reçu le Comte Károlyi le 7 novembre. Károlyi lui demanda d'inclure des conditions politiques dans l'armistice afin de sauvegarder l'autorité du gouvernement hongrois. Franchet d'Esperey envoya à Clemenceau et à Foch le télégramme suivant de Károlyi concernant le sujet:

"La délégation du Gouvernement hongrois, sous la présidence du Comte Karolyi, président du Conseil des Ministres a accepté, en principe, les conditions de l'armistice analogues aux conditions sur le front Italien. Cependant les représentants du Gouvernement hongrois n'ont signé le traité qu'à condition que l'Entente garantisse jusqu'à la Conférence les frontières actuelles de la Hongrie (la Croatie et la Slavonie ne sont pas comprise dans la Hongrie) contre toute attaque étrangère, soit des Tchecoslovaques, Yougo-Slovènes [sic] et Roumains. Jusqu'à la Conférence de la Paix, le seul Gouvernement Hongrois doit gouverner le pays avec la part fraternelle des Conseils nationaux hongrois, roumains, slovènes(?), serbes et allemands. Si cette condition n'est pas acceptée, le Gouvernement Hongrois ne se sent pas moralement suffisamment fort pour signer ce traité. D'autre part, si un armistice est signé entre les Alliés et l'Allemagne, la délégation du Gouvernement hongrois demande que l'Allemagne soit obligée d'envoyer du charbon en Hongrie qui est indispensable à ce dernier État pour remplir ses obligations de l'armistice, c'est à dire, 200.000 T par mois. La Hongrie ne dispose de charbon que pour 2 jours. Elle demande, en particulier, que les Alliés insistent auprès du Gouvernement de Prague, de permettre le passage en Hongrie des trains de charbon retenus en leur territoire."

(AG.7N1375 d/6.)

### *Situation critique en Hongrie*

Le gouvernement Karolyi ne dispose d'aucune force armée ni de soutien constitutionnel. Des mouvements bolchéviques très intenses compromettent la situation.

Le gouvernement hongrois actuel n'a aucune action ni sur le maréchal Koevess, ni naturellement sur le maréchal Mackensen.

D'autre part, la Hongrie ne dispose plus de charbon que pour deux jours. Elle demande que les Alliés obtiennent du gouvernement de Prague, le libre passage en Hongrie de trains de charbon retenus sur le territoire tchèque.

AG.4N58 c/59. d/2.

## 30

### NOTE SUR LA POLITIQUE FRANÇAISE EN AUTRICHE-HONGRIE<sup>1</sup>

N. Sans N°

(Sans date)

#### I

L'occupation par les Alliés du territoire austro-hongrois fournit à l'influence française une occasion excellente de s'établir et de s'enraciner définitivement dans ces pays. Dans tous, même dans ceux qui nous ont toujours été le plus hostile, nous avons, de tous les Alliés, la meilleure situation. Il dépend de nous, par la manière dont nous organiserons l'occupation, de faire rendre à cette situation tous ses avantages pour le présent et pour l'avenir.

Les Italiens sont partout méprisés et haïs, et leur attitude présente achève de les rendre odieux. Les Anglais sont tenus pour ignorants et orgueilleux, et, les peuples vaincus leur en veulent tout comme l'Allemagne, d'avoir par leur intervention détruit tout le plan de guerre des Empires Centraux. Les Américains sont lointains, distants et indifférents. Nous avons pour nous la tradition révolutionnaire, le souvenir de Napoléon, notre fidélité au principe des nationalités, l'aide que nous avons prêtée durant la guerre aux peuples opprimés, enfin et surtout le prestige d'une victoire qui, à leurs yeux à tous, est avant tout notre victoire.

#### II

Le sens politique de l'occupation sera différente suivant qu'il s'agit du territoire des peuples privilégiés par l'ancien dualisme austro-hongrois ou du territoire de ceux qu'il opprimait.

1. Pour ceux-ci d'abord, il est évident que notre rôle ne sera que celui de tuteurs bienveillants, désireux de laisser le plus tôt possible leurs pupilles reprendre une entière

<sup>1</sup> Note anonyme, rédigée supposablement par J. Laroche, après le 7 novembre 1918.

indépendance. D'ailleurs notre attitude doit être adaptée aux conditions concrètes de chacun des pays considérés, et elles sont fort différentes.

A — Les Tchécoslovaques, nos Alliés de la première heure, ont joué dans la guerre un rôle qui leur permet de prétendre à agir comme des Alliés de plein droit. Leur confiance envers nous est telle qu'ils sont prêts à toutes les collaborations. Nous devons cependant ménager leur légitime amour propre, et concerter avec eux les mesures militaires à prendre. Nous pouvons les couvrir, par exemple vis-à-vis des Américains, en assumant la responsabilité des dispositions qu'il serait éventuellement nécessaire de prendre pour maintenir l'ordre et la sécurité en Bohême allemande; et il serait d'un excellent effet sur l'Allemagne que dans cette partie de la Bohême, foyer d'un nationalisme agressif, ce fût précisément la France qui apparût en vainqueur. Par contre, dans la Silésie de Teschen, où il risque d'y avoir quelques froissements entre Polonais et Tchèques, nous pourrions utilement intervenir pour adoucir les contacts. Il serait bon, de toute façon, que le commandement d'occupation en Bohême fût français, et comprît un bureau politique dirigé par un officier ou fonctionnaire au courant de la situation du pays.

B — En Yougoslavie, les difficultés sont bien plus grandes, car le peuple est moins préparé au nouvel état de choses, et l'attitude de l'Italie risque de susciter à chaque moment des conflits sanglants. Il ne sera peut-être pas non plus très commode de toujours faire entendre raison à l'armée serbe. Les services anglais, dont l'attention s'est depuis longtemps portée de préférence sur la Yougoslavie, ont déjà en vue un personnel de liaison politique qui, d'après ce qu'on en sait, ne se distingue pas par le tact. Peut-être sera-t-il difficile d'établir en même temps en Yougoslavie et en Bohême un commandement supérieur français: et d'ailleurs il ne serait pas mauvais que les frictions avec les Italiens, qu'il faut prévoir, incombassent aux Anglais. Mais il est essentiel d'adjoindre aux autorités anglaises un ou plusieurs officiers français, au courant des questions, ou qu'on y mettrait. Il sera facile d'assurer leur contact en confiance avec les autorités yougoslaves, et d'asseoir ainsi plus fortement la situation morale de la France dans ces pays.

C — Avec les Roumains, les deux questions importantes sont celles du Banat et de Transylvanie. Il pourrait bien encore de produire en Bukovine quelques conflits entre Ruthènes (Ukrainiens) et Roumains: mais il ne seront certainement pas de grande envergure, le pays où ils se produiront est excentrique, et, d'ailleurs la question touche à tout le problème ukrainien.

Dans le Banat les Serbes créent le fait accompli en occupant des territoires que les Roumains revendiquent en vertu d'accords internationaux. La question, évidemment, relève d'un arbitrage, et le rôle des autorités interalliées d'occupation ne sera que d'adoucir les rapports pendant la période de transition.

En Transylvanie, le gros point est d'éviter que les populations non-roumaines, surtout le million environ de Magyars, ne soit molestées. Les missions françaises auprès des armées roumaines auxquelles reviendra l'occupation du pays pourront jouer un rôle extrêmement utile.

D — On ne parlera pas ici des territoires polonais et ruthènes; le problème est aujourd'hui en dehors du cadre austro-hongrois.

2. Aux peuples qui étaient jusqu'ici nos ennemis, Allemands d'Autriche et Magyars, nous devons nous montrer fermes et justes, avec une nuance plus marquée de sévérité envers les Allemands, d'indulgence envers les Magyars. Notre objectif politique doit être,

chez les Allemands, négatif — les détacher de l'Allemagne, leur faire sentir les avantages qu'ils trouveraient à former un État indépendant en rapports simplement économiques avec ses nouveaux voisins slaves —, chez les Magyars positif — faire prédominer dans la nouvelle république hongroise (magyare) l'influence française, et profiter de la préférence que les Magyars nous ont marquée en demandant à être occupés plutôt par nous.

Il serait donc nécessaire d'avoir, en Autriche allemande comme en Hongrie magyare, un ou plusieurs officiers ou commissaires civils adjoints au commandement des armées d'occupation, au courant des questions politiques et économiques et aussi des questions de personnes qui se posent dans ces pays. Il y aurait lieu de leur fixer exactement dans le sens indiqué plus haut l'attitude qu'ils auraient à prendre à l'égard de la population, et de les instruire nettement des vues de la politique française à ce sujet. Si l'occupation s'étend à un certain nombre de villes de province importantes, des mesures analogues devraient être prises pour elles.

En Hongrie spécialement, il serait d'un grand intérêt, et d'une grande aide pour la tâche assignée aux troupes françaises, de ramener dans le pays aussitôt que possible une partie de personnel enseignant français qui s'y trouvait à la guerre. Même les institutrices pourraient utilement jouer le rôle d'interprètes, et servir en même temps au commandement d'agents de renseignements.

Si les divers rayons d'occupation devaient être partagés, il serait sage d'abandonner l'Autriche allemande aux Anglais ou aux américains, et de réserver la Hongrie à un commandement français. On pourrait, en Hongrie, faire appel à une collaboration américaine: l'armée et l'administration des États-Unis comptent un certain nombre de fils de Magyars qui conviendraient parfaitement dans ces emplois.

### III

On peut se demander si l'occupation sera conçue comme celle du territoire d'un État unique, ou des territoires de plusieurs États; si, en d'autres termes, elle sera faite par une seule armée, avec un commandement unique, ou plusieurs armées indépendantes. Du point de vue politique, l'interdépendance des questions qui se posent rend la première solution désirable. Si des raisons de poids faisaient préférer la seconde, il importerait du moins que les contingents français employés à l'occupation relevassent d'un État-Major commun, ou qu'une mission d'ensemble spéciale fût chargée de la direction de notre action politico-militaire dans tous les États entre lesquels se divise doré et déjà l'ancienne Autriche-Hongrie.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 61, ff. 107-111.

M. SAINT-AULAIRE, MINISTRE DE FRANCE EN ROUMANIE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

T. N° 767.

*Jassy, 11 novembre 1918, 16h.*  
*(Reçu: 25 janvier 1919, par courrier.)*

La Roumanie a droit, moralement et politiquement, à la réalisation de ses revendications, elle sait que les alliés le lui reconnaissent en vertu des principes qu'ils représentent et qui ont été formulés par le Président Wilson le 27 septembre 1918 lorsqu'il a déclaré que les solutions de la guerre sont nées de la nature même et des circonstances de la guerre; tout ce que les hommes d'État ou les assemblées peuvent faire, c'est de les réaliser ou de les trahir. En vérité la question des roumains de Hongrie s'est imposée par sa nature même le jour où les principes de justice de l'indépendance et de la liberté des peuples ont été proclamés. Elle s'est imposée aussi par les circonstances de la guerre lorsque par le traité du 4/17 août 1916 les Alliés se sont engagés à assurer aux Roumains leur unité nationale; de ce traité la Roumanie a exécuté sa part. L'esprit de justice qui anime les Alliés leur a fait reconnaître que dans l'oeuvre commune des grands et des petits la Roumanie a vaillamment et loyalement apporté sa contribution d'efforts de sacrifices et de résultats car à l'une des heures qui aurait pu être décisive pour l'ennemi son action a détourné des autres fronts et a attiré sur elle un effort hors de toute proportion avec les forces qu'elle représentait dans la lutte, mais dont naturellement aussi les résultats ont été plus grands que ceux qu'on était en droit d'attendre de son intervention. La paix de Bucarest<sup>2</sup> qui n'a jamais été ni sanctionnée par le Roi<sup>3</sup>, ni ratifiée ne saurait annuler les engagements de ce traité car la Roumanie n'y fut soumise qu'après la paix de Brest—Litovsk et la sujétion de l'Ukraine aux Puissances Centrales<sup>4</sup> c. a. d. devant un état de fait qui rendait tout effort militaire sans espoir et devant un état de droit dans lequel le représentant des Alliés aux côtés de la Roumanie la Russie dont ceux-ci lui aient promis la collaboration directe, avait pactisé avec l'ennemi. Jusqu'au dernier espoir d'une réfection au moins partielle d'un front russe la Roumanie avait résisté à toutes les menaces de même que jusqu'à la dernière heure elle avait résisté à toutes les propositions qui avant la paix russe définitive auraient pu lui faciliter sa situation. Les représentants officiels des Alliés à Jassy ont reconnu que la tentative exercée par l'armée roumaine contre les bolchéviks était le dernier effort militaire qu'on était en droit d'exiger d'elle. Après cet effort le grand souci imposé par l'intérêt commun était de soustraire l'armée roumaine à des conditions qui lui eussent enlevé toute possibilité d'action nouvelle dans une autre phase de la guerre mondiale, cette phase a commencé. Il est naturel, car il est juste, que

<sup>1</sup> Télégramme identique des quatre ministres, de Saint-Aulaire, Sir George Barclay, Baron Fasciotti, M. Vopicka, avec la prière de le communiquer aux gouvernements respectifs.

<sup>2</sup> La paix séparée entre les Puissances Centrales et la Roumanie, signée le 8 mai 1918.

<sup>3</sup> Ferdinand de Hohenzollern.

<sup>4</sup> La paix séparée entre la Russie-Soviétique et les Puissances Centrales, signée le 3 mars 1918.

tout ce qui a suivi la paix de Brest Litovsk et la soumission de l'Ukraine à l'ennemi soit considéré comme nul dans son essence et dans son résultat et c'est pourquoi aussitôt que la possibilité s'en est présentée la Roumanie sans un moment de retard a repris sur le terrain militaire aussi une collaboration avec les Alliés dictée par les liens que le Roi et le pays n'ont jamais considéré comme dissous.<sup>1</sup>

AD. Europe 1918-40. Roumanie vol. 31, ff. 208-209.

## 32

M. KÁROLYI, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT POPULAIRE DE HONGRIE  
À M. LANSING, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AMÉRICAIN

D. Sans N°

*Budapest, 12 novembre 1918, Th. 47.  
(Transmis: 14 novembre, Th. 03. en anglais.)*

Monsieur, la Hongrie et le Gouvernement populaire de la Hongrie délivrés du joug autrichien et allemand éprouvent une profonde douleur à l'idée de la note adressée par vous au Gouvernement de Roumanie. Cette note, si elle était mise en vigueur, serait la sentence de mort de la Hongrie! Pendant 52 terribles mois de guerre, le peuple hongrois a été bâillonné par les pouvoirs autrichiens et allemands et n'ont pas pu exprimer leurs sentiments véritables. A présent que la force révolutionnaire a fait éclater toute l'amertume de ce peuple opprimé, à présent que la liberté lui permet de se défendre contre les accusations dressées contre lui, il se voit, avec la peine la plus profonde, condamné sans jugement. Le crime du peuple hongrois n'est pas plus grand que le crime des autres peuples dont les fils furent obligés de combattre contre vous dans les armées de l'Autriche et de l'Allemagne. Pourquoi serions-nous punis pour ce qu'on nous a contraint de faire, alors qu'on ne le reproche pas aux autres peuples et même si nous étions coupables, serait-ce une raison pour nous condamner sans jugement? Les parricides eux-mêmes sont autrement traités.

Nous affirmons et déclarons en face du monde civilisé qu'il est injuste de vouloir déchirer en lambeaux cette vieille Hongrie millénaire. Une semblable tentative ne peut résulter que d'un malentendu, et de l'ignorance des faits. Vous n'êtes certainement pas informé, Monsieur, de ce fait que le territoire ...<sup>2</sup> un moment appartient à la Roumanie; vous ignorez sûrement que sur ce territoire vivent un million et demi de Magyars qui seraient privés du droit de disposer d'eux-mêmes (s'ils étaient), contrairement aux grands principes du Président Wilson, unis, de force et contre leur volonté, à la Roumanie. Vous n'êtes certainement pas informé de ce fait que la grande majorité des Roumains et des Slovènes qui, durant bien des siècles, ont vécu dans un accord paisible et fraternel avec

<sup>1</sup> *Note du document:* Note du Chiffre: Ce télégramme remis au poste roumain de Vaslui de T.S.F. n'aurait pu être expédié par suite d'encombrement.

<sup>2</sup> Lacune de déchiffrement.

la population magyare sur le sol hongrois et ont pu, sans aucune entrave, garder leur propre langue, leur propre religion et leurs propres coutumes, ne désirent pas même aujourd'hui, être séparés de ce pays de Hongrie auquel ils sont attachés non seulement par leurs intérêts économiques les plus vitaux ...<sup>1</sup> et qu'ils ne désirent appartenir à aucune autre nation. Les associés à un autre pays, sans les entendre, serait, de plus, en opposition complète avec les principes humains du Président Wilson. Vous ignorez sûrement que dans ce vieux pays millénaire, ce n'était pas le peuple hongrois qui opprimait les peuples roumain, slovène et autres, mais que le peuple magyar lui-même était opprimé, comme tous les autres peuples par la puissance de l'Autriche et l'oligarchie alliée à l'Autriche et que le premier acte du peuple magyar, dès qu'il se fut libéré de cette tyrannie, a été de tendre une main fraternelle à tous les autres nationaux qui vivaient dans ce pays sur un principe d'égalité individuelle et nationale absolue. Vous ignorez sûrement que les Magyars qui occupaient cette terre il y a mille ans ne trouvèrent ici qu'une partie des Roumains et des Slovènes et que les autres nationalités non magyares immigrèrent dans ce pays beaucoup plus tard comme différents peuples européens immigrèrent dans les États-Unis. (La phrase suivante est brouillée:) ...<sup>2</sup> sur ce sol et au nom de ces peuples ...<sup>3</sup> (séparer ceux-ci) du pays qui les a abrités serait aussi injuste que de déchirer en lambeaux les États-Unis parce qu'ils ont donné refuge à des immigrants de nationalités diverses.

Vous ignorez sûrement qu'un tiers du territoire historique de la Bohême est peuplé d'Allemands et que les Bohémiens refusent, et avec raison, de donner leur territoire aux Allemands, parce qu'il a appartenu pendant mille ans à leur nation historique. D'autre part, ils(?) exigent qu'une partie de notre vieille nation millénaire qui est partiellement habitée par les Slaves ... (lacune)<sup>4</sup>.

Monsieur, il ne peut y avoir qu'une seule justice. Si les Bohémiens sont justifiés à vouloir conserver leur droits historiques et à ne pas permettre qu'une partie de leur territoire, habitée par des Allemands, soit arrachée du pays, nous sommes justifiés à vouloir garder la partie de notre territoire qui est habitée par les Slovaques. Nous sommes désireux de vivre en relations fraternelles et de bon voisinage avec la Bohême libérée, nous reconnaissons ses droits mais nous avons également le droit de demander qu'elle reconnaisse les nôtres, qui sont tout aussi légitimes.

Vous ignorez sûrement que le territoire de Hongrie constitue l'unité géographique et économique la plus parfaite, unité dont chaque partie dépend absolument l'une de l'autre, économiquement parlant, de sorte qu'on ne peut en arracher une violemment sans causer à la fois une catastrophe économique pour la partie arrachée et pour la partie restante. Monsieur, nous demandons justice au Président Wilson et à vous, et, à travers vous, à l'humanité civilisée. Nous demandons qu'on nous donne l'occasion de prouver et de défendre la justice de notre cause devant vous et devant le monde cultivé. Qu'une commission de juges vienne ici et se persuade des faits. Au nom des plus hauts principes

<sup>1</sup> Lacune de déchiffrement.

<sup>2</sup> Lacune de déchiffrement.

<sup>3</sup> Lacune de déchiffrement.

<sup>4</sup> Lacune de déchiffrement.

d'humanité, nous vous demandons de ne pas nous condamner sans jugement. Ne déchirez pas en deux ce pays innocent qui, pendant mille ans, a été le défenseur de la civilisation européenne contre les assauts barbares de l'Orient. Cette main qui, pendant mille ans, a repoussé les attaques des hordes mongoles et turques contre l'Europe, se tend maintenant vers nous pour demander que la Justice nous entende. Si, sans qu'on ait examiné à fond notre réclamation afin d'en reconnaître la justesse, l'arrêt impitoyable est exécuté, non seulement une injustice sera commise, mais encore le développement pacifique de l'Europe orientale sera impérialisé (? texte douteux) car la blessure sanglante qu'on désire infliger à la Hongrie ne guérirait jamais et perturberait d'une fièvre éternelle la paix de ce territoire.

AG.6N71

33

CONVENTION MILITAIRE ENTRE LES ARMÉES ALLIÉES ET  
LE GOUVERNEMENT HONGROIS

D. Sans N°

*Belgrade, 13 novembre 1918.*

I. Le Gouvernement hongrois retire toutes ses troupes au Nord de la ligne marquée par la haute vallée du Grand Szamos, Bistritz, Maros(village), le Maros jusqu'à son confluent avec la Tisza, Mariatheresiopel [Mariatheresiapol], Baja, Fünfkirchen, ces localités étant non occupées par les troupes hongroises, le cours de la Drave jusqu'au raccord de cette rivière avec la frontière de Slavonie—Croatie. L'évacuation sera terminée dans un délai de huit jours.

Les Alliés occuperont de plein droit la région évacuée dans les conditions que fixera le Général Commandant en Chef les Armées Alliées<sup>1</sup>. L'administration civile y restera entre les mains du Gouvernement actuel.

Seules seront maintenues dans la zone évacuée, les forces de police et la gendarmerie indispensables au maintien de l'ordre ainsi que celles qui sont chargées d'assurer la sécurité des voies ferrées.

II. Démobilisation de l'armée hongroise, de terre et de mer, exception faite de six divisions d'infanterie et de deux divisions de cavalerie destinées à assurer l'ordre intérieur et des fractions de police mentionnées au paragraphe I.

III. Droit d'occupation par les Alliés de toutes localités ou tous points stratégiques qu'aura le droit de fixer en permanence le Général Commandant en Chef les Armées Alliées.

Droit de passage et de séjour pour les troupes Alliés sur toute l'étendue du territoire hongrois. Droit permanent d'utilisation, pour les besoins militaires des Alliés, de tout le matériel roulant sur routes et voies ferrées et matériel navigant appartenant à l'État et aux particuliers habitant la Hongrie. Dite pour les animaux de trait et de bât.

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

IV. Le personnel et le matériel de chemin de fer normalement affectés au service du territoire occupé (voir paragraphe I.) resteront sur place: en outre, une réserve de 2.000 wagons et de 100 locomotives (voie normale) et de 600 wagons et 50 locomotives (voie étroite) seront livrés dans un délai de 1 mois au Général en Chef pour les besoins des troupes Alliées et pour compenser les déficits de matériel serbe provenant du fait de la guerre. Une partie de ce matériel pourra être prélevée sur l'Autriche. Ces chiffres sont approximatifs.

V. Le personnel et le matériel navigants, affectés normalement au service du territoire occupé resteront sur place.

En outre, six monitors seront livrés immédiatement à Belgrade aux Alliés.

Le reste de la flottille du Danube sera réuni dans un des ports du Danube qui sera désigné ultérieurement par le Général Commandant en Chef pour y être désarmés. Sur cette flottille un prélèvement de dix bateaux à passagers, dix remorqueurs et soixante chalands sera fait dans le plus bref délai pour les besoins des armées alliées et pour compenser les déficits de matériel navigant serbe provenant du fait de la guerre. Ces chiffres sont approximatifs.

VI. Mise à la disposition du Général Commandant en Chef dans un délai de quinze jours, d'un détachement de trois mille hommes de troupes de chemin de fer pourvus de matériel nécessaire pour la réparation des voies ferrées en Serbie. Ces chiffres sont approximatifs.

VII. Mise à la disposition du Général Commandant en Chef dans un délai de quinze jours de détachements de sapeurs-télégraphistes pourvus du matériel nécessaire pour le rétablissement des communications téléphoniques et télégraphiques en Serbie.

VIII. Mise à la disposition du Général Commandant en Chef, dans un délai d'un mois, de 25.000 chevaux et du matériel de transport qu'il jugera nécessaire. Ces chiffres sont approximatifs.

IX. Dépôts des armes et du matériel de guerre en des points qui seront fixés par le Général Commandant en Chef. Une partie de ce matériel sera prélevée pour la constitution d'unités placées sous les ordres du Général Commandant en Chef.

X. Libération immédiate des prisonniers de guerre et internés civils alliés qui seront rassemblés sur les points convenables d'embarquement en chemin de fer d'où ils seront dirigés pour être rapatriés sur les points et aux dates fixés par le Général Commandant en Chef. Les prisonniers de guerre hongrois sont conservés provisoirement.

XI. Un délai de 15 jours est accordé pour le passage et le stationnement de troupes allemandes à travers la Hongrie, à partir du jour de la signature de l'armistice du Général Diaz (4. novembre 15 heures.)

Les communications postales et télégraphiques avec l'Allemagne n'auront lieu que sous le contrôle militaire des Alliés. Le gouvernement hongrois s'engage à ne laisser envoyer en Allemagne aucune communication télégraphique militaire avec ce pays.

XII. La Hongrie facilitera le ravitaillement des troupes Alliés d'occupation. Les réquisitions seront permises à condition qu'elles ne soient pas arbitraires: elles seront payées au prix courant.

XIII. Tous les emplacements de mines austro-hongroises dans le Danube et dans la Mer Noire devront être communiqués immédiatement au Général Commandant en Chef.

Le Gouvernement hongrois s'engagea de plus, à arrêter les mines flottantes lancées dans le Danube, en amont de sa frontière avec l'Autriche et à enlever toutes celles qui se trouvent actuellement dans ses propres eaux.

XIV. Le service des postes, de T.S.F. et des communications téléphoniques et télégraphiques ainsi que le service des chemins de fer hongrois seront placés sous le contrôle des Alliés.

XV. Un représentant des Alliés sera attaché au ministre hongrois chargé des approvisionnements afin de sauvegarder les intérêts alliés.

XVI. Obligation pour la Hongrie de cesser toutes relations avec l'Allemagne et d'interdire tous transports de troupes et de munitions, sauf autorisation spéciale du Général en Chef, à destination de troupes allemandes en Roumanie.

XVII. Les Alliés n'interviendront pas dans l'administration intérieure de l'État Hongrois.

XVIII. Les hostilités entre les Alliés et la Hongrie ont cessé.

Fait en double, le 13. novembre 1918. à 23. 15 h. à Belgrade, avec la rectification de l'En-tête et des paragraphes XI. et XVIII.

Pour les Alliés, Pour la Hongrie,  
les délégués du Général Commt en Chef: le Délégué du Gouvernement Hongrois:

Le voivode Michits m.p.

Béla Linder m.p.

Le général Henrys m.p.

AG.20N528 c/106. d/3.

### 34

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 5942/3.

*Salonique, 17 novembre 1918.*

Pour exécution instructions Gouvernement et pour être prêt à satisfaire rapidement aux nécessités consécutives à la situation générale actuelle, je vous confirme notre conversation téléphonique de ce matin en la précisant comme suit:

I. — Armée Henrys comprenant:	Cavalerie et 76. D.I.
	11. D.I.C.
	17. D.I.C.
	C.E.I.
et provisoirement:	3. D.I.H.
assurera:	

- a) — conjointement avec Serbes couverture Serbie du Nord du Danube dans conditions prévues par la convention particulière signée avec la Hongrie.
- b) — Surveillance du Danube de Lom Palanka.
- c) — Occupation Ports Fiume et Raguse.
- d) — Éventuellement et sur mon ordre, occupation points stratégiques territoire Hongrois au delà de limite visée ci-dessus et notamment de Buda-Pest.

II. — Dispositif à réaliser par A.F.O. sera en conséquence le suivant:

1.— Q.G. A.F.O.: à transporter Belgrade dès établissement communications télégraphiques sûres avec Salonique.

2.— 11. D.I.C.: envoyer d'urgence à Fiume un bataillon et une Compagnie Génie pour constituer avec Bataillon serbe, dont je prescris envoi, garnisons sous ordres du Général Tranie, chargée assurer occupation, installation Port et tête voies ferrées, et préparer d'accord avec éléments Marine Française déjà présents, création base Maritime pour ravitaillement de vos troupes, des armées Serbes et le cas échéant population civile; envoyer également à Raguse un bataillon pour former garnison avec un bataillon Serbe, sous ordres Lt-Colonel Français à désigner par vos soins.

Ce détachement aura mission similaire à celui de Fiume. Tous deux dépendront de votre Commandement; leurs compte-rendus me seront envoyés par votre intermédiaire.

En cas d'urgence ou interruption communications, les Cdts de détachements m'enverront directement compte-rendus par intermédiaire Marine. Des instructions seront données par vos soins aux Cdts des deux détachements franco-serbes qui devront observer attitude stricte neutralité dans éventualité de conflit entre Yougo-Slaves et Italiens et faire tout possible pour éviter contact direct entre eux.

Faire relever le bataillon de la 16. D.I.C. de Sofia par un bataillon de la 11. D.I.C. le reste de la Division restera dans la Serbie du Nord: région Nich [Niš], Belgrade, Semendria, pour former liaison avec Serbes.

3.— 17. et 76. D.I. seront regroupées au Nord du Danube, disponibles. La première sera tenue prête à être dirigée sur mon ordre région Buda-Pest. Prière préparer dès maintenant détails de son transport. Je presse retour du détachement Boblet.

4.— C.E.I. restera région Kjustendil—Radomir jusqu'à achèvement transports 16. D.I.C. Il fera ensuite mouvement par voie ferrée pour l'exécution de la mission prévue par votre instruction 4720/3<sup>1</sup> que j'approuve.

Toutefois, un bataillon italien pourra être transporté de suite à Vidin pour relever le bataillon de la 17. D.I.C. Entendez-vous à ce sujet avec le Général Chrétien que je préviens.

III. — Faites-moi connaître conditions exécution de ces mouvements et, d'accord avec Voivode Michitch envoyez personnel nécessaire pour étudier et préparer l'installation des bases de Fiume et de Raguse.

IV. — L'application des clauses de la convention avec la Hongrie sera faite par vos soins et après entente avec le Voivode Michitch. Vous enverrez à Buda-Pest commission

<sup>1</sup> Document non reproduit.

officiers français dont le Cdt Coudanne de mon État-Major et un représentant serbe. Cette commission réglera toutes questions de détails relatives à l'exécution de la convention.

Vous lui donnerez les instructions nécessaires à ce sujet.

AG.20N528 c/106. d/3.

### 35

#### CONVERSATION TÉLÉGRAPHIQUE ENTRE LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT ET LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

D. Sans N°

*Salonique—Nich, 17 novembre 1918.*

Ici Général en Chef — Ici Général Henrys.

Je reprends conversation hier depuis le début.

Les renseignements des Serbes et ceux de l'Amiral Troubridge sur les moyens de transports soit par eau soit par voie ferrée sont encore incomplets. En ce qui concerne les voies fluviales: d'une façon générale les transports seront longs et difficiles par suite du manque de pilotes, chaque pilote n'étant utilisable que pour un parcours restreint; manque de remorqueurs; manque de charbon; de la brume fréquente en cette saison; de la nécessité de ne voyager que de jour; du manque d'aménagement des bateaux pour les hommes et des conditions d'hygiène défectueuses. En ce qui concerne les voies ferrées, les chemins de fer de Bosnie sont en général en bon état et les trains circulent. La ligne Mitchkovic est à voie étroite; son rendement journalier approximatif serait en moyenne 200 tonnes. Celle de Fiume—Belgrade fonctionne jusqu'à Indujivia [Indija]; il faudra un mois ou peut-être deux pour la réparer entre Indujivia et Belgrade; mais on peut arriver en chemin de fer à Neusatz et prendre voie fluviale Neusatz [Neusatz]—Belgrade.

La capacité de rendement de la ligne de Fiume n'est pas encore connue: on attend les renseignements.

En ce qui concerne les chemins de fer de Hongrie vers Budapest M. Bella [Béla] Linder n'avait pas de renseignements suffisants sur leur rendement possible pour transport de troupes, ni sur le nombre de remorqueurs et de pilotes qu'il pourrait fournir. Il m'a promis de me les envoyer par un de ses officiers le 17 à Sabaska [Szabadka], à mi-chemin Neusatz—Budapest où le capitaine Ameil de mon État-Major sera rendu à cette date.

En attendant ces renseignements transport de Brigade Tranier renforcée pourra néanmoins commencer. En effet Amiral Troubridge a déjà réuni à Neusatz les moyens suffisants pour assurer dès maintenant transport Semendria—Neusatz. Le mouvement doit commencer aujourd'hui 17 et durera 2 ou 3 jours. Suivant les renseignements envoyés de Sabatska [Szabadka] par télégramme Neusatz par capitaine Ameil, le mouvement de Neusatz sur Budapest reprendra soit par voie ferrée soit par fluviale, soit simultanément, mais de préférence par voie ferrée.

C'est dans la zone de Neusatz que viendront successivement les autres divisions. Les conditions de ravitaillement y sont meilleures que dans celle de Semendria qui est très épuisée. Mais il faudrait je crois, envoyer le plutôt possible à Budapest une commission d'officiers français chargés du contrôle, de l'application des articles de la convention, des mouvements de troupes, etc. Vous enverrez peut-être des officiers du C.A.A. mais en attendant vos instructions, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'enverrai dès que possible des officiers de l'A.F.O. pour prendre mesure et assurer installation.

L'amiral Troubridge, pour organiser ligne fluviale Belgrade, Vidin, Roustchouk [Roustchouk] aurait besoin du matériel et du personnel des flottilles roumaines qui, paraît-il, sont en nombre considérable. Il demande qu'on lui envoie d'urgence renseignements, ce dont il pourrait disposer.

Au cours de la conférence le Ministre Guerre Hongrois Bella [Béla] Linder a cédé assez facilement sur tous les points. Il paraît en bonne disposition. Il a offert de faire contrôler par nos officiers leurs magasins, leurs matériels, leurs ressources; il dit que nos troupes seront reçues avec enthousiasme; la situation intérieure de la Hongrie s'améliore, la police, la gendarmerie recommencent à fonctionner. Il n'a aucun renseignement précis sur Mackensen et ses armées. Il a promis d'essayer de faire ce qu'il pourrait pour empêcher de faire des destructions en territoire Hongrois; mais il n'a aucune force disponible. La situation extérieure, aux confins hongrois restent très trouble du côté Tchéco-Slovaque, du côté Vienne et Autriche et même du côté Croatie. Des bandes armées croates viennent encore parfois gêner la circulation des trains jusque sur le chemin de fer entre Budapest et Neusatz.

Voilà, mon Général, le résumé de ce que je puis vous dire.

C'est bien. Je vous charge de l'application des clauses de l'armistice avec la Hongrie.

Après entente avec le Voivode Mitchich envoyez à Budapest Commission d'officiers Français formée par vos soins et comprenant Commandant Coudanne, de mon État-Major, qui est en route pour Belgrade. Cette commission recevra instructions de vous pour régler toutes questions de détail.

Avant de pousser des troupes sur Budapest il faut d'abord assurer ravitaillement. En conséquence diriger d'urgence 1. sur Fiume: un détachement de 1 bataillon serbe, 1 bataillon français et une compagnie du Génie française commandés par Général français — 2. sur Raguse: détachement de 1 bataillon serbe, un bataillon français commandés par Lieutenant Colonel Français.

Ces détachements occuperont ces ports et les têtes des voies ferrées qui y aboutissent. En outre détachement de Fiume sera utilisé pour établissement d'une base qui va être organisée pour ravitailler armée serbe; 2<sup>e</sup> Groupement et, si nécessaire, populations civiles. Raguse pourra éventuellement être utilisée comme base secondaire.

Dès leur arrivée, les Chefs de détachement se mettront en rapport avec marine française qui a déjà des torpilleurs dans ces ports. Les troupes françaises de ces détachements seront prélevées sur Brigade Tranie de façon à conserver au complet 76<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> D.I.C. que vous concentrerez progressivement à Semendria et à Neusatz pour occupation éventuelle de Budapest. Le reste de la 11<sup>e</sup> D.I.C. sera réparti en vieille Serbie entre Nisch [Niš] et Belgrade et fournira à Sofia 1 bataillon bien composé pour relever le bataillon de la 16<sup>e</sup> D.I.C. qui rejoindra sa division aussitôt que possible.

L'amiral Troubridge recevra des instructions spéciales pour son action.

Occupez-vous aussi d'avoir des renseignements sur Mackensen; il serait bien intéressant de le rejeter peu à peu vers l'Est de façon à obliger ses troupes à déposer ses armes entre les mains des Polonais ou des Tchéco-Slovaques.

Que devient votre brigade de cavalerie?

C'est justement pour occuper et rejeter éléments de Mackensen qui sont encore au Nord de Temesvar, se dirigeant vers Nord Ouest, que je tenais à pousser le plus rapidement possible troupes sur Budapest. Disposition que vous me prescrivez vont retarder tout ce mouvement déjà amorcé. Je dispose actuellement de 3 divisions seulement, à effectifs réduits et dispersées de Tutchouk [Roustchouk] à Semendria. J'avais établi mes prévisions pour exécuter vos instructions tout en regroupant et réorganisant mes unités. Prélèvement nouveau de 2 bataillons va compliquer singulièrement situation.

1.- D'après vos instructions toutes dispositions prises et Gouvernement Hongrois prévenu pour envoi une division à Budapest. Mouvement va pouvoir commencer selon toute probabilité peut-être dans 48 heures. Faut-il le retarder et prévenir Gouvernement Hongrois. La brigade de cavalerie est au Danube et est prête à être enlevée par voie ferrée, soit sur Temesvar soit sur Budapest, dès que possible.

2.- 17° D.I.C. a 1 régiment avec Tranie, les autres vers Zajecar. Tous régiments infanterie à 2 bataillons. Artillerie à la traine depuis Sokol. 76° D.I. 1 régiment avec Général Berthelot et 1 groupe — 1 bataillon à Vidin — 1 Groupe à Uskub faute de chevaux, le reste vers Semendria. 11° D.I.C. coupée en deux entre Tranie et Faret qui rejoint, est celle qui a les éléments les plus rassemblés. De plus elle doit toujours procéder à dissolution 44 R.I.C. de brigade Tranie. Prélèvement de 2 bataillons sur 11° D.I.C. complique encore situation.

Vous proposerai donc: 1. envoyer à Fiume par mer 2 bataillon et une cie du génie des 57° ou 156°. 2. Si impossible, prélever 2 bataillons et Lieutenant Colonel qui sont avec Tranie et appartiennent 17° D.I.C., afin disloquer une seule D.I. 3. me rendre le plus tôt possible Détachement 30° D.I. resté avec général Berthelot.

3. Dispose comme seul officier Général, Général Tranie, aiguillé par vous et par moi sur Budapest. Général de Tinan sérieusement malade à Sofia. Au cas où Tranie envoyé Fiume serait obligé donner commandement son détachement à Général Faret moins préparé à cette mission.

4. Toutes difficultés situation actuelle, proviennent ravitaillement, résultant difficultés communications au Sud du Danube. Au contraire en Hongrie les communications seront plus faciles par voies ferrée et par voie fluviale. Approvisionnements en bétail et en grains sur place, y sera vraisemblablement plus facile. Région Semendria complètement vidée, région entre Emendria [Semendria?] et Nisch très épuisée, et continuera à l'être par passage rapatriement prisonniers italiens, et, population Macédoine Grecque. Questions ravitaillement ne doivent donc pas nous arrêter mais nous inciter au contraire à pousser en Hongrie.

5. Ma présence à Belgrade va s'imposer pour m'entendre avec Voivode. Je fais pousser installation ligne téléphonique Nisch, Semendria, Belgrade afin pouvoir transporter à Belgrade mon Q.G. dès que m'y autoriserez. Mouvement possible dans 4 ou 5 jours.

Des raisons politiques très sérieuses imposent occupation immédiate par troupes françaises de Fiume et de Raguse. Envoyez donc de suite sur ces 2 points vos 2 premiers bataillons disponibles avec Général Tranie. Sur Fiume où des collisions sont à craindre entre Italiens et Yougo-Slaves.

L'occupation de Bucarest n'aura lieu que sur mon ordre.

Vous désignerez le Général Pruneau pour y commander.

Concentrez les 17<sup>e</sup> et 76<sup>e</sup> à Neusatz de façon à faire mouvement sans retard. Je vais vous renvoyer le détachement Boblet et faire occuper Vidin par un bataillon n'appartenant pas à 2<sup>e</sup> Groupement.

Dès que vous aurez une bonne liaison télégraphique entre Salonique et Belgrade vous transporterez votre Q.G. dans cette ville.

La division italienne devait aller occuper Vidin en outre être poussée dans zone Zajecar Alexandrevo. Je vous demande vos instructions à ce sujet.

Je vais voir si je puis envoyer un bataillon italien à Vidin; en raison encombrement chemins de fer bulgares c'est le seul point intéressant à tenir; la région Zajecar peut rester vide, Mombelli y viendra plus tard.

Bien. Au revoir et bonne chance. — Merci mon Général.

AG.20N528 c/106. d/3.

### 36

M. BRATIANO, PREMIER MINISTRE DE ROUMANIE  
à M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 764.

*Jassy, 17 novembre 1918, 19h.  
(Reçu: 18 novembre, 4h. 50.)*

Grâce aux conseils que votre amitié pour notre pays nous a fait parvenir par le Ministre de France<sup>1</sup> et par Antonesco et grâce à l'effet de l'action du commandement français, représenté par le Général Berthelot, la Roumanie a pu reprendre sa place aux côtés de ceux à qui la lient ses plus nobles sentiments et ses plus chères aspirations. C'est avec une émotion facile à concevoir qu'à cette heure décisive pour l'avenir du peuple roumain nos pensées vont vers vous et vers notre France glorieuse et cette fois (gr. faux)<sup>2</sup>.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 31, f. 215.

<sup>1</sup> A. Saint-Aulaire.

<sup>2</sup> Lacune de déchiffrement.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 5.948/3.

Salonique, 18 novembre 1918, 12h. 50.

Réponse à dépêche N° 14.323-BS/3<sup>1</sup>.

1.- Mon télégramme N° 5.930/3 du 16 novembre<sup>2</sup> vous a précisé caractère intervention troupes françaises en Roumanie.

Par suite de consacrer deux divisions à cette intervention et étant donné d'une part importance et nature mission qui incombe aux troupes françaises seules, du fait maintien exclusif britanniques Sud Danube, et, d'autre part, de conserver réserve mobile pour exécution mission éventuelle consécutive à situation générale, je ne puis actuellement faire assurer occupation Dobroudja par troupes françaises.

2.- Temporairement 26<sup>e</sup> division anglaise rattachée à Armée Danube ne saurait trouver meilleur emploi qu'occupation Dobroudja et ports bulgares Danube pour assurer maintien ordre.

C'est pourquoi j'ai dû prescrire envoi en Dobroudja d'une brigade de cette division qui était d'ailleurs troupe la plus rapprochée.

3.- Aussitôt que troupes françaises ne seront plus nécessaires en Roumanie, je pourrai remettre cette division à la disposition du Général Milne et la remplacer en Dobroudja et en Bulgarie par tout ou partie d'une division française.

4.- Je prescris à Général Chrétien de faire retirer troupes bulgares au S. frontière 1913. J'avertis Ministre France<sup>3</sup> Jassy.

AG.4N58 c/63. d/10.

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
AU GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF  
DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 14.393-BS/3.

Paris, 18 novembre 1918.

*Primo.* - Haut Commandement allemand a été avisé par T.S.F. que Général Berthelot était délégué pour régler directement avec Mackensen application clauses armistice et que ordres étaient donnés pour installation commissions alliées contrôle à Hirsova, Sinaïa et Rimnik [Rîmnicu Sărat].

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> A. Saint-Aulaire.

Prière aviser Général Berthelot auquel il appartiendra de reprendre mouvement en avant dès qu'il le jugera utile.

*Secundo.* - Mesures prises pour grouper à Belgrade, sous ordres Amiral Troubridge, tous moyens de transport pour envoi rapide forces à Budapest sont approuvées. Toutefois, il doit être bien entendu que l'action de l'Amiral Troubridge ne doit s'exercer que sur partie du Danube en amont Portes de fer. Navigation sur Bas Danube sera sous direction marine française qui a formé flotte roumaine du Danube.

*Tertio.* - Envoi une division française à Budapest et une division à Vienne, devra être réalisé dès que possible. Rendez compte début exécution et échelonnement probable.

*Quarto.* - Question intervention alliée en Russie Méridionale fait objet examen Gouvernements alliés, à la fois sur principe et sur modalités.

*Quinto.* - En attendant décision, il y a lieu :

- a) de poursuivre exécution missions déjà données;
- b) de procéder à regroupement et réorganisation de vos forces dans conditions que vous avez proposées. Toutefois, emploi éventuel forces helléniques hors Grèce doit, en principe, être envisagé.

#### ANNEXE<sup>1</sup>

#### INSTRUCTION PARTICULIÈRE N° 122 DU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT POUR LE GÉNÉRAL COMMANDANT LE 2. GR. DE D.I.

N° 4827/3. Secret.

*Belgrade, 19 novembre 1918.*

I — Le 2° Groupement de D.I. comprendra désormais la 76° D.I. — la 17° D.I.C. — la Cavalerie (2 Régiments) l'A.L. qui a pu être amenée jusqu'à Semendria.

#### II — Missions du 2° groupement de D.I.

a) *Mission immédiate*: s'installer dans la région Neusatz—Semendria.

— Y assurer l'ordre et la sécurité partout où des garnisons Serbes n'existerent pas.

— Prendre toutes dispositions préparatoires en vue de l'occupation de Buda-Pesth. En particulier préparer le transport en 1° urgence d'une D.I.

— Étaler autant qu'il sera possible la zone des cantonnements pour donner du confort aux troupes sous réserve que le rassemblement sur des voies ferrées ou fluviales ne dépassera pas 24 heures.

<sup>1</sup> Ce document a été envoyé à titre de compte rendu au Général Cdt en Chef des Armées Alliées, au Général Cdt le 2. Groupement de D.I. et à titre de renseignement au Voivode Michitch, au Général Cdt le C.E.I., au Colonel Cdt l'Artillerie, au Colonel Cdt le Génie, au Lt-Colonel Vix, au Directeur de l'Intendance, au Directeur du Service de Santé, au Chefs 1., 2., 4. Bureaux et au Chef du Service Télégraphique.

— Ne pas continuer le mouvement au Nord de la région de Neusatz, sans nouveaux ordres.

b) *Mission ultérieure*: (elle sera précisée sur un nouvel ordre du Général Cdt en Chef).

— Occuper Buda-Pesth et les points importants des voies ferrées entre Buda-Pesth et Szabadka (Maria-Thérésiopel).

c) *Mission éventuelle*: Application aux éléments de l'Armée Mackensen se trouvant en territoire hongrois des clauses de l'armistice prescrivant leur désarmement.

Ces éléments seraient, après désarmement, rassemblés en des points à désigner par le Général Cdt le 2<sup>e</sup> Grpt de D.I. près des voies de communication facilitant le ravitaillement.

Pour l'accomplissement de ces diverses missions les troupes dont dispose le Général Cdt le 2<sup>e</sup> Grpt de D.I. seront réparties en :

— Troupes d'occupation (une D.I. en principe)

— Troupes mobiles (une D.I. en principe).

Le transport des troupes à Neusatz se fera par entente avec l'Amiral Troubridge.

III — Le Q.G. du 2<sup>e</sup> Groupement de D.I. sera ultérieurement et d'après de nouveaux ordres transporté d'abord à Neusatz, puis à Buda-Pesth.

IV — Une commission centrale de contrôle sera envoyée très prochainement à Buda-Pesth.

Cette commission a pour mission de régler et surveiller l'exécution des clauses de l'armistice et de préparer l'occupation de la Hongrie par les troupes françaises.

Elle est commandée par le Lt-Colonel Vix, qui pourra être ultérieurement sous le commandement de l'Officier Général Français de rang le plus élevé dont le Q.G. sera établi à Buda-Pesth.

V — La mission des troupes du 2<sup>e</sup> Groupement de D.I. est une mission d'occupation.

Elle a pour but de nous assurer éventuellement les gages nécessaires au moment des négociations de paix et de garantir le maintien de l'ordre dans le pays.

Nous n'aurons donc pas à nous immiscer dans l'Administration de la Hongrie, ni dans les compétitions qui pourraient se produire entre les diverses nationalités.

Au cas où les fonctionnaires et les autorités militaires hongroises n'apporteraient pas dans leurs rapports avec le Commandement français toute la courtoisie désirable et ne satisferaient pas rapidement aux demandes nécessaires pour le logement, le cantonnement, le ravitaillement et l'usage de certains organismes indispensables à l'Armée (trains, bateaux, téléphones), le Président de la Commission de Contrôle serait immédiatement saisi.

VI — Les troupes devront être cantonnées aussi confortablement que possible et les moyens de chauffage fournis par les autorités hongroises ou réquisitionnés.

Au cas où des postes de police ou des gardes devraient être installés dans les locaux ou organes importants intéressant l'Armée, il y aura lieu de les composer d'unités constituées pourvues de tous leurs cadres.

VII — Des officiers hongrois parlant le français seront détachés auprès de certaines unités pour faciliter les rapports entre le Commandement et les autorités ou la population civile.

VIII — La commission de contrôle a entre autres missions, celle d'exercer le contrôle des voies ferrées et des communications télégraphiques et téléphoniques.

En faisant état des renseignements recueillis par la Commission ou de sa propre initiative, au cas où des troupes seraient dirigées sur Buda-Pesth avant l'installation de la Commission, le Général Cdt le 2° Gr. de D.I. fera occuper les points de la voie ferrée ou du Danube qui lui paraîtraient importants pour nos communications et assurer le contrôle des communications par T.S.F. ou télégraphiques et téléphoniques avec l'Allemagne. Il ferait si la Commission n'est pas installée, réserver d'abord 2 circuits téléphoniques complètement indépendantes pour les besoins de l'Armée.

AG.4N58 c/6. d/10.

### 39

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N° 5.956/3.

*Salonique, 19 novembre 1918, 22h. 40.*

A — 1.- Situation des forces ennemies à la date du 11 novembre. (Signature de l'armistice avec l'Allemagne). Le Maréchal Mackensen paraît exercer depuis fin octobre et le début de novembre le commandement de toutes les forces ennemies opérant au N. du Danube et comprenant:

1. La 11<sup>e</sup> armée allemande reconstituée, formée des détachements de Serbie et regroupée en Slavonie. Q.G. région de Nagy-Backskerek [Nagybecskerek]: Alpin corps (région Urjibats 217° — 219° D.I. Nagy-Backskerek—Verschatz) 6° D.I. réserve et probablement 22° Rgt. Inf. Landwehr — 21° Rgt. Inf. 50° Rgt. Inf. 100<sup>e</sup>, et le Rgt. Inf. 10<sup>e</sup> Rgt. Chasseurs. Rôle: protection de l'aile droite de l'armée d'occupation de Roumanie retraitant dans les Carpathes et la Transylvanie.

2.- Troupes d'occupation de Roumanie: 2 armées en voie de constitution — Armée Von Scholtz Q.G. Craiova — Armée Koch — Q.G. Bucarest. Éléments allemands les composent: 218<sup>e</sup> D.I. 36° D.I.R. ? 226° D.I. 3<sup>e</sup> Div. Inf. Landwehr, 89° D.I. ? 303° D.I. 16° D.I. Landwehr 2° D.C. 1<sup>ère</sup> D.C., 92° D.I., 93° D.I. II° id. Landwehr.

3.- Troupes d'Ukraine. 3 divisions probablement 212° D.I., 7° D.I. Landwehr et 15° D.I.L.

B — la retraite des troupes allemandes de Roumanie prévue dès le début de novembre devait s'effectuer en trois phases: 1er Repli sur ligne Turnu-Severin — Craiova — Bucarest — Buzeu [Buzău] — Ramnion — Sarat [Rîmnicu Sărat] avec couverture sur Danube et Sereth. 2. Repli sur ligne Targusu [Tîrgu Jiu] — Pritesti [Pitești] — Targovichea [Tîrgoviște] — Pleesti [Ploiești] — Buzeu en tenant toujours fortement Craiova et Bucarest.

3. Retraite générale à travers Carpathes, l'aile droite von Scholtz protégée par II. Armée allemande.

C — Ministre de la guerre hongrois<sup>1</sup> se montre disposé à faciliter en toutes points application des conditions armistice; situation intérieure en Hongrie s'améliore; police et gendarmerie recommencent à fonctionner. Situation extérieure aux confins hongrois reste très troublée du côté Tchéco-Slovaque, Vienne, Autriche et même Croatie; bandes armées, croates gênent parfois circulation des trains sur chemin de fer entre Budapesth et Neusatz: Gouvernement hongrois n'a aucune force disponible.

2. Front des armées alliées a franchi le Danube formant 3 têtes de pont à Nikopoli — Sistevo [Svištov] — Giurgiu. La 1ère armée serbe et la cavalerie serbe progressent en Hongrie vers Neusatz, Versec.

L'armée Henrys sur le Danube assure liaison entre Pozaversac [Pozarevac] et Lom Palanka et se prépare à franchir le Danube à Semendria.

La II<sup>e</sup> armée serbe a pénétré en Bosnie; le 2<sup>e</sup> Rgt Yougo-Slave se trouve en Monténégro.

Depuis la signature de l'armistice<sup>2</sup>, nous poursuivons sur tout le front application des clauses et regroupons nos unités dans les conditions indiquées ci-dessous.

3. Emplacement des troupes le 17 novembre:

A — armée Michitch Q.G. Belgrade.

1ère armée a détachements sur le front général: Baja — Zombor, Szabadka — Denta [Zenta] — Anina.

2ème armée Q.G. Sarajevo; en Bosnie.

Brigade Yougo-Slave, 1er Rgt. Y.S. région Ypek, Novibazar [Novi Pazar], 2<sup>e</sup> Rgt. Y.S. région Cattaro, Cettigné [Cettinje], Antivari.

Brigade Vardar, Région Uskup.

B — Armée Henrys Q.G. Nich [Niš] 2<sup>e</sup> Groupement D.I. — Q.G. Cuprija.

Brigade de cavalerie, 76e D.I., 17e D.I. Coloniale, 22e Brigade Coloniale entre Pozaverac, Lom Palanka.

Ile D.I. Coloniale, 23e Brigade Coloniale en route d'Uskup vers région Pozaverac.

Corps expéditionnaire italien région Radomir. 3e D.I. hellénique Pirot en réserve (sera dirigée incessamment sur la Macédoine grecque).

9e D.I.H. Florina.

C — Général Berthelot Q.G. Jiurgevo [Diurdievo]. 1er groupement D.I. Q.G. à Jiurgevo. 30e D.I. Valachie, 16e D.I. coloniale en cours de transport de Radomir vers région Nicopoli Giurgiu [Giurgiu], 26e D.I. Britannique maintenue sur Danube région Sistovo et détache une brigade en Dobroudja.

D — Armée Milne Q.G. Salonique. 22e D.I. Cavalla [Cavala], 27e D.I. Demir—Hissar [Demirhissar], 28e D.I. Détroits, 228e brigade Varna—Bourgas, 122e D.I. française en cours de transport de Kuleli — Bourgas sur Constantinople (84e régiment déjà à Constantinople et sur Bosphore, 45e Rég. aux Dardanelles). 1er Corps d'armée hellénique région Drama—Cavalla, Brigade italienne Sicilia Guvezne [Guvem].

<sup>1</sup> M. A. Bartha.

<sup>2</sup> Le 3 novembre 1918.

E — Armée Danglis Q.G. Salonique, 2e D.I. du C.A.D.N., sur la Struma en réserve. Archipel — Bohemica — 14e division d'infanterie hellénique Hudovo, 4e division d'inf. hellénique en route pour Gumendje.

F — Réserve de C.A.A. 3e groupement division d'inf. Q.G. Monastir. 156e division d'inf. région Verria, 57e Div. Inf. Monastir.

4. Regroupement des forces — Missions. Dispositif en voie de réalisation correspond actuellement aux buts suivants pour lesquels je me suis inspiré de vos directives.

1° *Armée Henrys*. - Composée des 11e et 17e divisions d'Inf. Coloniale, 76e D.I. et corps expéditionnaire italien. De la Serbie au N. Danube dans les conditions prévues par convention particulière signée avec Hongrie et occupation ultérieure Budapesth ou autres points stratégiques dans intérieur Hongrie. 11e Div. Inf. Coloniale aura son gros région Belgrade, tenant à Fiume un bataillon avec Cie du Génie sous commandement du Général Tranie et à Raguse un bataillon.

En outre, un bataillon formera garnison à Sofia.

17° Division Inf. Coloniale et 76° Div. Inf. en voie de regroupement dans région N. Belgrade seront disponible pour Budapesth ou autre points stratégiques.

Corps expéditionnaire italien sera échelonné dans région Lom Palanka — Vidin, pour assurer liaison entre forces groupées dans Nord Serbie et Hongrie et forces Valachie, et en même temps occupation des points stratégiques importants en Bulgarie.

2° Armée Mitchitch — assure avec première armée couverture de Serbie au N. du Danube et Save, et maintien ordre. II° Armée chargée maintien ordre en Monténégro, Bosnie, Herzégovine détache un bataillon à Fiume, un à Raguse.

Ces bataillon sont placés sous le commandement français local. Un bataillon (?) est envoyé à Spalato.

3° Armée Berthelot. Avec deux divisions Infanterie française (30° D.I. et 16° Div. Coloniale) coopèrera au maintien ordre et assurera réorganisation armée nationale en Roumanie. 26° D.I. britannique qui doit être maintenue au sud Danube sera utilisée provisoirement en Dobroudja et dans région Roustouck [Roustchouk] Sistovo [Svištov].

4° Armée Milne. 122° D.I. française et 28° D.I. britannique assurent occupation des Détroits — 22° & 27° D.I. britanniques sont poussées dans région Salonique où elles seront disponibles. 1er Corps d'armée hellénique en Macédoine Orientale.

5° Armée hellénique. C.A.D.N. et 2° Corps d'armée hellénique en Macédoine grecque disponible 9° division d'Inf. hellénique dans région Florina disponible.

6° 3° Groupement division d'Infanterie — 156° Div. Inf. stationnée dans région Verria [Véria] et 57° Division d'infanterie prêtes à être transportées à Salonique sont à la disposition du Général Cdt en Chef<sup>1</sup> pour missions éventuelles.

Le Colonel de Fourton a pris le commandement, depuis le 8 novembre, du corps international de Scutari composé jusqu'à présent du détachement italien et du détachement français — détachement anglais non encore parti de Salonique.

7. Conditions atmosphériques en Bulgarie et Serbie sont très défavorable actuellement. Climat très rigoureux; communications et ravitaillement très difficiles.

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

Ouverture des bases de Constantinople; Varna et Fiume permettra améliorer sensiblement situation. État sanitaire général est en voie amélioration.

#### 8. Constantinople et Détroits.

Général Bumoust est arrivé à Constantinople le 9 novembre, chargé de me représenter en Turquie. Travaux pour la constitution de la base en cours.

AG.4N58 c/63. d/10.

### 40

#### LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF LES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 5994/3.

*Salonique, 20 novembre 1918, 19h. 20.*

Réponse à 4811/3 du 19 novembre<sup>1</sup>.

1. Question retrait troupes Mackensen a été traitée par mon 5977/3 du 19 novembre<sup>2</sup>.
2. D'autre part notre pénétration en Hongrie qui n'a plus de nécessité tactique présente nombreux inconvénients en raison situation générale actuelle tant en Hongrie qu'en Bulgarie. N'envoyez donc pas de troupes à Buda Peth sans nouvel ordre<sup>3</sup>.
3. Le 1er but à réaliser est de regrouper les unités et les remettre en état le plus rapidement possible.
4. Dans ces conditions, vous confirme prescription mon 5942/3 du 17<sup>4</sup>. Reposez et habillez vos troupes.

#### ANNEXE<sup>5</sup>

#### LES INSTRUCTIONS DU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

N° 5985/2N.

*Nich, 19 novembre 1918.*

I. Il est créé „une mission militaire alliée auprès du Gouvernement Hongrois” sous le Commandement du Lt-Colonel Breveté Vix, de l'État-Major du Général Cdt l'A.F.O.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Au lieu des troupes c'est une mission militaire alliée qui a été envoyée à Budapest auprès du gouvernement hongrois. Voir à ce sujet Annexe.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 34.

<sup>5</sup> La cote des archives de l'annexe: AG.20N497 c/75. d/2.

Cette mission est chargée de se rendre à Buda Pest pour assurer le contrôle de l'application des clauses de l'armistice du 4 novembre 1918 avec l'Autriche-Hongrie et de la convention militaire du 13 novembre avec le Gouvernement Hongrois, dans les conditions indiquées ci-après:

II. La composition de la mission, comprenant un officier serbe, est fixée dans l'annexe 1.

III. Le Chef de la mission organisera les détails relatifs à l'exécution de la Convention dans les conditions indiquées à l'annexe 2.

IV. Il devra prévoir l'occupation du territoire hongrois, des points stratégiques importants, et le fonctionnement et la sécurité des lignes de ravitaillement dans les conditions fixées à l'annexe 3.

V. Il organisera un service de renseignement à Buda Pest et dans la Hongrie dans les conditions fixées par l'annexe 4.

VI. Le Chef de mission sera placé sous l'autorité directe du Général Cdt l'A.F.O. avec qui il devra se tenir en liaison télégraphique permanente. Il pourra traiter directement avec le Voïvode Chef de l'État-Major Général de l'Armée Serbe, les questions intéressant cette armée, les rapports avec le commandant des troupes alliées d'occupation seront réglés par une note ultérieure.

VII. À son arrivée à Buda Pest le Lt-Colonel Vix se présentera au Comte Karolyi, Président du Conseil hongrois et lui remettra une lettre du Général Cdt l'A.F.O. l'accréditant auprès du Gouvernement hongrois.

VIII. L'installation matérielle de la mission à Buda Pest sera assurée d'entente avec le Gouvernement hongrois.

Il importe que non seulement les officiers en résidence fixe à Buda Pest, mais les officiers de passage, trouvent sans qu'il en résulte pour eux de dépenses exagérées, un confort digne de notre nation et de la situation de notre armée.

IX. Le chef de mission aura le droit de réquisition déterminé par l'annexe 5, dans les mêmes conditions que troupes alliées d'occupation.

X. Le Lt-Colonel Vix se présentera au Général Patey à son passage à Semendria et ira se présenter à Belgrade au Voïvode Mitchitch, Chef d'État-Major de l'Armée Serbe et à l'Amiral Troubridge.

#### ANNEXE N° 1

##### Personnel de la Mission

##### A — *Personnel officiers*

Lt-Colonel Breveté Vix,	Chef de la Mission
Commandant Coudanne,	Adjoint
Officier (Serbe),	Adjoint
Capitaine Ameil,	Sec des transports par voie ferrée
Capitaine Santonil,	Sec Télégraphique
Capitaine Belz,	Contrôle de l'armistice
Capitaine Braconnier	Prisonniers de guerre
Capitaine Serot,	Accrédité auprès du Gouvern
Capitaine Michel	Ravitaillement

Médecin Maj. 2.Cl. Courty,	Sce de Santé
Lt. Pelisson	Sce Renseignements
Sous-Lt Lesne	Administration du personnel troupe

#### B — *Personnel troupe*

Interprète Pergel

1 Sergent

5 Secrétaires

3 Cuisiniers

3 Plantons

6 Hommes de corvée

12 Ordonnances

1 Sergent

6 Télégraphistes

1 Gradé radiotélégraphiste

6 Sapeurs radiotélégraphistes

---

45 Hommes de troupe

### ANNEXE N° 2

#### Application de la convention

Le Chef de mission sera chargé de régler avec le Gouvernement hongrois, les détails d'application de la convention signés à Belgrade le 13 novembre 1918.

Les questions qu'il aura à traiter feront partie des trois catégories suivantes:

1. Question ne demandant aucune entente préalable, ni aucune décision du commandement français.

2. Question à régler après entente directe avec le Gouvernement hongrois.

3. Question à étudier soit avec le Gouvernement hongrois soit avec le commandement serbe et à soumettre à la décision du Général Cdt l'A.F.O. ou du Général Cdt en Chef.

Pour les premières, le règlement devra être immédiat, pour les autres le Chef de mission s'efforcera d'obtenir un examen et une exécution rapide de la part des autorités hongroises.

Il ne perdra pas de vue que la Hongrie traverse en ce moment une crise intérieure qui peut nuire dans une certaine mesure à l'exécution de l'armistice.

Les questions suivantes de la convention militaire devront attirer plus particulièrement son attention:

a) — Démobilisation.

Maintien des forces de police en territoire non occupé.

Fraction de police en territoire occupé.

b) — Matériel, approvisionnements et animaux à livrer aux Alliés:

1. — Matériel de chemin de fer à voie normale et à voie étroite;

2. — Armements.

3. — Chevaux (25,000).

4. — Approvisionnements (vivres, charbon, essence, éclairage, habillement, harnachement, etc...)

5. — Matériel de transport.

c) — Personnel spécial des chemins de fer et télégraphistes à mettre à la disposition des serbes.

d) — Dépôt des armes et du matériel de guerre.

e) — Rapatriement des prisonniers de guerre.

f) — Évacuation des territoires occupés.

Évacuation du territoire hongrois par les forces allemandes.

*Rapport avec les autorités hongroises* — Le chef de la mission aura des relations courtoises avec les autorités hongroises, mais en toutes circonstances il montrera une grande fermeté, et n'oubliera pas que la non-exécution des clauses de l'armistice peut provoquer l'appui des troupes alliées.

Son rôle sera purement militaire et il devra s'abstenir de se prêter à toute tendance des autorités à aborder avec lui des sujets politiques.

En aucun cas, il ne devra perdre de vue qu'il est le délégué du Commandement allié pour faire exécuter par tous les moyens la stricte application d'un contrat, signé par le gouvernement d'une nation qui était hier notre ennemi et que nous avons vaincue.

L'attitude de tous les officiers vis-à-vis des autorités hongroises et des particuliers devra être très réservée; ils ne devront en particulier accepter d'eux aucune espèce d'invitation.

### ANNEXE N° 3

#### Installation des troupes françaises en Hongrie

Le Lieutenant-Colonel Vix est chargé d'étudier et de régler d'accord avec le Gouvernement hongrois:

I. Le stationnement et l'installation des troupes françaises en Hongrie, aux points qui seront désignés par le Général Commandant en Chef les Armées Alliées.

II. Le transport des unités sur des points, soit par voie ferrée, soit par voie fluviale.

III. Les conditions de leur ravitaillement, tant par l'arrière, que par exploitation des ressources locales.

En ce qui concerne ce dernier mode de ravitaillement, il procédera, s'il y a lieu, par réquisition, dans les conditions fixées par l'instruction générale N° 5586/3 du 23 Octobre du Général Cdt en Chef les Armées Alliées, opérant en Bulgarie (Annexe V).

Il étudiera, d'accord avec le gouvernement hongrois, l'établissement d'une mercuriale et les conditions dans lesquelles pourront être réglées les dépenses effectuées par les autorités françaises.

IV. Toutes mesures à prévoir, relatives à l'hygiène des troupes, la mise à la disposition de l'Armée française d'un certain nombre d'établissements du service de santé existant sur le territoire hongrois, à la réunion en des points à déterminer, du matériel de ce service et des approvisionnements en médicaments disponibles.

V. L'organisation de liaisons sûres entre Budapest et le Commandant de l'Armée (Belgrade), indépendantes des communications hongroises, le contrôle (provisoirement

limité à Budapest) des communications télégraphiques et radiotélégraphiques au service du gouvernement hongrois, toutes communications par chiffre devant être interdites, particulièrement avec l'Allemagne, jusqu'à nouvel ordre.

#### ANNEXE N° 4

#### Constitution d'un service de renseignements

1. Étant donnée la situation spéciale de Budapest, capitale de la Hongrie, inféodée jusqu'ici à l'Allemagne, il est à présumer que celle-ci cherchera à y entretenir des foyers d'influence, il sera donc constitué à la mission militaire de contrôle d'exécution des clauses de l'armistice en Autriche-Hongrie, siégeant à Budapest, un service de renseignements composé d'éléments militaires et civils (agents).

Le Colonel président la Commission recevra sur les fonds politiques une somme de 10.000 francs de l'emploi de laquelle il rendra compte au Général Commandant l'A.F.O. (2. Bureau).

#### 2. But

a) *Sécurité* — Rechercher tous les renseignements pouvant intéresser la sécurité de l'Armée dans les territoires à occuper.

b) *Renseignements* — recueillir tous les renseignements pouvant intéresser l'autorité française dans une zone aussi étendue que possible par agents, par la presse, auprès des autorités civile et auprès du service de renseignements hongrois, politiques, militaires et de police; en un mot auprès de tous les individus et institutions susceptibles de paraître utiles dans cet ordre d'idées.

c) *Étrangers en Autriche-Hongrie* — Surveiller de très près les éléments germanophiles: étudier les relations austro-allemandes et russes; rechercher les éléments étrangers fixés dans le pays et contrôler leur raison d'être: épier les déplacements des autres.

d) *Situation intérieure* — Discerner la force réelle du régime actuelle; ce qu'il peut cacher, ce qu'il représente. Étudier les dirigeants dans l'exécution des clauses de l'armistice.

e) *Alliés* — Se tenir au courant des actes politiques ou militaire des Serbes et des Roumains.

f) *Situation économique* — En dehors des renseignements nécessaires pour permettre d'organiser les ravitaillements de l'armée, rechercher tous renseignements sur la situation économique du pays, situation financière, industrielle, agricole, aisance ou misère des populations.

#### 3. Recrutement des agents

L'attention du chef de la mission est attirée sur l'importance des renseignements pouvant être obtenue à l'aide d'agents recrutés dans le pays.

Le recrutement de ces derniers devra se faire en s'entourant de toutes les précautions d'usage et en tenant compte de l'intérêt que peut présenter une action par la Roumanie concernant la situation en Transylvanie et des actions spéciales sur les confins tchéco-slovaques, yougo-slaves, serbes et roumains.

#### 4. *Rapports à fournir*

Les renseignements recueillis feront l'objet de rapports hebdomadaires au Général Commandant l'A.F.O. et de rapports spéciaux chaque fois qu'il sera nécessaire. En cas d'urgence, le Chef de mission adressera directement les renseignements au Général Commandant en Chef s'il le juge utile.

Ces rapports devront en outre contenir les extraits de presse paraissant intéressants et un résumé des résultats de la censure, des communications et de la presse.

### ANNEXE N° 5

#### *Réquisitions*

Ne recourir aux réquisitions qu'en cas de nécessité.

Se conformer pour les réquisitions aux règlements en vigueur dans chaque Nation Alliée.

En ce qui concerne les *troupes françaises*, se conformer aux règles fixées par la loi du 3 juillet et le Décret du 2 Août 1833 rappelés ci-après:

„Le droit de réquisition appartient à tous Chefs de Corps ou de détachements et aux fonctionnaires de l'Intendance. Les réquisitions sont toujours formulées par écrit et signées. Elles mentionnent l'espèce et la quantité des prestations imposées.

Il est toujours délivré:

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| 1. un ordre de réquisition       | } provenant tous deux de carnets à souches et |
| 2. un reçu de prestation requise |   |

mentionnant le nom, la qualité et le corps ou service du signataire.

Les ordres de réquisitions sont adressés à l'autorité municipale, à défaut, à l'autorité administratives (Préfet).

Il en est de même des reçus de prestations.”

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT À M. KÁROLYI,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL HONGROIS<sup>1</sup>

D. N° 5990/2N.

*Nich, 20 novembre 1918.*

En exécution des ordres du Général Commandant en Chef<sup>2</sup> les Armées Alliées, j'ai l'honneur de vous adresser et d'accréditer auprès de vous, le Lieutenant-Colonel Breveté d'État-Major Vix de mon État-Major, accompagné d'une Commission militaire alliée comprenant 12 officiers français ou serbes et un personnel de 45 hommes.

La mission du Lieutenant-Colonel Vix est d'assurer, d'accord avec le Gouvernement hongrois l'exécution des clauses de la Convention militaire signée à Belgrade le 13 novembre dernier entre les représentants du Général Commandant en Chef les Armées Alliées et Monsieur Bela Linder, Ministre de la Guerre du Gouvernement hongrois<sup>3</sup>.

Il est chargé en outre, de régler d'accord avec votre Gouvernement toutes les questions relatives au transport et à l'installation en Hongrie des troupes françaises.

Je vous prie de vouloir bien l'accréditer auprès des Ministres et services du Gouvernement hongrois, pour que ses Officiers puissent régler d'entente toutes les questions intéressant les divers départements.

Le Lieutenant-Colonel Vix vous tiendra au courant de l'exécution de sa mission et des difficultés qu'il pourrait rencontrer. Il détachera en permanence un de ses officiers auprès de vous.

Je vous prie également de vouloir bien prescrire toutes les mesures nécessaires à l'installation et à la subsistance des Officiers de la Mission et du personnel qui l'accompagne.

Agrérez, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

AG.20N528 c/106. d/2.

<sup>1</sup> Le Général Henrys, Commandant l'Armée Française d'Orient a envoyé un télégramme pareil à Béla Linder, Ministre de la Guerre à Budapest, dont le texte est le suivant:

"Comme suite aux accords intervenus au cours entrevue du 13 novembre courant, je dirige sur Buda-Pesth le Lieutenant-Colonel Brèveté d'État-Major Vix de mon État-Major accompagné d'une mission militaire de 12 Officiers et 45 hommes de troupes que je vous prie de vouloir bien annoncer à Monsieur le Président du Conseil du Gouvernement Hongrois. Le Lieutenant-Colonel Vix aura pour mission d'assurer d'accord avec le Gouvernement Hongrois l'exécution des clauses de la Convention militaire du 13 novembre et de régler toutes questions relatives au transport et au stationnement en Hongrie des troupes françaises. Le Lieutenant-Colonel Vix et une partie de la mission seront rendus le 23 novembre courant à Neusatz d'où le Chef de la Mission vous télégraphiera pour vous demander son transport par chemin de fer sur Buda-Pesth. Je vous prie d'autre part de vouloir bien prescrire toute mesure relative à l'installation et à la subsistance des Officiers de la Mission et du personnel qui l'accompagnera."

<sup>2</sup> Le Maréchal Foch.

<sup>3</sup> M. Béla Linder fut le délégué du gouvernement hongrois à la signature de la convention militaire du 13 novembre 1918, tandis que le poste du Ministre de la Guerre fût assumé par M. A. Bartha à partir du 9 novembre 1918.

## 42

M. SAINT-AULAIRE, MINISTRE DE FRANCE EN ROUMAINE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

T. N° 806. Urgent.

Jassy, 20 novembre 1918.

Les délégués du Conseil National de Transylvanie sont venus à Jassy pour nous notifier ainsi qu'au Gouv. roumain leur décision de proclamer l'union avec la Roumanie aussitôt que les unités de la Transylvanie en voie de formation constitueront une protection suffisante contre les troupes hongroises.<sup>2</sup>

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 31, f. 230.

## 43

RAPPORT D'ENSEMBLE DU GÉNÉRAL BERTHELOT,  
 COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE<sup>3</sup>

D. Sans N°

(Jusqu'au 20 novembre 1918.)

RAPPORT N° 1

*Généralités*

Parti de Paris dans la nuit du 8 au 9 Octobre, je suis arrivé à Salonique le 13 à 9 heures du matin. Malgré mon vif désir d'agir rapidement, j'ai dû attendre à Salonique jusqu'au moment où les premiers éléments français arrivaient sur le Danube. Il était impossible en effet de mettre en action la Roumanie sans être prêt à franchir en même temps le fleuve et à donner aux Roumains l'appui moral de la présence de troupes alliées sur leur propre territoire.

Les difficultés de transport et de ravitaillement, en particulier sur le territoire bulgare, n'ont permis aux premiers éléments français d'arriver dans la région de Routschouck [Roustchouck] que le 4 novembre. C'est à cette date que je suis parti de Salonique, ne m'arrêtant qu'une nuit à Sofia pour voir au passage le Général Chrétien, et j'ai installé mon Quartier Général à Tirnovo à la date du 8 novembre.

<sup>1</sup> Télégramme identique des quatre ministres, de Saint-Aulaire, Sir George Barclay, Baron Fasciotti, M. Vopicka, avec la prière de le communiquer aux gouvernements respectifs.

<sup>2</sup> Le télégramme a été communiqué à Washington, Londres, Rome, Berne et Bruxelles.

<sup>3</sup> Le rapport a été communiqué au Ministre de la Guerre, au Général Commandant en Chef des Armées Alliées d'Orient et au Général Chrétien.

Sans attendre ce moment, et dès mon arrivée à Salonique, j'avais cherché à entrer en liaison avec le Ministre de France à Jassy<sup>1</sup> en vue de provoquer un changement de Gouvernement et une intervention nouvelle de la Roumanie.

M. Antonesco, ancien Ministre de Roumanie à Paris fut emmené en avion à Jassy par le Lieutenant Noël, où il arrivait le 20. Il remettait au Ministre de France une note indiquant la situation générale et la situation militaire à la date du 15 Octobre<sup>2</sup>. Cette note demandait un certain nombre de renseignements.

Le Comte de Saint-Aulaire me faisait accuser réception et m'envoyait les renseignements demandés par le Lieutenant de Flers, piloté au retour par le Lieutenant-Aviateur Noël, qui arrivait à Salonique le 1<sup>er</sup> novembre<sup>3</sup>.

Trois jours plus tard, le Lieutenant de Flers repartait en emportant des instructions nouvelles<sup>4</sup>.

Dès mon installation à Tirnovo, en présence de l'armistice turc et de la capitulation autrichienne, j'ai envoyé par radio au Ministre de France le texte suivant:

„Des renseignements nous faisant savoir que des troupes d'occupation allemandes de Valachie se replient par voie de terre à travers les Carpathes, les troupes françaises franchissent aujourd'hui même le Danube.

Je demande instamment que l'Armée Roumaine soit mobilisée immédiatement; plus tard serait trop tard.”

#### *Formation et opération de l'Armée du Danube*

D'après les premiers ordres du Général Commandant en Chef les Armées Alliées<sup>5</sup>, l'Armée du Danube, qui devait être mise sous mon commandement en vue d'une action en Roumanie, devait comprendre 3 divisions françaises et 1 division britannique: le Général d'Anselme, Commandant le 1<sup>o</sup> Groupement de D.I. Françaises était également mis à ma disposition.

À la date du 8 novembre, en raison des difficultés de toutes sortes déjà signalées, l'effectif en état d'entreprendre une opération comprenait seulement:

- le détachement Boblet, 3 bataillons du 210<sup>e</sup> Rgt d'Infanterie, et 1 groupe d'artillerie de campagne, à Routschouck depuis trois jours;
- le Régiment de tête (61<sup>e</sup> Rgt d'Infanterie de la 30<sup>e</sup> D.I.) et un groupe d'artillerie de campagne, en marche de Biela [Bjela] sur Routschouck;
- le reste de la 30<sup>e</sup> D.I. qui commençait à débarquer à S<sup>t</sup>stov [Svištov] (40<sup>e</sup> Rgt d'Infanterie) et à Nicopoli (58<sup>e</sup> Rgt d'Infanterie et 4<sup>e</sup> Rgt de Chasseurs d'Afrique).

La 26<sup>e</sup> Division Britannique, qui devait faire partie de l'armée commençait à peine ses transports sur la ligne Andrinople—Stara-Zagora—Tirnovo—Routschouck, où ses premiers éléments n'arrivaient que le 13.

<sup>1</sup> A. Saint-Aulaire.

<sup>2</sup> Voir l'Annexe N<sup>o</sup> 1 de ce document.

<sup>3</sup> Voir l'Annexe N<sup>o</sup> 2 de ce document.

<sup>4</sup> Voir l'Annexe N<sup>o</sup> 3 de ce document.

<sup>5</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

La 16<sup>e</sup> Division Coloniale, réduite à 4 bataillons, commençait également son mouvement de Radomir sur Sofia.

La rapidité des événements me fit décider de presser le passage du Danube, de façon à provoquer le geste de la Roumanie avant le moment où il aurait paru inutile.

Malgré la présence encore signalée de 6 à 8 Divisions ennemies en Valachie, j'envoyais dès le 8 novembre l'ordre au Colonel Boblet de passer le Danube devant le Routschouck, dans la nuit du 8 au 9, avec son détachement, appuyé par 3 bataillon du 61<sup>e</sup> et 3 batteries de la 30<sup>e</sup> D.I. J'allais moi-même le 9 à Routschouck pour assister à cette opération.

Malheureusement, au moment d'agir, le Colonel Boblet s'était heurté, sinon à un mauvais vouloir manifeste, du moins à une inertie complète des marinières bulgares, dont l'emploi était absolument nécessaire pour actionner les moyens de transport. J'ai dû manifester mon mécontentement aux autorités bulgares.

L'opération eut lieu dans la nuit suivante et fût menée dans des conditions de surprise complète pour l'ennemi.

Nous pûmes nous rendre maîtres sans grandes difficultés de Giurgiu, et à midi, les postes ennemis étaient rejetés à 4 kilomètres au Nord du Danube. Nos pertes furent seulement ce jour là de 2 soldats tués et 12 blessés, dont 2 officiers.

Renforcée par le 61<sup>e</sup>, la progression fût reprise aussi rapidement que possible de manière à conquérir le rebord de la terrasse danubienne entre Stanesti & Baneasa inclusivement, rebord qui était largement dépassé le 11 novembre à midi. Les forces auxquelles le détachement Boblet avait eu affaire, étaient de 3 bataillons de Landsturm et 2 batteries de 105.

Dans la nuit du 10 au 11, une opération semblable réussissait à Nicopoli, par 2 bataillons du 58<sup>e</sup> appuyés par 3 batteries, et devant moi, à Sistov, par le reste de la 30<sup>e</sup> D.I. sous la direction du Général Nerel. On n'avait affaire, à Turnu-Magurele et à Zimnicea, qu'à quelques éléments de surveillance ennemis, lesquels furent rapidement dispersés.

Le détachement de marins français, commandé par le Lieutenant de Vaisseau Lambert, rendit de grands services au cours du passage.

En conséquence, le 11 à 13 heures, le Danube était dégagé sur un front d'environ 120 kilomètres, et sur une profondeur de 6 à 8. Je venais de recevoir quelques instants auparavant l'ordre de suspendre les hostilités à 13 heures (correspondant à 11 heures, heures de Paris).

### *III. Entrée en action de la Roumanie*

À la suite de mon télégramme du 8 novembre<sup>1</sup> au Ministre de France à Jassy, relaté plus haut, je reçus du Comte de Saint-Aulaire la réponse suivante, datée du 9 novembre, 19 heure:

<sup>1</sup> Document non reproduit.

„Le Conseil des Ministres a décidé la mobilisation et a arrêté les termes d'un ultimatum adressé à Mackensen, pour le sommer d'évacuer immédiatement les territoires occupés, ou de désarmer ses troupes dans les 24 heures. Le délai de 24 heures signifié à Mackensen court à partir d'aujourd'hui minuit. Le Roi<sup>1</sup> a signé le Décret de mobilisation générale.”

J'étais avisé en même temps que Marghiloman avait été invité à donner sa démission et qu'un nouveau Ministère Roumain avait été constitué sous la Présidence du Général Coanda<sup>2</sup> (ancien représentant du Q.G. Roumain au G.Q.G. Russe en 1916 et 1917).

La veille même de notre passage du Danube, je lançais à la Roumanie un appel aux armes.<sup>3</sup>

Comme instruction complémentaire, j'ai fait demander par le Ministre de France au Q.G. Roumain de mobiliser tous les éléments qui pouvaient l'être, de n'organiser en divisions que le nombre de divisions pouvant être dotées d'artillerie, et de grouper le reste de l'infanterie en brigades de 6 bataillons, disponibles, prêtes à étoffer les divisions françaises de l'Armée du Danube.

Après avoir reçu du Général Commandant en Chef les Armées d'Orient des renseignements au sujet des mouvements du commencement de la retraite allemande à travers les Carpathes, et ses instructions en vue de poursuivre le plus rapidement possible avec les éléments disponibles de l'Armée du Danube; informé en même temps de la direction de marche assignée à l'armée française d'Orient, je demandais au Chef d'État-Major Général Roumain<sup>4</sup> d'abandonner l'objectif initial que je lui avais indiqué sur Ploesti, et de prendre pour axe d'offensive principale la direction générale Oituz-Brasso (Kronstadt) en vue d'occuper la retraite allemande.

La Roumanie s'est donc trouvée ainsi de nouveau en guerre avec l'Allemagne avant la signature de l'armistice; de ce fait elle est aujourd'hui complètement dans les rangs de l'Entente. Pour des actions ultérieures, elle pourrait mettre sur pied 12 divisions d'infanterie et 2 divisions de cavalerie, si besoin était. Actuellement, 2 divisions de cavalerie et 9 divisions d'infanterie sont mobilisées. Ces divisions ont sans doute besoin de secours matériels urgents, mais elles sont instruites et animées de la meilleure volonté.

L'état d'esprit de la population est en général excellent. Quelques éléments malsains seuls, excités d'ailleurs par les Allemands, et agissant sous l'impulsion d'idées mélangées de bolchevisme et d'anti-sémitisme, ont provoqué des désordres dans les faubourgs mêmes de Bucarest.

À ce sujet, le Général Coanda, Président du Conseil des Ministres, m'avait transmis le télégramme qui figure à l'annexe N° 5<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Ferdinand de Hohenzollern, roi de Roumanie.

<sup>2</sup> A. Marghiloman donna sa démission le 6 novembre 1918, et le nouveau premier ministre, le Général Coanda fut désigné le même jour.

<sup>3</sup> Voir l'Annexe N° 4 de ce document.

<sup>4</sup> Le Général Presan.

<sup>5</sup> Voir l'Annexe N° 5 de ce document.

Les troubles signalés furent vite réprimés, et la présence de quelques éléments français à une dizaine de kilomètres de Bucarest fût suffisante pour ramener la tranquillité et la discipline.

À cette effet d'ailleurs, j'ai fait lancer au nom du roi, une proclamation<sup>1</sup> et envoyé des ordres à toutes les autorités civiles et militaires pour ramener la tranquillité dans le pays et remettre le plus rapidement possible les services publics en état de fonctionner.<sup>2</sup>

#### IV. État d'esprit bulgare

Au cours de notre séjour sur le sol bulgare, nous avons pu constater un état d'esprit assez hostile envers nous. Malgré toutes les amabilités que l'on prodigue à Sofia au Commandant des troupes d'occupation et aux officiers qui l'entourent, nous avons pu constater un peu partout l'attitude insolente de beaucoup d'officiers et soldats bulgares; la population n'est pas plus polie d'ailleurs.

À Djoumaya, un détachement de troupes coloniales, s'est vu refuser avec hauteur tout droit de réquisition; et on n'a pu obtenir de vivres que sous la menace de bombarder la localité.

À Kustendil, l'attitude des soldats et officiers bulgares a été tout à fait incorrecte au passage d'un des régiments de la 30<sup>e</sup> D.I. dont le drapeau n'a été salué par personne.

À Varna, le Capitaine de Frégate Garnier s'est entendu refuser la livraison de torpilleurs bulgares par le Commandant de la Flotte, qui lui a dit insolemment: „si vous les voulez, venez les prendre.”

Un de nos officiers de marine, dans la même localité, a été bousculé et jeté à terre par un officier bulgare.

J'ai cherché à faire comprendre à Routschouck, aux autorités militaires bulgares, la place où ils devaient se tenir, en leur déclarant: „J'ai eu autrefois d'excellentes relations avec des officiers bulgares, je serais enchanté de les reprendre, et je serai heureux de vous serrer la main quand la paix sera signée; mais pour le moment, je ne m'y crois pas autorisé.”

Je regrette qu'à Sofia on n'a pas agi de même, et les Bulgares en ont immédiatement profité pour se livrer à des actes tout à fait inadmissibles.

Actuellement, ils agissent en Dobroudjea comme s'ils y étaient les maîtres; non seulement ils ont occupé militairement, mais ils ont déjà procédé à une organisation administrative. Or, les Allemands eux-mêmes ne l'avaient jamais laissé faire. Il serait étrange que nous tolérions cette emprise par des gens qui ont été nos ennemis, au détriment des Roumains, qui ont été et sont nos Alliés. Les dernières instructions que j'ai reçues remettent heureusement les choses au point. L'évacuation de la Dobroudjea par les Bulgares vient enfin d'être ordonnée. Dans 4 ou 5 jours, j'aurai des bataillons britanniques à Cernavoda, Medjidie, Dobritch, Silistrie [Silistra] et Turtucaia, et je pense pouvoir envoyer d'ici 8 jours un régiment français pour occuper la ligne Constantza-Cernavoda.

Les communications entre Constantza & Bucarest sont intactes et la ligne est susceptible d'un très grand rendement.

<sup>1</sup> Voir l'Annexe N<sup>o</sup> 6 de ce document.

<sup>2</sup> Voir l'Annexe N<sup>o</sup> 7 de ce document.

### V. *Violation de l'armistice par les troupes allemandes*

Je me suis plaint à diverses reprises, et je vous l'ai télégraphié, des actes manifestement contraires aux stipulations de l'armistice<sup>1</sup>, commis tous les jours, depuis le 12, par les troupes allemandes. Je vous les ai indiqués en partie tout au moins, car on m'en signale tous les jours de nouveaux. J'ai dû envoyer une mise en demeure au Maréchal Mackensen<sup>2</sup>, puis après avoir reçu un avis d'entente du Général Presan, Chef d'État-Major général de l'armée roumaine, j'ai constitué et envoyé au commandant en chef des troupes allemandes de ce front, une commission militaire, sous la présidence du Général Roumain Mircesco, et comprenant des officiers français et roumains pour lui remettre une note comminatoire. Cette commission n'a pas rencontré le Maréchal Mackensen déjà parti en Transylvanie, mais seulement le Général Koch, ancien commandant de la place de Bucarest. Nos officiers ont d'ailleurs constaté que depuis la réception de mon radio de l'avant-veille l'évacuation du sol roumain se faisait en ordre et plus rapide, que la remise des services aux autorités roumaines se faisait plus correctement, que les réquisitions cessaient et que le matériel précédemment requis était renvoyé.

Des commissions de contrôle pour la surveillance des prescriptions ordonnées sont constituées à Buzeu, au Nord de Ploesti, à Sinaia, près de Campolung [Cîmpolung], au Nord de Rimnic-Valcea [Rîmnicu Vilcea], et au Nord de Targul-Jiu [Tîrgu Jiu]. Une commission analogue est installée à Orsova, par les soins de l'A.F.O.

### VI. *Situation actuelle*

J'ai demandé à plusieurs reprises que le Gouvernement Roumain, les troupes roumaines et le roi fassent leur entrée à Bucarest le plus rapidement possible; que des troupes roumaines suivent de près le repli des Allemands, de manière à récupérer rapidement tout ce qu'il serait possible de retrouver et à empêcher tout pillage ou disparition des ressources qui existent encore.

Je compte appuyer l'action roumaine avec les éléments dont je dispose; malheureusement les forces françaises et britanniques qui sont à ma disposition sont bien insuffisantes.

J'ai déjà envoyé par télégramme le projet de répétition générale de la 26me Division Britannique, qui tiendra le sud de la Dobroudjea jusqu'à Sistov. Le Q.G. de cette division reste à Routschouck.

Je compte répartir la 16me Division Coloniale entre Craiova, Slatina, Pitesti & Ploesti; le Q.G. de cette division serait à Craiova.

Elle détacherait un bataillon à Routschouck, par où je compte faire le ravitaillement en viande et en farine de toutes nos troupes, aussi bien au Nord qu'au Sud du Danube.

Les sources roumaines sont en effet tout à fait insuffisantes alors que la Bulgarie regorge de bétail (qui d'après les déclarations qui me sont faites ici n'est que du bétail volé aux Roumains) et dispose d'approvisionnements en grains encore largement suffisants.

<sup>1</sup> L'armistice avec l'Allemagne fut signé le 11 novembre 1918.

<sup>2</sup> Voir l'Annexe N° 8 de ce document.

Je dois ajouter que la Bulgarie met la plus mauvaise volonté possible à ce ravitaillement, en arguant de ses insuffisances de transport, alors que c'est une force d'inertie bien caractérisée qu'elle nous oppose. Je n'hésiterai d'ailleurs pas à procéder moi-même aux réquisitions nécessaires si satisfaction ne nous est pas donnée.

La 30<sup>e</sup> D.I. aura un régiment échelonné entre Constanza & Cernavoda, le gros de la division restant à Bucarest où elle fera son entrée à la suite du roi et des troupes roumaines.

J'aurais bien voulu, et c'était le désir du roi de Roumanie, faire participer quelques éléments britanniques à cette cérémonie. C'eut été un acte de camaraderie entre Alliés qui aurait produit le meilleur effet, sans rien diminuer notre influence. J'en ai été empêché par un ordre formel.

J'ai signalé par télégramme l'état d'épuisement fâcheux dans lequel se trouve actuellement toute la Roumanie au point de vue vivres, habillement, linge, chaussures. Il y a de notre part à faire un large geste d'humanité pour elle, et nous ne perdrons rien à ce geste, au contraire. Déjà notre influence dans ce pays est supérieure à tout ce que l'on peut imaginer; nous y aurons une véritable colonie, qui nous rendra au centuple les frais que nous aurons fait pour elle. Dès maintenant d'ailleurs, les ressources en pétrole et en dérivés peuvent largement payer ce que nous lui apporterons. Je demande avec instance que les envois de vivres, semences et effets de toute nature soient poussés avec la plus grande rapidité sur le port de Constantza, dont les installations permettent d'y faire une base de ravitaillement parfaite et de nature à satisfaire très largement tous les besoins.

La ligne ferrée Constantza—Bucarest est susceptible d'un rendement de plus de 20 trains par jours dans chaque sens. Le passage des trains sur le Danube est assuré par un ferry-boat pouvant transporter 66 wagons à la fois. C'est dire que Constantza doit être la base de ravitaillement des troupes françaises qui sont en Roumanie, et de la Roumanie toute entière. Cette base peut-être organisée dès aujourd'hui. Je demande que cela soit fait au plus vite.

### *Résumé*

En résumé, la Roumanie est rentrée à nos cotés avant l'armistice et le jour même où l'armée du Danube franchissait le fleuve. La situation générale ici est bonne au point de vue moral, mauvaise au point de vue matériel.

Le bolchévisme, l'épouvantail dont nous menacent les Allemands, est en réalité inexistant. L'armée est animée d'un esprit parfait. Le peuple pousse un soupir de soulagement et se jette littéralement au devant de nous.

Je tiens à dire seulement que je désirerais être tenu au courant régulièrement, pour ne pas dire journellement, de la situation d'ensemble et des vues du Gouvernement. Je n'ai reçu que le 19 novembre le texte de l'armistice avec l'Allemagne. Pour que je puisse répondre entièrement à vos vues, je vous demande de me les faire connaître souvent.

En ce qui concerne l'occupation de la Transylvanie dans les limites indiqués par l'armistice hongrois, je compte m'entendre sous peu avec le Général Presan; Je crois qu'une division de cavalerie, 2 divisions d'infanterie roumaine et pour la forme un bataillon français seront suffisants.

J'étudie dès maintenant, et je vous soumettrai dans un très bref délai, un projet d'occupation de l'Ukraine jusqu'au bassin du Donetz en vue de la protéger contre le bolchévisme et de renvoyer les éléments allemands qui y restent encore.

Pour cette dernière opération, j'attire votre attention sur la nécessité de réserver cette zone à l'influence française, comme vous en aviez déjà décidé l'an dernier, au commencement de Décembre.

Nos intérêts en Ukraine et dans le bassin du Donetz sont largement supérieurs aux intérêts britanniques; par contre, je ne verrais pas d'inconvénient à ce que la zone de ces derniers comprenne le Caucase et le Don.

J'ai reçu d'ailleurs copie de vos notes des 23 & 27 Octobres<sup>1</sup>, envisageant les grandes lignes du plan d'action à adopter en Russie. Ce sont les bases de l'étude que j'entreprends.

#### ANNEXE N° 1 AU RAPPORT N° 1

*Salonique, 15 Octobre*

Le Général Berthelot au Comte de Sainte-Aulaire

La situation générale, résumée d'autre part, permet de croire à une fin prochaine de la guerre, et à l'acceptation par les empires centraux des conditions que l'Entente leur imposera. Il est indispensable pour la Roumanie de reprendre les armes et de se joindre à nos troupes, pour prouver son inébranlable fidélité à l'Entente, libérer son territoire et conquérir encore de nouveaux titres à la réalisation de ses revendications nationales.

Dans les derniers jours d'Octobre ou les premiers jours de novembre, nous aurons des divisions anglaises et françaises sur le Danube. Je suis en ce moment à Salonique avec de nombreux officiers de mon ancienne mission, et je compte aller m'installer vers Timovo à la fin de ce mois. Je serai en mesure de franchir le Danube vers la mi-novembre avec plusieurs divisions françaises et anglaises pour aider la Roumanie à se débarrasser des troupes allemandes et autrichiennes qui occupent son territoire. Pour me permettre d'établir mon plan d'action, je désire connaître l'importance de l'effort que peut faire au début la Roumanie, ne doutant pas un instant qu'elle ne soit disposée à faire le maximum possible.

D'autres renseignements me seraient utiles: combien de divisions peut-on mettre rapidement en état de se battre dans un délai restreint et quel est ce délai! Que reste-t-il comme artillerie, comme munitions! Où se trouvent les pièces, les approvisionnements! Combien de batteries pourront marcher immédiatement! Est-il possible de couper à l'ennemi la voie ferrée Pascani, Succna [Suceava]! Peut-on espérer, avec les seules ressources initiales roumaines, déblayer la Moldavie des ennemis qui s'y trouvent et avancer vers Focsani et Buzeu, pour me donner la main vers Ploesti! Quelles sont les forces ennemies d'occupation, leur valeur, leurs effectifs, leur répartition actuelle en Moldavie et en Valachie! Sous quelle forme l'intervention alliée sera-t-elle la mieux accueillie!

En appelant la Roumanie aux armes après le passage du Danube, puis-je parler au nom du roi! Ultérieurement pour reconstituer les 15 ou 18 divisions roumaines, avez-vous l'armement suffisant! Je serais peut-être en mesure de compléter cet armement avec celui déposé par les Bulgares. Combien vous faudrait-il de fusils, de canons! et des mitrailleuses! etc...

<sup>1</sup> Document non reproduit.

Un de nos avions reviendra prendre M. Antonesco à partir du 4. jour, à une heure convenue entre lui et le pilote, sur le même emplacement où il a été déposé. Je désirerais qu'il me reportât les renseignements les plus complets possibles. Si, ultérieurement, vous en avez d'autres à me faire parvenir je pense que vous pourriez trouver des émissaires capables de me retrouver en s'adressant aux premières troupes alliées rencontrées en Bulgarie. Je tâcherai moi-même d'avoir des liaisons avec vous et de vous renseigner sur les points essentiels à dire. Envoyez-moi les renseignements demandés sous un chiffre bien collationné, soit celui de la présente lettre, soit par le procédé militaire que doit connaître le Général Lafont, en utilisant la clef du présent télégramme et le même dictionnaire.

ANNEXE N° 2 AU RAPPORT N° 1

*Jassy, 23 octobre 1918.*

Général Lafont au Général Berthelot - Salonique

Le Ministre de France<sup>1</sup> me charge de répondre aux questions d'ordre militaire contenue dans votre télégramme arrivé ici par avion le 22 Octobre<sup>2</sup>.

La réponse à toutes ces questions se trouve contenue en détail dans la série de télégramme que j'ai essayé de faire partir chaque semaine et dont je vous envoie copie.

Il me paraît cependant intéressant de coordonner ces renseignements en prenant les différences questions dans l'ordre où vous les posez.

Tout d'abord une impression général se dégage de votre télégramme. Vous semblez conserver une certaine confiance dans les possibilités de l'Armée Roumaine et doutez peut-être au contraire de l'état d'esprit général dans le public et dans l'armée. Or, c'est précisément le contraire. L'enthousiasme national est en pleine exaltation. Il suffira d'une allumette pour mettre le feu aux poudres. Par contre l'armée a été aussi complètement désorganisé que possible et la Roumanie est complètement sous la botte allemande. À mon avis cependant une mobilisation énergiquement voulue reste possible en plusieurs étapes. Vous pouvez compter que 6 Divisions intégralement constituées peuvent être immédiatement constituées et prêtes à marcher au bout de huit jours.

Deux et peut-être quatre divisions supplémentaires pourront être mobilisées en vingt jours. Deux autres enfin en trente jours ou six semaines. Au-delà il ne faut rien espérer réaliser avant la...<sup>3</sup> en liaison avec vous. Mais à ce moment quelques divisions supplémentaires pourront être encore constituées.

Armement et munitions d'infanterie existant pour deux cent cinquante mille hommes.

Armement et munitions d'artillerie largement pour dix Divisions et douze à la rigueur.

Approvisionnement en munitions permettrait un bon mois d'opérations. Tout ce matériel et toutes ces munitions sont en territoire non occupé.

<sup>1</sup> A. Saint-Aulaire.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus, Annexe N° 1 du document N° 43.

<sup>3</sup> Note du document: Mot omis au chiffrement.

Ainsi qu'il résulte des renseignements joints à ce télégramme sur l'importance, la répartition et le moral des troupes austro-allemandes, on croit qu'il n'est pas impossible avec les seules ressources initiales roumaines de chercher à opérer vers Ploesti immédiatement en liaison avec vous...<sup>1</sup> des forces roumaines reconstituées.

La Moldavie n'est pas du reste occupée actuellement et ne pourrait l'être éventuellement que par des détachements de répression chargés d'empêcher la mobilisation. L'ancien front du Sereth plus ou moins bien entretenu ne comporte encore que des détachements très légers de surveillance avec paraît-il un certain nombre de mitrailleuses.

Il ne me paraît pas impossible de tenter de couper à l'ennemi les voies ferrées de Pascani—Suceava.

L'armement complémentaire destiné à porter le chiffre des divisions roumaines jusqu'à dix-huit devrait être celui de six divisions. Dès maintenant cependant pour les douze divisions que je crois possibles de réaliser en six semaines, on pourrait prévoir des mitrailleuses complémentaires puisque ces divisions ne disposent au maximum que de six mitrailleuses par bataillon et de deux ou quatre fusils-mitrailleurs par compagnie.

J'attire cependant votre attention sur l'ordre d'urgence des secours matériels à envoyer ici. Ce sont d'abord et avant tout des secours d'alimentation, non seulement pour l'armée hommes et chevaux, mais même pour la population. Nous sommes aux portes de la famine. Mais vous connaissez les moeurs administratives de ce pays; il y aura des précautions à prendre pour une distribution de ces données.

En deuxième ligne l'équipement, surtout chaussures et manteaux, bien que tout le reste aussi fasse plus ou moins défaut, pour les casques au début du moins.

En troisième ligne et loin derrière, l'armement et les munitions.

Votre télégramme n'envisage pas l'éventualité d'un envahissement de la Moldavie par l'Est. Ce danger constitue un des points noirs qui inquiètent le plus la population et les chefs militaires. Ce danger est très réduit depuis les prélèvements importants opérés en Ukraine au bénéfice du front des Balkans et aussi, paraît-il, de la défense de Constantinople. Mais il est encore menaçant. L'opinion courante ici est qu'on ne pourrait rien faire tant que les Alliés n'auraient pas un corps de débarquement à Odessa. Il est certain que dans ces conditions le problème serait bien simplifié; mais je cherche à réagir contre cette idée que la condition est indispensable.

Votre télégramme ne nous fixe pas sur vos points de passage du Danube. Ce renseignement me semble intéressant à connaître sans trop de retard ainsi que effectifs probables des divisions appelées à opérer en Roumanie.

Il semble que je l'ai déjà dit dans un de mes télégrammes que c'est surtout à vous qu'il appartient, en tenant compte des possibilités progressives que je vous ai indiquées, de l'effort maximum que l'on peut demander à l'armée roumaine, de fixer la date la plus favorable pour jeter le masque et tenter une mobilisation.

Nous espérons trouver deux avions à envoyer bientôt. Nous avons essayé de vous rejoindre par nombreux émissaires. Nous ignorons leur sort. Si vous tentez encore nouvelle liaison par avion avec nous il serait dangereux atterrir encore une fois à Jassy. L'aviateur risquerait d'être interné. — Un télégramme spécial vous fixe à ce sujet.

<sup>1</sup> Note du document: Mots sautés au chiffrement.

## ANNEXE N° 3 AU RAPPORT N° 1

Pour Ministre de France<sup>1</sup> et Général Lafont

Lieutenant de Flers a apporté vos renseignements.

Il semble qu'en Moldavie on se fasse une idée un peu exagérée des possibilités actuelles des Allemands.

Sitôt que nos troupes auront franchi le Danube, les Unités ennemies de Valachie auront assez à faire avec nous et ne penseront guère à intervenir en Moldavie.

La Turquie vient de signer l'armistice. Nos flottes vont nettoyer la Mer Noire et menacer directement Sebastopol et Odessa. Un débarquement ne serait même pas impossible. Les Allemands qui seront restés en Ukraine, s'il en reste, devront donc d'abord penser à se défendre.

D'autre part, l'Autriche est en décomposition. Or, il est indispensable que la Roumanie ait repris les armes avant la capitulation autrichienne qui est imminente.

*Primo* —

Dans le cas où l'on aurait la sensation que l'Autriche va abandonner la partie, il ne faudrait même pas attendre notre passage au Nord du Danube, mais bien décréter immédiatement la mobilisation roumaine.

Le poste de T.S.F. de Jassy ou de Vaslui, pourraient dès lors, me faire parvenir par radio chiffré, l'avis de cette décision. Cet avis me sera adressé sous l'indicatif BBBBBB (faire espacer suffisamment les lettres) à Salonique, et aux heures habituelles de travail de Buc avec Salonique, c'est-à-dire 4 heures et 21 heures (heures locales). Mon poste de campagne sera à l'écoute à ces heures sous la longueur d'onde de 1900 mètres - ondes amorties.

Dès que j'aurais cet avis, et quel que soit l'état de préparation de mes forces, je ferais immédiatement passer au Nord du Danube toutes les troupes qui pourront le faire et je pousserai de l'avant.

*Secundo* —

Dans le cas où la mobilisation roumaine n'aurait pas précédé ce passage, il faut qu'elle soit décrétée le jour que je vous indiquerai par radio chiffré. Si vous ne pouvez saisir ce radio, la date limite sera le 20 novembre, nouveau style, au plus tard.

Il est nécessaire que la mobilisation soit faite par une main énergique et poussée dans les plus grandes conditions de rapidité possibles. Je compte d'après vos renseignements que 6 divisions soient prêtes en huit jours et 4 autres en 15 jours.

Si vous aviez de la cavalerie disponible, il conviendrait de la pousser le plus vite possible par Buzeu sur Ploesti où j'aurai probablement du monde dix jours après avoir passé le Danube.

En ce qui concerne les moyens dont je disposerai, il ne me convient pas de donner actuellement ce renseignement. Que l'on sache seulement qu'ils seront au moins aussi forts que ce qu'il restera d'Allemands en Valachie.

<sup>1</sup> A. Saint-Aulaire.

Il n'y a également aucun intérêt à dire les points où nous passerons. Quant à la date, ce sera très probablement entre le 16 et le 20 novembre (nouveau style).

*Tertio —*

En ce qui concerne le ravitaillement nécessaire à la Roumanie, nous ne pourrons y procéder effectivement qu'après nettoyage de la mer Noire et des Bouches du Danube.

J'ai déjà soumis la question au Président du Conseil<sup>1</sup> mais on ne saurait attendre ces ravitaillement pour mobiliser et agir.

*Général Berthelot*

ANNEXE N° 4 AU RAPPORT N° 1

*Aux armes!*

*Roumains!*

Les troupes françaises franchissent aujourd'hui le Danube pour vous aider à vous libérer du joug sous lequel l'ennemi pensait vous asservir.

Depuis huit mois vous avez tous pu juger de la brutalité avec laquelle les puissances germaniques entendaient traiter ceux qu'elles croyaient livrés à leur merci.

Vous surtout, hommes de l'Olténie et de Muntenie, qui depuis deux ans avez subi l'occupation, vous avez pu constater l'insolence et la barbarie d'un ennemi qui se dit civilisé. Les Allemands ont ravagé vos champs, vidés vos étables, pillé vos maisons. Ils ont installé à vos foyers l'esclavage et la famine, bien décidés, ils l'ont dit eux-mêmes, à ne vous laisser que les yeux, pour pleurer.

Mais l'heure de la vengeance, ou plutôt l'heure de la justice a sonné. Vaincu partout, quand il n'est pas écrasé, l'ennemi est de toutes parts en déroute! Le moment est venu de brûler le chiffon de papier qui vous a été apporté à Bucarest.

Soldats, que vos bataillons viennent rejoindre les nôtres!

Paysans, prenez vos fourches et vos faux et levez-vous contre l'envahisseur!

*Aux Armes!*

C'est l'appel de la Patrie Roumaine pour laquelle vous avez souffert! C'est l'appel de votre Souverain qui a tout sacrifié à la grandeur de la Roumanie! C'est l'appel de vos aïeux, des mânes d'Étienne le Grand, de Michel le Brave, de Mircea le Victorieux! C'est enfin le cri de vos fils et de vos frères tombés glorieusement sur les champs de bataille de l'Oituz et de Marasesti!

Et demain, vous pourrez voir le drapeau britannique et le drapeau tricolore de France flotter à côté de votre drapeau tricolore au grand souffle de la Victoire et de la Liberté!

Debout, frères Roumains et sus à l'ennemi!

*Général Berthelot*

*Commandant l'Armée alliée du Danube.*

<sup>1</sup> G. Clemenceau.

## ANNEXE N° 5 AU RAPPORT N° 1

Au Général Berthelot

Dans les conditions de l'évacuation du territoire occupé, il faut tenir compte de l'état dangereux créé par la propagande de l'ennemi et par l'indignation contre déserteurs et traîtres qui prendront caractère antisémite violent.

Il faut donc sans délai organiser coopération troupes françaises et roumaines afin de ne pas laisser régner anarchie.

En ce qui concerne Bucarest, S.M. le Roi désire être à la tête des troupes qui rentreront les premières dans la capitale et parmi lesquelles il espère voir un contingent français. Il espère aussi que Général Berthelot y participera.

Jusqu'à ce que le roi puisse arriver avec ses troupes il faudra prendre dispositions nécessaires pour que les gendarmes ruraux qui se trouvent en territoire occupé soient ramenés à Bucarest en nombre suffisant pour maintenir ordre.

Ne pouvant savoir quelles sont les troupes françaises ou roumaines qui pourraient occuper plus rapidement les divers districts, j'envoie la liste des préfets déjà nommés et une liste de personnes de confiance qui pourraient donner des indications utiles jusqu'à arrivée des préfets non encore nommés.

Il est nécessaire rétablir d'urgence communications avec Moldavie: télégraphe, téléphone & chemins de fer, ainsi que veiller à ce qu'un personnel de confiance soit chargé du pétrole, de l'alimentation et de la sûreté.

Il faut empêcher aux frontières toute sortie de matériel roulant et de stocks de marchandises surtout alimentaires ainsi que les spéculations ennemies par vente à d'autres qu'aux autorités où organisations locales garantissant intérêt général de la population.

Nous sommes d'avis d'organiser comité local pour distributions d'aliments en attendant institution communale.

La propagande intense bolchevique se servait d'agents de nationalité ennemie et aussi de Russes et agents roumains dont Madame Rakowski, Mademoiselle Arbore, Christescu, Frimu ainsi que de fonctionnaires agents de l'ancien régime de traîtres et déserteurs.

Envoyez délégués établir liaison rapide et permanente.

*Général Coanda*

## ANNEXE N° 6 AU RAPPORT N° 1

*14 novembre 1918.*

*Frères roumains!*

L'ennemi n'arrête pas ses exactions.

Après que ses soldats ont tué vos femmes, ont affamé vos enfants, ont jeté des bombes sur des paisibles habitants, ont voulu par des bombes empoisonnées répandre le choléra et le typhus, et contaminer vos étables par la morve; ils ont, pour mieux vous dépouiller, empêcher les réformes promises par votre roi et son gouvernement: le partage des terres et le suffrage universel.

Ils cherchent maintenant à introduire le bolchevisme dans votre Patrie qu'ils ont déjà tant martyrisée.

Pour vous tromper, ils veulent vous faire croire que ceux qui ont souffert avec vous pour votre libération: le roi et l'armée sont actuellement aux côtés du Kaiser assassin et de ses hordes pillardes.

*C'est un mensonge!*

semant ainsi la révolte et le mal qui est leur seconde nature, ils espèrent affaiblir leurs vainqueurs. Ils se servent pour cela d'un vendu, caché actuellement à Berlin, le Bulgare Rakowski.

Roumains, votre peuple est parmi les vainqueurs, et il comprendra facilement que cette victoire lui apportera la satisfaction de ses désirs que le désordre seul pourrait empêcher aujourd'hui.

Soyez dignes de vous mêmes, soyez dignes de ceux du Jiu, de l'Olt et de l'Oituz, de ceux de l'Arges, Marasti & Marachesti et ne vous laissez pas tromper par des fourbes qui travaillent dans l'ombre.

Vous aurez les terres que votre roi vous a promises.

Gardez le calme, vos fidèles Alliés vous le demandent.

Au nom de votre Roi et de Vos Alliés Anglais & Français,

*Le Général Berthelot Cdt. l'Armée du Danube.*

ANNEXE N° 7 AU RAPPORT N° 1

*14 novembre 1918.*

Ordre circulaire à toutes les autorités civiles et militaires.

Avec l'approbation de S.M. le Roi, j'ordonne que toutes les autorités civiles et militaires appliquent les décisions suivantes:

1. Les Préfets, les Procureurs, les Officiers de Gendarmerie et les Maires assureront la tranquillité et l'ordre. Ils feront former, avec les troupes appelées sous les armes et mises sous le commandement des officiers de réserve, des postes de police. Ils feront arrêter immédiatement tous les agitateurs, et feront surveiller tous les sujets allemands autrichiens et hongrois.

Ils feront immédiatement afficher les proclamations du roi, du gouvernement et les miennes.

2. On effacera toute trace de l'ancienne occupation et pour cela on détruira toutes les inscriptions allemandes, hongroises et bulgares, on ôtera de la circulation les timbres postes et timbres fiscaux de l'administration ennemie.

3. On instituera dans toutes les localités des commissions municipales et dans les préfectures des commissions régionales pour contrôler et assurer l'alimentation de la population.

4. Dans les régions pétrolifères on instituera des commissions pour la surveillance et la mise en exploitation de la région. Tous les produits pétrolifères sont considérés comme réquisitionnés entre les mains des détenteurs actuels.

5. On empêchera la sortie du pays de tous produits alimentaires d'habillement, pétroles,bois, etc...

6. Les lignes de communication (chemin de fer, routes, lignes téléphoniques & et télégraphiques) seront rétablies immédiatement. Dans ce but on mobilisera des hommes qui formés en équipes, travailleront sous la surveillance des officiers de réserve.

7. Les procureurs et les juges d'instruction constateront tous les dégâts et violations de droit faites par l'ennemi et en feront parvenir d'urgence les dossiers.

8. Les médecins, feront connaître par les préfectures, l'état sanitaire ainsi que les besoins en médicaments.

9. On organisera d'urgence un service journalier de courriers entre toutes les préfectures et le Q.G. de l'Armée à Giurgiu.

10. Jusqu'à nouvel avis le change est fixé à 140 Lei pour 100 frs.

11. Ces dispositions resteront en vigueur jusqu'aux dispositions ultérieurement prises par le Gouvernement roumain. Elles seront affichées dans toutes les villes et villages.

*Le Commandant les Armées Alliées du Danube.  
Berthelot*

#### ANNEXE N° 8 AU RAPPORT N° 1

Le Général Berthelot Commandant en Chef l'Armée Alliée du Danube

communiqué au Commandant en Chef des troupes allemandes actuellement encore sur le front roumain, les décisions ci-après du Maréchal de France, Commandant en Chef les Armées Alliées.

1. En raison des actes contraires à l'armistice, et déjà signalés, commis par les troupes allemandes au cours de leur évacuation de la Roumanie, une amende de ..... millions de marks est infligée à l'Allemagne. (le chiffre de cette amende sera fixé définitivement au moment du Congrès de la Paix, en tenant compte de tous les constats qui ont été, sont, ou seront établis par les autorités administratives ou judiciaires roumaines.)

2. Toutes les troupes Allemandes qui se trouvent encore sur le territoire roumain, devront être au delà de la frontière roumaine, frontière existant en 1914, dans un délai maximum de cinq jours à dater de l'heure de la remise de la présente note.

Aucun matériel roulant, ni sur voie ferrée, ni sur route, ne devra sortir de la Roumanie à dater de la remise de la présente note. Les troupes allemandes ne seront autorisées à emporter avec elles que deux jours de vivres au maximum, portés sur les hommes eux-mêmes. Tous les moyens de transport sur routes, voitures et attelages, devront être laissés sur le sol roumain et remis aux municipalités roumaines des villages avoisinant la frontière.

Des commissions de contrôle comprenant des représentants roumains et alliés seront installées immédiatement pour constater l'exécution de cette clause, à Vumbesti, Caineni, Dragoslavene, Sinaia, Valeni, Buzeu.

Toutes facilités devront être à ces commissions pour l'exécution de leur tâche.

3. Tout acte de destruction, réquisition, exaction, abus quelconque de la force, commis postérieurement à la remise de la présente note, entraînera l'application d'une amende de cinquante millions de marks, pour une partie de laquelle le Commandant en Chef des troupes Allemandes sera tenu responsable dans sa personnes et dans ses biens.

4. Les troupes roumaines et alliées suivront l'évacuation des troupes allemandes avec un battement de 24 heures. En attendant leur arrivée, les gendarmes et miliciens roumains envoyés pour occuper certains établissements ou certains centres de communications, devront pouvoir accomplir leur mission en toute sécurité et sans difficulté.

5. L'attention du Commandant en Chef des troupes Allemandes est attirée spécialement sur le fait que tous établissements de production, d'épuration ou de traitement de produits pétrolifères doivent être minutieusement respectés.

6. Les représentants des Gouvernements alliés faisant partie de la présente commission sont qualifiés pour arrêter directement avec les délégués du Commandant en Chef des forces Allemandes, toutes mesures de détail pour une bonne et complète exécution des clauses de la présente note.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 31, ff. 233-254.

#### 44

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 5977/3. Très urgent.

Salonique, 20 novembre 1918, 11h. 30.

Reçu exemplaires conventions signées avec Gouvernement Hongrois<sup>1</sup>.

En ce qui concerne l'application de cette convention il y a lieu de remarquer qu'elle ne peut aller à l'encontre des clauses armistice signé par Maréchal Foch qui n'étaient pas connues quand convention était signée.

En conséquence prescriptions article 11 de la convention concernant l'évacuation troupes allemandes sont inacceptables.

Conformément article 12 de l'armistice signé par Maréchal Foch, troupes allemandes qui se trouvent en Autriche-Hongrie et Roumanie doivent rentrer immédiatement dans frontières de l'Allemagne.

Aucun délai n'est fixé pour ce retrait.

Il ne peut donc être question de désarmement ou capitulation pour troupes allemandes en Hongrie ou Roumanie que si ces troupes ne faisaient pas ses efforts pour effectuer retrait, que nous avons intérêt à voir activer.

Prière donner instructions dans ce sens à Commission Contrôle de Budapest.

Prière communiquer ce télégramme d'urgence à Voïvode Mitchitch. Accusez réception.

AG.20N528 c/106. d/3.

<sup>1</sup> Convention militaire entre les Alliés et la Hongrie signée le 13 novembre 1918.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 6015/3. Très urgent.

Salonique, 21 novembre 1918, 23h. 35.

1. Difficultés que vous me signalez dans applications clauses convention sont en effet de nature à nécessiter votre présence à Belgrade dès 22 novembre comme avez proposé considérez donc mon N° 5607/3<sup>1</sup> modifié dans ce sens.

2. Je ne conteste pas que présence une division à Budapesth serait de nature à faciliter action de commission contrôle mais nous devons d'autre part tenir compte état trouble qui règne dans le pays et ne pas précipiter notre action continuez donc regroupement vos forces dans conditions indiquées par mon 5942/3<sup>2</sup> en vue de permettre me rendre compte des délais dans lesquels les mouvements ultérieurs vers intérieur Hongrie pourraient être exécutés, vous prie me faire connaître plus tôt possible.

A — Quand 17 D.I. sera réunie région Neusatz.

B — Conditions prévues le cas échéant pour son transport et son ravitaillement à Budapesth.

C — Quand 76° D.I. sera réunie Nord Danube moins détachement Boblet dont je ne connais pas encore situation précise.

3. Vos propositions concernant répartition zone à effectuer entre A.F.O. et Armée Serbe sont approuvées en principe mais je ne puis pas régler ces détails de Salonique. Entendez vous donc directement avec Voïvode Michitch à ce sujet n'interviendrai qu'en cas de contestation rendez moi compte.

4. En ce qui concerne réclamations formulées par Hongrois contre Serbes je les ai signalées hier à Voïvode Michitch en lui demandant de les faire vérifier et de prendre mesures pour faire cesser immédiatement toutes violations des clauses de la convention, vous prie vouloir bien vous employer le cas échéant pour que Serbes restent dans la légalité et me tenir au courant.

5. Accusez réception.

AG.20N528 c/106. d/3.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 14.476 BS/3.

Paris, 21 novembre 1918.

1. En raison étendue théâtre opérations, multiplicité et divergence des missions, Gouvernement a décidé de procéder à réorganisation du Commandement en Orient.

2. Zone d'action des Armées Alliées d'Orient maintenues sous vos ordres, s'étendre sur péninsule balkanique au S. Danube, ainsi que sur Hongrie et territoires yougo-slaves. Mission: assurer occupation territoriale, exécution clauses divers armistices, et maintenir ordre. Démarches sont faites auprès gouvernements alliés en vue étendre votre zone action jusqu'à la ligne incluse Fiume — Agram — Pest — Vienne, à la seule exclusion des territoires reconnus à l'Italie par traité Londres 1915 qui vous a été communiqué<sup>1</sup>.

3. Général Berthelot sera chargé action en Roumanie, Transylvanie et Russie Méridionale.

4. Action en Russie Méridionale sera basée sur directives suivantes:

a) Motifs intervention: appel adressé à nous par Gouvernements et populations locales. Contrôle de l'évacuation troupes allemandes par application clause armistice avec Allemagne.

b) Mission: appuyer gouvernements locaux pour maintenir ordre intérieur et leur donner le temps et les moyens d'organiser leur propre armée. Assurer protection intérêts alliés. S'abstenir rigoureusement de toutes intervention dans politique intérieure.

c) Mode d'action.- Vis-à-vis Ukraine, occupation ports Odessa, Sébastopol, etc... Détachements dans bassin Dnieper et Donetz pour assurer ordre et travail. Vis-à-vis Denikine, envoi moyens matériels, armement, munitions, instructeurs, officiers État-Major.

d) Moyens.- En Ukraine: 3 D.I. françaises dont une va venir de Salonique. 3 D.I. grecques. Éventuellement troupes roumaines disponibles. Emploi troupes anglaises ou italiennes ne sera envisagé qu'après entente avec gouvernements intéressés. Moyens matériels de toute nature prélevés sur Armées Alliées Orient.

5. Vous aurez à prêter tout votre concours au Général Berthelot pour mettre à sa disposition moyens matériels nécessaires et assurer ses ravitaillements.

6. Télégramme à communiquer au Général Berthelot qui est prié de m'adresser télégraphiquement plan d'action établi sur ces bases, avec ses propositions auxquelles vous joindrez, s'il y a lieu, vos observations et propositions personnelles.

7. Toutes mesures préparatoires doivent être immédiatement prises. Ordres exécution suivront.

AG.4N58 c/6. d/10.

<sup>1</sup> Voir à ce propos la deuxième note du document reproduit ci-dessus N° 12.

M. DELAUDAUD, MINISTRE DE FRANCE À STOCKHOLM  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

T. Sans N°

*Stockholm, 22 novembre 1918, 18h. 45.*

*(Reçu: 23 novembre, 10h. 15.)*

Conseil National Roumain de la part de Derussi.

Gouvernement Maghiar fit Roumains nouvelles propositions consistant passage sous administration Roumaine des Comitats à majorité roumaine qui seraient représentés par délégué dans ministère maghiar. Dans comitats où Roumains sont minorité on leur assure régime de la loi de 1868. Les autorités provisoires Roumaines ne pourront sous aucun prétexte faire appel à armée roumaine. Cet arrangement ne compterait que jusqu'à paix générale qu'il ne préjugerait en rien. À cette proposition Maniu répondit que comité roumain ne pouvait se contenter d'un système cantonal et qu'il exigeait exercice immédiat de sa pleine souveraineté. Maniu ajouta que la nation roumaine une fois en possession de sa pleine souveraineté se réserverait décider forme définitive et même séparation complète de Hongrie. Comité National Roumain repoussa finalement proposition Maghiare par déclaration suivante: Proposition maghiare nous offre simplement une activité limitée administrative et non pas plate-forme nécessaire pour que comité national puisse garantir ordre et sécurité publiques. En conséquence comité décline toute responsabilité.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 31, f. 256.

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>2</sup>

D. N° 14.675 BS/3. Secret.

*Paris, 26 novembre 1918.*

Par lettres 4.542 et 4.543 des 22 et 23 Novembre<sup>3</sup>, vous m'avez signalé les demandes faites par le Gouvernement de Prague en vue d'obtenir l'envoi en Bohême de toutes les forces tchéco-slovaques, renforcées d'un important contingent français, et vous avez attiré mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à donner, dans toute la mesure du possible, satisfaction à cette demande.

<sup>1</sup> Le télégramme a été communiqué à G. Clemenceau.

<sup>2</sup> La copie a été envoyée pour le C.S.G. à Versailles.

<sup>3</sup> Documents non reproduits.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne puis, pour le moment, envisager l'envoi de forces françaises dans les pays tchéco-slovaques. J'ai seulement prescrit au Général Franchet d'Esperey de diriger une division sur Buda-Pesth et ultérieurement une autre division sur Vienne. L'exécution de cet ordre dépend des possibilités de transport, et l'état des voies de communication est actuellement tel que le mouvement n'a pu encore être entamé.

En ce qui concerne les troupes tchéco-slovaques, l'envoi en Bohême des 3 régiments qui sont en France et de la division qui est en Italie est décidé. Mais leur transport par les voies ferrées autrichiennes présente des difficultés et la question est actuellement à l'étude aussi bien à Rome qu'au G.Q.G. Italien.

Vous m'avez signalé, d'autre part, qu'il y a lieu d'adresser au Général Franchet d'Esperey des précisions indiquant que, contrairement à l'interprétation donnée par le Gouvernement Hongrois à la convention du 13 Novembre signée à Belgrade, les territoires slovaques ne sauraient faire partie des régions dont l'administration peut continuer à être confiée aux autorités magyares.

Comme les frontières du nouvel État tchéco-slovaque sont matière à contestation entre les Gouvernement de Prague et de Buda-Pesth, je vous serais obligé de vouloir bien me préciser quel est, à cet égard, le point de vue des gouvernements alliés.

J'attends votre réponse pour envoyer des instructions au Général Franchet d'Esperey.

AG.4N51 c/55. d/1.

49

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N° 14.678 BS/3. Urgent.

Paris, 26 novembre 1918.

*Primo*: J'ai conçu crainte sur difficultés qui pourraient résulter d'une occupation de Buda-Pesth par troupes insuffisantes au moment où question Transylvaine sera résolue contre Hongrois.

*Secundo*: Dans ces conditions, veuillez examiner de nouveau si, dans situation actuelle, vous estimez indispensable occupation Buda-Pesth et Vienne, en vous prononçant, au point de vue strictement militaire. En attendant votre réponse, j'ai donné l'ordre à Franchet d'Esperey d'arrêter provisoirement son mouvement sur Buda-Pesth.

AG.4N57 c/63. d/11.

Le GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
à M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 3637.

Salonique, 26 novembre 1918.

J'ai l'honneur de vous transmettre à toutes fins utiles télégramme ci-après que m'a adressé le Ministre de la Guerre hongrois:

„La reprise des relations diplomatiques avec l'Allemagne est excessivement nécessaire du point (sic) de la Hongrie puisqu'il y a quelques cent mille sujets hongrois qui vivent en Allemagne et qui restaient parmi les circonstances actuelles incertaines sans aucune protection. Le Gouvernement de la République hongroise demande au Commandant en Chef<sup>1</sup> s'il voudrait bien consentir à la reprise des relations diplomatiques, et se permet de faire observer que tous les obstacles de la reprise des relations diplomatiques sont déjà écartés par l'armistice convenu entre les Alliés et l'Allemagne<sup>2</sup> ainsi que par la démocratisation entière de l'Allemagne.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, f. 151.

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 14.680 BS/3.

Paris, 26 novembre 1918.

*Primo.* - Arrêtez provisoirement tout mouvement sur Buda-Pesth.

*Secundo.* - Je consulte Maréchal Foch sur opportunité de ce mouvement dans circonstances actuelles; aussitôt prise, vous en serez informé.

*Tertio.* - Faites connaître urgence renseignements que vous posséderiez sur situation intérieure Hongrie, ainsi que votre avis sur opportunité occupation de ce pays, ainsi que sur l'amplitude qu'elle pourrait prendre, points à occuper, effectifs nécessaires, etc...

AG.4N51 c/63. d/11.

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

<sup>2</sup> Le 11 novembre 1918.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, CHEF DU 2<sup>e</sup> BUREAU DE L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT  
 AU GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF  
 DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N<sup>o</sup> 8157.

*Belgrade, 26 novembre 1918.*

Un Général roumain est arrivé à Szepviz, sur l'ordre duquel la Gendarmerie, la Garde nationale et les douaniers furent désarmés. Il n'a pas pris d'autres dispositions concernant les hommes des formations ci-énumérés. Arrivée à Csikszereda dans la matinée du 26.

Il résulte du rapport de la section de gendarmerie de Csikszereda que le général a émis la proclamation suivante:

„Roumains! par l'ordre de S.M.L. le Roi Ferdinand Ier et sur l'appel du Comité National Roumain notre armée a franchi les Carpathes. Nous avançons sur le sol de Transylvanie conduite par l'amour fraternelle, au nom des droits sacrés nationaux et humains, pour assurer la liberté entière à tous. Animés par ces pensées nous garantissons la sécurité de vie et des biens de toute la population de la terre *Roumaine* jusqu'au *Theiss* et au *Danube* sans exception de nationalité ou de religion. Nous invitons toute la population à continuer l'exercice de sa profession sous protection roumaine, pour que la vie régulière des villes et des fermes ne soit interrompue d'aucune façon.

Nous accordons l'exercice libre des droits civiques à chaque habitant en même temps que nous attirons l'attention de tous que la tentative même de n'importe quel trouble, les violences ou la désobéissance, insoumission entraîneront la plus sévère application de la loi.

AG.20N527 c/105. d/4.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
 AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N<sup>o</sup> 1.

*Budapest, 28 novembre 1918.*

1. — La Mission militaire alliée a débarqué à Buda-Pest hier, 26 Novembre à 18 heures, et a été reçue à la gare par le Ministre d'État, Mr Bela Linder, accompagné d'une délégation d'officiers.

2. — Monsieur Bela Linder a déclaré qu'il était chargé par le gouvernement hongrois de traiter avec la mission les questions relatives à l'application de l'armistice. Dans cette tâche il serait assisté d'une commission interministérielle présidée par le capitaine Itally sous la direction du ministre Bela Linder.

3. — Mission provisoirement installée Hôtel Hungaria.

4. — Aspirant français retournant de captivité est parti 26 soir pour Belgrade, vous remettra plis importants de la part du Comte Karolyi.

AG.20N528 c/106. d/3.

## 54

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 21/S.

*Budapest, 28 novembre 1918.*

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire connaître l'effectif approximatif par unité des divisions appelées à occuper la Hongrie et l'importance des troupes et État-Majors qui doivent ultérieurement stationner dans Buda-Pest et dans les environs immédiats de cette ville.

Ces renseignements sont indispensables tant pour organiser les transports que pour prévoir le logement et le ravitaillement dans de bonnes conditions.

AG.17N514 c/1. d/1.

## 55

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX AMBASSADEURS DE FRANCE  
À LONDRES, BERNE, BRUXELLES, ROME ET WASHINGTON

T. Sans N°. Secret.

*Paris, 29 novembre 1918, 23h. 50.*

La Hongrie, qui a une part si lourde dans les responsabilités de la guerre, se sentant menacée d'en subir justement les conséquences, cherche actuellement par tous les moyens à s'y soustraire.

La tactique des hommes d'État hongrois consiste à se donner l'apparence de répudier toute solidarité avec l'ancien gouv't. et à chercher tous les prétextes pour se faire passer comme bénéficiant de la bienveillance des alliés.

Par exemple, le Général Franchet d'Esperey, ayant conclu avec des délégués du Comte Karolyi un accord qui, dans sa pensée devait simplement compléter l'armistice général, lequel ne prévoyait aucune clause spéciale pour le front d'Orient, le Cte Karolyi a prétendue attribuer à cet acte le caractère d'un armistice particulier au Gouv't. hongrois et consacrant son autorité sur tout le territoire dévolu à la Hongrie au temps des Habsbourg. Il a envoyé aussitôt en Slovaquie des troupes hongroises qui ont pillé et molesté la population en chassant les autorités qui avaient été installées par le Gt. de Prague, après que les autorités hongroises s'étaient d'elles-mêmes retirées, au moment de la proclamation de l'indépendance tchéco-slovaque.

Le Gt. français a prescrit au Général Franchet d'Esperey d'inviter le gouv. hongrois à retirer immédiatement ses troupes du territoires tchéco-slovaque, dont le Gouv. est reconnu par nous et tenu pour allié.

Poursuivant sa tactique, le Mtre de la guerre hongrois a sollicité du Général Franchet d'Esperey l'autorisation de renouer des relations diplomatiques avec l'Allemagne prétextant la nécessité de protéger ses nationaux, et alléguant que l'armistice intervenu entre les Alliés et l'Allemagne, et la démocratisation de celle-ci permettent d'accueillir cette demande.

Le Général Franchet d'Esperey reçoit l'instruction d'écarter toute démarche de cet ordre, de traiter le pseudo gouvernement hongrois comme une simple autorité locale, de fait, et n'avoir avec lui que les rapports nécessités par la situation militaire.

D'autre part, l'ambassadeur de France à Berne signale la nomination de Madame Rosita Schwimmer comme ministre plénipotentiaire du gouvernement populaire hongrois en Suisse.

Il y a quelque impudence de la part du Comte Karolyi à essayer de marquer ainsi par une façade ultradémocratique le but réel poursuivi par le Gouvernement hongrois lequel vise uniquement à maintenir dans l'asservissement des nationalités non magyares. Il est inutile d'attirer l'attention des Gouvernements alliés sur les incidents intervenus entre le Général Franchet d'Esperey et le gouv. hongrois. Les informations qui précèdent vous permettront toutefois de remettre, le cas échéant, les choses au point. Elles vous fourniront, de même que l'information relatives à Mme Rosita Schwimmer dont vous pouvez faire immédiatement état, une base pour les conversations que je vous prie d'avoir avec le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, pour le mettre en défiance contre l'action perfide et sournoise des hongrois et, en particulier, du Comte Karolyi.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, ff. 165-67.

## 56

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 4674.

*Paris, 29 novembre 1918.*

Vous avez bien voulu me communiquer un télégramme du Général Franchet d'Esperey en date du 26 novembre N° 3637<sup>1</sup> transmettant un télégramme qu'il a reçu du ministre de la guerre hongrois<sup>2</sup> ainsi conçu:

„La reprise des relations diplomatiques avec l'Allemagne est excessivement nécessaire du point (sic) de la Hongrie puisqu'il y a quelque cent mille sujets hongrois qui vivent en

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 50.

<sup>2</sup> A. Bartha.

Allemagne et qui restaient parmi les circonstances actuelles incertaines sans aucune protection. Le gouvernement de la République hongroise demande au commandant en chef s'il voudrait bien consentir à la reprise des relations diplomatiques, et se permet de faire observer que tous les obstacles de la reprise des relations diplomatiques sont déjà écartés par l'armistice convenu entre les Alliés et l'Allemagne ainsi que par la démocratisation entière de l'Allemagne."

Je ne puis que me référer aux communications échangées déjà entre nos deux départements relatives à la situation du Gouvernement hongrois. Je rappelle que ce Gouvernement n'a aucune existence internationale et que nous ne pouvons considérer nos rapports avec lui que comme des rapports de fait avec une autorité locale.

Il y a donc lieu de rappeler au Général Franchet d'Esperey qu'il doit considérer comme non avenue toute communication des autorités hongroises qui n'a pas uniquement pour objet l'application des clauses de l'armistice général et de l'armistice conclu par le Général Franchet d'Esperey. Celui-ci considère comme règlement de fait intervenu au point de vue militaire avec les autorités locales.

Nous ne saurions trop nous mettre en garde contre toutes les tentatives que le gouvernement hongrois ne cesse de multiplier et qui n'ont d'autre objet que d'essayer de tromper les puissances sur ces rapports réels avec les Alliés, afin de faire croire qu'il est reconnu par eux et d'en profiter pour se soustraire aux responsabilités que la Hongrie a encourues dans la guerre actuelle et pour opprimer les nations soumises au joug magyar.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, f. 168.

## 57

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 13/S.

*Budapest, 29 novembre 1918.*

Gouvernement Hongrois s'est plaint à plusieurs reprises invasion Hongrie Nord par forces Tchéco-Slovaques. Docteur Hodža plénipotentiaire république Tchéco-Slovaque auprès Hongrie étant venue me voir<sup>1</sup> je lui ai fait observer que l'action de ces troupes Tchéco-Slovaques ne pouvait se justifier si on s'en tient aux termes convention militaire.

— Une délégation Tchéco-Slovaque vous ayant été envoyée vous prie me faire me connaître si tel est bien votre point de vue afin que je le notifie officiellement au plénipotentiaire. Ce dernier affirme que si le Commandement Français le prescrit les

<sup>1</sup> Le Lieutenant-Colonel Vix a résumé sa conversation avec M. Hodža dans un autre document adressé aussi au Général Henrys, reproduit ci-dessous N° 61.

troupes Tchéco-Slovaques seront retirées du territoire hongrois. Ce résultat serait particulièrement apprécié à Buda-Pesth. Mon autorité se trouverait renforcée si ce résultat était obtenu.

AG.20N529 c/107. d/2.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

D. N° 59/S.

*Budapest, 29 novembre 1918.*

La Commission interministérielle constituée pour s'entendre avec la Mission sur l'application des clauses de la convention a particulièrement insisté sur la prétention qu'émet l'autorité militaire serbe à mettre la main sur les ressources de toute nature qui existent dans la zone occupée et à en interdire l'exportation vers le Nord.

Elle fait remarquer que cette attitude est nettement contraire aux principes posés par la convention militaire aux termes de laquelle:

1. L'Administration civile doit rester entre les mains du Gouvernement hongrois (Art. 1), et elle estime que le ravitaillement du pays au moyen des ressources de tous les territoires administrés est l'une des principales attributions de cette administration et du Gouvernement.

2. Le Gouvernement Hongrois doit faciliter (Art. 12) le ravitaillement des troupes d'occupation, ce qui devait impossible si les principales sources de ravitaillement lui sont enlevées.

Elle demande en conséquence que la barrière économique établie par l'autorité militaire serbe sur la ligne de démarcation soit levée et que les exportations des produits de la zone occupée soit rendues possibles, ces exportations étant réglées par l'administration Hongroise aujourd'hui comme auparavant.

Certaines de ces prétentions paraissent logiques. Il ne semble pas en effet que le territoire occupé puisse être fermé complètement du reste de la Hongrie. Je crois toutefois qu'il ne saurait être imposé aux Serbes que l'exportation soit mise entre les mains de l'administration Hongroise. Semblable mesure ne manquerait pas d'irriter les Serbes qui craindraient peut-être à bon droit de voir tous les produits refluer vers le Nord. Pour empêcher toute manœuvre et rester dans les limites du droit, j'estime que les ressources très abondantes de la région visée pourraient être réparties en vue de:

1. Assurer le ravitaillement des troupes de l'entente.
2. Fournir à la Serbie libérée les produits qui lui manquent.
3. Permettre à la Hongrie l'importation d'une partie des produits de cette zone occupée.

Il semble que ce triple but puisse être atteint par la création à Sabatka [Szabadka] d'une commission interalliée (Français, Serbe, Roumaine) analogue à la commission

centrale de Sofia, qui en centralisant tous les moyens de la zone occupée serait en même temps qu'un organe de ravitaillement pour les troupes alliées, un organe régulateur qui autoriserait le départ sur la Serbie et la Hongrie des produits qui lui sont nécessaires, conformément aux directives que de Budapest, la Mission lui donnerait.

Cette question serait à régler dans le plus bref délai possible en raison des graves difficultés que crée au Gouvernement Hongrois la situation présente.

Il existe actuellement à Novisatz [Novisad] une commission de ravitaillement qui dans sa forme actuelle ne peut répondre aux buts énoncés ci-dessus. Il semble que seule une commission établie par l'A.F.O. serait qualifiée pour le faire.

AG.20N528 c/106. d/3.

## 59

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT  
AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. N° 63/2B. Très urgent. *Belgrade, 29 novembre 1918.*

Reçu première partie votre 13/S<sup>1</sup>.

Contestations entre Hongrois et Tchéco-Slovaques n'est pas notre ressort. Nous pouvons seulement saisir Conseil Allié. Je rends compte Général en Chef<sup>2</sup> en provoquant instructions. Jusque là vous devez seulement vous renseigner sur situation et conséquences qu'elle peut avoir au point de vue de l'ordre et faire comprendre si possible aux deux gouvernements que question doit être réservée jusqu'à décision des alliés.

AG.20N529 c/107. d/2.

## 60

M. HODŽA, PLÉNIPOTENTIAIRE DU GOUVERNEMENT TCHÉCOSLOVAQUE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

D. N° 2/1918. *Budapest, 29 novembre 1918.*

J'ai l'honneur de vous transmettre la prière du gouvernement tchécoslovaque de reconnaître comme troupes alliées les forces tchécoslovaques dans le territoire de l'ancienne Hongrie en déclarant que leurs opérations militaires sont en conformité avec la convention militaire d'armistice.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 57.

<sup>2</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

Le gouvernement tchéco-slovaque prie dans le cas où le commandement de l'armée d'orient n'aura pas encore reçu d'informations à cet égard de s'adresser, dans ce but, au Conseil de Guerre à Versailles.

Veillez agréer, monsieur le général, les assurances de ma considération très distinguée.

AG.20N529 c/107. d/2.

61

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

D. N° 58/S.

*Budapest, 30 novembre 1918.*

Ainsi que je vous en ai rendu compte par mon télégramme 13/S du 29 novembre courant<sup>1</sup>, Mr Hodža, plénipotentiaire de la République Tchéco-Slovaque auprès du Gouvernement Hongrois est venu me voir le 28 Novembre dans la soirée.

Sa visite avait pour but:

1. De représenter que, le congrès de Versailles ayant reconnu la République Tchéco-Slovaque, il était juste que le pays Slovaque — c'est à dire la zone limitée approximativement par une ligne passant au Sud de Presbourg, Balassa-Gyarmat, Miskolez [Miskolc], Ungvar — fût occupée par les Tchéco-Slovaques; que d'autre part les Slovaques avaient demandé l'intervention de ces troupes pour être protégés contre les Hongrois qui tiennent la région.

2. De demander que les troupes tchéco-slovaques, dont certaines unités avaient d'ailleurs combattu sur le front italien, fussent reconnues comme troupes alliées et que le commandement déclarât justifiées et conformes à la convention militaire du 13 Novembre leurs opérations en Hongrie. Il y a lieu de remarquer que cette convention prévoit une zone à occuper par les Alliés dans le Sud de la Hongrie, zone nettement délimitée, mais qu'il n'est prévu aucune zone de ce genre dans la Hongrie du Nord. La frontière Nord de la Hongrie ne devait donc pas, à mon avis, être franchie par les Tchéco-Slovaques et toute prétentions de ces derniers sur ce territoire ne pourrait être discutée qu'au congrès de la paix.

C'est ce dernier point de vue que j'exposai à Mr Hodža. Je pensais être dans mon rôle, puisque j'ai été particulièrement désigné pour faire observer - par tous les partis en présence - les clauses de la convention.

Mr Hodža m'ayant fait connaître toutefois que le Gouvernement tchéco-slovaque vous avait adressé une délégation spéciale, je me suis empressé de lui répondre qu'il n'avait à tenir aucun compte de ce que je venais de lui dire et qu'étant placé sous votre autorité je me bornerais à lui communiquer les décisions que vous auriez prises à ce sujet.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 57.

C'est ce que j'ai fait ce matin même après réception de votre télégramme N° 63/2B<sup>1</sup>. J'ai tenu à vous exposer cette conversation avec détails afin que vous soyez complètement éclairé sur la question.

J'ajouterai que j'ai demandé à Mr Hodža d'intervenir auprès de son gouvernement pour faciliter les envois de charbon de Bohême vers la Hongrie.

J'ai également demandé à Mr Hodža des renseignements sur les troupes allemandes stationnées en Slovaquie. Mais ces renseignements, comme ceux que m'a fournis le gouvernement hongrois, sont sans grande valeur.<sup>2</sup>

AG.20N529 c/107. d/2.

## 62

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

D. N° 77/2B. Très urgent.

Belgrade, 30 novembre 1918.

Réponse à 61153/3<sup>3</sup>

Première partie

D'après renseignements de différentes sources que j'ai pu recueillir jusqu'à maintenant et qui se recroisent, la situation en Hongrie paraît pouvoir se résumer ainsi.

*Primo — Situation intérieure en Hongrie.* Situation encore à peu près calme en apparence. Cependant le bolchevisme fait apparition dans milieu ouvrier. Campagne à peu près tranquille, les magnats restent dans leurs châteaux et s'abstiennent. Cependant contre-révolution en faveur d'Archiduc Joseph pourrait amener révoltes. À Buda-Pest hommes nouveaux social-démocrates pour la plupart, certains antérieurement germanophiles. Des Allemands resteraient encore à Buda-Pest cherchant à continuer espionnage et excitation contre alliés.

*Secundo — Situation politique* — Inquiétude très grande sur futur statut de la Hongrie. S'accroît par énervement de l'attente des troupes françaises dont l'arrivée est annoncée. Protestations très vives contre agissements des Serbes et Tchéco-Slovaques à qui on reproche de ne pas respecter les conventions de l'armistice et de ne pas laisser passer les approvisionnements pour Hongrie. D'après les déclarations du Commandement Allemand il y aurait en Hongrie 170.000 Allemands marchant de frontière roumaine vers frontière allemande.

*Tertio — Situation économique* — Est grave actuellement. Charbon rare, très cher. Disponibilités suffisent pour trois semaines environ. Districts miniers dans les mains des Roumains; Tchéco-Slovaques et Serbes retiendraient charbon. Buda-Pest exposé à manquer

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 59.

<sup>2</sup> Un télégramme dans le même sens a été envoyé par le Lieutenant-Colonel Vix, le 5 décembre, N° 121/s, AG.17N514. c/1. d/1. Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

lumière et eau. Hongrie disposerait bétail, céréales, betteraves et pommes de terre mais ne pourrait les transporter si charbon manquait. Tout très cher. Change Suisse 275 Couronnes, changes français 230 couronnes.

*Quarto* — *Situation Gouvernement* semble très précaire. Karolyi mal entouré songe à partir; or il y a un ministère bolchevik tout prêt pour le remplacer soutenu par hommes armés pouvant être ou atteindre 80.000. Ministre intérieur Comte Bathiany a démissionné. Les socialistes ne le veulent plus. Nouvelle que Mackensen devait capituler a amené consternation dans gouvernement incapable agir avec deux mauvaises divisions. Gouvernement peut s'effondrer d'un moment à l'autre et ce sera guerre civile entre socialistes Bolcheviks et ultraroyalistes parmi lesquels tous anciens officiers pour plupart germanophiles.

Gouvernement escompte soutien Amérique et attend anxieusement arrivée troupes françaises.

*Quinto* — En possession à midi de la lettre du comte Karolyi je vous la fait suivre ce soir et vous adresse d'autre part résumé télégraphique.

### *Deuxième et dernière partie*

*Primo* — *Opportunité occupation Hongrie.* Vous confirme avis que je vous ai exprimé dans ma conversation Hughes du 17 Novembre<sup>1</sup> et dans mon télégramme N° 4811/3 du 19 Novembre<sup>2</sup>. Notre occupation en Hongrie n'est pas seulement opportune elle est urgente. Elle est indispensable pour soutenir seul gouvernement qui peut assurer ordre en face contre-révolution et bolchevisme et arrêter guerre civile et anarchie qui nous placerait en face situation inextricable qui nous demanderait ultérieurement efforts et dépenses beaucoup plus grands.

Occupation indispensable pour régler conflit entre Hongrois et Tchéco-Slovaques, pour exiger exécution clauses armistice par armée Mackensen, et pour arrêter agissements des agents allemands.

*Secundo* — Sommes sollicités de toutes parts, par gouvernements hongrois et ainsi que vous en ai rendu compte par Tchéco-Slovaques et Polonais. Toutes populations mettant confiance dans réputation justice, ordre et liberté de la France.

Ne devons pas laisser faiblir cette réputation et notre influence morale. Ce serait faillir au prestige et par conséquent aux intérêt de la France que ne pas répondre aux appels qui nous sont adressés.

Vous signale que général anglais Thomson agent liaison près G.Q.G. serbe a envoyé officiers à Buda-Pest pour examiner situation et reconnaître installation éventuelle une division anglaise.

*Tertio* — Vous confirme que question ravitaillement ne doit pas nous arrêter. Existence armée sera plus facile au Nord Danube où pays est moins épuisé qu'au Sud. Ravitaillement se feront plus facilement par voie Fiume-Buda-Pest que par ligne ravitaillement actuelle chaque jour plus difficile et de plus faible rendement.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 35.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

*Quarto* — Occupation nécessitera au minimum quatre D.I. qui pourraient comprendre: 3 D.I. Françaises et une D.I. Anglaise si vous mettiez celle-ci à ma disposition comme vous m'en aviez parlé verbalement. En plus la Brigade de Cavalerie.

a) Dès maintenant 76° D.I. moins détachement Boblet peut être dirigée Buda-Pest.

b) 17° D.I.C. a un régiment Neusatz, ses derniers éléments y arriveront 14 Décembre.

c) Brigade de Cavalerie pourrait être transportée voie ferrée à Buda-Pest par Temesvar.

Nous risquons être amenés à augmenter effectifs d'occupation si nous tardons trop à nous porter région Buda-Pest.

*Quinto* — Points à occuper sont d'abord Buda-Pest puis Presbourg qui permet surveiller agissements Tchéco-Slovaques et voie ferrée Laibach—Fiume.

Vous indiquerai ultérieurement lorsque aurai suivi évolution situation et aurai nouveaux renseignements principalement sur situation Autriche les zones nouvelles à occuper.

AG.20N497 c/75. d/2.

### 63

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT  
AU COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. N° 107/2B.

*Belgrade, 1 décembre 1918.*

Réponse à télégramme 13/S<sup>1</sup>

1. Convention du 13 Novembre<sup>2</sup> ne s'applique pas à Hongrie et Tchecoslovaques. Cependant il paraît logique d'en invoquer les principes en cas de contestation.

2. En conséquence pour permettre attendre décision définitive de l'Entente et éviter conflit, obtenez par intervention personnelle et neutre accord entre gouvernements hongrois et tchéco-slovaque tendant à retrait des troupes sur lignes suffisamment éloignées pour empêcher contact d'où pourrait résulter collision.

3. En ce cas il importerait que 2 gouvernements prennent engagements interdire à leurs fonctionnaires toute vexation contre populations sans aucune distinction de nationalité.

AG.20N528 c/106. d/2.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 57.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF LES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1693. Très urgent.

Paris, 1 décembre 1918, 22h. 30.

Je vous prie de remettre au Général Franchet d'Espercy de la part du Président du Conseil, le télégramme suivant:

„Le Ministre des Aff. Étrangères me signale les points suivants:

1.- L'armistice signé par nos alliés avec l'Autriche-Hongrie le 3 Novembre, pouvait comporter une convention d'exécution sur le front oriental comme sur le front italien, mais cette convention ne pouvait être signé qu'avec des délégués de l'État Austro - hongrois munis de pleins pouvoirs réguliers émanant de l'autorité qui avait signé l'armistice.

2.- Le Général Franchet d'Espercy, qui a vu cette situation, a reçu de Belgrade et signé le 13 Novembre une convention d'armistice avec des envoyés du Comte Karolyi au nom d'un prétendu état hongrois (qui n'a pas été l'objet de la reconnaissance des Alliés et est internationalement inexistant).

3.- L'armistice ainsi conclu devrait être immédiatement annulé; car le Général français n'avait aucune qualité pour reconnaître en dehors de toute décision des Alliés un nouvel état et traiter avec lui. Toutefois pour des raisons d'ordre pratique et pour éviter des complications et difficultés nouvelles, la jurisconsult du département estime que sans reconnaître à cet acte la valeur d'un armistice régulier, il peut être considéré comme une entente avec les autorités locales de fait, et être exécuté dans ses termes, en tout ce qui n'est pas contraire avec l'armistice régulier du 3 Novembre.

4.- Le texte même de l'armistice est fautif car l'article 17 laisse la faculté au pseudo-gouvernement hongrois de continuer à administrer tous les territoires hongrois.

5.- S'appuyant sur cette clause, le comte Karolyi a envoyé en Slovaquie des troupes Magiar qui ont pillé des régions slovaques, emprisonné les habitants qui s'étaient mis à la disposition des Tchèques, chassé et massacré les petits détachements de troupes tchèques qui avaient occupé les territoires slovaques après le départ des autorités hongroises expulsées par la Révolution.

6.- Or, l'État Tchéco-Slovaque a été reconnu par les Alliés, son armée reconnue comme armée alliée, son délégué admis aux conférence de Versailles qui ont arrêté les termes de l'armistice austro-hongrois. L'État Tchéco-Slovaque a donc le droit d'occuper les territoires slovaques, bien que les frontières restent à délimiter ne fut-ce qu'à titre de belligérants alliés participant à l'exécution de l'armistice qui a prévu l'occupation des territoires de l'ancienne monarchie austro-hongroise.

7.- Aussi, s'explique-t-on la vive émotion ressentie à Prague par M. Kramar, Président du Conseil de la République Tchéco-Slovaque, et à Paris, par M. Benès, ministre des Affaires Étrangères Tchéco-Slovaques en présence d'une prétendue convention qui a permis à un pseudo-Gvt ennemi à improviser d'agir par la violence contre nos alliés tchéco-slovaques sur un territoire national.

8.- Je vous prescrist, pour arrêter tout au moins les graves conséquences de ces erreurs, de mettre en demeure les autorités hongroises De Fai [sic — supposablement: de fait] de retirer immédiatement leurs troupes des pays slovaques où en aucune hypothèse elles n'ont à s'établir en présence d'une occupation alliée.

9.- Le Ministre des Affaires Étrangères adresse au Gvt de la République Tchéco-Slovaque une communication pour l'informer des mesures ainsi arrêtées."

AG.4N57 c/63. d/11.

65

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 14.811 BS/3.

*Paris, 1 décembre 1918.*

Réponse à 12.825 2/CH<sup>1</sup>.

1. Il y a lieu de considérer comme non avenue toute communication des autorités hongroises qui n'a pas uniquement pour objet l'application des clauses de l'armistice général et de la convention militaire que vous avez conclue.

2. Cette dernière convention doit être considérée comme un règlement de fait intervenu au point de vue militaire par les autorités locales.

3. Le Gouvernement hongrois n'a, en effet, aucune existence internationale et nous ne pouvons considérer nos rapports avec lui que comme des rapports de fait avec une autorité locale.

Il importe que vous soyez mis en garde contre les tentatives renouvelées du Gouvernement hongrois de paraître être reconnu par les Alliés et d'en profiter pour se soustraire aux responsabilités encourues par la Hongrie dans guerre actuelle, et pour opprimer nationalités soumises au joug Magyar.

AG.4N57 c/63. d/11.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT<sup>1</sup>

T. N° 1614/3. *Salonique, 2 décembre 1918, 11h. 10.*

En exécution instructions venues de Paris vous prie faire transmettre à Gouvernement hongrois à Budapest par intermédiaire de Commission de Contrôle ce qui suit.

„1. Le Comte Karolyi a envoyé en Slovaquie troupes magyares qui ont pillé des régions slovaques, emprisonné les habitants qui s'étaient mis à la disposition des tchèques, chassé ou massacré les petits détachements de troupes tchèques qui avaient occupé les territoires slovaques après le départ des autorités hongroises expulsées par la révolution.

2. Or l'État tchéco-slovaque a été reconnu par les Alliés, son armée reconnue comme armée alliée, l'État tchéco-slovaque a donc le droit d'occuper les territoires slovaques ne fut ce qu'à titre de belligérant allié participant à l'exécution de l'armistice qui a prévu occupation des territoires de l'ancienne monarchie austro-hongroise.

3. En conséquence mettre en demeure les autorités hongroises de retirer immédiatement leurs troupes des pays slovaques ou en aucune hypothèse elles n'ont pas à s'établir en présence d'une occupation alliée.”

J'ai demandé au Ministre de me faire connaître les limites de l'État tchéco-slovaque de façon à permettre à commission contrôle de contrôler l'évacuation troupes austro-hongroises vous fais connaître en outre pour votre information que d'après interpellation du département des affaires étrangères l'État hongrois présidé par le Comte Karolyi n'a pas été reconnu par puissances alliées et est internationalement inexistant. Évitez donc soigneusement traiter avec Gouvernement de Budapest toutes questions autres que affaires purement militaires. Informez en Commission contrôle. Accusez réception.

AG.20N497 c/75. d/2.

<sup>1</sup> Le document a été communiqué au Lieutenant-Colonel Vix et à M. Károlyi le 3 décembre 1918.

M. KÁROLYI, PRÉSIDENT DU CONSEIL HONGROIS AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF  
DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. Sans N°

*Budapest, 4 décembre 1918.*

Monsieur le Lieutenant-Colonel,

En réponse à la note du 3 décembre 1918, N° 89<sup>1</sup> j'ai l'honneur de porter au nom de la République Hongroise à votre connaissance ce qui suit:

„Le Gouvernement de la République hongroise se trouvant dans la dure nécessité de satisfaire aux dispositions prévues dans la note susmentionnée, a donné les ordres nécessaires pour les mettre, autant que possible, à exécution sans retard. Il aura l'honneur de donner communication dans le plus bref délai de la mise à exécution intégrale.

Le Gouvernement de la République hongroise est et sera toujours prêt de faire son mieux en accomplissement des devoirs résultant de la Convention militaire de l'armistice du 13 novembre 1918, mais conscient de l'énorme responsabilité morale et politique qu'il encourt par l'exécution sans réserve de toutes les dispositions prises par le Commandement des armées alliées envers la Hongrie tant affligée: il se trouve dans la pénible obligation de protester contre des constatations basées sur des informations erronnées et contre une interprétation de la Convention de l'Armistice qui selon son opinion n'est pas en parfait accord avec des stipulations expresses et qui, de son avis, est contraire à l'idée même d'un armistice.

Les autorités hongroises généralement n'ont point quitté leur postes en conséquence de la révolution, mais bien en suite de leur expulsion par ces troupes irrégulières tchèques, qui en pillant dans nombreuses localités du territoire hongrois habité par une population de majorité slovaque ont forcé le gouvernement hongrois de prendre des mesures conformes à la convention militaire du 13 Novembre pour assurer le maintien de l'ordre et la sécurité des voies. Les troupes hongroises n'ont pas pillé la population slovaque et n'ont jamais dépassé les limites de leur tâche de mettre fin au danger de l'imminente anarchie qui pouvait naître de fait que les troupes irrégulières tchèques en mettant des obstacles à la communication par chemin de fer, en détruisant les rails et en coupant les fils de téléphone tendaient à rendre impossibles le transport du charbon et approvisionnement.

La stipulation du § XVII de la Convention d'Armistice a pour but d'assurer pour le gouvernement hongrois le pouvoir intégral de l'administration intérieure de tout „l'État Hongrois". Or l'occupation d'un territoire hors la zone à évacuer d'après le paragraphe I, occupation différente également de celle prévue du § III de la dite convention et exécutée par des troupes tchèques rendrait tout à fait illusoire le maintien de l'ordre du pays par les autorités de l'administration dépendante du Gouvernement Hongrois.

Le fait de la reconnaissance d'un „État Tchéco-Slovaque" par les Alliés et par l'État Hongrois ne donne en rien droit à la supposition que les frontières nullement douteuses de l'État millénaire connu sous le nom „Hongrie" auraient été d'une manière quasi

<sup>1</sup> Document non reproduit.

automatique changées en prévenant ainsi à la décision de la conférence de paix qui sera seule compétente pour la solution définitive des questions de limites, ce qui fut expressément reconnu dans un télégramme du Président du Conseil de la République Tchéco-Slovaque adressé en date du 14 novembre 1918 au Président du Conseil de la République Hongroise.

Le Gouvernement de la République Hongroise se permet dans ces conditions de présenter la demande bien fondée qu'en vue d'une exécution exacte de la Convention d'Armistice:

1. Les mesures nécessaires soient prises afin que les troupes régulières ou irrégulières Tchèques s'abstiennent d'une occupation exclusive de quelle partie que ce soit du territoire de l'État Hongrois;

2. Qu'il soit expressément reconnu qu'en vertu et dans les limites du § II de la convention d'Armistice le Gouvernement de la République Hongroise, pour assurer l'ordre intérieur à le droit d'envoyer des troupes d'infanterie ou de cavalerie dans toutes les parties du territoire de l'État Hongrois, à l'exception bien entendu de la région évacuée suivant le § I de la dite Convention d'Armistice;

3. Une enquête à être poursuivie par une commission mixte soit immédiatement ordonnée en vue de faire constater les diverses violations de l'Armistice commises par les troupes ou autres individus tchèques dans les parties Nord-Ouest de l'État Hongrois ainsi que de faire examiner la réalité des constatations de fait de l'alinéa IV de la présente note.

Veuillez agréer, Monsieur le Lieutenant-Colonel, les assurances de ma considération distinguée.

AG.20N528 c/106. d/2.

68

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT  
AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

T. N° 126/2B.

*Belgrade, 4 décembre 1918.*

Je vous adresse ci-joint copie de mon message 77/2B du 30 Novembre<sup>1</sup> adressé au C.A.A.<sup>2</sup> à la suite de la visite des délégués Tchéco-slovaques.

Il résume la situation dans le Nord de la Hongrie antérieurement à votre arrivée à Budapest.

Le télégramme N° 129/2B<sup>3</sup> que je vous ai expédié ce matin vous prescrit la conduite à tenir. Il est confirmé par celui que je viens de recevoir du C.A.A. et qui est ainsi conçu:

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 62.

<sup>2</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

„Ai transmis à Paris vos renseignements concernant situation en Hongrie et Tchéco-Slovaquie. J'ai conclu en proposant occupation Hongrie bornée à Budapest pour le moment en raison faiblesse nos effectifs et en attendant envoi des unités tchéco-slovaques de France et d'Italie pour étendre ultérieurement cette occupation. Nous nous occuperons à Budapest des intérêts tchéco-slovaques qui sont nos alliés. Veuillez en avertir Commission Contrôle de Budapest qui avisera délégués de M. Kramar. Jusqu'à nouvel ordre aucun nouvel élément ne doit être envoyé à Budapest, Maréchal Foch ayant résolu jusqu'à présent par négative occupation de cette ville”.

Vous me ferez connaître d'urgence les modifications apportées à la situation générale en Hongrie par l'application de ces nouvelles instructions.

AG.20N497 c/75. d/2.

69

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 1699.

Paris, 5 décembre 1918.

*Vous avez bien voulu me communiquer la réponse du Général Franchet d'Esperey au télégramme qui lui signalait les erreurs juridiques commises par lui en signant une convention avec un «état hongrois» reconnu comme tel par tous les termes de cet accord, ainsi que les conséquences de cette faute initiale dont s'est autorisé le Comte Karolyi pour massacrer nos Alliés Tchéco-Slovaques et pour demander depuis aux puissances la reconnaissance de la Hongrie comme État Indépendant.<sup>1</sup>*

Le général expose qu'il était contraint de s'entendre avec les autorités locales et que sa convention n'a que la portée d'un acte de fait sans valeur d'armistice spécial: c'est en effet l'interprétation que j'ai proposé de lui donner, et que j'ai fait valoir au Gouvernement Italien quand il a demandé des explications sur l'armistice signé par le Général Commandant de l'Armée d'Orient<sup>2</sup> avec la Hongrie. Il ne reste pas moins que les termes de cette convention prêtent à l'équivoque et que ces stipulations ont eu des conséquences regrettables.

Le nouveau télégramme du Général Franchet d'Esperey N° 813 du 2 Décembre<sup>3</sup>, montre qu'il continue à ne pas se rendre compte exacte de la situation de la République Tchéco-Slovaque, reconnu par les Puissances comme un état allié et qui doit être traité comme tel et non pas confondre avec «tous ces gouvernements en questions» dont parle le Général. Les renseignements du Gouvernement de Prague sont exacts et la protestation

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

remise par M. Benès, Ministre des Affaires Étrangères, contre l'article 17 de la convention, est justifiée. Les indications que j'ai fourni [sic] à cet égard sont tout à fait précises et le Général n'a qu'à s'y conformer. Il devra d'ailleurs tenir la main à ce que le Comte Karolyi, qui a envoyé des troupes dans les pays slovaques, les retire et ne saurait tolérer qu'il prétende «ne pas pouvoir se faire obéir».

Les services que nous ont rendu les tchèques, la méthode avec laquelle ils ont poursuivi la création de leur République, le courage montré en toutes occasions par leur troupes combattant aux côtés des alliées, le dévouement témoigné par eux à la France et le grand rôle qu'ils sont appelés à jouer dans la nouvelle organisation de l'Europe Centrale, justifient de notre part un appui constant et une considération spéciale à l'examen de leurs demandes qui s'inspirent toujours de l'intérêt général et d'une politique suivie avec modération.

AG.7N1357 d/6.

70

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉS D'ORIENT

T. N° 213/2B.

*Belgrade, 6 décembre 1918.*

I. Lt-Colonel Vix transmet copie ordre Général Roumain Presan qui lui a été remis par Gouvernement Hongrois.

Citation résumée — Par ordre roi Ferdinand notre armée a franchi Carpathes. Avançons en Transylvanie au nom droits sacrés pour assurer liberté. Garantissons sécurité à populations de terre roumaine jusqu'au Theiss et Danube. Accordons exercice libre droits civiques. Violence ou désobéissance entraîneront peines sévères. Fin citation.

II. D'après Colonel Vix, Karolyi fait distinction entre Roumanie et Entente au point de vue alliance et nie droit à Roumains occuper Transylvanie.

III. Milieux serbes en particulier s'inquiètent de ce que ordre parle de terre roumaine jusqu'au Theiss et Danube.

AG.20N497 c/75. d/2.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE HONGROISE TRANSMISE PAR LA  
LÉGATION SUISSE À PARIS AU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE<sup>1</sup>

D. N° 1/18/702.

Paris, 6 décembre 1918.

À la demande du Gouvernement de la République Hongroise, le Conseil fédéral Suisse a chargé sa Légation à Paris de transmettre au Gouvernement de la République la communication suivante:

„Le Gouvernement de la République Hongroise s'adresse à tous les Gouvernements des Puissances alliées et les prie de lui donner la possibilité de renouer, par l'envoi de missions spéciales aux dits Gouvernements, les relations directes interrompues par la guerre.

Le Gouvernement de la République hongroise estime que l'envoi de ces missions répond non seulement à l'intérêt du peuple hongrois, mais aussi dans une certaine mesure à celui des Puissances alliées. Ceci pour les deux raisons suivantes:

1. Jusqu'ici, le Gouvernement hongrois a réussi à maintenir la jeune République populaire dans les limites de cet ordre démocratique que les Puissances alliées ont toujours considéré comme un de leurs buts de guerre essentiels.

2. Mais, dans les contrées envahies par les troupes tchèques et dans celles qui ont subi l'influence du Conseil national roumain, ainsi que dans les contrées récemment occupées par les Serbes, une situation confuse et désordonnée met en danger les communications et la régularité dans la répartition des vivres. De plus, une désastreuse pénurie de charbon menace d'arrêter sous peu toute vie économique, non seulement à Budapest, mais dans tout le pays et rend de jour en jour plus difficile la tâche que s'est imposée le Gouvernement hongrois de maintenir le nouvel ordre démocratique, afin de conjurer le péril de l'anarchie.

Il serait urgent que le gouvernement hongrois soit en mesure de conférer directement, au plus tôt, avec les Gouvernements des Puissances alliées sur les moyens de prévenir ou tout au moins d'aplanir provisoirement les difficultés imminentes.

Le gouvernement hongrois appuie en outre sa requête sur le fait que l'armistice conclu avec le commandant en chef des armées alliées<sup>2</sup> cesse d'être en vigueur le 4 décembre et qu'il serait désirable de conférer, le plus tôt possible, sur certaines questions, principalement en vue d'assurer le maintien de l'ordre.

En égard aux sympathies que les membres du gouvernement actuel de la Hongrie ont constamment témoignées déjà pendant la guerre aux Puissances alliées, sympathies qui depuis la chute de l'ancien régime, se sont encore accentuées, le Gouvernement de la

<sup>1</sup> Le télégramme a été communiqué à Londres, à Rome, à Washington, à Bruxelles, à Berne, à Cortout, à Athènes et à Madrid.

<sup>2</sup> Le Maréchal Foch.

République du peuple hongrois est en droit d'espérer que les Gouvernements des Puissances alliées donneront leur assentiment à l'envoi dans le plus bref délai, des missions spéciales dont il est parlé ci-dessus.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, f. 172.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 769/S.

*Budapest, 7 décembre 1918.*

J'ai demandé au plénipotentiaire Tchéco-Slovaque à Budapest, Docteur Hodza de s'entendre avec le Gouvernement Hongrois sur la ligne qui pourrait constituer une frontière virtuelle entre les troupes Tchéco-Slovaques et les troupes Hongroises jusqu'à ce que la ligne de démarcation qui doit séparer la Slovaquie de l'État Hongrois ait été exactement définie par le conseil des alliés.

Cette entente a pu être réalisée non sans quelques difficultés.

La ligne dont il s'agit est définie par le document ci-contre<sup>1</sup>.

ANNEXE

M. Hodža, plénipotentiaire de la République Tchéco-Slovaque à Budapest au  
Lieutenant-Colonel Vix, Chef de la Mission Militaire Alliée à Budapest

*Budapest, 6 décembre 1918.*

J'ai l'honneur de vous informer que le Député Tchéco-Slovaque M. Dr Milan Hodža et le Ministre de la Guerre Hongrois M. Albert Bartha sont convenus correspondants aux instructions obtenues concernant une ligne de démarcation qui marque les lieux ultérieurs qui peuvent être occupés par les troupes Tchéco-Slovaques d'occupation.

Cette ligne est marquée par les localités Deveny—Bazin—Kissen—Koc [Kisszenkőc], puis la rivière Sifak [Sisek], la localité Pered, la ligne directe jusqu'à Ersekujvar, le fleuve Zsitva, les localités Verebely, Garamkovacsi, Bat, Hontnemeti, Litva, Lest, Losonctamasi, ligne directe jusqu'à Nyustya, Nagyroce [Nagyróce], Betler, ligne directe à Szomolnok, la vallée de la rivière Golnic [Gölnic], jusqu'à Margitfalva, la vallée du fleuve Hernadh, puis la frontière de Sud du département de Sares [Sáros] jusqu'à la frontière du département Zemplen, ligne directe à Toketerebes [Tóketerebes] y compris Galszecs, puis ligne directe de Toketerebes par Solymes [?] jusqu'à Szobranc, le sommet Viherlat [Vihorlát], la ville Homonna, le fleuve Labor, amont jusqu'à la frontière hongroise.

<sup>1</sup> Voir l'Annexe.

Cette ligne de démarcation n'est valable que jusqu'à l'arrivée de nouvelles instructions.

AG.20N529 c/107. d/2.

NOTE DE M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. Sans N°

Paris, 8 décembre 1918.

Le Ministre de Roumanie<sup>1</sup> ayant fait allusion ce matin, dans une conversation avec moi, à un voyage possible du roi<sup>2</sup> et de la Reine de Roumanie en France<sup>3</sup>, j'ai répondu qu'il ne pouvait en être question pour l'instant.

J'ai dit que les seuls voyages en perspective en dehors de celui du roi d'Italie<sup>4</sup>, fixé au 19 de ce mois, étaient ceux du Prince Alexandre de Serbie et du roi de Grèce, que le dernier ne pourrait s'effectuer avant janvier; qu'ensuite la Conférence de la Paix serait remise et qu'un nouveau voyage ne pourrait alors, me semble-t-il, être matériellement envisagé.

Au cours de la même conversation sur la situation respective actuelle de la France et de la Roumanie, j'ai dit qu'en droit le gouvernement roumain ne pouvait encore être considéré comme étant redevenu *l'Allié* du gouvernement français. Cela ne signifie pas, bien entendu, que nous ne soyons animés des sentiments les plus amicaux à l'égard de la Roumanie et que nous n'ayons la résolution de travailler dans l'intérêt de ses justes revendications. Notre résolution d'abrèger dans les conventions d'armistice le traité de Bucarest<sup>5</sup>, de faire évacuer la Dobroudja par les Bulgares et de reconstituer à côté de nous l'armée roumaine en est la preuve. Mais la situation de droit reste à régler, et la situation de fait ne l'est pas encore complètement.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 32, f. 16.

<sup>1</sup> I. Antonescu.

<sup>2</sup> Ferdinand de Hohenzollern.

<sup>3</sup> La Reine Marie.

<sup>4</sup> Vittorio Emmanuele II.

<sup>5</sup> Signé le 17 août 1916 entre les puissances de l'Entente et la Roumanie.

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 258/2B. Secret

Belgrade, 9 décembre 1918.

*Primo.* - À la date du 5 Décembre<sup>1</sup> en me transmettant une lettre du Comte Karolyi, Lt-Colonel Vix me signale difficulté sa propre position. Il agit adroitement et correctement en défenseur obstiné de la convention du 13 Novembre<sup>2</sup>. Mais nos décisions successives imprévues ou contradictoires au sujet Tchéco-Slovaques, Armée Mackensen, existence Gouvernement Hongrois compliquent sa tâche.

Comte Karolyi dans lettre transmise proteste de la bonne volonté Gouvernement Hongrois qui a donné preuves, proteste contre accusations portées contre lui à la suite de renseignements incontrôlés, discute occupation partie Hongrie par Tchéco-Slovaques qui n'était pas prévue par convention 13 Novembre, qui ne devrait se faire que dans conditions indiquées aux articles I et III et en tenant compte de la frontière bien définie de l'ancienne Hongrie que seule Conférence Paix peut modifier.

Il demande que:

1. Mesures nécessaires soient prises afin que troupes Tchèques s'abstiennent d'une occupation exclusive.

2. En vertu et dans limite paragraphe II il puisse envoyer troupes à l'exception territoire évacué d'après paragraphe I.

3. Enquête soit faite par Commission Mixte pour constater violation armistice par Tchèques.

*Secundo.* - Suis d'avis que satisfaction doit être immédiatement donnée au Comte Karolyi sur points 1. et 3. de sa demande. Sur point 2. conflits graves seraient à craindre tant que frontière Tchéco-Slovaque n'aura pas été définie. Je n'ai pas encore reçu communication de ces frontières que par télégramme N° 6143/3 du 2 Décembre<sup>3</sup> vous m'annonciez avoir demandées.

*Tertio.* - Je crois devoir appeler très particulièrement votre attention sur situation dans laquelle nous plaçons Comte Karolyi.

Il a mis à exécuter convention 13 Novembre empressement qu'il est impossible pas reconnaître.

1. Article I et III ont été observés, même en ce qui concerne les Tchéco-Slovaques, dès notre invitation.

2. Article II Troupes existantes sont certainement inférieures à celles prévues.

3. Article IV — Il a offert restitution matériel Roumain et à livraison matériel prévu. Mais ses propositions que je vous ai transmises par N° 109/2B du 1er Décembre<sup>4</sup> sont encore sans réponse. Hongrois ont même renvoyé partie du train royal serbe.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 66.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

4. Article V — Livraison monitors seule retardée parce que Amiral Troubridje [Troubridge] ne veut pas envoyer de marins à Buda-Pest ayant occupation française.

5. Article VI—VII—VIII et X en cours d'exécution, article XI observé pour ce qui concerne contrôle postal, articles XII, XIII, XIV et XVI observés.

6. Pour article XV vous envoie par télégramme N° 6277/4RT<sup>1</sup> propositions ce jour.

*Quarto.* - Par contre:

1. Nous avons imposé exigences nouvelles si justifiées qu'elles soient au sujet Tchéco-Slovaques sans avoir pu encore apporter précisions.

2. Nous avons arrêté puis poussé Hongrie pour agir en face Mackensen si finalement les a mis en présence de la délégation Général Berthelot.

3. Enfin nous ne reconnaissons pas existence internationale gouvernement hongrois. Ou bien en ne lui notifiant pas comme j'ai fait jusqu'ici nous restons dans équivoque, ou bien en lui notifiant nous risquons inconvénients signalés plus loin.

*Quinto.* - Notre attitude a déjà répercussion à Buda-Pest. Le journal „AS EST” [Az Est] du 3 Décembre se plaint amèrement de la presse française entièrement sous influence Slaves et Roumains. Il dit que vieux ennemis de la Hongrie tels professeur Denis Gauvain (Débats), Herbette (Temps) qui donnent mot d'ordre toute presse française. Que République Hongroise est bafouée, qu'il faut se tourner vers Angleterre ou on connaît mieux Hongrie qu'en France et ou on rencontrera plus grande bienveillance.

*Sexto.* - Je n'insiste pas sur situation très gênée où me trouve moi-même pour faire appliquer une convention au bas de laquelle j'ai mis mon nom comme votre délégué, si nos hésitations peuvent faire douter sincérité nos vues.

*Septimo.* - Mais je vous ai déjà signalé peu solidité Comte Karolyi toujours prêt à s'en aller. Tous nos petits alliés tendent à abuser larges avantages que nous leur avons concédés. J'ai notifié au Lt-Colonel Vix votre N° 12.935/2CH<sup>2</sup> sur situation internationale Gouvernement Hongrois, comme directive personnelle, en lui prescrivant ne pas communiquer jusqu'à nouvel ordre Comte Karolyi.

Il ne fait aucun doute pour moi que cette notification amènerait son retrait immédiat. Bien que ne reconnaissant pas son existence internationale nous avons signé avec lui convention 13 novembre, par laquelle pourrait ne pas considérer comme lié un successeur non reconnu internationalement. Nous n'aurions plus devant nous que des inconnus, probablement sans autorité et nous offrant aucune garantie. De plus, graves désordres dans toutes la Hongrie pourraient en résulter. Situation du Colonel Vix deviendrait impossible sinon dangereuse et je devrais envisager son rappel.

Je crois devoir appeler très sérieusement votre attention sur cette éventualité. Il est de notre intérêt pour le bon ordre présent, comme pour assurer application clauses de la convention faire valoir par la suite de voir Comte Karolyi conserver le pouvoir. À cet effet en dehors de l'occupation que j'ai toujours préconisée il importe de ne pas lui formuler des exigences auxquelles il ne pourrait faire face.

AG.20N497 c/75. d/2.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Sur la situation internationale du gouvernement hongrois voir le document reproduit ci-dessus N° 56.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX AMBASSADES FRANÇAISES  
 À LONDRES, À ROME, À WASHINGTON,  
 À BRUXELLES, À CORFOU, À ATHÈNES, À BERNE ET À MADRID<sup>1</sup>

T. N° 6919. *Paris, 9 décembre 1918, 23h. 30*

La Légation de Suisse me transmet une communication aux termes de laquelle le Gouvernement de la République hongroise s'adresse à tous les Gouvernements des puissances alliées pour lui demander la possibilité de renouer, par l'envoi de missions spéciales aux dits gouvernements les relations directes interrompues par la guerre.<sup>2</sup> Le gouvernement hongrois estime que l'envoi de ces missions répond, non seulement aux intérêts hongrois mais aussi à ceux des puissances alliées:

1. parce qu'il a réussi jusqu'à présent à maintenir la Hongrie dans les limites de l'ordre démocratique qui est un des but de guerre des puissances alliées;

2. parce que les Tchèques, les Roumains et les Serbes ont créé en Hongrie une situation confuse qui met en danger les communications et la distribution des vivres ainsi que le ravitaillement en charbon.

Enfin, il a déclaré que les membres du gouvernement hongrois font état des sympathies qu'ils ont témoignées pendant la guerre aux puissances alliées.

J'ai à peine besoin d'indiquer qu'il n'est pas dans les intentions du gouvernement de la République de répondre à cette communication. Nous nous trouvons en présence d'une nouvelle tentative, de la part du gouvernement hongrois, pour donner le change sur ses intentions et essayer d'échapper aux responsabilités si grandes que la Hongrie a assumées dans la guerre. En même temps on voit de nouveau apparaître les manoeuvres qui consistent à accuser les nationalités opprimées par la Hongrie d'être une source de désordres.

À de telles tentatives, il n'y a lieu d'opposer que le silence.

*Pour Londres, Rome et Washington:* Je vous serai obligé de vouloir bien me confirmer le plein accord du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité avec les vues que je viens de vous exposer.

*Pour Berne:* Je vous serai obligé de faire connaître verbalement au gouvernement suisse notre intention de ne pas donner suite à la demande hongroise.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Un télégramme de même sens a été envoyé par G. Clemenceau au Général Franchet d'Esperey le 12 décembre 1918.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 71.

<sup>3</sup> Le numéro de folio est illisible.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 6216/3. Secret

Salonique, 9 décembre 1918, 1h. 50.

(Reçu: 9 décembre, 11h. 15.)

Guerre m'adresse télégramme ci-après: „Insiste sur situation république Tchéco-Slovaque reconnue par puissance comme État allié et qui doit être traitée comme tel. Services rendus par tchèques, leur dévouement à la France et grand rôle qu'ils sont appelés à jouer dans nouvelle organisation Europe centrale justifié de notre part appui constant et considération spéciale à examen de leur demande. Vous devez donc exiger du Comte Karolyi qu'il retire les troupes qu'il a envoyées dans pays Slovaques.

2. Mouvements prévus dans Sud de Hongrie et envoi cavalerie à Temesvar approuvés. Toutefois il est bien entendu que pour le moment il ne doit pas être procédé à aucun envoi de troupe dans la direction de Budapest au delà de la zone actuellement occupée.

3. D'autre part, télégramme de chargé d'affaires de République Tchéco-Slovaque transmis par Lieutenant-Colonel Vix signale que hongrois s'appuyant sur article 17 de convention d'armistice signée par eux ont envahi Slovaquie et s'y livrent à atrocités sans nombre. Vous prie d'exiger immédiatement du Comte Karolyi retrait troupes magyares de Slovaquie, article 17 de convention n'a ayant jamais eu pour objet donner à Hongrie cette autorisation.”

AG.20N497 c/75. d/2.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
À M. KÁROLYI, PRÉSIDENT DU CONSEIL HONGROIS<sup>1</sup>

D. N° 81/2S.

Budapest, 10 décembre 1918.

Excellence,

La Commission Ministérielle d'Armistice s'est plainte de la non-observation par les troupes Tchéco-Slovaques, sur les territoires occupés par elles, des principes posés par la Convention Militaire du 13 Novembre 1918<sup>2</sup>.

J'ai consulté à ce sujet l'autorité supérieure. Le Général Commandant en Chef<sup>3</sup> me répond par le télégramme suivant:

<sup>1</sup> Une copie de la lettre a été envoyée au Général Commandant l'A.F.O. et au Lieutenant-Colonel Vix.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>3</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

„L'armistice signé par nous s'appliquait exclusivement au front de l'armée d'Orient et ne préjugait en rien des décisions prises ultérieurement par les Alliés sur d'autres fronts.

En conséquence, l'État Tchéco-Slovaque, reconnu par les Alliés, a droit de souveraineté absolue, sur les territoires qu'il a réoccupés dans les limites des frontières provisoires qui lui ont été fixées.”

Je prie Votre Excellence de vouloir bien agréer les assurances de ma Haute considération.

AG.20N528 c/106. d/2.

78

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 252/S.

*Budapest, 12 décembre 1918.*

Par lettre ci-jointe N° 287/1918<sup>1</sup>, en date du 9 Décembre 1918 la Commission Ministérielle d'Armistice, revenant sur la question du tracé de la ligne de démarcation, demande qu'une solution soit apportée à cette question.

Les points qui intéressent le plus le Gouvernement, sont les suivants:

1. En quelle localité (ou voisinage de localité) la ligne droite Bistritz — Maros (Orosfallu) [Marosoroszfalu] rencontre-t-elle la vallée du Grand Szamos.

2. Étant entendu que les vallées, rivières ou fleuves pris comme limites indiquent que la rive Sud doit être considérée comme zone occupée et la rive Nord comme territoire Hongrois, qu'elle est la situation de la ville de Szeged?

3. Quelle est la situation précise des localités suivantes non énumérées dans l'article 1° de la Convention? Sont-elles dans la zone occupée où au contraire en territoire Hongrois?

Bacs-Almas [Bácsalmás]

Battaszek [Bátaszék]

Vemend [Véménd]

Puspok-Lak [Püspöklak]

N-Hird [Hird]

Puspok-Bogad [Püspökbogád]

St-Lorinz [Szentlőrinc]

Szigetvar [Szigetvár]

Darany [Darány]

Barcs

<sup>1</sup> Document non reproduit.

Le Gouvernement Hongrois n'ignore pas que la limite de démarcation de l'art. 1 de la Convention n'engage pas l'avenir puisque les questions territoriales ne pourront être réglées en définitive que par le congrès de la paix; mais s'il s'attache une telle importance à cette question c'est que, en dehors de la question d'occupation qui l'intéresse actuellement, cette ligne de démarcation demeure en fait une véritable barrière économique.

En vous adressant ci-joint une carte de 700.000<sup>1</sup>, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir y faire tracer cette ligne que, seul, vous pouvez me préciser puisque vous avez signé la convention<sup>2</sup> comme délégué du Général Commandant en Chef<sup>3</sup>.

AG.17N514 c/1. d/2.

79

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT  
AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

T. N° 332/2B.

*Belgrade, 12 décembre 1918.*

En réponse à votre question 23/S du 28 Novembre<sup>4</sup> et instructions du Général Commandant en Chef les A.A.<sup>5</sup>, vous prie répondre Gouvernement Hongrois que Armistice prévoyait implicitement occupation Transylvanie par Roumanie, puisque Roumains sont considérés comme faisant partie entente.

AG.20N527 c/105. d/4.

<sup>1</sup> La carte n'est pas reproduite.

<sup>2</sup> Il s'agit de la convention du 13 Novembre 1918.

<sup>3</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

<sup>5</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 6262/3. Secret

Salonique, 13 décembre 1918, 8 h.

(Reçu: 13 décembre, 12h. 15.)

En réponse à 258/2B<sup>1</sup> et à 276/2B<sup>2</sup> du 9 Décembre.

1. Je connais parfaitement difficultés de toutes sortes que vous rencontrerez et les juge d'autant mieux que me trouve moi-même en présence de difficultés encore plus considérables et nombreuses.

2. Situation actuelle en ce qui vous concerne peut se résumer ainsi:

I. Certaines conditions armistice Hongrie présentent difficultés application en raison situation particulière Général Berthelot opérant au Nord du Danube en territoire Roumain et liaison précaire avec lui; il y a gros intérêt, que j'ai signalé à Général Berthelot, à ce que liaison directe soit permanente entre ses délégués et commission contrôle ... pour règlement direct et rapide détails intéressant Roumanie, en particulier dans question wagons pétroliers à laquelle faites allusion Mission Lt-Colonel Landrot a dû être envoyée dans ce but par Général Berthelot. Mission Capitaine Burlat envoyée sur seule initiative Berthelot.

II. Je suis informé seulement aujourd'hui par Général Berthelot qu'il n'a signé aucune convention avec Mackensen. Envoyez, comme le proposez par 276/2B<sup>3</sup> du 9, Officier de liaison auprès de Armée du Danube, dont la présence hâtera solution de bien des questions et permettra à Commission Budapest connaître avis Général Berthelot et de prendre décision en dernier ressort en toute connaissance de cause.

III. Comte Karolyi représente autorité locale en pays ennemi: Autriche-Hongrie, et doit s'employer à satisfaire à toutes exigences résultant situation reconnue, sinon devra y être contraint; ses plaintes doivent être accueillies avec réserve. Il y a lieu de lui savoir gré de son empressement et de sa bonne volonté. Vous avez raison de ne pas pousser avec lui les choses à l'extrême afin d'avoir devant nous une autorité et non une anarchie (littéralement: choses à l'afin de devant nous...) mais agissons à temps à son égard dans limite stricte précisée dans télégramme 12.935/2CH<sup>4</sup> du 5 décembre. La Hongrie est battue et avant de nous demander la paix elle a été un de nos plus acharnés adversaires; elle doit donc payer comme autres États de la Monarchie Dualiste.

IV. Question Tchéco-Slovaque vous a été précisée en particulier par télégramme 6216/3<sup>5</sup> et 6134/4<sup>6</sup> du 9 Décembre. Exigences Tchéco-Slovaques ne sont pas nouvelles

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 74.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

<sup>5</sup> Document reproduit ci-dessus N° 76.

<sup>6</sup> Document non reproduit.

et s'appuyent sur principe reconnu par entente, droit à voir son territoire évacué; troupes hongroises doivent donc être retirées et territoires évacués être occupés par Armée Tchéco-Slovaque. Il ne saurait être question revenir sur décisions prises à Paris. Je n'ai pas encore reçu de Paris réponse à ma demande fixer limites tchéco-slovaques, qui est question essentielle pour régler toutes difficultés.

V. J'ai envoyé mes propositions limitations *zone militaire* occupation respective serbe et roumaine au ministre 9 Décembre<sup>1</sup>. De sa réponse dépendra limite entre A.F.O. et Armée du Danube et question Banat sera réglée. Toute décision prise d'ici n'aurait qu'un caractère temporaire.

VI. Toute enquête sur territoire hongrois ou tchéco-slovaque et du ressort de la Commission de Budapest instituée dans ce but.

VII. Amiral Troubridje [Troubridge] a demandé et reçu autorisation envoyer marins à Budapest.

VIII. Dans plusieurs télégrammes j'ai fait ressortir à Paris intérêt que nous aurions à occuper Budapest. Des raisons politiques que j'ignore doivent s'opposer à cet envoi.

IX. Décisions que vous qualifiez imprévues et contradictoires m'ont été imposées par Paris qui doit avoir ses raisons pour agir ainsi.

3. J'attire de nouveau votre attention sur votre mission qui comporte uniquement occupation militaire et ne vous faites intervenir en aucune façon dans questions de revendications territoriales ou politiques qui ne sont absolument pas de votre ressort.

AG.20N497 c/75. d/2.

## 81

M. CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. Sans N°

*New York (Washington) (Sans date)  
(Reçu: 14 décembre 1918, 22h. 40.)*

J'ai eu soin de signaler au Secrétaire d'État<sup>2</sup> par intérim, *telle qu'elle m'était exposée par le télégramme 4228<sup>3</sup>*, la démarche effectuée par la Légation de Suisse à Paris<sup>4</sup>, auprès de V. Exc. pour lui faire part du désir qu'aurait la République hongroise d'envoyer d'ores et déjà des missions spéciales dans les pays alliés.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Robert Lansing.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Sur la démarche voir le document N° 71.

M. Polk, à qui le danger d'une pareille manoeuvre n'a pas échappé, m'a répondu que semblable demande n'aurait pas encore été représentée au Gouvernement fédéral, mais qu'elle n'avait aucune chance d'être accueillie tant que la paix générale ne serait pas signée.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol 44, f. 177.

## 82

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 307/S.

*Budapest, 14 décembre 1918.*

D'une note N° 429<sup>1</sup> de la Commission d'armistice dont je ne saisis pas très bien l'intention et dont le ton m'a surpris.

Je me propose de l'adresser au Président du Conseil, avec la lettre ci-jointe<sup>2</sup>, à moins que vous ne préfériez y faire une autre réponse.

Cette note cache évidemment une arrière pensée politique. Elle vise à prendre vis-à-vis de la mission et du Commandement allié, une attitude moins humble que par le passé et à affirmer publiquement ce changement d'attitude. Elle a pour but de rétablir d'une manière plus efficace l'autorité du Gouvernement, sous le couvert du Commandement Allié, dans les territoires occupés.

Je ne puis suivre la commission sur ce terrain.

Quant au dernier paragraphe de la note, qui me fixe un délai, j'aurai grand soin à n'en tenir aucun compte. Je ne puis accepter d'ultimatum. J'ajouterai que si nous marquons nous-même un respect plus loyal de la Convention, ma situation vis-à-vis des Hongrois serait bien plus forte.

J'insiste pour que la barrière économique toujours existante, surtout en territoire occupé par les Serbes, soit levée. Puisqu'ils ne montrent à cet égard de bonne volonté, ni même de bonne foi, il faut leur donner des ordres. L'organisation de la Commission central à Szabadka proposée par ma lettre N° 59 du 29 nov.<sup>3</sup> eût aplani bien des difficultés.

AG.17N514 c/1. d/2.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 318/S.

*Budapest, 14 décembre 1918.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint:

1. Extrait d'une note (N° 7/f du 13/12)<sup>1</sup> que m'adresse M. Hodja [Hodža], plénipotentiaire de la République Tchéco-Slovaque à Budapest.

2. Le projet de réponse que je compte lui adresser si vous en approuvez les termes.<sup>2</sup>

L'examen de ce dossier vous permettra de vous rendre un compte exacte de la mentalité de nos récents alliés de Bohême.

ANNEXE<sup>3</sup>

Le Lieutenant-Colonel Vix, Chef de la Mission Militaire Alliée à Budapest à M. Hodja [Hodža], Ministre plénipotentiaire de la République Tchéco-Slovaque.

*Budapest, 14 décembre 1918.*

Réponse à la note N° 7/f du 13 décembre<sup>4</sup>.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vous demandant de faire envoyer du charbon si possible en Hongrie, c'était afin de permettre à ce pays de remédier à une crise de charbon qui m'est signalée comme très grave et en vue d'éviter les troubles qui éventuellement pourraient résulter de cette crise.

Je suis extrêmement surpris de la note que vous m'adressez à ce sujet et de laquelle il résulte que le gouvernement Tchéco-Slovaque y mettrait comme condition l'occupation du district de Teschen par des troupes Françaises.

Je ferai remarquer à ce sujet que:

1. L'intervention française ne peut à aucun prix être envisagée dans une question qui n'intéresse, à vrai dire, que l'État Hongrois et la République Tchéco-Slovaque.

2. Le Commandement allié est seul juge des mesures à prendre pour l'occupation des points stratégiques en Hongrie, conformément aux dispositions de l'article 3 de la convention<sup>5</sup> et qu'en aucun cas il ne peut accepter qu'on lui pose des conditions à ce sujet.

3. En toute état de cause une troupe Française ne peut être considérée comme un objet d'échange contre des wagons de charbon.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Voir l'Annexe.

<sup>3</sup> La cote des archives de l'Annexe: AG.17N515 c/3. d/2.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

<sup>5</sup> Il s'agit de la convention du 13 novembre 1918, reproduit ci-dessus N° 33.

4. Il est particulièrement pénible qu'une telle proposition ait pu être présentée à propos du district de Teschen qui est actuellement l'objet d'un litige d'ordre politique entre la République Tchéco-Slovaque et l'État Polonais.

Je vous serais obligé, de bien vouloir porter ces observations à la connaissance du gouvernement Tchéco-Slovaque.

AG.17N515 c/2. d/3.

84

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE  
à M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 116-119.

*Bucarest via Salonique, 15 décembre 1918, 19h. 30.*

1. Je n'ai pas d'opinion à donner pour décider si alliés doivent intervenir ou non en Russie. Mais si on le fait, j'estime qu'il faut y employer moyens nécessaires, tels qu'ils ont été indiqués par mes télégrammes 83/3 et 212/1<sup>1</sup>.

2. Je signale et attire attention sur fait que émissaires hongrois agissent comme de véritables agents provocation en Transylvanie et poussent au bolchevisme pour empêcher — tout au moins contrecarrer notre action. De nombreuses manifestations et des troubles qui sont la conséquence s'étant produits à limite entre Hongrie et Transylvanie, ai autorisé haut commandement roumain à faire dépasser par troupes roumaines, en (1 gr. omis)<sup>2</sup> que les nôtres puissent les remplacer, ligne fixée par armistice et à occuper les — de Sigetul, Marremuresului [Sighetul Maremușului (Marmației)], Baiamare, Satmar [Satu Mare], Careima [Carei (Mare)], Dej, Cluj, Orradiamare [Oradea (Mare)], Arad. Je peux être dans esprit de l'armistice qui a autorisé occupation des points stratégiques.

D'autre part il est nécessaire si bolchevisme se développe en Hongrie de menacer gouvernement d'une occupation militaire de son territoire. Gouvernement hongrois laisse se manifester ouvertement théories bolcheviques et certains journaux témoignent nettement seulement contre alliés. D'autre part, des brochures imprimées à Budapest insultantes pour roi et reine, essayant détourner habitants Transylvanie de Roumanie sont répandues à profusion par hongrois en Transylvanie. Signale aussi que célèbre révolutionnaire roumain Racosky qui a renié son pays est devenu son plus ardent ennemi et est libre à Budapest même, a autorisation envoyer des radiotélégrammes. Cette situation ne doit pas être tolérée.

AG.5N202

<sup>1</sup> Documents non reproduits.

<sup>2</sup> Lacune de déchiffrement.

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AUX GÉNÉRAUX  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT ET  
BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE

T. N° 469/2B.

*Belgrade, 16 décembre 1918.*

*Primo* — Le Colonel Vix me fait savoir qu'un officier du Grand Quartier Général Roumain a téléphoné à Lieutenant Colonel Landrot<sup>1</sup> qu'en raison situation alarmante dans région Kolosvar et du Maros les Alliés ont décidé franchir ligne de démarcation et de pousser sur une nouvelle ligne.

*Secundo* — En attendant nouvelle officielle et pour éviter effusion sang Colonel Vix a averti gouvernement hongrois en l'invitant à interdire qu'il soit tiré coups de fusils. Colonel Landrot a téléphoné dans même sens autorités roumaines.

*Tertio* — Vous demande me faire connaître d'urgence décisions nouvelles qui auraient été prises, leurs raisons, leur but et leurs conditions.

AG.20N525 c/102. d/5.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 381/S.

*Budapest, 16 décembre 1918.*

*Primo* — Lieutenant-Colonel Landrot a appris par message téléphoné adressé de Nagyszeben par colonel Beresteanu du G.Q.G. Roumain que par suite nouvelle décision alliés troupes Roumaines avaient ordre franchir ligne démarcation et se porter jusqu'à ligne Pzambar-Nemed [Szatmárnémeti?]-Nagykaroly-Nagyvarad et point indéchiffrable.

*Secundo* — Motif serait que nouvelles de plus en plus alarmantes seraient parvenues des régions Kolosvar et vallée du Maros où vie et fortune paysans ne serait plus en sécurité.

*Tertio* — Ai prévenu gouvernement hongrois du fait, ajoutant que n'avais reçu aucun avis officiel, de telle décision -Stop- Lui ai demandé ordonner troupes hongroises ne pas résister et de prendre toutes mesures pour éviter effusion de sang -Stop- Colonel Landrot a fait même recommandation autorités Roumaines.

Franchissement ligne démarcation sur tout front me paraît difficilement assimilable à occupation points stratégiques -Stop- Dans ses conditions convention armistice serait déchirée par Alliés -Stop- Suis surpris avoir reçu aucun avis officiel événement cette

<sup>1</sup> Délégué du Général Berthelot à Budapest.

importance -Stop- Si convention supprimée contrôle cette dernière inutile et ma mission devient sans objet ou doit être modifiée -Stop- Serais heureux recevoir instructions ma situation étant actuellement assez équivoque.

AG.20N528 c/106. d/2.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

D. N° 397/S.

*Budapest, 17 décembre 1918.*

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un volumineux dossier que m'adresse la Commission Ministérielle d'Armistice Hongroise, relatif aux atteintes portées, à son avis, à la convention du 13 novembre<sup>1</sup> par les troupes des différentes nationalités alliées. Les griefs de la Commission peuvent être classés en quatre catégories:

1. Intervention des troupes alliées dans l'administration intérieure des territoires occupés. Suppression de la police et de la gendarmerie. Établissement d'une frontière économique (art. 1 et 17).
2. Maintien dans ces territoires d'un matériel et d'un personnel technique supérieur aux besoins normaux de ces régions (art. 4 et 15).
3. Réquisition arbitraires (art. 12).
4. Mainmise sur les chemins de fer, les postes et les télégraphes (art. 3 et 14).

Le gouvernement hongrois n'a pas toujours satisfait avec tout l'empressement désirable aux exigences des alliés, notamment dans l'affaire Mackensen.

Sans pouvoir citer de fait précis, je garde quelques doutes dans sa loyauté dans cette affaire. Le fait de s'être formellement engagé à interner les troupes allemandes, alors qu'il ne devait guère ignorer son incapacité est assez louche. Qu'il l'ait voulu ou non il a facilité la fuite en Allemagne de la majeure partie des troupes Allemandes.

Sur d'autres points toutefois il a manifesté de la bonne volonté. Après quelques résistances, pour sauver la face, peut être pour nous tâter, il a presque toujours cédé à nos exigences. Jusqu'à nouvel ordre il n'est pas permis d'affirmer qu'il ne s'exécutera pas.

Ceci posé, je suis obligé de reconnaître qu'un grand nombre de ses griefs sont fondés. Les alliés, en général, ont montré peu de respect pour la convention qu'ils ont signée<sup>2</sup>. Ils ont traité le pays occupé en pays conquis.

Si grandes que soient les souffrances éprouvées par certains d'entre eux, ces souffrances ne justifient point à mon sens une violation continuelle à tout droit.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>2</sup> Note du document: Je ne vise pas ici les violations flagrantes à la convention que constituent l'invasion par les Tchèques de la Hongrie, puis celle de la Transylvanie par les Roumains. Ce sont là des griefs qui s'adressent plutôt au Congrès de Versailles.

Il est particulièrement regrettable que la France, qui s'est posée en champion de la justice et du droit, couvre de son autorité de pareils errements.

Je ne discuterai pas ici le détail, les divers griefs exposés par la Commission Hongroise à l'égard de toutes ces nationalités ennemies, accrochées à ses flancs. Une enquête s'impose sur tous les faits relevés. Il serait juste et de bonne politique d'en examiner le bien fondé et de les faire cesser.

En ce qui concerne les territoires occupés par les Serbes et les Roumains, j'estime que les propositions antérieurement adressées permettraient de régler la question.

Ces propositions peuvent se résumer ainsi qu'il suit:

1. Organisation d'une Commission Centrale de ravitaillement Interalliée, s'occupant de toutes questions économiques intéressant ces territoires.

La barrière économique élevée par les Serbes sur la ligne de démarcation disparaîtrait de ce fait.

(Lettre N° 59/S. du 29 novembre 1918.)<sup>1</sup>

2. Organisation d'une Commission des Communications (Chemin de fer, ligne téléphoniques et télégraphiques) ayant tout pouvoir dans la zone occupée.

3. Afin d'assurer l'unité d'action indispensable, création, sous l'autorité d'un Général Français, d'un grand commandement territorial, ayant pour mission de centraliser, pour l'ensemble de ces territoires toutes questions militaires, administratives, économiques de ces régions.

Cet organe serait directement relié avec les gouvernements serbe et hongrois et correspondrait avec le gouvernement hongrois par l'intermédiaire de la mission de Budapest.

Les questions Tchéco-Slovaques pourraient être traitées, dans des conditions analogues, par intervention directe de la mission de Budapest auprès du gouvernement hongrois et du représentant accrédité de la République Tchécoslovaque.

Ainsi pourraient être réglés les principaux griefs relevés dans les paragraphes 1. et 4. ci-dessus.

Ceux qui font l'objet du paragraphe 3. ne doivent pas exister. Les réquisitions doivent être réglées régulièrement, soit par bons dûment établis, soit par paiements directs. Il doit suffire de rappeler sévèrement ceux qui y contreviennent aux ordres donnés.

Ceux qui font l'objet du paragraphe 2. seraient étudiés par des Commissions mixtes, dans les conditions prévues par ma note N° 305/S. du 14 Décembre<sup>2</sup>.

AG.20N527 c/105. d/4.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 58.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

LA COMMISSION MINISTÉRIELLE D'ARMISTICE HONGROISE  
 AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

T. N° 627/1918.

*Budapest, 18 décembre 1918.*

Nous avons pris bonne note de la communication faite sous N° 427/s du 17 décembre<sup>1</sup> d'après laquelle la ville de Kolozsvar sera occupée comme point stratégique. En même temps nous refusons très énergiquement de retirer nos troupes de cette ville, parce que cette exigence est irréfutablement contraire aux stipulations précises de la C.M. signée à Belgrade le 13 Nov. a.c.<sup>2</sup>

Le Gouv. Hongrois n'est pas à même de faire droit à cette demande, est persiste à maintenir ses troupes conformément aux articles I et II de la C.M. à l'ouest et au nord de la ligne de démarc.

Si cette décision légitime et immuable du Gouv. Hongrois entraînait des incidents voire même des rencontres entre les troupes hongroises et roumaines, il en décline d'ores et déjà toutes responsabilités et dévolue celle-ci uniquement au commandant des troupes des alliés, qui tenterait avec la force l'écartement des troupes hongroises.

AG.17N515 c/2. d/1.

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
 FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 511/2B. Secret.

*Belgrade, 18 décembre 1918.*

*Primo* — Colonel Vix me télégraphie qu'il a reçu du Général Berthelot télégramme suivant: „N° 148/3. Afin d'éviter toute friction entre troupes hongroises et troupes roumaines vous prie faire donner ordre à troupes hongroises d'évacuer Klaussembourg [Klausenburg], cette ville devant être occupée par mon ordre comme point stratégique par les Roumains en attendant que je puisse envoyer troupes françaises.” Colonel Vix a notifié sans délai ce télégramme gouvernement hongrois.

*Secundo* — Cette décision du Général Berthelot est absolument contraire à l'article III de la convention du 13 Novembre qui vous réserve droit fixer point stratégique à occuper. Elle me paraît contraire à vos intentions et à celles du gouvernement français, si je m'en rapporte aux ordres que vous m'avez donnés de ne pas entrer en Hongrie.

<sup>1</sup> Document non reproduit. Sur le même sujet voir le document reproduit ci-dessous N° 89.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

*Tertio* — J'insiste à nouveau sur situation que vous ai signalée par mes télégrammes N° 469/2B et 493/2B<sup>1</sup> vous faisant ressortir position où je me trouverais si nous ne respectons pas convention dont je suis chargé assurer application après y avoir mis mon nom, comme votre délégué, et si je n'étais pas prévenu en temps voulu des décisions nouvelles prises à son sujet.

*Quatro* — En conséquence vous demande d'urgence d'arrêter mouvement Berthelot ou me donner ordres nouveaux avec raison, but et condition du mouvement.

AG.20N497 c/75. d/3.

90

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 464/S.

*Budapest, 18 décembre 1918.*

*Primo* — Ai déjà invité gouvernement hongrois évacuer Klausenbourg<sup>2</sup> pour éviter friction -Stop- Je pensais Général Berthelot accord avec Salonique.

*Secundo* — D'autre part Colonel Landrot me fait remarquer que Général Berthelot agit dans questions Transylvanie comme Général en Chef indépendant Salonique.

*Tertio* — Il y aurait lieu de préciser exactement ce point et définir également ce que devient ma mission en ce cas -Stop- Il est manifeste qu'unité d'action entre Bucarest et Belgrade doit être assurée et zone d'action respectives Danube et A.F.O. nettement définies.

*Quarto* — Cette question doit être envisagée dans création de toutes commissions interalliées intéressant territoires occupés tant par Serbes que par Roumains.

AG.20N525 c/102. d/5.

<sup>1</sup> Documents non reproduits.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 89.

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 6322/3. *Belgrade, 20 décembre 1918.*

Réponse à N° 469/2B' du 16 Décembre.

1. Général Berthelot m'a télégraphié ce qui suit. „Je signale et attire attention sur fait que experts hongrois agissent comme de véritables agents de provocation en Transylvanie et poussent au bolchevisme, pour empêcher, tout au moins contrecarrer notre action.

De nombreuses manifestations et des troubles qui en sont la conséquence s'étant produit à la limite entre la Hongrie et la Transylvanie ai autorisé le haut commandement Roumain à faire dépasser par troupes roumaines en attendant que les notes puissent les occuper les villes de Sigetul, Masigetul, Marenuresubri [ces trois, ensemble: Sighetul Marenureşului], Boiamare [Baia Mare], Satmar [Satu Mare], Carcimari [Carei (Mare)], Deyclui [Dej, Cluj], Oradiama [Oradea (Mare)], Arad.

Je pense être dans l'esprit de l'armistice qui a autorisé occupation des points stratégiques, d'autre part, il est nécessaire si bolchevisme se développe en Hongrie de menacer gouvernement d'une occupation militaire de son territoire. Gouvernement hongrois laisse se manifester ouvertement théories bolcheviste et certaines journaux témoignent nettement des sentiments contre alliés. D'autre part des brochures imprimées à Buda Pest insultantes pour roi et reine ayant essayé détourner (?).”

2. En lui accusant réception de son télégramme j'ai demandé au Général Berthelot de vouloir bien à l'avenir et dans l'intérêt même de son action s'entendre au préalable avec commission de Contrôle de Budapest à laquelle je vous prie de communiquer le télégramme ci-dessus<sup>2</sup>.

AG.20N528 d/1. c/106.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

D. N° 472/S. *Budapest, 19 décembre 1918.*

Agitation sociale, rivalités de nationalités.

Notre rôle puisque nous intervenons en Hongrie est de maintenir l'ordre dans la mesure possible. Il convient donc de suivre de près tous ces mouvements.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 85.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

Je relève que l'acharnement des nationalités autrefois asservies à la Hongrie, aujourd'hui soutenue par l'Entente, peut pousser les Hongrois à bout.

Tout en se montrant ferme et très exigeant envers Hongrie, il est des limites qu'il conviendrait de ne pas dépasser.

J'estime qu'on les dépasse.

AG.17N514 c/1. d/2.

93

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 534/2B.

Belgrade, 19 décembre 1918.

*Primo.* Ai transmis au Colonel Vix votre N° 6322/3<sup>1</sup>.

*Secundo.* Lt-Colonel Vix me fait savoir que Lt-Colonel Landrot lui a fait remarquer que Général Berthelot agit dans question de Transylvanie comme Général en Chef indépendant de Salonique.

*Tertio.* Ai connu nomination du Général Berthelot au commandement Armée Danube et mission qui lui avait été confiée pour établir convention avec Mackensen.

Vous demande me faire savoir s'il aurait autres pouvoirs que j'ignore jusqu'à présent.

*Quarto.* Dès que j'ai été avisé de situation alarmante dans région de Klausenbourg dont vous ai fait part dans mon 211/2B<sup>2</sup>, j'ai fait envoyer un officier de la mission pour me renseigner sur gravité situation et mesures à prendre. Renseignements non encore parvenus. Mais situation semble celle de toute la Hongrie qui avait fait proposer occupation Budapest et Presbourg. Avance roumaine pourrait inciter Serbes franchir ligne démarcation.

AG.20N525 c/102. d/5.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 91.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 15.373 BS/3.

Paris, 19 décembre 1918.

Réponse à votre 6257/3 du 12 Déc.<sup>1</sup> paragraphe 4.

Renseignement fournis par Affaires Étrangères:

*Primo.*- „Limites historiques Slovaquie revendiquées par république tchéco-slovaque sont les suivantes:

- a) Frontières Ouest et Nord se confondent avec celles de Hongrie actuelle;
- b) Frontières Sud suivent Danube jusqu'à rivière Eipel, puis cours Eipel jusqu'à ville Rima Szombat, ensuite en ligne droite de Ouest à Est jusqu'à rivière Ung;
- c) Frontières Est se confondent avec cours de Ung, jusqu'à frontière de Galicie."

*Secundo.*- Frontières définitives ne pourront être précisées que d'accord entre Alliées à Conférence de Paix.

AG.4N57 c/63. d/11.

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. N° 1007.

Londres, 20 décembre 1918.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions du télégramme du Département, N° 6919 du 9 de ce mois<sup>2</sup> (par courrier), j'ai fait connaître au Secrétaire d'État pour les Affaires Étrangères<sup>3</sup> l'accueil que le Gouvernement Français estime devoir réserver à la proposition du Gouvernement de la République Hongroise relative à l'envoi des missions spéciales auprès des Gouvernements Alliés.

Par la note ci-jointe en copie<sup>4</sup>, M. Balfour vient de me faire connaître que le Gouvernement Royal partage entièrement le point de vue du Gouvernement Français à ce sujet et qu'il n'y a pas lieu, à son avis, de répondre à la suggestion du Gouvernement Hongrois.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 80.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 75.

<sup>3</sup> Arthur James Balfour.

<sup>4</sup> Voir l'Annexe.

## ANNEXE

The secretary of State for Foreign Affairs presents his compliments to the French Ambassador, and, with reference to Monsieur de Fleuriau's Note of the 12th instant<sup>1</sup>, relative to the request of the Hungarian Government for permission to despatch an official mission to France, has the honour to inform Monsieur Cambon that His Majesty's Government entirely concur in the view expressed by the French Government that no reply should be returned to the Hungarian Government's communication.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, ff. 184-85.

## 96

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT<sup>2</sup>

T. N° 510/S.

Budapest, 20 décembre 1918.

*Primo.*- Reçu votre cinq cent trente un sur 2 B<sup>3</sup> ce télégramme ne précise pas si Général Berthelot agit indépendamment ou au nom du Général Cdt. A.A.

*Secundo.*- Jusqu'ici il n'a été question que de l'occupation de Koloszvar, qui fait grand bruit, et non d'autres points.

Faut-il notifier occupation nouveaux points?

*Tertio.*- Aucune réponse général Berthelot à questions posées.

*Quarto.*- Puis je [sic] aviser officiellement gouvernement que occupation points stratégiques Transylvanie fondée sur développement bolchevisme. Il ne comprendra guère non occupation de Budapest, capitale étant foyer principal de toute agitation - Fin.

AG.20N525 c/102. d/5.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> La copie a été envoyée au 3<sup>e</sup> Bureau de l'Armée.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 91, voir la deuxième note.

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>1</sup>.

T. N° 558/2B. Belgrade, 20 décembre 1918.

*Primo.*- Monsieur de Noiseux, attaché Comte Karolyi, est venu trouver Colonel Vix à titre privé, dit-il, pour l'avertir gravité situation et imminence révolution.

Celle-ci serait fomentée par bolchevistes appuyés sur foule soldats désœuvrés, indisciplinés, qui n'obéissent plus aucune autorité.

Intervention quelques milliers français disciplinés serait indispensables pour empêcher explosion imminente.

*Secundo.*- Bien que dire, de Noiseux doivent être acceptés [sic] sous réserve, cela doit rappeler que vous ai signalé plusieurs fois bruits analogues mais qui prennent de plus en plus consistance, les difficultés intérieures, l'indiscipline de l'armée, l'impuissance du gouvernement sont telles qu'on doit considérer comme possible développement rapide mouvement insurrectionnel.

*Tertio.*- D'autre part Lt-Colonel Vix me signale<sup>2</sup> que l'occupation projetée de Kalosvar [Kolozsvár] seule connue jusqu'ici a déjà fait grand bruit.

Notification de votre 6322<sup>3</sup> faisant connaître nouveaux points à occuper sera interprétée comme une violation de la convention du 13 Novembre<sup>4</sup> et créera très grande émotion. D'autant plus qu'on ne comprendra pas qu'elle puisse être justifiée par mesure contre bolchevisme puisque nous n'occupons pas Budapest foyer principal de toute agitation.

*Quarto.*- Il est certain qu'occupation Budapest résoudrait comme vous l'ai toujours dit la plupart difficultés à condition que nous arrivons à temps.

AG.17N516 c/3. d/1.

<sup>1</sup> La copie a été envoyée au 3<sup>e</sup> Bureau de l'Armée.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 96.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 91.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 537/S.

*Budapest, 20 décembre 1918.*

Primo: Ai vu ce soir Comte Karolyi et l'ai prié d'intervenir auprès de la presse pour faire cesser campagne qui s'organise contre la mission.

Secundo: Lui ai signalé que cette campagne calomnieuse peut au besoin être traduite devant les tribunaux si gouvernement craint intervenir par force -stop- Mission a toujours loyalement et impartialement assuré son rôle contrôle armistice et ne peut admettre campagne pour dévier sur elle mécontentement populaire.

Tertio: Ai signifié Comte Karolyi que menace agitation même grave ne saurait m'émouvoir et que si tel était le but le résultat serait nul -stop- Comte Karolyi m'a saisi de démarches dont vous ai parlé et intention de venir me trouver avec délégation pour remettre le pouvoir à autorité militaire alliée.

Quarto: Lui ai répondu que ne me prêterais pas plus à pareille plaisanterie que ne me laisserais influencer par menaces danger -stop- Lui ai fait remarquer que mission avait rôle faire respecter droit Hongrois comme celui des autres nationalités et que si son départ devenait nécessaire peuple hongrois resterait seul en face convoitises de tous ses ennemis -stop- Seule la mission est en mesure lui assurer bénéfices de la convention.

Quinto: Comte Karolyi ayant discuté l'esprit de certains articles de la Convention lui ai demandé fin de compte si cette convention avait été imposée aux Alliés ou au gouvernement Hongrois.

Sexto: Il m'a promis de faire son mieux pour agir sur la presse et sur l'opinion. Il réclame à nouveau intervention Française ou Anglaise mais proteste contre occupation Roumaine points stratégiques.

Septimo: Vous ai adressé tous renseignements importants au fur et à mesure qu'ils m'arrivent -stop- Si incidents se produisent je ne pense pas qu'ils puissent atteindre gravité que bien des gens pressentent.

AG.17N514 c/1. d/3.

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 567/2B.

*Belgrade, 21 décembre 1918.*

Ai reçu pour être transmis en chiffré à Général Berthelot télégramme qui suit.

Ne connaissant pas chiffre en possession Général Berthelot vous l'adresse avec prière de faire suivre:

„Lieutenant-Colonel Landrot à Général Berthelot, N° 22: Colonel Vix a notifié à Gouvernement Hongrois votre décision autorisant troupes roumaines à dépasser ligne démarcation pour occuper comme points stratégiques ville désignées dans votre télégramme, en attendant que cette occupation puisse être réalisée par troupes françaises.

Gouvernement Hongrois dit redouter que cette occupation apparaisse en Hongrie comme purement roumaine et non comme occupation alliée faite en vertu convention militaire, et craindre qu'il ne résulte graves difficultés pour lui. Gouvernement pense que situation à cette égard serait très améliorée par présence d'un officier français dans chaque ville occupée par troupes roumaines.

Suis d'avis que cette mesure serait excellente à tous points de vue et permettrait être plus exactement renseigné sur ce qui se passe dans cette région."

AG.20N528 c/106. d/2.

### 100

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 563/S.

*Budapest, 21 décembre 1918.*

Ai reçu du Général Berthelot télégramme suivant:

„Prière faire savoir à Colonel Landrot que Général Berthelot lui donne pleins pouvoirs pour traiter toutes questions entre Hongrois et Roumains."

AG.20N525 c/102. d/5.

### 101

LE LIEUTENANT-COLONEL LANDROT, DÉLÉGUÉ DU GÉNÉRAL BERTHELOT À BUDAPEST  
AU COLONEL BERESTEANU À NAGYSZEBEN, AU GÉNÉRAL MOSOUI,  
COMMANDANT LA 7<sup>e</sup> DIVISION DE L'ARMÉE ROUMAINE À NAGYSZEBEN ET  
AU GÉNÉRAL NECULCEA À MAROSVÁSÁRHELY

T. N° 596/S.

*Budapest, 21 décembre 1918.*

Il est bien entendu que le télégramme N° 405<sup>1</sup> du Colonel Vix n'ordonnent aucunement la suspension des mouvements et de l'occupation des points stratégiques ordonnés par le commandement -stop- Ce télégramme prescrit seulement ne pas obliger par la force troupes et autorités militaires hongroises à évacuer Kolosvar -stop- Il est évident que les troupes et autorités militaires hongroises ne doivent absolument rien faire

<sup>1</sup> Document non reproduit.

pour empêcher ou gêner opérations des troupes roumaines -stop- Dans le cas contraire commandement roumain aurait le devoir employer moyens nécessaires pour exécuter ordres reçus -stop- En résumé éviter tout acte d'hostilité qui ne serait pas strictement indispensable.

AG.17N514 C/1. d/3.

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

D. N° 15.461 BS/3. Secret

Paris, 22 décembre 1918.

Par lettres 4.542 et 4.543 des 22 et 23 Novembre<sup>2</sup>, vous m'avez signalé les demandes faites par le gouvernement de Prague en vue d'obtenir l'envoi en Bohême de toutes les forces tchéco-slovaques, renforcées d'un important contingent français, et vous avez attiré mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à donner, dans toute la mesure possible, satisfaction à cette demande.

Je vous ai répondu, par lettre 14.675 BS/3 du 26 Novembre<sup>3</sup> que je ne pouvais, pour le moment, envisager l'envoi de forces françaises dans les pays tchéco-slovaques, et que, d'autre part, le transport en Bohême des forces tchèques de France et d'Italie était à l'étude.

Par lettre 4.969 du 13 Décembre<sup>4</sup>, vous m'avez de nouveau demandé d'examiner dans quelle mesure satisfaction pouvait être donnée à la demande du gouvernement tchèque de recevoir l'appui de troupes françaises.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis obligé de maintenir le point de vue exposé dans ma lettre du 26 Novembre<sup>5</sup>.

L'appauvrissement des effectifs de l'Armée d'Orient, dû à la maladie et au rapatriement des hommes démobilisés ou arrivés au terme de leur séjour en Orient, les nombreuses missions d'occupation de territoire qui lui ont déjà été confiées, enfin l'intervention en Russie Méridionale, en cours de développement, ne permettent pas d'étendre encore outre mesure la zone d'action de cette Armée. Il est certain, en effet, qu'une action de nos contingents en Bohême nous obligerait, pour assurer leurs communications, à occuper Buda-Pesth et Vienne, alors qu'une décision contraire a déjà été prise à ce sujet par le gouvernement français.

<sup>1</sup> Une copie a été transmise au Maréchal Foch, au Conseil Supérieur de Guerre à Versailles, au Bureau Slave, au 1<sup>er</sup> Bureau A., au 2<sup>e</sup> Bureau I.

<sup>2</sup> Documents non reproduits.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 48.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

<sup>5</sup> Document reproduit ci-dessus N° 48.

D'autre part, le transport en Bohême des 25.000 hommes du Corps tchéco-slovaque d'Italie a commencé le 14 Décembre et doit être terminé le 28 Décembre.

Le transport pour la même destination, par l'Italie, des 3 régiments (environ 7.000 h.) tchéco-slovaques de France, a également commencé et sera terminé à la fin de ce mois.

Toutes ces troupes sont bien disciplinées et bien instruites.

Dans ces conditions, il me semble que le Gouvernement de Prague, qui disposera, à la fin de Décembre, de cet important renfort de troupes bien en main, aura à sa disposition des moyens suffisants pour maintenir l'ordre, sans devoir recourir à des troupes françaises, dont l'envoi, pour les raisons exposées ci-dessus, ne devrait être envisagé qu'en cas d'absolue nécessité.

J'ajoute que, conformément à la demande formulée par M. Benès, une mission importante d'Officiers français, destinée à assumer la direction de l'instruction de l'armée tchèque et sa liaison avec les Armées Alliées, est en cours de constitution et sera prochainement dirigée sur Prague.

Satisfaction sera ainsi donnée, dans une large mesure, aux desiderata du Gouvernement tchèque.

AG.4N51 c/55. d/1.

### 103

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉS D'ORIENT

T. N° 584/2B. Très urgent

Belgrade, 22 décembre 1918.

*Primo.*- Colonel Vix apprend par Gouvernement Hongrois ordre aurait été donné par autorités roumaines d'obliger par la force troupes hongroises et autorités militaires hongroises à évacuer Kolosvar.

*Secundo.*- D'accord avec Colonel Landrot Colonel Vix a télégraphié à autorités militaires roumaines de Nagyszeben et Marosvasarhely que cet ordre est contraire aux termes convention d'après lesquels troupes et autorités militaires hongroises peuvent rester sur place en tout point stratégique occupé par les Alliés au de là de la ligne de démarcation.

Il prie prendre d'urgence mesures pour faire rapporter l'ordre et en arrêter exécution.

Il prie en outre donner ordre pour interdire tout acte ayant caractère provocation et notamment d'empêcher d'ouvrir le feu sur assemblée hongroise qui doit s'ouvrir demain à Kolosvar.

*Tertio.*- Officier que j'ai envoyé faire enquête sur place pas encore arrivé destination.

Je suggère à Colonel Vix de conseiller Colonel Landrot se rendre sur les lieux pour empêcher conflit.

*Quarto.*- Aucun renseignement sur situation qui a en juger par rapidité communications télégraphiques ne parait pas particulièrement troublée.

Autorités roumaines agissent comme si cherchaient à provoquer incidents qui dégèneraient rapidement en conflits armés graves.

D'ailleurs, d'après vos instructions, pareille décision n'aurait pas dû être arrêtée sans aviser la Commission Budapest prévenue seulement par Hongrie.

*Quinto.* - Si tels procédés doivent continuer de la part Roumains fonctionnement de la commission tel qu'il a été prévu deviendra impossible.

AG.17N516 c/3. d/1.

#### 104

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
AU GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE

T. N° 15.412 BS/3.

*Versailles, 22 décembre 1918.*

Pour toutes mesures à application armistice avec Hongrie, prière soumettre au préalable vos propositions au Général Cdt les A.A.O., seul chargé application de cet armistice.

De même points litigieux en Hongrie (Banat de Temesvar) seront occupés par forces françaises Général d'Esperey et d'après ses ordres.

AG.4N57 c/63. d/11.

#### 105

M. HODŽA, PLÉNIPOTENTIAIRE DU GOUVERNEMENT TCHÉCOSLOVAQUE  
AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. N° 15/F.

*Budapest, 22 décembre 1918.*

Monsieur le Colonel,

J'ai l'honneur de vous faire part que le Gouvernement Tchéco-Slovaque et son Ministère de la défense Nationale ont reçu une communication du Conseil de guerre à Versailles fixant la ligne de démarcation définitive soit pour l'État Tchéco-Slovaque dans l'Est soit pour le territoire du Nord de l'Ancienne Hongrie. Cette ligne de démarcation définitive qui doit être occupée par les troupes Tchéco-Slovaques est suivante:

Dès la Frontière Ouest de l'ancienne Hongrie au long du Danube jusqu'à l'embouchure de la rivière Jpoly [Ipoly] puis au long de cette rivière jusqu'à Rimaszombat puis de Rimaszombat dans une ligne directe jusqu'à l'embouchure de la rivière Ung, puis au long de cette rivière jusqu'aux Carpathes, c'est-à-dire jusqu'à la frontière de l'ancienne Hongrie (l'étroit d'Yzsok [Uzsok]).

Je vous prie, Monsieur le Colonel, de vouloir bien prendre note de cette communication Officielle, de la communiquer au Gouvernement Hongrois avec la sommation d'évacuer immédiatement tout ce territoire et de retirer toute suite ses troupes derrière cette ligne de démarcation afin d'exécuter sans délai l'ordre du Conseil de Guerre à Versailles.

Agrérez, Monsieur le Colonel, les assurances de ma considération très distingués.

AG.20N529 c/107. d/2.

106

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 602/S.

*Budapest, 22 décembre 1918.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie de la lettre N° 15/F<sup>1</sup> que m'adresse le Docteur Hodza, plénipotentiaire du Gouvernement Tchéco-Slovaque à Budapest.

Je réponds à Monsieur Hodza que je ne puis faire aucune communication Officielle au Gouvernement Hongrois tant que je n'aurais pas reçu de vous notification officielle de la ligne de démarcation définitive pour l'occupation de la Slovaquie par les troupes Tchéco-Slovaques.

Pour éviter des conflits sanglants je lui demande en outre que les troupes Tchéco-Slovaques ne dépassent pas jusqu'à nouvel avis la ligne de démarcation provisoire.

J'ai l'honneur de vous demander avec vos instructions à ce sujet, si l'article premier de la Convention du 13 Novembre<sup>2</sup> en ce qui concerne l'administration Hongroise et l'article 17 de la même Convention sont applicables aux territoires occupés par les troupes Tchéco-Slovaques.<sup>3</sup>

AG.20N529 c/107. d/2.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 105.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>3</sup> Dans son télégramme du 19 décembre G. Clemenceau a déjà communiqué cette ligne de démarcation, voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 94. Le Lieutenant-Colonel Vix n'en fut informé que le 23 décembre, voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 107.

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT  
 AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

T. N° 607/2B.

Belgrade, 23 décembre 1918.

*Priorité opérations très urgent.*

Réponse à 588/S.<sup>1</sup>

*Primo.*- Ministre des Affaires Étrangères<sup>2</sup> fait connaître que limites historiques Slovaques revendiquées par Tchéco-Slovaques sont les suivantes:

Frontière Ouest et Nord se confondent avec celles de la Hongrie actuelle. Frontière Sud suit Danube jusqu'à rivière Eipel (cours Eipel), jusqu'à ville Rima Szombat, ensuite en ligne droite jusqu'à rivière Ung.

Il ajoute frontière définitive ne peut être réglée que d'accord alliés à la Conférence de la Paix.

*Secundo.*- Limite indiqué est celle de votre télégramme 588/S<sup>3</sup>, notifiez le à Gouvernement Hongrois qui devra retirer ses troupes de la région Nord de la ligne indiquée.

*Tertio.*- Ai demandé Salonique si article I Convention en ce qui concerne administration civile et article XVII sont applicables aux territoires occupés par les Tchéco-Slovaques.

AG.20N497 c/75. d/3.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
 D'ORIENT AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 0324.

Salonique, 23 décembre 1918.

Réponse à N° 511/2B<sup>4</sup> 534/2B<sup>5</sup> 583/2B<sup>6</sup>

Zone d'action indépendante du Général Berthelot comprend actuellement Roumanie Transylvanie et Russie méridionale. Toutefois il vient d'être décidé par Paris, que pour toutes mesures relatives à application armistice avec Hongrie toutes propositions Général

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Stephen Pichon.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 89.

<sup>5</sup> Document reproduit ci-dessus N° 93.

<sup>6</sup> Document non reproduit.

Berthelot devront être soumises au préalable au Commandement en Chef des A.A. qui est seul chargé application de cet armistice et que point litigieux en Hongrie et Banat seraient occupés par forces françaises sous mon autorité et d'après mes ordres.

Je communique ces prescriptions au Général Berthelot, je pense que seront ainsi évitées désormais mesures prématurées et chevauchements que m'avez signalés. Commission alliée de Budapest reste donc entièrement sous ma dépendance et ne peut recevoir d'ordres que de moi ou de vous même que j'ai délégué pour application armistice. Recevrez incessamment instructions précisant prescriptions générales ministérielles.

AG.20N525 c/102. d/5.

## 109

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 172/3.

*Bucarest, 23 décembre 1918, 19h. 40.  
(Reçu: 23h.)*

Je vous prie d'inviter colonel Vix me transmettre tous les projets et décisions concernant question Transylvanie qui est dans ma zone action et en conséquence de mon ressort. Colonel Vix doit traiter question intéressant Transylvanie et Roumanie d'accord avec Commandant Mabilais.

Ces questions doivent m'être soumises chaque fois qu'une décision ne s'impose pas immédiatement. Dans le cas où il serait pris décision immédiate m'en rendre compte.

AG.20N525 c/102. d/5.

## 110

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 621/S.

*Budapest, 23 décembre 1918.*

À plusieurs reprises, j'ai appelé votre attention sur les difficultés de la situation qui m'est faite à Budapest.

Chaque jour de nouvelles complications surgissent. Aujourd'hui la situation est telle qu'il m'est devenu impossible d'accomplir ma tâche malgré tout l'effort que j'y apporte.

Les difficultés dont il s'agit sont de plusieurs sortes:

1. défaut d'unité dans l'action exercée par les alliés sur le Gouvernement Hongrois.

2. défaut de base définie pour exercer cette action.

3. mauvais vouloir manifesté tant par les Hongrois que par les nationalités alliées à respecter les décisions du Commandement allié, manque de moyens pour imposer ces décisions.

#### A.- L'ACTION EXERCÉE PAR LES ALLIÉS EN HONGRIE MANQUE D'UNITÉ

a) D'après les déclarations que m'a faites le Lieutenant-Colonel Landrot et dont je vous ai rendu compte, le Général Berthelot a autorité, comme Général Cdt en Chef, sur toute les troupes alliées établies en Roumanie-Transylvanie et en Russie méridionale. Il est indépendant du Général Franchet d'Esperey.

Deux autorités militaires indépendantes l'une de l'autre agissent donc dès maintenant sur le gouvernement Hongrois, celle au Général Berthelot s'exerçant pour toutes questions intéressant la Transylvanie et le Banat.<sup>1</sup>

Le Commandant Mabilais vient d'arriver à Budapest, comme délégué du Général Berthelot, muni d'un ordre de mission dont copie est ci-jointe. Cet ordre de mission est rédigé dans le sens le plus large et de manière à éviter toute friction.

Je dois faire ressortir cependant:

1. que le Commandant Mabilais est le représentant autorisé du Général Berthelot auprès du Gouvernement Hongrois. Ce gouvernement doit donc dès maintenant reconnaître deux représentants du commandement allié.

2. qu'à l'avance le Général Berthelot prévoit des difficultés qui pourront naître entre le Commandant Mabilais et moi-même.

Donc dualité dans l'autorité, dualité dans la représentation. Le Gouvernement Hongrois s'efforcera de profiter de cette situation.

b) M. Hodza, représentant de la République Tchéco-Slovaque à Budapest, m'a notifié ce matin même une décision du conseil de Versailles, fixant les frontières qui séparent l'État Tchéco-Slovaque de l'État Hongrois.

Cette notification aurait été adressée à M. Hodza lui-même par l'ambassadeur de France à Prague, M. Clément Simon.

Il existe donc une 3<sup>e</sup> autorité, civile cette fois, qualifiée pour parler au nom des alliés et son représentant autorisé à Budapest, est sans doute M. Hodza, puisque c'est à lui que s'adressent des décisions de cette importance, sans même que j'en aie été avisé.

#### B.- L'ACTION À EXERCER SUR LE GOUVERNEMENT HONGROIS EST DIFFICILE FAUTE D'UNE BASE PRÉCISE

La mission qui m'a été définie lorsque je fus dirigé sur Budapest était essentiellement de contrôler l'exécution par tous les partis intéressés, des clauses de la convention d'armistice du 13 novembre<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Note du document: Le Banat est occupé par l'armée Serbe, qui est placée sous les ordres du Général Franchet d'Esperey.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

Je ne me permets pas de critiquer cette convention. Je crois pouvoir faire remarquer cependant qu'établie à la hâte, elle manque de précision sur des points qu'il eût été avantageux de fixer ce qui eût évité bien des discussions. Elle comporte d'autre part des lacunes. Telle quelle, elle constituait cependant une base sérieuse aux opérations de la mission de contrôle, à condition que tous les intéressés fussent décidés à la respecter loyalement. Les résultats obtenus sur certains points depuis l'arrivée de la mission à Budapest, en témoignent.

La décision prise à Versailles, en ce qui concerne l'occupation de la Slovaquie par les Tchéco-Slovaques, constitue à mon avis, une première atteinte grave à la convention, ainsi que je l'ai déjà expliqué.

La notification faite aujourd'hui, directement par notre ambassadeur à M. Hodza, ne fait qu'accentuer l'erreur commise.

De son côté le Général Berthelot apporte les exigences particulières. Il réclame notamment, avec énergie, 100 locomotives et 1.500 wagons. Cette exigence ne peut s'appuyer sur aucun des articles de la convention puisque le matériel de chemin de fer prévu par l'article 4 doit être aux termes de la décision prise par le Général Commandant en Chef<sup>1</sup>, attribué entièrement à la Serbie. Il eût fallu en réserver une partie à la Roumanie. La Convention ne permet pas d'en exiger d'autre.

La convention du 13 novembre n'est plus en somme qu'un chiffon de papier.

L'attitude prise par nos petits alliés (Tchéco-Slovaques, Roumains et Serbes) et par nous-mêmes (Amiral Troubridge), l'absence d'une autorité capable de redresser les abus, semblent bien montrer que dès maintenant il n'est plus qu'un seul droit: le droit du plus fort.

#### C.- MAUVAIS VOULOIR DES ALLIÉS COMME DES HONGROIS À RESPECTER UNE RÈGLE; MANQUE DE MOYENS POUR LE FAIRE RESPECTER.

De toutes parts les abus se multiplient. Il n'est plus d'autorité pour calmer les passions.

Les Tchéco-Slovaques, niant que la convention leur soit applicable en aucune de ses parties — notamment en ce qui concerne les articles 1 et 17, ce qui me paraît inadmissible — s'imposent partout en maîtres absolus. Sans relever les actes de pillage et de meurtre qui leur sont reprochés et dont je n'ai pu vérifier l'exactitude, je puis du moins affirmer leur impérialisme, qui chaque jour s'affirme plus ardent.

Les Roumains, prêts à outrepasser les ordres du Général Berthelot montrent un égal acharnement. La limite qui leur a été tracée les étouffe. Tous prétextes seront bons pour la franchir et leur permettre de s'étendre.

Les serbes ont commis dès le début bien des abus. Leur attitude paraît correcte aujourd'hui, au point que les Hongrois eux-mêmes l'avouent. Mais ce qu'ils ont pris, ils le tiennent et le rendront difficilement. Ce qu'ils ont écarté, pour interdire à l'administration hongroise de s'exercer, ils se garderont de le remettre en place.

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

Les Hongrois se sont soumis sur certains points à nos exigences. Ils résistent sur d'autres. Dans l'affaire Mackensen, ils ont eu une attitude qui ne saurait nous satisfaire. Partout c'est le désordre qui l'emporte, l'anarchie qui gagne. L'agitation paraît être un moyen que pratiquent les uns et les autres, avec une égale âpreté, soit pour gagner, soit pour ne pas perdre.

C'est un jeu particulièrement dangereux, à l'époque actuelle, en ces temps où le bolchevisme prend une extension inquiétante.

Malheureusement le Commandement ne dispose, pour remédier à cet état de choses, d'aucun moyen. L'occupation du pays, par des troupes alliées est une nécessité. Elle permettra de calmer l'agitation. Il ne semble pas qu'en haut lieu on l'ait compris.

Les observations adressées aux uns et autres par la mission restent sans effet. Chacun sait qu'elles ne seront pas appuyées par la force.

Par les considérations qui précèdent, j'ai tenté de représenter, aussi succinctement que possible, les difficultés de la situation actuelle.

Il est facile d'en déduire que dès maintenant la mission est hors d'état d'exercer une action utile. Elle se débat vainement, malgré sa bonne volonté et malgré son effort, au milieu de difficultés inextricables.

De jour en jour son impuissance se manifeste avec plus d'évidence, son autorité diminue. À mesure l'antipathie se développe. Déjà tous les partis l'accusent, chacun est mécontent d'elle, chacun lui reproche de favoriser l'adversaire.

#### À CETTE SITUATION QUEL SERAIT LE REMÈDE?

Tout d'abord l'unité d'action.

Il s'agit en somme de répartir une large portion des territoires et des richesses d'un même pays, la Hongrie, entre plusieurs „parties prenantes” et de faire accepter à ce pays le partage.

Il faut pour conduire cette opération délicate une volonté unique, qui sache s'imposer à tous, à la Hongrie et à ses adversaires.

Puisque la convention du 13 novembre est discréditée, peut-être serait-il nécessaire d'établir une charte nouvelle, qui pourrait être imposée à la Hongrie, en représailles de son attitude dans l'affaire Mackensen.

Cette charte serait immuable et devrait être acceptée de tous sans réserve.

Il faut enfin l'installation de la force dans tout le territoire pour imposer le respect des décisions prises, pour réprimer l'anarchie: une force impartiale (Français ou Anglais).

Pour ce qui est de la mission, sa tâche — si ces trois conditions essentielles étaient réalisées — se trouverait fort simplifiée. Émanation de l'autorité centrale, organe de liaison entre celle-ci et les divers partis en cause, elle pourrait sans heurts poursuivre sa tâche ingrate: contrôler l'exécution des clauses convenues, assurer cette exécution au besoin par la force.

Si aucune modification ne pouvait être apportée à la situation actuelle, j'estime qu'il vaudrait mieux supprimer la mission. Son utilité est contestable. Elle n'existe, à vrai dire, que pour endosser au nom de la France, toutes les injures et toutes les rancunes.

RAPPORT D'ENSEMBLE DE L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT  
SUR LA SITUATION EN HONGRIE

D. N° 5.284/3. Secret

Belgrade, 27 décembre 1918.

PREMIÈRE PARTIE

Situation d'ensemble

L'armistice conclu le 4 Novembre<sup>1</sup> par le Général Diaz avec le Commandement Austro-Hongrois nécessitait une mise au point particulière pour le théâtre d'opération des Armées Alliées opérant en Orient.

Le 5 Novembre, le Général Franchet d'Esperey détermina à Belgrade, avec le Comte Karolyi Chef du Gouvernement provisoire Hongrois, les conditions générales d'application de l'Armistice à la Hongrie.

Le 13 Novembre, une convention militaire fut conclue à Belgrade<sup>2</sup> par le Voïvode Michitch et le Général Henrys, délégué du Général Commandant en Chef les Armées et Monsieur Bella-Linder [Béla Linder], Ministre de la Guerre Hongrois.

Une Mission, placée sous les ordres du Lieutenant-Colonel Vix, fut envoyée à Budapest le 26 Novembre pour surveiller l'application de l'armistice du 4 novembre et de la Convention du 13 Novembre. Cette Mission avait pleins pouvoirs pour régler suivant les instructions que lui avait données le Général Henrys, toutes questions de détails avec le Gouvernement provisoire du Comte Karolyi.

Au moment du départ du Lieutenant-Colonel Vix pour Budapest, l'application de la Convention militaire avec la Hongrie pouvait paraître relativement simple.

Cette Convention était en effet très nette. En outre, il semblait que l'on pouvait compter sur le nouveau Gouvernement Hongrois du Comte Karolyi pour en faire assurer l'exécution. Le Comte Karolyi avait, en effet, une assez grande autorité en Hongrie où tous les services publics continuaient à fonctionner et où la situation économique était assez satisfaisante malgré une crise des transports, due à la pénurie de charbon.

Mais bientôt les *Tchéco-Slovaques* occupent toute la Hongrie du Nord, jusqu'à la ligne: Presbourg, haute vallée de la Tisza.

Pendant ce temps, en Transylvanie, les Roumains, se croyant appuyés par l'Armée du Danube, tendant à dépasser la ligne de démarcation fixée par la Convention, et, dans le Banat de Temesvar, ne déguisent pas leurs ambitions, provoquant ainsi l'inquiétude des Serbes.

D'autre part, tous les pays Yougo-Slaves de l'ancien Empire Austro-Hongrois se rallient à la Serbie. Le Banat de Temesvar délivré par l'Armée Serbe avant la conclusion de la Convention militaire, commence à recevoir une organisation politique Yougo-Slave.

<sup>1</sup> L'armistice fut conclu à Padoue.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

Sur les côtes de l'Adriatique et en Carniole, l'expansion Yougo-Slave se heurte à l'impérialisme italien et des incidents graves n'ont pu jusqu'ici être empêchés que grâce à l'influence modératrice de la France. — Les procédés parfois violents employés pour réaliser l'„italianisation” des pays occupés militairement, l'incident de Fiume où les Italiens réussissent à faire évacuer la ville par les Serbes, puis à l'occuper au mépris des conventions conclues, soulèvent une vive irritation chez les Yougo-Slaves et risquent à tout instant d'amener des conflits.

Ainsi deux faits importants dominent la situation dans la partie Sud de l'ancien Empire Austro-Hongrois:

— la création de la Yougo-Slavie amène un antagonisme violent entre serbes et italiens,

— l'application de la Convention militaire avec la Hongrie, l'occupation de la Hongrie du Nord par les Tchéco-Slovaques et les difficultés économiques due au manque de charbon et à la main-mise sur la partie la plus riche du pays, rendent la situation du Gouvernement du Comte Karolyi de plus en plus difficile et peuvent amener un mouvement anarchique en Hongrie.

Enfin sur la question hongroise déjà fort complexe, vient se greffer l'affaire de l'Armée Mackensen.

Cette Armée se retire sur l'Allemagne du Sud en traversant la Hongrie. Son sort avait été réglé par l'article II de la Convention militaire du 13 Novembre<sup>1</sup>; mais l'armistice du Maréchal Foch du 11 Novembre<sup>2</sup>, qui n'était, du reste, pas connu dans ses détails au moment où la Convention fut signée, pouvait laisser planer une certaine indécision sur les mesures à prendre à l'égard de cette Armée.

Il est résulté de cette situation des dispositions contradictoires et des retards qui permettent à la majeure partie de l'Armée Mackensen de gagner l'Allemagne du Sud sans difficultés. Les Hongrois, incapables de l'arrêter, ont fait quelques promesses et tenté quelques mesures d'exécution qui n'ont pu atteindre leur but; ils se sont bornés à interner le Maréchal Mackensen avec une partie de son État-Major.

Nous étudieront successivement dans le présent rapport:

*La situation générale en Hongrie* (Chapitre I)

*La situation générale en Yougo-Slavie* (Chapitre II).

Enfin, l'affaire de l'Armée Mackensen, quoique ne constituant qu'un simple épisode, sera traitée dans un chapitre spécial. Cette affaire donne, en effet, quelques éclaircissements sur la situation en Hongrie.

<sup>1</sup> Voir le document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>2</sup> L'armistice avec l'Allemagne.

## PREMIÈRE PARTIE

## CHAPITRE I

## Situation générale en Hongrie

## I — Situation militaire

L'article 2 de la Convention Militaire du 13 Novembre avait prescrit la démobilisation de l'Armée Hongroise, à l'exception de 6 Divisions d'Infanterie et de 2 Divisions de Cavalerie.

Cette démobilisation s'est accomplie automatiquement. Les débris des forces hongroises sont rentrés individuellement dans leurs foyers. Dans les régions où se sont déjà installés les Serbes, les Roumains et les Tchéco-Slovaques, une partie de ces contingents, conservant l'uniforme hongrois<sup>1</sup>, a pris volontairement du service dans l'armée de leur race d'origine. Dans la partie du territoire hongrois non occupé par les forces Alliées, de nombreux soldats démobilisés restent dans l'oisiveté, surtout dans les grandes villes et ne semblent nullement disposés à se remettre au travail; c'est, pour l'avenir, une cause de troubles et de désordres.

Les 8 Divisions Hongroises en formation ont leurs Quartiers Généraux dans les villes indiquées ci-dessous:

Une Division d'Infanterie.....	Buda-Pest,
Une Division d'Infanterie.....	Buda-Pest,
Une Division d'Infanterie.....	Presbourg,
Une Division d'Infanterie.....	Kassa,
Une Division d'Infanterie.....	Nagyvarad,
Une Division d'Infanterie.....	Kolosvar
Une Division d'Infanterie.....	Buda-Pest,
Une Division de Cavalerie.....	Szeged.

D'après un document hongrois ces Divisions auraient des effets assez élevés.

Mais il convient de remarquer que les effectifs ainsi indiqués ne correspondent pas à la réalité. Ces Divisions sont surtout constituées par les Dépôts des anciennes Unités, dépôts comprenant en grande partie des hommes des classes très jeunes et des soldats désœuvrés qui se font nourrir par le Gouvernement Hongrois. Toutes ces Unités ne sauraient avoir la moindre valeur militaire et, dans l'état actuel des choses, *l'Armée Hongroise peut être considérée comme non existante*. Il faut noter, en outre, que les établissements militaires, arsenaux, etc... se trouvent en Autriche et que l'Armée Hongroise est dépourvue d'armes, de munitions, d'équipement et de matériel de toute nature.

Enfin, l'état moral de cette Armée est naturellement très bas. Un mouvement de protestation contre le maintien des jeunes classes paraît se faire jour à Buda-Pest. Monsieur Bella-Linder [Bela Linder] lui-même, aurait, au moment de la Révolution Hongroise, prononcé un discours où il aurait déclaré „qu'il ne voulait plus voir de soldats de sa vie”.

<sup>1</sup> Note du document: Avec cocarde ou insigne aux couleurs de leurs nouvelle Armée.

## II — Situation politique et économique

### 1 — Le Gouvernement et l'administration au début de Novembre

Le Gouvernement du Comte Karolyi est né de la Révolution du début de Novembre qui a proclamé la République.

La Chambre des Députés et la Chambre des Magnats ont été dissoutes. Le pouvoir est exercé par le Ministère du Comte Karolyi s'appuyant sur le Comité exécutif du Conseil National (Une vingtaine de Membres). — Dans le Ministère, sont représentés les trois partis suivants: Parti de l'Indépendance, Parti Radical et Parti Social-Démocrate.

Le Gouvernement du Comte Karolyi représente un régime libéral composé de personnalités favorables à l'Entente: les représentants des anciens partis<sup>1</sup> qui avait soutenu la politique du Comte Tisza ont été éliminés entièrement. Les fonctionnaires importants du Régime précédent se sont même vus cantonnés dans des positions d'ordres secondaires leur enlevant toute influence sérieuse.

La proclamation de la République n'apporta aucun trouble dans le fonctionnement de la vie administrative du pays. Sauf de rares exceptions indiquées ci-dessus, les fonctionnaires ne furent pas changés et les Grandes Administrations de l'État: Postes et télégraphes, Chemins de fer, etc..... continuèrent à assurer leur service dans des conditions normales, compte tenu, bien entendu, des difficultés intérieures dont souffraient déjà depuis longtemps les Puissances Centrales. — Il faut noter aussi que le Comte Karolyi était le seul homme politique susceptible de prendre le pouvoir au moment de la Révolution de Novembre et qu'il avait de ce fait une certaine autorité à Buda-Pest et dans toute la Hongrie.

On peut donc estimer qu'au moment de la signature de la Convention Militaire (13 Novembre), les Représentants du Général Commandant en Chef les Armées Alliées<sup>2</sup> se trouvaient en face d'un Gouvernement présentant quelque solidité.

Il faut remarquer que l'existence de ce Gouvernement n'était pas reconnue officiellement par les Puissances de l'Entente et qu'il était prescrit de ne le considérer que comme une autorité locale.

### 2 — Difficultés politiques résultant de l'application de la Convention Militaire

Mais la situation du Comte Karolyi n'allait pas tarder à se compliquer par suite de l'application de la Convention Militaire.

En premier lieu, les empiètements successifs des Tchéquo-Slovaques et des Roumains amenèrent des complications politiques qui seront examinées dans le présent paragraphe. En outre, la transformation de la ligne de démarcation en barrière économique entraîna de sérieuses difficultés économiques qui seront examinées plus loin avec quelques détails (Voir § 3.)

a) *Tchéquo-Slovaques* [sic]. — Au moment de la signature de la Convention Militaire du 13 Novembre, la situation de la République Tchéquo-Slovaque était mal définie. La

<sup>1</sup> Note du document: Parti du Travail (Tisza), Parti Andrassy — Parti du Peuple.

<sup>2</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

liaison n'existait pas avec ce nouveau Gouvernement et ce n'est que dans les derniers jours de novembre que des représentants de la République Tchéquo-Slovaque entrèrent en liaison avec le Général Henrys à Belgrade.

Pendant ce temps, une certaine confusion régnait dans la Hongrie du Nord. Les Tchéquo-Slovaques, à défaut d'une frontière militaire définie par le Conseil Interallié de Versailles, revendiquaient les terres slovaques et en commençaient l'occupation militaire. Les Hongrois, au contraire<sup>1</sup>, soutenaient que la Convention du 13 Novembre, n'avait point prévu l'occupation de la Hongrie du Nord et que les prétentions des Tchéquo-Slovaques étaient contraires à l'esprit de cette Convention.

Des incidents, — sans importance considérable du reste —, se produisirent ainsi dans la Hongrie du Nord, à la fin de Novembre entre Tchéquo-Slovaques et Hongrois.

En l'absence d'instructions de Paris, le Lieutenant-Colonel Vix demanda au plénipotentiaire tchéquo-slovaque à Budapest<sup>2</sup> de s'entendre avec le Gouvernement Hongrois pour empêcher de nouveaux incidents et fixer une ligne de démarcation entre les troupes tchéquo-slovaques et les troupes hongroises.<sup>3</sup>

Le 6 Décembre, une entente fut ainsi réalisé et aboutit à arrêter une ligne passant par Deveni [Dévény] (N-O de Presbourg), Bajin [Bazin], Ersekujvar, Lasenez [Losonc], Szomolnok, Toketeribes [Töketerebes], Szobrancz.<sup>4</sup>

Le Comte Karolyi ramena les troupes hongroises au Sud de la ligne de démarcation ainsi fixée.

Il est à noter que cette ligne diffère de la ligne historique des Slovaques indiquée par le Ministère des Affaires étrangères<sup>5</sup> le 22 Décembre<sup>6</sup> et qui passe au Sud de la précédente, englobant en particulier, toute la rive gauche du Danube entre Presbourg (inclus), et Komorn (inclus).

Le 23 Décembre<sup>7</sup>, le Lieutenant-Colonel Vix a reçu l'ordre de notifier au Gouvernement Hongrois cette nouvelle ligne de démarcation et de faire évacuer par les troupes hongroises les territoires situés au Nord de la „limite historique”.

Il est vraisemblable que cette mesure va augmenter sérieusement les difficultés du gouvernement du Comte Karolyi.

b) *Roumains*. — L'étude détaillée des ambitions roumaines en Hongrie sort des limites de ce rapport et serait exposée avec plus de précisions par le Général Commandant l'Armée du Danube<sup>8</sup> dont la zone d'opérations s'étend sur la totalité de la Transylvanie.

<sup>1</sup> Note du document: Protestation du Comte Karolyi en date du 4 décembre 1918, adressée au Lieutenant-Colonel Vix.

<sup>2</sup> M. Hodža.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet les documents N° 63 et 72.

<sup>4</sup> Voir à ce sujet le document N° 72.

<sup>5</sup> S. Pichon.

<sup>6</sup> Voir à ce sujet les documents N° 94 et 105.

<sup>7</sup> Voir à ce sujet le document N° 107.

<sup>8</sup> Le Général Berthelot.

Dans une proclamation de la fin de Novembre<sup>1</sup>, un Général roumain<sup>2</sup> a été jusqu'à parler de la „terre roumaine jusqu'au Theisse et au Danube”. Des prétentions aussi fortes inquiètent le Gouvernement Hongrois et soulèvent les méfiances des Serbes.

En Transylvanie, l'oeuvre de „Roumanisation” a commencé dans les régions situées au Sud de la ligne de démarcation et, contrairement aux dispositions de l'article I<sup>o</sup> de la Convention Militaire du 13 Novembre.

En outre, vers le 15 Décembre, les Roumains, invoquant le prétexte de troubles dans la région de Klausenbourg (Kolosvar), décidèrent de franchir la ligne de démarcation fixée par la Convention Militaire.<sup>3</sup> Cette décision souleva une grosse émotion à Buda-Pest et à Belgrade.

Le 25 Décembre, le Général Commandant l'Armée du Danube, a fait connaître que la ligne de démarcation ne serait pas franchie.

Dans la Banat de Temesvar, Serbes et Roumains revendiquent en même temps la zone limitée à l'est par la ligne Orsova—Lugos—Arad et, à l'Ouest, par une ligne approximative allant de Pancsova (exclus) à Mako (exclus).

Cette zone est actuellement occupée par les Serbes, et plusieurs incidents Serbo-Roumains — d'ailleurs sans importance sérieuse, — se sont déjà produits. — En particulier, à Orsova, les Serbes ont fermé la frontière et interdit l'entrée du territoire du Banat aux officiers roumains isolés. — Les Roumains ont pris du reste des mesures analogues à l'égard des officiers serbes.

En exécution des prescriptions ministérielles récentes<sup>4</sup>, la zone contestée du Banat de Temesvar doit être évacuée par les Serbes et occupée par les Français. — Si cette décision est de nature à donner satisfaction aux Roumains, elle soulève dès maintenant chez les Serbes une émotion considérable.

### *3 - Situation économique.- Difficultés résultant de l'application de la Convention Militaire.*

Au moment de la signature de la Convention Militaire, la Hongrie se trouvait dans une situation économique relativement favorable, par rapport à celle des autres Puissances Centrales. Cette situation était due à la grande richesse de la plaine hongroise et à une politique alimentaire assez égoïste à l'égard des anciens alliés: Autriche et Allemagne.

À partir du 13 Novembre, trois grandes questions compliquent sérieusement la situation:

- a) Manque de charbon,
- b) Crise des transports,
- c) Difficultés de ravitaillement — dues en grande partie à la transformation de la ligne de démarcation fixée par la convention militaire en véritable barrière économique.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le document N<sup>o</sup> 52.

<sup>2</sup> Le Général Presan.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet le document N<sup>o</sup> 84.

<sup>4</sup> Non reproduites.

a) La Hongrie était en grande partie tributaire de l'Allemagne (20 % environ), pour le ravitaillement en charbon. Le reste était fourni par les mines de son propre territoire, dont un certain nombre se trouve dans les régions occupées par les Serbes et les Roumains.

La situation intérieure de l'Allemagne, la main-mise par les Serbes et les Roumains sur les Mines de charbon, le manque de wagons, n'ont pas tardé à rendre le ravitaillement en charbon de la Hongrie extrêmement difficile. Des mesures restrictives telles que: fermeture d'usines, diminutions de l'éclairage et du chauffage dans les centres importants ont dû être prises.

Devant la situation pénible de la Hongrie et suivant la dérogation prévue à l'article 16 de la Convention Militaire de 13 Novembre, le Général Commandant en Chef les Armées Alliées autorisa le 7 décembre le maintien à Buda-Pest, du consul allemand, afin d'obtenir le ravitaillement en charbon de la Hongrie par l'Allemagne, jusqu'au moment où ce ravitaillement pourrait être assuré par nos soins.

La question du charbon n'en reste pas moins très critique. Pour essayer de la résoudre, le Général Henrys a proposé la constitution d'une Commission de répartition du charbon.

b) Le manque de charbon a amené en outre la suppression d'un assez grand nombre de trains et il en est résulté une crise de transports assez grave à laquelle il ne pourrait être remédié que par la création d'une Commission des Chemins de fer demandée au Ministre par le Général Commandant en Chef les Armées Alliées.

En outre, en exécution de l'article 4 de la Convention Militaire du 13 Novembre, le matériel de chemins de fer affecté au service des territoires occupés est resté sur place. Le Gouvernement Hongrois prétend que ce matériel est supérieur à la normale et que la crise des transports sur le territoire non occupé est ainsi aggravée. — Cette question serait également du ressort de la Commission des Chemins de Fer.

c) La partie la plus riche de la Hongrie en bétail et en céréales est la grande plaine située de part et d'autre de la Theiss (Banat de Temesvar et Province de Batchka). Cette plaine est presque toute entière au Sud de la ligne de démarcation que les Serbes ont transformé en véritable barrière économique.

Il en est résulté dans la Hongrie non occupée des difficultés qui deviennent plus grandes de jour en jour.

Dès le milieu de décembre, le lait et la graisse ont commencé à faire défaut. — On peut escompter, à partir du milieu de janvier, des difficultés très sérieuses en ce qui concerne le ravitaillement en blé, maïs, fourrages et bétail.

Pour sortir de cette situation difficile, le Général Commandant en Chef les Armées Alliées a décidé de créer une „Commission de Ravitaillement” destinée à répartir les ressources de la zone occupée. Cette Commission assurerait la répartition des denrées dans l'ordre d'urgence suivant:

1. Ravitaillement des Armées Alliées.
2. Fournir à la Serbie les produits qui lui manquent.
3. Ravitaillement de la Hongrie non occupée.

La Commission de Ravitaillement ne fonctionne pas encore.

III. — *Situation à la fin de Décembre 1918.* — À la fin de Décembre 1918, la situation de la Hongrie est la suivante:

L'occupation Alliée lui a enlevé les trois quarts de son territoire; elle n'a plus de débouchés sur la mer; une partie des provinces qui lui restent sont revendiquées par les Serbes ou par les Roumains.

L'Armée n'existant plus que sur le papier, la situation politique et économique est extrêmement critique. — Le change baisse de jour en jour (340 % le 25 Décembre). — Il ne descend pas plus bas pour le moment, uniquement parce que la couronne est utilisée par les Armées Alliées dans les territoires occupés et même dans la partie Nord de la Serbie.<sup>1</sup>

Il résulte de cette situation des difficultés considérables pour le Gouvernement du Comte Karolyi.

Le 21 Décembre, le Lieutenant-Colonel Vix a appris que le Gouvernement Hongrois devait faire une déclaration solennelle par laquelle il se déclarait impuissant à conserver le pouvoir et décidé à le remettre soit à la Mission Alliée à Buda-Pest, soit à la Dictature militaire Alliée.<sup>2</sup>

Le Lieutenant-Colonel Vix a vu le Comte Karolyi et lui a fait connaître qu'il ne se prêterait point à cette manœuvre qui ne pouvait que consommer d'une manière définitive la ruine de la Hongrie.<sup>3</sup>

Le Comte Karolyi a semblé ne pas persévérer dans son attitude. — La situation n'en est pas moins très confuse. — La „Commission Hongroise d'Armistice" instituée par le Comte Karolyi pour traiter avec le Lieutenant-Colonel Vix toutes les questions relatives à l'armistice a, par exemple, changé trois fois de Président en trois semaines.

La Mission Militaire du Lieutenant-Colonel Vix fut d'abord accueillie très favorablement par le Gouvernement et par la Presse. — Mais, dès le 5 Décembre, au moment des incidents Tchéco-Slovaques<sup>4</sup>, un changement très net commença à se manifester.

Vers le 20 Décembre, la presse de Buda-Pest commença même à attaquer la Mission Militaire, sous prétexte de la non-observation des clauses de la Convention du 13 Novembre, invoquant en particulier les empiètements tchéco-slovaques et l'avance Roumaine en Transylvanie.<sup>5</sup>

Le Comte Karolyi fut immédiatement mis en demeure de faire cesser cette campagne de presse.

<sup>1</sup> Note du document: À Belgrade, en particulier, c'est la principale monnaie d'échange en l'absence de dinars.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet le document N° 98.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Le gouvernement tchécoslovaque reconnu comme allié procéda à l'occupation des territoires slovaques. Ceci provoqua des incidents avec les autorités hongroises restées sur place selon l'article I de la convention du 13 novembre 1918.

<sup>5</sup> Voir à ce sujet le document N° 98.

Dans toute la Hongrie non occupée et surtout à Buda-Pest, et dans les grands centres, une agitation assez vive paraît se faire jour, Buda-Pest en particulier, semble être un centre de mouvement bolcheviste. Des prisonniers rentrés de Russie, des agents du bolchevisme russe, des soldats démobilisés et des ouvriers sans travail cherchent à susciter des troubles. — Jusqu'à présent, il y a eu quelques manifestations mais pas de désordres graves.

Ainsi, au point de vue politique, économique et social, le Gouvernement du Comte Karolyi se débat au milieu de difficultés croissantes. Sa chute amènera presque certainement des troubles et des désordres graves.

En cherchant à améliorer la situation économique du Pays, ces événements pourraient être empêchés dans une certaine mesure. Mais, en tout état de cause, le meilleur moyen pour enrayer tout mouvement bolcheviste, consiste à faire occuper par l'Armée Française Buda-Pest et deux ou trois Centres importants de Hongrie, avant que les désordres n'aient éclaté. — Cette occupation a toujours été demandée par le Général Henrys, mais n'a pas été, jusqu'ici accordée par Paris.

#### IV. PARTIE

##### CHAPITRE II.

###### Proposition relatives à la situation en Hongrie

La convention militaire s'exécute, un peut lentement peut-être, mais il y a lieu de croire qu'elle pourra être réalisée entièrement.

La démobilisation de l'Armée a été effectuée<sup>1</sup>, le matériel des chemins de fer (Art. 4 de la convention) est rassemblé pour la majeure partie, la flottille du Danube (Art. 5) a été livrée.

Le détachement de troupes de chemins de fer (Art. 6) pour la réparation des voies ferrées en Serbie est presque entièrement fourni. — Les livraisons de chevaux (Art. 8) sont en bonne voie. Les prisonniers militaires et civils (art. 10) ont été libérés.

Enfin le Gouvernement Hongrois s'est incliné devant l'ordre qu'il a reçu d'évacuer les terres slovaques de la Hongrie du Nord.<sup>2</sup>

Les deux problèmes importants qui se posent à l'heure actuelle en Hongrie sont les suivants:

- assurer dans la zone non occupée un minimum de vie économique,
- lutter contre le bolchevisme.

La première question sera résolue par le fonctionnement de la „Commission de Ravitaillement” décidée par le Général en Chef et par la création d'une „Commission des Chemins de fer”, avec, comme annexe, une „Sous-commission de répartition des Charbons”, création demandée au Ministre par le Général Commandant en Chef les Armées Alliées.

<sup>1</sup> Exception faite de 6 divisions d'infanterie et 2 divisions de cavalerie destinées à assurer l'ordre intérieur. Voir à ce sujet le document N° 33.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessous N° 113.

L'occupation militaire du gros centre de Buda-Pest permettrait d'empêcher les troubles et les désordres avant qu'ils n'aient éclaté et, à condition d'arriver à temps, d'enrayer le mouvement bolcheviste qui commence à se dessiner.

Une occupation militaire française à Buda-Pest, en donnant au nouveau Gouvernement de la stabilité, aurait peut-être permis de détacher la Hongrie du Bloc Germanique, situation qu'il sera plus tard difficile de reprendre lorsque d'autres puissances auront agi.

AG.20N548 c/124. d/1.

112

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À LA LÉGATION DE BUCAREST ET AUX AMBASSADES DE LONDRES, DE ROME, DE WASHINGTON ET DE BRUXELLES<sup>1</sup>

T. N° 96. Secret

Paris, 28 décembre 1918.

*Pour Washington et Bruxelles:* Pour votre information confidentielle, j'adresse le télégramme suivant au Ministre de France à Bucarest<sup>2</sup>.

*Pour Londres et Rome:* J'adresse au Ministre de France à Bucarest le télégramme suivant dont je vous prie de communiquer la substance au Gouvernement britannique, italien.

Je vous serais obligé d'appuyer en même temps auprès de lui les considérations qui se trouvent exposées dans ce document et de lui demander, s'il est d'accord avec nous, de bien vouloir envoyer à son représentant à Bucarest des instructions identiques:

*Pour tous les postes:*

Le Gouvernement de la République, en ce qui le concerne, estime que le Gouvernement roumain, bien qu'il ait été amené à signer avec l'Allemagne le traité de Bucarest<sup>3</sup>, doit être de nouveau considéré comme allié, en raison de sa participation renouvelée à la guerre contre les Empires centraux. Il propose donc aux gouvernements alliés, s'ils sont d'accord sur ce point de traiter la Roumanie en alliée et de l'admettre en cette qualité à se faire représenter aux négociations de la paix, dans les mêmes conditions que les autres petites puissances alliées.

Cette décision paraît au Gouvernement français justifiée par l'attitude des Souverains et du peuple roumain, qui, dès qu'ils ont pu échapper à l'oppression allemande, se sont résolument orientés vers les Alliés, avec lesquelles ils ont agi d'un commun accord pour échapper les troupes allemandes de leur territoires.

<sup>1</sup> Le télégramme a été communiqué à Clemenceau, au Ministère de la Guerre et à J.J. Jusserand, ambassadeur de France à Washington.

<sup>2</sup> Saint-Aulaire.

<sup>3</sup> Le traité de Bucarest a été conclu entre l'Allemagne et la Roumanie le 7 mai 1918. Par ce traité la Roumanie a cédé la Dobroudja à la Bulgarie et a abandonné au profit des Puissances Centrales son indépendance économique.

Toutefois le traité du 17 août 1916 ayant été *en droit* abrogé par le traité de Bucarest, conclu avec nos ennemis, il y aura bien pour les alliés de formuler une déclaration nouvelle prenant pour base le traité de 1916 pour ...<sup>1</sup> les revendications roumaines compte étant tenu ...<sup>2</sup>

Je consulte les autres Gouvernements alliés, dont l'assentiment est nécessaire, pour faire attribuer à la Roumanie sa représentation comme Puissance alliée au Congrès; je leur demande de se rallier à notre point de vue à cet égard et d'envoyer des instructions en conséquence à leur représentant à Bucarest.

Toutefois, vous pouvez dès à présent faire connaître au Gouvernement roumain le point de vue français.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 32, ff. 63-64.

## 113

M. KÁROLYI, PRÉSIDENT DU CONSEIL HONGROIS AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. Sans N°

Budapest, 28 décembre 1918.

Monsieur le Lieutenant-Colonel,

En réponse de Votre note N° 626/S<sup>3</sup> du 23 décembre 1918 j'ai l'honneur de porter, au nom du Gouvernement de la République Hongroise, à Votre connaissance ce qui suit:

Les Alliés eux-mêmes avaient, au cours des négociations qui ont précédé la signature de la Convention d'armistice du 13 novembre 1918, nettement fixé la compétence du Général Commandant en chef les Armées Alliées d'Orient. Cette compétence fut strictement limitée aux questions militaires de l'armistice et ne devait nullement comprendre la gestion des affaires d'ordres politique.

Or, le Gouvernement Hongrois est tout d'abord étonné de recevoir de la Mission Militaire Alliée une note qui prenant à tache de définir provisoirement les limites soi-disant „historiques” du pays slovaque, revendiquées par l'État tchéco-slovaque, adopte d'une manière arbitraire et prématurée, le parti d'un revendiquant dans une question purement politique dont la solution, par conséquent, doit rester réservée à la décision de la Conférence de Paix.

Sans vouloir entrer plus profondément dans l'analyse de ladite compétence, le Gouvernement ne peut pourtant s'empêcher de faire ressortir que les revendications tchèques ne sont pas seulement dépourvues de tout fondement historique, mais qu'elles sont, il faut le dire, injustifiées même au point de vue ethnique, morale et juridique.

<sup>1</sup> Mot illisible.

<sup>2</sup> Cette partie du document est illisible.

<sup>3</sup> Document non reproduit. Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 107.

Les territoires hongrois revendiqués par les Tchèques ne faisaient jamais partie du royaume de Bohême. Ils ne formaient à aucune époque de l'histoire une province distincte de l'État hongrois et, par conséquent, ni les Tchèques, ni les Slovaques ne peuvent pas réclamer des limites „historiques” d'une „Slovaquie” qui n'a jamais existée.

Et bien plus, les limites définies dans la note du 23 décembre ne peuvent même pas être considérées comme les limites ethnographiques des contrées occupées par une population slovaque. Car les limites en question renferment outre un territoire habité en majorité par des Slovaques une zone très distincte habitée presque exclusivement par des Magyares. Le territoire revendiqué comprend une population Magyare de 725.074, Allemande de 193.799, Ruthène de 110.856 âmes et une population autre, également non-Slovaque de 65.047 âmes, soit une totalité de 1.094.776 âmes non-Slovaques (Alsace-Lorraine compte 1.879.702 âmes!) contre 1.692.353 Slovaques, ne tenant pas compte de la population entièrement Magyare de l'île de Csalloköz et de la ville de Komarom (en totalité 122.031 âmes) non comprises dans les limites de démarcation, étant situées au Sud du branchement Nord du Danube.

Quant à la base morale qui fait défaut à ces aspirations tchèques, le gouvernement hongrois doit remarquer que parmi les populations non-slovaques desdites zones jamais ne s'est manifesté un mouvement en faveur de la réunion de ces zones à l'État tchécoslovaque. Au contraire, même l'idée d'une occupation provisoire tchèque jette la population non-slovaque de ces territoires dans une exaspération qui fait craindre que le peuple empêché dans l'exercice de son droit de libre destination ne se révolte contre l'envahisseur et que toute la contrée ne tombe en proie à l'anarchie.

Enfin, quant au point de vue juridique, l'établissement d'une nouvelle ligne de démarcation dans le Nord en soi-même est contraire aux dispositions de la Convention d'armistice<sup>1</sup> qui ne connaît qu'une seule ligne de démarcation au Sud de la Hongrie. Il serait encore plus difficile de qualifier le territoire Nord de la Hongrie dans toute son étendue de „localités” ou de „points” stratégiques importants (Art. III. de la Convention d'armistice) dont l'occupation par les forces alliées pourrait être, selon avis des occupants, indispensables. Dans ces conditions la demande d'évacuer tout le Nord de la Hongrie ne s'accorde nullement avec le respect des traités, ce principe primordial du droit international public et privé. L'instrument de l'armistice constitue une véritable convention, également obligatoire de part et d'autre. *Pacta sunt servanda*. La Hongrie est toujours prête à tenir rigoureusement ses engagements, mais elle ne peut point consentir qu'elle soit forcée de prendre des nouvelles obligations qui sont bien différentes de celles contractées par elle en pleine confiance de la sainteté des traités.

Les Alliés désireux d'amener le monde à un état de justice et de paix ne peuvent pas admettre que la Hongrie malheureuse devienne victime d'une telle violence du droit contractuel et d'un tel abus risquant de propager l'anarchie. La Hongrie mutilée malgré son admirable unité géographique et économique et malgré ses mérites au service de l'Europe et de l'humanité serait condamnée à une existence d'estropié et assujettie à des souffrances qui surpasseraient en grandeur toutes les tortures subies, dans le passé, par la Pologne et l'Alsace-Lorraine.

<sup>1</sup> Voir le document reproduit ci-dessus N° 33.

L'arrachement ou l'occupation seule de villes ardemment vénérées comme des vrais foyers de la millénaire culture hongroise, telles que Pozsony (Presbourg) ancienne capitale de la Hongrie, Kassa, ville préférée du prince François Rakoczi, ce grand ami et allié de la France contre l'oppression des Habsbourgs, exaspérerait l'âme hongroise qui vient justement de reconquérir son indépendance tellement convoitée.

Le Gouvernement hongrois considérant tout ce qui précède et conscient de sa responsabilité envers le pays qu'il représente, se voit dans la nécessité de déclarer qu'il n'est pas à même de donner suite à la demande formée dans la note du 23 décembre 1918, mais qu'il est toujours prêt de soumettre les questions territoriales — après la retraite des troupes tchèques — à un plébiscite surveillé par des neutres.

Veillez agréer, Monsieur le Lieutenant-Colonel, l'assurance de ma considération distinguée.

AG.17N516 c/3. d/3.

#### 114

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT  
AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

T. N° 725/2B.

*Belgrade, 29 décembre 1918.*

Malgré demandes répétées et pressantes n'ai pu obtenir occupation Budapest par troupes françaises. Vous envoie télégramme que viens recevoir à ce sujet.

„C.A.A. à Général Commandant A.F.O.<sup>1</sup> — Priorité opérations: N° 6435/3. En réponse à la demande d'envoi d'une Division Française à Budapest le Ministre répond ce qui suit: 1. Ainsi que j'avais prévu occupation de Budapest présente inconvénient de nous faire assurer la charge du maintien de l'ordre en Hongrie. L'...<sup>2</sup> le prouve et la persistance de Karoly à nous forcer la main souligne ce danger. — 2. Je saisis le Maréchal Foch de la question et je vous invite jusqu'à nouvel ordre à rester dans le status quo. Signé: Clemenceau.”

AG.20N528 c/106. d/2.

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Esperey au Général Henrys.

<sup>2</sup> Lacune de déchiffrement.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N° 6.455/3. Secret.

Salonique, 31 décembre 1918, 17h. 10.

Réponse au télégramme N° 15.552-BS/3<sup>1</sup>.

1. Inconvénient occupation Buda-Pesth m'était connu. J'estime néanmoins que cette occupation était seul moyen de faire exécuter intégralement clauses de convention armistice signé avec la Hongrie et de forcer allemands à se mettre aux conditions intérieurement et désarmement; elle permettait également de soutenir Gouvernement actuel hongrois qui quoique non reconnu par nous représente principe d'ordre et empêche pays d'être livré au bolchevique.

2. Situation détaillée troupes Mackensen était la suivante: 26 Décembre: 76e corps d'armée général Kreydenberg et son État-Major Magivarad [Nagyvárad?]: 303e D.I. et 89e D.I. en mouvement sur Feyring. D'après renseignements commission Buda-Pesth, transport dernières troupes allemandes de Hongrie ne nécessiterait plus que 12 trains. Général Koch avec 4.000 h. toujours prisonniers de Roumains à Brasso. D'après Télég. agence Wolf, outre IIe armée, 218e, 286e D. allemande, 16e D. de Landwehr, 7e brigade de Cavalerie seraient rentrées en Allemagne.

3. Malgré rapidité avance troupes françaises et serbes, au cours opérations, leur éloignement ne leur a pas permis de s'opposer au départ des troupes Mackensen. Seuls, Roumains ont pu intervenir efficacement en Transylvanie. D'autre part, comme itinéraire suivi par transports allemands évitait territoire tchéco-slovaque, troupes de cet État ont été inopérantes. Karoly auquel désarmement et intérieurement allemands ont été imposés par commission de contrôle créée pour surveiller exécution armistice, n'était pas en mesure de contraindre troupes ennemies à se laisser interner, Armée hongroise étant pratiquement inexistante.

Évènements ont prouvé que Karoly avait montré grande volonté et donné ordres fermes en particulier aux autorités hongroises des voies ferrées empruntées par allemands. Dstructions voies ferrées ont même été opérées près des frontières autrichiennes. Mais allemands emmènent avec eux matériel nécessaire aux réparations.

4. Mackensen a exploité situation qu'il connaissait pour ne pas remplir engagement qu'il avait pris. Il semble même avoir organisé départ troupes d'accord avec Gouvernement allemand ne laissant en Hongrie qu'une partie de son matériel ainsi que le prouve télégramme intercepté qu'il adressait au Maréchal Hindenbourg.

5.- Il a refusé recevoir capitaine français qui lui apportait décision Maréchal Foch en déclarant qu'il jugeait démarche incorrecte, et a protesté contre son intérieurement. Certain renseignement semblait même indiquer son intention de regagner Allemagne de sa

<sup>1</sup> Document non reproduit. Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 114.

personne. En vue d'éviter effet fâcheux que produirait fuite Mackensen, ai donné des ordres à Général Henrys d'assurer son internement dans région soumise à notre surveillance directe.

6. Étant donné que Mackensen et même Gouvernement allemand ne se sont pas conformés à clauses armistice qui prévoient internement troupes allemandes en Hongrie, demandes que des représailles soient exercées contre l'Allemagne et que compensation soit exigée. Il semble que livraison matériel chemin de fer nécessaire au trafic militaire dans Balkans ou bien contribution de guerre pourraient être imposées.

AG.4N57 c/63. d/11.

## 116

### LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE GUERRE

T. N° 212/3.

Bucarest, 2 janvier 1919, 10h. 30.

Réponse à télégramme 15.548 BS/3<sup>1</sup>.

*Primo*: Ministre de France<sup>2</sup> et moi nous sommes pleinement d'accord au sujet d'emploi des forces roumaines en Russie en liaison avec troupes française.

Ministre de France a, il est vrai, signalé autrefois à son département que emploi des troupes roumaines semblait plus indiqué contre la Hongrie mais il a émis cet avis avant signature armistice.

D'ailleurs Gouvernement roumain considère comme un devoir de prendre sa part dans les charges militaires incombant aux alliés pour remettre ordre en Russie.

Cette intervention a pour lui avantages évidents attendu qu'il a le plus grand intérêt à remettre ordre dans un pays limitrophe de la Roumanie et qu'il désire se créer de nouveaux titres aux bons offices de l'Entente pour l'acquisition définitive de la Bessarabie.

Ministre de France estime d'ailleurs comme moi-même que effort franco-roumain que j'ai demandé dans mon télégramme 83/3 du 29 novembre<sup>3</sup> est un minimum. Armée roumaine fournirait dans le cas envisagé 15 régiments d'infanterie à 3 bataillons.

<sup>2</sup>*ement*: Gouvernement n'a fait que mobilisation partielle c'est-à-dire infanterie classe 1916 à 1912 — cavalerie classe 1919 et 1914 — artillerie et chemins de fer classe 1919 à 1908 j'estime qu'effort fait par la Roumanie est nécessaire et ne peut être réduit.

<sup>3</sup>*ement*: Répartition des forces roumaines est la suivante:

a) Bessarabie: 2 divisions infanterie et 2 divisions de cavalerie, effectif 33.000 hommes.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> M. Saint-Aulaire.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

- b) Dans Bukovine une division d'infanterie 11.000 hommes.
  - c) Dans Transylvanie 2 divisions infanterie et deux divisions chasseurs, effectif 39.000 hommes.
  - d) Troupes restant en territoire roumaine: 97.000 hommes.
- Soit au total: 180.000 hommes alors que effectif paix armée roumaine est 160.000.  
C'est sur les troupes restant en Roumanie que seraient prélevées les 15 Régiments destinés à collaborer à notre action en Russie.

AG.5N202

## 117

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT  
AU VOIVODE MICHITCH, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE SERBE

T. N° 840/2B.

*Belgrade, 4 janvier 1919.*

Le Gouvernement Hongrois a demandé à plusieurs reprise que la limite Nord de la zone occupée en Hongrie soit exactement fixée.

J'ai l'honneur de vous communiquer la décision que j'ai prise à ce sujet.

Cette décision qui est d'ailleurs basée sur les renseignements que vous avez bien voulu me faire parvenir sous le N° 36645<sup>1</sup>, est exposée dans les instructions ci-dessous que j'adresse au Lt-Colonel Vix.

„Vous ferez connaître au Gouvernement Hongrois que la prétention qu'il émet d'avoir à donner son avis dans les décisions à prendre au sujet du tracé définitif de la ligne de démarcation ne saurait être acceptée.

La théorie soutenue par le gouvernement hongrois serait juste en temps de paix et s'il s'agissait de régler définitivement des détails de frontière entre deux peuples voisins. Mais tel n'est point le cas. La Hongrie vaincue a demandé à déposer les armes, et l'Entente victorieuse a envisagé, pour se protéger contre un retour offensif possible l'occupation d'une partie du territoire hongrois.

Lors de la signature de la Convention, la limite de cette zone d'occupation n'avait pu qu'être sommairement tracée sur une carte à petite échelle. Depuis lors, la façon dont le Gouvernement Hongrois a rempli ses engagements, et en particulier, son attitude en face des troupes allemandes de Mackensen ont montré qu'il était nécessaire de préciser et de renforcer les mesures de précautions prises à son égard. Il est nécessaire notamment de couvrir les voies ferrées utilisables pour nos troupes et de nous assurer la débouché sur la rive Nord des rivières dont la ligne de démarcation suit le cours.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

Pour les raisons exposées ci-dessus, j'ai décidé que, à l'Ouest de la Theiss, à partie de l'embouchure du Maros, le détail de la ligne est le suivant: (voir carte au 1/200.000)<sup>1</sup>

Szegedin exclus

Szt Mihaly inclus

Côtes 112, 116, 113 (Nord du Koros [Körös])

Le cours de Koros jusqu'à sa source, localités de la rive gauche exclues.

Côte 129 et côte 135

Melykut exclus

Felso Szt Ivan exclus

Czavoli [Csávoly] inclus

Baja inclus (Szt Istvan [Bajaszentistván] exclus)

Battaszeck [Bátaszék] inclus (Also Nyek exclus)

Kovasd exclus

Glashulle [?] exclus

Varasd [(Apát)varasd] inclus

Pecs-Varasd [Pécsvárad] inclus

Somogy exclus

Szabols [Mecsekszabolcs] exclus

Patacs inclus

Czerkut [Cserkút] exclus

Szt Lorincs [Szentlőrinc] inclus

Kacsola [Kacsóta] inclus

N.Peterd inclus

Botyka inclus

Szigetvar inclus

Szt Gyorgy [Tótszentgyörgy] exclus

Kis et Nagy Dolisza [Dobsza] inclus

Istvandi inclus

Barcs inclus

Le cours de la Drave jusqu' au raccord de cette rivière avec la frontière de Croatie Slavonie, localités de la rive gauche exclues.

Entre Szegedin et la côte 116 d'une part, entre Felso Szt Ivan sur la frontière Ouest de Hongrie d'autre part, la ligne de démarcation ainsi définie suit sensiblement le tracé porté sur la carte à petite échelle au moment de la signature de la convention du 17 Novembre<sup>2</sup>. En certains points ennemie a toutefois été déplacée légèrement vers le Nord pour assurer la couverture de la voie ferrée Baja Szabadka Szegedin.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> La date n'est pas précise. La convention a été signée le 13 novembre 1918 à Belgrade.

Entre la côte 116 et Felso Szt Ivan l'avance vers le Nord a été plus marquée, les nécessités militaires nous obligent à suivre le haut Koros et à assurer le débouché éventuel de Szabadka.

AG.20N528 c/106. d/2.

## 118

M. SAINT-AULAIRE, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 10.

*Bucarest, 5 janvier 1919, 10h.  
(Reçu: 6 janvier, 7h. 30.)*

Réponse à télégr. N° 834. 35 et 36<sup>1</sup>.

Le Gouv't. roumain est vivement ému du projet de déclaration dont je lui ai communiqué la substance. Ce projet dit-il est contraire aux assurances (qui lui) ont été transmises par M. Antonesco. Pour les raisons résumées (dans mon) télégr. N° 8(84) et 894<sup>2</sup> il estime que, même en droit, le traité du 17 août 1916 (n'est pas) caduc. M. Bratiano déclare que si ce point de vue n'est pas adopté par les alliés son Gouv't. sera contraint (de se) retirer.

Nous devons éviter à tout prix en Roumanie une crise dont l'opinion rejetterait la responsabilité sur les alliés.

Dans l'état d'extrême misère du pays et alors qu'il est entouré de tous les côtés par le bolchevisme, une pareille crise le livrerait à ce parti alors que son concours nous est indispensable pour lutter contre l'anarchie russe.

(À suivre).

T. N° 12.

*Bucarest, 5 janvier 1919, 10h.  
(Reçu: 6 janvier, 9h. 35.)*

Je m'efforce de l'amener à (accepter) sur cette dernière question le principe de l'arbitrage allié. Selon moi, c'est dans cette voie que doit être cherchée la solution de nature à concilier les revendications serbes et les susceptibilités roumaines dont nous devons tenir le plus grand (compte).

Il importe de ne pas perdre de vue (que) de tous les pays de l'Orient, sans en excepter la Yougo-Slavie, la Roumanie sera pour la France la base la plus sûre au point de vue politique et économique si nous n'y compromettons pas le fruit de notre politique. À cet égard, ma conviction (est) absolue.

<sup>1</sup> Documents non reproduits.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

Il est donc indispensable de maintenir ici l'opinion, que les difficultés rencontrées par la Roumanie viennent des autres (et) ne peuvent être surmontées qu'avec notre appui.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 32, ff. 76-78.

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 858/2B. Secret.

Belgrade, 6 janvier 1919.

*Primo.*- Nombreux indices montrent que bolchevisme fait en Hongrie progrès constants et certains.

Bolchevistes Russes sur qui vous ai envoyé renseignements N° 618/2B, 679/2B et 818/2B<sup>1</sup> semblent y jouer rôle important.

Mouvement qui peut se produire très subitement n'aurait pas seulement pour but révolution, mais action contre mission alliée Budapest.

*Secundo.*- Une institutrice française et une dame de l'entourage du Comte Batyang [Batthyány] ont donné à Lt-Colonel Vix renseignements à rapprocher de lettres anonymes. Au cours réunion bolcheviste agitateurs Bela Kuhn [Kun] et Vago auraient préconisé arrestation et exécution mission Vix.

*Tertio.*- Manifestation 31 Décembre dont cause est mal définie semble avoir troublé milieux gouvernementaux de plus en plus impuissants. Agitateurs Bela Kuhn et Ananassy arrêtés au cours désordres, furent relâchés sur intervention membres socialistes du Gouvernement.

*Quarto.*- Cette inquiétude des milieux officiels ressort particulièrement de la démarche Lovaszy dont vous ai rendu compte dans mon N° 859/2B<sup>2</sup> d'extrême urgence en raison votre déplacement annoncé.

*Quinto.*- Article „Uy-Nemzedek” [Új Nemzedék] de Budapest, 24 Décembre pousse cri d'alarme au sujet mouvement bolcheviste. Citoyens doivent se liguer pour empêcher déchaînement guerre civile. Bolchevique a 50.000 adhérents. „Journal Rouge” Bolcheviste, vendu ouvertement augmente tirage. Organisations provinciales bolchevistes se créent. Gouvernement est inerte. Certains membres partis gouvernementaux favorisent mouvement. Faut envisager révolution brève échéance. „Journal Rouge” raille social-démocrates pour leur respect propriété, proclame guerre classes, écrit „au diable l'Assemblée Nationale” bavarde et inopérante, à laquelle faut substituer dictature populaire, comme en Russie, pour briser État démocratique refuge propriété bourgeoise.

„Uy-Nemzedek” rappelle que Kuhn fut collaborateur Lenine. Ses amis sont: Vago Laszlo, Lt-Réserve Ananassy revenus de Russie avec fonds importants. Garde rouge serait

<sup>1</sup> Documents non reproduits.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

en formation avec marins. Rédaction „Journal Rouge” composée d'intellectuels hardis, disposant grosses sommes convaincus prendre prochainement pouvoir et entraîner prolétariat à révolution mondiale.

Madame Bela Kuhn interviewée par même journal a refusé de parler ne voulant donner aucun renseignement à presse bourgeoise.

*Sexto.*- Lieutenant-Colonel Vix conformément à mes instructions suit mouvement de très près et étudie action possible contre bolchevistes particulièrement contre centre russe.

*Septimo.*- Gouvernement Hongrois est manifestement impuissant. Malgré nos demandes répétées n'a pas osé suspendre journal Drapeau Rouge et se borner vraisemblablement à traduire auteurs des articles injurieux devant tribunaux; seul ne prendra aucune mesure efficace; réclame d'ailleurs continuellement pour assurer maintien de l'ordre appui et intervention des forces de l'Entente.<sup>1</sup>

*Octavo.*- Occupation pour maintien de l'ordre, que vous avais demandé jusqu'ici, au cas où elle serait maintenant admise, se présenterait dans tout autres conditions: difficultés à prévoir et nécessiterait probablement forces plus considérables.

AG.20N498 c/76. d/2.

## 120

### LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉ À BUDAPEST AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 974/S.

*Budapest, 6 janvier 1919.*

La situation actuelle a été réglée par le Général Berthelot. Les décisions prises par lui ont été communiquées par lui même à son passage à Koloszvar [Kolozsvár] au

<sup>1</sup> Lieutenant-Colonel Vix, Chef de la Mission Militaire Alliée à Budapest au Général Henrys sur le gouvernement hongrois:

T. N° 937/S.

*Budapest, 5 janvier 1919.*

Ancien Ministre Lovaszy m'ayant fait demander audience urgente n'est pas cru devoir me refuser à l'entendre -stop- Il est venu me voir ce soir -stop- M'a déclaré gouvernement plus anxieux que jamais progrès bolchevisme. Karolyi lui aurait proposé avant-hier lui céder pouvoir pour constituer son ministère bourgeois avec concours représentants socialistes modérés -stop- Ce ministère entamerait lutte contre bolchevistes -stop-

Lovaszy a posé conditions: primo: Karolyi deviendrait président de république ce que peut décider conseil national hongrois - secundo: troupes entente pourraient éventuellement lui prêter appui -stop- premier point Karolyi lui aurait répondu négativement -stop- deuxième point lui ai répondu de ne pas compter sur intervention troupes françaises.

Stop- Lovaszy me demanda alors s'il était possible demander Paris si entente verrait plus favorablement gouvernement bourgeois que gouvernement actuel -stop- me suis abstenu de répondre sur ce point. Lovaszy partit sans commentaires.

AG.17N514 c/1. d/4.

Commissaire Général Hongrois de la Transylvanie<sup>1</sup>, au Général Neculcea, Commandant la VII<sup>e</sup> Division Roumaine, et au Capitaine Vierne, envoyé à Koloszvar par le Lieutenant-Colonel Vix.

Le passage du Général Berthelot à Koloszvar étant postérieur au passage de cet Officier Général à Belgrade et à Szegedin, où il avait rencontré respectivement le Général Commandant l'A.F.O.<sup>2</sup>, le Lieutenant-Colonel Vix et le représentant du Gouvernement Hongrois, le Capitaine Vierne a pensé que les décisions prises, l'étaient d'accord avec les autorités sus indiquées.

### 1. Conditions ethniques de la région nouvellement occupée par les Roumains.

Toutes les campagnes sont presque exclusivement Roumaines.

Les grands centres sont hongrois.

Les autorités locales et la force armée hongroise ont été expulsées à main armée par les habitants des campagnes avant l'arrivée de l'armée régulière Roumaine. Des gardes Nationaux Roumains ex-soldats de l'armée Hongroise ayant conservé leurs armes, ont occupé tous les villages. Sans cadres et sans scrupules, animés, comme tous les Roumains de Transylvanie, d'une haine profonde des Hongrois, ces gardes Nationaux ne peuvent être un élément d'ordre: ils ont, sinon exécuté eux-mêmes où participé au pillage des propriétés Hongroises (la preuve officielle manque), du moins toléré ces pillages et laissé libres les exécutants.

Les centres Hongrois ont de même armé des gardes nationales Hongroises, aussi peu sûrs, au point de vue du maintien de l'ordre, que les précédents.

Les gardes nationaux Hongrois et Roumains viennent d'être désarmés comme il est indiqué ci-après dans la région occupée par l'armée Roumaine.

### 2. Décisions prises par le Général Berthelot du point de vue A/ militaire.

a) L'Armée Roumaine occupera divers points stratégiques, entre la ligne fixée par la Convention Militaire et la ligne Nagy-Banya — Kolosvar — Deva, ces localités incluses.

La zone ainsi délimitées sera évacuée par l'Armée régulière et par la gendarmerie hongroises.

Les agents de police urbaine sont maintenus à leur poste.

Les magasins dépôts et bâtiments militaires hongrois seront séquestrés.

L'administration civile subsistera dans toute la région.

b) Une zone *neutre* de 15 kilomètres existera à l'Ouest de la ligne indiquée ci-dessus.

Dans cette zone, la police sera faite par la gendarmerie Hongroise dans les villages Hongrois, par la gendarmerie Roumaine dans les villages Roumains.

c) Dans la zone occupée par l'armée roumaine et dans la zone neutre les gardes nationaux seront désarmés.

<sup>1</sup> István Apáthy.

<sup>2</sup> Le Général Henrys.

*B/ Au point de vue commercial.*

Toute exportation de la zone occupée par l'armée roumaine (zone à l'Est de la ligne Nagy-Banya, Koloszvar, Deva) vers la Hongrie est interdite.

Les importations de la Hongrie dans la zone occupée par l'armée Roumaine sont autorisées.

La circulation du matériel roulant entre la zone considérée et la Hongrie est permise sous réserve que le nombre de wagons existant dans la dite zone ne sera pas diminué.

3. *Exécution* par l'autorité militaire roumaine des décisions du Général Berthelot.

Le Commandement militaire Roumain, considère la zone nouvellement occupée comme un pays conquis et devenu définitivement Roumain. La visite du Général Berthelot a renforcé encore ce sentiment.

Il en résulte que toutes les décisions qui sont prises par les Roumains sont inspirées par la haine profonde qui les anime contre les Hongrois, non par l'intérêt bien compris de la région considérée, ni par le souci de respecter les clauses de l'Armistice.

Transmis à Monsieur le Général Commandant l'A.F.O.<sup>1</sup>

A — Pratiquement, bien qu'il ne s'agisse en apparence que de points stratégiques, le Général Berthelot crée, à l'Ouest de la ligne de démarcation fixée par la Convention, une nouvelle zone d'occupation Roumaine.

Ce qui le prouve, ce sont:

1. Les mesures prises pour l'occupation de cette zone.
2. L'interdiction de toute exportation vers Budapest des ressources de cette zone.
3. La création à l'Ouest de cette zone d'une zone neutre.

B — Au cours de l'entrevue de Szegedin, le Général Berthelot ne m'a entretenu que pendant 5 à 10 minutes.

Il m'a parlé des mines de Petrogeni [Petrozsény] et de l'intention des autorités Roumaines de prendre à leur compte l'exploitation de ces mines.

Je lui fait observer qu'une part de cette production devrait être réservée à la Direction des Chemins de fer Hongrois ainsi que convenu avec le Colonel Landrot en commission. Sans me répondre formellement le Général Berthelot accepta cette proposition.

Il me parla d'autre part de son intention d'interdire tout mouvement de matériel de chemin de fer à l'Ouest de la ligne de démarcation si ce matériel n'était pas remplacé par un matériel équivalent rentrant dans la région à l'Est de cette ligne. Cette mesure n'étant pas contraire aux termes de la Convention je n'y fis aucune objection.

Je ne me doutais guère que la ligne d'interdiction en question dût être reportée largement à l'Ouest de la ligne de démarcation.

Je suis d'avis qu'il y a lieu de demander au Général Berthelot de rapporter purement et simplement les ordres donnés à cet égard.

<sup>1</sup> Le Général Henrys.

C'est le sens du télégramme, dont copie jointe que le Commandant Mabilais lui a adressé, sur mon invitation.

AG.20N525 c/102. d/5.

## 121

M. SAINT-AULAIRE, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

T. N<sup>os</sup> 22-25. Extrême urgence. *Bucarest, par Salonique, 7 janvier 1919, 12h. 30.*  
(Reçu: 8 janvier, 14h. 25.)

Le Président du Conseil<sup>2</sup> nous a convoqués ce matin pour nous faire part de la vive émotion qu'il a éprouvée en recevant un télégr. de Carnavon d'après lequel la Belgique et la Serbie seraient seules admises aux conférences de la paix avec les 4 Grandes Puissances de l'Entente.

Nous avons pris sur nous de déclarer que cette information ne pouvait qu'être inexacte.

M. Bratiano nous a répliqué qu'en tout état de cause la Roumanie est traitée comme un malheureux qui mérite la pitié et non comme un allié qui a droit à la justice. Il nous a répété que jusqu'ici nous n'avons pas été autorisés à lui déclarer que le traité de 1916<sup>3</sup> reste pleinement en vigueur. Il a confirmé que si la Roumanie ne reçoit pas satisfaction sur ce point, son Gouv<sup>t</sup>. se retirerait.

Il nous a remis la déclaration suivante (voir mes télégr. N<sup>os</sup> 10 à 12<sup>4</sup> et reprodui(sant) la déclaration (mot passé) (1 gr. faux)<sup>5</sup> télégrammes pour Rome et Washington/ dans laquelle...<sup>6</sup>

Nous avons le devoir (d'attirer) la plus sérieuse attention de nos Gouvernements sur les considérations suivantes:

1. Dans les circonstances qu'il est superflu de rappeler, l'Entente n'a pu être à même de remplir les engagements qu'elle avait pris envers la Roumanie par le traité du 17 Août 1916. En premier lieu l'offensive de Salonique qui devait commencer 8 jours avant l'entrée

<sup>1</sup> Télégramme identique des quatres Ministres, de Saint-Aulaire, Sir George Barclay, Baron Fasciotti, M. Vopicka avec la prière de le communiquer aux gouvernements respectifs.

<sup>2</sup> Ion Bratianu.

<sup>3</sup> Un traité d'alliance et une convention militaire furent conclus entre l'Entente et la Roumanie le 17 août 1916 à Bucarest. En réalité il y eut plusieurs accords: un traité d'alliance avec l'Entente, une convention militaire avec la Russie et une convention militaire avec la France et l'Angleterre. Ces accords ont promis la Bukovine, la Transylvanie, la partie orientale de la Grande Plaine hongroise et le Banat à la Roumanie, et en contre-partie Bucarest est entrée en guerre aux côtés des puissances de l'Entente.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N<sup>o</sup> 118.

<sup>5</sup> Lacunes de déchiffrement.

<sup>6</sup> Lacune de déchiffrement.

en guerre de la Roumanie ne s'est pas produite. Néanmoins la Roumanie allant au-delà de ses obligations, s'est engagée à fond à la date fixée avec une loyauté absolue. En outre elle a continué la lutte après la défection totale de la Russie dont le concours lui (était garanti) (gr. faux)<sup>1</sup> l'Entente et bien que le même Gouvernement russe lui ait déclaré la guerre, les Alliés n'ayant rien fait pour prévenir ou aplanir ce conflit.

2. Il est absurde, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, d'assimiler la situation de la Serbie et celle de la Roumanie. D'abord la Serbie a subi la guerre tandis que la Roumanie y a été entraînée par nous, sur la foi des engagements de l'Entente. Puis la Serbie a toujours été en contact avec les Alliés qui ont recueilli son Gouv't. et son armée, la Roumanie prise entre deux ennemis s'étant au contraire trouvée dans un isolement total et dans l'impossibilité absolue, reconnue par tous les (représentants) alliés, de replier ces troupes en Russie.

3. Quant au traité de Bucarest<sup>2</sup> qu'on peut être tenté d'invoquer pour déclarer nos engagements caducs, nous rappelons qu'il n'a jamais eu de valeur légale, attendu qu'il a été voté par un parlement inconstitutionnel, n'a jamais été ni sanctionné par le Roi, ni ratifié malgré tous les procédés d'intimidation employés par l'ennemi et les souffrances qui en ont résulté pour le pays.

4. Ce point de vue qui est imposé par l'évidence est celui de l'unanimité de l'opinion. Nous devons mettre en garde nos gouvernements contre des personnalités qui ont perdu tout contact avec leur pays depuis de long mois et dont le langage est inspiré par l'esprit de parti ou par des arrière-pensées d'ambitions personnelles.

Nos gouv'ts. doivent se rendre compte qu'il s'agit aujourd'hui de savoir si l'Entente maintiendra son influence dans ce pays qui, par la force des choses et en vertu même de nos principes comptera demain 18 millions d'habitants, ou se l'aliènera par ce que tout le monde ici considérerait comme une injustice révoltante et un acte de mauvaise fois évidente.

Nous confirmons que, dans les circonstances actuelles, la retraite de M. Bratiano précipiterait le pays dans l'anarchie alors que nous sommes obligés de faire appel à son concours pour rétablir l'ordre en Russie.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 32, ff. 84-87.

<sup>1</sup> Lacune de déchiffrement.

<sup>2</sup> La Roumanie signa la paix séparée de Bucarest avec l'Allemagne le 3 mai 1918.

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE  
 AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 269/2. *Bucarest, 7 janvier 1919, 16h. 10.*  
*(Reçu: 7 janvier, 20h. 45.)*

En réponse à votre télégramme A.F.O. 776/2<sup>1</sup> vos propositions de vos télégrammes sont inadmissibles au lieu de diminuer zone occupation roumaine fixée d'ailleurs très arbitrairement et sans tenir compte situation ethnographique, il faudrait plutôt l'augmenter. J'estime que troupes roumaines doivent rester sur points stratégiques de cette ligne à voir: Baiamare, Zsibo, Cluj. De plus, j'ai demandé au Gouvernement hongrois monsieur Apati de tenir troupes hongroises à quinze kilomètres au moins de la ligne de points stratégiques occupés par Roumains.

Après ce que j'ai vu moi-même au cours de mon voyage en Hongrie et Transylvanie j'estime indispensable que troupes françaises occupent Arad, Oradiamare [Oradea Mare], Cariemare [Carei Mare] et Sakulmare [Satu Mare]. Télégramme adressé Belgrade et communiqué à Salonique.

AG.20N525 c/102. d/5.

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE<sup>2</sup>

T. N° 288/2. *Bucarest, 8 janvier 1919, 23h.40.*  
*(Reçu: 10 janvier, 14h.)*

*Pour appuyer mon télégramme 217/3 du 4 janvier*<sup>3</sup> J'ai l'honneur à vous transmettre ci-dessous un extrait d'un procès-verbal du Conseil des Ministres à Buda Pesth que j'ai pu connaître et que je vous demande de communiquer au Général Henrys.

„Tengen Laszlo au Conseil des Ministres:

Il faut au plus tôt organiser ces six Divisions d'infanterie et les deux Divisions de Cavalerie ainsi que leur artillerie et leur formation technique et reprendre la lutte sur toute la ligne avec les Tchèques et les Roumains. Cela ne peut servir plus mal; la continuation

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Le télégramme a été également communiqué au Général Franchet d'Esperey.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

de la lutte, la guerre de guérilla éventuellement convaincront l'Entente qu'ici la paix ne peut se faire si l'intégrité hongroise n'est pas sauvegardée. Les soldats seront recrutés parmi les meilleurs et il faut leur assurer ainsi qu'à leurs familles les plus grands avantages.

Nous sommes assurés d'avoir plus de soldats qu'il faut pour former les huit divisions.

Je prie Commandant de l'Armée de prendre des mesures nécessaires afin que elle soit prête à l'action en trois semaines.

La plus grande partie de cette armée devra être envoyée en Transylvanie et s'unir là bas avec la population hongroise socialiste. (Les socialistes hongrois ont décidé hier 24 décembre d'envoyer 30 à 40.000 ouvriers qui n'ont pas de travail ici, dans l'Ardéal et des Banat pour gagner les populations au côté de hongrois et des serbes. Ils ont touché dans ce but vingt millions du gouvernement) là ils exciteront les uns contre les autres la population, massacreron les petits détachements de l'armée d'occupation roumaine et commenceront la guerre d'embuscade."

J'estime qu'il est absolument nécessaire de prendre des mesures immédiatement pour empêcher ces agissements.<sup>1</sup>

AG.5N202

## 124

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

D. N° 14/2S.

*Budapest, 8 janvier 1919.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint trois notes<sup>2</sup> que m'adresse le Président du Conseil, en réponse aux demandes de poursuites qui lui ont été adressées à propos de la campagne de presse dirigée contre la mission et contre l'Armée Française dans les derniers jours de décembre.

Il est évident que d'après les lois en vigueur en Hongrie le Gouvernement n'a ni le droit d'exercer une censure ni celui de suspendre ou de supprimer des journaux. Aurait-il ce droit qu'il n'aurait peut-être pas le moyen de l'appliquer.

Je dois constater que depuis quelques jours toute campagne de presse a cessé. Il me restera, si cette campagne devait reprendre à en faire saisir directement les auteurs par un détachement français ce qui ne serait pas sans présenter de très sérieux inconvénients.

AG.20N528 c/106. d/2.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessous N° 133.

<sup>2</sup> Non reproduites.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

D. N° 22/S.

*Budapest, 8 janvier 1919.*

Réponse à message 891 et 892/2B<sup>1</sup>.

La Mission aurait à se replier si la situation s'aggravait encore. Mais dans ce cas, il est hors de doute que les communications seraient coupées et que le repliement de la Mission serait pratiquement impossible.

Le Gouvernement Hongrois sait parfaitement qu'il serait responsable de tout attentat contre la Mission. Mais je ne répète qu'il est sans moyens efficaces et incapable de se protéger lui-même. Tout mouvement d'émeute serait vraisemblablement dirigé à la fois contre la Mission, contre le Gouvernement et contre certaines notabilités. Ce serait à partir de ce moment l'anarchie certaine et toute recherche de responsabilité deviendrait vaine.

La Mission ne peut donc en cas de troubles, qu'être arrêtée ou disparaître au cours de l'émeute, ou demeurer tout au moins immobilisée. Je répète que ce sont les seules éventualités à envisager tant que la Mission ne sera pas appuyée par une force réelle qui garantirait son existence et qui, à d'autres points de vue, donnerait à son action présente une toute autre valeur.

AG.20N528 c/106. d/2.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES<sup>2</sup>

T. N° 6339/3. Secret.

*Salonique, 8 janvier 1919, 4h.*

Situation en Hongrie d'après renseignements recueillis par Colonel Vix à différentes sources: Bolchevisme fait en Hongrie progrès inquiétants. Nombreux bolchevistes russes disposant sommes considérables se livrent à propagande active pouvant amener révolution.

Action contre missions alliées Budapest est même déjà envisagée. Milieux officiels très inquiets n'osent maintenir arrestations. Démarche a été faite par ancien Ministre Lovazi [Lovászi] auprès Colonel Vix pour lui exposer projet constitution d'un ministère bourgeois avec concours socialistes modérés qui engageront lutte contre bolchevisme.

<sup>1</sup> Documents non reproduits.

<sup>2</sup> Le télégramme a été également communiqué à S. Pichon.

Mais Lovaszi a posé condition nomination Karoli comme Président de la République ce que ce dernier refuse, il demande également intervention des troupes de l'Entente que Colonel Vix lui a déclaré être (1 gr. faux)<sup>1</sup> instructions actuelles.

Le journal Uynemze [Új Nemzedék] pousse citoyens à se liguier contre bolchevistes qu'il estime à 30.000. D'autre part journal rouge bolcheviste vendu ouvertement augmente tirage. Il proclame nécessité guerre de classes et préconise dictature populaire comme en Russie.

Garde Rouge est en formation et organisations provinciales se créent. Gouvernement hongrois est impuissant et malgré nos demandes répétées de sanctions à la publication d'articles injurieux contre la France il n'a pu interdire journaux bolchevistes.

Il demande intervention troupes de l'Entente, mais celle-ci nécessitera maintenant des effectifs plus considérable avec une mission toute différente.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 27, ff. 62-63.

## 127

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 31/SS.

*Budapest, 8 janvier 1919.*

Par lettre N° 96/S du 3 Décembre<sup>2</sup> je vous avais fait prévoir l'expulsion par le Gouvernement Hongrois du Consul d'Allemagne.

À la suite d'une démarche que fit auprès de moi le Président du Conseil Hongrois<sup>3</sup>, son maintien fut autorisé pour éviter à la Hongrie les répercussions de la suppression éventuelle des fournitures de charbon faites par l'Allemagne.

L'Allemagne ayant postérieurement cessé ses fournitures de charbon, la question s'est posée à nouveau. Mais vous avez alors envisagé l'arrestation de ce Consul, cette manière de voir étant confirmée par votre message 876/2B<sup>4</sup>.

Par mon message 889<sup>5</sup>, je vous ai demandé quels motifs dictaient l'arrestation. Je n'ai pas reçu de réponse.

J'attire votre attention sur un point particulièrement délicat: Par votre message 876/2B vous envisagez l'exécution de cette arrestation par les soins du Gouvernement Hongrois.

<sup>1</sup> Lacune de déchiffrement.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> M. Károlyi.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

<sup>5</sup> Document non reproduit.

Je crois devoir signaler qu'il me paraît impossible d'exiger cette mesure. En droit il serait difficile de la justifier. Elle ne manquerait pas d'autre part, de provoquer une émotion considérable.

La tentative de perquisition dont il est rendu compte dans mon message 889 a été faite chez le Consul Allemand. Le Lieutenant Genevriev n'a pas réussi à fracturer les portes dont le mode de fermeture est particulièrement soigné. Il n'a pas insisté.

AG.20N528 c/106. d/2.

## 128

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE  
à M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 236/3.

Bucarest, 9 janvier 1919, 23h.10.  
(Reçu: 11 janvier, 3h.)

1. J'ai l'impression que en ce moment les Alliés ne parlent pas franchement à la Roumanie. D'après les renseignements que je puis avoir il me semble que l'on veuille tenir Roumanie à l'écart d'une partie des négociations de paix et ne pas la mettre sur le même pied que la Serbie. On ne doit cependant pas faire grief à la Roumanie d'avoir été obligé de faire la paix. Moins favorisée que Serbie. Elle n'avait pas derrière elle la France pour recueillir ses soldats estropiés habitants mais une Russie complètement hostile. Le fait de n'être pas en guerre depuis le début de la guerre mondiale ne doit pas être non plus une cause de sa mise à l'écart. Les Serbes qui ont été attaqués ont bien été forcés de se défendre, tandis que c'est volontairement que les Roumains ont embrassé la cause de l'Entente.

Il semble également que depuis le jour de la signature de l'armistice avec la Bulgarie, on s'est montré constamment injuste à l'égard des Roumains:

A) En Dobroudja, on a toléré que nos ennemis les Bulgares restent sur le territoire des Roumains, nos amis. Encore maintenant (gr. faux)<sup>1</sup> permet toutes sortes de chantages bulgares et prend fait et cause pour eux contre les Roumains qui n'ont pas encore le droit d'envoyer des troupes dans un pays qui est le leur. C'est absolument inadmissible.

B) Dans le Banat, faisant table rase du traité de 1916<sup>2</sup> entre Roumanie, France et Angleterre on a laissé les Serbes occuper le Banat, malmener, rançonner et mettre en prison les habitants de race roumaine et les empêcher de manifester leur désir d'union à la Roumanie.

C) En Transylvanie, on a fixé une limite à l'occupation roumaine absolument arbitraire, uniquement géographique et sans tenir compte de situation ethnographique.

En résumé, on se serait efforcé défavoriser les Roumains en faveur de leurs ennemis séculaires qui sont aussi les nôtres, les Bulgares et les Hongrois, que l'on aurait pas mieux réussi.

<sup>1</sup> Lacune de déchiffrement.

<sup>2</sup> Voir la note 3 du document reproduit ci-dessus N° 121.

Cette façon de faire agite tous les esprits en Roumanie et compromet gravement situation de la France qui est prépondérante dans ce pays.

Il ne faut pas oublier que des décisions qui vont être prises, dépend l'avenir de la France en Orient. Si nous donnons aux Roumains les satisfactions auxquelles ils ont droit et si nous tenons nos engagements, nous aurons dans la Roumanie une véritable colonie française de plus de 15 millions d'habitants où nous pourrions développer notre commerce et notre industrie et où nous nous trouverons comme chez nous.

Si au contraire nous ne tenons pas compte nos engagements, il est certain que les paysans roumains et de la Transylvanie qui sont simplistes ne comprendra pas cet abandon et subira l'influence de tous les partis antifrançais qui auront alors beau jeu et dont les affirmations contre la France sembleront justifiées.

2. Lorsque j'ai quitté Paris, j'ai reçu la mission bien nette de faire rentrer en action la Roumanie à nos côtés<sup>1</sup>: j'y ai réussi. Avant signature de l'armistice le gouvernement avait déclaré à nouveau la guerre à l'Allemagne<sup>2</sup> et s'était rangé à nos côtés. Moi-même avec les troupes françaises j'avais franchi le Danube.

Puisque le Roi et le Gouvernement roumains ont fait ce que je leur demandais, il semble qu'ils doivent avoir les droits d'ancien et non de nouveaux alliés. S'il en était autrement, ma situation ici ne serait plus possible et je vous demanderais de vouloir me rappeler car je ne pourrais plus parler la tête haute à un roi et un gouvernement qui nous sont dévoués et qui ont fait tout ce que la France leur a demandé par mon intermédiaire.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 32, ff. 94-101.

## 129

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 48/2S.

*Budapest, 9 janvier 1919.*

Réponse à 891/2B<sup>3</sup>.

Primo.- N'ai été avisé que troupes Roumaines occupaient points stratégiques en avant ligne démarcation que par votre message N° 531/2B du 19 Décembre<sup>4</sup>. Ai connue l'occupation comme fait accompli par rapport Capitaine Vierne que vous ai envoyé 6 Janvier sous N° 974/S<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 5.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet les documents reproduits ci-dessus N° 36 et 43.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 91.

<sup>5</sup> Document reproduit ci-dessus N° 120.

Secundo.- Convention Berthelot-Apathy<sup>1</sup> sur création zone neutre a été conclue vraisemblablement à Kolozsvar. N'en ai été informé que par rapport Capitaine Vierne.

Tertio.- Commandant Mabilais délégué du Général Berthelot à Mission Budapest a décidé le 8 Janvier, pour prévenir incidents de rappeler directement aux troupes roumaines installées en avant ligne démarcation qu'elles n'ont qu'à occuper provisoirement sans aucune ingérence dans affaires locales. Cette situation était crée par ordre formel donné par Général Berthelot aux Généraux Roumains après entente avec Apathy.

AG.20N525 c/102. d/5.

### 130

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 125/2S.

*Budapest, 12 janvier 1919.*

J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre que le Comte Karolyi m'a adressée le 11 janvier<sup>2</sup>.

Cette lettre était datée du 5 janvier, j'ai demandé au comte Karolyi par ma note 109/2S<sup>3</sup> d'en rectifier la date.

La rectification qui a été opérée ce matin prenait de l'importance du fait de l'envoi préalable au comte Karolyi de mes notifications 80 et 81/2S<sup>4</sup> dont je vous ai précédemment adressé copie.

### ANNEXE

LE COMTE MICHEL KAROLYI, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES  
DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE HONGROISE AU LIEUTENANT-COLONEL VIX,  
CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

*Budapest, 11 janvier 1919.*

Monsieur le lieutenant-colonel!

Conformément à une décision du peuple du 16 novembre 1918 le gouvernement de la République Hongroise a résolu de convoquer, dans le plus bref délai une assemblée nationale.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le document N° 120.

<sup>2</sup> Voir l'Annexe.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Documents non reproduits.

Par la première loi de 1918, en vertu du pouvoir suprême de l'État, qui lui a été conféré, le gouvernement a assuré le droit de suffrage électoral pour l'assemblée nationale à tout homme ayant accompli sa vingt-et-unième année, et sujet hongrois depuis au moins six ans, ainsi qu'à toute femme ayant accompli sa vingt-quatrième année, sujette hongroise depuis au moins six ans, et sachant parler et écrire une des langues vivantes du pays.

Le gouvernement de la République Hongroise considère comme son devoir le plus urgent de convoquer l'assemblée nationale, car le pays se trouve actuellement sans organe législatif contrôleur du gouvernement. En vertu de la décision du peuple du 16 novembre 1918 l'ancienne chambre des députés et la chambre des Magnats ont dû se dissoudre sans retard et cesser d'exister. Ces chambres avaient perdu toute connexion avec l'opinion publique représentant la mentalité actuelle du pays, d'autant que c'est à ce système qui on attribue cette politique belliqueuse et cette oppression des nationalités l'une des causes fondamentales qui ont provoqué cette crise européenne.

Dans de telles circonstances le gouvernement hongrois ne peut faire réaliser sa politique pacifiste et démocratique qu'avec des organes législatifs renouvelés. Il est donc absolument nécessaire que la volonté populaire se manifeste sans obstacle.

Par contre, malgré notre protestation, les troupes tchèques, roumaines et serbes ont occupé une grande partie du territoire de l'État hongrois, en violant la convention d'armistice conclue le 13 novembre 1918; ces troupes même dans l'intérieur de la zone de démarcation, violant la convention, empêchent le gouvernement de la République Hongroise de diriger l'administration civile intérieure du pays conformément aux clauses I. et XVII. de la convention d'armistice<sup>1</sup>.

Puisque d'après ce qui précède, c'est pour le gouvernement de la République Hongroise non-seulement un devoir, mais une question d'existence, de convoquer une assemblée nationale, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le lieutenant-colonel, d'avoir la bonté de transmettre à Monsieur le général commandant les armées alliées d'Orient notre désir, que les troupes occupant le territoire de l'État Hongrois reçoivent les instructions convenables d'avoir à s'abstenir de mettre obstacle à l'élection des députés de l'assemblée nationale et de faciliter ces élections. Veuillez en même temps communiquer au général commandant les armées alliées d'Orient ce point de vue du gouvernement de la République Hongroise, que si les troupes d'occupation empêchaient les élections générales des députés dans les territoires occupés, l'assemblée nationale serait incomplète et le gouvernement hongrois déclinerait toute responsabilité à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le lieutenant-colonel de me faire connaître la réponse du général commandant les armées alliées d'Orient.

Veuillez agréer, Monsieur le lieutenant-colonel l'expression de ma considération la plus distinguée.

AG.20N528 c/106. d/2.

<sup>1</sup> Voir le document reproduit ci-dessus N° 33.

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 998/2B.

Belgrade, 11 janvier 1919.

*Primo.*- Agitation en Hongrie causée par crise nationale, crise charbon, diminution ressources alimentaires et excitée par menées bolchevistes tend à s'accroître.

*Secundo.*- Situation mission devient pénible et même menacée. Campagne presse et opinions répandues par certains milieux tendent à faire dériver sur mission mécontentement général.

*Tertio.*- Correspondance Commission Hongroise armistice devient insolente et mauvais vouloir à exécuter livraisons matériel prévu par convention s'affirme chaque jour d'avantage.

*Quarto.*- La situation reconnue aux Tchéco-Slovaques, les prétentions émises par le Général Berthelot contraires à esprit convention ont d'ailleurs sérieusement contribué à rendre difficile situation de la mission contrôle.

*Quinto.*- Si l'occupation Budapest par forces alliées sérieuses ne peut être décidée serais obligé envisager retrait éventuel mission, dont sécurité en jeu et dont autorité s'affaiblit.

Nous ne devons pas nous dissimuler d'ailleurs qu'occupation devient de plus en plus difficile en présence progrès bolchevisme et diminution nos effectifs qui permettraient pas intervention plus une division.

AG.20N528 c/106. d/3.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Ce télégramme se trouve également aux Archives du Quai d'Orsay sous le N°: AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, ff. 198-200. Dans ce télégramme M. Clemenceau fait savoir au Général Franchet d'Esperay qu'il accorde toute liberté au Général Henrys pour retirer la mission Vix de Budapest.

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT  
 AU GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE

T. N° 1019/2B.

*Belgrade, 12 janvier 1919.*

Réponse à 269/2<sup>1</sup> et à 230/3<sup>2</sup>.

Primo.- Il n'a jamais été question dans mon 776/2<sup>3</sup> de diminuer ou d'étendre la zone d'occupation roumaine, mais de régler définitivement une ligne de démarcation fixée par le Général Commandant en Chef<sup>4</sup> et qui, portée jusqu'ici sur carte à petite échelle, avait besoin d'être précisée.

Secundo.- Cette ligne démarcation n'a pas été arrêtée arbitrairement, mais 'après la situation militaire réalisée au moment de la Convention du 13 Novembre<sup>5</sup>, elle n'aurait pas dû être modifiée, le Congrès de la Paix pouvant seul décider de question ethnographique que vous invoquez.

Tertio.- Colonel Vix n'a connu mesures prises au cours de votre voyage qu'au retour du Capitaine Vierre, Commission Budapest, qui, aux termes instructions Général en Chef, n'a d'ordres à recevoir que de lui ou de moi, s'est trouvée placée en face du fait accompli avec tous les inconvénients qui peuvent en résulter.

Quarto.- Après avoir vu situation sur place à Temesvar, je suis d'accord avec vous qu'occupation points stratégiques ne pourrait se faire que par troupes françaises et qu'arrivée troupes roumaines ne pourrait qu'amener renouvellement d'incidents comme ceux qui sont passés à Arad à l'époque de votre voyage. Mais occupation que vous indiquez semble correspondre à une occupation de la Hongrie que le Gouvernement Français a toujours refusée et qui est contraire Convention 13 Novembre, aussi bien que notre intervention pour interdire exportation dans partie territoire hongrois non occupé.

Quinto.- Situation ainsi créée a de graves inconvénients. Alors qu'instructions que j'ai reçues donnent au Commandement français un rôle médiateur, avance prématurée roumains sous égide du Commandement français est invoquée pour justifier toutes les prétentions.

Enfin Mission Vix se trouve dans situation de plus en plus difficile et des événements dont elle n'a pas été tenue au courant amènent des réactions qu'elle n'a pu prévoir qui peuvent la mettre en danger et m'amènent à envisager son rappel.

AG.20N525 c/102. d/5.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 122.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

<sup>5</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

LE GÉNÉRAL HENRYS, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1031/2B. Secret.

Belgrade, 13 janvier 1919.

Réponse à télégramme sans N° transmettant 2 télégrammes du Général Berthelot<sup>1</sup>.

*Primo. - Premier télégramme.*

1. Général Berthelot est intervenu dans administration hongroise sans se préoccuper des répercussions que mesures édictées par lui pouvaient avoir sur reste du pays. Il a voulu briser une centralisation qu'il appelle anarchie en privant de ressources gouvernement central sans mesurer que première conséquence de ces mesures sera hâter progrès bolchevisme à Budapest.

Vous ai déjà éclairé sur véritable sens des manifestations Arad.

Présence parmi officiers Général Berthelot d'un officier roumain portant uniforme français et dont intransigeance étonna officiers français non prévenus n'y est probablement pas étrangère.

2. Il ne ressort nullement de l'exposé du Général Berthelot que les Hongrois ont violé la convention qu'il déclare arbitraire et veut voir modifier.

3. Les mesures prescrites ou demandes faites par Général Berthelot ne sont pas sans inconvénients comme il veut bien le dire.

Elles violent une convention signée par le Général en Chef<sup>2</sup>.

Elles ont un contre-coup fâcheux et dangereux sur la situation de la mission alliée de Budapest.

Elles gênent notre rôle pondérateur en justifiant toutes les prétentions de ceux qui voient la Roumanie sous l'égide d'un Général français s'emparer de territoires dont le Congrès de la paix peut seul disposer.

Elles montrent au gouvernement hongrois l'existence chez nous d'une dualité de commandement dont il ne manquera pas de profiter.

*Secundo. - Second télégramme.*

De tous les bruits mis en circulation et dont les Roumains semblent avoir le record aucun ne paraît plus invraisemblable que celui de la réorganisation de l'armée pour reprendre la lutte avec les Tchèques et les Roumains.

Impuissance armée hongroise a été dûment constatée en face armée Mackensen, désorganisation du pays rend impossible organisation d'une armée, Gouvernement ne cesse de faire appel à nous pour maintenir ordre à Budapest et s'est même adressé aux Tchéco-Slovaques.

<sup>1</sup> Documents non reproduits.

<sup>2</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

*Tertio.*- En ce qui concerne matériel chemins de fer emmené par armée Mackensen il faut se retourner contre Allemagne dont responsabilité entière et non contre Hongrie qui a laissé matériel considérable aux mains des Tchéco-Slovaques, Roumains et Yougo-Slaves et doit livrer en outre 2000 wagons 100 locomotives et matériel voie étroite.

*Quarto.*- Lt-Colonel Vix a connu intervention Général Berthelot qu'au retour de mission du capitaine Vierne<sup>1</sup> envoyé dans région avec tout autre but. Il a demandé Général Berthelot rapporter ordres donnés. Sur refus ce dernier vous demande l'inviter à se conformer exactement à ses attributions telles que vous me les avez fait connaître 0324 du 23 décembre<sup>2</sup>.

Loin de m'opposer à une intervention en Hongrie que j'ai souvent préconisée mais elle doit être autorisée par le Gouvernement, être la garantie de l'action des alliés et non la manifestation prématurée de revendications de race.

*Quinto.*- Comme je l'ai indiqué dans mon rapport N° 5284/3 du 27 décembre<sup>3</sup>, il est nécessaire que nos représentants à Bucarest reçoivent conseil modération. Empiètement de la Roumanie qui veut mettre Congrès de la Paix en face du fait accompli sont du plus fâcheux exemple.

On ne se dissimule pas, à Belgrade en particulier, que cette attitude est encouragée sinon provoquée par commandement français et il devient difficile d'exiger des Serbes les concessions qui leur sont demandées dans le Banat ou vis-à-vis de l'Italie.

AG.20N498 c/76. d/2.

### 134

M. LAROCHE, SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
À M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE

T. N°s 28-29.

Paris, 13 janvier 1919, 22h. 35.

Je reçois les informations suivantes de Bucarest:

La substance du projet de déclaration que j'ai communiqué au Gouvernement roumain, l'a vivement ému. Il est tout à fait contraire, dit le Gouvernement roumain aux assurances que M. Antonesco lui a transmises. Il juge pour les raisons que j'ai résumées dans mes télégrammes N° 884 et 894<sup>4</sup>, que même en droit, le traité du 17 août 1916<sup>5</sup> n'est pas caduc. Si les Alliés n'adoptent pas ce point de vue, M. Bratiano déclare qu'il aura obligation de se retirer pour son Gouvernement.

Il faut absolument que nous évitions en Roumanie une crise dont la responsabilité serait jetée sur les Alliés par l'opinion.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 120.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 108.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 111.

<sup>4</sup> Documents non reproduits.

<sup>5</sup> Voir la note 3 du document reproduit ci-dessus N° 121.

Une crise semblable, dans la situation tout à fait misérable où se trouve le pays, cerné par le bolchevisme le ferait tomber sous la domination de ce parti, alors que son aide nous est indispensable pour lutter contre l'anarchie russe.

Cette considération a frappé très vivement le Ministre d'Angleterre, l'opinion de la Roumanie qui rend responsable le Gouv't. anglais et non la France de l'attitude des Alliés, l'inquiète et il a télégraphié à Londres d'une manière très pressante, d'attendre que l'on ait pu étudier une nouvelle formule, avant d'arrêter cette attitude d'une façon définitive.

C'est surtout une question de procédure et de forme dont il s'agit en fait. Une importance morale est attachée surtout par le Gouv't. roumain à ce que le traité de 1916 soit maintenu en vigueur. Plusieurs conversations qu'il m'a été donné d'avoir avec M. Bratiano m'ont donné à penser que si une possibilité était accordée sur ce point, il ne se refuserait pas à des concessions, pour ce qui regard les Serbes du Banat en particulier.

Je fais tout mes efforts pour qu'il accepte le principe de l'arbitrage des Alliés sur ce dernier points. À mon avis, c'est de cette manière qu'il faut rechercher la solution permettant de concilier les revendications de la Serbie et les susceptibilités de la Roumanie que nous devons considérer comme très importantes.

Il ne faut pas oublier que parmi tous les pays de l'Orient, y compris la Yougo-Slavie, la base la plus solide pour la France au point de vue économique et politique sera la Roumanie, à condition que le fruit de notre politique n'y soit pas compromis. J'en suis absolument convaincu.

Il faut donc de toute nécessité maintenir l'opinion ici que, si la Roumanie se heurte à des difficultés, ce sont les autres qui les ont fait naître et que notre appui est indispensable pour les aplanir.

AD Europe 1918-40. Roumanie vol. 32, ff. 111-112.

## 135

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
AU GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE<sup>1</sup>

T. Sans N°

Paris, (Sans date)

Je réponds à votre télégramme 236/3 du 11 janvier<sup>2</sup>.

Votre télégramme ne se contente pas d'exposer l'état des esprits en Roumanie et les inquiétudes que vous en ressentez, mais blâme la politique du Gouvernement et détaille les solutions que vous présentez à l'encontre.

Le Gouvernement français a suivi à l'égard de la Roumanie une politique qui s'inspire à la fois de la situation juridique, de notre sympathie traditionnelle pour le peuple roumain et de la nécessité de rester en complet accord avec nos alliés et de ne sacrifier aucun de

<sup>1</sup> Le document est probablement un projet de lettre qui n'aurait pas été envoyé. Voir à ce sujet le document N° 136.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 128.

leurs droits. Nous n'avons jamais cessé de tenir nos engagements, de dire franchement au Gouvernement roumain notre point de vue, et nous n'avons jamais favorisé contre lui les Bulgares ou les Hongrois, c'est-à-dire l'ennemi.

La Roumanie a pour excuse de sa tractation avec les Empires centraux la gravité de sa situation intérieure ainsi que l'hostilité et la décomposition de la Russie. Il n'en reste pas moins que, malgré nos avertissements répétés, elle a signé le traité de Bucarest<sup>1</sup> avec nos ennemis, annulant par là le traité de 1916<sup>2</sup> signé avec les Alliés.

Pour tenir compte de ces différents éléments les Alliés ont décidé d'accord entre eux, d'admettre la Roumanie sur le même pied que les autres petits États alliés (Grèce, Serbie, Belgique etc...) à la conférence de la Paix.

D'autre part, l'annulation du traité de 1916 par le fait de la signature du traité de Bucarest de 1918 avec les Empires centraux n'est pas contestable en droit: toutefois, les Alliés sont prêts à considérer le traité de 1916 comme la base des revendications roumaines pour le règlement territorial de la Conférence de la Paix. D'ailleurs, faire revivre ce traité ne signifierait rien, puisque le Congrès est souverain pour décider la fixation définitive des frontières entre les États intéressés. La Roumanie est assurée, en toute hypothèse, de l'agissante sympathie de la France pour ses buts essentiels.

Quant aux décisions que vous incriminez touchant la Dobroudja, le Banat, la Transylvanie, votre thèse ne tient pas davantage compte des faits et du droit.

1. *Dobroudja*: L'annulation du Traité de Bucarest (qui, selon le Gouvernement roumain, lui donnait le droit de réoccuper sa frontière de 1914) n'a pu résulter que de la rupture de la Roumanie avec l'Allemagne, rupture qui ne s'est produite que postérieurement à l'armistice bulgare<sup>3</sup>, dont elle ne pouvait modifier les stipulations. Le Gouvernement français a tenu compte dans toute la mesure possible des desiderata roumains en plaçant en Dobroudja des troupes alliées, et en faisant connaître à Bucarest que l'occupation des territoires réservait toute question de droit.

2. *Banat*: La question du Banat reste à régler conformément aux principes généraux de libre disposition des peuples. Nous n'avons pas hésité, pour éviter de sacrifier les droits ethnographiques roumains, à faire rétrograder les troupes serbes (qui, au cours d'opérations de guerre avaient occupé le Banat), et les remplacer donc la partie centrale par les troupes du Général Henrys, sous le même réserve des décisions finales de la Conférence.

3. *Transylvanie*: La délimitation de cette région a été réglée par le Général Commandant les Armées d'Orient<sup>4</sup>, conformément à des nécessités de fait et à des considérations d'ordre militaire qui peuvent être sujettes à révision, après observation que vous présenteriez au Général Franchet d'Esperey.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 32, ff. 116-117.

<sup>1</sup> Il s'agit de la paix séparée de Bucarest entre les Puissances Centrales et la Roumanie.

<sup>2</sup> Il s'agit du traité de Bucarest signé le 17 août 1916 par la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Russie et la Roumanie.

<sup>3</sup> Le 29 septembre 1918.

<sup>4</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
AU GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE<sup>1</sup>

T. N° 1169/BS/3. Secret.

Paris, 15 janvier 1919.

Je réponds à votre télégramme 236/3 du 9 Janvier<sup>2</sup>.

Les Alliés sont d'accord pour considérer la Roumanie comme redevenue puissance alliée et pour le traiter comme telle à la Conférence. Ils lui ont accordé le même chiffre de délégués qu'à la Belgique, à la Serbie, c'est-à-dire aux États qui eux, n'ont cessé de combattre aux côtés des ennemis de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, du commencement à la fin de la guerre. Stop. Ils lui ont ainsi consenti un traitement privilégié, puisqu'elle avait capitulé en 1918, et annulé, par cette capitulation, la convention conclue en 1916, aux termes de laquelle elle avait pris rang parmi les États alliés. Stop.

Contrairement à ce que vous dites, cette annulation n'est pas douteuse en droit. Stop. C'est l'avis formel de nos alliés comme le nôtre, et il ne peut être question de considérer comme rétabli dans sa lettre un traité que le Gouvernement Roumain lui-même a déchiré, malgré nos avertissements répétés. Stop. Il s'est d'ailleurs, produit depuis des événements nouveaux dont nous ne pouvons pas ne pas tenir compte, et le fait que la question de la Bessarabie va se trouver réglée au profit de la Roumanie est un élément qui ne peut être négligé. Ce n'est pas une raison pour que nous ne prenions pas le traité de 1916<sup>3</sup> pour base des revendications roumaines dans le règlement territorial soumis à la Conférence, mais c'est à la Conférence seule qu'il appartient de décider. Stop.

L'allégation, d'après laquelle les Alliés ne parleraient pas franchement à la Roumanie et favoriseraient ses adversaires, est donc dénuée de toute vérité, et je ne puis que trouver inaccessible que vous en fassiez l'interprète. Les décisions que vous incriminez touchant la Dobroudja, le Banat, la Transylvanie, n'ont aucunement le caractère que vous leur attribuez, et ce que vous en dites est sans fondement en fait et en droit.

*Primo.* - *Dobroudja*: Le Gouvernement Français a tenu compte, dans toute la mesure possible, des desiderata roumains, en plaçant en Dobroudja des troupes alliées et en faisant connaître à Bucarest que l'occupation des territoires réservait toute la question du règlement définitif. Il ne pouvait faire davantage, la Roumanie n'étant pas encore rentrée dans la guerre au moment de la conclusion de l'armistice bulgare<sup>4</sup>, et le traité de Bucarest n'étant pas encore abrogé à cette date.

<sup>1</sup> Le télégramme a été communiqué à S. Pichon également.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 128.

<sup>3</sup> Il s'agit du traité de Bucarest signé le 17 août 1916 par la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Russie et la Roumanie.

<sup>4</sup> Le 29 septembre 1918.

*Secundo.- Banat:* Nous n'avons pas hésité, pour sauvegarder en droit ce qu'il y a de fondé dans les revendications roumaines, à faire rétrograder les troupes serbes qui avaient occupé cette région au cours d'opérations de guerre et à les remplacer, dans la partie centrale du territoire, par les troupes du Général Henrys, mais nous ne pouvons, avant la décision de la Conférence, considérer la question comme définitivement réglée suivant les prétentions de l'un ou l'autre des deux États alliés.

*Tertio.- Transylvanie:* La délimitation de cette région a été fixée provisoirement par le Général Commandant l'Armée d'Orient<sup>1</sup> conformément à des nécessités de fait et à des considérations d'ordre militaire qui peuvent être sujettes à révision, après observations que vous présenteriez au Général Franchet d'Esperey.

Il n'y a, par conséquent, rien de fondé dans les récriminations roumaines. Vous devriez être le premier à le reconnaître, à le déclarer et à vous inscrire en faux contre elles, au lieu de vous faire leur avocat, de les encourager et de blâmer la politique de la France et de ses alliés, ce qui est inadmissible de votre part.

Si vous persistez à différer avec votre Gouvernement sur ces différents points, vous avez naturellement le droit de demander votre rappel.<sup>2</sup>

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 32, ff. 123-125.

#### NOTE SUR L'IMPOSSIBILITÉ DE L'OCCUPATION DE BUDAPEST

D. Sans N°

Paris, 16 janvier 1919.

Le Colonel Rondeleux, Chef du 3ème Bureau Avant, a remis ce soir au Sous-Directeur d'Europe<sup>3</sup> la lettre ci-jointe d'où il résulte que le Ministre de la Guerre, tout en se rendant compte de la gravité de la situation à Budapesth, refuse décidément de consentir à l'occupation de cette ville.

Les motifs de cette décision doivent être cherchée dans la diminution des effectifs français, et dans la crainte que si les missions de ce genre sont toujours confiées aux troupes françaises, non seulement il en résulte des inconvénients militaires, par suite de la dispersion des troupes, mais aussi un mécontentement parmi nos soldats.

On craindrait également au Ministère de la Guerre que les raisons invoquées pour l'occupation de Budapesth n'amènent également bientôt l'occupation d'autres points délicats: Vienne, Teschen, Berlin même, et cela toujours avec des troupes uniquement françaises.

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

<sup>2</sup> S. Pichon envoya ce télégramme à Saint-Aulaire à Bucarest le 15 janvier (AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 32, ff. 119-121).

<sup>3</sup> J. Laroche.

Or, il y a lieu de remarquer que le Maréchal Foch va proposer d'envoyer en Pologne (ou en Galicie?) deux divisions, l'une américaine, l'autre interalliée, c'est-à-dire composée d'un régiment français, d'un régiment anglais et d'un régiment italien.

Ce système pourrait peut être s'appliquer à la question de Budapesth. Il s'agit de savoir si les Alliés vont laisser la révolution dégénérer en anarchie en Hongrie. Si la mission Vix et les Consulats neutres sont victimes de troubles, il ne faut pas se dissimuler qu'il est vain de parler de représailles contre un Gouvernement absolument débordé. Le contrôle des chemins de fer envisagé par le Général Franchet d'Esperey sera inapplicable. Le ravitaillement ne se fera plus, et dans un pays aussi désorienté, les Alliés n'auront plus personne devant eux, et seront peut être amenés à des opérations nouvelles pour sauvegarder leurs communications et leurs occupations stratégiques.

Il semble que la question pourrait être posée aux chefs des Gouvernements alliés actuellement à Paris, en leur demandant s'ils ne consentiraient pas à envisager l'occupation en commun de Budapesth dans les conditions qui viennent d'être indiquées plus haut pour la Pologne, mais avec des contingents naturellement très inférieurs.<sup>1</sup>

## 138

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 218/2S.

*Budapest, 16 janvier 1919.*

Ministre de Guerre<sup>2</sup> est venu en personne déclarer que si dans un délai de 26 heures expirant le 17 Janvier à 17 heures Commissaire Apathy n'était pas relâché par les Roumains, Gouvernement Hongrois userait, de mesures de rétorsion qu'il a refusé d'énoncer. Commandant Mabilais, délégué du Général Berthelot, a télégraphié sur le champ à Bucarest et Sibiu.

AG.20N525 c/102. d/5.

<sup>1</sup> La cote d'archives n'y figure pas.

<sup>2</sup> S. Festetich.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1113/2B.

*Belgrade, 17 janvier 1919.*

I. Comte Karolyi adresse lettre dont voici résumé:

„Gouvernement Hongrois a résolu convoquer assemblée nationale à bref délai. Le pays n'ayant plus d'organe législatif, il faut renouveler des assemblées et le peuple doit pouvoir manifester sa volonté librement. Une grande partie du territoire hongrois est occupée par troupes qui empêchent, même dans zone de démarcation, gouvernement hongrois diriger administration civile, violant clauses I et XVII de la Convention du 13 Novembre<sup>1</sup>.

Gouvernement Hongrois demande à Général Cdt. les A.A.<sup>2</sup> que troupes d'occupation reçoivent instructions pour ne pas mettre obstacle à élection des députés de l'assemblée nationale et lui expose que si troupes empêchaient élections générales, l'assemblée serait incomplète et gouvernement déclinerait toute responsabilité.”

II. Demande paraît irrecevable parce que préjugerait attributions territoires contestés et en situation actuelle serait susceptible occasionner troubles.

III. Vous prie faire connaître par télégramme votre décision.

AG.20N528 c/106. d/3.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 267/2S. Très urgent.

*Budapest, 18 janvier 1919, 15h. 20.*

Réponse à 1103/2B du 17 Janvier 1919<sup>3</sup>.

*Primo-* Commissaire général hongrois de Transylvanie docteur Apathy a été arrêté le 16 Janvier à Kolosvar par les troupes roumaines pour les motifs suivants:

a) Propagande bolcheviste par envoi de tracts en Transylvanie.

b) Attaque d'un train de troupes roumaines à Czigany par troupes hongroises de Zilah sur son instigation: 9 soldats roumains tués et 25 blessés au cours de cette attaque.

c) Destruction du chemin de fer de Csucsà à Nagyvarad.

*Secundo-* Docteur Apathy a été emmené de Kolosvar à Hermanstadt où il est maintenu en surveillance.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>2</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

*Tertio-* Gouvernement Hongrois envisage plus mesures de rétorsion mais demande une enquête par un officier français et la mise en liberté du docteur Apathy.

*Quarto-* Cette enquête s'impose, les faits reprochés par les Roumains à M. Apathy demandant confirmation.

*Quinto-* D'autre part de l'énoncé même de ces faits, il résulte que les autorités roumaines en agissant contre les autorités hongroises dans la région de Zilah, qui est très à l'Ouest de la ligne de démarcation, continuent à violer délibérément la convention d'armistice sans tenir compte des observations faites à ce sujet.

*Sexto-* Capitaine Ameil part le 19 Janvier à Kolosvar et Nagyszeben pour enquêter sur accusations contre docteur Apathy, mais d'ores et déjà j'estime que Général Berthelot doit être avisé de cette situation.

*Septimo-* Malgré promesses faites, aucun officier français n'a été envoyé dans les points stratégiques occupés par l'armée Roumaine.

AG.20N525 c/102. d/5.

#### 141

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1160/2B.

Belgrade, 19 janvier 1919.

Colonel Vix télégraphie — citation extraite:

„*Primo:* Détente générale se manifeste depuis quelques jours qui peut être attribuée en partie au moins à ce que milieux bolchevistes manquant d'argent depuis arrestation Hôtel Royal et à défaite Groupe Spartacus Berlin.

*Secundo:* Négociation pour constitution nouveau Gouvernement toujours en cours. Actuellement Karolyi Président provisoire République et Berinkey Président Conseil Ministres.

*Tertio:* Mission américaine Coolidge [Coolidge] actuellement Budapest très chaleureusement accueillie et fêtée par tous milieux. Son rôle est essentiellement fournir renseignements toute nature sur situation politique, sociale et économique. Professeur Coolidge venu me voir. Mission Française Général Barteley [Barthélémy] chargée également fournir Salonique renseignements toute nature partie hier soir pour Cracovie.

*Quarto:* Docteur Kunfi membre important parti socialiste et Ministre sans portefeuille venu me voir hier soir. M'a exposé difficultés résultant défaut toutes communications entre administration centrale Budapest et territoires occupés par alliés notamment en ce qui concerne possibilité fournir mutilés guerre repartis en territoires des appareils de prothèse et secours argent.

*Quinto:* D'une manière générale les grandes difficultés de la situation actuelle résultent essentiellement d'une part de la faiblesse de l'action gouvernementale et d'autre part du défaut de toutes relations économiques entre Hongrie et anciens territoires occupés.

*Sexto:* Ai fait connaître à M. Kunfi efforts réalisés par Mission dès son arrivée Budapest pour faciliter ces relations tout en sauvegardant droits armées alliées occupantes

notamment en provoquant. Organisation commission interalliée ravitaillement chemins de fer et charbon, ayant action sur territoires occupés et agissant en liaison avec anciens organes direction centrale établie à Budapest.

*Septimo:* Il y aurait intérêt majeur à réaliser enfin organisation de ces commissions qui sont à l'étude depuis 2 mois le désordre résultant du défaut de toute organisation ne pouvant que d'aggraver."

*Octavo:* Le Lt-Colonel Vix ajoute serait nécessaire imposer respect convention à gouvernement roumain dont action en Transylvanie détruit autorité Commission Budapest.

AG.17N516 c/3. d/1.

142

NOTE DU COLONEL DOSSÉ, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR  
DE L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

D. N° 1162/2B.

*Belgrade, 19 janvier 1919.*

Parmi les projets politiques de M. Lovaszy ancien Ministre du cabinet Karolyi, figure la recherche d'un rapprochement politique avec la Serbie. Il voudrait voir installer à Budapest un poste diplomatique analogue à ce qui existe pour les Tchéco-Slovaques et les Allemands d'Autriche.

À cet effet, M. Lovaszy désirerait envoyer à Belgrade, une personne de confiance en vue de sonder le terrain. Étant donné les circonstances, il a pensé faire appel pour cela au concours d'un Français.

Il s'est entretenu de ce projet le 10 Janvier avec M. André Leval, Français installé depuis très longtemps à Budapest comme correspondant du Temps et du Petit Parisien et lui a demandé s'il était disposé à jouer ce rôle.

M. Leval déclina, alléguant ses obligations envers ses journaux.

M. Lovaszy pensa ensuite à M. Gaston Richard, correspondant du „Temps”, mais celui-ci venait de quitter Budapest après un séjour de plus d'un mois.

En troisième lieu, il fut fait allusion dans cette conversation entre M. Leval et M. Lovaszy à M. de Noiseux, dont on connaît les relations étroites avec le comte Karolyi, M. Lovaszy déclara à ce moment que les divergences de vues qui avaient pu exister, ne seraient pas un obstacle au projet envisagé.

M. Lovaszy sait que si un Français se prête au rôle qu'il propose de lui demander, cet intermédiaire devra à Belgrade se présenter d'abord aux autorités militaires françaises et les mettre au courant de sa Mission.

Lovaszy a le sentiment que les Serbes qui ont ou auront de grosses difficultés avec les Italiens et les Bulgares seront assez disposés d'entrer en rapport avec la Hongrie.

Quant à son attitude avec les Tchèques, il a admis que les revendications relatives à l'intangibilité de la Hongrie doivent être abandonnée. Il se dit tout à fait opposé à l'abandon de Presbourg, mais comprenant que les Tchèques veulent avoir un accès au

Danube, il envisage de leur ménager cet accès à l'ouest de Presbourg et d'accepter comme frontière avec l'État Tchéco-Slovaque une ligne se dirigeant vers le N.O par les petites Carpathes vers les Monts Tatra.

Il y a lieu de faire remarquer que M. Buza, Ministre de l'Agriculture, dans une conversation privée avec le même interlocuteur déclara qu'il consentirait à des sacrifices territoriaux que délimiterait une ligne analogue à celle indiquée ci-dessus. À rapprocher de ces déclarations faites dans le privé, les articles de journaux et discours officiels revendiquant hautement l'intégrité de la Hongrie, et une affiche apposée la semaine dernière sur les murs de la ville, à l'instigation du gouvernement — il y a tout lieu de la croire — affiche montrant le territoire hongrois démembré par ses voisins et au-dessous les mots: „Non, non Jamais!”

En ce qui concerne les relations avec la Roumanie, Buza est plus libéral qu'avec les Tchèques-Slovaques. Il serait d'accord sur l'abandon: du Comitat de Hunyadyi [Hunyad], de celui d'Also Feher, de la moitié de celui de Krasso-Szoreni [Krassó-Szörény] (qui comprend une partie du Banat), d'une partie de celui d'Arad, d'une partie de celui de Bugar [Bihar], d'une partie de celui de Kolozs, de la moitié de celui de Torda.

Quant aux territoires habités par les Saxons, c.à.d. plus à l'Est les Comitats de Fogaras, de Brasso, de Nagy-Kukullo, de Kis-Kukullo, Buza admettrait que leur populations décident s'ils leur convient de se joindre à la Roumanie, étant entendu que la Hongrie conserverait les territoires des Szekelij avec un couloir de communications englobant la ville de Kolozsvár.

Plus au Nord, étant donné que la Roumanie s'augmentera probablement de la Boukovine, Buza envisage l'abandon d'une partie des Comitats de Besztereza-Naszob [Beszterce-Naszód] et de Marmaros.

Quant aux revendications des Serbes, il est admis par Buza comme par la plupart des hommes politiques, qu'il sera possible d'arriver à une solution acceptable. Beaucoup de gens affectent depuis quelque temps de déclarer que les Serbes sont des adversaires loyaux, corrects, etc — par oppositions aux Tchèques et aux Roumains sur qui se concentrent toute l'animosité et même la haine des Hongrois.

M. Lovaszy, dans la conversation rapportée plus haut, a déclaré que l'un des buts de la mission qu'il voudrait envoyer à Belgrade serait d'obtenir l'occupation complète de la Hongrie, comptant sur l'ordre qu'elle créerait pour organiser un puissant parti avec les classes bourgeoises.

Il est signalé qu'un courant favorable aux Tchèques se fait sentir dans certains milieux de la noblesse, de la haute finance et de la bourgeoisie. Il a été constaté que M. Hodza représentant de l'État Tchéco-Slovaque à Budapest, reçoit de nombreuses visites qui, il y a peu de temps, auraient paru bien anormales.

Le Comte Bela Serenyi, ancien ministre de l'Agriculture, gros propriétaire à Putnok, en deçà de la ligne de démarcation, sollicite M. Hodza de faire envoyer des troupes tchèques pour le maintien de l'ordre dans sa région. Comme il sait que les dirigeants de l'Entente ont seuls le pouvoir de donner des ordres concernant la modification de la ligne de démarcation, le Comte Serenyi se proposerait de venir demander l'intervention de la Mission.

Un Monsieur Halmos Karolyi, gros entrepreneur, autrefois en relations avec M. Loucheur, paraît vouloir jouer un rôle politique. Au sujet de l'occupation de Budapest,

renonçant à l'espoir de voir venir les troupes françaises, il envisagerait volontiers la venue de 10.000 Tchèques! M. Hodza, abordé à ce sujet aurait répondu qu'il le demanderait volontiers à son Gouvernement si les Français étaient d'accord sur cette intervention.

Or, il paraît certain que M. Halmos a derrière lui le Ministre Buza et peut-être même Karolyi et Festetic, ce dernier passant actuellement pour décider à tenter l'écrasement du bolchevisme hongrois.

Ces indications sont à rapprocher de celles qui ont été données dans la note N, 100/2S du 13 Janvier<sup>1</sup>, il semble que de différents côtés en manoeuvre vers le même but.

Pour prix de cette intervention tchèque, Halmos serait d'accord sur l'abandon de Presbourg.

AG.20N498 c/76. d/2.

### 143

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1199/2B.

Belgrade, 21 janvier 1919.

Lieutenant-Colonel Vix télégraphie:

„*Primo*- Par rapport N° 974 du 6 Janvier<sup>2</sup> vous ai fait connaître zone occupée par troupes roumaines à l'Ouest ligne démarcation, zone limitée par Nagybanya, Koloszvar, Deva. Depuis lors l'occupation roumaine s'est encore étendue plus à l'Ouest.

*Secundo*- Dans toute la zone qu'ils occupent indûment roumains se considèrent en pays conquis. Non seulement ils ont mis la main sur chemins de fer de cette zone mais encore ont placé ces derniers sous autorité de la Direction des chemins de fer roumains et soumis personnel chemin de fer à toutes obligations prévues pour personnel roumain sous peine suppression emploi.

*Tertio*- Argent des caisses des différentes lignes occupées doit être versé dans caisse direction centrale instituée à Nagyszeben.

*Quarto*- M. Porutiu institué Préfet Ville Kolosvar et M. Tamasiu Préfet territoire environnant Kolosvar. Ces fonctionnaires roumains auraient rassemblé fonctionnaires Hongrois et obligé jurer fidélité au Conseil National Roumain sous peine suppression emploi. Une somme de neuf cents mille couronnes a été imposée à Ville de Kolosvar.

*Quinto*- J'invite Capitaine Ameil à vérifier sur place si ces faits sont exacts. Dans l'affirmative je proteste hautement contre les agissements des autorités roumaines qui foulent aux pieds convention signée<sup>3</sup> par Général en Chef<sup>4</sup> avec insolence croissante et

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 120.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>4</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

contre action Général Berthelot qui en couvrant ces abus paraît ne pas se rendre compte des graves atteintes qui sont portées au bon renom de la France, une mission essentiellement française ayant été chargée de veiller à l'application loyale par tous partis en présence des conventions établies. Colonel Vix."

AG.20N525 c/102. d/5.

LA COMMISSION MINISTÉRIELLE D'ARMISTICE HONGROISE AU LIEUTENANT-COLONEL  
VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. N° 1623/1919.

*Budapest, 21 janvier 1919.*

Suivant l'ordre du ministre de la guerre<sup>1</sup>, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien obtenir auprès de vos autorités supérieures que les casernes de Budapest, qui ont été saisies pour les commandements et troupes des alliés et qui sont inoccupées depuis plus de 2 mois soient rendues à leur destination.

Le ministre de la guerre considère comme nécessité urgente que les troupes de la garnison de Budapest soient logées dans des conditions plus hygiéniques et plus convenables, car la situation actuelle exige qu'elles soient occupées et disciplinées intensivement et qu'elles soient tenues prêtes, toutes réunies, dans les casernes. À Budapest, il n'y a pas moins de 5 casernes évacuées pour les troupes des alliés et le Ministre de la guerre a besoin de ces localités. Si nous recevons avis préalable de l'arrivée des troupes des alliés, c'est bien entendu, que nous mettrons de nouveau les localités indiquées à leurs dispositions.

Nous vous serions très obligé de votre réponse dès que possible.<sup>2</sup>

AG.20N528 c/106. d/2.

<sup>1</sup> M. Vilmos Böhm.

<sup>2</sup> Le Lieutenant-Colonel Vix envoya cette lettre au Général de Lobit avec la prière de lui indiquer la réponse qu'il conviendra de faire à la demande ci-dessus.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF  
DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>1</sup>

T. N° 6688/3.

Salonique, 22 janvier 1919.

Réponse à 217/3<sup>2</sup> et 288/2<sup>3</sup>.

1. L'armistice avec la Hongrie ayant été conclu au nom des Alliés, je n'ai pas qualité pour le dénoncer. D'ailleurs attitude général Gouvernement Hongrois dans exécution clauses armistice ne me paraît pas justifier cette mesure qui développerait anarchie dans le pays en compromettant définitivement situation déjà précaire Gouvernement Karoly.

2. En laissant Roumains occuper Klausenbourg j'ai pris en considération leurs revendications qui restent d'ailleurs entièrement soumises à décision Congrès Paix. Je suis encore disposé à leur accorder si c'est nécessaire occupation d'autre points à condition cependant qu'on me fournisse des motifs.

J'estime toutefois que attitude actuelle des Roumains qui prétendent devancer décision Congrès Paix en agissant isolément sans se conformer à une convention que j'ai signé au nom des Alliés favorise nettement développement bolchevisme, en déconsidérant pouvoir central hongrois. Elle est de plus fâcheusement interprétée et commentée par autres alliés en particulier par Serbes qui en profitent pour soulever objections empruntées évacuation partie Banat.

3. D'autre part d'après renseignements que j'ai pris en Hongrie, bruit de réorganisation Armée Hongroise contre Roumanie est tout à fait invraisemblable; désorganisation pays rend en effet impossible tout essai sérieux dans ce sens.

4. J'estime donc nuisible à intérêt général pour le moment tout nouveau déplacement vers l'ouest troupes roumaines.

Celles-ci ont d'ailleurs réalisée à mon insu une avance considérable que circonstances ne me paraissent pas justifier. Cette avance doit être arrêtée. Elle compromet sans raison situation commission Budapest qui doit nécessairement être actionnée par mes soins avant toutes démarches relatives à modifications clauses armistice.

5. Enfin matériel chemin de fer ayant servi au transport Mackensen auquel Gouvernement Hongrois s'est réellement opposé doit être rendu à Roumanie non par la Hongrie mais par l'Allemagne.

AG.20N727 c/40. d/4.

<sup>1</sup> Le télégramme était destiné vraisemblablement au Général Berthelot.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 123.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 381/2S.

*Budapest, 22 janvier 1919.*

Par lettre N° 774/2B<sup>1</sup> du 4 janvier, vous m'avez notifié le tracé détaillé définitif de la ligne de démarcation des territoires à occuper par les troupes alliées à l'ouest du Maros.

Dans la région de Pecs (Fünfkirchen), cette ligne laisse dans la zone hongroise les mines de charbon de Szabolcs et Pecs Banyatelep. Ces mines doivent, en conséquence, faire retour au gouvernement hongrois qui est prêt à en assurer de nouveau l'exploitation par ses propres moyens, dès que les troupes serbes auront été retirées sur la ligne de démarcation.

Il convient d'autre part d'assurer aux mines de Szabolcs et Pecs Banyatelep un libre dégagement par voie ferrée vers la Hongrie.

Chacune de ces mines est raccordée au réseau général par un embranchement aboutissant à la station de Uszog en territoire occupé. De cette station le trafic doit emprunter la voie Pecs—Szt Lorincz également située en territoire occupé. À Szt Lorincz aboutit le réseau libre hongrois.

Il est donc nécessaire d'accorder aux trains charbonniers hongrois le droit de libre circulation entre les mines considérées et le territoire hongrois (et retour) par l'itinéraire Uszog [Üszög]—Pecs—Szt Lorincz [Szentlőrinc].

En raison de l'importance que prend en Hongrie la question du charbon qui domine toutes les questions sociales, j'estime qu'il est urgent de la solutionner.

En conséquence je vous demande de bien vouloir:

1. me faire connaître si ce gouvernement peut aller dès maintenant reprendre possession des mines considérées.

2. me notifier que le droit de libre circulation est acquis aux trains charbonniers hongrois entre ces mines et le territoire hongrois (et retour) par l'itinéraire Uszog—Pecs—Szt Lorincz.

AG.20N528 c/106. d/2.

<sup>1</sup> Document non reproduit. Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 117.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1218/2B.

*Belgrade, 22 janvier 1919.*

I.- Lieutenant-Colonel Vix télégraphie 21 Décembre:

„*Primo.*- Tchéco-Slovaques ont franchi en plusieurs points la ligne de démarcation fixée par message N° 607/2B du 23 Décembre 1918<sup>1</sup>, reproduisant 6448/3 de Salonique<sup>2</sup>. Ils ont dépassé l'Ipoly, occupé Upek (Upor?) [peut-être: Füle] et environs Satoralya [Sátoraljaújhely, mais au vrai: Salgótarján].

*Secundo.*- Je leur ai adressé observations à ce sujet et les ai invités à retirer tous leurs détachements au Nord ligne fixée. Ces observations sont restées sans effet.

*Tertio.*- À nouvelle observation faite aujourd'hui, il m'ont répondu que ces dispositions sont prises en vertu ordres Général Italien Piccioni Commandant en Chef forces Tchéco-Slovaques.

*Quarto.*- Ai répondu que ne pouvais prendre en considération tels arguments, tant que des ordres ne me seraient pas notifiés par autorité compétente et les ai invités formellement à retirer immédiatement leurs détachements des territoires indûment occupés.

*Quinto.*- Je tiens à relever attitude de nos alliés tant Tchéco-Slovaques que Roumains qui ne font appel à alliés que pour satisfaire leurs fantaisies impérialistes et refusent de tenir compte des observations qui leur sont faites à cet égard.”

II.- Ignorant qui est Général Piccioni je demande à Lieutenant-Colonel Vix renseignements que vous communiquerai dès réception.

AG.20N498 c/76. d/2.

M. HAGUENIN à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L. Sans N°

*Paris, 22 janvier 1919.*

Monsieur le Ministre,

Au cours du voyage de quinze jours que je viens de faire en Autriche, en Hongrie et en Bohême, je me suis appliqué à me renseigner aussi exactement que possible sur la situation économique des pays, sur les tendances et les forces des partis, sur les intentions des gouvernements, sur les sentiments des populations. L'enquête menée par la Commission interalliée à laquelle j'appartenais, me fournissait des informations abondantes et contrôlées (voir le rapport ci-joint), en même temps que des occasions d'interroger des

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 107.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

personnes très diverses, — hommes politiques, fonctionnaires de l'État et des municipalités, hommes du peuple. D'autre part, des amis de la France et d'anciens amis personnels m'avaient ménagé des entrevues utiles.

À Prague, les membres du gouvernement nous confièrent volontiers le fruit de leurs expériences et les objets de leurs préoccupations. À Vienne, outre les ministres et les fonctionnaires intéressés aux problèmes du Ravitaillement, j'ai entretenu en particulier Otto Bauer, le secrétaire d'État aux Affaires Étrangères — en fait le chef du parti socialiste en Autriche; Karl Renner, le Chancelier d'État (dont le rôle équivaut à peu près à celui de Président de la République); le Dr. Franz von Klein, ancien Ministre de la Justice, l'un des juristes les plus estimés de l'Autriche, dont l'influence est encore grande, un des rares hommes qui, hors du parti socialiste, défendent l'idée du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne; le Dr. Weinkirchner, bourgmestre de la ville de Vienne, le leader du parti chrétien social; Heinrich Mattaja, Ministre du Commerce, l'un des chefs du même parti; le Dr. von Schwarz Hiller, du parti libéral, membre de la Municipalité de Vienne; le Dr. Szeps, journaliste; Moriz Benedikt, l'éditeur de la Neue Freie Presse; les écrivains Hermann Bahr, Schnitzler, Hugo von Hoffmannsthal [Hofmannsthal]; le Professeur Redlich; les banquiers von Adler et von Sieghart (ancien gouverneur du „Bodenkreditanstalt”, le Crédit foncier autrichien, présentement directeur du Neues Wiener Journal), etc... À Budapest j'ai parlé longuement avec le Comte Michel Karolyi, le comte Apponyi, M. Esterhazy, les divers membres du gouvernement, en particulier le Ministre de la Guerre, Comte Festeticz, Martin Lovaszy, ancien Ministre, le Marquis Pallavicini, gendre du comte Andrássy, l'abbé Hock, Président du Conseil National, le comte Théodor Batthyány ancien Ministre, le professeur Loczy, le peintre Czôk [Csók], etc.

Je ne crois donc pas apporter des impressions superficielles. J'ai consacré à des conversations méthodiques et variées tout le temps dont les travaux de la Commission me permettaient de disposer, en accordant au sommeil le moins d'heures possible.

Partout, même en Bohême, la misère frappe les yeux. La ruine économique est imminente, si elle n'est pas déjà accomplie; le trouble politique est profond; le désordre social menace ou même *s'organise*.

#### EN AUTRICHE

*Les partis politiques.* À Vienne, un „Ministère de liquidation”, dominé par les socialistes Otto Bauer et Renner, utilise une administration docile et qui n'a guère été modifiée. Le parti socialiste, qui a opéré la révolution avec le moins de bruit possible, à peu de frais, n'a point d'appui dans le pays, mais inspire la crainte. Des bourgeois intelligents m'ont dit sérieusement: „Si nous ne votons pas comme ils veulent, ils nous massacreront.” Le parti puissant et représentatif, qui, si les élections se font, dans des circonstances normales, sans terreur socialiste, est assuré, même à Vienne, d'une majorité imposante (qu'accroîtra encore le vote des femmes), est le parti chrétien social, c'est-à-dire catholique et antisémite. Les hommes de ce parti, ainsi que de nombreux libéraux, s'opposent au rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. Tout le parti socialiste au contraire, Bauer en particulier, et quelques intellectuels travaillent énergiquement pour cette solution, soit qu'ils la présentent comme un avantage indiscutable, soit qu'ils y montrent une inévitable nécessité.

Sauf dans un petit monde aristocratique extrêmement restreint, la dynastie des Habsbourg et l'idée monarchique paraissent n'avoir conservé aucune sympathie. On fait retomber sur la Cour et sur l'Empereur<sup>1</sup> la responsabilité de la misère générale. On hait les Archiducs. À peine quelques personnes parlent-elles avec commisération de l'Empereur. Il semble que la propagande allemande, qui s'est depuis des mois déchaînée contre l'Impératrice Zita, ait réussi à lui aliéner le coeur de tous les Viennois.

Ce qu'on apprend à Vienne des efforts que font à l'étranger, et surtout en Suisse, quelques gentilshommes obstinément attachés à la cause de la dynastie, le Comte Windisch-Graetz, le Comte Berchtold, le Comte Mensdorf-Pouilly, etc, inquiète l'opinion publique. Ces courtisans se vantent du succès de leurs intrigues; ils affectent d'être sûrs de l'appui de la France. Leurs bavardages, probablement intéressés, compromettent davantage Charles I, et contribuent à entretenir chez les Tchèques une défiance anxieuse à l'égard de l'Autriche, qui passe ainsi à tort pour ne renoncer ni à la forme monarchique, ni à la dynastie des Habsbourg, ni à l'hégémonie dans une future confédération danubienne.

*Détresse alimentaire.*- La population viennoise, cosmopolite et bienveillante à son ordinaire, s'étoile et meurt avec bonne grâce. La détresse alimentaire est lamentable. J'ai visité une douzaine de ménages d'ouvriers, interrogé une centaine d'enfants dans diverses écoles, dans des asiles et des gymnases. Le meilleur menu de la bourgeoisie moyenne et du peuple est celui-ci: le matin, un petit morceau de pain avec ou sans thé; à midi, une soupe épaisse ou une fricassée de raves; le soir, le reste du repas de midi ou un morceau de pain. Beaucoup de familles n'ont pas mangé de viande depuis un, deux ou trois mois. Dans les cuisines populaires, même dans celles où fréquentent les employés et petits fonctionnaires, on ne sert de viande qu'une fois par semaine, de la viande de cheval. On pourrait presque dire que les enfants de 5 à 15 ans n'ont pas grandi depuis quatre ans.

D'ailleurs, la spéculation, l'accaparement, le „Schleichhandel” (commerce clandestin des vivres), l'âpreté des paysans producteurs, ont augmenté la disette. Denrées alimentaires ou autres, tout est d'un prix effrayant: une demi-livre de chocolat, 45 couronnes; un morceau de savon, de 20 à 30 couronnes; un costume veston confectionné 1500 couronnes; sur mesure de 2.000 à 3.000 couronnes. Des paysans viennent offrir du saindoux à 70 couronnes le kilo, du beurre à 80 couronnes. On trouve des oies à 100, 200, 300 couronnes.

*Menaces d'émeutes.*- Les industries chôment, les ouvriers flânent et s'épuisent à la recherche de leur nourriture. Quoique les chefs socialistes m'aient vanté la douceur de leur clientèle, j'ai constaté par des visites dans les quartiers ouvriers que les soldats socialistes revenus du front sont possédés par des sentiments de rancune violente, et n'attendent qu'une occasion d'échapper aux conseils de prudence et de modération. „On a fait de nous des bandits, nous disait l'un d'eux. Il est temps que les bourgeois, les patrons, les gouvernants s'en aperçoivent à leurs dépens.” — „Ce n'est pas pour rien que nous aurons gardé nos fusils”, me disait un autre. Le député socialiste qui m'accompagnait semblait atterré de ces déclarations. „C'est un mouvement d'excitation qui passera”, m'assurait-il. Je n'en suis pas persuadé. Beaucoup de soldats ont refusé de quitter Vienne, afin d'être

<sup>1</sup> Charles I de Habsbourg.

nourris dans les casernes. On les a constitués en une espèce de garde municipale et on leur donne 11 couronnes par jour. Ils se promènent, dans les grandes rues, à cinquante mètres l'un de l'autre, l'arme à la bretelle, l'aire sombre. Leur aspect misérable et triste contraste avec la brillante vivacité, la légèreté joyeuse, des officiers qui passent.

Au moment où j'étais à Vienne, les chefs socialistes assuraient encore qu'un ravitaillement plus abondant en vivres et en charbon suffirait à maintenir l'ordre. Les fonctionnaires, les banquiers, les industriels, la plupart des hommes politiques réclamaient une garnison de 3.000 hommes, anglais ou français, „pour garantir le calme et la sincérité des élections.”

*L'Autriche et l'Entente.*- La plupart expriment le voeu que l'Entente exprime clairement ses désirs au sujet de la réunion de l'Autriche à l'Allemagne. „Sauvez-nous de l'Allemagne”, me répétait-on de toutes parts. Des groupes d'industriels et financiers viennois offrent d'organiser une propagande à cet effet.

Chacun est prêt à vouloir ce que veut l'Entente. On n'attend d'elle qu'un signe, non pas même une injonction. On commence à comprendre que l'Autriche n'existe plus, réduite à une grosse capitale de deux millions cinq cent mille habitants, avec une banlieue pittoresque, mais peu productive. À quels saveurs recourir? On servira les volontés des Tchèques, s'ils y consentent. Mais ils n'y consentent pas. On accueille donc avec reconnaissance quelques démarches encore vagues des Serbes et des Yougoslaves. Mais il en sera ce que l'Entente voudra.

#### EN BOHÈME

À Prague, le jeune gouvernement tchéco-slovaque paraît, pour le moment, accablé par les difficultés de l'organisation administrative. La politique est encore limitée par le souvenir des persécutions récentes. À l'égard de ce petit pays faible, amorphe et suspendu dans le vide qu'est à présent l'Autriche, les hommes politiques tchèques ne manifestent que défiance et rancune.

*Trouble sociaux.*- D'ailleurs le gouvernement tchéco-slovaque était, il y a quinze jours, sous le coup de la déception que lui infligeaient l'agitation et la paresse systématique des mineurs. Les mines de Bohême ont été et seront de plus en plus le principal élément de la richesse et de l'hégémonie des Tchèques, leur moyen de pression sur les États voisins. La Hongrie et l'Autriche ne peuvent pas vivre sans elles. Or, il y a quinze jours environ que les mineurs, après avoir exigé l'établissement de la journée de huit heures, réclament la journée de sept heures et, somme toute, se refusent au travail. La propagande russe - par les tracts et par l'argent - alimente leurs révoltes. Dès à présent, la production des districts houillers ne suffit même pas aux besoins de Prague et de la Bohême. Par suite, les villes de Hongrie et d'Autriche manquent de charbon (voir rapport annexe pp. 9-11).

*Situation alimentaire.*- La situation alimentaire est inquiétante. Dans les classes moyennes et pauvres de la société, la rareté des céréales et de la viande, le manque presque complet de pommes de terre et de graisse se font cruellement sentir. M. Kramarcz estimait que la présence d'une ou deux divisions de soldats français ou de soldats tchéco-slovaques ayant combattu en France était nécessaire pour maintenir l'ordre.

## EN HONGRIE

*Situation alimentaire.* - À Budapest, la situation alimentaire est, pour le moment, moins mauvais qu'à Vienne et même à Prague. Les vivres dont on dispose permettront vraisemblablement d'atteindre à la fin d'Avril. Mais dès maintenant, les restrictions sont pénibles, le peuple se plaint et s'impatiente. On prévoit que les mois de Mars et d'Avril seront critiques.

*Les paysans.* - D'autre part, malgré les efforts du Gouvernement, les paysans n'ont pas voulu achever la dernière récolte; notamment de graves quantités de pommes de terre et de betteraves n'ont pas été arrachées, et paraissent définitivement perdues pour la consommation. Les semailles d'automne n'ont été faites que partiellement. Les paysans se refusent à travailler. Le papier-monnaie ne leur inspire plus confiance. Ils ne récoltent que ce qui est nécessaire à leur consommation personnelle. Ils comptent par là forcer la main au gouvernement et obtenir de lui le partage des terres. Ils essaient d'ailleurs d'y procéder par eux-mêmes. Deux châteaux du Comte Andrassy ont été pillés et brûlés. De leur côtés, les grands seigneurs forment, parmi leurs domestiques et leurs paysans les plus fidèles, des milices pour réprimer ces soulèvements. Une sorte de syndicat de défense agrarienne, prévoyant et énergique, s'est constitué. Le Marquis Pallavicini en est l'organisateur le plus actif. Cette question agraire aggrave singulièrement le trouble politique, donne au socialisme hongrois un caractère insurrectionnel et le rend accessible aux suggestions venues de Russie.

*L'industrie et le chômage.* - Dans les villes, le charbon fera bientôt complètement défaut. Les grands seigneurs magyars et les bourgeois redoutent le chômage, l'émeute et le pillage. Pour le moment, afin d'empêcher l'agitation, le Gouvernement contraint les industriels dont les usines sont fermées, à donner à leurs ouvriers 80 p. 100 de leur salaire pendant trois mois. S'ils restent sans place, le gouvernement leur alloue une indemnité qui croît chaque semaine. Elle était jusqu'à ces derniers jours de 14 couronnes par jour; elle va être portée à 18, et même, dit-on, à 20 couronnes.

*Situation politique.* - Dans ces conditions, il est compréhensible que la tâche du Gouvernement soit malaisée. Elle l'est d'autant plus que le Comte Michel Karolyi et son parti, plus remarquable par l'audace et la ténacité que par le nombre, n'étaient parvenus au pouvoir qu'à la faveur d'une révolution aventureuse, et soutenus seulement par l'espoir qu'ils mettaient dans les sympathies de l'Entente. Cet espoir a été déçu. Le Comte Karolyi l'a dit publiquement à la Commission de Ravitaillement; il me l'a répété avec une émotion désespérée dans deux longs entretiens: l'Entente, sur laquelle il comptait, pour laquelle il avait fait la révolution, l'a abandonné; il est à présent sans appui, „l'homme le plus détesté de la Hongrie”, impuissant, avec son petit groupe d'amis désenchantés entre les deux grands partis extrêmes, — d'une part les grands propriétaires, les israélites magyarisés, les bourgeois chauvins, décidés à n'admettre aucune diminution du territoire hongrois, et, d'autre part, le parti socialiste, préoccupé de réforme agraire, et où les éléments modérés perdent tout prestige. Il paraît dès à présent impossible que le parti de Karolyi, qu'on pourrait appeler le parti démocrate bourgeois, poursuive sa politique de concessions aux socialistes, impossible également qu'il obtienne du parti réactionnaire une plus longue indulgence. C'est pour n'être pas contraint à un choix dont il juge les conséquences funestes et à son pays et à l'Entente, que Karolyi s'est — comme il me le disait le jour où sa décision fut prise — „volatilisé en président de la République.” „J'espère pourtant ainsi,

— ajoutait-il — exercer pendant quinze jours encore une influence suffisante pour retarder le conflit violent des partis; mais je ne me fais d'illusions, ni sur l'avenir de mon gouvernement, ni sur mon sort..."

*L'Armée.*— L'armée démobilisée ne regagne que péniblement les campagnes. Beaucoup de soldats restent dans la ville. Le Gouvernement qui les nourrit n'a plus aucune autorité sur eux. Le Ministre de la Guerre, Comte Festeticz, me disait: „Ils me convoquent tous les deux ou trois jours (car ils sont constitués en conseils des soldats); je me tire de ces confrontations, tantôt avec des huées, tantôt avec des applaudissements, mais je ne dispose d'aucun moyen pour les contraindre à obéir."

Ces soldats indisciplinés, mais conscients de leur force, offrent, comme les chômeurs et comme les paysans à l'affût du partage, un terrain favorable aux menées des propagandistes russes. Une troupe de bolchéviks était, il y a dix jours encore, installée en plein Budapest, à l'Hôtel Royal, et de là, maniait le pays. On a depuis lors, malgré les protestations des socialistes, arrêté six ou sept des meneurs. Il en reste.

L'irritation de l'orgueil national humilié par la défaite, plus encore par les menaces de démembrement, plus encore par le triomphe du peuple voisin et méprisé, les Tchèques, — „ces domestiques voleurs et menteurs" — contribue gravement à cet état de révolte, de désordre, de désespoir farouche.

Là encore, malgré la résistance d'une dignité haineuse, on répète: „C'est à l'Entente de nous rendre la vie supportable, d'arrêter la marche des Tchèques, de nous protéger contre le bolchévisme. Une ou deux divisions de soldats français ou anglais y suffiraient."

#### CONCLUSION

*La crise et ses causes.*— De ces constatations on peut conclure que l'Europe centrale, épuisée par une guerre terrible, bouleversée par la défaite et la révolution, est en proie à une crise économique, politique et sociale dont il est difficile de se faire une idée quand on en juge de loin, — crise profonde, totale et bientôt, sans doute, tumultueuse. Cette crise a pour causes: la disette, l'épuisement physiologique, le manque de charbon, la ruine de l'industrie, le délabrement du matériel de transport, les difficultés de transit à peu près insurmontables, la disparition des autorités consacrées, le désespoir patriotique, la fermentation anxieuse provoquée par la brusquerie des réformes démocratiques, la persistance des luttes entre nationalités, l'incertitude des frontières, l'indignation et les appétits des armées décimées, déçues, affamées, la lassitude et l'énervement des ouvriers sans emploi, travaillés par la propagande bolcheviste.

*Rôle de l'Entente.*— L'Entente ne peut pas demeurer indifférente devant ces misères et ces désordres que chaque jour rend plus redoutables. Elle doit *lutter d'abord contre la révolution sociale*, qui s'avance sous sa forme la plus féroce, — le bolchevisme.

Quand l'Entente serait insensible aux devoirs d'humanité dont les principes proclamés par elle pendant quatre ans lui imposent plus nécessairement l'observation, son intérêt l'oblige à pourvoir à la subsistance et au labeur de populations qui désormais doivent travailler pour s'acquitter de leur dette envers les Alliés.

*Conséquences du ravitaillement.*— Une Commission interalliés a commencé d'assurer le ravitaillement de l'Autriche. Cette sollicitude devra s'étendre, et elle entraînera une série de mesures qui équivaldront à une intervention multiple et croissante dans la vie économique, sociale et politique des divers pays.

Il est inadmissible que nous fassions vivre nos ennemis d'hier de façon à entretenir leur fainéantise. Nous devons leur fournir au plutôt les moyens de travailler, et d'ailleurs il importe qu'ils reprennent sans retard l'habitude de l'ordre et des occupations régulières. La restauration du régime industriel, la mise en état des usines, la fourniture du charbon et des matières premières est donc indispensable et urgente.

Au reste, les nécessités du ravitaillement suffiraient à nous mêler intimement à la vie des peuples que nous avons vaincus. La fourniture des vivres — et à crédit — implique la surveillance de leur répartition. Le souci de faciliter, d'accélérer, de régulariser le ravitaillement des nouveaux États de l'Europe centrale conduit à rétablir entre eux les échanges de denrées, la liberté du transit, — donc, probablement, à leur fixer des frontières au moins provisoires et à préciser, au risque d'anticiper sur l'avenir, les liens économiques qui les uniront.

*Ce que font nos Alliés.* - Enfin, si respectable que soit le principe de non-intervention dans les pays ennemis, surtout sous le régime de l'armistice, nos scrupules à cet égard s'atténuent singulièrement, ou plutôt nos devoirs apparaissent dans une vive lumière, quand nous constatons combien peu de respect ce principe inspire à nos alliés, et quel dommage nous porterions à la France, en refusant de suivre leur exemple. Les Italiens, les Anglais, multiplient les missions militaires, les expéditions de bienfaisance et de ravitaillement. Les investigations de la Croix Rouge, le service des prisonniers leur offrent un prétexte facile à des courses ramifiées et à des séjours prolongés et sensationnels en pays ennemis. Les Américains surtout ne négligent aucune occasion d'y paraître avec éclat et d'y agir, tantôt avec un sans-gêne tenace, et tantôt avec une subtilité insinuante. Les Italiens, qui vont bientôt avoir réussi à répandre à Innsbruck et aux environs 50.000 hommes, entretiennent à Vienne une mission militaire dirigée par un Général. Les Anglais ont des officiers et des agents du Foreign Office et du Board of Trade à Vienne et à Budapest. Les Américains ont envoyé à Vienne — et enverront à Prague, puis à Budapest — une „mission d'information” dont le titulaire, le professeur Coolidge, préside à vingt personnes. En Hongrie comme en Autriche, — en Allemagne même — des Américains procèdent à toute sortes d'enquêtes financières, industrielles, commerciales et préparent des affaires.

*Le devoir et l'intérêt de la France.* - La France ne peut rester absente de tous ces pays où sa gloire militaire, témoignage de sa force, et d'anciennes sympathies, renouvelées par la victoire, la font attendre avec une sorte de confiance. Quand, par délicatesse ou par prudence, nous nous refuserions à toute intervention militaire, à tout acte de „gendarmerie”, nous n'échapperons pas à la nécessité de prendre en mains l'Europe et ses destins. Nous sommes acculés au rôle de Napoléon: la logique de la guerre et notre intérêt nous contraignent à restaurer à notre profit, en les modifiant au gré d'une justice efficace, les États que nous avons abattus. Sinon, la politique européenne s'échafaude hors de nous, malgré nous et contre nous, les gages des réparations et des indemnités que nous exigeons nous échappent.

Ils nous appartient de précéder nos alliés, non pas de les suivre. Les Américains, pour s'assurer une action sur les pays ennemis, ont l'argent, l'offre du crédit, les céréales, les matières premières. Les Anglais ont les matières premières aussi, le frêt [sic], toute la puissance de leur Empire. Les Italiens ont les troupes nombreuses et proches, les stocks de vivres accumulés non loin des villes du Tyrol, de l'Autriche, de la Hongrie. Nos moyens d'action, à nous, sont l'intelligence, la prévoyance et l'adresse politiques, et, avant tout, l'initiative.

*Le minimum de ce qu'il faut faire.*- Le minimum de ce que la situation de l'Europe centrale exige de nous, c'est, semble-t-il, outre le ravitaillement en vivres et en matières premières, et toute l'organisation qui en résultera, l'envoi de „commission d'études" ou d'information, aussi peu officielles que possibles, et destinées:

1. à recueillir tous les renseignements utiles sur les ressources, l'avenir industriel et commercial, les mouvements politiques, etc., des pays vaincus;
2. à y surveiller, avec toute la délicatesse requise, certaines menées étrangères;
3. à offrir aux hommes influents de ces pays des occasions de soulager leur coeur (il serait maladroit de réserver leurs doléances, — et leurs propositions — aux oreilles anglaises ou américaines);
4. à ébaucher, ça et là, des relations de confiance personnelle, à créer des milieux favorables à l'influence française, à discerner et encourager des agents de cette influence, à préparer ainsi l'avenir;
5. à communiquer, le cas échéant, certaines suggestions aux cercles dirigeants des pays ennemis, sans que, d'ailleurs le Gouvernement français engage, de ces échanges de vues, la moindre responsabilité.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

AD.Europe 1918-1940. Autriche vol. 39, ff. 15-33.

## 149

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

T. N° 789 BS/3. Secret.

Paris, 23 janvier 1919.

Vous avez reçu copie du télégramme 6.677/3. en date du 20 Janvier<sup>2</sup>, par lequel le Général Commandant en Chef les Armées Alliées en Orient<sup>3</sup> me rendait compte d'un désir du Gouvernement hongrois, qui voudrait procéder à des élections dans les territoires occupés par nos Armées.

Au point de vue strictement militaire, il paraît dangereux de laisser s'ouvrir des opérations électorales, qui ne peuvent que donner naissance à des troubles, dans des territoires destinés à faire retour à nos alliés. Il ne semble pas que l'on puisse invoquer le

<sup>1</sup> Le télégramme a été également communiqué à Rome, Londres, Berne, Bruxelles, Belgrade et Bucarest.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 130.

<sup>3</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

précédent de l'autorisation accordée par le Maréchal Foch pour les élections de la rive gauche du Rhin; en effet, les pays yougo-slaves et roumains, actuellement occupés par nos troupes, paraissent définitivement séparés du Gouvernement de Budapest.

Je vous serais obligé de me faire connaître votre manière de voir sur cette question.<sup>1</sup>

AD.Europe 1918-1940. Hongrie vol. 4, f. 2.

## 150

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 419/2S.

*Budapest, 23 janvier 1919.*

1. Je vous ai transmis le 6 Janvier sous N° 974/S<sup>2</sup> le rapport de mission du capitaine Vienne, indiquant que après entente entre général Berthelot et M. Apathy zone d'occupation roumaine se trouvait étendue en fait jusqu'à la ligne Nagy-Bania, Kolosvar, Deva -stop-

Cette violation de la convention militaire n'a donné lieu à aucune communication de la part du gouvernement hongrois.

2. Ai profité incident Apathy nécessitant envoi capitaine Ameil à Nagyszeben pour faire poser à M. Apathy question suivante: en concluant avec général Berthelot convention considérée, étiez-vous d'accord avec votre gouvernement -stop- Réponse de M. Apathy a été oui.

3. J'ai immédiatement envoyé Commandant Vargoz auprès Président de commission armistice Colonel Yankovitch pour poser question suivante: En concluant avec général Berthelot convention considérée, M. Apathy était-il d'accord avec gouvernement hongrois. Réponse: Gouvernement s'est trouvé devant situation de fait résultant des arrangements conclus par M. Apathy qui avait pleins pouvoirs.

4. Il résulte de ce qui précède que l'arrangement contraire à convention militaire conclu entre général Berthelot et délégué du gouvernement hongrois, a été implicitement approuvé par ce gouvernement.

5. Les derniers événements survenus en Transylvanie seront plus facilement réglés si nous reconnaissons nous aussi la situation de fait créée par général Berthelot et M. Apathy et acceptée implicitement par gouvernement hongrois.

6. En conséquence je propose qu'il soit décidé que la ligne de démarcation fixée par convention militaire du 13 novembre<sup>3</sup> soit reportée sur ligne Nagy-Bania—Kolosvar—Deva.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessous N° 151.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 120.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

7. Cette décision est justifiée primo par attitude équivoque observée à ce sujet par gouvernement qui connaissait la situation ne m'en a pas avisé et n'a pas protesté secundo par fait propagande relevés déjà par enquête Ameil et qui justifient représailles.

8. Si la modification proposée à la convention est adoptée par Général en Chef je la notifierai immédiatement au gouvernement hongrois avec arguments à l'appui.

9. Il conviendra d'autre part que Général Berthelot donne ordres pour que nouvelle ligne démarcation soit désormais strictement respectée ce qui implique retrait immédiat des troupes ayant déjà franchi cette ligne.

10. Il convient notifier au Général Berthelot note A.F.O. N° 855/2B<sup>1</sup> tous avantages prévus par cette note aux autorités occupantes étant applicables aux Roumains sous réserve qu'il se conformeront également à toutes obligations prévues par convention.

11. La solution proposée aurait pour effet d'apporter quelque clarté dans une question qui est actuellement très embrouillée et se complique chaque jour davantage.

12. Je demande à des différentes questions une réponse d'urgence.

AG.17N514 c/1. d/5.

### 151

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPÉREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>2</sup>

T. N° 774 BS/3. Secret.

*Paris, 24 janvier 1919.*

Je reçois vos explications au sujet des directives que je vous ai rappelées par mon télégramme 464 BS/3 du 16 Janvier<sup>3</sup> en ce qui concerne l'attitude que vous devez prendre vis-à-vis du Gouvernement Roumain.

Vous m'avez offert par anticipation de démissionner pour le cas où je ne serais pas de votre avis: je vous ai fait connaître que je n'étais pas de votre avis et je vous en ai dit les raisons; j'ai naturellement ajouté que vous n'étiez pas condamné à occuper le poste où vous vous trouvez actuellement, ceci dans l'intention de vous faire comprendre qu'en tout état de cause j'entendais vous laisser jouir de votre plein liberté. Maintenant vous m'offrez une démission conditionnelle par le moyen d'un „si” qui a pour résultat d'intervenir les rôles; c'est une situation que je ne peux pas accepter. Si vous n'aviez pas ma confiance, je vous le dirais et je vous rappellerais. Ce n'est pas moi qui ai parlé de votre départ, c'est vous-même. Si vous jugez quelque jour ne pas pouvoir servir la politique du Gouvernement français, c'est à vous que la décision sera remise sans que ma responsabilité s'y trouve engagée.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Une copie a été également envoyée au Ministre des Affaires étrangères, au Maréchal Foch et au Général Chef d'État-Major Général.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

Ceci dit, pour que la situation soit claire, je dois vous faire connaître que M. Bratiano est venu me raconter pour son compte à peu près tout ce que vous m'avez dit de la question roumaine dans votre dépêche. J'aurais eu beaucoup de réserves à faire, m'en suis abstenu, parce qu'il m'a sérieusement demandé de l'écouter pendant une heure. L'unique prière que je vous adresse aujourd'hui est de vous efforcer de faire une critique impartiale des réclamations de la Roumanie. M. Bratiano n'est pas loin de mettre l'Entente en accusation et de lui imputer la responsabilité des fautes si graves qu'il a soumises.

Laissons lui le privilège de cette sorte de discours.

Vous recevrez prochainement des instructions en ce qui concerne votre action ultérieure en Russie Méridionale.

AD.Europe 1918-1940. Roumanie vol. 32, ff. 129-130.

## 152

### NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES D'EUROPE

N. Sans N°

*Paris, 25 janvier 1919.*

Le Général Commandant en Chef les Armées d'Orient<sup>1</sup> a fait part au Gouvernement Français du désir manifesté par le Gouvernement hongrois de convoquer l'assemblée nationale, et de faire en conséquence procéder dans le plus bref délai à des élections sur les territoires occupés par les Alliés.

Le Président du Conseil<sup>2</sup>, dans une lettre adressée le 23 janvier au Ministère des Affaires étrangères<sup>3</sup> indique qu'au point de vue strictement militaire, „il paraît dangereux de laisser s'ouvrir des opérations électorales qui ne peuvent que donner naissance à des troubles, dans des territoires destinés à faire retour à nos Alliés”. M. Clemenceau ajoute qu'il ne semble pas qu'on puisse invoquer le précédent de l'autorisation accordée par le Maréchal Foch pour les élections de la Rive gauche du Rhin.

Le point de vue exposé par le Ministère de la Guerre est parfaitement fondé.

Les territoires allemands occupés par les Alliés ne forment qu'une partie restreinte du territoire de l'Allemagne. La plus grande partie du Royaume de Hongrie de 1914 est, au contraire, occupée par les Alliés.

D'autre part, le Gouvernement allemand, bien qu'il ait à faire face à des troubles, n'en exerce pas moins son autorité sur la presque totalité du territoire de l'Allemagne de 1914. On peut dire qu'il a succédé au Gouvernement impérial, comme autorité de fait.

En Hongrie, la situation est très différente.

<sup>1</sup> Le Commandant en Chef des Armées Alliées d'Orient: le Général Franchet d'Esperey; Le Commandant en Chef des Armées Françaises d'Orient: le Général de Lobit.

<sup>2</sup> G. Clemenceau.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 149.

Le Royaume de Hongrie comprenait une partie magyare, autour de laquelle se groupaient des territoires dont les habitants, de race différente, étaient incorporés de force à la Hongrie.

Le cas se présente aussi en Allemagne; mais là, les territoires dont les habitants ne sont pas Allemands, ne forment qu'une faible portion de l'ancien Empire qui compte une masse compacte de plus de 60 millions d'Allemands.

Il en est autrement en Hongrie. Le territoire vraiment magyar est de beaucoup inférieur comme étendue et population, à l'ensemble des territoires habités par d'autres nationalités.

C'est pourquoi, au lendemain de la capitulation austro-hongroise, il s'est produit une véritable désagrégation de l'État hongrois de 1914.

Aussi peut-on considérer que le Gouvernement actuel qui exerce en fait le pouvoir à Buda-Pesth, n'a nullement succédé au Gouvernement précédent. Il s'agit d'un État nouveau. Le pouvoir de ce Gouvernement est contesté, non pas seulement pour des motifs de politique intérieure, mais pour des raisons d'ordre nationale, *sur la plus grande partie de l'ancien territoire du Royaume de Hongrie*, où d'autres États sont formés, en voie de formation ou de transformation: Slovaquie, Transylvanie, Yougo-Slavie.

Les limites de ces différents États sont imprécises encore et ne pourront être déterminées qu'à la paix. Les passions nationales y jouent le rôle, alors qu'en Allemagne, ce cas n'a pu se produire que sur des confins.

En outre, le conflit n'est même pas limité à un antagonisme entre 2 races. Dans certaines régions, trois ou même quatre nationalités sont en présence.

Il résulte de ces différents éléments que l'État hongrois actuel, fondé sur l'idée d'une nationalité magyare, ne peut revendiquer le droit de réunir une assemblée nationale, qui comprendrait des députés élus sur des territoires, dont l'ensemble est plus vaste que le sien, qui lui échappent et repoussent son joug.

Les Armées Alliées, qui occupent la plus grande partie de ces territoires, ne doivent donc pas se prêter à une consultation faussement qualifiée de nationale, et qui n'a d'autre but que de faire croire à l'existence d'un État hongrois héritier du Royaume de Hongrie de 1914, en essayant de placer ainsi les gouvernements alliés et la Conférence de la Paix devant le principe de la permanence de l'ancienne Hongrie, basée sur la qualification de *sujet magyar* donnée à des races non magyares.

Il est inutile d'ajouter qu'au point de vue de la sécurité des troupes alliées, le Ministre de la Guerre<sup>1</sup> a tout fait raison de se montrer opposé à la tentation du Gouvernement hongrois. Les élections envisagées par celui-ci ne peuvent que donner lieu à des troubles graves, dans des régions où les passions nationales sont exaspérées.

Il faut songer enfin que les Gouvernements alliés seront peut-être amenés à envisager un moyen d'amener les nationalités à faire connaître leurs aspirations. Pour cela, il sera sans doute nécessaire de convoquer des assemblées régionales. Or le système électoral hongrois donne-t-il toutes garanties quant à la sincérité du vote au point de vue des

<sup>1</sup> G. Clemenceau.

aspirations nationales? et si on adopte pour ces consultations futures un système différent, ne verra-t-on pas se produire d'étranges contradictions entre le résultat des élections faites pour l'assemblée hongroise et de celles faites en vue d'une consultation nationale?

Pour ces différents motifs, la demande du Gouvernement hongrois doit être repoussée, et les élections de l'assemblée hongroise ne doivent pas être autorisées sur les territoires occupés par les troupes alliées.

AD.Europe 1918-1940. Hongrie vol. 4, ff. 3-4.

### 153

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION MINISTÉRIELLE D'ARMISTICE

D. N° 532/2S.

*Budapest, 27 janvier 1919.*

A. À son retour de Kolosvar, le Capitaine Vierre, chargé d'une enquête en ce point m'avait rendu compte<sup>1</sup> d'une Convention intervenue entre Général Berthelot et le Commissaire Général Apathy, aux termes de laquelle la zone d'occupation roumaine se trouvait reportée à une ligne jalonnée par Nagy Banya—Kolosvar, Deva.

Il ne s'agirait d'ailleurs pas d'une occupation limitée à celle de points stratégiques, puisque à l'Ouest de cette ligne était prévue une zone neutre de 15 kilomètres, à l'Ouest de laquelle les troupes Hongroises devaient se retirer.

Comme cet accord constituait en fait une modification importante à la Convention d'armistice du 13 Novembre<sup>2</sup>, j'en ai immédiatement saisi le Général Henrys pour lui permettre d'examiner la question sans retard.

Il y a lieu de remarquer qu'aucune communication ne m'a été faite à ce sujet par le Gouvernement Hongrois, ni pour m'aviser ni pour protester.

B. Des événements d'une certaine gravité étant survenus depuis dans la même région — événements qui ont fait l'objet de protestations verbales de la part de la Commission d'Armistice — j'ai dû envoyer sur place le Capitaine Ameil, aux fins d'enquête.

J'ai été immédiatement amené à poser au Capitaine Ameil au cours de cette enquête la question suivante:

En concluant avec le Général Berthelot la Convention dont il s'agit Monsieur Apathy était-il d'accord avec le Gouvernement Hongrois?

Monsieur Apathy interrogé par le Capitaine Ameil a répondu affirmativement.

C. Cette affirmation prend dans la question dont nous nous occupons actuellement une importance primordiale.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 120.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

Si comme l'atteste Monsieur Apathy le Gouvernement Hongrois était d'accord avec Monsieur Apathy et avec le Général Berthelot pour reporter plus à l'Ouest — en l'espèce jusqu'à Nagy Banya—Kolosvar—Deva — la ligne de démarcation fixée par la Convention du 13 Novembre, les divers faits relevés par la Commission devraient être examinés d'un point de vue nouveau.

Il m'importait donc de préciser nettement ce point et afin de ne pas perdre de temps en échange de correspondances, je priais le Commandant Vargoz de la Mission, de se rendre aussitôt auprès de Monsieur le Colonel de Yankovitch, Président de la Commission Ministérielle d'Armistice.

D. Le Commandant Vargoz posa au Colonel de Yankovitch [Jankovich] la question suivante:

En concluant avec le Général Berthelot la Convention dont il s'agit Monsieur Apathy était-il d'accord avec le Gouvernement Hongrois?

Monsieur le Colonel Yankovitch répondit que le Gouvernement s'était trouvé placé devant une situation de fait résultant des arrangements conclus, Monsieur Apathy étant investi à cet égard, comme Commissaire Général, de pleins pouvoirs.

Le fait qu'une zone neutre a été constituée à l'Ouest de la ligne Nagy Banya—Kolosvar—Deva, et que les troupes Hongroises ont été retirées, par ordre du Gouvernements Hongrois, à l'Ouest de cette zone neutre paraît bien démontrer en effet que le Gouvernement Hongrois s'est trouvé implicitement d'accord avec le Général Berthelot.

E. Je ne puis regretter le silence du Gouvernement et de la Commission à mon égard sur cette question.<sup>1</sup>

La Mission Alliée détachée à Budapest est chargée d'examiner au nom du Commandement Allié, toutes questions se rapportant à la Convention d'Armistice conclu avec la Hongrie. Aucun arrangement spécial ne peut être conclu directement avec le Général Berthelot sans que la Mission et par son intermédiaire la Commission Alliée n'ait été avisée.

Il convenait essentiellement qu'un arrangement de l'importance de celui dont il s'agit et qui modifie d'une façon importante la Convention du 13 Novembre, fût notifié et signé par le Général Henrys, signataire de cette Convention et par le Général en Chef Commandant les Armées Alliées qui l'a imposée.

Afin de créer sur ce point une situation nette et claire, et en vue de faciliter le règlement de divers incidents qui se sont produits en ces dernier temps dans la régions intéressée, j'ai proposé au Commandement Allié de reconnaître purement et simplement la situation de fait créée par le Général Berthelot et Monsieur Apathy et acceptée par le Gouvernement Hongrois à savoir qu'en ce qui concerne la Transylvanie la ligne de démarcation fixée par la Convention d'Armistice du 13 Novembre se trouve reportée sur la ligne Nagy Banya—Kolosvar—Deva.

Dès que le Général Commandant en Chef m'aura fait connaître sa décision, je m'empresserai de vous la communiquer.

<sup>1</sup> Note du document: La communication tardive de la Commission N° 1682 du 24 Janvier n'apporte aucune modification à la question.

Les divers incidents soulevés par la mise en surveillance du Docteur Apathy sont actuellement l'objet d'une enquête sur place, enquête menée par le Général Pathy pour le compte du Général Berthelot, par le Capitaine Ameil pour le compte de la Mission.

Je ferais connaître aujourd'hui dès qu'ils me seront parvenus les résultats de cette enquête.

AG.20N525 c/102. d/3.

## 154

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
À M. HODŽA, PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA RÉPUBLIQUE TCHÉCOSLOVAQUE À BUDAPEST

D. N° 545/2S.

*Budapest, 27 janvier 1919.*

Par lettre N° 625 du 23 Décembre 1918<sup>1</sup>, je vous ai notifié le tracé détaillé de la ligne de démarcation définie par le Commandement interallié et au Nord de laquelle les troupes Tchéco-Slovaques devaient être maintenues.

Le Commandement interallié n'ayant depuis le 23 Décembre apporté aucune modification au tracé de cette ligne, il s'ensuit que les empiètements réalisés depuis cette date en territoire hongrois par l'armée Tchéco-Slovaque constituent une violation des ordres du commandement interallié, représenté à Budapest par la Mission Militaire de Contrôle.

Par lettre N° 240/2S du 17 janvier<sup>2</sup>, je vous ai prié de vouloir bien demander au gouvernement Tchéco-Slovaque le retrait de ses troupes au Nord de la ligne de démarcation, j'ai l'honneur de vous renouveler cette demande.

Si dès maintenant tous les éléments de l'armée Tchéco-Slovaque n'étaient pas retirés, il serait du devoir de la Mission de contrôle d'en aviser le commandement interallié et de lui signaler que les procédés employés par les autorités Tchéco-Slovaques peuvent être considérés comme visant à créer une situation de fait contraire aux ordres reçus, puisque ces autorités se refusent à tenir compte des avis qui leur ont été donnés à ce sujet à maintes reprises par la Mission de contrôle.

AG.17N514 c/1. d/5.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet les documents reproduits ci-dessus N° 94, 107.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT  
AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

T. N° 1345/2B.

*Belgrade, 28 janvier 1919.*

Répétition du télégramme N° 1337/2B avec texte complet:

„1. Approuve pour raisons stratégiques accord conclu entre Général Berthelot et commissaire Apathy autorisant occupation roumains en Transylvanie jusqu'à la ligne Nagy, Bania, Kolosvar, Deva.

2. Commission Budapest notifiera cette approbation à Gouvernement mais il est inutile modifier convention armistice du 13 Novembre<sup>1</sup>

3. Vous informe que j'avais prescrit 21 Janvier que toute nouvelle avance roumaine en Transylvanie devait être arrêtée et que Comité National Transylvanie m'ayant demandé par intermédiaire Général Berthelot autorisation occuper par forces roumaines Nagy, Varad [Nagyvárad] et Szatulmare [Satu Mare].<sup>2</sup> Je n'ai pas accordé cette autorisation.

Prière demander à Commission Budapest renseignements sur situation vers ces deux villes qui aux dires du Comité National Roumain seraient théâtres de désordres engendrés par propagande bolchevik tolérée par Hongrois.”

AG.20N498 c/72. d/2.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1349/2B. Très urgent

*Belgrade, 28 janvier 1919.*

I. Lt-Colonel Vix télégraphie sous N° 536/2S.

„1. Je n'aurai de clarté complète sur les affaires roumaines qu'après retour Capitaine Ameil, les communications par télégrammes permettant difficilement examiner tous détails de cette question.

2. Il résulte des explications Ameil qu'au delà de la ligne Nagy Banja, Kolosvar, Deva que je propose comme nouvelle ligne les roumains auraient occupé points stratégiques Maramarossziget, Zilah, Crucea [Csucs], Zam.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>2</sup> Le 21 Janvier la Roumanie invoquant la propagande bolchevique "demande instamment et d'urgence que soient autorisées à occuper comme points stratégiques, les localités de Arad — Grosswardein et Satu-Mare, points d'accès des chemins de fer de Hongrie en Transylvanie".

3. L'occupation de ces points a donné lieu à des incidents sanglants à Zilah et Crucea sur lesquels n'ai encore aucun renseignements.

4. Les agissements des autorités roumaines sont provoqués par Conseil National Roumain qui serait assez modéré mais maladroite.

5. Conseil National Roumain a été institué à Nagyszeben en Octobre, la Transylvanie s'étant déclarée indépendante. Indépendance de Transylvanie après séparation de Hongrie aurait été reconnue par Karolyi le 3 Novembre avant l'armistice.<sup>1</sup>

La grande assemblée tenue à Alba Julia ou Gjula Fehervar le 1er Décembre ayant décrété réunion de Transylvanie à Roumanie le Conseil National demande exécution ce décret, de la tous les incidents actuels.

6. En attendant règlement question par congrès de la Paix il conviendrait d'imposer énergiquement aux Roumains une ligne à ne plus franchir sous aucun prétexte. Tout retard apporté à décision à ce sujet tend à aggraver sérieusement la situation."

II. La reconnaissance de l'indépendance de la Transylvanie est un élément nouveau qui peut expliquer bien des faits et doit faire envisager des mesures nouvelles.

III. Je prescris au Lt-Colonel Vix de demander des précisions au Gouvernement Hongrois et rechercher tous renseignements voulus.

IV. Lt-Colonel Vix propose fixation d'une nouvelle ligne de démarcation qu'on interdirait aux Roumains de passer désormais.

V. Je n'appuie pas dès maintenant cette proposition et attends pour vous présenter les miennes d'avoir renseignements complets.

Mais dès maintenant j'estime qu'il faudra prendre dispositions, situation actuelle en Transylvanie ne pouvant pas durer.

AG.20N525 c/102. d/5.

## 157

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT ET AU GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE<sup>2</sup>

T. N° 897 BS/3. Secret.

Paris, 28 janvier 1919.

Décisions prises par Gouvernements Alliés en ce qui concerne Russie, et nécessité maintenir unité action et direction en Orient, notamment en ce qui concerne application différents armistices, exigent modifications ci-après à instructions antérieurement données:

*Primo*.- Attributions respectives Généraux Franchet d'Esperey et Berthelot:

<sup>1</sup> Cette communication n'est pas exacte. M. Károlyi n'a jamais reconnu la séparation de la Transylvanie de la Hongrie. Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessous N° 182.

<sup>2</sup> Une copie a été envoyée pour le Conseil Supérieur de Guerre à Versailles, pour S. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères, pour le Ministre de la Marine, au Maréchal Foch et au Général Alby.

Le Général Franchet d'Esperey assure coordination de l'ensemble des opérations en Orient. Il est seul chargé application armistices avec Hongrie et dans Balkans; toutes les questions d'armistices, même roumaines, relatives à Hongrie et Dobroudja, doivent donc obligatoirement être traitées par son intermédiaire.

Le Général Berthelot conserve sa mission auprès du Gouvernement et du Commandement roumain; il exerce commandement des forces opérant vers Russie Méridionale; il jouit, pour emploi de ces forces et pour action en Roumanie, attributions d'un commandant d'armée opérant sur théâtre opérations distinct, sous seule réserve du pouvoir de coordination d'ensemble qui appartient Général Franchet d'Esperey.

*Secundo.*- Général Berthelot adresse ses demandes et compte-rendus:

a) — directement au Ministre<sup>1</sup>, État-Major de l'Armée, pour tout ce qui concerne Russie Méridionale;

b) — à Général Franchet d'Esperey pour ses ravitaillements de toute nature et pour compte-rendus de renseignements qui intéressent action générale des Armées Alliées d'Orient.

*Tertio.*- Direction Arrière Armées Alliées Orient est commune aux forces Alliées Orient et à Armée Berthelot pour laquelle sera organisée une direction des services. Ces services dépendent, au point de vue technique, des chefs de service du Commandement en Chef des Armées Alliées d'Orient.

*Quarto.*- Il ne doit être, jusqu'à nouvel ordre, exercé en Hongrie et en Transylvanie, aucune action qui soit de nature à modifier statu quo résultant des instructions déjà données et à préjuger des renseignements territoriaux qui incombent à Conférence Paix.

*Quinto.*- Télégramme à transmettre à Général Berthelot.

AG.4N57 c/63. d/11.

## 158

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU CAPITAINE AMEIL, MEMBRE DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

T. N° 497/2S.

Budapest, 28 janvier 1919.

Vous prie porter vos investigations sur points ci-après:

*Primo.*- Étant donnée zone limitée par Nagybania — Koloszvar — Deva et occupée par troupes roumaines suivant convention spéciale intervenue quels nouveaux empiétements ont été commis par Roumains au-delà de cette zone.

*Secundo.*- Faites ressortir Général Patey que si la convention Berthelot—Apaty<sup>2</sup> ratifiée comme je l'ai proposé à Général en Chef il faudrait désormais s'en tenir strictement aux limites fixées par cette convention et ne plus admettre aucun empiétement.

<sup>1</sup> G. Clemenceau.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 120.

Tertio.- En conséquence déterminer exactement ces empiétements et demander Général Patey user son autorité pour les faire cesser.

Quarto.- Faits reprochés à Docteur Apaty ne sauraient en aucun cas justifier des empiétements nouveaux toute modification à convention de même que occupation points stratégiques ne pouvant être ordonnés que par Général en Chef Salonique.

Quinto.- Me renseigner exactement et prendre notes détaillées sur incident Zilah sur forme prestation serment imposée à fonctionnaires hongrois sur mainmise chemins de fer et argent des caisses sur grève des employés de chemins de fer postes et mines sur interdiction communications postales et télégraphiques entre Budapest et Koloszar sur destitution fonctionnaires civils, police et contributions.

Sexto.- Rechercher et prendre copie exacte des ordres donnés à ces divers points de vue par autorités roumaines sans accepter seulement affirmatives verbales. -Stop- Les rapports que je reçois ici ne concordent pas en effet avec renseignements que m'adressez notamment sur question mainmise sur chemin de fer et serment imposés fonctionnaires - stop- Il faut établir la vérité.

AG.20N525 c/102. d/5.

## 159

### LA COMMISSION MINISTÉRIELLE D'ARMISTICE HONGROISE AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. N° 1723/1919.

*Budapest, 29 janvier 1919.*

Par ordre de M. le ministre de guerre<sup>1</sup> nous avons l'honneur de Vous communiquer les suivants, en Vous priant d'en mettre au courant le commandant des troupes royales roumaines:

„La pression de l'opinion publique et la disposition des troupes se trouvant [sic] en face des roumains nous imposent la nécessité de défendre nos droits fixés par la C. M. de Belgrade.

En cédant à la nécessité naissante de la situation le ministre de guerre<sup>2</sup> instruisit les commandants des troupes en faces des roumains de les empêcher s'ils voulaient marcher en avant de leurs lignes actuelles.”

Pour ne pas diminuer le droit des troupes alliées de pouvoir occuper les points stratégiques sur le territoire entière du pays, assuré par la C. M., M. le ministre de guerre donna les ordres suivants au commandants intérieurs:

„Les roumains ne sont pas à empêcher dans leur progrès d'occuper des points stratégiques en le seul cas qu'ils donnent avis *préalable* de leur intention en indiquant l'effectif des troupes d'occupation et ils font des propositions préalables quant aux modalités de l'occupation.”

<sup>1</sup> V. Böhm.

<sup>2</sup> G. Clemenceau.

L'intention et les modalités d'occupation proposées sont à rapporter au ministère de guerre lequel décidera en chaque cas particulier si l'occupation peut être exécutée. Au future nos troupes resteront sur place en cas de l'occupation de ces points stratégiques.

Veuillez agréer, Mr. Colonel, l'expression de ma haute considération.

AG.17N514 c/2. d/1.

## 160

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1363/2B.

Belgrade, 29 janvier 1919.

### *Première partie.*

1. Après réception de votre 6731/3<sup>1</sup> — Lt-Colonel Vix télégraphie renseignements suivants:

„a) Capitaine Ameil après enquête sur place rend compte affaire Zilah résulte guet-apens organisé par autorité militaire hongroise régionale à l'insu autorités civiles et Gouvernement.

b) Rencontres sanglantes se sont produites à Csucs après incident Zilah, forces assez importantes engagées de part et d'autre.

c) Général Patey a arrêté avance roumaine et ordonné cessation du feu. Suis intervenu auprès Ministre Guerre pour faire cesser également tir hongrois qui ayant reçu renforts prétendaient marcher sur Koloszvar.

d) Tout pays vivement surexcité communications chemins de fer et télégraphe interrompues. Capitaine Ameil déclare impossible laisser en contact dans points stratégiques troupes hongroises et roumaines, ces dernières ne pouvant même pas s'entendre avec administration civile locale.

e) Si décision énergique n'intervient pas, événements graves sont à prévoir, étant donné surexcitation des esprits de part et d'autres."

### *Deuxième partie.*

1. Reçois de 11è D.I.C. renseignements suivants:

A — Le Cdt. Français de Karansebes signale le 28 Janvier 22 h. 30: Une troupe roumaine de toutes armes marchait le même jour à 22 heures de Hatszeg sur Karansebes.

B — Le Cdt. Français de Arad signale:

*Premièrement.*- Force militaire roumaine aurait intention progresser vers Arad par Vallées Maros et Koros. Garnison hongroise Arad a reçu ordre aller occuper dans vallée

<sup>1</sup> Document non reproduit.

Koros: Boroszebies [Borossebes] et dans vallée Maros: Soborsin avec mission laisser passer forces roumaines si elles sont munies ordres explicites Entente, dans cas contraire les repousser par le feu. Troupes Hongroises Arad effectueraient mouvement 30 Janvier.

*Deuxièmement.*- Ville Arad encore calme, toutefois événement très commenté pourrait avoir grosse répercussion.

*Troisièmement.*- Ministre Guerre Hongrois<sup>1</sup> devant cette situation a donné ordre procéder dans villages Nord Maros désarmement gardes nationales roumaines précédemment organisées, par soins Gouvernement Hongrois avec sujets hongrois nationalité roumaine.

Comité National Roumain Arad s'oppose cette mesure qui doit être exécutée par Comité Soldats Arad. Sur intervention Commandant Français Arad auprès Préfet Comité Soldats a accepté surseoir jusque 31 Janvier inclus en attendant arrivée officier État-Major Hongrois venant de Szegedin.

*Quatrièmement.*- Un Officier Français Capitaine Caire de Légation Française Roumanie est arrivé 27 Janvier Arad automobile par Vallée Maros sans avoir été annoncé.

Après s'être présenté à Commandant Français Arad a eu entretien avec Comité Roumain et Préfet Arad. Reparti 28 Janvier sur Grosowardein [Grosswardein] cet officier a été arrêté à Giulia [Gyula] par avants-postes hongrois puis relâché sur intervention Cdt. Français Arad auprès autorités cette ville.

#### *Troisième partie.*

J'ai télégraphié au Général Berthelot pour le prier de faire vérifier les faits signalés par le Général Commandant la 11è D.I.C. et arrêter immédiatement avance des troupes roumaines.

#### *Quatrième partie.*

Le Lt-Colonel Vix insiste sur l'abus fait par les Roumains d'une occupation de points soit-disant stratégiques qui amène de leur part une occupation totale.

Pour éviter des conflits graves et qui menacent de se développer rapidement il y a lieu de faire retirer toutes les troupes roumaines qui se trouvent à l'Ouest de la ligne de Deva Koloszar Nagybania approuvée par votre 6731/3. et de laisser entre troupes roumaines et hongroises zone vide de troupes de 15 kilomètres.

Bien que votre 6731/3 ait donné autorisation pour raisons stratégiques il y a lieu de laisser aux Roumains dans toute zone qu'ils occupent droits identiques à ceux des troupes alliées dans territoires d'occupation délimités par convention 13 Novembre<sup>2</sup>.

Sous aucun prétexte ligne de démarcation établie conformément à votre 6731/3 ne devra être franchie par troupes roumaines sans autorisation commission Budapest.

AG.20N525 c/102. d/5.

<sup>1</sup> V. Böhm.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
 À M. BERINKEY, PRÉSIDENT DU CONSEIL HONGROIS

D. N° 603/2S.

*Budapest, 29 janvier 1919.*

Excellence,

L'enquête que j'ai ordonnée sur les faits qui, depuis plusieurs jours, me sont signalés dans les régions de Transylvanie, établit que les désordres proviennent en majeure partie des décisions qui auraient été prises par les autorités transylvaines d'une part, et, d'autre part par les représentants du Gouvernement Hongrois.

Il résulte du rapport que j'ai reçu du Capitaine Ameil mon délégué actuel dans cette région, que le 3 Novembre 1918, les 26 Comitats transylvains se séparèrent de la Hongrie et que le Gouvernement Karolyi à cette époque reconnut l'indépendance de la Transylvanie.<sup>1</sup>

J'ai l'honneur de prier votre Excellence de bien vouloir me faire connaître si effectivement le Gouvernement Hongrois a reconnu cette situation à l'époque fixée ci-dessus.

En raison des événements actuels je prierais instamment votre Excellence de bien vouloir me communiquer sa réponse d'urgence pour permettre au Commandement Allié d'étudier en toute connaissance de cause une situation qu'il y a intérêt à régler définitivement au plutôt.

AG.17N515 c/2. d/1.

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 38.

*Belgrade, 31 janvier 1918.*

Les raisons qui militent en faveur de la reconnaissance du nouvel État Yougo-Slave.

J'ai fait connaître hier à Votre Excellence les raisons qui militent en faveur d'une reconnaissance „de principe” du nouvel État Yougo-Slave. Je me permets de revenir aujourd'hui sur cette importante question en y ajoutant quelques détails.

J'estime en effet que le retard mis à reconnaître l'État Serbe Croate Slovène est une erreur pour tous les Alliés.

Pour l'Italie en premier lieu, car dans toute la Yougo-Slavie on fait retomber sur le Gouvernement Italien la responsabilité de ce refus. Il en résulte que le fossé se creuse toujours plus entre Italiens et Yougo-Slaves alors que nous espérons que ces deux peuples

<sup>1</sup> Voir à ce sujet la note du document N° 156 et le document reproduit ci-dessous N° 182.

voisins vivaient en bonne intelligence. Une autre conséquence est que les éléments modérés de Serbie qui eussent pu prêcher la conciliation sont paralysés et que, par contre, les chauvinistes se réclament de l'hostilité italienne pour exagérer leurs prétentions. Enfin elle condamne à une absence complète d'autorité un Gouvernement Centrale qui eut été disposé à user de son influence pour calmer les esprits mais que ce refus de reconnaissance oblige à l'impuissance.

Les autres désavantages je les ai déjà indiqués: encouragement aux séparatistes; service rendu à la politique austro-allemande; renforcement éventuel du germanisme; facilités futures pour la reprise de la pénétration germanique vers la Méditerranée; réduction à l'impuissance de la barrière Yougo-Slave qu'il eut fallu élever contre la poussée du germanisme vers l'est car Votre Excellence admettra que la mentalité et les aspirations des Allemands n'ont point changées, du moins rien ne permet de le croire. C'est donc, dans un délai restreint, le retour aux compétitions dans les Balkans, la pénétration de nouveaux conflits.

De son côté M. Balfour influencé par M. Sonnino a abondé dans l'erreur de ce dernier ainsi qu'il ressort des intentions qu'il a manifestées au sujet de la réponse à faire, à la demande de reconnaissance et qui eut été une méconnaissance du principal but de guerre de notre Allié Balkanique. La petite Serbie a tenu désespérément tête à sa puissante voisine, malgré la disproportion entre les forces, car elle a voulu, en se défendant, jouer l'ultime carte pour délivrer ses frères Yougo-Slaves. C'est cet espoir joint à sa fidélité à la parole donnée aux Alliés, qui a maintenu son indomptable énergie et alors que les Alliés, engagés dans l'expédition de Salonique, craignaient toujours la voir fléchir, les Serbes, malgré certaines incompréhensions qu'on eut de leur mentalité, étaient résolus à tenir jusqu'au bout.

Le service qu'ils ont rendu en septembre 1918, à la cause des Alliés, dans leur magnifique avance à travers les Balkans est trop évident pour que j'y insiste. Ils ont donné ainsi le signal de la fin de la guerre; ils ont libéré leurs pays du joug ennemi; ils ont tendu la main à leurs frères opprimés; ceux-ci sont venus se jeter dans leurs bras et nous, maintenant, nous les payerions de retour en soulevant des difficultés pour la réalisation immédiate de leur principal but de guerre?

Quel beau rôle la France aurait à jouer vis à vis de ce peuple qui continue à se tourner confiant vers elle, à la proclamer sa vraie grande Alliée. Et alors que nous discutons, biaisons, invoquant des délais, je vois les Américains enclins à se donner le mérite d'avoir rendu le si grand service à la Yougo-Slavie, de hâter sa reconnaissance.

Sans doute, nous réclavons à la Serbie une gratitude durable de tout ce que nous avons fait pour elle depuis août 1914, mais elle ne nous la refuse pas, elle nous en donne des preuves évidentes, elle est résolue à se franciser par tous les moyens, mais encore nous supplie-t-elle de ne pas la laisser en chemin, de la mener jusqu'au port qui est l'État Yougo-Slave.

D'ailleurs la reconnaissance du nouvel État Serbe Croate Slovène n'est-ce pas le plus bel aboutissement de notre expédition de Salonique? La convoitise de ce port de la Mer Égée fut la cause initiale de la guerre, le résultat de notre victoire est de le mettre à l'abri de toutes les convoitises en élevant une digue suffisamment forte et résistante pour en défendre l'accès comme celui des autres ports du bassin méditerranéen; cette digue ne peut être qu'une grande Yougo-Slavie, s'appuyant sur la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie,

renforcée à l'arrière par la Grèce et, dans l'avenir, par la Bulgarie. Mais c'est par la Yougo-Slavie que nous garderons la direction morale sur ce complexe Balkanique. C'est par une reconnaissance prompte dont la France pourrait s'attribuer le mérite qu'elle augmentera encore la dette de reconnaissance des Serbes.

AD.Europe 1918-40. Yougoslavie vol. 44, ff. 216-217.

## 163

LA COMMISSION MINISTÉRIELLE D'ARMISTICE HONGROISE AU LIEUTENANT-COLONEL  
VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. N° 1775/1919.

*Budapest, 31 janvier 1919.*

En nous référant à votre lettre N° 532/2S du 27 courant<sup>1</sup> et à notre Note N° 1682<sup>2</sup>, nous avons l'honneur de vous faire connaître la façon du gouvernement hongrois d'envisager l'affaire.

Le gouvernement hongrois n'avait jamais reconnu ni approuvé la convention Apathy—Berthelot<sup>3</sup> mais il se tenait et se tient toujours et invariablement sur la base de la C.M. du 13 novembre 1918<sup>4</sup>.

Le Général Henrys et le Quartier général de l'Armée d'Orient Française ne connaissent pas une autre convention et sans leur vu et su des autres arrangements ne peuvent pas entrer en vigueur.

Nous vous prions de vouloir bien transmettre le plutôt possible cette déclaration du gouvernement hongrois à Monsieur le Général Henrys afin que sa résolution demandée conformément à votre lettre susmentionnée ne soit pas prise avant de prendre connaissance de cette déclaration.

AG.20N525 c/102. d/5.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 153.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 120.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. Sans N°

Budapest, 31 janvier 1919.

*Primo.*- J'avais télégraphié au Général Patey qu'à mon avis les difficultés de la situation étaient surtout imputables aux agissements des autorités roumaines qui s'étaient toujours refusé à tenir compte des observations adressées au sujet des actes de violence commis.

Les Hongrois ont commis des fautes et des violences mais la faute initiale incombe aux Roumains qui n'ont jamais voulu accepter la convention et qui même après accord Apathy-Berthelot dont le commandement allié n'avait pas été saisi n'avaient pas hésité à pousser leurs forces bien au delà des limites fixées par cet accord même.

*Secundo.*- Le Général Patey m'adresse le télégramme ci-après:

„*Primo.*- Action nos alliés roumains résulte interprétation instructions commandement français dont relèvent les circonstances locales déterminées par inobservation par troupes hongroises des ordres leur gouvernement aggravées par meurtre dans villages sur habitants origine roumaine. Cette situation regrettable oblige avoir garantie et contrôle sérieux sur place des renseignements donnés par nos ennemis.

*Secundo.*- Limite actuelle territoires occupés aujourd'hui 31 janvier est jalonnée par Marmaros Sziget Banya [Nagybánya] Zilah Nagy Sebes [Nagysebes] Zam troupes roumaines devant pas dépasser premier village Ouest de des localités ligne crête suivant carte que vous fais envoyer.

*Tertio.*- Nagy Sebes non dépassé fut tenu vingt neuf janvier pour arrêter occupation défilé Ouest de Csucsá décidée à la suite attaque par troupes hongroises vers Banffy Hunyad ainsi que renseignements donnés par soldats Hongrois intentions nouvelles attaques jusqu'à Kolosvar et par paysans signalant rassemblements troupes ennemies région Ouest de Csucsá qui semblent confirmées chaque jour.

*Quarto.*- Tenant compte conditions actuelles et obligation avoir garanties effectives nécessité éviter représailles que causerait retrait avant décision définitive et afin donner cantonnement troupes je prescrais autorités roumaines d'occuper Csucsá avec obligation de dépasser ville au delà 2 kilomètres à l'Ouest avec patrouilles. Projet occupation tous défilés est donc abandonné malgré justification militaire.

*Quinto.*- Occupation Csucsá point jonction important qui me parait indispensable se fera après que vous aurez avisé Général Mosoiu à Nagyszeben que troupes hongroises sont averties troupes roumaines envieront parlementaires prévenant arrivée Csucsá 24 heures après réception votre avis que pense utile envoyer dès que possible.

*Sexto.*- Prescrais également que partout patrouilles ne devront pas aller ouest au delà zone et notamment dépasseront pas sur route villages indiqués sur carte que vous recevrez et dont noms vont être transmis par télégramme.

*Septimo.*- Tous renseignements peuvent être envoyés Général Mosoiu; dès retour Bucarest demanderai solution vos autres questions.

*Octavo.*- Apathy maintenu provisoirement résidence à Nagyszeben avec famille.”

*Tertio.*- Vous télégraphierai ce soir suite à présent télégramme après démarche que je fais auprès du Gouvernement Hongrois.

*Quarto.*- Pour éviter effusion du sang je voudrais obtenir que le Gouvernement Hongrois accepte de se ranger au moins provisoirement aux exigences du Général Patey mais je crois que ce résultat ne puisse être obtenu étant données exigences roumaines et mécontentement Hongrois.

*Quinto.*- Je suis consterné après tant d'effort dépensé dans cette affaire d'aboutir à un résultat aussi déplorable.

AG.20N525 c/102. d/3.

## 165

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 673/2S.

Budapest, 31 janvier 1919, 22h. 45.

*Primo.*- Suite à télégramme N° 664/2S du 31 Janvier<sup>1</sup>, le Général Patey ayant quitté Nagyszeben j'adresse en réponse au télégramme du Général Patey de ce jour télégramme suivant au Général Mosoui Cdt les troupes roumaines à Nagyszeben:

„672/2S; *Primo.*- Suis intervenu auprès du Gouvernement Hongrois pour lui demander d'évacuer les points spécifiés par télégramme du Général Patey N° 6 et télégramme envoyé par Colonel Negulescu à Capitaine Ameil.

*Secundo.*- Gouvernement Hongrois refuse de modifier quoi que ce soit au dispositif actuellement tenu par ses troupes et promet si aucune attaque roumaine ne se produit de n'entreprendre de son côté aucun mouvement offensif, mais il déclare qu'il résistera par la force à toute avance roumaine et ne répond pas des événements qui pourraient succéder à nouvelle tentative d'avancer de la part des Roumains.

*Tertio.*- En particulier le Gouvernement Hongrois refuse d'évacuer Csucsza ainsi que les divers points spécifiés par télégramme du Colonel Negulescu à l'Ouest de la ligne actuellement occupée par troupes roumaines.

*Quarto.*- Je me permets d'insister auprès du Commandement roumain pour que les unités roumaines restent sur stricte défensive et tentent sur aucun point nouvelle avance en attendant que décisions soient prises par milieux compétent par la zone quelles devront définitivement occuper.

*Quinto.*- J'adresse le présent télégramme à Général Cdt en Chef les Armées Alliées<sup>2</sup> et vous prie de le communiquer de votre part à Général Berthelot.

*Sexto.*- Le Cdt Mabilais quittera Budapest demain pour Bucarest où il sera en mesure de fournir au Commandement toutes explications nécessaires; Colonel Vix.”

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 164.

<sup>2</sup> Probablement il s'agit du Général Franchet d'Esperey.

Je ne sais pas quel sera le résultat des démarches tentées auprès des deux parties en présence dans le but d'éviter effusion de sang.

Je ne puis qu'appeler encore l'attention du Commandement sur la nécessité de prendre d'urgence une décision simple qui ne prête à aucune discussion.<sup>1</sup>

AG.20N525 c/102. d/5.

## 166

### RÉSUMÉ DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST<sup>2</sup>

D. Sans N°

*Sans date.*

Les difficultés auxquelles la mission doit faire face sont de deux sortes:

1. Le mauvais vouloir de la Commission d'armistice hongroise.
2. Le Bolchevisme.

#### A. — LA COMMISSION D'ARMISTICE.

Dans les débuts les relations de cette Commission avec la Mission furent bonnes. On essaya bien aux premiers contacts d'obtenir une réduction des peines imposées, de multiplier des objections. Après quelques jours de résistance et de discussion la Commission décida de donner sur tous les points satisfaction aux Alliés.

L'attitude même des Alliés lui donna bientôt l'occasion de modifier ces bonnes dispositions. Dès les premiers jours de décembre, après notification de l'intervention tchéco-slovaque le ton change. On se contente d'abord de protester. Les protestations deviennent peu à peu plus violentes à mesure que les Serbes commettent plus d'abus, que les Roumains font entendre leurs prétentions, que les Tchéco-Slovaques accusent les leurs.

Une campagne se dessine dans les journaux, qui chaque jour augmente de violence, dirigée contre la Mission et les Alliés. Cette campagne s'est tue depuis quelques jours. Mais le ton de la correspondance devient plus intensif, insolent. Partout des obstacles se dressent. Prétextant les abus commis par les Alliés, on refuse de livrer le matériel.

#### B. — LE BOLCHEVISME.

La guerre terminée, malheureusement pour la Hongrie, toutes les vieilles rancunes accumulées se réveillent. Les classes ouvrières et paysannes se dressent contre celle des grands seigneurs et eux qui possèdent. La foule des soldats brusquement démobilisée, trop hâtivement et dans le désordre, se porte du côté des mécontents. La propagande bolchéviste largement entretenue par le Soviet russe cherche à profiter des circonstances.

<sup>1</sup> Pour toute l'affaire voir les télégrammes du Lieutenant-Colonel Vix reproduits dans le rapport du Général Patey, document reproduit ci-dessous N° 176.

<sup>2</sup> L'auteur du document est inconnu. Le document est sans date.

L'agitation ne se manifeste d'abord que dans la capitale: les soldats démobilisés, ayant conservé leurs armes s'organisent en soviets, refusent d'obéir à leurs chefs, de se laisser désarmer, de rejoindre leurs foyers, exigent d'être payés à ne rien faire. Il en est de même des ouvriers sans travail.

Quelques émeutes éclatent. Elles ont pu jusqu'ici être réprimées par la police. Des renseignements reçus il résulte que petit à petit cette foule de mécontents s'organise. La police craint de n'être plus maîtresse du mouvement. Une partie de la police elle-même s'est tournée vers les éléments de désordre.

La révolte s'organise maintenant aussi en province. Une grève formentée [sic — vraisemblablement: fomentée] par Bela Kuhn [Kun] a éclaté il y a peu de jours dans le principal centre houiller de Hongrie, à Salzotanan [Salgótarján]. Cette révolte a pu être apaisée momentanément, mais elle est latente.

La crise de charbon, la pénurie de ressources, la crise nationale et les agissements sur états en périphérie des détachements roumains et tchèques ne font qu'augmenter les troubles.

Le Gouvernement est totalement impuissant à se rendre maître du mouvement. Les socialistes qui composent en grande partie le ministère, craignent l'extension du Bolchevisme, mais refusent d'agir contre lui, de crainte sans doute de perdre l'unique appui à leur disposition contre l'élément bourgeois et aristocrate. Les forces de police dont dispose le Gouvernement, les éléments militaires dévoués à la cause de l'ordre sont en nombre restreint. Il est à craindre qu'ils soient écrasés très rapidement, dès que les éléments de désordres auront pu s'organiser. — Ce n'est qu'affaire de temps.

Quelle est, dans ce chaos, la situation de la Mission? La campagne de presse dirigée contre elle prouve qu'on tente dans certains milieux de faire dévier sur elle le mécontentement populaire. À plusieurs reprises la Commission m'a fait savoir qu'elle se trouvait dans l'obligation d'éclairer l'opinion.

Dans quelle mesure cette manoeuvre peut-elle réussir?

Sans ajouter grande importance aux lettres anonymes qui me sont souvent adressées, et par lesquelles on me menace de faire arrêter et exécuter les officiers de la mission, je dois noter les articles violents publiés par certaine presse, notamment le „Drapeau Rouge”, feuille bolchéviste. J'ai surtout cherché à savoir ce qu'on penserait de nous dans les milieux d'ouvriers et de soldats. D'après renseignements d'agents il serait question en effet d'attaquer la mission, mais sans que rien de précis jusqu'ici n'ait pu être établi. — L'attitude de la population à l'égard des officiers français, dans la rue, n'est pas hostile. Elle est moins sympathique que dans les débuts. Elle est plutôt faite de curiosité. L'incident du 8 janvier — cailloux jetés sur l'auto montée par le capitaine Ameil, en plein ville — est plus caractéristique.

J'ajouterai que le public hongrois se montre de plus en plus inquiet. De toutes parts des gens, et non des moindres, me demandent des détachements de spahis pour les protéger, ou des laissez-passer pour quitter la Hongrie.

Il semble, en présence de la faiblesse de l'autorité gouvernementale, qu'une explosion puisse se produire d'un moment à l'autre. Si la Mission n'est pas aussi directement visée, que certains milieux ont peut-être intérêt à nous faire croire, elle peut cependant se trouver enveloppé dans le mouvement de révolte générale. Il est certain qu'on a tout fait pour exciter l'opinion publique contre elle.

Quel est le parti à prendre?

On ne peut replier la mission par crainte du danger. Ce serait perdre la force.

Mais pour être en mesure de mettre un terme aux insolences de la Commission, il est nécessaire que le Chef de la Mission soit autorisé à déclarer au Gouvernement et à la Commission qu'au cas où les relations ne s'amélioreraient point, la Mission serait retirée de Budapest.

Cette menace ne peut manquer d'avoir certain effet sur le Gouvernement. Ce dernier ne peut que redouter de rester seul en présence des nationalités qui l'entourent et dont les appétits ne font que croître, alors surtout que la situation intérieure s'aggrave.

La présence de la Mission à Budapest est une sauvegarde pour l'ordre intérieure et un appui contre les prétentions des adversaires extérieures.

Il se peut donc que la simple menace de retirer la mission suffise à rendre à celle-ci quelque autorité.

Mais il est nécessaire, au cas où cette démarche resterait sans résultat, que la menace puisse être suivie d'effet. Il serait du plus mauvais effet de tergiverser.

Je ne vois pas, en ce qui me concerne, d'autre solution aux difficultés présentes, si on ne se décide pas à occuper Budapest avec des forces d'une certaine importance.

AG.20N528 c/106. d/2.

## 167

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1407/2B.

*Belgrade, 1 février 1919.*

### PREMIÈRE PARTIE.

I. En réponse à télégramme du Lt-Colonel Vix<sup>1</sup> marquant responsabilités roumaines Général Patey lui a répondu par télégramme suivant:<sup>2</sup>

### DEUXIÈME PARTIE.

II. - Lt-Colonel Vix a répondu en envoyant à Général Mosoui [Mosoiu] à Nagyszeben télégramme suivant:<sup>3</sup>

III. - Lt-Colonel Vix craint conflit sanglant possible dans délai rapproché.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le télégramme N° 589/2S. du Lieutenant-Colonel Vix dans le document reproduit ci-dessous N° 177.

<sup>2</sup> Voir le texte de ce télégramme dans le document reproduit ci-dessus N° 164.

<sup>3</sup> Voir le texte de ce télégramme (N° 672/2S) dans le document reproduit ci-dessus N° 165.

## TROISIÈME PARTIE.

Les torts qu'ont pu avoir autorités locales hongroises ne peuvent justifier en aucune façon l'action roumaine sous la forme qu'elle a prise.

La procédure à suivre fixée par Général Cdt. en Chef obligeait roumains à transmettre réclamations et à demander réparations par la Commission de Budapest.

Ils ont préféré entreprendre une campagne probablement préparée depuis longtemps. Ils sont prêts à la continuer demain.

La dualité de direction dans les Commandements français continue à se faire sentir. Des événements graves se produiront certainement si les puissances Alliées ne peuvent imposer leur volonté à Bucarest.

AG.20N498 c/76. d/3.

## 168

LA COMMISSION MINISTÉRIELLE D'ARMISTICE HONGROISE AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST.

D. N° 1846/1919.

*Budapest, 1 février 1919.*

Ci-joint<sup>1</sup> j'ai l'honneur de vous adresser la traduction française du rapport et du procès-verbal y relatif du commissaire du Gouvernement de Kolozsvar. Le facsimile photographique vous sera remis plus tard. Il ressort du rapport mais particulièrement du procès-verbal signé au nom de l'armée royale roumaine par J. Vasile, capitaine du 10<sup>e</sup> rég. d'inf. que l'armée royale roumaine destitue l'administration publique hongroise enlevant ainsi la gestion civile des mains du Gouvernement actuel.

Ce procédé constitue une violation flagrante de l'article XVII. et I. de la C.M. conclue à Belgrade le 13 Novembre 1918<sup>2</sup>.

Au nom du Gouvernement Hongrois nous avons l'honneur de vous adresser la demande, de bien vouloir porter à la connaissance du commandement en chef des armées alliées d'Orient<sup>3</sup> ce qui suit:

„Vu que le commandement de l'armée royale roumaine occupant n'observe nullement la C.M. conclue à Belgrade le 13 Novembre 1918 entre le commandant en chef de l'A.F.O. et le mandataire du Gouvernement Hongrois plus il enfreint sciemment ce que nous pourrions prouver couché sur actes et ils continuent ces procédés de violation malgré nos protestations répétées, le gouvernement hongrois, est obligé de demander d'une façon décisive que les troupes royales roumaines soient retirées de tout le territoire de la Hongrie, ou qu'elles soient remplacées par des troupes alliées qui respectent nettement les décisions de la C.M. susmentionnées.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>3</sup> Le Général Franchet d'Espèrey.

En même temps nous demandons que fonctionnement supprimé de l'administration hongroise soit immédiatement rétabli et que satisfaction parfaite de l'attitude arbitraire de l'armée royale roumaine soit accordé au Gouvernement Hongrois.

AG.20N527 c/105. d/4.

## 169

### RAPPORT DU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

D. N° 1419/2B.

*Belgrade, 1 février 1919.*

La Transylvanie est la région de l'ancienne Hongrie qui est peuplée de Roumains. Une large enclave de population hongroise se trouve dans le district compris entre la frontière de Roumanie et Maros Vasarhely; des colonies allemandes compactes touchent à cette zone hongroise, au Sud du Maros. Le domaine transylvain englobe sensiblement toute la région montagneuse, au Nord et au Sud du Maros.

La Convention d'Armistice du 13 Novembre 1918<sup>1</sup> entre les Alliés et la Hongrie a livré à l'occupation alliée tout le domaine transylvain au sud du Maros; au Nord et à l'Ouest du Maros une grande partie de ce domaine était au contraire laissée à l'occupation hongroise.

Depuis cette date, deux sortes de difficultés se sont élevées:

1. avec les Serbes; 2. avec les Hongrois.

1. *Avec les Serbes.* Au Sud du Maros, les Serbes, premiers arrivés avant la rentrée en guerre de la Roumanie, ont occupé tout le Banat de Temesvar en dépassant sensiblement la limite orientale du domaine où les Slaves sont en majorité. D'où réclamations roumaines et intervention de l'Entente.

2. *Avec les Hongrois.* La population roumaine transylvaine, dès qu'elle s'est sentie appuyée par la Roumanie, a fait un mouvement national analogue à celui des Yougo-Slaves et des Tchéco-Slovaques, en demandant sa réunion à la Roumanie. (Assemblée de Gyulafehervar ou Alba Julia)<sup>2</sup> — Dès lors, les roumains ont fait tous leurs efforts pour occuper militairement tout le domaine transylvain sans se soucier de la ligne d'armistice, d'où difficultés graves qui ne sont pas encore résolues.

### PRINCIPAUX FAITS, DU 13 NOVEMBRE AU 30 JANVIER 1919.

#### I. - Question du Banat.

Les Serbes occupent sans opposition une ligne Arad — Lugos — Karansebes — Mehadia — Orsova, qu'ils font ligne de leurs revendications maximum, et où ils tentent d'établir en fait une frontière économique.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>2</sup> Le 1 décembre 1918 l'Assemblée de Gyulafehervár a proclamé le rattachement de Transylvanie à la Roumanie.

22 Décembre.- Décision de Paris communiquée par Général C.A.A. Un domaine tampon sera occupé par troupes françaises; limite Est: Orsova, Lugos, Lipa [Lippa]. Limites Ouest: Apatfalva, Pancsova. Les Roumains étant maintenus à l'Est de ce domaine.

24 Décembre.- Décision conforme, mais légèrement atténuée par Général C.A.A.; La limite Ouest fixée est Apat Falva exclus, Szerb Csanad, Bessenyo, Banat-Komlos, Hatzfeld (limite non précisée au Sud).

30 Décembre.- Envoi d'un détachement français à Arad, en territoire hongrois.

5 Janvier.- Après réclamation de la Serbie, autorisation pour elle de rester sur une ligne à 10 kils à l'Ouest de la voie ferrée Nagylak, Temesvar, Verchetz.

10 Janvier.- et jusqu'à la fin de Janvier — Les plaintes se multiplient contre les Serbes, qui opposent de l'inertie aux ordres d'évacuation.

Ces ordres sont précisés à la fin du mois par le Général C.A.A. Le Commandement territorial doit être passé au Général Commandant I<sup>o</sup> D.I.C. avant 1 Février.

29 Janvier.- Menace d'attaque roumaine direction Karanszebes [Karánsebes]. Le 30, cette menace paraît écartée.

#### QUESTION DE LA TRANSYLVANIE DU NORD DU MAROS

En Décembre, une organisation roumaine est développée en Transylvanie, sous la direction du conseil dirigeant de Transylvanie, Banat et Hongrie, ou Comité transylvain qui s'est constitué à Nagyszeben en Octobre.

Le Conseil roumain était renforcée le 1. Décembre par l'Assemblée d'Abba Julia [Alba Julia], qui a décrété la réunion de la Transylvanie à la Roumanie.

Nota.- Le Lt-Colonel Vix apprend seulement fin Janvier que Karolyi aurait reconnu dès le 3 Novembre l'indépendance de la Transylvanie. Question non élucidée.<sup>1</sup>

Des gardes roumains et des gardes rouges se constituent partout, coexistant en de nombreux points avec des gardes hongroises.

Dès le 28 Novembre, l'armée roumaine s'était ébranlée vers l'Ouest. Un manifeste du Général roumain Prezan parle d'atteindre la Theiss et le Danube.

Le 18 Décembre, le Général Prezan réclame une ligne d'occupation roumaine Szesmar Nemeti [Szatmárnémeti], Nagy Karolyi [Nagykároly], Nagy Varad, Bekescsaba, en raison de troubles.

Pour éviter collision, le Gouvernement hongrois est invité à abandonner Kolosvar.

20 Décembre.- Le Général Berthelot laisse l'ordre d'occuper une série de points stratégiques de Nagy Banja à Arad.

23 Décembre.- Sur intervention supérieur cet ordre est rapporté.

31 Décembre.- Convention verbale entre Général Berthelot et Commissaire hongrois Apathy muni de pleins pouvoirs. Le Gouvernement hongrois qui accepte implicitement cette convention n'en fait aucune notification, non plus que les Roumains (Le Gouvernement hongrois avoue la convention le 23 Janvier).

7 Janvier.- Général Berthelot fixe l'accord conclu: occupation roumaine jusqu'à la ligne Nagy Banya, Koloszar, Deva à l'Ouest, — zone neutre de 15 kils de large à l'Ouest de cette ligne. Désarmement des gardes locales.

<sup>1</sup> Pour la réponse voir le document reproduit ci-dessous N° 186.

10 Janvier.- Général Berthelot réclame occupation par français sur ligne générale Arad, Nagy Varad, Debrecsen [Debrecen]. Il marque la faute qu'il y a à diviser la Transylvanie.

17 Janvier.- Incident sanglant (roumains tués) à Csigany [Cigányi], à l'Ouest de Zilah, non loin à l'Ouest de Szibo [Zsibó], effectivement occupé par les Roumains.

Arrestation du Dr. Apathy, commissaire hongrois par les Roumains, sans accusation de complicité dans l'incident de Csigany et propagande communiste et anti-roumaine. Le Dr. Apathy a été relâché quelques jours après, mais reste surveillé.

Général Patey et Capitaine Ameil font enquête qui marque le caractère local de l'incident, mais révèle une autre collision à Csucs, à la suite d'une occupation roumaine de points stratégiques sur ligne Nagy Banya, Zilah, Csucs, Zam.

28 Janvier.- Général C.A.A. approuve état de fait créé par occupation Nagybanya, Koloszar, Deva, mais refuse occupation des points du méridien Nagy Varad.

29 Janvier.- Menace d'avance roumaine par la vallée du Maros vers Arad. Le Gouvernement hongrois prend des mesures conciliantes.

30 Janvier.- La menace paraît momentanément écartée.

La question n'est pas réglée, les roumains et transylvains voulant avec énergie l'occupation entière de la Transylvanie, en s'appuyant sur les limites ethniques et la reconnaissance plus ou moins nette par le Gouvernement hongrois de l'unité transylvaine roumaine.

Le Lt-Colonel Vix réclame fixation d'une ligne quelconque, mais infranchissable.

AG.20N525 c/102. d/5.

## 170

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT  
AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

T. N° 1446/2B.

Belgrade, 3 février 1919.

C.A.A.<sup>1</sup> télégraphie:

„N° 6764/3. — Guerre Paris me communique ce qui suit. Général Franchet d'Esperey assure coordination de l'ensemble des occupations en Orient.

Il est seul chargé application armistice avec Hongrie et dans Balkans; toutes les questions d'armistice même roumaines relatives à Hongrie et Dobroudja doivent donc obligatoirement être traitées par son intermédiaire.

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

4.- (?) Il ne doit être jusqu'à nouvel ordre exercé en Hongrie *aucune* action qui soit de nature à modifier statu quo ? des instructions déjà données à préjuger des règlements territoriaux qui incombent à Conférence Paix."

AG.20N498 c/76. d/3.

171

M. SAINT-AULAIRE, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST  
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

T. N° 137.

Bucarest, 5 février 1919.  
(Reçu: 9 février, 19 h.)

Conformément à nos instructions nous avons fait des réserves au sujet des occupations de territoires contestés en déclarant qu'elles ne peuvent pas préjuger le sort de ces territoires; le gouv't. roumain nous a fait observer que, par déférence pour l'Entente, il n'occupait pas des régions exclusivement roumaines de Transylvanie, ni même (la Dobroudja) qui fait partie de l'ancien territoire nationale.

Le Ministre des Affaires Étrangères<sup>2</sup> (reconnait) qu'il eût été (plus) (correct) d'ajourner le décret-loi sur l'union de la Transylvanie (jusqu'à) la décision de la conférence. Mais dit-il, l'état de misère du pays est tel que les satisfactions nationales sont les seules qui puissent lui être données actuellement et, en même temps, le seul moyen de le préserver du bolchevisme.

Nous devons reconnaître que depuis (la) (chute) (des) neiges qui paralyse complètement les transports, la misère même (dans le) (royaume) est extrême et y créé un vrai danger.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 32, f. 149.

<sup>1</sup> Télégramme identique des quatre Ministres, de Saint-Aulaire, Sir George Barclay, Baron Fasciotti, M. Vopicka avec la prière de le communiquer aux gouvernements respectifs.

<sup>2</sup> I.I.C. Bratiano.

## 172

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1486/2B.

*Belgrade, 5 février 1919.*

I. Vous ai déjà exposé par 1407/2B<sup>1</sup> caractère aigu question Transylvanie et vous ai demandé solution en transmettant propositions Lt-Colonel Vix.

II. Situation actuelle est suivante: occupation par Roumains de région limitée à l'Ouest par Maramaros-Sziget — Nagy-Banja — Zilah — Nagy Sebes — Zam; occupation par Roumains de Csucs comme point stratégique.

L'occupation projetée par les Roumains de Arad, Nagy-Varad et Szetmar-Nemeti [Szatmárnémeti] a été empêchée par les ordres du Général Patey.

Suspension d'armes provisoire obtenue avec difficulté.

III. Après réception votre 6764/3<sup>2</sup>.

Vous renouvelle demande de fixation d'une ligne d'occupation que Roumains recevront ordre ne franchir sous aucun prétexte.

IV. S'il était nécessaire occuper points stratégiques à l'Ouest de cette ligne vous demande que cette occupation soit faite exclusivement par troupes françaises.

AG.20N525 c/102. d/5.

## 173

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 563/2.

*Bucarest, 6 février 1919.*

Suit à votre télégramme 1371/2B<sup>3</sup>.

I. Ai transmis à haut Commandement roumain votre télégramme. Il me fait savoir que les allégations qui y sont spécifiées sont inexactes, et que ces inexactitudes ainsi que les insistances des Hongrois près du Commandement français ont pour seul objet de justifier la concentration de leurs troupes près des troupes Roumaines. Le Quartier Général Roumain a donné des ordres fermes pour que toutes les troupes soient arrêtées sur la ligne où elles sont actuellement, que tout conflit soit évité et de me répondre que si les troupes sont attaquées.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 167.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

II. Pour ce qui est du Capitaine Caire, je vous envoie par courrier un dossier prouvant qu'il a été traité par les Hongrois d'une façon déplacée et absolument inadmissible.

Je vous demande même, après avoir consulté ce dossier, d'intervenir énergiquement auprès du Gouvernement hongrois afin de tels faits ne se renouvellent pas.

AG.20N525 c/102. d/5.

174

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 855/2S.

Budapest, 7 février 1919.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en communication le rapport établi par le Capitaine Ameil, à la suite de l'enquête faite par cet officier dans la région de Kolosvar, sur l'affaire Apathy.

A — Les griefs qui ont motivé l'arrestation sont au nombre de trois.

1. *Propagande bolcheviste*

Il n'y a rien à retenir à ce sujet, à mon avis.

a) Les tracts répandus en Transylvanie sont généralement insignifiants.

Des plus violents (pièces N° 4 et 5)<sup>1</sup> il est difficile de dire que ce sont des tracts bolchevistes. Ce sont des affiches du genre de celles qu'on voit éclore en tout pays au moment des élections.

b) La responsabilité de M. Apathy dans l'envoi de ces derniers tracts n'est pas établie.

Toutes les affiches sont d'ailleurs antérieures à l'occupation roumaine. En les placardant, les autorités Hongroises ont obéi à un sentiment qu'il est difficile de leur reprocher.

2. *L'incident de Zilah*

Cet incident est relaté tout au long dans le dossier N° 30<sup>2</sup>. Il résulte de la lecture de ce document qu'il ait eu guet apents [sic] de la part des Hongrois.

Qu'il y a eu mauvaise fois de la part des Roumains.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un incident purement local. La responsabilité de M. Apathy dans cette affaire n'a pu être établie.

<sup>1</sup> Documents non reproduits.

<sup>2</sup> *Note du document*: Le dossier N° 30 est un rapport hongrois. Le rapport Roumain établi à ce sujet a été lu par le Capitaine Ameil et serait identique.

### 3. Destruction de la voie ferrée Csucsá — Nagyvarad.

Cette destruction a été effectuée le 27 Janvier, sans qu'on ait pu établir qu'elle soit imputable aux troupes hongroises.

L'arrestation de M. Apathy date du 14 Janvier.

En résumé: des documents divers et des renseignements rapportés par le Capitaine Ameil rien de sérieux n'a pu être relevé contre M. Apathy.

Je ne puis m'expliquer qu'il soit encore maintenu à l'heure actuelle à Nagyvarad, sous la surveillance des autorités Roumaines.

B — L'affaire Apathy n'offre en elle-même qu'un intérêt secondaire, malgré l'importance du personnage.

Les contestations auxquelles a donné lieu l'enquête sont autrement graves.

La Convention Berthelot Apathy. Convention<sup>1</sup> établie à l'insu du Haut Commandement allié avait fixé à l'action Roumaine comme limite Ouest la ligne Nagy Banya Kolosvar Deva, avec zone neutre de 15 k à l'Ouest de cette ligne.

Malgré cette convention, une nouvelle avance fut ordonnée aux troupes Roumaines par le G.Q.G. Roumain, cette fois encore à l'insu du Haut Commandement Allié.

C'est au cours de cette avance que ce sont produits les incidents relatés ci-dessus.

La responsabilité de ces incidents incombe entièrement au Commandement Roumain.

Il est à remarquer que les autorités Hongroises paraissent avoir fait effort pour éviter l'effusion du sang.

Alors que le gouvernement Hongrois n'avait reçu des autorités Alliées compétentes aucun avis, relativement aux mouvements des troupes roumaines, les troupes Hongroises furent invitées à céder le terrain.

C — Je ne puis que me référer aux propositions précédemment adressées et regretter que malgré mon insistance aucune solution précise n'ait été adoptée.

Roumains et Hongrois sont toujours en situation de guerre. De nouveaux incidents ont surgi, qui ont nécessité une nouvelle enquête.

La constatation de notre impuissance est pénible.

AG.20N525 c/102. d/3.

## 175

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 273/3.

*Bucarest, 7 février 1919.*

Je viens de recevoir visite de Monsieur Vaida-Voiva [-Voevod] du Conseil National de la Transylvanie, qui me signale que la propagande bolcheviste tolérée ou encouragée par gouvernement hongrois amène tous les jours de nouveaux désordres qui se traduisent

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 120.

par des assassinats ou des sévices nombreux dans toute la région inoccupée par les troupes roumaines. Il demande instamment et d'urgence que ces troupes soient autorisées à occuper comme points stratégiques les localités de Arad, Grosswardein et Satul-Mare [Satu Mare], point de raccordement des chemins de fer hongrois en Transylvanie.

AG.5N202

176

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>1</sup>

D. N° 1.

Paris, 8 février 1919.

LE PRÉSIDENT<sup>2</sup> expose que la Commission est saisie de deux mémoires, l'un roumain et l'autre serbe. Il demande au Secrétariat général de les distribuer aux membres de la Commission.<sup>3</sup>

LE PRÉSIDENT, M. LAROCHE (*France*) et SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) constatent que ces mémoires sont bien l'expression officielle des revendications des Gouvernements intéressés, revendications qui ont d'ailleurs été soumises au Conseil suprême des Alliés par M. Bratiano, pour la Roumanie, et par M. Vesnitch, pour la Serbie.

LE PRÉSIDENT propose que le Secrétariat général constitue un recueil de tous les documents, traités, accords concernant la question roumaine et pouvant servir de base aux travaux de la Commission.

Répondant à une question de SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*), il précise que la Commission ne peut traiter la question de la Dobroudja sans avoir le texte des deux traités qui ont successivement fixé la frontière de cette province. D'autre part, en ce qui concerne le traité d'alliance conclu par l'Angleterre, la France et l'Italie avec la Roumanie en 1916<sup>4</sup>, la Commission aurait intérêt non seulement à posséder le texte du traité mais encore à prendre connaissance de l'entente intervenue entre ces Puissances pour considérer ce traité comme caduc.

LE DR. DAY (*États-Unis d'Amérique*) approuve la proposition de constituer une bibliothèque de référence. Mais s'il s'agit de soumettre à la Commission et d'y discuter des traités auxquels l'Amérique n'a pas été partie, la Délégation américaine déclare qu'elle n'a pas d'instructions sur ce point.

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 15 heures 30, sous la présidence provisoire de M. Laroche, puis la présidence de M. de Martino (le vice-président élu de la Commission), avec la participation de MM. Day, Seymour, Sir Eyre Crowe, M. Leeper, le Comte Vannutelli Rey, MM. Palairet, Aubert, de Saint-Quentin et le Lieutenant Horchow.

<sup>2</sup> De Martino.

<sup>3</sup> Voir les Annexes I., II., III., IV.

<sup>4</sup> Voir la note 3 du document reproduit ci-dessus N° 121.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) demande à connaître les termes exactes de la délibération qui a fixé la compétence de la Commission.

LE PRÉSIDENT lit le texte de la délibération prise par le Conseil suprême des Alliés et qui est ainsi formulée:

M. Lloyd George propose que les questions soulevées par la déclaration de M. Bratiano sur les intérêts territoriaux des Roumains dans le règlement de la paix soient renvoyées, en première instance, à un Comité de spécialistes composé de deux délégués par Puissance pour l'Amérique, l'Empire britannique, la France et l'Italie.

Le devoir de cette Commission sera d'étudier les questions à régler et de les condenser dans les limites aussi étroites que possibles et de proposer une solution pour un règlement équitable.

Cette Commission pourra entendre les représentants des peuples intéressés.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) pense que la Commission trouvera dans le mémoire roumain tous les détails nécessaires sur les traités.

LE PRÉSIDENT n'insiste pas.

M. LAROCHE (*France*) croit cependant devoir appuyer la proposition de la Délégation italienne. Il insiste plus particulièrement sur l'intérêt que le traité de 1916 présente pour les travaux de la Commission. Quelle que soit la valeur qu'ils attribuent à ce traité, les Délégués anglais, français et italiens ne peuvent faire abstraction des promesses faites par leurs Gouvernements à la Roumanie, qui réclame aujourd'hui l'exécution des engagements pris envers elle.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) pense que le rôle de la Commission consiste à discuter les revendications roumaines telles qu'elles sont exposées dans le mémoire roumain. La Conférence a-t-elle eu l'intention de donner mandat à la Commission de discuter la validité des traités? La Délégation britannique n'a reçu que l'instruction de discuter les revendications territoriales roumaines d'après leurs mérites.

M. LAROCHE (*France*) objecte que les revendications roumaines sont fondés principalement sur le traité de 1916.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) maintient que la Commission n'a pas été saisie de la question de validité des traités, mais qu'elle a été seulement chargée de délimiter les frontières d'après leurs mérites intrinsèques sans entrer dans d'autres considérations.

LE PRÉSIDENT admet que la Commission doit surtout tenir compte des considérations ethniques, historiques voire même stratégiques. Mais il ne croit pas qu'elle puisse ignorer les traités.

La frontière de la Dobroudja par exemple a été fixée par un traité antérieur à la guerre. Ce traité n'est contesté mais d'autres traités le sont et la Commission devrait être renseignée sur leur validité.

Il suggère que les membres de la Commission prennent les instructions de leurs Délégations à ce sujet.

LE DR. DAY (*États-Unis d'Amérique*) fait observer que la Délégation américaine serait très embarrassée pour donner une opinion sur la validité de traités auxquels son Gouvernement n'a pas participé.

LE PRÉSIDENT répond que la question ne touche évidemment pas la Délégation américaine, mais qu'elle peut influencer sur le jugement des autres Délégations.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) constate que le Président a établi une distinction entre les traités contestés et non contestés. En quoi le Traité de la Dobroudja concerne-t-il la Commission qui est réunie pour examiner les revendications roumaines? Il n'y a pas de revendication relative à la Dobroudja, et la Roumanie n'a pas indiqué qu'elle eût aucun grief à ce sujet. Quant à l'autre Traité, le Président a dit que la Commission doit décider s'il est valide ou non. Sir Eyre Crowe estime que si les frontières roumaines devaient être fixées conformément aux termes des anciens traités, la Commission n'aurait aucune raison d'être car la question aurait été réglée par la Conférence elle-même.

LE PRÉSIDENT propose de laisser en suspens la question de la validité du traité de 1916.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) est d'avis que la Commission obtiendrait des résultats plus pratiques en examinant les questions qui se rapportent à la frontière elle-même.

La Commission aborde l'examen du mémoire présenté par le Gouvernement roumain. Sur la proposition de SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*), qui fait ressortir l'avantage de procéder par ordre croissant de difficultés, elle décide d'étudier successivement les revendications roumaines relatives à la Bessarabie, à la Boukovine, à la Transylvanie et au Banat de Temesvar.

La Commission décide de s'ajourner au mardi 11 février en laissant à la Délégation française le soin de fixer l'heure de la réunion d'après les convenances de M. Tardieu.

La séance est levée à 17 heures 30.

#### ANNEXE I.

##### MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA DÉLÉGATION ROUMAINE.

##### LES REVENDICATIONS TERRITORIALES.

Le Gouvernement roumain se présente devant la Conférence de la Paix au nom :

1. des populations du Royaume de Roumanie tel qu'il existait en 1914;
2. des populations de la Bessarabie qui a librement proclamé, en 1918, d'abord son autonomie, puis son rattachement au Royaume de Roumanie;
3. des Roumains: de la région ravie, il y a 150 ans, à la Moldavie et rattachée à la Couronne d'Autriche sous le nom de Bukovine; — de la Transylvanie et des régions du Maramouresh et de la Crishana; — du Banat de Temesvar, qui ont toujours réclamé, avant la guerre de 1914, leur séparation de l'Empire austro-hongrois, et depuis ont attesté, dès qu'ils ont pu librement le faire, leur volonté de se réunir aux Roumains du Royaume et de Bessarabie.

Pour toutes ces provinces et régions, le Gouvernement roumain demande les frontières qui assureront la liberté de leur existence administrative, politique et économique, et de leur développement dans le sens de leur conscience nationale.

Ces frontières se définissent ainsi:

Le Dniester depuis son embouchure jusqu'à la frontière de la Galicie et de la Bukovine;

À partir de ce point, une ligne atteignant le Pruth au confluent du Ceremush, suivant de là la frontière entre Galicie et Hongrie jusqu'au point Stog (cote 1655), puis la ligne de partage des eaux de la Theiss et du Vizo jusqu'au village de Trebuza en amont du

confluent des deux rivières, le thalweg de la Theiss jusqu'à 4 kilomètres en aval du confluent du Somesh [Szamos] (Vasares-Nameny [Vásárosnamény] restant à la Roumanie); la ligne continuera en direction S.—S.-O. jusqu'à un point à 6 kilomètres E. de Debretsin [Debrecen], de là jusqu'au Crish [Körös] à 3 kilomètres en aval du confluent du Crish blanc et du Crish rapide, puis à la Theiss à la hauteur de Algye [Algyő], au Nord de Szegedin, en passant à l'ouest de Oroshaza et Bekessamson;

Le cours inférieur de la Theiss jusqu'à son confluent avec le Danube;

Le cours du Danube en aval de ce confluent, puis;

La ligne fixée par le traité de Bucarest de 1913 comme frontière entre la Roumanie et la Bulgarie, jusqu'à Ekrene au nord de Varna, sur la mer Noire;

Enfin le littoral de la mer Noire depuis ce dernier point jusqu'à l'embouchure du Dniester.

Ces demandes ne sauraient être considérées comme des innovations.

Le cours du Danube depuis les Portes de Fer et la ligne frontière jusqu'à la mer Noire, puis le littoral de la mer Noire jusqu'à la bouche septentrionale du Danube, constituent la frontière méridionale de l'ancien Royaume de Roumanie depuis 1913.

Le cours du Dniester a toujours marqué la limite de la Bessarabie et celle de la Bukovine. La frontière demandée depuis le Pruth jusqu'aux Portes de Fer est la même qui a été reconnue comme la frontière légitime de la Roumanie par l'accord du 17 août 1916 entre les Puissances alliées et le Royaume roumain.

Il semble que les constatations précédentes pourraient suffire comme justification de la demande du Gouvernement roumain.

Il ne saurait entrer dans les intentions d'aucune des Puissances représentées à la Conférence de réduire en quoi que ce soit le territoire légitimement possédé par la Roumanie et par la Bessarabie avant la guerre de 1914. Il est aussi impossible que les centaines de milliers de morts perdus par le pays du fait de sa participation à la guerre aux côtés des Puissances alliées, les dommages sans nombres et le supplice infligés par les Empires centraux et leurs alliés à la Roumanie ruinée et affamée encore aujourd'hui, aient pour effet de la faire déchoir, si peu que ce soit, des droits qui lui étaient reconnus en 1916 par tous ses compagnons de lutte.

Mais le Gouvernement roumain tient à ne pas laisser subsister sur le caractère de son droit la moindre obscurité ou le moindre doute, source possible de difficultés et de futurs conflits.

Aussi apportera-t-il, sur tous les points où pourrait subsister quelque hésitation ou naître quelque litige, toutes les justifications, fussent-elles superflues, de sa bonne foi et de bon droit.

Le Gouvernement roumain pense que la manière dont il établit ses revendications est à elle seule une preuve et une garantie suffisante de sa volonté de sacrifier à l'établissement d'une paix durable dans le monde, même des aspirations profondes et légitimes.

S'il s'était agi d'appliquer avec une rigueur absolue le principe du groupement linguistique ou ethnique, la Roumanie aurait dû réclamer sans contestation possible l'union des centaines de milliers de Roumains de langue, de moeurs et de coeur, qui habitent en groupes compacts sur la rive gauche du Dniester et au delà du Boug jusqu'au Dniéper.

Elle aurait dû demander de même le rattachement à la mère-patrie des centaines de milliers de Roumains établis au delà du Danube, en Serbie, entre les vallées du Timok et de la Morava, qui, eux aussi, ont gardé leur langue, leurs traditions et leur conscience de Roumains.

Elle aurait montré encore que, depuis la frontière serbe jusqu'à Sistov, toute la rive bulgare du Danube est en réalité habitée d'une façon continue par plus de cent mille Roumains que rien ne distingue, et qui ne voudraient pas être distingués des Roumains de la rive gauche du fleuve.

Outre ces groupes importants, qui vivent à la lisière même des frontières aujourd'hui demandées par la Roumanie, celle-ci aurait dû dénombrer tous les villages roumains épars de la plaine hongroise près de la Theiss, dans plusieurs provinces de l'ancien empire des tzars et jusque dans la lointaine Sibérie.

Elle aurait rappelé aussi qu'au coeur même de la Péninsule balkanique, dans la Macédoine serbe et bulgare, en Albanie, en Grèce, vivent d'anciennes populations roumaines qui, depuis de nombreuses années, se sont tournées vers elles et dont elle a au prix de lourds sacrifices, réussi à aider l'existence et à atténuer les malheurs.

En réclamant pour la grande unité roumaine toutes ces âmes roumaines, elle aurait pu facilement faire bon marché des éléments étrangers établis à l'intérieur des frontières naturelles de pays roumain, entre le Danube, la Theiss et le Dniester.

Mais la Roumanie n'aurait réalisé ainsi qu'un État factice et dispersé, dont le développement économique aurait rencontré des difficultés peut-être insurmontables et dont la constitution géographique aurait été la source de conflits sans nombre et sans fin avec les États voisins, avec lesquels elle désire vivre toujours en réciprocité de confiance, de respect des droits et de bons offices pacifiques.

Sans doute, elle ne peut ni ne veut abandonner tous ces Roumains qu'elle laisse hors de ses frontières. Elle se doit de leur apporter toute son aide pour assurer leur existence, le respect de leur liberté et une parfaite égalité de traitements avec tous les sujets des États sur le territoire desquels ils vivront, comme elle assurera elle-même liberté et égalité à toutes les populations hétérogènes établies sur son territoire propre.

Mais la Roumanie ne réclame pas l'entrée dans l'unité roumaine de toutes ces populations d'au-delà du Danube, du Dniester ou de la Theiss, même pas de celles dont elle n'est séparée que par la largeur d'un cours d'eau.

La Roumanie demande seulement à tous les États voisins de montrer la même modération et de faire les mêmes sacrifices à l'intérêt de la paix, du libre développement des peuples et des progrès économiques de l'Europe.

Les frontières demandées par le Gouvernement roumain comprennent, outre le Royaume de Roumanie et la Bessarabie:

1. La Transylvanie proprement dite, avec une partie des comitats limitrophes de Hongrie (en tout 85.000 kilomètres carrés)
2. Le Banat de Temesvar (28.000 kilomètres carrés).
3. La Bukovine (10.000 kilomètres carrés).

Pour chacune de ces régions le Gouvernement roumain indique dans la suite de ce mémoire le principe de ses revendications.

I. — LA TRANSYLVANIE<sup>1</sup>

Le développement historique du peuple roumain, au nord du Danube, s'est produit dans l'ensemble du territoire compris entre le Danube, la Mer Noire, le Dniester, les Karpathes de Galicie et la Theiss. Il a trouvé à travers les siècles un point d'appui solide dans l'ensemble des massifs qui entourent le plateau de Transylvanie, et d'où descendent, vers les plaines de Moldavie, de Bessarabie, de Valachie et de Hongrie, les grands cours d'eau qui sont les voies naturelles de toutes ces régions. Le peuple roumain a d'ailleurs largement débordé ces limites, en particulier vers l'Est et vers le Sud.

Mais la Roumanie, désireuse de concilier le plus exactement possible le principe ethnique, qui domine ses revendications, avec les nécessités de la vie des peuples, n'a pas demandé, lors du traité de 1916, que ses frontières fussent portées au-delà du Dniester et du Danube.

Elle n'a pas demandé non plus que sa frontière du Nord-Ouest fût reportée sur tous les points jusqu'à la Theiss, mais seulement sur une ligne allant du confluent du Somesh avec la Theiss au confluent du Muresh, en passant par l'est de Debretsin et le confluent des deux Crish, quoiqu'il y ait encore à l'Ouest de cette ligne des groupes de population roumaine. C'est en effet que la longue durée de la domination magyare a réussi à entamer, à l'angle de la Theiss, le territoire historique et géographique roumain, et à y faire pénétrer une masse compacte de près d'un million d'habitants ayant dans la ville de Debretsin un centre politique et un centre de culture magyare.

Entre le cours supérieur de la Theiss, la ligne conventionnelle du confluent du Somesh au confluent du Muresh, le Muresh lui-même et les Carpathes, se trouvent, sur une étendue d'environ 85.000 kilomètres-carrés, les 15 divisions administratives hongroises (comitats) de la Transylvanie proprement dite, et tout ou partie de 7 comitats hongrois limitrophes (parties de Maramouresh et Ugocea au Sud de la Theiss, Satmar, Salagiu [Sălaj], Bihor, Arad, parties roumaines de Bichish [Békés] et de Cenad [Csanád]). Cette distinction entre Transylvanie et comitats limitrophes est d'ailleurs sans valeur. Elle correspond à des divisions administratives faites par les Magyars depuis 1867, surtout dans l'intérêt de leur politique électorale.

<sup>1</sup> *Note du document:* Pour plus de brièveté, nous appellerons la Transylvanie, non seulement la région qui dans l'histoire ou dans la terminologie administrative actuelle porte ce nom, mais tout le territoire ethnique roumain compris entre les Karpathes et la rive gauche de la Theiss, qui est aujourd'hui revendiqué par les Roumains.

La population roumaine s'étend sur toute les parties de ce territoire. Si l'on s'en tient à la statistique hongroise seule, la répartition de la population est la suivante:

Roumains.....	2.505.958	soit 54,0 p. 100
Magyars.....	1.092.719	— 23,6 —
Szeklers.....	450.000	— 9,7 —
Allemands(Saxons)..	276.335	— 5,9 —
Juifs.....	187.987	— 4,0 —
Slaves.....	73.416	— 1,6 —
Divers.....	55.838	— 1,2 —
	<hr/>	
Total.....	4.642.253	
	<hr/> <hr/>	

Les Roumains forment donc, même d'après cette statistique, la majorité absolue dans l'ensemble du territoire revendiqué par la Roumanie. Mais la statistique officielle hongroise est établie, sans aucun doute possible, sur des bases volontairement faussées, et il est nécessaire de la rectifier. Des rectifications incontestables portent le nombre des Roumains à au moins 2.900.000, soit 62,5 p. 100, et réduisent le nombre des Hongrois à 700.000, soit 15,0 p. 100, non compris les Szeklers.

La population roumaine est surtout une population rurale; 95 p. 100 de cette population habitent les villages, 5 p. 100 seulement les villes.

Les Magyars ne forment pas, en général, de masse compacte. Ils sont disséminés entre les Roumains et établis surtout dans les villes, en grande partie comme population flottante, principalement de fonctionnaires. Tandis que les Roumains forment 69 p. 100 de l'ensemble de la population rurale et seulement 23 p. 100 de la population urbaine, les Magyars ne forment que 13 p. 100 de la population rurale et, par contre, représentent 40 p. 100 de la population des agglomérations urbaines.

Les Szeklers sont une population apparentée dans ses origines aux Magyars. Ils constituent, dans l'angle sud-est de la Transylvanie, à la frontière du royaume de Roumanie, un groupe ethnique homogène occupant trois comitats et une partie d'un quatrième. Ce territoire assez étendu est en réalité occupé par une population en général peu dense, en raison de la nature montagnaise de la région. Les 450.000 Szeklers sont, au reste, complètement entourés, sur une très large profondeur, par des populations exclusivement roumaines, et toute leur existence sociale et économique est intimement liée à la vie des Roumains, en dépendance étroite de celle-ci.

Les Allemands de Transylvanie, qui se désignent eux-mêmes sous le nom de saxons, ont été introduits dans la province par des colonisations assez anciennes. Ils ne forment pas un territoire ethnique continu. Ils sont répartis, autour de villes plus ou moins importantes, dans diverses régions de la Transylvanie, où ils sont du reste mêlés à des Roumains, sans arriver à constituer la majorité de la population dans aucun district.

Les Roumains représentent en Transylvanie et dans les régions limitrophes l'élément ancien, et on peut dire autochtone. L'invasion magyare, la colonisation germanique, la colonisation szekler, les infiltrations plus récentes, et toujours plus ou moins artificielles, des Magyars, n'ont pas réussi à altérer le caractère roumain de tout ce territoire. Elles ont pu seulement aboutir à entraver le développement du peuple roumain, et à lui enlever, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, l'exercice de sa liberté nationale et politique.

Les Roumains n'ont donc pas pu jouer, dans la vie de l'État, le rôle qui leur aurait appartenu en raison de leur nombre. Mais ils ont concentré leur effort sur leur développement culturel et sur la lutte pour leur liberté nationale. Leur vigueur dans cette lutte, la violence de la répression magyare, sont les preuves suffisantes de l'intensité du sentiment national des Roumains de Transylvanie.

Ces Roumains n'ont jamais admis la légalité de la domination magyare qui leur était imposée. En 1914, ils ont refusé en très grand nombre de servir sous le drapeau magyar, et ils sont passés en Roumanie où ils ont formé des légions entières.

Dès l'effondrement de la monarchie austro-hongroise, avant même l'arrivée de toute armée alliée d'occupation, les députations des Roumains de tous les comitats de la Transylvanie et du Banat, composées de plus de 100.000 personnes, ont réclamé, dans l'imposante Assemblée nationale d'Alba-Julia du 1<sup>er</sup> décembre 1918, l'union définitive de la Transylvanie et des régions roumaines de Hongrie, ainsi que celle du Banat, avec la Roumanie.

L'union a été réalisée avec cette disposition particulière que la Transylvanie garderait, jusqu'à la conclusion de la paix, une autonomie provisoire lui permettant de régler elle-même toutes les questions spéciales posées par le nouvel état de choses. L'acte d'union assure aux minorités les droits politiques, confessionnels et culturels, les plus étendus.

Sur la base de ces garanties, les Saxons, dans leur assemblée tenue à Mediash, le 8 janvier 1919, ont adhéré formellement à cet acte d'union.

Le Gouvernement roumain comprend aujourd'hui trois ministres représentants de la Transylvanie, et la question de l'autonomie provisoire de cette province, jusqu'à la conclusion définitive de la paix, se trouve réglée par un statut établi d'un commun accord et qui assure la collaboration de la Transylvanie et du Royaume.

La Roumanie ne doute pas que la Conférence ne veuille ratifier l'acte d'union consacré par une manifestation aussi précise de la volonté des populations.

## II. — LE BANAT DE TEMESVAR

Il n'a pu venir à l'esprit de personne de contester à la Roumanie le droit de revendiquer l'union politique d'un territoire où les Roumains vivent depuis de longs siècles, et où ils sont au nombre de 600.000 auprès de moins de 400.000 Allemands, colons venus depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, pour ne parler que des éléments ethniques les plus importants.

Mais l'on a imaginé de distinguer, dans le Banat, entre les régions où la population roumaine a la majorité, et celles où elle n'a qu'une majorité relative ou seulement une minorité importante, l'on a pensé qu'il serait possible de tracer à travers les plaines du Banat une frontière d'État entre les Roumains, à l'Est, qui seraient rattachés au Royaume de Roumanie, et les non-Roumains, à l'Ouest, qui deviendraient sujets de l'État serbe. Le Gouvernement roumain estime que c'est là une erreur dangereuse.

Le Banat n'est pas une expression géographique; c'est une réalité, une véritable région géographique, et aussi une véritable province politique formant un tout complet et indivisible, aujourd'hui comme de tout temps dans l'histoire. Si bien qu'il est difficile de concevoir qu'un État puisse demander ou accepter la possession d'une partie seulement de ce pays, et plus difficile encore d'espérer que, possesseur de cette partie, il saurait se soustraire à la nécessité de revendiquer bientôt le pays tout entier.

Les cours d'eau qui bornent le Banat sur trois côtés (Muresh, Theiss, Danube) forment une frontière naturelle qui entoure une région de plaine, à l'Ouest, et une région de montagnes, à l'Est, étroitement liées entre elles. C'est la plaine du Banat qui donne aux habitants des montagnes l'alimentation en céréales, c'est dans cette plaine que viennent hiverner les nombreux troupeaux de la montagne; ce sont les montagnards qui fournissent aux habitants de la plaine leurs richesses forestières et minérales et les produits de l'élevage. Les plaines, riches et relativement moins peuplées, trouvent dans l'excédent de la population plus pauvre des montagnes les ressources de main-d'oeuvre et de peuplement indispensables; la plaine et la montagne ne peuvent vivre ici l'une sans l'autre.

Tous les réseaux des voies de communications par terre, par fer ou par eau, ne peuvent être avantageusement organisés dans le Banat que pour l'ensemble de la province, et l'établissement d'une frontière d'État qui les couperait en deux aboutirait à rendre inutiles tous les efforts faits jusqu'ici, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, pour établir les communications indispensables à la vie économiques dans cette région.

Les rivières navigables et les canaux de la plaine conduisent à la Theiss et au Danube les lourds produits des montagnes de l'Est; le partage du Banat laisserait aux Roumains le cours supérieur des rivières, aux Serbes le cours inférieur et les canaux; on aboutirait ainsi à ruiner les avantages mêmes de la situation du Banat entre ses trois cours d'eau, en coupant toute une partie du pays le libre accès au Danube et à la Theiss.

La Transylvanie elle-même, dont le Muresh est la seule grande voie d'eau traversant le pays et pénétrant jusqu'au coeur de ses montagnes, serait privée d'un de ses débouchés les plus nécessaires. Les produits de ses forêts et de ses mines doivent normalement arriver au Danube et de là à la mer en descendant le cours du Muresh et de la Theiss: une frontière serbo-roumaine entraverait leur course à partie du bas Muresh.

Il ne servirait de rien d'affirmer solennellement, et même de garantir en fait, la liberté de navigation sur toutes les voies, fleuves, rivières, canaux. La navigation a besoin d'autre chose encore: d'organisation technique, d'entrepôts, d'installations mécaniques, commerciales, industrielles, pour conserver, manutentionner, répartir, ouvrir ou transformer les produits aux points et dans les conditions les plus avantageuses.

Tous ces secours, le commerce fluvial de la Transylvanie et du Banat les trouverait naturellement sur une rive roumaine de la Theiss et du Danube; il serait vain de les attendre de la bonne volonté d'un État étranger pour les produits d'un autre État.

Mais si l'on voulait malgré tout couper en deux le Banat pour une frontière que l'on croirait ethnographique, il serait impossible de le faire sans violer de toutes parts la nécessaire équité.

Même dans la région où les Serbes sont en nombre, des groupes roumaines importants sont mêlés parmi eux, et aussi des colonies germaniques qui ne peuvent être rattachées politiquement à aucun État de même nationalité, mais qu'il n'y a aucune raison de réunir

à la Serbie, et qui ne pourraient en tout cas être toutes réunies à cet État, à cause de leur répartition sur tout le centre du Banat: ces Allemands (Souabes), le jour où ils seront libres d'exprimer publiquement leur volonté dès maintenant certaines refuseront d'ailleurs de se laisser partager entre la Serbie et la Roumanie, et se rallieront de préférence à ce dernier État.

Le mélange de ces diverses nationalités dans l'Ouest du Banat est tel que, pour détacher de la Roumanie les 200.000 Serbes qui se trouvent dans cette région, il faudrait annexer du même coup à la Serbie un nombre double de non-Serbes, Allemands, Magyars et Roumains. Et l'on aurait ainsi créé de nouveaux irrédentismes.

Peut-être fera-t-on encore valoir, pour ôter aux Roumains au moins le Sud-Ouest du Banat, la nécessité de laisser devant Belgrade une zone de protection. Les leçons de la dernière année de la guerre ont pu singulièrement diminuer la croyance à l'utilité de cette protection et la valeur de l'argument qu'on en tirait.

D'ailleurs, la Roumanie y a déjà répondu en 1916 en insérant dans son traité avec les Puissances alliées l'engagement de laisser sans travaux militaires et sans garnison toute une zone en face de la capitale actuelle de la Serbie.

C'est là une garantie suffisante au point de vue défensif. Au contraire l'établissement sur la rive gauche du Danube d'une zone de protection ayant le caractère d'une possession politique et militaire serbe constituerait une véritable tête de pont, c'est-à-dire une organisation militaire moins défensive qu'offensive.

Depuis que l'État serbe et l'État roumain vivent en contact sur le Danube, l'histoire fournit les preuves de leurs nombreuses relations de commerce et de civilisation; elle n'a jamais enregistré entre eux un conflit: la volonté pacifique des deux peuples a trouvé une aide précieuse dans la frontière nette et certaine que le Danube établissait entre eux, frontière naturelle, frontière d'intérêts.

Le Gouvernement roumain est si bien convaincu de cette importance du Danube comme frontière pacifique, qu'il s'est toujours interdit de jeter les yeux au delà de ce fleuve, et de songer à la possibilité de réunir à la Roumanie nord-danubienne les nombreux Roumains établis en Serbie entre les vallées du Timok et de la Morava.

Il croit en effet que, le Danube une fois franchi, une tête de pont une fois établie sur l'autre rive, des extensions territoriales de plus en plus grandes dans cette direction s'imposeraient chaque jour davantage comme une nécessité politique et économique. Les conflits surgiraient alors, sans solution pacifique possible, autour de frontières plus ou moins conventionnelles. Il n'est pas douteux que ces conflits, que la Roumanie s'est refusé à faire naître sur la rive droite du Danube, ne manqueraient pas de se produire sur la rive gauche, autour d'une frontière aussi incertaine et aussi inéquitable que celle, quelle qu'elle soit, qu'on tracerait à travers les plaines du Banat.

L'on a voulu faire croire que des concessions réciproques permettraient d'aboutir à l'établissement d'une frontière acceptable pour tous. Le fait grave est que, si l'on abandonne la frontière du Danube, aucune ligne frontière ne s'impose plus qu'une autre et que l'arbitraire peut alors passer indifféremment de l'une à l'autre. C'est ainsi que l'étendue des revendications serbes sur la rive gauche du Danube, dans le Banat, a varié suivant les dates où elles se sont produites. mais, ou bien la frontière accordée à la Serbie lui donnerait un grand nombre des Serbes de la rive gauche et elle ne pourrait le faire

qu'en englobant un nombre bien plus considérable de non-Serbes, si bien qu'on violerait, en voulant l'appliquer rigoureusement, le principe ethnique lui-même; ou bien elle ne donnerait à la Serbie qu'un nombre de Serbes trop peu important pour légitimer l'abandon de la frontière du Danube.

En faisant franchir à la Serbie la frontière du Danube pour assurer à cet État une prétendue limite ethnographique, en espérant trouver dans cette concession une garantie pour l'organisation de la paix des peuples, on n'aboutirait qu'à la désorganisation économique, à l'arrêt du développement de toute une région et à la perspective de conflits.

## ANNEXE II

### MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA DÉLÉGATION SERBE-CROATE-SLOVÈNE ET CONCERNANT LES REVENDICATIONS DU ROYAUME DES SERBES, CROATES ET SLOVÈNES

Les Délégués du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes ont l'honneur d'exposer dans le présent acte les revendications de leur peuple, et de faire ressortir la concordance de ces revendications avec les principes proclamés au cours de la guerre mondiale, ainsi que leur accord avec les seules conditions qui puissent servir de base à l'établissement d'une paix juste et durable.

Les circonstances survenues au cours de cette longue guerre avaient amené un échange de vues entre le Gouvernement serbe et ses alliés, concernant ses revendications nationales et les offres faites à la Serbie de la part des Alliés. Toutefois, nos revendications n'ont jamais fait l'objet d'un exposé d'ensemble, cet exposé intégral ayant été laissé pour l'heure où l'organisation de la future paix mondiale viendrait à l'ordre du jour.

Cette terrible guerre n'est point un phénomène fortuit et imprévu. Tout au contraire, elle n'a été que la suite logique de la politique de l'Empire allemand et du principe de la primauté de la force sur le droit.

Au cours de quarante-trois années, l'Allemagne, toujours conséquente avec elle-même, s'est préparée en silence à la guerre. Elle n'attendait que le moment propice pour surprendre un jour le monde entier par ses rapides succès de guerre, qui devaient la mettre à même d'asseoir solidement sa suprématie sur le monde entier, occupé à cette époque par des idées de pacifisme, par la limitation des armements et la conclusion de conventions internationales d'arbitrage.

Après l'affaiblissement de la Russie en Extrême-Orient, où elle a été poussée par l'astucieuse politique allemande, l'annexion de la Bosnie-Herzégovine est survenue, simultanément de concert avec la proclamation d'indépendance de la Bulgarie, ce qui a failli provoquer la guerre européenne.

Ensuite Agadir est survenue, puis l'insurrection albanaise, fomentée par l'Autriche; enfin la proposition autrichienne à la Turquie, visant à la création d'une Albanie de quatre „vilayets”; proposition émise dans le but d'assurer la suprématie allemande dans les Balkans et de faire échouer les aspirations des peuples balkaniques. Cette démarche de l'Autriche—Hongrie a eu pour conséquence la formation du bloc balkanique qui, de son côté, invita la Turquie à exécuter les réformes prévues par le Traité de Berlin; ce qui amena la guerre des États balkaniques contre la Turquie (1912).

Dès le commencement de la guerre balkanique, l'Autriche—Hongrie s'est „réservé” certains droits particuliers dans les Balkans, tout en évitant d'abord d'intervenir dans la guerre. Plus tard, elle a tenté de provoquer un conflit sur des questions qui ne l'auraient mise directement en face que de la seule Serbie; telles furent, l'affaire Prohaska, la demande faite à la Serbie de retirer ses troupes d'Albanie, ensuite l'ultimatum à la Serbie, exigeant son retrait de Scutari. Plus tard, elle a encouragé la Bulgarie, à propos de la délimitation des territoires conquis pendant la guerre balkano-turque, à entrer en guerre contre ses alliés d'alors, quoique la Bulgarie fût obligée, de par le traité d'alliance, d'accepter l'arbitrage de l'Empereur de Russie.

Tous ces procédés agressifs de l'Autriche—Hongrie contre la Serbie ont pris naissance à partir de l'époque où la Serbie a repoussé l'offre austro-hongroise d'entrer avec elle dans une union douanière perpétuelle, en échange de quoi l'appui austro-hongrois dans la solution des questions balkaniques lui aurait été assuré.

Nos Alliés de l'Entente connaissent les efforts tentés par l'Autriche—Hongrie auprès de l'Italie et de la Roumanie pour décider ces deux puissances à garder la neutralité dans un conflit armé contre l'Autriche—Hongrie et la Serbie. Ces propositions n'ayant pas reçu un accueil favorable, l'Autriche—Hongrie a pris prétexte du regrettable attentat de Sarayévo pour déclarer la guerre à la Serbie, en lui adressant un ultimatum tel, que la Serbie n'en pouvait pas accepter tous les termes, si elle ne voulait pas renoncer à sa souveraineté.

Tous les efforts, aussi bien de notre part que de la part de nos Alliés, et nos sacrifices touchant à l'humiliation, pour soumettre la solution du conflit au Tribunal de la Haye ou à une Conférence internationale, ont échoué, l'Allemagne ayant décidé de provoquer la guerre à tout prix.

Tout ce qui vient d'être rappelé n'est que l'exposé des faits historiques de l'époque la plus récente, et nous ne le mentionnons que pour démontrer que l'Autriche—Hongrie et l'Allemagne étaient décidées à provoquer la guerre, si l'Europe ne leur permettait pas d'asseoir leur puissance dans les Balkans et de l'étendre jusqu'au golfe Persique.

Cependant, des questions d'importance mondiale étaient étroitement liées au maintien de la Serbie comme État indépendant. Notamment celle de savoir si l'Allemagne pourrait s'avancer à travers la Serbie vers Constantinople et le golf Persique, ou-bien si elle serait arrêtée sur cette route et contrainte à renoncer à la politique de la violence.

Par suite de sa situation géographique, qui la place entre deux mondes et deux civilisations, la Serbie avait acquis, depuis des siècles, une importance internationale de premier ordre.

Dans sa lutte contre les Turcs, depuis les batailles de Tchernomène près d'Andrinople en 1371, et de Kossovo en 1389, jusqu'à la victoire de Koumanovo, la Serbie a maintenu levé contre le Croissant et la tyrannie turque l'étendard où était inscrite la devise: „Pour la chrétienté et la liberté”. À l'époque la plus récente, et toujours par suite de sa position géographique, la Serbie est devenue le champion des principes d'humanité, de justice et de liberté, contre le principe teuton de la force brutale.

Nos Alliés, qui ont été entraînés dans cette guerre mondiale par l'attaque austro-allemande, en dépit de tous leurs efforts pour faire soumettre le conflit à un tribunal international, manifestèrent qu'ils désiraient, eux aussi, la paix, mais que les intérêts du monde entier exigeaient qu'à l'avenir les peuples, petits et grands, fussent mis à l'abri de

pareilles attaques brutales, que les coupables fussent punis et des garanties établies pour éviter à jamais le retour de semblables événements, et que fussent assurés la liberté et le droit de chaque nationalité de disposer elle-même de ses destinées.

L'Allemagne s'était rendu compte que ses plans, et l'espoir qu'elle nourrissait de vaincre rapidement, s'était écroulés sur la Marne. Elle pressentait qu'avec la poursuite de la guerre, entraînant le sacrifice de millions de vies humaines et de milliards de pertes matérielles, la question de savoir pourquoi l'Allemagne avait provoqué cette guerre mondiale se poserait à tout le monde, de plus en plus fréquemment et avec une force toujours croissante. Elle comprenait aussi que le monde n'ajouterait aucune fois à son affirmation „que les Puissances européennes s'étaient entendues pour l'anéantir", car on ne pourrait alors s'expliquer pourquoi elle avait évité et empêché que le conflit austro-serbe ne fût soumis au Tribunal de la Haye ou à une Conférence internationale. L'Allemagne se rendait compte de tous le poids de sa responsabilité; aussi pour gagner la guerre et éluder cette terrible responsabilité, a-t-elle eu recours aux procédés les plus barbares que la technique moderne ait pu inventer, et s'est-elle servie de tous les moyens à sa disposition, n'épargnant ni la vie ni les biens des innocents et des faibles. Par cette façon de faire la guerre, elle a provoqué l'horreur, non seulement des nations belligérantes, mais également des Pays neutres. Elle a amené la grande Nation américaine à élever sa puissante voix contre le vandalisme, contre la guerre des sous-marins qui coulaient et noyaient sans aucune distinction tous ceux qui étaient obligés d'emprunter la voie maritime. Les États-Unis de l'Amérique du Nord sont entrés en guerre au nom des principes supérieurs de justice et d'humanité, afin de les sauver d'une barbarie que l'univers n'avait connue à aucune époque, et de garantir à jamais le droit et la liberté des nations. La guerre a ainsi changé de face et s'est muée en combat des nations contre la violence et les prétentions de conquête.

Nos Alliés, de même que l'éminent Président des États-Unis de l'Amérique du Nord<sup>1</sup>, ont fait connaître à leurs concitoyens qu'ils faisaient la guerre parce qu'ils désiraient garantir à tous les peuples, grands et petits, la justice, la liberté et une paix internationale juste et durable, basée sur le droit de chaque peuple de disposer librement de ses destinées. Ils ont manifesté leur désir de fonder une telle organisation internationale qui diminuerait le poids des armements et rendrait impossible à l'avenir le versement de flots de sang et la destruction des acquisitions de générations entières, comme cela a eu lieu, au cours de cette guerre, de la part de l'Allemagne.

Après ces déclarations solennelles faites en réponse à la question posée par l'Allemagne sur les buts de guerre des Puissances de l'Entente et des États-Unis de l'Amérique du Nord, le monde entier s'est rendu compte que les buts de guerre de la première heure s'étaient élargis, et avaient épousé la forme de la garantie des droits et de la liberté de toutes les nations, tant grandes que petites. Quant aux sacrifices indispensables pour dompter et vaincre le militarisme prussien, les peuples les ont consentis volontiers, convaincus que ces sacrifices allaient assurer aux générations futures leur libre et paisible développement. Et c'est à grâce à la résolution des peuples de verser leur sang pour ces idées humanitaires et élevées, que le militarisme prussien a été vaincu.

<sup>1</sup> W. Wilson.

Les Serbes, les Croates et les Slovènes constituent une même nation qui possède depuis longtemps sa civilisation particulière et son unité intellectuelle. Et aujourd'hui cette nation, aux points de vue littéraire et artistique, est à la hauteur du progrès moderne. Quoique épuisé par les deux guerres balkaniques, notre peuple a pris, pendant la guerre actuelle, qui lui a été imposée, la ferme résolution de réaliser définitivement son unité nationale.

C'est dans ce sentiment de son unité nationale, et dans la nette conscience de la justice de sa cause, qu'il a puisé la force de soutenir ce nouvel effort.

Au fur et à mesure de la prolongation des hostilités, comme le nombre des États alliés et associés s'accroissait sous le drapeau de la liberté et de la civilisation, le caractère des buts de guerre s'est développé dans le sens des grands principes des droits des peuples. Mais l'idéologie de notre peuple est toujours restée, au commencement comme à la fin, semblable à elle-même. Dès le début de la lutte, ce peuple s'est solidarisé tout entier pour atteindre un but unique sous la devise: „L'union dans un État."

Après quinze mois de résistance, sous la poussée d'un ennemi trois fois plus nombreux et attaqués, en même temps par les armées allemandes et austro-hongroise au Nord et à l'Ouest, par toutes les forces bulgares à l'Est, les troupes serbes durent, tout en combattant continuellement, se replier avec la Couronne et le Gouvernement royal, d'abord vers le Sud, puis vers l'Ouest à travers l'Albanie. Après leur réorganisation, effectuée à Corfou avec le concours des Alliés, ces mêmes troupes ont repris position à la frontière sud de la Serbie: là, elles ont continué la lutte jusqu'à la victoire définitive de septembre 1918, par laquelle l'ennemi a été définitivement chassé de tout le territoire national.

Des volontaires, Serbes, Croates et Slovènes de l'ancienne Autriche—Hongrie, ont, avec leurs frères de Serbie, rivalisé de dévouement dans cette lutte. Pendant tout le temps qu'elle a duré, ils sont accourus de tous les points du monde, de la Russie, de l'Amérique, de l'Australie même, pour se grouper sous le drapeau du roi Pierre; ils ont atteint le chiffre d'environ 100.000 combattants dans l'armée serbe. C'est avec des prisonniers austro-hongrois appartenant à notre nationalité, que fut formé en Russie, en 1916, un corps d'armée sous le commandement d'un général serbe; ce corps d'armée accourut au secours de la Roumanie, combattit en Dobroudja, et ses faits d'armes comptent parmi les plus glorieux de cette guerre. Lorsque la Russie sombra dans la désorganisation, il dut quitter ce malheureux pays; partie par la mer du Nord, partie par l'Extrême-Orient, il arriva à Salonique où, constitué en division yougo-slave dans l'armée serbe, il recommença la lutte: la prise de Koziak est l'oeuvre de cette division. Ceux de ses hommes qui ne purent quitter la Russie combattent toujours sous les drapeaux alliés en Serbie et en Mourmanie.

Il est nécessaire de souligner ce fait, à savoir que jamais l'esprit de notre peuple ne fut plus ardent et combatif qu'au moment précis où la Serbie se trouvait occupée par les troupes ennemies; que jamais le soldat serbe ne fit preuve d'un esprit plus irréductible, que jamais les volontaires yougo-slaves n'accoururent en nombre aussi considérable, qu'à l'heure même où la situation était le plus critique. À cette époque également, la Serbie repoussa à plusieurs reprises les suggestions de paix séparée qui lui étaient faites par l'Autriche—Hongrie.

Cette solidarité des Serbes, des Croates et des Slovènes sur le champ de bataille a trouvé, dans toutes les classes des populations, un écho qui s'est traduit par des manifestations spontanées dans toutes nos provinces de l'ancienne Autriche—Hongrie et

au Monténégro; elles ont eu pour conséquence la formation du gouvernement unique du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, d'accord avec les représentants légaux de tout notre peuple.

Ainsi le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes est un fait accompli, résultant de la volonté du peuple. Le Royaume de Serbie a proclamé solennellement la réunion de tout notre peuple dans un État national unitaire. La grande Assemblée nationale de Podgoritsa a voté à l'unanimité, au nom de notre peuple du Monténégro, sa réunion avec la Serbie et avec le reste de notre nation, dans le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

Le fait de l'union et de la constitution du Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes a été notifié officiellement aux Gouvernements des États alliés et neutres.

Les régions habitées par notre peuple comprennent les territoires situés dans les Alpes du Sud limitrophes de l'Autriche allemande, sur les rives de la Sotcha [Soča], de la Mure, de la Drave, de la Save, du Danube, de la Theiss, du Timok, du Vardar et de la Strouma, et sur les bords de la mer Adriatique. Notre peuple possède une conscience très développée de son unité nationale. Les territoires qu'il occupe présentent une importance toute particulière au point de vue des intérêts européens, à cause de leur situation géographique. Ils mettent en rapport l'Europe centrale avec le proche Orient, la Méditerranée et l'Asie Mineure. Pendant les cinq derniers siècles, des guerres sanglantes se sont produites presque sans interruption pour la possession de ces régions, entre deux grands empires continentaux, l'Autriche et la Turquie; tous deux ont disparu.

Au cours de ces siècles, la Serbie continuait à prendre part à cette lutte contre l'invasion turque. Il y a un siècle, elle a commencé le combat décisif pour son indépendance et pour son unité nationale, sous Karageorges et Miloche; elle l'a continué jusqu'à nos jours. Le peuple serbe de Monténégro a été, lui aussi, continuellement en guerre contre les Turcs. Dans cette dernière guerre, l'Autriche a voulu écraser la Serbie et atteindre Salonique. Mais c'est elle-même qui fut écrasée, tandis que la Serbie, aidée de ses grands alliés, en est sortie victorieuse et s'est organisée en un État unitaire avec les territoires yougo-slaves de l'ancienne Autriche. Il est de l'intérêt absolu de la paix future que des conditions normales d'existence soient enfin assurées dans cette partie importante de l'Europe; elles ne peuvent l'être que par la création d'un État unitaire, fondé sur le principe des nationalités. L'intérêt national exige qu'à cet État soient assurées toutes les possibilités d'une existence régulière; ce n'est que de cette façon qu'il pourra se consolider et consacrer toutes ses énergies à son développement économique et intellectuel. Et ceci ne se pourra que si notre peuple, qui a compris son indépendance, résout complètement le problème de ses frontières d'État, de telle façon qu'elles englobent tous ceux qui appartiennent à la race des Serbes, Croates et Slovènes.

Le principe des nationalités impose cette solution comme condition formelle du nouvel état de choses qui doit être créé à la Conférence de la Paix.

Notre État a une base nationale; c'est pourquoi notre peuple réclame ce qui lui appartient. Le principe des nationalités et le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes constituent la base de notre État.

En conséquence, nous demandons que soit reconnue l'union à notre État de tous les pays qui, en accord avec le principe des nationalités, doivent lui appartenir.

Nos revendications sont donc justes, morales et libérales; elles sont également inspirées des principes solennellement proclamés par les États alliés et associés comme étant ceux qui doivent constituer la base du nouvel ordre en Europe.

Aucun peuple d'Europe n'a salué avec plus de joie les principes au nom desquels nos Alliés et les États-Unis de l'Amérique du Nord ont conduit cette guerre mondiale, que le nôtre, qui, pendant des siècles, n'a cessé de combattre pour la garantie de ses libertés nationales et de son existence.

Grâce à la vaillance et à l'esprit d'abnégation de nos puissants Alliés et des États-Unis de l'Amérique du Nord, après des pertes et des dévastations atroces, la victoire est restée aux mains de ceux qui se sont levés pour la défense de la justice et de la civilisation humaine.

Les représentants du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, prient la Conférence de la Paix d'examiner équitablement leurs revendications et de les adopter.

### ANNEXE III

#### MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA DÉLÉGATION SERBE-CROATE-SLOVÈNE

#### DÉLIMITATION ENTRE LES SERBES ET LES ROUMAINS DANS LE BANAT

Le Banat est peuplé de Serbes, de Hongrois, de Roumains et d'Allemands. Les Serbes sont indigènes; les autres nationalités sont venues s'y établir postérieurement en qualité de colons.

À l'Est, la frontière est à tracer entre les Serbes et les Roumains, et au Nord, entre les Serbes et les Hongrois.

#### PRINCIPAUX FAITS GÉOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

Le Banat n'est pas une unité ethnique, géographique et économique. Au contraire, il est composé de deux parties, géographiquement et ethnographiquement indépendantes l'une de l'autre, avec des relations économiques et des communications différentes, qui ont représenté au cours de l'histoire des unités historiques spéciales: en outre, ces deux parties sont de composition ethnographique différente.

L'une de ces parties est le *Banat occidental* ou la plaine du Banat qui s'étend de la Theiss à Témichvar, Verchatz et Bela Tzrkva, tandis que l'autre, qui s'étend à l'est de ces villes, est le *Banat oriental* ou montagneux. Le Banat occidental est caractérisé par le fait que ces cours d'eau — la Theiss, le Moris, la Nera et le Karas — convergent au Sud, vers Belgrade, et font de cette ville le centre de la navigation et l'emporium qui commande tous les courants commerciaux du Banat. En outre, au point de vue morphologique, surtout au point de vue économique et des communications, le Banat occidental forme une unité avec la vallée de la Morava et du Vardar. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et presque jusqu'à nos jours (il y a quarante ans) — c'est-à-dire avant que le Gouvernement hongrois eût introduit des mesures prohibitives — le commerce et la vie économique du Banat occidental étaient intimement liés à la Serbie. Témichvar était le centre des relations commerciales avec les Balkans. Lorsque l'invasion turque eut détruit les États serbes des Balkans, il fut tout à fait naturel que la civilisation serbe se soit continuée sur le territoire du Banat, au nord de la vallée de la Morava. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, le Banat occidental s'appelait simplement

la Serbie — Rascie — parce que c'est là que la vie et la conscience nationales serbes furent les plus intenses. Jamais le Banat occidental n'a eu de relations intimes avec la Roumanie dont il est séparé par la barrière montagneuse des Carpathes.

Les pays balkaniques qui appartiennent à notre État (Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Dalmatie, Carniole et Istrie), ainsi qu'une grande partie de la Serbie méridionale, sont des pays montagneux, faibles producteurs de blé, qui auront un besoin pressant du blé du Banat. La Roumanie, étant un des greniers les plus riches de l'Europe, n'a aucun besoin de l'acquisition d'une nouvelle province agricole.

Étant la continuation de la vallée de la Morava, le Banat occidental constitue une zone territoriale protégeant la frontière septentrionale de la Serbie, qui est tout à fait ouverte — zone couvrant l'entrée de la vallée de la Morava qui, dans les temps historiques, aussi bien que dans la dernière guerre, a toujours représenté une porte ouverte à l'ennemi; enfin, cette région, seule, protège Belgrade, capitale du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, qui resterait sans elle complètement exposée à l'ennemi dès le premier jour de l'agression, comme ce fut le cas lors de la dernière guerre.

Tandis que le Banat occidental, à lui seul, forme une unité géographique et ethnographique liée à la Serbie septentrionale, tandis que sa population roumaine est toujours restée sans importance numérique, ne jouant aucun rôle dans la civilisation roumaine, le Banat oriental, le Comitat de Kraso-Szörény, au contraire, a toujours formé une unité ethnographique, historique et économique avec la Transylvanie. Bien que cette partie orientale du Banat contienne certains éléments serbes, nous n'élevons pas de prétentions sur elle.

## REVUE HISTORIQUE

### LA PÉRIODE LA PLUS ANCIENNE

Suivant les données de l'histoire, le Banat était habité aux temps anciens par les Daces. Puisque les colons romains se retirèrent devant les Goths de la Dacie sur la rive droite du Danube, on doit chercher le berceau de la nation roumaine sur la rive droite du Danube. Donc, les Roumains ne sont pas autochtones dans le Banat.

Le premier établissement des Slaves dans ces régions est mentionné au début du IV<sup>e</sup> siècle, immédiatement après le démembrement de l'État des Huns. Au VI<sup>e</sup> siècle, les Slaves peuplant ces régions tombèrent sous la domination des Avars, et au IX<sup>e</sup> siècle, sous celle des Francs. Lorsque les Hongrois parvinrent dans ces régions, ils y trouvèrent comme indigènes les Slaves qui, suivant l'historien hongrois Szentklaray, étaient en relations suivies avec les Slaves des Balkans. Aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, les Slaves tombèrent sous la domination des Hongrois; sous la dynastie des Arpads, la population serbe de ces contrées joua un rôle important: elle prit part comme armée autonome dans le conflit entre la Hongrie et la Bohême au XIII<sup>e</sup> siècle, et posséda à la cour sa propre noblesse.

### MIGRATIONS SERBES

Après la bataille de Kossovo, le Banat reçut une nouvelle population de Serbes des Balkans.

En 1414, le roi de Hongrie accorda à Stevan Lazarévitch, „despote” serbe, le titre de Gouverneur de la „joupania” de Torontal. Djordjé Brankovitch, „despote” serbe, agrandit les domaines des „despotes” serbes dans les „joupantias” de Tamis et de Kraso où il

exerçait le pouvoir souverain. Après l'effondrement de la Serbie en 1459, l'émigration s'accrut dans de telles proportions que le roi Mathias pouvait écrire au Pape (le 12 janvier 1483) qu'au cours des quatre dernières années, environ 300.000 Serbes étaient passés en Hongrie. Sur la rive gauche du Danube se forma donc une Serbie nouvelle où se concentra la vie politique des Serbes. Le petit-fils du „despote” Brankovitch, Zmai Vouk, est nommé „despote” serbe en 1471 par le roi de Hongrie, avec des droits autonomes particuliers: il ne dépend que du seul roi de Hongrie. En cas de guerre, le „despote” serbe était tenu de fournir un *banderium* de 1.000 cavaliers, tandis que le reste de la noblesse, même le ban de Croatie, n'en fournissait pas plus de 400 (*Desporus autem equites mille dare tenebitur*. — *Corpus juris hungarici*, p. 492, 606).

En général, jusqu'à la bataille de Mohacz, en 1526, les „despotes” et la noblesse serbes jouèrent en Hongrie un rôle politique important. Les Hongrois se retirant de plus en plus au Nord devant l'avance turque, la population du Banat occidental et central devint beaucoup plus dense, et le pays prit un caractère entièrement serbe. Sur les cartes du XVI<sup>e</sup> (Lazius) et du XVII<sup>e</sup> siècle (Tserning, Cluverius) on appelle le Banat central et occidental Rascia, c'est-à-dire le pays serbe. Nulle part on ne trouve trace des Roumains.

#### L'UNITÉ HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DU BANAT N'EXISTE PAS

Les Roumains assurent que le Banat a toujours formé une unité historique et administrative. Cette affirmation manque de justesse. D'abord, la partie Est du Banat, c'est-à-dire le Comitat de Kraso-Szöreny, a formé avec la Petite-Valachie jusqu'à la rivière d'Olt, une unité militaire et administrative, sorte de „Marche”, appelée le Banat de Severin. Cette division entre le Banat de l'Est et celui de l'Ouest et du Centre s'est maintenue pendant l'époque turque. Les Turcs formèrent, en 1552, du Banat central et occidental, le vilayet de Témichvar, tandis que le Comitat de Kraso-Szöreny actuel fut constitué en „Banat de Karansebech et de Lougoch”, dont le ban gouvernait au nom du Prince de Transylvanie, avec résidence à Karansebech. Pendant l'époque autrichienne, le Nord du Banat reçut en 1751 une administration civile, tandis que le Banat méridionale devint, entre 1768 et 1773, les Confins militaires. En 1774, on constitue avec le Comitat de Torontal d'aujourd'hui le district autonome serbe de Velika Kikinda. La division actuelle, en trois Comitats, ne date que de 1873 et de 1874, lorsque furent abolis les Confins militaires et le district autonome de Kikinda. On peut voir par là que l'unité du Banat n'a jamais existé, et que la partie de l'Est était toujours étroitement liée à la Transylvanie.

#### L'ÉGLISE ET LES PRIVILÈGES SERBES

Les territoires du Banat, de la Batchka et de la Baranya comprennent huit diocèses avec vingt et un monastères, dont onze grands et six petits se trouvent dans le seul Banat; tous ces monastères dépendaient du patriarcat Serbe de Petch (Ipek), et tous ont été érigés par les „despotes” ou les nobles serbes<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Note du document*: L'église roumaine, cependant, dépendait du Patriarcat de Constantinople, et comprenait la Moldavie, la Valachie et la Hongrie du Nord-Est.

Lorsqu'en 1683 les Turcs marchèrent de nouveau sur Vienne, un noble serbe Djordjé Brankovitch, apparut, ayant pour but la libération et l'union de tous les pays de la Hongrie méridionale et des Balkans, et la formation d'une Grande-Serbie qui s'étendrait de Triglay jusqu'aux Rhodopes.

Léopold I<sup>er</sup> poussé par la nécessité, accepta en apparence cette idée et nomma immédiatement Brankovitch „despote” du Banat, de la Syrmie et de l'Herzégovine. Le soulèvement fut couronné de succès, les Turcs rejetés de l'autre côté du Danube; mais l'Autriche ne permit pas la réalisation des plans de Brankovitch: elle l'emprisonna en 1689, le jeta dans les cachots de Heb (Eger), où il mourut en 1711.

Ensuite, pendant sa guerre avec la France, et pour se garantir des Turcs, l'Autriche invita la Patriarche Arsénié III fomenter un soulèvement contre les Turcs, promettant aux Serbes, dans un appel qu'elle leur adressa, le 6 avril 1690, la libre élection de leur „Voïvode” et le droit de se gouverner librement selon leur propre volonté (*Servata imprimis religionis suae eligendique Voïvode libertate*. Privilège du 6 avril 1690).

Le 21 août, la chancellerie impériale proclama les privilèges qui formaient la base de l'autonomie religieuse et politique des Serbes du Banat et des autres régions. (*Volumus ut sub directione et dispositione proprii magistratus eadem gens Rasciana perseverare et antiquis privilegiis ejusque consuetudinibus imperturbate frei valeat*. Privilège du 20 août 1691). *Ut gens Rasciana solummodo nostrae caesariae regionisque Maiestatis subiecta, ab omni alia dependentia vero, tam comitatum, quam dominorum terrestrium exempla maneat*. Privilège du 31 mai 1694).

Après la paix de Passarovitz, en 1718, lorsque l'Autriche eut décidé d'étendre son expansion dans les Balkans, la germanisation du Banat commença: en même temps, il fut permis aux Roumains de Moldavie et de Valachie de venir s'y établir; cependant, le Banat conserva quand même son caractère serbe. (V. la nomenclature des localités sur la carte topographique éditée sur l'ordre d'Eugène de Savoie en 1723-1725).

Le Gouvernement austro-hongrois reconnut à deux reprises le caractère serbe de la Hongrie méridionale. En 1790, la Diète (Sabor) serbe de Témichvar, et en 1848, la Diète (Sabor) serbe de Karlovtzi adoptèrent une proposition de création de la Voïvodine serbe, comprenant la Syrmie, la Batchka, le Banat et la Baranya, et les Habsbourg adhèrent à la résolution de la Diète. Le „Voïvode” Chouplikatz fut confirmé le 3 décembre 1848, et le 6 novembre 1849 Kraso fut adjoint à la „Voïvodine” serbe. (Voir en annexe la carte de la Voïvodine serbe de 1853.)<sup>1</sup> Mais à la fin de l'année 1860, la Voïvodine fut supprimée, et en 1867 elle fut incorporée à la Hongrie. À partir de cette époque les Hongrois commencèrent la magyarisation du Banat et des autres provinces serbes.

#### LES ROUMAINS SONT DES NOUVEAUX VENUS

L'histoire ne mentionne absolument pas les Roumains dans cette partie du Banat où les Serbes ont développé une activité politique et civilisatrice si grande. Les Roumains ne descendirent pas dans la grande plaine du Banat avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, en même temps que les colons allemands et les Magyars. Quant aux Roumains orthodoxes de Transylvanie et du Banat oriental, ils se trouvaient sous la juridiction de l'archevêché serbe de Karlovtzi

<sup>1</sup> Document non reproduit.

depuis le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1864. En 1864, un accord fut conclu entre les Roumains et la Cour de Vienne, suivant les termes duquel l'Église roumaine se séparait de l'Église serbe. (Accord conclu en dehors du Patriarcat serbe, et sans qu'il en ait été averti ni son concours sollicité.) sur trois nouveaux diocèses, les Roumains n'en obtinrent qu'un seul, à Karansebech dans le Banat oriental, cependant que les Serbes conservaient leurs évêchés à Témichvar et à Verchatz, ce qui démontre encore que, tout en voulant refouler les Serbes, le Gouvernement austro-hongrois ne pouvait leur contester le Bas-Banat.

#### LES POPULATIONS SERBE ET ROUMAINE

D'après le recensement général de la population en 1910, dans la „joupania” de Torontal, avec Pancevo, il y a :

199.750 Serbes  
et 86.937 Roumains;

et dans la „joupania” de Tamis avec Témichvar

69.905 Serbes  
et 169.030 Roumains;

et de plus, il y a dans ces deux „joupantias” (comitats), c'est-à-dire dans le Banat occidental et central, environ 41.600 autres Slaves (Croates, Slovaques, Ruthènes et autres, que les statistiques hongroises comprennent dans la rubrique „divers”).

Donc, dans ces deux comitats, il y a, au total,

311.255 Slaves  
et 255.967 Roumains

ce qui fait... 55.288 Slaves de plus que de Roumains.

La frontière que nous demandons avec la Roumanie ne concorde pas tout à fait avec celle qui sépare les comitats de Tamis et de Kraso, car celle-ci laisse à la Roumanie une partie du comitat de Tamis, comprenant les arrondissements de Buzijas [Buziaş], de Lipova et l'arrondissement entier de Rekas, à l'exception du village Bukovac [Bucovăi]; ensuite, deux villages (Gertenyes et Sosd) de l'arrondissement de Deta, — et attribue à notre État treize localités de l'arrondissement de Jàm et treize autres de celui de Nova Moldava appartenant au comitat de Kraso [Krassó].

Dans notre partie du Banat ainsi délimitée (Voir la carte annexée), il y a, d'après la statistique hongroise de 1910 :

316.286 Slaves (y compris ceux que la statistique hongroise classe dans la rubrique «divers»);  
tandis qu'il n'y a que :

212.396 Roumains.  
c'est-à-dire 103.890 Roumains de moins que Slaves.

Malgré tous les efforts du Gouvernement autrichien d'abord, du Gouvernement hongrois ensuite, qui ont usé de tous les procédés permis ou interdits pour affaiblir le caractère serbe du Banat en le peuplant d'Allemands, de Magyars et de Roumains, le caractère principalement serbe de la partie du Banat revendiquée par notre État a été conservé, et le nombre des Serbes y est plus élevé que celui de toute autre nationalité. En effet, dans cette partie du Banat, il y a 194.876 Magyars et 309.889 Allemands, sur une population totale de 1.042.058 habitants.

Nous ne prenons pas en ligne de compte les Allemands colonisés, car ils n'ont de contact en aucun point avec les territoires allemands, et l'on ne peut reconnaître aucun droit à une existence indépendante ou à l'union avec l'Allemagne, aux Allemands qui ont été établis contre la volonté de la population habitant ces régions, et dans l'unique but de mettre obstacle au développement national, c'est-à-dire à l'union des Serbes indigènes avec ceux du Royaume de Serbie.

De plus, le caractère serbe de cette partie du Banat peut être jugé également par ce fait que les Serbes, dans le Banat occidental et central, possédant onze fois plus de terres que les Roumains. Ensuite, cette partie du Banat doit également être considérée comme région serbe, du fait que le mouvement intellectuel s'y trouve aux mains des Serbes, et que les Serbes originaires de ces régions ont fondé et développé la littérature serbe et donné à leur nation un très grand nombre d'hommes de lettres et de savants célèbres.

Comme nous l'avons déjà dit, les Allemands n'entrent pas en ligne de compte dans la question de délimitation des différentes nationalités. Ils sont trop éloignés de leurs territoires, ne sont pas établis sur un territoire continu, et n'ont aucun contact avec l'Allemagne. Quant aux Serbes et aux Roumains qui touchent leurs territoires nationaux, ils doivent être délimités. Les Serbes sont en contact au Sud et à l'Ouest avec leurs conationaux, les Roumains le sont avec les leurs à l'Est.

C'est par conséquent du côté de l'Est que la délimitation entre Serbes et Roumains devra se faire. Celle entre Serbes et Hongrois se fera au Nord.

Il peut être procédé facilement et équitablement à la délimitation entre les Serbes et les Hongrois. Dans la partie yougo-slave du Banat, il y a 194.876 Magyars, dont un grand nombre de fonctionnaires, employés et gens de service, avec leurs familles. Le Gouvernement hongrois a toujours nommé intentionnellement aux postes de fonctionnaires, d'employés et de garçons de bureau, des Magyars, dans un but de propagande et de contrôle sur les populations appartenant à d'autres nationalités. Tous les fonctionnaires et employés des chemins de fer, du service des routes, des canaux, et tous les gendarmes des différents services, sont Magyars. Leur nombre atteint souvent 20 p. 100 du chiffre total de la population. Si l'on déduit donc ce nombre, il reste dans notre Banat au plus 160.000 habitants Magyars établis à demeure, qui ne se trouvent nulle part en masses compactes ni en contact avec le territoire magyar national.

Il faut de plus faire remarquer que la statistique hongroise officielle est notoirement peu sûre, surtout au détriment des Slaves. Nous en possédons une preuve dans la statistique des Serbes orthodoxes rédigée par le patriarcat serbe de Karlovtsi, suivant laquelle le nombre des Serbes dans les comitats de Torontal et Tamis s'élève à 322.378 contre 269.651 seulement indiqués à la statistique hongroise.

Le Banat, la Batchka et la Syrmie formaient la Voïvodine serbe de 1840 à 1860. La population était en très grande majorité serbe. Craignant cet élément qui était en contact immédiat avec la Serbie, les Autrichiens et les Hongrois amenaient et colonisaient des éléments étrangers. Malgré tout, cependant, les Serbes demeurèrent, dans le Banat occidental et central, très supérieurs aux Roumains, tant au point de vue numérique et matériel qu'à celui de la culture en général.

Étant donné tout ce qui vient d'être brièvement exposé, personne ne peut posséder de droit national plus grand à la possession de cette province que les Serbes. En plus, le Banat occidental et central ne peut être attribué à personne d'autre, car par une telle attribution on enlèverait au royaume des Serbes, Croates et Slovènes des territoires peuplés en majorité de Serbes, et on ne garantirait pas la capitale, Belgrade, qui continuerait à se trouver à proximité de la frontière d'un État étranger: de plus, la vallée de la Morava serait découverte et exposée à une invasion étrangère, car toutes les incursions ennemies du passé ont emprunté cette vallée pour pénétrer en Serbie. En outre, le Banat est l'unique grenier de la Serbie et toute sa vie économique et commerciale gravite vers Belgrade.

Pour toutes ces raisons, notre État demande que le Banat occidental et central soit reconnu comme pays serbe. Il est utile de faire remarquer et prendre en considération le fait que dans la partie roumaine du Banat oriental et dans les autres territoires de la Hongrie qui sont revendiqués par la Roumanie, il reste (d'après les statistiques hongroises) environ 70.000 Slaves.

#### FRONTIÈRES ENTRE LE ROYAUME DES SERBES, CROATES ET SLOVÈNES ET LE ROYAUME DE ROUMANIE

Frontières entre Royaume des Serbes, Croates et Slovènes et le Royaume de Roumanie devront être telles qu'elles remplissent, au point de vue stratégiques, au moins les trois conditions suivantes:

1. Que la sécurité du Bas-Banat soit complètement assurée;
2. Que Belgrade, capitale du Royaume, soit à l'abri de toutes les éventualités; et
3. Que la vallée de la Morava soit assurée contre toute opérations militaires par surprise.

Une défense efficace du Banat ne peut être assurée que par la ligne de défense que nous proposons comme frontière. À l'Ouest de cette ligne, il n'existe aucune position stratégique d'une certaine valeur pour la défense de notre pays. Bien plus, cette ligne, que nous prenons comme frontière, est elle-même dominée par toutes les positions se trouvant à l'Est, et elle ne remplit que dans une mesure très restreinte les véritables conditions d'une bonne frontière.

Quant aux conditions que devrait remplir la nouvelle frontière au point de vue de la sécurité de la défense de Belgrade, il nous semble qu'elles sont claires par elles-mêmes et ne demandent pas de commentaires particuliers. La capitale de n'importe quel État représente à tous les points de vue son bien le plus précieux, et pour cette raison elle doit être garantie contre toutes les éventualités. L'une des conditions les plus importantes de cette sécurité est que la capitale soit aussi loin que possible de la frontière.

Enfin, une importance de premier ordre doit être attachée à la demande concernant la protection de la vallée de la Morava.

La vallée de la Morava a toujours été le but des opérations militaires les plus importantes, dirigées contre la Serbie. Aujourd'hui encore elle présente la même importance stratégique que celle qu'elle possède depuis des siècles. C'est incontestablement une route naturelle de la plus grande importance pour les opérations et les communications et, par conséquent, sa sécurité doit être garantie.

Les défenses de la vallée de la Morava se trouvent sur les positions de la rive gauche de la rivière Poretchka. Cette ligne se prolonge au Nord, par-delà le Danube, et emprunte la chaîne des montagnes de Veterani—Svinika—Rechidjbanya—Lipova-sur-Moris.

Pour satisfaire à ces trois conditions stratégiques, la nouvelle frontière devrait être reportée beaucoup plus à l'Est de la ligne que nous proposons. Elle devrait, au moins, passer par la ligne Kazan—Sterbetz—Svinjika—Kumlea—cote 1458—Rechidjbanya [Resicabánya]—Lipova-sur-Moris, parce que c'est la ligne de défense stratégique naturelle sur laquelle pourrait être organisée la défense de notre État.

Cette ligne domine toutes les positions à l'Ouest, et par conséquent, celui qui est maître de cette ligne, sera également maître, au point de vue géographico-stratégique, de toutes les autres positions dans la direction de la Theiss et du Danube; il serait donc naturel que la nouvelle frontière empruntât ce tracé.

Cependant, nous avons tracé notre frontière beaucoup plus à l'Ouest et en suivant une ligne moins avantageuse, par suite de considérations purement politiques et pour éviter à tout prix tout ce qui pourrait troubler l'amitié séculaire qui nous unit à nos voisins roumains.

Ce qui vient d'être exposé démontre clairement que la ligne que nous proposons comme frontière de ce côté est nécessaire et justifiée.

#### FRONTIÈRE AVEC LA ROUMANIE

La frontière part du point où se rencontrent les trois frontières serbo-bulgaro-roumaine, entre le village Aktchar [Arčar] et l'embouchure de la rivière Skomlia, et remonte le Danube jusqu'en face du village Brufica [Brnjica] (sur la rive gauche du Danube); de ce point elle se dirige au Nord en suivant la crête jusqu'à la cote 736, traverse la rivière Néra à l'Ouest de la cote 596, puis en passant par le village Illadia [Ildia] (qui reste du côté roumain), elle continue au Nord en passant par le village Goruja [Goruia] (du côté serbe), passe entre les villages Degnaeska [Dognácska] (du côté serbe) et Izgar [?] (du côté roumain), traverse la rivière Berzava, à l'Est de la localité Nim Bagsan [Boksánbánya]. De ce point elle oblique au Nord-Ouest vers le village Izgar (du côté serbe), puis vers Bazias [Buziaş], Jhittyas [Hitiaş], Temes-Bekas [Temesrékas], Roman Bencsek [Felsőbencsek, Alsóbencsek] (qui restent du côté roumain) ensuite, passe par Sracsany [Seceani] et Segenthan [Şagu?] (qui restent du côté serbe), puis elle continue au Nord en descendant vers la rivière Maros, entre la ville d'Arad et le village Zadorlak [Zádorlak].

## ANNEXE IV

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA DÉLÉGATION SERBE-CROATE-SLOVÈNE  
LES FRONTIÈRES NORD DU ROYAUME DES SERBES-CROATES-SLOVÈNES

## DÉLIMITATION ENTRE SERBES ET MAGYARS DANS LA BATCHKA

La Batchka est une région située entre le Danube et la Theiss, qui ne possède pas de frontière naturelle vers le Nord. Cette plaine fertile comprend une étendue de 10.000 kilomètres carrés. À l'exception de deux canaux qui unissent le Danube et la Theiss, ces deux fleuves y sont seuls navigables. Ils convergent dans la direction de Belgrade, respectivement dans celle de la plaine de la Morava et du Vardar, et c'est dans cette direction qu'ils dirigent les produits naturels de la Batchka vers des régions pauvres en céréales.

Lorsque des Magyars descendirent dans la Batchka vers la fin du IX<sup>e</sup> siècle, ils y trouvèrent des Yougo-Slaves, qui s'y maintinrent jusqu'au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. L'armée turque anéantit en 1516 la population de la Batchka, dans laquelle de nouveaux éléments serbes des Balkans vinrent s'établir progressivement pendant la période turque (1526-1686) et donnèrent à la Batchka une physionomie serbe. Il est, par conséquent, compréhensible que la Batchka soit dénommée sur des monuments de l'époque, et sur des cartes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> Rascia, Raczorszag, c'est-à-dire le pays serbe.

L'historien magyar Dr. Ignasz Acsady a calculé, d'après les listes des personnes payant des impôts de 1720 à 1721, qu'il y avait alors dans la Batchka 95 p. 100 de Serbes, 3 1/2 p. 100 de Magyars et 1 1/2 p. 100 d'Allemands.

Immédiatement après la libération de la Batchka (1686), les autorités centrales commencèrent à coloniser systématiquement la Batchka avec des éléments magyars et allemands. Cette action a été surtout intensifiée depuis la conclusion du compromis austro-hongrois en 1867.

D'après les statistiques officielles, la Batchka entière a 812.000 habitants. Sa population est plus mélangée que celle de n'importe quelle autre province austro-hongroise, excepté le Banat. La statistique des nationalités de cette région est, encore plus que celle du Banat, faussée à l'avantage de la nationalité magyare. Selon la méthode bien connue employée tant en Hongrie qu'en Autriche, pour peu que l'on s'exprimât en langue officielle on était généralement classé dans la catégorie des nationaux magyars ou allemands, sans qu'il fût tenu compte du fait que les personnes en questions pouvaient appartenir à une autre nationalité par la naissance, le sentiment national et la langue maternelle.

La Batchka se prêtait mieux que toute autre contrée de la Hongrie à ces procédés. Dans cette région vivent en grand nombre deux branches de la famille yougo-slaves, appelées «Bounievtsi» et «Choktsi», chez lesquelles, quoiqu'elles soient de purs Serbo-Croates par la langue, le sang et les coutumes nationales, le sentiment de la solidarité nationale ne s'est pas suffisamment développé. Pour cette raison et par leur affinité religieuse avec les Magyars (car ils sont sans exception des catholiques romains) ils formèrent l'objet préféré de la magyarisation et de la falsification des statistiques officielles.

D'après les recherches de l'ethnographe indigène Manditch, il y avait dans la Batchka, en 1897, 95.348 Bounievtsi et Choktsi. En tenant compte de l'accroissement de la population de 1897 à 1900, on peut évaluer le nombre de ces deux branches de la nation serbo-croate au moins à 100.000. Par contre, la statistique officielle magyar compte, dans la même année, parmi les 70.345 «divers», seulement 68.527 Bounievtsi et Choktsi, ce qui fait de ce seul chef, une différence de 32.000, ôtés aux Serbo-Croates et ajoutés au nombre des vrais Magyars.

L'exactitude de la statistique de Manditch est confirmée, pour ainsi dire inconsciemment, par la monographie officielle publiée par le Comitat de la Batchka en 1895, d'après laquelle les Serbes forment la majorité de la population de Subotica (Szabadka), donc en contradiction flagrante avec la statistique officielle hongroise.

Suivant la statistique officielle hongroise de 1910, dans la Batchka, il y a, sur un total de 812.382 habitants:

363.513 Magyars;

190.697 Allemands;

30.137 Slovaques;

386 Roumains;

10.760 Ruthènes;

1.279 Croates;

145.063 Serbes;

70.345 divers (dont 68.527 Bounievtsi et Choktsi et 141 Tchèques).

Donc, il y a 214.869 Serbo-Croates (y compris les Bounievtsi et les Choktsi) et 41.038 autres Slaves (Tchéco-Slovaques) ou, au total, 254.907 Slaves.

Mais notre État ne réclame pas la Batchka entière. D'après la carte ci-jointe<sup>1</sup>, restent à la Hongrie l'arrondissement de Bacsalmás (moins la localité de Baimok [Bajmok]), la ville de Baja et l'arrondissement de Baja (moins les villages de Bereg et Santovo), avec 112.302 habitants (dont 70.257 Magyars, 10.340 Slaves et 31.371 autres). Le reste de la Batchka, qui devrait être attribué au Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, compte 700.080 habitants qui, d'après la statistique hongroise, se décomposent en:

245.567 Slaves (Serbo-Croates et autres);

293.256 Magyars;

161.591 divers (dont la grande majorité est allemande).

En rectifiant le nombre respectif des Slaves et des Magyars du seul chiffre de 32.000 Bounievtsi et Choktsi portés comme Magyars, le nombre de Slaves dans cette partie yougo-slaves de la Batchka, dépasse 277.000, tandis que le nombre des Magyars se réduit à 261.000. Les Slaves y ont donc aussi la majorité relative, ainsi que la prépondérance intellectuelle et économique, ayant la plus grande part des terres entre les mains, et formant la majorité de la population urbaine (dans les trois plus grandes villes de la Batchka: Subotica, Novi Sad et Sombor [Zombor], les Serbo-Croates forment la majorité absolue ou relative).

La proportion numérique sera encore plus favorable aux Slaves lorsque cette région sera réunie à l'État des Serbes, Croates et Slovènes.

<sup>1</sup> Non reproduite.

Dans la Batchka, comme dans le Banat, les fonctionnaires, employés et serviteurs des différents services, des diverses institutions, des chemins de fer, étaient recrutés dans les rangs des Magyars fanatiques qui consacraient leur vie entière à la propagande plutôt qu'à leur service. Ces fonctionnaires magyars abandonneraient cette région, comme toutes celles peuplées d'une majorité non magyare, aussitôt que le pouvoir magyar aurait cessé de s'y exercer.

Il faut observer encore que non seulement le nombre des Serbo-Croates catholiques a été réduit par la statistique officielle hongroise à l'avantage des Magyars, mais aussi le nombre des Serbes orthodoxes donné par la statistique ne doit pas répondre à la vérité. On doit forcément arriver à cette conclusion, si on compare le nombre donné par la statistique officielle pour l'année 1910 (145.065 Serbes orthodoxes dans la Batchka) au résultat du recensement fait en 1903 par le Consistoire orthodoxe de la Batchka (189.346 Serbes orthodoxes dans la même région). Donc, on ne s'éloignera pas de la vérité en admettant que le nombre total des Slaves dans la partie de la Batchka réclamée par notre État atteint 300.000, tandis que le nombre de la population stable de langue magyare, déduction faite de la population flottante fonctionnaires et serviteurs de l'État) et des 18.000 Juifs qui se sont déclarés Magyars, n'arrive pas à 200.000.

Cette différence pourra être encore corrigée en prêtant le secours de l'État, sur la base de la réciprocité, aux Magyars qui voudront émigrer du territoire yougo-slave en Hongrie, et aux Serbo-Croates qui seront prêts à abandonner les régions qui seront conservées à la Hongrie, pour s'établir en pays yougo-slave.

Car il ne faut pas oublier que si un nombre assez important de Magyars épars sera forcément englobé dans notre État, de l'autre côté il restera en Hongrie, en dehors des frontières de notre État, environ 200.000 Yougo-Slaves (le long de la frontière occidentale de la Hongrie, aux bords du Danube, de Presbourg à Baja et dans la région de Segedin, de Baja et d'Arad).

Dans tous les cas, les minorités nationales ne seront pas opprimées, et notre État est prêt à leur donner toute garantie contre la dénationalisation, ne voulant pas suivre le système d'oppression adopté par les Magyars au détriment des autres nationalités de l'ex-Hongrie.

#### DÉLIMITATION ENTRE LES SERBO-CROATES ET LES HONGROIS EN BARANYA ET AU SOMOGY

La population de la Baranya orientale était autrefois presque exclusivement serbo-croate. Mais les différentes migrations et les guerres qui ont eu lieu dans ces parages, l'extermination des Serbes, faite méthodiquement, surtout pendant l'insurrection de François Rakoczy (1703-1711), l'expulsion systématique de l'élément serbe et la colonisation forcée par l'élément étranger, ont affaibli la population indigène serbo-croate de cette province.

À ces événements historiques s'est ajoutée la politique austro-hongroise, laquelle, guidée constamment par l'idée de germanisation et de magyarisation, établissait au milieu de la population serbo-croate de ce pays d'abord les Allemands, ensuite les Magyars. En outre, l'Autriche favorisa les noblesses allemande et magyare, en leur octroyant en Baranya d'énormes lots de terrains, qu'elles détiennent encore aujourd'hui (Voir la note ci-incluse). Ces grandes propriétés foncières sont exploitées en régie, sous la direction des Allemands et des Magyars et par la main-d'oeuvre allemande et magyare importée, et facilitent ainsi la colonisation et la germanisation de cette province.

Les colonies allemandes et magyares, jouissant de la bienveillance et de la protection des autorités hongroises, se comportaient peu amicalement envers les indigènes.

Dans la partie de la Baranya (Voir la carte ci-jointe)<sup>1</sup> qui, d'après la délimitation proposée, doit revenir au Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, il y a 31.711 Serbo-Croates et 42.074 Magyars. Mais ce dernier nombre comprend plusieurs milliers de Serbo-Croates qu'on a fait passer pour des Magyars, ainsi que tous les fonctionnaires magyars et non magyars, arbitrairement inscrits comme tels, avec leurs familles (employés, ouvriers des chemins de fer, des mines, des usines, des routes, etc.). En conséquence, la population serbo-croate dans cette région égale au moins, si elle ne la dépasse pas, la population établie à demeure de nationalité magyare.

Cette partie de la Baranya, qui d'ailleurs ne comprend qu'un peu plus de 100.000 habitants, est réclamée par notre État comme un lien indispensable entre la région yougo-slave d'Osek [Osijek] (Slavonie) et celle de Sombor [Zombor] (Batchka).

Pour des raisons analogues, l'État des Serbes, Croates et Slovènes doit revendiquer l'étroite zone au Nord de la Drave, qui renferme le chemin de fer reliant les régions yougo-slaves au delà de la Moura (Medjournourié et Prékomourié avec la Slavonie et la Batchka (ligne Zakany—Barcs—Siklos—Mohacs). Dans cette bande de territoire, il y a de nombreuses localités serbo-croates, tandis que le nombre des Magyars de cette région qui devraient être annexés à notre État n'atteint que quelques milliers d'hommes.

#### LES GRANDES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES (LATIFUNDIE) HONGRO-ALLEMANDES EN BARANYA

1. *Propriété de Beljè*. — Propriétaire: l'Archiduc Frédéric, ancien Commandant en chef de l'armée austro-hongroise. Superficie: 62.570 hectares.

2. *Propriété de Darda*. — Propriétaire: le Prince-régnant allemand de Schaumbourg—Lippe. Superficie: 28.248 hectares.

3. *Propriété du Diocèse catholique de Petchouï (Fünfkirchen)*. — Superficie: 14.750 hectares.

4. *Propriété de l'archevêché catholique de Petchouï*. — Superficie 12.600 hectares.

5. *Propriété de Tchiklouché [Siklós]*. — Propriétaire: la famille hongroise Bégnovski. Superficie: 7.990 hectares.

6. *Propriété de Saint-Loerinz [Szentlőrinc]*. — Propriétaire: Comte Esterhazy. Superficie: 6.349 hectares.

7. *Propriété de Chelič*. — Propriétaire: Comte Drachkovitch. Superficie: 6.813 hectares.

#### MEDIJOURIÉ

Le triangle entre la Moura, la Drava et la frontière austro-hongroise est habité par une population croate (92 p.100) et il appartenait, d'après les droits historiques, au royaume de Croatie. En 1861, le gouvernement de Vienne a reconnu sa réunion avec la Hongrie.

À l'occasion du compromis hongrois-croate (1868), les Magyars ne consentirent même pas à discuter pour établir à qui appartenait réellement ce territoire. De cette façon, l'administration resta dans leurs mains.

<sup>1</sup> Non reproduite.

Par la nationalité de sa population et par sa situation géographique, le Medjournourié, comme la suite naturelle et ininterrompue des Slovenske Goritsé [Gorice] (Windisch-Büheln) dans la partie slovène de la Styrie, appartient, en toute évidence, à l'État des Serbes, Croates et Slovènes, pour lequel sa population s'est déclarée non seulement par l'accueil enthousiaste qu'elle fit aux troupes yougo-slaves libératrices, mais, même avant l'arrivée de ces troupes, par la résistance ouverte qu'elle opposa à ses oppresseurs magyars.

Les Magyars tentèrent de briser cette résistance en usant des procédés brutaux qui leur sont propres: la détention et le massacre des notabilités locales. Ce terrorisme magyar renaîtrait de nouveau si ce pays retombait en leur pouvoir.

#### PRÉKOMOURIÉ

Le nom de Prékomourié s'applique à la partie de la Hongrie située entre la Moura, la Koutchnitsa et la Raab et s'étendant vers le Nord jusqu'à Saint-Gothard et à l'Est, à peu près jusqu'à la Krka.

D'après le principe des nationalités, les habitants de cette région appartiennent à l'État des Serbes, Croates et Slovènes, car ils sont en grande majorité Slovènes de race et de langue.

La frontière ethnographique du côté occidental du Prékomourié pourrait servir de frontière politique à l'égard de l'Autriche allemande, de façon à ce que la vallée de Doberbach, peuplée par des Allemands, n'y serait pas comprise. Au Nord, la frontière suivrait le fleuve de Raab, depuis Donji [Dolnji] Sanik (Alsoszolnok [Alsószölnök]) jusqu'à Haromhas; puis elle se dirigerait vers le Sud, et après avoir atteint le fleuve de Krka, près de Domafold [Dömefölde] et la Mala Krka (Kiss Kerka), près de Kercsa, elle suivrait le partage des eaux entre la Krka et la Lendava.

Les habitants du Prékomourié sont les derniers représentants des Slovènes pannoniens, qui avant l'invasion des Magyars, occupaient presque toute la Hongrie centrale et occidentale, et y étaient organisés dans un propre État, ayant à sa tête le prince Kotsel. La capitale de cet État était située sur le Blatno yézéro (lac Balaton).

Aujourd'hui, les habitants slovènes du Prékomourié sont au nombre de 92.000. Plusieurs ouvrages ont été écrits dans leur dialecte, et la société biblique anglicane a publié, dans ce dialecte, une traduction complète de la Bible.

En Hongrie, la langue slovène ne jouissait d'aucun droit; elle était exclue des écoles et elle n'existait pas comme langue officielle. Malgré cela, les Slovènes y ont conservé leur nationalité et leur conscience nationale. Ils ont salué avec enthousiasme les troupes yougo-slaves qui, après l'écroulement de la Monarchie austro-hongroise, sont venues pour les libérer du joug magyar. Ils sont tous unanimes dans leur désir de voir leur territoire rattaché pour toujours à l'État des Serbes, Croates et Slovènes.

Au Prékomourié slovène se rattache le territoire au sud-ouest de N. Kanizsa, habité exclusivement par les Croates de la rive gauche de la Moura, qui forment une masse compacte avec leurs frères du Medjournourié.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> L'aperçu historique de la frontière nord de l'Autriche Hongrie n'est pas reproduit.

FRONTIÈRE ENTRE LE ROYAUME DES SERBES, CROATES ET SLOVÈNES  
ET L'AUTRICHE ALLEMANDE ET LA HONGRIE

POINT DE VUE STRATÉGIQUE

La frontière entre le royaume des Serbes, Croates et Slovènes et l'Autriche—Hongrie peut être divisée, au point de vue géographico-stratégique, en trois parties :

1. La partie allant d'Arad et suivant le cours du Maros jusqu'à la Theiss;
2. La partie entre la Theiss et le Danube;
3. La partie qui s'étend du Danube à la frontière italienne.

La partie de la frontière allant d'Arad à la Theiss est l'unique ligne qui remplit toutes les conditions d'une frontière stratégique, parce qu'elle est la seule barrière défensive dans cette direction. Ni au Nord, ni au Sud de cette ligne, on ne trouve d'autre ligne pouvant remplir les conditions d'une bonne frontière; c'est pourquoi, après avoir également pris en ligne de compte d'autres considérations, nous l'avons prise comme frontière.

De la Theiss au Danube, la frontière traverse la plaine; c'est pourquoi son tracé emprunte les cotes qui présentent les meilleurs positions défensives de ce côté. Si la frontière était déplacée vers le Sud, toute la défense de la Batchka serait compromise. Les Hongrois disposant d'un grand nombre de voies ferrées et de lignes de communication dans la région qui s'étend entre la Theiss et le Danube, toute offensive éventuelle austro-hongroise serait très probablement faite dans cette direction. Par suite de cette considération, il est clair que l'intérêt général des Alliés exige que cette direction d'opérations soit assurée et ce n'est possible qu'à la condition que la frontière suivie le tracé proposé par nous.

La partie de la frontière qui s'étend du Danube à la frontière italienne, suit la ligne de partage des eaux entre la rivière Drava et le lac Blatno, Raab; cette ligne est celle qui remplit le mieux les conditions stratégiques d'une bonne frontière. C'est la seule ligne au nord des centres yougo-slaves importants: Tsélovets [Celovec] (Klagenfurt), Lyoublyana [Ljubljana] et Varagedine [Varaždin], sur laquelle puisse être organisée la défense fortifiée de la Slovénie et de la Croatie. Toute autre ligne pourrait compromettre la défense de ces territoires.

Nous attirons particulièrement l'attention de nos alliés sur cette de la frontière qui représente le front le plus rapproché de l'Allemagne. La direction la plus probable d'une offensive austro-hongroise suivrait l'espace entre la Theiss et le Danube; celle d'une offensive éventuelle de la part de l'Allemagne emprunterait certainement cette partie de la frontière.

La future paix mettra de toute façon l'Europe occidentale à l'abri de toute attaque de l'Allemagne qui, sans aucun doute, tendra à la réalisation de ses plans écroulés de pénétration à travers les Balkans vers le Golf Persique et les Indes, justement en Orient, dans les Balkans même.

Il n'est pas exclu que l'Allemagne trouve dans les Balkans, parmi les États danubiens, des alliés qui consentiraient à associer avec elle au moment propice, en échange de promesses spéciales et avec l'espoir d'agrandir considérablement leurs territoires à nos dépens.

Pour des motifs traditionnels, politiques et militaires, c'est certainement notre peuple qui restera toujours l'adversaire le plus sûr de toute tentative de pénétration allemande en Orient et en Extrême-Orient.

Son plus vif désir est de résister dans l'avenir, comme il l'a fait dans le passé et le fait encore dans le présent, à toute invasion germanique, et de se donner tout entier à cette tâche. Mais pour qu'il puisse réaliser ces désirs et remplir ce devoir, il est de toute nécessité de lui créer des conditions favorables pour cela. La condition primordiale d'une défense efficace est d'avoir une bonne frontière stratégique, et il n'y en a pas d'autre qui remplisse cette condition que celle que nous demandons justement. Si cette frontière nous est accordée, la défense de notre territoire, de ce côté, pourra être organisée d'une manière beaucoup plus efficace.

#### FRONTIÈRE AVEC L'AUTRICHE ET LA HONGRIE

En partant de la frontière serbo-roumaine sur le Maros (entre la ville d'Arad et le village Zadorlats [Zádorlak]), la frontière descend le Maros jusqu'à son embouchure dans la Theiss. De cet endroit, elle descend la Theiss jusqu'en face la localité d'Horgos; oblique ensuite à l'Ouest, en passant au Nord du village d'Horgos, puis à la cote 131; ensuite par le village Melykut (du côté hongrois) et débouche au bras Est du Danube, au Sud du village Bathmonostor, traverse le Danube près de la cote 90; de cet endroit, elle se dirige au Sud-Ouest par le village de Bar (de notre côté), à la cote 207 et ensuite au Sud-Ouest, en passant près du village Szederkeny (du côté magyar), puis à la cote 408. De ce point, elle oblique à l'Ouest, en passant au Nord du village Vizslo [Diósvizsló?], elle atteint la cote 102, puis passe au Nord du village Ujfalu [Németújfalu?], de Derany [Darány] et de Babacska [Babócsa] (qui restent du côté serbe). La frontière oblique ensuite au Nord-Ouest vers les villages Udvarhely [Somogyudvarhely?], Szentá, Iharos, Bereni [Iharosberény] (qui restent du côté serbe) à la cote 192, puis oblique à l'Ouest, en passant par la ligne médiane entre la localité Horvat Miklos [Somogyszentmiklós?] (du côté magyar) et Moura Kerestur [Murakeresztúr] (du côté serbe); de là, elle se dirige au Nord à la cote 325, puis au Sud-Ouest, en passant par le village Szemenye elle débouche à la rivière Moura, à l'Est, de la localité E.Szemenye, puis, elle continue à suivre la Moura jusqu'à l'embouchure de la rivière Lendava. De cet endroit, elle oblique au Nord, passe par les cotes 328, 165, 218, puis plus au Nord elle débouche à la rivière Raab, à l'Est de la localité Saint-Gothard [Szentgotthárd]; ensuite, elle descend la rivière Raab jusqu'à la frontière actuelle entre l'Autriche et la Hongrie; elle suit cette frontière jusqu'à la localité Kloch (du côté serbe); de cet endroit, elle oblique au Sud-ouest et descend à la Moura près de l'embouchure de la rivière Gnas, puis elle remonte la Moura jusqu'à l'embouchure de la rivière Sulem (au Sud de la ville Leibnitz); de ce point, elle se dirige au Sud-Ouest, à la cote 623, puis à la localité Arnfels (du côté serbe), ensuite, en passant par la cote 758, elle oblique à l'Ouest vers Rodelberg (cote 1048); continue à l'Ouest en passant généralement au Sud de Sankt-Martin au Sud des villages Walfnitz, Sankt-Johann, Sankt-Donat, puis à la cote 1076; ensuite au Nord de Belyak [Beljak] (Villach) à la cote 1102, à la cote 2121; oblique au Sud en traversant la rivière Zila près de la localité Maderhilf (du côté de l'État serbe-croate-slovène), puis, en suivant la crête, elle traverse la cote 2234 et atteint la ville de Pontafel.

## RAPPORT DU GÉNÉRAL PATEY, ENVOYÉ SPÉCIAL DU GÉNÉRAL BERTHELOT

D. Sans N°

8 février 1919.

Les troupes hongroises ayant attaqué un détachement roumain, le 14 Janvier 1919, au moment où celui-ci venait occuper le ville de Zalău<sup>1</sup> qui devait être évacuée conformément à une convention passée entre les deux commandants de troupes intéressés, et, à la suite de cette attaque, le Commandant Roumain ayant procédé à l'arrestation du Commissaire Général délégué du Gouvernement Hongrois Dr. Apathy, vous m'avez prescrit, par ordre du 20 Janvier 1919<sup>2</sup> de me rendre à Sibiu<sup>3</sup> auprès du Conseil National Roumain de Transylvanie et du Général Mosoiu, Commandant les troupes d'occupation roumaines, pour prendre tous renseignements utiles au sujet de ces incidents; puis d'aller sur place pour procéder à une enquête et rechercher, en particulier, qu'elle était la responsabilité du Dr. Apathy dans ces événements.

Enfin, je devais examiner la situation actuelle de la Transylvanie et faire toutes propositions de nature à ramener le calme dans toute cette région.

Au cours d'un entretien au sujet de la mission, vous m'avez fait connaître qu'à votre passage à Cluj<sup>4</sup> le 31 Décembre, vous avez spécifié que les troupes hongroises ne pouvaient, en aucun cas, séjourner dans une même localité avec les troupes roumaines, que, par maintien des autorités locales, il fallait entendre que celles-ci devrait travailler uniquement dans l'intérêt absolument local et non pour le Gouvernement Central de Budapest et que, par suite, aucune ressource ne devait être prélevée au bénéfice de celui-ci ni aucun recrutement effectué en Transylvanie pour les forces hongroises; que la stabilisation des troupes roumaines dans les limites fixées à Cluj d'accord avec Mr. Apathy dépendait de l'attitude des hongrois qui devaient s'abstenir de tout acte d'hostilité et de meurtres sur les populations roumaines.

Enfin, vous m'aviez donné toute liberté pour me porter là où je jugerais ma présence utile et pleins pouvoirs pour indiquer aux autorités roumaines les mesures qu'il me paraîtrait utile de prendre, ajoutant que vous aviez la certitude que ces autorités ne manqueraient pas de se conformer à mes suggestions.

1<sup>ère</sup> PARTIE

Accompagné du Lieutenant-Colonel Marche du Génie, des Capitaines Loucherer et Romalo, je partis de Bucarest le 21 Janvier à 6h. 30 du matin par le train journalier.

<sup>1</sup> *Note du document:* Appellation roumaine de la ville nommée Zilah par les hongrois.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> *Note du document:* Appellation roumaine de la ville nommée Hermannstadt par les Saxons et Nagy Szeben par les hongrois.

<sup>4</sup> *Note du document:* Appellation roumaine de la ville appelée Klausenbourg par les Saxons et Kolosvar par les Hongrois.

J'arrivai à Brasov à 19 heures: soit 170 km. en 12 heures 30, pour ne repartir, de ce point, que le lendemain à 5 heures.

Durant la nuit, les voyageurs très nombreux quittaient les wagons non chauffés et ouverts, pour s'entasser dans les salles d'attente.

J'entrai à Sibiu le 22 à 14 heures: soit 155 km. en 9 heures.

Je trouvai là le Capitaine Ameil de la Mission Française de Budapest envoyé par le Lieutenant-Colonel Vix Chef de cette Mission, pour enquêter également sur l'affaire Apathy.

Cet officier arrivé le 21, avait commencé son enquête. À partir de ce moment, il travailla avec moi et je le fis assister à mes entretiens.

Les membres du Comité National Roumain de Transylvanie et, plus spécialement, son Président Mr. Mandou [Maniu] ainsi que le Général Mosoiu se sont mis à mon entière disposition pour tous les renseignements que je leur ai demandés et m'ont tenu régulièrement au courant des événements portés à leur connaissance.

Une grève dans les mines de Petrosani était en voie de solution.

Une grève des employés de chemin de fer déclarée le 22 matin fut terminée le soir même. Ce personnel est composé de Hongrois comme celui de toutes administrations établies par les Magyars.

Le 23 au matin, j'eus avec le Dr. Apathy, amené le 15 de Cluj à Sibiu, une longue conversation relatée dans un procès-verbal signé de l'intéressé et sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir.

Dans la soirée, des télégrammes de Cluj annonçaient une grève des employés de chemin de fer et des employés de l'Administration Hongroise.

Un train spécial fut mis à ma disposition tant pour rendre plus rapides mes déplacements que pour éviter de me trouver bloqué par suite de la grève si elle persistait ou s'étendait.

Le 24, parti de Sibiu à 7 heures, j'étais à Cluj à 14 heures: 170 kilomètres.

Je trouvai là les autorités civiles, le Général Holban Commandant la 6° D.I. tenant Cluj et le général Neculcea Commandant la 7° D.I. qui occupait la ville au moment de l'incident Apathy, avant se relève par la 6° D.I.

En raison des grèves et de la situation générale des mesures militaires avaient été prises: attroupements interdits, recherches des armes, etc....

Quelques heures après mon arrivée une manifestation hongroise se produisit, drapeau en tête, devant l'hôtel où je me trouvais à ce moment.

Il s'en suivit une bousculade, quelques coups de feu furent tirés de part et d'autre, en l'air semble-t-il.

Le lendemain les Hongrois m'annonçaient quelques tués (2) ou blessés (6) mais les noms des victimes que j'avais réclamé et qui m'avaient été promis, n'ont pu m'être donnés.

Le 24 soir et toute la journée du 25, je reçus les personnages intéressants, toutes les délégations et les personnes qui voulurent me parler.

Outre les Autorités de la ville et du comitat, je donnai aussi audiences aux membres de l'Administration Hongroise, aux délégués socialistes, aux membres de la Faculté, aux délégués des étudiants, à quelques notabilités hongroises et à quelques françaises restées dans le pays.

Les représentants de l'ancienne Administration MM. Grandpierre, Haller et Hanko demandaient spécialement:

1. Si l'Armée Roumaine devait être considérée comme faisant partie de l'Entente.
2. La mise en liberté d'Apathy et autres personnes arrêtées.
3. Le rétablissement de l'Administration Hongroise.
4. Enfin ils protestaient contre l'obligation de prêter serment faite aux employés par le nouveau Préfet, et contre les violations des conditions de l'armistice par le caractère d'occupation du pays.

Je marquai tout d'abord mon étonnement qu'une question comme celle relative à l'Armée Roumaine put m'être posée après la visite récente du Général Berthelot; puis je développai le thème que je devais reprendre à peu près à chaque délégation et dont les arguments principaux sont les suivants:

Le Général Commandant la 7<sup>e</sup> D.I. a traité la question de l'occupation de la région et de la ville avec Mr. Apathy, Commissaire général, représentant le Gouvernement Hongrois avec pleins pouvoirs.

L'Administration hongroise a d'abord été maintenue suivant les indications du Général Berthelot jusqu'au moment où l'attaque des troupes roumaines par les troupes hongroises, le 14 Janvier aux environs de Zalau, a créé une situation de guerre nouvelle.

À ce moment, le Général Neculcea qui avait à assurer la sécurité de ses troupes a pris les mesures qu'il jugeait nécessaires à cet effet.

Il ne faut pas oublier que la paix n'est pas signée encore, que, par suite, l'état de guerre subsiste et que les dispositions prises sont d'ordre militaire.

Mr. Apathy apparut comme ayant une part de responsabilité, en raison même des pouvoirs qui lui étaient dévolus, de même que ses collaborateurs en raison même de leurs fonctions.

D'ailleurs, en même temps que Mr. Apathy était éloigné, une enquête était ouverte pour rechercher le degré de sa responsabilité dans l'attaque du 14. Mon intervention personnelle n'a d'autre but que d'aider le Commandement Roumain à juger exactement la situation, ce qui, en raison des passions déchaînées est assez délicat.

L'amende de 900.000 couronnes prononcée pour indemniser les familles des soldats roumains, a été imposée à ceux qui participaient à l'Administration en dehors des autres habitants, dans le même esprit.

Enfin le remplacement de Mr. Apathy et de la Direction de l'Administration Hongroise a été effectué le 19 janvier à la demande du Comité National Roumain de Transylvanie de Sibiu. L'intérêt même du pays exige une entente réelle et une confiance réciproque entre les autorités militaires roumaines et l'administration dans la situation de guerre encore existante.

Le nouveau Préfet, désirant s'assurer de la fidélité de ses collaborateurs, qui, à côté de lui, peuvent avoir des décisions à prendre, leur a demandé de prêter serment, ce qui a été refusé et a entraîné les autres employés à quitter leur service pour se solidariser avec leurs chefs.

Il ne semble pas que les résolutions des employés soient le résultat d'une compréhension exacte des intérêts des habitants.

Toutes ces manifestations ne peuvent plus produire aucun effet sur les décisions de la Conférence de la Paix réunie à Paris; elles ne peuvent donc avoir que des conséquences locales regrettables, en troublant la vie ordinaire, donnant naissance à des désordres suivis inévitablement de répression.

Le devoir pour tous ceux qui ont une influence est l'employer cette influence à faire accepter un état de choses momentanément incertain et à donner tout son concours à ceux qui ont assumé la mission difficile de faire vivre les populations.

En coopérant à la solution des problèmes du ravitaillement, en évitant à tout prix de nouvelles effusions de sang, ils ne peuvent que mériter la reconnaissance des habitants.

Il y a toujours un intérêt direct, quelle que soit la nouvelle frontière qui sera fixée, à conserver des places dans l'Administration du pays.

En ce qui touche les vexations subies ou actes de brutalité commis pendant les mesures de police prises, il faut bien se rendre compte que le Commandement Roumain, si grand que soit son désir de les éviter, éprouve de réelles difficultés à empêcher les hommes qu'il emploie et dont les familles ont souffert du fait des allemands et des hongrois, leurs plus fidèles alliés, les violences les plus inhumaines, de ne pas laisser percer leurs ressentiments.

Si regrettables que soient les actes de brutalité subis par quelques personnes ils sont infiniment moins graves que ceux commis par nos ennemis pendant plus de 4 ans.

Cependant, tous peuvent être certains que nous avons à coeur de rester digne de notre idéal et que nous espérons arriver à prévenir tous écarts, à condition qu'eux-même nous y aident sincèrement en faisant cesser les provocations.

Déjà le Commandement Roumain a donné des ordres pour que seules les troupes roumaines soient appelées à intervenir à l'exclusion de la garde locale et que cette intervention soit toujours dirigée par des officiers.

L'inobservation des clauses de la convention a été commencée par le Gouvernement Hongrois qui n'a pas arrêté l'Armée de Mackensen; d'autre part les circonstances locales et, plus spécialement, la dernière attaque des troupes roumaines par les hongrois ont entraîné la situation actuelle qui ne pourrait être encore modifiée sans de graves inconvénients.

Au surplus, le nouveau Préfet est le représentant du Conseil National dont l'autorité a été reconnue par le Gouvernement Hongrois précédemment.

Enfin je fis appel à leur concours dans leur intérêt et dans un but humanitaire pour calmer les esprits et je les engageai à entrer en relations avec le nouveau Préfet pour mettre à sa disposition leur influence et, en particulier, amener les employés dont le Préfet aurait besoin à assurer le passage du service ou à reprendre leur emploi.

Aux délégués socialistes des ouvriers<sup>1</sup> qui se défendirent d'être bolchevistes ou ennemis de l'ordre, rendirent hommage à la correction des troupes roumaines, demandèrent plus de liberté pour se déplacer, communiquer avec Budapest, Petrosani et Sibiu, s'élevèrent contre la censure, les changements dans l'administration et la demande de prestation de serment, je vis une réponse analogue en insistant sur la situation de

<sup>1</sup> *Note du document:* Un avocat, 4 employés de chemin de fer, un mineur, un imprimeur.

guerre, sur les danger qu'une grève ferait courir au ravitaillement de la population qui devait être la préoccupation primordiale de tous et je terminai également en faisant appel à leur influence pour ramener le calme et éviter toute effusion de sang.

Les uns et les autres firent la promesse de se mettre à la disposition du nouveau Préfet et de répondre à son appel.

Les professeurs de la Faculté et les jeunes étudiants, chacun de leur côté, venaient insister pour que les cours puissent continuer et qu'aucune entrave ne fut apportée à la venue des élèves des régions non occupées par l'Armée Roumaine.

Après avoir développé les nécessités militaires inhérentes à l'état de guerre, je pus leur donner l'assurance que je n'avais aucun motif de supposer que des entraves seraient apportées à l'enseignement, sauf celles résultant des mesures militaires prises pour la circulation et je leur demandai aussi leur concours pour le maintien de la tranquillité.

Les mêmes exhortations furent faites aux personnalités hongroises qu'il me fut donné d'entendre en leur montrant que la manifestation de la veille ne pouvait avoir aucune utilité et devait fatalement aboutir à une échauffourée.

Il semble bien que ces longues conversations ne furent pas stériles, puisque les socialistes allèrent trouver, le soir même, le Général Holban pour lui annoncer la reprise du travail le lundi 27, et que M. Grandpierre sollicita une rencontre avec le Préfet pour traiter la question de la reprise de leur poste par les fonctionnaires.

Parmi les personnes qui se présentèrent, je crois utile de signaler un Monsieur dont la carte porte Étienne d'Ugron envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de sa Majesté Impériale et Royale apostolique, qui venait me signaler la nécessité de me renseigner exactement sur l'état du pays et à qui je me contentai de demander quelles raisons sérieuses il avait de croire que j'étais mal renseigné, ce qui mit fin à l'entretien.

À la suite de toutes ces visites, dans une réunion avec le Général Holban, le Préfet du Comité, le Préfet et le Maire de Cluj les questions du serment des fonctionnaires, et l'alimentation des employés des chemins de fer, du retour des employés de l'Administration furent examinées.

Je pus affirmer à ces représentants de l'autorité que dans mes conversations aucun mot n'avait été dit qui put porter atteinte à leur prestige, ni entraver leur liberté de décision.

Je leur fis part des engagements pris par les membres de l'ancienne administration et les socialistes de coopérer à assurer la marche des services et une détente dans les esprits.

Après un échange de vues, il fut convenu que des employés ayant refusé le serment pourraient être repris pour la passation de service, que les autres seraient acceptés sur la simple déclaration de servir consciencieusement, que des grains seraient donnés aux employés de chemin de fer de façon à assurer la nourriture de tous ceux qui travailleraient, qu'aucune représaille [sic] ne serait exercée contre les manifestants de la veille.

Le 26 au matin, je partais pour Zalau où j'arrivai vers une heure de l'après midi après m'être arrêté sur l'emplacement même où avait eu lieu le combat du 14 Janvier.

Des dépôts recueillis à Zalau, il résulte indubitablement que les troupes avaient l'intention de résister le 14, malgré un ordre contraire reçu du Gouvernement le 12 et l'engagement pris par le Commandement hongrois, vis-à-vis du Commandant roumain, de se retirer sans combattre.

Les troupes hongroises devaient quitter Zalau le 14 à 9 heures du matin, un détachement de troupes roumaines venant de Zsibo devait arriver aussitôt après ce départ, pour garder des approvisionnements laissés sur place.

Le Commandant du détachement hongrois ayant signalé un retard provoqué, soi disant, par un wagon déraillé, les autorités de Zalau demandèrent aux autorités de Zsibo de retarder le détachement roumain ce qui fut fait.

Lorsque le train amenant les troupes roumaines parvenait à 14h.30 à 5 kilomètres au Nord de Zalau, il fut arrêté par une petite coupure pratiquée dans la voie et accueilli par des mitrailleuses placées de part et d'autre de la voie en des points qui m'ont été montrés sur place à la bifurcation de Czigani.

Il y eut 8 tués, et des hommes signalés d'abord comme disparus qui rejoignirent ensuite leurs corps.

Il est à présumer que le délai demandé a été provoqué pour gagner le temps nécessaire à l'organisation du guet-apens.

J'appris également par les Hongrois eux-mêmes, que le Maire avait promis un tonneau de vin aux soldats hongrois s'ils évacuaient la ville sans résistance.

Quelques temps avant l'évacuation des troupes hongroises, les autorités locales avaient sollicité le départ de ces troupes en raison des actes de pillage auxquels elles se livraient comme une bande de bolcheviques.

Mr. Torok, le Sous-Préfet arrêté le 15 et remis en liberté le 27 et qui prétendait d'abord ne rien savoir déclara, après que je lui eus dit qu'il ne m'était pas possible d'admettre son ignorance [sic], qu'il avait eu connaissance des intentions de résistance du Commandement Hongrois 4 ou 5 jours avant et qu'il avait provoqué l'envoi par le Gouvernement de Budapest du télégramme reçu le 12 ordonnant d'éviter toute rencontre.

Je n'ai pas eu de preuve tangible de l'intervention de Mr. Apathy en cette affaire.

Il semble bien que depuis le 8, date de départ de Cluj du Colonel Kratochvil Commandant la garde nationale, Mr. Apathy n'était plus au courant des questions militaires.

La garnison de Zalau était fournie par le 24<sup>e</sup> Régiment de Honved; le Commandant mis en cause était le Commandant Barabas.

Le Capitaine Ameil doit faire intervenir, à ce sujet, auprès du Gouvernement Hongrois.

Rentré à Cluj le 27 au soir, je me rendais le 28 à 50 Km. environ à l'Ouest de cette ville où des rencontres avaient eu lieu entre troupes roumaines et hongroises.

L'attaque du 14 à Zalau avait déterminé l'autorité militaire roumaine stimulée encore par le Conseil National de Sibiu, à qui parviennent sans cesse les plaintes et les réclamations des populations roumaines soumises aux mauvais traitements des hongrois, à prendre des mesures de sécurité, en particulier, à l'Ouest de la ville de Cluj que d'après des renseignements l'intention des hongrois était de réoccuper.

La 7<sup>e</sup> D.I. avait remplacé à Cluj la 6<sup>e</sup> D.I portée dans la région au Nord de cette localité et avait reçu l'ordre de procéder au désarmement des habitants de la région et d'occuper Banyhunyd [Bánffyhunyd].

Cette occupation se fit sans incident le 19 Janvier: mais bientôt des détachements hongrois commencèrent les hostilités appuyée par un train blindé d'où tirait un canon de petit calibre.

Cet acte d'hostilité avait été suivi d'ordres donnés à la 6<sup>e</sup> D.I. par le Général Mosoiu le 26 d'enlever ce train, puis le 27 d'occuper le défilé à l'Ouest de Csusca [Csusca] qui commande un noeud de routes, présente des ouvrages d'art et dont l'occupation était de nature à empêcher la circulation de bandes dans la montagne.

Lorsque j'arrivai aux environs de Sebes à quelques kilomètres à l'Est de Csusca, un détachement roumain composé de un bataillon renforcé d'une batterie de 75 se portait en avant pour exécuter les ordres reçus.

Un Officier roumain avait été envoyé comme parlementaire aux Hongrois pour les aviser des ordres reçus. Le Commandant Hongrois avait répondu n'avoir reçu aucun ordre à ce sujet et être décidé à résister.

Des prisonniers hongrois avaient déclaré la veille que des rassemblements de troupes étaient effectués à l'Ouest de Csusca pour attaquer les roumains en vue de reprendre Cluj; des habitants d'origine roumaine signalaient 600 hommes de troupes hongroises à Csusca, d'autres soldats sur les hauteurs dominant cette localité et confirmaient les rassemblements de troupes hongroises.

Les effectifs roumains étaient de 100 hommes environ.

Le commandant déclarait sa troupe assez fatiguée; la température sans être basse, était assez rude.

Au point de vue strictement militaire, la situation de cette troupe sans réserve à 70 Kilomètres de Cluj pouvait devenir critique. Un échec, si faible soit-il, aurait une répercussion considérable et exposerait gravement les villages roumains de la région, déjà fort éprouvés par les meurtres commis par les hongrois.

D'autre part, il était possible que les rassemblement signalés fussent simplement la conséquence de la retraite des hongrois.

Enfin, mes conversations avec le Capitaine Ameil m'avaient montré que l'avance des troupes roumaines donnait lieu à des interprétations de nature à avoir une influence défavorable à nos alliés.

Le Lieutenant-Colonel Negulesco qui était avec moi, à ce moment, avec pleins pouvoirs du Général Mosoiu, suivant mes conseils, ordonna au Commandant du détachement de prendre une position défensive en profondeur de façon à couvrir la sortie du défilé de Csusca et à se reposer ses troupes en attendant de nouveaux ordres.

Des paysans vinrent me signaler les meurtres commis sur leurs parents par les Hongrois; je vis personnellement un homme la poitrine traversée d'un coup de feu la balle ayant pénétré par le dos.

Le Capitaine Ameil s'offrit à aller du côté Hongrois se renseigner.

L'incertitude de l'attitude des hongrois en face d'une communication de moi, la conviction que j'avais de la nécessité de renforcer les troupes roumaines de Cluj, aussi bien pour manifester leur force et par là éviter l'emploi, que pour être en état de faire face à toutes les éventualités, me déterminèrent à ne pas exposer la vie d'un Officier français en ces circonstances, me proposant de demander au Lieutenant-Colonel Vix d'envoyer un Officier de Budapest.

Rentré à Cluj, j'eus encore un entretien avec le Général Holban et le Préfet; la ville avait repris une physionomie tranquille; les ouvriers étaient au travail. J'eus l'impression que l'apaisement se faisait. Toutefois, une explosion de bolchevisme était signalée à Grosswardein; des agents de désordre partis de Budapest sont en route pour la Transylvanie, une surveillance vigilante s'impose.

J'envoyais au Lieutenant-Colonel Vix le télégramme suivant<sup>1</sup>:

#### ANNEXE N° 1

LE GÉNÉRAL PATEY, ENVOYÉ SPÉCIAL DU GÉNÉRAL BERTHELOT AU LIEUTENANT-COLONEL VIX,  
CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

T. N° 3. Très urgent

29 janvier 1918.

„*Primo.* - L'envoi d'un officier de la mission alliée à Csusca me semble indispensable pour reconnaître l'exactitude de la situation des hongrois qui sont signalé comme faisant rassemblement de troupes dans cette direction avec intentions offensives jusqu'à Kolozvar [Kolozsvár].

„*Secundo.* - Si renseignement confirmé l'occupation du défilé de Csusca projetée par le Commandement roumain est imposée par la sécurité militaire.

„*Tertio.* - Si au contraire aucune crainte à ce sujet, Officier aurait à prévenir directement les troupes roumaines, qui auraient à s'arrêter définitivement sur place où l'Officier les trouvera, comme j'invite le Commandement roumain à en donner l'ordre.

„*Quarto.* - Je fais remarquer à ce sujet nécessaire avoir toutes garanties sur non présence de troupes hongroises, car j'ai l'impression très nette que les troupes hongroises n'obéissent plus au Gouvernement.

„*Quinto.* - Prière d'aviser le Commandement roumain à Nagy-Szeben du départ de cet officier en mentionnant son nom.”

Les communications télégraphiques étant rompues, ce télégramme comme ceux qui nous étaient destinés furent remis au Colonel Negulescu pour être expédiés de Sibiu où il rentrait.

Parti de Cluj le 29 au matin pour les mines de Petrosany, centre ouvrier important, je rencontrai à Alvinc le Général Dabija envoyé par le Général Mosoiu pour me signaler des rassemblements ennemis à l'Est d'Arad, devant Zam, avec des intentions hostiles.

Le Capitaine Ameil retournant à Budapest, devant passer par ces localités, se chargea de me renseigner en envoyant un télégramme à Sibiu.

Arrivé à Petrosany à 16 heures, je trouvai une situation calme. Une grève avec désordre, qui avait éclatée quelques jours avant aux mines de Vulcan, voisines de Petrosany, avait été réprimée. Les meneurs arrêtés sont l'objet d'une information et allaient être envoyés à Sibiu pour y être jugés. Un Commissaire général d'origine roumaine M. Erdely, ingénieur précédemment employé au Ministère Hongrois s'occupe spécialement de la question d'alimentation.

<sup>1</sup> Voir l'Annexe N° 1.

Des ouvriers tchèques ou saxons et des femmes parlant allemand à qui j'ai pu causer directement, au cours d'une promenade, m'ont dit que la situation générale s'améliorait avec l'ordre. D'ailleurs aucun trouble ne s'était manifesté à Petrosany qui compte un assez grand nombre de mineurs d'origine roumaine — 300 environ.

Dans ces conditions, je ne prolongeai pas mon séjour à Petrosany que je quittai le 30 à 10 heures pour retourner à Sibiu où j'arrivai vers 19 heures.

La neige avait commencé à tomber dans la nuit du 29 au 30. Jusque là mon voyage en Transylvanie avait été favorisé par un soleil journalier.

À mon arrivée à Sibiu, je trouvais les télégrammes suivants du Lieutenant-Colonel Vix<sup>1</sup> répondant à ma communication envoyée de Cluj<sup>2</sup>:

#### ANNEXE N° II

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL PATEY, ENVOYÉ SPÉCIAL DU GÉNÉRAL BERTHELOT

T. N° 82. (N° 589/2S)

Budapest, 30 janvier 1918, 18 h.

„*Primo.* - Il m'est impossible en raison travail imposé et surmenage des Officiers de détacher un nouvel officier sur Csusca.

„*Secundo.* - Ministère Guerre Hongrois m'affirme avoir donné instructions pour mettre fin aux hostilités et nie formellement tout projet d'opération sur Kolosvar.

„*Tertio.* - Il est à remarquer que les difficultés situation sont surtout imputables aux agissements des autorités roumaines qui se sont toujours refusées à tenir compte des observations adressées au sujet actes violences commis.

„*Quarto.* - Commandant Mabilais parti pour Vienne il y a 8 jours et n'est pas encore rentré en liaison avec moi je suis actuellement sans aucun moyen de liaison avec autorités roumaines.

„*Quinto.* - Il est indispensable qu'un Officier roumain soit mis sous mes ordres directs et non plus délégué de Bucarest pour me permettre de régler questions intéressant respect de la convention par autorités roumaines intéressées.

„*Sexto.* - Seule cette organisation que j'ai vainement demandée me permettre d'agir dans le sens modérateur qui convient à condition que autorités des roumaines acceptent de déférer aux observations que je serais appelé à leur adresser dans un esprit de stricte impartialité.

„*Septimo.* - Vous demande de régler cette question avant de rejoindre Bucarest si possible étant donné l'urgence. Il conviendrait de déterminer exactement à quelle autorité j'aurais à adresser le cas échéant télégrammes ou correspondances, rapports, demandes d'enquête intéressant les territoires occupés par les roumaines. Autorité à choisir de manière que les liaisons puissent être traitées dans un temps minimum. Il faudrait auprès de cette autorité un Officier Français qualifié pour traiter toutes ces questions.”

<sup>1</sup> Voir l'Annexe N° II.

<sup>2</sup> Voir l'Annexe N° I. de ce document.

Je crus devoir répondre par le télégramme suivant le 31 Janvier<sup>1</sup>.

Ce télégramme n'était probablement pas encore parvenu à destination lorsque me furent envoyés les télégrammes ci-dessous rédigés sans doute après les compte-rendus du Capitaine Ameil dont l'interprétation est personnelle au Lieutenant-Colonel Vix.

### ANNEXE N° III

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL PATEY, ENVOYÉ SPÉCIAL DU GÉNÉRAL BERTHELOT

T. N° 655/2S. Très urgent

Budapest, (Sans date)

*„Primo.*- Troupes Hongroises rassemblées à Csusca, Borossebes et Soborsin ont la mission de laisser passer forces roumaines si elles sont munies d'ordres explicites de l'Entente émanant du Général en Chef Salonique, dans le cas contraire de les repousser par le feu.

*Secundo.*- Les villes d'Arad et Nagyvarad sont calmes et le Général A.F.O a demandé instamment au Général Berthelot d'arrêter immédiatement toute avance roumaine en Transylvanie, si l'on ne veut y provoquer des désordres sanglants qui seraient dus à la surexcitation des esprits contre les Roumains.

*Tertio.*- La remise en liberté d'Apathy s'impose comme première mesure d'apaisement si aucune preuve plus concluante que celles recueillies jusqu'ici ne vous a été donnée. Le Gouvernement Hongrois me demande que Apathy soit renvoyé à Budapest ce qui me semble être la meilleure solution pour clore cet incident.

*Quarto.*- Vous demande donc d'être tenu au courant de ce que vous déciderez à ce sujet.

*Quinto.*- Je vais convoquer à Budapest le Major Barabac [Barabás] qui semble le vrai responsable de l'attaque des troupes roumaines à Zalau et contre lequel le Gouvernement Hongrois est disposé à sévir."

(reçu par le Colonel Maxim 18/1 1919 - 14 heures)

### ANNEXE N° IV

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL PATEY, ENVOYÉ SPÉCIAL DU GÉNÉRAL BERTHELOT

T. N° 654/2S.

Budapest, (Sans date)

*Primo.*- Les déclarations du Comité dirigeant de Sibiu concernant l'indépendance de la Transylvanie ne peuvent être prises en considération que si celui-ci peut fournir la pièce authentique établissant que le Gouvernement Hongrois a reconnu cette indépendance.

*Secundo.*- M. Berinkey Président du Conseil du Gouvernement Hongrois accompagné des ministres de l'Agriculture et des Finances est venu me notifier officiellement le 30 Janvier que le Gouvernement Hongrois s'est toujours refusé avant comme après l'armistice à reconnaître cette indépendance.

<sup>1</sup> Voir le texte de ce télégramme dans le document reproduit ci-dessus N° 164.

*Tertio.* - Le télégramme que vous a adressé M. Manoiu [Maniu] ne se base que sur la constatation de cette indépendance faite par des journaux du pays, mais ne s'appuie sur aucun document officiel.

*Quarto.* - La Transylvanie se trouve au point de vue de l'armistice dans les mêmes conditions que le reste de la Hongrie et je vous demande de vouloir bien informer le Général Berthelot et le Commandement Roumain pour qu'aucune action nouvelle ne soit entreprise en Transylvanie sans les ordres du Général Commandant en Chef Salonique seul chargé de l'application de l'armistice en ce qui concerne la Hongrie."

Ces deux télégrammes transmis par Hughes, en clair, par l'intermédiaire du Commandement Roumain me furent remis par un Officier Roumain, un peu avant son départ de Sibiu.

La lecture de ces documents ne m'inspira aucun sentiment de fierté patriotique — je n'y répondis pas.

Je quittais Sibiu le 1er Février par le train journalier, après avoir reçu du Conseil National l'assurance que mes suggestions étaient en complet accord avec leurs intentions et confirmé au Général Mosoiu les dispositions résultant de mon télégramme au Lt-Colonel Vix au sujet de Csusca.

Je rentrais à Bucarest le 2 Février à 22 heures.

## II<sup>o</sup> PARTIE

### A — INCIDENT DE ZALAU

La limite d'occupation des troupes roumaines fixées par la convention avec Mr. Apathy passait à l'Est de Zalau.

Les actes d'hostilités commis à l'Est de Zalau par les troupes hongroises, soit par suite des ordres du Commandement Militaire Hongrois soit à cause de l'indiscipline intérieure des troupes, avait amené le Commandement roumain à décider l'occupation de Zalau.

Cette occupation avait fait l'objet d'une entente entre les Commandements locaux, comme je l'ai relaté précédemment.

Le commandement hongrois, contrairement à son engagement et aux ordres reçus de son gouvernement tendit un guet-apens aux troupes roumaines, les fit attaquer par ses troupes et leur causa des pertes.

Cet acte d'hostilité commis le 14 Janvier après-midi, eut pour conséquence les mesures prises dès le 15 par le commandement roumain, tant à Zalau même que dans la région de Cluj, où se trouvait l'autorité hongroise et où il était signalé que l'intention des hongrois était de reprendre la ville de vive force.

Ces mesures ont consisté en dispositions militaires telles que l'occupation de Bannfy-Hunyad [Bánffy-hunyad] qui fut réalisée le 19, en arrestations, effectuées le 15 au matin, de personnes qui étaient supposées avoir eu une part dans l'attaque effectuée par les troupes hongroises, telles que le Sous-Préfet et le Maire de Zalau, M. Apathy Commissaire Général du Gouvernement hongrois à Cluj et quelques autres notabilités.

En outre, une amende payée le 16 en vue d'indemniser les familles des soldats tués était imposée aux notables de Cluj d'après une liste nominative établie le 15, d'après les documents donnés par le Maire Hongrois M. Haller, par le Général Neculcea, qui a voulu que cette indemnité fut payée par les personnages riches participant aux affaires publiques.

Dans la situation qui résultait pour lui des événements et de l'état des esprits, le Général Neculcea, qui se trouvait dans des circonstances de guerre, était fondé à croire à la nécessité de mesures énergiques pour assurer la sécurité de ses troupes et maintenir l'ordre.

M. Apathy<sup>1</sup> avait été nommé par le gouvernement hongrois au mois de Décembre, Commissaire Général à Cluj avec pleins pouvoirs à la tête de la Hongrie de l'Est comprenant les territoires transylvains non occupés par les troupes roumaines et formant un gouvernement créé par opposition au Gouvernement Transylvanien dirigé par le Conseil National de Sibiu.

Cette nomination avait été faite en raison de la notoriété du Dr. Apathy, érudit, connu pour l'ardeur de ses sentiments patriotiques et anti-roumains.

Il n'est pas douteux que Dr. Apathy s'employa à faire oeuvre de propagande anti-roumaine avec toute la confiance en soi que ses déclarations révèlent et l'ardeur d'un tempérament visiblement combatif servi par une instruction supérieure.

La précaution prise de faire remarquer qu'il ne devait pas être incriminé pour des actes politiques de la période antérieure aux promesses faites au Général Berthelot est, à ce point de vue significative bien qu'il soit exact qu'une action politique dictée par des sentiments patriotiques ne peut servir de base à une mesure de rigueur.

En l'espèce, le Dr. Apathy qui avait négocié avec le Général Neculcea le mode d'arrivée des troupes roumaines, devait donc apparaître comme exerçant véritablement tous les pouvoirs qui lui étaient dévolus et avoir eu à intervenir dans les événements regrettables de Zalău.

À la suite de mon enquête, il m'a paru qu'il n'était pas prouvé que le dr. Apathy ait une responsabilité directe dans cet incident.

Avant la prise de fonction du Dr. Apathy comme Commissaire général du Gouvernement hongrois, il y avait à Cluj deux autorités s'exerçant parallèlement et représentant respectivement le gouvernement hongrois et le Comité national de Cluj.

Les affaires militaires étaient dirigées par des officiers hongrois et en particulier, par le Colonel Kratochvil pour la garde nationale.

Le Colonel Kratochvil avait la correspondance directe avec le Ministre de la Guerre de Budapest.

Il semble bien que jusqu'au 8 Janvier, date de son départ, le Colonel Kratochvil ait gardé ses prérogatives, malgré les pleins pouvoirs de M. Apathy et, qu'ensuite, ce dernier n'ait pas été tenu, du moins régulièrement au courant des questions militaires.

Toutefois, les actes de propagande tendant à amener des désordres en pays occupés et l'attitude de M. Apathy, au moins avant l'arrivée des troupes roumaines, n'ont pas été sans avoir dans les esprits hongrois, civils ou militaires, des répercussions assez fortes.

Les appels à la révolte contre les roumains n'avaient pu être oubliés.

Il est impossible de ne pas tenir compte de ces faits dans l'estimation des conséquences que pourrait avoir le retour immédiat de M. Apathy à Cluj, dans un milieu encore animé, de part et d'autre, des passions déchaînées par les derniers événements.

<sup>1</sup> *Note du document:* voir déclarations de M. Apathy dans le procès-verbal établi à Sibiu (pièce annexe) — [document non reproduit].

Après avoir, à diverses reprises, causé avec les autorités transylvaines, j'ai pensé que ce retour qui, pour le moins, pouvait donner lieu à des démonstrations quelles que soient les précautions prises, devait être différé et que M. Apathy devait, dans l'intérêt général, être maintenu provisoirement à Sibiu où il a été rejoint par Madame Apathy, et où la vie lui sera facilitée par les autorités locales.

D'autre part, la paix n'étant pas encore signée, et, en raison des circonstances, il me paraîtrait prématuré de déférer à la demande du Gouvernement hongrois adressée au Lieutenant-Colonel Vix tendant à l'envoi à M. Apathy à Budapest.

J'estime cependant que la durée du séjour de M. Apathy à Sibiu devra être aussi courte que possible. Son retour à Cluj, une fois les passions un peu apaisées, serait de nature à faire bénéficier le conseil national d'une impression de confiance en sa force, capable de contrebalancer efficacement, par opposition, l'influence du Gouvernement hongrois.

Enfin, dans la lutte contre le danger commun qu'est le bolchevisme, il est possible que M. Apathy puisse être un auxiliaire non négligeable.

Parmi les autres personnes arrêtées, un certain nombre sont déjà remises en liberté. Il est à désirer que toutes celles dont la culpabilité ne sera pas indubitablement établie, ne soient pas maintenues plus longtemps, loin de leurs foyers.

Quant à l'amende exigée à Cluj, elle doit être considérée comme avancée au nom du gouvernement hongrois seul, véritablement responsable de la félonie de ses soldats et qui ne doit pas être tenu quitte par la simple déclaration d'une peine disciplinaire à l'égard de l'officier qui commandait les troupes fautives.

#### B — QUESTION DU SERMENT

La prestation de serment demandée aux fonctionnaires hongrois de Cluj par le nouveau préfet envoyé à Cluj par le Conseil National a été l'objet d'une réclamation de chacune des délégations magyares qui se sont présentées.

Les unes protestaient contre cette demande en raison des engagements qui les lient au gouvernement hongrois et contre cet acte de souveraineté qu'ils disent prématuré, tant que le congrès de la paix ne s'est prononcé, ni d'autres y voyaient une atteinte à la dignité humaine.

Cette demande a servi visiblement de base à une véritable campagne politique.

Le Président Maniou à qui je faisais part des réflexions qui pouvaient être formulées à ce sujet, me fit valoir des arguments que je crois utile de reproduire dans ce rapport:

„L'assemblée nationale transylvanienne tenue à Alba Julia le premier Décembre, composée des délégués des 36 comitats de Transylvanie a voté la réunion de leur pays à la Roumanie.

Cette réunion a été consacrée par un acte paru à l'Officiel roumain à Bucarest le 24 Décembre 1918<sup>1</sup>.

De ce fait, les actes de l'administration transylvanienne dans les 36 Comitats doivent prendre dès maintenant les formules de l'administration roumaine.

<sup>1</sup> Note du document: 11 Décembre style roumain.

La prestation du serment demandé aux employés qui, à côté du Chef peuvent être appelés à prendre des décisions, c'est-à-dire à ceux classés dans la première catégorie, est une garantie que l'expérience a fait reconnaître réellement efficace."

La réunion proclamée officiellement par les intéressés de la Transylvanie à la Roumanie place ces pays vis-à-vis l'un de l'autre dans une situation analogue à celle des nouveaux pays yougoslaves vis-à-vis de la Serbie avec cette nuance non négligeable que dans ce dernier cas, il s'agit de l'affinité de race, tandis que les Transylvaniens et les Roumains font partie intégrante d'une même race.

Les protestations hongroises relatives à un acte administratif n'ont donc pas plus de valeur dans un sens que dans l'autre.

D'ailleurs, cette question étant d'ordre administratif intérieur, n'est relatée ici qu'en raison de la répercussion qu'elle semblait avoir au point de vue général de la pacification des esprits.

### C — PERSONNEL

L'occupation des territoires hongrois par l'Armée serbe avait déjà montré la nécessité d'adapter les clauses de l'armistice aux nécessités locales, puisqu'il fallut interpréter, après coup comment devait être entendu le maintien des autorités hongroises en territoire occupé, afin de justifier le remplacement nécessaire des hongrois par des serbes ou leurs partisans, dans la direction des affaires des territoires hongrois jusqu'au Maros.

Cependant la prise en main par les Serbes de la direction des affaires n'a créé aucune difficulté réelle, malgré les réclamations premières produites par les hongrois. Bien au contraire, il semble que les propriétaires hongrois, après avoir fait preuve de chauvinisme, ont une tendance à se rapprocher des serbes en qui ils voient une force capable de les protéger contre le bolchevisme.

Il y a tout lieu de supposer qu'il en eût été de même pour les Roumains en Transylvanie si les conditions de l'armistice avaient donné à ces derniers le soin d'occuper ce pays qui a proclamé sa nationalité roumaine et dont l'individualité était reconnue par les Magyars.

La situation résultant de la constitution du conseil national roumain et des actes de ce conseil ne fut connue qu'après la cessation des hostilités.

Cette situation, l'annulation du traité de Bucarest consacrée le 11 Novembre 1918, constituent autant de faits nouveaux qui logiquement devraient entraîner de nouvelles conventions, conformément aux demandes réitérées des représentants des populations intéressées.

En fait, les représentants de la Transylvanie étant venu à Bucarest demander le rattachement de leur pays à la Roumanie et ce rattachement ayant été accepté, les troupes roumaines intervinrent comme aides du gouvernement transylvanien pour empêcher les troupes hongroises de se livrer à des actes de représailles. Cet état de choses provoqua naturellement les réclamations réitérées du gouvernement hongrois dictées par des motifs divers et malheureusement une divergence plus apparente que réelle dans les organes chargés de représenter les alliés.

J'ai la conviction qu'une cohésion plus grande entre les différents organes eut permis de pallier ce que l'armistice avait d'incomplet, et qu'une compréhension plus haute de la tâche de la mission eut évité des erreurs regrettables.

Le Lieutenant-Colonel Vix, chef de la mission française représentant du Général Henrys Commandant l'A.F.O. s'est visiblement confiné dans le texte des articles de l'armistice et dans les principes d'une hiérarchie étroitement interprétée pour remplir la mission délicate qui lui était confiée et répondre aux questions qu'il lui étaient sans cesse posées par nos ennemis dont l'habileté est réputée.

Ceux-ci ont bien vite discerné l'état d'esprit du Lieutenant-Colonel Vix n'ont pas manqué d'en profiter.

C'est ainsi que M. Apathy qui, avec pleins pouvoirs, avait conclu avec le Général Berthelot un arrangement porté à la connaissance de son gouvernement par lui-même, s'adressa quand-même au Lieutenant-Colonel Vix pour obtenir une déclaration sur le caractère de l'occupation de Cluj par les roumains, alors que le Général Berthelot lui avait déjà indiqué les conditions de cette occupation et du maintien de l'administration.

De son côté, le gouvernement hongrois a affirmé n'avoir pas eu connaissance de l'arrangement conclu, bien que le Dr. Apathy l'ait tenu au courant de ces actes.

Le Lieutenant-Colonel Vix qui avait eu une conversation avec le Général Berthelot au moment même où celui-ci se rendait à Cluj, au lieu de s'étonner qu'une question comme celle de M. Apathy lui fut posée et de renvoyer son auteur aux instructions que le Général Berthelot n'avait pu manquer de lui donner, répondit en se reportant au texte de l'article relatif aux points stratégiques inapplicable en l'espèce si l'on ne veut faire renaître les hostilités que l'armistice a précisément pour but de faire cesser.

Il est, en effet, indubitable que si des troupes françaises peuvent sans incident séjourner dans une garnison en territoire hongrois en même temps que les troupes hongroises, il n'en est pas de même des troupes roumaines absolument comme des troupes serbes.

La situation spéciale créée au Lieutenant-Colonel Vix par ce fait qu'il était subordonné au Général Henrys, chargé de veiller à l'application des conditions de l'armistice avec la Hongrie dont la Transylvanie faisait partie, tandis que les troupes roumaines qui occupent cette même Transylvanie sont sous les ordres du Général Berthelot ne paraît pas suffisante, à elle seule, pour dégager la responsabilité du Chef de la mission française de Budapest, dont j'ignore les instructions particulières.

Au-dessus de tout, la Mission française de Budapest avait une oeuvre de paix à réaliser.

Quelles que puissent être les raisons invoquées, il est difficilement compréhensible qu'elle pu être admise une consigne donnée à nos ennemis de tirer sur les troupes de nos alliés placées sous les ordres d'un Général français, investi de la confiance du gouvernement, en cas d'avance et cela, lorsque le gouvernement hongrois lui-même, comme il l'a prouvé à Zalau, est disposé à donner l'ordre d'éviter toute conflagration en se retirant sans combat.

L'ignorance des causes de cette avance ne devait en aucun cas être profitable à la thèse de nos ennemis, jusqu'à plus ample informé.

La teneur des télégrammes du Lieutenant-Colonel Vix montre un état de fatigue ou d'exaspération que j'estime incompatible avec la complexité et la délicatesse de sa tâche.

Cet officier supérieur qui est l'objet d'attaques injurieuses fréquentes dans les journaux de Budapest est, paraît-il, désireux d'être relevé de fonctions qu'il n'a pas sollicitées.

D'autre part, la décision aurait été prise de ne pas laisser les officiers plus de 2 mois à la Mission.

Le Lieutenant-Colonel Vix n'est pas sous mes ordres hiérarchiquement; je n'ai pas à le noter; mais je crois de mon devoir de déclarer que, à mon avis, le Lieutenant-Colonel Vix qui a plus de 2 mois de présence à Budapest doit recevoir, le plus tôt possible, une autre affectation, sans que cette mutation doive, dans mon esprit, être un obstacle à un avancement qu'il peut mériter par ses qualités militaires.

Pour assurer des liaisons plus étroites, je vous ai déjà proposé l'envoi d'une mission roumaine composée de 1 Commandant, 1 officier et du personnel de bureau nécessaire, auprès de la Mission française par analogie avec les dispositions arrêtées par la Serbie.

En outre, la présence d'un officier français à Cluj pour faciliter les liaisons, me paraît utile.

#### D — OCCUPATION DES POINTS STRATÉGIQUES

Les limites ethniques connues montrent qu'une bande de terrain notable à l'Ouest des régions occupées actuellement par les troupes roumaines est habitée par des populations d'origine roumaine. Ces populations sont l'objet de la part des hongrois de mauvais traitements qu'il importe de faire cesser.

L'attitude des troupes hongroises est incertaine; tandis que leurs intentions hostiles sont signalées chaque jour aux autorités roumaines, le gouvernement hongrois proteste de ses intentions pacifiques.

Les troupes hongroises ont prouvé le 14 Janvier qu'elles n'obéissent pas aux ordres officiels du gouvernement.

Si des rassemblements ont lieu, il importe de prendre des dispositions de nature à prévenir une attaque, le cas échéant.

L'occupation par des troupes françaises des villes d'Arad, Nagy-Varad<sup>1</sup> et Szatmar-Nemeti<sup>2</sup> avec obligation aux troupes hongroises de se porter à l'Ouest de ces points stratégiques serait de nature à éviter les inconvénients signalés précédemment pour les populations et à prévenir les difficultés d'ordre militaire envisagées.

Un bataillon en chacun de ces trois points serait nécessaire le commandant de chaque bataillon devrait avoir pour mission de s'opposer aux mouvements de troupes vers l'Est et aux actes de brigandage, le cas échéant, tentés contre les populations roumaines.

Naturellement, les troupes roumaines seraient maintenues dans les limites où elles se trouvent en ce moment.

J'estime que l'occupation par un bataillon français appuyé par une section ou batterie d'artillerie des trois villes d'Arad, Grosswardein et Szatmar-Nemeti devrait être réalisée le plus tôt possible.

#### E — RENFORCEMENT DES TROUPES ROUMAINES

Les troupes roumaines disposées le long de la limite des territoires occupés sont du Nord au Sud les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, D.I. et la 2<sup>e</sup> Division de Chasseurs.

<sup>1</sup> *Note du document:* Nom hongrois, Grosswardein pour les Saxons, Oradia-Mare pour les Roumains.

<sup>2</sup> *Note du document:* Nom hongrois, Satul-Mare pour les Roumains.

Un renforcement qui aurait surtout en vue d'appliquer le principe de manifestation des forces pour en prévenir l'emploi, serait aussi une garantie dans l'hypothèse, qui ne saurait être rejetée où, les troupes hongroises, obéissant ou non au gouvernement de Budapest, prendraient l'offensive, comme des renseignements divers semblent en indiquer la possibilité.

Au point de vue contre les menées bolcheviques, dont foyers actifs existent en Hongrie, à Budapest même, aussi bien que pour les considérations militaires, cette mesure compléterait heureusement l'occupation par les troupes françaises des points stratégiques indiqués si elle se produit, et y suppléerait en partie, si cette occupation n'était pas réalisée.

La nécessité de protéger la Transylvanie contre les menées bolcheviques entraîne, en effet, un service de garde important des principaux points de passage et des centres ouvriers hongrois des mines.

C'est ainsi que pour surveiller l'arrivée aux mines de Petrosani, un détachement a été poussé à Bucova sur la ligne de Petrosani — Lugos et que j'ai recommandé au commandant des troupes de Petrosani de se mettre par ce détachement en relations, le plus tôt possible, avec les troupes françaises du Banat, dont la présence pourrait sans doute permettre de diminuer l'effectif de ce détachement et de renforcer d'autant les unités faisant face à Arad et placées naturellement à l'Est de la limite fixée de ce côté à Zam.

Les compagnies d'infanterie des unités roumaines de Transylvanie sont à 120 hommes.

Il est prudent de renforcer de suite ces troupes en portant à 200 hommes les effectifs des compagnies en y adjoignant de la cavalerie et, si possible, une ou deux Divisions nouvelles, ce qui constituerait une armée de Transylvanie prête à toute éventualité, en attendant la constitution de l'armée locale en voie d'organisation par les soins du conseil dirigeant de Sibiu, avec des cadres de l'armée roumaine.

#### F — RAVITAILLEMENT — TRANSPORTS

Le ravitaillement des troupes et de la population civile en Transylvanie est assuré au moyen des ressources locales.

Les moyens de transport par voie ferrée et le rendement de l'exploitation des mines de charbon, qui font l'objet d'un rapport spécial du Lt-Colonel Marche, sont suffisants pour les besoins de la Transylvanie, même si ces besoins augmentent dans une proportion évaluée au 1/10.

Aux mines de Petrosani, les ouvriers recevaient, jusqu'au début de Janvier, les salaires du gouvernement hongrois avec un supplément peu fait pour les inciter au travail, le gouvernement transylvanien a pris en main toutes les questions de salaire, d'alimentation et de direction générale.

L'augmentation du nombre de wagon de charbon de l'extraction journalière est progressive depuis que les mesures d'ordre imposées par les grèves ont ramené le calme.

Par un contrôle sérieux du travail, du rendement individuel et par une répartition des salaires et des vivres proportionnelle à ce rendement, il est à espérer que l'on arrivera prochainement à obtenir 350 wagons de charbon par jour.

Déjà il existe à la mine et dans les gares des réserves susceptibles d'assurer la marche normale des trains pendant 2 ou 3 jours.

La Roumanie commence à recevoir régulièrement 50 wagons par jour. Les envois de charbon en Hongrie seront de plus en plus limités à ceux qui nécessitent les échanges de vivres, si les besoins de la Roumanie l'exigent.

D'autre part, le personnel d'origine roumaine, qui jusqu'à ce jour était écarté de tout emploi de direction, sera utilisé de plus en plus dans les mines et sur les voies ferrées.

Des équipes d'employés pour l'exploitation de chemin de fer sont en voie de formation pour se substituer aux hongrois, en cas de grève ou de disparition de ceux-ci.

Il y a déjà un nombre suffisant de ces équipes pour assurer les services de transports militaires, le cas échéant.

Quant aux conditions difficiles de transports en Roumanie, résultant du manque de matériel, elles sont trop connues pour que je les signale encore.

La durée du trajet des trains journaliers, qui est relatée au début de ce rapport, montre suffisamment l'état des locomotives qui restent encore en service.

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

En présence des opinions émises dans ses télégrammes par le Chef de la Mission Française de Budapest<sup>1</sup>, il n'est peut-être pas inutile de formuler succinctement mon opinion sur la situation en Transylvanie, telle qu'elle m'apparaît à la suite des constatations faites et des renseignements recueillis sur place dégagés des récriminations d'ordre politiques et des plaintes résultant de méfaits difficilement inévitables commis de part et d'autre.

La Transylvanie est depuis des siècles sous la domination des Magyars qui naturellement se sont efforcés de nationaliser, à leur profit, les populations roumaines qui forment la majorité dans les campagnes.

Leurs efforts étant restés infructueux, ils se sont attachés à écarter le plus possible l'élément roumain des fonctions administratives en plaçant dans toutes les branches: postes, chemins de fer, etc. des sujets hongrois.

Rien ne semble avoir été fait pour améliorer la condition des paysans roumains dont les villages n'ont, en général, pas d'écoles, ce qui contraste avec les riches localités magyares et les villages saxon où paraît concentrée toute la richesse du pays.

La proclamation du droit de nationalité ne pouvait, dans ces conditions qu'avoir une vive répercussion en Transylvanie.

Dès que la Hongrie se fut rendue indépendante vis-à-vis de l'Autriche les nationalités s'affirmèrent en Hongrie et les actes gouvernementaux de la République hongroise font mention de ces nationalités au nombre de 3: Magyars, Saxons et Roumains.

Le Conseil national roumain d'abord rassemblé à Arad fut indubitablement reconnu par le gouvernement hongrois qui lui laissa le soin de rétablir l'ordre un instant troublé dans les 26 comités de Transylvanie.

Parmi tous les actes gouvernementaux qui donnent la preuve de la reconnaissance de cette véritable autonomie, je citerai l'ordre suivant notifié le 12 Novembre 1918 au Conseil national roumain par le Ministre de la Guerre de Budapest, M. Bartha:

<sup>1</sup> Le Lieutenant-Colonel Vix.

„Je fais connaître aux soldats, officiers et sous-officiers roumains qu'ils doivent faire le serment pour le conseil national roumain. La solde se payera comme aux soldats magyars qui ont juré fidélité au Conseil national.”

Lorsque, après l'armistice, le conseil national transporté d'Arad à Sibiu fit connaître à la suite des votes qui eurent lieu dans toute la Transylvanie, qu'il voulait la réunion de la Transylvanie à la Roumanie, le gouvernement hongrois déclara qu'il ne reconnaissait pas l'indépendance de la Transylvanie et commença une active et violente campagne contre les Roumains, employant tous les moyens possibles et, en particulier, envoyant partout des tracts des plus injurieux pour le Roi et la Reine que les membres du gouvernement hongrois faisaient éditer eux-mêmes à Budapest et distribuer par les fonctionnaires hongrois restés en Transylvanie ou nommés à cet effet comme M. Apathy à Cluj.

Si d'une manière générale, il y a lieu de s'efforcer de discerner l'attention que mérite les actes d'un gouvernement ennemi non reconnu par les alliés, en l'espèce, quelle valeur attribuer à cette protestation faite par le gouvernement hongrois qui, jusqu'à ce jour, n'a pas montré une vigueur suffisante pour empêcher les agissements des agitateurs bolcheviques réunis en Hongrie?

Le reconnaissance de la personnalité du Conseil National de Transylvanie qui est indubitable, n'implique-t-elle pas d'elle même le droit de disposer de soi-même, conformément aux principes proclamés par les alliés?

En tout cas tous les alliés et surtout la France qui a accepté par l'accord de 1916 l'éventualité du rattachement de la Transylvanie à la Roumanie peuvent-ils être défavorables à la réalisation des aspirations du conseil national roumain de Transylvanie reconnu déjà par nos alliés roumains?

L'examen de la question en Transylvanie au Congrès de la Paix ne saurait être influencé par les discussions sur les conditions d'application d'un armistice signé avant que soient connues les décisions du peuple de Transylvanie.

Il semble déjà regrettable que nos ennemis puissent prendre prétexte des clauses de cet armistice pour s'opposer après acceptation effective à l'exercice de l'autorité du conseil national sur les 26 Comités dont il est l'élu.

D'autres considérations, encore plus hautes, s'imposent à l'attention:

En Transylvanie, la population roumaine qui forma la majorité est restée dans les campagnes sans amélioration sensible, tandis que les magyars dont la domination dure depuis des siècles se sont efforcés de magyariser le pays en mettant tous les rouages de l'administration entre les mains des hongrois.

Des villes administratives et commerciales de belle allure comme Cluj ont été créées à leur bénéfice.

Ils ont acquis par le fait même de leur richesse un développement intellectuel et une supériorité de condition qui ne sont pas sans séduction.

Mais l'état d'infériorité apparente des roumains est le résultat de l'oppression magyare et non pas la conséquence d'une incapacité de développement de la race.

Le spoliateur doit-il bénéficier des avantages acquis en raison même d'une domination séculaire exercée sans ménagements?

La faillite de la magyarisation des populations roumaines de Transylvanie bien qu'elle se fut poursuivie pendant des siècles n'est-elle pas manifestée après les revendications actuelles de la population roumaine?

Dans ces conditions doit-on considérer les hongrois comme ayant une culture vraiment supérieure?

Cette culture ne doit-elle pas au contraire être comparée à la culture germanique aujourd'hui éprouvée?

Leur fidélité aux allemands ne milite-t-elle pas étrangement en faveur de cette comparaison?

Le conseil national roumain de Transylvanie est composé d'hommes au coeur chaud, intelligents, motifs, capables de mener à bien l'oeuvre qui leur est confiée par ces populations et de prendre dans la grande Roumanie la place que leurs belles capacités ne peut manquer de leur valoir.

Un paysan interrogé sur ses sentiments sur les derniers événements répondit en se découvrant dans un geste large non sans noblesse: „Enfin le soleil s'est levé pour nous” symbolisant l'opinion générale.

Dans toute la Transylvanie, la langue française est à l'étude. Il m'apparaît que nos traditions, nos intérêts, militent impérieusement pour que tout notre appui soit donné aux populations roumaines de Transylvanie représentée par le Conseil national de Sibiu et que, par nous, le soleil éclaire toute la Transylvanie.

#### CONCLUSION

L'application des clauses de l'Armistice, telle qu'elle a été comprise, a eu pour effet de séparer en deux la Transylvanie juste au moment où son autonomie était reconnue du gouvernement provisoire de Budapest et de mettre obstacle, au profit de nos ennemis, à l'exercice déjà effectif de l'autorité du Conseil national sur les 26 Comitats de Transylvanie.

Si notification ne peut être faite, dès maintenant, au gouvernement provisoire de Budapest de notre volonté de ne plus intervenir dans des questions de politique intérieure sous prétexte de respect d'un texte rendu inapplicable du fait des événements et des mesures d'ordre obligatoirement survenues et contraires aux principes des alliés, il importe que par l'occupation sans délai, des points stratégiques d'Arad, Nagy-Varad, Szatmar-Nemeti nous écartions le danger de nouvelles hostilités et protégeons les populations roumaines des pays encore soustraits à l'autorité du Conseil national représentant la Transylvanie, qui a mis toute confiance en nous, et à qui, à tous les points de vue nous avons le devoir de donner notre appui.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 11 février 1919.

LE PRÉSIDENT propose à la Commission d'examiner la question de Transylvanie en prenant pour base la mémoire roumaine<sup>2</sup>.

Lecture est donnée de la partie du mémoire relative à la Transylvanie.

LE PRÉSIDENT demande aux différentes Délégations de faire connaître les observations que leur suggèrent les statistiques ethnographiques qui viennent d'être lues.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine n'accepterait qu'avec réserve les chiffres officiels du recensement magyar. Mais, d'autre part il est aussi difficile qu'important de trouver un coefficient de réduction. Pour ce qui est de la Transylvanie, la Délégation n'a pas tenté d'appliquer un coefficient défini, mais a adopté le principe général qu'une réduction est nécessaire, que même la Transylvanie magyare est roumaine de caractère, sauf un noyau de Szeklers dans la partie Sud-Est. Il déclare que même les chiffres pour ce groupe ne peuvent pas être acceptés. En dehors de la Transylvanie proprement dite, il prend également en considération une «ceinture» ethnique sur la frontière, puis il déclare qu'une étude détaillée ne pourrait être entreprise avec profit avant que la frontière de la Transylvanie soit examinée. La Délégation américaine a tablé sur le principe général de donner à la Roumanie, la Transylvanie et une ceinture de population roumaine en dehors des limites de cette région.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) partage l'avis du Délégué des États-Unis. Les statistiques hongroises sont les seuls documents dont on dispose pour estimer la population de Transylvanie et il ne semble pas possible d'obtenir d'aucune autre source des statistiques dignes de confiance. D'autre part, les statistiques hongroises ne fournissent qu'une base de comparaison très difficile avec les revendications roumaines.

M. DE MARTINO (*Italie*) déclare que le deuxième Délégué italien a fait des investigations sur le problème ethnique de la Transylvanie. Ces données pourtant ne sont pas le seul critérium pour la délimitation de la frontière roumaine-hongroise. On ne pourra procéder à cette délimitation qu'après l'examen d'ensemble de la question et après avoir entendu les intéressés. Il faudra tenir compte des possibilités de compensation là où la population est mixte. La Commission devra décider en son temps si, et comment, il faudra tenir compte, en quelque mesure, de l'avenir de la Hongrie et de ses points de vue probables, quoique cette Puissance soit parmi les nations ennemies.

LE COMTE VANNUTELLI REY (*Italie*) estime qu'il faudrait autant que possible établir une frontière bien stable et naturelle. La région présente deux frontières naturelles très nettes: l'une fluviale, la ligne de la Tisza; l'autre orographique, qui est le bord du plateau

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Tardieu, avec la participation de MM. Day, Seymour, Sir Eyre Crowe, MM. Leeper, Laroche, de Martino, le Comte Vannutelli Rey, MM. Palairet, Aubert, Saint-Quentin, le Comte Vinci et le Lieutenant Horchow.

<sup>2</sup> Voir l'Annexe I du document reproduit ci-dessus N° 176.

transylvain, et qui est aussi une frontière administrative et historique, ainsi qu'il est prouvé par l'atlas de M. Comnène édité aux soins du Comité national roumain. Mais les frontières ethnographiques ne coïncident guère avec les frontières géographiques. On trouve des Roumains dans la plaine et des Hongrois au delà des montagnes. La ligne demandée par la Roumanie (confluent de la Tisza et du Samos — confluent de la Tisza et du Maros) paraît une ligne équitable: «paraît», parce qu'en réalité il n'en est pas ainsi. Il s'agit d'une ligne droite: or une frontière de ce genre a été possible dans les pays nouveaux (Amérique du Nord, Australie), mais elle n'est pas trop apte à séparer des peuples européens qui se sont battus pendant longtemps et avec acharnement. En faisant un examen plus particulier de la situation ethnique dans la région comprise entre la ligne demandée par la Roumanie et la ligne orographique, on voit que cette région est occupée par les comitats de Szatmar, Bihar, Arad, Csanad et par la moitié du comitat de Bekes. Selon les statistiques hongroises, les seules qu'on ait, la population est ainsi partagée: comitat de Szatmar: Roumains, 40 p. 100; Magyars, 28 p. 100; Allemands, Juifs, etc., 22 p. 100. — comitat de Bihar: Roumains, 50 p. 100; Magyars, 48 p. 100; minorités allogènes, 2 p. 100. — comitat d'Arad: majorité absolue de Roumains, 69 p. 100, contre 20 p. 100 de Magyars et 11 p. 100 d'allogènes. — comitat de Csanad et moitié du comitat de Bekes: d'après la brochure de M. Draghicesco sur la Transylvanie, il n'existe dans cette région que 13.761 Roumains, quantité négligeable en comparaison de l'étendue du pays. En conclusion, on peut considérer le comitat d'Arad comme presque complètement roumain, tandis que ceux de Csanad et de Bekes sont complètement magyars. Dans les deux comitats du Nord (Bihar et Szatmar), environ la moitié de la population est roumaine. D'après les déclarations mêmes de la Délégation roumaine, ainsi qu'il apparaît du mémorandum présenté au Congrès, la population rurale est roumaine, tandis que dans les comitats de Szatmar et Bihar, les deux capitales Nagy-Varad et Szatmar [Satu Mare] sont magyares.

LE COMTE VANNUTELLI REY montre une carte qui répond à peu près à ses déclarations.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) demande sur quelles données cette carte a été établie.

LE COMTE VANNUTELLI REY (*Italie*) promet d'éclaircir ce point.

M. LAROCHE (*France*) constate que les données présentées par le Comte Vannutelli Rey concordent dans leur ensemble avec les informations de la Délégation française. La frontière revendiquée par la Roumanie engloberait une bande de territoires presque exclusivement hongrois; au contraire, la ligne proposée par la Délégation italienne coïncide, à peu près, avec la frontière ethnique.

M. LAROCHE partage les doutes émis par le Dr. Seymour quant à l'exactitude des statistiques roumaines concernant les Szeklers. Mais il pense que la question n'a pas d'intérêt pratique, puisque l'îlot szekler doit nécessairement suivre le sort des masses roumaines qui l'englobent. Les Szeklers auront d'ailleurs droit, comme les autres minorités, à des garanties. Quant aux colonies saxonnes, dont l'importance est assez considérable, elle sont évolué vers la Roumanie et sont favorables à l'annexion.

M. LAROCHE admet avec le deuxième Délégué italien que l'élément hongrois domine à Nagy-Varad, mais il n'y voit pas une raison suffisante pour rattacher à la Hongrie une ville qui est entourée d'îlots roumains et se trouve située à la frontière des deux races. Nagy-Varad est d'ailleurs un centre important de communications qu'on ne peut enlever

à la Roumanie sans causer une grave préjudice à cette Puissance. La Délégation française ne peut accepter le tracé roumain qui annexerait une voie ferrée allant du Nord-Est au Sud-Ouest à travers des territoires peuplés en majorité de Hongrois, et priverait ainsi la Hongrie de toutes communications dans ce sens. Mais elle désire donner à la Roumanie la voie ferrée Szatmar-Nemeti, Nagy-Varad, Mako bien que cette ligne déborde en plusieurs endroits la frontière ethnique. Elle estime, en effet, que l'attribution des îlots de population situés à proximité de la frontière ethnique doit être réglée de manière à ce que le pays environnant ait des communications qui assurent sa vie économique.

LE PRÉSIDENT, résumant le débat, constate que la Commission est d'accord pour estimer que la frontière revendiquée par la Roumanie englobe des populations hongroise en trop grande quantité et doit être reculée vers l'Est.

Mais, tandis que le Comte Vannutelli suggère un tracé basé sur les données ethnographiques, M. Laroche propose d'attribuer à chacun des deux États une des deux voies ferrées qui desservent le territoire contesté dans le sens Nord-Sud: à la Hongrie la ligne Szeged, Oroshaza, Bekescaba, Debreczen; à la Roumanie la ligne Nagy-Varad, Nagy-Karoly, Szatmar-Nemeti.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine désire laisser ces deux lignes à la Hongrie pour servir de lignes latérales de communications.

LE PRÉSIDENT observe que le tracé de la Délégation américaine priverait complètement la Roumanie des communications par voie ferrée au pied des montagnes et lui enlèverait des territoires purement roumains. D'autre part, les experts militaires français ont émis l'avis que l'absence de toute ligne de rocade au pied des montagnes placerait la Roumanie dans une situation très désavantageuse en cas de conflit avec la Hongrie.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) se demande dans quelle mesure les instructions de la Délégation américaine lui permettent de tenir compte des considérations stratégiques. Il croit qu'on doit laisser autant que possible ces considérations à l'arrière-plan et qu'il convient d'insister tout particulièrement sur les considérations ethniques et économiques. Le problème est de savoir jusqu'à quel point les considérations stratégiques peuvent être poussées. Ne doit-on pas d'ailleurs admettre en principe que la possession des hauteurs assure à la Roumanie un avantage stratégique considérable?

M. LAROCHE (*France*) observe que la Roumanie peut être attaquée en Transylvanie ailleurs que sur sa frontière occidentale et que, si elle doit se défendre au Nord ou au Sud, une ligne de rocade lui sera nécessaire. Il pense d'ailleurs qu'on ne peut faire abstraction des conditions stratégiques. Ce n'est pas assez que de donner aux nations la possibilité de vivre en paix. Il faut encore, pour les empêcher de mourir, les mettre en mesure de résister aux agressions.

D'ailleurs des raisons économiques très fortes recommandent l'attribution à la Roumanie de la ligne Nagy-Varad, Szatmar-Nemeti. Si la Roumanie ne dispose pas de cette voie ferrée, elle subira la loi des chemins de fer et douanes hongrois pour ses communications Nord Sud en Transylvanie; elle se trouvera désavantagée par rapport à la Hongrie au point de vue des transits internationaux; elle sera désarmée dans les négociations avec les États riverains des grandes artères navigables auxquelles doit nécessairement aboutir son exportation: Tisza et Danube.

LE PRÉSIDENT propose à la Commission d'entrer dans le détail des conséquences qu'entraînerait, au point de vue ethnographique, l'adoption des différents tracés en présence. La Délégation française a l'impression qu'une frontière englobant la voie ferrée

Nagy-Varad—Szatmar-Nemeti n'annexerait pas à la Roumanie un grand nombre de Hongrois. Et, dans ce cas, il lui paraîtrait difficile de ne pas tenir le plus grand compte des considérations économiques.

M. DE MARTINO (*Italie*) est d'accord avec le Président, d'autant plus que les Délégués italiens ont porté leur attention principalement sur les questions ethniques. Mais il faut reconnaître l'opportunité et tenir compte des considérations d'ordre stratégique et économique; l'élément stratégique est indispensable si l'on veut assurer une paix durable et la tranquillité des Nations. Il serait nécessaire pourtant de soumettre la question aux techniciens militaires et à des experts en matière de chemins de fer.

M. LEEPER (*Empire britannique*) reconnaît qu'on doit tenir compte des considérations économiques, mais pense qu'il y a une question de mesure.

LE PRÉSIDENT demande à M. Leeper s'il n'estime pas que la possession par la Hongrie des deux lignes de chemins de fer placerait la Roumanie dans une situation désavantageuse au point de vue économique.

M. LEEPER (*Empire britannique*) fait valoir que les véritables lignes de communications en Transylvanie se dirigent d'Est en Ouest. La ligne Szatmar-Nemeti à Nagy-Varad est une ligne à voie unique et les lignes principales aboutissent toutes à Buda-Pest. M. Leeper hésite à croire que la ligne Nagy-Varad—Arad soit une voie de communication économique nécessaire. Il croit très difficile de se prononcer sur la meilleure manière de faire communiquer les vallées de Transylvanie par une voie ferrée orientée Nord-Sud. Il accepte parfaitement la nécessité de déborder les limites ethniques, dans les endroits où il est nécessaire d'assurer les communications en Transylvanie et en général il adopte les vues du Délégué italien tendant à ce que la ligne frontière soit établie à travers les districts d'Arad, Bekes et Szatmar-Nemeti. Arad et Nagy-Varad devraient être laissés en territoire roumain.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) objecte que cet arrangement couperait la ligne de communication reliant Nagy-Varad à Bekescaba.

LE PRÉSIDENT observe que la frontière, étant orientée dans un sens Nord-Sud, coupera nécessairement en quelque point ces lignes de communications transversales.

Il ajoute que la Délégation française est d'accord avec la Délégation britannique pour attribuer Arad et Nagy-Varad à la Roumanie.

M. LAROCHE (*France*) pense qu'on doit placer en Transylvanie les Roumains dans une situation économique aussi favorable que les Hongrois. Or, les Hongrois de Transylvanie occupent, en arrière de la limite ethnique, une vaste plaine qui leur permettrait d'établir facilement les voies ferrées nécessaires pour compenser le désavantage de la nouvelle frontière. Au contraire, les Roumains devraient, s'ils n'obtenaient pas la ligne qui suit le pied des Karpathes, construire en pleine montagne des lignes de raccord entre les vallées transversales: entreprise parfois impossible et toujours très couteuse, que l'intérêt stratégique peut, dans certains cas justifier, mais qui ne permet jamais d'offrir des tarifs suffisamment bas pour assurer dans de bonnes conditions les relations économiques.

LE PRÉSIDENT, appelé hors de la salle des séances, cède le fauteuil à M. de Martino, Vice-Président de la Commission.

M. LAROCHE (*France*) observe que la Commission a déjà ramené en arrière la frontière roumaine pour tenir compte des considérations ethniques. Mais il pense qu'elle ne doit pas hésiter à sacrifier ces considérations pour laisser à la Roumanie le bénéfice économique des avantages territoriaux qu'elle lui a concédés.

LE DR. DAY (*États-Unis d'Amérique*) reconnaît la difficulté de suivre strictement une ligne ethnique, et dit que pour toute portion donnée de frontière, il est nécessaire de faire entrer en ligne de compte d'autres considérations. Il reconnaît l'importance des considérations économiques et combien il est naturel d'y faire entrer l'élément stratégique, mais la Délégation américaine est en faveur de la ligne ethnique parce qu'elle considère cette ligne comme ayant un caractère plus permanent. Il déclare que, en général, les ratifications économiques s'établissent plus rapidement que celles qui ont un caractère ethnique si elles portent sur un groupe ethnique d'une certaine importance, mais que dans tous cas particulier, il faut étudier le problème de l'équilibre des éléments. Combien y aurait-il de Magyars détachés si la ligne de chemin de fer était attribuée à la Roumanie? Il y a de plus un danger possible dans la suggestion de M. Laroche, concernant les difficultés roumaines au point de vue topographique. La Commission ne devrait pas dans ses décisions chercher à faire régner l'égalité là où la nature a créé l'inégalité.

M. LEEPER (*Empire britannique*) déclare que la Délégation britannique ne désire pas laisser de côté les considérations économiques. Il serait nécessaire de mettre en communication les têtes de vallées, et les Roumains seraient obligés de construire un chemin de fer stratégique orienté Nord-Sud. Quant aux considérations économiques, les grandes lignes de communications ne sont pas orientées du Nord au Sud, mais de l'Est à l'Ouest, et il est probable que, lorsque la Transylvanie sera réunie à la Roumanie, le même système sera adopté, et que les chemins de fer transylvains seront naturellement la continuation de ceux de Roumanie. Il est donc probable que la ligne Nord-Sud ne serait pas d'une grande valeur économique. On ne devrait passer outre aux frontières ethniques que dans des régions telles que celles du Nord-Ouest, où il n'y a qu'une seule ligne de communication réunissant la Roumanie à la Tchéco-Slovaquie. La Délégation britannique attache bien plus d'importance à la ligne qui va de Kaschau à Szatmar-Nemeti qu'à celle de Nagy-Varad.

M. LAROCHE (*France*) partage entièrement le sentiment de la Délégation britannique sur l'intérêt d'assurer une ligne de communications entre la Roumanie et les pays tchéco-slovaques. Mais il estime que la possession de la voie ferrée Nagy-Varad, Szatmar-Nemeti n'est pas moins essentielle à la Roumanie, puisque la proximité de la montagne empêche la construction de voies de raccordement à l'Est de cette ligne. Par contre, au Sud de Nagy-Varad, en pays plus ouvert, le problème admet plusieurs solutions.

M. LAROCHE n'est pas convaincu que l'orientation Ouest-Est des lignes de chemins de fer hongroises, signalée justement par M. Leeper, réponde à une nécessité permanente. Elle résulte de la centralisation administrative qui dirigeait sur Buda-Pest, capitale de la Hongrie, les voies de communication de toutes les provinces hongroises. En tous cas les produits de la Transylvanie roumaine ne prendront plus désormais le chemin de l'Ouest qui les conduisait à Buda-Pest. Ils n'iront pas non plus à l'Est, parce que le marché roumain n'a pas besoin de leur appoint et que d'ailleurs la longueur du trajet en chemin de fer élèverait démesurément leur prix. Ils chercheront naturellement à gagner vers le Sud les grandes voies navigables. Une bonne ligne de communication Nord-Sud leur est donc indispensable.

M. DE MARTINO (*Italie*) reconnaît la grande importance des observations de M. Laroche, et déclare que la Délégation italienne fera un examen technique de la question avec l'aide d'experts en matière de chemin de fer. À ce sujet il fait remarquer que la

politique austro-hongroise s'est servie de la distribution des moyens de communication pour opposer les nationalités les unes aux autres, notamment à l'égard des populations italiennes.

LE DR. DAY (*États-Unis d'Amérique*) parle alors d'une nouvelle question sur laquelle on n'a pas insisté. On considère que la Roumanie ne jouirait pas des avantages économiques des chemins de fer existants s'ils étaient en territoire hongrois, mais que pour de longues distances, les marchandises roumaines pourraient, en se soumettant aux droits de douane, circuler en transit en toute liberté sur les chemins de fer hongrois. C'est un désavantage stratégique sensible, et un désavantage pour le trafic sur petites distances et en petites quantités, mais le trafic de cette nature ne constituerait pas une très grande partie du mouvement des marchandises en comparaison des envois en gros sur de longues distances.

Sur la proposition du PRÉSIDENT et après un échange de vues entre les Délégués, la Commission décide de confier au Secrétariat le soin de reporter sur la carte anglaise au 1/1.000.000 les tracés qui seront proposés par les différentes Délégations et d'étudier les répercussions que l'adoption de ces différentes frontières pourrait avoir sur les conditions ethnographiques et économiques du pays.

M. DE MARTINO (*Italie*) tient à faire observer que la Délégation italienne n'a pas proposé jusqu'à présent une ligne frontière déterminée. Le Comte Vannutelli a indiqué quelle était la distribution des populations au point de vue ethnique. Mais les Délégations italiens sont loin de ne pas prendre également en considération les raisons stratégiques et économiques.

La Commission décide de s'ajourner au jeudi 13 février, 10 heures, pour aborder la question du Banat.

La séance est levée à midi.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves.

## 179

M. BERINKEY, PRÉSIDENT DU CONSEIL HONGROIS AU LIEUTENANT-COLONEL VIX,  
CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. N° 151/1919.

*Budapest, 11 février 1919.*

Monsieur le Lieutenant-Colonel,

Au nom du Gouvernement de la République Hongroise, j'ai l'honneur de Vous informer de ce qui suit:

Vous avez bien voulu me communiquer une dépêche télégraphique du Général Commandant en Chef des armées Alliées<sup>1</sup> conçue dans les termes suivants:

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

„L'Armistice signé par nous s'appliquait exclusivement au front de l'Armée d'Orient et ne préjugait en rien des décisions prises ultérieurement par les Alliés sur d'autres fronts.

En conséquence, l'État Tchéco-Slovaque, reconnu par les Alliées, a droit de souveraineté absolue, sur les territoires qu'il a réoccupés dans les limites des frontières provisoires qui lui ont été fixées.”

Le Gouvernement Hongrois n'a pas l'intention d'aborder la question de savoir, si, en principe il appartient au Général Commandant en Chef des Armées Alliées, et dans l'affirmative, dans quelle mesure, de tirer du fait de la reconnaissance de l'État Tchéco-Slovaque des conclusions qui portent atteints à la souveraineté de l'État Hongrois et qui sont contraires au point de vue du Gouvernement Hongrois adopté à ce sujet, point de vue que celui-ci n'a d'ailleurs jamais manqué d'exposer. Le Gouvernement Hongrois tient, cependant, à faire ressortir à cet égard, qu'en laissant de côté la solution du problème ci-dessus, la dépêche-télégraphique dont il s'agit contient une contradiction en tant qu'elle veut établir le droit de souveraineté absolue pour l'État Tchéco-Slovaque et cela sur un territoire et dans les limites des frontières que la dépêche elle-même désigne comme provisoires. Conformément au point de vue du Gouvernement Hongrois la qualité provisoire des limites est incompatible avec le droit de souveraineté absolue; cette thèse s'applique d'autant plus à l'État Tchéco-Slovaque que Monsieur Kramarz, Président du Conseil de la République Tchéco-Slovaque, a dans un télégramme qu'il a adressé en son temps à Monsieur Michel Karolyi, à cette époque président du Conseil, admis lui-même, que la fixation définitive des frontières de l'État Tchéco-Slovaque devra être soumise en dernière analyse à la conférence de la paix; il en découle d'une façon formelle, que la souveraineté de la République Tchéco-Slovaque ne saurait devenir absolue sur les territoires contestés avant que la conférence ne s'ait prononcée en l'espèce.

Le Gouvernement Hongrois, du reste ne peut s'empêcher d'attirer Votre attention, Monsieur le Lieutenant-Colonel, sur le fait que les titres sur lesquels la République Tchéco-Slovaque base ses prétentions et qu'elle fait valoir pour justifier l'occupation de certains territoires faisant partie de l'État Hongrois, sont de nature très différents et bien souvent contradictoires. Parmi ses titres figurent d'abord la proportion des Slovaques habitant les régions occupées, la restauration de l'ordre et l'adhésion prononcée par le Conseil National Slovaque, viennent ensuite la reconnaissance de l'État Tchéco-Slovaque par les Alliées, revendication à raison de frontières historiques de l'État Tchéco-Slovaque, l'hypothèse de la „réoccupation” des territoires dont il s'agit et enfin la fixation d'une ligne de démarcation septentrionale. Le Gouvernement Hongrois a toujours protesté contre ces différents titres invoqués par les prétentions tchéco-slovaques et il est hors de doute, qu'il n'a jamais reconnu aucun de ces titres comme suffisant pour l'occupation de territoires faisant partie de l'État Hongrois, depuis un millénaire. Le Gouvernement Hongrois qui s'est toujours opposé, d'une façon formelle, aux bases historiques, politiques et morales de ces prétendus droits et à l'emploi de la force armée par l'État Tchéco-Slovaque, dans l'exercice de ces droits, renouvelle à cette occasion derechef sa protestation, et en même temps, souligne le fait que son point de vue est précisé dans les notes, qu'il a eu l'honneur à plusieurs reprises d'adresser à ce sujet à la Mission Militaire.

Le Gouvernement Hongrois, en se référant à ce qui procède, tient à constater, que ces différents points de vue contredisent eux-mêmes et aussi la manière d'agir de l'État Tchéco-Slovaque car le fait, que certains territoires faisant partie de l'État Hongrois sont

habités par une population slovaque ne justifie nullement l'occupation de territoires habités par une population purement magyare; il en est de même du prétexte de la restauration de l'ordre, dont se sert le Gouvernement Tchéco-Slovaque pour expulser les fonctionnaires hongrois ou bien celui de l'adhésion prononcée par le Conseil National Slovaque, jamais reconnue, du reste par le Gouvernement Hongrois, vu qu'une simple déclaration dudit Conseil ne pouvait tenir lieu d'un plébiscite formel. Mais il ne s'ensuit de la reconnaissance de l'État Tchéco-Slovaque par les Alliés non plus, que celui-ci occupe, en employant de la force armée, certains territoires de l'État Hongrois étant donné que l'examen de cette question ainsi que la vérification de semblables titres devra être soumise à la Conférence de la Paix. La thèse des frontières historiques ne saurait être solutionnée par l'emploi de la force armée; d'autre part, l'idée de la revendication s'accorde peu avec l'idée de la réoccupation. La revendication n'est qu'un titre, dont la vérification appartient à la Conférence de la Paix, tandis que l'idée de la réoccupation suppose l'examen de la question par la Conférence de la Paix, si les territoires „réoccupés” faisaient, à une certaine époque, partie de l'État Tchéco-Slovaque. Finalement, la fixation d'une ligne de démarcation septentrionale est en opposition à tous les autres points de vue, étant donné qu'elle est une mesure purement militaire et non pas politique, et comme telle, ne saurait être invoquée pour assurer la souveraineté absolue d'un État sur le territoire d'un autre.

Dans ces circonstances, le Gouvernement de la République Hongroise déclare derechef, qu'il considère l'occupation armée de certains territoires de l'État Hongrois par l'État Tchéco-Slovaque comme une mesure injuste et comme un acte de violence, qu'il doit, cependant, vu qu'il a déposé les armes, tolérer; il proteste de nouveau contre cette manière d'agir et déclare, qu'il n'a jamais, ni tacitement, ni formellement, reconnu le prétendu droit de souveraineté de l'État Tchéco-Slovaque sur ces territoires, et se confiant dans la Conférence de la Paix, il attend de celle-ci qu'elle fixera — après avoir entendu aussi le Gouvernement Hongrois — les limites de l'État Tchéco-Slovaques, et le territoire sur lequel ce dernier pourra exercer sa souveraineté.

Pour finir, le Gouvernement de l'État Hongrois se permet de faire observer, que la notification de l'État Tchéco-Slovaque n'entraîne nullement la reconnaissance de celui-ci entre les limites par lui exigées dans le cas où il est même douteux, si la notification eu lieu conformément à l'usage établi par le droit international.

En portant ce qui précède à Votre connaissance, M. le Lieutenant-Colonel, je me permets de Vous prier de vouloir bien en informer Votre autorité supérieure.

Veuillez agréer M. le Lieutenant-Colonel, l'expression de ma haute considération.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1581/2B.

*Belgrade, 12 février 1919.*

I. Lt-Colonel Vix reproduisant renseignements Capitaine Pommerol revenu Mission confirme imminence collision en Transylvanie.

Troupes hongroises 5000 hommes région Csucs bien disciplinées s'augmentent arrivée volontaires.

Lt-Colonel Vix agit auprès Ministre Guerre Hongrois<sup>1</sup> pour maintien statu quo.

II. Général Berthelot confirme gravité situation accrue sans cesse d'après renseignements par agissements hongrois qui maltraitent populations roumaines. Il demande de fixer ligne et reconnaît indispensable interposer troupes françaises entre Roumaines et Hongrois.

Troupes roumaines ont reçu ordre de ne plus avancer et de rester sur ligne actuellement tracée.

À savoir ligne générale Marmaros Siget Nagy Banja [Nagybánya] Zilah Nagy Sebes Zam.

En avant de cette ligne les troupes roumaines ont occupé Csucs. Sur le front Zilah Csucs Roumains et Hongrois sont en contact immédiat.

III. Dans ces conditions j'insiste à nouveau sur les propositions de 1486/2B<sup>2</sup> et nécessité prompt décision.

AG.20N525 c/102. d/5.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>3</sup>

D. Sans N°

*Paris, 13 février 1919.*

En ouvrant le débat sur la question du Banat, le PRÉSIDENT invite la Commission à décider, en premier lieu, si elle entend considérer le Banat comme une unité géographique

<sup>1</sup> V. Böhm.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 172.

<sup>3</sup> La séance s'est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Tardieu, avec la participation de MM. Day, Crowe, Leeper, Tardieu, Laroche, de Martino, le Comte Vannutelli Rey, MM. Palairet, Aubert, de Saint-Quentin, le Comte Vinci, le Major Johnson et le Lieutenant Horchow.

indivisible, conformément à la thèse roumaine, ou si elle admet le partage préconisé par la thèse serbe. Dans ce second cas, elle devra étudier séparément chaque comitat pour rechercher les possibilités de partage.

LE DR. DAY (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine ne saurait accepter la thèse roumaine, si on doit l'interpréter comme impliquant que le Banat est nécessairement indivisible.

Elle reconnaît la force de certains des arguments présentés à l'appui de cette thèse, particulièrement du point de vue économique, et verrait un avantage très net à ce que la frontière serbo-roumaine suivit un fleuve comme le Danube. Si elle pensait que les Yougo-Slaves fussent disposés à accepter l'indivisibilité du Banat, elle serait heureuse de voir cette solution adoptée. Elle ne désire cependant pas imposer cette solution aux Yougo-Slaves contre leur gré.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) déclare que, en général, le Gouvernement britannique serait heureux, pour de nombreuses raisons, de considérer avec bienveillance les revendications de ses alliés les Roumains, surtout parce qu'il se rappelle comment ils sont entrés dans la guerre, et le rôle qu'ils y ont joué. Aucun effort ne devra donc être épargné pour satisfaire les justes revendications de la Roumanie. SIR EYRE CROWE rappelle les difficultés que la Commission a déjà rencontrées pour tracer des frontières d'après des principes purement ethnographiques. Dans le cas présent ces principes sont en contradiction avec le principe de sympathie pour la Roumanie auquel il vient de faire allusion. Le problème se pose d'une manière toute différente pour les Grands Alliés suivant que les difficultés ethnographiques se présentent entre la Roumanie et la Hongrie qui est leur ennemie, ou entre la Roumanie et la Serbie qui sont toutes deux leurs alliées. Dans le premier cas, s'il était impossible de faire justice aux deux parties, ils devraient naturellement favoriser leur alliée la Roumanie, plutôt que leur ennemie la Hongrie. Cependant, ce principe ne doit pas être poussé trop loin, car leur véritable devoir est de créer un état de choses qui puisse conduire à une paix permanente. Il est particulièrement important qu'ils ne perdent pas ce fait de vue dans des problèmes qui se posent entre deux de leurs alliés. Dans ce cas particulier la question qui se pose devant la Commission est de savoir comment réaliser son désir de favoriser les revendications roumaines sans créer un état de choses qui causerait des difficultés entre les Roumains et les Serbes. La Délégation britannique est prête à soumettre à la Commission les données qu'elle possède sur les sentiments des Serbes dans l'Ouest du Banat. Ces documents permettront à la Commission de déterminer la sincérité de ces sentiments et d'apprécier dans quelle mesure on doit reculer la frontière vers l'Est malgré le désir des Alliés de satisfaire les revendications roumaines. La première impression de la Délégation britannique est que laisser à la Roumanie le Banat tout entier créerait une situation impossible dans l'Ouest de cette province.

M. DE MARTINO (*Italie*) fait remarquer qu'il serait particulièrement utile d'examiner en fait les conditions ethniques, économiques et stratégiques de la région; après cet examen détaillé des conditions d'ensemble, il sera bien plus facile de prendre une résolution sur la question. En général la Délégation italienne reconnaît la situation particulière de la Roumanie qui s'est battue héroïquement. D'abord il est nécessaire de prendre en considération l'importance du fait que trois des Grandes Puissances sont liées avec la Roumanie par un traité dont il faut reconnaître toute la valeur. C'est seulement après un

examen détaillé des conditions de fait qu'on pourra voir s'il peut être question de demander à la Roumanie de réduire ses aspirations. Dans ce cas il faudra envisager l'opportunité de donner des compensations à la Roumanie en Bessarabie, compensations qui n'entrent pas dans les questions prévues par le traité de 1916. En conclusion, la Délégation italienne tout en s'abstenant de prendre l'initiative de demander à la Roumanie de réduire ses aspirations, ne s'opposerait pas à un examen préliminaire des conditions de fait, qui pourrait conduire à ces mêmes conclusions.

M. LAROCHE (*France*) déclare que la Délégation française admet, comme les autres Délégations, la possibilité de réduire les revendications roumaines. Il insiste, après SIR EYRE CROWE, sur la difficulté particulière du problème. Dans les cas où l'impossibilité d'une solution absolument équitable les oblige à rechercher une solution intermédiaire, les Grandes Puissances ont, en Transylvanie, la ressource de faire pencher la balance en faveur de la Roumanie, leur alliée, aux dépens de la Hongrie, leur ennemie; mais elles ne peuvent agir ainsi dans le Banat, où deux de leurs alliées sont aux prises. Elles doivent faire preuve d'une circonspection d'autant plus grande qu'elles sont appelées à trancher le premier différend qui, au cours de l'histoire, ait surgi entre la Roumanie et la Serbie. Leur tâche est lourde et grosse de responsabilités puisque de leur décision dépendra la conservation ou la destruction de l'amitié entre deux nations qu'elles ont un intérêt majeur à maintenir unies.

On ne doit pas se dissimuler que l'opinion publique des États intéressés se passionne pour cette question et que le rejet partiel des revendications roumaines basées sur le traité de 1916 soulèvera un vif mécontentement à Bucarest. Bien qu'elle ait décidé de ne pas faire état de cet accord auquel l'Amérique n'a pas participé, la Commission ne peut pas ignorer un tel état d'esprit. Toutefois, comme l'a indiqué M. de Martino, on doit considérer que l'attribution à la Roumanie de la Bessarabie, qui restait en dehors du traité de 1916, fournit un moyen équitable de compensations.

M. LAROCHE suggère que la Commission procède d'abord à l'examen détaillé des conditions ethniques, politiques, économiques, stratégiques dans le Banat, et qu'elle entende ensuite les intéressés, qui auront peut-être à faire valoir des arguments d'ordre moral et sentimental qui risquent d'échapper à des observateurs étrangers.

Il conclut en formulant le vœu que la Commission puisse trouver une solution assez équitable pour être acceptée de bonne grâce par deux Nations alliées qui toutes deux ont donné leur sang à la cause commune.

LE PRÉSIDENT constate que les Délégués sont unanimes à écarter la thèse roumaine du «Tout ou rien». Il propose donc à la Commission d'examiner successivement et pour chacun des trois comitats de Torontal, Temes et Krasso, les conditions ethnographiques, historiques, géographiques et économiques: d'étudier dans quelle mesure ces considérations viennent à l'appui des revendications serbes; d'apprécier enfin si elle doit faire droit à ces revendications ou fixer elle-même la ligne de partage.

Il indique que d'après les statistiques hongroises de 1910, le comitat de Torontal est habité par 300.000 Serbes et 87.000 Roumains.

M. LEEPER (*Empire britannique*) dit que les Délégués britanniques acceptent les chiffres du recensement hongrois de 1910 comme étant les seuls qui soient à leur dispositions. C'est un fait bien connu que les statistiques magyares sont toujours falsifiées,

mais, dans le cas présent, il n'y a aucune raison de supposer qu'elles favorisent les Roumains plutôt que les Serbes, ou inversement, bien que les deux parties intéressées prétendent, chacune de leur côté, qu'il en est ainsi.

M. LAROCHE (*France*) observe que les Roumains et Serbes se plaignent également de ce que les statistiques aient été falsifiées à leur détriment. La Commission devra, quand ils comparaitront devant elle, leur demander d'expliquer et de justifier leurs plaintes.

LE COMTE VANNUTELLI REY (*Italie*) déclare qu'en ce qui concerne le comitat de Torontal il accepte les chiffres hongrois sous les réserves formulées par le second Délégué britannique. Il faut remarquer pourtant qu'il est impossible de considérer le comitat de Torontal comme une unité géographique. Guidée uniquement par les fins de sa politique, l'Administration hongroise fixait les limites de ses provinces d'une façon tout à fait arbitraire. Il en est ainsi pour le comitat de Torontal qu'il faudrait considérer, en effet, comme composé de deux sections distinctes, l'une au Nord, l'autre au Sud d'une ligne passant à peu près par la ville de Nagy-Becskerek. Dans la section Nord, à côté des Serbes et des Roumains se trouvent les éléments ethniques allogènes (Allemands et Magyars) en nombre important. Dans la section Sud par contre, les Serbes et les Roumains sont presque seuls en présence. Par conséquent, puisque les chiffres des populations allemande et magyare pour tout le comitat s'élèvent à 300.000 (130.000 Magyars et 170.000 Allemands) et que ceux des populations roumaines et serbes atteignent seulement 287.000 (200.000 Serbes et 87.000 Roumains), il en résultent que dans la section Nord du Torontal les allogènes allemands et magyars ont la majorité sur les Roumains et sur les Serbes. La constatation de l'existence de cette majorité doit être naturellement subordonnée à la question de l'exactitude des statistiques hongroises.

LE PRÉSIDENT observe que la question des allogènes, soulevée par le Comte Vannutelli Rey pour le comitat de Torontal et qui existe également dans les autres comitats, ne saurait déterminer la décision de la Commission; celle-ci examine le litige serbo-roumain sans se préoccuper de donner satisfaction aux allogènes, qui sont en la circonstance des ennemis.

Cela dit, il ressort des renseignements apportés par la Délégation italienne que dans la partie Sud du comitat de Torontal, toutes les circonstances sont favorables aux Serbes qui sont en majorité non seulement vis-à-vis des allogènes.

LE COMTE VANNUTELLI REY (*Italie*) est d'accord avec les observations du Président. Il déclare avoir seulement voulu faire constater la distribution ethnographique dans les deux sections Nord et Sud du Torontal, sans proposer une solution de la question.

LE PRÉSIDENT prend acte de cette déclaration.

LE DR. DAY (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine est d'une manière générale en accord avec les vues qui viennent d'être exprimées.

LE PRÉSIDENT donne lecture de la statistique hongroise relative au comitat de Temes:

170.000 Roumains surtout dans la partie Nord.

70.000 Serbes surtout dans la partie Sud.

166.000 Allemands.

80.000 Hongrois.

16.000 Allogènes.

LE PRÉSIDENT rencontre l'assentiment général en affirmant que le comitat de Krasso doit être attribué dans son entier à la Roumanie.

M. LAROCHE (*France*) indique d'après les statistiques hongroises le nombre des communes de chaque nationalité dans les différents comitats.

Sur une observation de M. LEEPER (*Empire britannique*) LE PRÉSIDENT observe que la Commission ne peut tirer une conclusion de ce tableau, faute de connaître l'importance relative des communes en question.

LE COMTE VANNUTELLI REY (*Italie*) fait observer que les statistiques de la distribution ethnique par communes pourraient aider à constater l'existence d'une majorité allogène dans la section Nord du Torontal.

LE PRÉSIDENT demande si la Délégation italienne juge opportun de partager non seulement le comitat de Torontal, mais celui de Temes.

LE COMTE VANNUTELLI REY (*Italie*) déclare que tandis que dans le comitat de Torontal on constate une distinction assez nette au point de vue de la distribution ethnique entre les deux zones Nord et Sud, il n'en est pas de même pour le comitat de Temes où la majorité est roumaine et la distribution des allogènes éparpillée.

LE PRÉSIDENT propose à la Commission d'examiner maintenant la question du Banat au point de vue historique. Il relève que, contrairement à la thèse roumaine, on trouve dans l'histoire deux Banats. La partie orientale du Banat actuel, c'est-à-dire le comitat de Krasso, était unie à la Petite Valachie pour former le Banat de Severin, nettement orienté vers la Transylvanie. Par contre, la civilisation serbe s'est maintenue dans la partie occidentale du Banat, même pendant les périodes où l'invasion turque avait détruit les États serbes des Balkans.

Les différentes Délégations se déclarent d'accord avec l'exposé historique fait par le Président.

LE PRÉSIDENT, passant à l'étude des conditions géographiques du Banat, constate l'existence de deux régions naturelles nettement différenciées: à l'Est de la ligne Temesvar, Versecz, la montagne riche en mines; à l'Ouest, la plaine agricole, Roumains et Serbes sont d'accord pour admettre cette division, mais les premiers prétendent que les nécessités économiques exigent l'union de ces deux régions, tandis que les seconds réclament, pour les mêmes raisons, leur séparation. La Commission doit rechercher à laquelle des deux Puissance, Roumanie ou Serbie, les territoires contestés peuvent être, au point de vue économique, les plus utiles. À cet égard, la Délégation française croit que, dans l'état actuel et prochain des frontières, le blé de la plaine est plus nécessaire à la Serbie qu'à la Roumanie, pays grand producteur de blé. On doit remarquer d'ailleurs qu'avant la guerre, malgré les mesures prohibitives de l'administration hongroise, les produits agricoles du Banat occidental se dirigeaient vers le marché de Belgrade. Enfin, il semble certain que les Serbes possédaient plus de terres que les Roumains dans cette région.

Revenant sur les conditions ethnographiques du comitat de Temes, M. LAROCHE (*France*) demande au Comte Vannutelli si, d'après ses informations, la population serbe de ce comitat n'est pas principalement groupée dans la partie Sud.

LE COMTE VANNUTELLI REY (*Italie*) répond affirmativement. Il déclare que cette constatation est fondée sur les cartes ethnographiques produites par les Roumains à l'appui de leur thèse.

LE DR. DAY (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine admet, à propos de l'orientation économique du Banat occidental, qu'il subvient aux besoins de la Serbie dans une plus grande mesure qu'à ceux de la Roumanie. Les provinces austro-

hongroises du nouvel État yougo-slave, Banat et Bacska mis à part, ont un déficit important en céréales (d'après les statistiques d'avant guerre), et l'adjonction d'une portion de ce très riche Banat occidental compenserait ce déficit. Cependant, si l'on fait entrer la Serbie en ligne de compte avec les provinces austro-hongroises de l'État yougo-slave, le déficit n'apparaît plus aussi considérable.

Quant à la prétention du mémorandum serbe affirmant que les Serbes possèdent onze fois plus de terres que les Roumains dans le Banat occidental et central, elle est absolument inadmissible. La Délégation américaine soumet à l'examen de la Commission une carte établie sur des données hongroises et montrant que la répartition de la propriété est presque proportionnelle à la distribution de la population entre les diverses nationalités. Sans pouvoir naturellement garantir l'exactitude absolue de cette carte, la Délégation américaine l'a contrôlée dans la mesure du possible par des chiffres et des statistiques de provenance différente.

LE DR. DAY donne ensuite l'explication de la carte aux autres Délégués.

M. LEEPER (*Empire britannique*) estime qu'on ne peut considérer la division par Comitats comme satisfaisante. Ces divisions sont d'origine très moderne, car elles ont été établies en 1873, et ne correspondent pas à des différences géographiques ou ethniques réelles. Il vaudrait mieux, à son avis, aborder la question en prenant pour base, non point des divisions artificielles de cette nature, mais des considérations générales d'ordre ethnique, économique et stratégique.

M. LEEPER propose de mettre de côté, pour les reprendre plus tard, les questions stratégiques et d'aborder en premier lieu les considérations ethniques, car il est de la plus haute importance de tracer une ligne de démarcation ethnique qui donne satisfaction. Il croit la chose possible, si deux conditions sont remplies: que les centres importants de vie roumaine ou de vie serbe soient incorporés dans leur nationalités respectives; que des minorités laissées dans chacun des deux pays s'équilibrent plus ou moins par leur nombre.

La ligne de démarcation proposée dans le mémorandum serbe est, à ce point de vue, extrêmement peu satisfaisante, puisque 200.000 Roumains resteraient en Serbie, alors qu'il n'y aurait en Roumanie que 70.000 Serbes. En ce qui concerne les centres de vie agricole en Serbie ou en Roumanie, on constate que la partie serbe du Banat dépend de certaines villes, particulièrement de Nagy-Kikinda, Nagy-Becskerek et Antalvalva au Sud. Toutes ces villes sont comprises dans une zone qui pourrait facilement être reliée à Belgrade par voie ferrée ou par tout autre moyen de communication. Il y a à Weisskirchen (ou Fehertemplom) un autre centre serbe qui se trouve pourtant en dehors de la zone.

En réponse à une question du PRÉSIDENT, M. LEEPER dit qu'il ne propose pas de donner à la Serbie Versecz ni Temesvar, car ces villes contiennent une majorité d'Allemands ou de Magyars, et la contrée qui les entoure l'une et l'autre est en grande partie roumaine.

Quant à la question des communications, si l'on donne à la Serbie la zone que la Délégation britannique propose de lui donner (de Nagy-Kikinda à Weisskirchen), on trouvera que cette cession se justifie à la fois du point de vue du sentiment et du point de vue économique, puisque cette zone se trouve reliée à Belgrade par un chemin de fer et par la rivière Tisza. En dehors de cette zone, il paraît essentiel que les autres parties du Banat qui doivent être données à la Roumanie puissent avoir des communications

régulières avec ce pays. Les Roumains insistent fortement sur la nécessité qu'il y a pour eux à conserver une des rives de la rivière Maros. La Commission devrait obtenir des Délégués roumains dans cette revendication à laquelle ils attachent grande importance.

Quant aux communications par voie ferrée, il est essentiel que la cession de Temesvar, si cette ville est donnée à la Roumanie, comprenne tous les chemins de fer qui la ravitaillent, à savoir:

1. Le chemin de fer du Nord allant à Arad;
2. Le chemin de fer du Sud vers Bazias sur le Danube;
3. Le chemin de fer de l'Est vers Orsova et Bucarest;
4. Le chemin de fer du Nord-Ouest vers Mako.

La cinquième ligne allant de Temesvar à Szegedin par Nagy-Kikinda n'aurait pas la même importance pour la Roumanie et n'a pas besoin d'être comprise dans le territoire roumain, mais il importe fort que la Roumanie soit assurée de la possession des quatre autres lignes.

En réponse à une question du PRÉSIDENT, M. LEEPER déclare que l'embranchement de Nagy-Kikinda serait, aux termes de la propositions britannique, donné à la Serbie. Il fait valoir que le tracé proposé par la Délégation britannique aurait l'avantage de laisser respectivement sous les administrations serbe et roumaine des minorités roumaines et serbes sensiblement égales. Le principal centre serbe laissé en dehors de la Serbie serait Weisskirchen. L'incorporer serait causer un préjudice sérieux aux communications de la Roumanie par voies ferrées et fluviales. Comme compensation, d'importantes minorités roumaines du Torontal iraient à la Serbie.

Répondant à une question du PRÉSIDENT, M. LEEPER explique que la frontière proposée par la Délégation britannique quitterait le Danube au confluent de la rivière Karas et continuerait droit vers le Nord laissant entre les mains de la Serbie la ligne secondaire de Csak à Modos. Elle passerait entre cette ligne secondaire et la ligne principale jusqu'à hauteur de Temesvar. Après Temesvar, elle continuerait au Nord-Ouest vers Szegedin (qui serait laissée à la Hongrie), atteignant le Maros à son confluent avec le Tisza. La voie ferrée de Nagy-Kikinda à Szegedin serait laissée aux Serbes. Il y aurait ainsi un saillant brusque. La Délégation britannique a l'impression bien nette que le Banat est une unité géographique et ne se décide à en proposer la division que devant la force des réclamations serbes au point de vue ethnique et sentimental.

LE DR. DAY (*États-Unis d'Amérique*) hésite, en l'absence du Dr. Seymour, à exposer toutes les raisons du tracé proposé par la Délégation américaine. Cette ligne, à beaucoup de points de vue, suit de très près la ligne britannique, probablement parce que les deux Délégations ont eu en vue les mêmes considérations, c'est-à-dire l'élément ethnique et la nécessité de distribuer convenablement les grands centres et les noeuds de communications. La ligne américaine coïncide à peu près avec la ligne britannique, telle qu'elle paraît être, dans la partie méridionale; elle suit le Karas au Nord, puis la ligne du comitat à l'Ouest de Temesvar et rejoint le Maros dans les environs de Szemlak. Cette ligne n'est indiquée que sous réserves, en attendant une étude plus détaillée.

En réponse à une question posée par LE PRÉSIDENT, LE DR. DAY ajoute que la ligne américaine est d'une façon générale la ligne britannique, sans l'extension du territoire roumain au Nord. La Délégation américaine ne peut déclarer que cette portion devrait être donnée à la Serbie, puisque là on pourrait prendre en considération les Magyars.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) fait observer que la ligne américaine prive les Roumains du chemin de fer Temesvar, Mako et de la rive gauche de la rivière Maros.

M. LEEPER (*Empire britannique*) représente qu'il aurait des inconvénients en quelque endroit que la ligne fut établie, mais que la ligne britannique, tout en ne présentant pas plus d'inconvénients qu'une autre, constitue un effort sérieux pour maintenir les communications par voie ferrée.

M. DE MARTINO (*Italie*) fait remarquer que si l'on suivait la ligne proposée par la Délégation britannique ou même celle proposée par la Délégation américaine, on créerait ce qu'on appelle un «bec de canard», formation territoire dont on a pu constater aux colonies les graves inconvénients.

M. LAROCHE (*France*) répond que le saillant doit être considéré non pas en lui-même, mais en relation avec la frontière que la Serbie aura sur l'autre rive de la Tisza.

LE COMTE VANNUPELLI REY (*Italie*) remarque qu'en ce qui concerne la garantie de la liberté des communications entre les différentes parties des nouveaux territoires roumains, il ne faut pas oublier que la ligne Arad, Temesvar n'est que le prolongement naturel de la ligne Szatmar-Nemeti, Nagy-Varad, Arad. Il préfère à ce sujet la ligne proposée par la Délégation américaine à celle proposée par la Délégation britannique, parce que cette dernière longerait de beaucoup trop près le chemin de fer dont la Commission a constaté dans la séance précédente la nécessité presque absolue pour la Roumanie.

Les raisons par lesquelles la Délégation italienne serait portée à adopter plutôt la ligne proposée par la Délégation américaine sont les mêmes qui ont été prises en considération par la Commission au sujet de la frontière de Transylvanie. On a reconnu en effet que la ligne demandée par le Gouvernement roumain devait être portée plus à l'Est. En particulier la Commission a reconnu qu'il ne convenait pas d'annexer à la Roumanie le comitat de Csanad qui est habité presque exclusivement par des Magyars. Or la limite orientale du comitat de Csanad aboutit au Danube un peu à l'Ouest de Szemlak, environ vis-à-vis du point où aboutit au Maros la ligne de démarcation proposée par la Délégation américaine dans le Banat. Si par contre on adoptait la ligne proposée par la Délégation britannique, la frontière roumaine devrait suivre vers l'Ouest le Maros, depuis Szemlak jusqu'aux environs de Szegedin, pour reculer ensuite, avec un angle très aigu, vers le Sud-Est. Voilà un vrai bec de canard. Se ralliant ensuite à la déclaration faite par le premier Délégué américain, à savoir que la partie du Banat située à l'Ouest de la ligne proposée par la Délégation américaine ne serait pas nécessairement annexée à la Serbie, le Comte Vannutelli fait remarquer que l'on ne peut pas non plus fixer quelle sera la frontière à établir par la Conférence entre Serbie et Hongrie à l'Ouest de la Tisza. Or, si cette frontière ne devait pas dépasser au Nord la ligne du Danube et de la Drave, et que cependant la partie occidentale du Banat dût être annexée à la Serbie jusqu'aux environs de Szegedin, il se formerait un second bec de canard, dont la forme serait plus ou moins aiguë suivant que l'on adopterait entre la Roumanie et la Serbie la ligne proposée par la Délégation britannique ou par la Délégation américaine, mais qui constituerait en tout cas un saillant extrêmement hardie et préjudiciable au maintien d'une paix durable. Cet inconvénient ne se produirait pas si la section Nord du Comitat de Torontal était laissée en dehors des territoires serbe et roumain. Il ne s'agit pas d'une proposition formelle, mais

uniquement d'une solution à envisager pour le cas où la Commission qui sera appelée à établir la frontière entre Serbie et Hongrie jugerait que cette frontière ne dût pas dépasser la ligne Danube—Drave.

D'après cette solution éventuelle, le tracé de la frontière serbe dans le Banat suivrait le thalweg du Karas au Nord de Karasjeszeno, se dirigerait ensuite vers le Nord-Ouest, longe le canal Thérèse (Terez Czatorna) et suivrait enfin une direction Ouest-Est pour rejoindre la Tisza au Sud de Nagy-Becskerek. De cette façon, on constituerait autour de Belgrade, sur la rive gauche du Danube, une sorte de glacis ayant un rayon d'une cinquantaine de kilomètres, suffisant pour la protection immédiate de la capitale, d'autant plus que cette zone comprendrait le plateau haut de 100-200 mètres s'étendant au Nord-Est de Pancsova et formant une espèce de calotte topographique qui n'est pas tout à fait négligeable dans la zone plate environnante.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) tient à rappeler les observations qu'il a faites au début de la séance, à savoir que la Délégation britannique désirait attribuer la totalité du Banat à la Roumanie et ne s'était décidée qu'à regret, en présence des revendications ethniques et d'ordre sentimental de la Serbie, à proposer une réduction des revendications roumaines; mais qu'elle n'était pas du tout disposée à admettre une réduction des revendications roumaines qui impliquerait une cession de territoire à la Hongrie. Il désire, en outre, faire remarquer qu'une très grande partie du territoire que les Italiens voudraient donner à la Hongrie est de caractère purement serbe. ainsi que l'a fait remarquer M. Leeper, les centres de culture serbe sont des villes comme Nagy-Kikinda et Nagy-Becskerek; et celles-ci seraient remises à la Hongrie, d'après la proposition italienne. Si ces territoires étaient enlevés à la Roumanie, on pourrait très difficilement justifier leur cession à d'autres qu'aux Serbes.

LE PRÉSIDENT se déclare complètement d'accord avec le premier Délégué britannique, dont il appuie la thèse par deux arguments. D'une part, tout en croyant devoir réviser le traité de 1916, la Délégation française considère que les clauses négatives de cet accord, celles qui enlèvent des territoires à l'ennemi, représentent le point de vue définitif des Gouvernements signataires et ne sauraient être modifiées au bénéfice de la Hongrie. D'autre part, et bien que la fixation de la frontière entre la Yougo-Slavie et la Hongrie à l'Ouest de la Tisza échappe à la compétence de la Commission, la Délégation française ne peut ignorer que la Conférence est saisie d'une revendication serbe sur la région de Szabadka. Elle estime que si des ajustements étaient nécessaires pour éviter la formation d'un saillant le long de la Tisza, mieux vaudrait ajuster la frontière Ouest à la frontière Est que la frontière Est à la frontière Ouest.

M. DE MARTINO (*Italie*) déclare que la Délégation italienne vient d'exposer les considérations qu'elle a cru faire surtout au point de vue ethnographique, et s'abstient de formuler quelque position que ce soit; il tient à déclarer encore qu'en principe, la Délégation italienne serait d'accord d'annexer tout le Banat à la Roumanie d'après le traité de 1916, mais si, à la suite de l'examen de la question, on envisage la possibilité de réduire les demandes de la Roumanie et de faire des concessions territoriales à la Serbie, la Délégation italienne se réserve de déclarer son attitude et croit en tout cas qu'il faudra envisager l'opportunité de compensation à la Roumanie, par exemple en Bessarabie.

Sur la proposition du PRÉSIDENT, la Commission décide de charger le Secrétariat de reporter sur la carte au 1:1.000.000 les tracés proposés par les différentes Délégations pour la frontière serbo-roumaine dans le Banat.

En réponse à une question de SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) LE PRÉSIDENT indique que le tracé, arrêté par les experts de la Délégation française, partait du Danube à l'Est de Velika-Gradista, passait à l'Est de la voie ferrée et de la ville de Weisskirchen, traversait le Karas à l'Ouest de Varadia, laissait Versecz aux Serbes, puis se dirigeait vers le Nord-Ouest, en passant au Sud de Modos pour rejoindre la Tisza vers Mohol.

Mais, à la suite de la discussion qui vient d'avoir lieu, la Délégation française admet la nécessité d'attribuer Nagy-Kikinda aux Serbes et, par contre, de donner à la Roumanie le chemin de fer de Temesvar au Danube, bien que cette dernière solution doive enlever aux Serbes la ville serbe de Weisskirchen. Elle est disposée à modifier son tracé en conséquence.

La Commission décide de s'ajourner au samedi 15 février à 15 heures, pour discuter le tracé des nouvelles frontières de la Roumanie en Transylvanie et dans le Banat.

La séance est levée à 12 heures 30.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves

## 182

### LA COMMISSION MINISTÉRIELLE D'ARMISTICE HONGROISE AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. N° 2222/1919.

Budapest, 13 février 1919.

Le Gouvernement Hongrois me charge de vous communiquer ce que nous avons déjà à plusieurs reprises porté à votre connaissance — que les cas se multiplient dans lesquels les troupes alliées occupantes certaines régions de la Hongrie n'observent pas les clauses de la C.M. du 13 Novembre 1918<sup>1</sup>.

Nous formulons et résumons nos griefs les plus préjudiciables en ce qui suit en dehors de notre parti pris dans la question de l'occupation tchéco-slovaque, que nous maintenons invarié.

1. Les troupes d'occupation alliées transgressent la ligne de démarcation fixée par la C.M. et occupent des territoires qu'elles n'ont pas le droit d'occuper (voir le croquis joint)<sup>2</sup>

2. Sous la protection des troupes d'occupation alliées se constituent des Conseils Nationaux locaux et des pseudo-gouvernements, qui s'emparent de l'empire sur les territoires occupés soit de bon droit, soit contre droit, y destituent les fonctionnaires nommés par le Gouvernement Hongrois, les remplacent par des fonctionnaires nommés par eux d'accord avec les troupes d'occupation et paralysent l'administration.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

3. Les pseudo-gouvernements sur les territoires occupés avec ou contre droit, en Transylvanie aussi le Gouvernement Royal Roumain, forcent les fonctionnaires à la prestation du serment avec la pression exercée à l'aide des troupes d'occupation alliée.

4. Les troupes d'occupation ont saisi même en territoire occupé contre droit les usines importantes et empêchant l'expédition de leur ...<sup>1</sup> houillères [sic] de Pécs, de Komló; salines de Désakna, de Mármaros etc.etc..

5. Les troupes d'occupation royales roumaines procédant à la conscription et à l'enrôlement des sujets hongrois aux territoires occupés avec ou contre droit.

La C.M. d'A. vous a signalé tous ces griefs, ainsi que d'autres de moindre importance, chaque fois qu'ils sont parvenus à sa connaissance. Des semaines, des mois même sont écoulés sans qu'aucun changement soit arrivé à cette situation des plus outrancières.

Il faut consacrer l'attention toute spéciale à l'occupation injustifiée des territoires par les troupes royales roumaines qui n'était possible qu'en conséquence de la condescendance du Gouvernement Hongrois, qui confiant à l'attitude correcte des troupes d'occupation céda à l'invitation des Alliés et retira les troupes hongroises de Kolozsvár pour éviter tout incident (voir note N° 427/2S du 18 décembre 1918<sup>2</sup>).

On ne peut établir aucune connexion entre la convention Berthelot—Apathy et l'attitude des troupes roumaines, parce que celle-ci n'a été reconnue ni par le commandement des armées alliées de l'Orient, ni par le Gouvernement Hongrois, c.à.d. par aucune des parties contractantes la C.M. de Belgrade.

Attendu que ni les enquêtes diverses auxquelles les Alliés ont procédé sur place ni les protestations répétées du Gouvernement Hongrois n'aboutirent à quel résultat que ce soit, nous avons l'honneur d'attendre vos déclarations:

a) le Gouvernement Hongrois peut-il compter sur telles dispositions du Commandement en Chef des A.A.O.<sup>3</sup> qui feront cesser dans un bref délai les faits énumérés faisant grief?

b) le Gouvernement Hongrois peut-il attendre, que satisfaction entière lui soit accordée pour ces griefs?

Vue la situation actuelle tendue vous nous obligeriez en nous répondant le plus tôt possible.

AG.20N528 c/106. d/3.

<sup>1</sup> Mot illisible.

<sup>2</sup> Document non reproduit; voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 89.

<sup>3</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N° 6.846. Secret.

*Constantinople, 14 février 1919.*

1. Télégrammes diverses sources indiquent que situation est tendue en Transylvanie entre Roumains et Hongrois.

2. J'avais autorisé ainsi que vous en ai rendu compte dans 6.741<sup>1</sup> occupation roumaine jusqu'à ligne Nagybanja [Nagybánya], Koloszvar [Kolozsvár], Deva. Mais troupes roumaines ont continué à avancer, ont atteint ligne Marmaros-Sziget, Zilah, Czucza [Csucs], Nagysebes, Zam. Roumains motivent cette avance par cruautés hongroises et par propagande bolchévique dans partie transylvanie qu'ils n'occupent pas. Ils veulent occuper territoire que leur accorderait traité 1916 jusqu'à la ligne Arad—Grosswardein, Szatmar [Satu Mare]? Troupes roumaines en Transylvanie n'obéissent donc pas à mes ordres; il ressort d'ailleurs d'un télégramme envoyé à général Berthelot par Commandant Mabilais de son E.M. détaché à Buda-Pest que la Transylvanie et commandement roumain estiment n'avoir pas à connaître les alliés, question transylvanie ayant été soi-disant réglée par déclaration d'Albajulia<sup>2</sup> [Alba Iulia].

3. Hongrois déclarer vouloir s'opposer par force à nouvelle avance troupes roumaines, et ont massé 5.000 hommes bonnes troupes région Csucs où Roumains et Hongrois sont en contact immédiat.

4. Général Berthelot estime situation grave et demande encore fixer nouvelle ligne démarcation et interposer troupes françaises entre Roumains et Hongrois.

5. En exécution de vos instructions qui sont encore confirmées par 1434<sup>3</sup>, estime „français doivent” donner autorisation demandée: d'ailleurs gravité situation militaire paraît être surtout faite des appétits [sic] roumains qui violent délibérément armistice.

6. Toutefois en vue de me renseigner complètement sur situation et me permettre vous soumettre décision nouvelle complète, j'envoie demain sous-chef d'E.M. colonel Trousson en mission Roumanie, Transylvanie, Hongrie.

AG.4N72 c/76. d/4.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Le 1 décembre 1918 le Conseil National de Transylvanie déclara l'adhésion de la Transylvanie à la Roumanie.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT  
AU GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE

T. N° 1.699/2B.

*Belgrade, 16 février 1919.*

*Primo.*- Renseignements qui vous ont été fournis au sujet du nombre des Divisions hongroises mentionnaient que 6 Divisions nouvelles seraient en formation en plus des 6 Divisions que Hongrois sont autorisés à conserver.

*Secundo.*- Aucun des renseignements recueillis jusqu'ici en Hongrie ne permet de penser que Hongrois ont levé des troupes leur permettant d'augmenter le nombre de leurs divisions.

*Tertio.*- Les deux divisions hongroises qui se trouvent sur le front de Transylvanie ont effectif total de 16.000 hommes environ.

AG.20N528 c/106. d/3.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>1</sup>

D. Sans N°

*Paris, 17 février 1919.*

LE PRÉSIDENT invite la Commission à discuter les tracés proposés par les différentes Délégations pour la frontière roumaine en Transylvanie. Il observe que la Délégation italienne n'a pas proposé de tracé.

M. DE MARTINO (*Italie*) déclare que la Délégation italienne se place, en principe, au point de vue du maintien du tracé déterminé par le traité de 1916<sup>2</sup>; mais elle ne s'opposera pas à prendre en considération d'autres solutions qui seraient proposées à la suite de considérations d'ordre ethnographique, économique et stratégique.

LE PRÉSIDENT constate que les tracés américain, anglais et français s'écartent tous du traité de 1916. Le tracé américain comporte la différence maxima. La Délégation française lui adresse, comme d'ailleurs au tracé anglais du trait plein, la critique de laisser à la Hongrie les deux lignes de chemin de fer qui desservent dans la direction Nord-Sud le territoire contesté.

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Tardieu, avec la participation de MM. Day, Seymour, Sir Eyre Crowe, MM. Leeper, Tardieu, Laroche, de Martino, le Comte Vannutelli Rey, MM. Palairat, Aubert, de Saint-Quentin, le Comte Vinci et le Lieutenant Horchow.

<sup>2</sup> Il s'agit du traité secret de Bucarest de 1916.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) fait remarquer que le tracé proposé par la Délégation britannique se base non seulement sur les chiffres de la population à un point de vue ethnographique, mais en grande partie sur les communications par terre et par eau. C'est ainsi que le tracé en pointillé bleu donne à la Roumanie certain noeuds essentiels de chemins de fer et facilite la liaison entre la Transylvanie et la Tchéco-Slovaquie.

LE PRÉSIDENT déclare que la Délégation française est complètement d'accord avec la Délégation britannique sur la nécessité d'assurer les communications entre la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie.

M. DE MARTINO (*Italie*) est d'accord avec SIR EYRE CROWE en ce qui concerne l'opportunité d'assurer une communication entre la Transylvanie roumaine et l'État tchéco-slovaque. Mais il faut se garder de prendre sur cette base une décision qui soit en opposition avec les principes de nationalité, ce qui produirait une situation instable et dangereuse.

Constatant l'accord des Délégations britannique, italienne et française sur le tracé de la frontière Nord de Transylvanie, LE PRÉSIDENT demande à la Délégation américaine si elle ne consentirait pas à se rallier à ce point de vue.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine se rend parfaitement compte de l'importance des questions de transport et de la nécessité de communications par voie ferrée avec la Tchéco-Slovaquie. La question des transports offre une importance particulière autour de Szatmar-Nemeti et Nagy-Varad; ce sont deux points sur lesquels il est extrêmement difficile de prendre une décision, et au sujet desquels la Délégation américaine sera heureuse de recevoir des avis et d'entendre s'engager une discussion. La Délégation n'aimerait pas voir prendre autant de territoire hongrois que le prévoit même la ligne britannique, mais est disposée à discuter l'inclusion en territoire roumain de Szatmar-Nemeti et de la voie ferrée au Nord de ce point.

M. LAROCHE (*France*) demande à la Délégation britannique pourquoi elle n'attribue pas à la Roumanie la ville de Huszt.

M. LEEPER (*Empire britannique*) dit que, dans l'opinion de la Délégation britannique, les Ruthènes devraient avoir le chemin de fer qui va de Kolomea, par Huszt, en territoire tchéco-slovaque, et que les Roumains ne trouveraient aucun avantage à tenir seulement une petite section de cette ligne. De plus, le tracé proposé par la Délégation britannique suit, jusqu'à un certain point, la configuration générale du pays. En toute justice, la Roumanie ne peut revendiquer aucune portion de cette ligne, excepté Marmaros-Sziget; ce point devra être étudié séparément.

En réponse à une question posée par M. LAROCHE (*France*), sur le point de savoir si les Délégués britanniques renoncent au tracé en pointillé, M. LEEPER (*Empire britannique*) déclare que, dans l'opinion de la Délégation britannique, Marmaros-Sziget doit être cédée à la Roumanie comme étant le centre de la vie roumaine dans cette région montagneuse; cela étant, la ligne frontière doit, ou bien passer à travers la ville, ou la contourner par le Nord, auquel cas elle couperait la ligne de chemin de fer.

La question présente de grosses difficultés; les deux points suivants paraissent essentiels:

1. Marmaros-Sziget doit être cédée à la Roumanie;
2. Les Ruthènes doivent posséder une bonne ligne de chemin de fer.

Après avoir consulté la Commission, LE PRÉSIDENT constate qu'elle est unanime à laisser Marmaros-Sziget en territoire roumain. Il observe que, dans ces conditions, la frontière coupera nécessairement la voie ferrée, si Huszt n'est pas donnée à la Roumanie.

M. LAROCHE (*France*) verrait intérêt à laisser Huszt aux Roumains afin de leur assurer la disposition complète de la ligne Marmaros-Sziget, Szatmar-Nemeti.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) déclare, en réponse à M. LAROCHE, que Huszt n'est pas réellement nécessaire à la Roumanie. En donnant à la Roumanie plus de territoire qu'il n'est absolument nécessaire, on court le risque de lui adjoindre une quantité dangereuse de populations allogènes. La Délégation britannique est disposée à étudier l'opportunité d'une semblable mesure, lorsqu'il y aura de sérieuses raisons de le faire, mais elle n'y est disposée que si ces raisons se présentent.

M. LAROCHE (*France*) n'insiste pas.

LE PRÉSIDENT propose à la Commission d'adopter le tracé anglais corrigé par la variante indiquée en pointillé, ce qui donnerait Huszt aux Ruthènes.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) demande pourquoi la frontière ne suivrait pas, en direction du Sud, la limite du comitat, qui coïncide avec la ligne de partage des eaux. On écarterait ainsi la difficulté résultant de ce que la voie ferrée suit la rivière.

M. LEEPER (*Empire britannique*) déclare que la Délégation britannique est disposée à adopter le tracé proposé par les Délégués des États-Unis, jusqu'à Marmaros-Sziget, mais il fait remarquer que le trait plein tracé par les Délégués britanniques aurait dû être marqué sur la carte comme passant au Nord de Marmaros-Sziget et coupant la voie ferrée au Sud de Stanislau.

Prié par LE PRÉSIDENT de faire connaître le point de vue italien, M. DE MARTINO (*Italie*) se réserve de répondre dans la prochaine séance, après avoir pris d'autres instructions et surtout après avoir entendu l'exposé des arguments apportés par les divers Délégués. Mais il ne voit aucune difficulté à ce que les autres Délégués fixent leur point de vue aujourd'hui même.

LE PRÉSIDENT observe que, jusqu'au point où le tracé américain descend brusquement vers le Sud, les différences entre les diverses propositions sont insignifiantes et que l'accord s'établira facilement au cours de la prochaine séance.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) déclare que la Délégation britannique ne voit, en ce qui la concerne, aucune difficulté à adopter le tracé américain, depuis son point de départ à l'Est jusqu'à l'endroit où il faut un angle aigu vers le Sud, car il n'offre que de légères différences avec le tracé britannique.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que le territoire au Nord de la rivière, à l'Est de Marmaros-Sziget, a peu d'importance et que la Délégation américaine est toute disposée à prendre en cet endroit la rivière comme frontière. Quant au tracé américain à l'Ouest et au Nord de cette ville, la Délégation, sans y insister particulièrement, se déclare en faveur de son adoption, quoique la question n'ait pas une extrême importance.

Abordant l'examen de la frontière occidentale de Transylvanie, LE PRÉSIDENT invite la Commission à régler l'attribution de Szatmar-Nemeti, qui est un noeud important de voies ferrées. Il demande en particulier à la Délégation américaine si elle insiste pour refuser cette ville à la Roumanie.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) demande si l'on a calculé les différences de population que comportent les différents tracés.

M. LEEPER (*Empire britannique*) admet que le triangle en question est habité par une population presque entièrement magyare. À Szatmar-Nemeti, par exemple, il y a 33.000 Magyars contre 1.000 Roumains, et la proportion est à peu près la même dans les autres parties du pays. La Délégation britannique est cependant d'avis que l'importance de maintenir les communications entre la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie justifie l'attribution de cette région à la Roumanie. La ligne pointillée en direction du Nord-Ouest, proposée comme variante par la Délégation britannique, n'est pas absolument arbitraire, mais est tracée de manière à aboutir au point où la frontière tchéco-slovaque rejoint la frontière roumaine. La thèse de la Délégation britannique est basée sur l'hypothèse que les Ruthènes de Hongrie vont dans un avenir prochain s'unir aux Tchéco-Slovaques, sous une forme ou sous une autre.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) ne s'oppose pas catégoriquement à une frontière qui permettrait des communications directes par chemin de fer vers le Nord, mais il repousse d'une manière formelle un tracé qui engloberait Nagy-Karoly et la région environnante. Cette extension de territoire engloberait 200.000 Magyars et seulement un nombre insignifiant de Roumains; tandis que si l'on suit le tracé britannique jusqu'au Nord-Ouest de Szatmar-Nemeti, puis une ligne tirée vers le Sud, le territoire ainsi délimité ne comprendrait qu'environ 80.000 Magyars et assurerait les communications essentielles entre la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie.

LE PRÉSIDENT objecte que Szatmar-Nemeti fait partie d'une ligne Nord-Sud qui est jalonnée au Sud par Nagy-Karoly et Nagy-Varad. Si on attribue Szatmar-Nemeti à la Roumanie dans l'intérêt des communications, on doit en bonne logique attribuer également à ce pays Nagy-Karoly et Nagy-Varad.

M. LAROCHE (*France*) désire appeler l'attention sur le caractère tout à fait tendancieux des statistiques hongroises qui servent de bases aux discussions de la Commission. Un des experts qui assistent la Délégation française, M. de Martonne, a essayé de rectifier les statistiques ethnographiques au moyen des statistiques confessionnelles. Il a réussi à isoler non seulement les Juifs, qui sont classés tantôt comme Allemands, tantôt comme Hongrois, mais les Roumains magyarisés, qui tout en adoptant la langue hongroise conservent leur religion, orthodoxe ou uniate. Quand le nombre des orthodoxes et uniates est supérieur à celui des Roumains dans un district où il n'y a ni Ruthènes, ni Serbes, Slovaques, l'excédent représente certainement des Roumains magyarisés. Quand le nombre est supérieur à celui des Roumains, Ruthènes, Serbes et Slovaques dans un district où toutes ces races sont représentées, il y a des chances pour qu'on ait encore affaire à des Roumains magyarisés. La supercherie apparait surtout dans les villes. C'est ainsi qu'à Szatmar-Nemeti, la statistique ethnographique indique 986 Roumains et 33.094 Magyars; la statistique confessionnelle: 6.977 Roumains, 5.991 Roumains magyarisés et 20.638 Magyars. Pour Nagy-Karoly on relève d'une part 216 Roumains et 15.772 Magyars; de l'autre, 3.918 Roumains, 3.702 Roumains magyarisés, 9.579 Magyars et 3.491 Juifs. Pour Nagy-Varad, le chiffre des Roumains est à peu près le même dans les deux statistiques; mais les 58.421 Magyars de la statistique ethnographique ne comprennent pas moins de 15.155 Juifs.

M. LAROCHE aperçoit une autre raison pour la Commission de ne pas se laisser impressionner par l'importance des majorités hongroises dans les villes. La nationalité n'a pas, en effet, autant d'importance à la ville qu'à la campagne. Tandis que le paysan est

attaché à sa terre, sur laquelle il peine, les commerçants et ouvriers des villes constituent un élément instable qui se déplace suivant ses intérêts et se nationalise ou se dénationalise en conséquence avec facilité. On peut prévoir que dans les villes comme Nagy-Varad qui deviendraient, si elles étaient attribuées à la Roumanie, des centres de commerce et d'industrie roumains, on rencontrerait bientôt plus de Magyars roumanisés qu'on n'y trouve actuellement de Roumains magyarisés.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine rend très bien compte de la fausseté des statistiques magyares et a pris en sérieuse considération le fait que les villes changent rapidement de caractère. Il a cherché à corriger les statistiques magyares au moyen d'un coefficient de 10 à 20 p. 100; ce coefficient lui paraît suffisant, puisque aucun Roumain n'a proposé de coefficient supérieur à 20 p. 100. Avec ce coefficient, la région comprend encore 160.000 Magyars et 50.000 Roumains seulement. Quant aux communications par voie ferrée avec le Sud, la question est différente de celle des communications directes entre la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie. La Délégation américaine désire assurer à la Roumanie toutes les facilités convenables pour son trafic local et à courte distance par voie ferrée; quant au trafic à long distance, il pourra facilement répondre aux besoins économiques, en empruntant les lignes hongroises sous le régime de la franchise douanière. À ce point de vue, on a veillé avec soin aux besoins locaux de la Roumanie: Marmaros-Sziget est reliée à Szatmar-Nemeti, sauf un léger crochet par la Ruthénie, et Szatmar-Nemeti est reliée aux vallées de l'Est, qui sont elles-mêmes reliées aux régions du Sud.

M. LAROCHE (*France*) observe qu'il s'agit d'assurer les communications de la Transylvanie occidentale avec le Danube. Sur ce trajet relativement court, le transit en territoire étranger offrirait à la Roumanie des facilités très insuffisantes, d'autant plus qu'elle aurait affaire à un voisin animé de dispositions peu conciliantes. La Délégation française est d'ailleurs disposée à serrer de plus de près qu'elle ne l'a fait dans son projet de tracé le chemin de fer au Nord de Nagy-Karoly.

M. LEEPER (*Empire britannique*) dit qu'en ce qui concerne la distribution ethnique, la Délégation britannique s'est toujours efforcée d'avoir à l'esprit les remarques faites par M. Laroche sur l'inexactitude et la falsification délibérée des statistiques hongroises. Celles-ci se réfutent elles-mêmes, puisque elles donnent des résultats différents suivant qu'on les étudie du point de vue linguistique ou de point de vue confessionnel. Il est bien connu que ces statistiques hongroises sont falsifiées, et que tout individu capable de parler le magyar est généralement obligé d'accepter la classification de Magyar, sous peine d'être entravé dans quelque carrière qu'il adopte. La Délégation britannique est par conséquent toute prête à admettre que la population magyare est très inférieure à celle qu'indiquent les statistiques. Elle est aussi d'accord avec M. Laroche sur les fluctuations du caractère des populations urbaines, et sur la facilité avec laquelle elles changeraient de caractère. Aussi ne croit-elle pas, en dépit de la grosse majorité magyare dans les villes, commettre une violation grave du principe ethnique en attribuant celles-ci à la Roumanie. Dans le territoire environnant, il y aura cependant une large majorité magyare, même si on réduit les statistiques magyares, et la seule raison que la Délégation britannique ait d'insister sur l'attribution de cette région à la Roumanie, est que les considérations économiques semblent rendre cette attribution nécessaire. Son sentiment est que Szatmar-Nemeti devrait être réunie à la Tchéco-Slovaquie par une voie ferrée directe. Il est également important

de se rappeler que, tandis que les communications par chemin de fer entre Nagy-Varad et Arad peuvent aisément être développées par la Roumanie, celle-ci ne pourrait pas construire une voie alternative dans la région très montagneuse qui s'étend à l'Est de la Ligne Szatmar-Nemeti, Nagy-Varad. Plus au Sud, la question est différente, mais dans le Nord la Délégation britannique, pour les raisons ci-dessus, préfère la ligne pointillée à celle qu'elle avait d'abord suggérée. Il est vrai que cette ligne inclut en Roumanie une population magyare considérable, ce qui pourrait être un désavantage et un danger pour la Roumanie elle-même; mais la Délégation britannique est d'avis que les raisons économiques doivent l'emporter sur cet inconvénient.

M. LAROCHE (*France*) tient à préciser qu'en rectifiant les chiffres des statistiques hongroises, il n'a pas ajouté les Roumains magyarisés aux Roumains purs. La mauvaise foi apportée par les Hongrois dans leurs évaluations est d'ailleurs prouvée clairement par ce fait que, du jour où la statistique de Transylvanie a été dressée non plus à Vienne mais à Budapest, le chiffre de la population roumaine dans cette province est tombé brusquement de 2.640.000 (1857) à 2.470.000 (1870), puis 2.403.000 (1880). Il s'est relevé depuis, mais de 0,7 p. 100 seulement par an tandis que le coefficient d'accroissement normal de la race roumain est de 1,5 p. 100.

LE DR. DAY (*États-Unis d'Amérique*) ajoute quelques observations aux remarques de M. Laroche sur l'inconvénient que présente la traversée d'un autre État pour les transports. Le commerce en transit, dans la partie de l'Europe que l'on étudie, va certainement prendre un développement considérable, car le démembrement d'un grand État en un certain nombre de petits États aura pour conséquence le partage des voies ferrées et rendra obligatoire l'emploi de ces voies ferrées, quelque soit l'État d'où elles viendront. Par conséquent, dans un but de protection économique, ces États seront forcés d'en arriver à conclure entre eux des conventions autorisant le libre emploi des voies ferrées.

Le capital nécessaire à la construction des voies nouvelles sera peu abondant, et les États, pour tirer le plus de profit possible de leurs voies ferrées, rechercheront le trafic; il en résultera donc des améliorations dans la réglementation du trafic et dans les conditions du transit des marchandises.

M. LAROCHE (*France*) objecte que le morcellement de la ligne n'augmentera pas les facilités de transport. Les marchandises devront transiter, c'est-à-dire accomplir les formalités et subir des retards très gênants pour des envois à petite distance. Au surplus, en dépit des instructions recues, les fonctionnaires des deux nationalités naguère ennemies et également mécontentes de la solution imposée par les Grandes Puissances chercheront à susciter des difficultés. Cela sera vrai surtout pour les Hongrois qui auraient au contraire intérêt à se montrer conciliants si leurs concurrents roumains conservaient des communications indépendantes.

LE DR. DAY (*États-Unis d'Amérique*) déclare que, pour décider la question dont il s'agit, il est nécessaire de mettre en regard deux éléments d'incertitude: composition de la population, d'une part; inconvénients et désavantages au point de vue économique, d'autre part — et de s'arrêter à un juste milieu. Le premier élément, la composition de la population, est d'un caractère plus fixe; les voies ferrées constituent des éléments purement techniques qui ont subi d'importantes transformations en peu de temps; leur développement futur est une chose certaine, et la question de savoir quelle influence ce développement

aura sur les considérations actuelles reste ouverte. Pour ne donner qu'un exemple des progrès possibles dans ces questions techniques, les forces hydrauliques de Transylvanie pourraient servir à faire de l'électricité que l'on utiliserait pour les chemins de fer. C'est en raison de tous ces changements possibles que la Délégation américaine donne plus d'importance à l'élément ethnique.

LE PRÉSIDENT répond que la Transylvanie étant un pays montagneux avec des vallées orientées d'Est en Ouest, les communications Nord-Sud y seront difficiles à établir, que la traction soit à vapeur ou électrique. Il conteste que la distance entre Szatmar-Nemeti et le Danube soit suffisamment longue pour que l'obligation de transiter en territoire étranger n'entrave pas sérieusement les transports. Enfin, quelle que soit la réserve apportée par la Délégation américaine dans l'examen des questions d'ordre stratégiques, il estime que l'on ne peut faire abstraction de ces considérations et placer un des deux pays dans une situation stratégique défavorable par rapport à l'autre. La sécurité de la frontière roumaine ne serait pas assurée si les Hongrois tenaient à la fois la ligne de Debreczen à Bekescaba et celle de Szatmar-Nemeti à Nagy-Varad.

Résumant le débat, LE PRÉSIDENT constate que les Délégations anglaise et française sont d'accord sur cette question, que la Délégation italienne a réservé sa décision pour la prochaine séance, mais s'est prononcée pour le maintien du traité de 1916, ce qui semble impliquer l'adoption, en principe, du tracé maximum, enfin que la Délégation américaine a des scrupules au point de vue ethnique, économique et militaire. Il demande aux Délégués américains s'ils désirent entendre en dehors des séances de la Commission les experts de la Délégation française pour ces questions. M. de Martonne et le Général Le Rond. Les experts des différentes Délégations pourraient assister à cette réunion s'ils le désiraient.

La suggestion du Président, acceptée par les Délégués américains, est adoptée par la Commission.

M. LAROCHE (*France*) fait observer que la question stratégique peut se poser en Transylvanie sans que la Hongrie et la Roumanie soient en guerre. Si, l'Allemagne étant aux prises avec les Polonais ou les Tchéco-Slovaques, les Alliés étaient obligés pour ravitailler ces États, de compter sur le bon vouloir de la Hongrie, ils risqueraient d'éprouver les plus grandes difficultés. Ils ont donc le plus grand intérêt à multiplier les lignes entre la Roumanie d'une part, la Pologne et la Tchéco-Slovaquie d'autre part.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) désire soulever une question de détail qui ne devrait pas être perdue de vue. Il entend que la Délégation des États-Unis envisage un tracé qui engloberait Szatmar-Nemeti, mais laisserait en dehors de la Transylvanie roumaine un petit triangle de territoire formant le coin Nord-Ouest du tracé britannique. Les raisons ethnographiques qui poussent les Délégués américains à refuser ce triangle à la Roumanie, empêcheraient également son attribution aux Ruthènes. Il devrait, par conséquent, être donné à la Hongrie et, si c'était le cas, les communications entre la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie seraient définitivement coupées.

LE PRÉSIDENT signale l'observation du premier Délégué britannique à l'attention des membres de la Commission qui conféreront avec les experts de la Délégation française.

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Laroche pour une communication que le Ministre des Affaires étrangères français<sup>1</sup> l'a chargé de faire à la Commission.

<sup>1</sup> S. Pichon.

M. LAROCHE (*France*) expose que la Roumanie étant en état de paix avec l'Autriche et la Hongrie lorsqu'elles signèrent l'armistice avec les Alliés n'intervint pas dans la discussion de ces conventions. Le Général Franchet d'Esperey, tenant compte uniquement des conditions militaires et nullement des considérations ethniques, prescrivit aux troupes hongroises de se retirer au delà d'une ligne qui divisait la Transylvanie. Quand la Roumanie rentra en guerre et envahit le territoire hongrois, les Alliés lui assignèrent comme limite de son avance la ligne de Nagy-Banya, Kolozsvár, Deva. Mais depuis, se prévalant des excès commis par les Hongrois dans les districts restés en leur pouvoir, elle a poussé ses troupes jusqu'à la ligne Marmaros-Sziget, Zilah, Csucsá, Zam, Szasz-Sebes [Szászsebes]. Elle annonce l'intention de poursuivre jusqu'à la ligne du traité de 1916. Ce faisant, elle pénétrera dans des territoires purement hongrois où des conflits sont à craindre soit avec la population, soit avec les forces hongroises déjà réunies dans le territoire contesté. Le Général Franchet d'Esperey est impuissant à arrêter cette avance, car les Roumains, n'ayant pas été partie à l'armistice, ne reconnaissent pas l'autorité du Haut Commandement allié dans une affaire qu'ils prétendent leur être particulière. Le Gouvernement français, auquel on a demandé d'envoyer ses troupes pour s'interposer entre les Roumains et les Hongrois, ne s'y prêterait que s'il agissait comme mandataire des quatre Nations alliées: États-Unis d'Amérique, Empire britannique, France et Italie. Celles-ci devraient au préalable adresser au Gouvernement roumain un avertissement solennel sous forme d'une déclaration collective rappelant qu'aux termes d'une délibération prise récemment par la Conférence au sujet de l'affaire de Pologne, l'État qui emploie la force pour se mettre en possession d'un territoire contesté nuit à sa propre cause, loin de la servir. Le Gouvernement français, voulant saisir d'urgence ses Alliés de la question, s'adresse à leurs Représentants dans la Commission qui discute l'attribution des territoires où le conflit menace d'éclater. Il n'est, cela va sans dire, animé d'aucun sentiment hostile envers la Roumanie, mais obéit simplement au désir d'éviter des incidents susceptibles d'entraîner dans des graves complications toutes les Puissances alliées qui sont en état d'armistice avec l'Autriche et la Hongrie.

LE PRÉSIDENT ajoute aux explications de M. Laroche que le Gouvernement roumain a fait savoir, le 9 février, au Conseil suprême des Alliés que les atrocités auxquelles se livraient les Hongrois dans les comitats d'Arad et de Bihar l'obligeaient à faire avancer ses troupes.

M. DE MARTINO (*Italie*) déclare qu'il faudra sans doute entrer dans l'ordre d'idées exposé par M. Laroche. Il se réserve toutefois de demander l'opinion d'experts militaires italiens pour examiner si la question envisagée par M. Laroche est déjà prévue en quelque façon par le traité d'armistice signé le 3 novembre dernier<sup>1</sup> entre l'Italie et l'Autriche—Hongrie. L'armistice conclu par le Général Franchet d'Esperey avec la Hongrie donne lieu, en effet, à des échanges de vues entre les Gouvernements d'Italie et de France.

Après un échange de vues entre les Délégués, la Commission adopte et décide d'adresser au Conseil suprême des Alliés la délibération suivante:

La Commission des Affaires roumaines a l'honneur d'attirer l'attention du Conseil suprême des Alliés sur la situation suivante:

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

1. Le Général Franchet d'Esperey télégraphie, à la date du 14 février 1919<sup>1</sup>, que les troupes roumaines continuent à avancer en Transylvanie et ont atteint déjà la ligne Marmaros-Sziget, Zilah, Csucs, Szas-Sebes, Zam.

2. Le Gouvernement roumain (lettre de M. Bratiano au Président de la Conférence de la Paix<sup>2</sup> du 9 février<sup>3</sup>) justifie cette avance par les cruautés commises dans cette région par les Hongrois.

3. La Commission des Affaires roumaines étudie actuellement le tracé de la frontière entre la Roumanie et la Hongrie et souhaite que des conflits armés ne se produisent pas dans cette région.

Pour ces raisons, la Commission des Affaires roumaines demande au Conseil suprême s'il ne lui paraîtrait pas justifié de fixer deux lignes que ne devraient pas respectivement dépasser les troupes hongroises et roumaines, une zone de non-occupation militaire étant ainsi créée entre ces deux lignes:

A. 10 kilomètres à l'Ouest de la ligne générale de Vasaros-Nameny, confluent des deux Körös, Algyo [Algyő] au Nord de Szegedin, pour les troupes hongroises;

B. 10 kilomètres à l'Est de la ligne Szatmar-Nemeti, Nagy-Varad, Arad pour les troupes roumaines.

Il appartient au Conseil suprême des Alliés de décider si la zone interdite aux troupes hongroises et roumaines devrait être, en vue du maintien de l'ordre contre de possibles tentatives bolchevistes, occupée par des troupes alliées.

La Commission s'ajourne au mercredi 19 février, à 15 heures.

La séance est levée à midi 45.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves.

## 186

NOTE DE M. BERINKEY, PRÉSIDENT DU CONSEIL HONGROIS  
AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. N° 474/1919.

*Budapest, 18 février 1919.*

Monsieur le Lieutenant-Colonel,

Par ma réponse qui se référait à Votre note du 29 janvier dernier, N° 603/2S<sup>4</sup>, j'avais déjà l'honneur de déclarer solennellement, que le Gouvernement de la République Hongroise n'a jamais reconnu la séparation de la Hongrie des 26 comitats hongrois réclamés par les Roumains.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 183.

<sup>2</sup> G. Clemenceau.

<sup>3</sup> Document non reproduit. Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 174.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 160.

Dans ma présente note je désire m'occuper des dates et des arguments par lesquels M. Maniu tâche de prouver que la séparation et l'indépendance des 26 comitats en question auraient été reconnues par le Gouvernement Hongrois.

### I.

Comme preuve de ses allégations, M. Maniu expose que le Gouvernement Hongrois a reconnu le Conseil National qui s'était constitué à Arad le 27 octobre 1918; que dans les parties du pays habitées par les Roumains il a permis la constitution des conseils nationaux et des gardes nationales pour sauvegarder l'ordre; puisque le ministre de la guerre a ordonné, que le serment des soldats roumains, serment à prêter à la République Hongroise, soit reçu par le Conseil National Roumain, et, finalement, qu'un ministre hongrois<sup>1</sup> s'est rendu à Arad afin de négocier avec le Conseil National Roumain.

Selon mon opinion les faits cités démontrent justement le contraire de ce que M. Maniu voulait prouver, car le point de vue que le Gouvernement Hongrois a toujours observé envers les nationalités en Hongrie, en donne l'explication.

Par plusieurs déclarations officielles et par l'attitude constante du Gouvernement Hongrois il doit être déjà connu à M. le Lieutenant-Colonel que le Gouvernement Hongrois désire assurer à toutes les nations habitant ce pays le droit à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire l'autonomie nationale dans les limites du maintien de l'intégrité territoriale de la Hongrie et de l'unité de l'État hongrois.

Voilà pourquoi le Gouvernement Hongrois a non seulement permis — entre autres également aux Roumains — la constitution des conseils nationaux et des gardes nationales, mais il l'a aussi encouragée parce qu'il les considérait, quoique autonomes, comme des organes fonctionnant dans l'intérêt de l'État. La preuve en est que le Gouvernement Hongrois a contribué des fonds publics au maintien de ces gardes nationales y compris les gardes nationales roumaines.

Y a-t-il une meilleure preuve pour prouver que le Gouvernement Hongrois considérait le Conseil National Roumain aussi comme organe autonome fonctionnant dans l'État Hongrois en base du droit national des Roumains de disposer d'eux-mêmes, que la circonstance que le Gouvernement Hongrois permettait et trouvait possible que le serment des soldats de nationalité roumaine, serment à prêter à la République Hongroise, soit reçu par le Conseil National Roumain et qu'il reconnaissait le serment ainsi reçu comme serment de fidélité valable.

Le voyage d'un ministre de la République Hongroise<sup>2</sup> à Arad avait également pour but de s'entendre au sujet du régleme[n]t [sic] de l'autonomie dans les limites de l'États Hongrois, autonomie due à la nation roumaine en Hongrie, de même, comme on y est déjà parvenue depuis avec la nation ruthène et la nation allemande, étant donné, que la loi X de 1918 porte l'autonomie de la nation ruthène et la loi VI de 1919 celle de la nation allemande, lois qui sont déjà entrée en vigueur, comme il n'a certainement pas échappé à Votre attention M. le Lieutenant-Colonel.

<sup>1</sup> Il s'agit d'Oszkár Jászi.

<sup>2</sup> O. Jászi.

Voyant pourtant que le Conseil National Roumain vise à la séparation complète de certaines parties de la Hongrie, en voulant les annexer au Royaume Roumain, le Gouvernement Hongrois a certainement rompu tous les rapports avec le Conseil susdit. C'est précisément pour cette raison que le Gouvernement Hongrois n'a pas reconnu le Comité Dirigeant Roumain de Nagyszeben et a toujours décidément protesté contre lui.

On peut — je pense — relever de ce qui précède qu'aucune action ou déclaration du Gouvernement Hongrois n'admet l'avis que le Gouvernement Hongrois aurait, même tacitement, consenti à la séparation d'une partie de la Hongrie. Ses efforts tendaient, au contraire, toujours à ce que, comme il résulte des faits précités, la nation roumaine ait, dans les limites de la Hongrie, l'autonomie conforme à son droit de disposer d'elle même.

## II.

Les arguments de M. Maniu destinés à faire ressortir des faits unilatéraux la séparation de la Transylvanie, respectivement des 26 comitats hongrois, comme un état juridique reconnu, sont également sans fondement.

Par conséquent le fait que le Conseil National Roumain, respectivement le comité exécutif du parti national roumain a déclaré dans son énonciation rédigée à Nagyvárad le 12 octobre 1918 le droit imprescriptible de la nation roumaine à la vie indépendante et nationale; puis, que le Conseil National Roumain faisait le 9 novembre 1918 appel au Gouvernement Hongrois de lui remettre de bon gré le pouvoir du gouvernement sur tous les territoires habités par les Roumains et, finalement, la résolution de Gyulafehérvár du 1<sup>er</sup> décembre 1918<sup>1</sup>, n'ont, au fond, aucune importance vu que tous ces faits sont des actes unilatéraux des Roumains, faits auxquels le Gouvernement Hongrois n'a jamais accédé et contre lesquels il a hautement protesté.

Il est très naturel que le Gouvernement Hongrois se référât aussi à la convention d'armistice dans la protestation contre la résolution de Gyulafehérvár, puisque cette protestation était également destinée pour les Alliés et, par conséquent le Gouvernement devait démontrer combien ladite résolution offense les dispositions de la convention d'armistice.

D'ailleurs, on peut attribuer d'importance aux faits susdits non seulement parce qu'ils sont des faits unilatéraux, mais aussi parce que le Conseil National Roumain ainsi que l'Assemblée Nationale de Gyulafehérvár — de laquelle seulement des Roumains faisaient partie, les habitants d'autre nationalité n'étant ni invités, ni admis — ne représentaient tout au plus que la population roumaine du territoire en question, bien que les Roumains des 26 comitats réclamés n'atteignent que 43 p.c. de la population entière. Il serait donc inconcevable et tout à fait contraire au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et, il serait un acte de violence si on réalisait la volonté de cette minorité contre la volonté de la majorité, c'est-à-dire de 57 p.c. de la population habitant le territoire en question. Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'invoquer d'autres arguments afin de prouver que les désirs et les tendances des Hongrois et des Allemands habitant ces 26 comitats sont tout contraires aux aspirations des Roumains. Quant à la résolution des Saxons rédigée à

<sup>1</sup> Dans laquelle le Conseil National de Transylvanie proclamait l'adhésion de la Transylvanie à la Roumanie.

Medgyes, j'ai l'honneur de Vous faire remarquer qu'on n'y peut pas attribuer d'importance, étant donné, que cette résolution fut arrachée sous la terreur des troupes d'occupation. Le Conseil National Allemand de Hongrie n'a pas manqué non plus d'y opposer sa protestation la plus énergique. Ainsi, la résolution de Gyulafehérvár ne peut être considérée que comme une décision unilatérale de la fraction roumaine qui ne peut aucunement s'arroger l'autorité d'un plébiscite.

Je voulais, M. le Lieutenant-Colonel, vous orienter par cela de la vraie situation et j'espère que Vous êtes convaincu à présent que les arguments de M. Maniu sont sans fondement.

### III.

Je saisis cette occasion pour déclarer que, quant au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le Gouvernement Hongrois suivra à l'avenir les mêmes principes que je viens d'exposer et qu'il ne cessera pas de faire valoir son point de vue y relatif même sous la pression de n'importe quel acte de violence des troupes d'occupation. Il est la ferme conviction du Gouvernement Hongrois que le droit des nations de disposer d'elles-mêmes doit trouver son expression dans la volonté des peuples se manifestant par un plébiscite libre. Le Gouvernement Hongrois ne doute pas un moment que le juste tribunal de la Conférence de la Paix ne soit du même avis.

J'ai l'honneur de Vous prier, M. le Lieutenant-Colonel, de vouloir bien transmettre ma présente note à Votre autorité supérieure.

Veillez agréer, M. le Lieutenant-Colonel, l'assurance de ma haute considération.

AG.17N515 c/2. d/1.

### 187

#### NOTE DU 3<sup>e</sup> BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE<sup>1</sup>

D. N° 1699 BS/3.

*Paris, 18 février 1919.*

Dans sa séance du 17 février, la commission des Affaires Roumaines a proposé de fixer une zone de non occupation militaire<sup>2</sup> entre Hongrois et Roumains en vue d'éviter les conflits armés qui se produisent actuellement entre eux en Transylvanie.

La Commission des Affaires Roumaines envisage l'occupation éventuelle de cette zone par des troupes alliées en vue du maintien de l'ordre contre de possibles tentatives bolchevistes.

<sup>1</sup> Une copie a été également envoyée pour le Maréchal Foch, Commandant en Chef les Armées Alliées et pour le Conseil Supérieur de Guerre à Versailles.

<sup>2</sup> *Note du document*: zone verte croquis joint. — [Document non reproduit].

Ces propositions appellent les observations suivantes:

a) Il s'agit, en fait, de dénoncer la convention militaire signée à Belgrade le 13 novembre avec le gouvernement hongrois et de fixer une nouvelle ligne de démarcation.

Il y aura lieu tout d'abord pour éviter toute fausse interprétation de spécifier que l'ancienne ligne est maintenue à l'ouest de Szegedin inclus et que la nouvelle ligne ne concerne que la Transylvanie au nord d'Arad.

b) En ce qui concerne la ligne proposée pour le retrait des forces hongroises, aucune objection n'est à formuler.

c) Mais les propositions de la Commission en ce qui concerne la limite d'occupation des troupes roumaines laissent dans la zone de non-occupation les localités de Grosswardein, Nagy-Karoly et Szatmar-Nemeti.

Or, ce point, comme l'a fait observer plusieurs fois le Général Berthelot, sont des noeuds de voies ferrées d'une extrême importance puisqu'ils commandent toutes les communications en Transylvanie. Il est donc impossible, si l'on veut assurer la vie économique et par suite maintenir l'ordre et éviter les conflits, de ne pas occuper ces localités situées dans une région où s'exercent les intrigues bolchevistes.

Or si Arad est actuellement et peut rester occupée par des troupes françaises, il est impossible d'envoyer des éléments français plus au Nord (Grosswardein, etc...) étant donné la pénurie des effectifs de l'Armée Henrys dont une division devra sans doute être bientôt dissoute et de l'Armée Berthelot qui a à faire face à de nombreuses missions.

Il est donc nécessaire de permettre l'occupation de la ligne Grosswardein, Nagy-Karoly et Szatmar-Németi, localités incluses, par les troupes roumaines et de la choisir comme nouvelle ligne de démarcation pour celle-ci.

Toutes réserves pourraient d'ailleurs être faites pour que cette occupation ne préjuge pas des décisions de la Conférence de la Paix pas plus que l'occupation de têtes de pont sur la rive droite du Rhin par des troupes françaises n'en signifie l'attribution ultérieure aux Alliés.

#### CONCLUSION

En conséquence on a l'honneur de proposer ce qui suit:

Le Général Franchet d'Esperey chargé de l'application de l'armistice sur le front hongrois, notifiera au Gouvernement hongrois la décision suivante:

1. Les troupes hongroises se retireront dans un délai de ... à 10 km. à l'Ouest de la ligne Vasaros, Nameny [Vásárosnamény], confluent des deux Koross [Körös], Algyon [Algyő] (N. de Szegedin).

2. À l'Ouest de Szegedin, la ligne de démarcation reste celle fixée par la convention militaire du 13 Novembre.

3. À l'Est de Szegedin, il est créé une zone neutre limitée à l'Ouest par la ligne définie au paragraphe 1, au Sud et à l'Est par la ligne Szegedin, Mako, Arad, Grosswardein, N. Karoly [Nagykároly], Szatmar Németi, ces localités étant occupées par les troupes alliées à l'Ouest d'Arad inclus, roumaines au N. d'Arad exclus.

## RAPPORT DU CAPITAINE AMEIL

D. N° 1.686/2B.

*Belgrade, 19 février 1919.*

Les faits qui ont motivé cette arrestation sont indiqués:

1. par le télégramme N° 2.699 du 16 Janvier (pièce N° 1)<sup>1</sup>

2. par le télégramme N° 628 du 17 Janvier (pièce N° 2)<sup>2</sup>

Le Dr. Apathy est accusé:

a) de propagande bolchéviste

b) d'excitation des troupes hongroises à la résistance contre l'avance des troupes roumaines en Transylvanie (attaque d'un transport roumain à Czigany, 9 tués, 25 blessés et 14 disparus)

c) destruction par les hongrois de la voie ferrée Csucs — Nagyvarad.

Le 21 Janvier, le capitaine Ameil s'est rendu au Q.G. Roumain à Sibiu. Le Général Mosoiu a déclaré avoir déjà par l'interrogatoire de M. Johann Schopp préfet du Comitat de Nagyszeben (pièce N° 3)<sup>3</sup> des preuves de la culpabilité du Dr. Apathy, au sujet de la propagande bolchévique: envoi de nombreux tracts pliés dans des paquets d'affiches diverses; ces tracts ont été saisis à la S/Préfecture de Sibiu mélangés aux affiches. Les plus violents sont les pièces 4 et 5 non signés. Une déclaration (pièce 6)<sup>4</sup> du notaire Homana prouverait qu'ils sont arrivés dans l'arrondissement de Zilah avec des affiches officielles.

Le premier tract envoyé serait la pièce N° 7<sup>5</sup> signée par Dr. Apathy qui reproduit un fragment de discours du ministre du travail Ernest Garami: les suivants auraient été le manifeste (pièce N° 8)<sup>6</sup> d'exaltation [sic — probablement d'exaltation] de la République comme les deux manifestes „Fratrî Romani” (pièce N° 9 et 10)<sup>7</sup> „Bauerer Landarbeiter” (pièce N° 11)<sup>8</sup> et „catre poporul roman” (pièce N° 12)<sup>9</sup> pour finir par les N° 4 et 5<sup>10</sup> prêchant [sic] le désordre et le bolchévisme.

Les autres tracts, affiches et manifestes dont quelques-uns sont signés ne contiennent rien de répréhensible (pièce 13, 14, 15, 16, 17 et dossier 18)<sup>11</sup>

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Ibid.

Des bordereaux (pièces 19, 20, 21)<sup>1</sup> étaient avec les tracts: le N° 19<sup>2</sup> signé Apathy est antérieur à la formation du Commissariat de Transylvanie. Le N° 21<sup>3</sup> transmis par le S/Préfet de Zilah serait le bordereau d'envoi des pièces 4 et 5.

Sur les deux autres points d'accusation, les premiers renseignements montrent que le Dr. Apathy avait des attributions militaires et qu'il avait communiqué téléphoniquement avec le commandant des troupes hongroises de Zilah peu avant l'attaque de Czigany: une déposition écrite du baron Horvath présentait le rôle du Dr. Apathy dans les affaires militaires.

Dans un premier entretien en présence du Lt-Colonel Negulescu le Dr. Apathy a protesté très violemment contre son internement, déclarant „n'avoir jamais fait de propagande bolchéviste contraire à ses idées, n'avoir pas été mêlé à l'affaire de Zilah qui aurait été évitée si le commandement roumain l'avait tenu au courant des mouvements de ses troupes. Les choses militaires regardaient exclusivement le Colonel Kratochvill. Il accuse de son arrestation le Comité national roumain de Transylvanie pour lequel il est une gêne”.

II. *Attaque de Csigany* [probablement Cigányi]. — Il semble malgré ses affirmations que le Dr. Apathy avait des pouvoirs presque illimités et qu'il avait qualité pour traiter les questions militaires; mais d'autre part, depuis le départ des troupes hongroises de Kolosvar le Dr. Apathy n'a plus d'action sur elles, en raison de la surveillance même dont il était l'objet de la part du commandement roumain; sa responsabilité est donc déglagée.

Le Général Patey a interrogé le Dr. Apathy le 23 Janvier (pièce N° 23)<sup>4</sup>. L'enquête à Kolosvar a établi qu'il y avait au Commissariat une Section militaire (pièce 23 et la pièce 24<sup>5</sup> en font mention), mais cela n'établit pas que le Dr. Apathy ait eu connaissance de la décision du commandement roumain d'occuper Zilah. Le Baron Emile Horvath déclare que „le Colonel Kratochvill [Kratochvil] était commandant d'armes à Kolosvar jusqu'à la nomination du Dr. Apathy comme commissaire. Il rendait compte au Dr. Apathy des ordres qu'il donnait et lui demandait des instructions. Le Dr. Apathy n'est pour rien dans l'attaque de Zilah.”

Les ennemis du Dr. Apathy à Kolosvar on fait des déclarations insignifiantes (pièces N° 25, 26, 27, 28, 29)<sup>6</sup>

Les rapports (dossier N° 30, 4 pièces)<sup>7</sup> établis par le Chef de Bataillon Barabas Commandant les troupes hongroises à Zilah diffèrent peu des rapports des officiers roumains sur le combat à Czigany.

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Ibid.

Dans le rapport hongrois, ce sont les roumains qui ont commencé le feu avec une mitrailleuse, et le pétard explosif n'a été allumé qu'ensuite pour arrêter le train. Le Lieutenant Cerbulescu affirme au contraire que le pétard a éclaté sous la machine sans avertissement préalable des hongrois et que ces derniers ont aussitôt ouvert le feu. Cette version semble être la vraie.

Les pièces 31, 32, 33, et 34<sup>1</sup> montrent l'état des esprits, avant l'attaque. De plus, le major Barabas n'avait pas encore le 12 Janvier l'ordre de son gouvernement de quitter Zilah; il a insisté pour que les troupes roumaines ralentissent leur mouvement pour qu'il ait le temps de se retirer; c'est de sa propre initiative qu'il a envoyé 50 hommes avec 2 mitrailleuses pour protéger l'embarquement de ses troupes. Malgré les suppositions de Nicolas Brandt (pièce 32) sur l'origine du télégramme ordonnant la résistance (pièce 31) malgré les déclarations contenues dans la pièce 35<sup>2</sup> il ne semble pas que le Dr. Apathy puisse être mis en cause.

Le Dr. Georges Kuizler, préfet de Zilah, (pièce 36)<sup>3</sup> donne des détails sur l'état des esprits à Zilah; il s'est adressé directement au ministre de la guerre à Budapest pour demander le départ des troupes.

Le combat de Czigany est imputable à l'intransigeance des Roumains et au commandement local hongrois très excité, prévenu tardivement d'avoir à partir et vraisemblablement assez satisfait de l'occasion qui se présentait.

III. *Destruction de la voie ferrée.* L'enquête faite sur place n'a pas permis d'établir que la voie ferrée avait été à un moment quelconque coupée par les Hongrois; elle l'a été le 27 Janvier, mais par les troupes roumaines. Les événements qui se sont déroulés sur cette voie Kolosvar — Nagyvarad après l'arrestation du Dr. Apathy sont la conséquence même de cette arrestation. Le Dr. Apathy ne pouvait plus intervenir pour empêcher les escarmouches qui ont eu lieu les 20, 24, 25, 26, 27 et 28 Janvier jour où l'intervention du Général Patey arrêta le combat.

Des différentes accusations portées contre le Dr. Apathy, seul le grief de propagande pourrait être retenu à sa charge; mais, il s'agirait plutôt de campagne anti-roumaine que bolchéviste. Sa responsabilité ne peut être mise en cause dans l'attaque de Czigany, ni en ce qui concerne la destruction de la voie ferrée. La mesure d'apaisement qui s'impose serait d'autoriser le Dr. Apathy à séjourner en Hongrie non occupée, le Gouvernement Hongrois s'engageant à ne lui donner aucune charge officielle.

AG.7N1357 d/4-5.

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 19 février 1919.

LE PRÉSIDENT donne la parole au Général Alby, Chef de l'État-Major général français, pour faire une communication relative à la fixation d'une zone de non-occupation militaire en Transylvanie.

LE GÉNÉRAL ALBY (*France*) donne lecture de la note suivante qu'il dépose sur le bureau de la Commission:

Dans sa séance du 17 février, la Commission des Affaires roumaines a proposé de fixer une zone de non-occupation militaire entre Hongrois et Roumains en vue d'éviter les conflits armés qui se produisent actuellement entre eux en Transylvanie.

La Commission des Affaires roumaines envisage l'occupation éventuelle de cette zone par des troupes alliées en vue de maintenir l'ordre contre de possibles tentatives bolchevistes.

Ces propositions appellent les observations suivantes:

a) Il s'agit, en fait, de dénoncer la Convention militaire signée à Belgrade le 13 novembre<sup>2</sup> avec le Gouvernement hongrois et fixer une nouvelle ligne de démarcation.

Il y aurait tout d'abord, pour éviter toute fausse interprétation, de spécifier que l'ancienne ligne est maintenue à l'Ouest de Szegedin inclus et que la nouvelle ligne ne concerne que la Transylvanie au Nord d'Arad.

b) En ce qui concerne la ligne proposée pour le retrait des forces hongroises, aucune objection n'est à formuler.

c) Mais les propositions de la Commission, en ce qui concerne la limite d'occupation des troupes roumaines, laissent dans la zone de non-occupation les localités de Grosswardein, Nagy-Karoly et Szatmar-Nemeti.

Or ces points, comme l'a déjà fait observer plusieurs fois le Général Berthelot, sont des noeuds de voies ferrées d'une extrême importance, puisqu'ils commandent toutes les communications en Transylvanie. Il est donc impossible, si l'on veut assurer la vie économique et par suite maintenir l'ordre et éviter les conflits, de ne pas occuper ces localités situées dans une région où s'exercent les intrigues bolchevistes.

Or si Arad est actuellement et peut rester occupée par des troupes françaises, il est impossible d'envoyer des éléments français plus au Nord (Grosswardein, etc.), étant donné la pénurie des effectifs de l'armée Henrys, dont une division devra sans doute être bientôt dissoute, et de l'armée Berthelot, qui a à faire face à de nombreuses missions et qui doit être conservée disponible pour un emploi éventuel en Russie méridionale.

Il est donc nécessaire de permettre l'occupation de la ligne Grosswardein, Nagy-Karoly et Szatmar-Nemeti, localités incluses, par les troupes roumaines et de la choisir comme nouvelle ligne de démarcation pour celles-ci.

Toutes réserves pourraient d'ailleurs être faites pour cette occupation ne préjuge pas des décisions de la Conférence de la Paix, pas plus que l'occupation des têtes de pont sur la rive droite du Rhin par des troupes françaises n'en signifie l'attribution ultérieure aux Alliés.

CONCLUSION

En conséquence, on a l'honneur de proposer ce qui suit:

Le Général Franchet d'Esperey, chargé de l'application de l'armistice sur le front hongrois, notifiera au Gouvernement hongrois la décision suivante:

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Tardieu, avec la participation de MM. Day, Seymour, Sir Eyre Crowe, MM. Leeper, Laroche, de Martino, le Comte Vannutelli Rey, MM. Palairet, Aubert, de Saint-Quentin, le Comte Vinci, le Lieutenant Horchow et le Général Alby.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

1. Les troupes hongroises se retireront dans un délai de ... à 10 kilomètres à l'Ouest de la ligne Vasaros-Nameny, confluent des deux Körös, Algyo (Nord de Szegedin);

2. À l'Ouest de Szegedin, il est créée une zone neutre limitée à l'Ouest par la ligne définie au paragraphe I. au Sud et à l'Est par la ligne Szegedin, Mako, Arad, Grosswardein, Nagy-Karoly, Szatmar-Nemeti, ces localités étant occupées par les troupes alliées à l'Ouest d'Arad inclus, roumaines au Nord d'Arad exclus.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'il doit exposer devant le Conseil suprême des Alliés la question que vient de traiter le Général Alby. Il prie les différentes Délégations de faire connaître leur avis.

LE DR. DAY (*États-Unis d'Amérique*) doute qu'il convienne au Gouvernement américain et à ses représentants de prendre une part prééminente à des discussions et décisions concernant des mesures militaires. La Délégation américaine est prête à s'incliner devant les nécessités militaires tout en regrettant qu'elles entraînent une modification de la ligne primitivement fixée.

M. DE MARTINO (*Italie*) croit devoir, pour la régularité de la procédure, se réserver de consulter les experts militaires de la Délégation italienne avant d'exprimer un avis définitif sur une question d'ordre militaire, d'autant plus qu'il s'agit de l'Autriche—Hongrie. État ennemi avec lequel l'Italie a conclu un armistice spécial.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) estime que la question étant d'ordre militaire échappe à la compétence de la Commission et relève naturellement du Conseil suprême de Guerre. Il ne voit cependant aucun inconvénient à ce que la Commission, en saisissant le Conseil suprême, formule son avis sur la fixation d'une zone de non-occupation en Transylvanie. Cet avis toutefois ne devrait aucunement préjuger l'attribution finale des territoires.

M. LAROCHE (*France*) partage l'opinion du premier Délégué britannique sur les limites qui s'imposent à la compétence de la Commission. Il indique la raison qui justifie l'intervention de la Commission: le fait que les Roumains n'ayant pas été partie à l'armistice conclu avec la Hongrie par le Haut Commandement allié ne se considèrent pas comme liés par cette Convention et refusent de déférer aux injonctions du Général Franchet d'Esperey.

LE GÉNÉRAL ALBY (*France*) confirme l'exposé de M. Laroche.

LE PRÉSIDENT croit exprimer le sentiment unanime de la Commission en disant qu'elle n'a pas compétence pour prendre une décision d'ordre militaire, mais qu'elle peut exprimer le désir que des mesures soient prise pour éviter un conflit armé dans des régions qui font actuellement l'objet de ces délibérations. Il se propose de s'exprimer dans ce sens devant le Conseil suprême en lui communiquant la délibération prise par la Commission le 17 février, la note dont le Général Alby vient de donner lecture, ainsi que les notes que les Délégations italienne et britannique croiraient devoir remettre.

La Commission approuve la procédure suggérée par le Président<sup>1</sup>.

LE PRÉSIDENT remercie le Général Alby de sa communication

LE GÉNÉRAL ALBY se retire.

<sup>1</sup> *Note du document:* La question d'une zone neutre a été examinée par le Conseil des Chefs de Gouvernement et des Ministres des Affaires étrangères dans les séances des 21 et 26 février 1919.

LE PRÉSIDENT invite la Commission à reprendre l'examen des frontières de la Transylvanie. Il demande l'opinion des différentes Délégations sur le tracé proposé par le Général Le Rond, qui a été entendu la veille, avec M. de Martonne, par plusieurs Délégués réunis en séance officielle.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine est d'accord avec M. de Martonne sur le caractère éminemment tendancieux des statistiques hongroises. Elle a été impressionnée par les arguments d'ordre économique développés par le Général Le Rond. Elle adopterait volontiers le nouveau tracé si elle pouvait croire, avec le Général, que la population hongroise comprise entre cette ligne et la ligne américaine ne dépasse pas 40.000 âmes. Mais, comme les premières recherches auxquelles elle a procédé ont fait ressortir un chiffre beaucoup plus élevé, elle doit réserver son opinion.

LE COMTE VANNUTELLI REY (*Italie*) indique, sans pouvoir donner de chiffres précis, que l'importance de la population magyare dans les comitats d'Arad et de Bihar rend les doutes de la Délégation américaine très vraisemblables.

LE PRÉSIDENT estime, à première vue, que le tracé du Général Le Rond rattacherait à la Transylvanie au moins 200.000 Hongrois de plus que le tracé américain.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) croit être plus près de la réalité en donnant le chiffre de 300.000.

Sur la proposition du PRÉSIDENT, la Commission renvoie la suite de cette discussion ethnographique à la prochaine séance après vérification des différentes évaluations fournies.

LE PRÉSIDENT demande au Docteur Seymour si la Délégation américaine s'est fixé, pour l'annexion de populations hongroises à la Transylvanie, un chiffre qu'elle n'entend pas dépasser.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) répond que la question doit être réglée séparément pour chaque région particulière plutôt que d'ensemble pour toute l'étendue de la frontière.

LE PRÉSIDENT fait observer que la frontière pourrait difficilement serrer la voie ferrée de plus près que ne le fait le tracé du Général Le Rond.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) pense que la frontière roumaine pourrait englober Nagy-Szalonta, Nagy-Varad et Szekelyhid, mais devrait passer à l'Est de Nagy-Karoly et Szatmar-Nemeti, ce qui sauverait un certain nombre de Magyars, tout en laissant à la Roumanie la possibilité d'avoir une communication directe par chemin de fer avec la Tisza. La longueur total des trois raccordements qu'il suffirait de construire pour avoir une ligne continue ne dépasserait pas 100 kilomètres.

M. LEEPER (*Empire britannique*) croit que la construction d'un raccord de 40 kilomètres entre Kisjeno et Nagy-Szalonta ne présenterait pas de difficultés. Il demande à la Délégation américaine d'indiquer les autres raccords dont elle propose l'établissement.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) pense que la voie ferrée pourrait suivre la ligne de tramway existant entre Szekelyhid et Margitta; 25 kilomètres de nouveau tracé seraient à prévoir entre cette dernière ville et Tasnad-Zanto [Tasnádszántó].

LE PRÉSIDENT objecte que d'après les experts de la Délégation française, les marécages qui, dans la région de Nagy-Karoly et Szatmar-Nemeti, s'étendent entre la voie ferrée et la montagne ne permettent pas la construction d'une nouvelle ligne. Il signale en outre à l'attention toute particulière de la Commission le fait que les Généraux Alby,

Franchet d'Esperey et Berthelot, dont les deux derniers sont sur place, considèrent que la possession de la ligne Nagy-Varad, Nagy-Karoly, Szatmar-Nemeti présente une importance capitale pour la Roumanie.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine a pris l'avis de ses experts en ce qui concerne la possibilité d'établir les raccords nécessaires à l'Est de Nagy-Karoly et Szatmar-Nemeti.

LE COMTE VANNUTELLI REY (*Italie*) expose que les experts de la Délégation italienne estiment cette construction possible. La voie éviterait facilement le marécage en s'engageant plus à l'Est dans la zone des collines dont l'altitude ne dépasse nulle part 200 mètres.

M. LAROCHE (*France*) signale qu'en rejetant la Roumanie à l'Est de Szatmar-Nemeti, on lui interdirait toute possibilité d'avoir une frontière commune avec Tchéco-Slovaquie, liaison dont la Délégation britannique a démontré précédemment la nécessité par des arguments impressionnants. Il y a là pour la cause alliée un intérêt supérieur qui doit primer le souci, d'ailleurs légitime, de ne pas donner trop de Magyars à la Roumanie. La Délégation italienne devrait hésiter moins que toute autre, à s'affranchir de ce souci, puisqu'elle s'est déclarée prête à appliquer intégralement le traité de 1916, beaucoup plus avantageux pour la Roumanie que les tracés britanniques ou français.

LE PRÉSIDENT déclare que la Délégation française est disposée à modifier légèrement le tracé du Général Le Rond, qui constituait déjà une transaction, puisqu'il passe nettement à l'Est du tracé français primitif. Mais il insiste pour donner dès maintenant à la Transylvanie roumaine toutes les voies ferrées nécessaires à son développement. Ce serait créer des causes de conflit que de prétendre obliger un pays affaibli par la guerre à construire des voies de raccord coûteuses dans un terrain difficile.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) dit que la Délégation britannique tient beaucoup, dans l'intérêt des communications entre la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie, à conserver aux Roumains une voie ferrée allant de Nagy-Karoly à Csap. Elle préférerait leur laisser la ligne directe qu'elle a englobée dans son tracé (ligne bleue pointillée). Mais elle admettrait une solution transactionnelle qui, donnant Szatmar-Nemeti aux Roumains, leur permettrait de construire un raccord entre Halmi et Tisza-Ujlak. Un tel tracé offrirait un compromis équitable entre le tracé britannique et le tracé américain.

Répondant à M. Laroche, M. DE MARTINO (*Italie*) déclare que, conformément aux déclarations faites par M. Orlando devant le Conseil suprême des Alliés, l'Italie tient le traité de 1916 pour valable. Mais dès lors qu'on s'écarte de la ligne fixée par le traité, on ne peut manquer de considérer le danger qu'il y aurait pour la Roumanie à s'incorporer des masses allogènes qui deviendraient sur sa frontière des foyers d'irrégentisme. Les considérations qui ont été présentées par la Délégation américaine ont retenu toute l'attention de la Délégation italienne, qui, dans l'intérêt même de la Roumanie, incline à se rallier en principe à la proposition américaine.

Après un échange de vues entre le DR. DAY (*États-Unis d'Amérique*), M. LAROCHE (*France*) et le PRÉSIDENT, la Commission décide d'ajourner sa décision sur la frontière occidentale de Transylvanie pour permettre aux différentes Délégations de procéder à un nouvel examen de la question, en ce qui concerne la répartition des populations et l'importance économique des voies de communication.

La Commission ayant décidé d'aborder l'examen de la frontière du Banat, le PRÉSIDENT invite les différentes Délégations à faire connaître leur point de vue.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) expose que la Délégation américaine hésite à accepter le tracé britannique, qui diverge du tracé américaine à l'Ouest de Temesvar pour gagner Szegedin et qui forme ainsi un saillant très marqué au Sud du Maros. Du moment que le partage du Banat doit enlever aux Roumains la disposition complète du réseau fluvial qui conduit à Belgrade, ils n'ont plus motif de revendiquer le cours entier du Maros. Ils peuvent d'ailleurs obtenir la liberté de circulation sur le Maros et la Tisza sans posséder le confluent des deux rivières. D'autre part, les «becs de canard» présentent, aussi bien pour les populations habitant à l'intérieur du saillant que pour celles des territoires voisins, de multiples inconvénients d'ordre administratif et économique. Dans le cas présent, la voie ferrée de Mako à Szegedin qui, à l'Ouest de Mako, passe de la rive Nord du Maros sur la rive Sud, serait coupée par le territoire roumain, bien que ces deux villes doivent, d'après le tracé britannique, rester à la Hongrie.

M. LEEPER (*Empire britannique*) ne conteste pas que le saillant formé sur la rive Sud du Maros pourrait être gênant, surtout au point de vue stratégique. Mais la ligne britannique paraît la meilleure des lignes nécessairement artificielles que l'on est amené à rechercher pour obtenir un juste équilibre dans l'échange des populations roumaines et serbes entre les deux copartageants du Banat. Elle présente l'avantage de donner aux Roumains la disposition complète du Maros qui, sur les 19/20<sup>e</sup> de son parcours, coule en territoire transylvain. Enfin, si elle laisse à la Serbie la voie ferrée de Nagy-Kikinda à Szegedin, elle donne à la Roumanie la voie ferrée de Temesvar à Mako, tout en laissant cette dernière ville en territoire hongrois.

M. DE MARTINO (*Italie*) fait observer que les problèmes et les difficultés soulevés par la délimitation des frontières sont identiques à l'Est et à l'Ouest de la Tisza. Or la Commission vient d'être chargée par le Conseil suprême des Alliés d'étudier la frontière de la Yougo-Slavie avec l'Autriche et la Hongrie. Elle devrait, dans l'opinion de la Délégation italienne, joindre l'étude des deux questions et les régler en fonction l'une de l'autre.

LE PRÉSIDENT répond que la décision du Conseil suprême des Alliés ne lui a pas encore été notifiée officiellement. Cependant, pour faire droit au désir exprimé par la Délégation italienne, il propose à la Commission de commencer l'examen de la question du Banat par le Sud, c'est-à-dire par la région riveraine du Danube.

La proposition du Président rencontre l'assentiment général.

LE PRÉSIDENT expose que, dans son désir de donner à la Serbie une frontière qui couvre complètement la vallée de la Morava, route traditionnelle des invasions, la Délégation française avait proposé pour la partie Sud du Banat un tracé qui coupait le chemin de fer de Temesvar au Danube. Cependant elle est prête à faire céder cet argument stratégique devant un principe dont elle réclame l'application à la Transylvanie occidentale, celui de l'unité des communications et par suite à mettre la Roumanie en possession du chemin de fer Temesvar-Danube sur tout son parcours.

M. LAROCHE (*France*) pense que la Commission doit s'attendre à une vive résistance serbe motivée par des arguments d'ordre stratégique et économique. Les Serbes attachent une importance capitale à la défense de la trouée de la Morava et préféreraient renoncer à Nagy-Kikinda plutôt que d'abandonner Fehertemplom. Ils prétendent que Temesvar est suffisamment relié au Danube par la ligne d'Orsova. Cette dernière assertion semble d'ailleurs insoutenable au point de vue économique, car une ligne doit être directe ou ne pas être.

LE DR. DAY (*États-Unis d'Amérique*) invoque l'autorité du Général Le Rond qui ne considère pas comme essentielle la ligne de couverture réclamée par les Serbes en avant de la Morava.

LE PRÉSIDENT confirme l'assertion du premier Délégué américain. Il ajoute que, résignée à mécontenter à la fois Serbes et Roumains dans la question du Banat, la Délégation française fait un effort considérable de transaction vers les autres Délégations et qu'elle accepte le tracé anglo-américain depuis le Danube jusqu'au point d'intersection avec l'ancien tracé français.

M. DE MARTINO (*Italie*) déclare que la Délégation italienne se rallie, dans un esprit de conciliation, au compromis qui vient d'être indiqué par le Président.

LE PRÉSIDENT expose que la Délégation française insiste pour maintenir son tracé à l'Ouest du point où il rencontre le tracé anglo-américain. Cette ligne, qui tient davantage compte des stipulations de 1916 et des conditions ethnographiques, enlève à la Serbie, pour les attribuer à la Roumanie, des populations qui sont roumaines.

LE DR. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) admet que, dans les populations mélangées qui peuplent la partie Nord du Banat, les Roumains ont la majorité relative. Il remarque toutefois que, de l'aveu même des Roumains, les limites administratives, que respecte le tracé américain, ont plus d'importance dans le Banat qu'ailleurs. En second lieu, il observe que le tracé français coupe la voie ferrée de Modos à Belgrade.

SIR EYRE CROWE (*Empire britannique*) représente que la Délégation britannique a été guidée, dans son tracé, par les mêmes considérations que la Délégation américaine. Elle croit difficile de trouver une autre ligne donnant aux Serbes la voie ferrée Nagy-Kikinda, Belgrade. Elle désire cependant soumettre la question à un examen approfondi pour trouver une transaction qui réponde à l'attitude conciliante de la Délégation française.

M. DE MARTINO (*Italie*) fait observer que la Commission arrive à la région Nord du Banat, qui a des connexions très étroites avec la région située à l'Ouest de la Tisza et qu'elle peut difficilement séparer les deux problèmes. C'est pour cette raison que la Délégation italienne se réserve de présenter une proposition à ce sujet.

La suite de la discussion sur le Banat est renvoyée à une date ultérieure.

Sur la proposition du PRÉSIDENT, la Commission décide de consacrer désormais une partie de ses séances à des auditions et de commencer par entendre, dans sa prochaine séance, la Délégation roumaine.

Il est également décidé que le Président sera le porte-parole unique de la Commission au cours des auditions. Les différents Délégués lui remettront au préalable le texte des questions qu'ils le chargeront de poser, sans en indiquer l'origine, aux personnalités convoquées.

La Commission s'ajourne au vendredi 21 février, à 15 heures.

La séance est levée à 17 heures 30.

LE VOÏVODE MICHITCH, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE SERBE  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

D. N° 35661.

20 février 1919.

Dans ma proposition concernant la ligne de démarcation exacte à fixer en Baranya (O. N° 33645)<sup>1</sup> qui a donné lieu à votre décision définitive à ce sujet N° 840/2B<sup>2</sup> une erreur a été commise.

Il s'agit de la ligne de démarcation tracée dans la région de Petchoui (Pecs Funfkirghen [Pécs — Fünfkirchen]) qui a été si mal tracée qu'il faudrait maintenant livrer aux Hongrois toutes les mines de charbon qui se trouvent au Nord de cette localité. Elles sont la propriété de la Cie de Navigation du Danube et sont organisées de telle manière qu'elles forment un ensemble qu'il serait impossible de partager. Ces mines ont actuellement un rendement de 130 wagons par jour.

Au Nord de la région minière de Petchoui existent les mines de Komlo, qui sont la propriété de l'État Hongrois et qui fournissent environ 20 wagons par jour.

Le groupe de mines de Petchoui ainsi que celui de Komlo est occupé par nos troupes qui les mettent en valeur pour les besoins des chemins de fer et de l'industrie de la zone occupée en Hongrie. Les quantités mentionnées plus haut ne peuvent pas suffire qu'à peine aux besoins des chemins de fer, lesquels sont d'ailleurs exploités par la Hongrie au profit de l'État, qui bénéficie de tous les revenus.

Cependant, pour faire preuve de bonne volonté de notre côté et satisfaire aux demandes constamment renouvelées des Hongrois qui exigent qu'une partie du Charbon leur soit livrée, j'ai décidé d'abandonner les mines de Komlo et de les céder aux Hongrois afin qu'elles puissent être librement exploitées par eux.

Les autres mines du groupe de Petchoui devraient en tout cas rester en notre pouvoir, vu que, dans la négative, toute communication en chemin de fer dans la zone occupée serait interrompue, ce qui, dans l'intérêt général des Alliés ne saurait être admis.

Dans ces circonstances, je vous serais très reconnaissant de vouloir bien apporter dans votre décision N° 840/2B<sup>3</sup> la modification suivante au tracé de la ligne de démarcation:

Après le mot Pecsvarad (inclus) faire tomber: Somogy (exclus) Szaboly [Mecsekszabolcs] exclus, Pecs inclus et leur substituer. „Hosszu Heteny inclus côtes 608, 403, 483 inclus.”

Cette nouvelle ligne de démarcation comprendra le groupe de mines de Petchoui qui nous est absolument indispensable et à défaut duquel toutes les communications subiraient un arrêt.

Quoique les Hongrois ne cessent de proclamer la crise de charbon, leur situation sous ce rapport est beaucoup plus favorable que la nôtre, de sorte, que la remise de ces mines aux Hongrois provoquerait une véritable catastrophe dans les communications en territoire occupé, tandis qu'elles ne sont pas indispensables aux Hongrois.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 117.

<sup>3</sup> Ibid.

Il y a lieu de remarquer ici que ces mines se trouveront entre nos mains constamment, dès que les premiers jours de l'occupation du territoire et que cette proposition ne vise point à nouveau gain. Bien plus, les Hongrois y gagneront les mines de Komlo qu'ils pourraient exploiter maintenant, ayant été jusqu'ici en notre pouvoir elles aussi.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que cette modification du texte de votre note soit portée à la connaissance du Gouvernement Hongrois par l'intermédiaire du Colonel Vix.

AG.20N528 c/106. d/2.

191

M. ERDÉLYI, COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. N° 3202/1919.

(Sans date)

J'ai l'honneur de vous communiquer, que Monsieur le Président de la République Hongroise, le Comte Karolyi dans une séance du Comité Central des travailleurs le 9.II.19, a fait la déclaration suivante: (V. le journal „Magyrorszag” [Magyarország] du 9.II.19).

Pour la honte des peuples civilisés d'occident la Roumanie veut à tout prix dépasser même les atrocités Allemandes. Dans les pays envahis de Transylvanie les Roumains usent de tous les moyens pour donner l'expression de leur haine. Ils frappent des gens innocents, les femmes, les enfants, ils coupent même les bras et les jambes des prisonniers hongrois, mettant du sel sur les membres ensanglantés.

Je vous prie d'intervenir auprès du Gouvernement Hongrois contre ces grossières calomnies afin de donner la satisfaction nécessaire à l'Armée Roumaine.

Pour votre orientation, je vous communique très respectueusement, que j'ai fait publier dans le „Keleti Ertesito” le communiqué suivant:

Budapest, le 10 Février 1919.

La réponse du Docteur Erdelyi à Monsieur Karolyi.

D'après les journaux Monsieur le Comte Karolyi, Président de la République a prononcé dans une séance du Comité Central des travailleurs les mots suivants: „(v. la citation d'en haut)”

Monsieur Karolyi a fait une déclaration pareille au Journal „Az Est”. Par une note adressée au Gouvernement Hongrois j'ai démenti les déclarations mentionnées en demandant satisfaction. Je n'ai jusqu'à présent pas reçu de réponse: l'affirmation de Monsieur Berinkei, Président du Conseil, en disant que la déclaration publiée par „Az Est” a été démenti. Je n'ai pas connaissance de ce démenti.

En égard la déclaration récente de Monsieur Karolyi je suis obligé de la caractériser comme une non vérité tendancieuse et sans aucune base réelle.

Ces déclarations ont d'une part le but de compromettre l'Armée Roumaine qui toutefois maintient partout un ordre parfait et constitue d'autre part le seul moyen, n'en ayant pas d'autre, de défendre l'intégrité de la Hongrie.

Combien cette armée de lutte est faible, cela ressort du fait, que l'avocat Hongrois de Deva, Dr. Issecutz et une délégation de „Sekles” [sic] se sont présentés à moi en déclarant:

Toutes les atrocités publiées dans les journaux de Budapest sont des mensonges grossiers parce que chez nous domine partout un ordre parfait, même la situation est meilleure que pendant la domination Magyare.

En plus le Commandement des troupes de Transylvanie a porté à la connaissance de la population qu'une partie des aliments arrivant à Constanza sera distribuée entre les habitants de la Transylvanie.

Je vous communique en outre que la déclaration de Monsieur Karolyi étant adressée à tous les Roumains, moi, comme représentant du Conseil dirigeant de Sibiu, le 12.II.1919, j'ai fait la démarche nécessaire auprès du Gouvernement Hongrois en y accentuant que Monsieur Karolyi ne démentant pas sa déclaration jusqu'à 11.2.1919 elle a été vraiment faite.

Par conséquent je suis obligé de caractériser toutes les affirmations de Monsieur Karolyi comme des tendancieuses, j'exige en même temps une satisfaction immédiate.

Enfin je vous prie de bien vouloir prendre note du communiqué publié par „Az Est” du 11.2.1919, l'organe du Gouvernement Hongrois disant que dans les villages Tiszadob les troupes Hongroises envoyées pour maintenir l'ordre ont frappé la population à coup de bâton. Quoique la population ait sollicité le remplacement de ces troupes le Ministre de la Guerre<sup>1</sup> à ordonner qu'elles restent sur place pour continuer à maintenir l'ordre.

AG.20N528 c/106. d/3.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1.736/2B.

*Belgrade, 20 février 1919.*

I. Je reçois Gouvernement Hongrois nouvelle réclamations contre:

1. Occupation alliée au-delà ligne de démarcation fixée par armistice en Transylvanie, dans région Mines de Pecs et entre Drave et Mur.
2. Destination en territoire occupé de fonctionnaires hongrois.
3. Prestation de serment exigée des fonctionnaires en Transylvanie par gouvernement roumain.
4. Saisie d'usines importantes, houillères de Pecs, Komlo, salines de Desakna, etc.
5. Conscription et enrôlement de sujets hongrois par troupes roumaines.

Gouvernement hongrois demande à Général en Chef prendre dispositions qui feraient cesser les faits énumérés et qui sont contraire à clauses de l'armistice.

II. Demande que ligne de démarcation entre Hongrois et Roumains soit fixée aussi rapidement que possible et que cette ligne ne soit plus jamais franchie en aucun cas.

<sup>1</sup> A. Bartha.

III. En ce qui concerne mines de Pecs, j'ai été saisi par G.Q.G. Serbe d'une demande de rectification de ligne de démarcation donnant la grande partie de ces mines aux serbes. J'ai de suite envoyé un officier en mission aux mines pour me renseigner sur leur production.

Il ne saurait à mon avis être question de modifier la ligne de démarcation fixée par Convention du 13 Novembre, mais il serait possible d'obliger le Gouvernement Hongrois à concéder un certain tonnage aux Serbes. Je vous ferai des propositions dès retour de l'officier.

IV. Région entre Drave et Mur a été occupée par Serbes sous prétexte de troubles. Tous renseignements reçus montrent que région est calme: troupes serbes pourraient être invitées à se retirer Sud de la Drave.

V. Lettre suit.

AG.20N498 c/76. d/3.

### 193

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

T. N° 229/3S.

*Budapest, 21 février 1919.*

Je n'ai pas l'intention de répondre à cette note de Mr Erdely<sup>1</sup>, dont j'ai d'ailleurs demandé par lettre N° 1 du 6 Février<sup>2</sup> courant la démission de ses fonctions actuelles.

J'estime d'autre part qu'aucune action ne saurait être exercée auprès du Gouvernement Hongrois par la Commission chargée du contrôle de la Convention d'Armistice tant que les autorités Roumaines continueront à violer cette Convention et refuseront ouvertement accepter les obligations.

AG.20N528 c/106. d/3.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 191.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 731/4.

Bucarest, 22 février 1919.  
 (Reçu 23 février, 9h. 30.)

Par télégramme 823 DS/3<sup>1</sup> du 26 Janvier, Guerre a transmis décision suivante Maréchal Foch:

„1. Il est logique exiger l'Allemagne restitution et remplacement matériel roulant enlevé de Roumanie.

2. Il y a lieu d'attendre que les livraisons en cours soient achevées sur le front occidental.

3. Une partie du matériel manquant a dû être pris par la Hongrie.”

Au moment du renouvellement armistice, je crois devoir vous demander insister auprès Maréchal Foch pour que Roumanie ne soit pas oubliée.

Vous résumez brièvement situation de ce pays: sur 1.200 locomotives il en reste actuellement 200 dont 100 en état de marche.

Vie intérieur du pays ne peut être assurée, un train circulant tous les trois jours sur lignes principales seulement. À cause de Danube gelé qui rend navigation impossible, tous transports de ravitaillement devant être faits par voie ferrée, si locomotives ne sont pas accordées d'urgence, population mourra de faim faute possibilité assurer répartition et envoi denrées accordé par pays alliés.

Transport de nos troupes ne peut être effectué suivant nécessités militaires: il faut compter deux mois à raison d'un train tous les deux jours pour transporter une division du Danube à la frontière Russie.

Rapatriement troupes allemandes et prisonniers russes prévu par vos télégrammes 832 BS/3 et 1049 BS/3<sup>2</sup> est absolument impossible dans les conditions actuelles.

200 locomotives au moins sont nécessaires immédiatement, dont 100 pourraient être livrée par la Hongrie, en raison de non-exécution clause armistice, en particulier en ce qui concerne libre passage laissé au matériel roulant qui a transporté en Allemagne armée Mackensen dont internement en territoire hongrois était prescrit.

AG.5N202

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Ibid.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 22 février 1919.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Bratiano et à ses collaborateurs. Il leur représente que la Commission, ayant déjà pris connaissance des mémoires qu'ils ont déposé et des déclarations<sup>2</sup> qu'ils ont faites devant le Conseil suprême des Alliés, leur serait reconnaissante de répondre d'abord aux différentes questions d'ordre géographique, politique et économique qu'elle désire leur poser. Elle accueillera d'ailleurs avec le plus grand plaisir les observations qu'ils croiront devoir ajouter.

M. BRATIANO répond qu'il est à la disposition de la Commission. Toutefois, sans vouloir soulever à nouveau la question du traité de 1916<sup>3</sup>, essentielle pour la Roumanie, il tient à déclarer qu'il considère l'étude poursuivie par la Commission comme une justification théorique des revendications roumaines auxquelles ce traité a fait droit.

Passant aux questions concernant la Transylvanie, le PRÉSIDENT prie la Délégation roumaine de renseigner la Commission sur la direction prise par les principales exportations de la Transylvanie, sur les pays destinataires et sur les voies de communication qu'empruntent les marchandises exportées.

M. BRATIANO tient d'abord à faire remarquer que la frontière Nord de la Transylvanie, telle qu'elle résulte du traité de 1916, est tout à fait irrationnelle au point de vue économique. Elle laisse en effet à la Galicie, sur un parcours de 50 à 60 kilomètres environ, la voie ferrée de Marmaros-Sziget à Körösmezö et Kolomea qui relie la Transylvanie à la Pologne. Cette clause a été imposée par la Russie qui voulait avoir accès direct à la Tisza. Mais aujourd'hui que la Pologne risque de ne pas conserver la Galicie, elle menace de créer entre la Pologne et la Transylvanie une solution de continuité très gênante, surtout pour les Polonais qui seront dans l'impossibilité d'atteindre les grandes voies navigables de la Tisza et du Danube.

En réponse à la question spéciale posée par le Président, M. Bratiano expose que la voie naturelle des exportations transylvaines est constituée par le réseau navigable du Maros, de la Tisza, du Danube et des canaux du Banat avec débouchés par le port de Constantza et les bouches du Danube. Avant que le Pacte de 1866<sup>4</sup> eût renforcé la domination hongroise, la Roumanie recevait une grande partie des produits de Transylvanie. Plus tard, et surtout à partir de 1883, le Gouvernement hongrois établit un

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Tardieu, avec la participation de MM. Day, Seymour, Sir Eyre Crowe, MM. Leeper, Laroche, de Martino, le Comte Vannutelli Rey, MM. Palairat, Aubert, de Saint-Quentin, le Comte Vinci, MM. Bratiano, Vaïda-Voevod, Misu et le Lieutenant Horchow.

<sup>2</sup> Les mémoires et les déclarations ont résumé les revendications territoriales de la Roumanie. L'une des mémoires est reproduite ci-dessus N° 176, Annexe I.

<sup>3</sup> Voir la note 3 du document reproduit ci-dessus N° 121.

<sup>4</sup> Il s'agit du compromis austro-hongrois de 1867.

système de tarifs pour dévier ce courant vers Fiume et l'Adriatique. Il ne put cependant empêcher certains produits lourds, tels que le bois, de continuer à se diriger vers Galatz. D'ailleurs, sauf dans la région du lac Tisza et aux environs de Debreczen, la Transylvanie est un pays de petite culture, de forêts et de mines dont la population a toujours été rattachée économiquement à la Roumanie. Cela est vrai, non seulement des Roumains, mais des Szeklers qui viennent chercher du travail en Moldavie ou en Valachie et des Saxons qui détiennent le commerce des villes et sont en relations suivies avec les marchés roumains. Tous ces éléments ont accueilli favorablement l'occupation roumaine où ils trouvent leur avantage économique.

En réponse à une question du PRÉSIDENT sur l'importance respective des voies navigables et des chemins de fer comme moyens d'exportation, M. BRATIANO représente que la Roumanie comporte un massif central, la Transylvanie, entourée de plaines qui sont bornées par des voies navigables, Dniester, Tisza et Danube. Toutes les produits de la montagne descendent naturellement dans la plaine et se dirigent par les voies navigables vers la mer. Le Maros, qui relie le centre de la Transylvanie aux grandes artères de la périphérie, a une importance spéciale et constitue la grande voie d'écoulement du massif. Il est actuellement accessible aux petits bateaux jusqu'à Maros-Ujvar, mais des travaux supplémentaires, d'ailleurs difficiles en certains endroits, permettraient de le remonter jusqu'à Szasregen [Szászrégen]. Quant à l'Oltu, son cours rapide exigerait des travaux très coûteux.

LE PRÉSIDENT demande si, à côté des communications Ouest-Est, qui seules importaient au Gouvernement hongrois et qui se font naturellement par voie navigable, le Gouvernement roumain n'envisage pas la nécessité d'avoir des communications Nord-Sud qui se feraient par voie ferrée. Il désire en ce cas connaître l'importance et le coût des travaux que le Gouvernement roumain jugerait indispensable pour aménager et compléter les lignes existantes.

M. BRATIANO prévoit l'établissement de deux grandes lignes internationales destinées à relier le Bas-Danube avec la Galicie et la Pologne d'une part, avec les pays tchécoslovaques de l'autre. Sans pouvoir fixer exactement le tracé que devrait suivre cette grande voie de communication, il croit qu'elle pourrait emprunter d'abord la grande ligne Szegedin, Gyula, Nagy-Varad, construite par la Hongrie en vue du port de Fiume. Au delà de Nagy-Varad, elle devrait détacher deux branches, l'une au Nord-Ouest, par Nagy-Karoly, vers Tchéco-Slovaquie, l'autre au Nord-Est par Szatmar-Nemeti vers la Galicie. Sur cette dernière partie de son parcours, elle trouverait des lignes d'intérêt secondaire à voie unique dont le doublement s'imposerait. M. Bratiano n'a pas de données précises sur le coût de ces travaux, car il a vu le prix d'établissement d'une ligne de chemin de fer varier de 40.000 à 1.000.000 de francs par kilomètre suivant la nature du terrain.

LE PRÉSIDENT demande à quels pays la Transylvanie s'adressera pour ses importations et quelles voies de transport emploiera ce commerce.

M. BRATIANO pense que le commerce d'importation amenant des marchandises d'une certaine valeur pourra utiliser facilement la voie ferrée tandis que le commerce d'exportation transportant les produits encombrants des mines et des forêts devra recourir de préférence aux voies navigables. Toutefois, même pour les relations par voie ferrée, les pays de l'Europe centrale seront dépossédés du monopole que des tarifs prohibitifs leur assuraient avant la guerre.

LE PRÉSIDENT prie M. Bratiano d'exposer quelle sera la politique du Gouvernement roumain à l'égard des minorités ethniques et, en premier lieu, à l'égard des Hongrois.

M. BRATIANO affirme que le Gouvernement roumain compte appliquer en principe aux Hongrois le même traitement qu'aux autres nationalités. Toutefois, comme il s'agit d'une race qui a été dépossédée par la guerre de privilèges politiques dont elle avait abusé et qui par suite est en majorité hostile à l'union avec la Roumanie, on doit prévoir une période de transition. Avant d'entretenir avec les Hongrois de Transylvanie aussi bien que de Magyarie les rapports d'amitié durable qu'il désire avoir avec eux, le Gouvernement roumain devra leur imposer sa volonté et les convaincre du caractère définitif de sa victoire. L'état d'incertitude actuelle développe une fermentation qui ne peut que s'aggraver en se prolongeant. Des émissaires venus de Budapest distribuent en Transylvanie, non seulement parmi les Magyars mais aussi parmi les Szeklers et les Saxons, des pamphlets contenant des appels à la révolte contre l'autorité roumaine et des excitations au bolchevisme agraire. Certains de ces documents portent le cachet du Ministère de la Guerre hongrois. Lorsque cette agitation artificielle aura pris fin, le Gouvernement roumain pratiquera envers les Hongrois la politique très libérale, au point de vue de la langue et de la culture, qu'il compte adopter vis-à-vis des éléments allogènes qui formeront désormais le cinquième ou le quart de la population totale du Royaume; nul doute qu'alors les Hongrois ne se rallient en masse au nouveau régime qu'un certain nombre d'entre eux ont déjà accepté.

LE PRÉSIDENT observe que le problème sera particulièrement difficile dans les villes, à Nagy-Varad par exemple, où existent de fortes majorités magyares. Il demande si le Gouvernement roumain a prévu des mesures spéciales: législation d'option ou large délai pour la liquidation des intérêts.

M. BRATIANO distingue, parmi la population magyare des villes, entre l'élément artificiel, fonctionnaires, militaires, bourgeois ou mêmes ouvriers maintenus par l'administration hongroise, et l'élément permanent qui, par son travail, s'est créé des attaches solides dans le pays.

M. VAÏDA-VOEVOD cite l'exemple de Kolozsvar où plus de vingt institutions d'enseignement ont été concentrées en vue de la magyarisation.

M. BRATIANO déclare que le Gouvernement roumain compte faciliter la sortie de l'élément artificiel qu'il ne désire pas conserver et se montrer libéral envers l'élément permanent dont l'assimilation sera l'oeuvre non pas de mesures administratives, mais du temps et de l'intérêt. D'autre part, l'organisation projetée par cercles assurera aux villes une juste représentation.

LE PRÉSIDENT soulève la question des Szeklers.

M. BRATIANO répète que les Szeklers ont toujours tiré de la Roumanie la partie la plus importante de leurs gains. Malgré les efforts vigoureux tentés au cours des trente dernières années par le gouvernement de Budapest pour s'attacher ces populations, plus de 40.000 Szeklers mobilisables en Hongrie se trouvaient en Roumanie au moment de la rupture entre les deux Puissances. Et les troupes roumaines ont été très bien accueillies à leurs entrées dans le territoire. Cependant les délais apportés à régler définitivement l'attribution de la Transylvanie à la Roumanie ne sont pas sans influencer défavorablement sur les bonnes dispositions manifestées en premier lieu par les Szeklers. Le Gouvernement roumain insiste sur l'urgence qu'il y aurait à lui permettre d'occuper la ligne de ses revendications.

LE PRÉSIDENT répond que le Conseil suprême des Alliés, saisi de cette question, l'a renvoyée à ses experts militaires et ne tardera pas à prendre une décision.

LE PRÉSIDENT, abordant la question du Banat, fait connaître que la Commission serait reconnaissante à la Délégation roumaine d'insister sur les arguments qui seraient de nature à démontrer l'indivisibilité économique de cette région.

M. BRATIANO désire toucher d'abord, pour l'écarter d'un mot, la question ethnographique. Il admet que l'élément roumain est plus faible dans le Torontal que dans les autres comitats. Cependant, il ne voit pas dans ce fait une justification de la prétention des Serbes à passer le Danube. Dans l'intérêt du maintien de la paix, ce fleuve doit former une barrière infranchissable entre les Roumains et les Slaves du Sud. Si on écarte de ce principe, le Gouvernement roumain n'aura plus le moyen d'apaiser l'irréductibilité latente parmi les Roumains de la province serbe du Timok.

Au point de vue géographique et économique, le Banat est formé de trois régions différentes: à l'Est, la montagne riche en produits forestiers et miniers mais pauvre en produits agricoles; au centre, le pays industriel; à l'Ouest, la plaine fertile. Ces régions ne peuvent vivre l'une sans l'autre. Les gens de la montagne doivent aller chercher leur travail et leurs aliments dans les districts du centre et de l'Ouest. Les bergers, en particulier doivent conduire pendant l'hiver leurs troupeaux de moutons dans la plaine. De plus, toutes les voies de communication de la montagne traversent la plaine pour aboutir à la Tisza et au Danube, qui sont difficilement accessibles partout ailleurs. En partageant le Banat comme le demandent les Serbes, on couperait non seulement les voies ferrées, mais encore les voies navigables.

M. BRATIANO donne lecture d'une note consacrée à ce dernier point. Cette étude établit que le Banat possède 666 kilomètres de voies navigables pour bateaux à vapeur, dont 250 sur le Danube, 180 sur la Tisza, 118 sur le Maros, 3 sur le Temes et 115 sur le canal de la Bega qui relie Temesvar à la Tisza. L'importance économique de ces voies est démontrée par le fait qu'avant la guerre le canal de la Bega transportait plus de 400.000 tonnes de marchandises et plus de 8.500 troncs de sapin par an. Or, sur ces 666 kilomètres, 460 environ appartiennent au comitat de Torontal. Comme d'ailleurs la grande ligne de chemin de fer Vienne—Budapest—Bucarest—Constantza traverse le comitat de Szeged à Temesvar, le possesseur du Torontal exerce un contrôle complet sur tout le réseau des voies de communication qui entrent dans l'aire du noeud hydrographique de Hongrie méridionale. Cette situation serait particulièrement grave pour la Transylvanie qui ne pourrait avoir le bénéfice de ses ressources forestières et minières, puisqu'elle serait privée de deux conditions nécessaires au développement de la grande industrie: la libre disposition des voies naturelles de transport conduisant aux voies internationales et la possession de frontières naturelles protégeant l'expansion économique.

Maîtres d'une partie quelconque du Torontal, les Serbes contrôlèrent tout le mouvement de navigation convergeant vers le Danube international. Or, en 1911, la Société impériale royale de navigation à vapeur sur le Danube et la Société hongroise de navigation fluviale et maritime transportaient à elles seules 1.989.000 tonnes de marchandises sur le Danube et 1.282.000 sur les affluents et canaux convergeant vers Belgrade (176.000 sur la Tisza, 287.000 sur la Save, 96.000 sur la Drave, 312.000 sur le canal François qui relie le Danube à la Tisza à travers la plaine de la Bacska, 441.000 sur le canal de la Bega).

En déposant sur le bureau de la Commission la note dont il vient de donner lecture, M. BRATIANO ajoute qu'il considère comme inadmissible que les Serbes aient entre leurs mains toute la navigation de l'Europe orientale et tiennent les débouchés des principales voies de communication roumaines. Il réfute ensuite différents arguments d'ordre ethnographique, politique et religieux produits par les Représentants serbes à l'appui de leurs revendications. La Serbie réclame ses compatriotes du Banat, mais ne va-t-elle pas provoquer ainsi un mouvement irrédentiste parmi ses sujets roumains du Timok? Le Gouvernement roumain, qui a toujours encouragé les gens du Timok, vient de recevoir d'eux un mémoire. Les Serbes veulent couvrir Belgrade, leur capitale, mais on peut douter que Belgrade reste capitale du nouvel État. Ils prétendent que, sous la domination hongroise, le Banat a manifesté ses sympathies pour la Serbie et non pour la Roumanie: assertion fautive, car les Roumains ont toujours dirigé l'opposition contre les Magyars dans le Banat. On invoque enfin l'existence d'un patriarche et de couvents serbes dans la Banat; ce sont les privilèges concédés par les Autrichiens, qui ont voulu récompenser les Croates d'avoir sauvé Vienne en 1849.

LE PRÉSIDENT demande à la Délégation roumaine si elle a des renseignements sur certaines nationalités auxquelles fait allusion le mémoire serbe, qui, étant slaves sans être serbes, seraient dissimulées par les statistiques hongroises.

M. BRATIANO indique la présence de 22.000 Slovaques, 4.800 Croates et 2.300 Ruthènes que la Délégation roumaine a d'ailleurs comptés comme Slaves.

M. VAÏDA expose qu'il existe en divers points du Banat, notamment dans la région de Résczabanya, des agglomérations bulgares catholiques qui, dans les statistiques hongroises, ne figurent ni comme serbes, ni comme bulgares.

M. BRATIANO fait d'ailleurs valoir que la question ethnique ne se pose pas si l'on reconnaît l'unité géographique, économique et politique du Banat. Non seulement les Roumains y ont la majorité, mais encore les autres populations préféreraient la domination roumaine à toute autre. Le résultat d'un plébiscite ne serait pas douteux.

En réponse à une question du PRÉSIDENT, M. BRATIANO précise qu'il ne s'engage pas à accepter le plébiscite mais qu'il ne redouterait pas cette consultation si elle portait sur un Banat indivisible. L'évacuation du Banat par les troupes serbes et le retour des habitants encore internés en Serbie seraient naturellement des conditions préalables sine qua non.

LE PRÉSIDENT demande si et pourquoi la Roumanie, en cas de partage du Banat, attacherait une importance considérable à la possession du confluent du Maros et de la Tisza.

M. BRATIANO se refuse à discuter l'hypothèse du partage qui détruirait tout le système économique de la Roumanie. Qu'importeraient alors 10 ou 100 kilomètres de voies navigables en plus ou en moins?

LE PRÉSIDENT s'informe de la possibilité de creuser un canal entre le Karas et le Maros.

M. VAÏDA-VOEVOD et M. BRATIANO répondent que le Karas est un cours d'eau sans importance qui ne peut constituer un grand débouché pour le Banat.

M. BRATIANO insiste d'ailleurs sur l'impossibilité de trouver une frontière acceptable si l'on s'écarte de la frontière naturelle que forme le Danube.

LE PRÉSIDENT croit devoir en toute franchise observer qu'en Transylvanie la Roumanie est prête à se contenter d'une frontière artificielle avec la Hongrie, pays ennemi, mais que, dans le Banat, elle exige une frontière naturelle avec la Serbie, à qui l'unissent cependant des traditions d'amitié.

M. BRATIANO répond que les Roumains sont un peuple latin complètement entouré de Slaves, sauf du côté hongrois, et que la possession de frontières naturelles très fortes avec les pays slaves, aussi bien sur le Dniester que sur le Danube, est pour eux une nécessité politique de premier ordre.

Si la Roumanie n'insiste pas pour avoir en Transylvanie occidentale la frontière de la Tisza, c'est d'une part que les possibilités du développement hongrois lui apparaissent moindres que celles du développement serbe, et d'autre part, qu'elle juge impolitique d'annexer des masses hongroises compactes avec un centre politique de l'importance de Debreczen. Dans le Banat, au contraire, l'élément ethnique serbe est peu nombreux, dépourvu de centres importants et le point de vue géographique doit l'emporter.

Quant à l'argument stratégique invoqué par les Serbes pour s'établir en avant de Belgrade sur la rive Nord du Danube, M. BRATIANO le juge suspect: une tête de pont est indispensable à l'attaque, mais non à la défense.

LE PRÉSIDENT demande quels avantages le Gouvernement roumain serait disposé à donner aux Serbes dans la partie Sud-Ouest du Banat.

M. BRATIANO répond que la Roumanie s'était engagée par le traité à faciliter le départ des Serbes qui désireraient quitter le pays. Elle admettrait maintenant de donner par acte international des garanties à ceux qui voudraient rester, si le principe de telles garanties était adopté par le Traité de Paix général pour d'autres populations. M. BRATIANO a fait une déclaration en ce sens avant de quitter Bucarest. Il tient d'ailleurs à affirmer son désir d'entretenir des relations amicales avec la Serbie, mais il persiste à penser que la frontière du Danube est la condition nécessaire de ces bons rapports.

LE PRÉSIDENT rappelle que les Serbes considèrent la Morava comme la grande route d'invasion vers leur pays. Il prie M. Bratiano d'indiquer si le Gouvernement roumain a prévu, pour le cas où sa thèse prévaudrait, une situation militaire spéciale sur le Danube.

M. BRATIANO déclare que la Roumanie est résolue à ne rien faire dans la région du Danube qui puisse menacer militairement les Serbes et qu'elle est prête à leur donner toutes les garanties de sécurité possibles.

Il conclut en comparant la question du Torontal à une dent qu'il faut arracher. Une fois l'opération faite, la Serbie aura d'excellentes relations avec la Roumanie dont elle a besoin et qui lui a d'ailleurs été déjà de grand secours.

M. VAÏDA-VOEVOD insiste sur l'urgence que présente la fixation de la zone d'occupation militaire en Transylvanie.

LE PRÉSIDENT répète que le Conseil suprême de guerre interallié ne tardera pas à régler la question.

M. BRATIANO, revenant sur la dépendance économique de la Transylvanie à l'égard de la Roumanie, signale que lorsque la Hongrie inaugure une politique de protection à outrance pour détourner le mouvement commercial vers Fiume, beaucoup d'industrie transylvaines durent franchir la frontière et s'établir dans les vallées roumaines des Karpathes, notamment dans celle de Prahova.

LE PRÉSIDENT remercie M. Bratiano de son intéressante déposition.

La Délégation roumaine se retire.

En réponse à une question de M. DE MARTINO (*Italie*), le PRÉSIDENT annonce que la Commission est saisie des questions territoriales relatives à la Yougo-Slavie, sauf en ce qui concerne la frontière commune entre la Yougo-Slavie et l'Italie.

La Commission s'ajourne au mardi 25 février à 15 heures pour l'audition de la Délégation serbe.

La séance est levée à midi 30.

AD. Actes de la Conférences de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves

## 196

LE GÉNÉRAL ALBY, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE AU GÉNÉRAL BELIN,  
REPRÉSENTANT MILITAIRE PERMANENT AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE GUERRE

T. N° 1885-BS/3. Secret.

Paris, 23 février 1919.

Par télégramme N° 6046/3 du 14 Février<sup>1</sup> dont ci-joint copie, le Général Franchet d'Esperey a rendu compte que les troupes Roumaines, s'étant avancées en Transylvanie au delà de la ligne d'armistice, étaient entrées en conflits armés avec les Hongrois notamment vers Zilah et Czacza [Csucsza].

Dans sa séance du 17 Février, la Commission des Affaires Roumaines s'est saisie de cette question.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie:

1. d'une note de la Commission des Affaires Roumaines proposant la création d'une zone de non occupation militaire entre Hongrois et Roumains.<sup>2</sup>

2. d'un rapport pour le Président du Conseil, résumant les observations que m'a paru devoir comporter la note précédente qui m'avait été transmise par les Affaires Étrangères.<sup>3</sup>

Ce rapport a été communiqué le 19 Février à la Commission des Affaires Roumaines<sup>4</sup> qui a estimé que les objections d'ordre militaire qu'il soulève étaient hors de sa compétence et qui a proposé de soumettre la question à l'examen du Conseil Supérieur de Guerre, ce qui a été décidé.

C'est afin de vous mettre au courant de cette affaire que je vous envoie les documents ci-joints<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 183; le numéro exact de ce télégramme est 6846/3.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 187.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 189.

<sup>5</sup> Documents non reproduits.

Le Général Charpy Chef d'État-Major des Armées Alliées d'Orient pourra vous donner sur cette question des renseignements particulièrement précieux et de nature à mettre au point les propositions de la Commission des Affaires Roumaines.

AG.4N72 c/76. d/4.

197

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1.754/2B.

*Belgrade, 24 février 1919.*

Suite à télégramme N° 1.736/2B du 20 Février 1919<sup>1</sup>.

Le Lt-Colonel Vix me transmet une réclamation du gouvernement hongrois relative à la non-observation par les troupes alliées des clauses de la C.M. du 13 Novembre 1918<sup>2</sup>.

Le Gouvernement hongrois mettant à part la question de l'occupation tchéco-slovaque énumère les griefs ci-après:

1. Les troupes d'occupation alliées transgressent la ligne de démarcation fixée par la C.M. et occupent des territoires qu'elles n'ont pas le droit d'occuper: en Transylvanie, dans la région des mines de Pecs et entre le Drave et la Mur.

2. Sous la protection des troupes alliées se constituent des pseudo-gouvernements locaux qui s'emparent du pouvoir et remplacent les fonctionnaires hongrois par des fonctionnaires nommés par eux d'accord avec les troupes d'occupation.

3. Ces pseudo-gouvernements et en Transylvanie le gouvernement royal lui-même forcent les fonctionnaires à la prestation du serment.

4. Les troupes d'occupation ont saisi, même en territoire occupé contre droit, les usines importantes et empêchent l'expédition de leur rendement: houillères de Pecs, de Komlo, salines de Desakna, de Marmaros, etc.

5. Les troupes royales d'occupation roumaines procèdent à la conscription et à l'enrôlement des sujets hongrois en territoires occupés contre droit.

La réclamation hongroise conclut en ces termes:

Il faut consacrer l'attention toute spéciale à l'occupation injustifiée des territoires par les troupes roumaines; on ne peut établir aucune connexion entre la convention Berthelot—Apathy et l'attitude des troupes roumaines, parce que celle-ci n'a été reconnue, ni par le commandement hongrois, c.à.d. par aucune des parties contractantes de la C.M. de Belgrade.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 192.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 182.

Le Gouvernement Hongrois peut-il compter sur telles dispositions du Commandant en Chef des A.A.O.<sup>1</sup> qui feront cesser à bref délai les faits énumérés faisant grief.

Dans sa déclaration, le Gouvernement Hongrois insiste donc surtout sur l'occupation de territoires situés au-delà de la ligne de l'armistice.

La limite d'occupation fixée par l'armistice en Transylvanie était la ligne du Maros. Elle a été dépassée par les troupes roumaines et reportée le 7 Janvier sur la ligne Maramaros-Sziget, Nagy Banya, Kolosvar, Deva, par convention entre le Général Berthelot et M. Apathy, Commissaire de Transylvanie.<sup>2</sup> Il faut observer que d'après la note 1.245 du 3 Janvier du Gouvernement Hongrois<sup>3</sup> les arrangements conclus par M. Apathy ne pouvaient avoir de valeur qu'après leur approbation par son gouvernement, et que cette convention n'a pas été approuvée. D'ailleurs la limite ainsi fixée le 7 Janvier a été de nouveau dépassée: elle est depuis le 7 Janvier jalonnée par Maramaros-Sziget, Nagy Banya, Zilah, Nagyszeben, ...<sup>4</sup> avec occupation de Csucs.

Il serait urgent pour éviter des troubles qu'une ligne de démarcation entre Roumaines et Hongrois soit fixée et ne puisse être franchie sous aucun prétexte.<sup>5</sup>

Dans la région de Pecs, la limite d'occupation fixée par l'armistice a été précisée par une décision prise le 4 Janvier, basée sur les limites de l'occupation à cette date, données par le G.Q.G Serbe.

C'est ce tracé jalonné par les villes de Pecs, Varad [Pécsvárad] inclus, Somogy inclus, Szabaly [Mecsekszabolcs] exclus, Pecs inclus qui a été communiqué au Gouvernement Hongrois par lettre 774/2B du 4 janvier<sup>6</sup>.

Les mines de charbon de Szabolcs, Pecs Banyatelep se trouvent au Nord de cette ligne ainsi que la ligne de Komlo qui en est éloignée de 10 Kms, elles ont été cependant occupées par l'Armée serbe ainsi qu'il résulte de la lettre du 20 Février N° 35.661<sup>7</sup> que le G.Q.G. Serbe demande une modification à la ligne de démarcation fixée le 4 Janvier; cette modification aurait pour but, tout en laissant en territoire non occupé la mine de Komlo, lui permette de maintenir son occupation des mines de Szabolcs et de Pecs Banyatelep.

Il ne peut être question actuellement de modifier dans cette région la ligne fixée le 4 Janvier; toutefois, un officier a été envoyé sur place pour faire une enquête sur la production des mines; pour donner satisfaction aux autorités serbes, on pourrait inviter le Gouvernement Hongrois à concéder à l'Armée serbe un certain tonnage pris cette production; dès que enquête en cours sera terminée, je vous ferai des propositions à ce sujet.

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Espercy.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 120.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Mot illisible.

<sup>5</sup> Le Général Charpy, Chef d'État-Major du Général Franchet d'Espercy était du même avis.

<sup>6</sup> Document non reproduit. Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 117.

<sup>7</sup> Document reproduit ci-dessus N° 190.

La région entre Drave et Mur a été occupée dans sa partie hongroise par les troupes croates et serbes le 23 Décembre; suivant la lettre N° 31.854 du G.Q.G. serbe<sup>1</sup> le motif de cette occupation serait un appel fait par les habitants slovènes maltraités par les Hongrois, et terrorisés par des bandes de soldats.

Il résulte au contraire de tous renseignements reçus que cette région a toujours été calme et que cette occupation ne se justifie pas: il pourrait être prescrit aux troupes serbes de se retirer sur la ligne fixée par l'armistice du 13 Novembre qui est constituée par le cours de la Drave jusqu'à la frontière autrichienne.

AG.20N528 c/106. d/3.

## 198

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>2</sup>

D. Sans N°

*Paris, 25 février 1919.*

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à la Délégation et la prie de répondre d'abord aux questions qui lui seront posées, sans préjudice des déclarations et observations qu'elle croira devoir ajouter. Il lui demande d'indiquer les raisons d'ordre militaire qui lui font juger insuffisante la frontière naturelle du Danube.

Le Général PECHITCH expose que la frontière doit être tracée à une certaine distance en avant de Belgrade pour protéger la capitale du Royaume contre toute agression et qu'elle doit couvrir également les vallées de la Morava et du Vardar, routes séculaires des invasions. La frontière revendiquée par la Serbie assure à ces deux points sensibles la zone de protection strictement indispensable à la défense.

En réponse à différentes questions du PRÉSIDENT, le Général PECHITCH déclare qu'aucune considération de sécurité ne pourra déterminer le Gouvernement serbe à déplacer sa capitale historique. Il affirme que la création d'une zone neutre en face du débouché de la Morava constituerait une mesure insuffisante. Il décline de se prononcer sur la possibilité d'un arrangement militaire entre la Roumanie et la Serbie à propos du Banat; il estime en effet que les bonnes relations traditionnelles des deux nations ne dispensent pas la Serbie d'avoir, à toute éventualité, une frontière militaire.

Passant à l'examen de la situation ethnographique, le PRÉSIDENT constate que le tracé serbe englobe à l'Est et au Nord, dans les comitats de Temes et de Krasso, des populations en majorité roumaines. Il demande à la Délégation si elle ne constituerait pas à réduire ses revendications.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> La séance s'est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Tardieu, avec la participation de MM. Day, Johnson, Sir Eyre Crowe, MM. Leeper, Laroche, de Martino, le Comte Vannutelli Rey, le Comte Vinci, MM. Aubert, de Saint-Quentin, Palairet, le Lieutenant-Colonel Cornwall, le Lieutenant Horchow, le Colonel Castoldi, le Major Mazzolini, MM. Pachitch, Trumbitch, Vesnitch, Zolger, Cvijitch et le Général Pechitch.

M. CVJITCH estime que les cartes roumaines sont purement fantaisistes. Il croit qu'on peut tracer dans le Banat une ligne de démarcation ethnique assez nette passant à l'Est de Fehertemplom et Versetz. Les îlots roumains qui se sont formés à l'Ouest de cette ligne, notamment à Alibunar, ne remontent pas au delà du XVII<sup>e</sup> siècle. Toutes les villes comprises dans cette région ont des majorités relatives serbes: on compte 14.214 Serbes et 436 Roumains à Nagy-Kikinda, 9.200 Serbes et 769 Roumains à Pancsova, 9.057 Serbes et 878 Roumains à Versecz; 9.464 Serbes et 339 Roumains à Nagy-Becskerék. M. Cvijitch admet la possibilité de rectifier la ligne serbe pour l'adapter davantage aux données ethniques, mais il déclare n'avoir pas qualité pour se prononcer sur une question qui engagerait des responsabilités d'ordre politique et stratégique.

En réponse à une question du PRÉSIDENT, M. CVJITCH indique que la population du Banat comprend 45.000 Slaves autres que Serbes, soit 33.000 Slovaques et 12.000 Bulgares. Ces derniers sont des réfugiés qui ayant émigré pour échapper au joug turc ont adopté la religion catholique et la langue serbe.

LE PRÉSIDENT s'informe de la valeur que la Délégation serbe attache aux statistiques officielles hongroises.

M. CVJITCH n'accorde pas une créance complète aux statistiques hongroises. On y constate d'un recensement à l'autre des variations suspectes, dues tantôt au caprice des autorités communales, tantôt à l'ingéniosité déployée par l'administration centrale pour diminuer et émietter les éléments non magyars. On trouve une rubrique «ne sachant pas les langues», sous laquelle sont compris les enfants en bas âge, mais seulement lorsqu'ils ne sont pas Magyars. La magyarisation s'exerce surtout aux dépens des catholiques, dont la conscience nationale est d'ailleurs souvent hésitante. On peut évaluer à 30.000 au moins le chiffre des catholiques serbes de la région de Szabadka qui ont été victimes de ce procédé. Toutefois M. Cvijitch ne croit pas que, pour le Banat, les statistiques hongroises appellent un coefficient de rectification supérieur à 5 p. 100. Il pense qu'elles tendent à désavantager les Serbes plutôt que les Roumains. Les Roumains en effet sont des ruraux ne parlant que leur langue: les Serbes au contraire, qui habitent les villes, parlent généralement hongrois et peuvent avoir intérêt, pour se concilier les autorités, à se laisser inscrire comme Magyars.

LE PRÉSIDENT prie la Délégation serbe de faire connaître son point de vue sur le régime économique du Banat.

M. CVJITCH signale l'existence de deux régions économiques très différentes: à l'Est la montagne, à l'Ouest la plaine. Les Roumains de la montagne, population pastorale, descendent quelquefois vers les marchés serbes de la plaine pour y vendre leurs produits mais la vallée du Temes qui rejoint à Orsova celle du Danube constitue leur débouché principal.

Au contraire le mouvement commercial de la plaine est dirigée vers l'Ouest. Avant la guerre, une partie des blés et des sucres prenait le chemin de la Serbie. Le reste de l'exportation allait, par Budapest, vers Fiume et l'Adriatique. Le port yougo-slave de Fiume reste le débouché naturel du Banat. Mais Budapest sera remplacé, dans son rôle régulateur, par Belgrade qui est le centre vers lequel convergent toutes les grandes artères navigables de la région: Tisza, Drave, Save et Karas. On peut en tout cas dire que le Banat occidental est une maison dont les portes et les fenêtres donnent sur la Serbie et qui est séparée de la Roumanie par un mur sans ouvertures.

préoccupations qui la feraient s'engager sur un terrain qui n'est pas sien et compliqueraient le travail qu'elle poursuit avec l'unique préoccupation de réaliser des solutions justes et satisfaisantes.

M. PACHITCH déclare que la Serbie fonde ses revendications sur le principe des nationalités et, qu'en cas de doute, elle s'en rapportera au plébiscite.

Le PRÉSIDENT remercie la Délégation serbe qui se retire.

La Commission s'ajourne au vendredi 28 février, 10 heures, pour l'examen des frontières de la Bacska et du Banat.

La séance est levée à 17 heures.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves

## 199

### RAPPORT ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

D. Sans N°

Paris, 26 février 1919.

Les Représentants Militaires au Conseil Supérieur de Guerre.

*Après avoir pris connaissance* de la décision prise par les Premiers Ministres des Puissances Alliées et Associées, au cours de leur réunion du 21 Février 1919, au sujet de la délimitation d'une zone neutre à créer en Transylvanie entre Hongrois et Roumains;

*Après avoir entendu successivement:*

— Le Général Roumain *Coanda* sur les conditions générales d'ordre historique, moral, politique et ethnographique, se rapportant à cette question;

— Le Colonel Roumain *Dimitresco*, sur les conditions d'ordre stratégique à réaliser pour mettre les Armées Roumaines en situation de se défendre contre toute agression éventuelle des troupes hongroises;

— Le Docteur *Vaida*, Ministre d'État Roumain, sur la situation générale intérieure en Transylvanie;

— Le Général *Henrys*, Commandant l'Armée Française d'Orient et

— Le Général *Charpy*, Chef d'État-Major du Général Commandant en Chef les Armées Alliées d'Orient, sur les possibilités pour ces armées d'occuper les territoires de la zone neutre à délimiter ont été d'accord pour affirmer le principe que les propositions qu'ils ont l'honneur de soumettre à la Conférence des Premiers Ministres n'envisagent que des mesures provisoires d'occupation, ces mesures ne devant préjuger en rien de la destination définitive des territoires occupés.

*Considérant par ailleurs:*

— que l'avance des troupes roumaines au contact des troupes hongroises peut avoir, entre autres conséquences, celle de faire naître de sérieux conflits entre ces troupes;

— qu'il importe de prendre toutes mesures de nature à éviter ces conflits, susceptibles de gêner les travaux de la Conférence de Paix et de créer entre des peuples appelés dans l'avenir à vivre côte à côte, des causes profondes d'inimitié, capable de troubler la Paix.

*Les Représentants Militaires estiment:*

qu'il convient de créer en Transylvanie entre Hongrois et Roumains, une zone neutre, libre de toute troupes hongroises et roumaines, mais dont les points importants devraient être occupés par des troupes interalliées (environ deux bataillons avec quelques cavaliers ou 1 régiment de cavalerie) qui auront la mission d'assurer le maintien du bon ordre et de la tranquillité dans cette zone, avec le concours, au besoin, de commissions interalliées qui seraient plus spécialement chargées des divers contrôles administratifs, l'administration des territoires restant soumise aux conditions fixées par l'armistice.

*Et proposent:*

que cette ligne soit délimitée ainsi qu'il suit:

*Limite Est ou Roumaine:* La grand'route d'Arad à Nagy Szalonta, de là, la voie ferrée Gross-Wardein (Nagy-Varad) — Nagy-Karoly, Szatmar-Nemeti. Toutes les localités mentionnées seront exclues de l'occupation militaire par les Roumains, mais seront susceptibles, ainsi que la voie ferrée, d'être utilisée pour les troupes roumaines et les habitants, sous le contrôle des Alliés au point de vue des besoins économiques.

*Limite Septentrionale:* La rivière Szamos.

*Limite Occidentale ou Hongroise:* Une ligne partant de la Theisse à 5 km. Nord-Ouest de Vasaros-Nameny, passant ensuite à 5 km. Ouest de Debreczen, à 3 km. Ouest de Deva Vanya à l'Ouest de Gyoma, à 5 km. Ouest d'Oroshaza, de Hodmezo-Vasarhely et de Szegedin, puis venant rejoindre la limite méridionale au Sud de Szegedin.

*Limite méridionale:* La ligne de la rivière du Maros, Arad et Szeged étant occupées par les troupes alliées, à l'exclusion des troupes roumaines et des troupes hongroises.

Le R.M.P.

français

Gal Belin

Le R.M.P.

britannique

Sackville West

Le R.M.P.

italien

Cavallero

Le R.M.P.

américain

P.D. Lochridge

AG.20N29 c/42. d/10.

200

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES TCHÉCO-SLOVAQUES<sup>1</sup>

D. Sans N<sup>o</sup>

Paris, 27 février 1919.

La Commission aborde ensuite la question de la Slovaquie.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) estime qu'il y a deux points de vue à considérer dans cette question: le point de vue ethnique, d'une part, et le point de vue géographique et économique, d'autre part.

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. Jules Cambon, avec la participation de MM. Seymour, Dulles, Cook, Nicolson, Laroche, Salvago Raggi, Stranieri, Sir Eyre Crowe, MM. Hermite, Degrand, le Général Le Rond.

En se plaçant au premier point de vue, il est d'avis de laisser entrer dans la République tchéco-slovaque aussi peu de Magyars que possible. Il y aura déjà beaucoup d'éléments étrangers dans ce nouvel État, et ce sera pour lui une tâche difficile de les assimiler.

Mais si l'on envisage le second point de vue, on voit qu'il est impossible de suivre d'une façon précise la frontière ethnique. Économiquement, il est nécessaire de donner au nouvel État une certaine étendue de plaines pour assurer ses communications.

Le tracé que propose la Délégation américaine donne Presbourg aux Tchéco-Slovaques, afin de lui laisser accès au Danube. Il ne dépasse pas l'île de la Grande-Schütt qui est par conséquent exclue, ainsi que la ville de Komarom, suit le petit Danube jusqu'au Danube et même jusqu'à l'embouchure de l'Eipel; puis il remonte la vallée de l'Eipel et suit la ligne de partage des eaux en passant au Sud de Rimaszombat, puis par la vallée du Sajo, se dirige vers le Nord et l'Est. Il suit ensuite la ligne de partage des eaux jusqu'à Ung, passe à Ungvar qui est laissé aux Tchéco-Slovaques, puis suit la ligne de partage des eaux et la ligne de comitat de Ung jusqu'à la frontière de Galicie, à quelque kilomètres à l'Est de la passe d'Uzok [Uzsok]. Elle suit ensuite la frontière administrative entre la Galicie et la Hongrie, jusqu'à l'endroit où elle rejoint la frontière de Silésie.

M. NICOLSON (*Empire britannique*) accepte, en principe, la ligne américaine jusqu'à la jonction du petit Danube avec le Vag. Mais il estime que les 95.000 Magyars qui habitent l'île de la Grande-Schütt doivent être exclus de la Tchéco-Slovaquie. Par contre, il faut donner aux Tchéco-Slovaques le contrôle absolu de toute la ligne du Vag.

Il y a donc lieu d'examiner la possibilité de séparer de la Hongrie la partie Est de la Grande-Schütt pour donner aux Tchéco-Slovaques la ville de Komarom avec toute la ligne du Vag jusqu'à sa jonction avec le Danube.

Pour le reste du tracé, c'est-à-dire depuis Komarom jusqu'à l'Est, il partage l'opinion de son collègue des États-Unis. C'est une question de communications, de chemins de fer, à combiner avec le souci de donner à la Tchéco-Slovaquie la plus petite quantité de Magyars possible.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) est du même avis que le Dr. Seymour. Il ne faut pas incorporer à la Tchéco-Slovaquie trop d'éléments Magyars, afin de ne pas modifier le caractère de sa population. À ce sujet, il tient à présenter une observation: c'est qu'on ne peut pas se fier aux statistiques austro-hongroises. Un ancien ministre autrichien, M. Zolger, a reconnu lui-même récemment que le Gouvernement autrichien falsifiait toutes les statistiques: il doit le savoir, puisqu'il était ministre il y a six mois encore. Les Tchèques eux-mêmes, du reste, ne sont pas d'accord entre eux. Tandis que leurs statistiques officielles affirment qu'il y a, en Tchéco-Slovaquie et en Autriche, 2.700.000 Slovaques, un de leurs écrivains qui est très connu, déclare que dans le monde entier, y compris l'Amérique, il n'y en a que 3.600.000: or, nous savons qu'en Amérique, il y en a plusieurs centaines de mille.

Cette observation faite, le Marquis Salvago Raggi fait remarquer que la ligne proposée par le Dr. Seymour est plus ou moins celle que demandent les Tchèques. Il l'acceptent jusqu'à Komarom, avec la petite modification proposée. Mais, après, le tracé lui paraît arbitraire. La ligne proposée n'est ni une ligne géographique, ni une ligne ethnographique. La frontière ethnographique passe beaucoup plus au Nord.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) fait remarquer que, si le tracé passe au Sud de la ligne ethnographique réelle, c'est pour assurer la communication par chemin de fer entre l'embouchure de l'Eipel et les centres miniers de Rimaszombat.

Une ligne purement ethnographique aurait en outre l'inconvénient de séparer les populations du Nord des grandes artères commerciales se dirigeant vers la rivière.

Le Général LE ROND (*France*) est complètement d'accord avec le Dr. Seymour sur les deux principes suivants:

1. Tenir compte dans la mesure du possible des éléments ethniques;
2. Assurer la vie économique du pays en lui laissant les communications qui lui sont indispensables pour que les régions soient reliées entre elles.

Il ajoute que l'on doit tenir compte d'une troisième considération signalée à différentes reprises par le Président Wilson: éviter, dans l'établissement des tracés, des accusés de frictions locales successibles de donner naissance à des difficultés futures.

Ceci dit, le Général Le Rond passe à l'examen de la première partie du tracé. La Délégation britannique est d'avis de donner aux Tchéco-Slovaques les villes de Poszony [Pozsony] (Presbourg) et de Komarom et elle propose, comme frontière entre Presbourg et Komarom, le petit Danube. Le Général Le Rond reconnaît que l'île de la Grande-Schütt, ethniquement parlant, est plus magyare que tchèque, mais si on tient compte du deuxième et du troisième principes qu'il a indiqués, il y a de sérieux motifs pour laisser cette île aux Tchèques. Les populations de l'île de la Grande-Schütt sont séparées de la rivière droite du Danube par la très grande largeur du fleuve. Au contraire, le petit Danube est franchi par beaucoup de routes, en sorte que les populations de l'île de la Grande-Schütt n'ont de relations qu'avec le pays du Nord.

Si, d'autre part, on considère que les populations magyares de l'île vont être comprises entre les villes tchèques de Presbourg et de Komarom, dont elles dépendront économiquement et par lesquelles elles seront obligées de passer, il craint qu'on ne s'expose à des conflits locaux, si on n'englobe pas ces populations dans la Tchéco-Slovaquie.

En ce qui concerne la deuxième partie de la frontière, c'est-à-dire celle qui va du Danube à la frontière de Galicie, le Général Le Rond serait heureux, avant de la discuter, d'avoir sur la carte même un tracé à titre d'indication.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) propose, pour simplifier le travail de la Commission, que des spécialistes chargés de dresser les cartes se rencontrent, dans l'intervalle des séances, pour se mettre d'accord sur les frontières. Là où ils ne seraient pas d'accord, ils indiqueraient au moins sur la carte les différentes solutions.

La Commission approuve cette proposition et décide qu'un Comité, dans lequel chaque Délégation désignera son représentant, se réunira le 1<sup>er</sup> mars à 18 heures pour établir un tracé sur la carte.

La Commission décide d'aborder ensuite la question des Ruthènes de Hongrie.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) dit qu'il y a trois solutions possibles en ce qui concerne les Ruthènes de Hongrie.

C'est en premier lieu, l'annexion des Ruthènes à l'État de l'Ukraine.

En second lieu, le maintien des Ruthènes dans la Hongrie.

Enfin, troisièmement, la constitution d'une province ou un État autonome dans la République tchéco-slovaque.

La Délégation américaine repousse les deux premières solutions et se range en faveur de la troisième, c'est-à-dire de la création d'une entité autonome dans la République tchéco-slovaque. Elle ne le fait cependant qu'avec les réserves suivantes:

a) Pour assurer le respect de l'autonomie ruthène, il faut que les Tchéco-Slovaques donnent des garanties à la Conférence de la Paix.

b) Il faudra être sûr que cette solution sera bien accueillie par les Ruthènes.

c) Enfin il ne faut pas oublier que les Ruthènes constituent un peuple qui est, politiquement parlant, peu développé. Il ne sont pas, en tout cas, assez nombreux pour former un État indépendant. La Délégation américaine pense toutefois que leur développement économique sera plus rapide sous la direction des Tchéco-Slovaques.

La solution proposée mettrait les Ruthènes en contact à la fois avec les Roumains et les Tchéco-Slovaques et ferait d'eux le trait d'union entre ces deux États.

La Délégation américaine propose comme frontière dans cette région une ligne passant au sud du chemin de fer Csap—Kiralyhaza.

Il va sans dire que si cette solution est adoptée, il sera nécessaire, surtout pour les Ruthènes, de créer et d'assurer des relations amicales entre Roumains et Tchéco-Slovaques.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) ne voit pas trop comment on pourra obtenir les relations amicales que désire la Délégation américaine en donnant à la République tchéco-slovaque ce coin de territoire qui dérangerait tout le monde. Il faut bien remarquer, en effet, que, avec cette solution, on couperait à la Roumanie et à la Hongrie toute communication avec la Pologne et inversement.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) conteste que la solution proposée présente cet inconvénient.

LE PRÉSIDENT demande au Marquis Salvago Raggi à qui, à son avis, devraient aller les Ruthènes.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) demande, puisqu'il est convenu que les Ruthènes, de toute façon, resteront indépendants, pourquoi ne pas les rattacher à ceux de leurs voisins avec lesquels ils auraient certaines raisons économiques, stratégiques ou politiques de se réunir, les Hongrois.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) répond que c'est justement ce que l'on ne veut pas, il faut empêcher que la Hongrie s'intercale entre les Tchéco-Slovaques et la Roumanie.

Pour le Général LE ROND, une autre solution consisterait à rattacher les Ruthènes à la Roumanie. Mais les Roumains n'y tiennent pas et les Ruthènes n'en ont pas marqué le désir.

Il y a, entre les deux peuples, une différence de religion, donc une cause de conflits.

Reste la solution proposée par la Délégation américaine, qui consiste à rattacher les Ruthènes aux Tchéco-Slovaques. Elle n'est pas parfaite, mais c'est la plus pratique. Les Tchéco-Slovaques la souhaitent et certains éléments éclairés de la population ruthène ont déclaré qu'ils s'uniraient volontiers avec eux. Au point de vue communications, c'est la même région. Enfin, au point de vue ethnique, les Ruthènes sont des Slaves, et leurs voisins de même race les plus proches sont les Tchèques.

M. LAROCHE remarque qu'on a suggéré également de réunir les Ruthènes à la Pologne. Mais si on laissait la Pologne absorber ce petit coin ruthène, on lui donnerait,

géographiquement, une forme tout à fait extraordinaire. Le pays ruthène formerait, dans l'intérieur des frontières de Pologne, un îlot complètement séparé du reste du pays, situé de l'autre côté des montagnes et n'ayant aucune raison d'être.

La solution qui consiste à rattacher les Ruthènes à la Tchéco-Slovaquie donne sans doute à cet État une forme assez allongée, mais est conforme à son système général de communications.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) fait observer qu'il y aurait peut-être intérêt à ne pas abandonner, sans l'examiner à nouveau, la solution hongroise. En rattachant les Ruthènes à la Tchéco-Slovaquie, on enlève à la Hongrie toutes ses communications avec la Pologne. Cela risque de produire une secousse terrible dans la vie économique du pays.

Sir Joseph COOK (*Empire britannique*) déclare qu'à son avis, la question consiste à se demander si l'on va remettre les Ruthènes entre les mains d'amis ou entre celles d'ennemis. La réponse ne saurait être douteuse, puisque les Ruthènes préfèrent eux-mêmes s'unir aux Tchéco-Slovaques plutôt qu'aux Hongrois et que les Tchéco-Slovaques, de leur côté, désirent avoir les Ruthènes sous leur contrôle.

LE PRÉSIDENT constate que la majorité de la Commission étant favorable à l'union des Ruthènes et des Tchéco-Slovaques, la question de principe se trouve réglée et demande si la Délégation italienne fait des réserves.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) croit toujours que c'est une mauvaise solution; mais comme elle est, somme toute, défavorable à un État ennemi, il n'y fait pas une opposition formelle.

M. DULLES (*États-Unis d'Amérique*) fait remarquer à M. le premier Délégué italien que les conditions du rattachement des Ruthènes de Hongrie à la République tchéco-slovaque ne sont pas encore fixées. Il faudra notamment envisager la question de la liberté du transit entre la Hongrie et la Pologne.

La Commission pourrait également proposer au Conseil suprême des Alliés une motion en faveur de la protection des minorités et de l'autonomie des Ruthènes dans l'intérieur de la République tchéco-slovaque.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) reconnaît que c'est une observation qui pourrait concilier beaucoup de choses. Si on obtient, par des règles internationales, la garantie de la liberté de transit dans ces pays, une des objections principales à la solution proposée se trouvera écartée.

LE PRÉSIDENT constate que toutes les Délégations sont d'accord sur ce point. Cette situation sera signalée à la Commission qui s'occupe du régime des voies internationales.

La scène est levée à 18 heures. La Commission décide de tenir sa prochaine réunion le lundi 3 mars à 17 heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 28 février 1919.

En abordant la question de la Bacska, le PRÉSIDENT constate que l'établissement de la frontière Nord de l'État yougo-slave présente de grandes difficultés. Non seulement les frontières linguistiques ne coïncident nulle part avec les frontières naturelles ou administratives, mais elles apparaissent incertaines parmi des populations très mélangées. Les statistiques ethnographiques ne peuvent donc suffire à fournir la solution du problème.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) et Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) admettent qu'il convient en effet de tenir compte d'autres facteurs, des voies de communication par exemple.

M. de MARTINO (*Italie*) se réserve de faire connaître plus tard les propositions de la Délégation italienne.

LE PRÉSIDENT demande aux différentes Délégations d'indiquer le tracé qu'elles suggèrent.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) fait connaître que la Délégation américaine a étudié deux tracés. L'un se détache de la Tisza vers Ada pour atteindre le Danube à hauteur de Bezdan; il laisse à la Yougo-Slavie, avec la voie ferrée Obecse, Zombor, Bezdan, des territoires habités par 160.000 Yougo-Slaves, dont 130.000 Serbo-Croates et 30.000 Slovaques, 140.000 Allemands, 130.000 Magyars. La majorité yougo-slave apparaît plus nette si on apporte les corrections nécessaires aux statistiques officielles hongroises. L'autre quitte la Tisza au Sud-Ouest de Szegedin et aboutit sur le Danube au même point que le précédent, mais en donnant à la Yougo-Slavie Szabadka et la voie ferrée qui relie cette dernière ville à Horgos d'une part, à Zombor de l'autre. La Délégation américaine donnera ses préférences au second tracé si elle acquiert la conviction que les Bounievtsi de la région de Szabadka sont bien des Yougo-Slaves, non seulement de race, mais encore, en dépit de leur conversion au catholicisme, de sympathies. L'adoption de la ligne du Nord attribuerait à la Yougo-Slavie un surcroît de 110.000 Yougo-Slaves et 50.000 Magyars. Les villes principales de cette zone intermédiaire, Szabadka notamment, ont des majorités yougo-slaves.

M. LEEPER (*Empire britannique*) considère comme certain que les Bounievtsi sont de race yougo-slave et ne croit pas que leur religion puisse les empêcher d'être bons citoyens d'un État qui comprend dès maintenant des catholiques parmi ses ressortissants. La Délégation britannique, tout en reconnaissant que les deux lignes proposées par la Délégation américaine peuvent se justifier l'une et l'autre, n'hésite pas à préférer le tracé Nord. Ce dernier refuse aux Hongrois la grande voie ferrée de la Bacska septentrionale,

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. André Tardieu, avec la participation de MM. Day, Seymour, Sir Eyre Crowe, MM. Leeper, Laroche, de Martino, le Comte Vannutelli Rey, MM. Aubert, de Saint-Quentin, Palairet, le Comte Vinci, le Major Rugiu, le Lieutenant-Colonel Cornwall, le Lieutenant Horchow.

dont la possession leur faciliterait une politique d'agression. Il permet de raccorder les frontières serbes de la Bacska et du Banat sans créer un saillant territorial dans le Banat au Sud de Szegedin. Enfin il donne à la Yougo-Slavie, où les villes principales sont généralement de majorité magyare, la grande ville yougo-slave de Szabadka.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) déclare que la présence de populations serbes dans la Bacska méridionale ne paraît pas une raison suffisante pour abandonner la frontière naturelle constituée par le Danube entre le Tisza et la Drave. Cependant la Délégation italienne accepte, par égard pour le principe ethnographique, de reporter la frontière au Nord du Danube. Elle entend d'ailleurs subordonner cette concession à l'attitude conciliante de la Yougo-Slavie sur d'autres points qui seront discutés ultérieurement. Le tracé qu'elle propose suit le canal François Bacser depuis Kis-Köszeg, sur le Danube, jusqu'à Bacsöldvar, sur la Tisza. Si l'on trouve au Nord de cette ligne quelques centres urbains yougo-slaves, on constate que les Magyars dominent dans la populations rurale, dont la Commission a reconnu, à propos de la Transylvanie, l'influence prédominante en matière de nationalité.

LE PRÉSIDENT estime qu'on ne peut hésiter à classer les Bounievtsi parmi les Serbes ou les Croates, mais que cette distinction importe peu puisqu'on ne saurait leur dénier la qualité de Slaves et qu'il s'agit de les rattacher à un royaume serbe-croates-slovène.

Répondant à une observation de Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*), le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) reconnaît que la ligne du canal François couperait le chemin de fer Obecse, Zombor, Bezdan, mais déclare que la Délégation italienne ne s'arrête pas à cette objection, car elle ne voit pas pourquoi on ne laisserait pas Zombor à la Hongrie, par application du principe que la nationalité des campagnes doit primer celle de la ville qu'elles entourent.

M. LAROCHE (*France*) a été le premier à invoquer ce principe pour certaines villes de Transylvanie, où l'administration hongroise a créé artificiellement des majorités magyares en y faisant affluer fonctionnaires, commerçants et artisans. Mais il en conteste l'application à la Bacska où les Serbes ont dû lutter contre l'administration hongroise pour se maintenir dans les villes où ils s'étaient établis naturellement.

M. LAROCHE estime d'ailleurs qu'ayant à choisir entre une ville alliée et une campagne ennemie, la Commission ne doit pas, quel que soit son souci légitime d'impartialité, hésiter à faire pencher la balance du côté allié. Elle ne saurait oublier que l'alliée dont il s'agit a combattu pour la liberté des peuples tandis que l'ennemie, après avoir asservi des races étrangères et les avoir dressées l'une contre l'autre, a fait cause commune avec la Puissance qui a voulu détruire la liberté en Europe.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) estime, avec M. LAROCHE (*France*) que l'opposition de la ville et des campagnes ne conduit pas aux mêmes conclusions pour la Bacska que pour la Transylvanie. Il faut en outre observer qu'au contraire de Nagy-Varad et Nagy-Karoly, qui sont de véritables centres urbains, Zombor et Szabadka sont des agglomérations rurales, occupant un vaste territoire. Comme d'ailleurs il paraît établi que les Bounievtsi sont des Slaves et se montreront bon citoyens de l'État yougo-slaves, la Délégation américaine se range au parti des Délégations britannique et française.

LE PRÉSIDENT constate la divergence de vues qui se manifeste entre la Délégation italienne d'une part, les Délégations américaine, britannique et française de l'autre. Il observe qu'elle se prolongera nécessairement sur la rive Est de la Tisza quand la Commission essaiera de raccorder la frontière serbe du Banat avec celle de la Bacska.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) demande à la Délégation italienne de donner une nouvelle preuve de son esprit de conciliation en acceptant la ligne du Nord qui présente sur la ligne du canal François l'avantage d'être plus naturelle, de donner aux Yougo-Slaves des villes yougo-slaves et de leur assurer les communications par chemin de fer dont il ont besoin.

M. DE MARTINO (*Italie*) diffère sa réponse définitive jusqu'à la prochaine séance.

LE PRÉSIDENT propose à la Commission d'étudier la frontière du Banat en se plaçant, pour avoir une base de discussion, dans l'hypothèse où la frontière de la Bacska atteindrait la Tisza au Sud-Ouest de Szegedin. Constatant que, dans le tracé américain, la frontière serbo-roumaine rejoint le Maros près d'Arad, il demande à la Délégation américaine si elle ne serait pas disposée à déplacer sa ligne vers l'Ouest, en direction de Szegedin, ainsi que le proposent les Délégations britanniques et française, soucieuses d'assurer à la Roumanie sur le Maros une situation aussi favorable que possible.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine est prête à étendre le territoire roumain vers l'Ouest sur les deux rives du Maros. En Transylvanie, elle désire, pour faire droit à des considérations ethnographiques, donner à la Roumanie Nagylak et une banlieue plus large autour d'Arad. Dans le Banat, elle propose un nouveau tracé qui abandonne son ancien tracé au point où ce dernier divergeait du tracé britannique et qui aboutit au Maros près de Mako en laissant aux Serbes la voie ferrée Nagy-Kikinda—Szegedin et aux Roumains celle de Temesvar—Mako. Le territoire supplémentaire qu'elle accorde ainsi à la Roumanie est, au point de vue économique, tributaire de Temesvar. Il est peuplé de 55.000 Allemands, 23.000 Roumains, 8.000 Serbes et 7.000 Magyars. Le partage du Banat que comporte cette solution tient la balance presque égale entre la population serbe laissée à la Roumanie et la population roumaine laissée à la Serbie; la première comporterait en effet 66.000 âmes, la seconde 69.000.

M. LEEPER (*Empire britannique*) propose de modifier légèrement le tracé américain dans la partie Sud du Banat de manière à laisser aux Serbes Csak et Gilad, localités reliées au futur réseau serbe et dont la première a donné le jour au célèbre poète national Docitji Obradovitch. En ce qui concerne la partie Nord, il fait au tracé américain le reproche d'amener les Yougo-Slaves sur le Maros. La Délégation britannique juge inopportun de donner aux Yougo-Slaves une troisième voie d'accès vers leurs ennemis et, puisqu'elle est obligée de s'incliner devant les raisons stratégiques qui interdisent, paraît-il, de donner le cours entier de la rivière à la Roumanie, elle ne voit d'autre solution que de laisser à la Hongrie le sommet de l'angle formé par le Maros et la Tisza. Quant au reste du triangle, elle propose de le diviser également entre Roumains et Serbes par une ligne qui se confondrait à l'Est avec la ligne américaine, mais passerait entre Valkany et la voie ferrée Nagy-Kikinda—Szegedin.

En réponse à une question du PRÉSIDENT, M. LEEPER précise que la Délégation britannique propose de donner les deux rives du Maros inférieur à la Hongrie.

M. LAROCHE (*France*) est peu favorable à un arrangement qui ferait prendre pied aux Hongrois dans le Banat, en introduisant ainsi l'ennemi entre deux alliés et en privant la Roumanie de l'accès de la Tisza auquel elle attache une importance capitale.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) répond que le territoire dont la Délégation britannique propose l'attribution à la Hongrie constitue la banlieue immédiate de Szegedin: la population en est hongroise et ses intérêts économiques sont liés à ceux de cette grande ville.

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) observe d'ailleurs que, d'après les déclarations de M. Bratiano, la Roumanie ne tient pas à posséder le confluent du Maros et de la Tisza, si elle ne doit pas recevoir le Banat tout entier.

M. LEEPER (*Empire britannique*) ajoute que la Délégation britannique reste prête à donner le confluent à la Roumanie, ainsi qu'elle l'avait d'abord suggéré.

M. DE MARTINO (*Italie*) ne perd pas de vue le fait que les Hongrois ont été les oppresseurs des nationalités et, pendant la guerre, les adversaires des Alliés. La Délégation italienne se trouve d'accord avec les autres Délégations pour enlever à la Hongrie la Transylvanie, les districts slovaques et la majeure partie du Banat. Mais elle se préoccupe également de ne pas faire pour l'avenir le jeu de l'ennemi en laissant subsister des causes de friction qui jetteraient la Hongrie dans les bras de l'Allemagne et en feraient un instrument politique entre les mains de cette dernière Puissance. La Hongrie ne pourra se résigner aux amputations dont elle est menacée que si l'opération est pratiquée avec assez de soin pour ne pas laisser de plaies envenimées. Aussi, en imposant leurs conditions politiques et militaires à la Hongrie vaincue, les Alliés doivent-ils, dans l'intérêt du règlement stable de la paix, ne pas négliger les considérations ethniques et économiques, voire même stratégiques, qui seraient vitales pour cette Puissance.

En ce qui concerne le Banat, la Délégation italienne, qui reste fidèle au traité de 1916, était disposée à donner à la Roumanie le Banat tout entier. Mais dès lors que ce traité ne reçoit plus son évacuation intégrale, elle considère que la question doit être reprise complètement. Elle concède à la Serbie une partie du Banat méridionale, à l'Ouest de la ligne arrêtée dans la séance précédente. Quant au Banat septentrional, elle propose d'en attribuer la partie Est à la Roumanie, la partie Ouest à la Hongrie afin d'entourer Szegedin d'un territoire homogène au double point de vue ethnique et économique.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) indique que la Délégation italienne se préoccupe de donner de l'aire à Szegedin en vertu du principe invoqué par les Serbes pour Belgrade. Le tracé qu'elle propose suivrait la rivière Aranka depuis son confluent avec la Tisza jusqu'au delà de Nagy-Szentmiklos et continuerait en ligne droite vers le Maros qu'il atteindrait vers Nagylak. Il donnerait à la Hongrie le district de Torocsbecskai [Törökbecse], où les Magyars forment plus de 50 p. 100 de la population, et partie trois autres districts où la majorité relative appartient aux Allemands. En ce qui concerne la délimitation entre la Roumanie et la Serbie, la Délégation italienne s'en rapporte à la Commission. Elle considère toutefois les intérêts roumains comme supérieurs aux intérêts serbes dans cette zone. Le tracé qui aurait ses préférences laisserait Nagy-Kikinda et Nagy-Becskerek aux Serbes, mais réserverait depuis Nagylak jusqu'à hauteur de Zichyfalva une zone d'influence économique de 40 kilomètres à l'Ouest du chemin de fer Temesvar—Versecz.

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) déclare que le premier Délégué italien a exprimé, en ce qui concerne la situation future et l'attitude de la Hongrie, des vues que la Délégation américaine a prises en sérieuses considération. En fait, la Délégation américaine a pu, en certaines conditions, paraître accorder ses sympathies à ses ennemis plutôt qu'à ses amis. Fausse apparence, mais la Délégation américaine croit que les intérêts de ses amis sont inséparables de l'intérêt général et souffriraient si l'on n'avait pas égard aux demandes légitimes des Magyars.

Toutefois, elle n'aperçoit, dans le cas actuel, aucune raison de sacrifier les revendications des Yougo-Slaves dans la Bacska et le Banat à de telles considérations.

M. LEEPER (*Empire britannique*) observe qu'étant donnée la frontière adoptée pour la Bacska, le tracé italien créerait sur la rive Est de la Tisza un saillant gênant. En outre, des populations serbes importantes seraient laissées entre les mains de l'ennemi.

LE PRÉSIDENT déclare que la Délégation française, tout en insistant pour attribuer Szabadka et Horgos à la Yougo-Slavie, admet avec les Délégations américaine et britannique la nécessité de dégager Szegedin, qui doit rester à la Hongrie. Elle reconnaît que l'adoption de la frontière du Maros et de la Tisza aurait pour conséquence inadmissible de couper cette ville en deux. Et cet argument triomphe de la répugnance qu'elle éprouverait autrement à donner aux Hongrois une tête de pont dans le Banat.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) insiste pour ménager autour de Szegedin une zone correspondant au rayonnement économique considérable que possède cette grande ville (300.000 âmes).

M. LAROCHE (*France*) objecte que Szegedin se développe plutôt sur la rive Ouest de la Tisza.

Après un échange de vues, les Délégations américaine, britannique et française se mettent d'accord pour faire passer la frontière hongroise dans le Banat, au Sud d'O Szentivan [Ószentiván], de Kübek-Haza et Kis-Zombor, mais au Nord de Gyala, d'O Beba et de Pogany.

La Délégation italienne réserve sa décision pour la prochaine séance.

En ce qui concerne la frontière serbo-roumaine, la Délégation britannique, par l'organe de M. LEEPER, propose une ligne qui, s'inspirant des conditions ethnographiques et économiques, donnerait O Beba, Valkany, Nakofalva et Kis-Komlos à la Roumanie; Rabé [Rábé], Majdan, Makrin [Mokrin], Nagy-Kikinda et Zsombolya, ainsi que les voies ferrées desservant ces localités, à la Serbie. Elle rejoindrait à l'Est de Zsombolya l'ancien tracé britannique.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) préfère le seconde tracé de la Délégation française qui laissait Nagy-Kikinda aux Serbes, mais, au Sud de cette localités, donnait plus d'air au chemin de fer roumain.

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) dit que la Délégation américaine est d'accord avec la Délégation britannique pour laisser en territoire serbe les deux voies ferrées reliant Nagy-Kikinda à Pancsova, celle de Nagy-Becserek et celle de Modos, qui toutes deux, ainsi que l'expose M. Bratiano, présentent une grande importance économique. Le second tracé français, repris par la Délégation italienne, aurait l'inconvénient de couper la ligne de l'Est.

LE PRÉSIDENT déclare que la Délégation française reconnaît toute la force des arguments présentés par les Délégations américaine et britannique à l'appui de leur tracé. Obligée, à son grand regret, refuser à la Serbie les villes serbes de Versecz et Fehertemplom pour ne pas entamer une grande voie de communication roumaine, elle juge équitable d'accorder à la Serbie le bénéfice du même argument dans la région au Sud de Nagy-Kikinda.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) invoque des considérations d'ordre stratégique pour demander que la frontière passe à vingt kilomètres au moins à l'Ouest du chemin de fer roumain depuis Zichyfalva jusqu'à la hauteur de Temesvar.

M. LAROCHE (*France*) n'est pas convaincu par les arguments du second Délégué italien. Par contre, il voit au tracé anglo-américain le grand avantage d'accorder autant de Serbes à la Roumanie que de Roumains à la Serbie. Cette équivalence lui paraît devoir être la meilleur justification des décisions de la Commission.

M. DE MARTINO (*Italie*) déclare qu'en présence de l'accord des trois autres Délégations, la Délégation italienne accepte le tracé qu'elles proposent pour la frontière serbo-roumaine dans le Banat.

En ajournant la discussion, le PRÉSIDENT propose à la Commission de régler définitivement dans sa prochaine séance les questions de Bacska et de Transylvanie.

M. DE MARTINO (*Italie*) annonce que la Délégation italienne compte faire une nouvelle proposition au sujet de la frontière Nord de Transylvanie.

La Commission décide également de continuer l'examen des frontières de l'État yougo-slaves avec la Hongrie et l'Autriche.

Elle s'ajourne ensuite au dimanche 2 mars, à 9 heures 30.

La séance est levée à 12 heures 30.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves

## 202

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2138 BS/3. Secret.

Paris, 1 mars 1919.

*Primo.* - Dans sa séance du 26 Février, la conférence de la paix dans le but d'éviter tout conflit entre Roumains et Hongrois susceptible de gêner ses travaux actuellement en cours a décidé: „qu'il convient de créer en Transylvanie entre Hongrois et Roumains, une zone neutre, libre de toutes troupes hongroises et roumaines, mais dont les points importants devraient être occupés par des troupes interalliées (environ deux bataillons avec quelques cavaliers ou 1 Régiments de cavalerie) qui auront la mission d'assurer le maintien du bon ordre et de la tranquillité dans cette zone, avec le concours, au besoin, de commissions interalliées qui seraient plus spécialement chargées des divers contrôles administratifs, l'administration des territoires restant soumise aux conditions fixées par l'armistice. Cette zone sera délimitée ainsi qu'il suit:

Limite Est ou Roumaine: La Grand'route d'Arrad [Arad] à Nagy Szalonta, de là, la voie ferrée Gross-Wardein (Nagy-Varad) — Nagy-Karoly, Szatmar-Nemeti. Toutes les localités mentionnées seront exclues de l'occupation militaire par les Roumains, mais seront susceptibles, ainsi que la voie ferrée, d'être utilisées pour les troupes roumaines et les habitants, sous le contrôle des alliés au point de vue des besoins économiques.

Limite Septentrionale: La rivière Samos.

Limite Occidentale ou Hongroise: Une ligne partant de la Theiss à 5 Km. N.O. de Vasaros Nameny, passant ensuite à 5 Km. Ouest de Debreczen à 3 Km. Ouest de Deva Vanya à l'Ouest de Gyoma, à 5 Km. Ouest d'Oroshaza, de Hodmezo-Vasarhely et de Szegedin, puis venant rejoindre la limite méridionale au Sud de Szegedin.

Limite méridionale: La ligne de la rivière du Maros, Arad et Szeced [Szeged] étant occupées par les troupes alliées, à l'exclusion des troupes roumaines et des troupes hongroises.”

*Secundo.* - Je vous prie de vouloir bien prescrire les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

*Tertio.* - Télégramme à communiquer à Général Berthelot.

AG.4N72 c/76. d/4.

## 203

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
 AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE<sup>1</sup>

D. N° 451/3S.

*Budapest, 1 mars 1919.*

A — Par ses télégrammes dont copies ci-jointes, le Général en Chef<sup>2</sup> a fait connaître:

1. Que les questions touchant aux rapports des Tchéco-Slovaques et Polonais avec la Hongrie ne sont pas du ressort du Général en Chef, ni de celui de la Mission de Budapest.

2. Que ces questions doivent être soumises aux Missions Alliées détachées tant en Bohême qu'en Pologne et qui relèvent directement de Versailles.

J'ai donné connaissance de ces télégrammes aux Délégués à Budapest du Gouvernement Tchéco-Slovaque et du Gouvernement Polonais. Ces Délégués continuent toujours à s'adresser à la Mission presque journellement, soit protester — les Tchéco-Slovaques seulement — contre l'action des Agents Hongrois, soit pour demander — Tchéco-Slovaques et Polonais — l'intervention de la Mission auprès du Gouvernement Hongrois pour le régleme des questions de tout ordre qui les intéressent.

De son côté le Gouvernement Hongrois agit de même — le contact est continu.

De Belgrade même, me parviennent des documents qui intéressent Tchéco-Slovaques et Hongrois: je ne citerais que pour exemple le contrat établi récemment par le Colonel Stead, Commandant provisoirement la Navigation du Danube, contrat que m'a adressé cet Officier Supérieur en me confiant le soin de prendre à l'égard du Gouvernement Hongrois les mesures nécessaires et dont je n'ai pas cru devoir accepter les termes, non seulement parce que son exécution eut donné lieu à des difficultés insurmontables, mais surtout parce qu'il constitue à mon avis une violation flagrante de la Convention.

Je citerai encore, ne me référant qu'aux événements les plus récents les graves difficultés que m'ont créés les transports de graisse achetée par les Tchéco-Slovaques aux Serbes et au sujet desquels j'ai dû intervenir personnellement, à plusieurs reprises et d'une manière particulièrement vigoureuse, auprès du Président du Conseil.

En résumé, les instructions reçues de Paris établissent que le Général en Chef n'a pas à s'occuper des différends entre les Tchéco-Slovaques ou Polonais et Hongrois. C'est-là la théorie.

<sup>1</sup> Dès le 1 mars 1919 l'Armée Française d'Orient a pris le nom de l'Armée de Hongrie.

<sup>2</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

En pratique la Mission qui représente à Budapest le Général en Chef se voit dans l'obligation de s'en occuper presque chaque jour, du seul fait de sa présence dans la capitale de la Hongrie.

B — Ainsi que je l'exposais dans mon rapport N° 621/S<sup>1</sup> du 23 Décembre dernier, il y a une Hongrie, qui doit abandonner une partie de son bien à plusieurs „parties prenantes”, nos Alliés Tchéco-Slovaques, Roumains et Serbes.

Pour résoudre les multiples difficultés que doit faire naître ce partage, il est nécessaire qu'une seule Autorité ait qualité pour intervenir tant à l'égard des Hongrois que des bénéficiaires Roumains, Tchèques, Serbes.

Dès maintenant, l'Autorité du Général en Chef Commandant les Armées Alliées, s'étend sur les Roumains, les Serbes et les Hongrois, en ce qui concerne l'application de l'armistice.

Bien que les Tchéco-Slovaques ne soient pas visés par cet Armistice, le Général en Chef ne peut, pour les raisons exposées ci-dessus, se désintéresser des questions Tchéco-Slovaques. Ces dernières sont en rapport trop étroit avec celles que règle l'armistice.

Pour des motifs analogues, il ne peut se désintéresser complètement des affaires de Pologne, vu les relations qu'il convient de créer entre ces derniers et les autres nationalités placées sous notre égide.

C — Le télégramme N° 6803/3<sup>2</sup> du Général en Chef précise que les questions Tchéco-Slovaques et Polonaises dont il se désintéresse, — en principe — doivent être soumises aux Missions Alliées (celles de Prague et de Varsovie sans doute) qui relèvent directement de Paris ou de Versailles.

Mais par qui ces questions seront-elles soumises à ces missions?

Non pas, je suppose, par celle de Budapest, qui dépend uniquement de l'Armée d'Orient, qui n'a avec les dites Missions que des relations de liaison, qui ne peut recevoir d'elles aucun ordre.

Les questions leur seront-elles soumises directement par le Gouvernement Hongrois?

Mais ce Gouvernement ne manquera pas de s'adresser, comme il l'a toujours fait, à la Mission Alliée, seul organe fixe placé par l'Entente à Budapest, pour le règlement des questions diverses intéressant la Hongrie.

Comment d'autre part, les Missions de Prague et de Varsovie exerceraient-elles leur action sur le Gouvernement Hongrois?

J'ignore quel est le rôle de la Mission de Varsovie. Pour celle de Prague, je sais que son rôle est purement militaire, qu'elle n'a aucune action politique à exercer.

Si elle recevait néanmoins l'ordre d'agir à Budapest, elle ne pourrait intervenir qu'en déléguant en ce point un organe chargé de la représenter.

Il y aurait ainsi à Budapest plusieurs organes Alliés, appelés à travailler vis-à-vis d'un même Pays dans des directions différentes.

L'inconvénient d'un pareil système ressort de lui-même, sans qu'il soit nécessaire d'y insister.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 110.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

De quelque côté que l'on envisage le problème, on en vient toujours à une même conclusion. Le problème de l'Europe Orientale est, pour tout ce qui confine à la Hongrie, un problème Hongrois: il ne faut qu'une Autorité pour le résoudre.

Toute distinction, si subtile qu'elle soit, entre Pays visés par l'Armistice et ceux qui ne le sont point, est vaine. L'action prime la théorie.

Dès que surgit un incident entre Tchéco-Slovaques et Hongrois, entre Tchéco-Slovaques et Polonais, entre Polonais et Hongrois, c'est à la Mission Française accréditée à Budapest que chacun vient s'en prendre. C'est l'ordre naturel des choses.

D — Si j'ai été conduit à exposer ces faits, ce n'est certes pas dans le but d'obtenir une extension de mes attributions.

Je serais très heureux au contraire, que ces attributions pussent être limitées. Ma tâche se trouverait allégée d'autant.

J'ai cependant trop conscience, comme seul Représentant Officiel des Alliés — et surtout de la France — des obligations qui m'incombent, pour m'immobiliser dans des règles étroites.

Déjà on a pu me reprocher une certaine étroitesse d'idées, dans la manière dont j'ai compris mon rôle, en tant que défenseur de la Convention d'Armistice. Que pourrait-on dire, si je refusais systématiquement de m'occuper de toutes questions, dont le règlement ne m'a pas été défini, alors qu'il s'agit souvent d'intérêts très graves et pour lesquels, sinon une décision, du moins une intervention urgente s'impose?

L'intervention constante dans toutes questions qui intéressent la Hongrie — aussi bien les Tchéco-Slovaques que les autres — de l'organe interallié placé à Budapest, est une nécessité qui résulte de la situation.

E — Ceci admis, la Mission Alliée est-elle capable, dans sa forme actuelle, de faire face aux nombreux problèmes qui se posent à elle?

Elle y fait face, mais le rendement certes, est bien inférieur à ce qu'il pourrait, à ce qu'il devrait être.

Étant donné la situation, étant donné la diversité des problèmes qui sont à résoudre, leur importance, leur complexité, il faudrait à Budapest une Autorité d'un rang élevé, accompagné d'un État-Major fortement constitué et disposant de forces suffisantes pour appuyer les décisions prises.

Une autorité de rang élevé, parce que seule une pareille autorité serait en mesure de faire accepter aux autres Autorités Alliées, établies dans les États voisins et créditeurs de la Hongrie, le respect de certains règles qui s'appliquent aux Alliés, comme aux ennemis.

Un État-Major fortement constitué, parce que la tâche est lourde et que le rendement sera d'autant plus grand que le travail aura été mieux organisé. Notre action en Europe orientale peut être féconde en résultats pour l'avenir. Une semblable tâche nécessite un sérieux effort.

Des forces suffisantes à la Disposition immédiate du Commandement, parce que la lutte reste engagée avec l'ennemi. Pour exiger de lui, il faut être prêt à agir.

Il est clair qu'un Lieutenant-Colonel assisté d'une douzaine d'Officiers et de moins de cent hommes constituent une force insuffisante pour imposer la volonté des Alliés à un Peuple qui, bien que désorganisé momentanément, n'a pas renoncé à vivre.

Il est non moins clair que la solution logique qui s'impose est celle qui, dès l'origine, avait été envisagée: l'installation à Budapest du Général Commandant l'Armée d'Orient<sup>1</sup> avec son État-Major, ses Divisions établies en Hongrie.

Que dans les débuts, vu l'état d'anarchie du Pays on ait hésité à l'adopter, cela peut se discuter. Il est assez probable en effet que certains partis, qui n'avaient pas désarmé, se seraient empressés de jouer de cette occupation pour appuyer sur elle leurs espoirs.

Mais aujourd'hui la situation s'est modifiée. L'ordre n'est pas rétabli. Mais, de sérieux progrès ont été accomplis et ne sont pas les éléments de réaction — dont on pouvait craindre les ambitions — qui les ont accomplis. Le Gouvernement est encore sans force, mais cependant il comporte des éléments qui ne sont démunis ni d'intelligence ni de vigueur.

Le terrain est préparé. Certains voiles ont été déchirés. Les questions essentielles ont été étudiées, non point avec tout le développement qu'elles comportent, mais avec assez de précisions pour faciliter un développement ultérieur. Certains résultats sont acquis. Des relations sont établies. Il semble que le moment soit bien choisi pour traiter le problème dans toute son ampleur.

Si la plupart des problèmes ont été abordés, certains ont dû être négligés, d'autres présentent de sérieuses difficultés. La solution envisagée permettrait d'écarter immédiatement tous les obstacles.

En résumé, par une Décision, fort simple en apparence, il a été admis que le Général Cdt en Chef les Armées Alliées<sup>2</sup> chargé de l'application de l'armistice conclu avec la Hongrie n'aurait point à s'occuper des questions tchéco-slovaques et polonaises.

Les événements sont là pour montrer qu'il ne saurait en être ainsi. Qu'elle le veuille ou non, l'autorité qui agit en Hongrie doit s'exercer sur tous les pays qui voisinent avec cette dernière.

Mais le principe adopté, il faut y consacrer les moyens nécessaires.

Seule une Haute Autorité, bien secondée, appuyée sur une force suffisante sera en mesure de remplir la tâche qui incombe à notre Pays, dans le règlement des problèmes de l'Europe Orientale, problèmes dont nous pourrions regretter dans l'avenir de nous être insuffisamment préoccupés.

AG.20N528 c/106. d/3.

<sup>1</sup> Général de Lobit. Le nom de l'armée a changé: dès le 1 mars 1919 l'Armée Française d'Orient a pris le nom de l'Armée de Hongrie.

<sup>2</sup> Général Franchet d'Esperey.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 2 mars 1919.

Le Président invite la Commission à reprendre l'examen de la frontière serbe dans la Bacska. Il prie la Délégation italienne de faire connaître son point de vue.

M. DE MARTINO (*Italie*) déclare qu'après avoir examiné les diverses données sur la région en question, la Délégation italienne se rallie au tracé proposé par les autres Délégations, quoique cette solution ne soit pas la meilleure.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que les Délégations américaine, britannique et française étaient tombées d'accord sur le point où la frontière doit quitter la Tisza, au Sud de Szegedin, mais non sur le point où elle doit aboutir au Danube. La Délégation française avait adopté le tracé serbe donnant à la Yougo-Slavie le chemin de fer de Szabadka, Bacsalmás, Baja. Les Délégations américaine et britannique ramenaient la frontière au Sud-Ouest de manière à rejoindre le Danube dans la région de Zombor.

M. DE MARTINO (*Italie*) déclare que, dans ces conditions, la Délégation italienne se rallie au tracé anglais.

Il résulte d'un échange de vues entre le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) et M. LEEPER (*Empire britannique*) que les Délégations américaine et britannique sont d'accord pour laisser à la Yougo-Slavie le chemin de fer de Zombor à Bezdán et la totalité du canal français.

Le Général LE ROND (*France*) déclare que la Délégation française accepte en principe le tracé adopté par les trois autres Délégations. Il se réserve toutefois de proposer un amendement de détail quand la Commission aura discuté la frontière de la Baranya.

LE PRÉSIDENT propose à la Commission d'étudier la frontière de la Baranya. Après avoir déclaré que la Délégation française est disposée à accepter la demande serbe, il prie les autres Délégations de faire connaître leur point de vue.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) répond qu'au sujet de la Baranya, la Délégation américaine a été influencée par les mêmes facteurs que dans les autres parties de l'enquête à savoir: les principes ethniques, les transports par voie ferrée, les considérations économiques, la question de savoir si la population comprise dans le territoire en question préférerait un gouvernement magyar ou un gouvernement yougoslave, les dispositions à prendre pour éviter de troubler la vie économique normale de cette population. La Délégation américaine conclut que, pour la Baranya, la meilleure frontière est celle de la Drave, qui est aussi la frontière géographique et administrative; elle n'admet pas les revendications yougo-slaves au Nord de cette ligne. Le facteur ethnique n'est pas le même que dans le Banat et la Bacska, car la prépondérance slave est loin d'y être aussi

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. André Tardieu, avec la participation de MM. Day, Seymour, Sir Eyre Crowe, MM. Leeper, Laroche, de Martino, le Comte Vannutelli Rey, MM. Aubert, Saint-Quentin, le Comte Vinci, le Lieutenant Horchow, le Lieutenant-Colonel Cornwall, le Général Le Rond et le Major Rugu.

marquée. Quant aux transports, il semble qu'on donne aux Yougo-Slaves les meilleures conditions auxquelles ils puissent prétendre en leur laissant l'usage de la Drave et les voies ferrées au Sud de cette rivière. Si on le désire, un exposé plus détaillé de ces raisons déterminantes et de la frontière proposée pourra être fait plus tard. En général, la frontière américaine suivrait le Danube jusqu'à son confluent avec la Drave, puis la Drave jusqu'à son confluent avec la Mur et enfin la Mur.

La Délégation américaine se réserve de se prononcer plus tard sur les dispositions de la populations yougo-slaves au Sud de Saint-Gothard [Szentgotthárd]. Elle a pris en considération l'élément ethnique et l'élément géographique: c'est ce dernier qui a retenu principalement son attention.

M. LEEPER (*Empire britannique*) dit que la Délégation britannique est d'accord avec l'opinion exprimée par la Délégation américaine. Il n'y a pas de justification ethnique aux revendications yougo-slaves au Nord de la Drave: la ligne de la Drave constitue la meilleure frontière, et la Délégation britannique propose que la frontière la suive jusqu'au confluent de la Mur avec la Drave.

Le Comte VANNUPELLI REY (*Italie*) déclare que la Délégation italienne accepte le point de vue des Délégations britannique et américaine; toutefois, pour les raisons mêmes que M. Seymour a exprimées, elle réserve sa décision définitive en ce qui concerne la frontière à l'Ouest du confluent de la Mur avec la Drave.

LE PRÉSIDENT reconnaît que les Yougo-Slaves sont en minorité dans la Baranya et Somogy: mais le rejet de la Yougo-Slavie au Sud de la Drave paraît à la Délégation française présenter certains inconvénients qu'elle se réserve de faire connaître en discutant l'ensemble de la frontière dans cette région. Il propose toutefois à la Commission de retenir comme solution provisoire l'opinion de la majorité, et de continuer l'examen de la frontière à l'Ouest du confluent de la Drave et de la Mur, jusqu'à la hauteur de Klagenfurt.

La Commission revient ensuite à la frontière de la Bacska et de la Baranya.

Le Général LE ROND (*France*) propose pour la Bacska, d'adopter la ligne du Kigyos, depuis les environs de Bacsmadaras jusqu'au Nord de Bezdan. La frontière rejoindrait ensuite le Danube à la hauteur de Kisköszeg, de manière à laisser le canal François tout entier en territoire yougo-slave. Dans la Baranya, l'adoption de la frontière du Danube et de la Drave créerait un «bec de canard». On pourrait facilement obvier à cet inconvénient en prolongeant la frontière de la Bacska par une ligne qui suivrait un affluent du Danube depuis Kisköszeg jusqu'au delà de Pelmonostor et atteindrait la Drave à hauteur de Valpovo.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) observe que le territoire en question est formé en partie par des marécages et que, dans ces conditions, rien ne s'oppose à ce que l'on suive les frontières naturelles du Danube et de la Drave.

Le Général LE ROND (*France*) réplique que la région du «bec de canard» dépend, au point de vue économique, de la ville d'Osijek [Osijek] et qu'elle peut acquérir de la valeur puisqu'on a vu en France des marais convertis en terrains fertiles. D'ailleurs, en présence de l'opposition des autres Délégations, il n'insiste pas sur une question d'importance tout à fait secondaire.

LE PRÉSIDENT invite la Commission à reprendre l'examen de la frontière roumaine de Transylvanie en commençant par la partie Nord, au sujet de laquelle la Délégation italienne a manifesté l'intention de présenter une nouvelle proposition.

M. DE MARTINO (*Italie*) rappelle que, dans la première séance où la Commission s'est occupée de la Transylvanie, la Délégation italienne a reconnu l'opportunité de favoriser le passage territorial direct entre la Transylvanie roumaine et la Tchéco-Slovaquie. À cet effet et tout en reconnaissant qu'au point de vue ethnique ses conclusions auraient pu être différentes, la Commission a décidé de proposer que les villes magyares de Nagy-Karoly et Szatmar-Nemeti soient attribuées à la Roumanie.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) déclare que la Délégation italienne, tout en étant d'avis que les villes de Nagy Karoly et Szatmar-Nemeti sont en majorité magyares, tient compte du fait qu'il faut maintenir les communications de chemin de fer existant entre les différentes parties du nouveau territoire roumain. Dans le cas actuel, il s'agit de ne pas couper la grande ligne entre Arad et Marmaros-Sziget. En conséquence, la Délégation italienne adhère à la proposition d'annexer à la Roumanie les villes de Nagy-Karoly et Szatmar-Nemeti ainsi que leur banlieue sur une étendue de dix kilomètres à l'Ouest de la ligne précitée jusqu'à Huszt.

Au Nord de Huszt se pose une nouvelle question. Dès les premières séances, la Délégation française s'est à bon droit préoccupée de la nécessité d'une jonction du chemin de fer Arad, Marmaros-Sziget avec les chemins de fer polonais. Or si cette jonction devait se faire, depuis Marmaros-Sziget, par Suczawa, Czernowitz et Kolomea, il en résulterait un détour considérable qui serait tout à fait contraire aux intérêts réciproques des deux États alliés que les Grandes Puissances désirent à présent favoriser par tous les moyens. En effet, les lignes directes de communication entre la Transylvanie occidentale et la Galicie sont les deux chemins de fer partant de Marmaros-Sziget et se dirigeant respectivement par le Col de Jablonitza et la vallée du Tarasz, sur Kolomea et sur Stryi, d'où ils atteignent directement Lemberg. L'opportunité d'assurer sur ce point un contact immédiat entre les territoires roumains et polonais est donc évidente.

La Délégation italienne propose donc que l'extrême pointe orientale du pays des Ruthènes du Nord des Karpathes soit annexée à la Roumanie.

Le Général LE ROND (*France*) expose que la question a été examinée et discutée à fond par la Commission des Affaires tchéco-slovaques. Celle-ci a été unanime à penser qu'on ne pouvait laisser les 300.000 Ruthènes de Hongrie à l'état d'indépendance, et qu'on devait les rattacher à l'un de leurs voisins, soit les Polonais, soit les Roumains, soit les Tchèques. Elle a reconnu que les Ruthènes, au double point de vue de la race et de la religion, ne peuvent être réunis qu'aux Tchèques. Elle a considéré, malgré leur parenté ethnique avec les Polonais, qu'ils étaient séparés de ces derniers par les Karpathes, et qu'on n'avait d'ailleurs aucun intérêt à pousser les Polonais sur le Danube. Le rattachement des Ruthènes, slaves et uniates, aux Roumains, latins et orthodoxes, a été écarté par les Délégations américaine, britannique et française. La Délégation italienne a fait valoir la thèse que vient de soutenir le Comte Vannutelli Rey, mais elle n'a pas réussi à convaincre les autres Délégations qui se sont prononcées pour le rattachement de la Ruthénie hongroise tout entière à la Tchéco-Slovaquie.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) ne comprend pas comment l'intérêt ethnographique de laisser en dehors du territoire roumain un peu plus de 130.000 Ruthènes pourrait prévaloir sur l'intérêt beaucoup plus important d'assurer un contact territorial

entre la Pologne et la Roumanie dans cette région traversée par le chemin de fer de Jablonitza, dont, sans parler d'autres considérations de la plus claire évidence, toute la guerre a démontré l'extrême importance pour le trafic entre ces deux pays. Ce petit pays ruthène, dont la Délégation italienne propose l'annexion à la Roumanie, n'a d'ailleurs aucune valeur économique, sociale ou politique spéciale, car il est couvert de forêts peuplées par des montagnards illettrés et ne possède aucune ville qui ait la moindre importance. Il est indéniable que toute la vie de ce canton gravite autour de Marmaros-Sziget, que tout le monde est d'accord pour laisser aux Roumains. Pourquoi donc créer ici un coin irrationnel et incommode, qui séparerait deux pays alliés?

M. LAROCHE (*France*) fait observer que tous les arguments présentés par le Comte Vannutelli Rey ont été développés devant la Commission tchéco-slovaque par le Marquis Salvago-Raggi<sup>1</sup>. La Commission des Affaires roumaines ne peut reprendre une question qui a déjà été réglée par la Commission compétente. La Commission tchéco-slovaque, en effet, avait à traiter la question des Ruthènes sous tous ses aspects. Elle ne pourrait admettre qu'une autre Commission vint à passer outre à ses décisions et couper en deux le pays des Ruthènes.

M. DE MARTINO (*Italie*) fait remarquer que certaines questions peuvent être examinées par deux Commissions en même temps.

LE PRÉSIDENT déclare que, puisque la Délégation italienne maintient sa proposition, la Commission ne peut refuser de statuer. Au cas où la décision ainsi provoquée serait en conflit avec les conclusions de la Commission tchéco-slovaque, la Commission chargée de coordonner les travaux des différentes Commissions territoriales serait appelée à trancher le différend.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) observe qu'il n'est pas démontré que l'État polonais doive s'étendre aussi loin dans cette direction.

M. LAROCHE (*France*) constate que les relations entre la Roumanie et la Pologne seront assurées directement par le chemin de fer qui relie Czernowitz à Kolomea.

Le Général LE ROND (*France*) fait valoir que les personnalités dirigeantes de la Ruthénie hongroise ont demandé la réunion de leur pays à la Tchéco-Slovaquie.

M. LAROCHE (*France*) indique d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'annexer purement et simplement les Ruthènes à la Tchéco-Slovaquie, mais de leur conserver, malgré l'annexion, une certaine autonomie. Dans ces conditions, il paraît difficile de couper en deux un pays de 300.000 habitants.

LE PRÉSIDENT pense qu'en effet le partage compliquerait encore le problème.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) expose que la Délégation américaine a été, d'un bout à l'autre, mue par un seul principe: refuser catégoriquement de partager entre des peuples qui ne sont pas encore arrivés à leur maturité politique. La Commission des Affaires tchéco-slovaques ne s'est pas proposé de découper une tranche de Hongrie pour la donner aux Ruthènes, mais bien plutôt de constituer des territoires purement ruthènes en une entité politique séparée, sous le contrôle d'un État responsable. Des quatre nations qui pouvaient assumer cette mission, Roumanie, Ukraine, Pologne et Tchéco-Slovaquie, cette dernière a été choisie comme offrant le minimum d'inconvénients. Toute disposition

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus N° 200.

qui violerait le principe américain de non-démembrement paraîtrait, de façon général, un retour à la diplomatie du XVII<sup>e</sup> siècle et à sa politique de partage des faibles entre les forts. La Délégation américaine hésite donc à accepter le point de vue italien sur cette question.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) se déclare d'accord avec les Délégations américaine et française.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) désire faire remarquer au second Délégué américain que la Délégation italienne est bien loin de vouloir appliquer à la question dont il s'agit les systèmes pratiqués par la diplomatie du XVII<sup>e</sup> siècle. Le but suprême que vise la Délégation italienne est d'assurer à l'avenir une paix équitable et durable. Or, la Délégation américaine elle-même a maintes fois affirmé la grande valeur qu'elle attribuait aux voies de communication pour le maintien de la paix. Elle l'a reconnu tout récemment encore, avec la Délégation italienne, au sujet des villes magyares de Nagy-Karoly et Szatmar-Nemeti qui ont été données à la Roumanie surtout à cause du chemin de fer. La Délégation italienne se flatte que la Délégation américaine voudra bien reconnaître qu'en proposant d'annexer à la Roumanie le canton formant la pointe orientale du pays des Ruthènes au Nord des Karpathes, la Délégation italienne n'est guidée par aucun mobile qui contredise le respect des nationalités, mais uniquement par le principe de sauvegarder à tout prix les communications vitales et indispensables à la sécurité et au trafic de deux grands peuples, même si cela devait amener par exception l'annexion de quelques dizaines de milliers d'allogènes.

LE PRÉSIDENT déclare que la Commission, étant saisie par la Délégation italienne d'une proposition que repoussent les trois autres Délégation, ne peut qu'inscrire ce désaccord au procès-verbal.

LE PRÉSIDENT propose à la Commission de passer à l'examen de la frontière occidentale de Transylvanie.

Le Général LE ROND (*France*) expose que la Délégation française avait fixé approximativement à Vari le point de rencontre des frontières Nord et Ouest de Transylvanie. Elle pense toutefois que ce point étant celui où se rencontreront les frontières de trois États ne pourra être fixé définitivement que par la Commission de coordination.

M. LEEPER (*Empire britannique*) fait remarquer l'importance extrême que présente le maintien de la voie ferrée de Csap à Nagy-Karoly entre les mains de la Roumanie et de la Tchéco-Slovaquie. La Délégation britannique propose que la frontière entre la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie passe par Vasaros-Nameny. Il est vrai que ces régions sont pratiquement entièrement magyares; mais il se pourrait qu'il soit possible de donner à la Hongrie une certaine compensation, en détachant de la Roumanie d'autres régions magyares plus au Sud. Par exemple, dans la région entre Nagy-Karoly et Nagy-Varad, il pourrait être possible de laisser à la Hongrie la ligne entre Nagy-Karoly et Szekelyhid, étant donné qu'une bonne voie ferrée pourrait être construite entre Margitta et Tasnad. Si le chemin de fer de Csap est donné à la Hongrie, on formera un saillant hongrois, qui ne sera pas sans inconvénients.

M. DE MARTINO (*Italie*) se rallie au point de vue exposé par M. Leeper d'après lequel la jonction de Vasaros-Nameny devrait appartenir à la Roumanie.

Le Général LE ROND (*France*) constate la difficulté de concilier le point de vue ethnique avec celui du maintien des communications entre États alliés. Le premier conduirait à déplacer la frontière vers l'Est, de manière à placer le moins de Magyars possible sous la domination roumaine; le second exige qu'elle soit reportée vers l'Ouest afin de ne pas interposer la Hongrie entre la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) observe que la Délégation britannique propose d'équilibrer les populations en donnant autre part une compensation à la Hongrie.

Le Général LE ROND (*France*) et M. LAROCHE (*France*) déclarent que la Délégation française accepte volontiers la proposition anglaise comme amélioration mais non comme transaction. Elle souscrit à l'extension du territoire roumain jusqu'à Vasaros-Nameny, mais se refuse à donner à la Hongrie la ligne Nagy-Varad, Nagy-Karoly.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) demande si la Délégation américaine serait prête à sacrifier les considérations ethniques au principe du maintien des lignes de communication.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) répond que la Délégation américaine n'a pas perdu de vue la question des communications et que ce facteur n'a pas manqué de faire impression sur elle. Elle consent à accepter le compromis français en ce qui concerne le chemin de fer de Nagy-Karoly à Arad par Nagy-Varad, mais elle n'est pas disposée même à examiner le compromis proposé comme remède par la Délégation britannique. Ou bien ces lignes sont nécessaires à la Roumanie ou bien elles ne le sont pas. Si elles ne le sont pas, la Délégation américaine revient à son premier point de vue. De plus, la Délégation ne voit pas qu'il y ait nécessité absolue d'établir une ligne directe entre Nagy-Karoly et Csap puisqu'il en existe une autre un peu plus longue et détournée par Szatmar-Nemeti et Huszt. La proposition britannique ajouterait à la Roumanie 125.000 Magyars et seulement 2.000 Roumains; en apportant à ces chiffres les corrections nécessaires, on obtiendrait encore 97.000 Magyars. Comme la Roumanie possède déjà des communications par voie ferrée avec la Tchéco-Slovaquie, et que l'addition de 100.000 Magyars ne ferait qu'ajouter aux difficultés de la Roumanie, il est impossible d'accepter le point de vue britannique. Quant au remède, il ne peut en être question.

M. DE MARTINO (*Italie*) déclare que la Délégation italienne est prête à se rallier aux propositions des autres Délégations.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) demande où passerait la nouvelle ligne frontière. Si elle passe par Vari, elle donnerait déjà la moitié de cette région magyare aux Roumains. Pourquoi ne pas donner le tout?

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) répond que la Délégation américaine n'a pas suggéré un partage par moitié qui serait complètement inutile. Entre les deux voies ferrées, la frontière devrait suivre d'aussi près que possible la ligne de l'Est.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) déclare que, tout en attachant à la communication par voie ferrée dont il s'agit plus d'importance qu'à aucune autre, la Délégation britannique n'insistera pas pour l'adoption de son point de vue, étant donné la nécessité d'arriver à un accord le plus vite possible.

LE PRÉSIDENT propose à la Commission d'adopter le tracé transactionnel que la Délégation américaine a accepté et dont elle ne croit pas pouvoir se départir. Il pense que la Commission devra, dans son rapport, appeler spécialement l'attention de la Commission supérieure sur l'importance qui s'attache à la jonction des voies ferrées dans cette région.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) et M. DE MARTINO (*Italie*) approuvent la proposition du Président.

LE PRÉSIDENT déclare que la Délégation française ne fait d'objections au tracé anglais entre Cseffa et Nagy-Varad, mais qu'elle insiste pour son propre tracé à l'Ouest et au Nord de cette dernière ville.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) croit devoir suggérer une légère modification. Entre Nagy-Varad et Cseffa, la Délégation américaine préfère le premier tracé anglais. On a enlevé à la Hongrie tant de noeuds de chemins de fer qu'on pourrait bien lui donner l'occasion d'établir en ce point de nouvelles jonctions. Puisque l'on a déjà fait bon marché des considérations militaires dans cette région, la frontière pourrait tout aussi bien passer plus près de Nagy-Varad sans qu'il en résultât d'inconvénients sérieux.

Sur la propositions du PRÉSIDENT, la Commission décide de donner à la Roumanie la jonction des voies ferrées Nagy-Szalonta, Gyula et Erdogyarak, Veszto; d'attribuer Nagylak à la Roumanie tout en laissant à la Hongrie la voie ferrée à l'Ouest de cette ville, enfin de faire suivre à la frontière le cours du Maros jusqu'au Sud de Mako pour la raccorder avec le tracé précédemment établi dans le Banat.

La Commission décide de confier le tracé détaillé des frontières de la Roumanie à une Sous-Commission composée de MM. Seymour, Leeper, le Général Le Rond et le Comte Vannutelli Rey, auxquels M. de Saint-Quentin sera adjoint comme Secrétaire-Rapporteur.<sup>1</sup>

La Commission s'ajourne au dimanche 3 mars, à 9 heures 30.

La séance est levée à 12 heures 20.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves

## 205

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE À M. LE GÉNÉRAL,  
COMMANDANT LA II<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE COLONIALE

D. N<sup>o</sup> 461/3.

Belgrade, 2 mars 1919.

Votre lettre N<sup>o</sup> 258/2.<sup>2</sup> du 26 février 1919, au Général Commandant la Brigade de Cavalerie appelle les remarques suivantes.

a) Par suite de leur marche vers l'Ouest les troupes Roumaines ont occupé le 31 Janvier une ligne qui est située très à l'Ouest non seulement de la ligne fixée par l'armistice (Maros—Samos) mais aussi de celle prévue par la convention Berthelot—Apathy, qui garantissait aux Roumains le territoire à l'Est de la ligne Deva—Kolosvar—Nagy Banya, cette convention n'a jamais été acceptée par le Gouvernement Hongrois.

<sup>1</sup> Les procès-verbaux de la séance de la Sous-Commission n'ont pas été dressés. Les résultats de ces travaux ont été soumis à l'examen de la Commission.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

Dès lors la violation de la ligne de démarcation Roumano-Hongroise est un fait accompli par les Roumains. Toute avance ne peut qu'aggraver cette violation connue du Général Commandant en Chef<sup>1</sup>.

Il en résulte que je dois être avisé de tout mouvement vers l'Ouest des troupes Roumaines afin que je puisse adresser ou faire adresser par le Général en Chef les représentations nécessaires.

b) En aucun cas il ne faut interposer nos troupes pour empêcher un conflit entre Roumains et Hongrois, mais nous devons agir comme médiateurs par l'envoi d'Officiers qualifiés qui essaieront de faire cesser toute effusion de sang.

c) Arad (partie N. du Maros) ne devra en aucun cas être occupé par des troupes Roumaines ou Serbes, sans que j'en ai donné l'autorisation. Si cette éventualité paraissait devoir se produire il faudrait notifier cette décision aux Commandants de troupe qui pourraient avoir reçu l'ordre de pénétrer à Arad, et appeler leur attention sur les graves conséquences qui pourraient résulter du fait de la non observation de cette proscription.

d) Il n'y a aucune raison apparente pour que les Roumains franchissent la ligne Lippa Lugos Orsova tenue par la II<sup>e</sup> D.I.C. au Sud du Maros. Au cas où un mouvement Roumain se prononcerait vers cette ligne il y aurait lieu de m'en rendre compte d'urgence. *Il ne serait être question d'entrer en conflit avec les troupes Roumaines.* Il serait avantageux que des Officiers du 35. Colonial prissent contact avec les troupes Roumaines stationnées à l'Est de la ligne Lippa Lugos Orsova.

AG.20N525. c/102. d/5.

## 206

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES TCHÉCOSLOVAQUES<sup>2</sup>

D. Sans N<sup>o</sup>

Paris, 3 mars 1919.

LE PRÉSIDENT donne parole au Général LE ROND et le prie de faire connaître les conclusions de la Sous-Commission désignée pour proposer à la Commission un tracé des frontières de la Tchéco-Slovaquie.

Le Général LE ROND (*France*) expose que dans sa séance du 2 mars la Sous-Commission des frontières s'est arrêtée aux conclusions suivantes sur les frontières de la Tchéco-Slovaquie:

<sup>1</sup> Général Franchet d'Esperey.

<sup>2</sup> La séance s'est ouverte à 17 heures 30, sous la présidence de Jules Cambon, avec la participation de MM. Seymour, Dulles, Cook, Nicolson, Laroche, Salvago Raggi, Stranieri, Sir Eyre Crowe, MM. Degrand, Hermite et le Général Le Rond.

### 1. À partir de Presbourg vers l'Est:

L'attribution de l'île de la Grande Schütt (entre le Danube et le Petit Danube) est à réserver jusqu'à la fixation de la frontière future entre l'Autriche et la Hongrie.

### 2. À partir du confluent du Vag et du Danube et jusqu'au confluent de l'Eipel:

Les quatre Délégations sont d'accord pour admettre comme frontière le Danube.

### 3. Entre le Danube et le Sajo:

a) Les Délégations américaine, britannique et française sont d'accord pour proposer le tracé suivant: une ligne partant à l'Est de Szob et suivant, d'une façon générale, la ligne de faite entre les affluents de l'Eipel et ceux du Danube et de la Theiss. Cette ligne passe à Nograd, au Sud de Romhany, au Nord de Salgo-Tarjan et atteint le Sajo à l'Ouest de Putnok.

b) La Délégation italienne propose, au contraire, une ligne suivant le cours de l'Eipel, jusqu'au Sud de Losoncz et rejoignant ensuite la ligne précédente.

### 4. À partir du Sajo et jusqu'au massif de la Jablunka [Jablonica]:

Les Délégations américaine, française et italienne sont d'accord pour proposer le tracé suivant:

#### a) Entre le Sajo et l'Ung:

La ligne de faite entre le Sajo et la Bodva, jusqu'à l'Est de Pelsöcz;

Une ligne sensiblement Ouest Est passant au Sud de Torna et atteignant l'Hernad au Nord-Est de Hidasnemeti;

L'Hernad jusqu'à 10 kilomètres en amont d'Hidasnemeti;

Le sommet 800;

Un point à 3 kilomètres Nord-Est de Satoralja-Ujhely, de façon à laisser en Slovaquie le mouvement de terrain 472;

Un point sur l'Ung à 8 kilomètres en amont de Bodrog-Szerdahely;

La Délégation britannique, qui avait adopté primitivement ce tracé, est revenue sur sa décision et propose le tracé suivant: à partir de Hidasnemeti, la ligne passe encore par la cote 800, mais redescend un peu plus à l'Ouest, de façon à inclure Satoralja-Ujhely et la ligne de chemin de fer qui passe par Bodrog et rejoint Csap: le tracé passerait au plus près de cette voie ferrée.

Le but de cette rectification est de permettre la jonction par voie ferrée qui n'existe présentement pas entre la Tchéco-Slovaquie et la région des Ruthènes de Hongrie.

#### b) Entre l'Ung et les Karpathes:

Le cours de l'Ung, jusqu'à environ 3 kilomètres en aval de Vajan;

Une ligne parallèle à la voie ferrée Vajan—Ungvar, laissant ce chemin de fer en Slovaquie et rejoignant l'Ung à 5 kilomètres environ en amont d'Ungvar;

La ligne de crêtes secondaire de la Polyana et de la Szinyaka;

Un point de la crête des Karpathes situé à l'Est de la passe d'Uzsok.

#### c) De la passe d'Uzsok jusqu'au massif de la Jablunka:

Toute passant par la ligne de faite, tel qu'il est demandé par le Gouvernement tchéco-slovaque;<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les points 5-10 ne se figurent pas parce qu'ils ne concernent pas la Hongrie.

### II. Ruthènes de Hongrie:

La Commission propose pour les frontières des Ruthènes de Hongrie le tracé suivant:  
En partant du confluent de l'Ung et de la Latorcza;

Le cours de la Latorcza;

Un point situé entre le noeud des voies ferrées de Csap et la bifurcation des lignes de chemin de fer Csap—Nyiregyhaza et Csap—Vasaros-Nameny;

Une ligne passant au Sud de la voie ferrée Csap—Maramarossziget—Petrova et parallèle à cette voie ferrée, puis le coupant à 10 kilomètres environ au Sud de Petrova;

La crête 1200—1854;

La limite administrative suivant vers le Nord-Ouest la crête du Waldgebirge jusqu'au point où cette limite administrative rejoint la frontière de l'État tchéco-slovaque;

La frontière tchéco-slovaque, telle qu'elle a été définie plus haut jusqu'au confluent de l'Ung et de la Latorcza.

LE PRÉSIDENT déclare que maintenant que la Commission a entendu l'exposé général des travaux de la Sous-Commission, elle peut passer aux détails. Il prie le Général le Rond de reprendre son exposé section par section, afin de pouvoir, sur chacune de ses propositions, prendre l'avis des Délégations.

Le Général LE ROND (*France*) expose que, sur le premier point, la Sous-Commission s'est demandé si la question de l'attribution de l'île de la Grande Schütt ne devait pas être réservée jusqu'à fixation de la frontière future entre l'Autriche et la Hongrie.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine hésite à se ranger à cette opinion. Il y a dans l'île de la Grande Schütt 95.000 Magyars, et il se pose là une question de droit qu'il est impossible de faire dépendre de règlements territoriaux futurs.

Sir Joseph COOK (*Empire britannique*) estime que la question de l'île de la Grande Schütt doit être étudiée immédiatement. Il est d'avis, quant à lui, de donner cette île à la Tchéco-Slovaquie. La frontière naturelle, dans cette région, est formée par le Danube. Si on laisse l'île de la Grande Schütt aux Magyars, elle constituera une menace stratégique contre la Tchéco-Slovaquie. Il vaut donc mieux permettre aux Tchéco-Slovaques d'administrer ce territoire que d'en faire une source interminable de conflits.

Dans le cas présent, les raisons ethniques doivent être subordonnées à des considérations plus élevées. La Commission doit s'inspirer de considérations d'intérêt général et rechercher la solution qui contribuera le plus efficacement à assurer la paix du monde.

Le premier Délégué britannique estime que la solution qui répondra le mieux à cet idéal est celle qui donnera l'île de la Grande Schütt aux Tchéco-Slovaques.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) ne croit pas non plus qu'il y ait de raison pour réserver l'attribution de l'île jusqu'après la délimitation de la frontière entre l'Autriche et la Hongrie: cette frontière est tout à fait à l'Ouest de l'île. De plus la question de la frontière entre l'Autriche et la Hongrie, n'est pas, actuellement à l'étude. La Conférence de la Paix ne l'a renvoyée à aucune Commission. Subordonner la décision à prendre au sujet de l'île de la Grande Schütt à la fixation de la frontière entre l'Autriche et la Hongrie serait donc ajourner la question *sine die*.

La Délégation britannique a fait valoir deux arguments en faveur de l'annexion de l'île à la Tchéco-Slovaquie. Le premier qui a été donné dans la dernière séance est de caractère économique: le chemin de fer qui traverse l'île de l'Est à l'Ouest a, au point de vue commercial, une grande importance pour les Tchéco-Slovaques. L'autre argument, qui a été formulé aujourd'hui est un argument pratique de défense tchéco-slovaque, et fait valoir l'intérêt que l'on a à affaiblir l'ennemi.

En ce qui concerne le premier argument d'ordre économique, le marquis Salvago Raggi demande à la Délégation britannique si le chemin de fer qui existe au Nord du Petit Danube ne pourrait pas suffire pour assurer les communications des Tchéco-Slovaques.

Quant à la question d'affaiblir l'ennemi, c'est évidemment un bon argument, mais qui peut entraîner loin. Pourquoi ne pas supprimer alors d'autres régions de la Hongrie?

Le premier délégué italien comprend très bien que lorsqu'il y a des peuples de nationalité douteuse, on les attribue aux amis plutôt qu'aux ennemis, mais lorsque la presque totalité de la population est de même race que les populations habitant les régions voisines, l'argument de la défense passe au second plan.

Il tiendrait donc quant à lui à se ranger à l'avis de la Délégation américaine.

Le Général LE ROND (*France*) reconnaît la justesse, au point de vue ethnique, des remarques de la Délégation américaine. Mais au point de vue politique et économique, il n'est pas contestable que l'île de la Grande Schütt se rattache à la rive Nord et non à la rive Sud. La Délégation française est donc d'accord avec la Délégation britannique pour proposer de rattacher l'île de la Grande Schütt à la Tchéco-Slovaquie.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) expose les raisons qui l'empêchent de se rallier à cette proposition.

En premier lieu, il estime que 95.000 Magyars s'assimileraient difficilement aux Tchéco-Slovaques. En second lieu, 95.000 étrangers sont plus dangereux pour les Tchéco-Slovaques s'ils sont compris sur le territoire que s'ils restent en dehors. 95.000 étrangers joints aux 700.000 que possède déjà cet État risquent d'y former un foyer dangereux d'irrédentisme.

Enfin, en étudiant une carte plus détaillée de l'île, il a constaté que les échanges se font, non pas du Sud au Nord à travers les deux bras du fleuve, mais par le chemin de fer qui parcourt l'île de l'Est à l'Ouest. De sorte que l'attribution de l'île aux Tchéco-Slovaques, ou au contraire, son maintien à la Hongrie ne changeraient pas grand chose aux rapports économiques des habitants.

Le Général LE ROND (*France*) reconnaît que depuis qu'il existe un chemin de fer qui suit l'île dans sa longueur, ce chemin de fer a drainé en partie les relations de l'Est à l'Ouest; mais il n'en est pas moins vrai que les relations anciennes, marquées par les routes et les ponts, sont entre l'île et le Nord, et pas du tout vers le Sud, où il n'y en a point.

LE PRÉSIDENT déclare qu'on se trouve, en résumé, en présence de trois propositions. La première consiste à réserver la question de l'île de la Grande Schütt jusqu'à ce que la frontière entre l'Autriche et la Hongrie soit arrêtée. La deuxième consiste à rattacher l'île à la Hongrie; la troisième à la rattacher à la Tchéco-Slovaquie.

La première proposition de la Sous-Commission était de réserver la question. M. Jules Cambon prie le Général Le Rond de lui faire connaître les motifs qui l'avaient amenée à faire cette proposition.

Le Général LE ROND (*France*) répond que la Délégation britannique avait fait connaître qu'il y avait des réclamations de part et d'autre de la frontière, entre l'Autriche et la Hongrie, et qu'il pourrait se faire que cette frontière ne fût pas l'ancienne ligne de la Leitha. La Sous-Commission s'est demandée ce que deviendrait, dans ce cas, les Magyars de la Grande Schütt si, par hasard, l'Autriche s'étendait vers l'Est.

M. LAROCHE (*France*) demande s'il ne serait pas possible de remettre la question, tout au moins jusqu'à l'audition des Délégués tchéco-slovaques. Ils pourraient, par leurs déclarations, fournir à la Commission un élément d'appréciation. (*Assentiment*)

LE PRÉSIDENT déclare que la proposition de M. Laroche ayant recueilli l'assentiment général, la Commission décide de réserver la question de l'île de la Grande Schütt jusqu'à l'audition des Délégués tchéco-slovaques.

Le Général LE ROND (*France*) poursuit son exposé sur le deuxième secteur du tracé, entre le confluent de l'Eipel, les quatre Délégations ont été d'accord pour attribuer aux Tchéco-Slovaques comme frontière le thalweg du Danube.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Le Général LE ROND (*France*) expose que sur le troisième secteur, entre le Danube et le Sajo, les Délégations américaine, britannique et française se sont trouvées d'accord pour proposer le tracé qu'il a décrit tout à l'heure. La Délégation italienne, au contraire, propose une ligne qui suit l'Eipel.

Le Général LE ROND (*France*) explique comment a été réalisé sur ce point l'accord entre les Délégations britannique et américaine. Ces Délégations avaient primitivement chacune leur tracé. Sur la proposition du Général Le Rond, elles ont consenti à accepter un compromis: elles ont décidé d'accepter le tracé britannique dans la partie Ouest et le tracé américaine dans la partie Est. Les Délégations américaine, britannique et françaises sont ainsi tombées d'accord sur un même tracé, et la Délégation italienne a réservé son point de vue.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) déclare que du moment que la Délégation américaine s'est ralliée à l'avis des autres Délégations, il s'y rallie également.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) indique que la Délégation américaine est très désireuse d'arriver à un accord unanime. Mais elle est vraiment inquiète du grand nombre de Magyars qui vont être inclus dans la Tchéco-Slovaquie. Dans un but de conciliation, elle s'était ralliée à la proposition britannique en ce qui concerne la vallée de l'Eipel. Mais elle hésite beaucoup à accepter la suggestion de cette même Délégation au sujet de Satoralja-Ujhely. Elle regrette donc de ne pouvoir donner son adhésion pour le moment et retire provisoirement la concession qu'elle avait faite en échange de la concession britannique.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) demande au Dr. Seymour si la Délégation américaine ne pourrait pas se rallier au point de vue britannique sur la question de Satoralja. La voie ferrée Satoralja—Csap est très importante pour les communications entre la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie, et le tracé américaine le place tout entier en territoire hongrois. On parle bien, il est vrai, de construire un tronçon de chemin de fer plus au Nord pour opérer la jonction des voies ferrées en territoire slovaque, mais en réalité cette ligne ne sera jamais construite, car il faudrait des années pour l'établir, et personne ne construira de chemin de fer d'ici longtemps.

Sir Eyre CROWE rappelle enfin que, à la Commission des Affaires roumaines, la Délégation britannique a cédé sur une question de chemin de fer à fait semblable. Il demande que la Délégation américaine cède en échange sur la question du chemin de fer de Satoralja.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) reconnaît le sacrifice fait par la Délégation britannique en cette circonstance, mais il ne voit pas l'importance que peut avoir cette question par rapport à celle que l'on examine actuellement. Il fait remarquer que les relations entre la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie ne seraient pas affectées par le tracé proposé par la Délégation américaine, car il existe entre les deux pays une autre communication, quoique plus longue.

M. LAROCHE (*France*) demande si les scrupules de la Délégation américaine ne seraient pas atténués si l'on trouvait le moyen de donner la ligne de chemin de fer aux Tchéco-Slovaques sans prendre la ville même de Satoralja. On exclurait ainsi du territoire tchéco-slovaque une assez grande quantité de Magyars.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) reconnaît l'intérêt de la proposition de M. Laroche. La question est arrivée à un point où il serait bon qu'elle revint devant la Sous-Commission pour être examinée, et il a tout espoir qu'on pourrait arriver à trouver un terrain d'entente.

LE PRÉSIDENT demande si la Commission est d'avis de renvoyer la question à l'examen de la Sous-Commission. (*Assentiment*).

Dans ces conditions, M. Jules CAMBON propose de demander à la Sous-Commission de se réunir le plus tôt possible, par exemple demain 4 mars, à 14 heures 30.<sup>1</sup> Elle pourra entendre M. Benes. (*Assentiment*).

La Commission décide de tenir sa prochaine réunion le mercredi 5 mars, à 15 heures. La séance est levée à 19 heures 30.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 48, Commission des Affaires Tchécoslovaques

## 207

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE

T. N° 485/3S.

Budapest, 3 mars 1919.

Primo.- Par télégramme N° 6 urgent du 31 janvier<sup>2</sup> Général Patey m'informait que Monsieur Apathy était maintenu provisoirement en résidence à Nagy Szeben.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessous N° 209.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 164.

Secundo.- Par télégramme N° 655/2S.<sup>1</sup> urgent du 31 janvier, j'ai proposé au Général Patey la remise en liberté de Apathy, le Gouvernement Hongrois consentant le rappeler à Budapest, ce qui me paraissait meilleur solution pour clore incidents.

Tertio.- Je demandais à Général Patey être tenu au courant de ce qui serait décidé.

Quarto.- Aucune communication ne m'ayant encore été faite, vous demande faire connaître décision. Gouvernement Hongrois me renouvelle demande retour Apathy Budapest et d'autre part griefs roumains contre Apathy paraissant très précaires.

AG.20N525 c/102. d/5.

## 208

### LE MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES À M. PACHITCH, PREMIER PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROYAUME DE SERBIE

D. N° 1370.

*Paris, 3 mars 1919.*

Par lettre du 27 Février<sup>2</sup>, vous m'avez signalé l'intérêt qu'il y aurait à ce que l'obligation fût imposée à la Bulgarie à l'Autriche et à la Hongrie de fournir à la Serbie, en compensation des dommages subis pendant la guerre par cette Puissance le matériel dont elle a besoin pour ses travaux agricoles et pour la remise en état de ses communications.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, n'ayant pas été appelé à intervenir dans la conclusion des Armistices signés par l'Entente avec la Bulgarie et avec l'Autriche-Hongrie, il ne m'appartient pas d'en modifier les conditions, et qu'il n'est pas en mon pouvoir de donner ainsi satisfaction au désir exprimé par la Mission Serbe.

Il me semble d'ailleurs difficile d'ajouter actuellement de nouvelles clauses à des protocoles d'armistice qui ont été établie pour une durée indéterminée, et qui par suite, ne comportant pas — comme l'Armistice du 11 Novembre avec l'Allemagne, des renouvellements successifs.

Dans ces conditions, les revendications que votre Gouvernement est fondé à présenter, concernant les réparations dues par la Bulgarie et l'Autriche-Hongrie, ne me paraissent pouvoir être retenues qu'au moment de la fixation des clauses de paix.

AD.Europe 1918-40. A. Paix vol. 147, f. 59.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES TCHÉCOSLOVAQUES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 4 mars 1919.

Le Général LE ROND (*France*) propose à la Sous-Commission d'arrêter d'abord la liste des questions qui vont être posées à M. Benes. (*Assentiment.*)

M. BENES, *Ministre de l'État tchéco-slovaque*, est ensuite introduit.

Le Général LE ROND (*France*) souhaite la bienvenue à M. Benes et lui fait connaître que la Sous-Commission serait heureuse d'avoir quelques éclaircissements sur un certain nombre de questions concernant les revendications territoriales tchéco-slovaques.

M. BENES remercie le Général Le Rond et répond qu'il est à l'entière disposition de la Sous-Commission.

Le Général LE ROND (*France*) arrive enfin à la question de l'île de la Grande Schütt. Il demande à M. Benes quelles sont les relations économiques de cette île.

M. BENES répond que la partie Ouest de l'île peut être considérée comme un faubourg de Presbourg: on y fait beaucoup de culture maraîchère qui sert à ravitailler la ville. Quant à la partie Est de l'île, ses relations sont avec Komarom.

M. Benes reconnaît que la population de la Grande Schütt est incontestablement en majorité magyare. Cependant, la population slovaque des montagnes a tendance à descendre vers la Grande Schütt par la vallée du Vag, qui est la seule rivière navigable de la Slovaquie.

À une question du Général Le Rond qui lui demande combien il peut y avoir de Magyars dans la Grande Schütt, M. Benes répond qu'elle compte environ 90.000 habitants: 25.000 Allemands, 10.000 Slovaques, le reste constitué par une population magyar qui comprendrait, par conséquent, de 50.000 à 60.000 individus. M. Benes croit devoir signaler d'ailleurs que cette statistique est d'origine magyare, par suite fortement tendancieuse, et il estime qu'elle doit diminuer de 33 p. 100 environ l'importance de la population slovaque.

Le Général LE ROND (*France*) demande à M. Benes s'il ne voit pas quelques inconvénients, au point de vue politique, à l'annexion de tous ces Magyars.

M. BENES répond qu'il s'agit là d'une population agricole, par suite paisible et tranquille. Il tient à souligner l'importance considérable que présente, pour l'avenir économique de l'État tchéco-slovaque, la possession de la Grande Schütt. Les Tchéco-Slovaques placent tout leur espoir, au point de vue économique, dans Presbourg, car c'est là seulement qu'ils peuvent avoir un grand port fluvial. Ce grand port est indispensable pour assurer le développement futur du pays qui se fera vers la Mer Noire. Si la Grande Schütt était donnée aux Magyars, Presbourg se trouverait comme étranglé.

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 14 heures, sous la présidence du Général Le Rond, avec la participation de MM. Dulles, Nicolson, Stranieri, le Major Johnson, le Lieutenant-Colonel Cornwall, le Commandant Pergolani, le Capitaine Romagnoli.

Répondant à une question du Général Le Rond, M. BENES fait ensuite connaître que le Grand Danube a, dans la région de la Grande Schütt, de 400 à 500 mètres de large; le petit Danube, la largeur de la Seine.

Le Général LE ROND (*France*) demande à M. Benes de lui indiquer quel est, pour la Tchéco-Slovaquie, l'importance de la rivière du Vag.

M. BENES explique que la force de la Tchéco-Slovaquie résidera surtout, à l'avenir, dans son industrie. Le Gouvernement tchéco-slovaque envisage donc les questions de territoires en fonction des nécessités économiques du pays.

Le Vag, qui est navigable depuis Trentschin, est l'épine dorsale de la Slovaquie, et il est indispensable que tout son cours soit situé en territoire tchéco-slovaque. Le chemin de fer de Teschen passe par la vallée du Vag, ainsi que celui de Cracovie.

Les Tchéco-Slovaques ne peuvent admettre que la ville de Komarom soit magyare: elle constituerait une tête de pont dirigée contre leur pays. Ils ne peuvent non plus être privés de l'île de la Grande Schütt, sous peine de se voir pris à la gorge à Presbourg et à Komarom.

Enfin il y a une raison politique dont M. Benes prie la Sous-Commission de tenir compte et qui doit l'incliner à accorder la Grande Schütt à la Tchéco-Slovaquie. Si les Tchéco-Slovaques apprenaient qu'ils doivent renoncer à ce territoire, il se produirait certainement parmi eux une crise intérieure grave.

M. Benes fait remarquer que déjà les Tchéco-Slovaques ont du abandonner Teschen et que cet abandon a provoqué à Prague une grosse émotion. S'ils devaient céder encore sur la question de la Grande Schütt, ce serait pour eux une nouvelle humiliation et M. Benes ne répond pas des conséquences qui pourraient en résulter.

Le Général LE ROND (*France*) demande, avant de terminer, à M. Benes quelle serait au total la quantité de Magyars qui se trouveraient incorporés dans l'intérieur des frontières de l'État tchéco-slovaque si l'on donnait satisfaction à l'ensemble des revendications territoriales de cet État.

M. BENES répond qu'il évalue le nombre de ces Magyars à 860.000 environs. Par contre, la Tchéco-Slovaquie renoncerait à 630.000 sujets slovaques.

Le Général LE ROND (*France*) remercie M. Benes, au nom de la Sous-Commission, des très intéressantes explications qu'il a bien voulu lui fournir.

Il propose de fixer la prochaine séance de la Sous-Commission au lendemain, 5 mars, à 14 heures 30. (*Assentiment.*)

La séance est levée à 17 heures 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES TCHÉCOSLOVAQUES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 5 mars 1919.

LE PRÉSIDENT donne la parole au Général Le Rond, président de la Sous-Commission des frontières.

Le Général LE ROND (*France*) expose que, depuis la dernière réunion de la Commission, la Délégation britannique a soulevé la question du chemin de fer de Satoralja. D'autre part, la Sous-Commission des frontières a entendu M. Benes<sup>2</sup>. Les explications de M. Benes ayant porté sur un assez grand nombre de points, le Général Le Rond propose de reprendre la question dans son ensemble, ce qui permettra peut-être à la Commission de découvrir, parmi les différentes questions qui lui sont soumises, le principe de compensations éventuelles. (*Assentiment.*)

LE PRÉSIDENT demande si la Commission est d'avis d'adopter la proposition formulée par la Sous-Commission en ce qui concerne la ligne de la Morava.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Général LE ROND (*France*) indique que la deuxième question à examiner serait celle de l'île de la Grande Schütt. La Sous-Commission ne l'a pas traitée parce qu'elle n'était pas en nombre. Elle l'a cependant examinée, et le Délégué américain a fait connaître qu'à ses yeux, il y avait connexion entre la question de la Grande Schütt et celle de la frontière Sud-Est avec la Hongrie, en ce sens qu'il pouvait y avoir là, de part et d'autre, matière à compensation dans l'attribution de populations magyares.

LE PRÉSIDENT demande si les Délégations sont d'avis de discuter immédiatement la question de la Grande Schütt, ou si elles préfèrent la réserver pour un examen ultérieur après audition de M. Benes.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) estime que la Commission a toutes les informations nécessaires pour discuter immédiatement la question. (*Assentiment.*)

LE PRÉSIDENT demande si les Délégations estiment que l'on peut attribuer l'île de la Grande Schütt à la Tchéco-Slovaquie, sous réserve de rechercher ailleurs des compensations au bénéfice des population magyares.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine a été guidée dans toute cette question par deux ordres de considération: 1° les considérations économiques; 2° la nécessité d'incorporer à la Tchéco-Slovaquie le moins de Magyars possible.

La Délégation américaine se trouvait d'accord avec la Délégation italienne et était en opposition avec les Délégations britannique et français au sujet de deux régions: l'île de la Grande Schütt et la région de Satoralja. La Délégation américaine a étudié très

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 16 heures 30, sous la présidence de J. Cambon, avec la participation de MM. Seymour, Dulles, Cook, Nicolson, Laroche, Salvago Raggi, Stranieri, Sir Eyre Crowe, MM. Hermite, Degrand et le Général Le Rond.

<sup>2</sup> Voir le document reproduit ci-dessus N° 209.

attentivement ces deux régions: et, en ce qui concerne Satoralja, elle reconnaît pleinement la valeur des arguments présentés par la Délégation britannique au sujet de la nécessité de relier immédiatement par chemin de fer la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie. Si donc la Commission se décidait en fin de compte en faveur de l'annexion de la Grande Schütt et de la région de Satoralja à la Tchéco-Slovaquie, le Dr. Seymour estime qu'il faudrait chercher sur d'autres points de la frontière des compensations pour la Hongrie et lui rendre un certain nombre de Magyars, de façon que le nombre de Magyars inclus dans la Tchéco-Slovaquie ne soit pas augmenté. Il s'agit là moins d'une question de compensation que d'une question de sécurité pour la République Tchéco-Slovaque. La Délégation américaine estime qu'on a déjà atteint le point dangereux en ce qui concerne le chiffre de Magyars qui pourront être inclus dans la nouvelle République et qu'une nouvelle augmentation du nombre de ces Magyars constituerait une menace pour la stabilité du Gouvernement tchéco-slovaque. Elle appréhende vivement la formation d'un Parlement dans lequel il y aurait une grande quantité de députés irrédentistes qui seraient en opposition constante avec les députés tchèques.

Sir Joseph COOK (*Empire britannique*) avoue qu'il ne comprend pas très bien l'attitude de son collègue américaine. Ses craintes lui paraissent d'autant plus exagérées que le Dr. Seymour appartient à une nation qui absorbe chaque année un chiffre considérable d'étrangers et que, dans le cas présent, il ne s'agit, pour la Tchéco-Slovaquie, que de s'assimiler, en somme, un petit nombre d'individus.

Quant au désir impérieux qu'éprouve le Dr. Seymour de protéger la Tchéco-Slovaquie contre le danger magyar, le premier Délégué britannique se permet de suggérer que les Tchéco-Slovaques sont des gens raisonnables et qui connaissent les capacités de leur pays. La nature a fait l'île de la Grande Schütt dépendante de la Tchéco-Slovaquie, la population a tous ses rapports économiques avec les Tchéco-Slovaques. Pourquoi, dès lors, leur refuser ce territoire?

Sir Joseph COOK croit se rappeler que pour la question de Satoralja, on a suggéré la possibilité de laisser cette ville en dehors du territoire tchéco-slovaque. Mais la question de l'île de la Grande Schütt doit être résolue en elle-même.

LE PRÉSIDENT déclare que la Délégation française partage absolument, sur cette question, l'avis de la Délégation britannique. Cependant, il avoue qu'il comprend un peu le point de vue de la Délégation américaine: il ne faut pas demander à un État qui est encore à créer les capacités d'assimilation d'un État qui compte déjà un grand nombre d'années d'existence. Mais cette réserve faite, la Délégation française maintient que l'île de la Grande Schütt lui paraît indiquée par la nature pour faire partie de la Tchéco-Slovaquie. Toutefois, pour répondre aux préoccupations du Dr. Seymour, M. Jules Cambon suggère qu'on pourrait demander à la Sous-Commission de rechercher les compensations qui pourraient être trouvées sur d'autres parties de la frontière et qui permettraient de rendre à la Hongrie un certain nombre de populations magyares actuellement rattachées à la Tchéco-Slovaquie. Ainsi la Délégation américaine pourrait se rallier au point de vue qui vient d'être exposé et, elle recevrait jusqu'à un certain point satisfaction.

M. LAROCHE (*France*) déclare qu'il partage, en tous points, l'opinion que vient d'exprimer M. le Président de la Commission.

Il est désirable, dans l'intérêt même de l'État tchéco-slovaque, de donner à ce pays le moins de Magyars possible. Mais il est cependant nécessaire de lui attribuer le territoire et les voies de communication qui sont indispensables à son développement. La Sous-Commission devra s'inspirer de cette double considération et, en compensation de l'île de la Grande Schütt et de la voie ferrée de Satoralja—Csap, elle devra s'efforcer d'enlever aux Tchéco-Slovaques, dans d'autres régions, un nombre de Magyars autant que possible égal à celui qui leur sera attribué par ces deux concessions.

Toutefois M. LAROCHE demande qu'on ne fasse pas de cette question de compensation une condition absolue. En d'autres termes, si on donne par exemple 80.000 Magyars à la Tchéco-Slovaquie et qu'on n'arrive à en trouver que 60.000, il estime qu'il faudra s'arrêter là, sans chercher à tout prix à en trouver en nombre équivalent et sans risquer de porter atteinte pour cela à des considérations vitales. M. Laroche demande également qu'on ne perde pas de vue qu'il est toujours possible de céder la ville même de Satoralja aux Hongrois, ce qui représente déjà un certain nombre de Magyars.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) reconnaît que la meilleure solution consiste, en effet, à laisser à la Sous-Commission le soin de chercher une compensation. Par contre, il n'a pas été convaincu par l'observation du Délégué britannique suivant laquelle les Tchèques sont les meilleurs juges de leurs capacités à absorber une population étrangère. Il remarque également que le nombre des Magyars à annexer par la Tchéco-Slovaquie augmente tous les jours. Dans leur Mémoire, les Tchèques parlaient de 500.000 Magyars. Maintenant M. Benes parle de 860.000. En lui-même, le chiffre de 800.000 n'est pas énorme, mais il l'est par rapport aux Tchéco-Slovaques qui sont relativement peu nombreux. Il sera donc nécessaire que la Sous-Commission cherche ailleurs des compensations.

LE PRÉSIDENT constate que tout le monde est d'accord pour charger la Sous-Commission de chercher une compensation, en admettant comme principe de son travail que la Grande Schütt passera à la Tchéco-Slovaquie. Il est entendu d'ailleurs que la Sous-Commission ne fera que proposer des solutions et que la Commission conserve toute sa liberté de décision.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) tient à préciser que ce que demande la Délégation britannique pour la Tchéco-Slovaquie, s'est à la fois l'île de la Grande Schütt et Satoralja; mais elle reconnaît qu'il est désirable d'exclure de cet État le plus de Magyars possible.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine ne peut pas s'engager par avance à accepter l'attribution de l'île de la Grande Schütt à la Tchéco-Slovaquie. Elle se réserve d'étudier la question en partant de ce principe que le nombre des Magyars dans l'État tchéco-slovaque ne doit pas être matériellement augmenté.

Le Général LE ROND (*France*) dit qu'il est donc entendu que la Commission réserve la question, de la Grande Schütt et celle du tracé de la frontière entre le Sajo et Csap, en particulier la question de Satoralja. Il passe ensuite aux frontières du territoire ruthène.

La Sous-Commission s'est mise d'accord sur le tracé suivant: une ligne partant au Sud de Csap, au Nord de la bifurcation de chemin de fer qui est à 3 kilomètres au Sud-Ouest de Csap, cette ligne tracée de façon à laisser entièrement sur le territoire tchéco-slovaque le chemin de fer de Csap à Huszt et à Petrova, franchissant ensuite la rivière de Petrova au Sud-Est de Petrova, de façon à suivre la ligne de faite cotée 1200-1854, au Nord de la

station de Felsővisó, atteignant ainsi la crête des Karpathes et suivant ensuite la crête qui constitue l'ancienne frontière entre la Hongrie et la Galicie, de façon à rejoindre la frontière de la Slovaquie au Sud de la passe d'Uzsok [Uzsok].

Il reste entendu qu'à partir de Csap, le tracé reste indéterminé, puisque se pose la question de Satoralja. Il faut également tenir compte dans cette région des travaux de la Commission des Affaires roumaines. Le Général Le Rond estime, par conséquent, qu'il faudrait s'arrêter dans ce tracé à la hauteur du chemin de fer qui passe près de Dombo et que la partie inférieure serait à réserver, en attendant la décision de la Commission des Affaires roumaines.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) propose de dire que le tracé est réservé de l'endroit où l'on quitte la frontière tchéco-slovaque jusqu'à celui où l'on rejoint la frontière roumaine.

Sur l'assurance donnée par le Général Le Rond et par M. Laroche que la ligne proposée ne préjuge pas la décision de la Commission des Affaires roumaines et qu'elle n'est, au surplus, donnée qu'à titre de simple indication, le Marquis Salvago Raggi déclare qu'il se rallie à la proposition du Général Le Rond.

Le Général LE ROND (*France*) remarque que le Marquis Salvago Raggi a fait allusion aux 860.000 Magyars qui, d'après les déclarations de M. Benes, allaient être incorporés à la Slovaquie. Mais il ne faut pas oublier la contre-partie. M. Benes accepte d'abandonner environ 630.000 Slovaques qui sont disséminés, en îlots plus ou moins compacts, sur le territoire hongrois.

La séance est levée à 18 heures 45.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 48. Commission des Affaires Tchécoslovaques

## 211

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES TCHÉCOSLOVAQUES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 5 mars 1919.

Le Général LE ROND (*France*) déclare que l'absence du Délégué britannique empêche la Sous-Commission d'aborder l'ordre du jour qu'elle s'était fixé. Elle pourrait cependant examiner deux des questions qui lui sont soumises, celle de Satoralja et celle de la Morava, et prendre à leur sujet des décisions de principe, quitte à demander ensuite la ratification de M. Nicolson. (*Assentiment.*)

Le Général Le Rond prie le Major Johnson de bien vouloir lui faire connaître l'avis de la Délégation américaine sur la question de Satoralja.

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence du Général Le Rond, avec la participation de M. Dulles, le Major Johnson, M. Stranieri et le Capitaine Romagnoli.

Le Major JOHNSON (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine a étudié très attentivement la proposition britannique, qui consiste à faire passer la frontière au Sud de la ville de Satoralja-Ujhely, de façon à inclure en territoire tchéco-slovaque la ligne de chemin de fer Satoralja—Csap et à maintenir ainsi les relations par chemin de fer entre la Slovaquie et le territoire des Ruthènes.

Les experts américains consultés ont été d'avis qu'il était possible de maintenir ces relations en construisant une voie de jonction plus au Nord. Cette voie de jonction coûterait environ 500.000 dollars et pourrait être construite en un an.

Ce qui incite la Délégation américaine à proposer cette solution, c'est le vif désir qu'elle a de ne pas augmenter le nombre des Magyars qui seront incorporés dans l'État tchéco-slovaque.

Toutefois, dans un but de conciliation, la Délégation américaine serait disposée à faire une concession sur la question Satoralja—Csap, si les Délégations britannique et française voulaient elles-mêmes céder sur la question de l'île de la Grande-Schütt. Mais, même dans ce cas, le Major Johnson estime qu'il faudrait chercher à retrancher du territoire tchéco-slovaque un certain nombre de Magyars.

Le Général LE ROND (*France*) prie la Délégation italienne de faire connaître son point de vue sur la question de la ligne Satoralja—Csap.

M. STRANIERI (*Italie*) répond qu'il est obligé de réserver son opinion, en attendant les renseignements qu'il croit nécessaire de demander à M. Kramar ou à M. Benes.

La séance est levée à 16 heures 30.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 48. Commission des Affaires Tchécoslovaques

## 212

M. CLINCHANT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERNE,  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

N. N° 110.

Berne, 5 mars 1919.

Venu à Berne, à l'occasion de la Conférence socialiste, le député socialiste hongrois, Kunfi, actuellement Ministre de l'Instruction Publique, a remis, à l'un de nos informateurs qui me la communique aujourd'hui seulement la note ci-jointe<sup>1</sup>.

J'ai l'honneur de l'adresser à Votre Excellence sous les réserves d'usage.

### ANNEXE

La coalition dont est issu le Gouvernement actuel de la Hongrie se compose de représentants de partis politiques qui ont tous, depuis la révolution russe, — certains même dès le début de la guerre — suivis une politique anti-allemande. Le but de leur action

<sup>1</sup> Voir l'Annexe du document.

révolutionnaire était, en dehors des idées démocratiques et sociales qu'ils voulaient réaliser, de rompre avec l'Allemagne et de mettre ainsi fin à la guerre. C'est ce qui leur a permis d'accepter la sévérité inattendue de la Convention d'armistice, et de se charger, envers le pays, de la responsabilité de ces conditions extrêmement graves.

Du fait que ce Gouvernement ententophile est traité d'une manière hostile par les Puissances Alliées, l'opinion publique est amenée à se demander quel aurait été l'accueil réservé à un Gouvernement germanophile de l'ancien régime.

La situation du Gouvernement est, en fait, la suivante: Il s'appuie sur les ouvriers des villes et des campagnes, sur la grande masse des petits propriétaires, (dont un représentant vient d'entrer au Gouvernement) et enfin sur les fractions radicales et démocratiques de la bourgeoisie. Il est combattu par les grands propriétaires, inquiets de voir se préparer chez nous la réforme agraire qui a été réalisée en France il y a plus d'un siècle, par les grandes banques qui craignent, non sans raison, d'être obligées de payer les dépenses de la guerre en restituant les bénéfices énormes qu'elles ont accumulés pendant ces dernières années. L'opposition se recrute donc exclusivement dans les rangs de ceux qui ont un intérêt matériel au rétablissement de l'ancien régime. Toutes les classes productrices du pays étant acquises au Gouvernement, celui-ci pourra donc continuer à y maintenir l'ordre et le travail dans la mesure tout au moins où l'ordre et le travail sont encore possibles après plus de quatre années de guerre, et au lendemain d'une révolution. Les territoires occupés par les Roumains et par les Tchèques sont, au contraire, depuis ces deux dernières semaines, le théâtre de grèves auxquelles ont pris part des ouvriers et des employés, (cheminots etc...) En Hongrie, ce sont les éléments zélés et consciencieux des classes laborieuses qui ont permis à la révolution de triompher sans effusion de sang.

Si, dans les questions économiques les Alliés voulaient ne pas prêter l'oreille aux prétentions injustifiées des nationalités, le Gouvernement serait capable de maintenir un ordre parfait en Hongrie. Malheureusement, le démembrement du pays, l'occupation des mines, l'interruption du trafic, et les difficultés de ravitaillement qui en résultent ont provoqué dans tout le pays de graves désordres politiques et économiques. D'autre part, l'amertume causée par l'attitude intransigeante des Alliés rend chaque jour plus difficile la situation du Gouvernement, en sorte que l'on peut craindre une explosion prochaine de Bolchévisme.

Il suffira de citer deux exemples:

Même dans les mines qui restent sous le contrôle de l'État Hongrois, la production est rendue presque impossible par le fait que les Roumains refusent de livrer le bois nécessaire à l'exploitation. Il en résulte de nouvelles difficultés économiques et notamment une augmentation considérable des ouvriers sans travail.

Dans les territoires occupés, des épidémies (de fièvre typhoïde principalement) ont éclaté. Les autorités étrangères veulent forcer les médecins, cette classe animée de sentiments si républicains, à prêter serment au Hohenzollern. Ceux-ci refusent le serment et s'enfuient en grand nombre à Budapest. On ne saurait trop comment les y employer si les épidémies ne menaçaient également la capitale surpeuplée. Qu'attendre de cette masse d'ouvriers et d'intellectuels sans travail, sinon qu'elle se tourne vers le bolchévisme.

## II.

La Convention d'armistice n'est aucunement respectée. Chacune de ses prescriptions est journallement voilée par les Autorités occupantes, militaires et civiles. Le Gouvernement Hongrois proteste chaque fois auprès de la Commission Ministérielle d'armistice, mais ses protestations restent sans réponse. Ce silence est d'autant plus dangereux que les Roumains essaient de justifier leurs actes de violence en prétendant qu'ils sont soutenus par le Commandant en Chef des troupes françaises d'occupation, le Général Berthelot.

Il suffira de citer ici quelques exemples.

La Commission Ministérielle à Monsieur le Lieutenant-colonel Vix.

N° 8191918. 23 XII.

Le Baron Horvath, Chef de Section du Commissariat Général de Kolozsvár rapporte par téléphone .....<sup>1</sup>

2/ L'occupation a un caractère purement militaire. Elle ne fait au point de vue militaire ou administratif aucune distinction entre les territoires situés au Sud ou au Nord de la ligne de démarcation.

N° 1766/1919 27 I.

Je viens de recevoir le télégramme suivant:

„J'ai l'honneur de vous informer que l'inspecteur Jenő Sebő, Chef de gare de Lupony [Lupény] a été assommé à coups de bâtons par les Roumains, à la suite de quoi il vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie. Suivant nos informations, il vient d'être dirigé sur Nagyszeben. Nous vous prions de prendre immédiatement des mesures pour que notre chef de gare soit mis en liberté et transporté à Budapest.

Signé: Vászonyi m.p.”

Nous vous prions, Monsieur le Lieutenant-Colonel, de bien vouloir faire en sorte qu'il ne soit fait aucune difficulté au transfert dudit chef de gare à Budapest.

N° 1771/1919 30 I.

D'après un rapport télégraphique adressé au Commissaire du Gouvernement à l'Office des Charbon, les Roumains ont, dans la houillère de Vulona, fusillé l'ingénieur Westhof et administré la bastonnade à l'ingénieur en chef Peci.

Nous croyons qu'il est inutile d'ajouter de commentaires à ces faits révoltants.

N° 1344/1919 18 I.

Le Général Roumain Nicolescu a déclaré que l'occupation prévue par la Convention Militaire n'est qu'une mesure destinée à maintenir l'ordre public et qu'elle ne préjuge en rien des limites des futurs États. Mais le même Général a déclaré que lui, c'est-à-dire l'armée Roumaine était dépositaire de tout le pouvoir et que, dans la situation actuelle, les dispositions du code militaire l'emportaient sur toute autre loi ou Convention. Les Roumains font des déclarations les plus variées mais ils se conduisent, en réalité, comme s'ils étaient définitivement établis dans le pays.

<sup>1</sup> Le point 1/ ne figure pas.

Rapport du Chef de gare de Nagyvarad à la Direction du Chemin de fer d'État.

N° 151/1919 28 1.

„Le garde-voie N° 47 a reçu des coups de couteau aux bras et au ventre. On a mis du sel dans ses blessures et on les a refermées. Il a été suspendu dans les lieux d'aisance la tête en bas. On a insulté les employés de la gare de Kissebes et de Csucs. Nous apprenons ces nouvelles par le personnel de Kissebes qui s'est sauvé sur l'ordre de l'autorité militaire. Butyka, chef de gare.”

Nous pourrions multiplier les citations. Nous nous bornerons à mentionner un fait caractéristique qui c'est passé à l'occasion de la grève générale de Transylvanie. Il est à remarquer que des employés et des ouvriers de nationalité roumaine ont participé à ce mouvement, qui était dirigé contre les Autorités imposées par la Roumanie. Aux mines de Petrozsény, les troupes chargées de rétablir l'ordre sont allées jusqu'à employer des canons contre les grévistes dont plus de la moitié étaient de nationalité roumaine. Ceux-ci n'ont repris le travail qu'à la condition qu'une partie du charbon exploité fut dirigée vers la Hongrie.

### III.

Le Gouvernement Hongrois a fait demander à Paris par l'intermédiaire de la Commission française d'armistice que l'on permit de faire en Hongrie des élections générales pour l'Assemblée Nationale. Le Gouvernement a reçu une réponse négative sous ce prétexte que des élections entreprises en ce moment pourraient provoquer de graves désordres intérieurs. Cette réponse ne nous est pas parvenue directement de Paris, mais par l'intermédiaire du Général Henry, Chef de l'armée de l'Est. Une semblable mesure est en contradiction avec la politique anti-bolchéviste de l'Entente. Après une révolution, c'est seulement l'Assemblée nationale qui peut poser les fondements d'un ordre nouveau. Si l'on nous met dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Nationale, il ne nous restera plus qu'à convoquer à nouveau l'ancien Parlement germanophile qui était en majorité favorable au parti Tisza et qui porte une si lourde responsabilité dans la guerre. Si le pays se refuse à reconnaître ce Parlement, il est fatal qu'en l'absence d'autorités constituées, on voit se former des Soviets, des Conseils de Soldats, d'ouvriers et de paysans.

Le Gouvernement ne peut se maintenir sans contrôle. Il est, d'autre part, nécessaire pour les Alliés que le Gouvernement qui signera la paix représente exactement la volonté populaire.

### IV.

En ce qui concerne les revendications des divers États voisins, le Gouvernement Hongrois a accepté, comme l'aurait fait sans doute l'Assemblée Nationale, le principe de libre disposition des peuples. Il faut, par conséquent, donner à toutes les nations vivant sur le territoire de l'ancien Royaume de Hongrie la possibilité de faire usage de ce droit. Il

faut pour cela organiser un plébiscite. La liberté du vote ne pourra être garantie que par les troupes de Puissances qui n'auraient aucun intérêt ni en Hongrie, ni en Europe, c'est-à-dire par des troupes neutres ou américaines.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, ff. 243-247.

## 213

M. BÖHM, MINISTRE DE LA GUERRE HONGROIS AU LIEUTENANT-COLONEL  
VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. N° 5308/1919.

*Budapest, 5 mars 1919.*

En rapport de mes pourparlers faits aujourd'hui avec le représentant de Monsieur le Lieutenant-Colonel, j'ai l'honneur de vous faire part de la traduction de cette communication, laquelle a été transmise de la part des troupes Roumaines à nos postes avancés à Iloba<sup>1</sup> le 20 Février 1919 à 14 heures.

„Le commandant des troupes Roumaines de Nagybania [Nagybánya] — au commandant des troupes hongroises à Szinervaralja [Szinérvár].

En accord des ordres supérieurs adressés à moi, je prie de vouloir bien prendre des mesures que les troupes sous votre commandement se retirent 10 klm derrière la ligne de démarcation, en laissant librement une zone neutrale de la latitude de 10 klm.

Il est mis en vue que en cas de ne pas obéir de ces mesures, nous serons obligés de mettre sous bombardement les villages au delà de la ligne de démarcation, sous protection desquelles les troupes hongroises tirent sur nos postes et sur les villages placés sur nos territoires. De même nous prendrons des mesures rétrospectives contre les familles des officiers domiciliantes sur nos territoires. Nous attendons la réponse en 24 heures dès la reddition.”

Agréez Monsieur le Lieutenant-Colonel, l'expression de ma considération la plus distinguée.

AG.20N525 c/102. d/5.

<sup>1</sup> Le 6 mars 1919, le Lieutenant-Colonel Vix précisa que:

"Iloba est situé entre Nagybania et Satmar Nemeti. Les journaux de Budapest signalent des combats dans la région d'Iloba et prétendent que les postes hongrois y ont été attaqués.

Le Capitaine de Troisimonts va aller faire une tournée dans cette région et examinera cette question."

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 7026/3.

*Constantinople, 5 mars 1919.*

I. Vous communiquez télégramme 2.138B.S./3 du 1er Mars<sup>1</sup> que je reçois de Paris. Dans séance 26 février conférence de la Paix dans but d'éviter tout conflit entre Roumains et Hongrois susceptible gêner ses travaux actuellement en cours a décidé qu'il convenait de créer entre Roumains et Hongrois une zone neutre libre de toute troupe roumaine ou hongroise mais dont points importants devraient être occupés par troupe interalliée. Environ deux bataillons avec quelques cavaliers ou un régiment de cavalerie qui aurait mission d'assurer maintien bon ordre tranquillité dans cette zone avec concours au besoin commission interalliée qui serait plus spécialement chargée des divers contrôles administratifs administration territoire restant soumise aux conditions fixées par armistice. Cette zone sera délimitée ainsi que suit: Limite boisée ou roumaine, grand route Arad à Nagisalonga [Nagyszalonta], de là voie ferrée Groswarden, Nagikaroli [Nagykároly], Satmarnémet [Szatmárnémeti]. Toutes les localités mentionnées seront exclues de occupation militaire par Roumains susceptible ainsi que voie ferrée être utilisée par troupes roumaines et habitants sous contrôle allié point de vue besoin économique. Limite septentrionale Scamos [Szamos]. Limite occidentale partout Cheus [Theiss?] à 5 N.O. de Vasaronameni [Vásárosnamény] passant ensuite à 5 km. ouest Debrecin, à 3 km. ouest Devavanya, ouest Giorna, à 5 km. ouest Oroshaya [Orosháza], Hodmedo-Varsarhely [Hódmezővásárhely], Szegedin. Limite méridionale ligne rivièrè Maros, Arad, Szeged, étant occupé par troupes alliées à l'exclusion troupes roumaines et Hongroises.

II. Doit prescrire mesure nécessaire à l'exécution de cette décision. Ne prendre aucune mesure avant mes instructions. Prière accuser réception.

III. Envoyez-moi dès que possible vos propositions. À mon avis résultat peut être atteint par

(a) — Création d'un commandement de la zone neutre, également régler d'après vos directives mouvements des troupes hongroises et roumaines limites fixées et de s'opposer ensuite à toute violation. Général de Gondrecourt me semble qualifié pour cette mission.

(b) — Mise à la disposition de ce commandement de 2 bataillons et 2 escadrons de cavalerie dans le but d'assurer garde immédiate des missions officiers chargés par Commandant de la zone neutre de surveiller mouvements combinés troupes hongroises et roumaines.

(c) Je n'ai pas actuellement d'officiers disponibles; ai adressé demandes Paris; prélevez en attendant satisfaction, choix nécessaires sur division en réserve.

IV. Général Commandant zone neutre fixera d'abord mouvements à exécuter par unités hongroises puis seulement lorsque ceux-ci seront terminés mouvements vers ouest des troupes roumaines qui ne devront sous aucun prétexte avant ordre qu'il donnera en mon nom.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 202.

V. J'ai prévenu Général Berthelot de cette décision; spécifiant en particulier que vous étiez seul chargé par moi de toutes relations avec hongrois, celle-ci devant seulement avoir lieu par votre intermédiaire et que par suite mission Armée du Danube ne devait être envoyée dans zone neutre.

VI. pour faciliter exécution de ces mesures j'autorise relève de la 11° D.I.C par la 17° D.I.C. dont deux bataillons seront dans zone neutre.

VII. Prière accuser réception.

AG.20N527 c/105. d/2.

215

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2015/2B.

*Belgrade, 5 mars 1919.*

I. Votre télégramme N° 7.026/3<sup>1</sup> limite au Nord par le Szamos à partir de Zatmarnemeti [Szatmárnémeti] et le Theiss jusqu'à 5 kil. N.O. de Vasaro Nameny [Vásárosnamény] — zone neutre de Hongrie à faire évacuer par Roumains et Hongrois.

II. Cette limite Nord laisse entre elle et la frontière hongroise des Karpathes une zone libre où aucune ligne d'arrêt n'est imposée à Hongrois et Roumains et où par conséquent ils seraient libres de continuer hostilités.

III. Si on veut mettre fin à difficultés actuelles, il est indispensable que sinon zone neutre, tout au moins ligne d'arrêt soit prolongée de Zatmarnemeti à la frontière des Karpathes.

IV. Vous demande me faire connaître d'urgence solution donnée à cette question. De cette solution dépendent en effet, dispositions que dois prendre pour exécution mission qui me serait confiée.

AG.20N498 c/76. d/4.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 214.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1.981/2B.

*Belgrade, 6 mars 1919.*

I. Vous accuse réception des télégrammes 7.026/3-773<sup>1</sup>/774 et 775<sup>2</sup>. Aie demandé répétition de 772<sup>3</sup> parvenu indéchiffrable.

II. J'étudie l'occupation de la zone de Hongrie sur bases suivantes.

A) — Commandement — Général de Gondrecourt

B) — État-Major constitué par mes soins jusqu'à l'arrivée des Officiers que vous avez demandés à Fiume.

C) — Occupation:

1 Régiment 17° D.I.C.

1 ...<sup>4</sup> chasseurs d'Afrique

5° Escadron de spahis marocains

2° Section Auto-Canons

11 Section Auto-mitrailleuses.

En outre le 210° régiment d'infanterie déjà à Szeged et 2 Compagnie de la 17° D.I.C. enverra à Arad garderont le sud quadrilatère et seront bien placés pour servir de réserve en cas de nécessité.

III. L'occupation sera réalisé par phases successives

a) Retrait des Hongrois

b) Prise de possession par les Français de la zone neutre.

c) Avance des Roumains.

IV. La surveillance du quadrilatère sera exercée sur tout le pourtout de ce façon que toute violation de frontière soit immédiatement signalée.

V. Il est indispensable pour me permettre de mener bien cette opération délicate que comme vous en avez d'ailleurs donné d'ordre, les troupes Roumaines ne franchissent la ligne qu'elle tiennent actuellement sous aucun prétexte.

VI. Comme vous m'en donnez la faculté, je vais faire exécuter le changement des 11° et 17° D.I.C. de façon à pouvoir utiliser un des régiments de la 17° D.I.C. dans la zone neutre Hongroise sans l'éloigner par trop de sa D.I. Le commandement de la zone française du Banat sera de cette façon assuré par le Général Pruneau.

VII. Je ne prendrais aucune mesure d'exécution avant appréation des propositions ci-dessus.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 214.

<sup>2</sup> Documents non reproduits.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Mot illisible.

En outre je vous soumettrai incessamment [sic] des propositions au sujet de la façon dont je présente au gouvernement Hongrois l'ordre d'évacuation de la zone envisagée et des mesures que je pourrais être amené à prendre en cas de fin.

AG.20N498 c/76. d/4.

## 217

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES TCHÉCOSLOVAQUES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 7 mars 1919.

Le Général LE ROND (*France*) propose à la Sous-Commission de continuer l'étude des frontières de la Tchéco-Slovaquie avec la Hongrie.

Il rappelle que la Sous-Commission a deux importantes questions à résoudre: d'une part, la question de l'île de la Grande Schütt; d'autre part, la question du chemin de fer dans la région Est de Satoralja. En outre, pour répondre au désir exprimé par la Délégation américaine, il faudra chercher, partout où on le pourra, à retrancher du territoire tchéco-slovaque le plus grand nombre possible de populations magyars.

Le Général Le Rond ne croit pas nécessaire d'insister sur l'importance économique que présente pour les Tchéco-Slovaques la possession de l'île de la Grande Schütt. M. Benes a exposé, devant la Sous-Commission<sup>2</sup>, la nécessité où se trouve son pays de disposer des débouchés du Vag et de la Morava: il s'agit là, pour l'avenir de la Tchéco-Slovaquie, d'une question vitale. Le seul obstacle à cette solution, c'est la présence, dans l'île de la Grande Schütt, de 60.000 Magyars.

Le Général Le Rond est d'ailleurs persuadé que la Délégation américaine est prête à examiner à nouveau la question de la Grande Schütt, s'il est possible de restituer à la Hongrie, sur d'autres points, une certaine quantité de Magyars.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) répond qu'il attache beaucoup plus importance à l'île de la Grande Schütt qu'au chemin de fer de Satoralja, et qu'il serait par suite plus disposé à faire un sacrifice du côté de l'Est que du côté de l'Ouest.

M. NICOLSON (*Empire britannique*) déclare qu'il attache une grande importance au chemin de fer de Satoralja, mais une importance égale à l'île de la Grande Schütt. Par contre, il insisterait moins pour le maintien de la frontière dans la région comprise entre le Danube et le Sajo.

Le Général LE ROND (*France*) fait observer que c'est donc de ce côté qu'il faut chercher les éléments d'une solution, et il demande au Délégué britannique s'il a trouvé entre le Danube et le Sajo le moyen de réaliser des «économies» de populations magyars.

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 14 heures, sous la présidence du Général le Rond, avec la participation de MM. Seymour, Dulles, Nicolson, Stranieri, le Major Johnson et le Capitaine Romagnoli.

<sup>2</sup> Voir document reproduit ci-dessous N° 209.

M. NICOLSON (*Empire britannique*) répond qu'il est tout disposé à chercher un terrain d'entente sur les bases indiquées par le Général Le Rond. Mais il craint qu'il soit difficile d'arriver sur cette question à l'unanimité, et il suggère de demander à M. Benes lui-même quel serait le sacrifice qui lui paraîtrait le moins coûteux pour la vie et l'avenir économique de l'État tchéco-slovaque.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) demande au Délégué britannique quel est la ligne qu'il propose de soumettre à M. Benes, et quelle serait la compensation si on donnait aux Tchéco-Slovaques Satoralja et la Grande Schütt.

M. NICOLSON (*Empire britannique*) répond qu'il accepterait n'importe quelle ligne: la ligne de l'Eipel ou même une ligne plus au Nord. Le gouvernement tchéco-slovaque indiquerait lui-même quelles sont ses préférences.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) se demande s'il convient de mettre M. Benes au courant des débats de la Sous-Commission.

M. NICOLSON (*Empire britannique*) répond qu'il ne serait pas nécessaire de lui donner des précisions. On pourrait, par exemple, lui demander si la question des communications directes entre Kassa et Presbourg est, à ses yeux, plus importante que celle de la Grande Schütt et de Satoralja.

Le Général LE ROND (*France*) résume le débat.

La sous-Commission se trouve, à l'heure actuelle, en présence de trois questions: 1° les débouchés économiques de la Moravie et de la Slovaquie: c'est la question de la Grande Schütt; 2° la liaison entre le pays des Ruthènes de Hongrie et la Slovaquie: c'est la question de Satoralja; 3° la jonction de la Slovaquie supérieure avec le Danube: c'est la question du chemin de fer de l'Eipel.

Si l'on demande aux Représentants du Gouvernement tchéco-slovaque d'indiquer eux-mêmes le sacrifice qu'ils peuvent consentir, il est probable qu'ils répondront qu'ils n'en peuvent consentir aucun. Ils expliqueront que la Grande Schütt est indispensable à la vie économique de la Moravie et de la Slovaquie; que le chemin de fer de l'Eipel ne peut être remplacé, puisque, au Nord, on trouve un massif montagneux qui ne permet pas le passage de voies ferrées transversales, et, enfin, que la ligne de Satoralja est la seule jonction entre la Slovaquie et la Ruthénie.

En ce qui concerne cette dernière ligne, le Général Le Rond fait remarquer qu'elle constitue la seule jonction actuelle, mais qu'il n'y a pas de difficulté d'ordre pratique qui s'oppose à la construction d'un tronçon entre Munkács, Vajan [Vaján] et un point quelconque dans les environs de Töketerebes.

Il fait connaître qu'il serait heureux d'avoir, sur ces différents points, l'avis de la Délégation italienne.

M. STRANIERI (*Italie*) répond qu'il serait d'avis de poser la question à M. Benes dans les tenues indiqués par la Délégation britannique.

Le Général LE ROND (*France*) déclare qu'à son avis, la ligne de Satoralja à Csap est momentanément indispensable, mais non pas définitivement, car elle pourrait être doublée, dans la suite, par une ligne passant plus au Nord, tandis que la possession de l'île de la Grande Schütt et celle du chemin de fer de l'Eipel représentent, pour les Tchéco-Slovaques, des nécessités qui persisteront toujours. Pour la Grande Schütt, c'est la nature même qui l'a faite, et quant au chemin de fer de l'Eipel, il est clair qu'on pourra difficilement, en raison de la configuration géographique de la région, le remplacer par une voie ferrée passant plus au Nord.

Le Général LE ROND indique, qu'il est tout disposé à faire des sacrifices, mais il ne lui paraît possible d'en faire ni sur la question de la Grande Schütt, ni sur celle du chemin de fer de l'Eipel.

Dans la région de l'Eipel, en particulier, il est nécessaire que le chemin de fer tout entier reste en territoire tchéco-slovaque. Cette solution lui paraît d'autant plus s'imposer que, de l'autre côté, il y a une ligne qui dessert parfaitement bien la Hongrie: la ligne de Budapest à Miskolcz. Tout ce qu'il peut donc faire, c'est de proposer que la frontière, tout en laissant entièrement en territoire tchéco-slovaque le chemin de fer depuis le Danube jusqu'à la jonction près de Putnock, serre ce chemin de fer au plus près, de manière à gagner une dizaine de kilomètres sur le tracé primitivement adopté.

Cette suggestion n'est peut-être pas très satisfaisante au point de vue géographique, mais il y a là une solution politique à trouver, et le Général Le Rond déclare qu'il est prêt à y souscrire pour arriver à une entente.

Le Major JOHNSON (*États-Unis d'Amérique*) propose une solution qui n'est certes pas excellente, mais qui permettrait peut-être à la Sous-Commission de sortir de la difficulté. Elle consisterait à internationaliser la ligne de l'Eipel, au moins pendant quelques années. Cette internationalisation permettrait à la Tchéco-Slovaquie et à la Hongrie de se servir simultanément du chemin de fer, pendant qu'on construirait les lignes, nécessaires pour établir une jonction plus au Nord.

La frontière serait, dans ce cas, déterminée par la ligne de l'Eipel.

Le Général LE ROND (*France*) répond qu'il serait beaucoup plus préparé à envisager cette solution pour la ligne de Satoralja—Csap qui est sensiblement plus courte. La construction d'une voie ferrée de Munkács à Ungvar et d'Ungvar à Kassa ne présente pas de difficulté particulière, tandis qu'il n'en est pas de même pour une ligne au Nord de l'Eipel. De plus, dans la vallée de l'Eipel, les routes franchissent à plusieurs endroits la rivière, et la frontière, si elle suivait le lit de la rivière, devrait les couper chaque fois.

Le Général LE ROND ajoute, enfin, que pour le court tronçon Satoralja—Csap, l'administration serait très simple: il suffirait d'avoir une administration à Satoralja et une autre à Csap, tandis que pour la ligne de l'Eipel, la question serait beaucoup plus compliquée.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare qu'il est tout à fait de l'avis du Général Le Rond. Mais il faut considérer qu'à Satoralja, il n'y a que 24.000 Magyars, tandis que l'île de la Grande Schütt en contient 90.000.

Le Général LE ROND (*France*) répond qu'il lui paraît difficile de séparer, dans la basse vallée de l'Eipel, qui est très étroite, une rive de l'autre.

Le chemin de fer de l'Eipel a d'ailleurs, pour la Tchéco-Slovaquie, une importance toute particulière, car il dessert la région minière de Korpona et celle de Kokova. Pour le Général Le Rond, cette ligne de chemin de fer est indispensable à la vie de la vallée de l'Eipel.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que, se basant sur la théorie exposée par le Général Le Rond, et d'après laquelle la vallée de l'Eipel forme un tout, il propose de donner cette vallée tout entière aux Hongrois et de faire passer la frontière plus au Nord.

Le Général LE ROND (*France*) répond que cette solution lui paraît présenter de graves inconvénients pour la haute vallée de l'Eipel qui se trouverait ainsi privée de son débouché sur le Danube.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) demande au Général Le Rond si la question de Satoralja et celle de la Grande Schütt ne compensent pas, à son avis, la vallée de l'Eipel.

Le Général LE ROND (*France*) répond qu'il n'attache pas à la question de Satoralja une importance très considérable au point de vue de l'avenir de la Tchéco-Slovaquie. La question n'a qu'un intérêt immédiat. Ce que propose le Dr. Seymour, au contraire, c'est un rétrécissement considérable et définitif de l'État tchéco-slovaque. Avec le tracé qui avait été primitivement arrêté, la largeur de la Tchéco-Slovaquie, en cet endroit, n'était déjà que de cent quarante kilomètres environ. Si l'on adoptait la proposition du Dr. Seymour, cette largeur se trouverait réduite de près de moitié.

M. NICOLSON (*Empire britannique*) est également d'avis de ne pas rétrécir le territoire tchéco-slovaque en cet endroit. Après mûre réflexion, le Délégué britannique accepterait, à la rigueur, de céder sur la question de Satoralja, sous condition d'internationaliser la ligne; mais il ne lui paraît pas possible de céder sur la vallée de l'Eipel.

Le Général LE ROND (*France*) dit qu'il lui paraît que la Délégation américaine n'est pas seulement inquiète du nombre des Magyars qui pourront être inclus dans la Tchéco-Slovaquie: elle semble appréhender également le voisinage de cette frontière par rapport à Budapest. Il propose à la Sous-Commission une solution transactionnelle qui lui paraît de nature à apaiser toutes ces inquiétudes; elle consisterait à faire passer la frontière, d'une façon générale, à un mille au Sud du chemin de fer. Le tracé laisserait aux Tchéco-Slovaques le libre emploi du chemin de fer qui dessert le massif d'Osztrovszki-Hegyseg, et, d'autre part, les Hongrois auraient, pour assurer leurs communications avec l'Eipel, la libre disposition des trois lignes de chemins de fer qui traversent la région Nograd—Salgo—Tarjan.

Avec ce tracé, on écarterait toute idée d'agression de la part des Tchèques contre les Hongrois, et on restituerait à la Hongrie environ 80.000 Magyars, alors que, dans l'île de la Grande Schütt, il y en a de 60.000 à 80.000.

M. DULLES (*États-Unis d'Amérique*) demande si l'arrangement international dont il a été question tout à l'heure pour Satoralja ne serait pas possible également pour le chemin de fer de la vallée de l'Eipel.

Le Général LE ROND (*France*) répond que l'application de ce régime serait très facile pour la ligne Satoralja—Csap qui est une ligne courte, mais le serait beaucoup moins pour la ligne de la vallée de l'Eipel qui est longue, et qui, de plus, a des jonctions.

Le Général LE ROND tient à faire remarquer que le tracé qu'il propose écarterait toute menace contre Budapest, puisque les Tchéco-Slovaques seraient ramenés dans la vallée de l'Eipel et que les Hongrois tiendraient les crêtes.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) pose la question suivante: si la Délégation américaine cédait à la Délégation britannique sur la question de Satoralja, et à la Délégation française sur celle de la Grande Schütt, les Délégations française et britannique accepteraient-elles la ligne de l'Eipel, telle qu'elle a été indiquée par la Délégation américaine?

Le Général LE ROND (*France*) demande à bien préciser les termes de cette proposition. Il serait entendu que la jonction à l'Est de Satoralja serait en territoire tchéco-slovaque, la ville même de Satoralja-Ujhely en Hongrie, la ville de Csap en Tchéco-Slovaquie, la jonction au Sud en Hongrie.

Pour l'île de la Grande Schütt, il serait entendu que la frontière serait le thalweg du grand Danube, depuis l'embouchure de la Morava jusqu'à l'Eipel.

En ce qui concerne enfin l'Eipel, le tracé suivrait le lit de la rivière de l'Eipel jusqu'au Sud de Losoncz et s'en détacherait pour rejoindre le tracé précédemment indiqué.

Il resterait encore à fixer la frontière à partir du Sud de Losoncz dans la direction de l'Est. La ligne pourrait être ainsi déterminée: descendant du Sud de Losoncz, elle passerait au Sud de la bifurcation du chemin de fer de Salgo-Tarjan à Losoncz, d'une part, et à Rimaszombat, d'autre part, puis atteindrait la cote 628 et suivrait la ligne de crête secondaire pour arriver sensiblement en ligne droite à l'Ouest de Putnok, en laissant la jonction de Borsod-Nadasd en territoire hongrois.

Le Général LE ROND déclare qu'en ce qui concerne la Délégation française, elle est prête à accéder à la ligne proposée par la Délégation américaine, sous les conditions suivantes destinées à faciliter le fonctionnement du chemin de fer de l'Eipel:

«La voie ferrée qui suit la vallée de l'Eipel (Ipoly) entre Losoncz et Csata, ainsi que les jonctions de cette voie ferrée avec les voies ferrées situées au Nord et au Sud, devront être gérées soit le contrôle des Alliés, de manière à en assurer le libre emploi par les États voisins intéressés, pendant le temps nécessaire à la construction des tronçons destinés à créer une ligne continue sur la rive droite de l'Eipel en territoire tchéco-slovaque.»

Le Général LE ROND (*France*) propose qu'un protocole analogue soit établi pour la partie de la voie ferrée qui va de Torna à Putnok par le Nord de Miskolcz. Ce protocole pourrait ainsi rédigé:

«La voie ferrée allant de Torna, par la vallée de la Bodva, jusqu'à la jonction à 3 milles au Nord de Miskolcz, et la voie ferrée remontant de cette jonction la vallée du Sajó jusqu'à la jonction avec la ligne de Pelsőcz, devront être gérées sous le contrôle des Alliés, de manière à en assurer le libre emploi par les États voisins intéressés, pendant le temps nécessaire à la construction sur territoire tchéco-slovaque du raccordement de la ligne Kassa—Torna avec la ligne de la vallée du Sajó.»

Le Général LE ROND demande aux Délégués américain, britannique et italien s'ils acceptent le tracé ci-dessus indiqué, avec l'addition des deux protocoles.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) répond qu'il accepte en vue de réaliser l'unanimité.

M. NICOLSON (*Empire britannique*) déclare que la Délégation britannique accepte également.

M. STRANIERI (*Italie*) fait savoir que la Délégation italienne est également d'accord.

Le Général LE ROND (*France*) déclare qu'en conséquence la frontière avec la Hongrie est acceptée dans son ensemble.

Il propose de la préciser immédiatement dans un protocole qui pourrait être rédigé comme suit:

«Du confluent de la Morava au confluent de l'Eipel:

«Le thalweg du grand Danube, laissant l'île de la Grande Schütt aux Tchéco-Slovaques;

«Entre le Danube et le Sajó:

«Le thalweg de l'Eipel jusqu'à un point situé au Sud—Sud-Ouest de Losoncz, puis une ligne courant vers le Sud-Est et venant franchir le chemin de fer de Salgo-Tarjan exactement au Sud de la bifurcation des chemins de fer de Salgo-Tarjan à Losoncz et à

Rimaszombat; puis une ligne de crête secondaire touchant la cote 628; de là, une ligne se dirigeant vers le Nord-Ouest, franchissant le Sajo, puis la voie ferrée entre les deux bifurcations de la ligne de Pelsőcz et de celle de Borsod-Nadasd;

«*Entre le Sajo et l'Ung:*

«La ligne définie dans une précédente réunion qui laisse la ville de Satoralja en Hongrie, la bifurcation qui est à l'Est en Tchéco-Slovaquie;

«*Entre l'Ung et la Theiss:*

«Une ligne courant à un mille au Sud de la voie ferrée Satoralja—Csap, et laissant Csap sur le territoire ruthène et la bifurcation qui est au Sud sur territoire hongrois;

«*À l'Est de la Theiss:*

«La frontière précédemment définie.» (*Assentiment.*)

Le Général LE ROND (*France*) propose à la Sous-Commission de désigner un Sous-Comité qui sera chargé de préciser, sur une carte à grande échelle, le tracé de la frontière. Il s'agit d'un travail d'ordre militaire, et chaque Délégation pourrait s'y faire représenter par un officier. (*Assentiment.*)

La séance est levée à 16 heures 50.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 48. Commission des Affaires Tchécoslovaques

## 218

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>1</sup>

D. Sans N<sup>o</sup>

Paris, 7 mars 1919.

LE PRÉSIDENT fait connaître qu'il reçoit chaque jour, du côté serbe aussi bien que du côté roumain, des protestations violentes et contradictoires contre un partage éventuel du Banat. Les Serbes déclarent qu'il n'y aura pas de paix possible si les villes serbes de Fehertemplom et Versecz ne leur sont pas attribuées. Les Roumains jurent que, si on leur refuse le Banat dans ses frontières naturelles, la révolte du sentiment national dans leur pays renversera le Ministère et fera triompher le bolchevisme: le Président croit devoir informer la Commission de ces démarches, qui ne sont d'ailleurs pas inattendues.

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Tardieu, avec la participation de MM. Day, Seymour, Sir Eyre Crowe, MM. Leeper, Laroche, de Martino, le Comte Vannutelli Rey, le Major Johnson, le Capitaine Perrin, le Lieutenant-Colonel Cornwall, M. Palairat, le Général Le Rond, MM. de Martonne, Aubert, de Saint-Quentin, le Comte Vinci et le Général Cavallero.

LE PRÉSIDENT prie le Général Le Rond de communiquer les conclusions de la Sous-Commission chargée d'établir le tracé de la frontière roumaine.

Le Général LE ROND (*France*) expose que la Sous-Commission avant étudié la frontière depuis le Dniester jusqu'au Maros est arrivée à un accord unanime. Le trace qu'elle a arrêté sur la carte anglaise au 1:1.000.000 sera précisé par une Sous-Commission composée d'un représentant militaire pour chaque Délégation. Il suit le cours du Dniester jusqu'au coude en aval du confluent du Sereth. Il se dirige ensuite suivant une ligne sensiblement Est-Ouest qui atteint la pointe Nord du lac Kissileu; il tourne au Sud, suit le thalweg de ce lac et la rivière qui sert de déversoir dans le Pruth; il passe à l'Ouest de Dracznets, suit la ligne de crête Est Ouest entre Pruth et Sereth et la ligne de crête Nord Sud entre Sereth et Czeremosz; il arrive aux Karpathes à la cote 1655; il suit une ligne de crête Est Ouest jusqu'au Nord de Marmaros-Sziget; laissant la voie ferrée Marmaros-Sziget, Petrovo en territoire roumain. Il suit la ligne de crête de la Batar, l'affluent de la Tisza dont le confluent est près de Tisza-Ujlak, puis la Tisza en aval de cette ville.

Le tracé de la frontière devra permettre une jonction de la voie ferrée d'Halmi avec la voie ferrée située sur le territoire des Ruthènes de Hongrie allant de Csap à Huszt. Le point précis près de Tisza-Ujlak sera fixé en conséquence.

Le tracé redescend ensuite sensiblement Nord Sud et s'incurve vers le Sud-Ouest de façon à passer à un kilomètre au Sud de Csenger, puis au Nord de Nagy-Karoly et ensuite à Nagy-Szalonta. Il sera sensiblement parallèle à la voie ferrée dont il se tiendra à une distance moyenne de 3 kilomètres dans le but de permettre l'établissement sur cette voie ferrée de toutes gares de triage, etc. Le tracé définitif sera fixé par la Sous-Commission.

La ligne passe ensuite à l'Est de Gyula. Il avait été entendu primitivement que les Roumains seraient amenés à faire une jonction entre Kisjeno et Nagy-Szalonta. Bien n'est changé à ce point de vue, non plus qu'au tracé de la frontière, qui court vers le Sud-Ouest pour venir aboutir à l'Ouest de Nagylak en territoire roumain, la voie ferrée restant en territoire hongrois. Le point d'aboutissement sur le Maros est le confluent de la rivière qui passe à Csanad-Palota.

En réponse, à une question du PRÉSIDENT, le Général LE ROND (*France*) précise que Battonya, Dombegyhaz et Kevertmes sont laissés à la Hongrie.

LE PRÉSIDENT complète les indications qu'il a données au début de la séance en faisant connaître qu'au dire des Serbes le chemin de fer de Temesvar au Danube serait une vieille ligne, mal outillée et dépourvue d'intérêt.

Le Général LE ROND (*France*) pense qu'il eût été peut-être politique de refuser Versecz et Fehertemplom à la Roumanie, en lui donnant une compensation ailleurs, car Versecz en particulier est une vieille ville de traditions serbes.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) communique à la Commission le texte officiel du tracé que la Délégation italienne a proposé pour la frontière Nord de Transylvanie:

Le tracé proposé par la Délégation italienne soit la ligne de faite des Karpathes depuis la cote 1655 en direction N.O. jusqu'à 3 kilomètres environ à l'Est du point où le chemin de fer Munkacs—Stryj traverse la ligne susdite. Il continue ensuite en direction Sud, suivant la ligne de partage des eaux entre les vallées de Nagy-Ag et de la Borzsa jusqu'à la cote 879 où il atteint directement Tisza-Ujlak sur la Tisza.

Le Comte VANNUTELLI REY donne ensuite lecture d'une déclaration que la Délégation italienne croit devoir faire pour expliquer sa décision au sujet de la frontière occidentale de Transylvanie:

En ce qui concerne le tracé de la frontière magyaro-roumaine, depuis Tisza-Ujlak jusqu'aux environs de Nagy-Varad, la Délégation italienne, renonçant à sa proposition primitive de laisser à la Hongrie les villes de Szatmar-Nemeti et Nagy-Karoly, dont la population est en majorité magyare, déclare adhérer au tracé sur lequel les trois autres Délégations sont tombées d'accord, cela en hommage au principe formulé par la Commission, que toute ligne de chemin de fer essentielle à la vie économique et à la sécurité stratégique d'un État doit nécessairement être incluse dans le territoire de cet État, même si elle traverse, sur une partie de son parcours, une zone de pays habitée par des populations allogènes.

LE PRÉSIDENT donne acte à la Délégation italienne de ses deux déclarations qui seront inscrites au procès-verbal.

La Commission décide que la Sous-Commission sera chargée également de rédiger le tracé de la frontière dans le Banat.

LE PRÉSIDENT croit que la Commission devra dans son rapport exprimer son avis sur le plébiscite que Roumains et Serbes acceptent et réclament pour le Banat. Cet accord apparent des deux compétiteurs cache un désaccord profond, car les Roumains veulent un plébiscite d'ensemble et les Serbes un plébiscite par comitats.

La Commission décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa prochaine séance.

La Commission décide de confier à la Sous-Commission une étude préliminaire du dernier mémoire serbe relatif à la frontière Nord de la Yougo-Slavie.

La Commission s'ajourne au lundi 10 mars, à 9 heures 30.

La séance est levée à 11 heures.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves

## 219

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES TCHÉCOSLOVAQUES<sup>1</sup>

D. Sans N°

*Paris, 8 mars 1919.*

...  
LE PRÉSIDENT donne ensuite la parole au Général Le Rond pour exposer l'état des travaux de la Sous-Commission<sup>2</sup>.

LE PRÉSIDENT met aux voix le tracé proposé, qui est adopté.

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 16 heures 30, sous la présidence de J. Cambon, avec la participation de MM. Seymour, Dulles, Cook, Nicolson, Laroche, le Marquis Salvago Raggi, M. Stranieri, le Général Le Rond, le Major Johnson, le Capitaine Romagnoli.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 217.

Le Général LE ROND ajoute que, sur sa demande, la Sous-Commission a adopté un protocole concernant les voies ferrées qui se trouvent au voisinage de la frontière. Ce protocole pourrait être ainsi conçu<sup>1</sup>.

M. DULLES (*États-Unis d'Amérique*) propose d'ajouter après les mots «le libre emploi» ce membre de phrase: «par les États voisins intéressés».

Sir Joseph COOK (*Empire britannique*) demande s'il n'y aurait pas lieu d'introduire une clause obligeant les Tchéco-Slovaques à construire un raccordement dans un temps déterminé.

Le Général LE ROND répond qu'il y avait songé, mais qu'à la réflexion il y a renoncé. Au sortir de cette guerre, les conditions de main-d'oeuvre, de matériel et de transport seront telles qu'il lui paraît impossible d'imposer un délai pour la construction d'une voie ferrée.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) demande combien de kilomètres il faudrait construire.

M. NICOLSON (*Empire britannique*) répond qu'il s'agirait d'un tronçon de trente à cinquante kilomètres en pays relativement plat.

Après un échange de vues, la Commission décide d'ajouter aux deux protocoles précédents la clause suivante:

Les conditions du contrôle et de la durée du délai pendant lequel le libre emploi de la voie ferrée sera assuré également aux nations intéressées seront fixées par les Gouvernements alliés qui recevront mission d'exercer ce contrôle.

Le Général LE ROND tient à bien spécifier que l'insertion de cette clause n'obligera pas les Tchéco-Slovaques à construire un raccordement. On leur assure simplement la libre disposition du chemin de fer pendant tant d'années. Pendant ce délai, ils construiront ou ne construiront pas.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que le mot «contrôle» n'a pas la même signification en anglais et en français. Il s'agit ici d'exercer une surveillance et la traduction du mot «contrôle» en anglais sera «supervision».

Le texte des deux protocoles est ensuite mis aux voix et adopté avec la modification proposée.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) demande à la Commission de prendre une décision de principe au sujet des deux questions qui restent encore à régler: celle des Serbes de Lusace et celle du «couloir» destiné à faciliter les relations économiques entre la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie. Ces deux questions sont-elles de la compétence de la Commission ou de la Sous-Commission?

M. NICOLSON (*Empire britannique*) estime que la question des Serbes de Lusace doit être traitée par la Commission. En ce qui concerne le «couloir», la question qui se pose est de savoir si la liaison entre la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie doit être territoriale ou économique. La Délégation britannique est, en ce qui la concerne, opposée à la liaison territoriale.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) n'hésite pas à déclarer également que la Délégation américaine est hostile en principe à l'idée du «couloir».

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 217.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) fait remarquer que les Tchéco-Slovaques n'ont pas revendiqué, dans cette région, des territoires; ils ont simplement suggéré une solution territoriale qui faciliterait leurs communications avec la mer.

La Commission est, à son avis, parfaitement qualifiée pour trancher la question par l'affirmative ou par la négative.

M. LAROCHE (*France*) serait d'avis de rejeter la solution territoriale, mais d'émettre le vœu de voir donner à la question une solution économique.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) propose la déclaration suivante: «La Commission rejette la solution territoriale, mais décide de signaler à la Commission chargée de l'étude du régime international des ports, voies d'eau et voies ferrées la nécessité d'assurer, par des conventions spéciales, les communications économiques entre la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie.»

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

LE PRÉSIDENT propose de fixer la prochaine séance de la Commission au mardi 11 mars à 16 heures.

La Sous-Commission décide de se réunir le même jour à 9 heures 30.

La séance est levée à 18 heures 45.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 48, Commission des Affaires Tchécoslovaques

## 220

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 2021/2B.

Belgrade, 8 mars 1919.

*Primo.* - Conformément à prescriptions de Général C.A.A., j'ai prescrit à Mission Vix d'intensifier l'envoi déjà en cours par voie ferrée de Hongrie aux Polonais des armes et munitions provenant de l'Armée Mackensen.

*Secundo.* - Mission s'est entremise d'autre part, pour faire intervenir entre polonais et hongrois un accord qui a été signé le 5 et par lequel hongrois s'engagent à céder 20.000.000 de cartouches à polonais.

*Tertio.* - Un courant de transport constant a été organisé permettant expédition rapide d'armes et munitions à partir 5 Mars, mais frontières tchéco-slovaques hermétiquement fermées depuis une semaine par Gouvernement tchèque pour raisons financières arrêtent tous transports. Colonel Vix est intervenu de façon instante auprès Gouvernement tchèque et mission militaire française à Prague pour faire excepter le transport en cours de la mesure précitée, les mettant au courant de vos instructions et faisant valoir l'urgence. Il s'est heurté à refus formel. Transports ne pourront reprendre qu'à ouverture frontières le 10 Mars au plus tôt. Plusieurs trains restent embouteillés à frontière tchéco-slovaque. Je crois devoir vous en rendre compte directement vu l'urgence.

*Quarto.*- Cet incident n'est pas isolé. Toute action entreprise par moi met aux prises avec les différentes nationalités hongroises et alliées dont les intérêts sont contraires et le point de vue particulariste. Je peux faire plier généralement le gouvernement hongrois en observant une attitude énergique. Je n'ai pas le pouvoir de forcer les résistances des différents alliés. Il est indispensable pour obtenir quelque rendement dans mon travail et celui de la Mission de Budapest que le Haut Commandement impose sa volonté aux alliés.

AG.20N529

221

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE, AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>1</sup>

T. N° 2045/2B. Priorité opérations — Très urgent. *Belgrade, 9 mars 1919.*

Suite à télégramme N° 1981/2B du 6 mars<sup>2</sup>.

*Primo.*

Si le Gouvernement Hongrois accepte l'évacuation de la zone, l'occupation sera facile. S'il refuse, ce qui n'est pas impossible, il faut que l'Armée de Hongrie soit prête à lui imposer la volonté du Congrès de la Paix. Le meilleur moyen serait d'occuper la zone neutre militairement et de faire démonstration de monitors devant Budapest. (L'Amiral Toobridge [Troubridge] présenti [sic] est heureux de prêter son concours.) Il ne serait fait usage des armes qu'au cas où Hongrois commenceraient à tirer.

Dans un but d'intimidation, avant communiquer à Hongrie décision du Congrès de la Paix je transporterai 170 D.I.C. dans région Szegedin - Arad et la renforcerai par des éléments de la 110 D.I.C., en effectuant ces transports sous prétexte de changement des Deux D.I.

*Secundo.*

Pour donner plus de poids à la décision du Congrès de la Paix et pour donner à Colonel Vix plus de liberté d'action ultérieure, notification serait faite au nom des Alliés par Général de Gondrecourt qui donnerait 24 heures à Hongrie pour étude et notification des conditions d'évacuation par troupes hongroises des zones roumaine et neutre. Si Gouvernement Hongrois refuse principe de l'évacuation Général de Gondrecourt poserait ultimatum impliquant au bout de 24 heures retrait de Budapest de la Mission Vix et des Spahis marocains avec commencement d'exécution des mesures d'ordre militaire prévues pour l'occupation militaire de la zone fixée par le Congrès.

En cas d'opération, la conduite en serait laissée au Général Pruneau.

<sup>1</sup> La même copie a été envoyé au Général Henrys, au Général de Gondrecourt, au Lt-Colonel Vix, au Chef du 3<sup>e</sup> Bureau et au Capitaine Ameil.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 216.

*Tertio.*

La succession des évènements serait ainsi la suivante:

*1<sup>o</sup> Temps.*

- a/ Transport de la 17<sup>o</sup> D.I.C. sous prétexte de changement avec la 11<sup>o</sup> D.I.C.
- b/ Transport de 3 Groupes d'Artillerie lourde.
- c/ Envoi des monitors à Baja.
- d/ Arrivée du Général de Gondrecourt à Budapest.
- e/ Celui-ci laisse 24 heures de réflexion à la Hongrie.
- f/ Ultimatum de 24 heures impliquant le retrait de la mission Vix et une action possible ultérieure de nos troupes.
- g/ Retrait de Mission Vix et des Spahis.

*2<sup>o</sup> Temps.*

Commencement d'exécution par:

- a/ Mainmise sur Bekes-Csaba, par débarquement au passage du Rgt. de Spahis et avance de nos troupes de Szeged et d'Arad.
- b/ Démonstration des monitors sur Budapest.
- c/ Rupture de voie ferrée Arad-Lippa pour empêcher action des trains blindés

Hongrois.

- d/ Démonstrations de nos avions sur Budapest.

*3<sup>o</sup> Temps.*

Occupation successive:

- a/ de Nagy Varad
- b/ de Debrecen
- c/ de Szatmar-Nemeti

*Quarto.*

En cas d'acceptation du Gouvernement Hongrois, troupes françaises procèderaient [sic] immédiatement à occupation des localités importantes de zone neutre pendant l'évacuation des troupes Hongroises, mais les Roumains ne devraient être autorisés à avancer dans leur zone qu'après mise en place de nos troupes dans zone neutre et évacuation complète de zone roumaine par troupes hongroises.

*Quinto.*

Pour permettre répondre à demande qu'adressera certainement Gouvernement hongrois au sujet sort réservé à zone qui sera occupée par roumains, vous demande que occupation de cette zone soit effectuée par des troupes franco-roumaines de l'Armée Berthelot sous Commandement Français pour empêcher exactions Roumaines inévitables autrement.

*Sexto.*

Dans le but de faciliter acceptation par Gouvernement hongrois, vous demande que puissions faire à Hongrie:

a/ La promesse de chercher à faciliter la reprise des relations économiques entre Budapest, Transylvanie et Banat d'occupation Française, la situation alimentaire devenant très grave à Budapest.

b/ La promesse de faire libérer et renvoyer à Budapest Docteur Apathy, Commissaire Général de Hongrie en Transylvanie, toujours détenu à Nagy-Szeben par Roumains.

*Septimo.*

Suis informé que Roumains adressent déjà ultimatum à Hongrois en leur donnant un délai de 4 jours pour évacuation de Szatmar-Nemeti. Vous demande que ces agissements Roumains qui peuvent tout compromettre cessent immédiatement et que troupes Roumaines ne franchissent sous aucun prétexte la ligne qu'elles tiennent actuellement.

*Octavo.*

Transport en chemin de fer des troupes et matériel exige pour réaliser dispositif environ 2500 tonnes charbon dont envoi sera à échelonner sur réseau Temesvar-Szabadka à partir 15 Mars dans délai minimum.

Ressources mines territoires occupés par Armée de Hongrie ne permettent pas de faire face à ces besoins importants; elles suffisent à peine à assurer trains commerciaux et ravitaillement. Quantités ci-dessus devront être fournies obligatoirement par Mines Roumaines Petro Zeny [Petrozsény] dont production est importante. Vous demande donner ordres nécessaires à Général Berthelot pour que fourniture soit assurée dans délai minimum 15 jours.

Je m'entendrai directement ensuite avec lui pour échelonnement trains et destination.

9°

À titre de renseignement les troupes hongroises connues au Nord du Maros sont les suivantes:

Szegedin — 2 Bataillons

Arad 1 Bataillon

Entre Arad et Soborsin 4 Btns., 2 Bies., 2 trains blindés.

Bekes-Csaba 1 Btn.

Nagy-Varad 3 Btns.

Entre Nagy-Varad et Csucs 4 Btns., 3 Bies.

De Zilah à Szatmar-Nemeti 6 Btns.

2 Bies. et 2 trains blindés sont aussi vers Csucs.

AG.20N527 c/103. d/2.

## 222

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 10 Mars 1919.

Le Général LE ROND (*France*) rend compte que la Sous-Commission a arrêté le tracé détaillé de la frontière Nord de la Roumanie depuis le Dniester jusqu'à la Tisza.

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence du Général Le Rond, avec la participation de MM. Day, Seymour, Sir Eyre Crowe, MM. Leeper, Laroche, le Comte Vannutelli Rey, le Général Cavallero, le Major Johnson, le Capitaine Perrin, M. Palairet, Aubert, de Saint-Quentin, le Comte Vinci et le Colonel Castoldi.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) donne lecture d'une déclaration qui, sans toucher à la décision prise par la Commission au sujet du Banat, définit nettement le point de vue italien sur cette question:

La Délégation italienne, tout en adhérant, dans l'intérêt d'une entente commune, au tracé adopté par les trois autres Délégations pour le partage du Banat entre Roumanie, Serbie et Hongrie, déclare qu'à son avis ce tracé n'est pas le plus apte à assurer le développement normal de la vie économique locale.

En effet, la zone d'influence de la ville de Temesvar s'étend au moins à 30 kilomètres plus à l'Ouest jusqu'aux noeuds de chemins de fer de Zsombolya et Torontal-Szeczany [Torontálszécsány], tandis que celle de Szeged arrive jusqu'au fleuve Aranka. L'annexion de ces zones à la Serbie ne détournera pas le trafic local de ses grands centres naturels de Temesvar et Szeged, car le centre serbe le plus proche, Pancsova, est hors de portée et n'exercera pas la moindre attraction. Il en résultera l'inconvénient très grave et très évident que le trafic local des zones susdites devra franchir chaque jour les frontières roumaine ou magyare pour atteindre ses centres naturels.

La Commission décide que cette déclaration sera inscrite au procès-verbal.

LE PRÉSIDENT constate que les Serbes demandent et que les Roumains acceptent le plébiscite dans le Banat. Il estime que la Commission doit mentionner cette question dans son rapport et qu'elle peut difficilement ne pas exprimer son opinion.

Le Général LE ROND (*France*) fait observer que les Roumains et les Serbes, lorsqu'ils demandent le plébiscite dans le Banat, entendent non pas le Banat tel que l'a défini la Commission, mais le Banat intégral. La Commission devrait peut-être commencer par régler cette question.

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) réserve provisoirement l'opinion de la Délégation américaine.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) estime que le projet de rapport préparé par la Délégation française a correctement interprété la pensée des Délégations roumaine et serbe dans le passage suivant:

La Commission rappelle que la Délégation serbe demande le plébiscite pour le Banat et que la Délégation roumaine l'accepte. Elle signale, toutefois, que, d'après la déclaration faite, la plébiscite demandé par les Serbes devrait se faire par comitat ou au moins par comitat, tandis que le plébiscite accepté par la Roumanie devait se faire globalement pour l'ensemble du Banat.

Sir Eyre CROWE est d'accord avec le Président sur la nécessité de formuler à ce sujet des conclusions bien définies. Il lui paraît évident que ni la suggestion roumaine ni la suggestion serbe ne donneront de résultats satisfaisants, puisque la procédure qu'elles proposent préjuge la solution de la question. En effet, si on adopte la solution roumaine et que l'on considère le Banat comme un tout, la majorité roumaine éliminera les Serbes. Si on vote, au contraire, par comitat ou même par commune, comme les Serbes le demandent, on formera de petits îlots serbes entourés par les Roumains et de petits îlots roumains entourés par les Serbes.

La proposition roumaine et la proposition serbe sont donc à écarter l'une et l'autre. La seule solution pratique permettant d'arriver à un résultat satisfaisant consisterait à

organiser un plébiscite séparé pour chacune des deux régions attribuées par la Commission à la Roumanie et à la Serbie respectivement. Cette consultation apparaît comme une justification des décisions de la Commission.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) réserve l'opinion de la Délégation italienne.

LE PRÉSIDENT reconnaît toute la force des arguments développés par Sir Eyre Crowe. Mais il craint que Serbes et Roumains ne reprochent également à la Commission de mal poser le problème. Il préférerait que la Commission trouvât un moyen de faire accepter dès maintenant par les deux parties la solution transactionnelle qu'elle a mise sur pied et de couper court aux récriminations dont elle est accablée. Il a eu personnellement, dans ses conversations avec les Roumains, d'impression que la menace d'un plébiscite organisé par comitat les ferait hésiter à réclamer cette consultation. Si on pouvait trouver une formule de plébiscite inquiétant à la fois les deux parties, on les amènerait peut-être à accepter purement et simplement les décisions de la Commission.

M. LAROCHE (*France*) craint qu'un plébiscite ne détruise tout le travail de la Commission en ruinant les solutions qui n'auront pas été inspirées uniquement par des considérations d'ordre ethnique. Comment laisser à la Roumanie, pour des raisons économiques, Versecz et Fehertemplom, alors que le plébiscite aura démontré le caractère serbe de ces deux villes?

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) répond que sa proposition tient compte de l'argument présenté très justement par M. Laroche. La Commission indiquerait que, se plaçant non seulement au point de vue ethnique, mais à celui des relations économiques et des voies de communication, elle a délimité des régions formant un tout au point de vue économique. Ce serait une raison très forte d'organiser un plébiscite d'ensemble à l'intérieur de chacune de ces régions.

LE PRÉSIDENT admet que la crainte exprimée par M. Laroche ne subsisterait pas si la proposition du Délégué britannique était acceptée, car les Serbes sont certainement en minorité dans le secteur roumain et les Roumains dans le secteur serbe. Mais cette solution n'en mécontenterait pas moins les deux parties qui, se plaçant à un point de vue purement national, refusent toute valeur aux arguments économiques qui ont guidé la Commission. Roumains et Serbes sont également intransigeants et en arrivent à dire qu'en dehors du Banat, rien ne les intéresse.

Sur la proposition du PRÉSIDENT, la Commission décide d'ajourner l'examen de cette question à sa prochaine séance.

Sur l'invitation du PRÉSIDENT, le Général LE ROND (*France*) fait connaître la décision prise par la Commission tchéco-slovaque en ce qui concerne le chemin de fer Satoralja-Ujhely à Tisza-Ujlak. La commission tchéco-slovaque avait, dans sa première séance, résolu de comprendre dans le territoire ruthène la section de cette ligne comprise entre Tisza-Ujlak et Csap. Reprenant sa discussion dans sa dernière séance, elle a incorporé dans le territoire tchéco-slovaque la section Csap—Satoralja-Ujhely.

La Commission s'ajourne au mardi 11 mars.

La séance est levée à 10 heures 30.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

D. N° 7<sup>e</sup> Confidentiel.

Budapest, 10 mars 1919.

(Exécution de la note N° 1945/2B du mars 1919<sup>1</sup>.)

I. D'après les renseignements que m'a donnés le Colonel Trousson le Général en chef aurait au cours de son séjours à Bucarest autorisé l'avance roumaine au delà de la ligne d'armistice. — Un ordre écrit aurait été donné à cet égard le 12 décembre.

À la date du 16 décembre après retour du Commandant en chef à Salonique, ordre aurait été donné au Général Berthelot de suspendre toute avance.

Cet ordre n'aurait d'ailleurs été communiqué aux troupes Roumaines qu'à la date du 24.

Je ne sais si le Général Commandant l'A.F.O.<sup>2</sup> a été avisé de ces faits. — *En ce qui me concerne je n'en ai jamais rien su.* Je n'ai jamais connu que le Général Commandant en chef eût autorisé le Général Berthelot à franchir la ligne de démarcation.

Ce fait est d'une extrême importance, je tiens à le souligner.

II. J'ai déjà fait connaître par un rapport antérieur les conditions dans lesquelles j'avais été avisé de la convention Berthelot—Apaty.

Je n'ai connu cette dernière que par un officier que j'avais envoyé pour enquêter à Kolozsvár. — Je l'ai connue le 8 janvier alors qu'elle était de fin décembre.

Au moment où elle m'a été notifiée, les Roumains sous divers prétextes, avaient déjà transgressé les limites fixées par cette convention.

Je n'ai été avisé des nouvelles avances des Roumains que par les incidents sanglants survenus à Zilah et à Csucsá.

III. Dans le conflit Roumano-Hongrois les bases essentielles dont il y ait à tenir compte sont:

la convention d'armistice

les ordres reçus postérieurement du Général en chef<sup>3</sup> (ordres du 12 et du 16 décembre)

la convention Berthelot—Apaty

l'action Roumaine après cette convention

Il n'en est même pas question dans le rapport du Général Patey.

Ce rapport traite un certain nombre de questions de détail mais néglige totalement le fond même du problème.

En ce qui me concerne, je n'ai jamais pu — étant donné ma mission — m'empêcher d'étudier ce dernier du point de vue de la convention d'armistice et des actes qui ont suivi (convention Apaty—Berthelot).

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Dès le 1 Mars 1919 l'A.F.O. a pris le nom de l'Armée de Hongrie sous le commandement du Général de Lobit.

<sup>3</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

IV. Il convient d'examiner les questions de détail. Pour ce qui est de l'incident de Zilah les conclusions du Général Patey diffèrent assez peu de celles du Capitaine Ameil sauf peut-être que le Général Patey fait ressortir davantage les torts commis par les Hongrois, sans en rappeler les motifs.

Pour ce qui est de la prestation du serment exigé des fonctionnaires hongrois le Général Patey fait valoir les décisions prises par l'assemblée d'Alba-Julia. — J'ai déjà fait connaître mon avis sur la validité des résolutions prises par cette assemblée. — La prétention d'exiger des fonctionnaires la prestation du serment est une violation de la convention d'armistice qui prévoit que l'administration des territoires occupés reste entre les mains du gouvernement hongrois.

Il est difficile d'imaginer que ce gouvernement puisse agir sur des fonctionnaires qui auraient prêté serment de fidélité à un autre gouvernement.

V. Le § intitulé „Personnel” me vise particulièrement. Je me garderai de relever les appréciations portées sur mon compte par le Général Patey — (non qualifié pour les porter d'ailleurs) — car la discipline ne me permet pas de répondre comme il conviendrait.

Je ne relèverai que les points suivants:

Page 25 — Le Général Patey déclare que les Hongrois ont bien vite discerné mon état d'esprit et n'ont pas manqué d'en profiter.

Je me contenterai de répondre que les Hongrois avaient surtout discerné l'état d'esprit des autorités Françaises établies en Roumanie et qu'ils en ont visiblement profité.

Le Général Patey (page 26) vise les instructions que j'aurais reçues du Général Berthelot. — Je n'en ai reçu aucune et n'avais d'ailleurs pas à en recevoir. — Le Général Berthelot ne m'a pas touché un mot de ce qu'il comptait faire à Kolosvar. Il m'a simplement exprimé l'avis que des modifications devraient être apportées à la convention. J'ai toujours partagé cet avis. — J'ai moi-même provoqué la rédaction de la note N° 855/2B du Général Commandant l'A.F.O. en date du 5 janvier<sup>1</sup> qui à défaut de modifications formelles apportées à la convention devait permettre de résoudre bien des difficultés.

VI. Points stratégiques.

L'occupation des points stratégiques par des troupes Françaises est le seul moyen d'éviter des conflits. — Cette opinion n'est pas nouvelle, mais il est regrettable que depuis 3 mois aucune décision n'ait été prise.

VII. Renforcement des troupes Roumaines.

L'arrestation des principaux meneurs bolchevistes de Budapest a enlevé aux centres de bolchevisme de cette capitale leur force essentielle. — Ce résultat a été réalisé *par le gouvernement hongrois* à mon instigation.

Les désirs du Général Berthelot qui voyait dans les bolchevistes de Budapest un grand danger pour la Roumanie — sans agir d'ailleurs sur ceux de Roumanie mêmes — sont ainsi satisfaits.

Je ne puis qu'applaudir à l'idée d'un renforcement sérieux des forces Roumaines de Transylvanie. — *J'ai toujours craint comme représentant de l'Entente*, de voir les unités hongroises entreprendre des opérations dont l'issue n'est pas douteuse.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

## VIII. Considérations générales.

Je ne puis donner d'avis sur la question de savoir si la culture Hongroise est supérieure à la culture roumaine.

Mon rôle étant d'agir dans un esprit de stricte impartialité j'ai évité avec soin de prendre contact de l'une ou de l'autre.

## CONCLUSIONS

Ainsi que je l'ai fait remarquer, le Général Patey bien qu'il prétende traiter la question d'un point de vue élevé, n'aborde point le fond de la question.

Quelle que soit notre sympathie pour les Roumains, leur action comme celle des autres alliés ne devait s'exercer qu'en conformité des actes établis.

J'aurais été particulièrement heureux, en ce qui me concerne, précisément pour appuyer mon action continue *contre* le gouvernement hongrois, de favoriser le mouvement en avant des troupes Roumaines à titre de représailles. Mais ces représailles devaient s'exercer régulièrement, sur la base de l'armistice.

Il est regrettable que les autorités Françaises appelées à diriger les autorités Roumaines aient si mal utilisé l'arme puissante dont ils disposaient et que leur action n'ait eu pour résultat que de créer le désordre.

AG.20N525 c/102. d/5.

224

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

D. N° 644. Secret.

*Constantinople, 11 mars 1919.*

14488 /OH Général Armée française Orient télégraphie: mouvement contre révolutionnaire est imminent On donne comme date d'exécution le 10 mars Archiduc Joseph n'y est pas personnellement mêlé.

Un dictateur serait mis provisoirement à la tête du Gouvernement qui serait ultérieurement offert à l'Archiduc Royalistes disposent à Buda-Pesth de 10000 anciens Officiers et 6000 hommes.

AG.7N1357 d/6.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 11 mars 1919.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) demande, au nom de la Délégation italienne, que soit insérée au rapport la déclaration suivante:

Pour ce qui concerne la Transylvanie et le Banat, la Délégation italienne estime d'une manière générale que le traité d'alliance du 17 août 1916<sup>2</sup> avec la Roumanie conserve aujourd'hui sa validité. Toutefois, comme ce point de vue n'est pas partagé par les autres Délégations intéressées, la Délégation italienne ne s'est pas refusée à participer à la discussion au sujet des différentes questions territoriales qui ont été envisagées par la Commission au point de vue ethnique, économique et stratégique.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) et M. LAROCHE (*France*) ne peuvent accepter cette rédaction. La Délégation italienne ne peut pas dire que les autres Délégations ne partagent pas son point de vue au sujet de la validité du Traité de 1916. Car, d'une part, la Délégation américaine n'avait pas à se prononcer sur la validité d'un traité auquel son Gouvernement était demeuré étranger; d'autre part, les Délégations britannique et française n'ont exprimé aucune opinion à ce sujet. La Commission est entrée dans la discussion sans poser la question de la validité qui d'ailleurs ne la concernait pas.

LE PRÉSIDENT rappelle qu'au cours d'une séance du Conseil suprême des Alliés, M. Orlando a affirmé de la façon la plus catégorique qu'au point de vue italien le Traité de 1916 était valable. Or, quand la Roumanie a conclu une paix séparée, une sorte d'accord est intervenu entre les Puissances pour considérer ce traité comme caduc. C'est cette circonstance qui explique la rédaction de la réserve italienne. La Délégation italienne ne peut que conformer entièrement son attitude à la déclaration de M. Orlando.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) et M. LAROCHE (*France*) répondent que les Puissances ont échangé leurs vues à ce sujet, mais sans jamais arriver à un accord.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) dit que la Délégation italienne tient à affirmer la concordance du point de vue qu'elle a soutenu devant la Commission avec celui soutenu par M. Orlando devant le Conseil suprême.

M. LAROCHE (*France*) ne voit pas d'inconvénients à ce que la Délégation italienne affirme son point de vue à condition qu'elle ne mette pas les autres Délégations en cause.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) suggère la rédaction suivante: «Les autres Délégations n'ont pas cru devoir se prononcer sur la validité du traité de 1916, estimant que cette question échappe à la compétence de la Commission».

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. de Martino, avec la participation de MM. Day, Seymour, Sir Eyre Crowe, MM. Leeper, Laroche, de Martonne, le Comte Vannutelli Rey, le Capitaine Perrin, MM. Palairet, Aubert, de Saint-Quentin, le Comte Vinci et le Général Cavallero.

<sup>2</sup> La Roumanie entra en guerre en 1916 avec la signature du traité secret de Bucarest, par lequel l'Entente promit à la Roumanie la Transylvanie, la Bukovine et le Banat.

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) approuve cette rédaction.

M. LAROCHE (*France*) estime que la déclaration italienne ainsi modifiée devrait figurer en tête du rapport, car elle intéresse non seulement la Transylvanie mais l'ensemble des revendications roumaines.

La proposition de M. Laroche, acceptée par le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*), est adoptée par la Commission.

M. DE SAINT-QUENTIN donne lecture du projet de notice sur la Transylvanie.

Faisant droit à des observations de forme présentées par le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) la Commission adopte la première partie de la notice dans le texte suivant:

## II. TRANSYLVANIE

### I. SUR LE PRINCIPE

La Commission propose de rattacher à la Roumanie non seulement la Transylvanie proprement dite, mais encore les districts limitrophes dont la population est en majorité roumaine. Cependant il ne lui a pas toujours été possible d'appliquer le principe ethnique aux subdivisions de cette zone, pour les raisons suivantes:

a) Rencontrant à la frontière linguistique des villes magyares entourées de campagnes roumaines, la Commission pense que la nationalité des campagnes doit primer celles des villes où l'Administration hongroise avait créé des majorités factices.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) demande l'insertion, à la suite du paragraphe a), de la déclaration suivante:

La Délégation italienne soutient, au contraire, le principe que la nationalité des villes, en raison de leur haute importance au point de vue de la vie sociale, intellectuelle et économique, doit primer celle des campagnes.

Elle a cru cependant devoir s'écarter de ce principe en ce qui concerne les villes magyares situées sur le chemin de fer Arad, Marmaros-Sziget, par application de cet autre principe, également soutenu par elle, que toute ligne de chemin de fer essentielle pour la vie économique et la sécurité stratégique d'un État doit nécessairement être comprise dans le territoire de cet État, même si elle traverse, sur une partie de son parcours, une zone habitée par des populations allogènes.

Après un échange de vues entre M. LAROCHE (*France*), Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) et le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*), la Commission décide que la déclaration italienne figurera en note au paragraphe a).

M. De Saint-Quentin poursuit sa lecture:

b) Elle considère, d'autre part, qu'on détruirait l'unité économique de massif transylvain si l'on n'accordait pas à la Roumanie les débouchés des vallées dans la plaine et un chemin de fer reliant ces débouchés entre eux, ainsi qu'avec la Danube.

c) Elle estime enfin qu'il faut, dans l'intérêt général de la paix, faciliter la jonction de cette ligne avec les réseaux des pays alliés, afin d'en faire une grande artère de transit entre ces États et la Danube.

La Commission a pris acte de l'engagement souscrit par le Gouvernement de Transylvanie et confirmé par la Délégation roumaine, de garantir aux minorités magyares, szeklères, allemandes ou autres, leur autonomie complète en matière d'administration locale, d'enseignement et de culte.

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) fait observer que le dernier paragraphe ne correspond pas à l'état de la question, tel qu'il résulte des procès-verbaux de la Commission.

M. DE SAINT-QUENTIN (*France*) répond qu'il y a eu réellement, des déclarations faites par le gouvernement local de Transylvanie avant qu'il ne s'effaçât devant le Gouvernement roumain. D'autre part, M. Bratiano a donné des assurances analogues lorsqu'il a été entendu par la Commission.

Après un échange de vues entre MM. LAROCHE (*France*), LEEPER (*Empire britannique*), le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) et Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*), la Commission, sur la proposition de M. Laroche, adopte, pour le dernier paragraphe la rédaction suivante:

La Commission a pris acte des déclarations faites par le Gouvernement de Transylvanie et auxquelles le Gouvernement roumain a acquiescé, déclarations qui garantissent aux minorités magyares, szeklères, allemandes ou autres, leur autonomie complète en matière d'administration locale, d'enseignement et de culte. Elle estime qu'il y aura lieu de faire confirmer ces engagements par le Gouvernement roumain.

M. DE SAINT-QUENTIN (*France*) achève la lecture de la notice sur la Transylvanie:

## 2. EN FAIT

a) *Frontière Nord.* — Le tracé proposé par la commission pour la frontière Nord de la Transylvanie donne aux Ruthènes la vallée de la Tisza et la voie ferrée qui la suit, exception faite pour le centre roumain de Marmaros-Sziget. Il laisse d'ailleurs aux Ruthènes la possibilité de rétablir la continuité de leur ligne en contournant cette ville.

La Délégation italienne a fait valoir que l'intérêt général de la paix commandait de mettre la Transylvanie occidentale en contact direct avec la Galicie et la Pologne, sans interposer entre elles un troisième État. Elle a proposé, en conséquence, d'attribuer à la Roumanie les deux voies ferrées qui se détachent de la Tisza vers le Nord, l'une à l'Ouest, l'autre à l'Est de Marmaros-Sziget.

La Commission ne croit pas devoir adopter cette proposition qui conduirait à couper en deux le territoire des Ruthènes hongrois et à entraver le développement homogène de cette population dont la Commission compétente a décidé de confier les destinées à la Tchéco-Slovaquie.

b) *Frontière Ouest.* — Le tracé proposé par la Commission pour la frontière Ouest de Transylvanie permettrait à la Roumanie d'avoir, moyennant construction d'un raccord facile à réaliser entre Kisjeno et Nagy-Szalonta, des communications directes entre le Danube et la région de la Haute Tisza par Arad, Nagy-Varad, Nagy-Karoly et Szatmar-Nemeti.

La Commission ne méconnaît pas que la communication avec les pays tchéco-slovaques se ferait plus naturellement par la ligne directe de Nagy-Karoly, Csap. Mais, en égard au caractère exclusivement magyar des régions traversées par cette dernière ligne, elle s'arrête à un tracé qui, atteignant la Tisza plus à l'Est, se prêterait cependant à l'établissement d'un raccord facile entre Halimi et Tisza-Ujlak.

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) propose de remplacer au dernier paragraphe le mots «ligne directe» par les mots «ligne plus courte» et le passage «se prêterait cependant à l'établissement» par «permet cependant l'amélioration des communications existantes par la construction».

La Commission adopte le texte du Comité de rédaction avec les amendements du Dr. Day.

La Commission aborde l'examen du projet de notice sur le Banat.

M. LAROCHE (*France*) expose que la Délégation française avait, au début, préconisé l'attribution à la Serbie des villes de Versecz et Fehertemplom qui sont, au point de vue historique, religieux et politique, des centres importants de civilisation serbe. Elle s'était

cependant ralliée à l'opinion contraire des autres Délégations pour donner à la Roumanie le chemin de fer Arad, Temesvar, Bazias et assurer ainsi l'unité des voies de communication dans la zone roumaine. Mais, en présence de l'émotion que cause parmi les Serbes la perspective de perdre Versecz et Fehertemplom, elle s'est demandé s'il ne serait pas possible de donner ces deux villes à la Serbie en laissant aux Roumains la possibilité de construire en raccord qui relierait leur ligne au port de Bazias. Les experts américains et français, auxquels la question technique a été soumise, ont conclu que ce raccord était possible. La Délégation française reprend donc sa proposition primitive tendant à donner à la Serbie Versecz et Fehertemplom. La Roumanie recevrait, en compensation, une zone élargie autour de Temesvar que la ligne frontière adoptée en dernier lieu serrait trop près.

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) confirme que la Délégation américaine a été amenée par ses études à conclure que la construction d'un raccord était possible dans cette région. Mais il ajoute qu'en ce qui concerne la modification de la frontière, elle demande à réfléchir avant de s'engager sur une question qui soulève des problèmes très sérieux de politique générale.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que la Délégation américaine désire, dans un esprit de justice, donner autant que possible satisfaction aux aspirations très légitimes des Serbes. Elle a été confirmée dans cette résolution par l'obligation où s'est trouvée la Sous-Commission, quand elle a tracé les frontières Nord de la Yougo-Slavie, d'écarter pour tenir compte de considérations géographiques et économiques, certaines revendications serbes cependant fondées sur des arguments ethniques très forts.

M. DE MARTONNE (*France*) expose que le dernier tracé de la Commission s'inspirait des considérations suivantes:

1° Laisser aux Hongrois la banlieue de Szegedin, depuis le confluent du Maros et de la Tisza jusqu'à Mako, avec la voie ferrée de Mako à Szegedin et son croisement avec les lignes de Zenta et de Nagy-Kikinda.

2° Laisser aux Serbes Nagy-Kikinda et les populations serbes du Nord-Ouest du Banat.

3° Laisser aux Roumains la possession de toute la voie ferrée Arad, Temesvar, Bazias. Cette solution présente des inconvénients à la fois économiques et stratégiques.

*Au point de vue économique:*

1° Elle enlève aux Serbes le pays de Versez et Fehertemplom, qui est un des plus purement slaves du Banat, un centre de culture serbe;

2° Elle sépare Temesvar de sa banlieue rurale dans la plaine en donnant aux Serbes une campagne de population très mêlée où les Roumains sont encore nombreux.

*Au point de vue stratégique:*

1° Les Serbes peuvent se plaindre de ne pas avoir le contrôle du débouché de la Morava, cette grande vallée qui a toujours été la route d'invasion en Serbie;

2° Les Roumains peuvent estimer que le contrôle des routes et chemins de fer convergeant sur Temesvar leur échappe en grande partie.

On peut proposer une solution qui évite ces inconvénients par un échange entre les territoires attribués à la Roumanie du côté de Versecz et à la Serbie au Sud-Ouest de Temesvar.

La frontière à partir de Nagy-Kikinda se dirigerait au Sud jusqu'à Felsőittebe, puis au Sud-Est, de manière à passer entre Delta et Zichyfalva, et reviendrait enfin au Sud en contournant Versecz et Fehertemplom par l'Est.

Cette modification n'entraîne pour les Serbes la perte d'aucune voie de communication importante; la ligne Szegedin, Nagy-Kikinda, Nagy-Becskerek, Pancsova reste toujours en territoire serbe.

Il n'en est pas de même pour la Roumanie. La ligne Temesvar, Bazias est sans doute restée jusqu'à présent une ligne peu fréquentée, mais elle le deviendra très certainement entre les mains des Roumains privés de la frontière de la Tisza. Elle est le point d'aboutissement de toutes les lignes ferrées qui desservent les montagnes du Banat, pays minier très riche, et notamment le centre de Resiczabanya.

La solution proposée n'est donc acceptable que s'il est possible sans trop de difficultés de faire des raccordements avec la Danube en territoire roumain, en évitant Versecz et Fehertemplom. L'examen des cartes détaillées montre que la chose n'est pas impossibles.

On peut arriver à Moldova, sur le Danube, en construisant un raccord de 55 kilomètres entre ce point et Rakasdia. Mais la ligne serait difficile à établir car elle devrait monter de 350 mètres pour traverser le plateau entre la Néra et le Danube. De fortes rampes et deux ponts importants seraient à prévoir. Par contre, si on laissait Bazias à la Roumanie, et qu'on fit suivre à la frontière le cours de la Néra depuis son confluent avec le Danube jusqu'au Sud de Fehertemplom, on pourrait construire de Szokolovacz à Rakasdia un raccord qui comporterait 32 kilomètres seulement et une différence de cote inférieure à 100 mètres.

Dans cette dernière hypothèse, l'inconvénient de ne pas posséder Bazias et les hauteurs voisines sur la rive gauche du Danube ne serait pas considérable, car la rive droite présente des hauteurs de même altitude commandant aussi bien l'entrée du défilé du Danube et mieux encore la plaine qui resterait d'ailleurs entre les mains des Serbes.

Au point de vue ethnique, le nouveau tracé proposé par la Délégation française ferait gagner à la Roumanie et perdre à la Serbie, au Sud-Ouest de Temesvar, un territoire peuplé de 73.597 habitants, dont 6.426 Roumains et 15.671 Slaves. Il ferait gagner à la Serbie et perdre à la Roumanie la région de Versecz, Fehertemplom, peuplée de 70.814 habitants, dont 13.753 Roumains et 26.586 Slaves. La comparaison de ces chiffres fait ressortir que la Roumanie gagnerait à l'échange 2.673 nationaux et la Serbie 10.915. Toutes deux y trouveraient leur avantage.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) déclare que la Délégation britannique, comme la Délégation américaine, demande à réfléchir sur la proposition de la Délégation française. Elle retient, dans l'exposé de M. de Martonne, les considérations ethniques. Mais elle ne peut attacher beaucoup d'importance aux considérations stratégiques. De quelle utilité la rectification projetée sera-t-elle pour la défense de la vallée de la Morava, si on laisse Bazias aux Roumains? Du point de vue économique, les objections sont encore plus fortes. On va couper à la base la voie d'accès au Danube qu'on avait réussi, après de longues hésitations et au prix de concessions réciproques, à donner à la Roumanie. Et on va donner aux villes serbes de Versecz et Fehertemplom un port roumain.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) déclare que la Délégation italienne a toujours été d'avis que la banlieue de Temesvar devait appartenir à la Roumanie. Elle ne peut que se reporter, à ce point de vue, à la déclaration qu'elle a fait insérer au procès-verbal de la séance précédente. Elle estime, comme la Délégation française le pense maintenant et comme M. de Martonne vient de l'expliquer si clairement, que la banlieue de Temesvar doit être rattachée à la Roumanie, c'est-à-dire que la frontière doit passer entre Nagy-Kikinda et Zsombolya en laissant Felsõittebe à la Roumanie.

En ce qui concerne la région de Versecz, elle se rallie à l'avis de Sir Eyre Crowe, à savoir que, si la frontière passe à l'Est de Versecz et de Fehertemplom, elle coupera la ligne de chemin de fer qu'on a proposé de laisser aux Roumains depuis le Danube jusqu'à la Pologne. Le Comte VANNUTELLI REY ne voit pas l'opportunité de donner ces deux villes aux Serbes. Ce qui prime, en effet, est ici la nécessité de maintenir des communications par voie ferrée, car ces communications sont essentielles non seulement au point de vue national roumain, mais même au point de vue international, puisqu'il s'agit de relier la Danube, par la Roumanie, à la Pologne.

En outre, en ce qui concerne Fehertemplom, comme vient de l'indiquer M. de Martonne, toute la région minière à l'Est de cette ville est tributaire, au point de vue des communications, de la ligne Versecz, Bazias. Le Comte VANNUTELLI REY fait remarquer que la construction du chemin de fer qui, à l'Est de Versecz et de Fehertemplom, arriverait à Bazias sur le Danube, d'après la rectification proposée par M. de Martonne, serait très coûteuse, beaucoup plus coûteuse que d'autres raccords que la Délégation italienne a proposés, en particulier dans la région Szatmar-Nemeti, Nagy-Karoly, et qu'on n'a pas acceptés pour la raison qu'il fallait avant tout sauvegarder les communications existantes.

Au point de vue stratégique, le fait de laisser Versecz et Fehertemplom à la Serbie donne à celle-ci une ligne de rocade formidable de Nagy-Becskerek à Fehertemplom par Torontal-Szeacsany, ainsi qu'une large tête de pont, qu'elle pourrait être tentée d'utiliser pour des raisons impérialistes. Ce serait donc ajouter encore des fagots au feu qui pourrait s'allumer, comme M. Laroche l'a dit tout à l'heure, entre Roumains et Serbes au sujet du Banat.

Des raisons économiques devraient pousser également à rejeter la proposition de M. Laroche. La Commission a constaté, en entendant M. Bratiano, le prix énorme que la Roumanie attache, avec raison, à la communication fluviale du Maros avec le Danube, communication qui dessert toute la Transylvanie. Les Roumains demandent la rive gauche du Maros, de la Tisza et du Danube, de manière à garder toujours une des rives de cette grande voie de communication.

La Commission a été mise d'ailleurs dans la nécessité, par des raisons ethniques, politiques ou autres, de couper tout à fait la Roumanie de la Tisza. Mais si, malgré cela, la frontière roumaine passe, comme il a été proposé, à l'Ouest de Temesvar et de Versecz, la Roumanie pourra envisager la construction de tout un système de canaux qui lui permettra de relier le Maros au Danube à travers son territoire jusqu'à Bazias et de desservir, par la voie d'eau, tout le plateau transylvain sans passer à travers les territoires magyar ou serbe.

Cela lui sera impossible si on lui ôte le petit bassin du Karas. Si, au contraire, on le lui laisse, on pourra peut-être creuser, de Bazias à Versecz, un canal qui se relierait à tout le système des canaux du Temes et du Maros. La Roumanie disposerait ainsi d'une grande voie fluviale ininterrompue, dont une rive au moins serait toujours roumaine.

M. LAROCHE (*France*) ne croit pas que les arguments présentés par le Comte Vannutelli Rey soient irréfutables. Il tient tout d'abord à faire observer que la question ne se pose pas dans le Banat de la même façon qu'en Transylvanie. Dans cette dernière région, la Commission devait se prononcer entre deux peuples dont l'un a été opprimé par l'autre pendant des siècles et dont on ne peut par conséquent espérer qu'ils deviennent

amis. Dans le Banat elle doit départager deux peuples que rien n'a divisés jusqu'à présent et qui se sont battus pour la même cause. Elle doit faire tous ses efforts pour donner une solution satisfaisante à un conflit qui s'est élevé tout à coup entre eux et doit accorder la première importance aux considérations d'ordre ethnique et sentimental, qui sont, de toutes, les plus propres à créer des malentendus irréparables.

La Délégation française ne méconnaît d'ailleurs pas l'importance des considérations économiques. Aussi son projet primitif prévoyait-il, en faveur des intérêts économiques de la Roumanie, une ample compensation. Il refusait en effet aux Serbes Nagy-Kikinda, centre serbe, mais de moindre intérêt national que Versecz et Fehertemplom. Il donnait cette ville à la Roumanie qui devenait riveraine de la Tisza où elle pouvait, moyennant un raccord facile à réaliser, faire aboutir une voie ferrée: Serbes et Roumains se seraient prêtés volontiers à cette transaction.

Quant au danger militaire de donner à la Serbie une ligne de rocade dans le Banat, il n'apparaît pas aussi formidable que le craint le Comte Vannutelli. On ne voit pas l'avantage offensif que la possession de Versecz et Fehertemplom pourrait conférer aux Serbes qui auront le Danube à dos et seront dominés du côté de l'Est par les hauteurs que tiendront les Roumains.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) ne conteste pas que les Roumains attachent beaucoup d'importance à obtenir l'accès de la Tisza, mais croit qu'ils veulent également tenir le débouché de cette rivière dans le Danube. Ils veulent posséder une voie fluviale continue dont une rive soit roumaine sur toute son étendue, afin de pouvoir toujours amarrer leurs bateaux à une rive roumaine. L'accès de la Tisza que leur offre la Délégation française leur paraît insuffisant, car ils resteraient obligés d'emprunter à un moment donné les eaux serbes.

M. LAROCHE (*France*) fait observer que la solution à laquelle la Commission s'est arrêté en dernier lieu refuse à la Roumanie les deux rives de la Tisza sur tout son cours et lui attribue deux centres serbes au lieu d'un.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) objecte que l'élément allemand domine à Versecz.

M. LAROCHE (*France*) répond que cette ville n'en a pas moins toujours été un foyer d'agitation politique serbe. D'autre part, Fehertemplom est pour les Serbes un centre religieux de grande importance.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) craint que, si l'on enlève une pierre à l'édifice construit avec beaucoup de peine, on ne le fasse s'écrouler tout entier. En donnant aux Roumains Nagy-Kikinda, qui est d'ailleurs une ville serbe, la proposition de M. Laroche remet en question les frontières de Transylvanie et de la Bacskas que la Commission s'était efforcée de raccorder à celle du Banat.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) observe que la proposition développée par M. de Martonne n'implique pas un remaniement aussi complet des travaux de la Commission. Cette proposition ne soulève pas d'objection au point de vue ethnique, car elle laisse aux Serbes Nagy-Kikinda où ils sont en majorité. De plus, elle améliore l'équilibre entre les races dans le Banat. Elle présente, il est vrai, l'inconvénient sérieux de couper un chemin de fer et des voies d'eau; mais on peut, adoptant la solution préconisée dans un cas analogue par la Commission tchéco-slovaque, permettre aux Roumains d'utiliser la ligne existante jusqu'à ce qu'ils aient eu le temps de construire un raccord entre Temesvar et le Danube.

Quant au canal qui relierait le Karas à Versecz et au Danube, on doit constater que la Délégation roumaine a témoigné peu d'enthousiasme pour ce projet. Elle a déclaré que le Karas était un peu ruisseau.

En réponse à une question du PRÉSIDENT, le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) déclare qu'en principe la Délégation américaine, se plaçant au point de vue ethnique, est favorable à une modification du tracé. Mais elle n'est pas encore prête à entrer dans une discussion détaillée.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) reconnaît avec la Délégation américaine que, si on ajoute foi aux déclarations de la Délégation roumaine, le Karas n'est qu'un petit ruisseau; mais les Roumains n'ont parlé ainsi que parce qu'ils réclamaient la Tisza et le Danube, qui sont leur voie d'eau idéale. Quand ils sauront qu'ils doivent perdre tout espoir au sujet de la Tisza et du Danube, ils seront bien contents de pouvoir utiliser le Karas, non pas pour son importance propre, mais parce que le territoire où il passe permettra peut-être, par sa faible altitude, de construire un canal qui joindrait le Danube au Temes et au Maros.

En ce qui touche le raccord de la ligne de chemin de fer, le Comte VANNUTELLI REY pense, comme les Délégués américains, que pendant le temps de la construction on pourrait donner aux Roumains le droit de se servir du chemin de fer existant. Mais la question est autre. Il ne s'agit pas seulement du trafic par chemin de fer, il s'agit d'assurer à tout le plateau de Transylvanie la possibilité de pouvoir faire acheminer ses marchandises par la voie d'eau qui est de beaucoup la moins coûteuse. On sait que le Maros est navigable jusque dans l'intérieur du plateau. Par suite, toutes les marchandises pourront être chargées sur des chalands qui descendront le Maros et iront, sans être déchargées et rechargées, jusqu'au Danube et à la mer Noire.

Or, les Roumains tiennent essentiellement à ce que cette voie d'eau dont ils ont besoin soit en territoire roumain ou qu'au moins une de ses rives soit roumaine.

M. LAROCHE (*France*) pense que la Commission ne possède pas les éléments nécessaires pour résoudre cette question technique. Le problème n'est d'ailleurs pas aussi facile à résoudre que le croit le Comte Vannutelli. M. de Martonne estime, à première vue, que le tracé prévu par la Commission ne laisse pas à l'Ouest de Versecz de terrain qui se prête à la construction d'un canal.

M. LAROCHE reconnaît d'ailleurs le bien-fondé des observations de Sir Eyre Crowe sur impossibilité de remettre en question les frontières de la Transylvanie et de la Bacska. La Délégation française se borne donc à proposer un échange entre la région de Versecz, Fehertemplom, qui serait donnée aux Serbes, et la grande banlieue Ouest de Temesvar qui serait attribuée à la Roumanie. La Roumanie conserverait d'ailleurs Bazias.

Du moment que la Commission ne s'est pas déterminée uniquement d'après les considérations économiques qui auraient conduit à attribuer le Banat tout entier à la Roumanie, elle doit se laisser guider aussi exactement que possible par les considérations ethniques qui priment toutes les autres quand il s'agit de consolider des relations amicales entre deux peuples voisins.

M. LAROCHE conclut en proposant de renvoyer à la Sous-Commission l'étude des modifications proposées par la note de M. de Martonne.

M. LEEPER (*Empire britannique*) rappelle que, lorsqu'elle a traité la question du Banat, la Commission a reconnu l'impossibilité de tracer une véritable ligne ethnique et s'est laissé guider par le souci de ne pas troubler l'existence normale des populations. Elle

a d'ailleurs donné aux Serbes le véritable centre serbe du Banat, Nagy-Kikinda, où l'on compte quinze mille Serbes et pas de Roumains. Versecz, qu'elle a attribuée aux Roumains, ne renferme que 8.000 Serbes à côté de 13.000 Allemands. Et, dans le district avoisinant, on trouve 18.000 Roumains et 5.000 Serbes.

Le nouveau tracé proposé par la Délégation française coupera, dans la zone serbe aussi bien que dans la zone roumaine, des communications par chemin de fer essentielles. En donnant Zsombolya à la Roumanie, il empêchera les relations directes entre Nagy-Kikinda d'une part, Versecz et Fehertemplom d'autre part. Il prive Temesvar de l'accès au Danube et, si Bazias reste en territoire roumain, Versecz et Fehertemplom seront elles-mêmes coupées du fleuve.

Après un échange de vues entre le PRÉSIDENT, M. LAROCHE (*France*), le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) et Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*), la Commission décide de renvoyer à la Sous-Commission la proposition de la Délégation française.

Le PRÉSIDENT demande à la Commission si, en présence des opinions contradictoires qui ont été soutenues devant elle, elle ne jugerait pas opportun de demander aux Roumains eux-mêmes la valeur qu'ils attacheraient à obtenir l'accès de la Tisza comme compensation à l'abandon de Versecz et Fehertemplom.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) suggère que la Commission demande à la Délégation roumaine de répondre, par oui ou par non, à une question formulée de la façon suivante: «Préférez-vous avoir accès à la Tisza à l'Ouest de Nagy-Kikinda, ou garder la vallée du Karas de façon à pouvoir construire un canal navigable qui conduirait vers le Nord?»

M. LAROCHE (*France*) s'oppose à une procédure qui amènerait la Commission à se départir de son rôle d'arbitre pour s'en remettre aux intéressés. L'attitude des Roumains qui, pour obtenir la Tisza et le Danube, qualifiaient le Karas de petit ruisseau, permet de mesurer la valeur des arguments qu'apporteront les intéressés si on les interroge. La Délégation française insiste donc pour que la question soit renvoyée purement et simplement à l'examen de la Sous-Commission, étant bien entendu d'ailleurs que l'attribution de Nagy-Kikinda à la Serbie et le tracé prévu entre cette ville et le Maros ne seront pas remis en cause.

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) et Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) appuient la proposition française qui est adoptée par la Commission.

La réunion de la Sous-Commission est fixée au 12 mars dans l'après-midi.

M. DE SAINT-QUENTIN (*France*) donne lecture du projet de notice sur le Banat:

#### BANAT

I. *Sur le principe.* — a) La commission a prêté la plus sérieuse attention aux arguments présentés par la Roumanie en faveur de l'indivisibilité du Banat.

Si elle ne les a pas trouvés concluants au point de vue historique, elle en reconnaît la valeur au point de vue économique. Elle constate en effet qu'il n'existe pas de ligne naturelle de partage dans le Banat et qu'une ligne artificielle risque, en coupant les voies de communication par rail et par eau, de troubler le régime économique de la région.

Toutefois, elle ne croit pas que cette raison soit suffisamment impérieuse pour écarter les aspirations séculaires des populations serbes très développées qui habitent la partie Sud-Ouest du Banat et sont en relations intimes avec Belgrade.

b) D'autre part, la Commission estime que la partie du Banat, situés aux abords du confluent du Maros et de la Tisza dépend, ethnographiquement et économiquement, de la banlieue immédiate de Szegedin et doit par suite demeurer, avec cette ville, en territoire hongrois.

II. *En fait.* — a) La communication conclut à diviser le reste du Banat entre Roumains et Serbes, en maintenant, autant que possible, l'équilibre entre les éléments de chacune de ces deux nationalités qui seront attribués à l'autre.

Le tracé qu'elle propose laisse environ ..... Roumains à la Serbie et environ ..... Serbes à la Roumanie.

La Commission adopte le texte dont il vient d'être donné lecture. Elle décide de réserver les paragraphes suivants qui définissaient la frontière serbo-roumaine.

La Commission prend connaissance des deux derniers paragraphes de la notice. Il sont ainsi conçus:

b) La Commission, vu la complexité du problème et les passions contraires qui se sont manifestées, insiste sur la nécessité d'engagements réciproques protégeant les minorités, conformément aux dispositions de la Société des Nations.

c) La Commission, rappelle que la Délégation serbe demande le plébiscite pour le Banat et que la Délégation roumaine l'accepte. Elle signale, toutefois, que d'après la déclaration faite, le plébiscite demandé par les Serbes devrait se faire par commune ou au moins par comitat, tandis que le plébiscite accepté par la Roumanie devrait se faire globalement pour l'ensemble du Banat.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) rappelle qu'au cours de la dernière séance, la Commission a décidé de définir avec précision son point de vue sur la question du plébiscite dans le Banat. La Délégation britannique propose en conséquence de compléter le paragraphe c) ainsi que suit:

Aucun de ces systèmes ne donnerait, à l'avis de la Commission, de résultat satisfaisant. Un plébiscite organisé dans le Banat considéré comme un tout préjugerait inévitablement la solution en faveur de la Roumanie, puisqu'il est hors de doute que la population du Banat prise dans son ensemble contient une forte majorité de Roumains.

D'autre part, un partage sur les bases d'un plébiscite par district ou par commune mènerait presque certainement à la formation d'enclaves isolées, c'est-à-dire d'îlots serbes en Roumanie et d'îlots roumains en Serbie. Aucun arrangement de cette nature ne serait pratique.

La Commission est d'avis que la seule méthode qui permettrait de résoudre cette difficulté consisterait à faire voter la proposition séparément dans les deux parties qui se trouvent de chaque côté de la ligne de démarcation proposée par la Commission.

Il ne faut pas oublier que le partage proposé pour le Banat est fondé non seulement sur des raisons ethniques, mais aussi sur des raisons géographiques et économiques qui affectent d'une manière vitale l'existence et la prospérité de la province. C'est l'ensemble de ces raisons qui a dominé la décision de la Commission et il serait impossible de les écarter pour se déclarer en faveur de la demande de plébiscite suivant la méthode proposée soit par les Roumains, soit par les Serbes.

Cependant la Commission est toute disposée à permettre aux deux parties intéressées de vérifier la justesse de sa décision en recourant à un plébiscite pour lequel les deux régions situées de chaque côté de la ligne de démarcation proposée seront considérées comme formant deux collèges électoraux distincts.

En réponse à une question de M. LAROCHE (*France*), Sir Eyre CROWE précise qu'en parlant des deux régions situées de chaque côté de la frontière il entend les zones attribuées respectivement à la Roumanie et à la Serbie.

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) approuve la proposition de la Délégation britannique.

M. LAROCHE (*France*) objecte que le vote risque d'être faussé par les allogènes lorsque leur appoint sera nécessaire pour former la majorité absolue. Les 240.000 Slaves habitant la zone serbe du Banat seront battus si les 234.000 Allemands et Hongrois font bloc avec les 80.000 Roumains.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) répond que le Gouvernement serbe a dû envisager cette question quand il s'est prononcé pour le plébiscite.

M. DE MARTONNE (*France*) partage le sentiment de M. Laroche. Les Roumains prétendent que les Allemands du Banat préféreraient être rattachés à la Roumanie plutôt qu'à la Serbie.

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) pense que la Commission pourrait, après avoir incorporé dans son rapport les observations de Sir Eyre Crowe, les faire suivre des remarques de M. Laroche et indiquer qu'elle ne croit pas désirable de faire le plébiscite dans ces conditions.

M. LAROCHE (*France*) propose la solution du plébiscite négatif qui a été suggérée par la Délégation américaine à propos de Malmédy. L'annexion à la Roumanie ou à la Serbie des zones qui leur auront été attribuées par la Commission serait ratifiée si les deux tiers de la population ne se prononçaient pas en sens contraire.

LE PRÉSIDENT estime que les questions de plébiscite présentant un caractère essentiellement politique ne rentrent pas dans les attributions de la Commission. En présence des difficultés d'application pratique que vient de faire ressortir la discussion, la Délégation italienne propose de supprimer dans le rapport toute allusion à la possibilité d'un plébiscite.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*), M. LAROCHE (*France*) et le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*), parlant au nom de leurs Délégations respectives, acceptent la proposition du Président.

La Commission décide en conséquence d'approuver le paragraphe *b*) et de supprimer le paragraphe *c*).

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) pense que la Commission pourrait faire allusion, dans son rapport, à la nécessité d'un contrôle international des voies d'eau.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) croit que, pour des raisons pratiques, la Commission n'a pas à se préoccuper de cette question. En effet, la Commission chargée d'étudier le régime international des voies ferrées et voies d'eau s'occupera certainement du Danube et de ses grands affluents.

La Commission décide de tenir séance dans l'après-midi, à 14 heures 30.

La séance est levée à 12 heures 20.

PROJET DE CLAUSES LÉGALES À INSÉRER  
DANS UN TRAITÉ PRÉLIMINAIRE DE PAIX AVEC LA HONGRIE<sup>1</sup>

D. Sans N<sup>o</sup>

13 mars 1919.

I — Le Gouvernement Hongrois reconnaît l'entière indépendance de l'État Tchéco-Slovaque tel qu'il est constitué, y compris le territoire des Ruthènes au sud des Carpathes, et consent à reconnaître les frontières de cet État arrêtées par les Puissances alliées et associées avec les autres États intéressés.

II — La frontière entre la Hongrie et l'État Tchéco-Slovaque sera déterminée par la ligne indiquée ci-dessous:

*Depuis le confluent de la Morava jusqu'au confluent de l'Eipel:*

— le Thalweg du Grand Danube, laissant l'île de la Grande Schütt aux Tchéco-Slovaques.

*Entre le Danube et le Sajo:*

— le Thalweg de l'Eipel jusqu'à un point situé à environ 6 km. en amont de Litke, puis une ligne courant vers le Sud-Est et coupant la voie ferrée à environ 9 km. au nord de Salgo-Tarjan; puis une ligne se dirigeant vers le Nord-Est franchissant le Sajo, puis la voie ferrée entre les deux bifurcations de la ligne de Pelsöcz et de la ligne Borsod-Nadasd.

*Entre le Sajo et l'Ung:*

— La ligne de faite entre le Sajo et la Bodva, jusqu'à l'Est de Pelsöcz.  
— Une ligne sensiblement est-ouest passant au sud de Torna et atteignant l'Hernad à 5 km. environ au Nord-Est de Hidasnemeti.

— l'Hernad jusqu'à 10 km. en amont de Hidasnemeti.

— le sommet 800.

— un point à 5 km. environ au Nord de Satoralja-Ujhely, sur l'affluent du Bodrog passant par cette ville, le Thalweg de cet affluent, puis une ligne coupant les voies ferrées au Sud-Est de Satoralja-Ujhely, de façon à laisser aux Tchéco-Slovaques l'entière possession sur leur territoire de la voie ferrée Kassa—Csap, tout en maintenant la ville de Satoralja-Ujhely en territoire Hongrois.

— un point sur l'Ung à 5 km. environ au Sud-Ouest de Bodrog-Szerdahely.

*Entre l'Ung et la frontière roumaine:*

À partir de ce point, le tracé qui est indiqué ci-après constituera la frontière entre la Hongrie et le territoire ruthène rattaché à l'État Tchéco-Slovaque. Cette frontière sera déterminée comme suit:

Une ligne passant au Sud de Csap et au Nord de la bifurcation du chemin de fer qui est à 3 km. au Sud-Ouest de Csap, cette ligne tracée de façon à laisser entièrement sur le territoire Tchéco-Slovaque le chemin de fer qui va à Huszt et à Petrova, et continuant jusqu'au point où elle rencontre la frontière roumaine.

<sup>1</sup> La suite du document concernant l'Allemagne n'est pas reproduit.

III — La Hongrie renonce à tous ses droits de souveraineté sur les territoires situés au Nord de cette frontière en faveur des Puissances alliées et associées qui les retrocèderont [sic] à l'État Tchéco-Slovaque tel qu'il est constitué suivant l'article 1er.

IV — Une Commission formée d'un représentant nommé par chacune des (5) grandes puissances alliées et associées, d'un représentant nommé par l'État Tchéco-Slovaque et d'un représentant nommé par la Hongrie sera constituée 15 jours après la signature du présent traité pour déterminer sur les lieux la frontière définitive entre la Hongrie et l'État Tchéco-Slovaque.

V — Les ressortissants hongrois domiciliés dans les territoires qui cesseront de faire partir de la Hongrie auront un délai de 1 an, à partir de l'échange des ratifications du traité de paix pour opter en faveur de la nationalité hongroise et transporter leur domicile hors de l'État Tchéco-Slovaque.

(Texte proposé par la délégation Britannique) — Les personnes qui étaient autrefois sujets hongrois d'origine Tchéco-Slovaque résidant habituellement dans des territoires continuant à faire partie de la Hongrie ou de l'Allemagne perdront leur nationalité hongroise et deviendront citoyens de l'État Tchéco-Slovaque si, dans les 12 mois qui suivront la signature du présent traité, elles quittent la Hongrie ou l'Allemagne, selon le cas, et établissent leur domicile permanent dans l'État Tchéco-Slovaque<sup>1</sup>.

Toutes personnes ayant exercé le droit d'option ci-dessus seront libres de conserver les biens immobiliers qu'elles possèdent sur le territoire de l'autre État où elles auraient eu leur domicile antérieurement à l'option.

Elles pourront emporter leurs biens meubles en franchise de douane dans le pays, pour lequel elles auront opté.

Elles seront libres d'emporter leur valeurs et objets mobiliers et seront exemptées de taxes ou droits de sortie frappant ces valeurs ou objets.

VI — Le traité de paix déterminera la proportion et la nature des charges financières de l'ancien royaume de Hongrie qui devront être assumées par l'État Tchéco-Slovaque et toutes autres questions pouvant résulter du transfert des territoires qui fait l'objet des présentes stipulations.

VII — La Hongrie s'engage à donner son adhésion aux mesures, temporaires ou définitives concernant les voies de communication, telles qu'elles seront indiquées par les 5 grandes puissances alliées et associées, pour faciliter les relations économiques entre les pays limitrophes de la Hongrie et de l'État Tchéco-Slovaque.

AD.Europe 1918-40. A. Paix vol. 147, ff. 2-5.

<sup>1</sup> *Note du document*: La Commission croit devoir également attirer l'attention des juristes sur la situation des individus nés en Tchéco-Slovaque mais qui ne résident pas dans les territoires dont il vient d'être parlé (par ex. : les Tchéco-Slovaques d'Amérique). Il semble qu'il serait équitable de reconnaître à ces personnes une faculté d'option.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 13 mars 1919.

LE PRÉSIDENT invite la Commission à fixer définitivement la frontière Nord de la Yougo-Slavie dans la Bacska, la Baranya et le Somogy. Il rappelle, qu'aucune décision ferme n'a été prise à ce sujet dans la séance du 2 mars<sup>2</sup>, bien qu'un accord de principe se fût établi entre les différentes Délégations.

Après un échange de vues entre le Général LE ROND (*France*), le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) et LE PRÉSIDENT, la Commission adopte pour la Bacska le tracé proposé le 2 mars par le Général Le Rond. Ce tracé suit dans la partie Ouest, la ligne du Kigyos depuis les environs de Bacsmadaras jusqu'au Nord de Bezdan.

La Commission décide également qu'à partir du confluent entre le Danube et la Drave, la frontière suivra cette dernière rivière jusqu'à son confluent avec la Mur.

LE PRÉSIDENT fait connaître à la Commission qu'il a reçu de la Délégation serbe un mémoire demandant l'occupation immédiate par les troupes serbes du domaine national hongrois de Mezö-Hegyés.

Le Général LE ROND (*France*) explique qu'il s'agit d'un grand haras qui était propriété de la couronne. Ce domaine n'est d'ailleurs pas dans la zone revendiquée par les Serbes.

La Commission estime qu'elle n'a pas compétence pour s'occuper de cette question.

LE PRÉSIDENT prie le Général Le Rond de faire connaître les conclusions auxquelles la Sous-Commission est arrivée à propos du Banat.

Le Général LE ROND (*France*) rappelle les conditions dans lesquelles le problème se posait devant la Sous-Commission. Elle devait rectifier la frontière prévue antérieurement, de manière à donner Versecz et Fehertemplom à la Yougo-Slavie, mais à trouver pour la Roumanie, au Sud de Temesvar, une compensation à la perte de territoire et de population qu'elle subirait de ce fait.

Plusieurs tracés ont été proposés: deux par la Délégation américaine, qui tous deux laissaient à la Roumanie Bazias, mais prévoyaient une zone serbe étendue au Nord de Versecz; un par la Délégation britannique, moins défavorable aux Roumains dans la région de Versecz, mais donnant Bazias aux Serbes; une enfin par M. de Martonne qui avait recherché la limite la plus juste au point de vue ethnique.

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Tardieu, avec la participation de MM. Day, Seymour, Sir Eyre Crowe, MM. Leeper, Laroche, De Martino, le Comte Vannutelli Rey, le Général Le Rond, MM. De Martonne, Aubert, de Saint-Quentin, le Comte Vinci.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 204.

Après une discussion que la complexité du problème a rendue longue et difficile, un compromis est intervenu aux termes duquel la Délégation américaine a rapproché sa ligne de Versecz au Nord de cette ville, tandis que la Délégation britannique a reconnu Bazias à la Roumanie.

Une proposition française tendant à élargir la zone roumaine au Sud-Ouest de Temesvar a rencontré l'opposition des Délégations américaine et britannique qui ont insisté pour laisser à la Yougo-Slavie la ligne Nagy-Kikinda, Zsombolya, Modos, Torontal-Szecsany.

La Délégation italienne a formulé des réserves d'ordres général qui seront indiquées par la suite.

Toutefois, elle s'est accordée avec les trois autres Délégations sur le tracé suivant:

À partir du Danube, la frontière suivra la Nera jusqu'à l'Ouest de Nadjas, puis une ligne remontant vers le Nord-Ouest de façon à passer à l'Ouest de Mirkovacz et de Vransy, à l'Ouest de Markovecz, au Nord de Temes-Kutas, de Kis-Zsam, de Vattina, entre Togyer (à la Yougo-Slavie) et Gyer (à la Roumanie) et franchira le Temes à l'Ouest de Gad.

À partir du Temes, la frontière sera tracé de façon à laisser le chemin de fer Modos—Zsombolya en territoire yougo-slave en passant à trois kilomètres environ à l'Est de cette voie ferrée, le tracé précis entre le Temesvar et la ligne Zsombolya, Lovrin étant à déterminer par le Sous-Comité de frontière.

Le tracé se redressant ensuite vers le Nord passe au Sud de Nakofalva et franchit la rivière Aranka entre Valkany (à la Roumanie) et la bifurcation de Valkany (à la Yougo-Slavie).

À partir de l'Aranka, le tracé est celui précédemment accepté par la Commission.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) est certain d'être l'interprète du sentiment général en exprimant au Général Le Rond toute la reconnaissance de la Commission pour l'habileté et la courtoisie avec lesquelles il a su diriger les travaux de la Sous-Commission et arriver, dans une question très difficile, à réaliser l'unanimité.

Il déclare que la Délégation britannique, soucieuse d'arriver à une entente unanime, accepte le tracé proposé bien qu'il ne lui paraisse pas de nature à concilier les diverses revendications en présence, ni à donner des garanties absolues de paix pour l'avenir.

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) estime que le nouveau tracé améliore sensiblement le précédent. Les considérations d'ordre politique et sentimental qui l'ont inspiré paraissent à la Délégation américaine plus importantes que les objections d'ordre secondaire tirées des saillants qu'il comporte.

Le Général LE ROND (*France*) donne lecture des réserves présentées par la Délégation italienne:

1° La Délégation italienne ne voyait d'abord aucune raison de remettre en cause le tracé déjà fixé pour le Banat par la Commission. Toutefois, elle a reconnu que Versecz et Fehertemplom étaient des villes sur lesquelles se portaient des arguments d'ordre sentimental très forts en faveur des Serbes; cependant, ces raisons sentimentales ne sont pas appuyées, du point de vue de la Délégation italienne, par de véritables raisons ethniques, parce que les deux villes ne sont serbes que dans une très petite minorité, tandis que la banlieue de toutes les deux est également partagée entre Serbes et Roumains.

2° La zone de la banlieue, aux environs de Temesvar, est pour la Roumanie une compensation insuffisante, privée surtout qu'elle est des noeud de chemins de fer de Modos et Zsombolya.

3° La Délégation italienne est toutefois prête à consentir, en hommage à l'unanimité des décisions, à accorder Versecz et Fehertemplom aux Serbes, à condition que soit donnée à la Roumanie une compensation plus équitable consistant en une zone de territoire au Nord de Nagy-Kikinda débouchant à la Tisza vis-à-vis de Zenta.

4° Dans la zone susdite, au Nord de Nagy-Kikinda, les Serbes ne formant qu'une petite minorité des habitants, aucune raison ethnique ne s'oppose à la cession de cette zone à la Roumanie.

M. LAROCHE (*France*) déclare que, tout en étant l'auteur de la proposition tendant à la révision du tracé précédemment adopté, il aurait souhaité que la compensation accordée aux Roumains dans la région de Temesvar fût plus large.

LE PRÉSIDENT tient à remercier, lui aussi, la Sous-Commission d'avoir mené à bien un travail difficile. Il doit cependant dire que les arguments invoqués pour donner aux Serbes, en plus de la ligne Nagy-Kikinda, Antalfalva, la ligne Zsombolya, Modos, ne lui paraissent pas décisifs. Il aurait préféré accorder aux Roumains une compensation plus importante et plus équitable.

Consulté par le PRÉSIDENT sur la répartition des populations d'après le nouveau tracé, M. DE MARTONNE (*France*) évalue à 60.000 habitants environ le gain net de la Yougo-Slavie sur la Roumanie. Il craint en outre que l'équilibre précédemment réalisé entre les éléments de chacune des deux nationalités attribués à l'autre ne soit rompu au détriment de la Roumanie.

Le Général LE ROND (*France*) et M. LAROCHE (*France*) reprennent la proposition française tendant à donner à la Roumanie une frontière plus avantageuse dans la région Sud-Ouest de Temesvar.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) déclare que cette modification rentre dans les vues de la Délégation italienne.

Le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*) donne la préférence au tracé de la Sous-Commission.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) propose un tracé transactionnel qui donnerait à la Serbie le noeud de chemins de fer Zsombolya et à la Roumanie celui de Modos.

M. LAROCHE (*France*) exprime l'adhésion de la Délégation française à la proposition britannique.

Le Général LE ROND (*France*) précise que la frontière devra passer entre Pardany, qui sera roumaine, et Felsöttebe, qui sera serbe.

M. DE MARTONNE (*France*) estime que ce nouveau tracé réduira la perte de la Roumanie à 40.000 habitants.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) déclare que la Délégation italienne accepte la proposition britannique.

Sur la proposition du Général LE ROND (*France*), la Commission prend la décision suivante:

À partir du Danube, la frontière suivra la Nera jusqu'à l'Ouest de Nadjas, puis une ligne remontant vers le Nord-Ouest de façon à passer à l'Ouest de Mirkovacz et Vraný, à l'Ouest de Markovecz, au Nord de Temes-Kutas, de Kis-Szam [Kiszsám], de Vattina jusqu'au canal de la Berzava. À partir de ce canal, la frontière se dirigera vers le Nord-Ouest, de façon à passer au Sud de Modos, puis, se redressant progressivement vers le Nord, passera à l'Ouest et près de Pardany, à l'Est de Zsombolya; le tracé précis entre le canal de la Berzava et Nagy-Kikinda sera déterminé par le Sous-Comité des frontières.

Le tracé se redressant ensuite vers le Nord passera au Sud de Nakofalva et franchira la rivière Aranka entre Valkany (à la Roumanie) et la bifurcation de Valkany (à la Serbie).

À partir de l'Aranka, le tracé sera celui qui a été précédemment adopté par la Commission.

Le Comte Vannutelli Rey (*Italie*) déclare qu'à la suite de la décision qui vient d'être prise, la Délégation italienne, tout en maintenant la première de ses réserves, remplace les autres par celles que voici:

2° La zone de la banlieue aux environs de Temesvar est pour la Roumanie une compensation insuffisante, privée surtout qu'elle est des noeuds de chemins de fer de Zsombolya et Torontal-Szecsany. Il faudrait à la Roumanie une compensation plus équitable consistant en une zone de territoire au Nord de Nagy-Kikinda débouchant à la Tisza vis-à-vis de Zenta.

3° Dans la zone susdite au Nord de Nagy-Kikinda, les Serbes ne formant qu'une petite minorité des habitants, aucune raison ethnique ne s'oppose à la cession de cette zone à la Roumanie.

LE PRÉSIDENT invite le Général Le Rond à faire connaître les propositions de la Sous-Commission pour la frontière de la Yougo-Slavie à l'Ouest du confluent entre la Drave et la Mur.

Le Général LE ROND (*France*) expose que la Délégation britannique ne voulait pas refuser simultanément à la Yougo-Slavie la région slovène de Muraszombat et la région slovène de Carinthie orientale, à l'Ouest de Drauburg. Par contre la Délégation américaine désirait adopter comme frontière la limite de la Carinthie, afin de ne pas entamer une région qu'elle considérait comme faisant partie du bassin de Klagenfurt. Elle reconnaissait toutefois que ce bassin se rétrécissait à l'Est de Bleiburg et d'Eisenkappel. La Délégation italienne a formulé des réserves de principe.

Le Comte VANNUPELLI REY (*Italie*) déclare que la Délégation italienne s'est associée aux autres pour la partie du tracé située à l'Est du point où la frontière entre la Hongrie et l'Autriche coupe la Mur, près de Radkersburg. Elle ne peut se prononcer sur la frontière à l'Ouest de ce point, tout étant subordonné à la question, non encore résolue par elle, de savoir si Marburg doit, ou non, revenir à la Yougo-Slavie.

Le Général LE ROND (*France*) donne lecture des conclusions de la Sous-Commission:

La frontière septentrionale de la Yougo-Slavie suivra, à partir du confluent de la Mur et de la Drave, la ligne définie ci-dessous:

La Mur jusqu'au Sud de Murek, la ligne de crête des Windischbüheln jusqu'au Nord-ouest de Marburg, une ligne de crête secondaire pour atteindre le sommet des hauteurs cotées 966 O.N.O. de Marburg, la ligne de crête située au Nord de la Drave, incluant les petits vallées aboutissant à cette rivière, jusqu'à la vallée de la Fejstritz qu'elle coupera de manière à atteindre le sommet coté 1400 (Hühnerkogel) au Nord de Drauburg. De là, la frontière passera exactement au Sud du confluent de la Lavant et de la Drave, pour suivre ensuite la crête de la ligne des hauteurs situées à l'Est de Bleiburg et d'Eisenkappel; elle rejoindra au Sud-Est d'Eisenkappel la crête de Karavanken; elle suivra la crête des Karawanken jusqu'à la route de Klagenfurt à Laibach.

La frontière à l'Ouest de la route de Klagenfurt à Laibach se liant à la question de la frontière entre l'Italie et la Yougo-Slavie est réservée.

Les Délégations américaine, britannique et française sont d'accord sur le tracé précédemment défini entre le confluent de la Mur et la route de Klagenfurt à Laibach. La Délégation italienne réserve provisoirement son opinion en ce qui concerne Marburg et la partie de la frontière à l'Ouest.

LE PRÉSIDENT remercie vivement la Sous-Commission de son travail. Il déclare que la Délégation française ne peut cependant accepter sans réserves un tracé qui exclut de la Yougo-Slavie les populations slovènes importantes établies au Nord de la Mur.

M. DE MARTONNE (*France*) indique que 54.000 Slaves revendiqués par la Serbie dans cette région sont laissés à la Hongrie.

Le Général LE ROND (*France*) observe que le tracé proposé par la Commission est un compromis et qu'aux sacrifices consentis par les Délégations britannique et française en Prékomourié répondent les concessions faites par la Délégation américaine dans la région de Drauburg.

LE PRÉSIDENT, revenant à la question de la Prékomourié, déclare que la Délégation française formule ses réserves au sujet de l'abandon à la Hongrie des quelque 60.000 Slovènes qui habitent cette région.

Sire Eyre CROWE (*Empire britannique*) déclare que la Délégation britannique s'associe à ces réserves.

LE PRÉSIDENT donne lecture de l'introduction au rapport préparée par le Secrétariat pour répondre à la suggestion de Sir Eyre Crowe.

1<sup>o</sup> Ainsi qu'elle en avait chargée le 1<sup>er</sup> février par le Conseil Suprême des Alliés, la Commission a étudié les problèmes territoriaux posés par les revendications roumaines.

Examinant successivement les questions de Bessarabie, de Bukovine, de Transylvanie et du Banat, elle a fixé les frontières de la Roumanie dans ces diverses régions. Elle a exposé dans une série de courtes notices les principes et les faits qui ont motivé les décisions prises pour chaque question.

La description de l'ensemble de tracé adopté, faite d'après la carte internationale au 1/1.000.000, la description détaillée des frontières de la Roumanie avec la Hongrie et la Yougo-Slavie, faite d'après la carte autrichienne au 1/100.000, les tableaux statistiques et les cartes figurent en annexes au rapport<sup>1</sup>.

2<sup>o</sup> La Commission n'a pas cru pouvoir se désintéresser de questions étrangères aux revendications territoriales de la Roumanie, mais qui risquent de se poser à l'état aigu dans les territoires limitrophes du Royaume et de compromettre ses relations avec des États voisins. C'est ainsi qu'elle a formulé son avis sur une rectification éventuelle de la frontière roumaine en Dobroudja, et sur le sort des populations roumaines habitant les districts serbes du Timok. Des notices spéciales ont été consacrées à ces deux points.

3<sup>o</sup> La Commission a été guidée, dans ses recherches et ses conclusions, par des considérations de fait et d'équité. La Délégation italienne a déclaré considérer que, d'une manière générale, le Traité d'alliance du 17 août 1916<sup>2</sup> avec la Roumanie conserve aujourd'hui sa validité.

Toutefois, cette Délégation de s'est pas refusée à prendre part à la discussion au sujet des différentes questions territoriales qui ont été envisagées par la Commission au point de vue ethnique, économique et stratégique. Les autres Délégations n'ont pas cru pouvoir se prononcer sur la validité du Traité de 1916, estimant que cette question échappait à la compétence de la Commission.

LE PRÉSIDENT demande aux différentes Délégations de faire connaître leur sentiment sur le troisième paragraphe. Il n'approuve pas, quant à lui, la rédaction proposée qui fait mention du traité de 1916 sans préciser la position prise par les différents Gouvernements au sujet de la validité de cet acte.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) partage la manière de voir du Président.

M. LAROCHE (*France*) expose qu'on a sérieusement songé à contester la validité du traité de 1916 et que des conversations officieuses ont été engagées à ce sujet entre les Gouvernements. Mais, en ce qui concerne la Commission, la Délégation américaine a déclaré qu'elle ne reconnaissait pas le traité. Les Délégations britannique et française ont décidé qu'elles discuteraient sans s'inquiéter du traité ni poser la question de sa validité.

M. DE MARTINO (*Italie*) rappelle que, dans une séance récente du Conseil suprême, le Président du Conseil italien a fait une déclaration catégorique aux termes de laquelle le Gouvernement italien reconnaît la pleine vigueur du traité avec la Roumanie. La Délégation italienne désire que son point de vue soit mentionné au rapport.

LE PRÉSIDENT comprend que le Gouvernement américain refuse de se prononcer sur la validité du traité puisqu'il n'y a pas été partie. Mais il lui paraît que les Gouvernements britannique et français ne peuvent faire pareille déclaration sans avoir l'air de remettre en

<sup>1</sup> Les cartes ne sont pas reproduites.

<sup>2</sup> Voir la première note du document N<sup>o</sup> 225.

question, au point de vue des principes, le traité conclu avec la Roumanie. Cette manifestation impolitique ne répondrait à aucune nécessité puisque par la force des choses, c'est la Roumanie elle-même qui remet ce traité en question par les revendications qu'elle élève, en Bessarabie et en Bukovine, sur des territoires que le traité ne lui donnait pas.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) déclare que n'ayant pas mandat de discuter le traité, il est pleinement d'accord avec le Président pour demander la modification du texte proposé.

M. DE MARTINO (*Italie*) observe que le traité de 1916 n'a pas été remis en question parce que la Roumanie demandait autre chose que cet acte ne le prévoyait, mais bien parce qu'elle avait fait une paix séparée avec l'Allemagne. Plus tard, en examinant les circonstances dans lesquelles cette paix avait été signée, on a reconnu que le Gouvernement roumain avait été contraint de la subir, mais qu'il ne l'avait pas ratifiée. C'est pourquoi le Gouvernement italien a cru juste de déclarer que cet épisode de la paix séparée ne pouvait pas influencer sur la validité du traité d'alliance.

M. LAROCHE (*France*) dit que le Gouvernement français n'a jamais fait de déclaration formelle à cet égard. Quant à la Délégation française, elle s'est bornée à décliner toute compétence pour discuter si le traité restait ou non en vigueur.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) rappelle qu'au cours de la première séance de la Commission, M. de Martino ayant demandé qu'on commençât par statuer sur la validité du traité, la Délégation britannique a déclaré n'avoir pas d'instructions à ce sujet, mais être chargée uniquement d'étudier la frontière roumaine sans se référer au traité, d'après les seules données de fait.

LE PRÉSIDENT propose la rédaction suivante:

Conformément au mandat limité qui lui a été confié, la Commission a été guidée dans ses recherches et conclusions par des considérations de fait et d'équité; elle a estimé, en conséquence, qu'elle n'avait qu'à se prononcer sur les bases juridiques des revendications présentées, bases d'ailleurs inapplicables en elles-mêmes à l'ensemble des demandes soumises à la Conférence.

La Délégation italienne, en reconnaissant d'une manière générale la validité actuelle du traité du 16 août 1916, a admis le point de vue ci-dessus et pris part à la discussion en fait des questions territoriales.

La Délégation américaine n'a pas fait entrer dans le débat ce traité auquel son Gouvernement n'a pas pris part.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) demande si l'adoption du premier paragraphe ne dispense pas la Délégation italienne de définir plus expressément son point de vue.

M. DE MARTINO (*Italie*) pense que si la Délégation italienne n'affirmait pas explicitement la validité du traité de 1916 elle se mettrait en désaccord avec les déclarations de M. Orlando.

M. LAROCHE (*France*) tient à préciser le point de vue du Gouvernement français. Celui-ci pris pour base de l'examen des revendications roumaines les stipulations du traité du 16 août 1916. Mais il n'a pas voulu statuer sur la validité du traité, qui est une question de morale générale, se liant à celle de la paix séparée. Aurait-on admis que, Paris une fois pris, la France pût quitter la guerre? Dans ces conditions, la formule qui rendrait le plus exactement compte de l'attitude de la Délégation française auprès de la Commission serait la suivante:

La Délégation française, estimant que les questions de validité des traités ne sont pas de la compétence de la Commission, a admis de prendre pour base les stipulations du traité de 1916 dans l'examen des revendications...

LE PRÉSIDENT regretterait que le rapport mentionnât une divergence de principes entre la Délégation italienne et les autres Délégations. On créerait ainsi l'impression inexacte que le travail accompli par la Commission dans un esprit d'unité repose sur deux bases différentes. Si une des Délégations dont le Gouvernement a signé le traité, se croit obligée de mentionner qu'elle reconnaît d'une manière générale la validité du Traité, le lecteur ne pourra s'empêcher d'en tirer cette conséquence que les autres n'ont pas été d'accord sur le principe; ce sera mauvais politiquement, et pour la valeur de la Paix et pour l'autorité des suggestions faites par la Commission.

À la suite d'un échange de vues entre Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*), M. LAROCHE (*France*), M. DE MARTINO (*Italie*) et le PRÉSIDENT, la Commission adopte le texte suivant:

La Commission a estimé, en conséquence, qu'elle n'avait pas à se prononcer sur les bases juridiques des revendications présentées, bases dont l'appréciation appartient au Conseil des Alliés et qui d'ailleurs sont inapplicables en elles-mêmes à l'ensemble des demandes actuellement soumises à la Conférence.

LE PRÉSIDENT invite la commission à mettre le texte du rapport sur le Banat en conformité avec les dernières décisions prises sur le tracé de la frontière.

La Commission adopte le texte suivant préparé par le Secrétariat:

B. Ce tracé cherche également à assurer, dans la mesure du possible, des voies de communication à chaque État, dans la zone qui lui est dévolue:

a) Il accorde à la Roumanie le cours du Maros jusqu'à la banlieue de Szegedin, et lui donne sur le Danube le port fluvial de Bazias, qu'elle aura la possibilité de raccorder avec la voie ferrée Arad, Temesvar, prolongement de la grande ligne de Transylvanie Occidentale.

c) Il donne à la Yougo-Slavie les deux rives de la basse Tisza et lui laisse les deux voies ferrées qui, partant de Nagy-Kikinda, aboutissent sur le Danube à Pancsova.

La séance est levée à 12 heures 15.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES TCHÉCOSLOVAQUES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 13 mars 1919.

M. DULLES (*États-Unis d'Amérique*) pense que la question des minorités est un peu différente des autres. Il lui semble qu'elle pourrait, sans inconvénient, être signalée au Conseil suprême.

M. LAROCHE (*France*) estime qu'à la fin du rapport, on pourrait indiquer que la composition même de l'État tchéco-slovaque, et le nombre considérable de ses nationaux qui se trouveront demeurer dans les États voisins, donnent une importance toute particulière aux mesures qui devront être prises en faveur des droits des minorités, tant dans les nouveaux États que dans les États anciens qui subsisteront.

Il serait bon également d'appeler l'attention sur la forme de l'État tchéco-slovaque, sur sa position géographique, afin qu'il en soit tenu compte dans les Commissions spéciales et que l'on donne une importance particulière aux mesures qui devront être prises pour assurer les communications du nouvel État avec les États voisins.

Sir Joseph COOK (*Empire britannique*) dit que toutes ces indications se trouvent contenues en substances dans le rapport. Il pense que le but principal de la Commission est de tracer une frontière et d'indiquer les raisons ethniques, économiques ou stratégiques qui l'ont amenée à adopter tel tracé.

L'énumération de ces raisons appellera forcément l'attention du Conseil suprême sur les questions auxquelles vient de faire allusion M. Laroche.

M. STRANIERI (*Italie*) rappelle qu'il a été décidé, dans une précédente réunion, de signaler aux Commissions spéciales toute les questions de ce genre; il a été convenu, notamment, qu'on appellerait l'attention de la Commission des chemins de fer sur l'opportunité d'établir un régime spécial pour assurer les communications par voies ferrées entre la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie.

M. DULLES (*États-Unis d'Amérique*) fait remarquer que le rapport devra traiter également de la question des Ruthènes de Hongrie qui doivent former un État indépendant sous la protection de la Tchéco-Slovaquie. Il serait bon que le Comité de rédaction fût fixé sur les intentions de la Commission.

M. LAROCHE (*France*) propose d'employer une formule un peu vague, faisant ressortir qu'en raison des affinités de race qui unissent les Ruthènes aux Tchéco-Slovaques et des tendances manifestées dans certains milieux ruthènes, la Commission estime que le rattachement des Ruthènes de Hongrie à la Tchéco-Slovaquie répondrait le mieux aux intérêts de ces populations.

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. Jules Cambon, avec la participation de MM. Seymour, Dulles, Sir Joseph Cook, MM. Nicolson, Laroche, Stranieri, Sir Eyre Crowe, M. Legrand et le Général Le Rond.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) est d'avis qu'il suffirait d'indiquer que la Commission a établi les frontières de l'État tchéco-slovaque, les frontières du territoire ruthène et qu'elle propose que le territoire ruthène soit autonome et forme une unité distincte.

M. DULLES (*États-Unis d'Amérique*) attire l'attention de la Commission sur la rédaction du rapport en ce qui concerne la question de Teschen. N'y aurait-il pas lieu d'indiquer, dans le rapport, que la décision prise par la Commission au sujet de Teschen n'a nullement été influencée par le fait que les Tchèques avaient occupé la ville à main armée?

Sir Joseph COOK (*Empire britannique*) estime qu'il vaudrait mieux ne pas mentionner la chose. Il y a là une question politique extrêmement brûlante qu'il est préférable de ne pas soulever.

M. LAROCHE (*France*) partage cette opinion. Les Gouvernements alliés ont eu soin, d'ailleurs, de faire savoir que les occupations de territoire effectuées de vive force n'avaient aucune influence sur les décisions de la Conférence.

La séance est levée à 19 heures 10.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 48, Commission des Affaires Tchécoslovaques

## 229

### INSTRUCTIONS DU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE<sup>1</sup>

D. N° 2.160/2B.

Belgrade, 14 mars 1919.

#### INSTRUCTION RELATIVE À L'ORGANISATION D'UNE ZONE NEUTRE EN HONGRIE

##### II. PARTIE

##### ORGANISATION TERRITORIALE DE LA ZONE NEUTRE

#### I. — Renseignements sur la Zone Neutre

##### A. / Division administrative

la zone neutre englobe:

- Une partie du Comitat de Czograd [Csongrád], le Comitat d'Arad.
- Une partie du Comitat Csnad [Csanád].
- Une partie du Comitat de Békes.
- Une partie du Comitat de Jász-Nagyken-Szolnock [-Nagykun-Szolnok].
- Une partie du Comitat de Bihar.
- Une partie du Comitat de Hadju [Hajdú].
- Une partie du Comitat de Szaboles [Szabolcs].
- Une partie du Comitat de Szatmár.

<sup>1</sup> La copie a été envoyée à la 11° D.I.C., à la 17° D.I.C., à la 76° D.I., au Général de Gondrecourt, à la Mission de Contrôle, au C.A.A. à titre de compte rendu, au Général Berthelot, Commandant l'Armée du Danube et aux 1°, 3°, 4° Bureaux.

### B.1 Population.

Les habitants de la zone neutre sont en majeure partie de race Magyare.

À signaler entre Maros et Koros [Körös] quelques îlots Slovaques et Allemands. Les Roumains ne se trouvent qu'en bordure le long de la limite orientale de la zone. Ils mordent quelque peu dans la zone à l'O. d'Arad vers Gyula, sur les rives du Berettyo et au Sud du Nagykaroly.

La population est surtout une population agricole. On ne trouve des centres industriels que dans les grandes villes.

#### II. — *Commandement territorial.*

Le Commandement territorial de la zone neutre sera assuré par le Général de Gondrecourt.

Le territoire sera divisé par les soins de cet Officier Général en cercles réunissant plusieurs Comitats, fractions de Comitats. À la tête de chaque cercle sera placé un Officier supérieur. Les limites des cercles devront épouser les limites administratives des anciens Comitats.

Les cercles seront dans les mêmes conditions subdivisées en districts.

#### III. — *Relations du commandant de la zone neutre avec le gouvernement hongrois et les gouvernement alliés.*

Dans un but de simplification, le Commandant de la zone neutre traitera directement les questions d'administration territoriale avec le Commandement du Banat occupé par les Français.

Les mêmes questions seront traitées avec le Gouvernement Hongrois par l'intermédiaire de la Mission Vix.

Les questions à traiter avec les divers Gouvernements Alliés seront soumises à l'Armée de Hongrie.

#### IV. — *Administration.*

En exécution de l'article I de la convention militaire du 13 Novembre, les autorités civiles actuellement en fonction continueront à exercer l'administration sous le contrôle de l'autorité militaire Française.

Pour faciliter les relations avec le Gouvernement Hongrois, et les autorités civiles, un haut fonctionnaire qualifié et représentant attitré du Gouvernement Hongrois sera placé auprès du Général de Gondrecourt.

Dans les mêmes conditions, il sera placé un fonctionnaire subordonné auprès des Commandants de cercles.

La vie dans les villes et dans les campagnes doit suivre son cours normal.

En conséquence, l'autorité militaire Française exigera des pouvoirs civils qu'ils fassent fonctionner ponctuellement tous les services publics.

Elle les appuiera pour assurer l'exécution des mesures d'ordre et d'intérêt général.

Elle prescrira par contre toutes mesures qui paraîtraient préjudiciables aux autorités de l'une quelconque des nations alliées et réprimera rigoureusement toutes celles ayant un caractère arbitraire.

Tout fonctionnaire dont l'attitude ne donnera pas satisfaction sera révoqué par ordre de l'autorité Française et *son remplacement demandé au Gouvernement Hongrois.*

Ce dernier ne pourra dans la zone neutre procéder à aucune nomination ou révocation sans l'assentiment de l'autorité militaire Française.

V. — *Attitude vis à vis des populations de la zone neutre.*

L'attitude à prendre vis à vis des populations de toutes nationalités doit être correcte et impartiale.

L'autorité militaire Française contrôle provisoirement au nom des alliés l'administration d'un territoire dont le sort n'est plus définitivement réglé. En toute circonstance on fera donc preuve d'une neutralité absolue et n'aura qu'une règle de conduite: l'équité.

Un libéralisme éclairé devra présider à toutes ses déterminations, et il ne sera apporté de tempérament à l'exercice des libertés individuelles et publiques que dans la mesure nécessaire au maintien de l'ordre et de la sécurité de la troupe.

Si une période électorale s'ouvre pendant la période d'occupation, les habitants pourront librement exercer leurs droits d'électeurs sous réserve que toute manifestation sur la voie publique sera rigoureusement interdite.

VI. — *Attitude vis à vis des populations alliées.*

Le Commandant militaire de la zone neutre exigera des nationaux alliés le respect absolu sur toute l'étendue du territoire des dispositions prévues par la Convention du 13 Novembre. Tout en montrant une grande fermeté, il s'efforcera d'éviter les conflits inutiles pouvant énerver l'opinion.

VII. — *Maintient de l'ordre.*

A./ Forces à la disposition du Commandant de la zone neutre. Le Général Commandant la zone neutre disposera:

1° Des forces de police et de gendarmerie Hongroises stationnées dans la zone.

Ces forces seront directement placées sous ses ordres.

Si les éléments ainsi trouvés sur place sont insuffisants, ils seront par entente avec le Gouvernement Hongrois portés à l'effectif nécessaire.

2° 6 Officiers Hongrois parlant français seront mis à la disposition du Commandant de la zone. Ces Officiers seront attachés aux ordres de la gendarmerie Hongroise affectée à la zone neutre.

3° Un poste de S.R. français constitué de façon à être ultérieurement dédoublé sera affecté à la zone neutre.

B./ Procédés d'exécution.

1° L'ordre sera maintenu par les éléments de la police et de la gendarmerie indigène. Les forces militaires Françaises en principe n'auront pas à participer à la police. Elles n'interviendront qu'en cas de nécessité absolue.

2° Le Commandant de la zone neutre aura droit sur toute l'étendue du territoire de prendre tous les arrêtés nécessaires.

3° Tous ceux qui seront pris par les autorités locales devront au préalable être soumis à son approbation.

C./ Mesures d'exécution de première urgence.

1° Seules les troupes Françaises ont droit de stationner en zone neutre. En conséquence à partir d'une date qui sera fixée par le Commandant de la zone, toute troupe régulière d'autres nationalités sera arrêtée, désarmée et reconduite hors de zone.

2° Il sera procédé dès l'occupation au licenciement et au désarmement des gardes nationales, toutes quelles que soient leurs nationalités.

3° Il sera procédé de même au désarmement des populations civiles de la zone.

4° Le port de toute cocarde est interdit sur l'ensemble du territoire de la zone neutre. Seules les forces de police et de gendarmerie auront droit au port de la cocarde Hongroise.

5° Le droit de pavaiser est interdit aux particuliers le drapeau sera maintenu dans les conditions d'avant-guerre sur les édifices publics.

6° Les cortèges et les meetings de propagande sont interdits.

7° Le droit de réunion est soumis au contrôle et à l'approbation du Commandement Français.

8° Une censure éclairée mais très ferme sera exercée sur la presse.

D./ Sanctions.

En cas d'infraction aux règlements édictés ou aux ordres donnés, des sanctions seront immédiatement prononcées contre les délinquants par l'autorité militaire Française.

VIII. — *Justice.*

Sur tout le territoire de la zone neutre la justice civile et criminelle sera rendue dans les mêmes conditions qu'avant l'occupation, par les tribunaux hongrois.

Toutefois les individus ayant commis des crimes ou délits au préjudice, soit de l'Armée Française, soit des Officiers ou soldats Français, seront traduits devant les conseils de Guerre Français.

Il en sera de même par tous ceux incriminés de propagande bolcheviste.

IX. — *Circulation.*

La circulation sera jusqu'à nouvel ordre soumise aux règles suivantes.

a) Circulation à l'intérieur de la zone.

Permise avec laisser-passer accordés sous leur responsabilité par les autorités civiles en fonctions.

b) Circulation de la zone vers l'extérieur.

Hongrie et Banat occupé par les Français, laisser-passer signé par le Commandant de la zone ou par délégation par les Commandants de cercles-pays alliés ou territoires occupés par les alliés et pays neutre, laisser-passer signé par les Commandants de zone. — Pays, ennemis interdits, demande d'autorisation soumise au Q.G.A.

c) Laisser-passer accordés par les Gouvernements et visés par les autorités militaires /Généraux et Chefs de Mission/ ou diplomatiques Françaises les plus proches.

X. — *Mesures économiques.*

A. Tout le matériel économique de la zone neutre devra être laissé sur place par les Hongrois lors de l'évacuation.

B. En vue de faciliter la vie économique de la région:

1° La circulation des marchandises de toute nature la Hongrie, la zone neutre et le Banat occupé par les troupes Françaises sera établie.

Les marchandises ne pourront être toutefois emportées des territoires de la zone neutre qu'après autorisation du Commandant de la zone.

Ce dernier ne légue le droit d'autorisation.

2° Le Commandant de la zone neutre s'efforcera de faciliter les transactions par échange paraît être celui susceptible de donner les meilleurs résultats.

C. La monnaie qui aura cours légal dans la zone neutre sera la couronne non timbrée.

LA COMMISSION MINISTÉRIELLE D'ARMISTICE HONGROISE AU LIEUTENANT-COLONEL  
VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. N° 3181/1919. Affaire importante. *Budapest, 14 mars 1919.*

Les rapports suivants sont parvenus au ministère de la guerre:

1. Sur le front roumain on a fait des observations corroborées par des rapports conformes que les roumains préparent une attaque. La direction des groupement roumains est celle de Nagyvárad et de Arad comme objectif de leur marche en avant projetée.

2. Le long de la ligne du Danube les tchèques font leurs préparatifs pour gagner la rive droite du fleuve. Points de passage: Pozsony et Esztergom. La nervosité des milieux dirigeants civils est de plus en plus croissante.

3. Des troupes yougoslaves se rassemblent entre Radkersburg et Ráczkánizsa (près la rivière Mur). D'après la presse yougoslave la réalisation du corridor tchéco-yougoslave serait imminente.

M. le ministre de la guerre<sup>1</sup> nous a chargés de la formulation de nos protestations préalables contre ces aspirations tout en insistant, que ces manifestations et bruits alarmants exaspèrent l'opinion publique du pays, des déclarations rassurantes s'imposeraient donc.

Nous avons l'honneur d'y attirer tout particulièrement votre attention, parce que le Gouvernement ne pourrait pas assumer la responsabilité des complications à redouter.

AG.17N516 c/3. d/1.

LE GÉNÉRAL DE GONDRECOURT, COMMANDANT LA CAVALERIE  
DE L'ARMÉE DE HONGRIE À M. LE GÉNÉRAL<sup>2</sup> COMMANDANT LA 11<sup>e</sup> D.I.C.<sup>3</sup>

D. N° 387. *Arad, 14 mars 1919.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le ministre de la Guerre Hongrois, M. Boehm [Böhm], est venu à Arad aujourd'hui pour assister aux obsèques d'un soldat qui, délégué du conseil des soldats, et désespéré de n'avoir pu par son éloquence, ramener dans le devoir une compagnie qui résistait aux ordres de ce conseil, s'était suicidé avant hier manifestation ministérielle dans laquelle il faut voir surtout le désir de relever la discipline.

M. Boehm a demandé à me voir et je l'ai reçu. Voici en substance les points sur lesquels a porté notre entretien:

<sup>1</sup> V. Böhm.

<sup>2</sup> Le Commandant la 11<sup>e</sup> D.I.C. était le Colonel Betrix.

<sup>3</sup> Le document est signé par le Général de Lobitz, lui aussi.

Le Ministre m'a dit tout d'abord que le Colonel Trousson lui avait, à Budapest, demandé de lui exprimer son avis sur les deux solutions que l'on pouvait envisager pour mettre fin aux incidents quotidiens qu'amenait le contract [sic — probablement: contact] des troupes Roumaines et Hongroises sur le front Zam—Zilah et plus au Nord — soit la création d'une zone neutre séparant nettement les forces en présence — soit l'adjonction d'Officiers de l'Entente aux Commandants des Unités réparties sur ce front, Officiers qui veilleraient à ce qu'aucun incident ne put se produire. Le Ministre avait répondu que les deux solutions devaient être mise simultanément en pratique — mais aujourd'hui il tenait à revenir sur cette question de zone neutre et à insister pour que au cas où il en serait constitué un, elle fut créée dans la partie actuellement occupée par les Roumains, parce que au point de vue économique, la Hongrie se trouvait déjà extrêmement obérée et que la zone neutre deviendrait en quelque sorte une zone morte où tout trafic cesserait. Je lui ai répondu que, sans préjuger de ce qui serait décidé puisque je ne savais rien à cet égard, si la première solution envoyée par le Colonel Trousson était adoptée, il était évident que la vie économique d'une zone neutre ainsi constituée serait sauvegardée et que, quel qu'en fût le tracé, il n'y avait aucune inquiétude à concevoir à ce sujet.

M. Boehm a tenu à me faire ensuite, et assez longuement, un tableau des difficultés dans lesquelles débattait aujourd'hui la Hongrie et qui acculeraient celle-ci demain à une situation inextricable si la Conférence de la Paix démembrerait ce pays dans les conditions qui sont déjà plus ou moins connues. Privée de charbon, de mines, de bois, de son industrie textile, de tout ce qui la faisait vivre, la Hongrie serait incapable de subsister; elle le comprendrait et se révolterait plutôt que de subir un tel sort, n'ayant au fond plus rien à perdre.

Le Gouvernement qui a été assez fort jusqu'ici pour réprimer certains mouvements révolutionnaires et pour arrêter encore il y a deux jours, celui qui s'est déclenché à Szeged, serait submergé. Les Ministres actuels, m'a-t-il dit, sont tous pacifistes, ils désirent maintenir le calme, et se conformer dans toute la mesure possible aux décisions de l'Entente mais ils seront débordés, impuissants à maintenir tous les éléments qui, dans le pays, se lèveront et chercheront à s'organiser pour lutter et défendre pied à pied le sort de leur patrie. Jusqu'à présent, la Hongrie n'a pas suivi l'exemple de l'Allemagne, le bolchévisme a été contenu, mais, dans un tel mouvement et en cas de carence du Gouvernement, il romperait [sic] les ligues qui lui ont été opposées et ce serait un nouveau foyer dangereux pour les puissances voisines.

En résumé, le Ministre s'est visiblement efforcé de me convaincre que nous devons nous attendre à une rébellion de la Hongrie contre les décisions de la Conférence et à me la présenter comme imminente. Je n'ai pas ici à apprécier le bien fondé de ses assertions: je ne fais que de référer ce qu'il m'a fait entendre, mais je dois, en ce qui me concerne, ajouter que tous les coups de sonde que nous jetons dans les milieux avec lesquels nous sommes en contact à Arad, nous amène à la même conclusion: la résistance est à l'ordre du jour.

M. Boehm m'a dit en terminant que les enrôlements volontaires, à peine commencés, dépassaient déjà les prévisions les plus optimistes, 4 Divisions seraient entièrement prêtes pour le 25 Mars; les deux autres dans les premiers jour d'avril.

J'ai su qu'il est allé, en quittant Arad, avant de rentrer à Budapest, à Csucs (vallée de Sébès-Kuru [Sebes-Körös]) sur la ligne de démarcation, face aux Roumains, et ce geste peut avoir sa signification.

PS. — Pendant son séjour ici, le ministre a reçu de Budapest un télégramme lui annonçant comme imminente l'avance Roumaine et en a paru assez troublé.<sup>1</sup>

AG.20N527 c/105. d/2.

## 232

### RAPPORT DU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. N° 853/3S.

*Budapest, 15 mars 1919.*

Depuis peu de temps, les Tchèques font des demandes réitérées avec une insistance croissante, dans le but de disposer librement d'un tronçon de voie ferrée qui se trouve en Territoire Hongrois non occupé par les Alliés.

Ces demandes successives sont justifiées par différentes raisons. Leur objet n'est pas clairement exposé; mais il a été précisé verbalement au Chef de la Mission Militaire Alliée par le Commandant Cermack, Chef de la Liaison Tchéco-Slovaque auprès de cette Mission.

Le tronçon revendiqué par les Tchèques est l'embranchement de Legenye, bifurcation de la ligne Satoralja-Ujhely (70 Km. N-E. de Miskolcz, sur la ligne Budapest à Stryj) à Kassa et de la ligne Satoralja-Ujhely à Przemysl.

Cet embranchement est occupé par les Hongrois. La voie ferrée à l'Ouest et à l'Est est entièrement occupée par les Tchèques.

La première demande fut présentée au Lieutenant-Colonel Vix par un Officier de la Liaison Tchèque, le 7 Mars. Elle était simplement motivée par le désir de faire des échanges de sucre et de charbon de part et d'autre de Legenye.

Le Lieutenant-Colonel Vix avait répondu au Commandant Cermack que la convention d'armistice ne permettait pas d'invoquer des raisons d'ordre économique pour exiger l'emploi des voies ferrées situées en territoire hongrois non occupé.

<sup>1</sup> L'opinion personnelle du Général de Gondrecourt à propos de la déclaration de M. Böhm, dans le télégramme N° 2.260/2B du 20 mars 1919 écrit par le Général de Lobit au Général Franchet d'Esperey est la suivante:

"Général de Gondrecourt ajoute que ses renseignements personnels à Arad confirment que résistance en Hongrie est à l'ordre du jour.

En ce qui concerne effectifs par suite nombre en rôlements volontaires, quatre divisions seraient prêtes fin Mars et deux autres commencement Avril."

Le 9 Mars le Commandant Cermack fit une nouvelle démarche. Il présenta au Lieutenant-Colonel Vix un télégramme des Affaires Étrangères Tchéco-Slovaques au Général Commandant l'Armée de Hongrie, à sa demande, le Lieutenant-Colonel Vix achemina ce télégramme sous N° 673/3S<sup>1</sup>.

La raison invoquée dans cette nouvelle demande était le besoin „vital” pour la Bohème d'importer du naphte de Boryslav (près de Stryj en Galicie) sous peine de „catastrophe inévitable”. Il semble que ce besoin urgent aurait pu être pressenti de plus loin.

Enfin un télégramme émanant de Paris, sur l'intervention diplomatique tchéco-slovaque, et transmis le 10 Mars par le Général Commandant les Armées Alliées et par le Général Commandant l'Armée de Hongrie au Lieutenant-Colonel Vix, représente la même demande motivée par la nécessité de ravitailler la troupe et la population civile de la partie orientale de la Slovaquie.

Jusqu'à présent il n'avait pas été question de cette nécessité qui cependant aurait dû se faire sentir du jour même où la ligne de démarcation a été établie entre Tchèques et Hongrois. D'autre part, on se demande d'où peut venir la troupe qui serait en Slovaquie Orientale et comment elle aurait pu être ravitaillée jusqu'à ce jour, car l'embranchement de Legenye est le seul qui permette de communiquer entre Moravie et Slovaquie Orientale.

D'autre part les Tchèques renouvellent en ce moment une réclamation qu'ils ont déjà faite antérieurement. Ils revendiquent du matériel de chemin de fer et notamment des locomotives qu'ils déclarent avoir été retirés indûment par les Hongrois du Territoire que ceux-ci ont dû leur [sic] abandonner.

Il résulte de cet ensemble de faits que les Tchèques considèrent depuis peu de temps, comme un besoin vital, la libre disposition de l'embranchement de Legenye, mais qu'ils dissimulent le motif réel de leurs démarches pressentes.

Or, à l'Est de la Slovaquie, le front entre Polonais et Ukrainiens, passant par Lemberg et Przemysl, laisse en ce moment entre les mains des Ukrainiens le prolongement en Galicie, depuis la frontière jusqu'à Przemysl, de la voie ferrée dont les Tchèques revendiquent la libre disposition.

S'il est exact que cette voie peut, seule, ravitailler la partie extrême, et de petite superficie, de la Slovaquie Orientale, il est également remarquable qu'elle constitue la seule liaison possible entre Tchèques et Ukrainiens.

La situation actuelle des Ukrainiens est critique. Ils ont subi récemment une défaite sur leur front contre les bolchévistes et ce qui leur reste de troupes menace de passer dans les rangs bolchévistes. Ils n'en persistent pas moins cependant à assiéger les Polonais dans Lemberg et à prononcer contre eux des attaques qui laissent les Polonais à court de munitions.

D'autre part, le conflit aigu entre Tchèques et Polonais au sujet des mines de Teschen n'est pas clos. Il a été arbitré par une Mission de l'Entente, donnant satisfaction presque complète aux Polonais au détriment des Tchèques. Ceux-ci en éprouvent une grande amertume et ils n'ont peut être pas renoncé définitivement à revendiquer les mines de Teschen, par des moyens qui peuvent ne pas rester pacifiques.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

Il y a lieu d'observer que, dans le même temps, le ravitaillement en munitions que nous assurons aux Polonais s'est heurté aux plus grandes difficultés. Les Tchèques ont fermé leurs frontières du 26 Février au 19 Mars pour des raisons financières et ils ont opposé une fin de non recevoir à nos démarches instantes pour laisser passer les trains de munitions destinés aux Polonais. Le 8 Mars deux wagons contenant 2 millions de cartouches d'Infanterie destinées au Polonais dans le moment où ils en avaient le plus grand besoin, ont été arrêtés au départ de Budapest et remplacés par deux wagons contenant des explosifs. Le II, des pièces ont été enlevées à des locomotives destinées à emmener des trains de munitions, les mettant momentanément hors d'usage.

Des tentatives ont été faites ensuite pour renvoyer ces locomotives en territoire Tchéco-slovaque en laissant en panne les trains qu'elles devaient emmener.

Enfin l'Administration hongroise a essayé de faire croire que les trains de munitions ne pouvaient partir parce que les Escortes Polonaises redoutaient de traverser le territoire Tchéque.

Ces tentatives accumulées en peu de temps, de sabotage ou d'entraves à la circulation des trains de munitions destinés aux Polonais accusent une préméditation certaine. On n'a pu établir à qui elles devaient être imputées. Mais l'intérêt des tchèques paraît y trouver un bénéfice trop certain pour qu'on puisse affirmer que ces entraves se sont produites par simple coïncidence en même temps que celles résultant de la fermeture de leur frontière.

D'où il résulte que:

Les Tchèques apportent des entraves considérables au ravitaillement en munitions des Polonais et font les démarches les plus pressantes pour obtenir la disposition de la seule voie ferrée qui les mette en communication avec l'Ukraine dans le même temps où les Ukrainiens pressent vivement les Polonais quoique leur propre situation militaire soit rien moins que critique.

On peut se demander comment se ravitaillent les Ukrainiens enserrés au Nord et à l'Est entre un front polonais et un front bolcheviste, et comment espèrent-ils se ravitailler dans l'avenir.

Les Tchèques ont besoin de naphte. Les Ukrainiens cherchent à en écouler. Que peuvent leur offrir les Tchèques en échange?

Les Usines de Skoda regorgent de munitions. Il est possible qu'il ne soit pas dans l'intention des Tchèques d'en écouler chez les Ukrainiens, du moins directement. Car ils admettent qu'une Commission de contrôle Alliée surveille leur transit par Legenye (lettre du 12 Mars du Cdt Cermack au Lieutenant-Colonel Vix<sup>1</sup>). Mais ils sentent indispensable d'assurer au moins le passage en Slovaquie Orientale de deux trains de vivres par jour et ils proposent, contrairement à leurs habitudes, de les faire convoier par des soldats tchéco-slovaques.

Ces transports correspondent au ravitaillement de 800.000 habitants ou de 8 fortes divisions.

Il serait utile de se rendre compte quels sont les habitants ou les troupes dont la situation alimentaire est devenue subitement critique.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

Il paraît utile, avant qu'une décision de principe soit prise sur le sort réservé à l'embranchement de Legenye, que la situation soit examinée de très près.- Les considérations qui précèdent pourraient servir de base à cet examen. Elles permettraient en tous ces d'orienter l'autorité qui sera appelée à prendre sur ce point une décision.

AG.17N514 c/1. d/6.

## 233

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2.108/2B.

*Belgrade, 15 mars 1919.*

Par créneau subsistant entre zone occupation roumaine et Tchéco-Slovaque la voie ferrée de Tarnopol—Stryj—Munkacs et accessoirement voie Sambor—Turka—Csap—Osap [Csap, également] relie Ukraine et Russie bolchevique à Hongrie et Allemagne.

II. Par ces voies la Hongrie a pu exporter armes en Ukraine et recevoir matières premières -Stop- Isolés agents bolcheviques et fonds de propagande circulent librement par ces voies -Stop- Agents Ukrainiens détournent prisonniers russes de passage à Budapest de regagner Odessa.

III. Conformément à article XIV de convention du 15 Novembre je propose assurer contrôle de ces voies en territoire Hongrois.

IV. En raison importance danger signalé et nécessité de surveiller infiltration étrangère je propose constitution et installation à Csap d'une mission française dont Commandement serait confié à Colonel Betrix Cdt. de la 11° D.I.C. dont dissolution est prévue.

V. Mission disposerait d'un petit détachement français prélevé sur Armée de Hongrie avec adjonction de forces de police hongroise dont importance serait déterminé d'accord avec gouvernement Hongrois.

AG.20N498 c/76. d/4.

## 234

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES D'ORIENT

T. N° 2.168/2B.

*Belgrade, 15 mars 1919.*

Suite à mon télégramme N° 2.045/2B du 9 Mars<sup>1</sup>

En ce qui concerne le matériel actuellement existant dans la zone à évacuer par les troupes hongroises deux questions vont se poser au moment de l'évacuation.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 221.

I° — *Question du matériel de guerre.*

Je la résous de la façon suivante:

a) — Le matériel qui se trouve dans la zone à occuper par les Roumains pourra être enlevé par les Hongrois.

b) — Le matériel qui se trouve dans la zone neutre restera sur place.

II° — *Question du matériel des chemins de fer et du matériel économique appartenant à l'état hongrois.*

a) — Sur tout l'ensemble du territoire évacué, zone roumaine et zone neutre, ce matériel restera sur place.

b) — Ce matériel sera inventorié par les soins d'officiers français et jusqu'à ce que décision définitive ait été prise à son sujet régulièrement pris en charge par les occupants.

Il importe alors que le Général Berthelot soit en mesure de faire exécuter les inventaires par des officiers français au fur et à mesure de l'avance roumaine.

c) — Je vous propose de constituer la Présidence du Général de Gondrecourt une commission mixte roumaine-hongroise qui sera chargée d'étudier la destination définitive à donner à ce matériel et d'établir des propositions qui vous seraient soumises pour décision.

AG.20N527 c/105. d/2.

235

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 874/3S.

*Budapest, 16 mars 1919.*

Vous transmets renseignements que je tiens du Colonel Yates attaché militaire des États-Unis à Bucarest de passage à Budapest<sup>1</sup>:

Primo: Le Colonel a rendu visite au Président Károlyi qui s'est plaint des empiétements incessants des Roumains et de l'invasion de la Slovaquie par les Tchèques.

Le Colonel lui a répondu que ce deuxième point étant sanctionné par une décision du Congrès de Versailles, il fallait que les Hongrois s'inclinent.

Ils devraient s'incliner également vis à vis des Roumains si une décision était prise en ce qui les concerne par la Conférence de la Paix.

Que tous les Alliés sont d'accord et que s'ils ne disposent pas immédiatement de troupes nombreuses à proximité de la Hongrie ils ont d'autres moyens qui sont le ravitaillement en vivres et le règlement des questions financières.

<sup>1</sup> Dans son télégramme N° 2.236/2B du 19 mars 1919, le Général de Lobit attire l'attention du Général Franchet d'Esperey "sur l'inconvénients que présentent missions de toutes nationalités circulant partout sans contrôle et bien que sans mandat, prévoient des décisions souvent en désaccord avec celles de l'autorité qualifiée pour les donner.

Leur intervention ne fait que compliquer et embrouiller la situation."

Secundo: Le Colonel aurait télégraphié à Paris pour demander de faire suspendre toute action des Roumains en Hongrie jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de soutenir par eux-mêmes leurs prétentions.

Qu'au cas où il serait constitué une zone neutre, des Officiers américains et anglais participent à son occupation et soient munis d'automobiles leur permettant de se déplacer.

Tertio: Le Colonel sait que les Italiens cherchent à négocier économiquement et peut-être politiquement avec les Hongrois mais que ces négociations n'aboutissent pas. Il paraît lui-même peu favorables aux Italiens.

Quarto: Il témoigne une certaine inquiétude relative à la situation en Ukraine.

AG.17N514 c/1. d/6.

### 236

#### LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL COMMANDANT LA 11<sup>o</sup> D.I.C.

T. N<sup>o</sup> 572/3.

*Belgrade, 17 mars 1919.*

En raison de nouveaux ordres du Général Cdt. en Chef<sup>1</sup>, supprimant l'éventualité d'une action militaire pour occuper la zone neutre en cas de refus du Gouvernement Hongrois d'évacuer cette zone, la 17<sup>o</sup> D.I.C. qui devait venir stationner dans la zone Arad, Temesvar, Nagy St Miklos restera jusqu'à nouvel ordre dans sa zone de stationnement actuelle à l'exception de:

— 54<sup>o</sup> R.I.C. et 2<sup>o</sup> Btn. du 3<sup>o</sup> R.I.C. transportés à Szeged et Arad.

Q.G. 17<sup>o</sup> D.I.C. 1 Groupe de l'A.C./17<sup>o</sup> transportés à Temesvar.

Les transports de votre Division à ses nouveaux emplacements seront effectués dans le plus bref délai.

Dès qu'ils seront terminés, la 17<sup>o</sup> D.I.C. sera transportée dans le Banat, les unités de cette D.I. venant s'accoler à celles de votre Division qui seront alors dissoutes.

Vous voudrez bien, dès à présent, passer toutes consignes au Général Cdt. le 17<sup>o</sup> D.I.C., pour qu'il soit en mesure de prendre le commandement du Banat dès que l'ordre en sera donné. Dès que vous aurez passé ces consignes au Général Cdt. la 17<sup>o</sup> D.I.C. votre Q.G. sera transféré à Lugos, où le Général Cdt. la 17<sup>o</sup> D.I.C. viendra vous rejoindre ultérieurement. Vous voudrez bien me faire connaître, la date à laquelle le transport de votre Q.G. pourra s'opérer.

Il y aura lieu d'apporter quelques modifications au projet que vous avez établi concernant l'occupation de la zone française du Banat, le Rgt. de Spahis marocains (E.M. — 4 Esc. — 1 Cie de mitrailleuses) actuellement à Budapesth être transféré à Lippa et passer sous vos ordres. Le transport de ce Rgt. doit commencer le 18 ou le 19 de manière que le dernier élément soit à Lippa le 22 au plus tard.

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

Les nouveaux ordres résultants de la décision du Général Cdt. en Chef vous seront envoyés incessamment.

AG.20N527 c/105. d/2.

237

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 7.113/3

Constantinople, 17 mars 1919.

Reçu propositions au sujet de création zone neutre Transylvanie de votre 2.045/2B du 9 Mars<sup>1</sup> et ne puis les approuver.

*Primo.* - Vous envisagez nécessité imposer le gouvernement hongrois s'y refusant, l'évacuation de la zone neutre par force.

En pareil cas, il ne saurait être fait appel à intervention unique de Armée de Hongrie pour raison d'effectif et de la politique, le seul fait rassembler de suite 17° D.I.C. et 11° D.I.C. dans un but d'intimidation vers région Szegedin, Arad, risquerait provoquer avec troupes hongroises, conflit qui pourrait avoir en ce moment, graves répercussions en cas échec.

*Secundo.* - Il faut prévoir opération d'après programme suivant:

- (a) Colonel Vix ou Général de Gondrecourt notifie à gouvernement hongrois décision congrès de la paix et donne 48 H. pour réponse, date de exécution étant fixées ensuite après accord.
- (b) Si gouvernement hongrois accepte, tout se passe comme vous le proposez et dans mode suivant: Retrait troupes hongroises, occupation zone neutre par troupes françaises, avance des troupes roumaines.
- (c) Si gouvernement hongrois refuse, vous m'en rendez compte aussitôt et ne prenez aucune mesure militaire. J'en avertirai de suite Paris en demandant mesures de coercition immédiates, comme par exemple, suppression du ravitaillement, création d'une armée interalliée, franco—Serbe—Roumaine d'au moins ...<sup>2</sup> divisions sous Commandement français chargé exécuter décisions congrès.

3° Je vous autorise en vue de faciliter acceptation du Gouvernement Hongrois et si nécessaire, faire promesses mentionnées aux paragraphes A et B de votre sixièmement, relatifs à reprises relations économiques et libération docteur Apathy.

4° Occupation par troupes franco-roumaines de Armée Berthelot, de la zone évacuée par hongrois et réservée à occupation roumain, pouvant être envisagée dans situation actuelle. J'invite par contre Général ...<sup>3</sup>

AG.20N527 c/105. d/2.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 221.

<sup>2</sup> Une partie du texte est illisible.

<sup>3</sup> La suite est illisible.

LE GÉNÉRAL PRESAN, COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DE ROUMANIE  
 AU GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE ET  
 À LA MISSION ANGLAISE ET AMÉRICAINE À BUCAREST<sup>1</sup>

L. N° 2992.

Bucarest, 17 mars 1919.

Au Sud de la Russie, la situation devient de plus en plus grave.

Les unités „petliuristes” ont été partout battues et dispersées, et les troupes régulières bolshévistes [sic], aidées par de nombreuses bandes de brigands, s'avancent vers le Dniestr et la Mer Noire.

Vu cette situation, des mesures sérieuses doivent être prises, pour la défense de nos frontières de l'Est (Bessarabie et Bukovine) contre une future et violente agression bolshéviste.

Cette agression aura sûrement comme but la conquête de la Bessarabie et la propagation de l'anarchie dans l'Europe centrale et occidentale, à travers le massif roumain et, s'il se peut, avec son aide.

L'agression est très probable, tant que Rakovski gardera l'influence, qu'il a actuellement sur les cercles dirigeants bolshévistes.

Étant donné les ressources immenses, dont dispose la nouvelle puissance anarchique de Russie, il est à prévoir que la lutte sera longue et très sérieuse.

Ceci étant, il est indispensable que la majorité, sinon la totalité de nos moyens de défense, soient concentrés à temps face à l'Est et près de ce futur et probable front.

*Notre armée ne pourra cependant lutter contre le péril bolshéviste dans des conditions certaines de réussites, aussi longtemps qu'elle ne disposera pas d'une complète liberté d'action.*

Dans notre situation politique actuelle, cette liberté nous manque complètement, attendu que la Roumanie est tout aussi menacée au Sud par les Bulgares, qu'à l'Ouest par les Hongrois.

Dans ces conditions, l'armée roumaine, *actuellement très réduite à cause du manque d'équipement et d'approvisionnements, est forcée de se diviser sur les 3 fronts — d'Est, d'Ouest et de Sud*, pour défendre le pays contre les ennemis, qui le menacent de toutes parts.

Or, il est aisé de constater que nos forces ne peuvent faire face à cette situation dans de bonnes conditions.

À la première attaque sérieuse, la situation deviendra très critique, à cause des chemins de fer, qui ne donnent pas au Commandement la possibilité de déplacer avec rapidité les réserves d'un front à l'autre.

Cette situation deviendra désastreuse, le jour où l'attaque se produira sur les 3 fronts à la fois.

<sup>1</sup> La lettre a été également signée par le Lt-Col. Antonescu, Chef du Bureau des Opérations.

D'après les informations reçues, il semble que les Hongrois, les Bulgares et les Bolshéviks [sic] travaillent en vue d'un rapprochement, pour mener ensemble la lutte de destruction par tous les moyens, des états victorieux. L'Allemagne n'est probablement pas étrangère à cette action.

Ceci étant, il est absolument nécessaire:

a) Qu'on nous donne la possibilité d'accroître la capacité de combat des unités actuellement mobilisées.

Pour cela, il faut augmenter les effectifs.

L'augmentation des effectifs est fonction de l'équipement et du ravitaillement;

b) Il faut pouvoir, au besoin, mobiliser vite toutes nos forces disponibles. Pour cela, il faut disposer de dépôts d'équipement et d'approvisionnements;

c) Il faut améliorer, au point de vue de la traction, les chemins de fer, de sorte que le déplacement des forces puisse se faire n'importe quand, dans toutes les directions et avec la rapidité exigée par les opérations; et,

d) *Il est absolument nécessaire de donner à l'armée roumaine la possibilité de faire toute entière face seulement à l'Est.*

Pour cela, nos frontières de l'Ouest et du Sud doivent être mises à l'abri des agressions bulgares et hongroises, aussi longtemps que durera en Russie la situation actuelle.

Ceci serait réalisable seulement au cas où les Bulgares et les Hongrois seraient complètement désarmés. L'anarchie bolshéviste étant un péril d'ordre général, également à craindre pour tous les états civilisés, et comme tous les états victorieux sont également intéressés à ce que ce fléau soit supprimé, je crois que *la Conférence de la Paix doit prendre dans l'intérêt commun et pour ces deux états, les mêmes mesures que pour l'Allemagne.*

Comme conclusion, j'ai l'honneur de vous prier d'examiner très sérieusement notre situation et de faire toutes les démarches nécessaires, pour que nos représentants à la Conférence de la Paix prétendent et obtiennent aussi bien le désarmement complet des ennemis dangereux, que la résolution des difficultés, indiquées aux al. a, b et c.

J'ai exposé de la même manière la situation à tous les représentants militaires alliés, avec lesquels je suis en relations de service.

AG.20N244

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 18 mars 1919.

LE PRÉSIDENT invite la Commission à examiner le tracé définitif proposé par le Sous-Comité pour les frontières roumaines.

M. DE MARTONNE (*France*) constate que le tracé général adopté par la Sous-Commission a subi plusieurs modifications, toutes au désavantage des Roumains. Ceux-ci perdent Nagylak, ville de 14.000 habitants dont 7.651 Slovéniens, 4.350 Roumains et 1.439 Magyars; Tornya, qui compte 2.537 habitants dont 1.485 Magyars et 700 Roumains; enfin plusieurs communes, comptant au total 7.000 habitants, d'ailleurs presque tous Magyars, dans les environs de Szatmar-Nemeti. Cette ville est serrée de si près par la frontière que le développement auquel elle semble appelée risque d'être entravé.

Le Général LE ROND (*France*) rappelle que la Sous-Commission prévoyant l'établissement d'une jonction entre Halmi et Tisza-Ujlak avait décidé de faire passer la frontière au plus près de Tisza-Ujlak, laissant seulement en suspens la question de savoir si la frontière aboutirait à l'Ouest ou à l'Est de la ville. Or le tracé proposé laisse Tisza-Ujlak à une distance de 10 kilomètres à l'Ouest. En ce qui concerne Nagylak dont la Sous-Commission avait prévu l'attribution à la Roumanie — le Comité de rédaction a estimé qu'il y aurait de graves inconvénients à séparer la ville de sa gare, qui en est beaucoup plus rapprochée que ne l'indique la carte au 1/1.000.000. Cependant, les considérations ethniques, qui ont leur importance, recommandent une solution contraire.

M. DE MARTONNE (*France*) signale également à la Commission le cas de Gyula-Varsand, village roumain laissé à la Hongrie bien qu'il soit limitrophe du tracé proposé.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) déclare que le cas de Nagylak met en opposition le principe ethnique et le principe de la sauvegarde des voies de communication. La Commission doit décider quel est celui des deux qui lui semble devoir l'emporter.

M. DE MARTONNE (*France*) fait valoir que Nagylak est assez rapprochée du chemin de fer Arad, Battonya. La Roumanie, si elle reçoit cette ville, se hâtera de la relier à la ligne d'Arad.

M. LAROCHE (*France*) indique que d'autres Commissions n'ont pas hésité à séparer les villes de leurs gares, notamment Oderberg et Satoralja. Les populations éprouveront au début quelque gêne dans leurs habitudes. Mais on organisera vite une sorte de gare internationale avec des formalités de douane simplifiées. De plus, au bout d'un certain temps, on sera amené à construire une autre gare.

Le Général LE ROND (*France*) observe que, plus au Nord, le tracé qui aurait dû, d'après le texte de la Sous-Commission, passer près de Battonya, s'en éloigne au contraire pour s'infléchir vers Arad.

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Tardieu, avec la participation de MM. Day, Seymour, Sir Eyre Crowe, MM. Leeper, Laroche, de Martino, le Comte Vannutelli Rey, le Capitaine Perrin, le Lieutenant-Colonel Cornwall, MM. Palaret, de Martonne, Aubert, de Saint-Quentin, le Général Le Rond, le Colonel Castoldi et le Comte Vinci.

Le Lieut'-Colonel CORNWALL (*Empire britannique*) explique que le tracé suit une limite administrative.

M. LEEPER (*Empire britannique*) déclare que la Délégation britannique est d'avis d'attribuer Nagylak à la Roumanie. La possession de cette ville peut présenter un grand intérêt pour la Roumanie, si le Maros devient une voie fluviale importante.

Le Comte VANNUTELLI REY (*Italie*) déclare que la Délégation italienne, attachant plus d'importance au bon fonctionnement des voies de communications qu'aux considérations techniques, conclut à ne pas séparer Nagylak de son chemin de fer. Si toutefois les autres Délégations étaient d'un avis contraire, elle ne maintiendrait pas ses objections.

LE PRÉSIDENT ne croit pas que le souci de respecter une limite administrative soit une raison suffisante pour amener la frontière aussi près d'Arad que le propose le Sous-Comité.

Le Général LE ROND (*France*) observe d'ailleurs qu'on peut suivre une limite de commune aussi bien qu'une limite de district.

La Commission décide d'inclure Nagylak, Tornya et Gyula-Varsand en territoire roumain.

Le Général LE ROND (*France*) pense que dans la région de Tisza-Ujlak la frontière proposée ne laisse pas une latitude suffisante pour l'établissement de la jonction reconnue nécessaire entre Halmi et Tisza-Ujlak. Elle préjuge un tracé déterminé alors que la question ne peut être réglée que sur le terrain.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) est d'accord avec le Général Le Rond pour recommander le retour au tracé prévu par la Sous-Commission. Mais, si on n'accepte pas les suggestions du Sous-Comité et qu'on déplace la frontière dans le Nord à l'avantage de la Roumanie, il semble juste d'examiner une compensation possible dans le Banat et de transférer du côté roumain au côté serbe le village d'O-Beba qui forme un saillant très prononcé dans le tracé actuel.

M. DE MARTONNE (*France*) ne voit pas comment l'attribution d'un village roumain à la Serbie pourrait compenser le rattachement de villages hongrois à la Roumanie.

LE PRÉSIDENT consulte la Commission sur le tracé de la frontière dans la région de Tisza-Ujlak.

M. LEEPER (*Empire britannique*) constate, sans d'ailleurs y attacher une importance capitale, que le tracé de la Sous-Commission créait un saillant prononcé, saillant que le Sous-Comité a préféré attribuer aux Tchéco-Slovaques plutôt qu'aux Roumains.

Le Général LE ROND (*France*) et M. DE MARTONNE (*France*) font observer que le saillant résulte de ce que le tracé adopté par la Sous-Commission a été déplacé vers l'Est par le Sous-Comité.

La Commission rétablit le tracé de la Sous-Commission dans la région de Tisza-Ujlak.

M. LAROCHE (*France*) estime qu'il y a lieu de prendre des dispositions pour permettre aux Roumains d'avoir dès maintenant des communications directes entre Szatmar-Nemeti et Arad. On pourrait insérer dans le rapport une clause prévoyant que la ligne de Nagy-Szalonta à Arad par Bekescaba [Békéscsaba] sera placée sous la surveillance et le contrôle des Alliés tant que les Roumains n'auront pas construit un raccord rétablissant la communication directe Nagy-Szalonta, Arad sur leur propre territoire.

La proposition de M. Laroche est adoptée par la Commission.

LE PRÉSIDENT met en discussion le rapport final sur les frontières de la Yougo-Slavie. Il invite M. de Saint-Quentin à donner lecture du projet qui a été préparé.

M. DE SAINT-QUENTIN (*France*) expose que le rapport sera précédé d'un préambule général rendant compte du mandat, de la formation et des travaux de la Commission. Il commence ensuite la lecture du rapport proprement dit qui est ainsi conçu :

#### PRÉAMBULE

1° La Commission, que l'examen des revendications territoriales roumaines avait déjà conduite à discuter la frontière entre la Yougo-Slavie et la Roumanie dans le Banat, a été chargée par le Conseil Suprême des Alliés, le 18 février dernier, d'étudier les questions soulevées par les intérêts territoriaux de la Yougo-Slavie « à l'exception des questions dans lesquelles l'Italie est directement intéressée ».

Dans sa séance du 11 mars, le Conseil suprême des Alliés a évoqué devant lui les revendications territoriales albanaises et, par suite, la question de la frontière commune à l'Albanie et à la Yougo-Slavie.

2° Conformément au mandat limité qui lui était ainsi conféré, la Commission a examiné successivement les frontières de l'État yougo-slave avec la Bulgarie, la Hongrie et l'Autriche. Elle a poussé cette dernière partie de ses études, en allant de l'Est à l'Ouest, jusqu'à la route de Klagenfurt à Laibach.

3° À l'Ouest de cette route, la frontière revendiquée par l'État yougo-slave se rapproche d'une manière sensible de celle de l'Italie. Pour ce motif, et bien que la Délégation italienne se soit déclarée prête à poursuivre la discussion du tracé, la Commission a jugé impossible de fixer dans cette région la frontière yougo-slave sans tenir compte des préoccupations d'ordre général que l'Italie peut concevoir au sujet des conséquences importantes qui peuvent résulter pour ses intérêts de la répartition territoriale.

La Commission a donc été amenée à penser que l'étude des frontières yougo-slave à l'Ouest de la route Klagenfurt, Laibach, est au nombre des questions que le Conseil suprême a soustraites à son examen comme intéressant directement l'Italie.

4° La Commission a tenu compte dans son travail de toutes les données de fait et de toutes les considérations d'équité qu'elle a rencontrées dans l'ordre ethnographique, historique, géographique, économique et politique.

D'une manière générale, elle juge nécessaire que des engagements réciproques interviennent entre la Yougo-Slavie et les États voisins pour garantir les droits des minorités conformément aux dispositions de la Ligue des Nations.

Le texte proposé est adopté.

Sur la proposition du Général LE ROND (*France*) la Commission décide que le chapitre consacré au Banat dans le rapport sur les frontières de la Roumanie sera reproduit intégralement dans le rapport sur les frontières de la Yougo-Slavie.

Elle décide également que chacun des deux rapports sera présenté sous la forme d'un fascicule séparé.

M. DE SAINT-QUENTIN (*France*) donne lecture du chapitre III « Frontière entre la Yougo-Slavie et la Hongrie » :

#### I. EN PRINCIPE :

a) La Commission a examiné avec la plus bienveillante attention les revendications nationales des populations yougo-slaves habitant les comitats hongrois limitrophes de la Serbie, de la Slavonie et de la Croatie.

b) Elle estime que, dans ces régions, Serbes, Croates, Slovènes, Bounievtsi, Choktsi forment, malgré leurs divergences d'idiomes et de religions, une masse de tendance homogène qui se ralliera sans difficultés à l'État yougo-slave.

c) Elle attache la plus grande importance à ne pas troubler la vie économique normale des populations. Elle s'est déterminée d'après cette considération, soit lorsque le mélange et la confusion des races ne permettaient pas d'établir avec certitude la frontière ethnique, soit lorsque la frontière ethnique ne pouvait se concilier avec aucune frontière naturelle.

## II. EN FAIT:

### A. Dans le Banat.

Voir le chapitre II consacré à la question du Banat.

### B. Dans le Bacska.

La Commission propose de donner à la Yougo-Slavie la partie de la Bacska située au Sud d'une ligne transversale qui, se raccordant avec la frontière yougo-slave du Banat au Sud-Ouest de Szegedin, atteint le Danube au Nord de Kisköszeg.

Ce tracé donne à la Yougo-Slavie:

a) Un territoire où les Yougo-Slaves de toutes catégories ont la majorité relative, si l'on apporte aux statistiques officielles hongroises les corrections qu'elles comportent.

b) Les grandes agglomérations mi-urbaines et mi-rurales de Szabadka et Zombor où les Yougo-Slaves ont la majorité absolue d'après la statistiques rectifiées, et qui sont des centres séculaires de civilisation yougo-slave.

c) Les voies de communication par rail et par eau nécessaires à la prospérité économique de la région: les canaux François et François-Joseph, qui relient le Danube et la Tisza; le réseau des lignes de chemins de fer qui font communiquer les principaux centres de population entre eux ainsi qu'avec le Danube et la Tisza.

### C. Dans la Baranya et le Somogy.

La Commission propose que la frontière Nord de la Yougo-Slavie suive le cours du Danube jusqu'à son confluent avec la Drave, puis le cours de cette rivière jusqu'à son confluent avec la Mur.

a) Ce tracé ne laisse en dehors de la Yougo-Slavie dans la partie Sud des comitats de Baranya et de Somogy que des éléments yougo-slaves très éparpillés ne représentant pas dans l'ensemble de cette région plus de 10 p. 100 de la population.

b) Donne à la Yougo-Slavie les avantages économiques et stratégiques d'une excellente frontière naturelle.

c) Assure dans des conditions satisfaisantes la vie économique des régions yougo-slaves riveraines de la Drave, cette grande artère navigable étant desservie du côté du Sud par un réseau de voies ferrées.

La Commission estime que la voie ferrée de Kotor à Barcz, ainsi que les jonctions de cette voie ferrée avec les voies ferrées situées au Sud, devront être gérées sous la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés de manière à en assurer le libre emploi par les États voisins et intéressés pendant le temps nécessaire à la construction des tronçons destinés à créer une ligne continue sur la rive droite de la Mur et de la Drave en territoire yougo-slave. Les conditions de cette surveillance et la durée du délai pendant lequel la voie ferrée sera assurée également aux nations intéressées seront fixées par les Gouvernements alliés et associés.

M. DE MARTONNE (*France*) fait ses réserves sur la proposition de 10 p. 100 indiquée comme étant celle de l'élément yougo-slave dans la partie Sud de la Baranya et du Somogy. Il croit qu'en parlant de 1/5<sup>e</sup> ou de 1/6<sup>e</sup> on se rapprocherait davantage de la vérité.

Sur la proposition du Président, la Commission décide de modifier le paragraphe C. a) *in fine*, ainsi qu'il suit:

...Des éléments yougo-slave très éparpillés ne représentant dans l'ensemble de cette région qu'une faible minorité.

Elle adopte les autres paragraphes sans modification.

M. DE SAINT-QUENTIN (*France*) poursuit sa lecture:

### D. Medjournourié.

La Commission propose qu'à partir du confluent de la Drave et de la Mur, la frontière Nord de la Yougo-Slavie suive la Mur jusqu'à sa rencontre avec la frontière entre la Hongrie et l'Autriche à l'Est de Radkersburg.

Ce tracé laisse à la Yougo-Slavie la région comprise dans l'angle formé par le confluent de la Drave et de la Mur, la Medjournourié, qui est habitée par une population presque exclusivement yougo-slave.

E. *Prékournié*.

Le tracé qui vient d'être indiqué exclut de la Yougo-Slavie la Prékournié, région située entre la Mur et la Raab au Sud de Saint-Gothard.

La Commission ne conteste pas, en prenant cette décision, que la Prékournié ne renferme dans sa partie Sud une majorité slovène d'aspirations nationales caractérisées. Mais elle considère:

a) Qu'en raison du mélange des races, il est impossible, si on s'écarte de la ligne naturelle de la Mur, seule bonne frontière géographique, d'établir une frontière satisfaisante au point de vue ethnique.

b) Qu'on irait à l'encontre de l'intérêt des populations en rattachant à la Yougo-Slavie un territoire qui formerait un saillant prononcé, dont la vie administrative et économique ne pourrait être assurée qu'avec de grandes difficultés.

Le Général LE ROND (*France*) estime qu'il y aurait lieu d'atténuer le dernier paragraphe dont les affirmations catégoriques s'écartent trop du point de vue des Délégations britannique et française qui avaient d'abord combattu la solution qui a prévalu.

Après un échange d'observations entre le PRÉSIDENT, M. LAROCHE (*France*), le Dr. DAY (*États-Unis d'Amérique*), Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*), M. DE SAINT-QUENTIN (*France*) et le Général LE ROND (*France*), la Commission adopte le paragraphe E. b, dans la forme suivante:

Qu'on irait à l'encontre de l'intérêt des populations et rattachant à la Yougo-Slavie un territoire qui formerait un saillant prononcé.

Les autres paragraphes sont adaptés sans changement.

LE PRÉSIDENT propose que le rapport soit suivi de tableaux statistiques indiquant, d'une part pour les territoires revendiqués par la Yougo-Slavie, et d'autre part pour les territoires qui lui sont accordés, la superficie, la population totale, le chiffre des Yougo-Slaves et celui des allogènes.

La Commission accepte la proposition du Président et confie ce travail à M. de Martonne.

M. DE MARTONNE (*France*) fait observer que les évaluations seront impossibles à faire pour l'ensemble des territoires accordés à la Yougo-Slavie, puisque la frontière du nouvel État n'est pas fixée du côté de l'Ouest, ni du Sud-Ouest.

LE PRÉSIDENT demande des tableaux séparés pour les différents comitats ou provinces que coupe ou longe la nouvelle frontière.

Il juge également opportun d'indiquer en note les coefficients de rectification que la Commission croit devoir appliquer aux statistiques officielles.

Sur la proposition du Général LE ROND (*France*), la Commission décide que la Sous-Commission se réunira le même jour à 15 heures 30 pour fixer, conformément aux décisions de la Commission, le tracé de la frontière roumaine en Transylvanie.

La séance est levée à 11 heures 35.

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L. N° 118.

*Belgrade, 18 mars 1919.*

L'heure est très proche — espérons le du moins — où la Conférence de la Paix prononcera sa sentence. Ses décisions tomberont dans un auditoire dont les nerfs sont tendus jusqu'à l'extrême à la suite de la durée des épreuves de la guerre et aussi de l'attente prolongée du statut qui doit régler le monde nouveau. Chacun de nos alliés, vainqueur ou ami des vainqueurs, escompte déjà les agrandissements, soit conquis et mérités, soit simplement promis et réclamés; chacun est impatient de s'installer dans ses nouvelles limites, de panser ses plaies, de jouir de ses bénéfices.

Tous les appétits ne pourront être satisfaits, il y aura du mécontentement, car — ce qui est très humain — au lieu que chacun contemple avec plaisir ce qui lui est échu, il regardera avec envie le lot de son voisin, le soupèsera et se dira lésé.

On a annoncé que dans la sentence qui va être prononcée on ne tiendra compte que de la Justice; c'est dire que les arbitres ne se laisseront pas influencer par des considérations d'ordre sentimental. Aussi, lorsqu'on aura bien expliqué aux co-partageants les motifs supérieurs qui auront dicté les décisions des Grands Alliés, faut-il souhaiter que, la raison aidant, un apaisement se fasse dans les esprits et que l'on comprenne combien il serait utile de se tendre fraternellement la main afin de procéder d'accord aux travaux fructueux de la paix qui répareront les dévastations de la guerre.

Un des premiers résultats à atteindre dans cet ordre d'idées doit être la réconciliation des Roumains et des Serbes. Je n'insisterai pas sur l'intérêt qu'y trouveront les deux pays, il est trop évident, je me bornerai à faire ressortir les avantages qu'y aura la France, seul objet de nos préoccupations.

Si l'on envisage l'avenir avec calme, sans se laisser éblouir par d'illusoires espérances, on reconnaît que le Germanisme n'a pas cessé d'être un danger mondial. Un peuple qui n'avoue pas sa défaite continue à posséder un moral dont il faut encore tenir compte. Il ne suffit pas que le vainqueur proclame sa victoire pour que le vaincu se résigne. D'ailleurs seule l'attitude des neutres suffirait à nous renseigner sur le sentiment qu'ils ont encore de l'Allemagne. Les Germains se ressaisissent et tout en acceptant les conditions qu'on leur impose ils se préparent à les tourner. Ils savent, ce que peut valoir, de nos jours, la limitation des effectifs; la démonstration a été donnée par l'effort fourni en quelques mois par des peuples non militaristes comme ceux d'Angleterre et des États-Unis, que ne pourra donc faire s'il est acculé à la même extrémité, un peuple, militariste jusque dans les moelles et dont la mentalité n'aura été changé en rien par la guerre.

Le Germanisme privé du concours de ses alliés va chercher ailleurs un appui, il le trouvera en Russie. Et qu'on n'objecte pas la crainte de la contagion bolchevique; le danger va en diminuant. Le Bolchévisme [sic] a jeté sa gourme, il est le maître, il va donc s'assagir; ses chefs bien établis vont songer à modérer leur propagande. Ce sera avec des bolchévistes évolués, moins dangereux, que vont parler les Allemands avec la prétention et l'espoir de prendre peu à peu la direction de la Russie.

Devant cette alliance de l'Europe du Nord qu'auront à opposer les Alliés Occidentaux d'aujourd'hui? Quelle sera leur défense en cas d'un coup de Jarnac dont ils doivent toujours se méfier?

L'Angleterre sera-t-elle, en raison des difficultés intérieures qui la guettent, en mesure de fournir un nouvel effort militaire semblable à celui qu'elle a si splendidement réalisé dans cette guerre? Son Gouvernement d'alors, le voudrait-il, sera-t-il assez fort pour recommencer, le cas échéant, ce qu'a fait M. Lloyd George?

Pouvons nous compter sur une nouvelle mobilisation en Italie? La valeur des troupes italiennes en face des redoutés „tedeschi” sera-t-elle la même que devant les armées bariolées de l'ex-empire Habsbourgeois [sic], troupes sans idéal commun et dont les fléchissements contribuèrent tant à l'effondrement final?

Que pèsera la Pologne prise entre les deux masses germanique et russe? Les difficultés inhérentes à l'État Polonais ne sont pas prêtes à être aplanies, ce pays sera longtemps encore en formation et loin de pouvoir compter comme un élément de force; c'est plutôt lui qu'il faudra aller secourir.

Il y a bien les États-Unis, mais toujours la distance et la mer rendront l'appui américain lent et tardif. Si la France est seule pour soutenir le choc de la revanche du germanisme pourra-t-elle attendre les secours américains comme elle put le faire cette fois, parce que d'autres étaient accourus en temps utile à son aide?

Si la France devait être seule contre l'Europe du Nord sa situation deviendrait tragique; il faut donc que, dès maintenant, en prévision de toute éventualité, elle prépare un point d'appui en Europe dont elle puisse être sûre, et qui, au premier signal, sans marchandage, se lèvera pour voler à son secours. Cet appui la France le trouvera dans le Sud-est de l'Europe et dans les peuples des Balkans, à condition que sa diplomatie sache maintenir serrés et intacts les liens qui actuellement unissent ces peuples au peuple Français.

Le centre de cet appoint sera la Yougo-Slavie.

Ce nouvel État avec ses 12 millions d'habitants pourra lever une armée de plus d'un million de soldats. Le noyau en sera l'armée serbe qui a fait ses preuves durant plusieurs années de guerre, sans défaillance aucune; autour d'elle se grouperont les Bosniaques et les Croates qui furent les éléments les meilleurs de l'armée autrichienne. Cependant, si solide que soit une armée d'un million d'hommes, ce nombre, de nos jours, n'est plus suffisant sur un front comme celui qui, de l'Adriatique s'étendra jusqu'à la Mer Noire, il lui faudra le concours de l'armée roumaine. Sans doute, au dire des officiers qui ont combattu dans les Balkans, la valeur de cette armée n'a pu dans cette guerre soutenir de comparaison avec celle des Serbes, toutefois on peut espérer que mieux conduite et débarrassée des néfastes influences germaniques qui ont poussé des racines si profondes en Roumanie que, même actuellement, ce pays a peine à s'en défaire, l'armée de la grande Roumanie de demain deviendra une force autrement puissante et consistante. Aussi est-il d'une importance capitale pour nous que la Yougo-Slavie et la Roumanie vivent et procèdent étroitement liées entre elles, poursuivant les mêmes buts politiques, inféodées toutes deux au sort de la France. Une coopération intime entre Belgrade et Bucarest répond trop à l'intérêt de la France pour que nous ne mettions tout en oeuvre afin qu'elle devienne une réalité. Elle nous apporterait non seulement les garanties de sécurité que nous sommes en droit de nous assurer, elle serait aussi l'origine d'une autre réconciliation non moins intéressante pour nous.

■ Nous devons en effet nous préoccuper de l'orientation politique que vont prendre les 8 à 9 millions de Magyars. Déjà ils manifestent l'intention de se rapprocher des Yougo-Slaves ce qui répondrait mieux à leurs intérêts économiques qu'une alliance avec l'Italie. Si, comme il est vraisemblable, ce rapprochement se fait, la diplomatie de la Yougo-Slavie aura une mission fort intéressante vis à vis de ses deux voisins: elle devra les réconcilier. Belgrade devra jouer entre Budapest et Bucarest le même rôle qu'exerça Berlin dans la triple alliance entre Rome et Vienne. La tâche ne sera d'ailleurs pas facile car très profonde est la haine qui va séparer les Magyars des Roumains. Les Hongrois pardonneront plus vite aux Yougo-Slaves qui, en somme, ne leur prendront surtout que la Croatie, qui était aux Magyars ce que la Pologne était aux Russes, qu'ils ne se résigneront à la perte de la Transylvanie.

Yougo-Slavie, Magyarie, Roumanie doivent former un bloc Danube—Balkanique autour duquel viendront se cristalliser les autres pays avoisinants, tous les non-germaniques appelés à former la grande digue de défense contre le germanisme.

En avant, en vedette, se trouvera la Tchéco-Slovaquie, en arrière la Grèce qui déjà proclame son intérêt à marcher d'accord avec la Yougo-Slavie.

Quand ce bloc aura pris consistance il présentera pour la France une précieuse garantie de sécurité du côté de l'Europe du Sud-est. Mais, ne perdons pas de vue que si d'un côté son noyau, sera la Yougo-Slavie, seule capable d'exercer sur les autres l'attraction nécessaire, d'autre part la base en sera l'alliance entre la Yougo-Slavie et la Roumanie. On ne saurait donc assez déplorer le malentendu qui sépare aujourd'hui deux pays dont le voisinage n'avait encore été troublé par aucune querelle. La cause du mal a été le traité secret de 1916. Tout cependant eut pu être réparé si le sort de la Roumanie se trouvait sous une direction moins intransigeante que celle de M. Bratiano. Il est bien regrettable que les efforts de M. Take Jonesco n'aient pas abouti. Cet homme d'État, avec une belle largeur de vue voulait que les petits alliés Balkaniques se présentent à la Conférence de la Paix sans avoir à réclamer des Grands Alliés le règlement d'aucun différend entre eux. C'est ce qu'il vint proposer le 29 août 1918 à M. Pachitch, qui se trouvait à Evian. Le chef du Gouvernement serbe s'empressa d'accepter une suggestion aussi utile pour tous et peu après M. Venizelos y donnait son entière adhésion. Tous trois estimaient ainsi qu'ils servaient non seulement les intérêts de leurs pays, mais qu'ils rendaient un signalé service aux Grands Alliés. En effet, nous n'eussions eu à la Conférence que le souci de régler les questions pendantes entre nous et nos ennemis, sans avoir à user nos forces et notre influence pour des questions du genre de celle du Banat. Malheureusement M. Bratiano ne sut s'élever à la hauteur de son rival politique, et, pour s'assurer un succès, il sacrifia tout à la réalisation d'un programme personnel. M. Bratiano ne peut avoir gain de cause, son obstination n'aura donc pour résultat que d'avoir usé inutilement l'influence de la France.

Quoiqu'il en soit, et malgré M. Bratiano, le rapprochement de Belgrade et de Bucarest doit se faire, il est indispensable, car il est la garantie de la paix dans ces régions. Les hommes d'État Yougo-Slaves y sont disposés.

Je pense que cette alliance entre deux peuples qui ont intérêt à se soutenir, pourrait être renforcée par une alliance de personnes. Le mariage du Prince Alexandre avec une des Princesses de Roumanie ne pourrait avoir que les meilleures conséquences pour la coopération pacifique dans l'avenir des deux pays. J'ai lieu de croire que l'idée de cette union a dû être déjà envisagée en Roumanie.

En tout cas, en ce qui concerne la France, puisque de toute évidence la Yougo-Slavie doit rester dans le Sud-est son alliée principale et la plus utile en cas de perturbation mondiale nouvelle, nous ne devons point décourager ce pays, nous devons nous efforcer, par contre, d'obtenir en sa faveur à la Conférence de la Paix les plus larges satisfactions et aussi que les Yougo-Slaves emportent de Paris la conviction que tout ce qu'ils recevront ils le devront à la France.

AD.Europe 1918-40. Yougoslavie vol. 45. ff. 10-13.

## 241

### NOTE SUR LA QUESTION DE LA FRONTIÈRE TCHÉCO-SLOVAQUE—HONGROISE<sup>1</sup>

N. N° 2809 BS/3.

18 mars 1919.

#### I. *Historique de la question.*

Par télégramme N° 14.943 BS/3 du 6 Décembre<sup>2</sup>, le Général Franchet d'Esperey fût invité, conformément aux indications de la lettre N° 1699 du 5 Décembre des Affaires Étrangères<sup>3</sup>, à exiger le retrait des troupes hongroises se trouvant dans les pays slovaques.

Au reçu de cet ordre, le Général Cdt. en Chef les Armées Alliées d'Orient demanda quelles étaient les limites d'occupation du territoire de l'Autriche-Hongrie par les Tchéco-Slovaques.

La question fut soumise par lettre 15.233 BS/3 du 15 Décembre<sup>4</sup> au Ministère des Affaires Étrangères qui répondit (lettre 5028 du 17 Décembre<sup>5</sup>) „que ces limites ne pouvaient être indiquées d'une façon précise, et qu'une décision définitive à cet égard ne pouvait être prise que par la Conférence de la Paix, mais indiqua les limites historiques de la Slovaquie revendiquées par la République Tchéco-Slovaque”.

Ces limites furent adressées par télégramme 15.373 BS/3 du 19 Décembre 1918<sup>6</sup>, au Général Franchet d'Esperey qui, par l'intermédiaire de la Mission Vix à Budapest, donna l'ordre aux Hongrois d'évacuer les territoires qu'ils occupaient au delà de la ligne fixée.

<sup>1</sup> L'auteur est inconnu. Il a été bien informé sur la situation.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 69.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

<sup>5</sup> Document non reproduit.

<sup>6</sup> Document reproduit ci-dessus N° 94.

Par télégramme 6783/3 du 5 Février<sup>1</sup>, il rendait compte que les Tchéco-Slovaques ayant franchi la ligne de démarcation, avaient également reçu de leur gouvernement l'ordre de se retirer au nord de cette ligne.

## II. Demandes du Gouvernement Tchéco-Slovaque.

Le gouvernement tchéco-slovaque demande une rectification de la ligne de démarcation avec la Hongrie, pour des raisons purement économiques (libre disposition de communications ferroviaires transversales pour lui permettre d'assurer le ravitaillement des régions centrales et orientales de la Slovaquie).

Ces raisons sont justifiées, et la demande est raisonnable, puisque le Gouvernement de Prague:

1° — offre une compensation à la Hongrie,

2° — déclare cette avance *provisoire* et ne préjugeant pas des décisions du Congrès de la Paix.

Étant donné cette modération, nous avons, semble-t-il, intérêt à donner satisfaction aux Tchèques, tant pour les raisons morales connues que pour éviter, en Slovaquie, le bolchevisme dont le développement serait favorisé par les difficultés actuelles du ravitaillement de cette province.

## III. Conséquences probables.

On ne peut se dissimuler cependant que la prise en considération de la demande du gouvernement Tchéco-Slovaque amènera de nouvelles difficultés avec le gouvernement Hongrois. Or, il est indispensable d'éviter un conflit armé entre Tchèques et Magyars, et on ne peut compter, pour le maintien de l'ordre dans ces régions, sur des unités de l'Armée d'Orient.

## IV. Conclusion.

On propose, en conséquence, d'adopter un *modus vivendi* analogue à celui appliqué en Transylvanie au chemin de fer: Arad, Grosswardein, Nagy-Karoly, Szatmar-Nemeti que les Roumains peuvent utiliser pour leurs transports commerciaux et militaires mais ne peuvent occuper.

Les Tchèques pourraient avoir des droits identiques sur les lignes ferrées qu'ils revendiquent mais, jusqu'à la paix, les Hongrois resteraient possesseurs des voies ferrées.

À titre de renseignement: l'État-Major du Maréchal Foch fait connaître qu'il a été saisi de la question et la solution qu'il préconise est la création d'une zone neutre entre les intéressés et comportant vraisemblablement une occupation interalliée. C'est d'ailleurs la solution proposée par le Général Pellé.

AG.4N51 c/55. d/1.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 7186/3. *Constantinople, 18 mars 1919, 18h. 40.*  
(Reçu: 21h. 50)

I. Je vous ai adressé le 4 Mars les décisions du Congrès de la paix concernant création zone neutre entre Hongrois et Roumains et vous ai délégué pouvoirs par mon 7025/3 du 4 Mars<sup>1</sup> pour les notifier à gouvernement Hongrois et en assurer exécution.

II. J'ai répondu par mon 7113/3 du 12 Mars<sup>2</sup> à vos propositions en vous donnant les directives et en vous précisant de ne pas envisager Hypothèse d'une intervention immédiate par les armes en cas de refus Hongrois, mais me rendre compte.

III. Depuis 13 jours vous n'avez pas encore pris aucune mesure d'exécution et m'adressez de nombreuses propositions de détail. Il importe agir vite car tous délais risquent amener nouveaux incidents entre Hongrois et Roumains.

IV. La zone à évacuer est fixée par congrès paix et pour le moment n'est pas à modifier. Faites notification immédiate à gouvernement Hongrois et agissez suivant les instructions de mon 7113/3.

V. Prière accuser réception.

AG.20N527 c/105. d/2.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
DE GONDRECOURT, COMMANDANT LA CAVALERIE DE L'ARMÉE DE HONGRIE<sup>3</sup>

T. N° 590/3. Secret. *Belgrade, 19 mars 1919.*

*Priorité opérations*

Par lettre N° 572/3 du 17 Mars<sup>4</sup> vous ai indiqué changement orientation au sujet occupation zone neutre. Demain Lt-Colonel Vix notifiera gouvernement hongrois décision

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 237, la date précise est 17 mars.

<sup>3</sup> Le télégramme a été envoyé au Général Berthelot, au Général Farret, au Lieutenant-Colonel Vix et aux Chefs des 2° et 4° Bureaux.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 236.

Congrès Paix et lui donnera 48 heures pour répondre. ...<sup>1</sup> troupes hongroises devront se replier sur limite ouest zone neutre et troupes françaises seront en mesure occuper zone neutre.

Si Gouvernement hongrois n'accepte pas, nous nous contenterons en référer au Général en Chef qui proposera Congrès de la Paix création armée internationale coercition mais vous n'aurez pas à agir immédiatement.

En cas où Gouvernement hongrois acceptera, je vous en aviserai immédiatement et vous aurez alors à prendre mesures suivantes:

1° Envoyer dès notification de l'acceptation du Gouvernement hongrois par moyens rapides des Officiers pour contrôler retrait des troupes hongroises et pour explorer zone neutre sur toute étendue. Choisir ces Officiers avec soin et ne pas les faire accompagner par troupe de peur que rencontre autres éléments français et hongrois n'amène conflit qu'il faut avant tout éviter.

2° Préparez occupation zone de façon qu'elle puisse être exécutée dans minimum de temps quand je vous en donnerai ordre. Cette occupation devra se faire par bonds successifs: Bekes Csaba, Nagy Varad, Debreczen, Nagy Karoly, et avec plus grande prudence. Vous vous porterez tout d'abord votre personnel Bekes Csaba, et ne rejoindrez Nagy Varad que quand Debreczen sera déjà occupé. Vous prendriez toutes dispositions pour que dans zone neutre matériel chemin de fer et état soit inventorié et gardé par administration hongroise. Des forces police et gendarmerie hongroise pourront en être chargées.

3° En ce qui concerne territoire à occuper par Roumains Général Berthelot doit envoyer officiers nécessaires au moment avance des Roumains pour empêcher exactions et faire inventorier matériel. Vous conserverez néanmoins contrôle de avance roumaine qui ne se déclenchera que sur mon ordre.

4° Une commission mixte sous votre présidence sera créée comprenant:

5 Officiers que vous aurez à désigner;

5 Officiers français et 10 Officiers roumains que désignera le général Berthelot;

10 Officiers Hongrois que je ferai désigner par Colonel Vix.

Cette commission sera réunie Arad dès que j'en aurai donné ordre pour s'occuper toutes questions garde, contrôle, répartition et évacuation de personnel et matériel. Elle se transportera ultérieurement avec vous Nagy Varad.

Vous pourrez lui prescrire d'envoyer des officiers contrôler sur place vos décisions.

5° Dans le but vous permettre transport rapide officiers et petit personnel en toute occasion, sections camionnettes de transport, actuellement ...<sup>2</sup>, sont à votre dispositions.

AG.20N527 c/105. d/2.

<sup>1</sup> Mots illisibles.

<sup>2</sup> Mot illisible.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF LES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2.247/2B. Priorité extrême-urgence. *Belgrade, 19 mars 1919.*

Par télégramme 7.186/3 du 16 Mars<sup>1</sup>, vous me faites observer que depuis treize jours je n'ai mis aucune mesure d'exécution relative à votre télégramme N° 7.025/3 du 4 Mars et 7.113/3 du 12 Mars<sup>2</sup>.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit:

a) Votre télégramme 7.025/3 du 4 Mars est arrivé en 2 parties, l'une le 5 Mars, l'autre le 11 Mars<sup>3</sup>.

b) Dans la dernière partie du onze mars, vous me dites au paragraphe 3 „Envoyez-moi, dès que possible, vos propositions”. Ces propositions sont parties par télégramme N° 2.045/2B du 9 Mars<sup>4</sup> sans attendre la fin même de votre télégramme.

c) Votre télégramme N° 7.113/3 qui répond à ces propositions a commencé à m'arriver le 17 Mars. Je n'en ai encore reçu qu'une partie. J'en ai réclamé la suite par télégramme 197/CF du 17 Mars<sup>5</sup> et à l'heure actuelle aujourd'hui 19 Mars, je n'en ai pas encore la dernière partie de ce télégramme.

C'est sans doute dans cette dernière partie que vous me donnez l'ordre d'exécution, car rien dans les autres parties précédentes ne m'autorise à passer à l'exécution. Néanmoins, j'ai pris sur moi de transporter tout le détachement de Gondrecourt, qui est à pied d'oeuvre à Arad et à Szegedin pour l'occupation de la zone neutre, au cas où le Gouvernement Hongrois accepterait.

Dès demain, en exécution de votre 7.186/3, je fais présenter au Gouvernement Hongrois la décision du Congrès de la Paix et je vous rendrai compte des résultats dans quarante-huit heures dès que j'aurai la solution prise par le Gouvernement Hongrois.

Me permettez d'appeler tout particulièrement votre attention sur graves inconvénients de transmettre télégrammes aussi importants en plusieurs parties, dont la transmission incomplète a déjà demandé sept jours.

AG.20N498 c/76. d/4.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 242, mais sa date précise est 18 mars.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 237, la date précise est 17 mars.

<sup>3</sup> Le télégramme 7.025/3 du 4 mars est non reproduit. Le télégramme du 5 mars est reproduit ci-dessus N° 214, et le télégramme du 11 mars est non reproduit.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 221.

<sup>5</sup> Document non reproduit.

CONVERSATION ENTRE LE COLONEL DOSSÉ, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DU GÉNÉRAL  
DE LOBIT ET LE LIEUTENANT-COLONEL VIX,  
CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

D. Sans N°

19 mars 1919, à midi.

*Ici Colonel Dossé?— F*

*Ici Colonel Vix?— B*

Nous recevons du Général en Chef<sup>1</sup> à l'instant l'ordre de passer immédiatement à l'exécution des mesures prévues pour l'application, des décisions du congrès de la Paix. Avant continuer puis-je vous parler et êtes-vous sûr que personne ne peut lire? Je suis à l'appareil avec un sergent français? et bien, le Général de Lobit a décidé d'agir de la façon suivante, vous présentez vous même au Comte Karolyi la lettre signée de Lobit.

*Primo.* L'accréditant pour traiter toutes les questions avec Comte Karolyi vous désignant pour être son porte parole et pour régler toutes mesures de détail et lui présenter, toutes mesures comportant sa décision, la lettre vous sera dictée intégralement au Hugues à midi trente, je vous demande d'envoyer un officier à votre Hugues à la même heure, il serait avantageux que la communication put être fait ce soir même par exemple à 18 ou 19 heures? car la lettre donne un délai de 48 heures pour réponse et nous voudrions avoir cette réponse après demain soir, j'envoie en outre un officier vous porter la lettre signé du Général, vous pouvez l'annoncer au Comte Karolyi. En principe si les Hongrois acceptent, le Général de Gondrecourt recevra l'ordre d'occuper immédiatement la zone neutre de façon à empêcher le matériel de guerre et de chemins de fer d'en sortir et à surveiller l'évacuation des troupes Hongroises. Toutes les mesures sont prévue dans la lettre au point de vue de l'évacuation des troupes pour lesquelles nous laissons un délai d'évacuation de 10 jours et pour le matériel de quelque sorte qu'il soit.

Dans cas d'acceptation (ceci ne sera pas dans la lettre) vous pouvez promettre la libération de Mr. Apathy actuellement détenus [sic] par les Roumains.

Des facilités économiques entre Budapest Transylvanie et Banat d'occupation française vous pouvez affirmer très sincèrement qu'aucune mesure vexatoire ne sera prise contre la population dans zone neutre française ou rien ne sera changé au point de vue administration économique, police, gendarmerie, écoles etc... que en ce qui concerne zone qui sera occupée par les Roumains, toutes mesures seront prises par Général Berthelot pour que aucune exaction ne se produisent. Chaque colonne sera guidée par des officiers français, enfin en un mot faire bien comprendre aux Hongrois que nous n'avons nulle intention de les humilier, mais que nous agissons simplement en militaires chargés d'appliquer des décisions prise par l'ensemble des Alliés.

Si les Hongrois n'acceptent pas, le Général en Chef n'envisage pas d'action immédiate pour les y obliger, il ne saurait être fait appel à l'intervention unique Armée de Hongrie pour raisons d'effectifs et de politiques. En cas de refus vous rendrez compte aussitôt et

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

l'on demandera à Paris des mesures de coercition qui seront suppression de ravitaillement et création d'une Armée interalliée Franco-Serbe Roumaine d'au moins [sic] 10 divisions sous commandement Français chargé d'exécuter décisions mais il est évident que la réunion de cette armée sera longue il faut donc surtout agir par persuasion, en montrant aux Hongrois l'inutilité de leur résistance, est-ce bien le Comte Karolyi qu'il s'agit? Il me semble pensez vous que ce doit être à, un autorité qu'il faille faire la communication? — Généralement je cause au président du conseil, mais il vaut peut-être mieux en effet s'adresser au président du conseil, mais il vaut peut-être mieux en effet s'adresser au président de la République, il n'y a pas de doute; le Comte Karolyi demeure sur une montagne à quelque distance de Budapest; dans ces conditions par la neige il serait difficile de l'atteindre ce soir, d'autre part j'ai eu de grosses difficultés pour les transports du Régiment de Cavalerie. L'embarquement ne pourra commencer que cet après midi pour ces raisons et étant donné les difficultés de communication à Budapest je préfère remettre la note demain matin. Je vais demander cet après midi une audience au comte Karolyi; bon entendu mais tâchez obtenir réponse pour après demain soir si possible? — Entendu, il y a ici les officiers alliés de l'Entente, ainsi que les Serbes Roumains et Tchèques il est nécessaire que je prévienne tout le monde si la Mission s'en va [sic].

Non dans le cas de refus étant donné qu'aucune action militaire ne doit se produire la Mission doit rester, nous pouvons néanmoins si quelque agitation se produisait vous rappeler mais ce serait une mesure grave, qui devrait être suivie de représailles à préparer d'avance. J'estime donc que pour les officiers Alliés il y a lieu de les avertir mais à la dernière minute car plusieurs [sic] ne sont pas sûrs et il importe au plus haut point que vous ayez la primeur. Maintenant il serait peut être bon en effet qu'ils vous accompagnent chez le Comte Karolyi. Qu'en pensez-vous je crois que cela vaudrait mieux, j'emmènerai le Conseil Anglais délégué de la commission de ravitaillement, un officier Américain et si vous voulez le Cdt Italien? — Entendu à condition qu'ils ne retardent pas en objectant qu'il leur faut demander une autorisation à leur Gouvernement ce qu'ils ont fait ici pour la Carinthie? Bien je vais leur demander de venir chez moi demain à 9 heures, je leur expose la question et je pars chez le Président de la République, ceux qui feraient des objections ne m'accompagneraient pas? — Entendu? Est-ce tout? — Non puis-je dire au président que aucune action immédiate n'envisagée; puis-je faire prévoir que des mesures de coercition pourront suivre; d'autre part le prolongement de la zone neutre vers le nord-est; n'a-t-il pas été envisagé, il y aura lieu en remettant la première note, de ne pas trop le commenter et en particulier de laisser dans l'obscurité les possibilités d'action ensuite nous verrons, mais en tout cas il vaut mieux toujours laisser planer un doute.

En ce qui concerne le trou de Munkacs [Munkács] le Général en chef a demandé à Paris. Mais d'autre part a autorisé à envoyer à Csap une mission de contrôle des relations entre Ukrainiens Hongrois, et Tchéco-Slovaques, c'est Colonel Betrix qui est désigné, et qui après avoir reçu instructions ici ira prendre contact avec vous, avant rejoindre Csap, bien entendu pour Munkacz en ce qui concerne la communication de la note. Je suis certain que le président répondra au début au moins que c'est impossible d'obtenir un nouveau recul des troupes Hongroises, il faudra donc que je lui parle en conséquence de manière à lui faire comprendre que la Hongrie à tout à perdre en ne s'inclinant pas, je lui parlerai des représailles au point de vue ravitaillement, et pourrai peut-être lui faire comprendre que le Congrès de la Paix aura toujours les moyens à un moment donné, de

faire respecter ses décisions par la force, qui sous cette forme en lui faisant bien comprendre, que c'est le Congrès de la Paix lui même qui fait la menace, de façon qu'il ne puisse pas être étonné ultérieurement qu'il n'y ait pas d'action immédiate, mais même sur ce dernier point il s'agit de laisser planer un doute que ne peut que nous être très profitable.

En somme les limites proposées correspondent bien aux limites Ethniques. En ce qui concerne la limite est quand [sic] à la zone neutre ce n'est pas une raison parceque [sic] nous l'occupons pour qu'elle soit certainement Roumaine. Bien entendu je détache [sic] un officier à midi trente pour prendre au Hugues; étant donné l'heure et retard dans présentation note l'officier viendra seulement à 1H.30.?

Bien est-ce tout au revoir amitiés? Aurevoir [sic] mon Colonel et bon appétit; Merci...

AG.20N527 c/105. d/2.

## 246

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 7205/3. Secret.

*Constantinople, 20 mars 1919, 7h.*

Réponse à 2621 BS/3 du 4 Mars<sup>1</sup>. Général commandt Armée Hongrie peut être chargé mission arbitrage pour litiges frontières entre Tchéco-Slaves [sic] et Hongrois. Je demande qu'envoi Général Tournadre à Budapest soit hâté pour remplacer lieutenant-colonel Vix et que Général Pellé soit invité à envoyer un officier Tcheco-slovaque [sic] en liaison à Budapest auprès de la commission d'Armistice.

AG.7N1357 d/6.

## 247

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 972/3S.

*Budapest, 20 mars 1919.*

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une lettre<sup>2</sup> qui m'est adressée par le Général Italien Piccione, Commandant Suprême des Troupes Tchéco-Slovaques en Slovaquie.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Voir l'Annexe de ce document.

Bien que les questions tchéco-slovaques ne soient pas théoriquement de notre ressort, j'estime qu'il y aurait intérêt à établir une zone neutre entre les tchéco-slovaques et les Hongrois dans les mêmes conditions qu'entre Hongrois et Roumains.

La Mission de Prague pourrait être chargée d'en fixer les limites et ce serait à mon avis la seule façon d'éviter les incidents de ce genre.

## ANNEXE

LE GÉNÉRAL PICCIONE, COMMANDANT SUPRÊME DES TROUPES TCHÉCO-SLOVAQUES  
EN SLOVAQUIE AU LIEUTENANT-COLONEL VIX,  
CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

L. N° 334 Pol.

Presbourg, 10 mars 1919.

Je tiens à vous communiquer que le 7 du mois courant à 21 heures du soir, à peu près 800 m. en avant du pont sur le Danube de Presbourg, les troupes Hongroises firent feu, avec deux rafales de mitrailleuses, contre la rive gauche du fleuve, heureusement sans effet.

*Ça constitue une violation des conditions de l'armistice sur la ligne de démarcation et je présente, par Votre moyen, une formelle protestation contre le Gouvernement Hongrois, déclinant, de mon côté, toute responsabilité pour les conséquences que de telles provocations peuvent déterminer.* Le Gouvernement Hongrois doit absolument empêcher que ces regrettables et dangereux incidents se renouvellent et doit donner, à ce propos, des ordres précis au Gouvernement de ses troupes.

Des deux rafales de mitrailleuses, selon les déclarations faites à notre Commandant le poste du pont, auraient été ordonnées par le Commandement Hongrois comme représaille [sic] d'un coup de canon qu'on prétend avoir tiré par nos batteries, à quatre heures du même jour, contre le village de Kopszeny [Köpcsény]. Une protestation même fut adressée à notre commandement à minuit du 7 courant, par le Commandant Militaire de Kopszeny.

Sans souligner l'incongruité d'une représaille exécutée avant même l'arrivée à destination de la lettre de protestation, je tiens à Vous assurer que l'enquête scrupuleusement faite démontra qu'aucun coup de canon fut tiré par nos batteries ni pendant la journée du 7 ni les journées précédentes.

AG.20N527 c/105. d/4.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
AU GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE<sup>1</sup>

T. N° 597/3. Secret.

Belgrade, 20 mars 1919.

*Priorité opérations.*

I. Je fais présenter demain 20 au Comte Karolyi une lettre lui signifiant décisions du Congrès de la Paix au sujet de la création d'une zone neutre, du retrait des troupes hongroises sur la limite Ouest de cette zone et de l'avance des roumains sur la limite Est.

II. Conformément à la décision du Général en Chef si les Hongrois refusent la force ne ...<sup>2</sup> pas employée. Nous attendrons la nouvelle décision du Congrès de la Paix à cet effet.

III. Si les Hongrois acceptent je leur donne 10 jours à dater du 23 pour se retirer sur leur nouvelle ligne. Dès que j'aurai l'assurance que les Hongrois ont évacué jusqu'à la limite Est de la zone neutre je vous en aviserai et l'avance roumain pourra commencer.

IV. Je vous adresse par courrier copie de la lettre qui sera présentée au Comte Karolyi demain 20 mars. Cette lettre envisage questions de matériel de guerre et matériel de chemins de fer et d'état. En ce qui concerne matériel de guerre, ainsi qu'il a été entendu avec vous ce matériel n'est pas prise de guerre et appartient aux Hongrois qui pourront l'enlever. Je vous demande donc bien vouloir le faire inventorier et garder au fur et à mesure de l'avance roumaine.

V. En ce qui concerne l'autre matériel les Hongrois ont l'ordre de le laisser sur place. Vous demande également de le faire inventorier et garder.

VI. Le Général Cdt. en Chef prescrit aujourd'hui réunion d'une commission franco—hongro—roumaine sous présidence Général de Gondrecourt pour décider du sort de ce matériel. Cette commission doit comprendre 10 Officiers français, 10 Officiers roumains, 10 Officiers hongrois. Vous demande envoyer à Arad près Général de Gondrecourt dès que j'aurai été avisé acceptation Gouvernement hongrois, 5 Officiers français armée du Danube et 10 Officiers roumains; je fournirai 5 Officiers français et ferai désigner les 10 Officiers hongrois.

Cette commission se transportera avec Général de Gondrecourt à Nagy-Varad où sera son siège.

VII. Je vous tiendrai au courant journallement des résultats obtenus à Budapesth et de tous les ordres que j'enverrai au Général de Gondrecourt. Vous serais reconnaissant de m'envoyer également tous les ordres donnés à l'armée Roumaine et aux éléments Français chargés de surveiller son mouvement.

AG.20N527 c/105. d/2.

<sup>1</sup> La copie a été envoyée au Général Farret, Commandant des troupes d'occupation du Banat, au Général de Gondrecourt à Arad, au Lieutenant-Colonel Vix à Budapest et aux Chefs des 2° et 4° Bureaux.

<sup>2</sup> Mot(s) illisible(s).

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 964/3S.

*Budapest, 20 mars 1919.*

Primo: J'ai notifié la décision de la Conférence ce matin à 10 heures au Comte Karolyi, assisté de Mr. Berinkey Président du conseil et de Mr. Bohn [Böhm] Ministre de la guerre. Le Colonel Anglais Baker, le Commandant italien Pentimalli, le Capitaine américain Roosevelt, le Capitaine Ameil m'accompagnaient.

Secundo: Karolyi a d'abord déclaré que Gouvernement Hongrois protesterait solennellement mais s'inclinerait devant décision de la Conférence, puis sur intervention du Ministre Bohn, les représentants hongrois ont tenté de faire de cette question un débat politique sur l'intégrité de la Hongrie comparée à l'Alsace-Lorraine, sur les élections en faisant miroiter à mes yeux l'épouvantail du bolchevisme.

Tertio: J'ai chaque fois ramené le débat à la question précise suivante: — Je vous apporte une décision de la Conférence de la Paix, oui ou non voulez-vous l'exécuter et donner les garanties pour que les Officiers et détachements français puissent librement et sans être inquiétés circuler dans la future zone neutre à partir du 23 mars matin.

Quarto: Karolyi et Bohm [Böhm] ont cluédé [sic] chaque fois la question en déclarant successivement:

a) que le retrait des troupes hongroises pour permettre l'occupation alliée envisagée n'était admissible que si toute la zone à occuper devenait neutre, mais qu'il était admissible que les roumains soient autorisés à avancer de 100 kilomètres;

b) que cette nouvelle avance roumaine comportait toutes des conséquences déjà connues de suppression complète de toute l'administration hongrois dans cette zone;

c) que le gouvernement n'avait qu'à démissionner plutôt que de se prêter de la Hongrie et que les Alliés n'avaient qu'à prendre en mains le gouvernement;

d) que cette zone constituait non plus une ligne de démarcation, mais bien une ligne politique constituant une frontière définitive entre Hongrie et Roumanie? Que c'était là une raison de plus pour que Gouvernement hongrois ne signe pas son acceptation à un tel état de choses et qu'on traiterait si on voulait la Hongrie comme la Pologne.

Quinto: J'ai rompu le débat en rappelant que je demandais pour le 21 mars 18 heures une réponse catégorique avec des garanties et que j'étais prêt d'ici là à régler toutes les questions de détail que mesuraient soumises par le Gouvernement hongrois.

Sexto: Cet entretien a pris fin 11 H. 15. Conseil des Ministres se réunit ce soir.

AG.20N527 c/105. d/1.

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N<sup>os</sup> 124-125. Très urgent.

*Belgrade, 22 mars 1919, 18h.*  
*(Reçu: 25 mars, 13h. 25.)*

À la suite de notre demande (au) comte Karolyi de retirer les troupes hongroises (de) Transylvanie et de laisser les nôtres s'infiltrer (en) Hongrie jusque vers la Bukovine pour séparer les Magyars des Roumains, le cabinet de Buda-Pesth s'est retiré. Un (essai) de ministère bourgeois a échoué. Un Gouvernement de soviets s'est alors constitué (et) le comte Karolyi a donné sa démission. Le Gouvernement des soviets a aussitôt déclaré la guerre aux (Yougo-Slaves), aux Roumains, aux Serbes. Il veut interner les sujets de ces trois pays. Les missions militaires (ont) reçu l'ordre de s'en aller après qu'on eut écarté la proposition de les supprimer. Une vedette de guerre anglaise est envahie et évacuée. On prépare la grève générale et on veut qu'elle s'étende (au) Banat, à la Transylvanie, aux cantons (discutés). Le but avoué est de tendre la main aux (bolcheviks) russes et de procéder, d'accord avec eux...

À suivre.

*Belgrade, 22 mars 1919, 18h. 50.*  
*(Reçu: 25 mars, 13h.)*

Suite du n<sup>o</sup> précédent.

...le mouvement est, sinon dangereux, jusqu'à présent, (dumoins) [sic] grave comme symptôme. C'est l'essai de tenir en échec la conférence de la paix et s'il réussit c'est un encouragement aux allemands!

Tout se serait passé sans (difficulté) si on se fût borné à demander l'occupation par les troupes françaises de toute la zone contestée; nos soldats y eussent été reçus avec joie. La faute a été de vouloir qu'à l'abri du rideau de nos troupes, les Roumains s'emparent de toute cette (immense) région avant que la Conférence n'ait prononcé sa sentence. (Des) gens d'ordre en Hongrie disent que le seul (véritable) moyen d'arrêter la poussée révolutionnaire serait de donner l'assurance (que les) Roumains n'avanceront pas et que les alliés occupent Buda-Pesth; (6 gr. fx)<sup>1</sup> fût pas permis [sic] aux roumains de franchir la ligne fixée par l'armistice.

Par leur hâte inconsidérée de s'emparer tout de suite à tout prix de ces régions, de Bratiano et ses conseillers rendent un bien mauvais service à la France.

<sup>1</sup> Lacune de déchiffrement.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
ET AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES<sup>1</sup>

T. N° 7228/3. Secret.

Constantinople, 22 mars 1919.

1° Décision Congrès Paix lui ayant été notifiée le 19 Mars, Gouvernement hongrois a démissionné, déclarant ne pouvoir ni la recevoir ni faire exécuter mesures prescrites. Il demande que sa décision soit communiquée d'urgence à Conférence Paix, à 19 heures Colonel Vix a reçu de représentants parti bourgeois déclaration proposant ou bien alliance avec Entente contre les Bolcheviks russes à condition que lignes démarcation actuelles soient maintenues et dans ce cas alliés devraient envoyer 15.000 hommes à Budapest pour permettre d'exister à gouvernement ordre, ou bien en cas de refus de l'Entente, feraient alliance avec Bolcheviks.

2° Général Cdt. Armée Hongrie<sup>2</sup> rend compte que Gouvernement hongrois aurait donné ordre attaquer à partir 18 heures ce 21 Mars sans que front attaque soit spécifié.

3° D'après les renseignements parvenus antérieurement Hongrois disposeraient front Transylvanie de 25.000 hommes environ, disciplinés et résolus.

4° Général Berthelot prévenu ainsi que Voivode Mitchitch [Michitch] et Général Pellé.

5° Je donne ordre à armée de Hongrie et Voivode Mitchitch grouper forces région Nord Belgrade et Banat de façon à avoir 2 D.I. françaises et 3 D.I. serbes prêtes à toute éventualité et s'abstenir si pas attaquées toute intervention jusqu'à nouvel ordre.

6° Je vous demande instructions sur attitude à prendre, tenant compte de avis que vous ai exprimé dans mon 7200/3 du 19 Mars<sup>3</sup>, paragraphe 3.

AG.4N72 c/76. d/4.

M. KUN, COMMISSAIRE DU PEUPLE AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES À M. LÉNINE

T. Sans N°

(Sans date)

19 H. 35 — Camarade! Pouvez-vous transmettre nos télégrammes?

<sup>1</sup> La copie a été envoyée au Ministre des Affaires Étrangères, au Conseil Supérieure de Guerre à Versailles et au 2° Bureau.

<sup>2</sup> Le Général de Lobit.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

19 H. 42.— Camarade Lénine! Ici..... Membre du Comité Central du parti communiste hongrois. Le prolétariat hongrois, qui hier dans la nuit a conquis l'autorité publique entière, inaugure la dictature du prolétariat et vous salue comme chef du prolétariat international; vous offre la solidarité révolutionnaire et l'approbation de tous les points de vue révolutionnaires du prolétariat. Le parti des socialistes démocrates se range à l'avis des communistes. Les deux partis ont fusionné et tant que le Congrès de Moscou n'a pas désigné un titre commun, nous nous appelons le parti socialiste hongrois. Prière de donner des instructions à ce sujet.

Le Conseil des délégués du peuple vient de nommer le camarade Bela Kun, délégué pour les affaires étrangères.

La République de Hongrie demande l'alliance offensive et défensive du Gouvernement des Soviets russes. Les armes à la main, nous nous tournons contre tous les ennemis du prolétariat. Prière de donner de suite des renseignements sur la situation militaire.....l'impérialisme de l'Entente, qui a exigé de la Hongrie par le morcellement de ses territoires la remise de ses vivres, ses industries, ses matières premières, à l'oligarchie roumaine est la cause de la dictature du prolétariat, la réponse du peuple hongrois à la bourgeoisie tchéco-slovaque et roumaine.

Prolétaires du monde, unissez-vous! Vive la révolution sociale, Vive encore une fois le Gouvernement russe des Soviets!

20 H. 0.— Veuillez donner Budapest de Moscou

20 H. 05.— À Moscou de Budapest.

#### AU GOUVERNEMENT DES SOVIETS RUSSES.

Le Gouvernement des Soviets Hongrois envoie son salut fraternel à la République soeur des Soviets russes, et le Gouvernement du prolétariat hongrois, qui s'arme pour lutter contre l'ennemi commun, l'impérialisme capitaliste, ne faiblira [sic] pas dans le combat et emploiera toutes ses forces pour obtenir la victoire du prolétariat révolutionnaire international. Nous saluons notre camarade Lénine comme le chef du prolétariat international, en même temps nous déclarons notre adhésion au troisième congrès international. Nous avons la force en main d'une manière ferme et inébranlable. Le premier Congrès des délégués des conseils des ouvriers, soldats et paysans, qui se réunira bientôt rendra plus puissante encore cette force. Actuellement, on a réussi à obtenir les pouvoirs publics sans effusion de sang; toutefois, l'impérialisme de l'Entente nous menace déjà. Devant ce danger menaçant, tous les ouvriers hongrois reconnaissent le point de vue de la dictature du prolétariat et demande votre appui contre les voleurs impérialistes.

Salutation fraternelles.

Béla Kun

Délégué pour les Affaires Étrangères

20 H. 25.— Budapest de Moscou.

Veuillez nous écouter sans interruption.— Nous faisons de même — Merci bien — Au revoir.

20 H. 27.— à Moscou de Budapest.

Tout compris — Nous vous écoutons toujours.

21 H. 05.— à Moscou de Budapest. — Les commissions de l'Entente ont quitté Budapest. Les troupes françaises gagnées par le bolchevisme sont désarmées par nous. Dans quelques régiments français, il y a eu des mutineries d'officiers.

22 H. 15.— à Moscou de Budapest.— Veuillez.....

à Budapest de Moscou — Veuillez donner jusqu'à 23 Heures.

à Moscou de Budapest.— Nous vous remercions beaucoup pour votre communication. Nous tiendrons constamment les communications radiotélégraphiques.— Indiquez-nous l'heure exacte à laquelle nous devons appeler.— Vive la Dictature mondiale du prolétariat.

AG.20N498 c/76. d/4.

## 253

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 629/3.

Bucarest, 22 mars 1919.

J'ai fait connaître au Commandement roumain en ce qui le concerne, les dispositions faisant l'objet de votre message d'hier 19 Mars<sup>1</sup>, relatives à l'exécution des décisions du Congrès de la Paix (création d'une zone neutre, retrait des troupes hongroises sur la limite Ouest de cette zone, avance des troupes roumaines sur la limite Est.) pour ce qui concerne les différents matériels visés par votre message:

1° Je désigne immédiatement 5 Officiers français et je fais désigner 10 Officiers roumains pour la commission du Général de Gondrecourt. Ces Officiers partiront pour Arad dès que vous m'en donnerez avis.

2° Vous me demandez de faire inventorier et garder le matériel Hongrois laissé sur place au fur et à mesure de l'avance roumaine. Je compte ajointre [sic] pendant l'avance roumaine, à chaque Commandement Roumain intéressé un Officiers français chargé de cette mission. Je vous propose que les Officiers français chargés de cette mission soient précisément les 5 Officiers que je fais désigner pour la Commission du Général de Gondrecourt. Ils se rendraient d'abord à Arad comme vous le demandez, de là, aux points favorables pour assurer l'inventaire et le garde du matériel hongrois etc. Cette mission terminée ils se réuniraient à Nagy-Varad siège de la Commission à la date fixée par le Général de Gondrecourt. Si, cinq Officiers sont insuffisants, tout ou partie des 5 autres Officiers français désignés par vous pourraient remplir le même rôle. Pour ce qui concerne

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 243.

la garde du matériel, je ne puis en ce qui concerne la faire assurer que par des troupes roumaines n'ayant aucun détachement de troupes françaises en Transylvanie. Les détachements français nécessaires pourraient être mis par vos soins à la disposition des Officiers français chargés de cette mission.

AG.20N527 c/105. d/2.

254

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
AU GÉNÉRAL PRUNEAU, COMMANDANT D'ARMES DE SZEGED

T. N° 2.323/2B.

*Belgrade, 22 mars 1919.*

Primo.— À partir de maintenant prendre le Commandement de Szegedin comme point stratégique ainsi qu'y autorise la Convention d'Armistice du 13 Novembre 1918<sup>1</sup>. Respecter l'autorité civile existante, mais en lui intimant l'ordre d'agir d'après vos instructions dans le but d'assurer l'ordre public.

Secundo.— Opérer la censure télégraphique, téléphonique, et postale et celle des journaux.

Tertio.— Empêcher les communications avec l'extérieur sans toutefois arrêter la vie normale.

Quarto.— Assurer la garde du matériel de chemin de fer. Interdire tout enlèvement du matériel de Guerre?

Quinto.— Interdire tout mouvement et toute manifestation de quelque ordre qu'elle suit.

Confirmation d'ordres donnez téléphoniquement.<sup>2</sup>

AG.20N498 c/76. d/4.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>2</sup> Vu l'urgence le message a été passé directement à Szeged.

255

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

T. N° 2.306/2B.

Belgrade, 22 mars 1919.

En vous retournant les pièces envoyées en communication avec votre lettre N° 813/2S<sup>1</sup>, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à de nombreuses reprises j'ai insisté auprès du Général Berthelot, pour qu'il obtienne du Gouvernement Roumain que la Convention Militaire du 13 Novembre<sup>2</sup> soit respectée par les troupes roumaines.

AG.20N527 c/105. d/4.

256

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT ET  
AU GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE

T. N° 610/3.

Belgrade, 22 mars 1919.

*Primo.*— Les derniers renseignements reçus (21 à 24 Heures) tant de Budapesth que d'Arad font connaître que:

1° Le nouveau Gouvernement n'est pas encore définitivement constitué à Budapesth. On parle d'un Gouvernement Communiste ayant Bela - Kutir<sup>3</sup> à sa tête (Chef du Parti Communiste).

2° L'émeute est dès maintenant commencée on entend des coups de fusils dans les rues les autos de la Mission ont été enlevées. Un poste de T.S.F. a été saisi et les hommes qui le gardait désarmés par les Communistes. Une Garde de Police de 30 hommes promise par le Gouvernement démissionnaire a été arrêtée par les manifestants et n'a pu parvenir jusqu'au siège de la Mission.

3° Le Ministre Bohn [Böhm] à toute fois déclaré que la Mission serait protégée par le Gouvernement, reste à savoir s'il sera obéi.

4° La grève Générale avec interruption de toutes les communications serait déclarée le 22 en Hongrie et dans tout le Banat. Les Communistes espèrent que le mouvement se propagera en Transylvanie et même en Roumanie.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>3</sup> Il s'agit de Béla Kun.

*Secundo.*— En face de cette situation les mesures suivantes ont été prises:

1° Les deux moniteurs stationnés à Baja sont en route pour Budapesth. Ils y arriveront le 22 à dix heures et entrèrent aussitôt en liaison avec la Mission.

Deux autres moniteurs partiront de Belgrade le 22 dans la matinée et seront à Budapesth le 22 dans la soirée.

Les deux derniers moniteurs quitteront Belgrade le 22 dans la soirée. Ils ont ordre d'éviter tout conflit et de n'agir que si nécessaire.

2° Le Commandement des troupes en mesure d'agir sur la ligne de démarcation de Zam à Szeged inclus est donnée à Général Pruneau (P.C. à Temesvar). Il aura sous ses ordres deux Commandants de secteur. Le Général de Gondrecourt P.C. Arad secteur de Zam à Nagylak inclus.

Colonel Betrix P.C. Szeged de Nagylak exclus à Szeged inclus.

Général Pruneau à également ordre d'éviter tout conflit.

3° Le Général Farret P.C. Lugos à le Commandement du Banat occupé par les troupes Françaises.

4° Des mesures sont prises pour assurer en cas de destruction des téléphones les liaisons par T.S.F. et par Camionnettes entre Belgrade Temesvar Szeged et Arad.

*Tertio.*— L'Armée du Danube, l'Armée Serbe et la Mission de Pragues [sic] ont été mises au courant de la situation.

AG.20N527 c/105. d/1.

257

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 627/3.

Belgrade, 22 mars 1919.

J'ai vu le prince ce soir. Il m'a assuré que dans les circonstances actuelles nous pouvons compter sur la collaboration. Mais il fait remarquer que 5 Divisions Serbes vont se trouver employées en Hongrie et Bulgarie et profite de cette occasion pour insister sur la situation de la Serbie qui est appelée à devenir rempart contre Bolchevisme et doit faire face à hostilités de Hongrie de Bulgarie et de Comitadjes Albanais soulevés par des influences étrangères. Pour être en mesure de remplir missions prévues, le Prince demande que ses forces militaires soient augmentées et que les effectifs fixés par la conférence de Février 1916 et par la convention de Juillet 1918 soient portés le plus tôt possible à 250.000 Hommes.

Vous transmettez cette demande que le Prince m'a chargé de vous présenter.

AG.20N527 c/105. d/1.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
 AU GÉNÉRAL PRUNEAU, COMMANDANT LA 17<sup>e</sup> D.I.C. À TEMESVAR<sup>1</sup>

T. N<sup>o</sup> 638/3. Secret. *Belgrade, 23 mars 1919.*

*Priorité opérations*

Vous confirme et précise directives données au cours communication téléphonique:

1<sup>o</sup> En aucun cas ne saurions entrer en relation avec autorités bolchevistes qui se constitueraient [sic]. Nous ne connaissons que autorités civiles régulières c'est à dire celles existant au moment de l'armistice, c'est par leur intermédiaire qu'ont lieu nos rapports avec la population. Nous consilier [sic] si possible ces autorités.

2<sup>o</sup> Interdire sous prétextes divers tout enlèvement de matériel de chemin de fer et autre matériel militaire ou d'état d'Arad et de Szegedin:

Empêcher communication entre territoires occupés et Hongrie. Ne délivrer aucun passeport pour Hongrie sans autorisation du Général Cdt. l'Armée. Prendre tous ménagements nécessaires dans l'exécution de ces mesures.

3<sup>o</sup> En ce qui concerne région Szegedin dispositions suivantes seront prises:

a/ En vue couvrir la ville et nous assurer libre disposition voie ferré y aboutissent; établir tête de pont à l'Ouest de la Theiss, la ligne générale à occuper étant jalonnée Algyo — Sandorfalva étangs Ouest de Dorosma [Dorozsma]—Roszke [Röszke] organiser défensivement cette ligne avec tranchées et fil de fer en utilisant la ligne des étangs de manière à réduire le front. Disposerez à cet effet du 157<sup>e</sup> R.I.

b/ Ne pas laisser les troupes à l'intérieur de la ville mais les établir dans les faubourgs extérieurs à l'Ouest de la Theiss de manière en encercler la ville. Troupes devront être stationnées par unités constituées dans grand bâtiment (casernes notamment).

c/ Sauf intervention militaire nécessaire troupes serbes de Szegedin devront rester au Sud de la Theiss. La garde du pont de la Theiss sera assurée par détachement serbe suffisant pour empêcher toute tentative [sic — vraisemblablement: tentative] de sabotage de ce pont.

d/ En principe toute l'artillerie aussi bien française que serbe devra être établie au Sud de la Theiss. Vous aurez la latitude de maintenir un Groupe au Nord si vous le jugez utile, étant entendu qu'en aucun cas ce Groupe ne pourra être dans la ville même.

e/ Ces dispositions doivent tous mettre en mesure de tous débarrasser de la garnison Hongroise de la ville, qu'il y aura intérêt en principe à évacuer sur l'arrière mais qui dans aucun cas ne devra être dirigés sur la Hongrie. Sauf si circonstances imposées exécution immédiate de cette mesure, elle ne sera ordonnée par vous qu'après approbation de ma part dès moyens à employer.

4<sup>o</sup> Surveillance devra être organisée autour d'Arad sur la ligne générale incluse Csicsér [Maroscicsér]—Ujpanat [Újpanád]—Zimand—Ujfatu [Zimándújfalu]—Nagy Vargas [Nagyvarjas]—Pecska [Pécska].

<sup>1</sup> La copie a été envoyée au Général Cdt. Armée du Danube, au Général Cdt. 11<sup>e</sup> D.I.C., au Colonel Cdt. 76<sup>e</sup> D.I., au Colonel Cdt. l'Artillerie et aux chefs des 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> Bureaux.

5° Postes de surveillance de la ligne du Maros entre Szegedin et Arad devront être établis sur la rive Sud de la rivière Kis — Zombor [Kiszombor]— Csere Csuhad [Csanád?]- Perjamos.

6° Faire exécuter journallement reconnaissances par aviation au Nord de la ligne de démarcation, surveiller notamment voies d'accès aboutissant à Szegedin.

En connaissances lointaines sur Budapesth notamment seront prescrites par Général Cdt. Armée de Hongrie.

7° Organisation du Commandement fixé par mon message N° 609/3<sup>1</sup> du 21 Mars subsiste. Au fur et mesure de leur arrivée dans la région de Temesvar et d'Arad unités des 76° D.I. et 17° D.I.C. passeront provisoirement sous vos ordres, à l'exception Cies du génie de la 76° D.I. arrivées à Zenta et qui auront pour mission spéciale assurer entretien pont de Zenta.

AG.20N527 c/105. d/1.

## 259

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2.353/2B.

*Belgrade, 23 mars 1919.*

### *Compte rendu des événements jusqu'au 23 mars (15 h.)*

Le gouvernement communiste de Budapest semble avoir des tendances nettement nationalistes et posséder l'énergie nécessaire pour maintenir l'ordre tout en prenant appui sur le parti ouvrier et en cherchant alliance avec les soviets russes.

Des coups de fusil ont été tirés sur les monitors et une vedette Anglaise aurait été désarmée pendant la nuit du 21 au 22 Mars. Les armes ont été rendues le 22 soir.

Un membre Américain de la Mission Capitaine Roosevelt a quitté Budapest pour Agram sous protection de garde rouge.

La Mission Vix paraît être restée à Budapest; les renseignements recueillis donnent lieu de croire qu'elle ne serait pas momentanément en danger.

À Szegedin, la situation s'est améliorée. Le Colonel Betrix qui a pris le commandement des troupes est entré en relations avec les autorités civiles; il en est résulté une certaine acalmie [sic].

À Arad, la situation tout d'abord très bonne semble devenir (avis favorable) en raison d'ordres secrets parvenus de Budapest malgré surveillance exercés.

AG.20N498 c/76. d/4.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2.352/2B.

Belgrade, 23 mars 1919.

I.- Je reçois de Zagreb le télégramme suivant:

„Commandant Rogier à Général Cdt. A.H. — 2° Bureau — Belgrade. Urgent. — Capitaine Roosevelt, armée américaine a quitté Budapest hier soir 22 Mars à 21 H. par train spécial convoyé par garde rouge. Arrivé vers 14 H. aujourd'hui à Zagreb. — Très bonne discipline parmi les troupes et dans la ville. — Nouveau Gouvernement est dirigé par Bela Kun, aux affaires étrangères, Kungsi<sup>1</sup> à l'Instruction publique et Progagni<sup>2</sup> à la Guerre. — Le nouveau Gouvernement a averti mission Vix qu'il ferait tout possible pour garantir sécurité mission française, mais a déclaré que sentiments populaires étaient fortement francophobes. La mission est restée hier dans la villa entourée et gardée par troupes révolutionnaires. — 2 monitors sont arrivés à Budapest hier soir. — En remontant le Danube des coups de fusils ont été tirés sur les monitors et un officier serbe à bord blessé. — La canonnière anglaise stationnée à Budapest ont été rendues hier soir; ces renseignements ont été donnés par major Freemann. Impression du Capitaine Roosevelt est que sentiment patriotique très développé parmi troupes révolutionnaires.“

II.- Nous ignorons encore actuellement si la mission a quitté Budapest. Elle semble en sécurité bien que gouvernement ait insisté pour que membres mission ne sortent pas en raison sentiments population. D'après Capitaine Roosevelt, les autres missions ou officiers étrangers qui se trouvent à Budapest ne quitteraient pas la ville sans mission Vix.

III.- Je fais remarquer privilège accordé au Capitaine Roosevelt dont transport et garde furent assurés par gouvernement hongrois dans conditions toutes spéciales. Cet officier qui a déclaré se rendre à Paris pour exposer situation actuelle au Gouvernement et à membres délégation américaine congrès paix.

IV.- Sentiments francophobes signalés par Capitaine Roosevelt sont dus au fait que l'Armée française chargée en Hongrie de l'exécution des décisions Congrès de la Paix en porte seule la responsabilité devant l'opinion publique hongroise, la participation des autres puissances alliées n'apparaissant [sic] ni parmi les troupes d'occupation ni dans le personnel des commissions. — Tandis que France joue rôle ingrat de gendarme autres nations tout en bénéficiant des résultats de l'intervention Française constituent des missions indépendantes qui sous le prétexte avantageux de ravitaillement établissent des relations commerciales, s'assurent des sympathies sans négliger l'élaboration de certaines combinaisons politiques.

AG.20N527 c/105. d/1.

<sup>1</sup> Il s'agit de Zsigmond Kunfi.

<sup>2</sup> Il s'agit de Jozsef Pogany.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES TCHÉCOSLOVAQUES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 24 mars 1919.

LE PRÉSIDENT expose à la Commission qu'il l'a réunie pour lui donner connaissance d'une lettre adressée par le Maréchal Foch à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Dans cette lettre, le Maréchal fait savoir qu'il a été saisi d'une demande de M. Benes tendant à modifier la ligne de démarcation qui a été établie, au lendemain de l'armistice, entre la Hongrie et la Tchéco-Slovaquie. À l'appui de cette demande, M. Benes fait valoir que la ligne actuelle coupe plusieurs voies ferrées qui sont indispensables pour assurer les communications entre la Bohême et la Slovaquie.

Le Maréchal Foch reconnaît que les inconvénients signalés par M. Benes sont réels et, pour y remédier, il propose de créer, au Sud de la ligne actuelle, deux zones neutres qui devraient être évacuées à la fois par les Hongrois et par les Tchéco-Slovaques. Il ajoute que si le Ministre des Affaires étrangères partage cette manière de voir, il le prie de bien vouloir la soumettre à l'approbation de la Conférence de la Paix.

Le Marquis SALVAGO RAGGI (*Italie*) se demande si la discussion de cette question est bien utile.

Les nouvelles que l'on vient de recevoir de Hongrie lui semblent démontrer la parfaite inutilité d'établir une zone neutre entre deux pays dont l'un est en révolution.

La Commission pense-t-elle sérieusement que le Gouvernement révolutionnaire de Budapest va tenir compte des avis qu'on propose de lui donner? Cette discussion sera tout à fait platonique, et les décisions qu'on prendra resteront sur le papier.

Le Dr. SEYMOUR (*États-Unis d'Amérique*) reconnaît qu'en effet cette discussion vient peut-être trop tard, mais il estime qu'il faut rechercher, d'une part, à assister l'élément stable dans ces régions, c'est-à-dire les Tchéco-Slovaques, et, d'autre part, à ne pas augmenter le mécontentement des Hongrois. La proposition du Maréchal Foch lui paraît répondre à ces deux conditions. Il est possible que la discussion reste toute platonique, mais ce n'est pas une raison suffisante pour l'écarter.

Sir Joseph COOK (*Empire britannique*) déclare que le but de cette proposition est de faciliter les communications par chemins de fer entre la Bohême et la Slovaquie. Elle a donc un caractère très pratique et il est d'avis de l'examiner.

Le Général LE ROND fait observer qu'il n'y a pas actuellement de communications entre la Slovaquie centrale et la Slovaquie orientale, ni entre la Slovaquie orientale et le territoire ruthène. La proposition du Maréchal Foch tend à assurer ces communications et elle tient la balance égale entre les deux adversaires, puisque Tchéco-Slovaques et Hongrois sont également invités à évacuer certaines zones. Il est possible que le marquis

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de M. Cambon, avec la participation de MM. Seymour, Dulles, Sir Joseph Cook, M. Nicolson, le Marquis Salvago Raggi, M. Stranieri, Sir Eyre Crowe, M. Hermite, le Lieutenant-Colonel Cornwall, le Général Le Rond et le Commandant Pergolani.

Salvago Raggi ait raison lorsqu'il dit que cette discussion restera stérile, mais ce n'est pas un motif suffisant pour ne pas tenter un effort en vue de remédier à la situation signalée par M. Benes.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il partage l'avis du marquis Salvago Raggi. Le premier acte du nouveau Gouvernement hongrois a été de télégraphier à Lénine, à Moscou. Il est, par conséquent, convaincu que ce Gouvernement, quoi que l'on fasse, agira en Gouvernement bolcheviste, et que la décision que l'on prendra, si elle est portée à sa connaissance, sera mise à profit par lui pour exalter le sentiment patriotique des Magyars.

Au surplus, ce n'est pas à la Commission qu'il appartient de prendre une décision, mais au Conseil suprême. M. Jules Cambon propose donc à la Commission de décider que, tout en approuvant les termes de la lettre du Maréchal Foch, elle ne peut que laisser le soin au Conseil suprême d'examiner s'il est possible, en raison des circonstances politiques actuelles, de donner suite aux suggestions qu'elle contient. (*Assentiment.*)

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 48, Commission des Affaires Tchécoslovaques

## 262

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 132.

*Belgrade, 24 mars 1919.*

Conflit avec la Hongrie.-

Dans ses radios, lancés dans la soirée du 22 Mars de Budapest à Moscou, Bela Kun salue Lénine comme chef du Proletariat international, lui demande une alliance offensive et défensive du prolétariat hongrois avec le Gouvernement des Soviets et lui annonce que l'Entente en voulant intervenir en faveur des ambitions territoriales roumaines a provoqué la révolte en Hongrie.

Ainsi donc les intéressés eux-mêmes déclarent qu'ils ont trouvé dans l'exécution de la décision prise par la Conférence de la Paix le 26 Février, dont le but était „d'éviter tout conflit susceptible de gêner les travaux en cours”, le prétexte qui a réveillé le sentiment national hongrois et qui va singulièrement compliquer la situation et les travaux de la Conférence.

Rien d'ailleurs n'était mieux susceptible de raviver le chauvinisme magyar que cette nouvelle insistance en faveur de l'extension territoriale hors tour de la Roumanie, avant la décision finale de la Conférence; si par contre la France avait été chargée d'occuper seule une région tampon entre hongrois et roumains cette mesure n'eut provoqué aucune résistance; partout nos troupes avaient déjà été bien accueillies en Hongrie; mais ce qui parut insupportable, ce fut l'agrandissement roumain à l'abri du rideau formé par nos lignes.

Il faut remarquer que dans ses radios Bela Kun ne parle pas des Yougo-Slaves, il se borne à dénoncer les Roumains et les Tchéco-Slovaques.

À Belgrade ce fait nouveau est considéré avec calme, mais on lui reconnaît toute l'importance qu'il faut lui accorder. La situation paraît surtout dangereuse pour la Roumanie et on se demande si ce ne sera pas le signal d'un bouleversement dans ce pays et si par sa hâte excessive de se venger M. Brătianu n'a pas creusé la fosse du régime actuel? Quelle sera l'attitude observée par la Bulgarie si la Roumanie est attaquée au printemps par les Bolchéviques? On prétend ici que l'armée roumaine est loin d'être réorganisée et, le serait-elle, son moral lui permettrait-il de résister à une poussée vigoureuse?

Quant aux réflexions que l'on entend à Belgrade elles sont, comme toujours, concordantes avec les intérêts des Alliés, mais les Serbes voudront-ils consentir de nouveaux sacrifices sans avoir obtenu cette fois certaines garanties? La question des traités qu'on leur oppose depuis la victoire les a si profondément impressionnés qu'il est permis de prévoir qu'ils ont apprécié les avantages qui peuvent en résulter.

Je reçois la lettre de Votre Excellence N° 45<sup>1</sup> au sujet „des affaires de Transylvanie”. Les événements du 22 mars à Budapest ont modifié la situation et il est possible que loin d'imposer aux Serbes la stricte observation des limites de l'armistice en présence de l'extension territoriale concédée aux Roumains, les Alliés ne soient maintenant amenés à s'adresser au Prince Régent pour que son armée seconde la notre, même au delà des dites limites.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, f. 254.

## 263

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 129.

*Belgrade, 24 mars 1919, 19h. 50.*

*(Reçu: 29 mars, 16h. 15.)*

D'après le groupement des forces militaires hongroises l'effort principal du nouveau gouvernement de Budapest est dirigé contre la Roumanie.

Le but doit être de faire la jonction entre l'armée bolchevique [sic] de Russie et celle de Hongrie à travers la Roumanie. Si ce plan réussit, la situation deviendra grave en Europe, et l'Italie serait la première menacée; elle est d'ailleurs la plus apte en ce moment à recevoir la contagion.

On parle beaucoup à Belgrade d'intrigues italiennes à Budapest, sur le sens desquelles il sera intéressant d'être renseigné.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, f. 252.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2.370/2B.

Belgrade, 24 mars 1919.

Compte Rendu des événements écoulés  
depuis le 23 Mars, à 18 Heures.

*Primo.* Il est actuellement établi que les Missions alliées sont internées à Budapest, ainsi que Capitaine de Vaisseau anglais Hajard et Commandant de vedette anglaise.

Deux moniteurs envoyés à Budapest pour protéger Mission ont reflué sur Baja pour éviter d'être capturés.

*Secundo.* Sur toute la ligne de démarcation, mesures prises par Commandement français ont permis de maintenir le calme. Aucun incident n'est à relater.

À *Arad*, le Général de Gondrecourt a prescrit désarmement des troupes hongroises le 25 Mars avant 19 Heures. Ces troupes livrent leur matériel de guerre. Pour se protéger contre trains blindés, il a fait couper la voie à 5 Km. d'Arad.

À *Szeged*, un triumvirat composé de Valisch et Ivardi-Janos, secrétaire du parti socialiste et docteur Szebouli [?], secrétaire de la Chambre des avocats, a pris direction de la ville. Colonel Betrix est entré en relation avec ce triumvirat par intermédiaire du Commandant Militaire local Hongrois, et a négocié désarmement de la population. Il compte sur entente et n'interviendra qu'en cas d'échec des négociations.

AG.20N498 c/76. d/4.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
AU GOUVERNEMENT HONGROIS

T. N° 2.363/2B. Officiel.

Belgrade, 24 mars 1919.

Je vous ai notifié la décision du Congrès de la Paix.

En réponse vous vous êtes permis, sans que aucun acte d'hostilités ait été commis contre vous, de retenir arbitrairement les missions alliées. Vous avez ainsi violé l'armistice accepté par la Hongrie le 13 Novembre<sup>1</sup>, et le droit des gens.

Je vous somme de relâcher immédiatement toutes les missions Alliées que vous détenez arbitrairement, et de les faire conduire, personnel et matériel au complet, jusqu'à la ligne de démarcation.

Jusqu'à ce moment vous êtes personnellement responsable de leur sécurité.

AG.20N498 c/76. d/4.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
 AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

L. Sans N°

Belgrade, 24 mars 1919.

*Copie de la lettre adressée par le Président de la République Hongroise<sup>1</sup> au Lt. Colonel Vix.*

En réponse à la notification qui lui a été faite hier, au nom de l'Entente, le Président de la République Hongroise fait parvenir au Colonel Vix la lettre suivante:

Au nom de Monsieur le Général de Lobit vous avez bien voulu me présenter une note tendant à notifier au Gouvernement Hongrois la décision prise sur une zone neutre par la Conférence de la Paix le 26 février 1919.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai transmis la note sus-citée au Gouvernement de la République Hongroise et que le Gouvernement n'était pas en mesure de pouvoir prendre en connaissance la décision de la Conférence de la Paix et de prêter concours à leur exécution.

Cette décision se trouve en pleine contradiction avec la convention militaire d'armistice du 13 Novembre 1918<sup>2</sup> et ne respectant pas les intérêts vitaux du pays elle pourrait entraver le développement et troubler la Paix. — Le Gouvernement Hongrois ne pouvant pas porter la responsabilité pour l'exécution de cette décision — comme il n'était pas invité à la conférence de la Paix et ne pouvait prêter son concours à la décision se vit obligé de donner aujourd'hui sa démission. En portant ce qui précède à votre connaissance, j'ai l'honneur de vous prier, M. le Lt. Colonel, de vouloir bien en prendre les mesures nécessaires pour que la Conférence de la Paix dans le plus bref délai puisse en connaître la décision du Gouvernement Hongrois.

Veillez agréer, M. le Lt. Colonel, l'assurance de ma considération bien distinguée.

AG.20N498 c/76. d/4.

<sup>1</sup> M. Károlyi.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

NOTE SUR LA SITUATION EN ORIENT PRÉPARÉE PAR LE 3<sup>o</sup> BUREAU A  
DU GROUPE DE L'AVANT DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE<sup>1</sup>

N. N<sup>o</sup> 3006 BS/3.

24 mars 1919.

I. *La situation.*

Une double menace se précise contre les Alliés en Orient.

— D'une part, au Nord d'*Odessa*, les bolchevistes viennent de remporter plusieurs succès importants qui nécessitent des mesures immédiates si nous voulons conserver la possession de la ville et arrêter l'ennemi sur le Dniester.

— D'autre part, en *Hongrie*, le Gouvernement de Karolyi, dès qu'il a été mis en demeure de se conformer aux décisions de la Conférence de la Paix, relatives à l'évacuation de la Transylvanie et à la création d'une zone neutre, a disparu pour passer la main au bolchevisme. L'apparition du bolchevisme en Hongrie va placer à la fois la Roumanie et la Pologne dans une situation des plus graves.

Le Général Franchet d'Esperey, en rendant compte des mesures qu'il a prises pour l'évacuation de la Transylvanie, a suggéré qu'en cas de refus du gouvernement hongrois, on ne recoure à la force qu'après l'emploi d'autres moyens de coercition, économiques par exemple.

Cependant, ceux-ci ne sont pas d'une efficacité immédiate, et l'expérience a prouvé, en tous cas, qu'ils sont impuissants vis-à-vis du bolchevisme ou des gouvernements anarchiques.

L'emploi de moyens militaires est donc à prévoir, aussi bien en *Hongrie* que sur le *Dniester* et à *Odessa*.

II. *Les moyens disponibles.*

Les *forces françaises* subissent une crise d'effectifs très grave. Par suite de raisons de force majeure des retards se sont produits dans l'arrivée des relèves et des renforts. Mais les mesures prises vont améliorer progressivement cette situation.

Sur le front de Russie méridionale, on pourra disposer de 3 D.I. françaises représentant environ une vingtaine de bataillons à faible effectif.

En Hongrie, on peut compter sur 2 D.I. françaises représentant 15 bataillons à faible effectif et 1 brigade de Cavalerie à 2 régiments.

Ces forces, bien que restreintes, peuvent servir de noyaux à d'autres contingents alliés.

Les *forces anglaises* sont, en fait, réduites à la division des Dardanelles—Bosphore, le reste étant peu à peu démobilisé ou dirigé vers l'Asie Mineure ou l'Égypte.

Les *forces italiennes* présentent des disponibilités importantes. L'envoi de 2 brigades à effectif complet avait été presque décidé à *Odessa* quand est intervenue la décision relative à la Conférence de Princkipo et le Gouvernement italien avait, à ce moment,

<sup>1</sup> La copie a été envoyée au Maréchal Foch et au Conseil Supérieur de Guerre à Versailles.

demandé à ajourner la mesure prévue, en précisant qu'elle pourrait être remise à un examen ultérieur. La situation ayant changé, la question pourrait être reprise immédiatement dans le même sens, l'emploi des forces italiennes étant d'ailleurs indiqué pour la Russie méridionale.

Les *forces grecques* fournissent déjà 1 C.A. en Russie méridionale; le reste surveille la Bulgarie; il est difficile de leur demander davantage.

L'*Armée serbe* a 3 D.I. et une Division de Cavalerie au Sud de Buda-Pest, en situation de marcher sur cette ville.

Enfin, l'*Armée roumaine* a, dès à présent, des effectifs (4 D.I. en Transylvanie, 2 D.C., 3 D.I. en Bessarabie) qui pourraient être immédiatement employés, mais il est indispensable de la ravitailler de toute urgence en habillement, équipement et vivre. Il faut de plus organiser son commandement et le rattacher aux autres armées alliées d'orient.

Dans ces conditions, il pourrait être constitué deux armées:

a) *Armée de la Russie du Sud*, comprenant:

3 D.I. françaises,	}	10 D.I. et 2 D.C.
3 D.I. grecques,		
2 D.C. et 3 D.I. roumaines,		
1 D.I. italienne.		

b) *Armée de Hongrie*, comprenant:

1 brigade Cavalerie et 2 D.I. françaises	}	9 D.I. et 1 1/2 D.C.
1 D.C. et 3 D. I. serbes		
4 D.I. roumaines.		

chargée d'imposer à la Hongrie l'exécution des décisions de la Conférence.

### III. Décisions à prendre.

Ces décisions à prendre de toute urgence sont les suivantes:

a) Constitution immédiate de *deux Armées avec la composition indiquée ci-dessus*, ce qui implique:

1° — accords précis avec les gouvernements italien, serbe, et roumain, tant en ce qui concerne l'emploi de leurs forces que le placement de ces forces sous les ordres directs des deux commandants d'armée désignés;

2° — Désignation de ces deux commandants d'Armée.

b) Mise sur pied et *entretien de l'Armée roumaine* sur les bases demandées par le gouvernement roumain.

c) Accélération dans toute la mesure possible de l'envoi *des renforts* à l'Armée d'Orient par l'attribution immédiate de frêt [sic] spécial.

d) *Ravitaillement de la population civile d'Odessa*, liée à notre occupation de cette ville.

AIDE-MÉMOIRE DE M. KUN, COMMISSAIRE DE PEUPLE AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
POUR LE PRINCE BORGHESE, ENVOYÉ SPÉCIAL ITALIEN

D. Sans N°

*Budapest, 24 mars 1919.*

Le nouveau Gouvernement de la Hongrie, le Conseil des Commissaires du Peuple, reconnaît valable le traité d'armistice signé par le Gouvernement précédent et ne croit pas que par la non-acceptance de la note remise par Monsieur le Lieutenant Colonel Vix il a lésé ce traité.

Le Gouvernement en invitant la Russie à lier une alliance avec la République des Conseils de la Hongrie n'a pas pensé que cette démarche puisse être interprétée comme une expression de son désir de rompre tout contact diplomatique avec les Puissances de l'Entente et encore moins comme une déclaration de guerre à l'Entente. — L'Alliance avec la Russie d'ailleurs n'est pas une formelle alliance diplomatique, c'est, tout au plus — si l'on peut se servir de cette expression — une entente cordiale, une amitié naturelle que justifie la construction identique de leur constitutions et qui dans la pensée du Gouvernement Hongrois ne veut nullement être une association agressive. — La nouvelle République Hongroise a au contraire le ferme désir de vivre en paix avec toutes les autres nations et de ne vouer sa force qu'à la pacifique réorganisation social de son pays.

Le parti socialiste Hongrois a été poussé par la force des événements à saisir le pouvoir. Il veut organiser une société nouvelle, une société où chacun vit de son travail, mais une société qui n'est pas hostile aux autres nations. Il veut au contraire travailler à la grande solidarité humaine.

Le Gouvernement de la République des Conseils de la Hongrie se déclare prêt à négocier les questions territoriales sur la base du principe du droit de l'auto-détermination des peuples et il interprète l'intégrité territoriale uniquement en conformité de ce principe.

Il verrait très volontiers une mission civile et diplomatique de l'Entente à Budapest et garantirait à la Mission le droit extra-territorial et prend l'engagement de veiller absolument à sa sûreté.

AG.6N75 Hongrie

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N° 7239/3.

*Constantinople, 24 mars 1919.*

Événements du 22 Mars en Hongrie.

1° Quelques incidents région Szegedin, coups de fou sur officiers et soldats français; un officier blessé. Nos mitrailleuses ont répondu. Tracts bolchévistes répandus. Calme à Arad. Réunion gréviste à Neusatz. Calme à Baja Szabadka.

2° Plus de communication avec mission Vix. Renseignements d'un officier anglais non contrôlés dit qu'un train spécial aurait été mis à la disposition de colonel Vix pour retour par révolutionnaires.

3° Soviet installé Buda-Pesth aurait déclaré guerre à serbes, roumains tchéco-slovaques — non à Entente. Non confirmé.

4° Radiotélégramme envoyé par soviets Buda-Pesth à Lénine a été intercepté; il annonce avènement de la dictature du prolétariat en Hongrie, direction des affaires extérieures confiée à Bela Kun et demande alliance et protection ainsi que directives pour lutter à côté des bolchévistes puisque les armes à la main contre tous ennemis du prolétariat. Il termine assurant que troupes françaises sont acquises au bolchévisme et ont assassiné leurs officiers dans quelques régiments.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 27, ff. 190-192.

## 270

M. ROBERT DE FLERS, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N<sup>os</sup> 259-260-261-262.

*Bucarest, 24 mars 1919.*

Sans attendre leur décision j'ai cru devoir appeler avec insistance l'attention du Gouvernement sur la gravité des événements actuels et sur les conséquences plus graves encore qui ne peuvent manquer d'en découler. Il est fort possible que nous ne puissions tenir Odessa non seulement à cause d'une attaque des Bolcheviks, dix fois supérieurs en nombre à nos effectifs, mais en raison de la situation où nous nous trouvons en défendant une ville d'un million d'habitants à peine ravitaillés. Au premier succès bolchevik, une révolution peut éclater derrière nous empêchant nos soldats de rembarquer. Il n'est pas douteux que l'abandon d'Odessa par nos forces aurait (dans tout) l'Orient un retentissement déplorable, mais si l'on doit s'y résoudre, il serait indispensable d'établir fortement notre défense sur le Dniestr et d'y constituer un solide barrage.

Si l'on n'y parvient pas, il est à craindre qu'en Bessarabie, une partie de la population hongroise ne se soulève et tende la main aux bolcheviks. Il importe donc (que les) troupes roumaines soient en forces suffisantes; d'autre part, l'(on) doit songer aux précautions que l'armée roumaine doit prendre en Hongrie où les récents événements autorisent bien des craintes.

Quatre classes (seulement) sont mobilisées, alors que 8 pourraient l'être. S'il en est ainsi, c'est qu'il est impossible de pouvoir habiller même la moitié du nombre d'hommes disponibles. Il y a (3) mois, M. de Saint-Aulaire et le Général Berthelot ont signalé à Paris la nécessité de fournir à la Roumanie des collections d'effets et de chaussures dans une proportion qui a été indiqués avec précision par notre État-Major. C'est ce secours qu'il est avant tout urgent d'apporter à la Roumanie.

Si nous le lui avons apporté plus tôt nous pourrions envisager la situation avec plus de sécurité. (Il serait) nécessaire que l'on voulût bien nous avertir immédiatement de ce qui a été fait dans ce sens afin que le Gouvernement en soit avisé et qu'il puisse préparer en conséquence les dates de mobilisation.

Malgré l'avance des Bolcheviki [sic] dans le Sud de la Russie malgré l'état alarmant de la Hongrie, l'esprit de la population en Roumanie demeure excellent et tout à fait rebelle au bolchevisme. L'on peut être certain que surtout sur le front oriental où depuis la victoire et malgré elle notre influence et notre prestige ont subi une sensible diminution, la Roumanie est la seule base sur laquelle nous puissions fortement nous établir pour lutter contre la nouvelle agression allemande dissimulée sous le couvert du bolchevisme.

Les récents combats dans le Sud de la Russie nous ont donné à ce sujet la certitude la plus précise. Les troupes bolchevistes manoeuvraient à l'allemande, étaient indiscutablement commandées par des officiers allemands. Les révoltes éclatant en Hongrie simultanément avec (l'offensive) bolchevik, prouvent qu'il y a plan concerté et qu'une seule main a préparé et déclenché tous ces événements.

J'ai, il y a quelque temps, dans les télégr. 203 et 204<sup>1</sup>, transmis au Département la dénonciation de ce plan ou la date même de son exécution était indiqué avec précision. Je prie V. E. (de) vouloir s'y reporter.

Il convient de remarquer que les essais de concentration de troupes bulgares qui ont eu (lieu) (il y a quelque temps) et qui (ont été) déjoué par notre intervention en étaient évidemment le complément.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 32, ff. 162-165.

271

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
À LA LÉGATION DE FRANCE À BUCAREST

T. N° 96.

Paris, 24 mars 1919.

Situation créée par avènement du bolchevisme en Hongrie peut déterminer un courant favorable à lutte contre les bolchevistes de est et de ouest à aide armée roumaine stop Conseil guerre interallié auquel prennent part chefs des gouvernements a lieu en ce moment stop Roumanie sera aidée largement pour sa défense.

AD.Europe 1918-40. Roumanie, vol. 32, f. 166.

<sup>1</sup> Documents non reproduits.

272

M. KUN, COMMISSAIRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
 AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE À BELGRADE<sup>1</sup>

T. Sans N°

*Budapest, 25 mars 1919, 2h. 30. matin.*

Le Gouvernement Hongrois n'a retenu aucune mission de l'Entente stop. Ce n'est pas nous qui avons violé le contrat d'armistice<sup>2</sup> stop. Chaque commission sera accompagnée selon son propre désir jusqu'à la ligne de démarcation stop. Nous avons fait l'Offre la plus courtoise au Colonel Vix, de lui procurer notre concours pour faciliter son départ stop. Le Colonel partir ce jour stop.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, f. 258.

273

LE COMMANDANT ROGIER, CHEF D'ESCADRON À ZAGREB  
 À L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE HONGRIE

T. Sans N° Confidentiel.

*Zagreb, 25 mars 1919.*

Je suis informé par Capitaine Roosevelt, que Karolyi continue relations avec nouveau gouvernement.

Prince Borghese est à Pesth, il a suggéré en cas de départ de Pesth de toutes les missions alliées, il resterait à titre officieux.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, f. 257.

<sup>1</sup> La copie conforme a été expédiée par Commandant Rogier, Chef d'escadron à Zagreb, à l'État-Major de l'Armée de Hongrie à Belgrade.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
 AU GÉNÉRAL PRUNEAU, COMMANDANT LA 17<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE COLONIALE

T. N<sup>o</sup> 2.384/2B.

Belgrade, 25 mars 1919.

*Primo.*- Général C.A.A.<sup>1</sup> donne instructions suivantes:

„Il est bien entendu qu'en présence menaces insurrection notre attitude doit témoigner sans que doute soit possible de notre ferme volonté qu'aucune atteinte ne soit portée aux sujets et intérêts français et alliés dans zone où sont troupes françaises. Toutes mesures doivent être prises en conséquence: Prise d'otage, jugement devant cours martiales des auteurs d'attentats ou propagandistes bolchevistes, état de siège proclamé si nécessaire.”

*Secundo.*- En exécution des instructions ci-dessus. Je vous confirme mes directives précédentes, d'agir avec la plus grande prudence afin d'éviter tout incident. Il y a lieu toutefois de proposer les mesures ci-après pour le cas où elles deviendraient nécessaires.

1<sup>o</sup> *Proclamation de l'état de siège:*

L'état de siège sera proclamé par vos soins dès que vous jugerez la mesure utile.

Soit partiellement

Soit sur tout le territoire de votre Commandement. Vous en rendrez compte sur le champ de la mise en vigueur de l'état de siège.

2<sup>o</sup> La proclamation de l'état de siège aura pour conséquence la création de cours martiales. Ces cours martiales auront la composition règlementaire:

À savoir: Un officier supérieur président et 2 officiers membres devant elles seront déferés.

(a) Les individus arrêtés pour propagande bolcheviste.

(b) Les auteurs d'attentats contre la sécurité des ressortissant de l'entente. (Attentats contre les personnes, attentats contre les biens.)

(c) Les individus refusant obéissance aux ordres de l'autorité militaire.

Les sentences prononcées par les cours martiales seront sans rappel et immédiatement exécutoires.

3<sup>o</sup> Dès maintenant vous ferez dresser secrètement dans la zone de votre commandement parmi les militants du parti communiste, les notabilités hongroise susceptibles d'être prises comme otage un liste ...<sup>2</sup>

Ces notabilités seront arrêtées dès que j'en donnerai l'ordre et internées à Temesvar.

AG.20N527 c/105. d/1.

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

<sup>2</sup> Mots illisibles.

M. KRAMAŘ, PRÉSIDENT DU CONSEIL TCHÉCOSLOVAQUE ET  
M. BENÈS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

L. Sans N°

Paris, 25 mars 1919.

Monsieur le Président,

La révolution bolchévique en Hongrie a mis notre pays dans une situation extrêmement difficile. Il y a un mouvement spartaciste [sic] très fort à Berlin, en Saxe et en Bavière. La révolution actuelle à Budapest a une répercussion très grave à Vienne. Nous ne savons pas ce qui se passera demain en Pologne. Il est donc sûr que la situation dans laquelle nous nous trouvons est excessivement dangereuse parce que nous pourrions être du jour au lendemain entièrement entourés par de grands mouvements bolchévistes allemands, autrichien, magyar et le cas échéant même polonais. Nous commençons à devenir un îlot dans le désert. Le moment nous paraît être grave. C'est pourquoi nous nous adressons à vous comme au Président de la Conférence et du Conseil Suprême de Guerre pour vous prier de vouloir bien appuyer nos demandes. Si on leur donnera satisfaction, nous croyons que nous pourrions résister au danger qui nous menace.

Voici quels sont les problèmes qui se posent devant nous et dans lesquels, à notre avis, la Conférence devrait prendre immédiatement la décision.

1° Un des plus grands inconvénients de notre situation est que nous n'avons pas encore nos frontières définitives délimitées. Il est vrai qu'il y a une ligne de démarcation en Slovaquie par exemple, mais il est bien difficile pour nous d'exercer notre autorité sur le territoire qui peut tous les jours nous être contesté, puisqu'on peut dire que l'occupation n'est que provisoire et qu'il ne s'agit que d'une ligne de démarcation. Cela nous cause de très grandes difficultés en Bohême vis à vis des Allemands, comme en Slovaquie vis à vis des Magyars.

J'ai eu l'honneur de présenter il y a quelques jours à Monsieur le Maréchal Foch, une demande de notre Ministre de la Défense Nationale, concernant la ligne de démarcation en Slovaquie. Notre ministre de la Défense Nationale a montré que la ligne actuelle est tracée de telle façon qu'elle coupe la Slovaquie en deux parties et que la partie est de la Slovaquie est presque inaccessible à nos troupes, à cause du manque de communication. En effet, la ligne de démarcation actuelle coupe à plusieurs endroits les lignes de chemins de fer qui lient la Slovaquie de l'ouest à la Slovaquie de l'est.

J'ai présenté à Monsieur le Maréchal une demande, où nous avons tracé une nouvelle ligne qui nous mettrait à l'abri de toutes les difficultés et qui rendrait plus facile la Défense de notre territoire contre le danger bolchévique actuel. Vu la demande que j'ai présentée à Monsieur le Maréchal, qui l'avait transmise à la Conférence de la Paix, et vu la situation actuelle en Hongrie, nous nous permettons, Monsieur le Président de demander à la Conférence de vouloir bien tracer la ligne de démarcation qui serait déjà celle qui a été décidée par la commission territoriale, de sorte que nous puissions la considérer comme la ligne de démarcation définitive. Nous pourrions ainsi nous établir sur le territoire plus ou moins définitivement et prendre toutes les mesures nécessaires pour que nous puissions

empêcher la pénétration du mouvement bolchéviste sur le territoire slovaque. Si cette mesure n'est pas prise, nous craignons que les grandes difficultés surgiront sur le territoire slovaque et que nous serons incapables de résister au danger bolchéviste. En effet, les bolchéviques de Budapest se serviront de tous les moyens pour pouvoir susciter des troubles sur le territoire slovaque, surtout sur quelques endroits où il y aurait des minorités magyares. Il est évident que la décision analogue en Bohême, vis à vis de l'Allemagne, faciliterait énormément notre tâche, il nous paraît donc comme indispensable de prendre là aussi la décision définitive.

2° Pour pouvoir résister au bolchévisme en Hongrie, il est absolument nécessaire que nous soyons en contact avec la Roumanie et avec les armées roumaines en Hongrie. C'est facilement réalisable. La commission territoriale a examiné le problème des Ruthènes de Hongrie et nous croyons qu'elle s'est décidée en faveur de la solution tchécoslovaque, c'est à dire que les Ruthènes de Hongrie appartiendront à la République Tchécoslovaque. Jusqu'à présent, ce territoire n'était pas occupé par nous, parce que nous n'avons pas eu un mandat exprès de la part de la Conférence de la Paix. Il est absolument nécessaires de le faire à présent, pour trois raisons spéciales:

a) La population de ce territoire est affamée et se trouve dans une situation désastreuse. Elle ne reçoit d'aucun côté des vivres. Les Magyars l'avaient abandonnée complètement et notre gouvernement n'a pas eu encore le mandat de s'occuper d'elle. Par conséquent, ce terrain est très favorable au mouvement bolchéviste. Il s'agit d'un demi-million d'habitants.

b) Ce territoire est nettement délimité par la rivière Theiss: il est donc facile de prendre la décision dans le sens que nous demandons plus haut; cela nous mettra en contact avec les armées roumaines, ce qui est actuellement d'une importance capitale pour nous. Les Roumains en Transylvanie sont vis à vis des Magyars dans la même situation que nous en Slovaquie: étant unis, nous pourrons plus facilement maîtriser le danger bolchéviste.

c) Il y a enfin une troisième raison: le territoire des Ruthènes de Hongrie, en séparant les Roumains et les Tchécoslovaques, laisse un libre passage aux propagateurs bolchéviques et même aux militaires bolchéviques venus de la Galicie orientale et de Russie. Nous avons pu constater que par ce territoire les anciens prisonniers magyars, complètement bolchévisés [sic], reviennent en Hongrie. Il est nécessaire de barrer la route à la pénétration bolchévique chez les Magyars. Ils ne peuvent pas passer par la Slovaquie. Ils ne le peuvent pas non plus par la Transylvanie. Le seul passage qui n'est pas occupé est le territoire des Ruthènes de Hongrie. Dans l'intérêt de la cause générale, nous demandons que nous puissions fermer ce passage le plus rapidement possible.

3° À ces deux questions, que nous nous sommes permis de vous présenter, nous ajoutons une troisième et dernière question. Le gouvernement Tchécoslovaque ne dispose pas des armes et des munitions suffisantes. Nous avons demandé, depuis longtemps, aux Gouvernements Alliés de vouloir bien nous fournir une quantité suffisante d'armes et de munitions. Les difficultés de transports et le manque de certaines choses l'avait empêché. À un certain moment, le Haut Commandement français nous a assuré que nous pourrions prendre le matériel que les divisions françaises combattantes sur le front italien ont laissé en Italie. Ce matériel pourrait être mis immédiatement à notre disposition. Mais en dehors de cela, nous vous demanderons, Monsieur le Président, de vouloir bien faire prendre des mesures nécessaires et de munitions pour que nous puissions nous défendre efficacement contre le danger imminent.

En effet, vu notre situation générale, vu surtout notre situation géographique, nous sommes en danger d'être coupés complètement du contact avec les Alliés. En outre, si le mouvement bolchéviste en Hongrie, en Autriche et en Allemagne devient plus menaçant, nous sommes menacés, que même le ravitaillement de notre patrie sera empêché. C'est une situation désespérée et on ne peut pas admettre que cela se produise.

Nous vous prions donc instamment, Monsieur le Président, de vouloir bien prendre en considération toutes ces questions et de vouloir bien les présenter à la Conférence.

Il y a un moyen d'arrêter le mouvement chez nous. Nous croyons que ce sera par un secours rapide donné à notre République.

Comme vous voyez, nous ne demandons pas des choses irréalisables, nous ne demandons pas non plus en secours militaire. Nous venons de commencer à transporter une trentaine de mille de nos soldats, anciens prisonniers de guerre en Italie, qui renforceront certainement considérablement nos positions et que le Gouvernement Italien nous aide à expédier rapidement chez nous. Si l'on va donner satisfaction aux trois demandes que nous avons l'honneur de vous présenter, nous sommes sûrs que nous maintiendrons l'ordre et la discipline sur notre territoire.

En vous remerciant d'avance pour tout l'appui que vous voudrez bien nous donner, nous vous exprimons, Monsieur le Président, les sentiments de notre plus haute considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, ff. 263-268.

## 276

### LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST AU GOUVERNEMENT DES CONSEILS<sup>1</sup>

D. Sans N°

*Budapest, 25 mars 1919.*

#### POLITIQUE EXTÉRIEURE

##### La crise hongroise.

La mission militaire alliée auprès du gouvernement hongrois a adressé la déclaration suivante au Conseil du gouvernement révolutionnaire:

*Budapest, 23 Mars 1919.*

Le président de la république a dit, dans sa proclamation au peuple hongrois: „La mission de l'Entente a déclaré que la ligne de démarcation était considérée désormais comme limite politique.” Je dois déclarer formellement que c'est là une interprétation erronée des termes employés. Lorsque le président de la république parla des limites fixées par le traité d'armistice, il lui fut répondu qu'il ne s'agissait plus de la ligne de démarcation établie par le traité en question, mais d'une nouvelle décision de l'Entente qui

<sup>1</sup> La déclaration a été vue par le Lieutenant-Colonel Baker, le Major Pentimalli et le Capitaine Pommerol, membres de la Mission Militaire Alliée à Budapest.

avait pour objet de séparer par une zone neutre sévèrement délimitée les troupes hongroises des troupes roumaines et d'éviter ainsi toute possibilité de collision. Il ne fut nullement indiqué qu'il pût s'agir là d'une limite politique. Dans l'intérêt de la justice et du *maintien de la paix*, je pris, au nom du Général commandant les troupes alliées, le gouvernement actuel de donner sans retard à cette communication la plus grande publicité.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, f. 269.

277

M. BENÈS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES TCHÉCOSLOVAQUES  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES FRANÇAIS

L. Sans N°

Paris, 26 mars 1919.

Monsieur le Ministre,

Je prends la liberté de vous envoyer ci-joint la copie d'une lettre<sup>1</sup> que je viens d'adresser à Monsieur Clemenceau, Président de la Conférence de la Paix. Vous verrez vous-même de la copie de cette lettre, de quelle façon nous envisageons la situation actuelle en Hongrie. La situation nous paraît très grave et il nous semble que tôt ou tard, nous serons obligés d'agir efficacement, étant menacés sérieusement par le mouvement bolchéviste, aujourd'hui complètement déclenché en Hongrie.

C'est d'autant plus vrai, qu'une dépêche, que je me permets de vous citer ici, m'annonce que les bolchéviques magyars ont procédé avec violence contre le citoyens tchécoslovaques. En effet, dans la dépêche que m'a été envoyée par le Gouvernement de Prague, et qui m'est parvenue le 25 mars, on dit textuellement:

„La mission militaire tchécoslovaque à Budapest a été internée le 21 mars, dans une chambre de l'Hôtel Astoria. Quelques uns de ses membres, comme par exemple le Capitaine Hajek ont été maltraités. L'état de certains membres de la mission paraît être grave. On dit que le Colonel Vix est blessé et emprisonné et que le contrôleur de la navigation danubienne, d'origine anglaise, est disparu. On ne sait pas s'il a réussi de s'enfuir ou s'il est emprisonné. Le bâtiment de notre Commissariat a été entouré par les soldats, et les ressortissants tchécoslovaques qui demandaient les visas de passe-port, ont été dispersés par la menace d'internement. Le Dr Markovic, chargé par le ministère des affaires étrangères tchécoslovaques du service de liquidation à Budapest, a été interné et son appartement dévalisé.”

Je crois, Monsieur le Ministre, qu'il nous sera difficile de ne pas défendre la vie et la propriété de nos compatriotes. Nous ne voudrions pas précipiter les choses, mais nous voulons prendre des mesures nécessaires uniquement d'accord avec les Alliés et particulièrement d'accord avec la France.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 275.

C'est pourquoi, je vous prie de vouloir bien:

1° — appuyer notre demande que j'ai adressée à Monsieur Clemenceau, et dont vous trouverez ci-jointe la copie,

et 2° — de vouloir bien nous associer à une intervention éventuelle, de n'importe quel genre, qui pourrait être faite de la part des Alliés ou de la France en faveur de leurs compatriotes menacés par la situation actuelle en Hongrie.

Je reçois régulièrement des nouvelles de Slovaquie au sujet de la situation en Hongrie; pour le moment, notre gouvernement ne voit pas encore la nécessité d'agir immédiatement; il se tient sur la défensive. Il se peut que du jour au lendemain la situation serait changée. Je me permettrai, avant de faire quoi que ce soit, de vous aviser à temps pour que chaque action que nous voudrions entreprendre puisse se faire d'accord avec votre gouvernement et d'accord avec les autres gouvernements alliés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, ff. 261-262.

278

LE COLONEL BETRIX, COMMANDANT LA 11<sup>o</sup> DIVISION D'INFANTERIE COLONIALE,  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N<sup>o</sup> 48. Confirmation du message. *Szeged, 26 mars 1919.*

Programme accepté par le directoire de Szegedin le 26 Mars 1919.

1<sup>o</sup> Reddition de 2500 fusils et 15 mitrailleuses.

2<sup>o</sup> Constitution d'une garnison régulière de 1300 hommes encadrés par des officiers hongrois et casernés (insigne sur le bras).

3<sup>o</sup> Aucune troupe hongroise ne pourra entrer dans Szegedin ni en sortir sans l'autorisation française.

4<sup>o</sup> Les rassemblements armés seront dispersés par le feu.

5<sup>o</sup> Les rassemblements non armés formés sur la voie publique devront être autorisés par le Commandant des troupes françaises.

6<sup>o</sup> Tout individu armé irrégulièrement sera fusillé.

Tout individu molestant un soldat français sera fusillé.

7<sup>o</sup> Tout distributeur de tracts poussant au désordre les soldats français ou les sujets hongrois sera arrêté.

*Nota* Les mouvements des troupes françaises quels qu'ils soient ne seront naturellement pas contrôlés par le directoire, mais l'opinion ne devra pas s'en émouvoir. Ils auront pour but le maintien de l'ordre qui est nécessaire aux hongrois comme aux français.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 14692/2. CH. Secret.

Constantinople, 25 mars 1919, 22h.

(Reçu: 26 mars, 23h. 45.)

*Situation la Hongrie 23 Mars.*

1° — Gouvernement commun [sic] communiste Buda-Pest dirigé par Bela Kun aux affaires étrangères avec propagande Soagni<sup>1</sup> à la guerre semble avoir tendance nettement nationaliste, maintien ordre s'appuie sur parti ouvrier, recherche alliance soviétique Russe.

2° — Quelques coups de feu tirés sur monitor allié. Une vedette Anglaise aurait été désarmée à Buda-Pest mais armes auraient été finalement redues.

3° — Mission Vix paraît être restée Buda-Pesth — Serait gardée par troupes révolutionnaires — Sentiments populaires très francophobes — Autres missions ou officiers étrangers qui se trouvent Buda-Pesth ne quitteraient pas ville sans mission Vix — Cependant capitaine Roosevelt de mission américaine a quitté Buda-Pesth pour Agram sous protection garde rouge et déclare se rendre Paris pour exposer situation actuelle au Gouvernement et aux membres délégation américaine congrès Paix.

4° — Je crois devoir attirer attention toute spéciale sur faits que sentiments francophobes dûs au rôle gendarme que armée française joue seule dans cette région, où au contraire autres puissances alliées, bénéficiant résultats de l'intervention française envoient missions chargées ravitaillement ou organisent reprise affaires commerciales. France joue rôle ingrat sous prétexte est chargée exécution décisions congrès Paix en Hongrie et en porte seule la responsabilité devant opinion publique hongroise.

AG.7N1357 d/6.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2.406/2B.

Belgrade, 26 mars 1919.

Vous rends compte que ai fait arrêter hier 25 à Zagreb un train américain de ravitaillement destiné à Budapest. Le train venait de Trieste. Il était piloté par un officier de la mission américaine de Budapest, lequel avait été autorisé Dimanche soir; à la suite de tractations avec le gouvernement à quitter la ville.

Le Ministre des États-Unis à Belgrade a été prévenu par mes soins. En attendant ordres de son Gouvernement, il se range à ma décision qu'il approuve.

AG.20N527 c/105. d/1.

<sup>1</sup> Il s'agit de J. Pogány.

## 281

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE

À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 4093. *Prague, 26 mars 1919, 10h. 30.*  
*(Reçu: 27 mars, 17h. 15.)*

1° En vue de fournir Commandant en chef troupes alliées éléments décision concernant intervention éventuelle en Magyarie, je vous envoie ci après situation sommaire troupes tchèques-slaves [sic] en Slovaquie.

2° Général Piccione dispose 2 divisions à 3 régiments et 6 batteries formées en Italie et dotées de services trains indispensables pour liberté mouvement plus 4 brigades mixtes à 2 régiments et 2 batteries avec trains très réduits.

3° Division Hennoque en cours rassemblement à Kosice comprend 4 régiments et 6 batteries avec train réduit j'ai donné l'ordre de constituer convoi automobile par prélèvement des divisions Italiennes.

4° Divisions Hennoques.

AG.<sup>1</sup>

## 282

LES NOUVELLES DE LA PRESSE AUTRICHIENNE SUR LA HONGRIE

D. Sans N° *Vienne, 27 mars 1919.*

La crise hongroise.

Les missions alliées.

La presse publie la note suivante du Comte Karolyi en réponse à la déclaration du colonel Vix. (Résumé du 26 mars.)

*Budapest, 26 mars*

Le Lt.Colonel Vix a, dans une lettre au gouvernement révolutionnaire, expliqué que le fait de considérer la ligne de démarcation comme frontière politique était une *interprétation erronée des termes par lui employés.*

Devant cette explication, le Comte Michel Karolyi se voit dans l'obligation d'affirmer les faits suivants: lorsque le Lt.Colonel Vix remit la note, il déclara formellement que la nouvelle ligne de démarcation n'offrait plus désormais le caractère de la ligne actuelle. Elle n'avait plus aucun caractère stratégique, car elle n'avait pas été tracée par des soldats, mais c'étaient les *hommes politiques* de la Conférence de la Paix eux-mêmes qui avaient fixé cette limite provisoire.

<sup>1</sup> Le numéro de fonds ne figure pas.

„Je répondis que cette nouvelle exigence constituait une atteinte aux clauses du traité d'armistice. Le Lt.Colonel répondit froidement qu'il reconnaissait que le traité d'armistice n'accordait pas ce nouveau droit, mais qu'il s'agissait d'une décision de la conférence de Paris au sujet de laquelle la ligne de démarcation fixée dans le traité d'armistice ne pouvait plus être invoquée. Comme je demandais si l'administration (des nouveaux territoires occupés) resterait entre les mains du gouvernement hongrois et des Autorités hongroises, le Lt.Colonel répondit que ceci n'aurait lieu que dans la zone neutre mais que, dans le territoire que les Roumains occuperaient, le gouvernement roumain recevrait, ainsi que cela était dans les territoires déjà occupés, pleins pouvoirs.

Après ces explications qui, en fait, n'abrogeaient pas seulement les clauses du traité d'armistice, mais qui signifiaient, si je m'y soumettais, une renonciation volontaire du gouvernement hongrois en faveur de l'État roumain, la question de l'interprétation à donner et de l'attitude à prendre ne se posait plus. Non seulement moi, mais l'ancien président du conseil, Berinkey, et l'ancien ministre de la guerre, Böhm, qui étaient présents, ont interprété [sic] les explications du Lt.Colonel Vix de la même manière exactement que moi. Si, après avoir accepté les conditions de cette note, nous eussions dû nous présenter devant la Conférence de Paris, nous n'eussions jamais pu reprendre nos droits.

La nouvelle ligne fixée à Paris apporte en outre avec elle le très grave préjudice qu'elle porte la puissance roumaine sur le territoire hongrois de 100 kilomètres en avant. En acceptant la note, on aurait, sinon en droit, du moins en fait, créé un état de choses qui, joint à une renonciation volontaire de nos droits, aurait hâté la venue d'événements dont on aurait naturellement été obligé d'endosser la responsabilité.

Les expériences amères faites après la conclusion du traité d'armistice montrent clairement qu'il y aurait toujours eu tendance à considérer cet état de fait comme en état de droit sans que, dans l'esprit des principes wilsonniens, les peuples eussent été auparavant consultés au moyen d'un plébiscite. Nous aurions donc dû, par ordre et en faveur de l'impérialisme roumain, dû abandonner nos droits.

La création d'une zone neutre n'aurait également servi qu'à laisser les Français se glisser entre les Roumains et les Hongrois; de cette façon, nous n'aurions jamais été en état de contraindre les Roumains à respecter le traité d'armistice.

Il n'est pas un seul Hongrois, fût-il des partis nationalistes extrêmes ou adepte des idées les plus internationales, qui eût consenti à renoncer à nos droits, à créer et à reconnaître un tel état de choses.

On annonce que le gouvernement révolutionnaire a ordonné aux hôtels où logeaient les officiers des missions de l'Entente, de hisser les drapeaux de l'Entente en signe d'hommage à l'occasion du départ des missions.

En outre, des affiches invitent la population à respecter l'inviolabilité des sujets étrangers résidant à Budapest.

Une dépêche de la N.F.P. du 26 annonce que le colonel Vix a eu le matin un long entretien avec *Bela Kun*, ou il lui aurait demandé l'autorisation de partir.

Le ton de la dernière note du colonel aurait été bien accueilli: c'est la première fois que l'Entente *prie* au lieu d'*ordonner*.

## 283

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE À M. CLEMENCEAU,  
 PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET À L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

T. Sans N° *Prague, 27 mars 1919, 4h. 45.*

Vous communique télégramme reçu d'Attaché Militaire Tchéco-Slovaque à Budapest Guilements [Guillemets]: Mission Militaire Tchéco-Slovaque de Budapest arrivée sans accident Bratislava; Mission Vix probablement encore internée à Budapest; nouvelle sur accident Vix n'est pas vraie. Révolution à Budapest pour l'instant tranquille. Tout le monde a l'impression que grands désordres inévitables, intervention de l'Entente désirée par 80 % de la population hongroise; intervention armée immédiate conduira à bon résultat même avec effectifs faibles Guillemets.

AG.7N1357 d/6.

## 284

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
 D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
 AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N° 7278/3. *Constantinople, 28 mars 1919, 15h. 30.*  
*(Reçu: 29 mars, 8h.)*

1° D'après renseignements de source anglaise, Hongrie aurait décrété mobilisation générale; si action contre Hongrie est décidée, il faut l'exécuter de suite, avant que préparatifs hongrois soient achevés.

2° Je vous ai proposé en vue de pareille éventualité, par mon 7260/3 du 26 Mars<sup>1</sup>, un projet d'action combinée de 2 D.I. Françaises, 3 D.I. serbes avec éléments de cavalerie, et de 3 D.I. roumaines qui pourraient coïncider avec attaque sur front tchéco-slovaque.

3° Mais Serbes semblent chercher prétextes pour retarder leur participation à cette opération éventuelle. Ils sont en garde du côté bulgare et du côté italien; il faut leur retirer toute inquiétude dans ces deux directions.

4° Pour la Bulgarie effectifs seront le 31 Mars ramenés à ceux du temps de paix et seront encore réduits en Avril; mais il ne faut provisoirement pas en ce moment exciter par exigences exagérées mécontentement populaire bulgare qui provoquerait troubles; l'occupation de la Dobroudja par Roumains doit être retardée pour cette dernière raison, ainsi que je vous l'ai demandé et revendications helléniques sur Thrace ajournées.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

5° J'estime nécessaire une démarche de Gouvernement à Gouvernement auprès Italie pour qu'elle cesse attitude provocatrice indéniable à l'égard de Serbie, qui se manifeste de façon particulièrement active en ce moment en Albanie. Il faut que les Nations Alliées forment bloc devant le péril commun. Or mission italienne; d'après source sérieuse, est restée seule libre à Budapest, au moment où autres missions alliées étaient internées. Officier de liaison italien près de l'armée de Hongrie a déclaré que troupes italiennes seraient contraintes attaquer troupes serbes dans région de Dibra, si elles n'abandonnaient pas cette région.

Cette attitude marquant rapports nullement hostiles entre Italiens et Hongrois, mais menaçants envers Serbie, inquiète Serbes.

6° J'estime que gages nécessaires doivent être donnés à Serbie pour calmer ses inquiétudes et s'assurer son concours indispensable actuellement.

AD.Europe 1918-40. Yougoslavie vol. 45, ff. 36-39.

## 285

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

D. N° 2.447/2B.

*Belgrade, 28 mars 1919.*

Le Lt-Colonel Vix est arrivé ce matin 10 Heures à Belgrade avec la Mission au complet. Il rédige un compte-rendu que je vous télégraphierai demain. Des renseignements recueillis par le Colonel Vix et obtenus de plusieurs sources, il résulte que:

1° Le Gouvernement Hongrois seul et une partie relativement restreinte de la population sont vraiment communistes mais non réellement bolchévistes.

2° Le Gouvernement actuel ne s'est orienté vers les Soviets russes (par l'intermédiaire de Bela Kun, ancien Secrétaire et ami de Lénine) que pour chercher un appui militaire immédiat. Il ne semble pas avoir réussi à l'obtenir pour le moment.

3° Ceci expliquerait les raisons pour lesquelles ce Gouvernement paraît actuellement désireux de négocier. L'envoi du Docteur Roth pour tâter le terrain et des ouvertures officieuses faites avant son départ au Colonel Vix paraissent le prouver. Je vous ai rendu compte hier de la mission du Docteur Roth. Les ouvertures officieuses faites au Colonel Vix concernaient:

1° — l'acceptation d'une partie des sacrifices territoriaux exigés par la Conférence de la Paix sous réserve des consultations des populations par la voie du plébiscite.

2° — l'envoi à Paris d'une délégation d'experts techniciens hongrois agréés par l'Entente pour renseigner la Conférence de la Paix sur la situation économique et différentes questions en litige.

En résumé le Gouvernement Hongrois semble très inquiet et susceptible d'être facilement influencé. L'opinion générale des officiers des missions alliées est qu'une intervention énergiquement menée avec des troupes interalliées en forces suffisantes

pourrait aisément réussir, mais à la condition expresse qu'elle soit conduite sans délai avant que le bolchevisme ait pu gagner du terrain et que la levée actuellement en cours des hommes de 18 à 42 ans ait pu donner des résultats. Les officiers des missions alliées expriment également l'avis que si Budapest était tenu à la suite d'une action énergique par une forme de 2 divisions, l'ordre serait facilement ramené dans tout le pays. Mais le facteur rapidité est la premier sur lequel tout le monde insiste.

AG.20N527 c/105. d/1.

286

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

D. N° 2.434/2B.

*Belgrade, 28 mars 1919.*

I. Le Docteur Roth qui était venu de Budapest à Arad a demandé à me présenter une requête sur affirmation que sa démarche n'avait aucun caractère officiel, j'ai décidé de le recevoir.

Il est arrivé à Belgrade ce matin et j'ai eu avec lui une longue entrevue à la suite de laquelle il a rédigé le mémorandum dont je vous adresse ci-après le texte in extenso.

II. Mémorandum à :

Monsieur le Général Franchet d'Esperey  
Commandant en chef les Armées Alliées.

*(Constantinople)*

Par l'ultimatum remis par Colonel Vix de la part du Général de Lobit au Comte Karolyi le Gouvernement Hongrois avec le Président de la République a été forcé de donner sa démission et le pouvoir est passé aux mains du prolétariat qui réunit, en les unifiant, le Parti social-démocrate et le parti communiste (bolchevisme de Lénine) pour former le parti socialiste Hongrois. Aujourd'hui, nous n'avons pour toute la Hongrie, que ce seul parti.

Le 21 Mars, la dictature du prolétariat a été proclamée dans tout le territoire hongrois non occupé. Mais je suis informé que, sauf dans le Banat, le bolchevisme commence à se manifester dans certaines régions des territoires occupés.

Mais si des mesures préventives ne sont pas prises aussitôt le mouvement bolcheviste éclatera également dans le Banat. Ce mouvement sera fortifié par l'hostilité existant entre Serbes et Roumains. De même qu'en Hongrie et à Budapest en particulier, le mouvement bolcheviste est renforcé par sentiment national, de même au Banat (Torrantal [Torontál], Temes, Krasso—Szorenzy [—Szörény]) le nationalisme intensifiera la poussée bolcheviste. Pour faire obstacle au bolchevisme le procédé le plus sûr et garanti par moi, serait dans les circonstances actuelles, la constitution d'un Banat indépendant sous la protection des troupes Françaises à l'exclusion des troupes de toute autre nation et éventuellement même

la colonisation du Banat par la France. J'ai examiné cette question avec le gouvernement Karolyi et avec le gouvernement bolcheviste actuel. Tous deux m'ont donné toute liberté d'agir dans ce sens d'autant plus que le 31 Octobre 1918 j'avais proclamé la République au Banat et depuis cette époque, j'ai exercé les fonctions de gouverneur du Banat jusqu'au 20 Février 1919 date à laquelle les Serbes ont pris en mains l'administration du pays contrairement aux clauses de l'armistice. Cette solution de la protestation française est la seule. 1° — qui puisse s'opposer à la propagation du bolchevisme dans les pays avoisinants. 2° — qui permet de régler à la satisfaction de tous la question irritante des nationalités au Banat. 3° — Enfin qui nous donne le moyen de créer au Banat un foyer de rayonnement anti-bolchevik. Cette solution est d'autant plus indiquée que les Serbes et les Roumains préféreraient voir le Banat indépendant plutôt que de le savoir attribué à l'une ou l'autre des parties. Des représentants autorisés des Serbes et des Roumains m'ont fait des déclarations formelles dans ce sens.

Le Banat étant indivisible économiquement. L'opinion des Hongrois et Swabes et des socialistes de toutes nationalités est unanime sur ce sujet. Enfin la solution proposée est la seule qui s'accorde avec les principes de Wilson et qui serait imposée par le peuple si on soumettait la question à un plébiscite. Mais il faut que cette solution soit très rapide et que des décisions même provisoires soient prises pour la préparer. Tout retard peut amener une catastrophe irréparable pour les habitants du Banat, les pays limitrophes et les troupes d'occupation de l'Entente. En effet le bolchevisme se manifeste ou se trouve à l'état latent à Szabadka, Szegedin, Arad, Petroszeny [Petrozsény], et en Slovénie. Le maintien du Banat à l'abri du bolchevisme sauverait de cette calamité la Serbie elle même et par là tout l'occident.

Docteur Roth Otto  
Gouverneur du Banat

III. Le Docteur Roth avait été nommé par le Gouvernement de Karolyi gouverneur du Banat. Il est resté en fonction jusqu'au 20 Février date où il a été destitué par les Serbes. Sa mise à pied a d'ailleurs déterminé dans la région de Temesvar le mouvement gréviste du 21-25 Février. Il m'a paru un homme sérieux et très au courant de la politique hongroise, mais aussi très ambitieux.

IV. En dépit de ses affirmations, j'ai la conviction qu'il était d'accord avec le gouvernement actuel de Budapest et qu'il avait mission de nous sonder et de voir ce que nous pensions des événements en cours.

V. Il m'a dépeint la situation sous le jour suivant. Le mouvement actuel a été uniquement déchaîné par la peur de l'avance Roumaine. Ce sentiment a été d'autant plus violent que Karolyi en la publiant a déformé la note qui lui a été remise pour lui signifier la décision de la Conférence de la Paix et présenté la limite Ouest de la zone neutre comme la frontière définitivement fixée à la Hongrie de ce côté. Le mouvement n'est pas jusqu'ici nettement bolcheviste, il serait même plutôt à tendances nationalistes. Le gouvernement Communiste n'a pas contracté alliance avec les soviets russes, il est simplement rentré en relations avec eux pour essayer de trouver, le cas échéant, un appui. Mais il est toujours à craindre que l'agitation populaire ainsi déchaînée, ne dégénère et ne puisse être enrayée.

VI. J'ai l'impression très nette que le gouvernement hongrois n'a pas dit son dernier mot en ce qui concerne l'acceptation des décisions du Congrès de la Paix. Son premier refus pourrait fort bien n'être pas définitif.

VII. M. Roth est reparti ce jour même pour Arad. Je lui ai laissé entendre les graves conséquences qu'encourt le gouvernement hongrois et de plus grands encore s'il se livre à des attaques inconsidérées.

VIII. Le Ministre de France<sup>1</sup> assistait à l'entrevue. Voici le télégramme qu'il adresse à ce sujet au Ministre des Affaires Étrangères.

„Diplomatie PARIS.

L'ancien préfet de Temesvar, M. Roth, qui se trouvait le 22 Mars à Budapest a demandé au Général Commandant l'Armée Française de Hongrie de venir s'entretenir avec lui afin de lui expliquer la situation. Le Général de Lobit l'a reçu ce matin.

D'après M. Roth la révolution est due à une explosion de chauvinisme Magyar qui a entraîné tous les partis: ouvriers, bourgeois, financiers, clergé mais dont la direction a été prise par les éléments les plus violents. Une interprétation erronée [sic] de l'ultimatum (cependant bien clair) a fait apparaître la Hongrie comme partagée et perdue; elle a poussé les Magyars à un acte de désespoir.

M. Roth déclare que les Hongrois n'ont pu résister à l'émotion causée par l'extention [sic] donnée à la Roumanie. Suivant Karolyi la future limite politique de la Hongrie devait être la ligne de démarcation occidentale de la zone d'occupation française. M. Roth considère la Roumanie comme gagnée par le bolchevisme. À notre question: «quelle serait le meilleur moyen pour arrêter la propagande» il répondit: (l'occupation du Banat par la France exclusivement.) [sic]

Nous lui fîmes remarquer ce que cette proposition avait d'irréalisable!

De l'ensemble de la conversation j'ai compris que l'on devait être un peu désorienté en ce moment à Budapest. En jetant le pays dans les bras du bolchevisme Karolyi a tenté un coup de désespoir dont on voudrait sans doute pouvoir sortir maintenant, mais le mouvement est déclenché reste à savoir si les éléments pondérés pourront reprendre avant peu la direction du pays. Cela dépendra évidemment des mesures que le Conférence de la Paix va adopter. Il serait imprudent de trop tarder à trouver une solution rapide et décisive en profitant de ces premiers moments d'hésitation.

Le Général de Lobit a parlé à M. Roth qui retourne ce soir à Budapest dans les termes les plus énergiques le chargeant de mettre le gouvernement hongrois en garde contre tout acte inconsidéré qui pourrait conduire le pays à sa perte.

J'ai tenu à ce que M. Roth fit également une visite au Gouvernement de Belgrade puisqu'il se trouvait dans la Capitale et j'ai été tenir le Prince régent au courant de la conversation que nous avons eue avec l'ancien préfet de Temesvar.

Le Prince persiste à considérer la situation comme très critique car la pénétration bolchevique en Europe a trouvé maintenant par la Roumanie et la Hongrie un chemin facile. Il pense qu'on aura à regretter d'avoir mis des entraves à ce qu'il put réorganiser son Armée. Il ne reçoit même pas les habillements promis. «Dans quelque temps ajouta-t-il on voudra m'en envoyer plus que j'en demande mais ce sera trop tard.»

<sup>1</sup> Fontenay.

Le prince conjure la Conférence de terminer ses travaux au moins en ce qui concerne la limite des états afin que chacun sache à quoi s'en tenir, que chacun puisse s'installer et que l'énervement qui résulte de l'attente s'apaise. Alors seulement on pourra s'organiser efficacement contre le bolchevisme".

AG.20N498 c/76. d/4.

287

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 145. Secret. Très urgent.

*Belgrade, 28 mars 1919, 4h. 30.  
(Reçu: 30 mars, 7h.)*

Les nouveaux renseignements que je recueille sur la révolution (de) Budapest confirment ma première impression donnée déjà à V.E., que le mouvement est surtout nationaliste. En agissant vite et fermement, la Conférence peut encore empêcher le (gr. faux)<sup>1</sup> bolchevik de prendre le dessus et de contaminer les pays avoisinants. Je ne serais pas surpris que Budapest demande à reprendre la conversation, il faut être préparé.

AG.7N1357 d/6.

288

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 147. Très urgent.

*Belgrade, 29 mars 1919, 11h. 45.  
(Reçu: 31 mars, 5h.)*

Le Lieutenant-Colonel Vix et la Mission française de Buda-Pesth, ainsi que des officiers anglais et serbes sont arrivés à Belgrade.

Durant le 5 jours, les missions alliées ont été réellement privées de leur liberté, internées dans leur villa de la rue Andrassi; des gardes rouges ont envahi les chambres; la population était menaçante; les imprécations s'adressaient surtout à la France; notre pavillon dût être amené; un officier français surpris dans la rue par une patrouille fut insulté par l'officier hongrois la troupe lui arrachant ses insignes.

<sup>1</sup> Lacune de déchiffrement.

Le Gouvernement, par contre, affecterait des manières correctes; Bela-Kühn [Béla Kun] chercherait à expliquer les désagréments, à en atténuer la portée. Il semblerait chercher à gagner du temps, sans doute, dans l'attente des (1 gr. faux)<sup>1</sup> de Lénine, il paraissait peu maître du mouvement populaire.

Au passage du train à Trustkecskemet [Kecske-mét?], qui ramenait nos officiers à Szegedin, un Soviet local voulut les arrêter de nouveau, refusant de reconnaître l'autorité du Gouvernement de Buda-Pesth. Ceci prouve que l'agitation ne se borne pas à la capitale de la Hongrie. Nos officiers s'expriment dans les termes les plus chaleureux reconnaissants sur la camaraderie et la solidarité des officiers anglais.

AG.7N1357 d/6.

289

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 148.

*Belgrade, 29 mars 1919, 4h. 45.  
(Reçu: 31 mars, 18h.)*

Suite de N° précédent<sup>2</sup>.

L'impression générale des officiers alliés retour de Budapest est que le mouvement n'est pas encore purement bolchevik et qu'on pourrait en arrêter l'évolution par une intervention rapide.

Le nouveau gouvernement de Budapest a laissé entendre au lieutenant colonel Vix qu'il serait disposé à faire (des) concessions territoriales à condition qu'elles soient acceptées par les populations intéressées appelées à se prononcer dans un plébiscite. D'autre part, la Hongrie demande que ses délégués techniques soient entendus par la Conférence de la paix.

Il est évident que le prestige et l'autorité de la conférence exigent que cette affaire soit rapidement réglée afin que l'exemple n'encourage pas les autres à tenter la même expérience.

En tout cas une intervention armée ne peut être faite qu'avec des forces suffisantes et après que les gouvt. alliés auront réparé la diminution [sic] trop hâtive de leurs effectifs en Orient. Il faudra que nos alliés partagent avec nous les désagréments des mesures à prendre et que la France ne soit pas la seule à accumuler contre elles toutes les animosités.

AG.7N1357

<sup>1</sup> Lacune de déchiffrement.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 288.

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>1</sup>

T. N° 3.226 BS/3. Secret.

Paris, 29 mars 1919.

Suite à mon télégramme 3216 BS/3 du 29 Mars 1919<sup>2</sup>.

I. La situation nouvelle qui résultera du regroupement des forces alliées de l'Armée Russie du Sud sur le front du Dniester me conduit à modifier ainsi qu'il suit les instructions du 21 Novembre dernier N° 14.476 BS/3<sup>3</sup>.

II. Votre mission sur le front de Bessarabie, comme sur le front de Hongrie, consistera exclusivement à arrêter toute avance bolchevique. Contrairement aux propositions de votre télégramme 7260 du 26 Mars<sup>4</sup>, il n'est pas question d'occuper Budapest.

III. L'Armée de Hongrie et l'Armée Berthelot restent sous vos ordres, conformément à prescriptions du télégramme 2.649 BS/3 du 14 Mars<sup>5</sup>.

IV. Le Commandement de l'Armée de Hongrie et des forces alliées sous vos ordres qui pourraient y être adjointes sera assuré par un Général Commandant d'Armée que je désignerai incessamment.

V. Le Général Berthelot reprendra, sous vos ordres, le commandement de son Armée en coopération immédiate et intime avec l'Armée roumaine.

VI. Comme complément à mon télégramme 345 BS/1 du 26 Mars<sup>6</sup>, les Gouvernements alliés ont décidé de donner à la Roumanie le concours matériel qu'elle demandait: déjà des approvisionnements sont en cours de transport. Dans ces conditions, certaines unités roumaines pourraient être adjointes à l'Armée du Général Berthelot, qualifié pour en recevoir le commandement du Gouvernement roumain, auprès duquel il est accrédité.

VII. Rendez moi compte des dispositions que vous aurez arrêtées sur ces bases en Hongrie et en Bessarabie.

VIII. Télégramme à communiquer à Général Berthelot.

AG.4N53 c/58. d/1.

<sup>1</sup> La copie a été envoyée à S. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères, au Maréchal Foch, Commandant en Chef des Armées Alliées, aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Bureaux, et au Conseil Suprême de Guerre à Versailles.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 46.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

<sup>5</sup> Document non reproduit.

<sup>6</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N° 7284/S.

Constantinople, 28 mars 1919, 17h.  
(Reçu: 29 mars, 10h. 30.)

En réponse à 2883 BS/3<sup>1</sup>.

Mission Française de Csap commandée par Colonel Betrix devait empêcher communications entre Russie bolchevik, Hongrie et Allemagne, notamment exportation d'armes de Hongrie vers Ukraine en échange matières premières ainsi que circulation agents bolcheviks porteurs de fonds. En raison de évènements survenus en Hongrie, mission Betrix n'a pas été constituée.

2° — Général Commandant Armée de Hongrie<sup>2</sup> signale qu'actuellement communications télégraphiques et ferroviaires subsistent entre Hongrie d'une part, Pologne Tchéco-Slovaquie Autriche allemande Roumanie et Ukraine d'autre part. Blocus complet de Hongrie étant tout à fait indispensable, je prends des mesures pour interruption communications sur fronts serbes et roumains. Vous demande vouloir bien intervenir dans même sens auprès Gouvernements Polonais Tchéco-Slovaque et Autrichien.

3° — Efficacité intervention auprès Ukraine pour établir ce blocus me paraît douteuse.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, ff. 295-296.

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 151.

Belgrade, 30 mars 1919, 8h. 40.  
(Reçu: 1 avril, 22h. 50.)

J'ai reçu la visite du Préfet d'Arad, qui avait été nommé par le Gouv. du Comte Karolyi et que la ville occupée et protégée par des troupes françaises maintient à son poste.

Il m'a confirmé tout ce que j'ai déjà télégraphié. Selon lui on peut sauver le pays du bolchévisme:

1° en occupant rapidement Buda-Pesth puis le reste de la Hongrie;

2° en permettant à certaines personnes qualifiées d'aller expliquer la situation économique à la conférence de la paix.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Le Général de Lobit.

L'occupation par les alliés sera bien reçue par la bourgeoisie dans les villes, par les riches fermiers dans les campagnes, qui tous se rendent compte aujourd'hui du danger qui les menace si le bolchévisme s'installe chez eux mais il prétend qu'il faut aussi donner au nationalisme quelques satisfactions. On pourrait les trouver sous la forme d'un arrangement économique entre la Hongrie et ses voisins qui assure aux magyars leur existence à venir menacée par le prélèvement fait sur eux surtout en Transylvanie.

La résistance des Hongrois ne peut (encore) être grande; ils manqueraient de canons, cependant, il n'est pas impossible qu'en ne leur en envoie. Le Préfet d'Arad est d'avis qu'une intervention rapide, mais avec des forces suffisantes, peut encore arrêter le mouvement, favoriser le rétablissement d'un Gouvernement modéré à Buda-Pesth et sauver l'Europe du bolchévisme.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, ff. 299-300.

## 293

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 152. Très urgent.

*Belgrade, 30 mars 1919, 4h. 15.  
(Reçu: 1 avril, 22h. 20.)*

Le 24 mars Sandor-Garbai, Président du Conseil des Commissaires du peuple et Bela-Kun, commissaire des Aff. Étrangères, ont remis au Colonel Vix, chef de la mission française une lettre qui contient les déclarations suivantes:

„Le nouveau Gouv't. hongrois (reconnait la) convention militaire d'armistice du 13 novembre 1918<sup>1</sup> et ne croit pas l'avoir enfreint par le refus d'exécuter (la note) remise par le Colonel Vix.

L'invitation adressée à la Russie de contracter une alliance avec elle ne doit pas être (considérée) (comme une) intention de rompre diplomatiquement avec les Puissances de l'Entente et encore moins comme une déclaration de guerre.

Il s'agit plutôt d'une entente cordiale avec la Russie justifiée par l'identité des constitutions des 2 pays mais sans aucune pensée agressive.

La nouvelle République hongroise (veut) (au contraire) vivre en paix avec les autres Puissances alliées et se vouer à la réorganisation paisible du pays.

Le parti socialiste a été poussé par les événements à prendre le pouvoir; il veut (procéder) à une organisation nouvelle de la Société humaine dans laquelle chacun vivra de son travail et qui ne sera pas hostile aux autres (nations).

Le Gouvernement invite les (commissions) alliées à rester à Budapesth et s'engage à veiller à leur sécurité.”

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, ff. 301-302.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 153.

*Belgrade, 30 mars 1919, 24h.  
 (Reçu: 1 avril, 13h.)*

Avant de quitter ce matin (Belgrade) le préfet d'Arad, M. Varyassy [Varjassy], m'a envoyé son compagnon de route, un officier hongrois, pour me porter le mémoire destiné au Général Franchet d'Esperey et qui dit la même chose que ce que j'ai rapporté à V.E. dans mon télégramme n° 151<sup>1</sup>. J'en ai profité pour interroger cet officier qui m'a raconté comment la révolution avait été décidée par une quinzaine de personnes parmi lesquelles se trouvaient le Grand Industriel sucrier Louis Hatvany et le banquier Kra(u)s. Il y aurait de tout dans ce mouvement depuis les détenteurs de gros bénéfices de guerre préoccupés de créer une diversion aux (comptes) que l'on allait leur réclamer, jusqu'aux ouvriers syndiqués en passant par les patriotes exaspérés et les industriels qui prévoient la ruine de l'industrie hongroise (privée) de ses centres miniers.

L'occupation de Buda-Pesth et de la Hongrie exigerait une force de 45.000 hommes. L'arrivée des alliés serait le signal d'un soulèvement contre les Bolcheviks surtout si le pays apprenait que certaines de ses revendications peuvent être examinées (par la) Conférence de la Paix et expliquées par des experts reçus à titre officieux.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 44, f. 303.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
 FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2451/2B.

*Belgrade, 30 mars 1919.*

J'ai reçu le Dr. Varjassy, préfet d'Arad, homme sérieux, pondéré, sincèrement patriote, sur lequel j'ai de bonnes références et qui s'est mis à la disposition du Général de Gondrecourt pour maintenir l'ordre lorsque la révolution fut connue à Arad -Stop- Il a déclaré que la mobilisation des hommes de 18 à 42 ans décrétée sous un régime de terreur n'avait obtenu que des résultats partiels, que la majorité des habitants n'avait répondu qu'à contre cœur, que le Gouvernement était incapable d'organiser une armée solide et disciplinée que les cadres étaient insuffisants et peu sûrs, que si les fusils étaient nombreux les canons et les munitions manquaient, que l'enthousiasme pourrait soutenir les troupes bolchevistes pendant quelques jours mais que l'avance d'une armée organisée aurait assez

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 292.

facilement raison des résistances qui d'ailleurs faibliraient vite par suite du manque de ravitaillement et de la défection d'une partie des cadres et des troupes -Stop- La population surtout si on la ravitaille au fur et à mesure de la progression ne s'opposera pas à notre action et, une fois Budapest atteint, notre position serait sûre -Stop- Le Dr. Varjassy m'a remis un mémorandum que je vous transmets ci-après intégralement à toutes fins utiles.<sup>1</sup>

## ANNEXE

DR. LOUIS VARJASSY, PRÉFET DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT D'ARAD  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

## MEMORANDUM SUR LES MOYENS D'ÉCRASER LE BOLCHEVISME EN HONGRIE

„Je vous ai déjà dévoilé mon opinion sur la manière dont on pourrait lutter contre le bolchevisme en Hongrie. Je veux d'abord expliquer en quelques mots quelles sont les caractéristiques de ce bolchevisme:

Ce n'est pas le bolchevisme russe, mais bien plutôt chez la majorité de la population, le résultat d'une exaspération patriotique dissimulée sous les formes du bolchevisme. Il paraît que la note de l'entente remise par le Colonel Vix a été tout à fait mal comprise. On a cru que les limites de la zone neutre dont parlait le document seraient déjà les frontières définitives du pays. La Hongrie *au point de vue économique* ne peut exister sans la Transylvanie, sans le Banat, et sans le Nord, car elle serait privée de charbon, de fer, de métaux précieux, de sel, et même des céréales nécessaires à son existence. L'opinion publique se rendant compte de ce fait était exaspérée et le bolchevisme (Kun Bela et quelque confrères) a pu trouver un terrain préparé pour déclencher la révolution sociale et s'emparer du pouvoir. Ce bolchevisme n'est pas seulement dangereux pour la Hongrie elle-même qu'il détruira complètement, mais par suite de la position géographique de ce pays, ce mouvement est dangereux pour le restant de l'Europe qu'il pourrait gagner. Il faut donc chercher le moyen de l'écraser.

À mon avis il y a deux moyens qu'il convient d'employer en même temps:

L'un est d'occuper par des troupes désintéressées (Françaises, anglaises, Américaines) toute la Hongrie et surtout Budapest, car sans l'occupation la terreur bolcheviste restera trop puissante pour que les autres partis puissent lutter contre elle.

Le deuxième moyen est de faire une propagande dans le pays. Cette propagande serait facilitée par une nouvelle décision de la conférence de la Paix car si le pays est assuré d'être politiquement et économiquement viable dans l'avenir, l'occupation ne serait pas regardée comme une démarche ennemie mais comme un moyen de sauvetage pour la bourgeoisie et le socialisme modéré.

Le pays ayant été vaincu, nous comprenons qu'il ne peut rester comme il était précédemment, mais il lui faut vivre au point de vue économique. On pourrait donner aux nationalités vivant en Transylvanie, dans le Banat, et dans le Nord une autonomie aussi large que possible. Elles pourraient disposer entièrement de leur propre sort. Pour satisfaire les états voisins de la Hongrie, la Serbie, la Roumanie, et la Bohême, on pourrait faire une confédération de tous ces pays sous un protectorat français qu'on pourrait appeler „Confédération du Danube”.

<sup>1</sup> Voir Annexe.

Si on pouvait donner à espérer une telle solution sera envisagée, il serait facile d'unir tous les partis en un seul parti politique pour lutter contre le bolchevisme. La terreur seule des bolchevistes empêche ce parti de se former, c'est pourquoi l'occupation du pays s'impose tout d'abord. Il est essentiel *d'agir vite*, car les meneurs bolchevistes travaillent énergiquement, et le mal prend des racines plus puissantes de jour en jour.

Je ne m'étends pas d'avantage sur la question et je ne veux pas entrer dans les détails puisque le Général de Lobit m'a promis de transmettre mes propositions par télégramme; mais je demande au Gouvernement Français de me donner l'occasion de présenter verbalement mon point de vue et éventuellement de modifications à ce point de vue en lui transmettant les renseignements qu'il a reçus sur ma personne, du Général de Gondrecourt.

P.S. — Dans les régions contestées, le Banat, la Transylvanie, la Hongrie du Nord on pourrait s'en référer à un plébiscite rendu impartial sous le contrôle d'une nation désintéressée.

AG.20N527 c/105. d/1.

296

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2.456/2B.

*Belgrade, 30 mars 1919.*

A. Dès sa formation, le Gouvernement ou directoire des commissaires du peuple assura le Chef de la mission interalliée<sup>1</sup> que la sécurité du personnel lui était entièrement garantie.

Malgré ce prononcé, un certain nombre d'incidents très graves se produisirent qui démontrèrent la nécessité d'éloigner la Mission de Budapest. Dès le 22 Mars le Colonel Vix exige le départ.

B. Si le Gouvernement n'est pas entièrement responsable des actes de violence commis contre les Alliés par des individus ou des détachements de garde rouge Hongroise, il est permis de les avoir facilités en privant la Mission de tout moyen de recourir aux autorités (toutes communications coupées même en ville, autos enlevés,...)

La faute la plus grave qui puisse lui être rapprochée est d'avoir apporté au départ des officiers Alliés les plus grandes difficultés.

Il est permis de songer que l'internement de ces derniers „en tout cas des Français” fut envisagé et discuté, et s'il ne fut pas décidé c'est que sans doute le concours russe parut insuffisant et trop lointain.

Invité dès le premier moment à affirmer nettement si la mission serait internée ou non, le Gouvernement refusa d'abord de se prononcer catégoriquement. C'est le 24 Mars au soir seulement qu'il affirma que la Mission partirait. Encore apprête-t-il dans l'exécution

<sup>1</sup> Le Lieutenant-Colonel Vix.

de ses engagements si peu d'empressement que la Mission ne put quitter Budapest que le 26 dans la soirée et qu'elle n'atteignit la ligne de démarcation que dans la matinée du 27.

Il est à présumer que l'énergique attitude des officiers Alliés, bien que leur situation fut très menacés, et surtout l'esprit de parfaite solidarité dont ils firent preuve posèrent d'un grand poids sur les décisions du Gouvernement Communiste. À cet égard il doit être rendu un hommage particulier au Lt. Colonel Anglais Baker qui au cours de ces journées pénibles se tint constamment aux côtés du Chef de la Mission et saisit toute occasion pour l'appuyer de son autorité.

La sommation adressée d'autre part au Gouvernement Hongrois dans la soirée du 24 Mars put décider ce gouvernement à ne plus tergiverser.

C. La crise actuelle est d'ordre national. Elle est due [sic] au profond mécontentement que causèrent dans le pays les empiétements Roumains et les exigences Tchécoslovaques. Depuis longtemps les milieux dirigeants, loin de calmer l'opinion, s'acharnaient à l'exciter.

La décision prise par la Conférence de la Paix précipite l'explosion.

De tous les partis, le parti communiste est celui qui touche le moins la question territoriale. Profitant habilement des circonstances, de l'affaiblissement des partis modérés momentanément désemparés, il décida son union avec les socialistes et s'empara au pouvoir.

Cette manoeuvre, qui est pour la Hongrie un acte de désespoir dont la responsabilité paraît incombée essentiellement au Comte Karoly [Károlyi], jette le pays dans les mains du Soviet Russe. Le nouvel Gouvernement, il est vrai, paraît peu disposé à rompre avec l'Entente et compte même entrer en relation avec elle.

Des ménagements qu'il apporte dans ses relations actuelles avec l'Entente on peut déduire que son union avec le bolchevisme russe présente, au moins dans le temps, certaines difficultés.

Cette union si elle se réalisait, aurait d'ailleurs des conséquences si funestes qu'il semble nécessaire de prévoir dès maintenant toutes mesures pour l'empêcher.

Bien que le parti communiste soit disposé à négocier et à consentir certains sacrifices territoriaux, il paraît peu opportun d'entrer en relations avec lui. Le communisme installé souverainement à Budapest, au centre de l'Europe Orientale, c'est un foyer permanent de désordre pour l'Europe. Si aujourd'hui il négocie, demain s'il se sent assez fort il tiendra la main au bolchevisme russe.

Il convient plutôt de favoriser le parti d'ordre, bien que ce parti soit plus nationaliste et plus intransigeant en ce qui touche l'intégrité de la Hongrie. Mais il ne faut pas perdre de vue que pour ce parti le bolchevisme est l'adversaire immédiat, qui touche chacun dans ses biens et dans sa personne?

Parmi les nationalistes, beaucoup sans doute se rallieront à ceux qui lui aideraient à rétablir l'équilibre social. Le service rendu ne sera pas oublié. Les nationalistes les plus ardents seront consentir certaines concessions.

Peut-être serait-il de bonne politique pour l'Entente, étant donné la gravité des circonstances de se montrer à l'égard des Hongrois moins dur.

Si des sacrifices territoriaux doivent être exigés d'eux, qu'ils le soient sous la garantie du plébiscite qu'ils demandent et que les Hongrois soient admis à défendre leurs intérêts devant la Conférence de la paix."

Je donne mon assentiment aux conclusions du Lt. Colonel Vix.— Comptes rendus plus détaillés suivront.<sup>1</sup>

AG.20N498 c/76. d/4.

297

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 7300/3.

*Constantinople, 30 mars 1919.*

1° — Le Colonel Vix bien arrivé 28 à Belgrade avec mission au complet; dans la première déclaration il résulte:

A — Gouvernement Hongrois et une partie restreinte de la population sont communistes, non bolchevistes.

B — Gouvernement hongrois aurait cherché appui militaire immédiat des soviets russes et ne semblerait pas voir réussi.

C — Démarche du Docteur Roth à Belgrade et les ouvertures officieuses faites à L-Colonel Vix avant son départ seraient la conséquence de cet échec probable: Gouvernement hongrois accepte seulement une partie des concessions territoriales exigées par congrès de la paix mais sous réserve plébiscite des populations intéressées et demande envoi à Paris d'une délégation hongroise agréée entente pour exposer à conférence situation économique et différentes questions en litige.

2° — Avis unanime des officiers des missions alliées retour Buda-Pest est qu'une action immédiate avec forces suffisantes contre la Hongrie avant que celle-ci ait pu achever levée en cours des hommes de 18 à 42 ans, aurait toutes chances de réussite, intérêt installation d'une garnison interalliée de divisions à Buda-Pest assurerait ordre dans tout le pays, mais facteur rapidité prime tout.

3° — Je partage cet avis et je vous ai adressé des propositions en ce sens par mes 7260/3 du 26 Mars<sup>2</sup> et 7278/3 du 28 Mars<sup>3</sup>. Je les maintiens.

4° — J'insiste à nouveau sur urgence prendre une décision.

AG.7N1357 d/1.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessous N° 298.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 284.

LE LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

D. Sans N°

*Belgrade, 31 mars 1919.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport, en ce qui touche la Mission placée sous mes ordres à Budapest, des événements qui ont suivi le mouvement révolutionnaire de 21 mars.

Afin que l'exposé en soit plus clair, j'ai cru devoir l'établir en plusieurs parties:

Le Compte-rendu N° 1 résume les principaux incidents dont furent victimes les officiers alliés, de la part des soldats de la garde rouge et de la foule.

Le Compte-rendu N° 2 définit l'attitude du gouvernement communiste vis-à-vis de la Mission au cours des journées des 21-26 mars.

Le Compte-rendu N° 3 porte mon appréciation personnelle sur les faits mentionnés par les compte-rendus Nos 1 et 2.

Le Compte-rendu N° 4 définit la situation politique en Hongrie fin mars.

Au rapport est joint un dossier annexe comportant toutes pièces de caractère officiel mentionnés dans les différents Compte-rendus et qui présentent quelque intérêt.

COMPTE-RENDU N° 1.

*1 avril 1919.*

Ci-dessous sont exposés dans leur ordre chronologique, les différents incidents relevés au cours des journées des 21 - 26 Mars, au préjudice de la Mission interalliée.

*Le 21 Mars*

Le Poste T.S F. (caserne Albrecht) est confisqué et détérioré par des soldats Hongrois armés.

Ultérieurement ce poste sera réparé par les Hongrois et utilisé à leur profit.

Les sapeurs du poste sont désarmés, les autres soldats du détachement de la caserne sont retenus prisonniers, molestés, et privés de leurs vivres, la cuisine détériorée. (Ils seront relâchés au bout de 24 Heures.)

Les autos du garage Bardi (Lehel ut) sont confisquées.

En ville, les autos des officiers alliés sont arrêtées, les officiers contraints de descendre, les autos confisquées.

Une vedette faisant le service du Danube est pillée et sabotée.

À 22 Heures toutes les communications télégraphiques sont coupées, de la Mission avec l'extérieur.

*Le 22 Mars*

À 4 heures la communication téléphonique avec Belgrade est coupée.

Ultérieurement les communications téléphoniques à l'intérieur de Budapest deviennent de plus en plus difficiles. — Obstruction constante et finalement refus des employés de donner la communication.

Toute communication directe avec le gouvernement Hongrois est impossible. Le Colonel reçoit à différentes reprises la visite d'Officiers Hongrois en civil ou de commissaires du peuple dont il est impossible de contrôler le caractère officiel. Aucune démarche auprès d'eux n'aboutit.

Des soldats de la troupe de police qui assure la protection de la Mission amènent nos couleurs. Ils pénètrent à tout instant dans les bureaux de la Mission dans une attitude arrogante.

Un civil de nationalité Russe se présente avec une troupe armée de mitrailleuses au local de Felsoerdosor (1er bureau), prétendant distribuer des tracts communistes à nos soldats et arrêter tout officier allié qui s'y opposerait, en vertu d'un ordre écrit délivré par le commandant de la place et dont il est porteur.

Ce civil amené à la villa de l'Andrassy út (Bureau du Colonel et 2<sup>e</sup> Bureau) pénètre d'autorité dans les bureaux de la mission et prétend arrêter le Colonel qui a du intervenir personnellement. L'incident dure plusieurs heures jusqu'à ce que l'ordre du Commandant de la place soit rapporté par le Ministre de la guerre.

Dans la soirée deux monitors alliés venant de Baja entrent à Budapest. Ils reçoivent des coups de fusil de l'île Csepel. Un officier blessé.

#### *Le 23 Mars*

Les deux vedettes du Danube sont occupées par les Hongrois les trois officiers et vingt marins qui les montaient sont faits et retenus prisonniers. Les vedettes sont acheminées à Obuda. Elles y restent toute la journée.

Le détachement de spahis de Pesoent Lorincz [Pestszentlőrinc] est cerné, désarmé et interné dans une caserne. L'officier qui le commandait est désarmé, séparé de sa troupe et interné dans une autre caserne pendant toute la nuit.

Un peloton de spahis commandé par un officier qui rentrait de Pologne où il avait escorté des munitions est également désarmé.

#### *Le 24 Mars*

Le Capitaine Farnet de l'E.M. de l'Armée en mission à Budapest, est arrêté en ville par une troupe d'une cinquantaine d'hommes commandée par un officier. Sur l'ordre de l'Officier un soldat lui arrache ses écussons. Il est hué par la foule, insulté par l'Officier.

Depuis le 21 de nombreux officiers de la Mission circulant isolément ont été arrêtés, même par des officiers Hongrois, et contraints de rendre leur revolver.

Dans la nuit, la garde de police Hongroise est relevée par une garde civique, encore plus indisciplinée. Cette garde est relevée plusieurs fois au cours de la nuit par d'autres détachements du même corps.

Elle s'installe dans la salle à manger et dans le bureau même du Colonel, et refuse d'en sortir malgré les protestations de l'Officier de quart et du Colonel lui-même, attiré par le tapage. Au cours de la nuit, elle brise du mobilier dans le bureau du Colonel.

#### *Le 25 Mars*

Les hommes de la garde civique désarment les officiers alliés qui entrent ou qui sortent. Le Commandant Serbe Body, soumis à cette obligation dans le jardin même de la mission, proteste énergiquement. La foule s'ameute à la porte de la Mission. Le Colonel intervient personnellement et met un terme à l'incident en demandant lui-même son revolver au Commandant Body.

Le départ de la mission promis pour le 25 par le Commissaire du peuple aux affaires étrangères (Bela Kun) le 24 est remis au 26, aucun des moyens de transport n'ayant été préparés par le gouvernement.

#### *Le 26 Mars*

La mission est embarquée par train spécial à midi. Le chef de gare annonce que le train ne partira pas avant 20 ou 22 heures.

Après de multiples démarches auprès du Commissaire aux affaires étrangères, le Colonel obtient le départ à 17 h. 25 pour Szeged.

Multiplés et longs arrêts en cours de route. Le voyage ne peut être poursuivi qu'après des démarches sans nombre en reprises par le sous-secrétaire aux affaires étrangères qui accompagne le train en personne.

Pendant les arrêts la garde civique qui escorte le train empêche les officiers alliés de sortir de leurs wagons.

À la station précédant Szeged des tracts révolutionnaires rédigés en Français sont distribués à nos hommes (ci-joint une copie — Pièce N° 11).

#### *Le 27 Mars*

Arrivée à Szeged à 9 h. 30 (150 kilomètres en seize heures)

Ci-jointes les protestations adressées, par le Chef de la Mission, au gouvernement et lettres d'excuses de ce dernier (Pièces N° 3, 4, 5 et 6)<sup>1</sup>

### COMPTE RENDU N° 2

#### ATTITUDE DU GOUVERNEMENT HONGROIS VIS À VIS DE LA MISSION ALLIÉE AU COURS DES ÉVÉNEMENTS DES 21-26 MARS

##### *A. Situation de la Mission Alliée près le Gouvernement Hongrois*

1) La Mission Alliée sous les ordres du Lieutenant-Colonel Vix, se composait essentiellement d'Officiers français. À ces Officiers français étaient adjoints:

a) 2 Officiers anglais: le Major Peeters

le Capitaine Pommerol

Depuis quelques jours, en outre, le Lieutenant-Commander Freeman, chargé de la navigation du Danube, résidant à Budapest mais dépendant de l'Amiral Troobridge, avait été mis à la disposition du Lieut-Colonel Vix, tout en restant subordonné à l'Amiral Troobridge.

En fait ces 3 Officiers ne se considéraient pas sous les ordres du Lieut-Colonel Vix, mais comme des représentants de leur Gouvernement, en liaison auprès de la Mission Vix.

Ils habitent en cette ville loin de la Mission, mais venaient en liaison presque tous les matins.

b) Une section serbe (Cdt Body) qui faisait un travail considérable dont elle ne rendait pas compte au Chef de la Mission, mais qui était en liaison fréquente avec lui pour les affaires qui réclamaient une collaboration.

c) Des liaisons tchèques (Cdt. Cermak)

roumaine (Cdt. Potopeanu)

et polonaise (Cpne. Potocki)

<sup>1</sup> Les pièces N° 3, 4, 5 ne sont pas reproduites.

Ces liaisons avaient leurs bureaux à la Mission. Elles ne prenaient pas directement part aux travaux de la Mission. Mais elle prenaient habituellement avec elle contact journalier qui avait presque toujours pour objet d'adresser des demandes et des revendications intéressant leur commandement ou leur Gouvernement.

2) Indépendamment de la Mission Alliée proprement dite, un certain nombre d'officiers alliés se trouvaient à Budapest en missions particulières.

a) Le Lieutenant-Colonel Anglais Granville Baker arrivé à Budapest quelques jours à peine avant la révolution.

Détaché à Budapest par la Commission Supérieure de ravitaillement de Trieste pour étudier la question du ravitaillement de la Hongrie, il avait estimé dès le premier jour que cette question ne pouvait être distincte de la question politique et militaire et il avait demandé au Lieutenant-Colonel Vix de travailler en liaison étroite. Sa proposition avait été acceptée avec satisfaction par Lieutenant-Colonel Vix.

Le Colonel Baker vivait à la Mission, mais logeait en ville, dans le même quartier des grands Hôtels que les autres Officiers anglais, italiens et américains.

Dès les premiers signes de révolution, le 21 au soir, le Colonel Baker déclara au Lieutenant-Colonel Vix qu'il estimait indispensables que tous les Officiers Alliés se solidarisent entièrement et que, pour sa part, il se mettait aux ordres du Colonel Vix et partagerait intégralement le sort des Officiers Français. Il s'installa dès lors entièrement à la Mission, prit part au service de quart de nuit, assuré par les Officiers français et ne négligea ultérieurement aucune occasion de notifier aux Représentants du nouveau Gouvernement Hongrois qu'il se solidarisait sans restriction avec les Officiers français et partagerait leur sort, quelqu'il fut, et quelque latitude que le Gouvernement Hongrois pourrait laisser aux Officiers Anglais de garder leur liberté.

Jusqu'au retour à Belgrade, le Colonel Baker tint pleinement son engagement avec toute la loyauté d'un soldat et d'un gentleman. Je ne saurais trop attirer l'attention sur l'attitude de cet Officier supérieur. Elle fit certainement une forte impression sur les Représentants de Gouvernement Hongrois et influença sans aucun doute leurs résolutions à l'égard des Officiers français.

b) Le Commandant Italien Pentimalli qui se trouvait en Mission à Budapest, dépendant de la Mission Italienne de Vienne, jusqu'aux événements qui précédèrent immédiatement la révolution; il n'eut avec le Lieutenant-Colonel Vix que des rapports de courtoisie, assez peu fréquents.

Le travail auquel le Commandant Pentimalli se livrait à Budapest n'était pas très connu. Cet Officier Supérieur s'occupait de questions économiques, et certainement aussi de questions politiques. Il avait des relations dans les différents milieux hongrois, aristocratiques et gouvernemental. Il était très renseigné sur la situation à Budapest.

c) Une Mission Américaine d'information et probablement aussi économique comprenant notamment:

- le Capitaine Goodwin, remplacé peu de jours avant la révolution par le Capitaine Roosevelt,
- et le Professeur Brown.

Cette mission n'avait eu aucun rapport avec le Lieutenant-Colonel Vix jusqu'aux événements précédant immédiatement la Révolution. Elle semblait dépendre directement de Paris.

Enfin un Français, M. de Laas, Financier en fonctions à Sofia, de passage à Budapest, y avait été surpris par la révolution. Il se présenta à la Mission et vint spontanément y partager le sort des Officiers Français. Il resta dans la suite avec eux, jusqu'à leur retour à Szeged. Son calme et son bonne humeur ne se démentirent pas un instant.

*B. Action de la Mission au cours des événements révolutionnaires du 21 au 26 Mars.*

La révolution fut précédée par une violente campagne de presse contre les Officiers Alliés, menée par les journaux de l'opinion la plus avancée.

Sur l'initiative du Commandant Pentimalli, le Lieutenant-Colonel Vix fit une démarche auprès du Gouvernement Hongrois et au nom des Officiers Alliés pour que le Gouvernement — qui était encore celui de Mr. Karolyi — fit paraître un désaveu dans tous les journaux de Budapest et prit des sanctions contre les responsables. Une journée entière de démarches pressantes fut nécessaire pour venir à bout de la résistance du Gouvernement qui motivait sa soidisant impuissance par la nature de la Constitution du Gouvernement Hongrois (le dossier de cette affaire est ce-joint — dossier N° 12).

Le 20 Mars, le Lieutenant-Colonel Vix remit à M. Karolyi la Note du Général de Lobit Commandant l'Armée de Hongrie qui notifiait la décision de l'Entente de créer une zone neutre entre Roumains et Hongrois.

Le Lieutenant-Colonel Vix tint à se faire accompagner par les Officiers Alliés pour entreprendre cette démarche faite au nom de l'Entente.

Le Colonel Anglais Granville Baker et le Commandant Italien Pentimalli y consentirent sans objection bien qu'ils n'eussent aucune instruction de leurs Gouvernements.

Le Capitaine Américain Roosevelt, très hésitant pour la même raison, se joignit cependant aux autres Officiers.

Le 21, à 18 heures, délai fixé par le Général de Lobit, le Président Karolyi faisait connaître au Lt-Colonel Vix qu'il ne pouvait accepter la décision de l'Entente et qu'il démissionnait.

Le 21 dans l'après-midi la révolution éclatait. Vers 16 heures le Lt-Colonel Vix reçut le renseignement qu'un mouvement révolutionnaire était imminent. Il fit prendre aussitôt les mesures de sécurité et de défense propres à parer à toute éventualité.

Le Colonel Baker et le Commandant Body se mirent immédiatement aux ordres du Lt-Colonel Vix.

Les Missions Roumaine et Polonaise se réfugièrent aussitôt auprès de la Mission Française. Le Capitaine Polonais Potocki qui était en instance de départ pour Paris prit le train.

La Mission Tchèque se réfugia dans un Consulat et fit savoir quelques jours après qu'elle quittait la Hongrie par ses propres moyens (voir pièce N° 13 du dossier annexe).

Les Officiers Anglais (autres que le Colonel Baker), Italiens et Américains restèrent dans le Quartier des Grands Hôtels où ils ne furent pas inquiétés.

Le Capitaine Roosevelt partit brusquement en Mission le 22 sans en informer le Colonel Vix.

Le Colonel déclara immédiatement que la Mission prenait sous sa sauvegarde les Officiers qui s'y étaient réfugiés, notamment les Officiers Roumains contre qui se manifestait particulièrement le ressentiment public, et que les Officiers Français n'accepteraient aucun avantage qui serait refusé à quelque Officier Allié que ce fût. Il ne négligea aucune occasion ultérieurement de renouveler cette déclaration aux Représentants du Gouvernement Hongrois.

À 21 heures, une troupe de police d'une trentaine d'hommes se présenta, se disant chargée par le Gouvernement d'assurer la sécurité de la Mission Alliée. Cette troupe était indisciplinée. Elle n'obéissait pas à son Officier. Une quinzaine d'hommes se débandèrent de suite. Il apparût avec évidence que cette troupe était hors d'état de garantir la Mission contre un mouvement populaire.

Pendant la nuit coups de fusil dans les rues.

À 23 heures toutes les communications télégraphiques avec le Commandement français furent coupées.

Le 22, à 4 heures la communication téléphonique avec Belgrade fut coupée également.

Le poste de T.S.F. ayant été pris par les révolutionnaires dès le 21 au soir (voir compte-rendu N° 1) la Mission se trouva définitivement coupée de toute communication avec le Commandement le 22 au matin.

Dans la journée la composition du nouveau Gouvernement communiste fut connue.

Des fonctionnaires de la police et des Officiers de la Commission Hongroise d'armistice qui étaient en relations habituelles avec la Mission vinrent prendre le contact du Colonel. Ils ne donnèrent aucun renseignement précis.

Dans la journée se présentèrent à différentes reprises des agitateurs qui tentèrent des actes de violence et des Commissaires du Peuple et des soldats, sans mandat contrôlables, qui prenaient le contact de la Mission en affectant de donner à leurs démarches une allure officielle.

Par ailleurs il était impossible de prendre le contact du Gouvernement de quelque façon que ce fût.

L'ensemble de ces faits donnait l'impression que le Gouvernement nouveau n'avait pas encore pu exercer effectivement le pouvoir et qu'il y avait lieu de craindre les excès de la populace.

Le matin même un soldat de la police hongroise affectée à la garde de la Mission avait exigé que notre pavillon fut amené.

En sorte que la Mission dans l'impossibilité de communiquer soit avec le Commandement, soit avec le Gouvernement Hongrois, ne pouvait plus remplir sa fonction. D'autre part, la dignité nationale avait été offensée et la sécurité de la Mission était à la merci du moindre incident.

Le Colonel prit la résolution de quitter Budapest.

Deux moniteurs envoyés de Baja arrivèrent dans la journée.

Leur commandant anglais se présenta à la Mission dans la soirée.

La journée du 23 se passa en démarches du Commandant des Moniteurs et du Lieutenant Commander Freeman auprès du Gouvernement Hongrois pour lui faire restituer les deux vedettes chargées du service sur le Danube qui avaient été confisquées par les révolutionnaires.

Aucune communication téléphonique ou autre avec le Gouvernement ne fut possible.

Le nouvelle avait été connue dans la journée que le parti socialiste avait été absorbé par le parti communiste.

Aucun visiteur ne se présenta, comme la veille.

Il semblait que l'attitude du nouveau gouvernement avait dû se préciser et que la Mission était tenue volontairement dans l'isolement.

En effet le Gouvernement avait adressé à Moscou dans cette même journée le radio par lequel il se jetait dans les bras du Gouvernement bolchéviste russe.

Il apparaissait d'autre part clairement qu'il était impossible de rejoindre les monitors et de quitter Budapest sans le concours du Gouvernement:

Sur les quais du Danube des canons étaient braqués sur les monitors. Un barrage de mines aurait été installé sur le Danube à quelque distance de Budapest. Enfin la distance de la Mission au Danube était grande et ne pouvait être franchie de vive force.

Dans la soirée un français, depuis plusieurs années précepteur dans la famille Karolyi et qui s'est employé avec beaucoup de dévouement au cours de cette période pour nous relier au Gouvernement, et faire donner satisfaction à nos différentes demandes, M. de Noisieux nous annonça qu'il avait pu joindre dans la journée Mr. Bela Kun, Commissaire de Peuple aux Affaires Étrangères et que celui-ci se montrait très conciliant et désirait vivement rester en relations avec l'Entente.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que la réponse de Moscou était arrivée dans la journée, moins enthousiaste que l'appel hongrois.

Ce revirement nous fut confirmé dans la matinée du 24 où M. Bela Kun nous fit savoir qu'il se rendrait personnellement à la Mission dans la soirée.

Cependant l'isolement de la Mission était tel depuis 48 heures qu'il y avait lieu de se demander si le Gouvernement n'avait pas résolu de l'interner.

Le Colonel décida de faire connaître par écrit au Gouvernement sa volonté de quitter Budapest. Cette résolution fut rédigée sous la forme d'un protocole que le Colonel demanda aux Officiers Alliés de signer avec lui (pièces N° 8).

Les Officiers Alliés partagèrent son avis et signèrent le protocole le 24 au matin, sauf le Capitaine Roosevelt parti le 22.

Mr. Brown qui faisait partie de la Mission du Capitaine Roosevelt et qui était venu à la Mission le 23, dans la journée, s'était récusé, alléguant être sans instructions de son gouvernement.

M. Bela Kun se présenta à la Mission à 20 heures 30.

Tous les Officiers Alliés étaient présents (sauf l'américain).

M. Bela Kun fit valoir que le point de vue du nouveau Gouvernement au sujet de la Décision de l'Entente différait de celui du Gouvernement Karolyi. Il insista très longuement sur le désir de son Gouvernement de ne pas rompre avec l'Entente et de conserver la Mission Alliée à Budapest pour maintenir la liaison avec l'Entente. Il manifesta aussi son désir de ne pas exercer de contrainte contre la Mission si celle-ci insistait pour partir. Il s'excusa en outre de son appel à la Russie, alléguant que celui-ci ne devait pas être considéré comme une Alliance formelle, mais comme une espèce d'entente cordiale à programme social avec l'appui du prolétariat du monde entier.

Il remit au Colonel une Note rédigée en termes vagues qui exposait ce point de vue du nouveau Gouvernement (pièce N° 9).

Le Colonel se refusa à discuter cette question, se chargea simplement de transmettre au Commandement la Note du Gouvernement Hongrois et exigea le départ immédiat de la Mission.

Il remit à Mr. Bela Kun le protocole signé le matin même par les Officiers Alliés, ainsi qu'un démenti aux allégations du Président Karolyi dans son message (pièces N° 1<sup>1</sup> et N° 2). Ce démenti était rédigé depuis 36 heures mais malgré son importance capitale, il avait été impossible jusqu'alors de le faire parvenir au Gouvernement.

Le départ de la Mission fut décidé pour le 25 au soir (procès-verbal de cette séance ci-joint — pièce N° 7).

Les journaux du 25 publièrent quelques courtes informations de détail qui présentaient l'attitude du Commandement français sous un jour favorable, confirmant l'impression donnée la veille par M. Bela Kun que le nouveau Gouvernement tenait à ne pas se compromettre définitivement vis-à-vis de l'Entente.

À 11 heures un Ingénieur des Chemins de fer se présenta pour régler les détails techniques de l'embarquement.

Mais l'après-midi se passa sans que la Mission reçut aucune autre visite et se termina sur l'information que le départ devait être différé de 24 heures. Le Ministre de l'Intérieur soulevait une multitude de difficultés: obligation de passeports individuels munis de photographies, impossibilité de réunir des wagons, des camions, etc...

M. Brown (américain) vint faire à ce moment une nouvelle visite au Colonel et voulut bien se charger d'essayer de faire parvenir à M. Bela Kun une nouvelle protestation des Officiers alliés (pièce N° 10).

Cependant vers 21 heures, se présenta un envoyé du Gouvernement M. Eveshi<sup>2</sup> qui déclara que notre départ aurait lieu dès le lendemain matin et que lui-même allait passer la nuit à la Mission pour en régler tous les détails. Le Gouvernement ferait arborer le lendemain les drapeaux des Alliés pour prouver que rien n'était rompu avec eux. Il n'y avait plus d'indispensables. Dès 10 heures les camions et les wagons nécessaires seraient réunis. Nous partirions à midi et un Sous-Secrétaire d'État nous accompagnerait en personne jusqu'à la ligne de démarcation pour lever toutes les difficultés en cours de route. Une escorte de gardes rouges assurait la sécurité du train.

M. Eveshi eut des prévenances excessives qui contrastaient de façon révoltante avec le traitement auquel la Mission était soumise depuis quatre jours.

M. Eveshi en vaine de confidences nous fit connaître que depuis le 23 il insistait auprès de M. Bela Kun pour lui faire valoir l'urgence de notre départ et il déclara que le nouveau Gouvernement ne serait pas intransigeant sur les questions d'ordre territorial.

Le secrétaire particulier de M. Bela Kun arriva à son tour apportant une lettre d'excuses du Commissaire aux Affaires Étrangères qui viendrait lui même saluer le Colonel avant son départ, le lendemain.

Enfin les journaux du soir publièrent avec empressement le démenti remis la veille à M. Bela Kun et dont les journaux du matin n'avaient pas parlé.

Il était flagrant qu'un événement important s'était passé dans la journée. Nous avons su depuis que dans cette journée en effet, était arrivé le radio de Lénine décrivant la situation militaire de l'Armée Bolchéviste et faisant connaître l'impossibilité où elle se trouvait de prêter à la Hongrie le concours militaire que celle-ci lui avait demandé.

Le 26 l'embarquement s'effectua dans les conditions prévues.

<sup>1</sup> La pièce N° 1 n'est pas reproduite.

<sup>2</sup> Il s'agit de Gyula Hevesi.

M. Bela Kun rendit personnellement visite au Colonel avant le départ pour la gare, ainsi qu'il l'avait annoncé.

L'embarquement fut terminé à midi.

Mais la locomotive se fit attendre plusieurs heures que le Sous-Secrétaire d'État préposé à notre mouvement passa en démarches incessantes pour obtenir notre départ. On objecta d'abord des difficultés d'ordre technique indéterminées. Finalement on nous informa que le Ministre de la Guerre s'opposait à notre départ avant 20 ou 22 heures.

Le Colonel protesta violemment.

M. Brown qui était venu le saluer à la gare tint à se joindre au Colonel et présenta lui-même au Sous-Secrétaire d'État une protestation énergique. Il lui représenta que le Gouvernement Hongrois traitait les Officiers Alliés comme des Prisonniers que cette manière d'agir était indigne et qu'il ne manquerait pas d'en rendre compte.

M. Bela Kun envoya une nouvelle lettre d'excuses par son secrétaire particulier et promit le départ pour 17 H. 30.

Cependant les Gardes Rouges de l'Escorte cherchaient à vendre à un prix avantageux des perles qui avaient été volées dans le sac des bijoux au cours des troubles de la nuit du 21 au 22.

Le départ eut lieu effectivement à 17 heures 30, sans que les armes, les autos et tout le matériel volés à la mission lui eussent été rendus.

En cours de route, arrêts fréquents et prolongés au cours desquels les Gardes Rouges interdirent aux Officiers de descendre de voiture. La continuation du voyage fut plusieurs fois remise en question sur des interventions qui nous échappèrent. Le Sous-Secrétaire d'État parvient cependant à lever les difficultés et la Mission atteint la ligne de démarcation à Szeged le 27 à 9 heures 30, ayant parcouru 150 kilomètres en 16 heures.

M. Axuis de la Croix [sic] Rouge internationale qui avait tenu à accompagner le train jusque là pour lui servir de sauvegarde, le cas échéant, prit congé et rentra à Budapest avec le Sous-Secrétaire d'État et l'Escorte des Gardes Rouges.

### COMPTE RENDU N° 3

#### Appréciation des faits mentionnés dans les C.R. N° 1 et 2.

A. Pour apprécier exactement les divers incidents relevés dans le C.R. N° 1, et dont quelques-uns constituent des atteintes graves à la dignité des Officiers Alliés et au prestige des Nations qu'ils représentent, il faut tenir compte de la mentalité particulière de ceux qui les ont commis.

Dans presque tous les cas les coupables sont des soldats de la Garde Rouge ou des marins Bolchevistes.

Le Gouvernement a toujours réprouvé ces actes. Il a présenté à plusieurs reprises des excuses. Il a toujours affirmé sa volonté de garantir la sécurité de la Mission. - Mais il a toujours été impuissant à faire respecter ses ordres.

Son impuissance l'excuse dans une certaine mesure.

Il ne faut pas oublier toutefois qu'en créant le vide absolu autour de la Mission, il la mettait hors d'état de faire intervenir l'autorité en temps opportun.

En regard de l'attitude des soldats Hongrois et de ceux qui les commandaient il convient de faire ressortir la patience et le sang froid dont firent preuve les Officiers Alliés.

Il est hors de doute que le moindre geste d'impatience aurait eu les conséquences les plus graves, étant donné l'état d'esprit des soldats et de la foule.

B. Il résulte de la lecture du Compte Rendu N° 2 que le Gouvernement apporta la plus mauvaise volonté à assurer le départ de la Mission. Dès le 22 Mars, jugeant que la situation devenait critique le Lt-Colonel Vix exigea son départ.

Sans opposer un refus formel, le Gouvernement usa de tous moyens pour y faire obstacle: vide créé autour de la Mission, assurances dilatoires.

Il est hors de doute que l'internement des Officiers Alliés, des Officiers Français en tous cas, fut envisagé et discuté pendant plusieurs jours.

Cette attitude du Gouvernement est d'autant plus inexcusable qu'à plusieurs reprises les Chefs de la Mission, exigeant son départ immédiat, avait appelé l'attention des autorités sur la gravité des événements et sur la facilité avec laquelle le moindre incident pouvait dégénérer en conflit sanglant.

En résumé, si les Commissaires du peuple n'ont, en ce qui concerne les incidents relatés par le C.R. N° 1 qu'une responsabilité atténuée, leur responsabilité est entière en ce qui concerne le retard apporté au départ de la Mission. Or ce retard pouvait, en raison de la surexcitation des esprits avoir les plus graves conséquences.

À ce titre de lourdes charges pèsent sur le Gouvernement Communiste. Des sanctions particulièrement sévères s'imposent à son égard.

#### COMPTE RENDU N° 4

##### La situation politique à Budapest fin Mars.

A. Depuis la Révolution du 4 Novembre, qui a été suivie de l'Armistice du 13 Novembre, le peuple hongrois est soumis à une double épreuve: une crise sociale une crise nationale.

Des renseignements qui ont pu être recueillis depuis 4 mois il ne ressort pas que le bolchevisme ait en Hongrie de très nombreux adeptes.

Mais le parti communiste est actif. Il est soutenu par Lénine. Il n'a rien à perdre. Il est résolu à tout.

La crise nationale est plus grave. Elle intéresse l'ensemble de la nation hongroise. Les abus commis par les Alliés surtout par les Roumains depuis Décembre, n'ont fait que s'aggraver.

Les classes supérieures se montrent particulièrement sensibles dès qu'il s'agit de l'intégrité de la Hongrie.

Le Gouvernement Karoly n'a pas manqué d'utiliser ce levier puissant, pour soutenir sa faible politique, pour peser sur l'opinion et notamment pour l'exciter contre nous.

B. La notification de la décision des Alliés, décision qui comporte une nouvelle avance des roumains, eut l'effet d'une catastrophe.

Incapable de l'accepter devant l'opinion, complètement désarmé, profondément atteint dans ses sentiments patriotiques, le parti modéré — ou du moins ce qui le représentait dans le Gouvernement du moment — ne sait que démissionner.

Profitant habilement des circonstances, le parti communiste s'empare du pouvoir, fait son union *sur la question nationale* avec le parti Social-démocrate, et au nom des grands intérêts du peuple hongrois, intérêts nationaux et intérêts sociaux, proclame son union avec le Soviet Russe.

À son tour le Président provisoire de la République abdique et remet les pouvoirs entre les mains du peuple. Par une dernière manœuvre — dont le Comte Karoly devra porter toutes les responsabilités — au moyen d'un mensonge certainement voulu<sup>1</sup> il tente, en plaçant sa question sur le terrain national, de sodilariser [sic — évidemment: solidariser] le pays avec le nouveau Gouvernement et de l'orienter nettement vers une rupture avec les Alliés.

En fait, la Révolution s'opère sans grand désordre. La ville conserve un aspect assez calme. Ce calme n'est guère troublé que par des incidents dont souffrent les officiers Alliés et par quelques arrestations de gens riches et d'aristocrates suspects.

C. Il semble que pour le moment du moins, les démarches faites par le Gouvernement révolutionnaire après de Lénine n'aurait pas atteint le résultat désiré.

Il est remarquable en effet, qu'après avoir laissé les officiers Alliés complètement dans le vide au cours des premiers jours, le Gouvernement se soit décidé par la suite à affirmer ses bonnes intentions à l'égard de l'Entente et son désir de négocier.

Qu'on ne se laisse pas tromper par ces apparences. Si les révolutionnaires de Budapesth semblent moins avancés au point de vue des idées que les Bolchevistes Russes<sup>2</sup>, ils n'en sont pas moins des Communistes de bon aloi, comme le prouvent les actes qu'ils ont accomplis depuis quelques jours seulement (lois sur la communisation des banques, des usines, des immeubles, lois sur la confiscation des moyens de transports, lois sur les logements, sur les magasins etc...)

S'ils veulent transiger avec l'Entente, c'est que sans doute Lénine n'est pas en mesure *pour le moment* de leur prêter un aide efficace, et qu'il faut gagner du temps.

Certes leur conception de l'intégrité de la Hongrie est plus large que celle des classes supérieures. Et à cet égard ils seraient sans doute plus accessibles aux concessions. Les exigences territoriales de l'Entente semblent, en principe, se voir être acceptées par eux plus facilement. Mais que vaudraient les engagements pris?

Quel'que soient les résultats obtenus à ce point de vue, il est hors de doute que si la Communisme s'installe en maître à Budapesth, c'est un foyer permanent de désordre qui s'établit au cœur de l'Europe Orientale.

Il convient dès maintenant d'en calculer les graves conséquences.

Favoriser ce parti, sous le prétexte qu'on obtiendrait de lui plus aisément certaines concessions territoriales, c'est jouer un jeu fort dangereux.

<sup>1</sup> *Note du document:* Voir aux pièces annexes (Pièces n° 1 et n° 2) le message du Président Karoly et la déclaration faite à ce sujet par le Chef de la Mission (déclaration publiée le 25 seulement par le Gouvernement, par suite des difficultés éprouvés par la Mission pour la faire parvenir)

<sup>2</sup> *Note du document:* Le nouveau parti actuellement au pouvoir, formé par l'union des communistes et de social-démocrates s'intitule [sic! — probablement: s'intitule] parti "Socialiste".

D. Les partis d'ordre sont plus intransigeants sur la question nationale. Les intellectuels, les officiers, les classes riches ne pourront accepter sans désespoir le morcellement subit d'un pays qu'ils considèrent comme leur et où ils dominent depuis des siècles.

Mais ces mêmes gens, officiers, intellectuels, grands propriétaires se trouvent d'autre part en présence d'un adversaire immédiat, le bolchevisme, qui les menace plus directement et de près dans leurs biens et dans leurs personnes.

Sous le menace de ce danger, qui chaque jour s'affirme davantage, en des formes précises et tangibles, il est inévitable que les passions les plus chauvinistes s'apaisent et se transforment.

Parmi ceux là, le premier moment de révolte passé, peut être s'en trouvera-t-il aussi pour négocier. Il est probable qu'un grand nombre se décideront vite à se rallier à ceux qui pourront les aider à se débarrasser du Bolchevisme et à rétablir l'équilibre social. Le service rendu ne sera pas oublié. Les nationalistes les plus intransigeants préféreront à la ruine totale de leur pays quelques concessions territoriales.

E. Ceci posé, quelle doit être notre politique?

a/ L'annexion brutale des deux tiers de la Hongrie, au profit de nos Alliés serbes, Roumains, Tchèques rencontrera dans tous les partis des adversaires irréductibles. Il n'en est pas un qui puisse accepter de sang froid un pareil morcellement du Pays.

Puisque l'Entente estime nécessaire de refaire sur la base des nationalités une carte de l'Europe orientale, ne saurait elle trouver le moyen d'imposer ses décisions dans une forme moins humiliante pour les nations vaincues?

Des indications officieuses nous ont été données. Il n'est pas douteux que les Hongrois accepteront plus facilement le sort qu'il leur est réservé si les annexions faites à leur détriment pouvaient être précédées d'un plébiscite et si l'Entente consentait à recevoir une délégation de personnalités qualifiées pour la renseigner et pour discuter au point de vue technique les différentes questions qui intéressent le pays (questions ethniques, économiques, financières, questions des Seklers etc...)

b/ Si après la rupture qui vient de se produire l'Entente décidait de reprendre les relations, à quel parti compte elle s'adresser?

Pour les raisons exposées ci-dessus, il semble préférable de traiter avec les partis de l'ordre. Ce sont les seuls qui présentent quelque garantie.

En traitant avec les communistes on risque d'autre part de fortifier le bolchevisme qu'ils ne renieront jamais franchement.

c/ C'est le parti communiste toutefois qui tient le pouvoir actuellement. Il s'agira donc avant tout de le rendre impuissant.

Le meilleur moyen à cet effet, c'est d'être maître de Budapesth. Il faut donc marcher sur Budapesth, occuper les points importants de la ville. Notre intervention, si elle se produit à temps décidera de l'avènement d'un nouveau Gouvernement.

Il est difficile d'évaluer les forces dont disposent le pouvoir communiste. Faute d'un service de renseignements suffisamment organisé, il n'a pas été possible de suivre l'évolution importante de l'Armée Hongroise au cours de ces derniers mois.

Dès l'avènement des communistes, la mobilisation générale a été ordonnée. Qu'a produit cette mobilisation, qu'elle est la valeur des forces nouvelles mobilisées? On ne le sait pas exactement.

Avant la révolution l'Effectif de l'Armée hongroise était d'environ 50.000 hommes parmi lesquelles certaines unités d'excellente qualité d'autres d'assez médiocre.

D'une manière générale on peut estimer que les formations nouvelles d'atteindront pas un effectif très élevé et que leur organisation restera médiocre.

En particulier l'Armée hongroise ne dispose que d'une artillerie assez faible.- D'après des renseignements officieux elle doit cependant recevoir des canons, on ne sait de quelle source.

Si on se décide à agir, le succès est nécessaire. Un échec aurait des conséquences incalculables. Il me semble indispensable en ce qui nous concerne, de mettre sur pied des forces considérables. Mais il est nécessaire que les unités appelées à agir soient fortement organisées, bien outillées, bien pourvues en artillerie et en munitions, que leur cohésion soit parfaite.

Une action sur Budapesth, si elle est décidée, doit s'effectuer dans un délai rapproché.- Tout retard permettrait au parti communiste de s'organiser et de se renforcer. Il lui donnerai d'autres part le temps de désorganiser les partis d'ordre.

L'action envisagée sera-t-elle purement militaire? Ce n'est point à souhaiter. Dès maintenant, tandis que nous réunissons nos moyens, afin d'être prêts à toute éventualité, agissons sur le pays pas la propagande, créons nous des partisans parmi les adversaires des bolchevistes, créons des défections parmi leurs troupes.

d/ Une fois maîtres de Budapesth, notre tâche sera-t-elle terminée? Nullement.

La grande affaire est la lutte contre le bolchevisme. Il s'agit dès à présent de l'amener jusqu'au bout.

Or il existe actuellement, entre les fronts qu'opposent les Polonais aux bolchevistes et celui que forment les Roumains en Bessarabie une brèche, la trouée Stryi Munkacs, par où pénètrent librement les bandes ukrainiennes [sic] en plein coeur de la Hongrie. Les dangers que crée cette brèche a été maintefois signalée? Il est grand temps de la fermer.

L'envoi sur Munkacs d'une ou deux Divisions alliées s'impose donc. Cette force assurerait la liaison entre Polonais et Roumains.

Il n'est pas impossible d'ailleurs qu'une Hongrie rénovée, au prix de quelques concessions présentées en temps opportun ne participe elle même à ces opérations.

e/ Il n'est pas sans intérêt d'étudier ce que seraient les résultats d'une pareille entreprise, au cas où elle réussirait.

En ce qui concerne le Bolchevisme, la situation se trouverait notablement améliorée.

En ce qui concerne les problèmes de l'Europe orientale, combien solution ne serait — elle pas facilitée [sic], si nous réussissions à empêcher la Hongrie de s'unir au bolchevistes d'une part, de l'autre de se jeter dans les bras de l'Allemagne, et à faire de ce pays un solide point d'appui pour l'Entente.

Pour maintenir dans l'avenir notre ennemi héréditaire — qui est toujours prêt à reprendre les armes — pour lui fermer les portes de cet immense empire russe, dont elle compte faire une colonie d'exploitation, il est nécessaire de former à l'Est de l'Empire Allemand un groupement d'États alliés, solidement organisés.

La lutte générale contre le bolchevisme permettra de réaliser cette idée. Cette lutte est le grand problème d'aujourd'hui. En l'entreprenant résolument nous préparons l'avenir.

## PIÈCE N° 2

Budapest, 23 mars 1919.

(Rédigé le 23 Mars au matin.

Remis seulement le 24 à 22 heures à M. Bela Kun en mains propres, faute de pouvoir établir quelque liaison que ce soit avec le Gouvernement dans les journées du 23 et du 24.

Publié dans les journaux du soir du 25.)

Dans sa proclamation au Peuple Hongrois le Président de la République s'exprime ainsi qu'il suit:

„La Mission de l'Entente a déclaré que la ligne de démarcation est considérée dorénavant comme *frontière politique*.”

Je tiens à déclarer formellement que c'est là une interprétation erronée des paroles échangées.

Le Président de la République ayant fait état des limites fixées par la Convention d'armistice, il lui a été répondu qu'il n'était plus question de la ligne de démarcation fixée par cette convention mais de limites fixées par une nouvelle décision de l'entente en vue de séparer par une zone neutre nettement définie les troupes Hongroises et Roumaines et d'écartier ainsi toute possibilité de conflit.

Il n'a jamais été déclaré qu'il s'agissait d'une frontière politique.

Dans un souci de vérité et d'apaisement je demande au gouvernement actuel au nom du Général commandant les Armées Alliées de donner sans retard la plus grande publicité à la présente déclaration.

Lieutenant-Colonel Vix

Lieutenant-Colonel Granville Baker (Anglais)

Commandant Pentimalli (Italien)

## PIÈCE N° 6

M. KUN, COMMISSAIRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AU LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

Budapest, 25 mars 1919.

Monsieur le Lieutenant-Colonel

Au cours de l'entrevue que j'avais le plaisir d'avoir avec vous hier soir, vous avez bien voulu porter à ma connaissance certains incidents qui se produisaient ces derniers jours et dont plusieurs membres de la Mission Militaire Alliée se sentaient non sans raison offensés.

Le Gouvernement actuel déclare formellement d'ores et déjà qu'il ou ses organes n'avaient rien à faire avec les dits incidents regrettables. Vu l'ébranlement général de l'ordre public pendant les premiers jours de la transition révolutionnaire le Gouvernement ne peut non plus, dans ces conditions, prendre la responsabilité de ces événements.

Je suis néanmoins chargé par le Conseil des Commissaires d'exprimer le plus profond regret du Gouvernement à cause des vexations dont les Membres des Missions Étrangères étaient en butte et je saisis l'occasion de vous assurer, Monsieur le Lieutenant-Colonel, de ma considération bien distinguée.

## PIÈCE N° 7

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE AVEC LA PARTICIPATION  
D'OFFICIERS ALLIÉS<sup>1</sup> ET DES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT HONGROIS<sup>2</sup>

*Budapest, 24 mars 1919.*

Les Représentants du Gouvernement Hongrois entrent à 20 H. 25, dans le bureau du Colonel Vix, où sont réunis les Officiers Alliés.

— Présentations —

La séance s'ouvre à 20 H. 30.

*M. Bela Kun,* remet une note émanant du Gouvernement Hongrois. Le Colonel la parcourt.

*M. Bela Kun,* Cette note est destinée à ouvrir de nouvelles négociations au sujet de la ligne de démarcation. Le point de vue du nouveau Gouvernement est celui-ci: Il désire l'envoi à Budapest d'une mission diplomatique civile qui sera en situation de se convaincre de la nature des faits et des conséquences qu'entraînerait l'adoption de la nouvelle ligne de démarcation. Celle-ci déterminerait la famine en Hongrie.

*Lt-Colonel Vix,* pourquoi ceci n'est-il pas écrit dans la note que vous me remettez?

*M. B.K[un].* — Nous vous remettrons une Note complémentaire. Le Conseil des Commissaires du Peuple siège encore. Une partie des Membres sont empêchés, mais le Conseil sera unanime. Je fais remarquer que cela ne veut pas dire que la Hongrie accepte la nouvelle ligne de démarcation. Elle adresse une demande.

Nous sommes persuadés qu'une Mission diplomatique se rendra compte de la valeur des objections au sujet de la nouvelle ligne de démarcation. Elles sont justifiées par la menace de la famine Imminente.

Le Gouvernement actuel est désireux d'accepter la décision que prendra cette mission; mais la nouvelle ligne arrache à la Hongrie de nouvelles terres arables et riches. Et les occupations actuelles ont déjà tari les vivres.

*L.C. V[ix].* — Fait lire la Note du gouvernement à haute voix par le Capitaine de Troismonts.

*M. B.K[un].* — La Note complémentaire sera prête demain dans l'après-midi.

*L.C. V[ix].* — En somme le Gouvernement demande à reprendre les relations.

*M. B.K[un].* — C'est certainement notre désir.

<sup>1</sup> Indiqués comme participants: Le Lieutenant-Colonel Vix, le Commandant Vargoz, le Commandant Husson, le Capitaine de Troismonts, le Capitaine Farnet (français), le Colonel Granville Baker, le Commandant Freeman, le Capitaine Pomerol [Pommerol] (anglais), le Commandant Italien Pentimalli, le Commandant Serbe Body, le Commandant Roumain Potopeanu (autres alliés).

<sup>2</sup> Indiqués comme participants: M. Kun Béla, Commissaire du Peuple aux Affaires Étrangères, M. Ágoston, Secrétaire d'État des Affaires Étrangères, M. Ballagi, Conseiller Ministériel aux Affaires Étrangères, faisant fonction d'interprète, M. de Noisieux, français, faisant fonction d'interprète.

- L.C. V[ix]. — Comment pouvons nous établir une liaison? Les incidents sont constants (Le Colonel énumère les incidents qui se sont produits). Je me suis plaint au Gouvernement il m'a donné des garanties, cependant de nouveaux incidents graves se sont produits.
- M. B.K[un]. — S'inquête si les vivres et autos de la Mission ont été rendus. Pour ce qui concerne les autos il y avait une ordre de réquisition général: celles des Ministères elles-mêmes n'y ont pas échappé. Je donne l'assurance que le possible sera fait pour que la question soit réglée d'ici quelques jours.
- M. B.K[un]. — En ce qui concerne le drapeau vous êtes autorisé à le hisser. Le détachement de police le fera respecter.
- L.C. V[ix]. — C'est justement ce détachement qui a exigé qu'on l'enlève.
- M. B.K[un]. — Le chef de ce détachement a été révoqué. Celui que vous avez maintenant à une consigne précise.
- L.C. V[ix]. — Je ne doute pas des bonnes intentions du Gouvernement.
- M. B.K[un]. — Déclare vouloir garantir la sécurité de drapeau et à l'intention de doubler la garde et de lui donner une consigne formelle.
- L.C. V[ix]. — Le Gouvernement avait déjà donné des garanties. (Le Colonel expose la suite des incidents.)
- M. B.K[un]. — Je ne savais pas cela.
- L.C. V[ix]. — Toutes mes communications ont été coupées.
- M. B.K[un]. — Envoyez une notification écrite.
- L.C. V[ix]. — Je l'ai envoyée aujourd'hui par un Officier de liaison.
- M. B.K[un]. — Adressez-la au Commissaire des Affaires Étrangères.
- L.C. V[ix]. — Je suis dans une cage sans communications.
- M. B.K[un]. — Nous allons arranger cette affaire ce soir même. En général le Gouvernement n'est pas responsable des incidents. Ils résultent de la désorganisation et du désordre consécutifs à la révolution.
- L.C. V[ix]. — Je répète, je ne doute pas un instant de la bonne volonté du Gouvernement.
- M. B.K[un]. — Je pense qu'il n'est pas impossible de régler ces incidents. Il y a des courants hostiles au Gouvernement. Ce sont eux qui agissent contre la Mission.
- L.C. V[ix]. — Ce sont toujours des soldats.
- M. B.K[un]. — Parmi les soldats il y a des agents provocateurs.
- L.C. V[ix]. — Il y a aussi des Officiers pour les commander.
- M. B.K[un]. — Les soldats ne sont pas encore disciplinés. (Le Colonel expose l'incident Farnet.)
- M. B.K[un]. — C'est plus que regrettable, c'est puéril, je suis obligé d'exprimer mes profonds regrets, mais je n'ai aucun contrôle sur les militaires. La désorganisation de l'Armée est telle que le Gouvernement manque de contrôle, j'exprime de nouveau mes regrets.
- L.C. V[ix]. — Je tiens à signaler le sang-froid et la patience de tous les Officiers de la Mission en toutes circonstances. Nous ne pouvons continuer à supporter semblable traitement.

Le Lieutenant Commander Anglais *Freemann* chargé de la navigation du Danube expose que l'incident des deux vedettes s'est produit sous la direction du „Commandant du Danube Hongrois” il narre les incidents des vedettes.

M. B.K[un]. — C'était la foule.

Lieutenant Commander *Freemann*, le deuxième incident s'est produit sous la direction du Commandant Hongrois de la Flotte du Danube.

M. B.K[un]. — Je vais vous expliquer: cet homme qui se disait chef était un matelot imposteur, il a été emprisonné.

L.C. Fr[eeemann]. — J'ai vu hier le Ministre de la Guerre<sup>1</sup> qui m'a assuré que la sécurité des bateaux et des équipages serait respectée. 2 Heures après les équipage ont été obligés de quitter les bateaux, c'est une insulte au drapeau britannique, dont j'ai déjà rendu compte à mon Gouvernement.

M. B.K[un]. — Le Ministre a déclaré que c'est l'équipage anglais qui avait voulu lui même quitter les bateaux.

L.C. Fr[eeemann]. — Une enquête a été faite. Un Officier Hongrois a déclaré que l'équipage a été contraint par la violence.

L.C. V[ix]. — Résumons. J'attire de nouveau l'attention sur le sang-froid et la prudence de tous les Officiers de la Mission.

Les Officiers alliés ont délibéré. Nous avons constaté que nous sommes à la merci d'un incident, nous sommes à la merci de quelques voyous. Nous avons décidé que nous ne pouvons rester à Budapest dans ces conditions. Au nom de tous les Officiers Alliés qui se solidarisent je demande formellement à quitter Budapest. Si j'ai des notes à transmettre je les remettrai. Mais ici l'excitation populaire est telle que nous ne pouvons rester. Pour calmer cette excitation le seul moyen est de disparaître.

Je regrette de quitter Budapest, mais on nous y déteste quoique nous ne soyons pas responsables de décisions prises ailleurs. Et il est indispensable de partir.

M. B.K[un]. — Le Gouvernement croit que la manière dont vous jugez n'est pas exacte. Les troubles sont la conséquence inévitable de la transition entre les deux Gouvernements. Le Gouvernement a la conviction que les conditions s'amélioreront et que dans quelques jours la situation sera meilleure. Si vous insistez le Gouvernement ne veut nullement empêcher votre départ, mais je vous prie de laisser quelques officiers parce que le contact avec l'Entente en sera beaucoup facilité. Le Gouvernement fera en sorte d'augmenter votre sécurité.

L.C. V[ix]. — Il y a deux jours on m'a dit la même chose. Mais les événements se succèdent et je crains une catastrophe; le moindre défaut de sang-froid la déterminera. J'insiste de façon formelle pour partir tout de suite et non dans 3 ou 4 jours.

<sup>1</sup> V. Böhm.

- M. B.K[un]. — Qu'entendez-vous par là?
- L.C. V[ix]. — Cette nuit ou demain matin.
- M. B.K[un]. — Ce n'est pas possible si rapidement.
- L.C. V[ix]. — Nous sommes habitués depuis 4 ans et demi à la rapidité. Nous sommes prêts. Donnez-nous si vous voulez un train et une escorte à la place de nos bateaux. Je puis vous dire immédiatement quel sont mes besoins de transports. Nous pouvons embarquer au Quai d'embarquement de Nyugoti [Nyugati] qui est tout près d'ici.
- M. B.K[un]. — Le Gouvernement est d'avis que votre présence tranquilliserait davantage que votre départ. Celui-ci serait une nouvelle occasion d'inquiétude pour le public qui l'interprètera mal au point de vue du ravitaillement.
- L.C. V[ix]. — Je ne puis rester à la merci d'un incident.
- M. B.K[un]. — Le Gouvernement le regrette.
- L.C. V[ix]. — Je ne puis cependant rester en butte à des incidents incessants.
- M. B.K[un]. — La désorganisation en est cause, il y aura ultérieurement amélioration.
- L.C. V[ix]. — Que le Gouvernement publie que les négociations ne sont pas rompues! Pour ma part je transmettrai votre Note, mais si Budapest est plus commode pour vous, pour nous il est impossible, nous y sommes en prison. Nos secrétaires sont dans la cave et vos policiers partout. On n'y a aucune liberté d'esprit.
- M. B.K[un]. — Accepteriez vous de rester à condition que chaque membre de la Mission retrouvera toute sa liberté de mouvement. Un Officier de liaison serait attaché à la personne de chacun de vous.
- L.C. V[ix]. — Vous ne vous rendez pas compte de la vie de cette Mission et de son activité. Ce sont des allées et venues incessantes. Il est absolument impossible d'aller chercher un officier de liaison chaque fois qu'il faut sortir.
- M. B.K[un]. — Il y aurait un Officier de liaison attaché à chaque personne.
- L.C. V[ix]. — Nous avons délibéré et mûrement réfléchi. J'ai conseillé le calme, mais je constate que la situation s'envenime. C'est notre présence qui irrite la population et nous sommes tous d'accord pour partir. Vous avez très bien compris qu'une Mission civile n'éprouvera pas la haine qui se manifeste contre nous.
- M. B.K[un]. — L'envoi d'une mission civile ne serait pas en opposition avec votre maintien ici. Vous êtes chargé de l'exécution des clauses de l'armistice. La Mission civile aurait un caractère diplomatique.
- L.C. V[ix]. — Je réglerai aussi bien ailleurs les questions ayant trait à l'armistice. Je ne puis rester plus longtemps exposé aux risques d'un incident.
- M. B.K[un]. — Je répète encore que je donne pleine garantie.
- L.C. V[ix]. — On me l'a déjà dit. Je m'étonne de votre insistance. Notre dignité n'est pas sauvegardée. Notre drapeau, le drapeau britannique ont été offensés.
- M. B.K[un]. — Le drapeau britannique?
- Capitaine anglais *Pomeroi*. — Oui. À l'hôtel Ritz il a été enlevé et on a tiré des coups de fusil dans sa direction. Le drapeau américain a été enlevé également.
- L.C. V[ix]. — Et aussi l'italien.

- M. B.K[un]. — Ces incidents peuvent être arrangés, on peut donner pleine satisfaction à cet égard.
- L.C. V[ix]. — Oui ou non veut on me laisser partir demain?
- M. B.K[un]. — J'ai déjà dit oui si vous insistiez.
- L.C. V[ix]. — J'insiste.
- M. B.K[un]. — Le Gouvernement ne veut pas vous empêcher de partir mais il souligne son désir que vous restiez.
- L.C. V[ix]. — Nous nous sommes longuement consultés il n'y a pas eu de discussions. Nous considérons notre départ comme indispensable pour ramener l'apaisement et faire un travail utile.
- M. B.K[un]. — Encore une question. Agissez vous en vertu d'instructions supérieures?
- L.C. V[ix]. — Non toutes mes communications sont coupées.
- M. B.K[un]. — Vous n'avez pas pu transmettre la réponse du Gouvernement précédent?
- L.C. V[ix]. — Si, mais une heure après toutes mes communications étaient coupées.
- Cdt. *Vargoz*. — Les 2 monitors sont venus exclusivement pour nous chercher, mais on n'a pas permis notre départ.
- L.C. V[ix]. — Il est donc entendu que nous partirons demain et que nous nous entendrons sur la manière d'établir des liaisons ultérieures.
- M. B.K[un]. — À quelle heure désirez vous l'ingénieur des chemins de fer?
- L.C. V[ix]. — Ce soir.
- M. B.K[un]. — N'est-ce pas trop tard?
- L.C. V[ix]. — Non. Je suis disponible toute la nuit.
- M. B.K[un]. — Bien ce soir, et, s'il y a des empêchements, demain matin.
- L.C. V[ix]. — Quels empêchements?
- M. B.K[un]. — Si on ne trouve pas d'ingénieur.
- L.C. V[ix]. — Il vous suffit de donner des ordres.
- M. B.K[un]. — Il est 10 H. 15, il n'y a plus personne dans les bureaux.
- L.C. V[ix]. — Alors demain matin à 8 heures.
- M. B.K[un]. — Le plus tôt possible.
- M. B.K[un]. — Se lève pour prendre congé.
- L.C. V[ix]. — Encore une seconde je vous prie.
- Le Président de la République a démissionné en lançant un appel au peuple hongrois qui contient de grosses inexactitudes. J'ai à les démentir.
- L.C. V[ix]. — Expose la question.
- M. B.K[un]. — Objecte que les explications verbales du Colonel auront été mal interprétées.
- L.C. V[ix]. — Je n'avais pas d'interprétation à faire. Je me suis borné à transmettre une communication.
- M. de *Noisieux*. — (s'adressant à M. Bela Kun) Vous disiez que cela résultait d'une conversation tenue à la Commission d'Armistice hongroise.
- M. B.K[un]. — Oui. Ce sont les Capitaines Farnet et Amiel [Ameil] qui l'ont déclaré à la Commission d'armistice.
- L.C. V[ix]. — Ils n'ont aucune qualité pour faire quelque déclaration que ce soit.

- M. B.K[un]. — Pour moi, j'ai remis au Président de la République la Note de l'Entente. J'ai eu ensuite une courte conversation avec lui. Mais je n'ai pas dit un mot au sujet d'une frontière politique.
- M. B.K[un]. — (s'adressant au Capitaine Farnet) Vous vous rappelez cette conversation à la Commission d'armistice.
- L.C. V[ix]. — C'est la première fois que j'entends parler de cela. Et je trouve extraordinaire que le Comte Karolyi fasse une déclaration au peuple hongrois sur de simples racontars. Je vous remets cette protestation écrite pour que vous rétablissiez la vérité.
- Quand recevrais-je votre note complémentaire?
- Voici en outre un protocole signé des officiers alliés, vous notifiant notre demande écrite de départ.
- M. de Noizeux [sic]. — (s'adressant au Colonel Vix) Ou devra-t-on vous envoyer la note complémentaire?
- L.C. Vix. — À Szabadka.
- M. B.K[un]. — Ou à Belgrade?
- L.C. V[ix]. — Non. À Belgrade la liaison ne serait pas possible, mais à Szabadka ou à Neusatz elle le serait. Je viendrais d'ailleurs à Szabadka chaque fois que ce serait nécessaire.
- M. B.K[un]. — Si le Gouvernement tenait à envoyer personnellement des négociateurs au Commandement, les laisserait-on revenir?
- L.C. V[ix]. — Bien sûr.
- M. B.K[un]. — Y aura-t-il une liaison à Budapest?
- L.C. V[ix]. — On verra. Je pourrai envoyer une liaison de temps en temps si sa sécurité est assurée.
- M. de Noizeux. — Je m'offre avec plaisir.
- L.C. V[ix]. — Je n'enverrai un officier qu'à condition que sa présence n'excite pas encore l'opinion publique. Nous sommes venus ici en négociateurs. La situation était très calme. Nos relations étaient très bonnes avec tout le monde et brusquement c'est une volte face complète.
- M. B.K[un]. — Votre présence ici n'y est pour rien. C'est un état d'esprit général. Des personnages Hongrois eux-mêmes provoquent l'excitation populaire.
- L.C. V[ix]. — C'est l'affaire des personnages hongrois dans une révolution de leur pays, mais ce n'est pas la nôtre.
- M. de Noizeux. — Je vous ai bien dit que le Gouvernement avait le plus grand désir de vous voir rester.
- L.C. V[ix]. — J'ai dit aussi que j'en étais tout à fait persuadé; d'ailleurs la question est réglée.
- Échange de saluts.
- Départ des Représentants du Gouvernement à 21 H. 45.

## PIÈCE N° 8

Budapest, 24 mars 1919.

PROTOCOLE<sup>1</sup>

*Primo.*— Au cas où le Gouvernement actuel du Peuple Hongrois accepterait la teneur de la note qui a été présenté au précédent Gouvernement par la Mission Militaire Alliée, par ordre de la Conférence de la Paix, la Mission Militaire Alliée est disposée à maintenir la liaison entre le commandement allié et le Gouvernement Hongrois — sous réserve que des instructions conformes lui seront données par le Commandement allié.

*Secundo.*— Cependant les multiples incidents de ces 3 dernier jours ont démontré que, quelle que soit la bonne volonté du Gouvernement à l'égard de la Mission, celle ci n'est pas en situation, à Budapest, de poursuivre avec dignité et efficacité son travail de liaison entre le Commandement allié et le Gouvernement Hongrois.

En conséquence, la Mission demande formellement que, dans tous les cas, le Gouvernement Hongrois assure son transport aux lignes de démarcation.

*Tertio.*— La Mission Militaire Alliée demande en outre que le Gouvernement Hongrois lui fasse restituer les armes, munitions, poste de T.S.F., autos, et d'une façon générale tout le matériel qui lui a été enlevé au cours des incidents des 3 dernières journées.

*Quarto.*— La Mission Militaire Alliée compte que le Gouvernement Hongrois prendra toutes les mesures voulues pour lui fournir la totalité des moyens de transports nécessaires et pour assurer son mouvement dans la dignité et la sécurité.

Les soussignés Officiers alliés.

Vix

Lieutenant-Colonel Granville Baker	} Anglais
Capitaine Pomerol	
Commandant Pentimalli	Italien
Commandant Body	Serbe
Commandant Potopeanu	Roumain

## PIÈCE N° 9

M. GARBAI, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU PEUPLE AU  
LIEUTENANT-COLONEL VIX, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST<sup>2</sup>

Budapest, 24 mars 1919.

Monsieur le Lieutenant-Colonel

Le nouveau Gouvernement hongrois (Conseil des Commissaires du Peuple) reconnaît valable la Convention Militaire d'Armistice du 13 Novembre 1918 signée par le Gouvernement précédent. Il ne croit pas que par la non acceptation [sic] de la Note remise par vous, il aurait lésé la dite Convention.

<sup>1</sup> Note du document: Remis à M. Béla Kun en mains propres le 24 Mars à 22 heures.

<sup>2</sup> La lettre a été signée aussi par Béla Kun, Commissaire du Peuple pour les Affaires Étrangères.

L'extrait de la lettre était transmise à G. Clemenceau par Fontenay — voir document reproduit ci-dessus N° 293.

En invitant la Russie à lier une alliance avec la République des Conseils de Hongrie, le Gouvernement n'a pas pensé qu'une démarche pareille puisse être interprétée comme une expression de son désir de rompre tout contact diplomatique avec les Puissances de l'Entente et encore moins comme une déclaration de Guerre. D'ailleurs l'Alliance avec la Russie n'est pas une alliance diplomatique formelle, elle est tout au plus, si l'on peut se servir de cette expression une entente cordiale, une amitié naturelle que justifie la construction identique de leurs constitutions et qui dans la pensée du Gouvernement Hongrois veut nullement être une association agressive. La nouvelle République Hongroise a au contraire le ferme désir de vivre en paix avec toutes les autres nations et de ne vouer force qu'à la paisible réorganisation sociale du pays.

Le parti socialiste Hongrois a été poussé par la force des événements à saisir le pouvoir. Il veut rendre une organisation nouvelle à la société humaine, créer une société où chacun vit de son travail et laquelle n'est pas hostile aux autres nations. La Hongrie ne veut pas rester isolée entre les nations. Elle veut au contraire travailler à la grande solidarité de l'humanité.

Le Gouvernement invite les Missions des Alliés de rester à Budapest et leur garantit le droit exterritorial, tout en prenant l'engagement absolu de veiller à la sécurité de leurs membres.

Veuillez agréer Monsieur le Lieutenant-Colonel, les assurances de nos considérations bien distinguées.

#### PIÈCE N° 10

#### LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT HONGROIS AU GOUVERNEMENT HONGROIS<sup>1</sup>

*Budapest, 25 Mars 1919.*

Nous venons d'apprendre par un coup de téléphone que le départ de la Mission Alliée qui, aux termes des promesses formelles faites aux Officiers Alliés réunis par M. Bela Kun, Commissaire des Affaires étrangères, devait avoir lieu le 25 Mars, se trouve encore reporté à une date ultérieure.

Les prétextes donnés à ce sujet sont inadmissibles. La formation d'un train de 40 wagons n'exigent pas un personnel considérable et la fourniture d'une vingtaine de camions doit être facile, puisque tous les moyens de transport automobile sont réunis en une même main, y compris ceux de la Mission.

Au nom des Officiers Alliés, nous tenons à protester hautement contre les obstacles continuels qui sont apportés au départ des Missions, alors que chaque jour de nouveaux incidents viennent aggraver leur situation.

Nous tenons à faire remarquer que le fait de retenir malgré leur volonté, des Officiers qui sont venus à Budapest en pleine confiance dans la parole du Peuple Hongrois constituerait un acte indigne d'une Nation civilisée.

<sup>1</sup> Le document a été signé par Lieutenant Colonel Vix, Lieutenant-Colonel Granville Baker (anglais), Commandant Body (serbe) et Commandant Potopeanu (roumain).

D'autre part, tout retard nouveau apporté au départ de la Mission qui a reçu des mains de M. Bela Kun la réponse officielle du Gouvernement actuel à la Note de l'Entente n'est certainement pas de nature à servir les intérêts de la Hongrie.

PIÈCE N° 11

TRACT DISTRIBUÉ PAR LES RÉVOLUTIONNAIRES HONGROIS<sup>1</sup>

Soldats français!  
Confrères prolétaires!

Les Prolétaires de Hongrie ont résolu de s'emparer du plein pouvoir. Nous avons déclaré la République des Sovjets [sic]. Il n'y aura plus de riches et de pauvres!

Vous êtes prolétaires, vous êtes nos confrères! N'assistez pas à opprimer nos tâches honnêtes. Pour quelle raison est-ce qu'il devrait couler du sang prolétaire français et hongrois?!

Comprenez enfin que nous ne voulons rien contre vous. Le même devoir vous attend dans votre Patrie. Ne tirez pas sur nous, parce qu'en ce cas nous serions obligé de répondre et ce sera de nouveau du sang prolétaire qui coulerait.

Ne le voulez pas!

Comprenez que ce sont les intérêts égoïstes des capitalistes français qui vous tiennent loin de votre Patrie. Pensez à votre femme, à vos Parents, à vos enfants!

Vos souffrances présentes ne sont bonnes qu'à aider aux impérialistes serbes et roumains à subjuguier les prolétaires Hongrois.

Nous sommes des confrères! Aidez-nous, c'est l'unique moyen pour vous de revoir bientôt votre famille.

*Savez que la révolution prolétaire a éclaté à Paris, à Londres et à Rome.*

*Les soldats des Sovjets Russes sont aux frontières de la Hongrie.* Tout cela est ignoré par vous, parce que vos officiers le tiennent en secret.

*Refusez l'obéissance [sic]! Désarmez vos officiers et retournez en votre Patrie.*

Nous vous en aiderons!

Nos salutations fraternelle à vous!

Les prolétaires hongrois.

PIÈCE N° 12

M. BERINKEY, PRÉSIDENT DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE  
HONGROISE AU LIEUTENANT-COLONEL VIX,  
CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ALLIÉE À BUDAPEST

*Budapest, 17 mars 1919.*

Monsieur le Lieutenant Colonel,

Le 16 Mars par l'intermédiaire du Commandant Vargoz vous avez bien voulu m'adresser trois sujets de plainte sur lesquelles vous me demandiez satisfaction.

<sup>1</sup> Le tract a été distribué aux hommes de la Mission Vix le 27 Mars à la dernière station avant Szeged.

Relativement au premier sujet (la suspension des journaux Népszava, Magyarország, Rendkívüli Ujság et Pester Lloyd pour 24 heures) j'ai l'honneur de vous faire savoir, que la loi sur la presse ne reconnaissant pas la censure, le Gouvernement n'a aucun moyen correctif à sa disposition contre la presse pour obtenir la sanction que vous désirez. Le fait que le Pester Lloyd n'a pas paru une fois pendant 24 Heures n'était pas l'effet d'une mesure répressive du Gouvernement mais bien celui d'une grève. Mais si les Missions étrangères se sentent offensées par la teneur de ces articles incriminés, le Gouvernement désireux de donner satisfaction à ces Missions et de conserver de bonnes relations et la bonne entente avec elles, est tout disposé à faire paraître dans ces journaux comme article de tête un désaveu officiel. En outre la presse sera invitée formellement à s'abstenir de toute ingérence dans les affaires des représentants des Missions alliées à Budapest. En complément de ces mesures s'il est exigé on pourra poursuivre les auteurs des articles parus.

Quant au deuxième sujet de plainte (l'article de Mr. Zerkovitz dans le Pester Lloyd de 16 Mars) l'auteur allant au devant de nos désirs a donné spontanément sa démission que le Gouvernement a acceptée.

En ce qui concerne le dernier point en litige le Ministre de la guerre est disposé de donner ordre immédiat pour que les avions ne survolent pas la ligne de démarcation à condition qu'il y est réciprocité de la part des roumains, serbes et tchéco-slovaques.

En terminant je vous prierais de prendre en considération le désir du Gouvernement de présenter l'exposé ci-dessus aux Membres des Missions Alliées et de leur faire savoir que si malgré la bonne volonté du Gouvernement elles n'étaient pas satisfaites des mesures proposées qui présentent le maximum de ce qu'il peut légalement et matériellement offrir et qu'en conséquence le ravitaillement du pays dût subir une entrave, le Gouvernement se verrait obligé de donner sa démission.

Je vous prie Mr. le Lieutenant-Colonel de me communiquer par téléphone le résultat de la conférence des Membres des Missions Alliées.

Veuillez agréer, Mr. le Lieutenant-Colonel, l'assurance de ma considération la plus distinguées.

AG.20N14 c/92. d/7.

299

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

L. Sans N°

Paris, 31 mars 1919.

Mon Cher Président,

La note du Prince Livio Borghèse visant des négociations possibles avec le nouveau Gouvernement hongrois pose des questions tout à fait graves pour les Gouvernements alliés et associés.

Ces négociations ne pourraient être entreprises qu'aux dépens de la Roumanie, des Yougo-Slaves et des Tchéco-Slovaques. Elles ne pourraient porter que sur la Bosnie-Herzégovine, le Banat, la Transylvanie et la Slovaquie. Il en résulterait fatalement pour nos alliés l'impression que nous les abandonnons.

Et dans quelles conditions? Le lendemain du jour où, sur la question si simple de la zone neutre décidée par la Conférence pour arrêter les conflits sanglants qui se multipliaient entre Transylvains, roumains et hongrois, le nouveau Gouvernement de Budapest a pris le pouvoir en collusion évidente avec le précédent et renvoyé les missions alliées. En même temps, ce nouveau Gouvernement s'est déclaré en étroite union avec les Bolchéviks [sic] russes.

Les négociations projetées seraient à la fois une preuve de faiblesse — une véritable capitulation dirai-je — vis-à-vis de nos ennemis de Hongrie dès leur première manifestation de résistance à des demandes parfaitement justifiées et un véritable abandon de nos buts de guerre c'est-à-dire la libération des populations opprimées par l'ancienne Autriche-Hongrie.

J'ajoute que je ne sais pas sur quel fait reposerait l'allégation produite par les Hongrois, et d'après laquelle nous aurions négocié dans les mêmes conditions avec l'Autriche. Ce fait est, en ce qui concerne la France, dépourvu de tout fondement.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 55, f. 11.

### 300

#### RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL SUPRÊME DES ALLIÉS PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES TCHÉCOSLOVAQUES

D. Sans N<sup>o</sup>

*Paris, fin mars 1919.*

Ayant accompli la mission qui lui avait été confiée, la Commission des Affaires tchéco-slovaques a l'honneur de présenter au Conseil suprême des Gouvernements alliés et associés les conclusions suivantes:

La Commission a estimé que sa tâche consistait essentiellement à déterminer les frontières et, par voie de conséquence, l'étendue territoriale du nouvel État tchéco-slovaque.

Au cours de ses délibérations, elle s'est inspirée principalement de considérations ethniques, et c'est sur ces considérations qu'elles s'est efforcée de baser l'ensemble de ses conclusions.

Elle a dû, néanmoins, en différentes circonstances, tenir compte également d'autres considérations.

Il lui est apparu, en effet, que s'il était hautement désirable de donner au nouvel État tchéco-slovaque le maximum possible d'unité ethnique, il était avant tout nécessaire de créer en État viable, et que, pour cela, il importait, d'une part, de ne pas détruire son

unité économique actuelle, d'autre part, de lui assurer les moyens de communication indispensables à son développement, ainsi qu'une ligne de frontières présentant les garanties nécessaires pour sa sécurité nationale.

C'est en tenant compte de ces différents points de vue que la Commission a été amenée à proposer, à l'égard des questions qui lui étaient soumises, les solutions suivantes:

## I

### FRONTIÈRES DE LA TCHÉCO-SLOVAQUIE

#### a) FRONTIÈRE AVEC LA HONGRIE<sup>1</sup>

1° *Du point où la frontière entre l'Autriche et la Hongrie coupe le Danube jusqu'au confluent de l'Eipel:*

Le thalweg du cours principal du Danube jusqu'au confluent de l'Eipel (Ipoly).

La Commission propose de rattacher l'île de la Grande Schütt à la Tchéco-Slovaquie, bien que cette île soit peuplée en majorité de Magyars. Elle estime en effet que cette île se rattache, géographiquement et économiquement, à la rive Nord du Danube.

2° *Entre le confluent de l'Eipel et le Sajo:*

le cours de l'Eipel jusqu'à environ 10 kilomètres Sud—Sud-Ouest de la station de Losoncz;

une ligne:

suivant la ligne de crête Nord-Ouest — Sud-Est;

couplant la voie ferrée Salgo-Tarjan à Losoncz;

continuant sur une ligne de crête vers le Sud-Est, puis vers le Sud jusqu'à la côte 628, 7 kilomètres Est—Nord-Est de Salgo-Tarjan;

suivant une ligne de crête d'abord dans la direction générale du Nord-Est, puis à partir de la côte 278 (au Sud du confluent du Sajo et de la Rima) dans la direction du Nord—Nord-Est et atteignant le Sajo.

La ligne de l'Eipel a été adoptée comme frontière parce qu'elle suit au plus près la frontière ethnique.

Pour permettre, d'autre part, aux Tchéco-Slovaques d'utiliser librement le chemin de fer qui suit la vallée de l'Eipel et qui relie au Danube la région de Rimaszombat, la Commission a décidé de proposer l'adjonction, à cette partie du tracé, du protocole suivant:

«La voie ferrée qui suit la vallée de l'Eipel (Ipoly) entre Losoncz et Csata, ainsi que les jonctions de cette voie ferrée avec les voies ferrées situées au Nord et au Sud devront être gérées sous la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés, de manière à en assurer le libre emploi par les États voisins intéressés, pendant le temps nécessaire à la construction des tronçons destinés à créer une ligne continue sur la rive droite de l'Eipel en territoire tchéco-slovaque.

Les conditions de cette surveillance et la durée du délai pendant lequel le libre emploi de la voie ferrée sera assuré également aux nations intéressées seront fixées par les Gouvernements alliés et associés.

<sup>1</sup> Voir la carte N° 2.

3° *Entre le Sajo et l'Ung:*

une ligne:

coupant la voie ferrée Putnock—Losoncz à la station de Banrevé [Bánréve] (à environ 6 kilomètres Ouest de Putnock) de façon à passer entre les bifurcations des deux voies ferrées conduisant respectivement à Pelsöcz au Nord et à Borsodnásasd au Sud;

suivant dans la direction générale du Nord-Est la ligne de crête jusqu'en un point à 7 kilomètres Est de Pelsöcz;

prenant une direction générale Est—Nord-Est et coupant la voie ferrée Torna—Edelény à 4 kilomètres environ au Sud-Ouest de Torna;

suivant dans la direction de l'Est la crête de la rive gauche de la Bodva, en passant au Nord de Kany et au Sud de Buzita [Buzica];

atteignant l'Hernad à 6 kilomètres au Nord-Est de Hidasnemeti, puis remontant cette rivière jusqu'en un point immédiatement à l'Ouest de Nadasd;

tournant à l'Est en passant au Sud de Nadasd, rencontrant et suivant la ligne de crête entre la Bozva [Bózsva] et la Roniva [Ronyva];

atteignant cette dernière rivière à 8 kilomètres Nord—Nord-Ouest de Satoralja-Ujhely et suivant son thalweg vers le Sud;

coupant le triangle de voies ferrées au Sud-Est de Satoralja-Ujhely, de façon à laisser aux Tchéco-Slovaques l'entière possession sur leur territoire de la voie ferrée Kassa—Csap;

traversant le Bodrog à 5 kilomètres environ au Sud de Bodrog-Szerdahely.

Comme on le voit, le tronçon de voies ferrées Satoralja—Csap, qui relie la Tchéco-Slovaquie au territoire ruthène et à la Roumanie, reste entièrement en territoires tchéco-slovaque et ruthène. Par contre, ce tracé laisse à la Hongrie la ville de Satoralja-Ujhely, en majorité magyare.

La Commission a décidé, d'autre part, de proposer l'adjonction du protocole suivant, pour la partie de la voie ferrée qui va de Torna à Putnok par le Nord de Miskolcz:

«La voie ferrée allant de Torna par la vallée de la Bodva jusqu'à la jonction située à 8 kilomètres au Nord de Miskolcz et la voie ferrée remontant de cette jonction par la vallée du Sajo jusqu'à la jonction avec la ligne de Pelsöcz devront être gérées sous la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés, de façon à en assurer le libre emploi par les États voisins intéressés, pendant le temps nécessaire à la construction sur territoire tchéco-slovaque du raccordement de la ligne Kassa—Torna avec la ligne de la vallée du Sajo.

«Les conditions de cette surveillance et la durée du délai pendant lequel le libre emploi de la voie ferrée sera assuré également aux nations intéressées seront fixées par les Gouvernements alliés et associés.»

4° *Entre le Bodrog et la frontière du territoire ruthène au Sud des Karpathes:*

une ligne parallèle à la voie ferrée Satoralja-Ujhely—Csap et au Sud de cette voie ferrée, passant au Nord de Lacza [Láca] et au Sud de Parbenyk [Perbenyik] et de Tarkany et atteignant la Tisza à l'Est de ce dernier village;

remontant le thalweg de la Tisza jusqu'à 2 kilomètres Est—Sud-Est de Csap, point de rencontre des trois frontières de Hongrie, du territoire ruthène et de Tchéco-Slovaquie, au point où la frontière du territoire ruthène avec la Hongrie atteint cette rivière.

Les différentes considérations d'ordre économique ou géographique qui ont guidé la Commission dans le tracé qu'elle propose des frontières de la Slovaquie avec la Hongrie ont abouti à inclure dans la Slovaquie un nombre considérable de sujets magyars.

La Commission estime qu'il serait nécessaire d'obtenir pour ces Magyars les mêmes droits et garanties que pour les autres minorités de l'État tchéco-slovaque.

b) FRONTIÈRE AVEC LE TERRITOIRE RUTHÈNE AU SUD DES KARPATHES.

En partant du point de jonction des frontières de la Hongrie, du territoire ruthène et de la Tchéco-Slovaquie à 2 kilomètres à l'Est de Csap et vers le Nord, la frontière entre la Tchéco-Slovaquie et le territoire ruthène a été ainsi délimitée:

une ligne Nord-Est généralement parallèle à la voie ferrée Csap—Ungvar—Perecseny; la ligne de crête entre les bassins de l'Ung et de Latorcza, par les cotes 978, 992 puis vers le Nord;

rejoignant la chaîne principale des Karpathes en un point dont la position approximative est:

22° 53' E. de Greenwich

48° 56' N.

Ce point est le point de jonction des frontières de la Galicie, du territoire ruthène et de la Tchéco-Slovaquie.

c) FRONTIÈRE DU NORD-EST DE LA TCHÉCO-SLOVAQUIE.

*De la passe d'Uzsok jusqu'au massif de la Jablunka [Jablonica]:*

L'ancienne frontière entre la Galicie et la Hongrie sur la ligne de faite des Karpathes et des Beskides.<sup>1</sup>

f) FRONTIÈRE DU TERRITOIRE RUTHÈNE AU SUD DES KARPATHES.<sup>2</sup>

3° Avec la Roumanie.

À partir de la cote 1655 et vers l'Ouest,

une ligne de faite secondaire orientée sensiblement vers l'Ouest—Sud-Ouest, prolongée par une ligne atteignant la Tisza au Nord du confluent du Visso, puis suivant vers l'Ouest le thalweg de la rivière, de façon à laisser la ligne Maramaros-Sziget—Borsa entièrement en territoire roumain, tout en donnant aux Ruthènes le maximum de facilités pour effectuer un raccourciement de la ligne Huszt—Also-Aspa [Alsóapsa]—Korösmesz [Körösmező], au Nord de la rivière et entièrement en territoire ruthène.

partant d'un point de la Tisza, 9 kilomètres à l'Ouest d'Also-Aspa;

suivant la ligne de crête, entre la Tisza et la Tur (Avas-Hegyseg), jusqu'à un point situé à 2 kilomètres Sud-Ouest de la cote 805;

couplant la voie ferrée Szatmar-Nemeti—Huszt à 3 kilomètres Nord de la station de Halmi;

<sup>1</sup> Les points *d*, *e* ne figurent pas.

<sup>2</sup> Les points 1, 2 ne figurent pas.

suivant parallèlement et à 1 kilomètre au Sud la route Halmi—Tiszaujlak, puis descendant le Batar jusqu'à un point immédiatement à l'Est de Magosliget (village à 7 kilomètres environ Sud—Sud-Est de Tiszaujlak).

Ce point est le point de jonction entre les frontières de Roumanie, de Hongrie et du territoire ruthène.

4° *Avec la Hongrie.*

De la cote 1655 et vers le Nord-Ouest,

à partir du point de jonction des frontières de la Hongrie, de la Roumanie et du territoire ruthène et vers le Nord-Ouest,

le thalweg du Batar jusqu'à son confluent avec la Tisza au Sud de Tiszaujlak;

le thalweg de la Tisza jusqu'en un point à l'Ouest de Badalo;

une ligne:

prenant la direction générale Nord—Nord-Ouest jusqu'en un point immédiatement au Nord-Est de Darocz [Beregdaróc];

se dirigeant vers l'Ouest, puis atteignant l'Egercse qu'elle suit vers le Nord jusqu'en un point à 5 kilomètres 500 au Sud-Est de Szaloka;

tournant vers le Nord-Est et rencontrant la Tisza au Sud de Szaloka;

descendant le thalweg de la Tisza, jusqu'au point de jonction de la frontière de Tchéco-Slovaquie à 2 kilomètres Est—Sud-Est de Csap.<sup>1</sup>

ANNEXE I.

TABLEAUX STATISTIQUES

(SUPERFICIE ET POPULATION DE LA TCHÉCO-SLOVAQUIE)

SUPERFICIE EN KILOMÈTRES CARRÉS

	Frontières revendiquées par le Gouvernement Tchéco-Slovaque	Frontières proposées par la Commission
Bohême.....	51.403	49.276
Moravie.....	22.222	22.222
Silésie autrichienne.....	4.779	3.949
Silésie allemande.....	2.097	911
Basse-Autriche.....	1.538	396
Hongrie.....	52.550	50.039
Totaux.....	134.589	126.793
Régions de Rumburg et d'Eger.....		1.024
Total.....		127.817

<sup>1</sup> Annexe du rapport.

## POPULATION

## FRONTIÈRES REVENDIQUÉES PAR LE GOUVERNEMENT TCHÉCO-SLOVAQUE

	Tchéco-Slovaques	Allemands	Magyars	Polonais	Ruthènes	Total
Bohême.....	4.241.586	2.394.738	.....	.....	.....	6.692.063
Moravie.....	1.868.971	719.435	.....	14.924	.....	2.622.271
Silésie autrichienne.....	180.310	295.168	.....	235.180	.....	725.476
Silésie allemande.....	60.125	139.719	.....	54.859	.....	257.319
Basse-Autriche.....	9.896	91.974	.....	.....	.....	107.768
Hongrie.....	1.713.297	230.660	1.298.181	.....	152.382	3.360.071
	8.074.185	3.871.694	1.298.181	304.963	152.382	13.764.968

## POPULATION

## FRONTIÈRES PROPOSÉES PAR LA COMMISSION

	Tchéco-Slovaques	Allemands	Magyars	Polonais	Ruthènes	Total
Bohême.....	4.239.942	2.091.654	.....	.....	.....	6.376.921
Moravie.....	1.868.971	719.435	.....	14.924	.....	2.622.271
Silésie autrichienne.....	169.161	255.416	.....	150.919	.....	587.171
Silésie allemande.....	37.585	58.875	.....	993	.....	98.203
Basse-Autriche.....	2.040	24.931	.....	.....	.....	27.062
Hongrie.....	1.692.264	201.184	855.198	.....	138.863	2.950.723
	8.009.963	3.351.495	855.198	166.836	138.865	12.662.351
Région de Rumburg et d'Eger.....	1.709	239.491	.....	.....	.....	250.060
	8.011.672	3.590.986	.....	.....	.....	12.912.411

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 48, Commission des Affaires Tchécoslovaques

PROJET D'ARTICLE À INSÉRER DANS LES PRÉLIMINAIRES DE PAIX AVEC LA HONGRIE,  
PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES TCHÉCOSLOVAQUES

D. Sans N°

Paris, fin mars 1919.

ARTICLE PREMIER.

Le Gouvernement hongrois reconnaît l'entière indépendance de l'État tchécoslovaque, qui comprendra le territoire autonome des Ruthènes au Sud des Karpathes. Il déclare agréer les frontières de cet État telles qu'elles sont déterminées par les Puissances alliées et associées et les autres États intéressés.

ART. 2.

La frontière entre la Hongrie et l'État tchécoslovaque sera déterminée comme suit:<sup>1</sup>

ART. 3.

Une Commission, composée de sept membres, dont cinq seront nommés par les cinq Puissances alliées et associées, un par l'État tchécoslovaque et un par la Hongrie, sera constituée quinze jours après la mise en vigueur de présent Traité pour fixer sur place le tracé de la ligne frontière ci-dessus décrite.

Les décisions prises à la majorité par ladite Commission auront un caractère obligatoire pour les parties en cause.

ART. 4.

La Hongrie renonce en faveur de l'État tchéco-slovaque à tous droits et titres sur les territoires incorporés à l'État tchéco-slovaque en vertu du présent Traité<sup>2</sup>.

ART. 5.

La nationalité tchéco-slovaque sera acquise de plein droit, à l'exclusion de la nationalité hongroise, aux ressortissants hongrois domiciliés dans tous les territoires reconnus comme faisant partie de l'État tchéco-slovaque.

<sup>1</sup> Voir document reproduit ci-dessus N° 300.

<sup>2</sup> Note du document: *Cet alinéa était ainsi rédigé dans le projet de la Commission: «...sur les territoires situés au Nord de la partie déterminée à l'article 2.»*

## ART. 6.

Dans le délai de deux ans à dater de la mise en vigueur de présent Traité, les ressortissants hongrois domiciliés dans tous les territoires reconnus comme faisant partie de l'État tchéco-slovaque auront la faculté d'opter pour la nationalité hongroise. Les Tchéco-slovaques ressortissants hongrois domiciliés en Hongrie auront de même la faculté d'opter pour la nationalité tchéco-slovaque.

L'option du mari entraînera celle de la femme et l'option des parents entraînera celle de leurs enfants âgés de moins de 18 ans.

Toutes personnes ayant exercé le droit d'option ci-dessus prévu devront, dans les douze mois qui suivront, transporter leur domicile dans l'État en faveur duquel elles auront opté.

Elles seront libres de conserver les biens immobiliers qu'elles possèdent sur le territoire de l'autre État où elles auraient eu leur domicile antérieurement à leur option.

Elles pourront emporter leurs biens meubles de toute nature. Il ne leur sera imposé de ce chef, aucuns droits ou taxes, soit de sortie, soit d'entrée.

Dans le même délai, les Tchéco-slovaques ressortissants hongrois se trouvant en pays étranger auront, à moins de dispositions contraires de la loi étrangère et s'ils n'ont pas acquis la nationalité étrangère, le droit d'acquérir la nationalité tchéco-slovaque, à l'exclusion de la nationalité hongroise, en se conformant aux prescriptions qui seront édictées par l'État tchéco-slovaque.

## ART. 7.

Le Traité de Paix déterminera la proportion et la nature des charges financières qui devront être assumées par l'État tchéco-slovaque et toutes autres questions pouvant résulter de transfert de territoires qui fait l'objet des présents stipulations.

## ART. 8.

La Hongrie s'engage à donner son adhésion aux mesures, temporaires ou définitives, qui concernent les voies de communications et qui seront déterminées par les cinq Puissances alliées et associées en vue de faciliter les relations économiques des pays limitrophes de la Hongrie et de l'État tchéco-slovaque.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
 À M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE

T. N° 6. *Paris (la date: illisible)*<sup>1</sup>

Dans un radiogramme daté du 31 mars<sup>2</sup> que le Général de Lobit a reçu le 1 avril Bela Kuhn reconnaît son erreur dans l'appréciation de la note du colonel Vix du 19 mars<sup>3</sup>. Il se déclare prêt à entrer en négociations sur n'importe quelle base que les alliés proposeront, il accepterait comme bases les conditions de la note du 19 mars.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, f. 23.

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 162. Très urgent. *Belgrade, 1 avril 1919.*

Le général de Lobit reçoit de (Buda-Pesth) un radiogramme daté du 31.

Bela-Kuhn [Kun] se dit informé de la conversation du général avec le Préfet de Temesvar (mon télégramme N° 141<sup>4</sup>). Il reconnaît erreur dans appréciation de la note du 19 Mars<sup>5</sup> et se réfère à sa lettre au Colonel Vix. Bela Kuhn se déclare prêt à entrer en négociations, à accepter comme bases les conditions de la note du 19 Mars, refusées par le Comte Karolyi, à négocier sur n'importe quelle base que les Alliés proposeront.

En ce qui concerne le Banat, le nouveau Gouvernement rompant avec la politique de l'ancien Gouvernement ne revendique pas intégrité territoriale; il considère la question comme affaire interne du Banat.

Le général de Lobit accuse simplement réception et attend instructions.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, f. 2.

<sup>1</sup> Le télégramme a vraisemblablement pour date le début d'avril 1919.

<sup>2</sup> Sur ce sujet voir le document reproduit ci-dessus N° 298.

<sup>3</sup> Sur ce sujet voir le document reproduit ci-dessus N° 249.

<sup>4</sup> Document non reproduit. Sur ce sujet voir document reproduit ci-dessus N° 286.

<sup>5</sup> Sur ce sujet voir le document reproduit ci-dessus N° 249.

M. CLÉMENT-SIMON, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 156.

Prague, 1 avril 1919.

Un informateur tchèque arrivant de Presbourg me dit que les Hongrois sont massés de l'autre côté (du) Danube avec des canons braqués sur la rive slovaque. On ne croit pas d'ailleurs qu'ils se préparent à attaquer. Ils ont arboré un immense drapeau hongrois au dessus duquel se voit un petit drapeau rouge. (On) les entend sans cesse jouer l'hymne national hongrois et même, dit-on, la „Wacht am Rhein”. Il semble que la Hongrie passe par une crise de nationalisme plutôt que de bolchevisme.

À Prague, on voit (dans les) affaires de Hongrie la main de l'Allemagne et un effet de l'impérialisme allemand caché sous le masque révolutionnaire. On va plus loin, et on prétend discerner des indices d'après lesquels (des) bolcheviks inspirés par les Allemands intrigueraient avec l'Italie et la Pologne contre l'État tchéco-slovaque.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, f. 3.

EXTRAITS DU RAPPORT DU CAPITAINE RUPIED<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 1 avril 1919.

...<sup>2</sup>

Conclusions.

1° — *Le Bolchévisme constitue un danger menaçant pour toute l'Europe. C'est un produit de la faim, de la misère et de la désorganisation.*

On connaît la situation d'Odessa, de la Hongrie. J'ai causé à Vienne et à Linz avec des employés et des Ingénieurs des Chemins de fer. Ils se plaignent de la vie chère, du manque de vivres, montrent un grand découragement et concluent à l'arrivée prochaine de la Révolution, avec l'espoir qu'elle donnera, tout au moins immédiatement, plus de facilités de vie.

À Buchs, un Officier Suisse me disait, le 27 Mars, que le Gouvernement craignait des troubles importants, qu'il avait d'ores et déjà pris des mesures militaires, et qu'il était actuellement submergé d'agitateurs révolutionnaires, porteurs de faux passeports.

<sup>1</sup> Le rapport a été envoyé au Maréchal Foch, aux 3<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> Bureau de l'Armée et au Ministère des Affaires Étrangères.

Le rapport a été rédigé par le Capitaine Rupied, après son voyage en Roumanie et en Hongrie du 18 au 28 mars 1919. Le rapport est originellement daté du 31 mars.

<sup>2</sup> Le devant du document ne figure pas.

2° — *Ses arguments sont:*

- a) Les récents succès militaires de Russie Méridionale, exploités à fond;
- b) L'incapacité de la Conférence à faire respecter ses décisions et même prendre des décisions; sa lenteur qui a prolongé la misère des pays vaincus et en fait un excellent terrain d'action pour les agitateurs.
- c) La prétendue faiblesse des Alliés, qui ne sont nulle part en force en face des Rouges, et reculent partout.
- d) Les progrès de la Révolution qui a conquis l'Ukraine est entrée en Hongrie, menace l'Autriche, entoure la Roumanie.

*Ses moyens sont:*

- a) Des armées organisées, disciplinées et extrêmement [sic — probablement: extrêmement] bien payées.
- b) Une propagande forcenée par émissaires, journaux, brochures, précédant les Armées et inondant tous les pays.
- c) Une corruption par l'argent (le rouble ayant quelque valeur quoi qu'on en dise).
- d) Un système très strictement établi, qui consiste à réquisitionner tous les vivres et tout l'argent pour les Armées Rouges et les partisans du régime des Soviets, les autres étant engagés à mourir de faim.

Les moyens de lutte contre un pareil système ne semblent pas uniquement militaires, car la révolution gagnera derrière les troupes qui formeront un barrage, si l'on ne se préoccupe pas d'organiser le pays derrière les militaires, de lui assurer une existence possible et de créer ainsi une mentalité hostile à la Révolution.

Actuellement la venue du Bolchévisme est regardée comme un bien dans les pays misérables qui ont beaucoup souffert, et où les envoyés de Russie répandent l'argent à foison et définissent leur système comme le Paradis [sic — peut-être Paradis?] des Peuples.

Il semble que nous puissions employer pour leur résister les moyens même qu'ils mettent en oeuvre:

- 1° Des troupes bien payées et équipées, formant barrage de police;
- 2° Des agents anti-bolchéviques ayant de l'argent et luttant contre les agents adverses.
- 3° Des missions de ravitaillement et d'organisation qui remettent en état les pays dévastés et y facilitent la vie en les ravitaillant par un commerce d'ailleurs très rémunérateur.
- 4° Une propagande intense par brochures et journaux, dont un embryon seulement commence à apparaître, et que les Gouvernements de l'Entente devraient s'efforcer de décupler

Il semble qu'il faille non seulement soutenir les Nations qui sont nos avant-gardes de protection contre la Révolution (Pologne et Roumanie) mais chercher à aller chez les Bolchéviques dans les pays qu'ils ont dévastés, pour y prêcher notre doctrine.

Faute d'une organisation d'ensemble, d'une action énergique et entreprise sur l'heure, il est à craindre que nous soyons débordés.

C'est le sentiment général que j'ai rencontré chez nos officiers et nos agents en Roumanie, en Hongrie, en Autriche et en Suisse.

### 3° *Les lenteurs de la Conférence et la faiblesse de ses moyens.* —

Partout, aussi bien dans les milieux de l'armée de Hongrie que dans ceux de l'armée du Danube, on est d'accord pour déclarer que la délimitation [sic — probablement: délimitation] première et provisoire de la frontière roumano-hongroise en Transylvanie a été une faute.

Au lendemain de l'Armistice ou dans le mois suivant, la Hongrie aurait admis et exécuté sans discussion tous les ordres de la Conférence. Mais peu à peu, et devant la durée des mesures provisoires, le peuple hongrois poussé en cela par son gouvernement, s'est habitué à considérer l'état de choses comme définitif. — Quand l'ordre est venu de passer à l'exécution, un mécontentement très vif est né, savamment entretenu par des révolutionnaires, qui attendaient le moment d'agir. On s'était habitué à ridiculiser la Conférence, à faire ressortir le peu de moyens dont elle disposait; on notait la faiblesse apportée par la démobilisation dans les effectifs; on appuyait sur les divergeances [sic] de vue qui se manifestaient entre les Alliés. J'ai signalé dans mon dernier rapport que notre Mission à Budapesth n'avait que des moyens restreints à sa disposition, et qu'il lui était difficile de parler en maître. Déjà au mois de Janvier, le Ministre de la Guerre de Hongrie avait dit: „Il nous faudra choisir entre Paris ou Moscou.” L'éclosion de ce mouvement est donc le fruit d'un long travail bolchéviste en Hongrie qui, d'après le S.R., a été signalé à la France, et contre lequel, toujours d'après le même service, on ne semble pas avoir pris de mesures sérieuses.

### 4° — *Succès des bolchéviki [sic] et état d'esprit des troupes françaises En Russie Méridionale.* —

Si les révolutionnaires ont jugé la situation favorable à l'éclosion d'un mouvement, ce n'est pas seulement pour les raisons indiquées plus haut, mais parce qu'ils estimaient l'occasion magnifique, étant donnés les derniers succès des armées rouges en Russie Méridionale. Ces derniers ont été exploités à fond par le Gouvernement des Soviets qui annonce dans ses journaux que d'immenses armées françaises ont été battues en Russie Méridionale, perdant un matériel énorme, que des soldats français, refusant de se battre, ont nommé des soviets et pris le pouvoir militaire. Toutes ces allégations sont reproduites en gros caractères dans les journaux hongrois, tandis que tous les Clubs représentent la puissance de Moscou comme grandissante et invincible, et que celle de Paris, dépassée par la Situation, est incapable de résistance.

### *Le processus de la Révolution Hongroise.*

J'ai vu le Lundi 24 à 14 heures le Colonel Bietrix [Betrix] de l'Infanterie Coloniale, envoyé à Czegedin [Szeged] par le Général Pruneau, dès les premiers jours de l'insurrection. Il avait à sa disposition immédiate des éléments du 35° Colonial. Dans la nuit, des bandes parcourant la ville ont désarmé les militaires français rencontrés dans les rues, en les menaçant de leurs revolvers [sic], puis la troupe française a été attaqués dans la soirée du Samedi; nous avons eu 4 blessés, environ 40 révolutionnaires ont été mis hors de combat et 50 prisonniers.

<sup>1</sup> Le devant de ce paragraphe ne figure pas dans le document.

Puis, le Colonel Bietrix est entré en relations avec le pouvoir civil nouveau, représenté par 3 communistes, un peu embarrassés de la situation. Les prisonniers ont été rendus sous promesses d'attitude calme, et les hommes armés réduits à 1300. Le Colonel me disait qu'il était Lundi 24 à peu près maître de la situation, et qu'il le serait certainement le Mardi 25 avec les troupes envoyées de Baia [Baja] (1 régiment de la 16° D.I. avec de l'artillerie) troupes que j'ai vu dans les trains de Transports et qui ont un *moral parfait*.

Le Colonel estime donc, que d'ici quelques jours, le calme règnera complètement dans la zone d'occupation française. Il m'a signalé d'ailleurs que la sympathie des classes intellectuelles et même des Officiers Hongrois de cette partie du pays allait aux Français (et non pas aux Serbes ni aux révolutionnaires). „Le peuple, m'a-t-il dit en terminant, «est bon enfant», et une occupation française un peu sérieuse avec des mesures de rigueur contre les révolutionnaires remettraient bien vite les choses d'aplomb”.

Dans ce mouvement-ci, il semble donc que nous puissions intervenir si nous en avons les moyens — avec chances de succès. Il semble que nous puissions le faire sans combats, mais avec un appareil militaire qui donne du poids à nos paroles. Si nous attendons, sans prendre des mesures enregiques [sic — probablement: énergiques], et que nous laissons les bolchéviki russes envahir la Hongrie, non seulement nous ne pourrons plus grand chose, mais nous ne pouvons dire ou ce mouvement s'arrêtera. Telle est, du moins, l'opinion de tous les Officiers et agents français avec lesquels j'ai causé en Roumanie et en Hongrie.

Or, Lenine faisait annoncer le 26, dans tous les journaux hongrois que 30.000 bolchéviki étaient d'ores et déjà en marche sur Budapest.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 4-9.

### 306

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2.527/2 B.

*Belgrade, 1 avril 1919.*

Vous adresse ci-après radio reçu ce jour de Budapest.

„À M. le Général de Lobit Commandant l'Armée de Hongrie Belgrade «392».

L'ancien commissaire du Gouvernement du Banat M. Otto Roth a porté à la connaissance du Commissaire des Affaires Étrangères ce qui suit -Stop- Le Général de Lobit vient de me donner dans son logement à Belgrade le 27 courant A V K M en présence de M.M. de Fontenay Ministre résident, Général Farret, Colonel Chef de l'État-Major Dossé, Dr. Jacobs et Kovach Brun interprète expressement [sic] mais sans avoir un caractère officiel les déclarations suivantes -stop- La lettre remise au comte Károlyi le 19 Mars 1919<sup>1</sup> ne portait point le caractère d'un ultimatum et il apprenait avec le plus grand

<sup>1</sup> Sur ce sujet voir le document reproduit ci-dessus N° 249.

étonnement que l'on considérait cette lettre comme décision définitive ayant des intentions politiques -stop- Le Commandement Suprême de Belgrade ne pouvait point avoir des desseins pareils, et la conception de la lettre sus mentionnée ne peut s'expliquer que par la suite d'un malentendu assez fâcheux -stop- Cette lettre poursuivait d'autant moins des buts définitifs qu'elle ne pouvait aucunement servir de bases de négociations sans oublier qu'une proposition pareille n'est jusqu'à présent parvenue au Général de Lobit -stop- De Lobit déclarait de même d'être toujours disposé de dissiper le malentendu en question, pas officiellement d'ailleurs vu qu'il n'est pas encore suffisamment informé de la situation politique en Hongrie -stop- Au moment de ces déclarations, le Lt. Colonel Vix n'était pas encore arrivé à Belgrade on le croyait à Szeged -stop- L'incident Vix produisit une impression fâcheuse au Commandement parce que les Français jugeaient de n'avoir point mérité un traitement pareil particulièrement de la part des Hongrois qu'ils ne connaissent que par des rapports de l'Armée d'occupation mais envers lesquels ils se démontrèrent toujours bienveillants -stop- Même actuellement ils n'ont aucunement l'intention d'écarter les conditions de l'armistice et reprendre les hostilités -stop- Précisément par cette raison le Commandement Français attend que le Gouvernement Hongrois lui offre une complète satisfaction et qu'il prenne les mesures nécessaires pour empêcher par la suite des malentendus analogues. -stop- Le Commandement regretterait de devoir assumer la responsabilité et les conséquences de tels procédés. -stop- L'idée d'établir le Banat comme république indépendante sous la protection française sera prise en considération et les propositions y relatives seront communiquées par fil au Général Franchet d'Esperey -stop- À ce sujet j'ai l'honneur de répondre comme suit -stop- Dans la note remise au Lt. Colonel Vix, j'ai déjà déclaré d'être prêt d'entrer en négociations -stop- Pour accentuer encore cette décision du Gouvernement je déclare d'accepter comme base des négociations les conditions dans la note en date 9 Mars 1919 signée par M. le Général de Lobit refusée par M. Michel Karolyi en plus nous sommes tout disposés à négocier sur n'importe quelle base que les alliés nous proposeront. C'est avec plaisir que nous apprenons que l'Armée de la République française à l'intention de s'abstenir de tout acte d'hostilité ce qui serait de même de la part de l'Armée Hongroise -stop- Avant encore que M. Roth fut arrivé à Budapest nous avons donné l'ordre qu'on laisse sans entraves libre passage à l'échelon qui a la suite d'un malentendu a été empêché de continuer son voyage à [A]rad. -stop- Ce qui concerne le Banat nous avons radicalement rompu avec la politique de l'ancien Gouvernement, notre politique n'étant point basée sur le principe de l'intégrité territoriale et nous envisagerons cette question comme une affaire interne de Banat même -stop- Kun. "

Ai accusé réception de ce télégramme sans commentaire. En somme la situation est la présente: Le Gouvernement Hongrois déclare accepter comme base de négociation les conditions exposées dans la note du 19 Mars et se dit disposé à négocier sur n'importe quelle base que les alliés lui présenteront. Il convient seulement de remarquer que ces déclarations sont faites par un Gouvernement autre que celui auquel la note du 19 Mars fut présentée.

Ce Gouvernement est peut-être a tendances bolchevistes mais néanmoins ne l'a jamais proclamé et s'intitule socialiste Hongrois. Si vous estimez que l'application de ma note du 19 Mars puisse suivre son cours malgré la présence de ce Gouvernement je tiens prêt à

partir pour Budapest mon Chef d'État-Major et 3 officiers qui iront s'assurer de la réalité des termes du radio et de la mesure dans laquelle le Gouvernement est susceptible de se conformer effectivement aux décisions du Congrès de la Paix.

Dès que mon Chef d'État-Major se serait assuré de ce qui précède, je vous rendrais compte et vous demanderais de me fixer la mesure dans laquelle doit être exigée la réalisation des dispositions énumérées dans ma note du 19 Mars. Après avoir reçu vos instructions, j'envverrais à Budapest une mission Commandée par le Général de Fournade, ou par le Général de Gondrecourt si le Général de Fournade n'était pas arrivé. Cette Mission aurait pour but de négocier sur les bases que vous m'auriez fixées et de régler les conditions d'exécution.

J'estime préférable de ne pas renvoyer le Lt. Colonel Vix à Budapest en raison des incidents qui se sont produits avant son départ.

AG.20N527 c/105. d/1.

### 307

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N<sup>os</sup> 915-916. Secret.

*Constantinople, 1 avril 1919.*

Comme suite à 7300/3 du 30 mars<sup>1</sup> N<sup>o</sup> 7313/3<sup>2</sup> D'après déclarations plus complètes reçues du Colonel Vix:

1<sup>o</sup> Gouvernement Hongrois a envisagé intérieurement des missions alliées Budapest et ne les a relâchées que par suite attitude énergique des Officiers alliés en particulier Lieutenant Colonel Anglais Baker ayant vigoureusement soutent [sic] Colonel Vix et surtout sommation du Commandement français le 24 mars.

2<sup>o</sup> Communistes se rapprochant des socialistes ont exploité mouvement national hongrois provoqué par l'annonce que congrès de la paix donnait aux Roumains de façon définitive territoires que Hongrois devaient évacuer pour créer zone neutre.

Responsabilité de cette manoeuvre paraît incomber à comte Karoly [Károlyi].

3<sup>o</sup> Il paraît inopportun entrer en relations avec parti communiste mais il semble utile favoriser le parti de l'ordre plus intransigeant au point de vue intégrité de la Hongrie, mais qui s'opposera à envahissement bolchevik et acceptera sacrifices dans ce but. Ce parti demande qu'on ait recours dans la plus large mesure possible au plébiscite et que les Hongrois soient admis à défendre leurs intérêts devant Conférence de la Paix. Fin

AG.7N1357 d/1.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N<sup>o</sup> 297.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 154. Très urgent.

*Salonique, 1 avril 1919.*

Suite à mon tél. N° 152<sup>1</sup>.

Les déclarations faites par le chef du gouvernement Hongrois au Colonel Vix paraîtront sans doute assez importantes à V. Exc. pour retenir son attention. Pour ma part j'y vois le moyen qui nous permettra de ...<sup>2</sup> tourner la difficulté autrement que par la force si nous ne disposons pas de celle-ci. En effet, pour agir militairement il faut le concours de toute l'armée Serbe, or, d'après certains indices, je prévois que le gouvernement de Belgrade (va) répondre au général Franchet d'Esperey qu'il n'est pas en mesure de se mêler des affaires de Hongrie. Dans ce cas, la lettre en question de Bela-Kun permettrait de reprendre la conversation.

Celle-ci en fait n'a pas été rompue grâce à l'entrevue avec M. Roth, préfet de Temesvar; c'est d'ailleurs l'avantage que j'ai vu des le début dans le voyage de ce (fonctionnaire) Hongrois à Belgrade. M. Roth doit être actuellement à Budapest où Bela-Kun l'attendait; nous allons sans doute avoir une réponse. D'ici là la Conférence aura pu envoyer de son côté des instructions.

AG.7N1357

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 6.

*Vienne, 2 avril 1919, 11h. 20.*

*(Reçu: 2 avril, 16h.15.)*

Le correspondant du Temps a Pesth, M. Laval qui habite la Hongrie depuis 23 ans, vient d'arriver à Vienne avec un sauf-conduit de Bela-Kun. Il se montre très vivement préoccupé de la situation et ne dissimule pas les craintes que lui inspire le sort de la colonie française en Hongrie. Il représente Bela-Kun comme un jeune homme ambitieux et sans expérience dont d'inspirateur et le conseiller n'est autre que M. Diner Denes, correspondant de l'Arbeiter Zeitung de Vienne.

Le Colonel Allemand a Pesth a pris des dispositions pour le départ de la colonie allemande qui aura lieu le 3 de ce mois. M. Laval estime que nous ne devrions pas perdre un instant pour mettre en sécurité nos compatriotes ainsi que les 400 prisonniers de guerre

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 293.

<sup>2</sup> Mot illisible.

français. Il appréhende que la surenchère faite (par) Samuëli avec la complicité des russes ne crée un état de choses désespéré. Ce dernier a promis en effet un pillage de trois jours dès son arrivée au pouvoir.

Le correspondant du Temps est extrêmement catégorique sur la nécessité et l'urgence d'une intervention militaire et d'une occupation du pays. Il estime que les Maggiars [sic] ne se soumettront qu'à la force et que c'est aux grandes puissances d'accord avec les États voisins de la Hongrie qu'il appartient (de) réaliser ce programme d'intervention armée qui exigerait en tout 80(000) hommes.

M. Laval est aussi très catégorique sur la contagion bolchevique en Autriche. Il affirme que la propagande bolchevique en ce pays est très active et il croit à la possibilité pour la Hongrie de ravitailler pendant quelques semaines l'Autriche car il y aurait à Pesth d'importants approvisionnements clandestins de farine en outre les soviets hongrois ne manquent pas de ressources. Ils ont saisi à la Banque 60 millions d'or et un milliard 800 millions en billets de banque. De plus ils ont par un coup de force procédé à l'impression de billets de banque hongrois à l'imprimerie d'État de Vienne avec la connivence des ouvriers. Telle est la faiblesse du Gvt. autrichien qu'il n'a pas osé s'opposer à cette (fabrication) d'assignats.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 16-17.

## 310

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>1</sup>

T. N° 3.333 BS/3. Secret.

Paris, 2 avril 1919.

Le Général anglais Smuts se rend en mission spéciale en Hongrie pour le compte des Puissances Alliées et Associées avec les instructions qui sont données ci-dessous.

Vous êtes invité à vous conformer à toutes les instructions que le Général Smuts pourra donner pour les arrangements à prendre à l'intérieur de la zone neutre instituée entre les troupes hongroises et Roumaines, ou en ce qui concerne la méthode d'occupation du pays par les troupes alliées.

Vous êtes également invité à donner au Général Smuts toute facilité pour mener à bien sa mission.

Les instructions données au Général Smuts sont les suivantes:

*Guillemets.* — Se rendre en Hongrie pour examiner l'exécution générale de l'armistice conclu à Villa Giusti le 3 Novembre 1918<sup>2</sup>, et de la Convention Militaire du 13 Novembre

<sup>1</sup> La copie a été envoyée au Secrétaire Militaire du Ministre de la Guerre, à S. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères, au Maréchal Foch, Commandant en Chef des Armées Alliées, au Conseil Supérieur de Guerre à Versailles, au Général Alby, Chef d'État-Major Général de l'Armée, au 2<sup>e</sup> Bureau de l'E.M.A.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'armistice signé avec Hongrie.

1918<sup>1</sup>, et, en particulier, l'exécution de l'arrangement pris par le Conseil Supérieur pour la constitution d'une zone neutre entre les troupes roumaines et hongroises en Transylvanie. À ce sujet, le devoir du Général Smuts sera d'expliquer au Gouvernement Hongrois les raisons pour lesquelles on a institué cette zone, et de démontrer clairement que cette mesure a été adoptée uniquement pour éviter l'effusion de sang et sans aucune intention d'anticiper sur le règlement éventuel des frontières entre la Hongrie et la Roumanie. Ce sujet n'a pas été suffisamment approfondi et ne sera pas réglé définitivement avant la signature du Traité de Paix.

Le Général Smuts pourra prendre toutes les mesures qu'il jugera favorables aux intérêts des Gouvernements Alliés et Associés, à l'intérieur de la zone neutre et en ce qui concerne le mode d'occupation de cette zone par les troupes alliées.

Ensuite, le Général Smuts aura à faire une enquête au sujet de la manière dont ont été traitées les missions alliées à Buda-Pest depuis le récent changement de Gouvernement.

Le Général Smuts a tous pouvoirs pour se rendre en quelque lieu que ce soit en Hongrie ou ailleurs, et pour prendre toutes mesures qui lui permettront d'exécuter ces instructions ou toutes autres s'y rattachant étroitement.

Il fera un rapport circonstancié au Conseil Supérieur.- *Guillemets.*

Généraux Berthelot et de Lobit reçoivent directement texte du présent télégramme.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 18-19.

### 311

#### LE CHEF D'ESCADRONS DE MALEISSYE-MELUN

à M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE<sup>2</sup>

D. N° 4/3.

Vienne, 2 avril 1919.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la situation, telle qu'elle ressort des renseignements que j'ai recueillis depuis le 30 Mars, date de mon arrivée à Vienne avec Monsieur Allizé. J'envisagerai d'abord Vienne et l'Autriche, ensuite la Hongrie sur laquelle nous avons pu être assez abondamment documentés en raison de l'exode qui s'est produit à Budapest, et aussi des rapports étroits qui n'ont cessé d'exister entre les deux capitales.

*I. Autriche.*— Nous avons été accueillis à Vienne avec un sentiment général de soulagement et d'espérance qui montre la confiance que l'on a encore ici dans la force de la France. De toutes les classes de la société sont venues des personnes pour fournir des renseignements sur la situation. Elles n'ont fait d'ailleurs que confirmer ce dont on peut se rendre compte sur place et on voyant la population. Celle-ci est affamée, sauf les gens

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>2</sup> La copie a été envoyée au Ministère des Affaires Étrangères.

riches ou aisés qui peuvent consacrer plus de 100 couronnes par jour à leur subsistance; le chômage [sic] est général et absolu faute de charbon et de matières premières; et c'est dans ce milieu ainsi préparé que s'exerce une propagande chaque jour plus active des meneurs communistes de Vienne et de Budapest. Dans la „Volkswehr” ceux-ci ont des agents d'exécution tout prêts à exécuter la révolution et auxquels il n'y a personne à opposer.

La situation est donc d'une extrême gravité; il importe pour les Alliés et pour la cause générale de l'ordre et de la civilisation d'agir immédiatement, et de fournir au gouvernement existant la force qui lui manque.

À l'heure actuelle, Vienne est le noeud des communications de l'Europe Centrale: entre les Yougo-Slaves et les Tchéco-Slovaques d'une part, entre l'Europe Orientale (Roumanie, Serbie, Pologne) et l'Entente d'autre part. De même qu'en 1683 quand les Turcs assiégeaient Vienne, l'Occident courait un péril extrême dont la délivra la victoire de Sobieski, de même en 1919 Vienne est la dernière porte qu'il reste à ouvrir par les Bolchevistes ou leurs adpetes [sic — vraisemblablement: adeptes] pour se répandre dans les pays de l'Entente. Le terrain est préparé en Yougo-Slavie et en Tchéco-Slovaquie: si l'incendie éclate à Vienne, il se répandra au Sud et au Nord, puis à l'Ouest comme le feu dans les prairies du Far-West.

L'importance stratégique et historique de Vienne n'a pas changé.

Quelles sont les forces bolchevistes dans cette ville:

D'abord des chefs convaincus, Tomann et le ménage Friedlaender, qui sont en rapports étroits, presque quotidiens, avec Budapest, et de là avec Moscou, sont largement pourvus d'argent et font une propagande acharnée.

Ensuite, la „Garde Rouge” — environ 10.000 h. moitié de l'effectif de la Volkswehr —, composée principalement de marins débandés, bien armés (mais sans artillerie, semble-t-il) et obéissant aux ordres d'un soi-disant lieutenant Kisch et surtout d'un certain Rotnagel, bandit énergique, et à l'influence d'un caporal Holler, agent pangermaniste actif durant toute la guerre. Cette garde rouge occupe la Rossau-Kaserne — au Schottenring, et la Stifts Kaserne à Mariahilf.

Le Ministre de la guerre, Deutsch, est de tendances bolchevistes.

L'autre partie de la Volkswehr, qui porte la cocarde rouge et blanche aux couleurs de l'Autriche, n'est pas communiste.

Un danger sérieux réside dans l'influence croissante des Bolchevistes à Wiener-Neustadt, à 49 Kms. de Vienne, et près de la frontière hongroise. De ce centre ouvrier de 40.000 habitants, affamés, le feu gagnerait instantanément Vienne.

Tous les jours d'ailleurs il y a une cinquantaine d'ouvriers à franchir la Litha [Leitha] pour aller s'enrôler dans armée rouge attirés par les hautes payes et la certitude de manger.

La population de la capitale et des campagnes dans son ensemble est anti-bolchevique, mais il n'y a rien ni personne d'organisé.

Il y aurait dans les nombreux officiers et sous-officiers licenciés et mourant de faim des ressources importantes de personnel pour lutter, mais il faudrait les enrôler, les payer et les nourrir.

De divers côtés des suggestions m'ont été faites: les officiers préféreraient être simples soldats à être garçons de café ou à mendier. Les banquiers viennois ne demandent qu'à fournir des fonds pour lutter contre le bolchevisme. Les deux premières conditions seraient assurées.

Un seul général jouit d'une certaine popularité; c'est le vieux général Von Auffenberg, bien qu'il n'ait pas de valeur personnelle; mais il a eu quelques succès sur les Russes. Conrad von Hoetzendorf est haï.

Quoiqu'il en soit, il importe d'agir à Vienne et sans délai, c'est le cri général. La première chose serait d'y envoyer des troupes qui tiendraient les gares et empêcheraient l'exportation d'armes qui a lieu vers la Hongrie.

## II. Hongrie.—

La révolution du 22 Mars a consisté à subsistuer [sic — vraisemblablement: substituer] dans le gouvernement existant les communistes aux bourgeois et au Comte Karolyi qui avaient eu confiance dans la France pour empêcher le démembrement de la Hongrie. Cet espoir déçu, la colère de voir qu'on jugeait la Hongrie sans l'entendre, qu'on la dépêçait [sic] pour en livrer les morceaux et en particulier Presbourg aux nationalités sujettes, l'absence de forces pour assurer l'exécution du jugement ont contraint Karolyi à s'en aller. Le parti solcial démocrate [sic] c'est donc uni aux communistes pour devenir le parti socialiste.

Ce n'est pas encore le bolchevisme russe, mais pourra le devenir si l'Entente ne fait rien. Il n'est pas question de partager des terres, mais on procède à une „étatisation” sous la forme de coopératives paysannes.

Le cerveau de ce gouvernement est monsieur Kunfi, qui faisait déjà partie du gouvernement Karolyi, et est commissaire du peuple à l'instruction publique, homme intelligent, instruit, ayant une culture générale sérieuse, très épris de philanthropie [sic], l'homme d'action est Bela Kun, commissaire aux Affaires Étrangères. Por, commissaire à la propagande, est actif, et vient constamment à Vienne (il y a passé la journée du 30 Mars); le commissaire à la Guerre est Paganyi [Pogány], un ancien sergent-major énergique et qu'on dit intelligent.

Les nombreux prisonniers russes restés en Hongrie sont encadrés pour former le noyau de l'armée rouge. En outre les soldats hongrois forment des unités séparées, les usines de munitions de Budapest sont contraintes de travailler à force. Il vient d'être acheté à Vienne, par les soins du Ministre de Hongrie Polgar [Bolgár], un important matériel et des armes, en particulier 250.000 fusils Mannlicher.

Le recrutement de l'armée rouge hongroise s'opère librement à Vienne. D'ailleurs pour des hommes qui n'ont presque pas mangé, pendant les deux dernières années de guerre, et ne mangent plus depuis Novembre, la tentation est grande de toucher 480 couronnes par mois, : 1.500 par an comme indemnité de logement, 300 de gratification au bout des premiers six mois de bons services, qui sont la paie de l'armée rouge.

En somme, vis à vis de ce gouvernement on peut envisager 3 solutions:

1° — le combattre;

2° — causer avec lui;

3° — l'ignorer et laisser la Hongrie „cuire dans son jus”.

Cette dernière présente les plus grands dangers car on ne peut „ignorer” un peuple de quelque 10 millions d'âmes qui ira s'armant et s'organisant, et qui occupe une position centrale de laquelle il pourra faire rayonner sa dangereuse propagande et dans des pays déjà préparés à la recevoir.

Si la première solution est adoptée, tout le monde est d'accord à Vienne et en Hongrie sur le fait qu'il ne faut à aucun prix charger des opérations nos „petits Alliés”, Roumains,

Yougo-Slaves, Tchéco-Slovaques. Leur entrée en action provoquerait un sursaut de toutes les classes de la nation hongroise; tous les officiers de l'armée active se rallieraient au gouvernement du 22 Mars. La Hongrie tout entière lutterait avec le courage du désespoir.

On en veut aux Français d'avoir abandonné le peuple hongrois, dans les classes inférieures et moyennes duquel nous étions populaires.

Ce sont les Américains et les Britanniques dont l'intervention serait le moins ressentie, et provoquerait la moindre réaction.

D'après les renseignements recueillis, si l'on agissait tout de suite, l'occupation de Budapest pourrait se faire sans grande difficulté et suffirait peut-être.

Mais en Hongrie comme à Vienne, la chose importante est d'agir et d'agir vite. L'inaction serait une faute irréparable qui amènerait [sic] un désastre.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 39, ff. 111-115.

### 312

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

D. N° 2.

*Vienne, 2 avril 1919.*

Danger d'une révolution communiste à Vienne. Mesure à adopter.

J'ai cru devoir vous faire part dès mon arrivée, par un télégramme du 30 mars N° 2<sup>2</sup>, des inquiétudes que manifestaient diverses personnalités qui m'ont rendu visite à l'hôtel Bristol au sujet d'une contagion des idées bolchevistes et de l'extension, de l'autre côté de la Leitha, du fléau qui désole en ce moment la Hongrie. Depuis lors, je vous ai transmis les appréciations de personnes qualifiées qui m'ont toutes entretenues de leurs préoccupations et qui se sont exprimées dans le même sens.

Je me rends compte que ce qui contribue à développer cet état d'esprit, qui est voisin de l'état de panique dans les milieux de la haute bourgeoisie c'est l'arrivée à Vienne d'un grand nombre de familles de la haute Société Magyare qui ont pris la fuite devant l'incendie. Ces familles qui n'ont eu que le temps de monter dans le train ou de passer la frontière en automobile, sont encore sous le coup de là soudaineté de cette catastrophe. Le Comte Szechenyi, fils de l'ancien ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, qui a lui-même représenté la monarchie dualiste à Copenhague, pendant la guerre, me disait: „Avant hier, j'avais 400.000 francs de rente et deux châteaux; aujourd'hui je n'ai plus rien." Le même cri de détresse est jeté par la Comtesse Lonyai [Lónyay] qui m'a adressé l'appel, ci-annexé en copie, et qui a bien voulu venir à l'hôtel Bristol pour me renouveler le récit des scènes dont elle a été témoin.

<sup>1</sup> La copie a été envoyée aux Ministères de la Marine et de la Guerre, à Londres et à Rome.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

On pourra disserter plus tard sur les causes de la révolution communiste hongroise et rechercher, par quelle suite d'évènements, le prolétariat hongrois qui avait, il y a 2 mois, organisé la grève générale pour manifester son aversion contre le Bolchevisme, s'est rallié à ce nouveau dogme. Quelles que soient les causes qui ont déclenché [sic] cette catastrophe, c'est bien le communisme qui est installé à Pesth. Bela-Kun affecte des airs de modération, mais il est en rapports étroits avec Moscou; il se porte garant de la sécurité des étrangers mais il procède à la réquisition et à la confiscation des biens des particuliers.

Il y a donc là un nouveau centre de contagion qui, s'il passe la Leitha, menacera directement l'Europe occidentale. C'est sous les murs de Vienne que vint expirer le flot de l'invasion Turque. Cette capitale qui est une des forteresses du monde occidental sera-t-elle appelée à jouer encore le même rôle historique?

Il importe de se rendre compte que le premier effort de communisme hongrois est de faire des prosélytes. Aux côtés de Bela-Kun, qui n'est qu'un jeune ambitieux, désireux de jouer un rôle et de Poganyi [Pogány], ancien Sergent-Major de l'armée qui a pris le portefeuille de la guerre, se trouve un Ministre de la Propagande, M. Por, dont le premier soin a été de partir pour Vienne avec un certain nombre de délégués communistes. Les chefs Bolchewiks [sic] hongrois ne manquent pas de ressources. Ils possèdent, d'après tous les renseignements parvenus à Pesth, certains approvisionnements de farine, soit dans la capitale, soit dans la région de Szegedin; ils ont trouvé la planche aux assignats avec la connivence des ouvriers de l'Imprimerie d'Etat à Vienne. Ils ont à leur disposition le Bureau de correspondance hongrois pour atteindre les soldats et les travailleurs de divers pays, et ils s'adressent particulièrement aux soldats et aux travailleurs de France, en dénonçant la bourgeoisie française comme „la plus réactionnaire du monde.”

À Vienne, leur appel a aussitôt été entendu par les marins de l'ancienne flotte autrichienne qui sont livrés à l'oisiveté et à l'indigence. Dimanche dernier, un mouvement bolcheviste a été esquissé. La presse a reçu l'ordre de passer sous silence cette manifestation, qui a été sans portée, parce qu'elle n'a pas reçu l'approbation des officiers de l'armée autrichienne, lesquels, non moins misérables que les matelots, ne veulent cependant pas d'un recours à la violence.

Je vous ai annoncé hier, par le télégraphe, que le Conseil Central des ouvriers autrichiens exigeait la constitution à bref délai de Conseils d'ouvriers et de soldats.

Enfin, la situation économique crée un terrain singulièrement favorable au Bolchevisme moins encore par les privations et la misère auxquelles est condamnée la population ouvrière, que par l'altération des conditions normales d'existence, par suite de l'avitilissement des instruments d'échange et du désespoir qui gagne à la fois le prolétariat intellectuel et la classe moyenne en présence du commerce usuraire des vivres.

C'est cet ensemble de faits qui préoccupe les personnes qui, habitant Vienne depuis longtemps, sont en mesure de se faire une opinion raisonnée sur la situation sur l'imminence d'une tentative communiste en Autriche. Je vous ai, d'ailleurs, fait connaître par un télégramme, N° 2 du 31 mars<sup>1</sup>, la suggestion qu'avait reçue, dans le même ordre d'idées, l'un de mes interlocuteurs, de la part de l'un des représentants les plus autorisés du Gouvernement Autrichien lui-même.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

Si on met en balance d'une part, le danger que ferait courir à tout le monde Occidental l'installation de Soviétiques à Vienne et d'autre part, le peu d'importance de l'effort militaire à accomplir, puisque les troupes envoyées ici y viendraient sous couleur de surveiller le ravitaillement, et non pour occuper la ville, nous ne devons pas hésiter à prendre, d'accord avec nos alliés et de concert avec le Gouvernement Italien, en raison de la situation militaire spéciale dans laquelle se trouve l'Italie du fait de l'armistice, les mesures anodines dont le Général Segrée est allé recommander l'adoption au grand État Major Italien à Padoue.

AD.Europe 1918-1940. Autriche vol. 39, ff. 107-108.

### 313

#### LE GÉNÉRAL DE GONDRECOURT, COMMANDANT LA CAVALERIE DE L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL PRUNEAU, COMMANDANT LA 17<sup>e</sup> DIVISION INFANTRIE COLONIALE<sup>1</sup>

D. N<sup>o</sup> 4/2B.

Arad, 2 avril 1919.

#### I/ — Situation politique.

A/ — Depuis quelques jours, le bolchévisme Hongrois suit une évolution politique très marquée.

Au début, il y a ou superposition du concept bolchéviste et du concept national et patriotique.

Le Nationalisme était le but; le bolchévisme: le moyen.

Actuellement, il semble que les dirigeants s'orientent nettement vers le bolchévisme international qui aurait comme effet de procurer *immédiatement* à la Hongrie l'appui du bolchévisme Russe (secours militaire et financier) et éventuellement l'appui des minorités bolchévistes d'autres pays plus ou moins contaminés (secours politique).

Le bolchévisme deviendrait le but; le nationalisme, un moyen d'augmenter le nombre des adhérents.

Cette évolution a été nettement perçue par un certain nombre de Hongrois (Officiers—Soldats—Ouvriers) qui, ayant d'abord répondu à l'appel de Budapest croyant servir la cause nationale, quittent, maintenant désabusés, les rangs de l'Armée Rouge.

Il y aurait là, si toutefois nous en avons les moyens, possibilité d'utiliser ces éléments pour la formation de contingents de garde blanche représentant le parti de l'ordre.

B/ — À Arad même, le bruit court que l'avance Roumaine est sur le point de sa déclencher. L'émotion est assez grande — elle serait d'ailleurs calmée si le Commandement Français pouvait donner *l'assurance formelle* qu'en tout état de cause, les Roumains n'entreraient pas à Arad.

<sup>1</sup> Le compte-rendu a été transmis au Général de Lobitz, Commandant l'Armée de Hongrie.

Or, deux hypothèses sont à envisager:

- 1) les Roumains avancent jusqu'à la ligne de démarcation fixée par l'Entente et les troupes Hongroises se replient.

Dans ce cas, l'émotion de la ville se calmera lorsque l'on aura notion de l'arrêt de l'avance roumaine sur la ligne de démarcation fixée.

- 2) Les Roumains avancent et les troupes Hongroises s'y opposent par la force.

Dans ce cas, la progression roumaine sera facile et rapide dans la vallée du Maros, complètement évacuée par les Hongrois. Elle sera moins aisée et plus lente dans les Vallées:

du *Feher Koros [Fehér Körös]*

du *Sebes-Koros,*

de la *Zilah.*

et les Hongrois pensent que puisqu'en fait l'état de guerre existerait entre la Hongrie et la Roumanie et que par ailleurs nous sommes toujours les Alliés des Roumains, nous les autoriserions à entrer dans Arad pour s'élever ensuite dans la direction du Nord et faire tomber, en les débordant, les défenses des trois vallées précitées.

En résumé, il est essentiel de pouvoir donner à la ville d'Arad l'assurance qu'elle restera Hongroise.

### II/ — *Situation économique.*

Toujours le même caractère de gravité.

Le Maire de la ville a déclaré aujourd'hui qu'à partir du 4 Avril, le fourrage faisant totalement défaut, il allait être dans l'obligation de faire abattre tous les animaux de la ville.

### III/

- 1) Un aéroplane venant de Budapest a survolé la ville, lançant des sacs de courrier.

Plusieurs de ces sacs ont été saisis et sont actuellement à la censure Française.

- 2) Un comité bolchéviste est en voie de formation à Lippa. Cinq arrestations y ont été opérées le 1er avril. Les personnes arrêtées ont été incarcérées à Arad.

AG.20N514 c/92. d/2.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 7.341/3.

Constantinople, 3 avril 1919, 10h.

Reçu votre télégramme du 1<sup>o</sup> Avril<sup>1</sup> relatif a radio de Budapest.

I. — Décision du Congrès de la Paix ne saurait être discutée, la Hongrie n'a plus de Gouvernement reconnu par suite la nation Hongroise par l'intermédiaire de ses délégués du moment accepte ou n'accepte pas conditions imposées. Le seul moyen de prouver quelle accepte à exécuter. Agissez dans ce sens à Budapest.

II. — Ceci posé vous autorise à spécifier que d'après déclaration des puissances, mesures prescrites par congrès de la Paix, ont pour but ramener l'ordre sans préjuger décisions définitive du traité de Paix, que je ne connais pas, et concernant territoires évacués.

III. — Si Hongrie accepte principe évacuation zone neutre fixée vous appliquerez mesures prévues [sic — probablement: prévues] pour mode d'évacuation et occupation zone neutre que j'ai approuvées veillant particulièrement à ce que matériel de chemin de fer soit laissé sur place.

AG.20N527 c/105. d/1.

LE GÉNÉRAL DE GONDRECOURT, COMMANDANT LA CAVALERIE  
DE L'ARMÉE DE HONGRIE AU COMMANDEMENT DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>2</sup>

D. N° 49/2B.

(Sans date)

„Les troupes hongroises se retiraient à l'Ouest d'une ligne passant à 3 klm. Est de Mako, de Totkomlos, de Bekescsaba, de Bekes, à 15 klm. Est de Debreczen, à 5 klm. Ouest de Neu-Ecsed [Nagyecsed] et atteignant le Samos au Nord de ce point.”

„Les troupes Roumaines resteraient sur leur ligne actuelle.”

„La zone intermédiaire serait occupée par des troupes de l'Entente Françaises, Italiens, Anglaises ou Américaines, en dehors de celles appartenant à des états limitrophes de la Hongrie.”

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 306.

<sup>2</sup> Le document — propositions faites par le Général Simuts, qui arrivait de Vienne à Budapest le 4 Avril — est sans date.

„Les conditions d’armistice du 13 Novembre<sup>1</sup> seraient maintenues, et l’établissement de la zone neutre ne ferait rien préjuger de la solution définitive.”

„Il serait mis fin au blocus de la Hongrie, le ravitaillement en charbon serait assuré.”

„Le Général Smuts proposerait à l’Entente d’inviter à Paris des délégués Hongrois avant que n’ont lieu le verdict décisif du Congrès de la Paix et la réunion à Paris d’une conférence entre Hongrie, Serbie, Roumanie et Bohême sous la présidence d’uns des Grandes Puissances pour régler questions en litige.”

Bela-Kun a répondu:

„Si les propositions du Général Smuts deviennent des ordres, nous nous inclinons et les exécuterons mais elles ne nous satisfont point.”

„Nous faisons des contre-propositions et prions le Général Smuts de les communiquer aux autres Puissances:

„Le Gouv<sup>t</sup> Hongrois accepte la ligne proposée pour la limite Ouest de la zone, mais il désire que celle-ci s’étende vers l’Est jusqu’à la ligne du Maros, fixée par l’armistice comme ligne de démarcation et violée le 16 Décembre contre tout droit par les Roumains.”

„Dans cette zone, serait maintenue la constitution des Soviets communistes comme à Budapest et les troupes de l’Entente s’abstiendraient de toute ingérence dans les fonctions économiques et sociales; en premier lieu, cette ingérence cesserait à Szeged et à Arad.

„L’administration s’exercera dans la langue de la population.”

„Les communication, dans la zone neutre, seront libres, pour tout le monde, avec tous autres pays, à l’Est comme à l’Ouest.”

„Le blocus cessera de suite, du charbon et de la graine seront importés immédiatement.”

Conformément aux propositions du Général Smuts, le Gouv<sup>t</sup> Hongrois demande aussi la réunion d’une Conférence avec l’Autriche, la Bohême, la Roumanie et la Yougo-Slavie pour régler les questions de frontières politiques et toutes questions économiques; cette conférence serait tenue à Prague ou à Vienne, parallèlement à celle de Paris.

Le Gouvernement Hongrois renonce à l’intégrité du territoire, mais il est contraire à toute réalisation d’impérialisme.

Il demande que tous les pays envoient des représentants économiques à Budapest.

Il prie de mettre fin aux persécutions barbares exercées à l’égard des travailleurs dans les territoires occupés.

La vie et la fortune des étrangers sont sauvegardées.

AG.20N527 c/105. d/1.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

AVIS SUR L'APPUI SERBE CONTRE LE BOLCHEVISME HONGROIS<sup>1</sup>

D. Sans N°

4 avril 1919.

La formation d'un Gouvernement bolchéviste à Budapesth, en liaison avec les Soviets russes, pour résister aux décisions territoriales des Alliés et en particulier s'opposer par la force à l'occupation de la Transylvanie par les Roumains, pose d'une manière urgente la question de l'arrêt du bolchévisme dans les Balkans et l'Europe centrale.

Les Bolchéviks russes exercent déjà en Ukraine et en Russie méridionale une pression inquiétante:

1/ — Les quelques forces alliées d'Odessa sont menacées et leur maintien pose le problème presque insoluble du ravitaillement d'une ville de 900.000 âmes.

2/ — La Roumanie risque de se trouver prise entre une attaque en Bessarabie (où des éléments hostiles favorisent déjà les bolcheviks), une action hongroise en Transylvanie (où 25.000 hommes sont réunis contre elle), et même une agression éventuelle bulgare en Dobroudja (d'où les Anglais viennent de retirer leurs troupes).

3/ — La Galicie orientale, où les Ukrainiens luttent contre les Polonais enfermés dans Lemberg, présente une trouée par où l'armée bolchevik (qui a conquis presque toute l'Ukraine) peut donner la main aux Hongrois.

4/ — La ville de Vienne est travaillée par les révolutionnaires, qu'excite l'exemple de Budapesth; sa police n'est pas sûre et le Ministre de la Guerre dont elle dépend est dangereux; on annonce une grève des chemins de fer.

Pour parer au danger de propagation de l'anarchie bolcheviste et mater la résistance de nos ennemis à nos conditions de paix, nous devons appuyer les troupes alliées sur place (réduites par la démobilisation et déjà en partie transportées en Asie et sur d'autres points d'Europe) sur quatre piliers: deux à l'avant (la Pologne et la Roumanie), deux à l'arrière (la Tchéco-Slovaquie et la Serbie).

Pour pouvoir utiliser la Pologne (menacée actuellement à l'est par les bolchéviks et à l'ouest par les Allemands), il faut lui envoyer les divisions polonaises.

Pour mettre la Roumanie en état d'organiser son armée, il faut lui fournir les chaussures, vêtements et équipements qui lui manquent: elle a des soldats en nombre suffisant.

La République Tchéco-Slovaque s'est offerte à nous aider à Budapesth: mais elle demande la fixation de ses frontières (pour assurer son autorité morale sur ses habitants et ses troupes), et du matériel militaire (surtout des fusils et des munitions [sic — vraisemblablement: munitions]), sans parler de l'envoi des 40.000 prisonniers tchèques équipés que le Gouvernement italien tarde à lui rendre.

Reste la Serbie. En réalité c'est sur cette dernière que nous pouvons le plus compter pour en obtenir un appui militaire sérieux; son armée s'est montrée excellente dans la campagne d'Orient et si les troupes sont en confiance, on peut espérer en tirer un grand parti.

<sup>1</sup> L'auteur est inconnu.

Mais il y a un facteur moral qui manque, et qui est capital. Les Serbes sont mécontents des Alliés et ont en partie perdu confiance même dans les Français, à cause des ménagements que nous sommes obligés de garder à l'égard de l'Italie, et aussi en raison du compte tenu par nous des revendications roumaines sur le Banat de Temesvar. Cet état d'esprit est d'autant plus dangereux que les socialistes agraires de Croatie, Slavonie et Slovénie subissent une certaine agitation bolchéviste augmentée par le retard mis par les Puissances à reconnaître leur indépendance sous la forme de l'union avec la Serbie proclamée par le Parlement de Belgrade. Tous les renseignements que nous possédons démontrent que la reconnaissance par les Alliés du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes provoquerait un enthousiasme général et permettrait d'obtenir d'eux tout l'appui que l'on voudrait.

Ceci pose d'une manière urgente la question de la reconnaissance de l'État Serbe-Croate-Slovène, qui, si on l'aborde franchement, est moins difficile à régler qu'elle ne paraît.

En premier lieu, il n'est pas question de régler en même temps l'épineuse question des frontières qui reste en tous cas entièrement réservée. Le Gouvernement italien ne peut donc s'y opposer d'une manière légitime: tout le monde est d'accord pour admettre que le libre voeu des populations exige la constitution d'un État Yougo-Slave le jour prochain où la paix sera signée; il ne s'agit donc pour l'Italie que d'un sacrifice d'amour-propre.

Bien mieux, c'est son intérêt le plus certain de prendre elle-même l'initiative de cette reconnaissance qui faciliterait les règlements nécessaires avec elle: il y a longtemps qu'elle aurait dû le faire.

Dès à présent les États-Unis et la Suisse ont reconnu l'État Serbe-Croate-Slovène (en réservant les questions territoriales). Une action énergique et amicale des Présidents américain, anglais et français sur M. Orlando, en lui faisant valoir l'intérêt de l'Italie, et la nécessité du concours serbe contre les Hongrois doit décider le Gouvernement italien à cette concession politique.

Le Gouvernement serbe vient d'autre part de renouveler sa demande de porter les effectifs de son armée à 250.000 hommes et le Général Franchet d'Esperey a télégraphié pour appuyer cette autorisation en raison des événements de Hongrie.

Au début de l'année on avait repoussé cette suggestion, les Anglais ayant refusé de participer aux frais de cette augmentation, et la situation politique ne la justifiant pas et même la déconseillant à cause des frictions italo-serbes.

Il semble que la question devrait être réglée en même temps: la reconnaissance du nouvel État par les Alliés, y compris l'Italie, ôterait tout danger à l'accroissement de l'armée serbe; quant aux dépenses tous les Alliés en partageraient les frais, puisqu'elles auraient pour objet l'intérêt commun le plus urgent.

NOTE SUR LA MISSION DU GÉNÉRAL SMUTS<sup>1</sup>

D. Sans N° Secret. *Paris, 4 avril 1919.*

Le choix du Général Smuts, comme titulaire de la mission en Hongrie décidée par les chefs des Gouvernements, est très mal vu au Foreign Office où on témoigne d'une grande méfiance envers le Général. „C'est un Hollandais”, dit-on.

Il a renseigné, pendant la guerre, les ...<sup>2</sup> sur les intentions du Gouvernement anglais à leur égard et ainsi rendu inutile la pression qu'on voulait exercer sur eux.

Il n'a d'ailleurs aucune influence réelle dans l'Afrique du Sud et le Général Botha le méprise profondément.

Mais c'est l'homme de confiance de M. Lloyd George, parce qu'il lui obéit aveuglément et le sort dans n'importe quelle mission. Le Foreign Office aurait désiré adjoindre au Général Smuts un diplomate de haut rang, probablement Sir W. Tyrell, mais M. Lloyd George s'y est opposé. Tout ce qu'on a pu faire, c'est de lui adjoindre deux secrétaires dont l'un surtout, le fils de Sir A. Nicolson, est très intelligent et possède la confiance du Foreign Office. Comme il est tout jeune, on ne peut compter sur lui pour exercer une influence sur le Général Smuts, et c'est ce qui a permis de la placer à côté de lui. Mais il a évidemment pour mission de surveiller le Général et de rapporter au Foreign Office, aussi exactement que possible, les manoeuvres qu'on le soupçonne de vouloir exercer en Hongrie.

Ces informations, qui proviennent de sources diplomatique anglaise, sont confirmées par une personnalité importante de la presse britannique, en ce qui concerne la défiance que le Général Smuts inspire dans les milieux anglais patriotes.

AD.Europe 1918-40. Hongrie, vol. 45, f. 26.

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 173. Très urgent. *Belgrade, 5 avril 1919, 22h. 30.*  
*(Reçu: 7 avril, 11h. 40.)*

Les Szekler Maggyars [sic] du sud est de la Transylvanie nous font savoir qu'ils sont prêts à marcher sur Budapest pour y rétablir un gouvernement bourgeois et ils demandent:

<sup>1</sup> L'auteur est inconnu.

<sup>2</sup> Mot illisible — probablement: Hollandais.

1° que les Roumains n'en profitent pas pour s'installer dans leur pays. 2° que l'armée française de Hongrie commence l'occupation de la zone neutre et s'avance provisoirement jusqu'à Bekesczaba [Békéscsaba].

En même temps le préfet de Temesvar va apporter à Arad la réponse du gouvernement de Bela-Kun.

Enfin les radiogrammes nous annoncent que le général anglais Smuts (a été) envoyé à Budapest, par la Conférence de la Paix.

Il ne serait pas inutile pour nous (— le général de Lobit et moi) de connaître un peu dans quel sens nous devons orienter notre action afin d'agir conformément aux vues de la Conférence.

Deux émissaires du parti bourgeois et deux socialistes viennent d'arriver à Belgrade et demandent à entrer en conversation.

AG.7N1357

### 319

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2.581/2B.

*Belgrade, 5 avril 1919.*

Un radio de presse du 4 Avril signalait l'envoi en Hongrie du Général Anglais Smuts pour enquêter sur les conditions de l'armistice. L'Amiral Troubridge me fait connaître le 5 que le Général Smuts est arrivé le 3 à Vienne, d'où il devait continuer sur Budapest. Il y aurait intérêt [sic] à ce que je connais exactement la mission de ce Général, afin d'éviter autant que possible que, agissant en ce moment à Budapest conformément à vos instructions, je sois exposé à me trouver en contradiction avec les instructions que le Général Smuts a reçues à Paris. De mon côté, je demande à l'Amiral Troubridge de prier le Général Smuts de venir, si possible, à Belgrade conférer avec moi.

AG.20N527 c/105. d/1.

### 320

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2.583/2B.

*Belgrade, 5 avril 1919.*

Vous transmet texte intégral de lettre que m'adresse Voivode Michitch.

„Comme suite à ma lettre O. N° 37.678 du 29 Mars<sup>1</sup> j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit, avec prière d'en donner communication à Monsieur le Général Franchet d'Esperey.

L'état général de l'Armée serbe que vous connaissez d'ailleurs bien, est tel qu'il ne serait pas possible d'entreprendre d'opérations offensives d'une certaine envergure. Les six divisions serbes, qui existaient déjà, sur le front de Salonique représentent encore aujourd'hui la force unique presque de tout le royaume des serbes croates et slovènes; elles sont trop fatiguées, mal habillées ayant même des soldats en civil, et très mal nourris. Il n'a pas été possible de former de nouvelles unités en raison du manque d'habillement nécessaire, d'équipements et de l'insuffisance du ravitaillement, puisque les alliés n'ont pas mis à notre disposition les articles nécessaires qui nous sont dûs pour pourvoir à la subsistance de 140.000 hommes et, à plus forte raison, pour un excédent [sic] de cet effectif.

En outre, comme le nouveau royaume n'est pas connu de la part de l'Entente et que ses frontières restent toujours indéfinies, nos troupes ont été disséminées en tous sens sur le territoire, étant, au surplus, indispensable dans la zone de l'intérieur, où la situation est également indéfinie à cause de la situation extérieure mal définie.

En présence d'un tel état de choses il est impossible de mener sans grand risque une opération offensive en dehors du pays.

Malgré ces inconvénients sérieux, le Gouvernement royal, dans le désir de rester jusqu'au bout solidaire avec les alliés, m'a engagé de faire tous mes efforts pour prendre dans les limites des moyens dont je dispose, part aux opérations offensives projetées contre les Hongrois, si les Alliés trouvent qu'il est absolument nécessaire que l'Armée serbe y coopère.

Aux opérations offensives à entreprendre contre les Hongrois l'Armée serbe pourrait, en allant jusqu'aux limites de ses efforts, participer avec une division d'infanterie de trois régiments, une brigade de cavalerie et deux escadrilles. L'ordre de bataille détaillé sera porté à votre connaissance ultérieurement. En outre le front défensif de la Barynya [Baranya?] sera renforcé de quelques éléments. Les troupes destinées à l'offensive ne saurait être en aucun cas maintenues comme troupes d'occupation en Hongrie et devront par conséquent être renvoyées en territoire national dès que les opérations offensives auraient pris fin.

Il y aurait lieu d'insister sur la couverture de nos frontières vis à vis des Bulgares, des Italiens et en Albanie. Il serait nécessaire également d'ordonner à l'Autriche de se tenir tranquille vu qu'une partie considérable de nos effectifs y est accaparée. Il serait nécessaire, enfin, d'activer l'envoi du matériel de toute nature, ce que j'ai déjà demandé.

Je vous prie de croire que la situation est exposée franchement et que nous sommes décidés de rester à côté de l'Entente jusqu'au dernier moment. Un plus grand effort ne saurait être demandé de nos troupes.”

AG.20N499 c/77. d/3.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

D. N° 2.580/2B. Très secret.

Belgrade, 5 avril 1919.

Le Général de Gondrecourt me fait connaître qu'un agent des Szecklers vient de se rendre auprès de lui pour lui faire les propositions suivantes:

1. — Les Szecklers veulent marcher sur Budapest avec des forces importantes pour étouffer le Bolchévisme.

2. — Ils nous demandent:

a/ de leur donner la *certitude absolue* que les Roumains ne profiteront pas de la marche des Szecklers sur Budapest pour avancer en Transylvanie.

b/- de leur assurer un concours restreint qui consisterait dans l'occupation partielle de la zone neutre, dans la région de Bekes-Csaba.

Je vous transmets les propositions faites au Général de Gondrecourt. L'occupation de la région de Bekes-Csaba sera facile si le Gouvernement Hongrois accepte d'exécuter les conditions fixées par la Note du 19 Mars<sup>1</sup> — et, s'il ne les accepte pas, le déclenchement [sic] du mouvement Szeckler devrait précéder notre propre mouvement pour le faciliter.

En vous transmettant ces propositions, je crois devoir faire remarquer que ignorant la mission du Général Smuts, je ne sais si les propositions faites au Général de Gondrecourt ne vont pas à l'encontre des instructions données par Paris au Général Smuts qui doit être arrivé à Budapest.

AG.20N527 c/105. d/1.

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 8.

Vienne, 5 avril 1919.

La Légation de la République hongroise à Vienne m'a fait parvenir de son côté par entremise de mon collègue Légation Suisse un aide-mémoire qui confirme le radiogramme auquel se réfère votre (télégr) n° 6<sup>2</sup>.

Le Gouvernement hongrois est prêt à accepter comme base de négociation les conditions contenues dans la note en date du 19 mars dernier<sup>3</sup>. Le Gouvernement hongrois

<sup>1</sup> Sur ce sujet voir le document reproduit ci-dessus N° 249.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 302.

<sup>3</sup> Sur ce sujet voir le document reproduit ci-dessus N° 249.

est disposé à accepter (la) négociation sur une base quelconque que l'entente voudra bien lui offrir, étant donné dit-il qu'il a „rompu radicalement avec la politique de l'ancien Gouvernement et que sa politique n'est pas basée sur le principe de l'intégrité territoriale.”

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, f. 27.

## 323

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL SUPRÊME DES ALLIÉS  
PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUNGSLAVES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 6 avril 1919.

RAPPORT SUR LES FRONTIÈRES DE LA ROUMANIE

1° Ainsi qu'elle en avait été chargée le 1<sup>er</sup> février par le Conseil suprême des Alliés, la Commission a étudié les problèmes territoriaux posés par les revendications roumaines.

Examinant successivement les questions de Bessarabie, de Bukovine, de Transylvanie et du Banat, elle a proposé la fixation des frontières de la Roumanie dans ces diverses régions. Elle a exposé dans une série de courtes notices les principes et les faits qui ont motivé les décisions prises pour chaque question.

La description de l'ensemble du tracé adopté, faite d'après la carte internationale au 1/1.000.000; la description détaillée des frontières de la Roumanie avec la Hongrie et la Yougo-Slavie, faite d'après la carte autrichienne au 1/200.000; les tableaux statistiques et les cartes figurent en annexes au rapport.

2° La Commission n'a pas cru pouvoir se désintéresser de questions étrangères aux revendications territoriales de la Roumanie, mais qui risquent de se poser à l'état aigu dans les territoires limitrophes du Royaume et de compromettre ses relations avec des États voisins. Des notices spéciales ont été consacrées à la Dobroudja et au Timok.

3° La Commission a signalé à plusieurs reprises la nécessité de dispositions garantissant les droits des minorités ethniques ou religieuses en Roumanie. Elle a cru devoir appeler plus spécialement l'attention du Conseil suprême sur la question juive.

4° Conformément au mandat limité qui lui a été confié, la Commission a été guidée, dans ses recherches et ses conclusions, par des considérations de fait et d'équité.

Elle a estimé en conséquence qu'elle n'avait pas à se prononcer sur les bases juridiques des revendications présentées, bases dont l'appréciation appartient au Conseil des Alliés et qui d'ailleurs sont inapplicables en elles-mêmes à l'ensemble des demandes actuellement soumises à la Conférence.

<sup>1</sup> Le rapport est signé par A. Tardieu, *Président*, Clive Day, Charles Seymour, Eyre A. Crowe, A. W. A. Leeper, J. Laroche, G. de Martino et L. Vannutelli Rey.

III.<sup>1</sup>FRONTIÈRE DE TRANSYLVANIE<sup>2</sup>

## I. SUR LE PRINCIPE:

A. La Commission propose de rattacher à la Roumanie non seulement la Transylvanie proprement dite, mais encore les districts limitrophes dont la population est en majorité roumaine. Cependant il ne lui a pas toujours été possible d'appliquer le principe ethnique aux subdivisions de cette zone pour les raisons suivantes:

a) Rencontrant à la frontière linguistique des villes magyares entourées de campagnes roumaines, la Commission pense que la nationalité des campagnes doit primer celles des villes où l'Administration hongroise avait créé des majorités factices.<sup>3</sup>

b) Elle considère d'autre part qu'on détruirait l'unité économique du massif transylvain si l'on n'accordait pas à la Roumanie les débouchés des vallées dans la plaine et un chemin de fer reliant ces débouchés entre eux, ainsi qu'avec le Danube.

c) Elle estime enfin qu'il faut, dans l'intérêt général de la Paix, faciliter la jonction de cette ligne avec les réseaux de Pays alliés, afin d'en faire une grande artère de transit entre ces États et le Danube.

B. La Commission a pris acte des déclarations faites par le Gouvernement de Transylvanie, et auxquelles le Gouvernement roumain a acquiescé, déclarations qui garantissent aux minorités magyares, szeklères, allemandes ou autres, leur autonomie complète en matière d'administration locale, d'enseignement et de culte. Elle estime qu'il y aura lieu de faire confirmer officiellement ces engagements par le Gouvernement roumain.

## II. EN FAIT:

A. *Frontière Nord:*

a) Le tracé proposé par la Commission pour la frontière Nord de la Transylvanie donne aux Ruthènes la vallée de la Tisza et la voie ferrée qui la suit, exception faite pour le centre roumain de Marmaros-Sziget. Il laisse, d'ailleurs, aux Ruthènes la possibilité de rétablir la continuité de leur ligne en contournant cette ville.

b) La Commission estime que la voie ferrée de Tisza-Ujlak à Rahö [Rahó], ainsi que ses jonctions avec les voies ferrées situées de part et d'autre, devront être gérées sous la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés, de manière que leur libre emploi soit assuré aux États voisins et intéressés pendant le temps nécessaire à l'achèvement d'une

<sup>1</sup> Les paragraphes I. et II. ne figurent pas.

<sup>2</sup> Voir la carte N° 3.

<sup>3</sup> *Note du document:* La Délégation italienne soutient, au contraire, le principe que la nationalité des villes, en raison de leur haute importance au point de vue social, intellectuel et économique doit primer celle des campagnes.

Elle a cru cependant devoir s'écarter de ce principe en ce qui concerne les villes magyares situées sur le chemin de fer Arad, Marmaros-Sziget, par application de cet autre principe, également soutenu par elle, que toute ligne de chemin de fer, essentielle pour la vie économique et la sécurité stratégique d'un État, doit nécessairement être comprise dans le territoire de cet État, même si elle traverse, sur une partie de son parcours, une zone habitée par des populations allogènes.

ligne continue de Marmaros-Sziget à Szatmar-Nemeti en territoire roumain et d'une ligne continue sur la rive nord de la Tisza en territoire tchéco-slovaque. Les conditions et la durée de la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés seront fixées par les dits Gouvernements.

c) La Délégation italienne a fait valoir que l'intérêt général de la paix commandait de mettre la Transylvanie occidentale en contact direct avec la Galicie et la Pologne, sans interposer entre elle un troisième État; elle a proposé en conséquence d'attribuer à la Roumanie les deux voies ferrées qui se détachent de la Tisza vers le Nord. l'une à l'Ouest, l'autre à l'Est de Marmaros-Sziget.<sup>1</sup>

La Commission ne croit pas devoir adopter cette proposition qui conduirait à couper en deux le territoire des Ruthènes hongrois et à entraver le développement homogène de cette population dont la Commission compétente a décidé de confier les destinées à l'État tchéco-slovaque.

#### B. *Frontière Ouest:*

a) Le tracé proposé par la Commission pour la frontière Ouest de Transylvanie permettrait à la Roumanie d'avoir, moyennant construction d'un raccord facile à réaliser entre Kisjeno et Nagy-Szalonta, des communications directes entre le Danube et la région de la Haute Tisza par Arad, Nagy-Varad, Nagy-Karoly et Szatmar-Nemeti.

b) La Commission estime que la voie ferrée de Nagy-Szalonta à Arad par Gyula et Bekescaba [Békéscsaba], ainsi que ses jonctions avec les voies ferrées situées de part et d'autre, devront être gérées sous la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés de manière que leur libre emploi soit assuré aux États voisins et intéressés pendant le temps nécessaire à l'achèvement d'une ligne continue de Nagy-Szalonta à Kisjeno et Arad en territoire roumain. Les conditions et la durée de la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés seront fixées par les dits Gouvernements.

c) La Commission ne méconnaît pas que la communication avec les pays tchéco-slovaques se ferait plus naturellement par la ligne plus courte de Nagy-Karoly, Csap. Mais, eu égard au caractère exclusivement magyar des régions traversées par cette dernière ligne, elle s'arrête à un tracé qui, atteignant la Tisza plus à l'Est, permet cependant l'amélioration des communications existantes par la construction d'un raccord facile entre Halmi et Tisza-Ujlak.

### IV.

#### FRONTIÈRE DU BANAT

##### I. SUR LE PRINCIPE:

a) La Commission a prêté la plus sérieuse attention aux arguments présentés par la Roumanie en faveur de l'indivisibilité du Banat.

Si elle ne les a pas trouvés concluants au point de vue historique, elle en reconnaît la valeur au point de vue économique. Elle constate en effet qu'il n'existe pas de ligne naturelle de partage dans le Banat et qu'une ligne artificielle risque, en coupant les voies de communication par rail et par eau, de troubler le régime économique de la région.

<sup>1</sup> Note du document: *Cette proposition a été retirée devant le Comité central des questions territoriales.*

b) Toutefois, elle ne croit pas que cette raison soit suffisamment impérieuse pour écarter les aspirations séculaires des populations yougo-slaves très développées qui habitent la partie Sud-Ouest du Banat et sont en relations intimes avec Belgrade.

c) D'autre part, la Commission estime que la partie du Banat, située aux abords du confluent du Maros et de la Tisza, dépend, ethnographiquement et économiquement, de la banlieue immédiate de Szegedin et doit, par suite, demeurer, avec cette ville, en territoire hongrois.

## II. EN FAIT:

A. La Commission réserve une zone hongroise au Sud-Est de Szegedin. Elle conclut à diviser le reste du Banat entre Roumains et Yougo-Slaves, en maintenant, autant que possible, l'équilibre entre les éléments de chacune de ces deux nationalités qui seront attribués à l'autre.

Le tracé qu'elle propose laisse, dans le Banat, environ 75.000 Roumains à la Yougo-Slavie et environ 65.000 Slaves à la Roumanie.

B. Ce tracé cherche également à assurer dans la mesure du possible, des voies de communication à chaque État, dans la zone qui lui est dévolue.

a) Il accorde à la Roumanie le cours du Maros, jusqu'à la banlieue de Szegedin, et lui donne sur le Danube le port fluvial de Bazias qu'elle aura la possibilité de raccorder avec la voie ferrée Arad, Temesvar, prolongement de la grande ligne de Transylvanie occidentale.

b) La Commission estime que la voie ferrée de Vejte à Bazias, ainsi que ses jonctions avec les voies ferrées situées de part et d'autre, devront être gérées sous la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés de manière que leur libre emploi soit assuré aux États voisins et intéressés pendant le temps nécessaire à l'achèvement d'une ligne continue de Vejte à Bazias en territoire roumain. Les conditions et la durée de la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés seront fixées par les dits Gouvernements.

c) Il accorde à la Yougo-Slavie les deux rives de la basse Tisza et lui donne un système de voies ferrées reliant les centres de Nagy-Kikinda, Nagy-Becsckerek [Nagybecskerek] et Versecz avec Pancsova, sur le Danube.<sup>1</sup>

C. La Commission, vu la complexité du problème et les passions contraires qui se sont manifestées, insiste sur la nécessité d'engagements réciproques protégeant les minorités conformément aux dispositions de la Ligue des Nations.

<sup>1</sup> Note du document: *Le texte primitif de la Commission était ainsi rédigé:*

*«Il donne à la Yougo-Slavie les deux rives de la basse Tisza et lui donne les deux voies ferrées qui, partant de Nagy-Kikinda, aboutissent sur le Danube à Pancsova.»*

## ANNEXE III.

## TABLEAUX STATISTIQUES

## A. TABLEAUX D'ENSEMBLE

1	SUPERFICIE en kilomètres carrés 2	POPULATION totale 3	ROUMAINS 4	ALLOGÈNES 5
ROUMANIE EN 1914				
Avant le Traité de Bucarest (1913).....	131.353	7.234.919	6.934.919	300.000
Acquisition du Traité de Bucarest.....	7.630	273.090	6.090	267.000
<b>Totaux en 1914.....</b>	<b>138.983</b>	<b>7.508.009</b>	<b>6.941.009</b>	<b>567.000</b>
TERRITOIRES REVENDIQUÉS				
Bessarabie.....	44.000	2.583.900	1.710.000	873.900
Bukovine.....	10.441	794.929	273.254	521.675
Transylvanie et Comitats limitrophe..	93.222	4.956.489	2.336.178	2.620.311
Banat.....	28.522	1.582.133	592.049	990.084
<b>Totaux.....</b>	<b>176.185</b>	<b>9.917.451</b>	<b>4.911.481</b>	<b>5.005.970</b>
TERRITOIRES ACCORDÉS				
Bessarabie.....	44.000	2.583.900	1.710.000	873.900
Bukovine.....	8.796	689.907	272.952	416.955
Transylvanie.....	83.875	4.271.199	2.310.061	1.961.138
Banat.....	19.717	997.787	516.371	481.416
<b>Totaux.....</b>	<b>156.388</b>	<b>8.542.793</b>	<b>4.809.384</b>	<b>3.733.409</b>

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves

## 324

PROJET D'ARTICLES À INSÉRER DANS LES PRÉLIMINAIRES DE PAIX AVEC LA HONGRIE  
PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES

D. Sans N°

*Paris, 6 avril 1919.*

ARTICLE PREMIER.

La frontière entre la Hongrie et la Roumanie sera déterminée comme suit:<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Voir document reproduit ci-dessus N° 323.

## ART. 2.

Une Commission composée de sept membres, dont cinq seront nommés par les cinq Puissances alliées et associées, un par la Roumanie et un par la Hongrie, sera constituée dans les trois mois qui suivront la mise en vigueur du présent Traité pour fixer sur place le tracé de la ligne frontière ci-dessus décrite.

Les décisions de la Commission seront prises à la majorité des voix et seront obligatoires pour les parties intéressées.

## ART. 3.

La Hongrie renonce en faveur de la Roumanie à tous droits et tires sur les territoires incorporés à la Roumanie en vertu du présent Traité.

## ART. 4.

Dès la mise en vigueur du présent Traité, la nationalité roumaine sera de plein droit acquise, à l'exclusion de la nationalité hongroise, par les habitants des territoires attribués à Roumanie en vertu du présent Traité et appartenant antérieurement à la Hongrie.

Toutefois, les ressortissant hongrois qui se seraient établis sur ces territoires postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1910 ne pourront acquérir la nationalité roumaine qu'avec une autorisation de l'État roumain.

## ART. 5.

Dans le délai de deux ans à dater de la mise en vigueur du présent Traité, les ressortissants Hongrois âgés de plus de dix-huit ans et établis dans les territoires de la Hongrie attribués la Roumanie en vertu du présent Traité auront la faculté d'opter pour leur ancienne nationalité. Ils devront alors, dans les douze mois qui suivront, transporter leur domicile dans l'État en faveur duquel ils auront opté.

L'option du mari entraînera celle de la femme et l'option des parents entraînera celle de leurs enfants âgés de moins de 18 ans.

Toutes personnes ayant exercés le droit d'option ci-dessus prévu seront libres de conserver les biens immobiliers qu'elles possèdent dans les territoires nouvellement attribués à la Roumanie. Elles pourront emporter leurs biens meubles de toute nature. Il ne leur sera imposé de ce chef aucun droit, soit de sortie, soit d'entrée.

## ART. 6.

La voie ferrée de Nagy-Szalonta à Arad, par Gyula et par Bekescaba, ainsi que ses jonctions avec les voies ferrées situées de part et d'autre seront gérées sous la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés, de manière que leur libre emploi soit assuré aux États voisins et intéressés pendant le temps nécessaire à l'achèvement d'une voie ferrée continue de Nagy-Szalonta à Kisjeno et Arad, en territoire roumain.

Les conditions et la durée de la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés, prévue par le présent article, seront fixées par lesdits Gouvernements.

## ART. 7.

Des stipulations particulières détermineront, s'il y a lieu, la proportion et la nature des charges financières ou autres de la Hongrie que la Roumanie aurait à supporter et décideront toutes autres questions pouvant résulter du transfert de la souveraineté sur les territoires qui font l'objet de la présente stipulation, notamment en ce qui concerne les archives et les documents publics et administratifs.

## ART. 8.

*À insérer en vue des décisions à prendre par la Commission des Responsabilités*

Aucun habitant des territoires hongrois attribués à la Roumaine en vertu du présent Traité pourra être poursuivi ou molesté, dans sa personne ou dans ses biens, en raison de ses actes politiques ou militaires pendant la guerre.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves

## 325

PROJET D'ARTICLE À INSÉRER DANS UN TRAITÉ ENTRE  
LA ROUMANIE ET LA YOUGOSLAVIE

D. Sans N°

Paris, 6 avril 1919.

Dans la région du Banat, la voie ferrée de Vejte à Bazias ainsi que ses jonctions avec les voies ferrées situées de part et d'autre seront gérées sous la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés de manière que leur libre emploi soit assuré aux États voisins et intéressés pendant le temps nécessaire à l'achèvement d'une voie ferrée continue de Vejte à Bazias en territoire roumain.

Les conditions et la durée de la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés, prévue par le présent article, seront fixées par lesdits Gouvernements.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL SUPRÊME DES ALLIÉS  
PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ROUMAINES ET YUGOSLAVES

D. Sans N°

Paris, 6 avril 1919.

TRACÉ D'ENSEMBLE DES FRONTIÈRES DE LA YUGO-SLAVIE

(CARTE INTERNATIONALE AU 1/1.000.000)<sup>1</sup>

La frontière de Yougo-Slavie a été ainsi délimitée:<sup>2</sup>

2° *Frontière avec la Roumanie.*

En partant du point de jonction des frontières de Serbie, de Bulgarie et de Roumanie sur le Danube:

L'ancienne frontière entre la Serbie et la Roumanie, puis l'ancienne frontière entre la Serbie et la Hongrie, le long du Danube jusqu'au confluent de la rivière Nera.

Une ligne suivant le thalweg de la Nera jusqu'à un point situé à 1 kilomètre environ à l'Est de la route de Kussics [Kusics] à Zlaticza [Zlatița]

suivant la vallée de la Nera, puis celle de l'affluent de cette rivière qui passe à Rebenberg<sup>3</sup>:

contournant par l'Est et par le Nord le mamelon 234 qu'elle laisse à la Yougo-Slavie<sup>3</sup>:  
courant vers le Nord-Ouest parallèlement à la rivière Vicinic et à environ 2 kilomètres de cette rivière jusque vers Mirkovac<sup>3</sup>:

traversant la voie ferrée Karasjeszenö, Oraviczabanya immédiatement à l'Ouest de la gare de Mirkovac et la rivière Karas à 3 kilomètres environ au Sud-Ouest de Varadia:

tournant au Nord-Ouest en un point à 3 kilomètres environ au Nord-Est de Markovec [Markovac]:

couplant la voie ferrée Versecz, Temesvar à environ 14 kilomètres au N. de Versecz entre les villages de Vattina [Vatin] et de Moravicza [Moravița], et la rivière Temes en un point à environ 6 kilomètres au Sud de Modos:

tournant au Nord, passant immédiatement à l'Ouest de Modos et de Pardany.

À partir d'un point à environ 6 kilomètres E.—N.E. de Zsombolya, une ligne générale S.E.—N.O., à peu près parallèle à la voie ferrée Zsombolya, Nagy-Kikinda, Szeged, et atteignant le thalweg d'un bras mort à l'angle qu'il forme à 9 kilomètres environ au Sud-

<sup>1</sup> *Note du document:* Voir pour les détails la carte de l'État-Major autrichien au 1/200.000. — Document non reproduit.

<sup>2</sup> Le point 1 ne figure pas.

<sup>3</sup> *Note du document:* Ces quatre alinéas ont remplacé, après modification du Comité central territorial, le texte suivant:

remontant la vallée de cette rivière jusqu'à l'Ouest de Najdas [Naidăș]:  
se dirigeant vers le N.-O.

Ouest de Mako et à 1 kilomètre environ au Sud-Est de la cote 84. Ce point, dont la position approximative est de 46° Nord et 20° 22' Est de Greenwich, est le point de jonction des trois frontières de Yougo-Slavie de Roumanie et de Hongrie.

### 3° Frontière avec la Hongrie.<sup>1</sup>

À partir du point de jonction des frontières de Yougo-Slavie, Roumanie et Hongrie, à 9 kilomètres au Sud-Ouest de Mako:

Une ligne en direction générale O.—S.O. passant entre les villages de O-Beba et de Kubekhaza [Kübekháza].

Une ligne en direction générale O.—N.O. passant entre les villages de Gyala et de Szt-Ivan et atteignant le thalweg principal de la rivière Tisza.

Le thalweg du bras principal de la Tisza en aval, puis celui de son bras mort en amont, en contournant par le Sud l'île de Nagyret.

Une ligne en direction générale E.—O.:

passant au Sud de Rösze:

coupant la voie ferrée Szabadka, Kiskunhalas à 3 kilomètres environ au S.E. de la station de Kelebia.

Une ligne en direction générale N.E.—S.O.:

coupant la voie ferrée Szabadka, Baja à 1 kilom. 5 environ à l'Est de la station de Csikéria:

rejoignant la rivière Kigyos au coude qu'elle forme à 4 kilomètres à l'E.—N.E. de Bacsmadaras:

suivant le thalweg de cette rivière vers l'Ouest:

traversant la région des étangs qui entourent Rigyicza [Ridica] au Nord et à l'Ouest, selon un trace qui sera fixé sur le terrain par la Commission de délimitation et qui devra laisser ce village aux Yougo-Slaves:

reprenant le thalweg de la rivière Kigyos à l'Ouest de Rigyicza [Ridica] et le suivant jusqu'en un point situé à environ 8 kilomètres au S.O. de la bifurcation des voies ferrées de Rigyicza:

se dirigeant vers l'O.—S.O., passant entre les villages de Szantova [Hercegszántó] et de Bereg, coupant le bras principal du Danube à 8 kilomètres environ au Nord de la cote 169 Kiskoszeg [Kiskőszeg].

Le thalweg du bras principal du Danube vers le Sud jusqu'à son confluent avec la rivière Drave.

Le thalweg du bras principal de la Drave vers le N.O. jusqu'à son confluent avec la rivière Mur.

Le thalweg de la Mur jusqu'au point où la frontière entre la Hongrie et l'Autriche se détache de cette rivière en direction du Nord.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves

<sup>1</sup> Voir la carte N° 4.

PROJET D'ARTICLES À INSÉRER DANS LES PRÉLIMINAIRES DE PAIX AVEC LA HONGRIE,  
PRÉSENTÉE PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES

D. Sans N° *Paris, 6 avril 1919.*

ARTICLE I.

La Hongrie reconnaît l'entière indépendance de l'État yougo-slave dans les frontières déterminées ci-après.

ARTICLE II.

Les limites de l'État yougo-slave seront les suivantes:<sup>1</sup>

ARTICLE III.

Une Commission composée de sept membres, dont cinq seront nommés par les cinq Puissances alliées et associées, un par l'État yougo-slave et un par la Hongrie, sera constituée dans le trois mois qui suivront la mise en vigueur du présent Traité pour fixer sur place le tracé de la ligne frontière entre l'État yougo-slave et la Hongrie, telle qu'elle est définie par l'article II. 3°.

Les décisions de la Commission seront prises à la majorité des voix et seront obligatoires pour les Parties intéressées.

ARTICLE IV.

La Hongrie renonce en faveur de l'État yougo-slave à tous droits et titres sur les territoires incorporés au dit État en vertu du présent Traité.

ARTICLE V.

La nationalité yougo-slave sera acquise de plein droit, à l'exclusion de la nationalité hongroise, par les habitants des territoires attribués à l'État yougo-slave en vertu du présent Traité et appartenant antérieurement à la Hongrie.

Toutefois, les ressortissants hongrois qui se seraient établis sur ces territoires postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1910 ne pourront acquérir la nationalité yougo-slave qu'avec une autorisation de l'État yougo-slave.

ARTICLE VI.

Dans le délai de deux ans à dater de la mise en vigueur du présent Traité, les ressortissants hongrois âgés de plus de 18 ans et établis dans les territoires de la Hongrie attribués à l'État yougo-slave en vertu du présent Traité auront la faculté d'opter pour leur ancienne nationalité.

<sup>1</sup> Voir document reproduit ci-dessus N° 326.

Ils devront alors, dans les douze mois qui suivront, transporter leur domicile dans l'État en faveur duquel ils auront opté.

L'option du mari entraînera celle de la femme et l'option des parents entraînera celle de leurs enfants âgés de moins de 18 ans.

Toutes personnes ayant exercé le droit d'option ci-dessus prévu seront libres de conserver les biens immobiliers qu'elles possèdent dans les territoires attribués à l'État yougo-slave. Elles pourront emporter leurs biens meubles de toute nature. Il ne leur sera imposé, de ce chef, aucun droit, soit de sortie, soit d'entrée.

#### ARTICLE VII.

La voie ferrée de Kotor à Barcz [Barcs], ainsi que ses jonctions avec les voies ferrées situées de part et d'autre, seront gérées sous la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés de manière que leur libre emploi soit assuré aux États voisins et intéressés pendant le temps nécessaire à l'achèvement d'une voie ferrée continue sur la rive droite de la Mur et de la Drave en territoire yougo-slave.

Les conditions et la durée de la haute surveillance des Gouvernements alliés et associés, prévue par le présent article, seront fixées par lesdits Gouvernements.

#### ARTICLE VIII.

Des stipulations particulières détermineront, s'il y a lieu, la proportion et la nature des charges financières ou autres de la Hongrie que l'État yougo-slave aurait à supporter et décideront toutes autres questions pouvant résulter du transport de la souveraineté sur les territoires qui font l'objet de la présente stipulation, notamment en ce qui concerne les archives et les documents publics administratifs.

#### ARTICLE IX.

*(À réserver en vue des décisions à prendre sur la Commission des Responsabilités.)*

Aucun habitant des territoires hongrois attribués à l'État yougo-slave en vertu du présent Traité ne pourra être poursuivi ou molesté, dans sa personne ou dans ses biens, en raison de ses actes politiques ou militaires pendant la guerre.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 53, Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves

RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL DES QUESTIONS TERRITORIALES  
AU CONSEIL SUPRÊME<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris,<sup>2</sup>

RELATIVEMENT AUX FRONTIÈRES ÉVENTUELLES DE LA ROUMANIE

Conformément aux indications reçus du Conseil suprême, le Comité central a pris connaissance du rapport de la Commission des Affaires roumaines.

À l'unanimité il approuve dans leur ensemble les propositions de cette Commission et a l'honneur de recommander au Conseil suprême l'adoption des projets d'articles à insérer soit dans un Traité collectif, soit dans des Traités entre la Roumanie d'une part, et l'Autriche, la Hongrie, la Russie, l'État tchéco-slovaque et la Yougo-Slavie d'autre part.

Toutefois, le Comité a cru devoir inviter une Commission composée de techniciens à examiner à nouveau, en se plaçant spécialement au point de vue des voies de communication, la frontière du Banat entre la Roumanie et la Yougo-Slavie au Nord de Baziàs.

Ces experts ont reconnu à l'unanimité qu'un léger déplacement (1 kilom. environ) du tracé, tel qu'il avait été primitivement fixé par la Commission spéciale, rendrait plus facile la construction de la ligne destinée à raccorder le système des chemins de fer roumains au port de Baziàs sur le Danube. Ce tracé est précisé dans son détail à l'Annexe I.

Il est tenu compte de cette légère modification de frontière, dont le Comité central a l'honneur de recommander l'adoption au Conseil suprême dans le projet d'articles, à insérer dans un Traité collectif.<sup>3</sup>

ANNEXE I.

Une ligne suivant le thalweg de la Néra jusqu'à un point situé à 1 kilomètre environ à l'Est de la route de Kussics à Zlutiça [Zlatița];

suivant la vallée de la Néra, puis celle de l'affluent de cette rivière qui passe à Rebenberg;

<sup>1</sup> Le rapport a été signé par A. Tardieu, S. E. Mezes, Eyre Crowe, Marquis Salvago Raggi et Ijuin.

<sup>2</sup> Sans date, vraisemblablement en avril 1919.

<sup>3</sup> Les rapports des Commissions Territoriales ont été transmis au Conseil des Ministres des Affaires Étrangères qui a examiné le 8 mai les frontières de la Hongrie. Le Conseil a adopté les propositions des Commissions. Ces décisions ont été ratifiées le 12 mai par le Conseil des Chefs de Gouvernement et des Ministres des Affaires Étrangères et notifiées au Gouvernements roumain et hongrois le 13 juin.

contournant par l'Est et par le Nord le mamelon 234 qu'elle laisse à la Yougo-Slavie; courant vers le Nord-Ouest parallèlement à la rivière Vicinic et à environ 2 kilomètres de cette rivière jusque vers Mirkovac<sup>1</sup>.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 56, Comité Central des Questions Territoriales.

## 329

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>2</sup>

D. N° 150.

*Belgrade, 6 avril 1919.*

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence copie de différents documents relatifs à la révolution hongroise et qui complètent les renseignements que j'ai déjà transmis en majeure partie par le télégraphe au fur et à mesure que les événements se déroulaient.<sup>3</sup>

La situation en Hongrie prend aujourd'hui un aspect moins menaçant que dans les premiers jours, alors que l'on pouvait craindre que le mouvement qui, en lui-même était surtout nationaliste, n'évoluat [sic] et ne devint du pur bolchévisme qui, de la sorte, eut pris pied en Europe.

Il y eut dans les premiers jours un moment délicat et difficile et il faut reconnaître le doigté dont fit preuve le Général Commandant l'Armée Française de Hongrie. Tout en prenant sans délai les mesures militaires destinées à parer à toute éventualité, le Général de Lobit veilla à ce que l'on ne commit aucun acte qui put être le début d'un nouveau conflit, avant que n'aient été épuisés tous les moyens susceptibles d'amener une solution pacifique. Il fallait veiller à ce que la tâche de la conférence de la Paix ne fut pas troublée.

Aux conseils que nous donnâmes [sic] au Préfet de Temesvar, dans l'entrevue du 27 Mars, le Général de Lobit ajouta des paroles pleines d'énergie qui ont certainement produit l'effet attendu. En ne refusant pas, au début, de recevoir M. Roth, le Général de Lobit sut maintenir la porte ouverte, ce qui permit de gagner du temps et aussi de pallier les tâtonnements inévitables auxquels la Conférence était exposée. S'il avait rompu le fil, après le départ de la Mission Militaire de Budapest, la situation eut pu devenir incontestablement plus difficile.

Bien qu'actuellement la parole soit à la Conférence, il n'en est pas moins certain que Belgrade est le centre d'intrigues entreprises par divers partis hongrois et c'est pour cela qu'il ne serait pas inutile que nous fussions tenus un peu au courant des intentions de la

<sup>1</sup> *Note du document:* Dans le rapport du Comité relatif aux frontières éventuelles de la Roumanie, la description de cette partie de la frontière est faite du Nord au Sud, c'est-à-dire de Mirkovac au Danube.

<sup>2</sup> La copie a été envoyée au Ministère de la Guerre, à Rome et à Londres.

<sup>3</sup> Sur ce sujet voir les documents reproduits ci-dessus N° 286, 306, 295.

Conférence, ainsi que je le demandais hier à Votre Excellence. Je dis nous, car, dès le début, le Général de Lobit m'a associé à l'action que nous poursuivons simultanément ici et je me suis bien entendu empressé de collaborer étroitement avec le Commandant de notre Armée Française de Hongrie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie, vol. 45, f. 28.

330

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
 AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N<sup>os</sup> 471-472.

Bucarest, 6 avril 1919, 17h. 11.  
 (Reçu: 8 avril, 9h. 19.)

G<sup>l</sup> Berthelot me transmet vos instructions relatives à Général Smuts.

Je me rends à Belgrade pour rencontrer ce Général et arrêter avec lui mesures nécessaires pour assurer exécution des instructions de l'Entente. Mais action rapide contre La Hongrie après ultimatum paraît indispensable. Il faut sans retard 1<sup>o</sup> rompre encerclement Roumaine avant que mobilisation hongroise soit terminée 2<sup>o</sup> prévenir liaison en cours entre Bolchevicks [sic] Russes et Magyars. 3<sup>o</sup> amorcer création front unique face à l'est.

4<sup>o</sup> Libérer 3 divisions roumaines<sup>1</sup> Général Pellé nécessaire sur Dniester.

5<sup>o</sup> Rétablir communications rapides avec Europe occidentale. Je ne ferai aucune action militaire sans autorisation général Smuts ou sans ordre de vous mais je prépare tout pour marcher au premier ordre. Il est indispensable que l'entente montre de la vigueur contre le premier peuple qui ne se soumet pas à ses décisions.

Plus on attend plus la situation devient critique et difficile à résoudre.

AG.5N202

<sup>1</sup> Note du déchiffreur au document: (mot) douteux.

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

T. N<sup>os</sup> 135-136-137. Secret.

Prague, 7 avril 1919, 1h.

Pour État-Major de l'Armée et Maréchal Foch  
 I<sup>o</sup> Général Franchet d'Esperey fait connaître il entame le 10 mouvement offensif contre la Hongrie et sollicite mon concours.

2<sup>o</sup> Je peux envisager:

A/ Offensive division Hennoque direction Csap, Munkacz, Marosska, Sibor [Máramarossziget?], pour *jonction* Armée roumaine et couverture Nord.

B/ Offensive une division corps Gal Piccione sur Miscovice [Miskolc?].

C/ Ultérieurement et en liaison avec marches concentriques divisions du Sud marche directe sur Buda-Pesth, valeur au moins une brigade.

3<sup>o</sup> Gouvernement Tchécoslovaque a interdit toute action offensive contre la Hongrie jusqu'à la réception de vos ordres que je vous demande de m'adresser d'urgence.

4<sup>o</sup> Vous serai reconnaissant me confirmer en même temps catégoriquement mes droits au commandement.

Pour État-Major de l'armée et Maréchal Foch comme suite à télégramme 135 et 136 du 7 avril

1<sup>o</sup> Vous signale gouvernement Tchéco-Slovaque à pris envers parlement engagement formel ne pas intervenir dans affaires intérieurs république Magyar.

2<sup>o</sup> J'estime qu'aucune difficulté n'est à craindre si on peut présenter action militaire comme s'exerçant dans limites prévues territoire Tchéco-Slovaque Ministre défense nationale à signé sans objection ordres préparatoires adressées généraux Piccione et Hennocque [Hennoque] Il y a lieu cependant de tenir compte de considération ci-dessus dans négociation premiers objectifs Fin.

AG.6N274 Tchécoslovaquie.

LE GÉNÉRAL HALLIER, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À VIENNE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL,  
 MINISTRE DE LA GUERRE ET À L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

D. N° 6/3. Secret.

*Vienne, 8 avril 1919.*

Comme suite aux télégrammes n° 10 et 11<sup>1</sup>, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une traduction des pourparlers qui ont eu lieu les 4 et 5 Avril entre le Général Smuts et le Gouvernement hongrois.

Le Capitaine Lhopital [L'Hôpital] qui avait été désigné par l'État-Major de l'Armée pour assister aux conférences du Général Smuts n'est arrivé à Vienne que le 6 Avril; il y a retrouvé cet Officier Général qui revenait de Bucarest. Il doit se trouver à Paris le mercredi 9 et donnera tous les renseignements nécessaires sur la mission.

Je crois devoir signaler que l'absence de membre français dans cette mission a vivement frappé non seulement les milieux de Budapest, mais également ceux de Vienne. À Vienne en effet, les Chefs communistes ont dit dans une réunion tenue le Dimanche 6 avril que l'envoi du Général Smuts à Budapest indiquait que l'Entente craignait le Bolchevisme entrant en relations avec un Gouvernement de cette forme, alors quelle ne se décide pas à agir de même avec celui de l'Autriche; qu'en conséquences le Bolchevisme serait le meilleurs forme de pression sur l'Entente.

À Budapest d'autre part, outre une opinion analogue du Gouvernement hongrois, celui-ci a été heureux de voir qu'aucun délégué français n'a pu participer aux conférences. Dans un pays où nous tenons la première place nous paraissions éliminés, et la vive hostilité qu'ils ont à notre égard on éprouve une vive satisfaction.

Il est juste de dire que le Général Smuts est parti pour Budapest sans attendre ni le Capitaine Lhopital désigné par l'État-Major de l'armée, ni un Officier américain, ni le Général Thomson, du Conseil de Guerre interallié de Versailles.

Le Capitaine Lhopital arrivé Vienne 6 Avril a trouvé Général Smuts retour de Budapest après conférence avec Gouvernement actuel hongrois. Capitaine a accompagné Général Smuts 7 Avril Prague où Général a eu conversation secrète avec Masaryk [Masaryk]. Capitaine sera mercredi Paris avec mission Smuts.

Il résulte renseignements que Général Smuts a fixé au Gouvernement hongrois zone neutre et demande observation armistices 3<sup>2</sup> et 13 Novembre<sup>3</sup> faisant remarquer que zone neutre ne préjugeait rien de la frontière future. Gouvernement hongrois accepte principe zone neutre mais demande que limite est soit reportés jusqu'au Maros. Question sera présentée à Conférence Paris par Général Smuts. Gouvernement hongrois a demandé que République hongroise, Bohême, Roumanie, Yougo-Slavie, Serbie et Autriche allemande se réunissent en congrès pour régler questions économiques et frontières.

<sup>1</sup> Documents non reproduits.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'armistice signé avec la Hongrie.

<sup>3</sup> Voir document N° 33.

*Les négociations de l'Entente avec la Hongrie.*

Un changes de notes du Général Smuts avec le Gouvernement des Conseils.

*Budapest 6 avril.*

Le correspondant du bureau télégraphique hongrois communique l'échange de notes suivant:

Le Général Smuts a fait le 4 Avril les propositions suivantes à la République hongroise des conseils:

1 — Le Gouvernement hongrois est prêt à retirer toutes les troupes hongroises et toute force armée à l'ouest de la ligne suivante. Cette ligne part à 3 Km. est de „Ecke die Maros” et passe à 3 Km. à l'est de „Tot Komlos [Tótkomlós], Bekes, Csaba [Békéscsaba] & Bekes [Békés], plus loin par le carrefour des routes de Berettyo à St Martonne [Berettyó-Szentmárton] puis à 15 km. à l'est de Debreckzin [Debrecen]; de là s'infléchissant vers le nord est, la ligne passe par un point situé à 5 km. à l'ouest de Nagy-Ecsed et atteint le fleuve Samos au nord de cette ville.

2 — Toutes les troupes roumaines sans exception conservent l'ordre de ne pas avancer au delà de leurs positions actuelles.

3 — Le territoire situé entre la ligne décrite au 1 et le front actuel de l'armée roumaine devra être considéré comme zone neutre et occupé par des forces alliées combattantes et vraisemblablement par des troupes anglaises, françaises et italiennes et, si possible, par des troupes américaines.

4 — Le Gouvernement hongrois accepte les conditions de la convention militaire conclue le 13 Novembre 1918 entre le précédent gouvernement hongrois et l'Entente et les forces alliées, et prend l'engagement de s'y conformer. Il accepte également les conditions de l'armistice du 3 Novembre 1918 et compte les respecter.

5 — Il est naturellement entendu que la ligne de démarcation ...<sup>1</sup> de territoire lors du traité de paix.

6 — Le Général Smuts proposera à Paris aux forces alliées de lever de suite le blocus hongrois et d'autoriser quelques facilités d'existence, y compris l'entrée immédiate d'articles de première nécessité provenant de l'étranger, en particulier de la graisse et du charbon dont le besoin est urgent pour la Hongrie.

7 — Le Général Smuts proposera ensuite au grandes puissances réunies à Paris, qu'elles convoquent avant de fixer les frontières politiques hongroises au traité de paix, les plénipotentiaires du Gouvernement hongrois. Ces plénipotentiaires pourraient dans une conférence, exposer leur façon de voir dans la question des frontières, ainsi que dans toutes les questions économiques, qui pourraient être soulevées. Cette conférence serait sous la présidence d'un représentant des grandes Puissances siégeant avec des représentants Tchéco-Slovaques, Roumains, Yougo-Slaves et de l'Autriche Allemande.

<sup>1</sup> Ligne absente.

*Réponse du Gouvernement Hongrois.**Budapest, 5 avril 1919.*

Là dessus le gouvernement hongrois a adressé la note suivante au Général Smuts:

Mon Général: Au nom du Directoire révolutionnaire de la République des Soviets hongroise, nous vous exprimons notre reconnaissance pour la prévenance et la bonne volonté que vous avez manifestées à l'occasion des délibérations conduites avec nous au nom de l'Entente. Nous nous voyons pourtant forcés de l'oublier pour vous exposer que les circonstances actuelles se présentent de telle façon que ceux qui étaient appelés à prendre la direction du pays sous l'empire de ces circonstances ne pouvaient guère que leur obéir. Tout en nous inclinant, mon Général devant la bonne volonté que vous avez montrée pour nous d'une manière si extraordinaire, nous vous prions de transmettre nos propositions au gouvernements des Puissances de l'Entente.

1° — Le Gouvernement actuel de la République des Soviets hongroise est disposé lui aussi à créer une zone neutre mais à la condition que la frontière de la zone neutre soit repoussée de la ligne d'occupation actuelle non seulement à l'ouest jusqu'à la frontière délimitée par vous, mon Général, mais aussi à l'est jusqu'à la ligne du Maros fixée comme ligne de démarcation par la convention de Novembre 1918 et changée depuis d'une façon tout à fait arbitraire par l'ordre No 1938 du Général Besan<sup>1</sup> [Presan?] au grand dommage de notre vie économique (Missive No 384 du Colonel Vix du 16 Décembre 1918<sup>2</sup>).

A/ Sur chaque partie de la zone neutre qui est à évacuer par nos troupes, et, comme le propose le Général, à occuper par les troupes internationales c-a-d anglaises, italiennes, françaises et éventuellement américaines, la situation de la République des Soviets hongroise doit être maintenue; il ne doit se produire aucune intervention dans les organisations sociales et économiques qui y sont créées. À Szegedin et à Arad il va de soi que la République des Soviets devrait être à rétablir. Touchant les principes fondamentaux sur lesquels repose la situation de la République hongroise, on ne mettrait naturellement aucun obstacle à ce que l'administration emprunte la langue locale.

B/ Nous demandons à chaque frontière liberté de commerce entre les territoires de la zone neutre et la République des Soviets aussi bien qu'entre ceux-ci et le Royaume Roumain.

C/ Libre transit sur les territoires transylvaniens occupés par le Royaume Roumain.

2° — Nous réclamons la levée immédiate et complète du blocus et le ravitaillement de la République en charbon et en<sup>3</sup>

AD.Europe 1918-40. Hongrie, vol. 45, ff. 37-42.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Le document est tronqué.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
DE GONDRECOURT, COMMANDANT LA CAVALERIE DE L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 224/CF.

Belgrade, 8 avril 1919.

*Priorité Opérations.*

Voici la réponse à donner à l'officier Sokler [Sekler] au sujet de l'intervention de la division:

— Nous ne voulons intervenir en aucune façon dans la politique intérieure Hongroise: mais nous vous garantissons que les Roumains n'avanceront pas tant que l'ordre ne sera pas rétablie à Budapest."

AG.20N527 c/105. d/1.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU VOIVODE MICHITCH, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE SERBE  
ET AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE<sup>1</sup>

D. Sans N° Secret.

Constantinople, 8 avril 1919.

Aucune communication qui ne serait pas autorisée par le Commandant de l'Armée ne doit avoir lieu avec les autorités Magyares dépendant de Budapesth.

Toutes les voies ferrées seront coupées et des destructions importantes préparées.

Toutes les liaisons télégraphiques et téléphoniques seront interrompues — à l'exception de celle passant par Arad qui sera spécialement contrôlée, sous la responsabilité du Général Commandant la Brigade de Cavalerie<sup>2</sup> et du Général Commandant la 17° D.I.C.<sup>3</sup>

Aucun commerce ne doit avoir lieu entre les territoires occupés par les Alliés et ceux dépendant du Gouvernement de Budapesth.

Il y a lieu de prendre les mesures les plus strictes pour l'exécution de ces dispositions.

AG.20N549 c/125. d/1.

<sup>1</sup> La copie a été envoyée au Colonel Antonescu pour qu'il le télégraphie au Général Commandant l'Armée de Transylvanie et au Général Berthelot.

<sup>2</sup> Le Général de Gondrecourt.

<sup>3</sup> Le Général Pruneau.

## 335

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 3568 BS/3.

Paris, 8 avril 1919.

J'apprends par un télégramme du 7 Avril<sup>1</sup> du Général Pellé que vous auriez décidé pour le dix Avril un mouvement offensif contre la Hongrie, pour lequel vous sollicitez son concours.

Qu'est ce que cette opération dont vous ne m'avez jamais saisi et qui est contraire à mes instructions du 29 Mars N° 3226<sup>2</sup>: votre ligne de conduite doit jusqu'à nouvel ordre rester absolument défensive et se borner exclusivement à arrêter toute avance bolchevique.

L'Armée Tchéco-Slovaque doit observer la même attitude.

Télégraphiez moi immédiatement vos explications.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, f. 36.

## 336

RAPPORT DU CAPITAINE L'HÔPITAL<sup>3</sup>

D. Sans N°

9 avril 1919.

En exécution de l'Ordre de Mission qui m'a été remis, je suis parti le Vendredi 4 Avril 1919 à 19 heures 20 avec le Général Thompson, de l'Armée Britannique, et le Major Bonsal de l'Armée Américaine. Nous sommes arrivés à Vienne le 6 Avril, à 10 heures. Le Général Smuts avait quitté Paris le 3 Avril et s'était rendu immédiatement à Buda Pest dont il était reparti pour Vienne dans la soirée du 5.

Le 4 Avril ce Général convoqua dans son train spécial un Représentant du Gouvernement actuel Hongrois; le Ministre des Affaires Étrangères Béla Kun se présenta à 10 heures. À trois reprises dans la journée des conversations eurent lieu entre lui et le Général Smuts, ce dernier était assisté de l'Hon. M. Nicolson, Attaché d'Ambassade. Le Général Smuts expliqua les raisons de sa venue, et insista sur l'exécution des clauses des Armistices du 3<sup>4</sup> et du 13 Novembre<sup>5</sup>, promettant en cas de soumission la levée du blocus.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 331.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 290.

<sup>3</sup> Il a été désigné par l'État-Major de l'Armée.

<sup>4</sup> Il s'agit de l'armistice signé par les Alliés et l'Autriche-Hongrie à Padoue.

<sup>5</sup> Voir le document N° 33.

Bela Kun soumit également au Général Smuts dans la journée du 4 un projet de réunion des États ayant fait partie de la Monarchie Austro-Hongroise et lui remit une déclaration garantissant la vie et les biens des étrangers.

Le 5 Avril à 10 heures le Général Smuts reçut le Président de la République des Soviets hongrois: Garbei [Garbai], le Ministre des Affaires Étrangères: Béla Kun et le Ministre de l'Instruction Publique: Kunfi; et leur communiqua la Note suivante:

„1. Le Gouvernement Hongrois est prêt à retirer les troupes hongroises et toute force armée à l'Ouest de la ligne suivante: la ligne part du Maros à 3 kilomètres à l'Est de Mako, passe à 3 kilomètres à l'Est de Tot-Komlos, Bekes-Czaba [Békéscsaba] et Bekes, passe à 15 kilomètres à l'Est de Debreczin [Debrecen] puis s'infléchissant vers le Nord-Est passe par un point situé à 5 kilomètres à l'Ouest de Nagy Eczed [Nagyecsed] et atteint le fleuve Samos au Nord de Nagy Eczed.

2. Les troupes roumaines reçoivent l'ordre de ne pas dépasser leurs positions actuelles.

3. Le territoire situé entre la ligne définie au paragraphe I et le front actuel d l'Armée Roumaine doit être considéré comme Zone neutre et occupé par des troupes anglaises françaises, italiennes et si possible américaines.

4. Le Gouvernement Hongrois accepte les conditions de la convention militaire qui a été conclue par le précédent Gouvernement Hongrois avec l'entente et les Puissances Alliées le 13 Novembre 1918 et s'y tient fermement. Il se tient en outre aux conditions de l'Armistice conclu au 3 Novembre 1918.

5. Il est entendu que la ligne de démarcation définie plus haut ne préjuge en rien des règlements de frontières qui seront fixées à la conclusion de la paix.

6. Le Général Smuts proposera aux Puissance réunies à Paris la levée immédiate du Blocus de la Hongrie de façon à y rendre la vie plus facile en permettant l'entrée en Hongrie des choses de toute première nécessité comme la graisse et le charbon.

7. Le Général Smuts proposera aux Puissances réunies à Paris de convoquer, avant que les frontières politiques de la Hongrie ne soient fixées définitivement dans le traité de paix, les Plénipotentiaires Hongrois, qui feront connaître leur point de vue sur la question des frontières et discuteront les questions économiques qui en dépendent dans une Conférence qui serait tenue sous la Présidence d'un Délégué des Grandes Puissances avec un Représentant de la Tchèco-Slovaquie [sic], de la Roumanie, de la Yougo-Slavie et de l'Autriche Allemande.

Budapest le 5 Avril 1919.”

Les Délégués Hongrois déclarèrent ne pouvoir répondre immédiatement, disant qu'il leur était nécessaire de réunir un Conseil de Cabinet. Dans la soirée, ils revinrent déclarant ne pouvoir accepter les conditions de la Note du Général Smuts. Ils acceptaient le principe de la Zone Neutre, mais demandaient que la limite Est soit reportée jusqu'au Maros, ligne fixée par l'Armistice du 13 Novembre. Ils se déclarèrent du reste impuissants à assurer l'exécution de cette Note au cas où ils la signeraient, avouant qu'ils n'avaient aucune autorité en Transylvanie.

Le Général Smuts devant ces prétentions, déclara s'en tenir à sa Note. Sur confirmation du refus, le train partit immédiatement pour Vienne.

Le 6, le Général Smuts eut une entrevue avec des Membres du Gouvernement de l'Autriche Allemande qui lui assurèrent ne pas craindre une poussée bolcheviste à Vienne.

À 15 heures nous sommes partis pour Prague où nous sommes arrivés à 22 heures; le 7, à 8 heures nous avons accompagné le Général au Hradschin où il a eu une conversation particulière avec le Président Mazaryk [sic], conversation qui dura l'heure 1/2 environ et dans laquelle il exposa la situation générale et traita avec le Président la question de la navigation sur le Danube.

Nous avons quitté Prague le 7 à 10 heures et avons rejoint Vienne d'où nous sommes partis à 22 heures pour Paris.

La situation semble donc en Hongrie être la suivante: à Budapest, Gouvernement des Soviets, se soutenant grâce à l'aide de la lie de la population, l'immense majorité des habitants de toute classe souhaitant le retour de l'ordre. Dans la Ville tout a été communisé, Banques, Magasins etc ... et la vie économique y est presque nulle. La Garde Rouge a pu être organisée grâce à l'appât des 700 couronnes qui sont allouées mensuellement aux soldats. D'après les chiffres qui m'ont été donnés, 1/10<sup>e</sup> de la population s'est ralliée au Gouvernement des Soviets. Ce dernier se tiendrait en liaison étroite avec le Gouvernement Soviétique [sic] Russe et journellement des avions transporteraient en Russie l'or et les valeurs qui auraient pu être pris à Budapest.

Une agitation gallophobe très accentuée se manifeste en Hongrie. Le Pesti Naplo du Samedi 5 Avril publie un long article sur la Mission du Général Smuts, insistant sur la visite de ce dernier, signifiant, dit-il, la quasi-reconnaissance [sic] du Gouvernement des Soviets par l'Entente, chose dont Bela Kun s'était déjà targué dès l'arrivée du Général Smuts à Budapest. C'est à l'Angleterre et aux États-Unis que nous devons ce résultat, ajoute le Pesti Naplo. Le Maréchal Foch avait déjà choisi le G<sup>l</sup> Mangin pour commander en Chef sur le front Tchèque-Slovaque Serbe et Roumain contre le Bolchevisme, mais la France a dû renoncer à sa politique. Le journal à la fin de son article ajoute qu'il est à remarquer qu'aucun Officier Français ne se trouvait avec le Général Smuts.

Comme l'ont reconnu eux-mêmes les Représentants du Gouvernement Hongrois, en dehors de la Capitale et des environs, leur pouvoir est presque nul et les troupes Hongroises qui se trouvent en Transsylvanie [sic] refuseraient de se retirer, si ordre leur en était donné.

Il y a donc en Hongrie deux questions complètement distinctes:

- 1<sup>o</sup> — Protection contre le Bolchevisme;
- 2<sup>o</sup> — Exécution de l'Armistice.

1<sup>o</sup> — Comme nous l'avons vu plus haut l'ordre serait rétabli sans aucune peine par l'envoi de troupes à Budapest, cette mesure serait très urgente car des collisions sanglantes vont éclater d'un moment à l'autre et la Hongrie constitue un foyer dangereux dont une étincelle pourrait activer le feu qui couve en Autriche Allemande.

À Vienne en effet malgré l'assurance des Gouvernants le danger existe, comme il existait à Budapest au moment où Karolyi semblait ne rien craindre. Wiener-Neustadt, à 40 kilomètres autour de Vienne est un gros foyer de Bolchevisme, des armes en grand nombre s'y trouvent et plusieurs milliers d'ouvriers et soldats sont complètement acquis aux idées Soviétiques [sic].

À Vienne même, le Drapeau Rouge flotta sur la Caserne des „Volkwehr”, hommes qui de soldats n'ont guère que le nom et l'uniforme, et qui d'un moment à l'autre se transformeront en pillards. Les Bolchevistes Hongrois comptent d'ailleurs sur la propagande qu'ils font et l'un d'eux, le Ministre de la Guerre Pogay [Pogány] a déclaré qu'on attendait avant la fin d'Avril un soulèvement Bolcheviste en Autriche Allemande.

Il serait également nécessaire d'envoyer des troupes à Vienne. Le Général Hallier, Chef de la Mission Française croit que cette mesure est de toute première urgence.

La question alimentaire est également très grave à Vienne, des hommes de la Société Viennoise m'ont à plusieurs reprises accosté dans la rue et m'ont demandé si enfin l'Entente allait leur envoyer des vivres. Il n'y a pas de pain, la ration est de 350 grammes par semaine et le reste est à l'avenant. L'envoi de vivres en dehors du but humanitaire serait également une mesure préventive contre le danger Bolcheviste.

## 2° — Exécution de l'Armistice.

En Transylvanie où la majorité de la population est Roumaine, il existe pourtant de très forts noyaux Magyars, notamment autour des villes de Koloszvar [Kolozsvár], Maros-Vasarhely, Gyorgyoszentmiklos [Gyergyószentmiklós], Sepsiszentgyörgy, Kezdivasarhely, Székelyudvarhely... Les Régiment originaires de ces Régions ne veulent pas déposer les Armes et n'ont pas renoncé à l'espoir de rentrer chez eux. Ces hommes appelés les Székelys sont au nombre d'environ 7 ou 8.000; de plus 2 ou 3.000 environ sont répartis sur la ligne Arad Szegedin.

En résumé la Mission du Général Smuts s'est heurtée à l'impuissance du Gouvernement communiste Hongrois à faire exécuter les ordres qu'il donnerait, impuissance reconnue par Garbai lui même. Malgré la concession faite par le Général Smuts (Modification de la limite Ouest de la Zone Neutre donnant aux Hongrois une Zone d'environ 20 kilomètres avec les Villes de Szeged, Debreczin) il a été impossible d'arriver à un résultat. Le principe d'une Conférence réunissant à Vienne, à Prague ou à Paris les Représentants de la Hongrie, de l'Autriche allemande, de la Roumanie et de la Yougoslavie a été accepté, mais ce que la situation soit à Budapest, soit à Vienne exige, ce sont des mesures immédiates et non pas des solutions à longue échéance; la temporisation ne résoudra pas le problème mais le rendra de plus en plus difficile jusqu'au jour où la solution n'en sera plus possible.

AG.7N1357

337

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>1</sup>

T. N° 3626 BS/3. Secret.

Paris, 9 avril 1919.

Réponse à votre télégramme 471-472 du 6 Avril<sup>2</sup>.

Vous n'avez aucun ordre ou instruction à recevoir du Général Smuts chargé d'une simple mission d'information et qui a simplement pouvoir pour faire rectifier, en cas de besoin, ligne neutre.

Je vous confirme les instructions de mon télégramme N° 3568/BS/3 du 8 Avril<sup>3</sup> sur la conduite à tenir en Hongrie, où je n'autorise aucun mouvement offensif jusqu'à nouvel ordre.

Renseignez moi exactement sur la situation de ce coté [sic].

AG.4N53 c/58. d/1.

338

M. CLINCHANT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERNE  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 538.

Berne, 9 avril 1919, 4h. 15.

(Reçu: 9 avril, 20 h.)

M. de Szilassy, qui fut autrefois Ministre d'Autriche-Hongrie à Athènes et qui représentait en fait le Gouv. du Comte Karolyi en Suisse, a déclaré aujourd'hui à un des informateurs de cette ambassade qu'il continuait à assumer cette mission par patriotisme bien qu'il n'approuvât aucunement la révolution hongroise. Il en a informé le chef de la division des affaires étrangères et celui-ci a déclaré qu'il entretiendrait avec lui les mêmes rapports que par le passé, avec cette différence néanmoins que M. de Szilassy ne pourrait plus télégraphier qu'en clair.

Depuis, M. de Szilassy a reçu un télégr. de Budapest et il a exprimé le désir à notre informateur que le texte en fût connu du Gouv. français.

Dans ce document le Gouv. hongrois invite son représentant à déclarer au Gouv. fédéral qu'il n'a nullement l'intention d'encourager une propagande révolutionnaire en

<sup>1</sup> La copie a été envoyée au Secrétariat Militaire du Ministère de la Guerre, au Maréchal Foch, au Général Alby et au Conseil Suprême de Guerre à Versailles.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 330.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 335.

Suisse et qu'il tient à entretenir les meilleurs rapports avec ce pays. Il ajoute „qu'il n'entend pas faire le jeu de la République des Soviets et que sa seule ambition est de servir d'intermédiaire entre la Russie et les pays occidentaux.”

AG.7N1357

339

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
à M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE<sup>1</sup>

T. N° 149.

Paris, 10 avril 1919, 12h. 15.

*Pour tous sauf Belgrade:* Je reçois le télégr suivant du Ministre de France à Belgrade (Belgrade n° 173<sup>2</sup>).

Je réponds par télégr suivant à M. de Fontenay.

*Pour tous:* Réponse à votre télégr 173.

Il ne peut être question d'accepter l'offre des Szeklers subordonnée à la condition que la région sud-est de la Transylvanie où ils habitent ne sera pas occupée par les Roumains. Il peut y avoir doute sur les limites occidentales de la Transylvanie qui ne seront fixées que par le Traité de Paix, mais il est évident que sous peine de renier tous les principes pour lesquels ils ont combattu, les Alliés ne peuvent envisager que la partie de ce pays la plus rapprochée de la Roumanie formerait un îlot hongrois.

Mon télégr n° 141<sup>3</sup> vous a d'ailleurs renseigné sur la mission du Général Smuts en même temps que sur le véritable caractère de la démarcation notifiée au Gouv't hongrois et qui a servi de prétexte au coup d'État bolchéviste.

À ce propos je vous mets en garde contre la tendance des milieux de Belgrade à imputer aux ambitions roumaines la responsabilité des difficultés actuelles. Les Serbes, devraient comprendre que leur intérêt est identique actuellement à celui des Roumains, et qu'ils ont les mêmes ennemis hongrois et Bulgares.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 48-49.

<sup>1</sup> Le télégramme a été communiqué aux ambassades de Bucarest N° 336-337, de Sofia N° 66-67, de Londres N° 2507, de Rome N° 1131, à la Présidence du Conseil et au groupe de l'Avant de l'État-Major de l'Armée.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus, N° 318.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

T. N<sup>o</sup> 179-180. Très urgent.

*Belgrade, 10 avril 1919, 15h.  
 (Reçu: 12 avril, 2h. 35)*

Le Général Franchet d'Esperey a quitté Belgrade ce matin. On a ici le sentiment qu'il est regrettable que la mission du général Smuts n'ait pas donné l'impression d'une (action) concordante entre les 2 chefs. Les essais de prise de contact avec l'envoyé spécial de la Conférence ont échoué, faute de (connaître son itinéraire) et d'avoir aucune nouvelle de lui.

Le Général Franchet d'Esperey emporte l'impression que si l'Europe veut arrêter le danger bolchevik, c'est encore possible mais il faut se décider et ne pas attendre, pour arriver en retard, comme en Russie. En agissant rapidement, on réussira par la voie pacifique et sans pertes. Le meilleur moyen est de s'appuyer sur le seul élément sain et fort qui se trouve encore aux environs de la Hongrie: sur la Yougo-Slavie. Il faut, pour cela, cesser de paralyser le Gouvernement et le peuple serbes, la Croatie-Slovénie par des mesures que la situation créée par le mouvement hongrois, condamne. Il faut donc:

1<sup>o</sup> Reconnaître enfin le nouvel État, comme nous l'avons fait pour la Tchéco-Slovaquie, la Pologne, le Hedjaz qui n'ont pas à leur actif les services rendus par les Yougo-Slaves, notamment dans la victoire (1 gr. faux)<sup>2</sup> à travers les Balkans, en Septembre—Novembre 1918, par les contingents yougo-slaves, venus au secours de leurs frères serbes;

2<sup>o</sup> Le recrutement d'une armée par le Gouvernement de Belgrade, qui compense la faiblesse numérique de nos troupes et l'absence de celles des (Anglais) et des Américains.

3<sup>o</sup> L'envoi d'habillements militaires. Il semble impossible que M. Sonnino lui-même ne comprenne la gravité du...

(à suivre)

Suite du N<sup>o</sup> précédent.

... la gravité du moment et le danger que (court) l'Italie, la première menacée.

Il est évident (aussi) que nos autres ennemis vaincus observent le résultat qu'aura la rébellion de la Hongrie contre la décision de la Conférence pour y conformer leur attitude au moment critique de la paix.

Le Général anglais Bridges qui accompagnait le général en chef et avec lequel j'ai eu un long entretien partage entièrement cette manière de voir et doit en informer son Gouvernement. L'avenir d l'Europe est en jeu; il dépend de la décision que prendra la Conférence.

AD.Europe 1918-40. Yougoslavie vol. 45, ff. 54-56.

<sup>1</sup> Le télégramme a été communiqué à Londres, à Rome, à Berne et à Washington.

<sup>2</sup> Lacune de déchiffrement.

M. PH. BERTHELOT, SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

T. N° 152.

Paris, 11 avril 1919, 21h. 6.

Le bureau de presse yougo-slave de Bâle a publié le 9 Avril la note suivante:

„Le gouv't yougo-slave a repoussé la demande que l'Entente lui avait adressés en vue d'obtenir la coopération de l'armée yougo-slave à une action contre le gouv't des Soviets hongrois.

Il a motivé son refus par le fait que l'Entente n'a pas encore reconnu l'État yougo-slave. Il a exposé qu'il y avait à la frontière hongroise deux gouv'ts reconnus par l'Entente, mieux qualifiés, par conséquent, que l'État yougo-slave pour une intervention.

En outre, une grande partie du territoire yougo-slave est occupée, comme s'il constituait un territoire ennemi; les frontières de l'État sont encore indéfinies.

L'État yougo-slave n'a aucune raison d'intervenir tant que ses aspirations légitimes n'auront pas été satisfaites.

En Hongrie méridionale, des mesures militaires sont prises, sur lesquelles, jusqu'ici, le secret a été gardé.

Le délégué américain a fait connaître que le blocus de la Yougo-slavie était levé”.

Qu'y a-t-il d'exact dans ces renseignements, dont le bureau de presse yougo-slave de Paris a décliné la responsabilité?

AD.Europe 1918-40. Yougoslavie vol. 62 f. 21.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

N. N° 182/4.

Belgrade, 11 avril 1919.

En réponse à la communication qui lui avait été faite du sans fil du 31 Mars<sup>1</sup> le Général Franchet d'Esperey fait connaître au Général de Lobit que le meilleur moyen pour la nation hongroise de prouver qu'elle accepte les conditions fixées par le Congrès de la Paix et notifiées par la lettre du 19 Mars est de passer à l'exécution le plus tôt possible.

D'autre part le Général en Chef a autorisé le Général de Lobit à faire connaître que après les déclarations des puissances, les mesures prescrites par la Congrès de la Paix ont pour but de ramener l'ordre sans préjuger des décisions définitives du traité de paix et concernant les territoires évacués.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

Voulez-vous communiquer ce qui précède au Gouvernement? En ce qui concerne la réponse par le Gouvernement et les modalités [sic — vraisemblablement: modalités] d'exécution. Je pourrais, si vous le voulez, en conférer à Szegedin demain avec vous personnellement, au nom du Général de Lobit.

AG.20N527 c/105. d/1.

### 343

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N° 40.

*Bucarest, 11 avril 1919, 11h. 30.*

*(Reçu: 12 avril, 21h.)*

1° En raison de prétentions et attaques continuelles hongroises et atrocités commises  
purnellement [sic] par bandes magyares sur population roumaine gouvernement roumain  
a décidé que sans attendre intervention alliée troupes roumaines occuperaient zone fixée par  
l'entente le 26 février.

2° Le commandement roumain a déjà donné l'ordre d'exécution.

AG.5N202

### 344

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 668/3.

*Bucarest, 12 avril 1919.*

À toutes fins utiles, j'ai l'honneur de vous communiquer la teneur du télégramme que  
j'envoie au Ministère de la Guerre, et de vous faire connaître que le Général C.A.A.<sup>1</sup>,  
lors de son passage à Bucarest, a été mis au courant de cette décision.

„Le Gouvernement Roumain vient d'être mis en demeure par le Conseil Dirigeant de  
Transylvanie d'assurer la protection des nationaux transylvains contre des bandes magyares  
qui en dépit des avertissements de l'Entente continuent les pillages organisés des biens et  
les assassinats des gens.

<sup>1</sup> Le Général Franchet d'Esperay.

Le Gouvernement Roumain a décidé d'occuper la zone qui lui a été indiquée par la décision du 26 Février du Congrès de la Paix, ceci en raison de l'exaspération des populations qui amènerait le développement de l'anarchie, et aussi sous la menace adressée par le Conseil dirigeant de résilier la direction des affaires transylvaines."

AG.20N525 c/102. d/2.

345

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>1</sup>

T. N° 2715/2B. Confidentiel.

Belgrade, 13 avril 1919.

*Priorité urgent.*

Le Commandant Freeman, de la Marine Britannique, resté à Budapesth, après le départ des Missions Alliées a pu venir à Belgrade sous prétexte de réorganisation de la navigation du Danube.

Cet Officier très au courant de toutes les questions de Hongrie, est venu en automobile le 11 Avril par la rive droite du Danube jusqu'à Baja, accompagné de l'ex Lt-Colonel Dormandy de l'Armée Hongroise et de Monsieur Cerkovich [Zerkovitz], Commissaire Hongrois à la navigation.

Il apporte sur la situation actuelle à Budapesth, et sur les tendances qui se manifestent en Hongrie des renseignements très précis qui peuvent être accueillis en toute confiance.

„Primo.— À Budapesth, la situation empire tous les jours. La saisie complète de toutes les banques est terminée. En vue de la mise en commun des biens des particuliers, des perquisitions ont lieu dans tous les domiciles privés pour enlever argent, titres, bijoux, objets de valeur, meubles dont se saisit le Gouvernement des Soviets sans délivrer aucun reçu. La Garde Rouge profite de ces perquisitions pour se livrer à un pillage effréné.

La réquisition de tous les vivres rend la famine imminente et les paysans qui ne sont pas Bolcheviste se refusent à envoyer des denrées à la Capitale.

En dehors de Budapest, l'influence du Gouvernement est nulle. La Capitale de la Hongrie constitue actuellement un îlot isolé de Bolchevisme où un petit nombre d'individus sans aveu ont institué le régime de la terreur vis à vis d'une population qu'ils ont eu soin de désarmer dès les premiers jours de leur arrivée au pouvoir, 5 à 6.000 hommes de Garde Rouge parmi lesquels une compagnie Russe, tous absolument indisciplinés, sans aucune valeur militaire, appuient par la violence à Budapesth les décisions du Gouvernement Communiste.

Les arrestations de gens suspects au régime Communiste sont de jour en jour plus nombreuses. Des exécutions en nombre sont prochaines, sans qu'il puisse y avoir de certitude sur le sort actuel des personnes arrêtées.

<sup>1</sup> La copie a été envoyée à Fontenay, Ministre de France à Belgrade et au Chef du 3<sup>e</sup> Bureau.

*Secundo.*— Dans la province, des Soviets locaux existent dans les centres de la Hongrie non occupée, particulièrement à l'Est et au Sud Est de Budapesth.

Ces Soviets tentent de Communiser le pays, mais leur action ne s'étend pas jusqu'à présent en dehors des villes.

Les campagnes ne veulent pas du Bolchevisme; et les paysans n'envoient plus de denrées vers les villes.

Les ouvriers commencent à trouver que le Bolchevisme a assez duré; en particulier les ouvriers des usines de munitions Manfred Weiss, dans l'île de Csepel, qui ont fait des économies pendant la guerre, ont refusé de se communiser et inspirent des craintes au Gouvernement actuel qui n'ose pas agir contre eux. Ces ouvriers seraient en partie armés.

*Tertio.*— Le recrutement de l'Armée Rouge aurait donné 27.000 hommes au total, les 40.000 ouvriers de Budapest qui étaient armés auraient du rendre leurs armes comme tout le reste de la populations s'ils ne s'engageaient pas dans l'Armée Rouge.

*Quarto.*— Les chemins de fer fonctionnent, mais leur circulation a diminué de moitié depuis quinze jours.

*Quinto.*— La grande majorité de la population de Budapesth attend avec anxiété et impatience que les Alliés viennent occuper la Capitale. Une contre révolution ralliant tous les partis contre le Communisme est prête [sic] à éclater dès l'approche des Alliés mais ne peut rien tenter sans leur aide étant complètement dépourvue d'armes.

*Sexto.*— Une marche en avant des troupes Alliées amèneraient une très sérieuse recrudescence du pillage à Budapesth.

Pour éviter ces exactions, il semble qu'un détachement composé de préférence de troupes Anglaises avec des contingents Français pourrait être amené par le Danube et débarqué à Budapesth, au moment où les troupes arriveraient sur la ligne Kecskemet—Dunafoldvar, leur débarquement serait fait sous prétexte d'assurer la sécurité du ravitaillement de Budapesth par les Alliés et de la distribution des vivres. Le Commandant Freeman estime que le Gouvernement accepterait cette police.

Deux mille hommes suffiraient pour cette opération préliminaire, mais seraient à placer sous Commandement Anglais plutôt que sous Commandement Français, qui serait suspect au Gouvernement actuel.

*Septimo.*— La visite du Général Smuts, à Budapesth a mis en confiance le Gouvernement Hongrois qui est persuadé que des relations vont être reprises avec lui, l'arrivée d'un train de graisse envoyé à Budapesth par la Commission Américaine de ravitaillement le confirme dans cette idée.

*Octavo.*— Le Commandant Freeman se rend le 14 Avril par le Danube jusqu'à Paks, / il continuera de là sur Budapesth.

Des champs de mines peu importants existent actuellement dans le Danube à Uszod et Kisapostag, en ce dernier point protégés [sic] par des canons et des postes d'observations.

Le Gouvernement Hongrois a promis au Commandant Freeman d'enlever ces mines pour le 15 Avril afin de permettre le rétablissement de la navigation."

*En résumé,* l'opinion du Commandant est qu'une marche sur Budapesth peut encore actuellement se faire sans difficultés [sic] et obtenir plein résultat, mais le temps presse; il sera bientôt trop tard. La condition nécessaire pour que cette marche puisse se faire est

que le Gouvernement actuel ne puisse déclancher [sic] un mouvement nationaliste qui deviendrait dangereux et fortifierait le Communisme. À cet effet il faut que les Roumains ne bougent à aucun prix. En ce cas d'ailleurs et en ce cas seulement, les Seklers soit près de *vingt mille* hommes marcheraient avec nous.

AG.20N499 c/77. d/3.

346

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE<sup>1</sup>

T. N° 2.713/2B.

*Constantinople, 13 avril 1919.*

1° — J'ai appris le 11 à Bucarest que Gouvernement Roumain avait pris mesures pour que troupes roumaines de Transylvanie prennent offensive immédiate contre Hongrie dans le but d'occuper zone neutre par force.

II° — Demande à Paris s'efforcer arrêter cette opération militaire mais vous prie prendre d'urgence toutes mesures pour que troupes françaises et serbes évitent absolument toute intervention, et conservent attitude défensive sur front qu'elles occupent.

AG.20N525 c/102. d/2.

347

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 3799 BS/3

*Paris, 14 avril 1919, 8h. 30.*

Réponse à télégramme n° 40 du 11 avril<sup>2</sup> du Général Franchet d'Esperey

1° Si les Hongrois attaquent les Roumains ceux-ci sont parfaitement en droit de riposter.

2° D'ailleurs décision de la conférence de la paix du 26 février arrête qu'ils sont en droit dans ce cas de procéder à l'occupation de la zone neutre qui leur a été fixée par cette décision, jusque à la limite est zone neutre.

<sup>1</sup> Une copie conforme a été notifiée pour exécution à la 76<sup>e</sup> D.I.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 342, le numéro indiqué sur la copie du télégramme est 182/4.

3° Vous n'avez donc à intervenir autrement que pour maintenir ferme les positions occupées par les armées françaises et serbes et à éviter que l'action des Roumains ne prenne un développement inutile en la limitant strictement à la protection de leurs nationaux.

AG.20N525 c/102. d/2.

348

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
 AU GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
 D'ORIENT ET AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE<sup>1</sup>

T. N° 3.794 BS/3. Secret.

Paris, 14 avril 1919.

Réponse à télégramme du 10 Avril<sup>2</sup>.

*Primo.*— Troupes hongroises qui demandent à passer dans nos lignes peuvent être reçues aux conditions suivantes:

Ces troupes seront désarmées à leur entrée, la nourriture leur sera donnée, mais aucune paye ne leur sera attribuée.

*Secundo.*— Malgré intérêt qui s'attache à favoriser exode vers nos lignes éléments militaires hongrois anti-bolcheviques, il ne serait être question considérer nos ennemis d'hier comme des alliés, aussi, aucune organisation militaire des éléments passant dans nos lignes ne devra-t-elle être faite.

*Tertio.*— Sous ces réserves, troupes acceptant ces conditions seront traitées avec bienveillance.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, f. 58.

<sup>1</sup> La copie a été envoyée à S. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères, au Secrétariat Militaire du Ministère de la Guerre, au Maréchal Foch et au Général Alby.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 681/3.

*Bucarest, 15 avril 1919, 11h. 15.*

Réponse à télégramme 7417/3<sup>1</sup>; ai transmis votre désir au Commandement Roumain. Général Presan déclare que la question est d'ordre politique et qu'il est obligé de suivre les ordres du Gouvernement Roumain.

Ce dernier ne méconnaît pas gravité de situation extérieure mais il dit que cette situation ne fera que s'aggraver et que s'il n'agissait pas pour protéger Roumains nationaux de la Transylvanie, il y aurait une grave crise intérieure dont il ne veut pas prendre la responsabilité.

Général Presan a déclaré que l'action en Transylvanie est avant tout une opération de police et de maintien de l'ordre dans un pays systématiquement mis en coupe réglée. Il ne compte pas dépasser la ligne limite orientale de la zone neutre fixée par le congrès de la paix.

AG.20N244

LE GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 701/3.

*Bucarest, 16 avril 1919, 18h. 30.*

Le Gouvernement Roumain a décidé que ses troupes franchiront la ligne de démarcation dans la matinée aujourd'hui 16 avril d'après ce qui vous a été communiqué. La mission des troupes est d'occuper zone qui lui a été reconnue par ...<sup>2</sup> du 26 Mars du Congrès de la paix, de rétablir ordre dans ces régions et d'y défendre la vie et les biens des citoyens contre bandes magyars.

Les raisons qui ont imposé cette décision sont:

1° La violation flagrante des engagements pris les attaques journalières des bandes hongroises et même des troupes régulières contre les troupes roumaines.

2° L'extermination systématique poursuivie par les autorités et les troupes hongroises de la population roumaine du territoire non occupé.

3° La propagande anarchiste faite par les autorités hongroises dans les territoires roumains et parmi les troupes roumaines.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Note du document: Un mot oublié par l'expéditeur.

Ordre a été donné au Général Mardurescu commandant les forces de la Transylvanie de tenir formellement le Général Commandant l'armée de Hongrie au courant de la situation de l'aile gauche.

La ligne à atteindre est la limite est de la zone neutre indiquée.

En vue de cette opération, le dispositif de police vient d'être transformé en dispositif de manoeuvre, savoir: en première ligne, 3 divisions rassemblées chacune sur un front de 20 à 25 kilomètres: 7<sup>e</sup> division, centre à Zibo [Zsibó]; 6<sup>e</sup> division, centre à Banffy-Hunyad; 2<sup>e</sup> division, centre à Pravaleni-Ochisor [Ocişor]. En deuxième ligne: la 16<sup>e</sup> division (Transylvaine sans artillerie) est axée en direction de Zibo, derrière la 7<sup>e</sup> division. La 18<sup>e</sup> division également transylvaine sans artillerie est échelonnée dans la région de Eurdu—(Alba-Julia)(Alba Gyula) [Alba Iulia]. La 1<sup>re</sup> division est rassemblée dans la région de Deva.

Sur les ailes, la couverture est assurée à droite par le détachement du Général Olteanu, (un régiment d'infanterie, une brigade cavalerie) dans la région de Zam, (liaison avec l'armée de Hongrie).

L'artillerie cinq jours de feu.

Le Général Mardurescu, commande l'ensemble; quartier général à Sibiu.

AG.20N244

### 351

LE GÉNÉRAL ALBY, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

D. N° 3865-338/3. Secret.

18 avril 1919.

Par lettre N° 489<sup>2</sup> du 15 Avril, dont vous trouverez ci-joint copie, l'Attaché Militaire de Serbie me demande des précisions au sujet des conditions dans lesquelles le Général Franchet d'Esperey a été amené à demander l'intervention des troupes serbes contre les bolcheviques hongrois.

Par télégramme N° 5.308/3 du 31 Mars, dont ci-joint copie<sup>3</sup>, le Général Franchet d'Esperey a exposé les mesures de précaution qu'il a été amené à prescrire le 22 Mars en présence de la nouvelle situation en Hongrie, mesures qui consistaient à concentrer sur le front Arad—Szegedin 2 D.I. françaises et 3 D.I. serbes. Par ce même télégramme, le Général Franchet d'Esperey rendait compte de la manoeuvre de „chantage” à laquelle il s'était immédiatement heurté de la part du Gouvernement serbe.

Vous avez d'ailleurs été tenu au courant de cette situation par les télégrammes de notre Ministre à Belgrade qui s'est employé à modifier l'attitude du Gouvernement serbe.

<sup>1</sup> Originellement la lettre du Général Alby a été accompagnée de deux télégrammes de Franchet d'Esperey.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Voir l'Annexe I. de ce document.

Ultérieurement, en présence de l'aggravation générale de la situation, et avant d'avoir été avisé, par suite de l'interruption des communications, des décisions de la Conférence de la Paix et du Gouvernement à ce sujet, le Général Franchet d'Esperey a été amené à donner des ordres préparatoires et conditionnels prévoyant pour le 10 Avril une action militaire contre la Hongrie. Il a rendu compte de ces dispositions par télégramme N° 1 daté de Bucarest 6 Avril, dont ci-joint copie<sup>1</sup>, en demandant un contre-ordre si elles n'étaient pas approuvées.

Les décisions prises à Paris étant alors parvenues au Général Franchet d'Esperey, celui-ci, par télégramme N° 10 du 7 Avril<sup>2</sup>, a confirmé qu'aucune action offensive ne serait entreprise jusqu'à nouvel ordre.

Il ne m'appartient pas de décider s'il y a lieu ou non d'accepter les conditions auxquelles les Serbes semblent vouloir subordonner leur concours éventuel. C'est une question qui doit être traitée par les Gouvernements alliés.

Il est certain que la démarche de l'Attaché Militaire de Serbie est en corrélation étroite avec le marchandage auquel semble vouloir se livrer le Gouvernement serbe.

Il résulte des indications ci-dessus que le Général Franchet d'Esperey a fait acte d'initiative en prescrivant les mesures préparatoires à une action militaire contre les bolcheviques hongrois, action dont l'exécution restait subordonnée à la décision des puissances alliées.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, si vous le jugez utile, porter ces renseignements à la connaissance du Gouvernement serbe. Mais, en tout état de cause, il est indispensable qu'il soit bien précisé qu'en l'occurrence, le Général Franchet d'Esperey n'a fait que remplir une des obligations militaires les plus importantes de sa charge de Commandant en Chef des Armées Alliées d'Orient, qui lui fait un droit et un devoir de prendre les dispositions préparatoires lui permettant de faire face immédiatement à une situation nouvelle résultant de l'ennemi ou de faire exécuter sans délai les décisions de la Conférence de la Paix.

#### ANNEXE I.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU MINISTÈRE DE LA GUERRE ET  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N° 5308/3. Secret.

*Constantinople, 31 mars 1919, 17h. 40.*

1° — A — J'ai donné des ordres 15 Mars à Voivode Michitch de concentrer une division d'infanterie vers Pirot, une division d'infanterie vers Kumanovo. Egri-Palanka [Kriva Palanka] (traduction exacte) de façon à avoir moyens disponibles afin de pouvoir le cas échéant imposer à Bulgarie les décisions de l'Entente.

<sup>1</sup> Voir l'Annexe II. de ce document.

<sup>2</sup> Le télégramme n'est pas reproduit. Voir à ce propos le télégramme N° 3568 BS/3 du 8 avril de M. Clemenceau sous le N° 335.

B — Voivode Michitch répondit 20 Mars ne pouvoir pour multiples raisons mettre à ma disposition dans ce but que 6 bataillons et 4 batteries.

2° — A — Le 22 Mars, afin de pouvoir faire face à toute éventualité résultant attitude prise par la Hongrie devant décision Congrès de la Paix concernant zone neutre, je regroupais en deça de Szegedin et Arad 2 divisions d'infanterie et 2 régiments cavalerie français et je donnais ordres à Voivode Michitch concentrer 3 divisions d'infant. et 1 brigade de cavalerie serbes dans région N. Belgrade.

B — 23 Mars, Général de Lobit me rend compte des dispositions prises par lui et me représente Voivode comme tout prêt à exécuter mes ordres et préparant *mesures* (douteux—groupe faux)<sup>1</sup>.

C — Le 22, Général de Lobit avait vu Prince de Serbie assurant Alliés de sa collaboration mais insistant sur contribution importante demandée à armée Serbe et nécessité lui fournir le moyen porter ses effectifs à 250.000 hommes.

D — Le 25 Mars, le G.Q.G. serbe me demandait remettre de suite à sa disposition une compagnie de chemins de fer serbe en vue de transports futurs sur territoire hongrois.

3° — La coopération armée serbe étant indispensable pour une action contre la Hongrie je jugeais nécessaire assurer à Serbie toute tranquillité d'esprit et je vous demandais dans ce but autoriser augmentation des effectifs serbes, de ne pas prendre à l'égard de Bulgarie des mesures prématurées concernant démobilisation et Dobroudja, d'intervenir auprès gouvernement italien au sujet de son attitude inamicale envers Serbie. Je me montrais prêt en ce qui me concerne à donner toutes facilités à armée serbe en vue de faciliter les mouvements de troupes prescrits.

4° — Or, en réponse à mes demandes à Voivode sur état actuel des concentrations serbes, je reçois du Ministre de la Guerre serbie [sic] télégramme représentant un véritable chantage vis à vis France et Alliés déclarant que Serbie ne peut exécuter ni concentrations ni opérations prévues si Alliés ne lui donnent les moyens importants demandés: armes, vivres, vêtements, matériel chemin de fer, munitions etc.

5° — Un télégramme du Général de Lobit consécutif au précédent m'apprend que Voivode a concentré une division d'infant. vers Szabadka, une division d'infanterie et une division de cavalerie à Tèmesvar [Temesvár], qu'il ne peut actuellement fournir une 3<sup>ème</sup> D.I. d'Infant. et qu'il attend adhésion de son gouvernement pour faire connaître si troupes concentrées pourraient éventuellement agir offensivement.

6° — Attend une réponse de Voivode. Il y a là nettement une manoeuvre du gouvernement serbe, je vous demande agir avec énergie auprès de lui en lui faisant entrevoir que son attitude actuelle s'il la maintenait entraînerait infailliblement retrait des troupes françaises de Hongrie, suppression du ravitaillement, etc. et que Serbie serait (1 gr. faux)<sup>2</sup> seule victime de son chantage en face Hongrois et Italiens.

7° — Il serait en effet imprudent de laisser en pareil cas troupes françaises à effectif très faible isolées en face Hongrie dans situation présente. Les troupes roumaines ne paraissent pas dans les conditions actuelles une aide suffisante pour obtenir un succès militaire.

De notre attitude vis à vis de la Serbie dépend le prestige de la France dans les Balkans.

<sup>1</sup> Lacune de déchiffrement.

<sup>2</sup> Lacune de déchiffrement.

## ANNEXE II.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPÉREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES<sup>1</sup>

T. N° 1.

*Bucarest, 6 avril 1919, 12h.  
(Reçu: 12 avril, 6h.)*

En présence menace imminente invasion Bolchevique sur le front Bessarabie il me paraît indispensable régler sans délai question hongroise. Après entente avec G<sup>1</sup> Bertelot [sic] et Général Prezan [Presan] prêts à marcher sur le front Transylvanien — je décide sans ordre contraire de votre part entreprendre opérations contre Hongrois à partir de jeudi 10 courant. Je pars le 6 au soir pour Belgrade ou je compte être le 7 au soir en vue d'obtenir coopération certaine des Serbes et poser ultimatum à Budapest. Je demande directement à Général Pellé se préparer à agir en liaison avec moi sur le front Nord hongrois. Prière de lui confirmer cette invitation et de lui prescrire de marcher sur Budapest sur mon indication. Fin.

AD.Europe 1918-40. Yougoslavie vol. 62, ff. 22-25.

## 352

LE GÉNÉRAL HALLIER, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À VIENNE  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

D. N° 36/3.

*Vienne, 18 avril 1919.*

Le rapport N° 31/3<sup>2</sup> que je vous ai adressé en date du 15 avril dernier sur la situation en Hongrie indiquait le double but actuellement poursuivi par le Gouvernement Hongrois.

1° — Organisation de l'Armée et développement de la puissance matérielle à l'intérieur.

2° — Propagande active à l'extérieur et principalement en Autriche.

L'Armée Rouge Hongroise comprend actuellement six divisions d'un effectif total de 70.000 hommes. Ces six divisions ont été formées avec les divisions de Honveds où l'on avait maintenu les hommes des cinq dernières classes. Sur ces cinq classes les deux plus jeunes ont été licenciées comme insuffisamment instruites. Les effectifs ont été complétés par des soldats de carrière ayant fait la campagne et qui reçoivent des indemnités spéciales. Une de ces divisions se trouve à Budapest, les autres sont dans la région de Györ, de Debreczen, de Kecskemet et de Szeged.

<sup>1</sup> Le numéro de fonds de ce télégramme est AG. 5N202.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

Au point de vue du matériel de guerre, le Gouvernement de Budapest a déjà constitué des réserves importantes. Il possède actuellement 220 canons prêts à tirer, de nombreuses mitrailleuses, des minenwerfer [sic] et des avions. Deux des monitors du Danube séquestrés à Belgrade et envoyés à Budapest au moment de la Révolution ont été capturés par les Hongrois lorsque ceux-ci eurent, sous prétexte de négociations fait débarquer les membres anglais de l'équipage.

Deux chaloupes automobiles capables de lancer des torpilles de 53 centimètres viennent de sortir des chantiers (les moteurs de ces chaloupes ont été envoyés d'Autriche).

Mais ce matériel est insuffisant et le Gouvernement Révolutionnaire cherche à l'augmenter par tous les moyens possibles. Il achète à Vienne chez Zeiss et chez Gerst des appareils de pointage pour pouvoir mettre en ligne de nouveaux canons qui en sont dépourvus. 32 appareils ont déjà passé la frontière. Par l'intermédiaire de la „Volkswehr”, le Gouvernement Bolcheviste Hongrois s'est également procuré des mitrailleuses dont un nouveau lot doit passer la frontière ces jours-ci. Il a acheté à Vienne de nombreuses pièces de toile pour couvrir ses avions. De plus on prépare activement l'aérodrome de Sopron et les appareils autrichiens qui se trouvent actuellement à Wiener-Neustadt doivent passer la frontière aussitôt que cet aérodrome sera prêt. Enfin Poganyi [Pogány] et Bela Kun sont venus avant-hier à Vienne, officiellement dans un but de propagande, mais très vraisemblablement aussi pour négocier l'achat d'un nouveau matériel de guerre. C'est ainsi qu'on parle d'une commande de 600 canons.

Cet exode de matériel vers la Hongrie doit être arrêté à tout prix par l'Entente. La commission du Blocus à Vienne s'est déjà élevée contre ces agissements en même temps qu'elle arrêtaient les trains de ravitaillement à destination de la Hongrie. À la mission militaire française la Commission de Liquidation du matériel à adressé également une protestation auprès du Gouvernement. Les autres mission de l'Entente ont été prévenues. Il est de la plus haute importance qu'on ne laisse pas plus longtemps fournir aux Bolchevicks [sic] Hongrois des armes qu'ils retourneront contre nos troupes ou contre celles de nos alliés.

II — Mon dernier rapport indiquait également qu'il serait possible de faire en Hongrie une campagne d'opinion sur la rive droite du Danube et d'exercer sur la rive gauche une pression militaire avec l'aide des volontaires de l'ancienne armée hongroise. Le représentant militaire du Gouvernement britannique en Autriche me communique les renseignements suivants.

„L'organisation des réfugiés hongrois anti-communistes a son siège à Vienne, et a pour chef le comte Paul Teleki (du parti social-démocrate hongrois). Vingt millions de couronnes ont été souscrites en vue d'une campagne anti-bolchevique. L'entreprise peut fonctionner dès que l'Entente fera savoir qu'elle n'est pas hostile à cette idée.

Le 15 Avril, deux émissaires hongrois sont venus à Vienne de Belgrade et ont demandé au comte Teleki d'envoyer des représentants à Belgrade, étant donné qu'il y avait des chances que le Commandement français prenne l'affaire en mains. En conséquence, le marquis Pallavicini et le Capitaine Gombos sont partis pour Belgrade.

Dans ces grandes lignes, le plan est de constituer une force hongroise sous le couvert de la ligne occupée au sud de Pécs et de Zombor, en rassemblant les prisonniers de guerre venus de l'Italie et en opérant de concert avec les forces de l'Entente qui se trouvent sur

les deux rives du Danube. De plus, on provoquerait contre le Gouvernement communiste un soulèvement du pays compris entre les lacs Balaton et Neuseidler [Neusiedler]”.

Le représentant du Gouvernement britannique a déjà demandé à son Gouvernement si l'Entente serait disposée à favoriser cette entreprise, mais n'a reçu encore aucune réponse.

Pourtant l'heure d'une telle entreprise semble venue.

Tous les arguments que j'avais énumérés dans mon précédent rapport en faveur d'une campagne anti-bolchevique en Hongrie, se trouvent encore renforcés aujourd'hui. Les troupes roumaines viennent d'attaquer; les Serbes sont prêts à intervenir; l'Armée Rouge Hongroise n'a pu encore réunir tout son matériel de guerre: jamais l'encerclement de Budapest ne se réalisera dans de meilleures conditions.

AG.4N72 c/76. d/4.

### 353

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
AU GÉNÉRAL DE GONDRECOURT, COMMANDANT D'ARMES D'ARAD ET  
AU GÉNÉRAL PRUNEAU, COMMANDANT LA 17<sup>e</sup> DIVISION INFANTRIE COLONIALE

T. N° 2.789/2B.

*Belgrade, 20 avril 1919.*

I. Par télégramme 3.799 S/B3<sup>1</sup>, Ministre de la Guerre à fait connaître qu'en cas d'attaque de la part des Hongrois, les Roumains peuvent procéder à occupation jusqu'à limite Est zone neutre arrêtée [sic] par Conférence de la Paix, le 26 Février.

Cette limite est marquée par grande route d'Arad à Nagy Salonta [Nagyszalonta], voie ferrée Nagy Salonta, Nagy Varad, Karoli [Nagykároly], Zatmar Nemeti [Szatmárnémeti], les localités incluses.

En tout cas, la ville d'Arad est exclue de cette occupation et vous devrez veiller à ce qu'aucune troupes roumaine n'ait accès dans cette ville.

II. Afin d'éviter tout incident et de calmer effervescence que vous signalez dans Arad, je demande à Général en Chef et à Général Berthelot d'intervenir d'urgence pour obtenir que sur Maros troupes roumaines ne dépassent pas vers l'Ouest Maria Radina.

III. De votre coté entrez en relations avec Commandement local roumain et exigez que les troupes roumaines du Maros ne progressent pas d'avantage vers l'Ouest.

La zone neutre entre Maria Radina [Máriaradna] et Arad étant considérée comme zone d'occupation réservée aux troupes françaises et constituant la tête de pont d'Arad dont la défense nous incombe.

AG.20N499 c/77. d/3.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 347.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
 AU VOÏVODE MICHITCH, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE SERBE

D. N° 809/3.

*Belgrade, 20 avril 1919.*

Par son instruction personnelle et secrète [sic] N° 30/H du 9 Avril<sup>1</sup>, le Général Cdt. en Chef les Armées Alliées d'Orient a prescrit que le secteur à l'Est de Szegedin inclus serait aux ordres du Général Cdt. l'Armée de Hongrie disposant de toutes les troupes composant cette Armée et des forces serbes d'occupation du Banat. Il a spécifié qu'en cas d'attaque Magyare les forces Serbes devraient se conformer aux ordres du Général Commandant l'Armée de Hongrie.

D'autre part la nécessité d'avoir deux divisions rassemblées, prêtes à entreprendre éventuellement mais brusquement une action offensive et la situation créée par l'avance de l'Armée Roumaine me mettent dans l'impossibilité d'assurer la garde de tout le front du Maros à l'Est de Szegedin. Cette garde exigerait en effet une dissémination de mes forces incompatible avec une mise en mouvement rapide. Or une partie des forces serbes d'occupation du Banat se trouve actuellement stationnée dans des localités voisines de la ligne de démarcation pour y assurer l'occupation territoriale en même temps qu'une surveillance des passages du Maros. Ces forces me paraissent suffisantes pour cette dernière mission étant donné :

- 1° — que je tiens les deux têtes de pont de Szegedin et d'Arad.
- 2° — l'état des forces ennemies,
- 3° — les facilités de défense et de surveillance qu'offre le Maros.

Mais il serait bon pour que je sois en mesure de me conformer à l'ordre du Général en Chef en cas d'attaque Magyare que dès maintenant les deux Divisions françaises et les troupes serbes situées le long de la ligne de démarcation soient placées sous le même commandement tactique.

J'ai donc en conséquence et dans l'intérêt général l'honneur de vous demander de vouloir bien prescrire que les unités serbes stationnées à proximité de la ligne de démarcation entre Szegedin et Arad soient placées sous mes ordres au point de vue tactique.

En ce qui concerne les troupes serbes stationnées dans la région de Temesvar il reste entendu que je ne pourrai faire appel à elles qu'en cas d'attaque Magyare et par votre intermédiaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître d'urgence :

- 1° — Si vous adopter cette manière de voir
- 2° — Dans ce cas quelles seraient les unités qui seraient a ma disposition au point de vue tactique.

Il reste bien entendu que je continuerai comme par le passé à ne pas m'occuper de l'Administration territoriale de la partie du Banat occupée par vous.

AG.20N527 c/105. d/1.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 7499/3. Secret.

*Constantinople, 21 avril 1919.*

*Réponse à 2786/2-B. du 19 Avril<sup>1</sup>.*

Il n'y a aucune raison pour empêcher Roumains avancer jusqu'à limite Est de zone neutre fixée par Congrès de la Paix.

AG.20N525 c/102. d/2.

SPÉCIMEN DÉLIVRÉ PAR LES COMMUNISTES, LORS DE LA RÉVOLUTION HONGROISE  
AUX SOLDATS FRANÇAIS DE L'ESCORTE DU COLONEL VIX

D. Sans N° Confidentiel.

*Paris, 22 avril 1919.*

AUX CAMARADES FRANÇAIS.

Notre appel s'adresse à vous Camarades, qui êtes des travailleurs, des ouvriers des employés dans votre Pays.

Vos camarades parlent à vous. Écoutez.

Pourquoi êtes vous chez nous?

Y avait-il une querelle entre nous? Voulait on conquérir la terre, dérober la maison, détourner les actions l'un à l'autre?

Non, n'est ce pas, parce que nous ne possédions pas ces choses là.

Fallait-il s'entre [sic] haïr parce qu'on parlait des langues différentes?

Non, n'est ce pas, car là ou nous étions ensemble, nous travaillames et vivames [sic] en bonne compagnie l'un près de l'autre.

Mais l'appétit de nos Seigneurs grandissait. Il leur fallait plus de butin, plus de profit encore. Après cinq ans d'horreur du feu et de l'enfer et d'un océan de sang, le militarisme d'une partie anéantissait l'impérialisme de l'autre partie.

Pourquoi êtes vous chez nous?

On vous dit, vous vous trouvez en pays ennemi, il faut que vous garantissiez l'exécution des conditions de l'armistice.

Mensonges.

Nous vous dirons camarades pourquoi. Écoutez.

Un nouveau soleil commence à briller à l'horizon d'orient de l'Europe, un soleil dont les rayons brulants [sic] engendreront un monde nouvel. Une lumière resplendissante pénètre la brume épaisse du sang évaporé et sur les ruines fumantes les fantômes des

<sup>1</sup> Document non reproduit. Voir à ce propos le télégramme du Général de Lobit sous le N° 353.

millions innocents assassinés [sic] réclament d'un geste menaçant leur disparition. Les soupirs douloureux des mères, des veuves et des orphelins, les cris désespérés des millions de miséreux et de misérables se cumulent en de nuages sinistres et funestes. Un vent glacial balaye les pays meurtris et fait tressaillir la conscience du capitalisme bandit et assassin.

Les ennemis [sic] mortels d'hier réclament de plus en plus pressamment [sic] la défense unie et concentrée contre l'ennemi commun, contre le bolchevisme qui est prêt à arracher de la main du vainqueur que de celle du vaincu la poursuite à l'infini l'exploitation millénaire [sic]. Plus que jamais retentit à travers du monde: „Capitalistes de tous pays unissez vous”.

Les gouvernements bourgeois sont tous d'accord dans leur intention de supprimer la lutte de classe ouvrière avec le concours du militarisme ennemi. La bourgeoisie allemande, autrichienne ou hongroise saisissent avec la même avidité la main hainée [sic] française, tchèque ou roumaine, pourvu qu'elle est prête d'anéantir la révolution de leur propre classe ouvrière.

Voilà la vérité sur le but de votre séjour ici.

Mais l'esprit révolutionnaire de la classe ouvrière ne connaît ne frontières politiques ou géographiques, ni celles de nationalités.

L'esprit sublime de l'union fraternelle du prolétariat s'empare des âmes et renverse les entraves de haine artificiellement nourri. Déjà le Maréchal Foch ordonna la reprise des troupes partout où elles pourront avoir contact avec le mouvement communiste. C'est ainsi qu'on a rappelé la garnison de Mannheim et autres. Mais le danger est imminent. Les camarades français ont vite reconnu, que nous sommes des frères dans l'esclavage, dans la souffrance, dans l'exploitation. En Belgique, en France, en Italie partout s'inflamme [sic] la révolution ouvrière.

Camarades Français.

Les ouvriers révolutionnaires hongrois fêtent aujourd'hui d'une piété émue l'anniversaire de la Commune. En envoyant en cette heure solennelle aux descendant des Communards nos salutations fraternelles, nous en sommes convaincu, que vous ne trahirez pas la cause sacrée du prolétariat. Et quand sonnera l'heure de la liquidation finale vous serez digne, des glorieux héros de la Commune vous serez à nos côtés dans le combat livré pour la destruction de la classe bourgeoise pour la création de la société communiste.

Vive la révolution ouvrière internationale.

Avec salutations fraternelles.

Les soldats communistes hongrois.

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 152-153-154.

Prague, 23 avril 1919, 2h. 40.

(Reçu: 23 avril, 15h. 10.)

Extrême urgence pour État-Major de l'Armée et Maréchal Foch

1° Président Masarik [sic] me communique lettre — Général Stefanik transmettant note non signée précisant dans quel esprit sont à interpréter accords militaires conclus, etc., — lettre ajoute que Maréchal Foch et général Diatz [Diaz] d'accord avec leurs gouvernements se sont déclarés satisfaits de cette note.

2° Note place sous commandement Général Piccione toutes troupes stationnées à l'est de la Morawa (rivière), soit — quasi totalité forces existantes, y compris division Hennoque et troupes colonel Snejdarek, et totalités frontière vous (1 gr.faux)<sup>1</sup> actuel où occupation après décision confirmée sera délicate (frontière Magyares, polonaise, partie frontière Silésie).

Note ajoute gouvernement Italien envisage á bref délai rappel mission mais fixe aucune date.

3° Situation créée presque (1 gr.faux)<sup>2</sup> le Général Piccione n'ayant pas moyens exercer le commandement qui lui est confié, embrassant (gr. faux)<sup>3</sup> 100 kilomètres frontière et 3 théâtres d'opération différents. En outre comme il a toujours pratiqué au point de vue politique où militaire indépendance absolue vis à vis gouvernement Prague. Ma mission comme représentant Maréchal Foch est pratiquement (1 groupe faux)<sup>4</sup>

4° Conséquences accord dépendraient principalement brièveté délai imparti pour rappel mission italienne délai qui pourrait difficile dépasser quelques jours sans amener difficultés très sérieuses.

5° Je vous prie de me communiquer d'extrême urgence vos instructions vous à ce sujet.

AG.6N274 Tchécoslovaquie

<sup>1</sup> Lacune de déchiffrement.

<sup>2</sup> Lacune de déchiffrement.

<sup>3</sup> Lacune de déchiffrement.

<sup>4</sup> Lacune de déchiffrement — *Note du déchiffreur:* (groupe faux) peut donner "suspendue".

358

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
 AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N° 155. Secret.

*Prague, 23 avril 1919, 9h. 40.*

Comme suite à 152-154 du 23 Avril<sup>1</sup>.

Je viens de voir Président M. Masaryk: 1° Il interprète [sic] paragraphe 2 de la note Stefanik en ce sens que Général Piccione commande troupes à l'E. des frontières de la province La Moravie, c'est à dire en Slovaquie, comme il est dit au dernier paragraphe remarques A.

2° En raison de canons de 100 qui appartiennent au Gvt. tchèque slovaque [sic] et qui sont reconnus expressément par paragraphe 3 même note de coordonner opérations conformément à politique poursuivie.

AG.6N274

359

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 156-157. Secret.

*Prague, 23 avril 1919, 9h. 40.*

Il juge nécessaire que Général Hennoque conserve direction opérations éventuelles en Ruthénie, indépendamment de Général Piccione.

3° En somme situation actuelle serait sensible maintenue jusqu'à rappel officier italien. Dans ces conditions la plupart des observations de mes télégr. 152-154<sup>2</sup> deviennent sans objet. Néanmoins, expérience montre que situation restera militairement et politiquement très délicate tant que subsistera dualité commandement militaire actuel.

Incidents sont d'autant plus à redouter que Général Piccione vis-à-vis Gouvernement Prague comme vis-à-vis de moi, n'a cessé d'aller au devant de incidents. Conséquences pourraient en être graves si véritables opérations étaient engagées. En conséquence et

<sup>1</sup> Documents reproduits ci-dessus N° 357.

<sup>2</sup> Documents reproduits ci-dessus N° 357.

malgré mon Extrême désir de conciliation, j'insiste absolument pour fixation d'une date ferme rapatriement des officiers italiens et considère comme indispensable que cette date soit très rapprochée.

AG.6N274

### 360

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2.849/2B.

*Belgrade, 23 avril 1919.*

D'Arad ai reçu renseignements qui suivent:

Les Troupes Roumaines ont nettement dépassé ligne fixée par Conférence de la Paix. Avant-gardes auraient atteint nuit du 21 au 22 Ketegyoza [Kétegyháza]. L'intention du commandement Roumain serait de réaliser l'encercllement d'Arad, en poussant un détachement sur Bottonya [Battonya] et Pecocka [Pécska].

AG.20N525 c/102. d/2.

### 361

NOTE DU GRAND QUARTIER GÉNÉRAL ROUMAIN  
AU GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DE DANUBE<sup>1</sup>

N. N° 661.

*25 avril 1919.*

I — Une intervention militaire en Hongrie est accueillie avec satisfaction par les bourgeois, les intellectuels et toute la population urbaine Magyare.

Du fait que l'Entente hésite à mener une action énergique contre les Bolcheviks, le mécontentement est très grand contre elle.

L'intellectualité hongroise de la ville de Satmar [Satu Mare] teindra prochainement une Assemblée pour décider l'annexion définitive et officielle de tout le département désirant l'annexion à l'État Roumain.

II — Les Hongrois Bolcheviks en retraite répandent le bruit que sous peu, grâce à l'aide que leur prêteront les bolcheviks russes ils reprendront l'offensive.

III — Les prêtres roumains Corneliu Popescu et Leneulà saisis par les bolcheviks hongrois ont été jetés dans la rivière Crish, une pierre au cou.

AG.20N527 c/105. d/1.

<sup>1</sup> La copie a été envoyée au Général de Lobit, Commandant l'Armée de Hongrie et au Général Commandement des Armées Alliées.

362

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 2.922/2B.

*Belgrade, 26 avril 1919.*

Je reçois de Budapest par intermédiaire [sic] Amiral Troubridge télégramme suivant.:

„La situation devient rapidement critique. 2000 bourgeois [sic] ont été arrêtés dans les quatre derniers jours et environs 20 exécutions.

Bela Kun Cherche certainement a abandonner le gouvernement a des socialistes plus modérés. Mais c'es [sic] éléments extrême [sic] rendent ceci difficile sans qu'il soit versé beaucoup de sang à Budapest.

J'ai la conviction qu'il est indispensable que l'Entente améliore la situation économique rapidement et arrêté si possible l'occupation par la force; s'il est établi un gouvernement socialiste stable et modéré.

En attendant une offensive pourrait continuer venant du Sud. Une résistance sérieuse des Hongrois est impossible.

La Theiss est probablement minée a un Kilomètre au dessous de Szentes.”

AG.20N527 c/105. d/1.

363

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
AU GÉNÉRAL CHARPY, COMMANDANT LE 76° DIVISION INFANTRIE

L. Sans N°

*Belgrade, 28 avril 1919.*

J'ignore officiellement les projets du comité contre-revolutionnaire dont les membres ont l'intention de s'installer à Szeged. Le Comte Pallavicini m'a, il est vrai, entretenu de son intention de grouper dans la région de Szeged des éléments contre-révolutionnaires (3.000 hommes environ) et je lui ai laissé entrevoir qu'il nous serait possible de les ravitailler dans les conditions prévues pour les prisonniers de guerre. Quant à la question de les armer, mes déclarations ont été nettement négatives. L'engagement que me prete [sic] le Capitaine Gombos [Gömbös] de déclancher [sic] le mouvement des troupes Françaises à la suite des contre-révolutionnaires est une pure invention. Une simple collaboration a été envisagée pour le cas ou nous recevriens l'ordre d'aller de l'Avant. En ce qui concerne l'action combinée avec les troupes Sheklers [sic] elle semble très compromise puisque les Sheklers luttent actuellement contre les Roumains qui n'ont pas accepté de les utiliser pour un coup de main sur Budapest.

Bien que je n'ai à cet égard que des présomptions je crois pour voir affirmer que l'appui du Général d'Esperey et de M. Allizé dont fait état le comité est également une invention tendencieuse [sic]. La vérité est que ces gens là sont plus inquiets du sort de leur coffre-fort que des destinées de leur pays et qu'ils sont incapables de trouver dans un sentiment vraiment patriotique l'élan nécessaire à une action vigoureuse. Se sentant impuissant par eux-mêmes ils cherchent à nous circonvenir et se mettent à notre remarque assez piteusement.

Quoiqu'il en soit si le comité vient s'installer à Szeged je ne puis que vous recommander de l'ignorer officiellement. Cette attitude de neutralité est la seule qui soit compatible avec notre détermination de ne pas intervenir dans les questions de politique intérieure. Toutefois comme les Chefs du Comité viendront certainement se présenter à vous il conviendra de leur faire observer que leur action ne sera tolérée qu'autant qu'elle ne produira aucune agitation ou inquiétude dans la région. Quant au projet que nourrit le Comité de Szeged, de renverser le Gouvernement local, il y a là une question d'opportunité assez délicate. J'estime que si la Comité vous entretient de l'affaire, vous devrez vous garder de lui promettre un appui quelconque et lui faire remarquer que votre mission étant de maintenir l'ordre contre les éléments perturbateurs, quels qu'ils soient, vous vous bornerez à l'accomplissement stricte de cette mission. Toutefois je ne m'oppose pas à ce que vous laissiez entendre au comité que si les circonstances s'y prêtent [sic] et s'il se sent capable d'installer par une action rapide et sans troubles un Directoire qui satisfasse par sa composition et son programme, la majorité des habitants de Szeged, vous accepterez sa collaboration comme il a été fait pour le directoire précédent. J'approuve pleinement les conseils de prudence que vous avez donnés à ce sujet au Capitaine Gombos. La requête du Préfet, relative à l'envoi à Budapest de M. Simonyi dans le but d'entamer des tractations en vue du retour de Károlyi aux affaires ne peut être admise officiellement. Le point de vue auquel nous devons nous tenir est que notre ligne d'avant postes est infranchissable pour tous.

Que M. Simonyi se rende à Budapest à notre insu. Nous fermerons les yeux. Tous ces conspirateurs ne tendent qu'à nous entraîner dans des compromissions dont ils espèrent bénéficier et la prétendue convocation de Karolyi par M. Clemenceau doit faire partie de leur programme de chantage.

Pour le moment tenons nous en à notre rôle militaire et de police en faisant notre profit de tous les renseignements qui nous parviennent et nous tiennent au jour le jour au courant d'une situation que, malgré tout, nous devons nous tenir toujours prêt à exploiter.

En ce qui concerne les musiciens, la dissolution de la 11<sup>e</sup> D.I.C. ne peut donner aucun élément. Il sera fait tout le possible pour en trouver parmi les renforts qui commencent à arriver.

Je vais faire le nécessaire au sujet des films et des journaux illustrés.

AG.20N527 c/105. d/1.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL CHARPY,  
COMMANDANT LA 76<sup>e</sup> DIVISION INFANTERIE

T. N<sup>o</sup> 879/3. Très urgent.

*Belgrade, 28 avril 1919.*

1<sup>o</sup> — Armée ayant reçu ordre conserver jusqu'à nouvel ordre attitude strictement défensive comme vous l'ai fait savoir par mon télégramme N<sup>o</sup> 863/3 du 26 Avril<sup>1</sup>. Il y a lieu de ne plus envoyer au Nord du Maros de détachements constitués.

D'autre part, en vue d'éviter conflits entre Serbes et Roumains notre rôle étant de séparer éventuellement nos Alliés suivant prescriptions du Général en Chef, il convient de ne porter sous aucun prétexte troupes serbes même d'effectif minime au Nord du Maros.

2<sup>o</sup> — Étant donné fait acquis de l'occupation de Mako qui présente nombreux avantages, vous autorise à maintenir garnison à Mako, mais cette garnison sera une garnison exclusivement française.

Faire relever en conséquence extrême urgence Compagnie serbe qui occupe Mako par éléments français.

Afin éviter tout froissement avec nos Alliés pouvez vous appuyer sur entente réalisée avec le Commandement Serbe qui limite à Kis Zombor exclus occupation de la ligne du Maros par troupes serbes.

Rendez compte exécution.

AG.20N525 c/102. d/2.

LE GÉNÉRAL GRAZIANI, CONSEILLER MILITAIRE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT  
ROUMAIN À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE<sup>2</sup>

T. N<sup>o</sup> 780/3.

*Bucarest, 29 avril 1919, 21h.*

*(Reçu: 1 mai, 21h.)*

Je vous transmets ci dessous une note que le haut-Commandement roumain me prie de vous faire parvenir. Elle résume parfaitement la situation et je ne peut que l'appuyer auprès de vous.

„J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien porter à la connaissance du Maréchal C<sup>1</sup> en chef<sup>3</sup> ce qui suit:

1<sup>o</sup> Les forces hongroises seront bientôt complètement rejetées à l'ouest de la Theyss.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Le télégramme est signé par le Général Prezan.

<sup>3</sup> Note du déchiffreur: Groupe incomplet.

2° Une fois cette opération terminée la majorité de nos forces devra être dirigée sur la Bessarabie, où celles-ci sont absolument et immédiatement nécessaires.

3° Pour que ce déplacement puisse se faire sans compromettre la situation militaire et politique de la Roumanie il est nécessaire que le péril hongrois soit complètement et définitivement écarté.

Il faut pour cela occuper Buda Pesth et désarmer complètement l'armée hongroise.

4° l'action entreprise par nous ces temps derniers a montré que dans les circonstances actuelles, l'opération serait très facile; surtout si elle était exécutée immédiatement et en même temps par les troupes alliées qui se trouvent tout autour de la Hongrie. Étant donné qu'il est dans l'Initial<sup>1</sup> de concentrer toute l'attention, l'énergie et les forces disponibles contre les Bolcheviks sur le front est, j'estime nécessaire une opération commune contre la Hongrie.

5° à cette action la Roumanie peut participer avec 2 divisions qui, jusqu'à la complète réalisation du but poursuivi, seront mises à la disposition du commandement qui dirigera l'action.

6° Au cas où les alliés n'auraient rien décidé, relativement à cette question, les troupes roumaines s'arrêteront à la rivière Theyss d'où elles pourront, dans de meilleures conditions, mettre la Roumanie à l'abri d'une future agression hongroise."

AG.5N202

#### ÉTUDE DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE FRANÇAISE<sup>2</sup>

D. N° 4472 bis BS/3. Secret.

Paris, 30 avril 1919.

##### *Hongrie.* —

La mission dévolue aux forces françaises en Hongrie était double.

- a) — assurer l'exécution des décisions de la Conférence de la Paix.
- b) — éventuellement combattre le bolchevisme hongrois.

Or, l'avance roumaine vers la Theiss, qui a pu s'effectuer dans d'excellentes conditions, sans que les forces françaises concentrées vers Szegedin (2 D.I. et 1 Brigade de Cavalerie) aient eu à intervenir, permet de penser que l'emploi de ces dernières ne sera pas davantage nécessaire s'il devient indispensable d'imposer militairement à la Hongrie l'exécution des conditions définitives de la Paix. Une action concertée des forces des puissances directement intéressées (Roumanie, Tchéco-Slovaquie et Serbie) serait, dans ce cas, sans doute largement suffisante.

<sup>1</sup> Note du déchiffreur: tial: douteux.

<sup>2</sup> La copie a été envoyée à S. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères, à G. Clemenceau, Ministre de la Guerre, au Maréchal Foch et au Conseil Suprême de Guerre à Versailles.

Le maintien de troupes françaises importantes en Hongrie ne serait donc justifié qu'au cas où une intervention serait envisagée en direction de Budapest, en vue d'abattre dès à présent la bolchévisme hongrois. / Mais une telle solution paraît être définitivement écartée, tant par les Gouvernements alliés que par le Gouvernement français.

Dans ces conditions, les forces françaises de l'Armée de Hongrie semblent se trouver dans une situation fautive. La violation par l'ennemi de la convention militaire du 13 Novembre, son refus de se plier aux décisions de la Conférence de la Paix, enfin les violences exercées contre notre mission à Budapest n'ont été suivies d'aucune action de leur part. Les forces roumaines ont suffi à libérer la Transylvanie, et il sera maintenant plus difficile de faire admettre, en particulier par les Roumains, un commandement français pour l'ensemble des forces alliées se trouvant sur le front de Hongrie.

En résumé, le maintien de forces françaises importantes en Hongrie méridionale ne paraît plus ni nécessaire, ni opportun. La seule mission qui peut leur incomber est d'occuper, jusqu'au règlement définitif de la question du Banat, une partie de ce territoire, pour éviter tout contact entre Roumains et Serbes susceptible de donner lieu à des incidents.

#### *Bulgarie. —*

Ainsi que l'a fait récemment ressortir le Ministre des Affaires Étrangères, le maintien de l'ordre en Bulgarie repose, dans la situation actuelle, presque exclusivement sur les troupes italiennes, alors que la responsabilité en incombe au commandement français.

D'autre part, la présence des forces italiennes isolées en Bulgarie semble suspecte, non peut-être sans quelque raison, aux Gouvernements grec et serbe qui n'ont qu'une confiance limitée en elles pour empêcher les Bulgares de se livrer à des armements clandestins ou d'organiser des bandes de comitadjis aux frontières serbes et hellènes.

Enfin, tous les renseignements concordent pour affirmer que la notification à la Bulgarie des décisions de la Conférence de la Paix pourra constituer une période critique, au cours de laquelle des troubles nationalistes ou bolchéviques risquent de survenir, avec la plus ou moins grande complicité du Gouvernement.

Pour toutes ces raisons, la présence de forces françaises importantes en Bulgarie, particulièrement à Sofia et dans les régions voisines des frontières serbes et grecques, est grandement souhaitable et sera particulièrement bien accueillie par les Gouvernements de Belgrade et d'Athènes.

#### *Conclusions. —*

On a l'honneur, en conséquence, de proposer les décisions suivantes, dont l'adoption aurait d'ailleurs pour résultat une économie appréciable d'effectifs, notamment en ce qui concerne les services:

- a) Réduction à une division au maximum des forces françaises de Hongrie, avec mission d'occuper la zone neutre du Banat.
- b) Suppression de l'État-Major de l'actuelle Armée de Hongrie, de son artillerie lourde et de ses services.
- c) Transfert dans la région de Sofia—Kustendil—Radomir de l'autre D.I. de l'Armée de Hongrie, ainsi que de l'escadrille d'aviation actuellement à Temesvar.
- d) Occupation de la région de Strumitsa par le bataillon français actuellement à Sofia.
- e) Groupement de la D.I. italienne dans la région Dobroudja—Varna—Philipopolli.

f) Utilisation de la Brigade de Cavalerie française soit sur le front du Dniester, soit en renforcement des forces françaises de Turquie.

g) D'une façon générale, renforcement des États-Majors, de façon à remplacer, au point de vue de l'influence française, par des officiers de liaison ou des missions, les troupes peu à peu retirées de certaines régions.<sup>1</sup>

AG.4N53 c/57. d/1.

### 367

M. SAINT-AULAIRE, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N<sup>o</sup>s 359-360.

Bucarest, 30 avril 1919, 19h. 30.

(Reçu: 2 mai, 19h. 15.)

Les représentants alliés télégraphieront incessamment à leurs Gouvernements la substance d'une note (par laquelle) (le Gouv't. roumain) demande l'occupation de Buda-Pesth par les troupes (alliées). Cette demande est motivée par la nécessité de réduire définitivement la Hongrie à l'impuissance en désarmant ses troupes et en lui interdisant tout contact avec les Bolcheviks russes.

Le Gouvernement roumain estime que ce résultat peut être obtenu très facilement dans l'état actuel des troupes hongroises mais qu'il faut agir vite, afin de ne pas leur laisser le temps de se reconstituer. Sous la pression de l'opinion, le Gouvernement et le Ministre de Russie semblent disposés à entreprendre une opération par leurs seuls moyens dans le cas où les Puissances alliées ne croiraient pas devoir (intervenir)

Suite du N<sup>o</sup> précédent.

Mais (le gouv't, roumain) désire que ses troupes fussent sinon accompagnées du moins rejointes par d'autres troupes alliées c'est à dire par des troupes Tchéco-Slovaques et (Serbes).

En ce qui concerne les troupes Françaises, le gouv't. Roumain souhaite qu'elles soient appelées à participer à cette opération, ne fut-ce qu'avec un régiment dont le concours suffirait à justifier l'attribution du commandement interallié à un général Français.

La participation des troupes alliées aurait au point de vue du gouvernement roumain le double avantage de libérer un plus grand nombre d'unités roumaines pour les affecter au front du Dniester et de (marquer) le désintéressement politique de la Roumanie au delà des territoires qui lui seront attribués par la (Conférence).

AG.7N1357

<sup>1</sup> Clemenceau envoya une copie de cette étude au Général Franchet d'Esperey le 3 mai 1919 en lui demandant son avis à ce propos.

RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL DES QUESTIONS TERRITORIALES  
AU CONSEIL SUPRÊME<sup>1</sup>

D. Sans N<sup>o</sup>

Paris,<sup>2</sup>

RELATIVEMENT AUX FRONTIÈRES ÉVENTUELLES DE LA YOUNGO-SLAVIE

Conformément aux indications reçues du Conseil suprême, le Comité central a pris connaissance du rapport de la Commission des Affaires yougo-slaves.

À l'unanimité il approuve dans leur ensemble les propositions de cette Commission et a l'honneur de recommander au Conseil suprême l'adoption des projets d'articles à insérer, soit dans un traité collectif, soit dans les traités entre la Yougo-Slavie d'une part et la Bulgarie, la Hongrie, l'Autriche et la Roumanie d'autre part.

Toutefois les Délégations américaine et italienne attirent l'attention du Conseil suprême sur les réserves faites par leurs Délégations à la Commission territoriale et qu'elles ont estimé devoir confirmer.

D'autre part, le Comité a cru devoir inviter une Commission composée de techniciens, à examiner à nouveau, en se plaçant spécialement au point de vue des voies de communications, la frontière du Banat entre la Yougo-Slavie et la Roumanie au Nord de Baziàs. Ces experts ont reconnu à l'unanimité, qu'un léger déplacement (1 kilomètre environ) du tracé, tel qu'il avait été primitivement fixé par la Commission spéciale, rendrait plus facile la construction de la ligne destinée à raccorder le système des chemins de fer roumains au port de Baziàs sur le Danube. Ce tracé est précisé dans son détail à l'Annexe II<sup>3</sup>.

Il est tenu compte de cette légère modification de frontière, dont le Comité central a l'honneur de recommander l'adoption au Conseil suprême, dans le projet d'articles à insérer dans un traité collectif<sup>4</sup>.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 56, Comité Central des Questions Territoriales

<sup>1</sup> Le rapport a été signé par Tardieu, Mezes, Sir Crowe, le Marquis Salvago Raggi et Ijuin.

<sup>2</sup> Sans date, vraisemblablement en avril 1919.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Les rapports des Commissions Territoriales ont été transmis au Conseil des Ministres des Affaires Étrangères qui a examiné le 8 mai les frontières de la Hongrie. Le Conseil a adopté les propositions des Commissions. Ces décisions ont été ratifiées le 12 mai par le Conseil des chefs de Gouvernement et des Ministres des Affaires Étrangères.

RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL DES QUESTIONS TERRITORIALES  
AU CONSEIL SUPRÊME<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris,<sup>2</sup>

RELATIVEMENT AUX FRONTIÈRES DE L'ÉTAT TCHÉCO-SLOVAQUES.

Conformément aux indications reçues au Conseil suprême, le Comité central, en vue des clauses à insérer dans les Préliminaires de Paix, a pris connaissance des propositions de la Commission des Affaires tchéco-slovaques en ce qui concerne les frontières éventuelles entre l'État tchéco-slovaque et les Pays ennemis, Allemagne, Autriche et Hongrie.

À l'unanimité il approuve dans leur ensemble les propositions de la Commission et en recommande l'adoption au Conseil suprême, sous réserve des modifications ci-dessous qui figurent sur les projets d'articles joints au présent rapport<sup>3</sup>

OBSERVATION.

Les Délégations britannique, française et italienne proposent de maintenir pour l'État tchéco-slovaque la frontière actuelle entre l'Autriche et l'Allemagne dans les régions de Rumburg et d'Eger. Au contraire la Délégation américaine propose de couper les saillants formés dans ces deux régions et désire que le Conseil suprême soit saisi des deux propositions<sup>4</sup>.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 56, Comité Central des Questions Territoriales

<sup>1</sup> Le rapport a été signé par Tardieu, Mezes, Sir Crowe, le Marquis Salvago Raggi et Ijuin.

<sup>2</sup> Sans date, vraisemblablement en avril 1919.

<sup>3</sup> Pour le rapport de la Commission des Affaires Tchécoslovaques ainsi modifié voir document reproduit ci-dessus N° 300.

<sup>4</sup> Les rapports des Commissions Territoriales ont été transmis au Conseil des Ministres des Affaires étrangères, qui a examiné le 8 mai les frontières de la Hongrie. Le Conseil a adopté les propositions des Commissions. Ces décisions ont été ratifiées le 12 mai par le Conseil des Chefs de Gouvernement et des Ministres des Affaires étrangères. Le 12 juin, à la demande de la délégation tchécoslovaque le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères a examiné deux modifications concernant la frontière avec la Hongrie. La demande fut rejetée. La frontière dans le voisinage du chemin de fer de Ipolyzög fut établie comme suit:

"La frontière coupera l'angle formé par le cours de l'Eipel aux environs de Ipolyzög [Ipolyszög] de façon à englober dans le territoire tchéco-slovaque la jonction du chemin de fer de Korpona avec la ligne Komarom—Lozonez [Losonc].

De là vers l'aval, et jusqu'au coude qu'il forme à un kilomètre au Sud de Tesnag [Tešmák]:

le cours de l'Eipel:

de là vers l'Ouest, et jusqu'à un point situé sur le cours de l'Eipel, à un kilomètre environ à l'Ouest de Tesa:

une ligne à déterminer sur le terrain, passant à environ deux kilomètres au Sud de l'embranchement de la voie ferrée vers Korpona, et immédiatement au Nord de Bernece et de Tesa [Tésa]:

de là vers l'aval et jusqu'à son confluent avec le Danube."

Le 13 juin le Conseil des Chefs de Gouvernement a approuvé cette décision, communiquée le 14 juin à la Délégation Tchécoslovaque.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES TCHÉCOSLOVAQUES<sup>1</sup>

D. Sans N°

Paris, 5 mai 1919.

LE PRÉSIDENT expose ensuite l'objet de la réunion<sup>2</sup>. Il rappelle la mission du Général Smuts en Hongrie et en Tchéco-Slovaquie. Le Général Smuts a, paraît-il, rapporté de son voyage l'opinion que l'île de la Grande Schütt devait être rattachée à la Tchéco-Slovaquie.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) déclare que ce n'est pas le Général Smuts qui a proposé cette solution. M. Masaryk lui a fait part de ses appréhensions au sujet de l'incorporation de l'île de la Grande Schütt à l'État tchéco-slovaque; il lui a dit qu'il serait malaisé pour son pays d'assimiler un aussi grand nombre de Magyars; il a fait valoir qu'il importait à l'État tchéco-slovaque d'avoir un contrôle sur la navigation du Danube qu'il y avait des travaux à effectuer, des quais et des bassins à construire sur les deux rives du fleuve, et il a suggéré que l'État tchéco-slovaque pourrait peut-être abandonner l'île de la Grande Schütt si, en échange, on lui donnait un certain territoire sur la rive droite du fleuve.

C'est sur l'avis de la Délégation britannique que le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères a renvoyé cette question pour étude, à la Commission des Affaires tchéco-slovaques.

Sir Eyre CROWE ajoute qu'il s'est entretenu de la question avec M. Kramar et M. Benes. Ni l'un ni l'autre ne partagent l'avis du Président Masaryk. Ils voudraient bien évidemment avoir un territoire sur la rive droite du Danube, mais ils n'ont nullement l'intention de renoncer, en échange, à leurs prétentions sur l'île de la Grande Schütt.

LE PRÉSIDENT demande à sir Eyre Crowe de faire connaître à la Commission son avis sur la question.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) répond qu'il ne peut formuler aucune opinion car la Commission n'est, en fait, saisie d'aucune proposition ferme de la part du Gouvernement tchéco-slovaque. Il rappelle, d'autre part, que M. Benes a déclaré devant la Commission que les habitants de la Grande Schütt demandaient instamment leur réunion à l'État tchéco-slovaque.

M. LAROCHE (*France*) déclare que, d'après les informations qu'il possède, ce serait le général Smuts qui aurait pris l'initiative, au cours de sa mission, de soumettre la question au Président Masaryk. À l'appui de cette affirmation, il donne lecture d'une note, adressée par le général Smuts aux Grandes Puissances et dans laquelle celui-ci a résumé la conversation qu'il a eue avec le Président Masaryk.

<sup>1</sup> La séance s'est ouverte à 10 heures 30 sous la présidence de M. Cambon, avec la participation de MM. Dulles, Nicolson, Laroche, Sir Eyre Crowe, M. Hermite, le Major Johnson, le Général Le Rond.

<sup>2</sup> Note du document: *Cette séance a été tenue en exécution d'une décision du Conseil des Ministres des Affaires étrangères en date du 3 mai.*

M. LAROCHE ajoute que, dès qu'il a eu connaissance de cette note, il a vu M. Benes et lui a demandé s'il était exact que le Gouvernement tchéco-slovaque revendiquât un territoire en face de Presbourg, en échange de la Grande Schütt. M. Benes a répondu qu'il pouvait y avoir un parti en Tchéco-Slovaquie qui soutenait cette thèse, mais que ce n'était pas là l'opinion du Gouvernement tchéco-slovaque qui entendait garder la Grande Schütt.

En tout cas, M. Kramar, Président du Conseil et M. Benes, Ministre des Affaires étrangères, sont les représentants responsables de la République tchéco-slovaque tandis que le Président Masaryk n'a pas la direction effective du Gouvernement. Il résulte d'ailleurs d'une note qui a été remise par M. Benes et qui a été distribuée à la Commission par les soins du Secrétariat qu'à deux reprises, et en dernier lieu le 26 avril dernier, une délégation des habitants de l'île de la Grande Schütt et des habitants de Presbourg, est venue expliquer au Président Masaryk que Presbourg ne pouvait se passer de la Grande Schütt, que tout le commerce de cette île se fait avec la Tchéco-Slovaquie et que ses habitants désirent ardemment rester Tchèques.

M. LAROCHE conclut en disant que, du moment que la Commission se trouve en présence d'une proposition du Gouvernement tchéco-slovaque, elle n'a qu'à maintenir ses conclusions précédentes, car il n'est certainement pas dans ses intentions d'attribuer à la Tchéco-Slovaquie, en dehors des territoires qui lui ont été reconnus, une tête de pont en face de Presbourg.

M. NICOLSON (*Empire britannique*) croit nécessaire de préciser dans quelles conditions a eu lieu la conversation entre le Général Smuts et le Président Masaryk. M. Lloyd George avait demandé, avant son départ, au Général Smuts de discuter avec le Président Masaryk la question des frontières tchéco-slovaques. Le Général Smuts a étudié la question et il a constaté que, dans l'île de la Grande Schütt, une importante population magyare allait se trouver englobée à l'intérieur des frontières tracées par la Commission. Il l'a fait observer au Président Masaryk. Celui-ci a reconnu qu'il pouvait y avoir là en effet un danger au point de vue électoral, mais qu'on pourrait peut-être, sur cette question, arriver à un arrangement. Dans le projet de revendication dressé par les Tchéco-Slovaques, avant l'armistice, a-t-il fait remarquer, l'île de la Grande Schütt ne figurait pas. Ce n'est qu'ultérieurement qu'elle a été ajoutée à la liste de ces revendications. À l'heure actuelle, ce qui serait beaucoup plus important pour l'État tchéco-slovaque que la Grande Schütt, ce serait la possession d'une tête de pont en face de Presbourg, dans la direction de Parndorf.

M. NICOLSON ajoute que, personnellement, il est convaincu qu'il n'y a pas eu de malentendu entre le Général Smuts et le Président Masaryk, et il a peine à croire que ce dernier, qui est un homme d'État, ait pu parler ainsi sans le consentement de son Gouvernement.

M. LAROCHE (*France*) déclare qu'il n'a jamais douté que le Président Masaryk n'ait tenu ce langage au Général Smuts, mais qu'il n'a pas douté non plus un seul instant qu'en le tenant, le Président Masaryk n'exprimait nullement l'opinion du Gouvernement responsable. M. Masaryk se trouvait en Amérique au moment où ces revendications ont été formulées. Il n'était pas en contact avec le peuple tchèque et il n'a pas senti comme les autres l'évolution de la nationalité tchèque. M. Laroche est persuadé que MM. Benes et Kramar représentent à ce point de vue, beaucoup mieux que M. Masaryk, d'une

génération plus ancienne, les aspirations du peuple tchèque. Il estime, en tous cas, que la Commission n'a à tenir compte que des déclarations du Gouvernement responsable tchèque qui se trouve actuellement à Paris.

M. NICOLSON (*Empire britannique*) pense que la proposition du Général Smuts était faite dans l'intention, non pas de séparer la Grande Schütt de la Tchéco-Slovaquie, mais de lui donner une tête de pont. Si M. Benes déclarait qu'il est plus important pour l'État tchéco-slovaque d'avoir une tête de pont en face de Presbourg que d'avoir la Grande Schütt, la Commission devrait tenir compte de cette indication.

M. LAROCHE (*France*) répond qu'il a précisément posé la question à M. Benes, et celui-ci lui a répondu que Presbourg ne pouvait pas vivre sans l'île de la Grande Schütt. C'est d'ailleurs l'argument qu'il a fait valoir quand il a déposé devant la Sous-Commission.

Le Général LE ROND voudrait savoir ce que les Tchèques entendent par une tête de pont. C'est là une expression essentiellement militaire. Dans quel but le Gouvernement tchèque a-t-il besoin d'avoir une avancée sur la rive droite du Danube?

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) répond qu'il voudrait avoir de l'autre côté du Danube non seulement une tête de pont mais encore toute une portion de territoire dont l'étendue est comparable à celle de la Grande Schütt. Sa préoccupation est d'avoir la souveraineté sur le fleuve pour constituer un port et établir des quais sur les deux rives. Il voudrait avoir le contrôle du fleuve.

M. LAROCHE (*France*) observe qu'au point de vue de l'existence de l'État tchéco-slovaque il est plus dangereux de laisser les Tchèques déborder de l'autre côté du fleuve que de les séparer de la Hongrie par le fleuve.

Sir Eyre CROWE (*Empire britannique*) croit devoir ajouter un renseignement qui est susceptible d'intéresser la Commission. Il y a en Tchéco-Slovaquie un Comité de la Croix-Rouge britannique. La présidente de ce Comité, qui connaît parfaitement le pays et l'état d'esprit des populations, et qui a parcouru notamment en tous sens la Grande Schütt, déclare que les habitants de l'île sont nettement hostiles à toute union avec la Hongrie: ils veulent absolument rester avec la Tchéco-Slovaquie.

Au point de vue de la procédure à suivre. Sir Eyre Crowe estime qu'en notifiant au Conseil suprême la décision de la Commission, il serait bon d'appuyer cette notification d'un avis motivé.

Ces motifs sont à son avis les suivants:

En premier lieu, les représentants autorisés de l'État tchéco-slovaque ne partagent pas l'opinion du Président Masaryk, de sorte que la Commission ne se trouve pas en réalité en présence d'une proposition du Gouvernement tchéco-slovaque.

En second lieu, il lui apparaît que donner à l'État tchéco-slovaque un territoire sur la rive droite du Danube soulève pour la Tchéco-Slovaquie des difficultés beaucoup plus grandes que si on lui laissait l'île de la Grande Schütt.

LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'à ces deux considérations il faut en ajouter une troisième: à savoir que les populations de l'île de la Grande Schütt sont généralement favorables à leur rattachement à l'État tchéco-slovaque. Cette constatation du sentiment des populations a bien son importance.

La Commission pourrait motiver sa décision d'après ces trois considérations.

M. DULLES (*États-Unis d'Amérique*) déclare qu'il est d'avis de faire mention des deux premières considérations, mais non de la troisième, car la Commission ne lui paraît pas assez documentée sur le sentiment exact des populations pour qu'il soit possible de faire état de cet argument.

M. LAROCHE (*France*) demande qu'on rappelle que lorsque la Commission a examiné la question de la Grande Schütt, elle a attaché une telle importance économique à la possession de cette île par la Tchéco-Slovaquie qu'elle a sacrifié des territoires également peuplés de Magyars dans la région de l'Eipel, au risque de couper, comme cela lui est arrivé, certaines lignes de chemins de fer importantes pour les relations intérieures de la Tchéco-Slovaquie.

LE PRÉSIDENT dit que la Commission répondra au Conseil des Ministres des Affaires étrangères, en faisant connaître qu'elle maintient son point de vue pour les raisons qui viennent d'être exposées (*Assentiment*).

Le Secrétariat voudra bien rédiger une note, qui sera communiquée aux délégations avant d'être soumise au Conseil des Ministres des Affaires étrangères (*Assentiment*)<sup>1</sup>.

La séance est levée à onze heures vingt.

#### ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL N° 11.

#### NOTE PRÉSENTÉE AU CONSEIL SUPRÊME DES ALLIÉS AU SUJET DE L'ÎLE DE LA GRANDE SCHÜTT<sup>2</sup>

8 mai 1919.

À la demande du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, la Commission des Affaires tchéco-slovaques s'est réunie, le 5 mai, pour étudier de nouveau la délimitation de la frontière de la Tchéco-Slovaquie dans la région de l'île de la Grande Schütt. Il s'agissait d'examiner s'il y avait lieu, conformément à l'idée émise par le Président Masaryk, au cours d'un entretien avec le Général Smuts, d'accorder à l'État tchéco-slovaque une tête de pont en face de Presbourg, en échange de l'île de la Grande Schütt qui serait rattachée à la Hongrie.

La Commission, après avoir repris un à un tous les éléments de la question, a été unanime à constater qu'il n'y avait pas lieu de retenir la suggestion dont il s'agit.

Elle fait valoir, en faveur du maintien de sa décision, les considérations suivantes:

1. Les Représentants qualifiés du Gouvernement tchéco-slovaque: M. Kramarcz [Kramař], Président du Conseil et M. Benes. Ministre des Affaires étrangères, bien qu'ayant eu connaissance du rapport du Général Smuts, ont exprimé l'opinion que l'île de la Grande Schütt devait, en tous cas, être attribuée à la Tchéco-Slovaquie.

<sup>1</sup> Note du document: *Une note a été rédigée à la suite de cette séance; et, après approbation des Délégations, elle a été transmise le 8 Mai au Conseil suprême. Elle est annexée au présent Procès-verbal.*

<sup>2</sup> La note a été signée par J. Cambon, Ch. Seymour, A. W. Dulles, J. Cook, H. Nicolson et A. Stranieri.

2. La Commission croit inutile de rappeler les liens économiques étroits qui unissent l'île de la Grande Schütt à la Tchéco-Slovaquie. Leur importance a déjà été signalée dans le rapport adressé par la Commission au Conseil suprême.

3. Il est apparu, d'autre part, à la Commission que la solution consistant à donner à l'État tchéco-slovaque un territoire sur la rive droite du Danube constituant une véritable tête de pont en Hongrie risquerait de donner lieu, au point de vue politique, à des difficultés beaucoup plus grandes que celle qui laisserait à cet État l'île de la Grande Schütt.

4. Enfin, la Commission croit devoir rappeler que la décision attribuant l'île de la Grande Schütt à la Tchéco-Slovaquie est le résultat d'un compromis ayant précisément pour objet de réduire au strict minimum le nombre des populations de nationalité hongroise attribuées à la Tchéco-Slovaquie. Pour assurer au nouvel État la possession de l'île de la Grande Schütt, la Commission a été amenée à retrancher de cet État, notamment dans la région de l'Eipel, un certain nombre de territoires peuplés en majorité de Magyars, et cela, bien qu'il dût en résulter la diminution d'avantages économiques utiles à la Tchéco-Slovaquie, mais considérés comme moins essentiels à son développement économique que l'île de la Grande Schütt.

Pour ces différentes considérations, la Commission a estimé, à l'unanimité, qu'elle ne pouvait que maintenir les conclusions de son rapport déposé le 30 mars dernier.

AD. Actes de la Conférence de la Paix, vol. 48, Commission des Affaires Tchécoslovaques

### 371

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE<sup>1</sup>

T. N<sup>o</sup> 169-170. Secret.

*Prague, 1 mai 1919, 12h. 30.*

Pour État-Major de l'Armée et Maréchal Foch.

1<sup>o</sup> Groupement du Général Hennoque a enlevé Csape [Csap] et occupé Munkacz [Munkács] le 29 Avril dans la soirée; installations gare Csape évacuées précipitamment [sic] par ennemie sont signalées intactes 150 (1 gr. faux)<sup>2</sup> Hongrois désarmés à Munkacz.

2<sup>o</sup> Aucune liaison avec troupes Roumaines du détachement Olteanu n'a pu être encore réalisée au Sud de Csape ni à Munkacz.

3<sup>o</sup> En conséquence Général Henoque reçoit ordre de rechercher cette liaison et procéder à occupation méthodique du pays Ruthène dès que voie ferrée Kosice—Csape—Ungvar sera utilisable.

<sup>1</sup> À titre d'information le télégramme a été envoyé au Maréchal Foch et à l'État-Major de l'Armée.

<sup>2</sup> Lacune de déchiffrement.

4° Au nord d'Ungvar incursions, Polonaises en territoire Slovaque ont cessé dans les dernières semaines mais échange coups de fusil entre patrouilles Tchéco-Slovaques et Polonaises sont encore fréquemment signalées.

5° Le présent compte-rendu répond au télégramme du 29 Avril N° 4.407 BS/3<sup>1</sup> — Dispositif des troupes Tchéco-Slovaques sur tous les fronts sera adressé incessamment.

AG.6N274

372

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 53.

Vienne, 1 mai 1919, 1h. 30.  
(Reçu: 1 mai, 20h. 30.)

Un Hongrois en relations avec Bela Kun nommé Horvath a fait visite dans la journée d'hier aux missions de l'Entente, présenté par 2 compatriotes notables.

(Il) reconnaît que la situation des communistes est désespérée et que l'armée rouge ne peut présenter aucune résistance. Il se dit en mesure de faire les propositions suivantes:

1° Maintien de la ligne de démarcation fixée le 19 mars par le Colonel Vix<sup>2</sup>;

2° Maintien (de la) zone neutre;

(3°) abolition du Gouv. des conseils;

(4°) fin de la dictature du prolétariat et de la terreur;

5° constitution d'un ministère ainsi composé: Président (1 gr. faux)<sup>3</sup> Ernest Garami, socialiste, israélite; deux communistes: Bela Kun, Ministre des Aff. Étr. et Bolgar, Ministre à Vienne; quatre catholiques sans parti, un catholique paysan hongrois, un luthérien sans parti, deux réformistes, deux socialistes israélites. Les noms proposés sont tous peu connus sauf ceux des deux communistes. Ce ministère composé en majorité de bourgeois aurait pour mission de liquider la situation et de couvrir la retraite des bolcheviks qui se sentent menacés dans leur sécurité personnelle et craignent les représailles de l'Entente et surtout la vengeance de leurs compatriotes. Cette proposition suggérée par Bolgar a pour but de sauver Bela Kun et d'empêcher les troupes de l'Entente d'entrer dans Budapesth et d'y rétablir un Gouv. régulier.

Je me suis borné à écouter la proposition et à conseiller à Horvath de faire relâcher immédiatement les otages et prisonniers (politiques) et d'ouvrir aux troupes de l'Entente la route de Budapesth afin de prévenir toute effusion de sang, j'ai ajouté que cette preuve de bonne volonté ne manquerait pas d'exercer son effet. Au surplus ai-je (ajouté), toute décision appartient aux Gouvts de l'Entente et aux chefs militaires chargés des opérations.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 75-76.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Sur ce sujet voir le document N° 249.

<sup>3</sup> Lacune de déchiffrement.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 3.027/2B.

*Belgrad, 1 mai 1919.*

Vous envoie texte intégral d'un ordre adressé le 30 Avril par Bela Kun à tous les partis ouvriers de monde entier:

„À tous les partis ouvriers du monde.

Nous avons adressé aujourd'hui la note suivante aux Gouvernement Tchéco-Slovaque, Yougoslave et Roumain:

«Au nom du Gouvernement des conseils révolutionnaires hongrois, j'ai l'honneur de vous déclarer que nous reconnaissons sans réserve les prétentions territoriales nationales qui ont été formulées par vous. Vous basez ces prétentions sur le désir de mettre fin à l'exclavage [sic — vraisemblablement: esclavage] long de plusieurs siècles, que les classes régnautes hongroises ont fait supporter à vos co-nationaux. Vous avez cru ainsi travailler dans l'intérêt et suivant la volonté de ce populations. L'ancien gouvernement n'a pas accepté votre proposition et a persisté sur le droit historique qui écarte le droit des nouveaux opprimés devant celui des anciens opprimés. Dès le premier jour de notre Gouvernement, nous avons rompu avec ce principe. Nous avons déclaré solennellement a plusieurs reprises que nous ne nous placions pas sur le principe de l'intégrité territoriale, et maintenant nous portons directement a votre connaissance que nous reconnaissons sans réserve toutes vos prétentions territoriales nationales. En échange, nous demandons la cessation immédiate des hostilités, la non-intervention dans nos affaires intérieures, et de notre côté, nous éviterons d'intervenir dans vos affaires.... le libre transit, la conclusion d'accords économiques, qui répondent aux intérêts économiques des deux pays.

Ainsi vous avez obtenu tout ce que vous désiriez. Pour réaliser vos aspirations nationales, vous n'avez plus besoins de répendre [sic — vraisemblablement: répandre] une goutte de sang, de sacrifier la vie d'un seul soldat, de troubler des régions paisibles avec la furie de la guerre. Les classes, qui ont opprimé vos co-nationaux, ont été en même temps les oppresseurs des masses ouvrières de notre peuple. Au moment où nous avons accordé le droit de libération nationale, nous avons en même temps accompli notre libération sociale de la domination de ces classes. Nous nous sommes rendus libres et ne voulons pas retomber sous le joug de ses oppresseurs. Nous considérons notre organisation intérieure comme notre affaire personnelle. Dans ces conditions, nous croyons que dès à présent la Paix entre nous peut être conclue. J'attends votre réponse.

Kun, Commissaire de l'Extérieur.»

En portant ceci à votre connaissance, nous désirons faire remarquer qu'à partir de ce moment, il n'existe aucun intérêt national, qui puisse justifier la continuation de la guerre, il ne peut plus y avoir aucun doute à ce sujet. Que la continuation de la Guerre par

les Gouvernements mentionnés se heurte aux intérêts nationaux annoncés par eux. Que ci malgré cela, la guerre se poursuit ce ne peut être que dans un intérêt étranger, dans l'intérêt extérieur et avant tout dans l'intérêt des classes régnautes magyares.

Au nom du Conseil du Gouvernement Révolutionnaire:  
Kun, Commissaire du peuple de l'Extérieur."

AG.20N499 c/77. d/4.

374

LE GÉNÉRAL CHARPY, COMMANDANT LA 76<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

D. N° 152/2.

1 mai 1919.

J'ai l'honneur de vous adresser l'original et la Copie des propositions que les Szeklers font aux puissances de l'Entente.

Ces documents m'ont été apportés par un de leurs émissaires M. Gezo Cucza de Haro [?], qui est parti déjà depuis plus de dix jours de Debreczin [Debrecen], envoyé par le Comité Seckler se tenant dans cette ville.

Les propositions de M. Cucza peuvent se résumer en ceci:

„Les Secklers ont deux ennemis: Les Roumains d'un côté qui veulent leur ravir leur indépendance et les incorporer avec les Transylvains dans la Grande Roumanie. De l'autre les Bolcheviks, qui veulent communiser l'ancienne Hongrie.

Ils offrent par conséquent à l'Entente de participer à la lutte contre les Bolcheviks, à condition qu'elle garantisse l'Indépendance de leur pays vis à vis de la Roumanie.”

J'ai fait remarquer à M. Cucza que les événements avaient marché depuis dix jours et que les Roumains avaient pris non seulement Debreczin, mais s'étaient avancés jusqu'à la Tisza.

J'ai ajouté qu'avec les tendances actuelles, il me paraissait difficile de donner satisfaction à leurs revendications et que dans ces conditions, ils avaient tout intérêt à s'entendre avec les Roumains et à les aider dans leur lutte contre le bolchevisme, de manière à obtenir d'eux sinon l'autonomie, du moins, certaines libertés.

M. Cucza m'a manifesté l'intention de retourner rejoindre son Comité qui a dû vraisemblablement quitter Debreczin.

„Les Székelys de la Transylvanie font les propositions suivantes aux Puissances, représentées dans l'Entente:

Les Székelys renoncent à toutes exigences exagérées. Il n'exigent pas toute la Transylvanie. Par contre, en s'appuyant sur les principes de Wilson, ils demandent l'assistance de l'Entente pour leurs intentions de fonder une République indépendante des régions de la Transylvanie dont la population hongroise dépasse 60%.

Par conséquent, ils désirent unir sous l'hégémonie hongroise les départements: Csik, Háromszék, Udvarhely, Maros-Torda, Kis-Küküllő, Nagy-Küküllő, Kolozs, Torda-Aranyos tout entiers et parties des départements: Brassó, Alsó-Fehér, Szolnok-Doboka, Fogaras, Bihar et Szilágy.

Ils renoncent par contre à tous les autres territoires de l'ancienne Hongrie qui sont habités par des Roumains et Saxons.

Ils s'engagent au même traitement envers les minorités roumaines que la Roumanie montrera envers les minorités hongroises.

Les Székelys possèdent à présent une Armée de 100.000 hommes, une armée bien disciplinée, assez bien équipée et prête à combattre pour sa patrie aujourd'hui tant qu'au début de la guerre. Toujours dans l'histoire, les Székelys étaient un peuple guerrier. Les régiments székely étaient les meilleurs régiments de l'ancienne armée austro-hongroise. Après l'armistice, à l'arrivée des Roumains, les jeunes gens székelys quittèrent la Transylvanie pour servir davantage leur pays. C'était eux qui tenaient le front contre les Roumains de Máramarossziget jusqu'à la Maros. Jamais le soldat székely ne mettait la couleur rouge. Le mouvement révolutionnaire et la lutte des classes lui étaient toujours étrangers. Il était content dans son pays, où règne [sic — probablement: règne] la petite propriété et ne souhaitait rien que pouvoir retourner le plus tôt possible dans sa mère-patrie *indépendante*. Les Székelys ne participèrent jamais dans les manifestations militaires des villes. Ils préférèrent à servir leur pays au front en face de l'ennemi. Les gouvernements de Budapest se sont servis de Székelys, mais tout en se méfiant d'eux.

Au moment de l'avènement du gouvernement bolchevique, tout de suite les Székelys voyaient claire la situation. Le gouvernement bolchevique en renonçant au principe de l'intégrité de la Hongrie, abandonna la cause des Székelys. D'autre part les Székelys pensaient avec horreur à ce que le bolchevisme pourra un jour s'emparer de leur pays paisible ou il n'y a pas de grande industrie et de grande propriété, où la lutte des classes est tout à fait inconnue.

C'est pourquoi les Székelys proposent à l'Entente de retourner leur Armée de 100.000 hommes, de faire front côte à côte avec les Roumains, à l'Armée rouge, de défendre la Transylvanie contre le bolchevisme et de ne pas démobiliser jusqu'au jour où le danger bolchevisme sera passé.

Cette action serait suivie par deux conséquences favorables.

1.) Tout le territoire hongrois à l'Est de la Tisza se joindrait au mouvement antibolcheviste, de façon que l'Armée Székely pourrait avancer son front jusqu'à la Tisza. Il est à espérer que d'autres territoires hongrois se joindront encore à ce mouvement, le bolchevisme n'ayant aucune base dans la province hongroise.

2.) La grave question de la Transylvanie serait résolue et la paix pourrait se rétablir dans un pays, où sans un accord mutuel des diverses nations, la paix ne peut être qu'une apparence éphémère.

5. [sic] Il est tout naturel que la future République Székely ne pourra exister qu'en saignant les relations économiques les plus étroites avec la Roumanie. Déjà la répartition naturelle des mines exigent cette collaboration économiques: toutes les mines de fer, d'houille et d'or étant situées sur le future territoire roumain, les mines de sel au contraire sur le territoire székely."

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
AU GÉNÉRAL HALLIER, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À VIENNE

T. Sans N°

Paris, 1 mai 1919.

Faites transmettre d'urgence à Gouvernement hongrois à Buda Pest communication suivante:

„*Primo*: Le conseil suprême des puissances alliées et associées a décidé d'inviter les délégués hongrois munis de pleins pouvoirs, à se rendre à Saint Germain en Laye le jeudi 15 Mai, au soir, pour examiner les conditions de la paix avec les Puissances Alliées et Associées.

„*Secundo*: Le gouvernement hongrois est prié, en conséquence, d'indiquer d'urgence le nombre, le nom et la qualité des délégués qu'il se propose d'envoyer à Saint Germain ainsi que le nombre, le nom et la qualité des personnes qui les accompagnent. La délégation hongroise devra rester strictement confinée dans son rôle et ne devra comprendre que des personnes qualifiées pour leur mission spéciale.”

AG.6N74

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
AU GÉNÉRAL BERTHELOT, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE

T. N° 906/3.

Belgrade, 1 mai 1919.

I° — Je reçois message suivant de Général Pellé.

„Prague le 30/4/19, N° 2002/3<sup>1</sup> — État-Major Groupement Hennoque a occupé Csap le 29 Avril au soir. Patrouilles ont visité Munkacs. Contact n'a pas encore pu être établi avec troupes roumaines au Sud Csap Nord Est groupe Hennoque Ai reçu l'ordre de ne pas dépasser sans nouvelle instruction la ligne Munkacs—Csap—Satoralja-Ujhely.

Prière de me faire connaître situation précise du détachement du Général Olteanu.”

II° — J'adresse à Général Pellé renseignement suivant concernant front atteint par groupement Nord 30 soir.

Rive gauche Theiss depuis confluent Szamos jusqu'à Tiszalok [Tiszalök]—Balmazujváros—Ouest Karezag [Karcag].

<sup>1</sup> Document non reproduit.

III° — Vous demande me faire parvenir renseignements sur situation précise Unités groupement Nord en particulier détachement Olteanu.

AG.20N525 c/102. d/2.

377

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 7594/3.

*Constantinople, 2 mai 1919.*

1° — Général Berthelot à transmis Paris télégramme du Général Prezan [Presan] demandant que pour mettre Hongrie hors de cause, marche concentrique de toutes Armées Alliées ait lieu sur Buda Pesth.

2° — En prévision cette éventualité qui amènerait Armée française à marcher entre Theiss et Danube mesures préparatoires ci-après sont à prendre d'urgence:

a) Hâter incorporation des renforts annoncés, organisation des Bataillons Tirailleurs Algériens récemment arrivés et transport du Bataillon du 42° R.I.C. de Cattaro pour renforcer 17° D.I.C.

b) Porter à Szegedin Brigade de Cavalerie avec tête de pont rive droite Theiss. Ne laisser à Arad qu'un Btn. d'Infanterie.

3° — Accusez réception et rendez-compte mesures prises; il est bien entendu que ces prévisions ont seulement pour but permettre agir de suite dans le cas où ordres seraient ultérieurement donnés dans le sens indiqué par paragraphe 1, mais que rien ne doit être changé jusque là à attitude défensive prescrite sur ligne actuellement occupée.

AG.20N525 c/102. d/2.

378

LE GÉNÉRAL MARDERESCU, COMMANDANT DES TROUPES TRANSYLVANIENNES  
AU GOUVERNEMENT HONGROIS

D. N° 51.

*3 mai 1919.*

Le commandant suprême des troupes roumaines a envoyé au gouvernement hongrois la note suivante:

À la suite de l'ordre du quartier général, daté du 3 mai 1919 nous vous envoyons la convention militaire de l'armistice, fixant les conditions pour la suspension des hostilités entre la Hongrie et la Roumanie.

Si les délégués hongrois acceptent les conditions, nos délégués seront nommés dans le courant de la journée de demain.

Voici le texte de la convention d'armistice.

3, mai 1919. Minuit.

Convention militaire d'armistice, fixant la suspension des hostilités entre la Hongrie et la Roumanie:

1.) Après la signature de cette convention par des délégués compétent [sic] les hostilités hongroises contre la Roumanie, cesseront immédiatement.

2.) Désarmement immédiat et démobilisation de toutes les forces militaires, qui ont combattu contre la Roumanie.

3.) Le désarmement de toutes les troupes combattant contre des états alliés de la Roumanie, sera fait plus tard sous des conditions à convenir.

Le commandement hongrois s'oblige observer ces conditions, telles qu'elles seront conçues.

4.) Reddition du matériel complet, résultant de la démobilisation (Armes, mitrailleuses, armes-automates, canons, munitions, automobiles, chevaux, vêtements, équipements, vivres etc.) entre les mains du commissaire de l'armée roumaine.

5.) Les matériels sus-indiqués seront transportés au plus tard 10 jours à partir de la signature à Zenta, Török, St. Miklós [Törökszentmiklós] et Tisza Füred.

6.) Livraison de tout matériel de chemin de fer qui avait assuré en temps de paix le trafic normal sur le territoire d'entre la Theiss, l'ancienne frontière hongroise et le Royaume de la Roumanie. — Livraison de tout matériel de chemin de fer capturé en Roumanie. Sont à livrer en total 1800 locomotives, 4100 waggons [sic] de voyageurs, 40.000 wagons de marchandises, couverts, et wagons citernes, et 27.000 wagons découverts.

7.) Livraison du matériel emporté par les troupes hongroises pendant la retraite sur le territoire de la Transylvanie de l'ouest.

8.) Livraison à la Roumanie de tout matériel de navigation se trouvant actuellement sur la Theiss entre Czap [Csap] et Szegedin (ce dernier non y compris).

9.) Livraison des quatre trains blindés employés contre les Roumains en Transsylvannie [sic], dans l'espace de trois jours après la signature de la présente convention.

10.) Livraison de 400 autos et 500 auto-camions, aux mêmes conditions et dans le même délai qu'au § 6, concernant le matériel de chemin de fer.

11.) Rapatriement immédiat de tous les prisonniers de guerre et ôtages [sic] bourgeois, de même que de la population évacuée par les troupes. Ce rapatriement n'aura pas de réciprocité de la part de la Roumanie.

12.) Les troupes roumaines occuperont jusqu'à l'accomplissement [sic] des conditions, sur une profondeur de 20 kilomètres les points de passage suivants, en face des têtes de pont: Csap, Tokaj [Tokaj], Tisza Polgar [Polgár, seulement], Csege [Tiszacsege], Tisza-Füred, Kisköre, Szolnok, Csongrad, et Szegedin.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
AU VOÏVODE MICHITCH, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE SERBE<sup>1</sup>

D. N° 925/3. Secret.

Belgrade, 3 mai 1919.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de recevoir du Général Commandant en Chef un télégramme envisageant l'éventualité d'une marche concentrique des Armées Alliées sur Budapest et me prescrivant de prendre toutes mesures préparatoires pour être en mesure de passer immédiatement à l'exécution de l'opération prévue par son Instruction Personnelle et Secrète N° 31/H. du 9 Avril<sup>2</sup>, au cas où la Conférence de Paris prescrirait cette Offensive.

En exécution des ordres du Général Commandant en Chef j'opère la concentration de l'Armée dans la région de Szeged, dans les conditions prévues par mon Instruction Personnelle et Secrète N° 404/P.S. du 13 Avril 1919<sup>3</sup>. Je compte que cette concentration sera terminée le 6 Mai.

Je vous serais reconnaissant de prendre, s'il y a lieu, toutes mesures nécessaires pour que la D.I. du Danube soit prête à entrer en opérations à partir du 7 Mai. J'envoie le Commandant Ehret de mon État-Major prendre contact avec cette D.I. Je vous demande de vouloir bien lui faciliter sa Mission.

En outre, la situation s'étant complètement modifiée par suite de l'avance roumaine j'estime inutile de continuer à entretenir sur le Maros un front défensif. Je remets donc à votre disposition à dater du 5 Mai 8 heures le Bataillon et le Groupe de Montagne que vous aviez mis provisoirement sous mes ordres.<sup>4</sup>

AG.20N525 c/102. d/2.

<sup>1</sup> La copie a été envoyée au Général Charpy, Commandant la 76<sup>e</sup> D.I., au Général Pruneau, Commandant la 17<sup>e</sup> D.I.C. et au Commandant Label, Chef du 2<sup>e</sup> Bureau.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> *Note du document:* Enfin le Général en Chef me prescrit que jusqu'à nouvel ordre je dois continuer à rester dans une attitude défensive sur la ligne que j'occupe actuellement.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE<sup>1</sup>

T. N<sup>o</sup>s 1345-1346. Secret. Constantinople, 4 mai 1919, 13h. 45.

Theyss (R[ive]) jusqu'à Tisza, Lok [Tiszalök], Tisza Fured [Tiszafüred], Torok Szt Miklos [Törökszentmiklós], Kunszent, Edton [Kunszentmárton?], Szentes, Hodmedo, Vasarhely [Hódmezővásárhely]. Situation sur front franco-serbe de Hongrie. D'après armée Hongrie. Grande manifestation bolchevik aurait eu lieu 1<sup>o</sup> Mai Budapest avec représentants toutes nations. Moscou aurait envoyé mission spéciale. France un nommé *Savoie*. Ministère de la guerre hongrois a engagé ouvriers à s'armer pour arrêter avance roumaine. Communistes poursuivraient mesures rigoureuses pour conserver pouvoir. Lonazi [Lovászy] et deux personnages politiques auraient été condamnée à mort par tribunaux soviets. Gouvernement communiste craindrait que l'offensive roumaine soit poursuivie jusqu'à Buda Pesth et entraîne action tchèque et yougoslave. Pour conjurer danger le gouvernement aurait trente avril, par radiotélégraphie, déclarer à tchèques et yougo-slaves accepté toutes concessions, et rompre avec principes droit historique, afin que hostilités cessent.

Situation en Bulgarie 1<sup>o</sup> Mai, calme à Sofia et toute Bulgarie.

Situation dans l'Adriatique occasion 1<sup>o</sup> Mai, manifestations sans importance Sarajevo—Zagreb.

AG.7N1357

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES ET  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE<sup>2</sup>

T. N<sup>o</sup>s 178-180. Secret. Prague, 4 mai 1919, 1h.

E.M.A. et Maréchal Foch 1<sup>o</sup> Par télégramme du 24 Avril N<sup>o</sup>s 158-159<sup>3</sup> vous ai demandé si vos instructions du 8 Avril N<sup>o</sup> 359 B S<sup>4</sup> prescrivant attitudes absolument défensives aussi bien troupes Général Franchet d'Esperey que troupes Tchéco-Slovaques étaient toujours en vigueur.

<sup>1</sup> À titre d'information la copie a été envoyée au Maréchal Foch et à l'État-Major de l'Armée.

<sup>2</sup> À titre d'information la copie a été envoyée à l'État-Major de l'Armée française.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

2° Sans réponse de votre part vous ai rendu compte par télégramme 27/4<sup>1</sup> qu'en raison de avance troupes roumaines et troupes hongroises qui laissent pays livrés au désordre gouvernement Tchèque-Slave [sic] avait donné ordre occuper région évacuée et établir liaison avec roumains.

3° Cette liaison est établie. Troupes Tchèques occupent Miskolcz—Satoraljaiújhalý [Sátoraljaiújhalý]—Czap [Csap]—Munkacj [Munkács].

Elles sont en contact étroit avec roumains sur ligne Zahonyszurk [Záhony—Zsurk]—Nagi-Dobroly [Nagydobrony]—Munkacj [Munkács].

4° Il semble indispensable pour éviter conflits fixer ligne de démarcation provisoire entre Roumains et Tchèques. Cette décision ne peut provenir que de l'Entente.

5° Roumains ont effectifs très faibles dans (I gr. faux)<sup>2</sup> Ruthène dont occupation est indispensable pour éviter pillage installer administration régulière et établir barrière contre bolchevicks [sic] en occupant passages Karpathes.

6° Vous propose en conséquence fixer comme ligne de démarcation provisoire voie ferrée de *Czapakiralyhaza* (douteux) [Csap—Királyháza] et Marmaros Sziget [Máramarossziget] cette ligne appartient aux Tchèques Slaves [sic] puis ligne à angle droit aboutissant crêtes vers Mont Kukul.

7° Crois de mon devoir appeler respectueusement votre attention sur nécessité d'une réponse. Absence totale directives de votre part me place dans situation délicate vis à vis gouvernement tchèque-slave qui a mis son armée sous vos ordres.

Elle risque occasionner conflit et affaiblit autorité entente.

Prière d'accuser réception.

AG.6N274

382

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. Sans N°

Vienne, 5 mai 1919, 7h. 50.  
(Reçu: 5 mai, 14h. 15.)

Le chef de la mission anglaise me (communique) le message suivant reçu de Budapest le 4 (Mai) à 18 heures. Je vous serais reconnaissant d'en donner connaissance à l'Ambassade d'Angleterre:

Troupes roumaines ont cessé d'avancer et n'ont pas (traversé) la Theiss. Le Professeur américain Brow(n) n'a pas réussi à se mettre en communication avec elles et se rend à (Szegedin).

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Lacune de déchiffrement.

Un Colonel italien et deux officiers envoyés par le Général Segrée [Segré] (ont) présenté une note à Bela-Kun et lui ont demandé si il voulait l'occupation de Budapest par des (troupes) tchéco-Slovaques sous le commandement italien. Bela Kun a refusé. A déclaré qu'il désire garder ce qui reste de la Hongrie comme un centre (communiste) de propagande mondiale.

Les communistes sont encouragés par la cessation de l'avance des Alliés. Les chances de voir tomber le régime bolchévique sont maintenant grandement (diminuées). L'invitation au Congrès de la Paix ne pourra qu'augmenter encore cet encouragement. La population de Budapest (est) terrorisée et consternée (de la) tournure que prennent les événements.

AG.7N1357

### 383

#### L'ATTACHÉ MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 181.

*Prague, 5 mai 1919.*

Pour État major de l'armée et M<sup>l</sup> Foch                      Comme suite à 170-180 du 3 mai<sup>1</sup>.

1° Général Hennoc [Hennoque] que signale que troupes Roumaines ont pénétré en divers points dans son secteur notamment détachements cavalerie Roumaines ayant pénétré dans Csape [Csap] et Munkacz [Munkács] avec consentement des troupes tchèques qui s'y trouvaient, affirmeraient avoir ordre tenir ces 2 points.

2° Ai demandé G<sup>l</sup> Franchet d'Esperey faire évacuer par Roumains Csape et Munkacz. Insiste pour fixation immédiate ligne démarcation provisoire. fini

Général Pellé accuser réception.

AG.6N274

<sup>1</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL PÉTIN, ATTACHÉ MILITAIRE FRANÇAIS À BUCAREST  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

D. N° 33.

Bucarest, 6 mai 1919.

L'ARMÉE ROUMAINE IRA-T-ELLE À BUDA-PESTH?

Dans mon dernier rapport, N° 26<sup>1</sup>, j'écrivais à la date du 3 Mai:

„Les intentions déclarées du Commandement Roumain sont nettes, pour le moment:  
 — tenir la Theiss avec trois divisions d'infanterie et une de cavalerie;  
 — reporter le gros des unités disponibles, face au Dniester, partie en Bessarabie, partie dans la Basse-Moldavie.”

Or, le lendemain 4 Mai, le Gouvernement Roumain prescrivait au Chef d'État-Major Général de continuer la marche sur Buda-Pesth;

Et enfin hier 5 Mai, il ordonnait de „surseoir jusqu'à nouvel avis.”

Il est inutile de connaître les motifs de ces fluctuations.

I.

J'ai souligné dans mon dernier rapport, combien il était raisonnable, au point de vue strictement militaire Roumain, de détruire les forces organisées Hongroises, puisque l'occasion s'en présentait, afin d'avoir ensuite les mains libres sur le Dniester. Mais le succès complet des opérations ayant amené rapidement l'armée roumaine sur la Theiss, le Commandement Roumain estima qu'il était inopportun de pousser au-delà.

Sa thèse était la suivante:

„Les Roumains n'ont aucune revendication à l'Ouest de cette rivière;  
 elle constitue une excellente barrière qui leur permet de réaliser l'économie des forces, et de constituer des réserves à transporter en Bessarabie.

Bien plus, franchir seuls la Theiss, c'est se lancer dans une opération militaire qui absorbera presque entièrement les disponibilités actuelles (occupation d'un vaste territoire hostile, garde de voies ferrées).

À ces considérations militaires s'ajoutent des considérations politiques. Si l'occupation même de la région jusqu'à Buda-Pesth n'excède pas les moyens militaires roumains, elle dépasse singulièrement les «*possibilités politiques*» de la Roumanie. En agissant en dehors de ses grands Alliés, la Roumanie, même suivie de la Tchéco-Slovaquie, risque de prendre aux yeux des grandes puissances un aspect d'indépendance qui ne cadre pas avec ses traditions de prudence politique; la Roumanie assume en outre, sur sa tête seule la haine des Magyars, et les jalousies des Serbes, qui se sont refusés jusqu'à présent à participer à une action contre la Hongrie.”

Telles sont résumées les raisons d'ordre militaire et diplomatique qui semblaient, au Général Presan, de nature à lui faire arrêter, le 4 Mai, sur la Theiss, l'avance des divisions Roumaines victorieuses.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

## II.

Pourquoi le Gouvernement Roumain songes-t-il [sic], le 5 Mai, à passer outre à ces objections, et voulut-il la marche sur Buda-Pesth?

D'abord parce que, prétendait-il, les forces Hongroises n'étaient pas suffisamment détruites pour qu'on put en faire fi; ensuite, Buda-Pesth restait un foyer d'agitation susceptible de remettre chaque jour en question, les résultats militaires obtenus.

„Il ne s'agit pas uniquement pour nous, disait-il, de détruire l'armée hongroise, mais bien de supprimer le danger hongrois; celui-ci est aussi bien politique que militaire. À côté des troupes bolcheviques hongroises, danger pour nos armées, survit le Gouvernement, espoir des forces bolcheviques du Dniester, et exemple pour la Bulgarie.

Sans doute le péril hongrois est une question européenne, mais il est avant tout, pour nous, une question Roumaine; puisque l'Entente ne marche pas, qu'elle ne répond pas à notre invitation, il faut bien que nous marchions seuls.”

## III.

Ces intentions, bien qu'ayant toute valeur au regard de la situation générale de la Roumanie, n'en dépassaient pas moins de beaucoup ses *possibilités militaires*; j'entends ses possibilités stratégiques, telles qu'elles résultent de la menace actuelle sur ses trois fronts. Le Général Presan maintint donc que le franchissement de la Theiss par les armées roumaines *seules*, serait une faute, et il demanda le 5 Mai, à confirmer au Gouvernement sa manière de voir.

Celle-ci l'emporta, et l'ordre fut donné de surseoir à l'offensive, en attendant la réponse des Gouvernements Alliés et du Maréchal Foch.

*Le Gouvernement Roumain n'en persiste pas moins dans son vif désir de voir la marche sur Buda-Pesth se réaliser*, sinon par lui seul, du moins par une opération combinée des forces alliées comprenant des troupes françaises.

Du point de vue Roumain, c'est une thèse inattaquable. Buda-Pesth occupée, c'est la tranquillité assurée pour la Roumanie sur ce front, et à bon compte, puisqu'une grosse part des charges serait prise par ses alliés.

Cela explique le télégramme du Général Presan au Maréchal Foch et le mémoire du Gouvernement Roumain aux Ministres Alliés à Bucarest.

Il n'est pas dans mes attributions d'apprécier si l'occupation de Buda-Pesth par des forces alliées, Français compris, est opportune. Seul, le Commandement Français connaît les moyens dont il dispose en Hongrie, et d'autres facteurs généraux qui échappent ici. Je crois cependant devoir ne pas taire ci-dessous les suggestions Roumaines:

1°) Au point de vue militaire, l'opération est d'une extrême facilité; les forces hongroises sont presque entièrement détruites et hors d'état de se reformer. (Tout cela semble exact).

2°) Au point de vue de la politique de l'Entente, rien ne serait plus opportun, au moment même où les Alliés présentent leurs conditions à l'Allemagne, que de lui démontrer par un exemple, leur résolution d'imposer, quand il est nécessaire, leur volonté par la force.

3°) L'action bolcheviste est une des menaces principales dont joue l'Allemagne; l'occasion est belle pour mettre hors de cause le premier des États ennemis qui ait osé, depuis la signature de l'armistice, réaliser chez lui la République des Soviets, et tendre officiellement la main au Gouvernement de Lénine et Trotsky.

C'est pour ces motifs, dit-on ici, que si la marche sur la Theiss était une opération Roumaine, la marche à l'Ouest de la Theiss devient une opération de police européenne, que les autres puissances particulièrement la France, ont autant, sinon plus d'intérêt que la Roumanie, à exécuter sans hésitation.

Tel est le résumé de la thèse Roumaine.

AG.7N1357

385

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 65.

Vienne, 6 mai 1919, 9h. 10.

(Reçu: 7 mai)

La représentation roumaine à Vienne me demande de faire parvenir à M. Bratiano (par le télégraphe) le message suivant:

„Télégramme N° 21.

Comme suite à ma dépêche ayant trait à une action armée magyare patronée [sic] par le Député Szmerecsanyi [Szmrecsányi], j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit:

M. S. m'a dit hier soir que le Comité magyar de Vienne vient d'expédier des camions automobiles et quatre cents officiers à Bruck (frontière austro—hongroise) avec l'ordre de s'emparer cette nuit même par coup de main de Bruck (frontière austro—hongroise). De là, des aviateurs lanceraient en Hongrie une proclamation annonçant cette action au peuple en lui expliquant qu'un Comité national (on n'a pas encore l'intention de former un Gouvernement) est en train de libérer la patrie du terrorisme communiste et formera ensuite (un) (Gouv't) de coalition avec les socialistes etc..... Il est aussi dit que le Comité cherchait un accord étroit avec l'Entente.

M. S. m'a dit qu'il partirait ce matin également par automobile à Oeden(bu)rg où il ferait sur la demande des officiers et politiciens organisateurs de cette action son entrée solennelle. À Oedenburg se trouve le régiment 8 des hussards commandé par le frère de M. S. Ce régiment serait prêt à se joindre à l'action contre-révolutionnaire. Le Député S. m'a demandé de lui délivrer un papier de notre représentant (ici) lui certif(ia)nt que la somme (de) 20 (1 gr. faux)<sup>1</sup> qu'il porte avec lui, est destinée aux Roumains. Il pense par ce moyen échapper à une confiscation de cette somme dans le (cas) où des Agents austro-

<sup>1</sup> Lacune de déchiffrement.

allemands l'arrêteraient en route. Sur ma réponse que je ne pouvais pas lui délivrer un pareil document la nuit, il renonce m'avouant qu'il possédait déjà un pareil papier délivré par le Capitaine Barkley de la mission militaire anglaise à Vienne. À Suivre.

AG.7N1357

386

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 3.114/2B. Urgent.

*Belgrade, 6 mai 1919.*

I.— Professeur Américain Philipp Brown représentant adjoint de la Commission Américaine pour négocier la paix s'est présenté aux avant-postes de l'A.H. devant Szeged venant par train spécial de Budapest.

II.— Brown a déclaré qu'il venait avec autorisation de Bela Kun pour savoir quelles étaient les intentions de l'Entente vis à vis gouvernement communiste en réponse aux propositions de négociations faites ces derniers jours.

III.— Brown ajoute que Bela Kun est disposé à quitter le pouvoir à condition que ou cas, ou Entente voudrait occuper Budapest il lui soit donné assurance en particulier par Gouvernement Roumain que, ni lui ni membre du Gouvernement Communiste ne seront inquiétés attendu que son gouvernement n'a commis que des actes politiques. Dans le cas contraire Bela Kun prêcherait résistance à outrance et il serait difficile empêcher gardes rouges commettre exactions.

IV.— Brown a déclaré aussi que le 4 mai était arrivé à Budapest une mission d'officiers Italiens envoyés par le Général Segré. Cette mission aurait invité Bela Kun à donner démission et demander occupation Budapest par Divisions Tchèques commandées par Italiens. Bela Kun aurait refusé.

V.— Brown déclare que prompt occupation Budapest par les Alliés serait désirable pour mettre à la raison garde rouge qui peut d'un moment à l'autre faire régner terreur. Cette occupation serait facile car même les ouvriers sociaux démocrates la désirent.

VI.— Brown avait intention regagner Budapest où il se trouve avec 4 autres membres de la Mission américaine, le Commandant anglais Freeman et le Prince Borghese [Borghese]. Je l'ai prié venir à Belgrade pour l'interroger. Vous communiquerai aussitôt résultat de cette conversation.

AG.20N499 c/77. d/4.

387

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 64. Très urgent.

*Vienne, (Sans date)  
 (Reçu: 7 mai, 6h.)*

Je me réfère à mon tel. 58<sup>1</sup>.

Le chef de la mission anglaise me communique un certain télégramme qu'il a reçu de la délégation britannique à Paris l'invitant à s'entendre avec moi pour surseoir à la remise de l'invitation au Govt. hongrois.

Le Président de la Conférence duquel émanent les instructions relatives à l'invitation du Gt. hongrois ne m'ayant pas, de son côté, avisé de cette décision, je vous prie de me faire savoir d'urgence s'il y a lieu de m'y conformer.

AG.7N1357

388

LE GÉNÉRAL GRAZIANI, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE,  
 AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES, AU GÉNÉRAL  
 FRANCHET D'ESPÉREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT,  
 AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE ET  
 À M. SAINT-AULAIRE, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST<sup>2</sup>

T. N° 827/3.

*Bucarest, 6 mai 1919.*

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme de ce jour.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, le Gouvernement Roumain serait revenu sur sa décision de continuer l'avance au delà de la Theiss à la suite d'une démarche faite par le Chef d'État Major Général.

Le Général Prezan [Presan] aurait fait ressortir les graves conséquences que pouvait entraîner, pour la Roumanie une offensive sur Buda-Pesth exécutée par les seules forces roumaines; il aurait également fait remarquer que le Maréchal Foch ayant été saisi de cette question par ses soins, il y a cinq ou six jours, il convenait d'attendre sa réponse qui semble ne plus devoir tarder.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Le 5 mai, le Général Graziani a repris officiellement la poste du Général Berthelot.

Le Général Prezan a exposé au Maréchal qu'il serait très désirable de détruire complètement les derniers éléments de résistance qui pourraient exister en Hongrie de manière à libérer la Roumanie de toute inquiétude sur son front Ouest et à lui promettre de porter vers le Dniester toute son attention et éventuellement toutes ses forces.

Il a proposé de faire coopérer des Divisions Roumaines à l'offensive générale que les Alliés prononceraient en Hongrie.

AG.5N202

389

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
AU GÉNÉRAL GRAZIANI, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE

T. N° 3.125/2B.

*Belgrade, 7 mai 1919.*

Vous adresse à titre de renseignement les propos suivants: d'une personnalité sérieuse mais qui ne veut pas être nommée, venant de Budapest et qui a traversé ligne 5 Mai; avec consentement Bela Kun.

Cette personne a quitté Budapest le jour qui a suivi l'annonce par la Tour Eiffel de la capitulation du Gouvernement actuel hongrois.

Elle ignorait cette capitulation et fait toutes réserves quant à la possibilité de cette capitulation.

Au contraire les impressions de cette personne sur la situation générale seraient les suivants:

— Bela Kun aurait l'intention de résister à outrance parce qu'il craint des représailles pour lui et les partisans. Toutefois si Bela Kun avait assurance vie sauve il chercherait avec membres gouvernement moyens de passer pouvoir, de qui paraît d'ailleurs difficile.

Si Gouvernement Bela Kun est ...<sup>1</sup> à résister, il y aurait danger d'action terroristes, garde rouge de Budapest n'étant pas entièrement entre les mains de Bela Kun. De nombreux otages ou détenus politiques disparaîtraient.

Ces actions terroristes auraient jusqu'à présent pû [sic] être contenues par Bela Kun et seuls meurtres isolés auraient été commis.

Si garanties étaient donnés à Bela Kun et si occupation militaire Budapest était très rapidement réalisée, il est vraisemblable qu'il n'y aurait aucun désordre. Bela Kun s'affaceraient [sic].

Des éléments armés de Budapest en particulier de nombreux ouvriers armés par Bela Kun seraient disposés à concourir en cas d'occupation au maintien de l'ordre si toute idée de représaille [sic] a légard [sic — vraisemblablement: à l'égard] Gouvernement bolcheviste était écartée.—”

<sup>1</sup> Mot illisible.

À titre de renseignement le prince Borghèse ancien Ministre d'Italie à Belgrade est toujours à Budapest et entretient des relations amicales avec Bela Kun. Une mission Italienne de 4 officiers envoyés par le Général Segré a essayé de négocier l'occupation de Budapest par les Tchéco-Slovaques commandés par des officiers Italiens et a demandé à Bela Kun de céder la place à un autre Gouvernement.

AG.20N527 c/105. d/1.

### 390

#### COMPTE-RENDU DU LIEUTENANT GENÉVRIER

C-R. N° 41/S.R.M.

*Belgrade, 7 mai 1919.*

Arrivé à Szeged le Capitaine Gombosch [Gömbös] est mis immédiatement en relations avec les différents partis politiques savoir: socialistes chrétiens, association des officiers et sous-officier paysans, etc...

Sous influence des événements d'Arad ces partis ont décidé de former un parti unique dénommé parti „Ordre” sous la présidence du Dr Kelemen ancien préfet de Szeged et député (parti Apponyi)

Dans sa première séance le parti de l'Ordre a décidé de combattre le bolchevisme par tous les moyens et de ne jamais reconnaître le gouvernement actuel. (Original de cette décision ainsi que les noms des délégués ont été remis à M. le Général Charpy.

Après la première réunion le Capitaine Gombosch s'est présenté au Général Charpy et lui a fait les propositions suivantes: Organisation d'une garde nationale avec les soldats et gendarmes servant sous les ordres du Colonel Tabody, sans aucune intervention mais avec le consentement tacite du Commandement Français et après avoir pris avis du comité de Wienne [sic].

Dans le cas d'acceptation le parti s'engage à assurer l'ordre à Szeged, à faire une propagande aux environs et spécialement à Mako, Vasarhely [Hódmezővásárhely] pour provoquer une contre révolution; en cas d'avance Française 50 Officiers de cavalerie réfugiés de Kecskemét, qui par leurs connaissances de la région pourraient rendre des services appréciables aux escadrons de Cavalerie Française.

Le Capitaine Gombosch a remis au Général Charpy un exposé détaillé de ces propositions signé par lui et par le Président Dr Kelemen.

Le Général Charpy a approuvé la façon de travailler du Capitaine Gombosch mais en lui signifiant en même temps qu'il ne peut rien autoriser sans l'ordre de l'État-major de Belgrade, ajoutant qu'il ne croit pas encore le moment venu pour agir.

Les forces que le parti de l'ordre se propose d'organiser sont les suivantes:

250 gendarmes

300 gardiens de la paix

300 officiers et 700 sous officiers

immédiatement

et dans un délai de 48 heures 5000 paysans pour la plupart anciens soldats.

La force militaire aurait été sous les ordres du Général qui serait en même temps le dictateur militaire.

RELATIONS DU PARTI DE L'ORDRE DE SZEGED AVEC VIENNE ET BUDAPEST

Le comité de Szeged a envoyé des émissaires à Budapest pour mettre les fractions anti communistes au courant de leurs projets en leur demandant de coopérer ensemble. Un officier est parti pour Vienne avec les documents mentionnés ci dessus.

Quand les troupes Françaises ont occupé Szeged le Commandant des troupes Hongroises était le Colonel Tabody qui s'est joint immédiatement au mouvement bolchevik et fut nommé dictateur.

Un nommé Detre a fait destituer le Dr Kelemen préfet et pris les pouvoirs civils.

Le Colonel Betrix nommé gouverneur de la ville a pris contact avec ces personnages, d'engagé sur leurs conseils plusieurs officiers Hongrois qui travaillent jusqu'à présent dans les bureaux avec les Officiers Français. Ces officiers opportunistes sont considérés à Szeged comme les créatures du Colonel Tabody et pour tout dire, placés par ce dernier auprès du Colonel Betrix pour l'espionner.

Le Colonel Betrix a été plusieurs fois averti par les habitants de Szeged et par moi même des tendances politiques du Colonel Tabody et de Detre mais n'en tenait aucun compte.

Ces faits ainsi que les propos prêtés au Colonel Betrix qui aurait dit: „Si les gardes blanches s'avisent de faire quelque chose à Szeged, je ferai tirer dans le tas”, l'interdiction d'une réunion socialiste chrétienne et l'autorisation d'une réunion communiste font courir le bruit à Szeged et même à Arad que la commandement Français tolère un régime bolchevik.

Si le parti de l'ordre de Szeged n'a jusqu'à présent rien fait c'est d'abord qu'il attend toujours le consentement du Commandement Français, ensuite par la crainte des représailles de la part du gouverneur de Szeged.

Le Général de Gondrecourt ainsi que les officiers de son E.M. et spécialement le Capitaine Saint Lomaire [Saint-Aulaire?] et l'E.M. de la 17<sup>e</sup> D.I.C. ont considéré la politique menée par nous à Szeged comme politique au moins imprudente.

Il y a lieu d'ajouter que Tabody et Detre ont été invités le 4 mai par le Général Chrapy [sic — évidemment: Charpy] de démissionner et qu'aujourd'hui tous les deux ont déjà quitté Szeged sur l'ordre de ce dernier.

AG.20N14 c/92. d/11.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 3.135/2B.

*Belgrade, 7 mai 1919.*

1° — Vous rend compte que: Un gouvernement provisoire s'est constitué le 6 Mai à Arad.

2° — Ce parti a à sa tête comme Président: Karolyi, cousin du Président de l'ancien gouvernement. Tous les partis politiques sont représentés, mais majorité appartient au parti de 48.

3° — Ce parti à pour programme, la lutte contre le bolchevisme le rétablissement de l'ordre. Toutes les questions nationales sont réservées jusqu'à décision du congrès de Versailles.

4° — Ce gouvernement à l'intention de se rendre aujourd'hui à Szegeed et de se rapprocher le plus rapidement possible de Budapest

5° — Un Ministre Roumain membre du gouvernement Transylvain de Sibiu a déclaré que la Roumanie voyait d'un oeil favorable le nouveau gouvernement.

6° — Le calme règne à Arad.

AG.20N527 c/105. d/1.

### 392

#### LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL HALLIER, COMMANDANT LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À VIENNE

T. N° 3.160/2B

*Belgrade, 9 mai 1919.*

Vous fais connaître que le 6 Mai il s'est continué à Arad un gouvernement provisoire hongrois anti communiste, ce gouvernement se rend aujourd'hui à Zazged [Szegeed].

II. — Gouvernement Arad désire entrer en relations avec Comité anticommuniste de Vienne, il me prie de faire parvenir à ce comité par l'intermédiaire de M. Hallier le message suivant.

(Gouvernement provisoire qui s'est formé à Arad sous la présidence du Comte Jules Karolyi désir entrer en relation avec le comité Viennois il prie donc ce comité de venir le plus tôt décisif.

Prière répondre immédiatement par télégramme signé: Bela Kelemen Jules Gombos [Gömbös].

AG.20N499 c/77. d/4.

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

D. N° 81. Confidentiel.

*Vienne, 14 mai 1919.*

Ainsi que le Général Hallier l'a fait savoir, par une lettre en date du 12 de ce mois, N° 197/3<sup>2</sup>, dont le Département a reçu une copie, les renseignements parvenus de Pest représentent la situation de Bela Kun comme s'étant consolidée depuis une semaine. Le Gouvernement Sovietique [sic] hongrois tire d'abord avantage de l'arrêt des armées alliées qui opéraient un mouvement convergent contre la capitale; il tire, en outre, parti de l'embrigadement dans l'armée rouge d'officiers qui, pressés par le besoin, cherchent à reprendre du service; enfin et par dessus tout, il exploite, vis à vis de l'opinion publique, la présence d'une importante mission italienne à Pest et les pourparlers qui se seraient engagés entre le Dr Rejto, ancien représentant de la Hongrie à Rome et le Dr Bolgar, Ministre de Hongrie à Vienne.

Sur ce dernier point, le Wiener Mittags post du 13 de ce mois a publié un article qui a causé ici une vive surprise et dont je crois devoir vous envoyer sous ce pli la traduction.

Ces renseignements paraissent exacts dans leur ensemble. Toutefois, d'après ce que j'ai appris, d'autre part, les pourparlers engagés par l'Italie, à la fois à Vienne auprès du Dr Bolgar et à Pest par l'entremise de la mission italienne, ont subi un temps d'arrêt non pas à cause des conditions de paix soumises à l'Allemagne comme voudrait le laisser croire Bela Kun, mais par suite des exigences de ce dernier qui, non seulement demande d'avoir la vie sauve, mais en outre, émet la prétention de faire entrer dans le nouveau cabinet de concentration deux communistes.

En même temps que se manifeste l'activité italienne, les nouvelles qui arrivent ici des armées alliées sont de moins en moins favorables. L'armée roumaine est considérée par la mission américaine à Vienne comme étant incapable d'accomplir l'oeuvre qui lui était assignée. En outre, il semble que le Gouvernement roumain contrecarre l'action du Gouvernement provisoire formé à Arad et qui s'était transporté à Szegedin. Un télégramme d'hier du Général Commandant l'armée de Hongrie, daté de Belgrade, annonce qu'un certain nombre de membres de ce gouvernement ont été emprisonnés par les Roumains dans le trajet entre Arad et Szegedin.

Enfin, en ce qui concerne le front Slovaque, un correspondant français qui arrive de cette région affirme que les troupes slovaques ne possèdent qu'une valeur militaire très médiocre et qu'elles n'ont même aucune volonté de se battre.

Je ne sais si le tableau qui est fait de la situation en Hongrie correspond à la réalité, mais je me préoccupe, si Votre Excellence n'y voit pas d'inconvénients, d'envoyer sûr place un agent civil absolument sûr et qui ne puisse cependant, en raison de sa

<sup>1</sup> Une copie a été également communiquée au Ministère de la Guerre, à Rome, à Londres, à Berne, à Belgrade et à Bucarest.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

personnalité, être détenu comme otage. Il y a le plus grand intérêt à posséder des renseignements absolument contrôlés car les informations apportées aux Ambassades par une multitude d'agents trahissent des préoccupations d'intérêts personnels, lorsqu'elles ne reflètent pas les intrigues de groupes politiques.

Pour le moment, il semble que l'Italie soit la Puissance maîtresse du jeu et qu'elle tienne en main, surtout depuis la crise de Fiume, tous les fils de la politique hongroise. Cette puissance a devant elle, en Bela Kun, un agent d'une grande agilité et s'entendant à manier l'opinion publique, en deçà et au delà des frontières du magyarisme. C'est à lui qu'il convient de faire honneur des bruits persistants qui ont couru de sa chute, avant même que les Roumains fussent arrivés devant la Theiss.

Je ne manquerai pas de faire parvenir à Votre Excellence les informations qui me parviendront de Hongrie, dès que l'agent dont j'aurai fait choix me les enverra. Pour le moment, le Gouvernement de Bela-Kun parvient à se maintenir et nous devons nous attendre à sa consolidation, si aucune intervention étrangère énergique ne se produit.

Ce rôle semble devoir être réservé à l'Italie dans l'état actuel des choses. Elle a attendu l'heure propice au moment où, dans les Conseils de l'Amérique et de l'Angleterre, prévalaient les influences qui ont abouti à la Mission du Général Smuts.

C'est à nous de peser les difficultés et les profits de la tâche qui pourrait ainsi incomber à l'Italie et de délibérer pour établir si nous voulons échapper aux unes et renoncer aux autres. Pour ma part, je continue à penser qu'une intervention de l'Italie aura pour effet de lui donner une influence entière et absolue en Hongrie et qu'elle tirera de cette situation le plus grand profit pour sa politique Yougo-Slave, dans le présent et dans l'avenir.

#### ANNEXE

#### NÉGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DE BUDAPEST

*Vienne, 13 mai.*

Au sujet des négociations engagées entre la République des Conseils et les milieux anti-communistes de la Hongrie nous apprenons de source compétente:

Jeudi sont arrivés à Vienne l'ancien Commissaire du gouvernement hongrois pour l'instruction publique et les cultes, le Conseiller du Ministre Adam Persian, et l'ancien juge au tribunal de Fiume, le Dr. Eugen Rejtó, qui était à Rome comme représentant politique du gouvernement hongrois sous le régime de Karolyi. Ils avaient engagé à Rome et à Fiume, des négociations, dont le but était de trouver une base pour le rétablissement de l'ordre et de la paix en Hongrie. Les milieux italiens se sont déclarés prêts à soutenir, jusqu'à un certain point, une action dans ce sens, si elle n'a pas pour but de renverser par la force le régime actuel.

À propos de cette assurance et étant donné que la dictature des bolchéviks [sic] ne pourra plus se maintenir longtemps et que la Hongrie devra, sans doute subir la campagne poursuivie éventuellement par l'Entente, les précités se sont unis en rapport avec les milieux politiques hongrois compétents ainsi qu'avec la légation bolchéviste hongroise à Vienne.

Après des longues conversations engagées avec les hommes politiques hongrois et auxquelles ont, en premier lieu, participé les représentants chrétiens-sociaux, se trouvant à Vienne, et ceux du parti des paysans, le conseiller du ministre, M. Persian, est venu voir

le ministre du gouvernement des soviets hongrois, le dr. Bolgar, et proposa au gouvernement hongrois, un compromis suivant lequel le gouvernement des soviets donne immédiatement sa démission et cède sa place à un gouvernement de radicaux de la gauche, éventuellement sous la présidence de l'ancien Ministre du Commerce, M. Ernst Garanyi [Ernő Garami]. Ce régime sera basé sur le principe de la propriété privée et tiendra pleinement compte des exigences de la classe ouvrière.

D'autre part, la vie et la liberté personnel seront assurées aux membres du Gouvernement des Conseils, pourtant qu'ils ne se soient pas rendus coupables de faits tombant sous le corps de la loi.

Le ministre, M. Bolgar a promis de se mettre immédiatement en relation avec les membres du Gouvernement des Conseils en premier lieu avec Bela Kun; à propos de cette proposition, et a prié M. Persian de venir le revoir samedi prochain (10 mai) pour connaître la réponse.

M. Persian s'est rendu à la légation hongroise samedi dernier (10 mai), et il y apprit que la réponse du gouvernement des soviets n'avait pas encore été reçue.

Sur ces entrefaites, le texte de la proposition de paix à l'Allemagne a été publié. Quand dans la matinée de dimanche (11 mai) M. Persian vint à la légation hongroise, on lui fit savoir que le gouvernement des Conseils hongrois resterait dans l'expectative tant que le sort de la paix avec l'Allemagne resterait incertain. En attendant, il n'était pas disposé à négocier sur les propositions relatives au compromis. Ici la nouvelle concernant le plan des troupes bolchévistes de prendre à revers les Roumains avait également produit son effet sur la décision. Cette nouvelle n'a pas encore été confirmée; mais le gouvernement des conseils hongrois l'a répandue comme un fait accompli.

Le conseiller de Ministre Persian et M. Rejto sont retournés à Fiume et à Rome dimanche soir (11 mai). Ils reviendront à Vienne dans une semaine pour y apprenne la réponse du Gouvernement des Conseils hongrois.

(„Wiener Mittagspost”, 13 mai)

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 81-84.

BULLETIN DE RENSEIGNEMENTS DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À VIENNE

D. N° 56.

Vienne, 15 mai 1919.

Le parti communiste de Vienne dont le siège central est dans la section de Marine, et qui appuie les ouvriers de l'arsenal, a tenu ce matin une réunion démonstrative au Prater, ayant comme programme: „La situation actuelle du prolétariat et la contre-révolution”.

Les orateurs critiquèrent le gouvernement ainsi que l'attitude modérée du parti social-démocrate qui encourage la contre-révolution. Le „Putsch” de la Bankgasse (Ambassade de Hongrie), est une trahison de la bourgeoisie contre le prolétariat. Ils présentèrent Bela Kun comme héros, et Noske, avec son „armée blanche” comme traître à la cause du

prolétariat. Ils indiquèrent que le salut du monde entier était uniquement dans l'union du prolétariat du monde entier. C'est le seul moyen, disent les orateurs, d'écraser l'*Impérialisme français*, et d'arriver à la réconciliation [sic] des peuples.

Ils repoussent l'idée de la jonction à l'Allemagne et réclament la jonction aux soviets de la Russie et de la Hongrie.

#### LE GOUVERNEMENT DES SOVIETS HONGROIS A NÉGOCIÉ ICI

Vienne, 12 mai 1919.

On nous communique de source hongroise:

Dans le courant de la semaine dernière, deux hommes politiques hongrois, bien connus sous le régime Karoly [Károlyi], arrivèrent à Vienne pour entamer des pourparlers avec l'Ambassade hongroise, avec l'approbation de la mission et du gouvernement italien. Il s'agissait de convaincre le gouvernement des soviets de la nécessité de se retirer et de trouver un compromis entre le cabinet radical socialiste de gauche et le gouvernement communiste. On avait l'intention de former un cabinet sous la direction de l'ancien ministre du commerce, Ernest Garami, cabinet qui le reconnaîtrait la propriété privée, mais prendrait en considération dans la plus large mesure, les exigences des ouvriers. L'envoyé Bolgar prit connaissance des propositions de ce groupe et les transmet à Budapest. Lorsqu'à la fin de la semaine dernière, les deux personnages se présentèrent, comme il était convenu, à l'ambassade pour recevoir une réponse, on leur signifia que, par suite de la situation créée par les conditions de paix allemande, le gouvernement des soviets ne croyait plus opportun de continuer les négociations. Les deux émissaires quittèrent Vienne le même jour.

VII° — Le Gouvernement communiste de Budapest a envoyé récemment une demande au Gouvernement autrichien, pour lui demander la permission de laisser passer en Autriche ou par l'Autriche, les membres du Gouvernement communiste de Budapest.

Cette demande se trouvait avant-hier, 11 mai 1919, sur le bureau du Ministre de la Guerre Autrichien „*Deutsch*” avec la mention: „approuvé”.

VIII° — Hier 12 mai à 19 h.30 a eu lieu le départ de la délégation autrichienne se rendant à St. Germain. Le Président de la délégation, *Dr Renner*, Staatskanzler, a, officiellement le 11 mai, lors d'une réunion du parti national-démocrate, pris position pour le rattachement à l'Allemagne, et a terminé son discours en exprimant son admiration pour les „Frères allemands” qui souffrent en ce moment.

À Paris, la délégation fera tous ses efforts pour obtenir le rattachement à l'Allemagne; cependant si des garanties suffisantes sont offertes, l'Autriche se ralliera sans trop de difficultés au projet de l'Entente.

Au moment du départ du train, Renner a salué la foule qui a crié: „vive l'Autriche” „Apportez nous une bonne paix”; quelques voix: „apportez nous le rattachement à l'Allemagne” se sont fait entendre.

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N<sup>o</sup> 190-191.

Prague, 15 mai 1919, 4h.  
 (Reçu: 16 mai, 6h.)

Pour Cabinet Chef d'État Major Général<sup>1</sup> — En réponse à votre télégramme n<sup>o</sup> 4774 BS/3 au 9 mai<sup>2</sup>.

1<sup>o</sup> Gouvernement Tchéco-Slovaque a accepté ligne démarcation provisoire proposée par M<sup>al</sup> Foch et a délégué Général Hennoque pour régler sur place convention militaire avec commandement romain.

2<sup>o</sup> Général Hennoque fait connaître qu'à la date du 14 mai gouvernement roumain n'a encore reçu de Paris aucun notification de la proposition du M<sup>al</sup> Foch.

En résulte retard vous règlement accord militaire relatif à ligne démarcation provisoire.

3<sup>o</sup> En raisons de importance actuelle occupation des passages des Carpathes entre passes Uzok [Uzso] et Jablonica, gouvernement Tchecoslovaque demande que notification de la ligne démarcation provisoire répartie par Maréchal Foch soit faite d'urgence à gouvernement Roumain.

4<sup>o</sup> Prière de communiquer présent télégramme à Général Pellé Paris.

AG.6N274

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
 FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>3</sup>

T. N<sup>o</sup> 5063 BS/3. Secret.

Paris, 17 mai 1919.

Réponse à 7733/3 du 15 Mai<sup>4</sup>.

*Primo*. — En raison situation politique en Bulgarie et délais que vous indiquez pour transport troupes françaises de Hongrie en Bulgarie, il y a lieu de passer immédiatement à l'exécution des mesures suivantes:

<sup>1</sup> Le Général Alby.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> La copie a été envoyée à S. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères, au Secrétariat du Militaire du Ministère de la Guerre, au Maréchal Foch, Commandant en Chef des Armées Alliées, au Général Alby, Chef d'État-Major Général de l'Armée Française et au Conseil Suprême de Guerre à Versailles.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

a/ envoi en Bulgarie occidentale des forces de l'Armée de Hongrie à l'exception d'une division laissée dans Banat sous les ordres d'un Commandant de division.

b/ regroupement des 16° et 17° divisions coloniales pour ne plus former qu'une seule division et réduire ainsi nombre de divisions de l'Armée d'Orient à cinq ainsi que cela vous a été prescrit.

c/ Préparer le regroupement des éléments de 35° division italienne stationnée en Bulgarie dans région de Bulgarie orientale et Dobroudja d'où elle pourra être embarquée pour Italie si Gouvernement italien en décide ultérieurement le rappel.

*Secundo.*— Veuillez me rendre compte des ordres donnés conformément aux présentes instructions ainsi que les délais d'exécution afin qu'il puisse en être tenu compte pour notification à Bulgarie des conditions de paix.

AG.4N53 c/58. d/1.

397

LE COLONEL DOSSÉ, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE HONGRIE  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 3.296/2B.

Belgrade, 17 mai 1919.

*Priorité opération.*—

I. — Général en Chef a télégraphié hier soir ce qui suit: „Laissez pénétrer à Arad régiment roumain venu pour y stationner. Commandement français à Arad sera maintenu et confié à un général Français. Garnison française sera également maintenue. Stationnement des troupes roumaines à Arad ne peut être autorisé que dans le but permettre faciliter ravitaillement roumain au Nord du Maros. Fixez par suite dans Arad zone cantonnements à détachements roumaines à pareille mission et évitez dispersion unités dans toute la ville.”

Ai envoyé à Cdt. D'armes Arad ordre assurer exécution ordre du Général en Chef en ce qui concerne entrée et installation des troupes roumaines à Arad. Ai prescrit au Général Tournadre se rendre Arad avant le 17 Mai midi étant entendu qu'il continue à commander zone du Banat.

À 11 H. 30, le Cdt. D'armes fait connaître que le Commandant Perraut chargé de notifier aux Roumains la décision du Général en Chef et de leur fixer zone cantonnement a reçu ce matin la riposte suivante du Commandant Roumain:

— Vous notifie que troupes roumaines occupent Arad, que troupes françaises doivent évacuer et que commandement de la ville appartient au Colonel Commandant troupes roumaines.” À son retour à la citadelle le Commandant Perraut a trouvé un poste au pont de la citadelle interdisant passage à un détachement français. Ce poste avait pour consigne interdire passage à toute troupe française en armes. Le Commandant Perraut a passé outre et fait passer le détachement. Je prends les dispositions suivantes:

A. — Le Commandant d'Armes d'Arad ira personnellement protester auprès du Commandement Roumain en vue d'obtenir l'exécution des ordres du Général en Chef.

B. — Je rends compte au Général en Chef

C. — Je demande au Général Graziani d'intervenir pour que les ordres donnés soient exécutés en attendant décision du Général en Chef.

II. — Le Général Hallier télégraphie ce qui suit: „Prière télégraphier si autorisez personnalités hongroises dont nom suivent à se rendre à Szegedin avec M. Bornemisza pour s'entendre avec Gouvernement Provisoire hongrois. M.M. Gustave Gratz ancien Ministre, Aladar Zichy ancien Ministre, Lehel Hederwary député, Paul Teleki Professeur, Capitaine Fokodji [?] ancien Chef d'E.M. de la division Szeckler, Capitaine Alphonse Pallavicini, Bela Egry banquier, François Beronnijci [?] conseiller Ministériel, Jean Zichy Lieutenant. Ces personnalités se présenteraient d'abord à vous à Belgrade.” En raison situation actuelle à Arad et lettre reçue au sujet Pallavicini je vous demande si vous jugez utile d'accorder autorisation et notamment de recevoir ces personnalités à Belgrade.

III. — Bucarest Nous télégraphie: „Gouvernement Roumain juge impossible faciliter voyage civils hongrois vers Szegedin. Il se déclare prêt cependant à les laisser entrer à Arad. Prière faire connaître réponse pour que Gouvernement Roumain donne des ordres en conséquence.”

Je réponds que nous demandons la rentrée des civils à Arad.

IV. — Les comptes rendus des D.I. ne signalent aucun incident particulier.

V. — La note remise par le Colonel Delbecq porte que l'A.H. à 2 jours de feu pour AC et A.M.. Depuis remise de cette note le nombre des jours de feu est devenu 6.

VI. — Le dernier B.A.A. à recevoir appartenant à la 76<sup>e</sup> arrivera vraisemblablement à Neusatz dans la soirée.

AG.20N499 c/77. d/4.

### 398

LE GÉNÉRAL GRAZIANI, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1660/2.

*Bucarest, 18 mai 1919.*

Le Commandement roumain me prit de vous télégraphier le radio suivant émané de Moscou:

„POUR BUDAPEST, AU COMMISSAIRE DU PEUPLE BELA KUN

Depuis la constitution du conseil Magyar les gouvernements des soviets Russe et Ukrainien [sic] s'occupent en permanence de la question du secours qu'on doit envoyer (indéchiffrable).

Dorénavant la question sera traitée par ma participation plus étroite en qualité de représentant actuel des compagnons Magyars.

La situation nous a été rendue plus difficile par le fait que le Volga était en danger, mais maintenant on fait tout le possible pour que ceux qui le désirent depuis longtemps, puissent aller porter secours.

En tenant compte du temps nécessaire pour cela, résistez de toutes vos forces. Ayez confiance, car nous ici avons fait et faisons tout pour la (cause?) commune et à ce sujet les compagnons russes et ukraniens sont entièrement d'accord avec nous. Pour le 1<sup>o</sup> Mai rouge chaleureuses salutations aux soldats de l'armée magyare rouge et à ses chefs.

Aussitôt que possible nous nous unirons pour la lutte commune.

*Rudnyansky Grigor. "*

AG.20N721

399

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N<sup>o</sup> 112.

*Vienne, 18 mai 1919, 12h. 40.*

*(Reçu: 18 mai, 21 h. 30.)*

Il s'est formé à Arad, d'accord avec un Comité hongrois de Vienne, un Gvt. provisoire de Hongrie qui s'est donné pour mission de: 1<sup>o</sup> procéder à l'écrasement du bolchévisme; 2<sup>o</sup> Nouer des relations amicales avec les États de l'Entente; 3<sup>o</sup> Relever l'idéal national; 4<sup>o</sup> restaurer un régime légal conforme aux traditions du pays et à l'esprit démocrate des Puissances Occidentales.

Le Chef du Gvt. est le Comte Jules Karolyi, ancien Préfet.

Les autorités militaires françaises de Hongrie estiment que les membres de ce Gvt. paraissent sérieux et désireux de rétablir l'ordre.

Avant de partir pour Arad au Szeged, le Ministre des Aff. Étrangères de ce nouveau Gvt., M. le Baron Jules Bornemissa, ancien Consul Général d'Autriche Hongrie à Bucarest est venu me voir avec le Comte Tekeli [Teleki] qui paraissait être l'âme de la combinaison. Leur déclaration m'a fait bonne impression. Toutefois les personnalités qui composent le nouveau Gvt. me font craindre qu'il n'ait (des) tendances réactionnaires et (nationalistes) avec lesquelles nous ne saurions sympathiser. En ce moment il faut pour qu'un Gvt. réussisse en Hongrie, qu'il n'affiche plus de noms de personnages compromis dans la politique (autrichienne) et il est nécessaire qu'il se place résolument sur un terrain très libéral afin de ne pas être suspecté de poursuivre le rétablissement de la monarchie. Jusqu'à nouvel ordre, je garderai donc à l'égard de ce Gouvernement la réserve que comporte sa composition.

D'après tous les renseignements que nous avons de Budapest, il semble bien que seule une intervention étrangère puisse provoquer la chute du Gouvernement bolchevik dont la situation se consolide depuis l'arrêt des Roumains. Toutefois de nouvelles tentatives ne peuvent être encore faites pour essayer d'amener Bela-Kunh [Kun] à se séparer des éléments communistes et bolchevistes et à constituer un Ministère simplement socialiste avec aucun élément bourgeois.

AG.7N1357

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 478 BS/3. Secret.

Paris, 20 mai 1919.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'une lettre du 9 Mai du Vice-Président de la Délégation Ukrainienne à Paris, au sujet de l'occupation de la Ruthénie hongroise par les forces Tchéco-Slovaques.

Par télégramme du 4 Mai<sup>1</sup>, le Général Pellé avait rendu compte de la nécessité d'occuper la Ruthénie pour éviter le pillage, installer une administration régulière et établir une barrière contre le bolchévisme en tenant les passages des Carpathes.

Dans ce but une ligne de démarcation (Theiss, Csap, Marmaros, Sziget [Máramarossziget], passe de Jablonica) proposée par le Maréchal Foch entre les forces roumaines et tchéco-slovaques a été acceptée par le Gouvernement Tchéco-Slovaque.

Cette ligne de démarcation laisse aux forces tchéco-slovaques le soin d'occuper la plus grande partie de la Ruthénie, mais elle n'a pour but que d'assurer le maintien de l'ordre et ne préjuge en rien des décisions de la Conférence de la Paix.

Aucun renseignement n'est parvenu au sujet de la proclamation qu'aurait faite le Général Hennoque le 1<sup>er</sup> Mai et dont il est question dans la lettre de la délégation ukrainienne.

ANNEXE

À Son Excellence le Président de la  
Conférence de la Paix<sup>2</sup>.

Paris, le 9 Mai 1919.

Monsieur le Président,

Au nom du gouvernement de l'Ukraine Occidentale, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le triste abus que fait la République tchéco-slovaque de son mandat délivré par les alliés dans la pacification de la Hongrie en annexant la „Rouska Kraina” le territoire peuplé depuis des siècles par plus de 500.000 ukrainiens. Les Ukrainiens de Hongrie ont accueilli avec enthousiasme la chute du royaume hongrois dans lequel ils ont vécu opprimés pendant 600 ans, mais gardant l'espoir que cette chute rétablira l'union ancienne nationale et politique avec leurs frères de Galicie et de l'Ukraine Occidentale en lui demandant d'accepter leur territoire. Mais la lutte contre les Bolchéviks [sic] et contre les Polonais n'a pas permis au Gouvernement ukrainien de réaliser l'ardent désir de ses compatriotes, d'autant plus que l'inévitable conflit avec le Gouvernement Hongrois aurait coupé la seule voie de communication de l'Ukraine avec l'Europe. Le Gouvernement Ukrainien avait cette conviction que la Conférence de la Paix se basant sur les principes de justice et de libre disposition des peuples ne pourrait pas prendre une autre résolution que celle d'incorporer la „Rouska Kraina” à l'autre territoire de l'Ukraine.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 381.

<sup>2</sup> G. Clemenceau.

Cependant le Gouvernement de la République tchéco-slovaque grâce à son mandat anti-bolchévik décerné par les alliés a proclamé le 1<sup>er</sup> Mai dans un appel de Général Hennoque „commandant de l'Armée Russe des Carpathes” l'annexion de tout le territoire Ukrainien que s'étend jusqu'aux frontières de la Boukovine. Ce Général évitant le terme „Ukrainien” et le remplaçant par le terme forgé pour la circonstance „Russes des Carpathes” veut induire en erreur le monde politique en parlant de ces habitants comme il s'agissait d'une épave du peuple russe. Il est vrai que les Ukrainiens de Hongrie ont conservé l'ancienne dénomination „roussyne” ou „rousnak” mais ne se diffèrent ni par leur langue ni par leurs coutumes, ni par leur culture, ni par leur religion des Ukrainiens de l'ancienne Autriche et de l'ancienne Russie, avec lesquels ils ont déjà proclamé leur union.

Leur incorporation à la Tchécoslovaquie serait non seulement en contradiction avec leur sentiment patriotique mais encore aurait une influence funeste au point de vue économique, leur région est par la nature elle-même reliée à la Galicie Ukrainienne.

C'est pourquoi au nom du Gouvernement de l'Ukraine Occidentale nous sommes obligés de protester de la façon la plus catégorique contre les tendances impérialistes de la Tchécoslovaquie de de [sic — probablement: et de] prier votre Excellence, de vouloir bien:

1° — user de votre influence pour que le Gouvernement Tchécoslovaquie évacue la „Rouska Kraina”.

2° — d'envoyer une mission spéciale neutre en Ukraine Hongroise pour connaître les désirs et les vœux des Ukrainiens en Hongrie.

3° — prendre l'initiative de pourparlers au sujet de la délimitation de la frontière Slovac—Ukrainienne.<sup>1</sup>

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 87-89.

#### 401

##### EXPOSÉ DE M. DINER-DÉNES, EX-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU GOUVERNEMENT HONGROIS

D. N° 72.

(Sans date)

##### LA QUESTION DE LA CONFÉDÉRATION DANUBIENNE

Si les États nationaux formés sur le territoire de l'ancienne Monarchie austro-hongroise s'obstinaient à demeurer dans leur désunion actuelle, la conséquence en serait une balkanisation complète de ces nouveaux états; cela veut dire qu'ils se trouveraient dans les plus diverses orientations et toujours en guerre ouverte. Le coin orageux de l'Europe s'étendait jadis sur les Balkans dans le sens le plus restreint il s'étendra jusqu'à Bodenbach.

<sup>1</sup> La lettre a été signé par Paneiko, Vice-Président de la Délégation Ukrainienne et Secrétaire d'État de l'Ukraine Occidentale.

Si l'on veut l'éviter, il est absolument nécessaire de créer une sorte d'homogénéité [sic] nouvelle entre les états nationaux, savoir entre la Tchéco-Slovaquie, l'Autriche-Allemande, la Hongrie, la Yougoslavie [sic] et la Roumanie, et cela sous n'importe quelle forme.

Il est évident que cette homogénéité ne pourrait avoir un caractère politique, car ce ne serait alors que la monarchie austro-hongroise territorialement encore sensiblement agrandie.

Une homogénéité politique, quoi ne plus relâchée que l'ancienne monarchie, soit sous forme d'un état général fédéral, soit sous forme d'une union des états, serait également tout-à-fait impossible. Si relâchée que soit l'homogénéité politique des nouveaux états, elle signifierait pourtant pour chacun d'entre eux une renonciation à la souveraineté complète.

Il ne peut être rien prévu ni exigé, par la Tchéco-Slovaquie, la Yougoslavie de même que la Roumanie se verseront déçues dans une partie de leur victoire.

Il ne faut pourtant pas créer une nouvelle homogénéité entre ces États, mais il faut la chercher dans la domaine économique. On pourra opposer que, d'après une vieille thèse souvent formulée, l'homogénéité économique est toujours le pionnier d'une homogénéité politique prochaine. Le sort subi par la monarchie austro-hongroise démontre assez clairement que cette thèse est fautive.

Il faut relever que l'union politique entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne a persisté pendant des décades, à travers toutes les difficultés, malgré les intérêts économiques contraires et même les guerres économiques. Il est donc indiqué d'abandonner la vieille thèse de la communauté des intérêts économiques et l'homogénéité politique.

Mais il ne faut pas négliger autre chose: la confédération économique des 5 états en question ne peut ni ne doit pas être établie sur l'ancienne base des unions douanières ou bien des domaines communs douaniers et commerciaux.

Un nouvel ordre de choses économiques doit succéder au nouvel ordre de choses politiques.

Partout où sont unis ces territoires des différents degrés de culture économique, le domaine douanier commun est une occasion de plus pour la guerre que pour la paix. En réunissant les 5 états en question dans un domaine douanier et commercial commun, on ne fera qu'enflammer la vieille querelle, car on sait depuis longtemps que derrière les contrastes nationaux se cachent très souvent des contrastes économiques. Ce serait très séduisant d'esquisser dès maintenant les bases et les contours de la résurrection du nouvel ordre économique pour lesquels j'ai à ma disposition un volumineux matériel et dont je ne veux mentionner qu'un ou deux faits.

Même si les états souverains ne réglèrent les intérêts communs que par la guerre, tous les intérêts communs concernant les questions de transport pourraient dès maintenant être brièvement réglées de manière à ce que les voies de communication intéressant plusieurs états où tous les états confédéraux soient mises sous un contrôle commun. En ce cas, l'import et l'export pourront être réglées d'après les mêmes principes, mais non pas par les mêmes lois. La même chose serait possible pour la législation commerciale, ce qui ne porterait nullement atteinte à la souveraineté de chaque état à l'égard de la législation économique.

Cette nouvelle communauté économique de ces 5 états en question devrait être construite de façon à ne pas porter atteinte à la souveraineté politique de ces états en évitant autant que possible des différends au sujet des questions économiques. Il nous manque le temps pour discuter ici la solution pratique de cette question qui au premier abord paraît être plus difficile qu'elle ne l'est.

Les relations commerciales et financières qui existent depuis des siècles avec les territoires de ces 5 états ne peuvent être dénouées tout à coup. Ces relations mêmes garantissent pour l'avenir une certaine communauté économique. De plus les territoires de ces 5 états se rattachent l'un à l'autre par leur situation géographique et économique, parce qu'ils tendent tous vers la vallée du Danube. Le système fluvial de l'Autriche-allemande, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Yougoslavie débouche directement au Danube.

Le réseau des chemins-de-fer de ces 5 états se dirige également vers le Danube. Le commerce et le trafic ne peuvent renoncer à ces voies; de même il est impossible de créer des nouvelles voies dans une direction opposée. De plus les territoires de ces 5 états se complètent. La Tchéco-Slovaquie ainsi que les territoires industriels de l'Autriche allemande ne peuvent déboucher leurs produits que dans le bassin du Danube et les Balkans; ils ne peuvent donc renoncer à l'approvisionnement provenant du bassin du Danube.

Si une telle confédération économique de ces 5 états est une nécessité, elle en serait une aussi pour l'Entente, et aurait surtout pour la France un avantage économique et politique extraordinaire. Quant à la politique, ce serait la séparation définitive de l'Autriche-allemande de la Hongrie et de l'Allemagne, car si l'Autriche-allemande et la Hongrie existent comme des états séparés et sans aucun lien avec les autres états nationaux de l'ancienne monarchie, très facilement les éléments conservatifs viendront tôt ou tard au pouvoir. Cela veut dire que l'aristocratie de la Hongrie et la noblesse historique de l'Autriche-allemande vont retrouver tout de suite le rattachement au junkérisme allemand qui n'est pas encore disparu. En outre il ne faut pas oublier que dans la Tchéco-Slovaquie existe aussi une noblesse historique assez forte qui était toujours intimement liée avec le junkérisme de tous les pays. Mais si on crée une confédération économique avec la Tchéco-Slovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie, on mettra ainsi un frein à la domination du junkérisme en Hongrie et en Autriche allemande, et on exclura [sic] une nouvelle résurrection de l'ancienne union, car les éléments bourgeois et prolétaires intéressés à la confédération économique seront toujours assez forts pour empêcher la résurrection d'une politique si fatale.

Une telle fédération économique danubienne excluerait [sic] en même temps définitivement l'idée du rattachement de l'Autriche-allemande à l'Allemagne. Il est évident que l'Autriche-allemande insiste sur l'union avec l'Allemagne, c'est uniquement pour éviter son isolement.

Ce sentiment d'isolement était provoqué par l'attitude hostile des Tchéco-Slovaques et des Yougoslaves [sic], et par l'abandon de la Hongrie au moment où la guerre était finie. Il est donc tout naturel que l'Autriche-allemande, malgré ses intérêts économiques tout à fait contraires à ceux de l'Allemagne, n'ait pas eu une autre issue que de penser au rattachement à l'Allemagne.

Cependant, du moment que l'Autriche-allemande aura non seulement la perspective mais encore la sécurité que les nouveaux états nationaux ne seront plus hostiles à l'Autriche-allemande, au contraire, qu'ils seront en relations amicales, il ne lui restera plus d'autre solution que de se rattacher à la fédération danubienne qui correspond du reste à ses intérêts économiques. En ce qui concerne la Hongrie, c'est dans son intérêt vital de se rattacher à la fédération danubienne qui seule peut lui garantir son existence, vu les nombreuses amputations qu'imposera le traité de paix.

Pour l'Entente et surtout pour la France, il résulte de la fédération économique danubienne des avantages très précieux, non seulement au point de vue politique, mais encore dans le domaine économique.

Ces 5 états tiennent l'équilibre grâce à leur production industrielle et agricole. Malgré cela, ils ne formeront jamais un territoire qui puisse satisfaire ses habitants. Ils devront donc toujours importer des produits industriels et exporter en échange des produits agricoles.

Par conséquent ces états seront contraints de poursuivre une politique économique et douanière ouverte, d'autant plus que leur situation géographique offre les plus grands avantages pour l'importation et l'exportation par voie fluviale. Il est donc naturel que leur importation et leur exportation se dirigent vers l'ouest et non vers l'Allemagne, offrant ainsi à l'Entente l'avantage particulier d'être en relations économiques avec 5 états qui ne sont pas hostiles l'un à l'autre, mais qui, faute d'unité économique, constituent pourtant un blocus économique à l'aide duquel on peut régler ses relations plus facilement.

La question principale se pose maintenant ainsi :

Comment faciliter la mise en pratique de cette confédération? Selon mes expériences, l'inclination pour une telle confédération est particulièrement forte en Autriche-allemande, en Hongrie et en Yougoslavie, et je suppose qu'en Tchéco-Slovaquie et en Roumanie on doit avoir aussi les mêmes sentiments. Cependant, il serait complètement faux de remettre la constitution de la confédération après la signature de la Paix.

Une grande série de questions économiques et financières provenant d'avant et pendant la guerre, sont encore à régler entre ces 5 états. Un arrangement de toutes ces questions n'est possible que dans le traité de paix. L'ajournement de cet arrangement, après la signature de paix, provoquerait des disputes, des litiges, peut-être même des violences, qui ne feraient que retarder la fédération économique au préjudice de tous les états.

Mais si on réglait dans le traité de la Paix toutes les questions en litige, en admettant pour l'arrangement des différents la „plateforme” [sic] de la confédération économique, le règlement serait d'autant plus facile que la confédération économique, commencerait à se cristalliser d'elle-même comme résultat immédiat de l'arrangement. De n'importe quelle façon que soient réglées les questions territoriales de ces 5 états, il y aura toujours des territoires disputés, et jamais les aspirations ne seront satisfaites complètement. Au cas où, après la signature de la Paix, on poserait la question de la confédération, ces aspirations ne seraient pas justement satisfaisantes et constitueraient un obstacle pour la confédération. Mais si la confédération économique était créée dans son principe, et sa base par le traité de Paix, cela contribuerait beaucoup à faire oublier les aspirations non satisfaites, et à atténuer les animosités territoriales des différents états.

Il ne reste qu'à expliquer pour quelle raison la confédération économique danubienne ne doit comprendre que 5 états pour le moment.

Il va sans dire que cela n'a aucun rapport avec l'ancienne monarchie austro-hongroise. De cette manière, il n'y aurait par exemple aucun obstacle, au point de vue économique et principal, à ce que la Bulgarie, la Grèce [sic] ou les territoires de l'Albanie ne fassent partie de cette confédération. Les raisons pour lesquelles on n'a pas pris en considération ces territoires sont les suivantes.

L'admission de la Bulgarie à la nouvelle confédération économique étendrait cette confédération jusque devant les portes de Constantinople. Cela pourrait faire naître l'apparence que la nouvelle confédération économique aspirerait plus tard aussi à la possession de Constantinople. Pour éviter même l'apparence d'une telle possibilité, la Bulgarie doit rester comme barrière entre la confédération économique et Constantinople.

La Grèce doit être exclue de cette confédération économique danubienne pour éviter que la confédération ne soit suspectée d'aspirer, sinon à la puissance politique, du moins à la puissance économique dans la Méditerranée.

Pour ne pas provoquer inutilement la jalousie de l'Italie, l'Albanie ne peut pas faire partie de la confédération. Un rattachement de la Pologne, de l'Ukraine ou des autres états du Nord n'est pas désirable, par la raison que tous les pays situés à l'Est et au Nord des Carpathes ne gravitent pas autour du Danube, et n'ont par conséquent, aucune communauté économique. Tous ces états ne feraient autre chose que d'augmenter les contrastes contre lesquels la confédération danubienne de ces 5 états serait le meilleur équilibre ainsi que toute confédération, soit politique, soit économique, qui se constituerait sans doute au cours des années, sur les territoires au Nord et à l'Est des Carpathes, et sur celui de l'ancienne Russie. Aussi, à ce point de vue, la création de la confédération économique danubienne s'impose avec urgence pour la stabilité de la situation tellement excitée de l'Est de l'Europe.

Pour terminer, je veux encore brièvement indiquer sur quelle base formelle et légale on pourrait fonder et constituer la Confédération.

Après tout ce qui a été dit ci-dessus, une communauté entre ces 5 états, pourvus d'un pouvoir législatif, doit être exclue. Un Parlement douanier ou économique commun, même une union commune douanier ou économique dans le genre de l'ancien traité autrichien-hongrois est complètement impossible, parce qu'il porterait préjudice à la souveraineté politique de ces états fédéraux. Ainsi, pour conserver entièrement la souveraineté politique de ces états, la base formelle et légale de cette confédération devrait être la suivante.

Les 5 états concluraient [sic] un traité de confédération d'après lequel ils s'obligeraient de baser leurs législations économiques et sociales sur les mêmes principes. Pour établir ces principes, les 5 états organiseraient de temps en temps des congrès (semblables aux congrès internationaux pour la protection des ouvriers), pour discuter et établir ces principes.

Pour exercer un contrôle afin que la législation dans ces états corresponde aux principes établis en commun, on nommerait des commissions de contrôle composées des représentants de tous les 5 états pour chaque matière de la législation, savoir pour les moyens de transport, le commerce et l'industrie etc... À cette commission on soumettrait tous les projets de loi avant de les présenter au jugement du Parlement respectif.

Dans un cas de litige qui ne pourrait être aplani ni par le congrès, ni par la commission, chacun se croyant préjudicié, on aurait le droit de recourir à un tribunal arbitraire international qui se composerait des représentants des autres états qui ne font pas partie de la confédération.

Par besoin, on pourrait établir comme tribunal arbitraire, une commission quelconque de la société de Nations.

Sous cette forme d'une confédération économique, une décision du congrès ou de la commission de contrôle pourrait permettre à chaque état de différer des principes établis en commun au cas où des circonstances particulières le demanderaient.

Une telle forme lierait étroitement ces 5 états au point de vue social et économique en laissant libre action aux états pour leurs exigences particulières.

Si ces 5 états concluaient en plus un traité d'entente cordiale semblable aux traités conclus à plusieurs reprises entre les états de l'Amérique du Sud, comme par exemple le fameux traité A.B.C., en admettant en même temps ces 5 états en bloc à la société des Nations, la confédération économique de ces 5 états serait stable sans porter préjudice à la souveraineté politique d'un seul état.

Cette confédération pourrait également faire face à tout obstacle et serait étroitement attachée à l'Entente.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 93-101.

## 402

### LE GÉNÉRAL CHARPY, COMMANDANT LA 76<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 30.

*Szeged, 23 mai 1919.*

À Szeged les représentants du gouvernement d'Arad ainsi que ceux du Comité de Vienne se sont enfin mis d'accord et ont constitué un comité de concentration de 8 membres sous la présidence du comte [sic — évidemment: comte] Teleki, attendu de Vienne d'un moment à l'autre et comprenant en particulier Mr. Beli Kamen [Béla Kelemen] ancien préfet, Mr. Varjassy préfet d'Arad et le comte Gombos<sup>1</sup>. — Ce comité élabore péniblement un programme qui me sera apporté demain et que je vous adresserais aussitôt. — Ce comité voudrait prendre la direction des affaires publiques non seulement à Szegedin mais dans toute la Hongrie; — son mot d'ordre est la lutte contre le bolchevisme. — Ce soir Mr. Varjassy se basant sur un avis qui lui a été donné par le Général de Lobit à son dernier passage à Szeged, est venu me demander l'autorisation d'envoyer à Budapest le docteur Roth pour entrer en pourparlers avec Bela Kun au nom du nouveau comité de Szeged afin de substituer au gouvernement communiste un gouvernement plus modéré. — Mr. Varjassy a ajouté qu'au cas où vous n'agréeriez [sic]

<sup>1</sup> Il s'agit probablement de Gyula Gömbös, mais il n'était pas comte.

pas la personnalité du Dr. Roth le comité de Szeged était prêt à désigner un autre représentant. — Je vous serais reconnaissant de me faire connaître par télégramme si vous acceptez la proposition de Mr. Varjassy.

AG.20N527 c/105. d/1.

403

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>1</sup>

D. N° 231.

*Belgrade, 24 mai 1919.*

M. Allizé m'ayant demandé de Vienne, ce que je pensais des gouvernements qui se forment en Hongrie, je lui ai répondu ce qui suit:

„Le Gouvernement de Belgrade refuse de recevoir les nombreux émissaires Hongrois qui se présentent au nom de prétendus groupements de Magnats. Il ne veut à aucun prix favoriser une restauration des Habsbourg qu'il considère comme les bourreaux des Serbes.”

„Il n'attache aucune importance au Gouvernement d'Arad qui se compose d'éléments réactionnaires et de complices de Tisza.”

„La Hongrie d'après guerre ne peut être qu'une république gouvernée par des démocrates, hommes nouveaux, sans lien avec les gouvernants du passé. Eux seules pourront donner à la politique de ce pays un caractère de conciliation et de renonciation au principe d'intégrité des territoires de l'ancienne Couronne de Saint-Étienne qui est indispensable pour le maintien de la paix dans le sud-est de l'Europe.”

D'autre part, j'ai lu, depuis lors, la nouvelle de la formation d'un groupement Magyar national tel que je l'attendais et ayant les aspirations dont j'ai déjà entretenu Votre Excellence. En effet, le bordereau d'envoi N° 106 du 14 Mai<sup>2</sup> me communique un rapport de Berne du 29 Avril à ce sujet.

Ce Comité ne comprend pas d'hommes compromis dans la politique de Tisza et dont les fauteurs, qui affectent maintenant de s'en dégager, reviendront sans hésiter au germanisme le jour où l'occasion leur paraîtra favorable.

M. de Madarasz dont le nom est cité, est le fils d'un des Chefs du parti de l'indépendance d'un ancien combattant de 48. d'un compagnon de Kossuth, c'est dans ces milieux, sincèrement indépendant à tous égards et non chez les Andrassy et consorts que la Magyarie doit chercher ses dirigeants de demain, c'est dans cette seule direction que nous devons l'aiguiller.

<sup>1</sup> Une copie a été également envoyée au Ministère de la Guerre, à Prague, à Rome, à Londres et à Washington.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

Le programme indiqué dans le rapport est un peu vague; acceptera-t-on la forme républicaine, la seule qui conviendra désormais aux Hongrois? Mais il y a un autre point à élucider, il faudrait connaître les sentiments de ce groupement en ce qui concerne l'intégrité des territoires de l'ex-Couronne de Saint-Étienne. Le bon sens conseillera sans doute à ces politiciens d'accepter sans arrière pensée le nouvel état de choses et de se contenter d'avoir donné „l'Indépendance” à leurs compatriotes Magyars et aux régions purement Magyares.

AD.Europe 1918-40. Yougoslavie vol. 62, f. 30.

## 404

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
REPRÉSENTANT MILITAIRE PERMANENT FRANÇAIS AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE GUERRE

D. N° 5.302-BS/3. Secret — Urgent. *Paris, 24 mai 1919.*

Par lettre N° 2.347/C.S.G. du 19 Mai<sup>1</sup>, vous m'avez demandé de vous faire connaître mon opinion, et si possible, celle du Général Franchet d'Esperey; sur l'opportunité de la levée du blocus de la Hongrie.

Les télégrammes les plus récents du Général Commandant en chef les Armées Alliées en Orient signalent un renforcement notable des préparatifs militaires effectués par le Gouvernement communiste hongrois (recrutement forcé, fabrication d'armes et de munitions).

Étant donnée cette situation, le Général Franchet d'Esperey a, de sa propre initiative, fait arrêter un train de vivres américain destiné à la Hongrie.

Je ne puis qu'approuver ces dispositions, et j'estime qu'il serait contraire aux intérêts des Alliés de lever le blocus de la Hongrie au moment précis où celle-ci se prépare visiblement à se soustraire aux décisions de la Conférence de la Paix.

Fait envoi ci-joint de la copie du télégramme du 26 Avril et d'un extrait du télégramme N° 7768/3 du 20 Mai du Général F. d'Esperey<sup>2</sup>.

AG.4N72 c/76. d/4.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Documents non reproduits.

## 405

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N°s 201-202.

Prague, (Sans date)<sup>1</sup>  
 (Reçu: 24 mai 1919, 12h.)

1° Situation militaire notablement modifiée sur front Hongrie par suite de retrait grande partie des troupes roumaines après occupation ligne Theyss.

2° Deux divisions hongroises d'ailleurs mal organisées et dépourvu tout mordant ont attaqué positions occupées par commandement italien qui fait preuve grande incapacité sinon de connivence avec ennemi comme l'en accusent soldats et populations tchèques Miskolz [Miskolc] occupée par Hongrois. Un régiment division Hennoque et 1 bataillon 8 batteries prélevés divers points ont été mis disposition Général Piccione

3° Dans ces conditions je ne dispose actuellement d'aucune réserve en vue d'éventualité visée par lettre Général Weygand du 20 mai

4° En raison de l'état d'esprit gouvernement et population, remplacement commandement Italien par Français présente caractère d'urgence absolu malgré inconvénients militaires de ce changement en cours d'opérations.

Je prend toutes mesures pour y procéder en utilisant au besoin personnel mission et je vous prie de hâter le plus possible envoi personnel venant de France.

5° Manifestations contre vie chère que gouvernement a tolérés avec libéralisme peut-être excessif ont occasionné aujourd'hui Prague quelques pillages. Ces troubles paraissent sans importance, mais néanmoins rend difficile prélèvement troupes par garnisons grandes villes.

AG.6N274

## 406

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE<sup>2</sup>

T. N°s 208-210. Secret.

Prague, 25 mai 1919, 8h. 30.  
 (Reçu: 26 mai, 16h.)

Comme suite à mon télégramme 201 & 202 du 23 Mai<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La date de ce télégramme est du 23 mai 1919 d'après le télégramme du Général Pellé du 29 mai (reproduit ci-dessous N° 411.).

<sup>2</sup> La copie a été envoyée à l'État-Major de l'Armée et au Maréchal Foch, Commandant en Chef des Armées Alliées.

<sup>3</sup> Documents non reproduits.

1° Avance Hongroise à continuer avant hier et hier. Situation difficile à établir en raison de insuffisante compte rendus du commandement et incertitude provenant d'autres sources.

Toutefois il est certain que Hongrois occupent voie ferrée entre Baniève [Bánréve] et Vadna (carte à 1 millionième)

Commandant Italien accuse indiscipline troupe et troupe à perdu toute confiance est élevée par suite succès mesures énergiques auraient été prises pour rétablissement discipline

2° Ministre Italie à Prague est venu 22 Mai de Vienne à Presbourg par rive gauche Danube en traversant lignes sans difficultés.

3° Passage commandement Français fixé 2 Juin Gal. Chabard arrivé ici ce matin prendra commandement 6° division Italienne à Kosice où je dirige réserves. Je vous demande instamment diriger d'urgence sur Prague complément personnel officiers et troupes prévu pour commandement 2 divisions

4° Progression Hongroise facilitée par retrait troupes roumaines.-

et par inaction sur front Français et serbe sans présenter par elle-même caractère menaçant elle constitue pour gouvernement bolchevick [sic] succès valeur incontestable.

5° Commission interalliée Tésin fait connaître officiellement que Polonais réunissent une division dans cette région affirme que mesure est motivée par sérieuses menaces Allemandes.

AG.6N274

407

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 115. Confidentiel.

Vienne, 26 mai 1919.

Le parti chrétien social dont l'organe attitré est la „Reichspost” publie le soir une feuille, les „Wiener Stimmen”, qui s'inspire aux mêmes sources.

Le 23 de ce mois, cette dernière feuille a publié l'information suivante:

„D'après des informations sûres venues de Oedenburg, l'armée rouge du Gouvernement de Budapest dont la situation était, il y a quelques temps encore, en raison du manque de canons, d'armes et de munitions, des plus difficiles et proche de la débacle [sic], est désormais bien approvisionnée en matériel de guerre de toute sorte.”

„Le Gouvernement de Budapest doit — et ce n'est un secret pour personne en Hongrie — à la bienveillance de l'Italie, l'approvisionnement de son armée et semble avoir su utiliser pour ses propres fins les différends qui se sont élevés entre les différentes puissances de la Conférence de Paris, en particulier entre l'Italie et la Jougo-Slavie [sic].”

„On suppose que le gouvernement communiste hongrois s'est engagé, comme compensation, à prêter l'assistance de son armée rouge à l'Italie au cas où un conflit se produirait entre elle et la Jougo-Slavie. Ainsi les Jougo-Slaves seraient pris entre deux feux.”

„L'effectif de l'armée rouge s'est, dans ces derniers temps, augmenté et se monterait actuellement à 120.000 hommes. Les armées de l'Entente, si elles entreprennent prochainement la grande action projetée contre le Gouvernement de Budapest, se heurteront à une force non seulement bien équipée avec le matériel italien, mais considérable comme effectifs. Les faits montreront si l'esprit de l'armée rouge, sur lequel le généralissime Bohm [Böhm] et les gouvernements de Budapest faisaient, il y a peu de temps encore, des rapports inquiétants, s'est relevé dans les mêmes proportions que son approvisionnement et ses effectifs.”

Je ne suis en mesure ni de confirmer ni d'infirmer les renseignements publiés par les „Wiener Stimme”.

Je sais, toutefois, que la Commission italienne a reçu à Vienne un paiement en or de 15 millions de couronnes pour fournitures d'origine italienne faites à la Hongrie.

La Banque austro-hongroise a adressé, contre ce prélèvement d'or, une protestation du Général Segré qui m'a dit le Gouverneur de cette Banque, se serait borné à répondre que le montant de la somme indiquée dans cette protestation (soit 15 millions or) n'était pas exact.

Il ne serait peut être pas sans intérêt de rechercher si la Commission interalliée à Versailles a autorisé les autorités italiennes à opérer ce prélèvement en or sur les réserves de la Banque austro-hongroise à Budapest.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 55, ff. 32-33.

#### 408

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

D. N° 3914/2B.

*Belgrade, 27 mai 1919.*

J'ai l'honneur de vous adresser à toute fins utiles copie d'une lettre qui m'a été envoyée par le Général de Tournadre.

„J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'aujourd'hui 21 mai, le maire d'Arad, s'est présenté à mon bureau, accompagné de la femme d'un des ministres du gouvernement provisoire récemment arrêté par les Autorités Roumaines.

„Cette personne revient de Magy-Hezeg [Mezőhegyes?], où elle est allée voir son mari et m'a demandé de signaler la façon dont les ministres étaient traités.

„Ils sont emprisonnés et soumis à un régime très dur.

„Les aliments leur sont servis dans des récipients malpropres, dans des arrosoirs.— Le soir, à partir d'une certaine heure, il leur est interdit de sortir même pour satisfaire à leurs besoins.— Les soldats qui les gardent les injurient grossièrement.

„J'ai cru devoir vous transmettre cette plainte à toutes fins utiles, n'ayant aucune qualité pour correspondre avec l'autorité civile Roumaine et ne pouvant d'autre part saisir le commandement local Roumain de cette question qui ne le concerne pas directement.

Signé: Dossé”

AG.20N527 c/105. d/1.

## NOTE D'UN AUTEUR INCONNU

N. Sans N°

Vienne, 27 mai 1919.

Il y a dix jours, que donnant suite à une invitation orale faite à la légation hongroise à Vienne de la part du Général Segré, les soviets de la Hongrie déléguaient une commission à Vienne pour entamer des négociations économiques entre la Hongrie et l'Italie. Les membres de la commission Hongroise sont le directeur de la société pour les produits alimentaires contrôlé par l'État (Kriegsproduktengesellschaft) Russe et le Directeur de la même société François Besseney. De la part de l'Italie, la commission militaire Italienne à Vienne se chargeait de la négociation.

Après quelques jours de pourparlers une convention préalable et „en principe” fut établie. Le Général Segré alors proposait, que l'arrangement des questions de détail, et la convention pour les modalités des livraisons Italiennes, aussi bien que pour la détermination des articles à livrer soit finalisé par une commission d'experts, qu'il proposait de faire venir de Rome à Vienne. Mais comme condition de traiter les détails, il exigeait le versement d'une somme de 50 millions, dont un tiers en or. Question fut adressée à Pest, d'où la réponse venait que le versement sera réalisé sans délai. Les deux directeurs Hongrois exigeaient alors, que l'argent soit déposé dans une banque à Vienne aussi longtemps, que la livraison des marchandises ne sera pas effectuée par l'Italie. Contrairement à cette exigence, le général Segré faisait saisir le premier envoi d'argent arrivé jusqu'à ce jour, un total de dix millions en banque-notes et trois millions en or, déposait les banque-notes au safe de l'hôtel impérial à son propre nom, et l'or dans la caserne „Schwarzenberg” où la garnison Italienne est. Le Général Segré donnait une consignation sur la manière de cette disposition de l'argent sur une fiche de papier, écrit avec crayon, sans date et sans signature, un bout de papier qui ne représente pas une preuve décisive. Les négociateurs Hongrois protestaient formellement contre cette saisie de la monnaie.

Il est clair que l'Italie ne livrait pas d'autres marchandises à la Hongrie que des armes et des conserves, donc des contrebandes s'assuraient un paiement de 50 millions.

Sur cette manière de procéder de la part de la mission Italienne à Vienne, il n'existe aucun document puisque les négociations préalables furent menées oralement. Comme témoins pourraient figurer les deux directeurs sus mentionnés.

La banque d'Autriche Hongrie qui fut avertie officiellement de la part de l'institut général de Budapest, que les réserves d'or furent entamées par les soviets en faveur des Italiens, adressait aujourd'hui un proteste écrit à M. Segré, dont elle faisait parvenir une copie à M. Allizé et dont j'ai l'honneur de vous informer.

L'exportation des monnaies d'or de la Hongrie par les Italiens est donc prouvé par la note officielle de la banque d'Autriche Hongrie.

J'ai l'honneur d'appeler encore votre attention sur le fait que la mission Italienne enfreint par sa conduite sus mentionnée le blocus maintenu jusqu'à présent contre la Hongrie par les Alliés.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE ET  
AU GÉNÉRAL GRAZIANI, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE

D. N° 7.832/3.

*Constantinople, 28 mai 1919.*

À titre de renseignement.

I° — État-Major Roumain me demande, que dans le but de reprendre opérations offensives contre Hongrois pour dégager Tchéco-Slovaques, autorisation lui soit donnée de faire passer par Szegedin troupes et approvisionnement et de transporter 1ère Division dans zone Arad, Mako par voie Orsova, Lugos, Temesvar, Arad.

II° — J'ai répondu que:

1) Szegedin se trouvant dans zone attribuée franco-serbes, il m'est impossible d'accorder passage jusqu'à décision prises à ce sujet par Paris.

2) Voie ferrée Temesvar, Arad, traversant zone neutre entre Roumain et serbes qui doit être occupée par troupes françaises jusqu'à décision imminente conférence paix au sujet du Banat, ne puis accorder utilisation par troupes roumaines voie ferrée Temesvar.

3) En transmettant votre demande à Paris, j'ai ajouté que je ne voyais pas inconvénient à autoriser passage par Szegedin sous réserve que troupes françaises continueraient à occuper la ville dans conditions actuelles de manière à éviter incidents qui ont eu lieu à Arad. En ce qui concerne emploi ligne Lugos, Temesvar, Arad, autorisation ne peut être accordée sans amener conflits avec Serbes qui interpréteront ces mouvements comme prélude l'occupation du Banat par Roumains.

Par ailleurs opérations Roumaines contre Hongrois en les empêchant d'occuper en force le front du Dniester retarderait transport armée Danube en Bulgarie.

AG.20N499 c/77. d/4.

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE À  
M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE, AU MARÉCHAL  
FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES ET À L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

T. N° 214-215. Secret.

*Prague, 29 mai 1919.*

Reçu 136 du 26 Mai<sup>1</sup>

I° Je prends toutes mesures en vue de préparer actions indiquées. Toutefois exécution sera conditionnée par développement situation sur front Magyar dont vous ai rendu compte par mes télégramme 201-202 du 23 Mai<sup>2</sup>, 208-210 du 25 Mai<sup>3</sup> et rapport écrit 26 Mai, ainsi que par situation munitions.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 405.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 406.

2° Comme pour les 2 *transcrire* (douteux) ci-dessus indiqués je ne pourrai disposer en vue d'une action offensive que de forces restreintes, je vous prie de m'indiquer ordres d'urgence. Action sur front Silésie me semble à priori plus facile à organiser et d'une nécessité plus immédiate qu'action en Direction beyrenth (douteux)<sup>1</sup> Vamberg [Bamberg?].

3° Offensive Magyars contre Tchéco-Slovaque a été favorisée par retrait troupes roumaines et par certitude qu'avait ennemi ne pas être attaqué sur front français et serbe. Reprise activité sur ces fronts et prompt action concentrique sur Buda-Pesth constitueraient meilleur moyen libérer forces Tchéco-Slovaques retenues en Slovaquie.

4° J'insiste pour envoi immédiat officiers que j'ai demandés et qui sont strictement indispensables pour remplacer Commandement Italien.

5° Je vous demande également intervenir manière pressante auprès Gal Diatz [Diaz] en vue de accélérer le plus possible envoi bataillons prisonniers Tchéco Slovaques restant en Italie.

6° Gouvernement Tchéco-Slovaque est d'accord avec moi sur propositions ci-dessus.

AG.6N274

412

LE MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
AU GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE

T. N° 2.786

Paris, 1 juin 1919.

Réponse à télégramme 214-215 du 29 Mai<sup>2</sup>.

*Primo.*— Ordre d'urgence des opérations à prévoir ressort de mon télégramme du 26 Mai<sup>3</sup>, la priorité étant réservée à l'opération en direction de Bamberg, et une action éventuelle étant préparée en direction de Haute-Silésie.

*Secundo.*— Tout en activant la préparation de la première de ces opérations, il vous appartient pour agir, le moment venu, dans l'une ou l'autre direction avec le maximum de forces, de prélever dès à présent tout ce qu'il est possible du front hongrois, et de l'articuler de façon à pouvoir jouer dans l'un ou l'autre sens (Bamberg — Haute-Silésie).

*Tertio.*— Renseignez-moi sur l'importance des moyens dont vous pourrez disposer dans ce but.

*Quarto.*— Dispositions sont prises pour l'envoi dans plus bref délai possible, du personnel demandé.

*Quinto.*— J'interviens, d'autre part, auprès du Général Diaz, afin de hâter l'envoi des bataillons tchéco-slovaques d'Italie.

AG.6N247

<sup>1</sup> Note du déchiffreur. Il s'agit probablement de Bayreuth.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 411.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

413

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
 AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N° 234.

Prague, 2 juin 1919, 8h. 50.  
 (Reçu: 3 juin, 7h.)

En réponse à votre télégramme N° 147-148 du 1<sup>o</sup> Juin<sup>1</sup>. Situation militaire et état des troupes interdisent actuellement toute possibilité de prélèvement sur front hongrois où ont été transportées totalité des forces organisées du pays. Intervention roumaine et alliée sur ce front, que je regarde comme nécessaire pour rétablir situation, permettrait seule regroupement de forces en vue de éventualité envisagée.

AG.6N274

414

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N°s 1269-1272. Secret.

Rome, 2 juin 1919, 21h. 15.  
 (Reçu: 2 juin, 21h. 30.)

J'ai lu avec grand intérêt la note du Général Hallier que vous aviez chargé Legrand de me transmettre. Les informations si précises de notre représentant militaire à Vienne ne peuvent laisser aucun doute sur la collusion des autorités militaires italiennes à Vienne et à Budapest avec les Bolchevistes hongrois et autrichiens et les gouvernements révolutionnaires des deux capitales. Cette certitude prend un caractère fort grave quand en pense, comme le constate le général Hallier, que ces derniers opèrent en liaison avec les Allemands de Weimar et de Berlin. Le fait s'aggrave encore de la présence et de l'activité à Vienne, tolérées par les autorités italiennes, de Margari (mot passé) l'un des plus dangereux bolcheviks du parti socialiste italien. Quelle est la responsabilité du Gouvernement dans cette affaire? Je peux me le demander en raison de l'anarchie que règne dans les bureaux et les ministères de défense nationale. Je ne crois pas que M. Sonnino et M. Orlando puissent être incriminés. Ce que je connais de leur politique l'exclut. Pour les ministres de la Guerre et de la Marine c'est une autre affaire. L'amiral Thaon de Revel, nous en avons la preuve, agissait à l'insu du Président du Conseil. Il n'est pas interdit de croire qu'il en est de même du Ministre de la Guerre. Encore cette action me paraît-elle inspirée et dirigée par le (commandement) (naval). Nous y connaissons des

<sup>1</sup> Document non reproduit.

hommes (capables) de toutes les intrigues en ces temps troublés. Il faut considérer aussi que ces meneurs trouvent de forts complices dans le personnel de la Consulat, dont je vous ai maintes fois signalé les tendances louches et obliques. À mon avis la note du Général Hallier ne doit pas servir seulement à notre information. Les renseignements qu'elle contient doivent être le point de départ d'une sérieuse conversation avec M. Sonnino. Vous pouvez, selon moi, l'aborder et lui faire connaître nettement, comme je le ferais ici sans hésiter, sans lui dévoiler vos sources, les agissements coupables de ses autorités militaires en Autriche et en Hongrie. Vous êtes en droit de lui dire que vous les lui signalez parce que vous ne doutez pas qu'il les ignore. Vous pourriez lui indiquer la répercussion qu'auraient inévitablement sur nos rapports avec l'Italie de tels agissements s'ils n'étaient promptement et fermement réprouvés et réprimés. Et ce serait une occasion de vous expliquer avec lui sur notre politique à l'égard de l'Autriche et de la Hongrie, de lui faire comprendre que la politique française n'y poursuit pas, comme elle en est soupçonnée en Italie et peut-être par le Gouvernement la formation d'une Confédération danubienne destinée à rétablir en face de l'Italie une nouvelle Autriche hostile. Et il ne serait pas superflu de lui faire affirmer une fois de plus que le Gouvernement royal est résolument opposé à la réunion de l'Autriche allemande à l'Empire germanique.

Ces explications, développées dans un entretien consacré exclusivement à la matière et provoquées par vous, me paraissent de toute façon indispensables. Je pourrais, si vous n'y avez pas d'objections (je n'en vois pour ma part aucune) m'expliquer avec M. Colosimo. Placé à la tête du Gouvernement depuis plusieurs mois, il n'est pas indifférent de l'aborder aussi sur un pareil sujet. Mais je ne le ferai que lorsque je saurai que vous avez entretenu M. Sonnino.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 103-106.

#### 415

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 147.

Vienne, 3 juin 1919, 3h.  
(Reçu: 4 juin, 11h. 30.)

D'après des renseignements qui me parviennent de Budapest, l'armée hongroise deviendrait de plus en plus forte avec un caractère plus nationaliste que communiste. C'est ce qui expliquerait son avance en Slovaquie dont elle occuperait déjà les deux tiers.

Hier au Conseil des Ministres autrichien en s'est préoccupé également d'un mouvement offensif de l'armée hongroise sur Presbourg dont les Tchéco-Slovaques prépareraient déjà l'évacuation.

AG.7N1357

416

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 148.

Vienne, 4 juin 1919, 7h.  
 (Reçu: 4 juin, 11h. 30.)

Suite à ma dépêche 147<sup>1</sup>.

Il y a là un danger sérieux si les Alliés ne prennent pas les mesures nécessaires pour (dispenser) cette armée alors qu'il en est temps encore et pour rétablir eux-mêmes l'ordre à Budapest (mot passé)<sup>2</sup> cas contraire nous risquons de nous trouver en face d'une armée nationaliste qui préférera défendre l'état bolchevik que de traiter avec les alliés sur les bases de paix publiées.

AG.7N1357

417

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
 FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° ...<sup>3</sup> /2B

Belgrade, 4 juin 1919.

1° — Ni général Hallier, ni M. Allizé n'ont de directives ou instructions concernant question Hongroise en général, gouvernement Arad en particulier. Ils ne peuvent pas en recevoir questions Hongroises étant ressort exclusif armée de Hongrie. L'action du gouvernement provisoire ne les gêne pas, bien au contraire.

2° — À titre purement privé M. Allizé approuve ce qui a été fait, estime place gouvernement est Szegedin, et pense qu'il faut persévérer à accorder protection efficace et occulte à gouvernement dont but unique doit être remettre ordre, bolchevisme devant être combattu à tout prix. Hallier—Allizé estiment indispensable éteindre incendie Budapest avant qu'il s'allume à Vienne où situation est en somme très sérieuse et peut être critique au moment signature préliminaires.

3° — Toujours à titre privé Allizé conseille vivement s'assurer si possible auprès gouvernement provisoire de garanties en raison sa composition nettement monarchique et par suite nationaliste, et aussi tendances germanophiles. Désirable à l'occasion, obtenir engagement signer paix sans discussion, accepter frontières et marcher en accord avec France et démocratiser un peu gouvernement. Entente désire à tout prix être en présence d'un gouvernement pour signer la paix.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 415.

<sup>2</sup> Lacune de déchiffrement.

<sup>3</sup> Le reste du N° est illisible.

4° — Engagements sont d'autant plus nécessaires en raison intrigues Italiennes à Pest. En effet collusion des Italiens avec Bela Kun est certaine — auraient même fourni armes et munitions introduit feuilles de propagande bolcheviste et conclu des arrangements avec Hongrie, Autriche et Allemagne.

5° — Recul Tchéco-Slovaque serait du au commandement Italien qui après s'être fait tirer l'oreille pour occuper Miskolcz au moment de la jonction du groupement Hennoque avec les Roumains, ne l'aurait fait que très tardivement, puis aurait abandonné cette ville devant les rouges sans opposer de résistance en abandonnant les canons. Les Italiens auraient alors laissé les Tchéco-Slovaques sans munitions. À la date du 2 juin commandement Français a remplacé complètement commandement Italien. Général Mithelhauser est sur le front Hongrois avec les généraux Chabard et Schuler. -Stop-

Devant cette situation, en présence de l'importance que prend et peut prendre encore le gouvernement, en raison aussi des modifications apportées à sa composition je vous prie de me dire quelle conduite je dois tenir et de m'envoyer des directives.<sup>1</sup>

AG.20N14 c/92. d/11.

## 418

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES<sup>2</sup>

T. N° 7909/3. Secret.

Constantinople, 6 juin 1919, 12h. 10.

Front du Dniester A) — Situation Militaire 1° Secteur Français: infanterie bolchevick [sic] manifeste certaine activité aux environs de Bugaz. Vedettes Roumaines coulent plusieurs embarcations bolcheviks vers presque île Bugaz. Convois signalés de Tiraspol à Ternova. 2° Secteur Roumain: Détachement Ukrainien 12 Officiers 138 hommes a été fait prisonnier par Roumains à Dubostowa (Ouest Delatgu et Koloméa). B) — Renseignements sur ennemi: Situation politique: Régiment Dnestrovski, commandé par Popov, serait parti vers Rasdelnaia et aurait adhéré au mouvement Gregorieff. Luttés entre Gregorieff et bolcheviks à Znamenka (Région Poltova). Gregorieff aurait transporté son quartier général à Elisabethgrad.

Front Transylvanie—Hongrie. A) — Situation Militaire: Recul Tchéco-Slovaques a entraîné dans nuit 2 au 3 repli des Roumains sur rive gauche de la Theyss. Aucun élément Roumain ne se trouve actuellement sur rive droite. Tchèques occuperaient ligne Satoralja-Ujhely, Sajogomor [Sajógömör], Bugifalva [Begyíkfalva], Derencseni [Derencsény]— Karaskadvin [Karaskó?], sud Vamosfalva. Fusillades et tir d'Artillerie sur

<sup>1</sup> Renseignements rapportés de Vienne par le Capitaine de Troismonts.

<sup>2</sup> À titre d'information la copie a été envoyée à M. Poincaré, Président de la République et à l'État-Major de l'Armée.

2 rives de La Theyss de Tisza-Fured à Minozent [Mindszent]. B) — Renseignements sur ennemi. Situation politique sont signalés à Keskemét [Kecskemét] 2 Régiments d'Infanterie et 1 batterie d'artillerie à Kiskun-Felegyhaza un bataillon deux à trois obusiers. Travaux de défense autour deux localités. Aviateur capturé 19 Mai a indiqué que poste de commandement des grandes unités seraient: Premier Corps d'armée Czegled — Troisième corps d'armée Hatvaud [Hatvan] Première division d'Infanterie Arqkezellas [(Jász)árokszállás] — Deuxième division Kecskemét. Troisième division Aszód — Quatrième division active Hatvant [Hatvan]. Cinquième division active Fuzes-Abony — Sixième division Hatvaud.

Septième division infanterie Szolnok.

Confirmation de la prise de pouvoir le 2 juin à Szegedin du nouveau Gouvernement constitué suivant les renseignements portés „fronts” compte rendu du 2 Juin<sup>1</sup>. Maire de Szegedin remplit les fonctions de Préfet et dispose forces police et gendarmerie.

AG.7N1357

#### 419

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE

À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N° 247. Secret.

Prague, 6 juin 1919, 10h. 40.

Pour Président du Conseil et Maréchal Foch seulement.

1° Renseignements parvenus dans la nuit de Général Hennocque [sic] font prévoir chute Kosice (1 gr. faux)<sup>2</sup> Malgré efforts réalisés elle est probablement fait accompli en ce moment.

2° Prise Kosice ouvrirait non seulement aux Bolcheviks magyars route des Carpathes, elle leur permettrait rappeler troupes vers l'Ouest pour enlever Presbourg où pour défendre Hongrie, si elle était attaquée.

3° Je vous demande instamment ne pas attendre pour décider intervention qu'il soit trop tard.

AG.4N51 d/1.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Lacune de déchiffrement.

LE GÉNÉRAL GRAZIANI, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° ...<sup>1</sup> 7/3.

*Bucarest, 7 juin 1919.*

Je viens d'avoir un entretien avec le Général Prezan [Presan] qui rentre de son voyage en Transylvanie avec les Souverains. Il m'a exprimé ses regrets de voir l'Armée du Danube à la veille de quitter la Roumanie; tout en lui affirmant que ces regrets étaient réciproques, je n'ai pas manqué d'ajouter que, en Bulgarie, nous travaillerions encore pour la Roumanie, en forçant les Bulgares à se soumettre aux conditions du Traité de Paix.

Il est entendu avec lui que la relève s'effectuera dans les conditions que vous m'avez indiquées, c'est-à-dire du Nord au Sud. Trois Régiments Roumains sont déjà arrivés ou vont arriver à pied d'oeuvre, un quatrième les suivra bientôt. Leurs effectifs sont élevés, ce qui fait penser au Général Prezan qu'il suffira de la 5<sup>e</sup> Division pour tenir le front qu'occupe actuellement l'Armée du Danube.

Je ne lui ai pas caché que cette occupation me semblait un peu mince et je sais que tel est également l'avis du Général d'Anselme. Cependant, le Général Prezan estime qu'il n'y a aucune crainte à concevoir en raison de la dépression qui se manifeste dans les troupes bolcheviques et qui est dûe [sic], notamment, aux progrès de Koltchak et à la défection de Gregorief. Il a du reste prévu, que derrière ce dispositif de première ligne, se trouveraient, en réserve, la 7<sup>e</sup> Division au Nord, derrière la gauche; la 10<sup>e</sup> Division au Sud, derrière la droite; il compte également envoyer dans cette région des forces de cavalerie suffisantes pour assurer un service de surveillance convenable.

J'ai insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à hâter les opérations de relève et il m'a promis de m'y aider.

En causant de l'échauffourée de Bender [Benderi], j'ai fait ressortir que nos troupes n'avaient pas laissé échapper cette occasion de prouver que leur aptitude combative n'avait pas diminué et que la crise morale, que certaines d'entre elles pouvaient avoir traversée, était définitivement terminée.

L'examen de la situation sur la front de Hongrie a amené le Général Prezan à me renouveler les regrets qu'il avait exprimés devant vous à Bucarest lorsqu'on l'a invité à arrêter son avance: les Hongrois semblent s'être repris, et leurs succès sur les Tchéco-Slovaques vont élever leur moral. Combien il eût été préférable de mettre définitivement hors de cause, il y a un mois, ce qui restait de forces organisées dans le Pays.

Quoi qu'il en soit, et pour compléter les renseignements que je vous ai donnés hier par mon télégramme n° 64/3 du 2 juin<sup>2</sup>, la marche sur Budapest m'a bien été annoncée par l'Officier roumain de liaison au G.Q.G. Aurait-elle été effectuée si vous aviez autorisé le transport de la 1<sup>e</sup> D.I. qui vous a été demandé instamment par le G.Q.G. Roumain. Je

<sup>1</sup> Le reste du N° est illisible.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

ne puis l'affirmer. Ce qui me paraît établi à l'heure qu'il est, c'est que les forces roumaines et Tchéco-Slovaques auraient été ainsi en mesure d'effectuer une opération combinée dont on pouvait attendre d'heureux résultats.

Aux dernières nouvelles, les Tchéco-Slovaques semblent reculer devant la pression Hongroise, et je ne sais si, dans ces conditions, le Général Prezan transportera de nouvelles Divisions sur le front du Dniester; mais, comme je l'ai indiqué plus haut, il m'a paru absolument rassuré sur cette partie du théâtre des opérations, et m'a simplement demandé de lui laisser de l'artillerie jusqu'à ce qu'il ait pu disposer d'assez de chevaux pour atteler entièrement la sienne.

AG.20N729 c/42. d/2.

421

M. J. KÁROLYI, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE HONGROIS À SZEGED  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

L. Sans N°

Szeged, 7 juin 1919.

Mon Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai constitué [sic] à Arad, Le 5 Mai de l'année courante un gouvernement hongrois de caractère provisoire qui désigna comme son but de combattre le bolchévisme en Hongrie, de rétablir l'ordre et de prendre les mesures nécessaires pour préparer et rendre possible le plus tard [sic] une administration légale et constitutionnelle [sic]. Ce gouvernement désira commencer l'exercice de ces fonctions à Szeged et quitta en conséquence Arad le 9 Mai pour s'y rendre. Au cours de ce Voyage les membres du Gouvernement furent arrêtés par l'ordre du commandement Militaire Roumain et internés à Mezohegyes [Mezőhegyes] pendant deux semaines. À cause de ce retard le Gouvernement n'arriva à Szeged qu'à la fin du mois de Mai où il se constitua.

Il est composé comme il suit:

Président du conseil ..... Le Comte Jules Károlyi

Ministre des Affaires Étrangères

" " " Extérieures

" de la Guerre.....

" des Finances.....

" de Commerce .....

" de l'Agriculture .....

" du culte de l'instruction

publique.....

" de la Justice.....

" du bien public.....

" du ravitaillement.....

Le Comte Paul Teleki

Nicolas de Horthy

Le Baron Louis Solymossy

Louis Varjassy

Jean Kintzig

Bela Kelemen

vacat.

réservé aux socialistes

" " "

Afin de publier son but et ses devoirs le gouvernement émit la proclamation ci-jointe. Le conseil s'appuie sur tous les partis et sur toutes les fractions du pays qui désire [sic] combattre le bolchevisme et rétablir l'ordre légal en Hongrie. Je désire souligné [sic] par la composition même du Gouvernement le fait qui ne représente pas un seul parti ou une tendance politique, mais le pays tout entier sans distinction de parti politique ou religieux, qui si ardemment [sic] le rétablissement de l'ordre légal. Je n'ai pu réussir jusqu'à présent à gagner les socialistes pour une collaboration efficace, mais j'espère à y parvenir et deux places leur restent réservées dans le cabinet.

Vu, que le but poursuivi par le gouvernement s'accorde [sic] avec les intérêts et les intentions des Puissances de l'Entente qui désire également la suppression [sic] du bolchevisme, le rétablissement et le maintien de l'ordre considérant en outre que le gouvernement de Hongrie ne s'appuie pas seulement sur quelques partis politiques mais sur le pays entier et s'oppose d'observer une politique libérale et démocratique, je suis d'avis qu'il peut espérer être reconnu par les puissances de l'Entente et obtenir leur aide pour l'organisation d'une force armée.

Le Gouvernement constituer [sic] sous ma présidence acceptera les décisions de la conférence de Paris, dès que la Hongrie y aura obtenu audience et aura eu l'occasion d'y développer ses vues, car il est pénétré de la forte conviction, qu'après nous avoir écoutés, cette décision ne pourra être que juste et équitable.

Veuillez, Monsieur le Général, communiquer la teneur de cette pièce aux autorités compétentes et agréer l'expression de mon sincère respect et de ma haute considération.

AG.20N527 c/105. d/1.

422

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>1</sup>

T. N° 5752 BS/3. Secret.

Paris, 7 juin 1919.

*Primo.*— Gouvernements alliés et associés ont adressé ce jour à Gouvernement Hongrois injonction suivante:

*Guillemets.*— Les Gouvernements alliés et associés sont sur le point de convoquer les représentants du Gouvernement hongrois à Paris devant la Conférence de la Paix pour y recevoir communication des vues qui concernent les justes frontières de la Hongrie.

C'est à ce moment même que les Hongrois prononcent contre les Tchéco-Slovaques de violentes attaques non justifiées et envahissent la Slovaquie.

<sup>1</sup> Une copie a été également envoyée à S. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères et au Maréchal Foch, Commandant en Chef des Armées Alliées.

Cependant, les Puissances Alliées et Associées ont déjà manifesté leur ferme volonté de mettre un terme à toutes les hostilités inutiles, en arrêtant à deux reprises les armées roumaines qui avaient franchi les limites de l'armistice, puis celles de la zone neutre et en les empêchant de continuer leur marche sur Budapest, — en arrêtant les Armées serbes et françaises sur le front Sud de la Hongrie.

Dans ces conditions, le Gouvernement de Budapest est invité formellement à mettre fin sans délai à ces attaques contre les Tchéco-Slovaques, faute de quoi les Gouvernements alliés et associés sont absolument décidés à avoir immédiatement recours à des mesures extrêmes pour contraindre la Hongrie à cesser les hostilités et à se conformer à la volonté inébranlable qu'ont les alliés de faire respecter leurs injonctions.

Réponse au présent télégramme doit être faite dans un délai de quarante huit heures.

*Guillemets*

*Secundo.*— Au cas où Gouvernement Hongrois ne se conformerait pas aux volontés de l'Entente, offensive concentrique ayant pour but occupation Hongrie est envisagée par forces suivantes qui seraient placées sous votre direction supérieure.

a/ — Division serbe à votre disposition directement vers Buda—Pesth.

b/ — Armée roumaine de Transylvanie aurait pour mission dégager le plus tôt possible Armée Tchéco-Slovaque en agissant sur les derrières des forces hongroises du front Nord et en se rabattant ensuite vers l'Ouest.

c/ — Armée Française de Hongrie assurerait jonction entre roumains et Serbes.

*Tertio.*— Prenez d'urgence mesures préparatoires nécessaires pour cette action éventuelle par entente avec Gouvernements roumain et Serbe.

*Quarto.*— Toutefois aucun mouvement offensif ne sera déclenché sans un ordre formel du Conseil Suprême des Puissances Alliées et Associées.

*Quinto.*— Général Pellé est avisé. Stop. Tenez vous en liaison avec lui.

*Sexto.*— Accusez réception présent télégramme et rendez compte des dispositions préparatoires prises.

AG.4N51 d/1.

423

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
AU GOUVERNEMENT HONGROIS

T. Sans N<sup>o</sup>

*Paris, 7 juin 1919.*

Les Gouvernements Alliés et Associés sont sur le point de convoquer les représentants du Gouvernement Hongrois à Paris devant la Conférence de la Paix pour y recevoir communication des vues qui concernent les justes frontières de la Hongrie.

C'est à ce moment même que les Hongrois prononcent contre les Tchéco-Slovaques de violentes attaques non justifiées et envahissent la Slovaquie.

Cependant les puissances Alliées et Associées ont déjà manifesté leur ferme volonté de mettre un terme à toutes les hostilités inutiles, en arrêtant à deux reprises les Armées Roumaines qui avaient franchi les limites de l'armistice, puis celles de la zone neutre et en les empêchant de continuer leur marche sur Buda-Pest, — en arrêtant les Armées Serbes et Françaises sur le front Sud de la Hongrie.

Dans ces conditions, le Gouvernement de Buda-Pest est invité formellement à mettre fin sans délai à ses attaques contre les Tchéco-Slovaques, faute de quoi les Gouvernements Alliés et Associés sont absolument décidés à avoir immédiatement recours à des mesures extrêmes pour contraindre la Hongrie à cesser les hostilités et à se conformer à la volonté inébranlable qu'ont les Alliés de faire respecter leurs injonctions.

Réponse au présent télégramme doit être faite dans un délai de quarante huit heures.

AG.4N51 c/55. d/1.

424

M. ALLIZÉ, CHEF DE LA MISSION POLITIQUE FRANÇAISE À VIENNE  
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 165.

Vienne, 7 juin 1919, 1h. 30.

(Reçu: 7 juin, 20h. 15.)

Je me réfère à mes télégrammes 147<sup>1</sup> et 148<sup>2</sup>.

L'Armée hongroise de Budapest s'est avancée hier (gr. faux)<sup>3</sup> (Comitats occidentaux de Hongrie et y a installé le régime des Conseils à quelques kilomètres de la ville autrichienne de Weiner-Neusstadt [Wiener-] où existe déjà un conseil d'ouvriers.

Des émissaires du Gouvernement de Bela-Kun annoncent une prochaine offensive sur Presbourg et déclarent que l'armée hongroise marchera sur Vienne pour y proclamer la république des Soviets. D'un autre côté, les nouvelles qui proviennent des Tchéco-slovaques sont très graves, mais je ne puis que laisser au Général Pellé le soin de vous signaler cette situation qui devient chaque jour plus alarmante si les alliés n'opèrent pas immédiatement une diversion du côté de la Serbie et de la Roumanie pour sauver l'Armée tchéco-slovaque, occuper Budapest et empêcher l'installation du régime bolchevik en Autriche.

AG.4N51 d/1.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 415.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 416.

<sup>3</sup> Lacune de déchiffrement.

425

M. SAINT-AULAIRE, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 460.

*Bucarest, 8 juin 1919, 12h.*  
*(Reçu: 10 juin, Oh. 10.)*

À la suite de l'échec infligé aux troupes Tchéco-Slaves [sic] par les Hongrois, tous les représentants diplomatiques et militaires alliés dans Bucarest estiment que l'occupation de Buda Pesth ne peut être ajournée davantage sans de gros inconvénients.

Le Gouvernement et l'État-Major roumain sont très désireux de procéder à cette (opération) et déclarent avoir les moyens de la réussir très rapidement. Une brigade française y participerait afin de lui donner le caractère de police interalliée. En effet, si elle revêt les apparences d'une conquête roumaine elle pourrait soulever le sentiment national.

Il paraît certain que les troupes alliées seraient reçus avec joie par la population, ainsi que démontre l'accueil excellent fait en Hongrie aux troupes roumaines qui cependant sont forcément les moins bien vues.

Mes collègues d'Angleterre et des États-Unis télégraphient dans le même sens.

AG.7N1357

426

M. KUN, COMMISSAIRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DES CONSEILS  
 HONGROISE À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

D. Sans N° Secret — Très urgent.

*Budapest, 9 juin 1919, 10h. 20.*

C'est avec satisfaction que le Gouvernement de la République des Conseils Hongroise prend connaissance de l'intention des Gouvernements alliés et Associés d'inviter la Hongrie à la Conférence de la Paix à Paris. La République des Conseils Hongroise ne nourrit d'intentions hostiles à l'égard d'aucun peuple et elle désire vivre en paix et amitié avec tout le monde, d'autant mieux qu'elle ne se place pas au point de vue de l'intégrité territoriale elle n'a pas voulu attaquer et en effet n'a pas attaqué la République Tchéco-Slovaque avec laquelle elle désirait toujours et désire encore vivre en paix et amitié, et elle respectait toujours les lignes de démarcation arrêtées par le États Alliés et se conformait aux clauses de la Convention Militaire du 13 Novembre. Cependant elle a dû constater avec regret que les troupes de la République Tchéco-Slovaque et des royaumes de Yougo-Slavie et de Roumanie sous le couvert du prestige des États Alliés et en opposition avec la convention militaire du 13 Novembre ont fait irruption dans le territoire de la République des Conseils Hongroise et nous ont déjà menacés d'étranglement quand, forcé par la nécessité suprême nous avons pris les armes; nous prenons connaissance avec

satisfaction de ce que les États Alliés ont ordonné à la République Tchéco-Slovaque et au royaume de Yougo-Slavie et de Roumanie de cesser les attaques contre nous, mais nous sommes obligés de constater que les États précités n'ont pas obéi aux injonctions des Alliés et que leur offensive n'a été arrêtée que par notre contre-offensive et que leurs troupes se trouvent encore au delà des lignes de démarcation fixées par la Convention du 13 Novembre.

Pour éviter l'inutile effusion de sang le Gouvernement des Conseils de la République Hongroise se déclare de nouveau prêt à cesser immédiatement les hostilités contre tout ces États, afin que les alliés puissent être mis en état de faire obéir leurs ordres par la République Tchéco-Slovaque et les royaumes de Yougo-Slavie et de Roumanie pour la cessation des hostilités, l'exécution des clauses de la convention Militaire du 13 Novembre ainsi que pour régler les questions s'y rapportant et, pour la solution provisoire des questions économiques il nous semble nécessaire que les États intéressés envoient des délégués à Vienne et qu'une commission composée de ces délégués se réunisse immédiatement sous la présidence du représentant d'un des États Alliés. Le Gouvernement de la République des Conseils Hongroise est prêt à tout ce qui est susceptible de promouvoir [sic] la paix juste et équitable et la confiance mutuelle entre les peuples et qui mettra fin à tout jamais à l'effusion de sang.

AG.4N72 c/76. d/4.

427

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. Sans N°

*Paris, 11 juin 1919.*

Conformément au mandat donné par le Conseil des Chefs de Gouvernement, le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères a convoqué, le 11 Juin à 10 heures, les Représentants de la Roumanie et de l'État Tchéco-Slovaque.

I — Le Conseil a communiqué à MM. Bratiano et Vaida-Voevod les frontières arrêtées par le Conseil Suprême des Alliés entre la Roumanie et la Hongrie.

M. Bratiano a fait observer qu'il prenait pour la première fois connaissance de ce tracé. Il a déclaré, que, dans ces conditions, il ne pouvait prendre la responsabilité de se prononcer sans en avoir référé au Gouvernement Royal. Il a demandé, avant de donner une réponse définitive, un délai de 10 à 12 jours, nécessaire à un courrier spécial pour se rendre à Bucarest et en revenir.

II — Le Conseil a communiqué à MM. Kramar et Bones [Benès] les frontières arrêtées par le Conseil Suprême des Alliés entre l'État Tchéco-Slovaque et la Hongrie.

M. Kramar a déclaré que la Délégation Tchéco-Slovaque acceptait, dans leur ensemble, ces décisions. Il a demandé cependant à attirer la bienveillante attention du Conseil Suprême sur deux rectifications qui, à son avis, ne comportent l'une et l'autre qu'un faible déplacement de frontières et dont la première présente un intérêt essentiel pour l'État Tchéco-Slovaque.

A — La frontière actuelle attribuée à l'État Tchéco-Slovaque les deux extrémités, et à la Hongrie la partie centrale, de la voie ferrée Csata, Kalonda, Losoncz qui assure une communication directe ouest—est à la Slovaquie méridionale.

Elle laisse ainsi en territoire hongrois la jonction de cette ligne avec l'embranchement de Korpona qui se trouve inclus sur presque toute sa longueur en territoire Tchéco-Slovaque.

La Délégation Tchéco-Slovaque fait observer qu'en dépit des garanties internationales qui pourraient être données pour l'exploitation de cette ligne, les intérêts économiques vitaux de la Slovaquie méridionale, et notamment de la région de Korpona, se trouveraient à la merci du mauvais vouloir des autorités hongroises.

Elle demande donc que la frontière soit déplacée de quelques kilomètres vers le sud, de manière que la voie ferrée Csata, Kalonda, Losoncz soit entièrement incluse en territoire tchéco-slovaque.

B — La Délégation Tchéco-Slovaque demande qu'un territoire soit attribué à l'État Tchéco-Slovaque sur le rive sud du Danube en face de Presbourg afin de parer aux inconvénients qu'entraîne, pour cette ville, sa trop grande proximité de la frontière.

III — Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères a pris connaissance du télégramme adressé par le Général Pellé au Ministère de la Guerre pour suggérer le retrait des troupes hongroises sur une ligne à fixer au sud des localités de Tisza-Lucz, Miskolcz, Vacz, puis, à l'ouest de cette ligne et jusqu'à la frontière autrichienne, sur une ligne passant à 25 kilomètres au sud du Danube.

Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères a reconnu qu'il y aurait inconvénient, au point de vue politique, à fixer une ligne de démarcation militaire qui s'écarte de la frontière arrêtée par le Conseil Suprême et acceptée par la Délégation Tchéco-Slovaque.

Il a estimé que le Conseil Suprême était seul juge des considérations militaires qui pourraient recommander la solution proposée par le Général Pellé.<sup>1</sup>

AG.6N76

428

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
AU GÉNÉRAL CHARPY, COMMANDANT LA 76<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE

T. N° 35/2. Personnelle et secret.

*Belgrade, 11 juin 1919.*

Le Gouvernement Hongrois de concentration antibolchevique qui s'est créé à Arad, se trouve au complet à Szegedin et en mesure d'opérer.

<sup>1</sup> Sur ce sujet voir Paul Mantoux: Les Délibérations du Conseil des Quatre, vol. II., CNRS, Paris, 1955, p. 368-375.

Ce Gouvernement ayant réussi à réaliser à Vienne l'union de tous les partis modérés de Hongrie, il pourrait entrer dans les vues de l'Entente, sinon de le reconnaître officiellement, du moins de lui faciliter par un appui officieux la tâche qu'il s'est assumée de repousser le bolchevisme et de rétablir l'ordre en Hongrie.

La présence à Szeged d'un Gouvernement Hongrois officieusement accepté a pour conséquence de nous amener à modifier la ligne de conduite politique que nous avons jusqu'ici adoptée.

Toute l'administration de Szegedin doit à l'avenir être assurée par le Préfet Hongrois, accepté par le Gouvernement. Ce magistrat sera aidé dans ses fonctions par des fonctionnaires hongrois également agréés du nouveau Gouvernement.

L'administration sera exercée conformément aux règles adoptées en Hongrie avant la révolution communiste de Mars.

Il appartiendra au Gouvernement hongrois et au Préfet, son délégué, de prendre les mesures nécessaires pour donner satisfaction aux besoins budgétaires de la nouvelle administration.

Le Préfet de Szeged disposera comme forces de police des compagnies de gendarmerie actuellement stationnées à Szeged ou venant d'Arad et de la zone de Lugos. Ces compagnies seront soumises à la discipline en vigueur avant la révolution de mars dans les formations de l'Armée. Dans notre intérêt, il importe que nous donnions appui au nouveau Gouvernement pour l'aider à éliminer de Szeged tous les éléments suspects de bolchevisme et à faire disparaître de la ville toute trace d'institution communiste.

Je vous prie de vouloir bien donner au Général de Gondrecourt des instructions dans ce sens.

Les relations entre le Gouvernement de Szeged et les autorités serbes et Roumaines et Vienne devront être assurées par le Gouvernement sans passer par notre intermédiaire.

Vous traiterez avec le Gouvernement de Szeged toutes les questions que vous pourrez solutionner, en me rendant compte immédiatement des décisions que vous aurez prises. En ce qui concerne les questions qui ne seraient pas de votre compétence, vous me les soumettez sur le champ.

En résumé, gardez une neutralité bienveillante vis-à-vis du Gouvernement de Szeged, facilitez même sa tâche, mais *sans nous engager*; les intentions de l'Entente à son égard n'étant pas encore connues.

Cette instruction annule et remplace celle du 25 mai 1919.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 1953/3.

*Constantinople, 12 juin 1919.*

1° — Par radiogramme du 7 Juin 22 h.<sup>1</sup> Gouvernements de l'Entente ont adressé à gouvernement hongrois en jonction d'avoir à mettre fin, sans délai, à attaque contre Tchéco-Slovaques; faute de quoi gouvernements alliés sont décidés recourir mesure extrêmes. Réponse à cet ultimatum à été demandé dans un délai de 48 heures.

2° — Dans cas où Hongrie rejeterait ultimatum de entente gouvernements alliés envisagent offensive concentrique ayant pour but occupation.

Décupation [sic] Hongrie par forces suivantes, sous la direction supérieure Commandement Armées Alliées:

A/ — Une division d'Infanterie Serbe directement sur Budapest.

B/ — Armée Roumaine Transylvaine aurait pour mission dégager le plus tôt possible Armée Tchéco-Slovaque en agissant sur derrières forces hongroises du front Nord et en rabattant ensuite vers Ouest.

C/ — Armée française Hongrie assurerait jonction entre Roumains, Serbes. Aucun mouvement offensif sans ordre du Conseil Suprême des puissances alliées et associées.

En conséquence A.H. se tiendra prête à franchir Theiss région Szegedin. Axe éventuel de marche et de ravitaillement Szegedin, Keskemet [Kecskemét], Budapest.

4° — Instruction ultérieure fixera modalité offensive Je demande au Gouvernement Roumain un minimum de 4 divisions et au Gouvernement Serbe un minimum de une division Infanterie et une division de cavalerie.

5° — Faites urgence tout les préparatifs nécessaires suivant base ci-dessus. Mais aucun mouvement offensif ne devra avoir lieu sans ordre conseil suprême. Je fais diriger d'urgence sur votre Armée 3 Bataillons Tirailleurs algériens de Varna.

6° — Accuser réception et rendre compte urgence dispositions.

AG.20N525 c/102. d/2.

<sup>1</sup> Voir le document N° 422.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 67/2 N.K. Très urgent.

*Belgrade, 13 juin 1919.*

Je vous ai rendu compte par message Hughes N° 3.135/2B. du 7 Mai<sup>1</sup> et N° 3.635/2B. du 2 Juin<sup>2</sup> de la constitution du gouvernement anti-bolchevik d'Arad devenu gouvernement de Szeged.

Jusqu'alors mon rôle et celui de mes subordonnés a consisté à maintenir vis à vis de ce gouvernement une neutralité bienveillante.

Cette attitude m'était dictée par le désir d'avoir à ma portée un organe d'ordre et d'organisation anti bolcheviste tout prêt pour le cas d'une avance vers Budapest, et en même temps par le souci de ne pas engager une action politique dont je n'avais pas reçu mission.

Or le gouvernement qui a déjà fait de gros sacrifices d'argent et réalisé un commencement d'organisation est arrivé au moment où il peut entrer ouvertement dans les voies des réalisations.

Il me pose en conséquence chaque jour des questions auxquelles ma neutralité ne permet de répondre. Il en déduit que je ne puis l'aider et comme son existence est subordonnée à mon appui, il vient de me demander aujourd'hui même de lui signifier nettement si je suis décidé à l'aider ou non.

Dans l'affirmative, il consentirait à tous les remaniements que nous estimerions nécessaires aux intérêts de la France. Dans la négative il serait disposé à se disloquer.

Comme d'autre part le télégramme adressé de Paris à Bela-Kun indique nettement qu'il existe des possibilités d'arrangement entre les Alliés et le gouvernement de Budapest, que les Italiens en coquetterie avec le gouvernement des bolcheviks ne voient pas d'un oeil bien favorable, le gouvernement de Szeged, j'ignore si même en gardant une neutralité bienveillante je ne vais pas à l'encontre des idées de l'Entente.

En conséquence j'ai l'honneur de vous demander s'il est opportun de consolider le gouvernement de Szeged actuel et dans l'affirmative quelle impulsion et quelles directives je dois lui communiquer.

AG.20N499 c/77. d/5.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

NOTE DU 2<sup>e</sup> BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE FRANÇAISE<sup>1</sup>D. Sans N<sup>o</sup> Confidentiel.*Vienne, 13 juin 1919.*

Le document ci-joint<sup>2</sup> constitue l'introduction du traité passé entre les Italiens et les Hongrois.

Le texte du traité a été mis sous les yeux d'une personne absolument sûre, qui n'a pu, pour diverses raisons, en prendre copie.

Ce traité est signé par Bolgar, Bela Kun, et un chargé d'affaires italien dont il a été impossible de déchiffrer la signature.

## ANNEXE

M. BOLGÁR, PLÉNIPOTENTIAIRE POLITIQUE  
DE LA RÉPUBLIQUE HONGROISE DES CONSEILSD. Sans N<sup>o</sup>*Vienne, 15 Mai 1919.*

Comme suite des négociations entamées entre le Gouvernement royal italien et le Gouvernement de la République Hongroise des Conseils au sujet des relations économiques mutuelles, le Gouvernement Hongrois vient de charger la Société Anonyme Hadi-Termeny R.T. d'effectuer les transactions en question, tandis que le Gouvernement Royal d'Italie constituera un syndicat spécial à cet effet.

Le Gouvernement de la République Hongroise des Conseils autorise Messieurs Elie Russe, Directeur gérant de la Société le „Hadi-Termény R.T.” — François Besseney, Directeur de la dite Société — Samuel Stern, Directeur gérant de la Société au „Magyar Elelmiszerszallito R.T.” de mener les négociations nécessaires relatives et de conclure l'arrangement préliminaire.

Le dit Gouvernement charge en même temps Messieurs Maurice Erdelyi, Commissaire du Ravitaillement — le Dr. Ernest Picker, Fonctionnaire au Commissariat des Affaires Étrangères et Edmond CH. Szemere, Fonctionnaire au Commissariat du Ravitaillement de diriger la marche de ces négociations.

Les arrangements en question exigent la ratification des deux Gouvernements intéressés.

En foi de quoi la présente procuration a été adressée et octroyée Messieurs Elie Russe — François Besseney — Samuel Stern — Maurice Erdelyi — Dr. Ernest Picker — et Ed. Ch. Szemere.

AG.6N75.

<sup>1</sup> La copie a été envoyée au Ministère des Affaires Étrangères, au Maréchal Foch, Commandant en Chef des Armées Alliées et au 2<sup>me</sup> Bureau.

<sup>2</sup> Voir l'Annexe du document.

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
AUX GOUVERNEMENTS HONGROIS, TCHÉCOSLOVAQUE ET ROUMAIN

D. Sans N°

Paris, 13 juin 1919.

Dans leur télégramme du 7 Juin<sup>1</sup>, les Puissances Alliées et Associées exprimaient leur „ferme résolution de mettre un terme à toutes les hostilités inutiles”. Elles s’en tiennent à cette résolution: elles comptent que les nations et les Gouvernements intéressés les aideront à l’exécuter. Elles ont lieu de penser que le principal motif qui anime ceux qui sont responsables de ce qui paraîtrait autrement n’être qu’une inutile effusion de sang, est l’idée que les frontières futures des nouveaux États seront modifiées par les accidents momentanés de l’occupation militaire. Il n’en est pas ainsi. Aucun État ne sera récompensé par une augmentation quelconque de territoire pour avoir prolonger les horreurs de la guerre et l’usage peu scrupuleux des méthodes militaires ne saurait amener les Puissances Alliées et Associées à changer les décisions prises dans l’intérêt de la paix et de la justice.

Elles tiennent donc à déclarer:

1°) Que les frontières décrites dans le télégramme ci-joint seront les frontières qui sépareront d’une façon permanente la Hongrie de la Tchéco-Slovaquie et de la Roumanie;

2°) Que les forces armées de ces États doivent immédiatement cesser les hostilités et se retirer dans le plus bref délai possible à l’intérieur des frontières naturelles ainsi établies.

Les Puissances Alliées et Associées savent que, dans certains endroits, ces frontières coupent les voies ferrées nécessaires pour les relations économiques des deux États limitrophes; elles savent également qu’il existe un certain nombre de petites rectifications de frontières qui ne peuvent être définitivement établies que par une enquête impartiale sur les lieux. Ces deux cas sont prévus dans le traité de paix; et, entre temps, on ne saurait permettre que pour ces motifs il soit fait obstacle à la politique à laquelle sont attachées les Puissances Alliées et Associées.

Avec tant soit peu de bonne volonté des arrangements locaux sont possibles; et si des divergences survenaient, elles devront être soumises aux officiers des armées alliées qui se trouvent sur place, dont la décision devra être considérée comme ayant force de loi jusqu’au rétablissement définitif de l’état de paix.

Suite à mon télégramme précédent.

*Pour Budapest:*

D’accord avec ces principes généraux, l’Armée hongroise combattant actuellement en Tchéco-Slovaquie est requise de se retirer immédiatement derrière la frontière assignée à la Hongrie, au deçà de laquelle sont également requises de demorer [sic] toutes les autres troupes hongroises. Si les Gouvernements Alliés et Associés ne sont pas informés par leurs représentants sur les lieux, dans les quatre jours à partir du 14 Juin midi, que cette

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 422.

opération a été effectivement exécutée, ils se considéreront comme libres d'avancer sur Budapest et de prendre telles autres mesures qui pourront paraître opportunes pour assurer une paix juste et rapide.

Les troupes roumaines seront retirées du territoire hongrois aussitôt que les troupes hongroises auront évacué la Tchéco-Slovaquie. Les Puissances Alliées et Associées doivent insister pour, que, pendant cette opération, les troupes roumaines ne soient pas inquiétées et pour qu'aucune tentative ne soit faite pour les suivre au delà des frontières roumaines.

(à suivre)

*Pour Prague:*

Conformément à ces principes généraux les Gouvernements Alliés et Associés ont prescrit aux forces hongroises actuellement en Tchéco-Slovaquie de se retirer en deçà de la frontière hongroise; ils ont la plus entière confiance que le Gouvernement Tchéco-Slovaque veillera à ce que cette retraite ne soit pas inquiétée, et également, qu'une fois ce mouvement exécuté, les forces tchéco-slovaques demeureront à l'intérieur de leurs propres frontières.

(à suivre)

*Pour Bucarest:*

D'accord avec ce principe, l'armée hongroise a été requise de se retirer de la Tchéco-Slovaquie et on a fait savoir au Gouvernement hongrois qu'une fois ce mouvement effectué, l'armée roumaine à son tour, se retirera en deçà des nouvelles frontières roumaines.

Il est inutile d'ajouter que cette opération ne sera pas gênée par les troupes hongroises et que celles-ci ne seront pas non plus autorisées à envahir le territoire roumain.

Les Puissances Alliées et Associées ont confiance que la Roumanie accomplira sa part de cette politique commune, maintiendra ainsi intacte la solidarité de l'alliance.

(à suivre)<sup>1</sup>

433

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 À M. BENÈS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES TCHÉCOSLOVAQUE

L. N° MS 4434. Strictement Personnel.

*Prague, 14 juin 1919.*

D'après votre télégramme<sup>2</sup> de ce jour que le Presid' a bien voulu me communiquer, le Conseil des 4, après avoir constaté l'inanité de sa 1<sup>re</sup> injonction au Gouvernement Bolchevique Magyar s'est contenté de prendre une nouvelle délibération sur la fixation de la frontière „définitive”?

<sup>1</sup> La suite du télégramme et la cote d'archive n'y figurent pas.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

La décision que vous annoncez à ce sujet peut être regardé comme comblant une lacune grave de l'injonction du 7 juin, car celle-ci, pour être claire et compréhensible aurait dû comporter d'une part une *ligne de démarcation* derrière laquelle les Magyars eussent à se retirer, puis une *date* à laquelle le mouvement devait être terminé.

Mais cette dernière stipulation fait encore défaut ds [dans] la nouvelle délibération du Conseil des 4, et cela seul suffit à prouver que les 4 ne cherchent encore qu'à gagner du temps pour éviter de prendre une décision politique et qu'ils s'enfoncent de + [plus] en + [plus] ds leurs habitudes d'atermoisement.

Au p<sup>t</sup> [point] de vue des intérêts de l'Entente, de l'Europe, de la paix du monde, cette manière d'agir me semble incompréhensible. Elle permet au Gouvernement Bolch. de Buda Pest de s'affermir et d'exploiter ses victoires. Elle facilite sa propagande à Vienne et ailleurs, ss [sans] parler des régions Slovaques occupées par ses troupes. Du Bolch. Magyar qui au début n'était rien, les Puissances alliées et associées par leur impuissance de vouloir ont déjà réussi à faire une puissance.

Mais évidemment je n'ai pas le droit de parler de ces choses. Un militaire comme moi ne peut rien comprendre aux hautes combinaisons de si g<sup>ds</sup> [grands] personnages. Je me borne donc à mon p<sup>t</sup> de vue militaire.

Celui-ci est simple. Pour la ČS. [Tchéco-Slovaquie] que je suis chargé de défendre chaque journée perdue augmente les difficultés et les dangers.

Depuis longtemps et de loin les troupes magyars ont dépassé la nouvelle frontière que leur fixe l'Entente. Après avoir reçu de l'Entente l'injonction de cesser leurs attaques, elles ont continué d'attaquer; elles continuent d'attaquer chaque jour. On ne les arrêtera pas avec des phrases mais seulement en prenant les mesures extrêmes dont on les a menacés il y a 8 jours en annonçant la „volonté inébranlable” de faire jouer ces mesures „immédiatement”.

Indirectement, l'impression d'impuissance que donne l'Entente réagir très facheusement [sic] sur votre situation militaire en encourageant partout les Allemands et leurs partisans à relever la tête. La situation est menaçante à Vienne, et si Vienne passe au Bolchevisme, ns [nous] ne recevrons + [plus] rien et nous sommes forcés de capituler. L'agitation augmente ds les villes allemandes de Bohême et me force d'y maintenir de nbreuses [nombreuses] troupes qui me manquent cruellement sur le front. Chaque jour de retard de l'Entente à manifester son „inébranlable volonté” augmente ici les chances de troubles ou même d'agressions par des „Légions” et corps de partisans qui se forment en territoire allemand.

Je répète en outre ce que j'ai dit ds chacun de mes telegr. et rapporte au M<sup>l</sup> Foch — militairement ns [nous] ne pouvons venir à bout de l'invasion magyare, la rejeter chez elle, lui infliger la défaite *indispensable* pour notre sécurité sans un secours *militaire* de l'Entente.

Je vs [vous] adresse ci-joint à titre tout personnel une copie d'un rapport secret du 5 juin<sup>1</sup> (ce rapport ne vs était pas destiné. Je vs le confie ss „échoppage”, votre largeur d'esprit ne se froissera pas de qqs [quelques] mots: d'ailleurs il faut regarder les choses en face) depuis que j'ai envoyé ce rapport, la situation *militaire* s'est beaucoup améliorée

<sup>1</sup> Document non reproduit.

— ns n'avons pas attendu les secours de l'Entente pour ns aider ns mêmes. L'offensive que le Gal [Général] Mit. [Mittel] et ses officiers, entre autres le Cel [Colonel] Snej. [Snejdarek] ont obtenue de leurs troupes ds des conditions très difficiles, a *sauvé* la situation en empêchant de couper nos communications avec la Slov. [Slovaquie] orientale par une attaque en direction de Zvolen et Turc. S' Martin [Túrócszentmárton], puis en le rejeter loin de Komarno, de Bratislava, et de toutes les riches terres cultivées de la Slov. occidentale. Le moral est bien remonté sur cette partie du front. Il commence à s'améliorer ds la partie orientale, où les difficultés étaient encore > [plus grandes] et où le moral était tombé davantage. Ns continuerons à agir et de ce côté aussi je compte que ns passerons de la défensive à l'offensive.

Mais ns avons passé par des journées *critiques* où rien ne tenait + et, je puis vs le dré [sic] en confidence, il m'a fallu être non seulement ferme, mais brutal pour empêcher un recul beaucoup + étendu. Je compte — ss en être certain — que ces mauvais jours sont passés. Mais autre chose est de maintenir nos gains, de les augmenter même; autre chose de reprendre Kosice de vive force et encore une fois de *battre* les magyars, car ce n'est qu'en les battant, en les convainquant de la supériorité [sic] de notre force que ns assurerons la sécurité future de nos frontières.

Pour cette victoire par les armes il ns manque à la fois les *réserves* et les *munitions d'artillerie*.

Les mun. d'Art. sont en quantités infimes et ss beaucoup de munit. d'Art. on ne peut pas réussir de grosses attaques. Ns ne pouvons faire appel qu'à notre fabrication à peine à ses débuts, à Vienne (qui n'envoie *rien* malgré les démarches faites) et à l'Italie qui n'a rien envoyé non plus.

Puis la question des réserves. Je n'en ai pas de prêtes parce que la situation de la frontière allemande me les immobilise. J'en forme — mais tout manque pour cela, cadres et matériel. Il faut donc *du temps*.

Pour ces 2 motifs et aussi en raison de certaines faiblesses de notre armée que vs connaissez, je continue à regarder le concours *armé* de l'Entente comme *nécessaire*.

Vs êtes ministre des Aff. étrangères. Vs devez savoir l'entière vérité. Ns avons largement sauvé l'honneur de notre armée, dont la démoralisation du début a été due pour une g<sup>de</sup> [grande] part au Commandement Italien. Le Gouvernement et le peuple C. [Tchèque] ont fait et continuent à faire tout ce qui est humainement possible — mais ns avons besoin d'être aidés.

Pardonnez-moi la hâte avec laquelle a été écrite cette lettre, au moment où va partir le courrier et veuillez croire.....

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

L. N° MS 4434.

Prague, 15 juin 1919.

M. Scheiner, que vs [vous] avez vu et qui est rentré avant-hier à Prague m'a rapporté l'impression qu'au Conseil des 4 on se désintéressait de l'appui à donner aux ČS [Tchéco-Slovaques]. Le Conseil recherche les responsabilités de la ČS. [Tchéco-Slovaquie] ds [dans] le „conflit”. Il croit qu'avec une nouvelle affirmation de son „inébranlable volonté” il arrêtera les magyars et fera échec au plan allemand dont ns [nous] voyons se développer l'exécution. J'en doute fort.

La question militaire est autre. Je ne sais si les magyars vont reprendre leur poussée. Il est certain que ds [dans] ces 10 derniers jours, grâce au g<sup>al</sup> Mittel [Mittelhauser?] et à ses officiers français qui ont réussi à obtenir de troupes bien fragiles et bien démoralisées déjà un sérieux effort offensif, la situation s'est améliorée. L'attaque centrale tentée par les Hongrois en direction g<sup>ale</sup> [générale] de Turoc S' Martin et de la g<sup>de</sup> [grande] voie ferrée qui dessert toute la Slovaquie Or<sup>le</sup> [Orientale] a été arrêtée — ns avons dégagé les abordes de Komorn [Komarno] et reporté la défense à l'Est des riches plaines de la Slovaquie occidentale.

En ce moment l'activité de l'ennemi se ralentit. Il est possible que les mouvements de préparation qui se sont opérés ds l'armée roumaine et l'armée de Hongrie l'aient inquiété et qu'il ait retiré des forces de notre front. Peut-être aussi prépare-t-il un effort qui, étant donné notre fragilité pourrait avoir des chances de succès — mais, en tous cas, ma chose est certaine: faute de munitions d'artillerie et faute de réserves organisées / pour l'organisation desquelles tout nous manque je suis incapable de l'effort nécessaire pour battre les Mag. [Magyars] et les rejeter hors du territoire de la République si vous ne m'aidez pas.

Le véritable danger de l'heure réside ds l'inaction de l'Entente et ds le sentiment qui s'établit de son impuissance.

La puissance Mag. [Magyare] n'était rien. On l'a laissée s'installer et grandir. Q<sup>d</sup> [Quand] nous, les alliés de la France, avons été attaqués et que l'Armée Roumaine s'est apprêtée à ns secourir, un ordre Impératif de M. Clemenceau l'a arrêtée.

Pend' [Pendant] qu'on continue de parler à Paris, la Révolution est sur le point d'éclater à Vienne. D'ici qqs [quelques] jours, d'ici 1 jour ou deux peut-être les trains de matériel et de munitions que ns attendons et qui ns sont indispensable peuvent être arrêtés. L'inquiétude est assez g<sup>de</sup> ds les villes allemandes de Bohême. La grève g<sup>ale</sup> de 24<sup>h</sup> qui a été déclaré hier semble s'être déroulée ss [sans] incident sérieux et est restée très localisée. Les rassembleurs allemands de l'autre côté de la frontière sont probablement défens mais leur présence grossie par les racontars entretient l'agitation — se petites „légions” de volontaires originaires de Bohême allemande se forment de l'autre côté de la frontière. Qu'il arrive n'importe quoi en Slov. et surtout à Vienne, des forces allemandes même peu importantes, aidées par des soulèvements locaux franchiront la frontière de Bohême sans

difficulté. Je n'ai à leur opposer que des Btms [Bataillons] ss artillerie, ss trains, ss possibilités de manoeuvre (Et pourtant les hommes de ces Btms me font cruellement défaut en Slovaquie) Je crains que la défense ne soit illusoire.

Une fois la CS [Tchéco-Slovaquie] hors de combat, ce sera le tour de la Pologne. Il se peut que je sois pessimiste. Mais à la guerre, il faut compter avec les pires hypothèses qui pendant se présenter — militairement et politiquement, grâce à l'impuissance de vouloir de l'entente, la situation de la CS est actuellement très fragile, très dangereuse. Seule une prompt intervention en Magyarie peut rétablir le crédit de puissance des alliés.

Veuillez agréer.....  
La frontière dont ns avons reçu cette nuit la fixation est indéfendable. Je vs joins une note écrite rapidement pour vos bureaux.

Bibliothèque de l'Institut de France

435

M. KUN, COMMISSAIRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DES CONSEILS HONGROISE À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

D. Sans N° Secret — Très urgent — Priorité absolue. *Budapest, 16 juin 1919, 12h. 00*

Monsieur le Président, nous accusons réception de votre télégramme envoyé au nom des puissances alliées et associées. Le Gouvernement de la République des conseils hongroise exprime de nouveau sa satisfaction de la décision prise par les puissances alliées et associées de mettre un terme à toutes les hostilités inutiles. Nous déclarons solennellement que notre gouvernement nous aidera de toutes ses forces à traduire en réalité cette intention. La République des conseils hongroise dont le peuple a achevé la plus grande révolution de son histoire sans, pour ainsi dire, avoir répandu du sang, n'a été et ne sera jamais la cause d'une effusion de sang. Ce n'est pas pour faire des conquêtes militaires ou pour opprimer d'autres nations que s'est établie la République des conseils hongroise dont le but est de supprimer toute sorte d'oppression et d'exploitation. Nous avons la ferme conviction que ce ne sont pas les évènements momentanées de la conquête militaire mais les grands intérêts de l'humanité, les intérêts communs et solidaires des travailleurs, qui décideront des frontières des nouveaux États, jusqu'à ce que tombent les murs séparant les peuples. Ayant fait dépendre notre sort de la solidarité fraternelle des travailleurs du monde entier, rien n'est plus loin de notre esprit que de vouloir prolonger les horreurs de la guerre.

Toute mesure prise dans l'intérêt de la paix et de la justice trouvera un appui sûr dans la République hongroise des travailleurs -stop- Le Gouvernement de la République des conseils hongroise déclare sans hésitation, franchement et ouvertement que non seulement il satisfera mais il a déjà satisfait d'une manière absolue à la demande des Gouvernements alliés et associées de cesser immédiatement les hostilités. Ce n'est pas nous qui sommes la cause de l'effusion de sang qui continuait mais les troupes de la République

Tchécoslovaque qui profitant de ce que, sur la sommation des puissances alliées et associées, nous avons tout de suite suspendu les opérations de guerre, ont pris l'offensive que nous n'avons pu repousser qu'avec des contre-attaques, ayant pour but de leur rendre désormais impossible de continuer leur avance. Pour démontrer que ce n'est pas de nous que dépendait l'effusion de sang, il nous suffit de rappeler que dans la zone occupée par les Roumains nous n'avons pas fait un seul pas en avant ni même une tentative en ce sens, l'armée roumaine n'ayant pas recommencé ses attaques contre nous. Cependant, nous constatons, que vu la situation actuelle du front Tchécoslovaque, les possibilités de donner des ordres et de les exécuter le rappel de nos troupes l'évacuation des territoires mentionnés ne pourront se faire dans le délai fixé par votre télégramme. Nous ne pouvons le faire d'autant moins que bien qu'il fût déclaré très urgent, nous n'avons reçu le télégramme que le 15.

Pour effectuer le rappel des troupes et l'évacuation des territoires sans effusion de sang de notre part aussi bien que de la part des Roumains, nous avons invité aujourd'hui les Gouvernements, c'est à dire les commandements en Chef de la République Tchécoslovaque et du Royaume de Roumanie, d'envoyer à notre quartier Général ou à un autre lieu qui devrait être désigné, des délégués militaires munis de pleins pouvoirs qui seraient chargés de régler d'accord avec notre commandement en Chef les modes de l'évacuation. Cependant nous devons constater avec regret que les Gouvernements alliés et associés ne nous ont pas encore donné l'occasion de leur faire connaître directement les désirs vitaux tant d'ordre politique qu'économique de la République des Conseils et que même les frontières ils ne nous ont fait connaître que partiellement.

Nous constatons dès maintenant que ces frontières, en opposition avec la déclaration des Gouvernements alliés et associés et après laquelle la conquête militaire ne pourra servir de base pour les frontières des nouveaux états, nous apparaissent comme des frontières tracées uniquement au droit du plus fort. Entre ces frontières il est absolument impossible de créer une vie économique normale et de produire, comme il est impossible, considérant la situation actuelle de l'économie mondiale et du trafic international, d'assurer la subsistance même de la population vivant dans les territoires délimités. Nous attendons l'occasion de démontrer preuves à l'appui, la vérité de cette assertion devant la conférence de la paix. En même temps nous appelons votre attention à notre demande, contenue dans notre dernière note, de convoquer les Gouvernements des peuples de l'ancienne monarchie à une conférence où ils pourront discuter comme partie également intéressée, la liquidation de l'ancienne monarchie. N'acceptant pas le principe de l'intégrité territoriale, laissant de côté le fait que des territoires habités exclusivement par des Magyars seraient arrachés comme conséquence du tracé des frontières à notre République des conseils, nous ne demandons qu'une chose à souligner c'est que dans de telles conditions même un système de gouvernement aux fondations si solides que le nôtre ne saurait guère empêcher qu'entre ces frontières la lutte pour l'existence ne se dégénère en une guerre de tout le monde contre tout le monde. En déclarant de nouveau que non seulement nous avons cessé de notre part toute opération agressive mais nous avons pris les mesures nécessaires pour ordonner à nos troupes de procéder dans le sens de votre sommation et de faire à cet effet les préparations techniques. Nous vous prions de bien vouloir faire le nécessaire auprès des Gouvernements de la République Tchécoslovaque et du Royaume de Roumanie pour qu'ils accèdent à nos demandes adressées à eux en ce sens.

Nous vous prions de donner aux Gouvernements précités l'instruction d'entrer, pour l'exécution de votre ordre, en communication directe avec nous et surtout de cesser eux aussi toute inutile effusion de sang, toute agression, qui ne font que prolonger les horreurs de la guerre.

AG.20N499 c/77. d/5.

436

M. J. KÁROLYI, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE SZEGED  
AU GÉNÉRAL CHARPY, COMMANDANT LA 76<sup>e</sup> DIVISION DE L'ARMÉE DE HONGRIE

D. N° 32/1919 M.E.

Szeged, 16 juin 1919.

Monsieur le Général,

La manière dont les troupes roumaines procèdent à Hodmezovasarhely et ses environs m'oblige de demander derechef votre intervention dans l'intérêt de cette région. Tout récemment l'un des membres du Conseil Municipal de Hodmezovasarhely m'a fourni des renseignements détaillés sur les *requisitionnements [sic] sans merci des Roumains*, qui devront amener tôt où tard, la ruine économique de cette province. Ces renseignements dont je joins l'extrait et les données énumérées par la note que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 10 courant, sous le N° 32<sup>1</sup>, prouvent que les Roumainsquisitionnent non seulement l'outillage agricole entier de la population magyare, mais aussi *toutes les machines agricoles et industrielles et même l'outillage des ateliers*, pour les expédier en Roumanie. Cette expédition est actuellement en train et si les mesures nécessaires ne seront pas prises sans délai, toute activité industrielle devra cesser, la population, privée de instruments, ne pourra pas labourer ses terres et il lui sera même impossible de moissonner le blé déjà mûr.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Général, de vouloir bien intervenir en faveur des intérêts économiques de cette région, pour que les troupes Roumaines mettent fin au *requisitionnement, dépassant les besoins des troupes* et à l'expédition des objets saisis: la solution la plus efficace serait, de remplacer les troupes roumaines d'occupation par des troupes Françaises.

Veuillez agréer, Monsieur le Général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

AG.20N527 c/105. d/1.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

COMPTE-RENDU DU 2<sup>e</sup> BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE<sup>1</sup>

C-R. N° 1870. Confidentiel.

*Prague, le 17 juin 1919.*

La Slovaquie se trouve actuellement presque entièrement envahie par les Magyars. Il est intéressant de noter que la population au lieu d'opposer une résistance aide les Hongrois contre les Tchèques.

Les Slovaques sont complètement hostiles aux Tchèques. Ces derniers usent vis-à-vis de „ces frères qui aspirent à se réunir à la grande patrie Tchèque” de procédés peu fraternels. À Pressbourg, le 4 Juin, 2 citoyens Slovaques ont été fusillés pour avoir vertement critiqué le gouvernement Tchèque (Ce fait a été consigné dans le journal „Slovenski Wichod”).

Les troupes Tchèques sont pour la plupart maximalistes. Le Docteur Markaleus supplie Irasek de relever l'esprit de ses troupes qui se mutinent et fusillent leurs officiers. Il est certainement triste de constater qu'on doit faire appel aux hommes de lettre pour relever par des discours l'esprit belliqueux des militaires.

À Treutelein et Liptow les soviets sont déjà en formation.

À Koszytze [Košice] les ouvriers ont pris le pouvoir en mains, chassant les soldats Tchèques qui ne voulaient pas adhérer au soviét.

Le mouvement Slovaque hostile aux Tchèques grandit de jour en jour. Le gouvernement Tchèque se trouve donc actuellement dans l'impossibilité de gouverner „ses frères de race”, les Slovaques, qui se révoltent contre les méthodes prussiennes impérialistes du gouvernement de Masaryk. Si les Slovaques ne veulent plus de l'impérialisme Tchèque, et ces faits peuvent être facilement contrôlés, en dépit des mensonges des Masaryk, Kramarcz [Kramář] et Benes, que vaut la puissance trop élargie de ce petit peuple trop orgueilleux, mégalomane au suprême degré qui veut avoir un mandat sur tout le monde Slave? Devant ces faits que vaut la carte géographique dressée à Paris où les Tchèques doivent faire jonction avec les Roumains et la future Russie, puisque le plus important chaînon intermédiaire, le Slovaque, se révolte déjà? Ici apparaît encore une fois la faillite du principe accordant trop de confiance aux comités dits, Nationaux, dont la seule raison d'être fut de mentir (ceci s'applique aussi bien aux Tchèques qu'aux Polonais).

La réalité se présente bien différemment; on a soufflé comme dans une baudruche dans cet état Tchéco-Slovaque pour l'allonger artificiellement jusqu'à la Roumanie et à la Russie future, mais la baudruche a éclaté.

Il est impossible de créer dans des commissions qui ignorent tout de l'état réel des choses, de la mentalité des peuples et de leurs aspirations, des frontières surfaites qui ne résisteront pas un instant devant la réalisation pratique de ces désiderata [sic] contre lesquels s'élèvent les peuples qu'on englobe dans un état contre leurs désirs et malgré eux.

<sup>1</sup> Une copie a été envoyée au Ministère des Affaires Étrangères et au Maréchal Foch.

Parmi les contradictions qui dénotent mieux que tout l'ingérence du gouvernement Tchèque, il faut noter (le „Slovo” de Prague le relate dans un article du 3 Juin et l'Oukrainsk—Swohodi [sic] de Leopold le 2 juin) que le groupe Moscalophile [sic] Ukrainien de Galicie Orientale a fait un pacte Tchéco—Ukrainien contre la Pologne. Ceci dénote une étrange mentalité au moment où le soldat Tchèque déserte le front, où un appel public est fait en Bohème aux Sokols pour venir en aide à l'armée Tchèque en déroute.

AG.6N247

438

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 1369. Secret.

Rome, 17 juin 1919, 21h.

(Reçu: 18 juin, 6h.)

Je n'ai pas manqué d'entretenir le Président du Conseil de l'attitude des autorités militaires italiennes à l'égard des Bolcheviks de Budapest et de l'aide qu'elles passent pour avoir donné aux adversaires des Tchéco-Slovaques.

M. Orlando a nié formellement que des armes où des munitions aient été fournies par les autorités italiennes aux soldats de Bela-Kuhn [Béla Kun]. Il reconnaît cependant qu'une grave erreur a été commise par un fonctionnaire de la Consulat attaché à la délégation italienne par laquelle il a été désavoué. Cet agent avait proposé au Ministre des Affaires Étrangères d'accepter les offres du gouvernement bolchevique de consacrer 20 millions en or au ravitaillement de la Hongrie révolutionnaire. M. Sonnino avait repoussé nettement cette proposition, en ajoutant que l'Italie ne pourrait ravitailler en Hongrie, qu'un gouvernement régulier qui serait reconnu par les Puissances alliées. Mais entre temps, et avant que cette instruction ne l'eut touché, le fonctionnaire en question avait déjà reçu des Bolcheviks un acompte (de) trois millions sur le marché et avait expédié cette somme à Vienne. C'est par une interprétation malveillante des Yougo-Slaves qu'on avait cru que cet argent était en paiement d'armes fournies par l'Italie.

M. Orlando allègue enfin que les Bolcheviks hongrois n'en ont aucun (besoin), le général Mackensen leur ayant remis son artillerie et ses armes avec (des) munitions.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 55, f. 123.

NOTE D'UN AUTEUR INCONNU<sup>1</sup>

D. Sans N° Secret.

*(Sans date)*

- le 13 Mai Les Hongrois ont déclenché contre les Tchéco-Slovaques une contre-offensive d'ensemble répondant aux attaques que ceux-ci avaient dirigées contre eux pour joindre les Roumains dans la Région Tokay [Tokaj], Munkacz [Munkács], Czop [Csap].
- le 7 Juin Les Hongrois victorieux atteignent la ligne Komoru [Komárom], Neutra [Nyitra], Korpflu [Korpona?], Karchau [Kaschau].  
C'est dans ces conditions que, le 7 Juin<sup>2</sup>, le Conseil Suprême des Puissances alliées et associées adresse au Gouvernement Hongrois un télégramme lui donnant 48 heures pour arrêter les hostilités.
- le 9 Juin Réponse du Gouvernement de Buda Pesth se déclarant prêt à arrêter les hostilités et suggérant à cet effet, la réunion d'une Conférence à Vienne.<sup>3</sup>
- le 13 Juin Les hostilités n'ayant pas cessé, le Conseil Suprême adresse deux nouveaux télégrammes rédigés par Mr. Balfour, et transmis aux Gouvernements de Buda Pesth, de Prague et de Bucarest, les requérant de se retirer immédiatement derrière les frontières assignées respectivement par la Conférence de la Paix à ces trois états, entre eux.<sup>4</sup>  
Cet ordre doit être exécuté dans 4 jours à partir du 14 Juin à midi, c'est-à-dire le 18 Juin à midi, faute de quoi les Gouvernements alliés et associés se considéreront comme libres d'avancer sur Buda Pesth et de prendre telles autres mesures qui pourront paraître opportunes pour assurer une paix juste et rapide.
- le 14 Juin Radio surpris du Gouvernement de Buda Pesth à celui de Prague pour l'aviser que, vu la sommation de Mr. Clemenceau d'avoir à se retirer derrière les frontières fixées dans son télégramme, il a interdit à son armée toute mesure agressive [sic] et demande à Prague d'envoyer un délégué au Q.G. Hongrois pour faire les arrangements nécessaires. Cette communication n'aurait été reçu pour le Gouv<sup>1</sup> Tchèque que le 17 ou le 18 (Telg. Pellé N° 294<sup>5</sup>)

<sup>1</sup> Le document est sans date, l'auteur est inconnu. Cette note a été vraisemblablement faite vers le 20 juin 1919.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 422.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 426.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 432.

<sup>5</sup> Document non reproduit.

le 16 Juin Réponse du Gouvernement de Buda Pesth<sup>1</sup> au télégramme de Paris du 13, dans laquelle, en contradiction avec le télégramme du 14 ci-dessus, Bela Kun déclare qu'il a reçu cet ultimatum seulement le 15 à midi; d'où nécessité de reporter la fin du délai de 4 jours à une date postérieure au 18.

Dans ce télégramme, il affirme qu'il a cessé les hostilités et que ce sont les Tchéco-slovaques qui continuent à attaquer.

le 17 Juin Télégramme du Gouvernement de Prague<sup>2</sup> à Mr. Benès pour la Conférence, par lequel ce Gouvernement proteste contre les allégations de Bela Kuhn et accuse les Hongrois d'être les agresseurs, aussi bien par les armes que par des agitations communistes.

Les Tchéco-slovaques sont obligés de se défendre si les Hongrois continuent leur offensive.

Télégrammes (N° 286-288) du Général Pellé<sup>3</sup>, avisant que les Magyars, ont violemment attaqué le 16 et qu'il prévoit pour le 17 une contre-offensive d'accord avec le Gouvernement Tchèque.

Télégramme de Bela Kun protestant contre les attaques tchèques et manifestant l'intention de continuer la lutte pour se défendre.

le 18 Juin Télégrammes (N° 292-295) du Général Pellé<sup>4</sup>, démentant les assertions de Bela Kun sur offensives tchèques et assurant que depuis le 16 Juin les Magyars n'ont pas cessé d'attaquer: Bela Kun cherche à gagner du temps en négociant, tandis qu'il poursuit une violente offensive avec tous ses moyens pour enlever Presbourg: le Gouvernement tchèque télégraphie à Bela Kun demandant retrait immédiat des troupes magyares à 25 kilom. du front.

Télégramme (N° 296-297)<sup>5</sup> rectifiant le précédent en ce qui concerne la communication du Gouvernement tchèque à Bela Kun, les troupes tchèques devront cesser les hostilités aussitôt que les Magyars exécuteront les injonctions de l'Entente.

Il signale sur le front une sorte d'accalmie, mais arrivée de renforts magyars vers Kosice.

Télégrammes (N° 298 à 300)<sup>6</sup> confirmant le précédent pour les événements de la veille, mais annonçant de grosses attaques magyares prononcées le matin du 18.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 435.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

<sup>5</sup> Document non reproduit.

<sup>6</sup> Document non reproduit.

le 19 Juin Télégrammes (N° 301-302)<sup>1</sup>. Grosse activité offensive des Magyars le 18, ayant réalisé certains succès.

En résumé, malgré les injonctions formelles du Conseil Suprême, les hostilités continuent entre les Magyars et les Tchèques, bien que le délai fixé au 18 midi, soit largement dépassé. Les Magyars n'ont pas cessé d'attaquer depuis le 7 Juin, ainsi que le confirme un rapport détaillé du Général Pellé en date du 17 Juin<sup>2</sup>, parvenu le 19 Juin.

Deux télégrammes de notre Mission militaire de Vienne datés des 16 et 18 Juin<sup>3</sup>, et donnant renseignements de source anglaise, confirment que les Hongrois massent leurs forces sur la rive Nord du Danube, vers Civau [?], en vue d'une grande offensive sur Presbourg combinée avec mouvement révolutionnaire à Vienne: Bela Kun cherche à prolonger la discussion avec l'Entente pendant 2 ou 3 jours, pour prononcer attaque en force le 20 ou 21 Juin sur Presbourg.

Enfin, en ce qui concerne les possibilités d'action sur Buda Pesth, les derniers télégrammes du Général Franchet d'Esperey résument ses moyens:

*Serbes:* 1 Rég. d'Infanterie, 2 Rég. de Cavalerie

*Roumains:* 3 Divisions d'Infanterie,  
1 Division de Chasseurs

*Français:* 2 Division d'Infanterie  
1 Brigade de Cavalerie

Il est indispensable que les Gouvernements alliés et associés interviennent de suite auprès des Gouvernements Roumain et Serbe, pour régler les conditions de leur intervention, car la Gouvernement Roumain en particulier émet des prétentions assez exagérées à ce sujet.

Tel est l'état de la question dans son ensemble.

AG.6N75

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Documents non reproduits.

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>1</sup>

T. N° 6135 BS/3. Secret.

Paris, 20 juin 1919.

*S.S.S. Prior.*

Maréchal Commandant en Chef Armées Alliées me demande de vous adresser télégramme ci-après relatif à l'étude des conditions dans lesquelles les divisions françaises de l'Armée de Hongrie pourraient être transportées en Slovaquie, éventuellement.

Ce télégramme ne soulève aucune objection de ma part.

„*Primo.*— Parmi les éventualités à prévoir au cas où l'Allemagne refuserait signer paix, il y a lieu envisager emploi en Europe Centrale des Divisions françaises Armée de Hongrie.

*Secundo.*— Dans cet ordre d'idées, il conviendrait d'étudier sans aucun retard, conditions dans lesquelles ces divisions pourraient être acheminées vers la Slovaquie, région de Kaschau par exemple, leur transport étant effectué par voies ferrées Transylvanie, sous couvert occupation troupes roumaines — soit par Nagy Varad et Nagy Karoly — soit même par Kolossvar [Kolozsvár].

*Tertio.*— Prière procéder d'urgence à cette étude, et faire connaître possibilités exécution, itinéraires, rendement actuel des voies utilisées, délais nécessaires pour achèvement transports envisagés, etc.”

AG.4N53 c/57. d/1.

M. ALLIZÉ, CHEF DE LA MISSION POLITIQUE FRANÇAISE À VIENNE  
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 205.

Vienne, 20 juin 1919, 2h.

(Reçu: 20 juin, 22h.)

À l'Assemblée des Conseils qui a été tenue hier 19 juin à Budapest le commissaire du peuple Bela Kun a fait un compte rendu détaillé de la situation politique et déclaré que l'impérialisme des démocraties occidentales qui ont envoyé leurs prolétaires au feu avec des formules anti-militaristes sont les plus avides et les plus rapaces. L'Entente par sa paix dont la formule est soi-disant „ni annexion, ni indemnité” dépouille entièrement l'Allemagne et l'Autriche allemande. „Je désire, a dit Kun, que les Allemande signent la paix car le système Scheidemann tremblerait sur ses bases.”

<sup>1</sup> La copie a été envoyée au Secrétariat Militaire de Ministère de la Guerre, au Maréchal Foch et au Général Alby.

Au sujet de la note de la Conférence de la paix, Kun a déclaré „Nous ne pouvons répondre aujourd’hui qu’une chose c’est que nous sommes prêts à parlementer. Nous ne voulons pas seulement entamer des pourparlers avec l’Entente mais aussi avec les États ennemis qui nous entourent afin de pouvoir si l’Entente nous force à une paix dictée essayer d’arriver à un compromis qui nous permette une nouvelle vie économique issue des ruines de l’ancienne monarchie austro-hongroise et des Balkans. Nous avons faire comprendre aux prolétaires de ces pays que nous communistes nous ne voulons pas d’oppression nationale. L’idée directrice dans notre lutte a toujours été la réunion des peuples de l’ancienne monarchie. Mais si nous faisons la paix sa durée ne sera pas plus longue que celle de la paix de Brest Litowsk ou de Bucarest. Bela Kun a soumis une proposition de résolution qui proclame le principe d’intégrité nationale et celui de la disparition des classes sociales comme condition de la disparition de toute oppression nationale et qui exprime le désir d’arriver à la suppression des cloisons étanches qui séparent les travailleurs de langues différentes comme le sont les nouvelles frontières politiques.

Il propose la réunion d’une conférence des États nationaux qui réglerait les questions d’intérêt réciproque. Le Congrès a approuvé la démarche faite par le Gouv. des Conseils en vue de la paix et en particulier l’attitude de celui-ci vis-à-vis de la dernière note de la Conférence de la paix. Les dispositions relatives à la protection des biens étrangers qui ont été prises afin que la République des Conseils ne soit pas exclus du trafic économique international ont été également approuvées ainsi que toutes celles par lesquelles le Gouv. des Conseils s’oppose à toute politique de conquête impérialiste. Toutefois les Conseils déclarèrent ne vouloir dans les territoires récemment délivrés où la population n’est pas hongroise créer entre ces populations et le Gouv. des Conseils que des relations de communauté fédérative.

Après de longs débats la proposition de Bela Kun a été acceptée.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 120-121.

#### 442

M. KUN, COMMISSAIRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DES CONSEILS HONGROISE À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 150. *Budapest, 21 juin 1919.*

Monsieur le Président,

Le Gouvernement de la République des conseils Hongroise a immédiatement obéi à la sommation des Gouvernements alliés et associés de cesser les hostilités au front Tchéco-Slovaque. L’ordre donné en ce sens par le Gouvernement de la République des conseils a été immédiatement exécuté par le commandement en chef sans égards aux difficultés de donner et d’exécuter des ordres. Malgré cela le commandement en chef des armées Tchéco-Slovaques ne respectent pas l’ordre des Gouvernements alliés et associés dirige de

nouveau des attaques contre notre armée qui, procédant conformément à la sommation directe, évacue les territoires occupés. J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport télégraphique suivant de notre commandant en chef<sup>1</sup>: „Le Commissaire du peuple Béla Kun, Budapest, Conformément à votre ordre, j'ai ordonné par voie de télégraphe à tous les commandants de troupes de cesser immédiatement les opérations de guerre. D'après les rapports télégraphiques des commandements de nos divisions se trouvant au front tchéco-slovaque les opérations de guerre ont été de notre part complètement suspendues sur toute la ligne. Malgré cela, l'armée tchéco-slovaque a attaqué nos troupes sur toute la ligne. Dans beaucoup d'endroits nos troupes cessant le combat ont été attaquées, désarmées et assassinées en masses. Dans de telles conditions les commandements de division rapportent qu'ils ne peuvent pas assumer la responsabilité des événements qui se produiraient à la suite de la cessation des attaques, car au point de vue moral, il est tout-à-fait impossible de retenir leurs troupes de toute contre-attaque quand elles sont attaquées et y désarmées, par les troupes tchéco-slovaques qui assassinent les hommes désarmés. Conscient de sa responsabilité le commandement en chef de l'armée vous prie de bien vouloir informer Monsieur Clemenceau de l'attitude des troupes tchéco-slovaques et porter à sa connaissance que le commandement en chef de l'armée Tchéco-Slovaque ne respecte pas l'ordre des Puissances alliées, qu'il continue les attaques de la façon la plus brutale et que de cette manière, la cessation des hostilités de notre part ne serait qu'une mesure prise uniquement par nous. En même temps je vous informe que si les troupes Tchéco-Slovaques ne mettent pas fin aux opérations de guerre, elles rendent impossible à nos troupes d'effectuer tranquillement les mouvements ordonnés par la note des Puissances alliées. Mais en ce cas pour empêcher que nos frères prolétaires ne soient attaqués par derrière et qu'ils ne soient assassinés d'une façon bestiale, nous serions forcés d'ordonner à nos troupes de se défendre le plus énergiquement du monde.

Böhm, commandant en chef de l'armée.”

Monsieur le Président, en vous priant de bien vouloir faire respecter par la République Tchéco-Slovaque l'ordre des Gouvernements Alliés, je vous prie en même temps de rendre impossible, en faisant respecter votre appel, de mettre un terme à l'inutile effusion de sang.

f. 244.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> V. Böhm.

<sup>2</sup> La cote d'archive n'y figure pas.

LE CONSEIL SUPRÊME DES PUISSANCES ALLIÉES ET ASSOCIÉES  
AU GOUVERNEMENT HONGROIS

T. Sans N°

Paris, 21 juin 1919.

Au reçu du télégramme que le Gouvernement hongrois lui a adressé le 16 juin<sup>1</sup> en réponse à son télégramme du 13 juin<sup>2</sup>, le Conseil Suprême des Puissances Alliées et Associées a pris les décisions suivantes:

1° — Conformément aux ordres qu'il recevra du Maréchal Foch, Commandant en chef des Armées Alliées le Général Pellé Commandant en chef de l'Armée Tchéco-Slovaque notifiera au Commandant des forces hongroises le jour et l'heure à laquelle les troupes hongroises devront commencer d'évacuer le territoire tchéco-slovaque. Il fixera en même temps le délai dans lequel cette évacuation devra être achevée, à l'expiration de ce délai les troupes tchéco-slovaques quitteront leurs positions actuelles pour occuper le territoire évacué mais sans franchir la frontière de l'État tchéco-slovaque.

2° — Des officiers appartenant aux armées Américaine, Britannique et Française surveilleront l'évacuation et rendront compte aux Gouvernements Alliés et Associés des conditions dans lesquelles elle se sera effectuée.

3° — Le Général Pellé rendra compte au Maréchal Foch qui en informera aussitôt les Gouvernements Alliés et Associés du moment auquel l'évacuation du territoire tchéco-slovaque par les forces hongroises sera achevée.

En informant le Gouvernement Hongrois de ces décisions, le Conseil Suprême lui demande de prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun acte de dévastation ou de pillage ni aucune violence envers les personnes ou les propriétés ne soient commis dans le territoire à évacuer et lui fait savoir que réparation pleine et entière sera exigée pour tous dommages illégalement causés.

Le Conseil Suprême fait en outre connaître au Gouvernement Hongrois que dès réception du message du Général Pellé annonçant l'évacuation totale du territoire tchéco-slovaque par les forces hongroises, les Gouvernements Alliés et Associés inviteront les forces Roumaines à évacuer le territoire hongrois qu'elles occupent actuellement. Cette évacuation aura lieu dans les mêmes conditions et sera régie par les mêmes principes que celle du territoire tchéco-slovaque.

AG.4N51 d/1.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 435.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 432.

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N° 314-316. Secret.

Prague, 22 juin 1919, 9h.

(Reçu: 23 juin, 12h. 15.)

1° — Votre télégramme 184-187 du 21 juin<sup>1</sup> présente avec radiogramme du président Conférence Paix reçu par gouvernement Tchéco-Slovaque divergence importante. Vous m'invitez à établir d'accord avec Ct en chef Troupes Hongroises convention réglant évacuation.

Radiogramme Président conférence Paix dit „Général Pellé notifiera Ct des troupes hongroises jour et heure à laquelle les troupes hongroises devront commencer à évacuer; il fixera en même temps délai dans lequel cette évacuation doit être achevée etc...”

2° — Je me suis conformé ordre Président Conférence qui a été notifié aux deux gouvernements

(douteux)<sup>2</sup> 3° — En conséquence ai adressé Ct en chef troupes hongroises radiogramme en clair que je résume ci-après. Je rappelle d'abord dispositions principal votre télégramme 184-187 puis fixé comme suit exécution Troupes Hongroises et Troupes Tchéco-Slovaques cesseront hostilités 24 Juin à 5 heures matin. À la même heure troupes Hongroises devront commencer repli et se retirer sur ligne distante au moins 15 Kilomètres en arrière. Mouvement terminé 24 Juin midi. Mouvement repli doit continuer ultérieurement de manière à être terminé entièrement 26 Juin 23 heures 59 pour toutes troupes se trouvant ouest ligne Bartfa Magnysaros [Nagysáros] Margitsalva [Margitfalva] Szchsi Treylach [Spisšké Vlchy?] Dzantieska [Szantieska?] et 28 Juin 23 heures 59 pour troupes se trouvant est de cette ligne Je prie commandant en chef forces hongroises me faire connaître s'il adhère entièrement dispositions indiquées et l'informe que dans le cas où réponse satisfaisante ne me serait pas parvenue avant 23 Juin 15 Heures je vous rendrais compte échec de ma mission.

4° — Poste radiotélégraphique Budapest a accusé réception radio gramme président du conseil attaqué par nous vers 14 Heures après long conversation avec Moscou pour recevoir radiogramme indiqué ci-dessus il a reçu commencement télégramme puis signalé orage impossible recevoir nouvelles tentatives communiquer seront faites fin après midi.

AG.6N274

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Note du déchiffreur.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

D. N° 3490. Secret.

Paris, 23 juin 1919.

Par votre lettre N° 6.043 du 17 juin<sup>1</sup>, vous avez bien voulu me communiquer un télégramme par lequel le Général Franchet d'Esperey expose d'après le Général de Lobit, la situation politique du gouvernement anti-bolcheviste qui s'est constitué à Szegedin et demande des directives au sujet des relations du Commandement Français avec ce gouvernement. Le Général Commandant l'Armée de Hongrie déclare en effet avoir observé jusqu'ici une neutralité bienveillante mais se demande si cette attitude ne va pas à l'encontre des idées de l'Entente. Or, le nouveau gouvernement qui se dit arrivé au moment où il peut entrer ouvertement dans la voie de la réalisation, cherche à s'enquérir de l'attitude des autorités militaires Françaises à l'égard de son action éventuelle.

Szegedin se trouvant en territoire Hongrois, nos autorités militaires peuvent y laisser toute latitude aux Hongrois en matière de propagande politique, dans la mesure où leur action ne trouble pas l'ordre et ne porte pas préjudice à l'égard des partis magyars une stricte neutralité, ne leur fournir aucune assistance morale ou matérielle, ni leur permettre d'agir par la force sans l'assentiment formel des gouvernements alliés et associés. Ces directions ne s'appliquent naturellement qu'à la zone occupée.

Il ne paraît pas, au surplus, qu'il y ait lieu de faire grand fond sur l'action et l'influence du gouvernement de Szegedin. Il lui serait impossible de recourir à l'aide des alliés sans accepter les frontières assignées par eux à la Hongrie, et s'il s'appuie sur les éléments conservateurs qui ont facilité par nationalisme et pour mettre les Alliés dans l'embarras, l'arrivée au pouvoir des bolcheviks, ce gouvernement se trouverait en mauvaise posture vis à vis de l'opinion magyare pour se présenter comme spontanément disposé à accepter les nouvelles limites de son pays.

Il semble donc nécessaire de conserver une stricte neutralité vis à vis des agitations intérieures Hongroises, tant que nous ne nous trouverons pas en présence d'un gouvernement ayant un caractère vraiment national et représentant la majorité du pays.

J'ajoute que vis à vis de nos alliés nous avons intérêt à conserver soigneusement cette attitude de neutralité, afin de ne pas fournir à certains d'entre eux un prétexte pour se mêler de plus en plus aux affaires Hongroises. L'action des Puissances alliées vis à vis la Hongrie doit être une, et seul, à mon sens le Conseil Suprême a qualité pour la déterminer jusqu'au moment.

AG.20N527 c/105. d/5.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

M. J. KÁROLYI, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE HONGROIS DE SZEGED  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

D. Sans N<sup>o</sup> *Szeged, 23 juin 1918.*

Les Puissances de l'Entente désirent la suppression du Bolchevisme. un but qu'on ne aurait atteindre sans action militaire énergique. Mais il ne suffit pas d'anéantir les bolcheviks, il faut aussi empêcher le développement de leurs idées et le retour de leur régime.

La condition essentielle pour une lutte efficace est l'établissement d'un gouvernement constitutionnel disposant d'une force armée à toute épreuve.

Les Puissances Alliées de l'Entente ont pour cela intérêt à soutenir et à aider un gouvernement provisoire dont la raison d'être est de préparer des conditions propices à la création d'un régime constitutionnel.

Je ne saurais trop appuyer sur le fait que seulement une force armée suffisante peut nous donner le prestige dont nous avons besoin.

C'est seulement la force, la force armée, qui nous permettra d'étendre notre action sur une base plus grande, sur les régions purement hongroises où on nous attend avec douleur et impatience et d'où elle prendrait un nouvel essor.

Nous devons mettre sur poid [sic], au plus vite et sans connaître de difficultés une force armée bien équipée et tout ce qui arrête ou seulement affaiblit nos efforts sert indirectement le régime bolcheviste.

Le fait que notre gouvernement s'est constitué, a fait naître dans tout le pays des espérances, que garrotés [sic] comme nous le sommes, il nous est malheureusement impossible de justifier et ainsi les espérances trompées de nos compatriotes donnent encore les forces nouvelles au bolchevisme.

La population toute entière qui s'est déclarée pour notre cause ainsi que les bolcheviks nous croient faibles et nous présagent l'insuccès? Entre temps la terreur rouge continue ses dévastations.

Le Gouvernement s'est installé provisoirement à Szeged pour y commencer la grande oeuvre de l'organisation d'une force armée. Convaincu que l'idéal vers lequel ses efforts sont dirigés s'accorde entièrement avec les vues de l'Entente, nous en espérons avant tout les moyens pour créer cette armée qui donnera la liberté à notre pays.

À mon très vif regret, l'attitude de la Roumanie, d'une des Puissances associées de l'Entente a été dès la premier début hostile à notre gouvernement. Les troupes Roumaines arrêtent et internèrent le Gouvernement et les Officiers qui l'accompagnaient; et déportèrent ces derniers à Brassó où il furent traités en prisonniers de guerre ennemis.

Cette façon d'agir fait croire que le Gouvernement Roumain n'a pas l'intention de combattre le bolchevisme en Hongrie mais qu'il multiplie délibérément les difficultés d'une action entreprise à cet effet.

Nous étions convaincus cependant que la France qui représente en Europe Orientale les Puissances de l'Entente et l'énorme prestige qui est leur apanage, désire sincèrement supprimer le régime bolcheviste et éteindre le foyer qui menace d'embrasser l'Europe.

Forts de cette conviction nous avons dirigé sur Szeged tous nos partisans, officiers et gendarmes, de l'intérieur et de l'étranger mais à mon profond chagrin l'oeuvre de l'organisation ne progresse que fort lentement, car les autorités Françaises veulent bien nous assurer de leur sympathie, mais ne nous donnent pas et ne permettent pas que nous nous procurions les moyens nécessaires. Notamment ni la levée de recrues, ni la convocation nominale, ni même l'enrôlement volontaire n'est permis dans une mesure qui ferait espérer un résultat favorable. Nous n'avons pas d'armes, pas de munitions, pas d'avions rien de tout ce qui est indispensable pour commencer une action.

Pourtant il nous était permis d'espérer que nous trouverions de quoi équiper notre armée et c'est précisément pour cette raison que nous avons choisi Szeged comme point de départ. Nous y sommes immobilisés et nous ne pouvons même plus transférer notre base d'action sur un autre terrain.

Tout ceci entraîne la conséquence néfaste que le régime bolcheviste, qu'on aurait pu renverser sans efforts le 2 Mai, devient de plus en plus fort. L'organisation de l'armée rouge fait du progrès et après son avance sensible au nord du pays elle devient toujours plus difficile à vaincre.

Il devient de plus en plus difficile de réagir contre les bruits qu'on fait courir [sic] sur la prétendue indifférence de l'Entente envers le bolchevisme en Hongrie et qui font croire qu'elle ne s'oppose pas à l'affermissement de ce régime et qu'elle met des obstacles devant un mouvement qui veut se renverser.

La confiance si profonde qui faisait battre le coeur de tous les Hongrois pour la France et qui permettait d'espérer des relations futures d'amitié inséparable, menace d'être ébranlée.

Si la France nous abandonne à notre sort, quand nos intérêts sont identiques, quand la force armée est à portée de main, il est à craindre que dans l'avenir la confiance sans borne qu'avait toujours le peuple Hongrois dans la parole des Français ne devienne moins absolue et ne fasse tourner les yeux de quelques personnes de peu de foi vers d'autres horizons.

Il dépend exclusivement de l'attitude présente de la France pour que la Hongrie adopte la politique francophile que lui indique son penchant naturel et ses sympathies innées.

Agréer, Monsieur le Général l'expression de mon sincère respect et de ma très haute considération.

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

D. N° 243/2 NK.

*Nagykikinda, 24 juin 1919.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte que plusieurs notabilités d'Arad m'ont adressé une requête dans le but d'obtenir du Gouvernement Roumain la mise en liberté d'un certain nombre d'officiers et gendarmes hongrois arrêtés illégalement et sans raison par les autorités Roumaines.

Ci-dessous, le résumé des faits:

Après la constitution, à Arad, du nouveau Gouvernement sous la présidence du Comte J. Karolyi, 67 Officiers et 120 Gendarmes se présentèrent à Arad pour s'enrôler dans l'armée nationale en création pour lutter contre le bolchevisme.

Ces Officiers et Gendarmes devaient être dirigés sur Szeged le 9 Mai à la suite du Cabinet Hongrois. À leur départ, tous étaient munis d'une autorisation de voyage délivrée par les autorités *Françaises et Roumaines* ils furent même accompagnés dans ce voyage par un officier Français et par un missionnaire politique Roumain.

En dépit de cette autorisation et de cet accompagnement, ils ont été arrêtés et internés par les Roumains à Mezohegyes [Mezőhegyes] (en même temps d'ailleurs que les Membres du Cabinet Hongrois. Ceux-ci ont été remis en liberté le 22 Mai) puis transférés à Brasso, où il auraient subi [sic] un traitement indigne.

Depuis la date de ces arrestations, les plaignants n'ont cessé de demander aux autorités Roumaines la délivrance des prisonniers. Partout on les a assurés que ceux-ci seraient relâchés sous bref délai. Cependant il viennent d'apprendre que les officiers arrêtés à Mezohegyes auraient été transférés en Roumanie, selon toute probabilité à Craiova et a Tirgujiul [Tîrgu Jiu].

Ces arrestations ayant été opérées indûment, puisque les officiers et gendarmes en question se rendaient à Szeged en vue d'une autorisation délivrée par les autorités Françaises et Roumaines; j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien intervenir auprès du Gouvernement Roumain pour que les prisonniers soient remis en liberté le plus tôt possible et dirigés sur Szeged.

AG.20N527 c/105. d/1.

M. KUN, COMMISSAIRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DES CONSEILS HONGROISE À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

D. N° 201.

*Budapest, 24 juin 1919.*

En rapport à votre télégramme du 22 Juin<sup>1</sup>, j'ai l'honneur de vous communiquer la réponse de Monsieur Guillaume Boehm [V. Böhm], Commissaire du Peuple et Commandant des Armées au télégramme de Monsieur le Général Pellé, commandant en Chef des forces tchéco-slovaques:

„Monsieur le Général Pellé Commandant en chef des troupes tchéco-slovaques Praga: À votre télégramme Nr 2984<sup>2</sup>, j'ai l'honneur de répondre ce qui suit: conformément à l'ordre de mon Gouvernement, je me déclare prêt à remplir les conditions communiquées par la Maréchal Foch. Pour donner la preuve de ma bonne volonté je termine les opérations de guerre à la date fixée par vous le 24 Juin à 5 heures du matin. Je demande au Commandant en Chef des Armées tchéco-slovaques comme une condition qui va de soi, d'agir de même. Comme je donne l'ordre simultanément en ce sens, je vous prie donc bien vouloir me faire savoir par radiotélégramme jusqu'au 24 Juin 3 heures du matin votre ordre que vous aurez donné dans la même direction. En me référant à la note de Monsieur Clemenceau adressée au Gouvernement des Conseils de Hongrie le 13 Juin<sup>3</sup>, je vous prie d'envoyer vos délégués pour faire les changements et corrections de frontières sur la ligne des frontières fixées dans la note; enfin, je vous prie de me faire savoir quelles garanties vous pouvez donner de ce que les troupes Roumaines évacueront nos territoires mentionnés dans la note de Monsieur Clemenceau et si elles sont disposées à faire des restitutions pour les dommages causés par elles. La mise au point de ces questions est d'autant plus nécessaire que les troupes roumaines par la destruction des ponts de la Theiss, la nuit du 20 au 21 Juin, non seulement ont rendu impossible à nos troupes d'occuper les territoires que les troupes roumaines auraient dû évacuer, mais elles ont encore fait des dommages irréparables, tant en d'autres biens matériels qu'en hommes.

Boehm Commandant d'Armées.”

À la suite de cette réponse, Monsieur le Général Pellé ordonne aujourd'hui l'ordre de terminer les opérations de guerre, mais il ne s'est pas prononcé sur les garanties; il annonça seulement qu'il s'en référerait à Monsieur le Président pour mettre fin à toute inutile effusion de sang et en respectant le désir des Gouvernements Alliés, le Gouvernement de la République des Conseils Hongroise a arrêté ses troupes.

Toutefois, elle craint d'abandonner la ligne occupée à présent tant qu'elle ne reçoit pas de garanties de ce que les troupes royales roumaines évacueront en effet des territoires mentionnés dans le radiogramme du 13 Juin de Monsieur le Président et qu'elles obéiront réellement à l'ordre des Gouvernements Alliés. Cette crainte est bien justifiée par la

<sup>1</sup> Le télégramme a été envoyé le 21 juin. Voir le document reproduit ci-dessus N° 443.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 432.

circonstance que bien que les Gouvernements Alliés eussent donné l'ordre de terminer les opérations de guerre, les troupes royales roumaines aussi (?) bien que celles de la république tchéco-slovaque ont commencé les hostilités et la marche en avant et les Tchéco-Slovaques l'ont continué même après cet ordre. La circonstance que les ponts de la Tisza ont été sautés par les troupes roumaines afin d'empêcher nos troupes d'occuper le territoire qui devrait être évacué par les Roumains ainsi que la ligne de conduite de toute la presse roumaine qui s'oppose ouvertement à l'exécution de l'ordre des Gouvernements Alliés, justifient la crainte de la République des Conseils Hongroise que le Gouvernement Royal Roumain n'obéira cette fois non plus l'ordre des États Alliés. De même, la circonstance que les frontières du sud de la Hongrie sont précisées dans aucun des radiogrammes de Monsieur le Président, éveille et avec raison, une anxiété parmi le peuple de la République des Conseils Hongroise.

En ce qui concerne cela ainsi que l'invitation de la Hongrie à la Conférence de la Paix c'est la plus grande incertitude qui renferme. Nous prions Monsieur le Président de bien vouloir prendre d'urgence des mesures nécessaires tant au sujet des garanties que les troupes royales roumaines auront à donner qu'en ce qui concerne les frontières du sud de la Hongrie et l'invitation de la Hongrie à la Conférence de la Paix afin que nous puissions faire effectuer à nos troupes la retraite sur nos frontières.

AG.6N173

449

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 3287.

*Constantinople, 25 juin 1919, 2h.  
(Reçu: 25 juin, 15h. 30.)*

Télégramme à communiquer à Général en Chef.

(1°) Télégramme 6208BS/3 du 23 Juin de guerre fait connaître ce qui suit:

„(1) à la date du 20 Juin, gouvernements Alliés ont décidé confier à Maréchal Foch mission de régler d'une manière pratique et définitive conditions et évacuation par troupes hongroises du territoire Tchéco-Slovaque envahi. Dans ce but Maréchal Foch a adressé a Conférence de la Paix instructions suivantes:

(1) Général Pellé entrera immédiatement en rapport avec Commandant en Chef forces hongroises se trouvant actuellement en Tchéco-Slovaquie.

(2) Convention réglant évacuation sera établie sur les bases suivantes: A/ Fixer date et heure à laquelle les troupes hongroises devront commencer leur repli vers des points situés au sud frontière Tchéco—Hongroise définie par radiogramme des gouvernements Alliés en date du 13 Juin. B/ Fixer un délai variant entre 3 et 5 jours à l'expiration duquel évacuation du territoire devra être achevé.

Ce n'est qu'à l'expiration de ce délai que forces Tchéco-Slovaques pourront se porter en avant vers des points situés au Nord de la frontière Tchéco—Hongroise définie comme ci-dessus.

Il devra être spécifié aux troupes hongroises qu'aucune dévastation [sic] aucun pillage ou acte de violence ne devra être commis contre les individus ou la propriété à l'intérieur des territoires évacués. Une compensation entière sera exigée pour tout acte illégal..

(2) Pendant toute la période des pourparlers et évacuation, il conviendra de surveiller avec toute vigilances les mouvements des forces Hongroises. Vous communiquerez au Général Pellé tous renseignements a ce sujet.

(3) D'autre part conseil suprême a décidé que retraite des forces Roumaines qui sont actuellement entre la Theiss et frontière orientale de la Hongrie tel quel a été déterminé par la Conférence de la Paix sera ordonné après le Général Pellé aura fait connaître que les Hongrois ont complètement évacué le territoire Tchéco-Slovaque.

Signé: Clemenceau."

(2°) En exécution prescriptive [sic] paragraphe deuxième ci-dessus, vous aurez à transmettre directement par radio au Général Pellé tous renseignements concernant mouvements forces hongroises. Continuez à m'adresser ces renseignements par Hughes comme par le passé.

(3°) *Accusez réception.*

AG.20N527 c/105. d/1.

#### 450

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N<sup>os</sup> 323-327. Secret.

Prague, 25 juin 1919, 6h. 50.

(Reçu: 25 juin, 15h. 15.)

*Primo.* Comme vous en ai rendu compte injonction que j'ai adressée commandant en chef forces hongroises<sup>1</sup> par délégation Conférence de la Paix n'a pas été exécutée davantage qu'injonctions précédentes de la Conférence.

*Secundo.* Gouvernement hongrois a donné nouvelle preuve mauvaise foi déjà surabondamment établie par 2 exemples: Après injonction 7 Juin<sup>2</sup> troupes hongrois ont continué attaquer sans sommation troupes Tchéco-Slovaques se rendant renvoyant notre parlementaire qui proposait suspendre hostilités et s'efforçait obtenir résultat décisif ce qui n'empêche pas Bela-Kun [Béla Kun] affirmer qu'elles se bornaient à répondre attaques Tchéco-Slovaques. Après 14 Juin Commandement hongrois a poursuivi transport en cours pour concentration dans région Leva et violemment attaqué a partir du 15 Juin dans cette région. Enfin 23 Juin<sup>3</sup> commissaire du peuple Boehm [Böhm] se déclare prêt à exécuter

<sup>1</sup> V. Böhm.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N<sup>os</sup> 423, 424.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

conditions par Maréchal Foch puis maintient troupes sur place subordonnant leur retraite à des conditions politiques dont son radiogramme du 23 Juin ne faisait aucune mention et en particulier à la reconnaissance effective de la République des Soviets hongrois.

*Tertio.* J'avais prévu ce resultat et par mon télégramme 321-322 du 24 Juin<sup>1</sup> je vous ai fait connaître raisons militaires pour lesquelles j'ai consenti néanmoins cessation des hostilités. Presque totalité armée hongroise se trouvait sur front Tchéco-Slovaque 3 Divisions étaient disponibles en réserve pour attaques sur point choisi. Troupes Tcheco-Slovaques étaient épuisées fatigue et presque privées munitions. Si suspension d'armes n'était pas survenue il est certain que crise approchait où Tcheco-Slovaquie abandonnée par ses alliés pouvait être acculée soit défaite militaire soit nécessité traiter directement avec Hongrie. Note dominante dans presse et cercles politiques était celle du découragement par suite non accomplissement promesses contenues dans ultimatum du 14 Juin<sup>2</sup>.

*Quarto.* Actuellement situation est la suivante. Hostilités suspendues mais troupes restent en contact Aucune zone neutre, aucune démarcation ne semble possible sans reconnaître fait accompli. D'ailleurs front très étendu et discontinu, terrain montagneux et très couvert. Dans ces conditions et vis à vis adversaires indisciplinés et de mauvaise foi difficultés graves et immédiates sont inévitables.

*Quinto.* Pendant délai qui s'écoulera jusqu'à reprise des hostilités ennemi a toute facilité pour évacuer ou détruire richesses pays occupé, y installer République des Soviets, exercer propagande parmi troupes Tchéco-Slovaques.

*Sexto.* Couvert sur différentes frontières par décision Conférence [sic] il peut soit reporter ses troupes contre Autriche Allemande soit les concentrer sur un point front Slovaquie pour coup décisif.

7° — Une seule solution peut arrêter extension bolchévisme et sauver crédit des puissances de l'entente, c'est application mesures extrêmes annoncées par ultimatum 14 Juin.

AG.6N274

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE À M.  
 PH. BERTHELOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L. N° MS 4434.

Paris, 27 juin 1919.

Je suis tellement débordé tellement harcelé — mon EM au front en Slovaquie et mon rôle ici devenant plus grand et plus lourd chaque jour — que je n'ai pas le temps de vs [vous] écrire ni d'envoyer des rapports développés. Qd [Quand] je le fais, c'est au milieu du brouhaha et mes lettres se ressentent de cette trépidation.

Je ne crois pas qu'un homme puisse être placé ds [dans] une situation + [plus] difficile, + délicate, + encombrée d'obstacles et d'interdiction: que celle où je suis placé depuis le début des attaques Magyares par les décisions successives de la Conférence de la Paix et du Gouvernement français.

Je me rends compte qu'à Paris on est tout à la ...<sup>1</sup> de la paix allemande. Les journaux ont supprimé tout compte rendu des évènements de Slovaquie. Au besoin la Censure coupe. Le Bolchevisme magyar est ss [sans] doute tout à fait oublié et comme, en fait, les hostilités sont suspendues, on est tout prêt à admettre que la paix est faite et qu'on peut penser à autre chose.

En réalité, la situation résultant de l'actuelle suspension des hostilités est *intenable* et ne peut se prolonger au-delà de qqs [quelques] jours. Je veux croire — ss en être convaincu — qu'on vs communique mes télégrammes quotidiens au P<sup>t</sup> [Président] du Conseil et au Maréchal Foch (demandez les à Weygand). Conformément aux ordres de celui-ci j'ai enjoint aux Magyars de reculer et suspendre les hostilités pour leur permettre ce recul. Ils ont suspendu les hostilités; mais il n'ont pas reculé.

Les troupes magyares restent donc au contact des nôtres. Troupes en partie disciplinées et bien encadrées — en partie composées de bandits. Le front est extrêmement étendu, en terrain montagneux et couvert. Il n'y a pas de ligne continue. Toutes les surprises sont faciles. Ayant devant nous un adversaire qui ns [nous] a surabondamment prouvé sa mauvaise foi, ns sommes *certain*s d'être attaqués le jour où il le jugera utile. Bela Kun télégraphiera ensuite que les Č [Tchèques] ont attaqué (c'est la méthode que les Polonais ont employée ont appliquée il y un mois avec les Ukrainiens [sic]).

Pourquoi ai-je accepté cette suspension d'armes? Parce qu'au point de vue hommes, matériel, munitions, j'étais en situation d'infirmité; parce que nos troupes étaient éreintées et qu'on perde répit me permettrait de leur amener des hommes et approvisionner un peu de munitions.

Pourquoi l'ennemi est-il heureux de cette suspension d'armes et en a-t-il demandé hier la prolongation? Parce qu'elle lui permet de préparer en toute sécurité une nouvelle action de guerre.

<sup>1</sup> Mot illisible.

Quelle sera cette action? Très vraisemblablement l'une des 2 suivantes: — Action contre la frontière autrichienne en liaison avec une insurrection communiste à Vienne — Action en direction de Neutra [Nyitra] et Presbourg pour faire tomber Vienne indirectement.

Plus vraisemblablement encore il mènera ces 2 actions simultanément. Ses moyens matériels le lui permettent, surtout par surprise; car l'Autriche All. [Allemande] n'a aucune force sérieuse à lui opposer.

Comme chef militaire, je suis donc la mauvaise situation. Mais si grave que soit pour l'avenir la menace d'un gros échec militaire pour la Slovaquie, elle n'est rien auprès du danger que représente pour l'Europe l'extension du Bolchevisme ds toute la Slov. [Slovaquie] et à Vienne. Il est inouï qu'on ne le comprenne pas.

Contre le Bolchevisme on n'agit pas avec des papiers et des palabres. Toute cette diplomatie procéduriée [sic] entrecoupée d'affirmations, de „volontés inébranlables” jamais suivis d'effet ne peut *aboutir à rien*. Le Bolchevisme ne peut se maintenir que par l'extension et on ne mettra un terme à cette extension que par l'action *militaire* par la *force*.

À cette action militaire doit être jointe une action politique qui ne reproduise pas toutes les fautes commises en Russie et ds lesquelles ns retombons constamment. Si on donne aux gens de Buda Pest à choisir entre les „Comtes” et Bela Kun, ils prendront Bela Kun comme le moindre mal. C'est sur des démocrates acceptables qu'il faut nous appuyer, et il y en ...<sup>1</sup>

De la politique suivie en Hongrie depuis un mois résulte un effondrement de prestige de l'Entente dont on ne semble à Paris se rendre aucunement compte. Tout Hongrois que ns faisons prisonnier (je parle des officiers gens instruits...) sait que l'Entente n'interviendra pas contre la Hongrie parce que la situation politique à Paris et à Londres l'interdit. À Vienne on pense de même. À Prague, les gens qui réfléchissant se rendent compte de l'insuffisance d'appuis si éloignés et si lents à mouvoir. On en tire ds une bonne conclusion il faut être forts. Mais certains en tirent aussi d'autres — [moins] favorables. Entre une France indifférente, une Pologne hostile, une Russie décomposée, comment rester sur un pied d'hostilité avec les Allemands?

Et ceux-ci font des ouvertures. Un ancien officier de l'armée Autrichienne est venu ici offrir des armes et des munitions sous condition que les CS [Tchéco-Slovaques] s'engagent à ne pas attaquer en cas d'hostilités entre la Pologne et l'Allemagne. On a été très *loyal* puisqu'on m'a tenu au courant et on a éconduit le bonhomme. Mais ce fut à regret de la part certains (Klofač par ex.) et je ne suis pas certain qu'en dessous il n'y ait pas en d'autres ouvertures faites. Je vs enverrai un CR. officiel à ce sujet.

Je vs enverrai aussi un CR sur les relations avec les Polonais. Je constate que M. Pralon et surtout Henrys polonisent déjà à fond. Le premier n'a-t-il pas représenté l'occupation d'une partie du district č [tchèque] de Spis comme un sacrifice *nécessaire* à l'opinion publique. (Cette occupation n'a d'ailleurs pas été maintenue) Je voudrais avoir le temps de vs mettre les choses au point.

<sup>1</sup> Mot illisible.

À ce sujet, un détail, mais qui peut avoir son importance. La Commission de Těšín [Těšín?] existe js [jamais]. Le représentant français M. Grenard est à Paris depuis longtemps. Un certain Cdt Marchal de ma mission le supplée *provisoire* depuis des mois. Je vs ai demandé le remplacem' [remplacement] du Cdt Marchal. Cela devient d'aut' + [d'autant plus] urgent que maintenant les Polonais le regardent comme suspect parce que fourni par moi. Ils l'ont même refusé: officiellement cette difficulté est aplamé [sic]. Mais le soupçon reste et Henrys s'en fait l'écho. Remplacez tout de suite le Cdt Marchal.

Mais ceci est une petite chose. L'important est une action militaire en Hongrie — *tout de suite*. Il n'y a pas d'autre solution — et elle est urgente — non seulement par honnêteté vis à vis de nos alliés ČS. [Tchéco-Slovaques] et pour tenir un engagement que ns violons depuis le 18 juin dernier: mais ds l'intérêt de l'Entente et de l'Europe. Il y a 3 ou 4 semaines, l'effort eût été moindres — mais il devient chaque jour + [plus] indispensable.

Bibliothèque de l'Institut de France

452

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N<sup>os</sup> 329-330. Secret.

Prague, 27 juin 1919.

1° — Je vous communique d'autre part radiotélégrammes échangés avec Commissaire peuple Bohm [Böhm].<sup>1</sup>

2° — J'ai consenti à la prolongation du délai d'évacuation parce que je ne suis pas en état, sans appui, rejeter les forces hongroises hors du territoire Tchéco-Slovaque. Mais la situation est intenable et ne saurait se prolonger sans graves menaces. Je vous demande instamment une décision avant 30 Juin.

3° — Renseignements recoupés constatent mises en batteries artillerie gros calibre dans région Leva—Neuhausel: obusiers de 305 et 21. Nombreux mouvements de troupes dont sens non encore précisé. Il semble que l'ennemi utilise la suspension des hostilités pour s'assurer des moyens contre notre front en doublant l'effet de surprise par l'emploi de calibres inattendus. Tout facilite cette surprise: le contact immédiat, l'extension du front, l'absence de défenses accessoires, la nervosité des troupes insuffisamment encadrées. Notre adversaire s'est démontré entièrement de mauvaise foi.

4° — Les Hongrois ont mobilisé dans le pays occupé toute la population mâle de 17 à 45 ans, ce qui facilite la propagande bolchevique méthodique.

5° — Interrogatoire prisonniers et renseignements d'agents montrent que les Hongrois sont convaincus de l'impuissance totale d'agir de l'Entente qu'ils attribuent à la situation politique intérieure en Angleterre et en France.

AG.4N51 d/1.

<sup>1</sup> Voir l'Annexe du document reproduit ci-dessus N<sup>o</sup> 453.

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 3961. Secret.

*Prague, 28 juin 1919.*

Vous transmets ci-après texte radiotélégrammes reçus de Budapest<sup>1</sup>

ANNEXE 1.

M. BÖHM, COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE HONGROISE AU GÉNÉRAL PELLÉ,  
 CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE, COMMANDANT EN CHEF  
 L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE

T. N° 840.

*Budapest, 27 juin 1919, 19h.*

— J'ai reçu votre télégramme du 26 Juin<sup>2</sup> au sujet des atrocités y mentionnées j'ai immédiatement ordonné une enquête et en cas que les rapports reçus par M. le Général se trouverait confirmés par cette enquête je ferai punir avec une extrême vigueur ceux qui auront été convaincus d'avoir commis des atrocités — Cependant je me permets de vous faire remarquer que les tchèques n'observent pas l'armistice. Monsieur le Général bien que vous avez déclaré que les tchèques ne nous suivraient pas jusqu'à ce que nos troupes n'auraient atteint la ligne définie et que le territoire abandonné par les troupes serait considéré comme zone neutre — Les tchèques au cours de la journée d'hier ont occupé Ledeny mais non content de cela ils ont emmené en chaînes comme des malfaiteurs les membres du directoire en le docteur Libermann l'unique médecin aux environs de Ledeny — À cause de cette progression violente des Tchèques la panique s'est emparée des troupes placées sous le Commandement de M. Le Général qui enfreignent d'une manière si flagrante les ordres de M. le Général vu que l'évacuation des territoires occupés par nos troupes comporte l'évacuation des territoires occupés par les Roumains car ceux là aussi doivent être libérés et que jusqu'ici nous n'avons reçu aucune garantie de ce que les Roumains sont vraiment disposés évacuer les territoires occupés. Je vous prie M. le Général de bien vouloir patienter jusqu'à ce que la question des garanties de l'évacuation par les Roumains soit éclaircie la plus importante des exigences de la Conférence de la Paix c'était de terminer notre offensive et de mettre fin à effusion de sang nous avons satisfait à cette exigence nous ne voulons pas être forcés d'user à l'égard des Roumains de ces moyens dont l'application pourrait faire répandre le sang de tant d'innocents.

<sup>1</sup> Voir les Annexes du document.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

## ANNEXE 2.

M. KUN, COMMISSAIRE DU PEUPLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
AU GOUVERNEMENT TCHÉCOSLOVAQUE

T. N° 841.

*Budapest, 27 juin 1919, 19h.*

Conjointement à la définition d'une zone neutre les Gouvernements Hongrois et Tchéco-slovaque devraient pour éviter les froissements s'entendre au sujet des intérêts économiques de deux parties dans la zone neutre, le commissaire du peuple à Goston [Ágoston] muni de pleins pouvoirs pour suit actuellement Pressburg des négociations avec le Général Mittelhauser commandant en chef des Troupes Tchèques en vue de la définition des frontières d'une zone occupée. Nous l'avons également chargé de traiter sur place des questions économiques et par conséquent nous vous proposons d'entamer conjointement aux questions militaires des négociations d'ordre économique et nous vous prions d'envoyer à cet effet un délégué à Pressburg;

## ANNEXE 3.

M. BÖHM, COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE HONGROISE AU GÉNÉRAL PELLÉ,  
CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE, COMMANDANT EN CHEF  
L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUES

T. Sans N°

*Budapest, 27 juin 1919.*

On m'apprend qu'on libère nos deux bataillons nos deux batteries et notre train blindé que les Tchecs [sic] nous ont pris près de Tcocetereben [Tóketerebes] c'est avec satisfaction que je prends connaissance de cette mesure de Mr. le Général Pellé comme la preuve de ce qu'en face des procédés arbitraires des commandements subalternes vous veillez à l'observation de l'armistice depuis vous assurer de ma part que moi aussi veillerai à l'observation rigoureuse de l'armistice.

AG.6N274

## 454

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE  
À PRAGUE, COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N°s 331-334.

*Prague, 28 juin 1919, 4h. 20.  
(Reçu: 28 juin, 12h.)*

1° Plusieurs communications du Gouvernement des Soviets hongrois parvenues aujourd'hui à Prague.

2° Par mon radiotélégramme d'hier soir j'avais répondu à demande de prolongation armistice: „Prolongation armistice” de Boehm [Böhm] que je prolongerai jusqu'à 30 délai accordé pour évacuer entièrement territoire Tchéco-Slovaque dans conditions fixées par vous. Il m'avait paru indispensable de prendre cette forme pour maintenir expressément injonctions adressées en votre nom et ne pas accepter armistice qui consacrerait situation de fait contraire aux engagements pris et intenable par nous... Je demandais en même temps Commissaire Boehm me confirmer avant aujourd'hui 15 heures qu'il avait donné ordre ne pas reprendre hostilités.

3° Cette réponse n'a pas été envoyée en temps utile. Mais vers 19 heures me sont parvenus radiotélégrammes<sup>1</sup> que vous ai transmis d'autre part me demandant de patienter jusqu'à ce que soit réglée évacuation territoires hongrois par troupes roumaines et ajoute insolemment: nous avons satisfait principales exigences Entente en faisant cesser effusion de sang. Nous ne sommes pas forcés d'user vis à vis Roumains des mêmes moyens.

4° Ainsi Gouvernement hongrois proclame clairement sa volonté ne pas exécuter injonction entente du 13 Juin<sup>2</sup> renouvelée 22 Juin<sup>3</sup> et 26 Juin<sup>4</sup> et prétend garder en gage territoire Tcheco-Slovaque jusqu'à ce que Entente ait satisfait à toutes ses exigences.

5° En même temps Gouvernement Hongrois essaie de traîner en longueur et d'étendre négociations ouvertes à Presbourg pour délimitation zone neutre et d'autre part frontière définie 13 Juin.

6° Troupes hongroises mènent activement préparatifs attaque et incidents se multiplient sur le front. Par exemple 20 déserteurs hongrois ayant passé hier dans nos lignes, Hongrois exigent leur renvoi et sur refus, bombardent village Vegles [?] pendant une heure et demie.

7° Seule une prompt intervention peut empêcher Bolcheviques magyars continuer exploiter une situation où notre inertie et sa mauvaise foi lui assurent tous les avantages.

AG.6N274

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 453.

<sup>2</sup> Voir les Annexes 1 et 2 du document reproduit ci-dessus N° 432.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
 AU GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE

T. N° 6416 BS/3. Secret.

Paris, 29 juin 1919.

*Primo.*— Je reçois votre télégramme 327<sup>1</sup> du 26 Juin qui m'arrive malheureusement incomplet.

*Secundo.*— Question est soumise à décision Conférence de la Paix.

*Tertio.*— Mais d'autre part je reçois télégramme ci-après de Bela Kuhn [Béla Kun], du 29 Juin:

„— à Monsieur Clemenceau Président de la Conférence de la Paix — Paris. Nous regrettons n'avoir toujours pas reçu de garanties concernant l'évacuation des territoires occupés par les Roumains. Néanmoins nous sommes fermement décidés à agir conformément à la sommation de la Conférence de la Paix et, en raison de cela, notre Gouvernement a ordonné au Commandant en Chef de l'Armée rouge de commencer immédiatement l'évacuation de territoires désignés par vous.

En portant cela à la connaissance de Monsieur le Président, j'insiste sur ce que je considère votre parole comme garantie de ce que les Roumains évacueront les territoires occupés. Bela Kuhn.”

*Quarto.*— En conséquence et en raison de l'éventualité que vous envisagez in fine dans votre télégramme susvisé, je vous invite à agir avec extrême prudence et à vous abstenir de toute mesure de nature à donner prétexte à Hongrois pour ne pas exécuter une fois de plus mouvement qui leur a été prescrit.

AG.4N72 c/76. d/1.

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 2214 3/EM.

Prague, 30 juin 1919.

*Primo.* — J'ai reçu du Commissaire du Peuple Boehm [Böhm], Commandant l'Armée Hongroise le radiotélégramme suivant:

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 450.

„Mon Gouvernement a décidé de satisfaire immédiatement à la sommation du Général Foch sans attendre la réponse concernant les garanties demandées par nous. J'ai donc reçu de mon Gouvernement l'ordre de commencer immédiatement l'évacuation des territoires occupés et obéissant à cet ordre j'ai ordonné le repli des troupes. Cependant pour des raisons techniques je dois commencer l'évacuation de la façon suivante. L'évacuation commencera le 30 Juin à 5 Heures du matin jusqu'à midi atteindrai la ligne située à 15 Km. de la ligne actuelle je m'efforcerai de toutes mes forces pour que l'évacuation s'effectue le plus vite possible néanmoins si au point de vue technique l'évacuation ne pourrait se faire en 48 ou 96 Heures, je vous prie de prendre en considération l'état actuel des moyens de communication et les difficultés techniques de donner des ordres qui arrivent à temps voulu aux premières lignes en tout cas je vous prie de faire de votre part tout votre possible pour éviter l'inutile effusion de sang entre les troupes. Je vous prie d'accuser réception de mon télégramme et de me faire savoir si vous acceptez mes propositions jusqu'à 29 Juin 3 Heures de l'après midi. Boehm, Cdt d'Armée.”

J'ai répondu comme suit:

„Primo.— Je prends acte de l'assurance que vous me donnez par votre télégramme de ce jour que votre Gouvernement à Meida de satisfaire immédiatement à la sommation du Maréchal Foch j'en ai avisé tout de suite les Commandants des troupes Tchéco-Slovaques en opérations afin que le repli de vos troupes ne soit pas inquiété je considérerai comme une première preuve de l'entière volonté du Gouvernement hongrois de remplir exactement les conditions établies le fait que les troupes se seront retirées effectivement le 30 Juin avant midi sur une ligne située à 15 kilomètres en arrière de leurs positions actuelles je réserve toute ma liberté d'action pour le cas ou cette condition ne serait pas remplie.

„Secundo.— En ce qui concerne la suite du repli après avoir examiné de nouveau attentivement les distances à parcourir j'estime que les délais concédés par mon radiotélégramme du 22 Juin<sup>1</sup> sont largement suffisant pour atteindre la frontière Dedonie [?] par le radiotélégramme du 13 Juin<sup>2</sup> du Président de la Conférence de la Paix<sup>3</sup> je fixe par conséquent les dates et heures de la fin du repli 2 Juillet R.M. 2 heures 59 du soir pour toutes les troupes hongroises se trouvant à l'Ouest de la ligne Bartfa Nagysaros (Margitfalva Szepsi Vylak [Spišské Vlasy?]) Szantieska [?] et au 4 Juillet à 2 H. 59 du soir pour toutes les troupes se trouvant à l'Est de cette ligne (je prescris aux troupes) placées sous mon Commandement de commencer à partir de ces dates et heures l'occupation du territoire évacué.

Tertio.— Néanmoins désirant avec vous faire le possible pour éviter toute nouvelle effusion de sang je ne me refuse pas à examiner les difficultés particulières qui pourraient se présenter sur tel ou tel point pour l'exécution de notre accord je vous prie de vouloir bien prescrire que ces difficultés seront signalées sur place aux Commandants des troupes Tchéco-Slovaques par des parlementaires soit aux Officiers Anglais Américains et Français que je chargerai suivant l'ordre du Maréchal Foch de constater l'exécution durepli [du repli]. Je me réserve de décider au sujet de ces difficultés.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 432.

<sup>3</sup> G. Clemenceau.

Quarto.— J'aurai l'honneur de vous adresser prochainement une nouvelle communication concernant la fixation d'une zone neutre. Pellé."

Je vous rendrai compte de l'exécution des conditions stipulées ci-dessous drapeaux d'aux [sic] nouvelles classes d'hommes en sursis d'appel.

AG.4N72 c/76. d/4.

457

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. Sans N° Très urgent.

*Prague, 30 juin 1919.*

J'ai l'honneur de vous transmettre le télégramme ci après adressé au nom du Gouvernement des Conseils par le Commissaire du Peuple des Affaires Étrangères Bela Kun, à Monsieur Clemenceau. Président de la conférence de la Paix (Paris)

Nous regrettons n'avoir pas reçu de réponse à notre question que nous avons adressée à vous au sujet des garanties a offrir par les Roumains. Nous avons cessé les hostilités, nous avons satisfait au désir de la Conférence de la paix de mettre un terme a toute effusion de sang et alors que nous avons arrêté les hostilités et avons interdit à nos soldats toute opération de guerre, les troupes roumaines profitent de cette attitude de notre armée pour nous attaquer à Kiraky Helmec [Királyhelmeç]. Les Roumains ont ainsi de nouveau enfreint d'une manière flagrante l'ordre formel de la conference de la paix de mettre fin a toute inutile effusion de sang et comme ils ont prouvé par ce fait qu'ils ne respectent nullement les décisions de la conference de la paix qui est (depuis)?? nous garantira qu'ils retireront leurs troupes du territoire occupé ainsi que M. le Président l'a promis au nom des puissances alliées et associées en attendant votre réponse, Bela Kun, Commissaire des Affaires Étrangères de la République des conseils hongroise ... est évident que les Roumains par la question des garanties une chose (votale) [sic] ?? pour nous je vous prie de bien vouloir prolonger l'armistice jusqu'à ce que la question des garanties soit clause.

AG.20N499 c/77. d/5.

RÉSUMÉ<sup>1</sup>

D. Sans N°

*(Sans date)*

Par télégramme du 7 Juin<sup>2</sup>, les Puissances Alliées et Associées firent une première tentative auprès des Gouvernements Hongrois et Tchéco-Slovaque pour arrêter les hostilités.

Cette tentative n'amena pas le résultat cherché. Elle fût renouvelée le 13 Juin<sup>3</sup>. Les frontières définitives de la Hongrie du côté de la Tchéco-Slovaquie et de la Roumanie furent fixées est l'armée magyare fut sommée d'évacuer la Slovaquie et de se retirer à l'intérieur de la Hongrie.

De nouvelles et puissantes attaques vers Neuhausel et vers Kaschau n'en furent pas moins déclenchées par les Magyars, quoiqu'un radio de Bela Khun [Kun] ait fait connaître, qu'en principe, il se soumettait aux décisions de la Conférence de la Paix.

Devant cette acceptation, le Maréchal Foch invita, le 21 Juin<sup>4</sup>, le Général Pellé à régler d'une manière pratique et définitive les conditions de l'évacuation, par les troupes hongroises, du territoire tchéco-slovaque.

Le Général Pellé fixa, en conséquence, la cessation des hostilités au 24 Juin à 5 heures. L'évacuation totale de la Slovaquie devait être entièrement terminée le 26 Juin à 23 h. 59 pour les groupes hongrois de l'ouest, et le 28 Juin à la même heure pour ceux de l'Est

En réponse, le Général Boehm [Böhm] commandant l'Armée rouge répondit le 23 Juin<sup>5</sup> qu'il était prêt à exécuter, mais demandait toutefois une garantie de l'évacuation de la Hongrie par les Roumains, et prétendait instituer une commission mixte pour les corrections de frontières nécessaires.

Le Général Pellé lui répondit<sup>6</sup> qu'il n'était pas qualifié pour traiter des questions politiques et que, d'autre part, la parole du Président de la Conférence de la Paix devait suffire à garantir l'évacuation de la Hongrie par les Roumains. Tout en maintenant ses précédentes décisions pour la cessation des hostilités et le retrait des hongrois, il demandait, de plus, que les troupes magyares se retirassent à 2 km. au sud de la frontière nouvellement fixée. Il s'engageait, de son côté, à arrêter les troupes tchéco-slovaques à 2 km. au Nord de cette ligne. C'était, en somme, la création d'une zone neutre entre les deux Armées.

<sup>1</sup> La document est sans date, son auteur est inconnu. Il est probable qu'il ait été fait le 30 juin 1919. par le Général Pellé.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 422.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 432.

<sup>4</sup> Voir à ce propos le document N° 443.

<sup>5</sup> Document reproduit ci-dessus N° 448.

<sup>6</sup> Voir le document N° 448.

Les hostilités étaient suspendues en fait, mais à partir de ce moment les Hongrois ne cessent de prendre prétexte de soi-disant attaques des troupes tchéco-slovaques pour rester sur leurs positions et demander des garanties de l'évacuation de la plaine de Theiss par les Roumains.

Le Général Pellé leur répond, le 27 Juin<sup>1</sup>, que cette évacuation garantie par la Conférence de la Paix, ne peut avoir lieu qu'après le retour en Hongrie de toutes les troupes rouges. Toutefois, il consent, sur la demande des Hongrois, à reporter au 30 Juin, 2 h. 59, la date finale de l'évacuation de la Slovaquie.

La discussion se poursuit toujours sans donner de résultat. Mais, il ressort des télégrammes 329 du 27 Juin<sup>2</sup> et 327 du 28 Juin<sup>3</sup> du Général Pellé que les Hongrois mettent à profit la cessation des hostilités pour préparer de nouvelles et puissantes attaques dont le déclenchement ne sera probablement pas suspendu par l'acceptation pure et simple des conditions de la Conférence de la Paix télégraphiée le 29 Juin<sup>4</sup> par Bela Kuhn à M. Clemenceau.

Les renseignements parvenus d'autre source montrent, en effet, que les Hongrois font des préparatifs sérieux contre Presbourg, d'une part et contre l'Autriche, d'autre part.

AG.4N51 d/1.

#### 459

M. BÖHM, COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE HONGROISE  
AU GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE

T. Sans N° Secret.

*Nagykikinda, 1 juillet 1919.*

Je vous remercie de votre télégramme du 29 Juin<sup>5</sup>. Attends volontier [sic] votre communication au sujet de la zone neutre.

Comme nos troupes ont commencé aujourd'hui le 30 Juin, à 5 heures du matin, la retraite, je considère de mon devoir de vous adresser, comme représentant du Maréchal Foch de l'État-Major des troupes de l'Entente, la demande suivante:

Veillez ordonner aux commandements des troupes Tchécoslovaques occupant les territoires évacués par nous, ainsi qu'aux représentants des autorités Tchécoslovaques de ne mollester [sic] et persécuter aucune façon le prolétariat et ses chefs, habitant les territoires en question n'ont fait qu'exécuter purement et simplement les lois existant dans

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 452.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 452.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 450.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 455.

<sup>5</sup> Document reproduit ci-dessus N° 456.

la République des Conseils et ce ne serait pas juste et même se serait contraire aux lois de la civilisation d'exposer ultérieurement pour leurs fonctions légitimes aux persécutions et molestations [sic] d'une autre puissance.

En outre je vous prie de bien vouloir faire des démarches auprès du Gouvernement Tchécoslovaque pour qu'il ordonne la mise en liberté des otages... des différentes villes pendant l'occupation précédente et des prolétaires uniquement persécutés et emprisonnés pour leur conviction politique. Je vous demande cela parce que je crois et je sais que, comme soldat français, vous jugerez impartialement de cette affaire politique et que vous prendrez volontiers des mesures en faveur des prolétaires persécutés sans motif. Je sais aussi que vous reconnaîtrez la bonne volonté dont j'ai fait preuve d'accord avec le Gouvernement des conseils de Hongrie en prescrivant à nos troupes de ne pas prendre d'otages sur les territoires à évacuer et en interdisant formellement toute persécution politique. Ainsi j'ai agi en face de nos adversaires dans l'esprit qu'inspiraient les demandes. Je vous prie de me faire savoir si vous êtes disposé à prendre en considération ce que je viens de vous demander et en ce cas, je vous proposerais d'échanger nos prisonniers Tchécoslovaques pour les soldats de l'armée rouge faits prisonniers par vous.

AG.20N500 c/78. d/1.

#### 460

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE  
AU GÉNÉRAL GRAZIANI, COMMANDANT L'ARMÉE DU DANUBE

T. Sans N°

*Nagykikinda, 1 juillet 1919, 11h. 40.*

Radio télégramme émanant de Budapest capté par la Poste de Nagy Kikinda et transmis à Bucarest à toutes fins utiles:

387-:W 286.04-H Au Commandant en Chef des Troupes Roumaines Nagyszeben urgent:

Monsieur Clemenceau Président de la Conférence de la Paix a adressé le 13 Juin<sup>1</sup> au Gouvernement des Conseils de Hongrie et aux Gouvernements de la République Tchéco-Slovaques et du royaume de Roumanie un télégramme réclamant au nom des puissances alliées et associées la cessation des hostilités.

Dans ce télégramme au nom des Puissances Alliées et Associées, Monsieur Clemenceau demande aux Troupes Hongroises d'évacuer les territoires Tchéco-Slovaques et il dit textuellement ce qui suit:

«Les Troupes Roumaines seront retirées au moment même ou les Troupes Hongroises auront évacuées la Tchéco-Slovaquie.»

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 432.

Je vous fait savoir que les Troupes de l'Armée Hongroise ont commencé le 30 Juin à 5 Heures du matin l'évacuation des territoires désignés par l'Entente comme appartenant à la Tchéco-Slovaquie. L'évacuation sera terminée le 4 Juillet à 11 Heures 59 du soir au plus tard.

Je vous prie donc de bien vouloir faire les préparatifs nécessaires pour que la retraite des Troupes Roumaines garantie au nom des Puissances Alliées et Associées par Monsieur Clemenceau puisse commencer au même moment c'est-à-dire le 4 (?) Juillet 1919 à 11 Heures 59 minutes du soir.

Les Troupes Hongroises ne suivront pas directement les Troupes Roumaines pour éviter toute inutile effusion de sang.

Il serait désirable si vous envoyez un Délégué qui rencontrerait mon Représentant le premier Juillet dans un lieu désigné d'un commun accord pour régler les détails de l'évacuation et de l'occupation.

Je vous prie d'accuser réception de mon télégramme et de me faire savoir le lieu où mon Représentant pourrait rencontrer votre Délégué.— Je propose de ma part Szolnok ou Bekescsaba pour lieu de rendez vous.— Bohem [Böhm], Cdt. en Chef l'Armée Hongroise.

AG.20N729 c/42. d/9.

461

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
À L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

T. N° 3306 3/J. Officiel.

*Prague, 2 juillet 1919, 10h. 50.*

Ai l'honneur de vous transmettre ci-après le texte d'un radiogramme. M'a été adressé le 1<sup>er</sup> Juillet par le commissaire du peuple Boehm [Böhm] commt. l'armée hongroise „à Monsieur le Général Pellé Commt. en chef des groupes tchéco-slovaques à Prague. J'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit: les Roumains sont passés à l'aube du 1<sup>er</sup> Juillet par la Theyss et attaquèrent près de Tiszalucz nos troupes qui conformément à la convention conclue étaient en train de se retirer de pareil les agressions sont de nature à troubler la retraite d'autre part elles font douter si les Roumains obéiront aux ordres de l'entente et s'ils se conformeront aux stipulations les concernant de la convention bilatérale enfin de telles agressions nécessitent des contre mesures qui en définitive ne sauront que retarder la retraite. Je vous prie donc de protester énergiquement auprès de Roumains contre ces violations de la convention contraires à tout droit international et d'exiger qu'ils cessent toute agression de plus qu'ils fassent les préparations nécessaires de la retraite à leur tour je vous fais savoir aussi que les Roumains ont en outre endommagé la ligne du téléphone ce qui enfreint également aux dispositions contenues dans le télégramme de

Monsieur Clemenceau interdisant toute sorte d'excès de pillage ou d'endommagements je vs. prie Monsieur le Gal de vouloir me faire savoir les dispositions que vous aurez faites le 1<sup>er</sup> Juillet 1919. Boehm Commt. en chef".

J'ai répondu au Commissaire du Peuple Boehm que je transmettais le texte de son radiogramme à M. le maréchal Commt. en chef les forces alliées<sup>1</sup>.

AG.6N274

462

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N<sup>os</sup> 340-341. Secret.

Prague, 1 juillet 1919.

1<sup>o</sup> — Comptes-rendus matinée enregistrés indiquent recul hongrois se poursuit normalement. Officiers Français, anglais et Américains qui contrôlent exécution de ce repli n'ont constaté jusqu'ici aucun incident sérieux en dehors de faits pillages isolés.

2<sup>o</sup> — Un protocole pour établissement d'une zone neutre comprenant bande largeur 2 km. de part et d'autre frontière fixée par radio-télégramme 13 juin<sup>2</sup> a été conclu Presbourg entre Commissaire du Peuple Agaston [Ágoston] représentant du Gouvernement hongrois et Général Mittelhauser représentant Gouvernement Tchéco-Slovaque sous la réserve ratification de ces Gouvernements. En amont confluent Danube avec *Ipoly* (?) zone neutre est constituée par Danube lui-même.

3<sup>o</sup> — Radiotélégramme du Commissaire du Peuple Boehm<sup>3</sup> [Böhm] reçu aujourd'hui proteste contre attaque faite par troupes roumaines à Tiszalucz en violation des décisions de conférence de la paix prescrivant qu'hostilités doivent cesser et que retrait des troupes roumaines doit suivre immédiatement évacuation territoire Tchéco-Slovaque par troupes magyars.

AG.4N72 c/76. d/4.

<sup>1</sup> Le Maréchal Foch.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N<sup>o</sup> 432.

<sup>3</sup> Voir le texte du télégramme de V. Böhm ci-dessus sous le N<sup>o</sup> 461.

M. J. KÁROLYI, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE HONGROIS À SZEGED  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

L. N° 134.

*Szeged, 3 juillet 1919.*

Monsieur le Général,

J'ai l'honneur d'attirer l'attention bienveillante de votre Excellence sur le fait, que Monsieur le Général Pellé vient de prendre au nom des Puissances Alliées et associées un engagement formel envers les Sovjets [sic] de Budapest, portant que les troupes roumaines occupant actuellement les parties de la Hongrie situées à l'est de la Tisza dans un cas précisé seraient retirées derrière la ligne de démarcation fixée par le radiogramme du 13. Juin.

Dans les territoires à évacuer l'administration a été exercée jusqu'à présent par des fonctionnaires hongrois au nom du Commandement de l'Armée Roumaine, ce qui correspondait entièrement au désir de la population des territoires en question. Du moment que l'armée roumaine se retire, l'administration locale est privée de la base sur laquelle s'appuyait son autorité. La suite immédiate de cet état de choses serait le renversement de l'ordre public et la diffusion de la terreur rouge émanant de Budapest.

Pour empêcher un changement pareil de la situation il serait de nécessité absolue qu'avant son départ le commandant des forces roumaines remette l'administration dans les mains d'une autorité possédant les qualités requises pour maintenir l'ordre public dans les territoires dont il s'agit. Il est évident que cette autorité ne saurait être celle des Sovjets de Budapest. La remise du pouvoir entre les mains des usurpateurs bolchévistes serait non seulement contraire aux intérêts de la population même, mais elle porterait aussi préjudice aux États limitrophes pour lesquelles l'agrandissement du terrain occupé par les communistes équivaldrait une menace continue. La population de la zone à évacuer ayant déjà donné maintes preuves de ses sentiments antibolchévistes, il serait à redouter en outre que l'entrée des troupes rouges dans ces contrées amènerait de graves troubles, des luttes sanglantes, auxquelles les États voisins ne sauraient rester indifférents.

Il est encore à noter que les terres dont l'évacuation est projetée sont extrêmement fertiles. Les produits de ces terres dont la récolte est imminente seraient perdus pour les habitants et ne serviraient, qu'à agrandir les provisions des bolchéviks [sic] et leurs moyens de résistance.

En présence de ces circonstances ce n'est que le Gouvernement Hongrois de Szeged qui pourrait garantir la population des territoires en question des conséquences funestes que la retraite des troupes occupantes pourraient amener pour elle.

Le Gouvernement National Hongrois de Szeged est prêt à venir en aide à ses compatriotes menacés. Grâce à l'appui moral des Puissances Alliées il dispose des moyens nécessaires pour assurer l'ordre public dans ces territoires. C'est pourquoi il s'empresse de prier les Hauts Alliés de donner les instructions nécessaires afin que le Commandement de l'Armée Roumaine soit invité par voie télégraphique à remettre le pouvoir et l'administration des territoires à évacuer entre les mains du Gouvernement de Szeged avec lequel il devrait d'urgence se mettre d'accord sur les mesures à prendre à cet effet.

Le sort des territoires à évacuer pourrait être réglé d'une façon absolument conforme aux intérêts observés par les Puissances de l'Entente et de même à ceux des habitants de ces contrées, si les Hauts Alliés voudraient consentir à déclarer les territoires en question comme zone neutre. Le pouvoir militaire dans la zone neutre serait imposé par les Autorités Françaises, l'administration maintenue par le Gouvernement National Hongrois de Szeged. Il n'y a pas de doute que la population des territoires en question reconnaîtra avec enthousiasme le Gouvernement de Szeged et lui donnera le mandat pour l'exercice des fonctions administratives.

Si toutefois les Hauts Alliés n'étaient pas à même d'adhérer à ces demandes du Gouvernement National de Szeged, ce dernier tout en protestant de la manière la plus formelle contre la remise de ces territoires aux Sovjets de Budapest, déclare qu'il est prêt à se servir de tous les moyens pour empêcher l'entrée des troupes rouges dans les régions à évacuer par l'armée roumaine, et il aime à espérer que les Hauts Alliés observeront une neutralité bienveillante à son égard pendant les opérations qui pourraient en suivre.

Je prie V o t r e E x c e l l e n c e de prendre les mesures, qui Lui sembleront nécessaires et de me faire connaître, s'il y a lieu, le point de vue, que les Hauts Alliés voudront bien observer à l'égard des demandes mentionnées dans la présente.

Je prie V o t r e E x c e l l e n c e de bien vouloir agréer l'expression de mon profond respect et les assurances de ma plus haute considération.

AG.20N513

464

LE GÉNÉRAL HALLIER, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À VIENNE  
AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

T. N° 311, 313, 315.

Vienne, 7 juillet 1919, 10h.

(Reçu: 7 juillet, 16h.)

Missions militaires, américaine anglaise française italienne à Vienne sont d'accord(ance) sur points suivants.

1° Dès que gouvernement et peuple hongrois seront persuadés que entente est décidée agir pour renverser Bela Kun (celle ci)<sup>1</sup> se soumettra et aidera gouvernement aux socialistes — s'il résiste. Sa résistance sera courte.

2° entreprendre immédiatement propagande active à Buda-Pesth et en province (proclamations lancées par avions) faisant connaître au peuple hongrois que entente ne négocierait pas avec Bela Kun, qu'elle est au contraire prêt à entrer relations avec nouveau gouvernement et à offrir la Hongrie conditions lui permettant rétablissement vie sociale et économique normale.

3° préparer ostensiblement entrée en jeu des forces alliées déjà sur place. Mettre en route troupes italiennes sur la Hongrie du sud et troupes anglaises du plein Slovaquie.

<sup>1</sup> Note du déchiffreur: sic. probablement celui-ci.

4° envoyer<sup>1</sup> à Bela Kun ultimatum suivant: Gouvernement communiste Hongrois est danger pour Europe. Il doit disparaître. Désarmement immédiat armée rouge, versement matériel de guerre.

Une commission militaire interalliée fonctionnera à Buda-Pesth en attendant établissement gouvernement régulier — en cas non acceptation, avance simultane [sic] armées Entente.

AG.6N75

## 465

### RAPPORT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE GUERRE<sup>2</sup>

D. Sans N°

Versailles, 8 juillet 1919.

À la date du 5 Juillet, le Conseil Suprême des Puissances Alliées et Associées a chargé les Représentants Militaires au Conseil Supérieur de Guerre:

a/ d'examiner, au point de vue militaire, les moyens dont disposent les Puissances Alliées et Associées pour obliger la Hongrie à respecter les conditions de l'armistice qu'elle a acceptées;<sup>3</sup>

b/ de fournir au Conseil Suprême, des renseignements sur les fabriques et les stocks de munitions dont dispose le Gouvernement Hongrois.

Dans leur Note Collective N° 43 du 7 Juin 1919<sup>4</sup>, les Représentants Militaires ont déjà examiné les modalités d'une action militaire à entreprendre éventuellement contre la Hongrie pour mettre fin aux attaques des Hongrois contre les Tchéco-Slovaques.

À cette époque, la plus grande partie des forces hongroises était concentrée sur le front Tchéco-Slovaque; le Commandement Hongrois n'avait laissé que de faibles éléments de couverture face à l'Est (front Roumain) et face au Sud (front Franco—Serbe).

L'exécution de l'action militaire exposée dans ses grandes lignes dans la Note Collective précitée semblait donc pouvoir être réalisée sans se heurter à de trop grandes difficultés, si elle avait été entreprise immédiatement.

Mais, depuis le 7 Juin, la situation militaire en Hongrie s'est sensiblement modifiée.

<sup>1</sup> *Note du déchiffreur*: sic. verbe à l'infinitive.

<sup>2</sup> Le rapport a été signé par les Représentants Militaires: le Général Belin (Français), Sackville-West (Britannique), Cavaliero (Italien) et Bliss (Américain).

<sup>3</sup> *Note du document*: Le Représentant Militaire Italien croit devoir renouveler la déclaration qu'il a déjà faite autrefois, à savoir qu'il ne peut se rapporter qu'à l'armistice du 3 Novembre 1918 conclu entre l'Italie et l'ex-Empire Austro-Hongrois (armistice de Villa Giusti) la convention militaire du Général Franchet d'Esperey n'ayant pas été reconnue par le Gouvernement Italien.—

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 422.

## SITUATION DE L'ARMÉE HONGROISE

Sur l'intervention du Conseil Suprême des Puissances Alliées et Associées, le Gouvernement de Bela Kun a consenti à cesser les attaques contre les Tchéco-Slovaques et même à donner à ses troupes l'ordre d'évacuer le territoire Tchéco-Slovaque, dans les conditions fixées par le Général Pellé parlant au nom des Puissances Alliées et Associées.

Des derniers renseignements reçus du Général Pellé, il résulte:

— que l'évacuation du dit territoire par les troupes hongroises a été effectuée dans les délais prescrite;

— que la plupart des troupes hongroises qui se trouvaient sur le front de Slovaquie et qui sont devenues disponibles du fait de cette évacuation, sont en voie de concentration dans les régions de Miskolcz (150 Klm. N.E. de Buda-Pest), de Cegled et Kecskemet (80 à 100 Klm. au S.E. de Buda-Pest), d'où elles sont en situation de menacer à la fois les Roumains et les troupes Franco—Serbes.

On sait, d'autre part, que le Gouvernement de Buda-Pest s'efforce actuellement de constituer 2 nouvelles divisions d'Infanterie, ce qui porterait l'effectif total des forces hongroises de 8 à 10 Divisions d'Infanterie et 2 Divisions de Cavalerie, soit 100.000 à 120.000 hommes environ de troupes combattantes. De récentes informations font connaître par ailleurs que ces troupes sont disciplinées, qu'elles sont bien équipées, qu'elles sont pourvues de nombreuses mitrailleuses et d'une assez nombreuse artillerie, que leurs approvisionnements en munitions, sans être connus de façon très précise<sup>1</sup>, leur permettraient une résistance assez prolongée, qu'elles sont enfin animées d'un sentiment national très fort.

Dans de telles conditions, et compte tenu des forces que le Commandement Hongrois serait en tout état de cause contraint de maintenir sur le front Tchéco-Slovaque, il ne semble pas exagéré d'admettre que, sur les seuls fronts Roumain et Franco—Serbe, les Armées de l'Entente, qui sont sur place, si elles avaient à prendre l'offensive contre l'Armée Hongroise, auraient à combattre une armée d'au moins 90.000 à 100.000 hommes de bonnes troupes.

Il convient d'ajouter que Buda-Pest, siège du Gouvernement Hongrois et objectif final des Armées de l'Entente, semble être actuellement transformée en une véritable place

<sup>1</sup> Note du document: L'Armée Hongroise disposerait, d'après les derniers compte-rendus reçus par les Représentants Militaires Britannique et Français, du matériel et des stocks de munitions de l'ancienne Honved, de l'Armée Mackensen qui a été désarmée en Hongrie et d'une quantité inconnue d'armes et de munitions qui lui aurait été envoyée d'Autriche.

Les possibilités de fabrication de matériel de guerre de la Hongrie sont peu connues. Il semble qu'un gros effort ait été fait et que 6 ou 7 usines soient en plein fonctionnement, dont:

- 1 pour la fabrication des canons
- 1 pour — — — armes portatives
- 2 pour — — — explosifs (20.000 obus par jour?)
- 1 pour — — — avions
- 1 pour — — — monitors, canonnières et matériel fluvial.

Aucune indication sur la fabrication des munitions d'Infanterie, qui ne paraissent pas toutefois faire défaut. La Hongrie tirerait des mines de Salgo-Tarjan et de la région de Miskolcz, 550 wagons par jour de matières premières (lignite et fer).

forte, pourvue, à grande distance, de lignes successives de défense et de sérieuses organisations défensives, dont l'enlèvement nécessiterait sans doute de gros efforts, si, auparavant, le Gouvernement Hongrois n'avait pas demandé la Paix.

#### SITUATION DES ARMÉES ALLIÉES

À l'Armée Magyare, les Puissance Alliées et Associées pourraient opposer:

1°) — *Sous la réserve de l'acceptation des Gouvernements Roumain et Serbe:*

6 Div. Infant. Roumaines	}	60.000 hommes
1 Div. Cavalerie Roumaine		
2 Div. Françaises		16.000 hommes
1 Div. Serbe		8.000 hommes

*soit 84.000 hommes environ, dont les 2/3 de l'Armée Roumaine.*

Il est à noter d'ailleurs que les troupes Roumaines ont dû évacuer, à la suite des premiers succès de l'offensive des Hongrois contre les Tchéco-Slovaques, les têtes de pont qu'elles avaient conquises sur la rive droite de la Theiss et se trouvent de ce fait, dans une situation désavantageuse pour entreprendre une opération contre les Hongrois.

2°) — *Sous la réserve de l'acceptation du Gouvernement de Prague,* les quelques faibles forces Tchéco-Slovaques qui ont pu être réorganisées jusqu'à ce jour, après les revers du mois dernier, soit au maximum:

2 Div. d'Infanterie — 20.000 hommes.

Le reste de l'Armée Tchéco-Slovaque ne semble pas pouvoir être disponible pour des opérations avant un délai de deux mois.

En toute éventualité, l'Entente ne pourrait donc disposer pour l'action envisagée que d'une force totale, Tchéco-Slovaques compris,

*de 100.000 à 110.000 hommes*

à opposer

*à 100.000 ou 120.000 Hongrois.*

#### CONCLUSION

Des considérations ci-dessus, les Représentants Militaires concluent que l'opération envisagée est *possible*, mais présente de *gros aléas*, si des mesures ne sont pas prises pour assurer le renforcement des forces Alliées en temps voulu.

Les Représentants Militaires croient devoir en outre appeler l'attention du Conseil Suprême des Puissances Alliées et Associées sur les points suivants:

1°) — la possibilité d'entreprendre l'action est liée de façon absolue à l'acceptation des Gouvernements Serbe, Roumain et Tchéco-Slovaque;

2°) — il faut s'attendre à de sérieuses difficultés dans l'exécution des opérations, du fait:

a/- des changements opérés dans le dispositif de l'Armée Magyare en voie de concentration entre Theiss et Danube, au Sud de Buda-Pest et dans la région de Miskolcz;

b/ de la perte par les forces Roumaines des têtes de pont qu'elles avaient conquises sur la rive droite de la Theiss;

c/ des organisation défensives réalisées autour de Buda-Pest.

3°) — Si l'opération est envisagée, il importerait de différer le retrait des troupes Roumaines de la région à l'Est de la Theiss.

Sous ces réserves, et si une action militaire contre l'Armée Hongroise est décidée par le Conseil Suprême, malgré les difficultés exposées ci-dessus et les dépenses importantes qu'elle entraînerait, le plan général d'opérations envisagé par les Représentants Militaires dans leur Note Collective N° 43 du 7 Juin<sup>1</sup>, semble encore exécutable dans ses grandes lignes. Il appartiendrait au Général Commandant en Chef les Armées d'opérations d'y apporter les modifications que les circonstances imposeraient.

En tout état de cause, les Représentants Militaires insistent sur le nécessité, si l'on veut assurer le succès de l'opération, d'en confier la direction à un Chef unique accepté par les Gouvernements Roumain, Serbe et Tchéco-Slovaque. Le Général Commandant en Chef les Armées Alliées d'Orient<sup>2</sup> est le seul Chef qui paraisse, pour le moment, en situation de donner en temps opportun les directives nécessaires et d'assurer par suite les coordinations indispensables. —

AG.6N75 Hongrie

466

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAIS À PRAGUE,  
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

D. N° 3487/Col.

*Prague, 8 juillet 1919.*

Comme j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte les troupes hongroises ont évacué avant le 4 Juillet au soir, terme fixé, le territoire de la République Tchéco-Slovaque jusqu'à la frontière déterminée par le radiogramme du Président de la Conférence de la Paix du 13 Juin<sup>3</sup> — Une zone neutre de quatre Kms — deux Kms de part et d'autre de la frontière, — a été établie.

Quel que soit le motif exact qui ait imposé à l'Armée Hongroise cette retraite, il y a lieu de craindre que la trêve qui en résulte ne soit que momentanée.

Malgré les difficultés de la situation intérieure le Gouvernement Hongrois continue de pousser ses armements.

Au cours du récent repli, de nombreux Officiers français, anglais, américains se sont trouvés en contact avec les troupes magyares. Ils ont pu converser avec des fonctionnaires civils et militaires de tout grade de l'ancien régime, servant le Gouvernement Bolchevique, avec des chefs du mouvement Bolchevique de Buda-Pest, avec des hommes du peuple, ouvriers transformés en chef de bande ou en Commandants de régiment

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 432.

Tous ces Officiers apportent le même témoignage: ils n'ont rencontré aucun Hongrois qui ne paraisse décidé à lutter jusqu'au bout pour rétablir son Pays dans ses anciennes frontières, tout au moins pour reconquérir la Slovaquie. Les Hongrois cultivés, en particulier les Officiers de l'ancienne armée, s'efforçaient de donner à ces étrangers une haute idée de la discipline et de la valeur de leurs troupes; ils s'attachaient en même temps à leur prouver le bien-fondé des revendications nationales. Les Bolcheviques de tout rang ne se révélaient pas moins fanatiquement nationalistes; la seule différence est qu'ils exprimaient plus brutalement l'affirmation de leurs droits et ne reculaient devant aucun moyen violent de magyarisation [sic].

Le peuple hongrois a confiance dans l'avenir. Dans quelques mois les armées de l'Entente auront démobilisé et les forces militaires hongroises seront au point; le sort de la Slovaquie sera vite réglé.

Le Gouvernement Tchéco-Slovaque tire de ces constatations les conclusions appropriées en ce qui concerne le maintien et le renforcement de sa Puissance militaire. Mais, comme je l'ai déjà montré dans ma note n° ... du 15 Juin<sup>1</sup>, la frontière tracée à la Tchéco-Slovaquie par la Conférence de la Paix donne aux Hongrois tous les avantages stratégiques: elle est pour l'armée tchéco-slovaque indéfendable; — ou plus exactement le seul moyen de la défendre serait de prévenir, si possible, l'ennemi et de prendre l'initiative des opérations.

La situation deviendrait plus fâcheuse encore si les Hongrois, maîtres de Vienne, entouraient la Slovaquie Occidentale sur trois côtés.

Je ne crois pas avoir besoin d'insister une fois de plus sur l'intérêt essentiel que nous aurions, le cas échéant, à soutenir effectivement et activement, nos alliés Tchéco-Slovaques. Mais si important que soit pour nous ce point de vue de la question, celle-ci doit être examinée dans un cadre plus large. La lutte entreprise par le peuple hongrois contre les décisions de la Conférence de la Paix intéresse l'Europe entière.

Si le bolchevisme s'implante et se développe en Hongrie, à la faveur de la tolérance dont il a joui jusqu'à présent de la part de l'Entente, il ne saurait tarder beaucoup à s'emparer de Vienne, d'où il menacera l'Italie et la Suisse et rejoindra la Bavière.

Si le bolchevisme de Buda-Pest cède la place à un Gouvernement moins ennemi de l'ordre social, mais également dominé par le courant nationaliste, la guerre reprendra dans l'Europe Centrale sous une autre forme, mais toujours contre nos intérêts vitaux.

Le seul moyen de défendre ces intérêts, d'assurer le maintien des décisions de la Conférence et d'établir la Paix, c'est de désarmer effectivement la Hongrie, comme on a désarmé l'Allemagne. Mais ce désarmement ne sera obtenu que par la force.

Aujourd'hui comme hier, une intervention militaire de l'Entente contre la Hongrie m'apparaît d'une nécessité inéluctable — À défaut d'autre motif, la violation manifeste par l'état hongrois des conditions de désarmement fixés par la convention d'armistice légitime cette intervention — L'effort à accomplir sera plus coûteux demain qu'il ne l'eût été il y a quelques semaines il le sera davantage encore s'il est de nouveau différé.

<sup>1</sup> Sur ce sujet voir les documents reproduits ci-dessus N° 433, 434.

Au cas où les Grandes Puissances de l'Entente se déroberaient à l'obligation qui leur incombe de faire respecter leurs décisions, les peuples directement menacés par l'expansion hongroise, en première ligne la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie, n'auront à mon avis d'autres ressources que de s'entendre directement pour imposer à la Hongrie le désarmement.

AG.6N247

467

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,  
 COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE  
 À M. BENÈS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES TCHÉCOSLOVAQUE

L. Sans N°

*Prague, 10 juillet 1919.*

Je vs [vous] remercie de votre aimable lettre<sup>1</sup> Ne vs excusez plus de ne pas me répondre; moi-même je ne vs écris que lorsque j'ai une demande à vs adresser ou un renseignement à vs fournir. Je voudrais encore vs dire un mot de la question hongroise, en me félicitant de m'être trouvé en complet accord avec vs ds [dans] le passé.

J'admets comme un fait ce que vs m'affirmez si nettement. „Entente n'aura pas le courage d'intervenir” Quelle devra être notre ligne de conduite à nous?

Actuellement le gouvernement Bolchevique hongrois a des difficultés intérieures. L'armée est mécontente de son effort inutile en Slovaquie, même des Rgts se sont débandés. Mais ces difficultés peuvent être passagères si le Gouvernement de Bela Kun franchit la récolte, s'il se procure l'argent qui commence à lui manquer, ns [nous] devons ns attendre à un nouvel effort militaire de sa part. Peut-être même va-t-il attaquer maintenant les Roumains. Les télégrammes d'aujourd'hui de notre groupement Est l'affirment.

Laisseront-ns les Roumains se battre seuls? N'y aurait-il pas une Entente immédiate à chercher avec eux? Avec les Jougo-Slaves [sic]? Quelle serait la formule de cette Entente? Son but précis?

Des renseignements sérieux que j'ai reçus de Buda-Pest me disent que l'édifice bolchevique y est fragile et s'écroulera au premier effort sérieux. Cherchons-nous à donner cet effort, en commun avec les peuples qui y sont intéressés comme nous? ou attendrons-nous suivant l'exemple du Conseil des 4, que le bolchevisme magyar ait pris Vienne et presque réalisé notre encerclement?

Militairement ns ne sommes pas prêts. Les transports de matériel de guerre de France arrivent avec une extrême lenteur. Les grèves d'Italie viennent de les arrêter complètement. Notre fabrication de munitions va commencer à fournir; mais nous n'avons pas de réserve. Je préférerais donc attendre un peu — à ce point de vue.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

Mais si la lutte s'engage entre les Roumains et les Hongrois, l'action immédiate peut d'imposer à nous. Nous perdrons trop à attendre, si cela doit nous amener de nouveau à combattre isolés.

Je serais bien heureux d'avoir votre sentiment sur ces questions, si importantes pour tout l'avenir de la C.S. [Tchéco-Slovaquie]

M. Klofač m'a communiqué votre dernier télégramme<sup>1</sup> sur la question de Sibérie. J'en ai reçu un de notre ministère exactement dans le même sens. Je vous serai bien reconnaissant, dès qu'il y aura une solution ferme de me la faire connaître.

Le Ministère a été bien accueilli aujourd'hui à l'Assemblée Nationale. M. Tusar avait eu l'idée qui m'a beaucoup touché de m'emmener avec les Ministres à cette séance et j'ai été très ému de l'accueil personnel que la chambre m'a fait. Il m'attachera encore davantage au peuple C. [Tchéque]

Croyez .....

Le Gal [Général] Chrètrin, Cdt des troupes Alliées en Bulgarie m'a écrit un mot au moment du départ du Cdt Kunzel Sigersky pour Prague. Il me dit avoir en entière satisfaction ses relations avec M. Kunzel qui par sa connaissance de la Bulgarie et la justesse de son jugement lui a rendu de réels services.

Vous rappelez le cas de M. Kunzel dont je vous ai parlé à mon passage à Paris.

Bibliothèque de l'Institut de France

468

M. KUN, COMMISSAIRE DU PEUPLE AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 121.

*Budapest, 11 juillet 1919, 21h. 15.*

Monsieur le Président, dans votre dépêche du 13 Juin<sup>2</sup>, vous m'avez donné l'assurance que, dès que nos troupes auraient évacué les territoires dévolus à la République Tchéco-Slovaque et se retireraient derrière les frontières assignées à la République socialiste fédérée des conseils de Hongrie, les troupes royales roumaines exécuteraient le même mouvement d'évacuation et se retireraient également derrière les frontières dont le tracé fut indiqué, avec force détails, dans votre note précitée. Déjà dans ma réponse d'alors, ainsi que dans la dépêche que j'ai envoyée à la suite, j'ai déclaré que la République socialiste fédérée des conseils de Hongrie, désireuse de documenter qu'elle était hostile à toute effusion de sang inutile, satisferait à votre demande et comme les événements l'ont prouvé d'une façon suffisante, j'ai tenu ma parole. En même temps, j'ai pris la liberté de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien établir les garanties

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 432.

nécessaires en vue de nous assurer que les troupes royales roumaines exécuteraient les ordres des puissances alliées et associées, d'autant plus que j'ai fait mienne votre opinion que les frontières acquises par la force des armes ne pouvaient pas se maintenir. N'ayant pas reçu les garanties objectives, j'ai déclaré en ma dernière dépêche<sup>1</sup> que j'acceptais en guise de garantie subjective votre parole m'assurant que les troupes royales roumaines évacueraient les territoires situés à l'est de la Tisza complètement dévastée et ravagée.

Monsieur le Président, vos mandataires vous ont certes informé que nos troupes avaient cessé les combats contre la république Tchéco-Slovaque que celle-ci nous avait imposés. Le 24 Juin, elles ont occupé les frontières qui délimitent la zone neutre établie avec le concours de Monsieur le Général Pellé. Les troupes royales roumaines auraient donc dû se conformer aux ordres et injonctions des puissances alliées et associées, contenus dans votre dépêche du 13 Juin, et se retirer derrière les frontières leur assignées en donnant par ce fait une preuve palpable de leur amour pour la Paix, de leur volonté de se conformer à votre appréciation en ce qui concerne les frontières acquises par la force des armes. À l'encontre de votre promesse et injonction, les troupes royales roumaines, non seulement qu'elles n'ont esquissé aucun mouvement d'évacuation, mais encore après le 24 Juin, elles ont déclenché sur plusieurs points, entre autre à Tiszaluc, des attaques furieuses qui, naturellement, furent repoussées d'une manière sanglante par les unités de l'armée rouge. Quel que soit notre regret pour l'effusion de sang, nous estimons de notre devoir, imposé même par votre parole, d'empêcher les troupes roumaines d'inaugurer les combats de grande envergure à l'encontre des ordres formels des puissances alliées et associées. Nous ne voulons pas nous attarder à retracer les exactions, les méfaits dont les troupes royales roumaines se rendent journellement coupables; il suffira de vous dire, Monsieur le Président, que les dévastations commises par Hindenburg dans les départements envahis du Nord de la France constituent des oasis vertes en comparaison de la situation créée par la barbarie des troupes roumaines au point de vue de la vie économique des territoires occupés par elles. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous demander si votre parole et celle des puissances alliées et associées est suffisante pour que les troupes royales roumaines se retirent derrière les frontières qui leur furent assignées par votre dépêche du 13 Juin.

Nous croyons que vous aurez des moyens de coercition d'empêcher l'effusion superflue de sang, alors même que vos injonctions s'adresseront à ceux dont le désir de paix ne s'est pas affirmé d'une façon aussi éclatante que celui — dont fait preuve la république socialiste fédérée des conseils de Hongrie, qui, après toute une série de batailles victorieuses, a consenti à cesser l'effusion inutile de sang en face de la république Tchéco-Slovaque.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de faire valoir votre volonté ainsi que celle des puissances alliées et associées dans l'occurrence qu'il s'agit de l'attitude hostile des troupes royales roumaines, de même que la république socialiste fédérée des conseils de Hongrie fit valoir la sienne, alors qu'elle consentit à cesser la guerre que la république Tchéco-Slovaque lui a imposée et qu'elle a victorieusement soutenue. Nous vous prions de vouloir bien réitérer vos injonctions du 13 Juin pour que la volonté des puissances

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 448.

alliées et associées soit respectée. Ce n'est que de cette façon que le Gouvernement de la république socialiste fédérée des conseils sera à même de justifier devant ses ressortissants son attitude conciliante, d'avoir accepté en guise de garanties votre déclaration précitée.

J'espère que les puissances alliées et associées voudront bien faire respecter et leur volonté et leur prestige par les troupes royales roumaines.

?

469

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 165.

*Vienne, 11 juillet 1919.*

Par un rapport en date d'hier, n° 164<sup>2</sup>, j'ai fait connaître à Votre Excellence les attaques dirigées par la presse de Vienne, d'une part, contre la Légation hongroise, siège de la propagande bolchéviste la plus active, d'autre part, contre le Dr. Bauer, Ministre des Affaires Étrangères, accusé d'une grande complaisance, sinon de complicité touchant le récent mouvement communiste.

Cette campagne a produit un double résultat. Dès le 6 Juillet, Béla Kun, prenant l'offensive, adressait, par l'intermédiaire de son représentant à Vienne, une note au Gouvernement autrichien contre „l'excitation systématique des esprits provoquée par une campagne de presse calomnieuse de la police viennoise, dont les opinions réactionnaires sont connues”, d'être les instigateurs de l'affaire et elle conclut en demandant „une satisfaction officielle.”

Il ne semble pas que M. Bauer ait été trop impressionné par ces paroles comminatoires. Dès la veille il m'avait fait savoir qu'en présence des agissements vraiment inacceptables des Hongrois à Vienne, il allait se décider à prendre des mesures de rigueur.

En effet sous la pression de l'opinion publique, le Dr. Bauer a compris qu'il ne pouvait pas persister dans l'attitude équivoque que lui reprochaient unanimement tous les partis. Par une note datée du 8 Juillet<sup>3</sup>, il prend nettement position. Tout en protestant de son intention de conserver les meilleurs relations avec le Gouvernement de Budapest, il exprime le regret que „les membres de la Légation hongroise aient compromis ces relations par leur ingérence dans les affaires intérieures autrichiennes et la violation des lois du pays.” Dans ces conditions, le Gouvernement autrichien se voit obligé de faire savoir au Gouvernement des Conseils hongrois „que M. Czobel, son représentant actuel, n'est plus persona grata à Vienne et le prie de lui envoyer une personnalité dont la désignation ait été préalablement soumise à l'agrément du Gouvernement autrichien.”

<sup>1</sup> La cote d'archive n'y figure pas.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Voir l'Annexe I.

Je joins à la présente dépêche la note de Béla Kun et la réponse de M. Bauer, en traduction<sup>1</sup>.

Ce dernier document qui a été publié par tous les journaux, a produit la meilleure impression à Vienne, où chacun souhaite que les tentatives bolchévistes soient définitivement écartées par des mesures de vigueur. La première de ces mesures devait être le renvoi du Dr. Czobel, qui a si étrangement rempli son rôle de représentant de la République des Soviets.

Il est vraisemblable que ce rappel a été négocié secrètement entre les deux Gouvernements. Les journaux de ce soir annoncent simplement que „l'envoyé hongrois a quitté Vienne sur l'ordre du Commissaire du peuple pour les affaires étrangères.” Ils ajoutent que le „Dr. Peter Agoston, Ministre de la Justice à Budapest, est arrivé à Vienne pour examiner les causes du désaccord qui s'est produit entre la légation hongroise et le Ministère autrichien des Affaires Étrangères.”

M. Agoston qui est indiqué par certains journaux „comme le prochain Ministre de Hongrie à Vienne”, est un ancien professeur de droit. Il est l'auteur d'ouvrages connus, notamment sur l'action juive dans le monde. À cette occasion, il avait été taxé d'antisémitisme. Il serait, — assure-t-on —, d'origine arménienne.

Après la Révolution d'octobre, il fut nommé chef du Comitatus de Grosswardein, puis Sous-Secrétaire d'État à l'Intérieur dans le Gouvernement Karolyi. Béla Kun le fit successivement Ministre des Affaires Étrangères et Ministre de la Justice. Il appartient au parti des Kunfy et des Diner Dénes, parti officiellement moins avancé que celui de Béla Kun, mais qui en réalité n'offre pas beaucoup plus de garanties au parti de l'ordre.

Votre Excellence se souvient que le Dr. Agoston fut l'un des représentants hongrois aux négociations qui eurent lieu récemment à Presbourg, concernant l'armistice avec les Tchéco-slovaques.

#### ANNEXE I.

Neue Freie Presse du 9 juillet 1919.

#### NOTE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT BAUER AU COMMISSAIRE HONGROIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU SUJET DU RAPPEL DU MINISTRE DE HONGRIE CZOBEL

*Vienne, 8 juillet 1919.*

Le secrétaire d'État des affaires étrangères Docteur Bauer a fait présenter au commissaire hongrois des affaires étrangères par l'entremise de la légation autrichienne à Budapest la note suivante:

„Le gouvernement de la République autrichienne attache la plus grande valeur à l'entretien de relations amicales et de bon voisinage avec la République Hongroise des Conseils. Malheureusement, ces relations ont été compromises par l'attitude de certains organes attachés à la légation hongroise à Vienne, lesquels ne se sont non seulement immiscés dans la politique intérieure de la République autrichienne, mais ont même, abusant de leur position exterritoriale, préparé des actions criminelles, qu'elles ont même

<sup>1</sup> Voir l'Annexe II.

commis en certaines cas. Le Ministre actuel du Gouvernement Hongrois des Conseils à Vienne, M. Czobel, a toléré ces menées, du moins il ne les a pas empêchées. Grâce à cette attitude les relations autrefois confiantes du gouvernement autrichien vis-à-vis de la légation hongroise, confiance que le gouvernement s'était toujours évertué à entretenir et à conserver dans l'intérêt des deux Républiques, ont été sensiblement altérées.

C'est donc à son vif regret que le gouvernement autrichien se voit obligé d'informer le gouvernement Hongrois des Conseils, que le Ministre actuel de la Hongrie à Vienne ne lui agréé plus.

Le Gouvernement autrichien prie le gouvernement Hongrois des Conseils de croire que cette communication lui est dictée uniquement par le désir de ce que les relations amicales des deux Républiques dont les intérêts réciproques, grâce à leur situation géographique, à leur histoire, à leur rapports économiques, se touchent si étroitement, ne soient pas troublées. La nomination au poste vacant d'un personnage non appliqué dans les événements déplorables des derniers temps d'une personne qualifiée à la conversation et à un développement prospère des relations amicales entre les deux pays serait accueillie par le gouvernement autrichien comme une preuve de sentiments amicaux de la République Hongroise des Conseils et comme un gage des relations de bon voisinage entre les deux nations.

À cette occasion le gouvernement autrichien se voit obligé de remarquer que le gouvernement de la République Hongroise des Conseils lors de la nomination de M. Czobel au poste de Ministre à Vienne, en s'écartant des usages adoptés par tous les pays, a omis de s'enquérir de l'agrément du gouvernement autrichien. Ce dernier n'a d'abord pas accordé d'importance à cette circonstance étant donné l'urgence de la mesure à prendre à ce moment, et ne voulant pas causer un retard à la République des Conseils. À l'heure qu'il est, le gouvernement autrichien juge qu'il serait opportun de revenir à cet usage pratiqué par toute les nations et dans cette attente il a lieu d'espérer que le gouvernement hongrois des Conseils lui communiquera sous peu quel personnage il compte nommer au poste d'un Ministre de la Hongrie à Vienne."

## ANNEXE II.

### LA DEMANDE DE SATISFACTION EST REFUSÉE PAR L'AUTRICHE

En ce qui concerne la note de M. le Commissaire des affaires étrangères du 6 Juillet, le gouvernement d'Autriche regrette de ne pas pouvoir répondre. Le gouvernement autrichien s'est déjà vu une fois dans l'obligation d'informer le gouvernement hongrois des conseils qu'il ne répondrait pas à une note contenant des propos offensants et soupçonneux. Fidèle à ce principe, le gouvernement autrichien se voit donc forcé de refuser de répondre à la dernière note de M. le Commissaire des affaires étrangères, et il croit devoir ajouter que de son avis l'échange de notes injurieuses ne constitue pas un moyen capable de consolider l'amitié des deux nations voisines, persuadé qu'il est qu'un gouvernement n'est pas plus obligé qu'un particulier à répondre à des questions posées d'une manière offensante. Dans le cas où le gouvernement Hongrois des Conseils désirait des réclamations ou des plaintes, il est prié de le faire dans le même ton conciliant et poli dont s'est toujours servi le gouvernement autrichien. Dans ce cas le gouvernement autrichien ne manquera pas de soumettre les réclamations et plaintes lui présentées à un examen consciencieux et, seraient-elles fondées, d'y remédier et de donner satisfaction.

Signé: Bauer m.p.

„Neue Freie Presse” du 8 Juillet 1919.

LA HONGRIE DEMANDE SATISFACTION À CAUSE DES PUBLICATIONS RELATIVES À LA  
LÉGATION HONGROISE À VIENNE

La Légation hongroise à Vienne a adressé cette après-midi au Secrétaire d'État Dr. Bauer de la part du Gouvernement hongrois des Conseils la note suivante:

Monsieur le Secrétaire d'État,

C'est à mon vif regret que je me vois forcé de constater la campagne acharnée et systématique dont est l'objet le Ministre du Gouvernement hongrois à Vienne, circonstance que m'oblige à protester catégoriquement contre de pareils procédés, et à vous prier, d'accorder à notre Ministre en vue de ces offenses [sic] la protection qu'on se doit partout entre États amis. Il ne tient qu'à vous, M. le secrétaire d'État, de faire surveiller secrètement par votre police la légation hongroise et de collectionner contre elle des dossiers de charges aggravantes comme bon vous semblera, mais je ne pourrai jamais rester indifférent vis-à-vis du fait que quelques uns de vos organes responsables en vertu d'observations purement objectives de leurs employés subalternes, formulent contre notre Légation des accusations objectives et en livrent à votre presse le dossier. Le document dont il s'agit, rédigé bien avant le mois de mars, est fondé, quant aux imputations qu'en nous fait, sur des dépositions absolument fausses, ce dont vous étiez à même de vous en assurer vous-même, quant aux actes de certaines personnes, sur des procédés en tout point opposés aux intentions du Gouvernement des Conseils hongrois et de sa légation, sans la moindre connexion avec elles. À cette occasion je ne pourrais omettre de remarquer que ces accusations viennent d'un côté qui, au vu et au de la police viennoise, usaient vis-à-vis de la légation hongroise de procédés d'agents provocateurs. Grâce au document en question je ne doute pas un instant que la campagne calomnieuse de la presse autrichienne n'ait été assistée, même inspirée par des fonctionnaires du Gouvernement autrichien, et j'ai lieu de croire que la police viennoise avec ses opinions réactionnaires et ses idées surannées soit l'instigatrice de l'affaire.

Je proteste catégoriquement contre les attaques inouïes de la presse autrichienne à cette occasion. S'il est permis de s'approprier des documents révélant les soi-disant intentions secrètes du Gouvernement hongrois des conseils, le fait est unique dans l'histoire de la presse d'États amis, que des journalistes se servent d'un document évidemment faux pour en faire leur point de départ à l'organisation d'une campagne au dernier point calomnieuse et injurieuse, document dont le contenu était ignoré aussi bien de la légation que du Gouvernement des conseils jusqu'à sa publication.

Vous trouverez juste, M. le Secrétaire d'État, qu'après l'énumération de ces faits je demande une satisfaction convenable en vue de l'encouragement que la campagne de votre presse a reçu de la part de certains de vos fonctionnaires publics. Cette réparation me paraît d'autant plus juste que non seulement le Ministre d'Autriche, mais chaque citoyen autrichien jouissent sur le territoire du Gouvernement hongrois des conseils en tout point du droit de protection, et que dans nul État comme le nôtre des sujets autrichiens sont traités même plus favorablement que nos propres citoyens, quoique le Ministre autrichien à Budapest et certains personnages de votre pays observent vis-à-vis de nos institutions et nouveaux principes une attitude tout à fait opposée.

Dans l'attente d'une prompte réponse je vous prie d'agréer, M. le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

signé Béla Kun, commissaire du peuple pour  
les Affaires Étrangères.

Budapest, 6 Juillet 1919.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 135-141.

#### 470

#### RÉUNION DU CONSEIL SUPRÊME<sup>1</sup>

D. N° H.D.6 Secret.

Paris, 12 juillet 1919, 15h.

M. BALFOUR. — J'accepte également cette proposition mais je n'en vois pas l'intérêt puisqu'il y a un veto américain. La Commission travaillera donc inutilement. Si cela doit donner satisfaction à l'Italie, je ne m'opposerai pas cependant à la nomination de la Commission.

M. WHITE. — J'estime que cette question devrait être traitée directement. Voici l'article du Traité (Art. 112.):

L'Autriche cède à la Chine tous ses droits sur les bâtiments, etc... qui appartenaient à l'ancienne monarchie austro-hongroise et qui sont situées ou qui peuvent se trouver dans la concession austro-hongroise à Tientsin ou dans les autres parties du territoire chinois.....

M. CRESPI. — Cet article n'a pas encore été soumis à la délégation autrichienne: il n'a donc que la valeur d'un projet.

Il est décidé de nommer une commission spéciale pour examiner la demande italienne relative à l'introduction dans le Traité de Paix avec l'Autriche, d'une clause tendant à céder à l'Italie la concession autrichienne de Tientsin.

La Délégation américaine accepte sous toutes réserves.

#### 5.— Document communiqué par le Gouvernement Serbe.—

M. CLEMENCEAU. — Voici un document communiqué officiellement par la Délégation serbe, que je suis obligé de vous soumettre. Ce document a été trouvé à Klagenfurt dans le Bureau du Commandant de territoire. Il tend à prouver que les Autrichiens étaient tenus au courant des mouvements de l'armée serbe par certaines indiscretions italiennes (voir annexe B<sup>2</sup>).

<sup>1</sup> Note du secrétaire prise au cours d'une conversation des Chefs de Délégation des 5 grandes Puissances — MM. White, Balfour, Clemenceau, Crespi et Matsouï —, tenue dans le cabinet de M. Pichon.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

„Il est donc décidé de communiquer ce document aux diverses délégations, pour examen”.

6.— Radio de Bela Kun.—

M. CLEMENCEAU.— Voici un document de Bela Kun qui m'a été adressé directement. (M. Mantoux donne lecture du document: voir annexe C<sup>1</sup>).

M. BALFOUR.— À première vue il me semble que nous trouvons, relativement à cette correspondance dans une situation difficile. Il ne faut pas perdre de vue que les Puissances Alliées et Associées ont fait une démarche auprès de la Hongrie et lui ont donné ordre de retirer ses troupes de la Tchéco-Slovaquie, sous la condition que la même démarche serait faite vis à vis de la Roumanie.

La Hongrie a accepté et ses troupes se sont retirées. La Roumanie n'a pas exécuté. Dans une conversation privée avec M. Bratiano ce dernier m'a dit qu'il ne saurait être question pour la Roumanie de retirer ses troupes, conformément au désir des Alliés, tant que la Hongrie n'aurait pas désarmé.

J'estime que cet argument est très fort. La Roumanie se trouve en effet menacée entre le bolchevisme russe sur sa frontière orientale et le bolchevisme hongrois sur sa frontière occidentale. Jusqu'à présent ils ont réussi à maintenir leur situation car ils étaient protégés du côté hongrois par une ligne aisément défendable au point de vue militaire, la Theiss. Les Roumains disent que s'ils abandonnent cette ville et reportent leur défense en arrière, ils n'ont aucune garantie que Bela Kun ne les attaquera pas; si cette attaque se produisait la défense roumaine serait extrêmement difficile. M. Bratiano ne m'a pas dit nettement, mais m'a laissé comprendre, que si la Hongrie était désarmée tel que les conditions de l'armistice lui imposent, il consentirait à exécuter la demande des Alliés et à retirer les forces roumaines sur la ligne qui leur a été fixée. M. Bratiano m'a expliqué que le retrait des forces hongroises de la Tchéco-Slovaquie auquel fait allusion Bela Kun dans son télégramme, n'a pas diminuer le danger pour la Roumanie: au contraire il a renforcé la situation hongroise et la menace n'est que plus grande pour la Roumanie.

M. CLEMENCEAU.— C'est sans doute pour cette raison que Bela Kun s'est si facilement incliné.

M. BALFOUR.— Tant que nous n'empêcherons pas la Hongrie d'augmenter ses forces, de fabriquer des munitions et du matériel de toute sorte, j'estime que les Roumains seront justifiés à ne pas retirer leurs troupes.

M. CLEMENCEAU.— Je propose que M. Balfour nous soumette un projet de réponse.

M. CRESPI.— Il faut considérer les faits nouveaux qui se sont produits depuis le retrait des Hongrois. Nous avons assisté à des massacres et à des pillages, au mépris du droit des gens. Notre Représentant est Président de la Commission Interalliée d'armistice il a fait une proposition formelle au Gouvernement de Bela Kun et a pu obtenir la remise de certains de ces exécutions.

M. BALFOUR.— Je propose que l'on réponde qu'aucun pourparlers ne seront engagés avec Bela Kun, s'il ne se plie pas aux conditions de l'armistice.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 468.

M. PICHON.— Le Représentant italien a fait évidemment tout son possible. Je vous donnerai à ce sujet connaissance du télégramme<sup>1</sup> que nous venons de recevoir.

M. CLEMENCEAU.— J'estime que M. Balfour nous a proposé la meilleure solution.

Il est décidé d'envoyer le télégramme suivant en réponse au radio envoyé par Bela Kuhn [Kun] à M. Clemenceau, Président de la Conférence:

La Conférence de la Paix ne peut pas discuter avec vous tant que vous n'observerez pas les conditions de l'armistice.<sup>2</sup>

BDIC, Dossier Mantoux, cote F° Δ 234 Rés.

## 471

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<sup>3</sup>

T. N° 166.

*Vienne, 12 juillet 1919.*

Le Gouvernement Hongrois d'Arad a envoyé à Bucarest un émissaire secret en vue d'étudier les possibilités de rapprochement entre la Roumanie et la Hongrie nouvelle. Cet agent est M. Emeric Csaky, ancien Secrétaire de la Légation d'Autriche Hongrie à Bucarest, où il croit avoir conservé des amitiés dans certains milieux politiques. M. Csaky qu'un de mes collaborateurs a eu l'occasion de rencontrer avant son départ de Vienne, a paru intelligent, d'esprit conciliant et capable d'envisager sans illusions la situation politique désastreuse dans laquelle son pays s'est placé par sa faute.

Le premier but de sa mission à Bucarest serait d'obtenir pour le Gouvernement d'Arad la zone frontière que l'Entente a récemment invité la Roumanie à évacuer conformément à l'armistice.

Mais M. Csaky et ses mandants caressent des projets d'avenir beaucoup plus vastes. Ils supposent possible un rapprochement roumano—hongrois, portant d'abord sur des intérêts économiques communs, mais susceptible de se développer en un accord politique qui aboutirait, en fin de compte, à une union personnelle entre les deux pays.

Cet accord serait, au dire de M. Csaky, conforme aux vœux de la grande majorité des Transylvains, peu disposés à rompre brusquement les habitudes d'ordre économique ou social, aussi bien que les liens intellectuels et scientifiques qui, depuis tant d'années, les rattachaient à Budapest.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Le texte intégral du document n'est pas reproduit.

<sup>3</sup> Le télégramme a été également communiqué à Rome, à Bucarest, à Prague, à Londres.

Je ne puis que reproduire ici, sans les commenter, les idées qui ont été exposées par M. Csaky; elles me paraissent partagées par un grand nombre de Hongrois qui se croient capables de se constituer une grande Hongrie par l'absorption de la Roumanie qu'ils estiment être de culture inférieure à celle des Magyars.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, f. 145.

472

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
à M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE

T. N° 194. Secret.

Paris, 13 juillet 1919.

Je réponds à votre télégr 274<sup>1</sup>.

*Très confidentiel et pour votre information personnelle.*

Le Maréchal Foch a été chargé par le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères d'étudier un plan d'action militaire contre Bela Kun. Une décision définitive sera prise dans quelques jours.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, f. 152.

473

M. KUN, COMMISSAIRE DU PEUPLE AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
à M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° H.D. 6 Secret.

Budapest, 14 juillet 1919.

En réponse à notre radiotélégramme du 11 Juillet<sup>2</sup>, la Conférence de la Paix, au lieu d'ordonner la retraite aux troupes roumaines, vient de nous adresser un télégramme<sup>3</sup> disant que après la non observation de notre part de la convention d'armistice, on ne saurait, pour le moment, traiter avec nous. Nous aurions aimé à voir les faits précis par lesquels la convention d'armistice fut violée de notre part. Nous éprouvons d'autant plus de plaisir à vous préciser ces faits qu'à notre regret, nous sommes en mesure de relever tout de suite toute une série de violation de la convention d'armistice commises par les

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 468.

<sup>3</sup> Voir les lignes dernières du document N° 470.

Gouvernements des États Alliés et Associés et en premier lieu par ceux du Royaume de Roumanie et de la République Tchéco-Slovaque. Nous nous contentons de dénoter tout brièvement le fait que les troupes royales roumaines continuent toujours à occuper la ligne de la Tisza, bien que, aux termes de la convention militaire du 13 Novembre<sup>1</sup>, la ligne de démarcation serait celle du fleuve Maros.

Des régions entières ont été dévastées, tous les moyens mobiles de production, de même que toutes les productions alimentaires enlevées. La convention militaire du 13 Novembre ne connaît pas la ligne du Danube en tant que ligne de démarcation, ce qui n'empêche pas cependant les troupes tchéco-slovaques d'occuper la ligne du Danube. La Rousska-Kraina, partie fédérative de la République des Conseils de Hongrie, se trouve sous la domination de la force armée tchèque et roumaine. Nous rappelons à la Conférence de la Paix que les troupes de la République Tchéco-Slovaque s'étaient déjà avancées, contrairement à la convention d'armistice jusqu'au sud de Miskolcz, lorsque nos troupes, pour défendre les intérêts vitaux du pays, ont pris à leur tour l'offensive, en refoulant victorieusement les troupes tchéco-slovaques. Nous avons, nonobstant, retiré nos troupes du territoire repris des tchéco-slovaques en nous appuyant sur la promesse de Monsieur Clemenceau qu'en ce cas, les troupes royales hongroises<sup>2</sup> se retireraient à leur tour sur la ligne fixée par la Conférence de la Paix dans son télégramme du 13 Juillet<sup>3</sup>, adressé au Gouvernement des Conseils Hongrois. Il peut être clairement démontré que la violation des stipulations de l'armistice et le renoncement à l'effusion de sang eurent lieu en dehors de notre volonté. Ce sont les troupes tchéco-slovaques et roumaines qui passèrent la ligne de démarcation et tout ce qui est arrivé après est la conséquence directe de cette offensive. Les pays précités n'ont pas respecté et ne respectent pas à présent non plus, le traité d'armistice conclu au nom des États Alliés et Associés, qu'ils violent à tout moment à ce point qu'à cause de leur attitude contraire aux principes du droit des gens, ce traité peut être considéré comme non existant.

Ayant constaté tout ce qui précède, nous sommes forcés de poser encore une fois la question à la Conférence de la Paix, si l'ordre de Monsieur Clemenceau, comme Président de la Conférence de la Paix, est obligatoire ou non pour les troupes du Gouvernement royal roumain. Doivent-elles exécuter l'ordre de Monsieur Clemenceau de se retirer de la Tisza sur la ligne désignée dans le télégramme du 13 Juillet? Pouvons-nous compter sur ce que la promesse de Monsieur Clemenceau va être remplie par les troupes royales roumaines? Nous faisons remarquer à la Conférence de la Paix qu'il ne s'agit pas dans l'aspect, de négociations mais de l'observation de la promesse de Monsieur Clemenceau, ou plutôt de l'exécution de l'ordre de la Conférence de la Paix de la part des troupes royales roumaines.

Le Gouvernement de la République des Conseils de Hongrie, ayant fait tout son possible pour que les stipulations de l'armistice soient exécutées dans le sens de la Convention militaire du 13 Novembre, rien ne s'oppose à des négociations nécessaires. Il

<sup>1</sup> Voir le document N° 33.

<sup>2</sup> Il faut évidemment lire: les troupes royales roumaines.

<sup>3</sup> Il s'agit du télégramme mentionné dans la note deuxième de ce document.

désire, cependant, en se basant sur la promesse de Monsieur Clemenceau, que l'ordre soit donné aux troupes royales roumaines de commencer sans délai l'évacuation des territoires désignés dans le télégramme du 13 Juin<sup>1</sup>.

BDIC. Dossier Mantoux, cote F° Δ 234 Rés.

## 474

RÉUNION DU CONSEIL SUPRÊME<sup>2</sup>

D. N° H.D. 7 Secret.

*Paris, 15 juillet 1919.*

M. CLEMENCEAU.— J'ai reçu une lettre de Bela Kun en réponse à celle qui lui a été envoyée au nom du Conseil, selon la décision prise le 12 Juillet<sup>3</sup>.

M. Mantoux lit la lettre de Bela Kun. (Annexe „A”)<sup>4</sup>

M. CLEMENCEAU.— En principe, Bela Kun n'a pas tout à fait tort. On lui a dit que si ses troupes évacuaient la Tchéco-Slovaquie, les Roumains recevraient l'ordre d'évacuer la partie de la Hongrie qu'ils ont envahie: ils ne l'ont pas fait. M. Balfour a depuis fait connaître au Conseil qu'il ne serait pas prudent pour les Roumains d'exécuter cet ordre. Il est dommage que ce point de vue n'ait pas été exposé avant qu'on ait notifié l'ordre. Néanmoins quelles que soient les raisons que puissent alléguer les Roumains, si la Conférence ne leur ordonne pas de se retirer et ne peut pas faire exécuter cet ordre, le Conseil sera dans une position difficile.

M. BALFOUR.— Je reconnais la force des observations de M. Clemenceau. Le Conseil des Quatre n'aurait jamais pris la décision qu'il adopta le 12 Juin et n'aurait pas songé à faire conclure un armistice qui impliquait le retrait de troupes roumaines, s'il avait su que les Hongrois violaient les clauses les plus importantes du premier armistice. Nous ne l'avons su qu'après que le Président Wilson et M. Lloyd George avaient quitté Paris, M. Clemenceau l'ignorait, car il exprime des doutes lorsque les faits furent pour la première fois portés à sa connaissance. Le Conseil se trouve certainement dans une situation délicate, mais il serait dans une situation plus difficile encore s'il donnait l'ordre aux Roumains de retirer leurs troupes. M. Bratiano dans sa visite d'adieu a été bref et précis. Il a dit que les Puissances n'avaient pas le droit d'imposer aux Roumains une retraite qu'elles ne pouvaient protéger. Ce serait injuste de leur part de forcer la Roumanie à exécuter cet ordre à moins qu'elles ne puissent garantir la sécurité des troupes roumaines pendant leur retrait et ensuite lorsqu'elles tiendront une autre ligne de défense contre un

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 432.

<sup>2</sup> Note du secrétaire prise au cours d'une conversation des Chefs de Délégation des 5 grandes Puissances — MM. Clemenceau, Balfour, Crespi, White et Matsui —, tenue dans le cabinet de M. Pichon.

<sup>3</sup> Voir les lignes dernières du document N° 470.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 473.

ennemi supérieur en nombre. M. Bratiano a ajouté que selon les avis militaires qu'il avait reçus, l'existence nationale de la Roumanie pourrait se trouver en péril si cette opération s'accomplissait, en raison de l'accroissement des effectifs hongrois. Bela Kun dans sa lettre prétend que les Tchéco-Slovaques et les Roumains ont violé l'armistice. Il appartenait aux autorités militaires de veiller à ce que l'armistice fut exécuté. Les autorités militaires n'ont pas sur ce point traité les hommes politiques comme elles le devaient puisqu'elles n'ont pas porté à leur connaissance les violations d'armistice commises par l'un et l'autre parti. Je proposerai donc d'envoyer la lettre de Bela Kun, avant d'y répondre, au Maréchal Foch, en demandant à ce dernier un rapport sur la façon dont les Hongrois et nos Alliés ont respecté ou violé l'armistice. On pourrait peut-être répondre que lorsque nous avons envoyé le premier télégramme à Bela Kun en Juin, nous ignorions que la Hongrie était en train de violer l'armistice en doublant son armée; toutefois, si les Hongrois s'engagent maintenant à respecter les clauses de l'armistice, le Conseil obtiendra le retrait de troupes roumaines. On pourrait en outre dire que la frontière entre la Hongrie et la Roumanie ayant déjà été déterminée par la Conférence de la Paix, les luttes locales ne pourront changer cette décision ni en faveur ni au détriment de la Hongrie. J'ai reçu une communication de Général Greenland, disant que la population hongroise de la rive orientale de la Theiss est très effrayée à la perspective de voir les Roumains retirer leurs troupes, et à la pensée qu'elle pourrait être abandonnée aux représailles de Bela Kun.

(Il est décidé de référer la communication de Bela Kun au Maréchal Foch qui fera un rapport sur la façon dont ont été observées ou ...<sup>1</sup> les conditions de l'armistice, par les divers Gouvernements intéressés.)

BDIC, Dossier Mantoux, cote F° Δ 234 Rés.

#### 475

### RÉUNION DU CONSEIL SUPRÊME<sup>2</sup>

D. N° H.D. 9 Secret.

*Paris, 17 juillet 1919.*

Le Maréchal Foch donne lecture d'un mémoire<sup>3</sup>. Il cite également un télégramme adressé le 10 Juillet au War Office par le Colonel Cunningham [Cunninghame] de Vienne, disant que l'armée rouge se compose de 9 divisions, dont l'une, la 4<sup>e</sup> division d'infanterie, a été dissoute. Chaque division ne peut réunir qu'un petit nombre de fusils. Par exemple, la 9<sup>e</sup> D.I. ne possède que 2 à 3.000 fusils. Il suffirait pour affranchir la Hongrie du Communisme dans l'espace d'une semaine, de 8 D.I., une D.C., de 100.....<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Mot illisible.

<sup>2</sup> Note du secrétaire prise au cours d'une conversation des Chefs de Délégation des 5 grandes Puissances tenue dans le cabinet de M. Pichon — avec la participation de MM. Clemenceau, Balfour, Tittoni, White, le Général Bliss, le Maréchal Foch, le Général Weygand, MM. Beneš, Kramář, Pachitch, Misu et Vaida Voevoda.

<sup>3</sup> Voir l'Annexe A du document.

<sup>4</sup> La suite de cette partie ne figure pas.

M. BALFOUR.— Un des points exposés dans le remarquable rapport exposé par le Maréchal Foch me donne quelque appréhension. C'est le passage dans lequel le Maréchal Foch fait allusion à la nécessité d'établir en Hongrie un Gouvernement avec lequel l'Entente puisse négocier la Paix. Un tel gouvernement n'aurait pas l'apparence d'un gouvernement hongrois, mais d'un gouvernement établi par les Puissances de l'Entente. La Paix serait représentée dans l'avenir non pas comme une Paix conclue entre les Puissances et le peuple hongrois, mais comme une paix conclue entre les Puissances et leurs pantins. Ceci fournirait une arme à tous les ennemis de l'Entente. Je ne veux pas demander au Maréchal Foch de dire comment cette difficulté pourrait être évitée, car le Maréchal répondrait sans doute et avec justesse que c'est l'affaire des Hommes d'État.

M. TITTONI.— La situation en Hongrie est très difficile. En ce qui concerne les propositions militaires, je n'ai rien à dire, mais en ce qui concerne le côté politique j'ai quelques observations à présenter. La Hongrie est gouvernée par une petite minorité. 80 % des troupes hongroises sont hostiles à Bela Kun ainsi que les paysans et la bourgeoisie. À Szeged, il y a un Gouvernement d'opposition qui est un centre du sentiment national. Si le Conseil décidait de faire attaquer la Hongrie par les troupes tchèques, roumaines et serbes, Bela Kun pourrait se draper dans le drapeau national et se poser en patriote hongrois. Finalement ce ne serait pas le Gouvernement de Bela Kun qui serait détruit mais la nation hongroise. Si les Alliés d'autre part, pouvaient agir de concert avec le Gouvernement de Szeged ils apparaîtraient comme les libérateurs du pays. Tous les gouvernements ont à lutter contre les critiques et l'opposition du parti travailliste dans leur propre pays. Il est donc très important de paraître agir au nom de la majorité des Hongrois. Je n'ai pas de critique à faire sur les moyens militaires proposés par le Maréchal Foch, mais je crois qu'ils devraient être accompagnés par une action politique du genre de celle dont j'ai parlé.

M. WHITE.— Quelles seraient les suggestions de M. Tittoni sur la façon d'engager cette action politique.

M. TITTONI.— J'enverrais des agents alliés pour se mettre en rapport avec le Gouvernement de Szeged avant qu'aucune action militaire ne commence.

Maréchal FOCH.— Dans mon rapport, j'ai demandé des instructions aux Gouvernements. Quand les armées se mettront en marche sur Budapesth elles seront précédées par des proclamations exposant les intentions des gouvernements. C'est aux Gouvernements de décider quelle doit être la teneur de ces proclamations.

M. BENES.— À mon avis, la proposition de M. Tittoni repose sur des bases erronées. D'après les renseignements que j'ai reçus, les officiers hongrois, bien que ne partageant pas les opinions de Bela Kun font preuve de loyalisme envers lui, parce qu'ils croient que le Gouvernement communiste leur donnera les moyens de lutter contre leurs voisins. Tous sont passionnément attachés à l'intégrité de la Hongrie. Ils voudraient lui voir récupérer la Transylvanie, la Croatie, et la Slovaquie. Il n'y a pas d'espoir que l'on puis à gagner ces officiers. Quant aux civils sans aucun doute, les partis bourgeois voudraient se débarrasser de Bela Kun, mais ils ne voudraient pas coopérer avec les nations voisines pour cela. Si les Puissances commencent à négocier avec les Magyars, elles doivent avoir à compter avec les soupçons et la méfiance des Roumains, des Yougo-Slaves et des Tchéco-Slovaques. Les Magyars n'ont pas accepté leur défaites. Ils restent impérialistes de tendances et ils mettraient à profit les conversations qu'ils pourraient avoir avec les

Grandes Puissances pour renverser la situation au détriment de leurs voisins. Je crois que pour ces raisons il y a de fortes objections à l'ouverture de négociations avec un parti hongrois quelconque.

M. CLEMENCEAU.— M. Benes accepte-t-il le plan du Maréchal Foch?

M. BENES.— Je l'accepte, mais je n'accepte pas celui de M. Tittoni.

M. KRAMARZ [Kramař].— Les armées doivent marcher sous la bannière du „respect de l'armistice”. L'existence d'une armée hongroise oblige les pays voisins à rester armés. Ils désireraient pouvoir désarmer et démobiliser. Contraindre la Hongrie à exécuter les conditions de l'armistice est une justification suffisante et complète pour entreprendre une action et cela servirait de réponse aux critiques. Mes craintes et mes intérêts sont les mêmes que ceux de M. Tittoni, mais je suis convaincu qu'il ne devrait pas y avoir de conversations avec un parti hongrois quelconque, car cela ne ferait que ranimer l'ambition nationaliste hongroise. On devrait entreprendre une action pour des raisons d'ordre militaire quand ce ne serait que pour faire respecter les décisions de la Conférence.

M. VAÏDA VOEVODE.— Je suis d'accord avec M. Kramarcz et M. Benes. Je pense qu'il est nécessaire de ne pas donner un prétexte à Bela Kun de se poser en défenseur de son pays. La majorité de la population hongroise désire se tenir tranquille et n'être gouvernée ni par un gouvernement communiste, ni par un gouvernement réactionnaire. Quand les armées alliées auront pris Budapest, elles pourraient adresser une proclamation à la population disant qu'elle est libre de choisir son propre gouvernement. Le Commandant en Chef allié<sup>1</sup> néanmoins devrait consulter également les éléments non magyars. Il y a des Roumains, des Serbes et des Slovaques de Hongrie qui connaissent les intentions des partis et qui pourraient aider le commandant en Chef.

Général BLISS.— Le but général que l'on se propose reçoit mon entière approbation, mais seul le Chef de mon Gouvernement<sup>2</sup> a qualité pour décider d'une action à ce sujet. Malgré toutes les précautions prises pour dissimuler la réalité, il est manifeste que ce que l'on propose est un renouvellement de la guerre avec la Hongrie afin de détruire son Gouvernement actuel.

Si l'action que l'on veut entreprendre doit avoir pour prétexte une violation de l'armistice par la Hongrie, les Alliés doivent être absolument sûrs que la faute est toute entière du côté de la Hongrie. Dans l'armistice conclu le 13 Novembre<sup>3</sup> à Belgrade par le Général Franchet d'Esperey, une certaine ligne a été tracée à l'article 1<sup>o</sup> au Nord et à l'ouest de laquelle les Serbes et les Roumains ne devaient pas avancer. L'article 2 stipulait la démobilisation de l'armée hongroise qui devait être réduite à 6 Division d'infanterie et deux de cavalerie; or on allègue que les Hongrois ont violé l'armistice.

M. BALFOUR.— Y a-t-il dans la clause 1 une interdiction pour les Serbes et les Roumains de franchir cette ligne?

Général BLISS.— Les Roumains n'auraient pas dû passer à l'ouest de la ligne. Lorsqu'ils furent délivrés de la domination allemande, ils ont franchi cette ligne malgré le Général Franchet d'Esperey qui essaya alors de les arrêter sur une ligne plus à l'ouest,

<sup>1</sup> Le Maréchal Foch.

<sup>2</sup> Woodrow Wilson.

<sup>3</sup> Voir le document reproduit ci-dessus N° 33.

mais sans succès. La question fut discutée à Paris et cette discussion amena la création d'une zone neutre délimitée approximativement par la ligne marquée dans le Traité du 1916<sup>1</sup>. Or même cela n'arrêta pas l'avance roumaine. À une réunion des Représentants Militaires à Versailles, le 25 Février 1919, le Général Charpy, Chef d'État-Major du Général Franchet d'Esperey fit la déclaration suivant:

„Le 7 Novembre 1918, le Général Franchet d'Esperey et le Comte Karolyi se sont rencontrés à Belgrade pour signer un additif à l'armistice avec la Hongrie sur les mêmes bases que celui signé par le Général Diaz avec l'Autriche. À cette époque, la Roumanie était encore sous la domination allemande et par conséquent seuls les représentants de la France, de la Serbie et de la Hongrie se trouvaient à Belgrade. Ils connaissaient tous les conditions de l'armistice avec la Hongrie. Aux termes de cet armistice une certaine zone devait être occupée définitivement et d'autres pouvaient l'être pour des raisons stratégiques. L'armistice fut signé le 13 Novembre, les Hongrois n'avaient fait aucune difficulté pour le signer et en avaient exécuté toutes les conditions. Les Français et les Serbes avancèrent comme il était convenu. C'est du fait de la Roumanie que surgirent les seules difficultés qu'en rencontra.

Sans en informer le Général Franchet d'Esperey, les Roumains se portèrent en avant, en particulier dans la région de Clausenbourg, sur quoi, les Hongrois protestèrent aussitôt, alléguant que c'était là une violation de l'armistice. Les Roumains répliquèrent qu'ils étaient d'accord avec les Hongrois. Cela était inexact mais dans la suite un accord intervint qui autorisait les Roumains à avancer jusqu'à une ligne bien au delà de la ligne fixée par l'armistice. Il en fut rendu compte aux Gouvernements alliés.

Malheureusement, les Roumains continuèrent à avancer au delà de cette nouvelle ligne, ce qui occasionna des incidents; ils opprimèrent les populations, et les Hongrois furent exaspérés. Mais jusque là, toutefois, la situation n'était pas grave.

Les Roumains déclarèrent craindre une attaque des armées hongroises, ce qui était tout à fait impossible, la Hongrie n'ayant pas de troupes organisées alors que l'armée roumaine avait une excellente organisation. Naturellement, il y a en Hongrie des troubles et un certain bolchevisme, mais on somme rien d'important, et le bolchevisme en Transylvanie n'est pas apparent. Les Roumains ont pendant quelque temps essayé d'avancer jusqu'à la ligne du Traité, mais le Général Franchet d'Esperey a jusqu'ici refusé, quoiqu'il ait envoyé une mission pour faire des enquêtes sur les prétendues atrocités. D'après les informations reçues, la situation locale est tranquille.

Si l'on prend ces faits en considération, les Roumains devraient rester sur la ligne qu'ils occupent en ce moment, car toutes les difficultés sont venues de ce qu'ils ont avancé. Il n'y a pas à donner son avis sur une question politique, mais les Roumains de devraient pas être autorisés franchir la ligne Arad—Grosswardein Szatmar Nemeti [Szatmárnémeti] et il serait préférable d'y envoyer des troupes alliées; une zone neutre ne présenterait pas d'avantages car il n'y aurait pas assez de troupes alliées pour la garder.

Pour maintenir l'ordre, il suffirait de mettre des troupes alliées en garnison à Grosswardein et Stulimar; il y en a déjà à Arad.”

<sup>1</sup> Il s'agit du traité de Bucarest stipulé en 1916, par lequel la Roumanie s'engageait d'entrer en guerre à côté de l'Entente.

Malgré ceci, la zone neutre a été acceptée. Les Roumains ont avancé jusqu'à la limite est de cette zone et la trouvant vide se sont avancés jusqu'à la Theiss. Un observateur américain m'a informé que, aussitôt que les Roumains apprendraient la décision prise le 12 Mars<sup>1</sup>, le Gouvernement de Karolyi s'en irait. Une lettre a été envoyée à cet effet au Conseil. Le Gouvernement hongrois n'a été informé que le 19. De même jour, le Gouvernement de Karolyi a démissionné et transmis ses pouvoirs à Bela Kun. Bela Kun a réussi à lever une armée seulement pour repousser l'invasion injustifiée des Roumains. La violation de l'armistice a été tout d'abord causée par les Roumains malgré les Puissances et à un moment où l'armée hongroise était complètement désorganisée. Si le Conseil décide de prendre des mesures parce que l'armistice a été violé, il devra examiner soigneusement à quelle date l'armée hongroise a été reconstituée? Je suis sûr que l'on trouverait que cette reconstitution a eu lieu après la violation de l'armistice par les Roumains.

M. BALFOUR.— J'ai trois observations à présenter sur le très important exposé du Général Bliss. Tout d'abord, je suis d'accord avec lui sur ce point que les délégués américains et moi-même en tant que représentant britannique ne peuvent pas décider une politique militaire considérable sans en référer à leur gouvernement respectif. Personnellement, je ne pourrais pas autoriser une nouvelle guerre ou la reprise d'une ancienne guerre sans en référer à Londres. En second lieu, je me permets, en ce qui me concerne de ne pas être du même avis que le Général Bliss quand celui a dit que la violation de l'armistice était présentée comme un prétexte pour attaquer le Gouvernement communiste de Hongrie. Je désire qu'il soit bien entendu que je ne suis guidé par aucune considération de politique hongroise intérieure bien que je ne défende pas Bela Kun. Je suis d'accord avec M. Kramarcz qu'il est intolérable de permettre à l'État hongrois de devenir une citadelle militaire d'où rayonnent sur toute l'Europe centrale des troubles économiques et politiques. Quand j'ai insisté sur le désarmement de la Hongrie en raison du fait qu'elle n'avait pas observé l'armistice, je n'ai pas déguisé mes intentions, mais déclaré exactement ce que je désirais. Sans le désarmement de la Hongrie, il ne peut y avoir ni paix, ni établissement de frontières dans l'Europe Centrale. Sur le troisième point, je suis moins positif. L'argument du Général Bliss est basée sur l'opinion que les Puissances alliées sont empêchées d'envoyer des troupes au delà de la ligne que les Hongrois ne devaient pas dépasser d'après les stipulations de l'article 1er de l'armistice. Je suis surpris de cette opinion. L'article empêche les Hongrois de dépasser la ligne mais n'interdit [sic] pas explicitement aux Alliés de la franchir. La clause 3 de plus a donné aux alliés le droit d'occupe: toutes les places et points stratégiques qui peuvent être déterminés d'une façon permanente par le Général commandant en Chef les Armées Alliées<sup>2</sup>. Il est difficile de concilier ceci avec l'interprétation du Général Bliss concernant l'article 1. (Pour la convention militaire voir annexe C<sup>3</sup>) Il y a encore un autre point de vue secondaire sur lequel je ne désire pas insister, à savoir que lorsque la convention a été signée la Roumanie n'était pas un des belligérants. Je voudrais que les experts en

<sup>1</sup> Voir les documents N<sup>os</sup> 199, 214, 215, 216, 221, 229, 236, 237, 242, 249.

<sup>2</sup> Le Général Franchet d'Esperey.

<sup>3</sup> Document non reproduit — Le texte de la convention militaire est reproduit ci-dessus N<sup>o</sup> 33.

jurisprudence militaire me disent si l'avance roumaine, quelque regrettable qu'elle ait pu être, équivalait à une rupture de l'armistice dans le même sens que la rupture évidente et importante provoquée par les Hongrois.

Général BLISS.— L'interprétation de l'article 1 de l'armistice ne nécessite pas un juriste. Le mot armistice signifie que les deux parties déposent les armes sur une ligne donnée afin que les plénipotentiaires civils entament les négociations. Un armistice ne peut imposer une obligation purement unilatérale. Quant à l'article III donnant au Commandant en Chef des Armées Alliées<sup>1</sup> le droit d'occuper les points stratégiques, aucune stipulation à cet effet n'a été faite dans l'armistice avec l'Allemagne. Mais on a craint que les hostilités avec l'Allemagne ne puissent recommencer et au moment de la négociation de la convention d'armistice avec l'Autriche, il a été stipulé que les armées alliées auraient droit de passage à travers le territoire autrichien afin de menacer l'Allemagne au sud. Une stipulation similaire a été introduite dans la convention avec la Hongrie. Cette stipulation néanmoins n'implique pas qu'un commandant allié quelconque puisse occuper un point de son choix sans en référer au Commandant en Chef. La Roumanie a agi en dépit des désirs exprimés par le Général Franchet d'Esperey.

M. KRAMARCZ.— Je ne veux pas entrer dans la question juridique. La Tchécoslovaquie a été menacée par les Hongrois. L'armée hongroise a obligé la Tchécoslovaquie et les autres pays à rester armés et mobilisés. C'est la seule question à examiner.

M. PATCHICH [PACHITCH].— Je suis d'accord avec M. Kramarcz, M. Benes et M. Vaida. Il faudrait prendre des mesures pour forcer Bela Kun à remplir les engagements de la Hongrie contenus dans l'armistice. Les Yougo-Slaves ont des raisons de s'attendre à être les troisièmes victimes de la Hongrie. Les Hongrois sans aucun doute désirent rétablir la Hongrie dans ses frontières historiques.

M. CLEMENCEAU.— Tous les intéressés ont exprimé leurs vœux. Deux Gouvernements néanmoins doivent être consultés avant que les décisions puissent être prises.

M. le Maréchal FOCH.— Je fais observer que le 11 Juillet quand on m'a demandé d'étudier un plan d'opérations le principe des mesures à prendre n'a pas été mis en question. S'il était mis en question maintenant, il semblerait que le conseil soit en contradiction avec lui-même.

M. BALFOUR.— Je suis entièrement en désaccord avec ce que le Maréchal Foch vient de dire; je ne veux pas consulter mon Gouvernement sur l'opportunité d'opérations militaires sans savoir de quelle nature elles sont et quelles chances de succès elles présentent.

M. WHITE.— D'après la façon dont je comprends la question on a demandé au Maréchal Foch de faire un rapport destiné à être envoyé aux Gouvernements. Le Maréchal Foch a fait un rapport remarquable. Je ne peut engager mon Gouvernement et il faudra même que le Président<sup>2</sup> soit bien assuré que la proposition n'implique pas une nouvelle guerre avant qu'il puisse donner son assentiment sans consulter le Sénat.

<sup>1</sup> Le Maréchal Foch.

<sup>2</sup> W. Wilson.

M. CLEMENCEAU. — Ce n'est pas un sujet qu'on puisse discuter. Chacun des membres du Conseil est libre de consulter son Gouvernement. Le Maréchal Foch a présenté un rapport remarquable montrant qu'on pouvait espérer le succès sans faire des efforts trop considérables. Le Général Bliss a mis en avant certaines questions qui méritent un examen approfondi? Je rappelle au Conseil que M. Balfour a récemment rédigé un télégramme dans lequel le Conseil a informé des lacunes qu'il ne pourrait avoir aucune conversation avec lui tant qu'il ne respecterait pas l'armistice. Personne n'a alors soulevé d'objections.

M. WHITE. — J'aurais voulu suivre ma méthode habituelle et je demande le temps nécessaire pour examiner la question.

M. CLEMENCEAU. — Je désire faire remarquer que l'état de guerre avec la Hongrie existe encore et il n'est pas question d'une nouvelle guerre.

M. TITTONI. — Je demande que l'on garde le plus grand secret sur cette discussion.

(On décide de reprendre la discussion le jour suivant à 10 h. 30.)

(La séance est levée.)

#### ANNEXE A.

##### NOTE SUR UNE ACTION ÉVENTUELLE EN HONGRIE

Le Conseil Suprême des Puissances alliées et associées a décidé, le 11 Juillet que le Maréchal Foch „après avoir consulté les autorités des divers gouvernements intéressés établirait un plan d'opérations contre la Hongrie et qu'il tiendrait le Conseil au courant de ses travaux dans un délai de huit jours”.

En exécution de cette décision:

— Le Général Pellé, pour l'Armée Tchéco-Slovaque.

— Le Général Pechitch, pour l'armée serbe.

— le Général Prezan, pour l'armée roumaine;

ont été invités à faire connaître les forces que les Gouvernements tchéco-slovaques, serbe et roumain pourraient respectivement consacrer à l'opération éventuelle projetée.

À son côté le Général d'Esperey a été pris indiquer les conditions dans lesquelles il pourrait renforcer la puissance offensive de l'armée française de Hongrie.

D'après les renseignements déjà reçus, la situation se présente comme il suit au 16 Juillet:

*Armée Tchéco-Slovaque.* — M. Masaryck [sic] met à la disposition de l'Entente toutes les forces armées de la République soit:

— 6 D.I. sur le front, prêtes à entrer en action;

— 2 D.I. en formation, prêtes le 18 Juillet

Effectif approximatif global: 100.000 hommes.

Ces forces ont été réorganisées et recomplétées sous la direction de la mission militaire française; elles sont actuellement en bonne condition pour reprendre les opérations offensives.

Toutefois le besoin de munitions d'artillerie se fait impérieusement sentir: les entrepôts sont presque vides, la production insignifiante<sup>1</sup>.— Seule l'Autriche dispose des stocks nécessaires. Il est donc indispensable et urgent d'intervenir à Vienne pour que les envois de munitions soient immédiatement entrepris<sup>2</sup>.

*Armée Serbe.*— Le Gouvernement serbe peut mettre dès à présent à la disposition de l'Entente:

— 14 Bataillons (quatorze)	} valeur une D.I. 1/2 et 1 D.C.
— 12 Escadrons (douze)	
— 12 batteries (douze)	

soit 18. à 20.000 hommes de troupe excellentes qui seront prêtes et à pied d'oeuvre le 18 Juillet.

Le Gouvernement serbe demande toutefois, comme condition de sa coopération, l'appui bienveillant de l'Entente, afin de faire cesser toute cause de friction avec l'Italie et d'assurer la protection du territoire serbe contre les troupes et comitadjis bulgares<sup>3</sup>.

*Armée Roumaine.*— Une réponse définitive n'est pas encore parvenue sur les possibilités du Gouvernement roumain.

Il paraît admissible de compter, *dès à présent* sur la totalité des forces de l'armée roumaine de l'Ouest établies sur la Theiss, soit:

6 D.I. et 1 D.C. représentant 75.000 hommes environ.

Cet effectif sera probablement renforcé du fait du reemplètement [sic] des unités à l'effectif de guerre, par prélèvement sur les dépôts de la région Transylvaine qui comptent environ 20.000 hommes. L'Armée roumaine de l'Ouest, après ces récents succès sur l'Armée hongroise est dans de bonnes conditions matérielles et morales pour reprendre la lutte.

Il est à prévoir cependant que la Roumanie, pour engager toutes ses forces de l'Ouest hors de ses frontières, demandera à être mise en mesure de se reconstituer de nouvelles réserves à l'intérieure, en mobilisant de nouvelles divisions. Il sera donc nécessaire, sans doute de lui fournir les effets d'équipements et d'habillement dont elle aura besoin.

Cette aide matérielle pourra lui être donnée par l'Angleterre et l'Amérique (dont les contingents ne participent pas à l'opération projetée), en continuant les envois précédemment effectués ou encore en cours de transports.

*Armée Française de Hongrie.*— Elle est actuellement disponible avec ses deux D.I. sa Brigade de Cavalerie ses éléments d'Armée (trois groupes lourds, deux Compagnies de Chars blindés, une escadrille.

<sup>1</sup> Note du document: Actuellement 4 coups par jour et par pièce, qui seront portés à 8 vers le 15 août.

<sup>2</sup> Note du document: À cet effet, demander au Général Segré et au Général Hallier, de hâter l'expédition des commandes déjà effectuées à Vienne par le Gouvernement Tchéco-Slovaque et non encore livrées. Agir également auprès de la Délégation autrichienne de St Germain pour lui demander d'intervenir auprès de son Gouvernement afin que toutes facilités soient données pour ces expéditions.

<sup>3</sup> Note du document: L'arrivée en Bulgarie des 30<sup>e</sup> et 156<sup>e</sup> D.I. françaises venant du Dniester permettra de donner cette dernière garantie au Gouvernement serbe (mouvements terminés vers le fin de Juillet).

Effectif 25.000 hommes dont 20.000 combattants environ.

L'infanterie est au complet, l'artillerie et les services sont à reconstituer en personnel.

Les moyens matériels seraient également à renforcer par prélèvement sur les disponibilités de l'armée d'Orient. Au total et sous réserve de confirmation des renseignements sur l'armée roumaine, l'effectif total dont la mise en oeuvre contre la Hongrie serait possible dans un délai de *quelques jours*, s'élèverait à :

Armée Tchéco-slovaque	8 D.I.		100.000 h.
— Serbe	1 D.I. 1/2	1 D.C.	20.000 h.
— Roumaine	6 D.I.	1 D.C.	75.000 h.
— Française de Hongrie	2 D.I.	1/2 D.C.	25.000 h.
Total Général	17 D.I. 1/2	2 D.C. 1/2	220.000 h.

dont 160.000 combattants environ.

En présence de ces forces, *l'armée hongroise* compte, d'après les derniers renseignements :

- 8 D.I.
- 3 Brigades d'Infanterie
- 4 Brigades de Gardes-Frontières
- 2 D.C.(?)

Au total 10 à 11 D.I. et 2 D.C. d'un effectif global de 150.000 h. dont 100.000 à 120.000 combattants environ d'une valeur imprécisée.

De la comparaison des forces en présence il résulte que l'entente possède sur place, une supériorité [sic] numérique notable par rapport à la Hongrie.

La disposition même de ces forces, qui encerclent les forces hongroises constitue également une condition avantageuse pour des opérations offensives.

Mais il importe de remarquer, dès à présent que ces troupes appartenant à quatre nationalités différentes, ne peuvent espérer un résultat sérieux qu'à la condition d'être actionnées par une direction commune.

Il est donc nécessaire de les placer sous une même direction supérieure, agréée par les Gouvernements roumain, serbe et tchéco-slovaque.

C'est à cette direction qu'il appartiendra d'établir le plan d'action militaire.

Il y a lieu, dès maintenant d'organiser cette direction et de réaliser les ententes nécessaires avec les États-Majors des divers armées intéressées.

Il est à présumer, d'autre part, qu'une action alliée combinée de la sorte, par un effort commun des armées alliées, résultant d'une direction unique mènera ces armées, à bref délai, aux portes de Budapest. Dans cette situation, il s'agira d'établir en Hongrie un Gouvernement d'ordre, avec lequel l'Entente puisse signer une Paix répondant à ses vues. D'où la nécessité de prévoir dès maintenant, un programme d'action politique succédant à l'action militaire et fixant au commandement les directives de la Conférence pour l'établissement du nouveau Gouvernement Hongrois.

Muni de ces directives, le Commandement pourra déterminer la régime provisoire d'occupation du pays et faire refluer les troupes alliées devenues disponibles, au delà de leurs frontières respectives.

*En résumé:*

Les forces dont dispose l'Entente paraissent suffisantes pour entreprendre à très bref délai et avec chances de succès une opération militaire contre la Hongrie aux conditions suivantes:

1° — Une direction supérieure unique des opérations est à organiser;

2° — On demande à la Conférence de donner des directives qui permettent à cette direction supérieure d'asseoir un nouveau Gouvernement répondant aux vues de l'Entente et de régler les conditions de l'occupation ultérieure du pays;

3° — les moyens matériels des troupes sont à compléter, ce qui comporte:

Une intervention auprès du Gouvernement de Vienne et auprès de sa délégation de St Germain, pour la fourniture des armes aux Tchéco-Slovaques;

La livraison de matériel, d'équipement et d'habillement à la Roumanie par les Puissances de l'Entente.

4° — Enfin, il y a lieu d'envisager également l'organisation du ravitaillement de la population civile hongroise, ravitaillement qui serait assuré et contrôlé par l'organisation anglaise chargée du fonctionnement de la ligne de communication fluviale du Danube.

BDIC, Dossier Mantoux, cote F° Δ 234 Rés.

## 476

NOTE PRISE AU COURS D'UNE RÉUNION TENUE AVEC LA PARTICIPATION DE  
MM. CLEMENCEAU, BALFOUR, WHITE, TITTONI<sup>1</sup>

D. N° H.D. 10. Secret.

Paris, 18 juillet 1919.

5.— Opérations militaire contre la Hongrie.—

M. CLEMENCEAU.— Y a-t-il quelque utilité à discuter la question avant que M. Balfour et M. White aient été informés du point de vue de leurs gouvernements respectifs.

M. WHITE.— Avant de consulter mon Gouvernement, je désirerais avoir quelque précision.

M. BALFOUR.— Voici la politique que je désirerais voir suivre, la Conférence déclarerait:

1° Qu'elle requiert la Hongrie d'exécuter les clauses de l'armistice.

2° Que si ces clauses sont exécutées, les troupes roumaines se retireront jusqu'à l'ancienne frontière.

3° Que les Alliés ne sauraient entamer des négociations de paix avec des gens qui violent leurs engagements.

<sup>1</sup> Note du secrétaire prise au cours d'une conversation des Chefs de Délégation des 5 grandes Puissances tenue dans le cabinet de M. Pichon.

4° Qu'elle ne saurait tolérer plus longtemps une situation qui rend impossible la paix, le commerce et le désarmement dans l'Europe Centrale.

Si la Conférence n'obtient pas des preuves satisfaisantes de son ordres, elle prendra les mesures nécessaires pour faire exécuter sa volonté. On a attiré mon attention ce matin sur des chiffres que le Maréchal Foch a donné hier concernant les forces que Bela Kun a à sa disposition<sup>1</sup>. Mon hypothèse, c'est que les Hongrois sont en train de réunir une force d'agression pour attaquer leurs voisins. S'il n'en est pas ainsi, il faudrait évidemment abandonner la politique fondée sur cette hypothèse, mais si c'est vrai, je proposerai à mon gouvernement d'accepter une démonstration militaire.

M. CLEMENCEAU.— Je proposerais d'envoyer en Hongrie 4 officiers représentant chacune des puissances intéressées, qui seraient chargés d'étudier sur place la situation militaire; on demanderait à Bela Kun de leur permettre de faire leur enquête. S'il refuse, il se reconnaîtrait par là même coupable.

S'il accepte, le Conseil pourra alors juger la situation d'une façon exacte. Il y a quelque temps, le Conseil a envoyé une communication à Bela Kun pour lui dire qu'on ne pourrait plus avoir avec lui de conversation, puisqu'il avait violé l'armistice... ceci, il a répondu que ce n'était pas lui, mais que c'était les Roumains qui avaient violé l'armistice. Avant de prendre des mesures, le Conseil désire connaître la vérité.

M. TITTONI.— Je n'ai aucune objection à cette procédure, mais je voudrais qu'elle fut plus forme encore. Nous traitons avec un homme dont la mauvaise foi est proverbiale; il s'est déjà servi dans son propre intérêt, des communications qu'il a eues avec les Puissances. Il représente une petite minorité en train de gouverner l'immense majorité, privée des moyens de se révolter; lui demander une permission serait accroître son prestige: on devrait donc envoyer en Hongrie la Commission sans lui demander son consentement.

M. CLEMENCEAU.— Je suis tout à fait d'accord avec M. Tittoni.

M. WHITE.— Je rappelle la résolution prise par le Conseil le 15 Juillet<sup>2</sup>.

„Il a été décidé de soumettre au Maréchal Foch la communication reçue de Bela Kun et de lui demander un rapport sur la façon dont les conditions du premier armistice ont ou n'ont pas été observées par les parties intéressées.”

M. CLEMENCEAU.— Les renseignements que l'on pourrait obtenir directement sur place seraient bien plus précieux que tous les renseignements que pourrait avoir la Maréchal Foch.

M. TITTONI.— Cette Commission devrait être nombreuse, afin de produire un bien plus quand effet moral.

M. CLEMENCEAU.— Je crois que quatre généraux suffiraient. Le Conseil pourrait avant leur départ leur donner toutes instructions nécessaires.

M. WHITE.— Je préférerais réserver mon opinion jusqu'à la séance de cet après-midi.

(Il est décidé d'ajourner la décision jusqu'à la séance suivante qui aura lieu à 16 heures le même jour.)

(La Séance est levée)

BDIC, Dossier Mantoux, cote F° Δ 234 Rés.

<sup>1</sup> Voir l'Annexe A du document N° 475.

<sup>2</sup> Voir le document reproduit ci-dessus N° 474.

M. J. KÁROLYI, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE À SZEGED  
AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

L. N° 193/1919.

*Szeged, 19 juillet 1919.*

Monsieur le Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, Monsieur le Général, que d'après des informations très authentiques trois divisions bolchévistes sont échelonnées au nord de Szeged entre la Theiss et le Danube en vue d'une offensive qui doit commencer le 20 juillet courant contre le front roumain.

La première de ces divisions est rouge, la seconde moitié rouge — moitié blanche. La troisième / 7<sup>me</sup> resp. est entièrement contre-révolutionnaire.

Cette dernière division a demandé des ordres du Gouvernement de Szeged relativement à son attitude au commencement de l'offensive. Les autorités militaires compétentes ont donné l'ordre de faire volte-face et de roquer vers sud-ouest dans la partie occidentale du territoire entre la Theiss et le Danube, d'y occuper une bande d'une largeur de 40-50 km. au devant de la ligne de démarcation et de s'y maintenir en toute circonstance. Les ordres nécessaires suivront au cours des opérations.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Général, de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que les troupes des Armées Alliées et Associées n'ouvrent pas le feu sur cette division, si en exécutant les mouvements nécessaires, elle s'approchait de la ligne de démarcation. L'intention de cette division pourra être d'autant plus facilement reconnue quelle avancera vers le sud et l'ouest près du Danube et non vers l'est où est le front roumain.

Si la division en question était forcée à franchir la ligne de démarcation, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Général, de ne pas la faire désarmer, pour que s'étant rallié, elle puisse exécuter les ordres reçus.

Vu l'extrême importance de cette question, la jonction d'une division complète pouvant achever le bolchévisme d'autant plus que des unités de la deuxième division se joindront aussi à elle, je me permets, Monsieur le Général de réitérer ma prière avec toute insistance.

Agréé, Monsieur le Général l'expression de ma très haute considération.

AG.20N513

NOTE PRISE AU COURS D'UNE RÉUNION TENUE AVEC LA PARTICIPATION DE  
MM. CLEMENCEAU, BALFOUR, WHITE, TITTONI<sup>1</sup>

N. N° H.D. 12. Secret.

Paris, 21 juillet 1919.

M. CLEMENCEAU. — Je viens de recevoir un radio de Bela Kun m'annonçant qu'il se prépare à attaquer les Roumains, pour les obliger à respecter les décisions de l'Entente<sup>2</sup>. Je ne sais pas si les Roumains seront en mesure de résister: ils ont deux Divisions à opposer à cette attaque. Les troupes françaises ne sont pas très éloignées, et le Général Franchet d'Esperey leur a donné ordre d'ouvrir le feu, si l'attaque s'étendait jusqu'à leur front. Ces nouvelles rendront peut être inutile la nomination de la Commission d'enquête.

M. BALFOUR. — J'ai été autorisé à désigner un Officier général pour cette commission d'enquête. C'est le Major Général Gorton.

M. CLEMENCEAU. — Les Généraux pourraient se rendre sur le front et nous tenir au courant de ce qui s'y passe.

M. WHITE. — Je n'ai pas encore reçu de réponse de Washington à ce sujet.

M. TITTONI. — Suivant les nouvelles que j'ai reçu d'une source assez autorisée, le Général Boehm, qui était Commandant en Chef de l'armée rouge hongroise est actuellement à Vienne. Il a abandonné son Commandement, mais ne paraît pas avoir rompu avec Bela Kun. Il aurait dit dans cette ville qu'il s'efforçait de créer un mouvement pour transformer le Gouvernement communiste actuel de Hongrie en un Gouvernement socialiste. Je propose que les Représentants des Alliés à Vienne soient priés de nous donner tous renseignements à ce sujet.

Il est décidé que toutes informations seront prises auprès des agents des Puissances alliées et associées à Vienne, relativement à une visite dans cette dernière ville, du Général Boehm: ce dernier aurait déclaré qu'il s'efforçait de créer, en Hongrie, un mouvement pour la transformation du Gouvernement communiste actuel de Bela Kun en Gouvernement socialiste. Il y aura lieu de vérifier la réalité et la portée éventuelle de cette suggestion.

Il est décidé également d'ajourner la nomination de la Commission d'enquête jusqu'à ce que M. White ait été en mesure de recevoir la réponse de son Gouvernement.

<sup>1</sup> Note du secrétaire prise au cours d'une conversation des Chefs de délégation des 5 grandes Puissances tenue dans le cabinet de M. Pichon.

<sup>2</sup> Voir l'Annexe du document.

## ANNEXE

M. KUN, COMMISSAIRE DU PEUPLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. N° 237. *Budapest, 21 juillet 1919, 1h. 30.*

En face de l'attitude des Roumains, devenus agressive, au mépris de la volonté de l'Entente, nous étions forcés de passer la Tisza et d'essayer de faire respecter par les Roumains la volonté de l'Entente.

BDIC, Dossier Mantoux, cote F° Δ 234 Rés.

## 479

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
 À M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE

T. N° 212. *Paris, 21 juillet 1919.*

Le Conseil Suprême a été saisi par M. Tittoni d'une information relative à la visite à Vienne du général *Boehm*, l'ancien chef de l'armée rouge hongroise. Celui-ci aurait déclaré qu'il s'efforçait de créer en Hongrie un mouvement pour la transformation en gouvernement socialiste du gouvernement communiste actuel de Bela Kuhn [Kun].

Le Conseil Suprême a décidé que des informations précises à cet égard seraient demandées aux agents des puissances alliées et associées à Vienne, afin de préciser la réalité et la portée éventuelle de cette suggestion.

Je vous prie d'en informer mes collègues et de me faire connaître leurs renseignements et les vôtres ainsi que Votre sentiment sur les possibilités de réalisation du plan Boehm.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 29, f. 87.

## 480

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
 FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1166/2NK. Priorité Opérations — Très Urgent. *Nagykikinda, 24 juillet 1919.*

1° — Reçois du Gouvernement de Szeged télégramme ci-après:

„À Général Franchet d'Esperrey *Constantinople* Le Gouvernement de Hongrie estime que dernière heure a sonné pour l'anéantissement du bolchevisme en Hongrie. Comme il

est impossible de commencer l'offensive à Szeged et que l'action anti-bolcheviste est la mieux préparée sur les deux rives du Danube, le Gouvernement Hongrois vous prie de vouloir bien user de votre influence auprès du Gouvernement de Serbie et des autorités militaire Serbes afin que nous puissions transférer notre force armée de Szegedin au Comitat de Barenya [Baranya] et aux environs de Baja. Comme nous avons gagné l'impression que du côté des autorités Serbes, il n'y a à cela pas de difficultés de principe, votre entremise nous rendrait pos[sible] de commencer l'action préparatoire immédiatement. Nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître, votre décision à ce sujet.

Le Président du Conseil Désiré Abraham le Ministre des Affaires Étrangères Comte Paul Teleki."

II° — En vous transmettant ce télégramme vous rends compte que, plan de mobilisation d'une division hongroise, à 7.000 hommes, est déjà préparé et semble bien étudié. D'autre part, nouveau Gouvernement Hongrois serait déjà d'accord avec Serbes pour transport de cette division dans région Baja Pecs; si vous en donnez autorisation. Il semble que Baja est un point d'autant mieux choisi qu'il ne doit pas appartenir à la Serbie. Matériel hongrois saisi à Szeged est suffisant pour armer cette division matériel divers pourrait être réquisitionné sur place par Gouvernement hongrois.

J'insiste en raison circonstances actuelles pour que le transport de Szeged à Baja de cette future Division soit autorisé par vous et pour qu'on lui permette de s'y constituer régulièrement.

AG.20N527 c/105. d/1.

#### 481

#### NOTE PRISE AU COURS D'UNE RÉUNION TENUE AVEC LA PARTICIPATION DE MM. CLEMENCEAU, BALFOUR, WHITE, HOOVER, COOLIDGE<sup>1</sup>

D. N° H.D. 13. Secret.

*Paris, 25 juillet 1919.*

M. WHITE.— Avant de commencer la discussion des questions à l'ordre du jour, je désire vous communiquer quelques renseignements relatifs à la visite du Général Boehm [Böhm], à Vienne. Ces renseignements nous étant parvenus par l'intermédiaire de M. Hoover, je vous demanderai de bien vouloir l'appeler et de lui donner la parole.

(À ce moment, M. Hoover pénètre dans la salle.)

M. HOOVER.— Les propositions que je vais porter à votre connaissance ont été soumises aux Représentants de l'Entente à Vienne, par le Général Boehm qui était le Chef d'État Major des Armées Rouges Hongroises. Le Général Boehm a déclaré que s'il pouvait trouver chez les Alliés un appui et des assurances, notamment au sujet de la levée du

<sup>1</sup> Note du secrétaire prise au cours d'une conversation des Chefs de Délégation des 5 grandes Puissances tenue dans le cabinet de M. Pichon.

blocus, au sujet de l'importation de vivres à la reprise du trafic dans le Danube, il serait disposé à instituer une sorte de dictature sociale-démocrate dont il prendrait la tête. Il renverserait Bela Kun, ferait cesser toutes les attaques terroristes et ramènerait l'ordre dans le pays.

M. BALFOUR.— J'ai vu hier soir M. Hoover qui m'a communiqué le contenu du télégramme qu'il avait reçu et ai donc eu l'avantage de pouvoir en causer avec mes experts militaires. Je leur ai demandé si la meilleure manière de nous débarrasser de Bela-Kun était à leur avis une intervention militaire. Je me demande maintenant quelle serait la meilleure solution: devons nous adopter les suggestions du télégramme de M. Hoover, ou devons nous profiter de ce que les Hongrois ayant pris l'offensive, et ayant traversé la Theiss présente le flanc à une attaque possible des armées serbes et françaises du sud. Il est évident qu'il serait de beaucoup préférable de conduire les opérations militaires à l'aide des Hongrois, mais la question qui se pose est la suivante: pouvons nous faire confiance au Général Boehm. Toutefois, même si nous pouvions avoir confiance en lui, je ne serais pas disposé à me lancer dans une entente politique avec le Général Boehm. À mon avis, nous devrions lui dire qu'il exécute les promesses faites, avec l'armée dont il prétend avoir le contrôle, et qu'il se borne à établir quelque dictature militaire dans le seul but de réunir une Assemblée Constituante, qui permettrait au pays de faire connaître ses vues, en toute liberté.

Cette solution aurait un grand avantage: il y a dans chacun de nos pays des fractions de gauche qui sans être, à proprement parler bolchevistes, ne les regarde pas moins sans une certaine sympathie: ces fractions sont surtout hostiles à toute action militaire contre le bolchevisme. Nous éviterions tous ces inconvénients en faisant exécuter l'opération par le Général Boehm. Nous lui accorderions notre appui moral et lui promettrions les garanties qu'il demande, s'il est en posture d'établir sa dictature et de réunir l'Assemblée qui décidera du sort futur du pays.

La seule question qu'il nous faut résoudre est celle-ci pouvons nous ajouter foi aux promesses du Général Boehm. Il faut avant de nous décider que nous ayons une assurance formelle qu'il est en mesure de tenir ces promesses car sinon, cela nous conduirait à un nouveau délai, à de nouveaux pourparlers dont le résultat serait de nous faire perdre, au point de vue militaire la belle occasion qui s'offre à nous.

M. CLEMENCEAU.— J'estime qu'il serait bon que nous reprenions cette question demain afin d'avoir le temps d'y réfléchir: le Maréchal Foch pourrait assister à notre réunion, et nous faire connaître son avis au point de vue militaire.

M. BALFOUR.— Une question importante est de savoir si nous pouvons avoir confiance dans le Général Boehm.

M. COOLIDGE.— J'ai dans ma poche la copie d'une dépêche que j'ai envoyé personnellement il y a trois mois. J'ai déclaré dans cette note que le Général Boehm était très populaire en Hongrie, qu'il avait un fort parti derrière lui, qu'il faisait une politique s'appuyant non pas sur les partis extrémistes de gauche, mais plutôt sur les fractions de droite. Ce n'est pas un militaire mais il n'en est pas moins populaire dans l'armée et dans la classe ouvrière. Si la situation n'a pas changée depuis cette époque, il a toujours derrière lui un parti puissant.

M. BALFOUR.— Y a-t-il des raisons du croire que le Général Boehm est simplement un ambitieux, travaillant pour des avantages personnels.

M. COOLIDGE.— Je ne crois que cela soit le cas, car il a mentionné dans ses conversations trois hommes que je connais personnellement, dont j'ai fait mention dans ma dépêche et en qui j'ai confiance.

M. HOOVER.— Le Conseil Suprême ne peut il pas se mettre tout de suite d'accord sur une politique et déclarer qu'il est disposé à soutenir un Gouvernement non terroriste auquel il accepterait d'envoyer du ravitaillement. En agissant ainsi, même si le mouvement du Général Boehm échoue, le Conseil ne sera pas engagé dans une mauvaise voie. Les opérations militaires devront toujours être précédées d'une déclaration politique; ce qu'il importe c'est de faire cette déclaration de suite.

M. BALFOUR.— Une proposition tend-elle à lever le blocus, à ravitailler le pays, sans engager d'opération militaire?

M. CLEMENCEAU.— La difficulté n'est pas d'aller à Buda-Pest, mais de ce que nous ferons après.

M. WHITE.— Je préférerais voir l'opération se faire par les Hongrois.

M. BALFOUR.— J'aimerais avant de me décider, à voir un projet écrit. M. Hoover peut-il nous soumettre un rapport demain matin.

M. CLEMENCEAU.— Je demanderai au Maréchal Foch d'assister à la réunion, que nous pouvons fixer à 10 heures 30 et nous examinerons le projet de M. Hoover.

M. BALFOUR.— J'aimerais à connaître, au point de vue juridique, la situation de la Hongrie vis à vis de l'armistice. Elle avait accepté nos conditions et aujourd'hui elle attaque l'un des nôtres, j'estime qu'en agissant ainsi, elle renouvelle la guerre vis à vis de nous tous.

Il est décidé que la question de l'action des Alliés en Hongrie, par suite des nouveaux renseignements reçus, concernant les projets et propositions du Général Boehm, sera discuté à nouveau à la séance suivante du Conseil Suprême, en présence du Maréchal Foch et de M. Hoover.

BDIC, Dossier Mantoux, cote F° Δ 234 Rés.

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE  
 À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE ET  
 AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

T. N<sup>os</sup> 362-365. Secret.

Prague, 25 juillet 1919, 4h.  
 (Reçu: 25 juillet, 11h.)

1<sup>o</sup> Général Prezan [Presan], Commandant Armée roumaine, m'avait exprimé précédemment désir entrevue qu'évènements Slovaquie avaient empêchés. Renouvela d'une manière pressante expression de ce désir officier liaison envoyé par moi Bucarest.

2° Je suis arrivé 22 Juillet Grosswardein où eus longue conversation avec le Général Prezan et passai revue d'une division chasseurs allant participer contre-attaque préparée contre Magyars.

3° Intention Général Prezan en provoquant entrevue semble avoir été surtout se renseigner exactement sur situation armée tchéco-slovaque et sur ses possibilités.

Conversation montra désirs rapprochement militaire et économique des 2 Gouvernements sans pouvoir apporter conclusion définitive.

4° Renseignements sur attaque 20 Juillet. Magyars ont été passer Theyss en 3 points: A/ région Tokaj. Effectif engagé 1<sup>o</sup> division, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> brigade. Intervention locale Roumaine a suffi pour rejeter ennemi. Néanmoins en raison du violent bombardement troupes roumaines se sont retirées sur ligne défense préparée hauteur Est Tokaj. B/ Région Szolnok. Attaque principale par 5<sup>o</sup>, 6<sup>o</sup> 7<sup>o</sup> divisions Magyars. 2 divisions ont franchi fleuve après forte préparation d'artillerie. Division réserve Roumaine arrêta [sic] sur ligne Mezotur—Kisujszallas [Mezőtúr—Kisújszállás].

Général Prezan a reconnu pertes élevées. Dans matinée 22 Juillet, 4 trains de blessés en gare Grosswardein, 2 wagons pleins d'officiers blessés. C/. Région Szeutes [Szentés]. Attaque secondaire par 2<sup>o</sup> D. Magyare. Intervention 1 régiment division reserve Roumaine a rétabli liaison avec troupes françaises momentanément rompue.

5° Général Prezan a disposé 2 D.I. Transylvaines déployées sur fleuve et 4 D. dites du royaume en reserve, plus 2 D. de cavalerie, 2 D., 1 de Roumanie et 1 de front Dniester.

6° Son plan consiste laisser ennemi avancer centre et le contre attaquer sur ses flancs pour obtenir décision sur rive Est Theyss. Contre attaque a commencé aujourd'hui, direction nord sur par groupement 2 divisions d'infanterie, 1 D. de cavalerie commandée par Général Motsoul direction sud nord par 1 division: premiers résultats annoncés favorablement. Commandement roumain avait absolument confiance succès final.

7° Attaque magyare contre Roumains fortifie considérations que vous ai exposées précédemment sur nécessité immédiate action concertée interalliée sur Buda-Pesth, seul moyen rétablir paix et imposer respect decision Entente avec minimum sang versé.

AG.6N274

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N<sup>os</sup> 314-316.

*Vienne, 25 juillet 1919.*

L'ancien commandant en chef de l'armée hongroise Boehm, personnalité qui est en mesure d'exercer l'influence la plus considérable sur l'ancienne armée hongroise, socialiste, et actuellement Ministre de Hongrie à Vienne, s'est adressé au représentant militaire britannique dans le but de savoir sous quelles conditions l'Entente serait disposée à reprendre des relations normales avec le peuple hongrois. (À cet effet) il a été donné connaissance aux représentants de la France, de l'Amérique, de l'Italie et de l'Angleterre

réunis en Conférence à (Paris) le 23 Juillet, d'un programme (qui) tendait à (préparer) le remplacement du régime communiste actuel en Hongrie par un Gouvernement provisoire, qui éventuellement serait appuyé par l'Entente. Ce programme comporterait les points suivants:

1° prise par Boehm de la dictature comportant tout pouvoir de gouverner. On examinera les personnalités qui pourraient collaborer avec lui et on peut envisager à cet égard Haubrich, Agoston [Ágoston], Garany [Garami] notamment.

2° (Destitution) du gouvernement (communiste) de Kun; répudiation du bolchevisme et cessation complète de la propagande bolchevique.

3° dictature provisoire jusqu'au moment où pourra être formé un gouvernement représentant toutes les classes de la population.

4° cessation immédiate de toute action de terrorisme de toutes confiscations et saisies de biens.

5° création immédiate d'un conseil consultatif de l'Entente.

6° levée du blocus et mesures immédiates à prendre par l'Entente en vue de fournir des vivres, du charbon, et d'assurer la reprise des communications par le Danube.

7° pas de persécutions politiques.

8° toute décision définitive relative à la socialisation devra être laissée au gouvernement définitif.

D'après la communication faite au Colonel Cuningham M. Bohm [Böhm] a accepté ce programme ad referendum en se réservant de faire connaître son acceptation définitive après avoir consulté des amis. Dans ces conditions, il serait nécessaire de savoir si les quatre puissances alliées et associées approuvent le programme accepté déjà en principe par M. Bohm afin que dans le cas où cette acceptation deviendrait définitive, les décisions utiles puissent être prises.

Il paraît qu'une mission se composant de quatre généraux (doit être) envoyée en Hongrie afin d'étudier les conditions dans lesquelles il pourrait être mis fin à la situation actuelle. Si l'Entente approuve les pourparlers qui ont lieu avec M. Bohm, il y aurait lieu ajourner le départ de cette mission, jusqu'à ce que soit connue la réponse définitive de M. Bohm. Dans le cas contraire, il y aurait lieu de craindre que le régime soviétiste ne se fortifie de nouveau à Budapest suivant la possibilité d'ouverture de négociations avec Bela Kun et que de ce chef, le succès du programme d'action (de) M. Bohm serait tout à fait compromis.

NOTE PRISE AU COURS D'UNE RÉUNION TENUE AVEC LA PARTICIPATION DE  
MM. CLEMENCEAU, BALFOUR, TITTONI, PICHON, WHITE, HOOVER ET  
LE MARÉCHAL FOCH<sup>1</sup>

D. N° H.D. 14. Secret.

Paris, 26 juillet 1919.

3.— Action des Alliés en Hongrie.—

MARÉCHAL FOCH.— Je n'ai rien à ajouter au rapport que j'ai eu l'honneur de vous communiquer le 17 Juillet<sup>2</sup>. Je vous rappellerai que la question de politique reste à trancher et que ceci n'est pas de ma compétence.

M. CLEMENCEAU.— Depuis notre dernière séance, il s'est présenté un fait nouveau: les propositions du Général Boehm [Böhm].

Maréchal FOCH.— Les propositions du Général Boehm sont d'une nature purement politique: par ailleurs la situation militaire s'est légèrement modifiée par suite de l'attaque hongroise sur l'armée roumaine. Cette dernière prévoyait cette attaque et est en mesure d'y résister. Par conséquent la situation militaire est quelque peu similaire à celle que j'ai décrite le 17 Juillet.

M. BALFOUR.— Le Maréchal Foch a-t-il quelques renseignements particuliers sur le Général Boehm?

M. TITTONI.— Le Général Boehm était le Commandant en Chef des forces bolcheviques hongroises.

Maréchal FOCH.— D'après mon renseignements, le Général Boehm était Lieutenant du Train.

M. PICHON.— Il est actuellement le Représentant de la Hongrie à Vienne.

M. BALFOUR.— Le problème est évidemment et politique, et militaire, mais il y a un point qui touche aux deux sujets. Le Général Boehm a déclaré qu'il avait une autorité suffisante sur les armées hongroises, pour être en mesure de renverser Bela Kun et réunir une Assemblée Constituante, sans qu'il soit nécessaire que les Alliés participent à l'affaire. Cet aspect de la question est donc bien à la fois militaire et politique. Je désirerai demander au Maréchal si, à son avis, le Général Boehm dispose réellement de l'influence militaire dont il se vante, et quelles sont les chances qu'il a de réussir.

Maréchal FOCH.— Boehm je ne le connais pas: ce qu'il vaut militairement, je l'ignore. Ce qu'il y a d'évident, c'est que les petits tats qui encerclent la Hongrie, c'est à dire la Tchéco-Slovaquie, la Serbie et la Roumanie ne garderont pas très longtemps une attitude passive, en face de la disposition agressive de la Hongrie. Si les Grandes Puissances ne veulent pas prendre l'initiative des opérations, ce sont ces petites Puissances qui les déclencheront, car elles ne peuvent pas rester éternellement sur le pied de guerre.

<sup>1</sup> Note du secrétaire prise au cours d'une conversation des Chefs de Délégation des 5 grandes Puissances tenue dans le cabinet de M. Pichon.

<sup>2</sup> Voir l'Annexe A du document N° 475.

M. TITTONI.— Les renseignements qui ont été reçus de Hongrie, au cours du mois dernier, nous permettent de nous rendre compte d'une manière assez précise de la situation du pays. Il est clair que Bela Kun ne représente qu'une minorité et que son attitude y a créé de nombreux ennemis, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. On prétend qu'il y a près de 80 % des armées bolcheviques hongroises qui lui sont hostiles; si telle est la vérité, les propositions de Boehm peuvent être appuyées sur ce mécontentement. Quoi qu'il arrive, il est évident que les Grandes Puissances doivent lui prêter leur concours d'une manière quelconque, soit militairement soit moralement, car la reconstitution de la Hongrie, livrée à elle-même, demanderait trop de temps. Nous avons deux moyens d'y parvenir. Le premier consiste à envoyer dans le pays une Commission dont nous avons déjà parlé et de l'appuyer, si nécessaire, par des contingents militaires. La seconde solution consiste à accepter de suite et à réaliser pratiquement l'action militaire proposée par le Maréchal Foch. Tous les renseignements nous montrent que l'Autriche ne tardera pas à devenir la proie du bolchevisme.

M. PICHON.— Je partage tout à fait l'opinion de M. Tittoni, mais j'estime que les fonctions de cette Commission doivent être nettement établis et n'avoir rien de commun avec les négociations relatives aux propositions du Général Boehm.

M. TITTONI.— Lorsque le principe de la Commission a été accepté, il avait été convenu que ses Membres ne devaient pas entrer en relations avec Bela Kun.

M. PICHON.— Il ressort des télégrammes que nous ont envoyés les Représentants, qu'ils paraissent prendre au sérieux les propositions faites par le Général Boehm. Dans ce cas, il nous faut donc examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'autoriser la Commission à négocier directement avec ce Général.

M. TITTONI.— Si le Général Boehm est, à l'heure actuelle, en mesure de renverser Bela Kun, il n'en est pas moins probable qu'il désire obtenir, en compensation, quelque chose des Puissances alliées et Associées. Que nous demande-t-il donc réellement.

M. CLEMENCEAU.— Il ne nous demande qu'un appui moral.

M. WHITE.— Le fait que les Gouvernements alliés et associés acceptent l'envoi en Hongrie d'une Commission, sera interprété comme signifiant qu'ils désirent entrer en relations soit avec Boehm soit avec Bela Kun: il est désirable que nous ne donnions pas cette impression. M. Hoover a une proposition à nous faire qui permettrait d'éviter cette difficulté.

M. MANTOUX donne lecture de la proposition de M. Hoover.

M. BALFOUR.— J'ai également une proposition que je vous demanderai de lire: elle a le défaut de n'arriver à aucune conclusion.

M. CLEMENCEAU.— Comme l'a fait remarquer très justement M. Tittoni, le Conseil n'est pas exactement fixé sur les intentions et sur les exigences du Général Boehm.

M. BALFOUR.— Il n'en est pas moins vrai que nos projets militaires comme les propositions du Général Boehm tendent toutes les deux vers le même but, le renversement de Bela Kun.

M. TITTONI.— À mon avis, nos Représentants à Vienne devraient être invités à répondre aux questions précises suivantes:

1° — Le Général Boehm est-il de bonne foi [sic], ou agit-il simplement comme agent de Bela Kun?

2° — Le Général Boehm est-il en mesure de tenir ses promesses ou a-t-il besoin d'un concours?

3° — Que demande-t-il.

M. HOOVER.— Je crois que le Général Boehm a formulé nettement ce qu'il désirait: c'est que le blocus soit levé, que du ravitaillement soit envoyé en Hongrie et que la navigation sur le Danube soit reprise, tout ceci si de son côté il parvient à s'imposer temporairement comme dictateur.

M. WHITE.— Ceci ressort en effet du télégramme<sup>1</sup> reçu par M. Hoover.

M. PICHON.— D'après nos télégrammes, Boehm n'a rien demandé: ce sont nos Représentants qui lui ont fait des propositions.

M. WHITE.— Nos Représentants à Vienne donnent l'impression qu'ils considèrent comme sérieuse la démarche du Général Boehm.

M. BALFOUR.— Si nous reprenons la question posée par M. Tittoni, nous remarquons que nos Représentants y ont déjà répondu, en prenant au sérieux les propositions du Général Boehm: ce dernier ne fait rien de plus que de demander certaines concessions définies.

M. TITTONI.— Je ne crois pas qu'il ait été répondu très nettement aux questions que j'ai posées: il serait intéressant d'avoir eu des renseignements.

M. BALFOUR.— M. Hoover n'est-il pas de mon avis et n'estime-t-il pas que les questions de M. Tittoni ont déjà reçu leur réponse.

M. HOOVER.— À mon avis, j'estime qu'il est dangereux pour les Puissances Alliées et Associées d'entamer des pourparlers avec des agents secrets. Ne serait-il pas possible de spécifier plus ...<sup>2</sup> liberté Boehm — les déductions qu'il voudrait.— Cette déclaration pourrait être faite sous la forme d'un exposé montrant nettement que les Puissances Alliées et Associées n'apporteront leur concours économique à la Hongrie que lorsque celle-ci aura un Gouvernement régulièrement constitué: cette déclaration ne lierait pas la Conférence, relativement à de futures opérations militaires.

M. BALFOUR.— Il n'en reste pas moins que Bela Kun n'a pas respecté les termes de l'armistice et qu'il est en guerre contre nos Alliés. Ce que l'on propose, et je voudrais en faire ma conclusion, c'est que dès qu'un Gouvernement responsable aura été institué en Hongrie, les Puissances Alliées et Associées lui prêteront [sic] leur concours au point de vue économique. Je voudrais savoir si le Conseil estime qu'une action militaire doit être entreprise, ou si au contraire la situation doit restée sans changement. Je voudrais également savoir comment cette déclaration sera rendue publique.

M. CLEMENCEAU.— Cette déclaration pourrait paraître dans la Presse.

M. WHITE.— Je désire vous lire un télégramme<sup>3</sup> montrant que le Colonel Cunningham [Cuninghame] a interviewé [sic] le Général Boehm: celui-ci a déclaré qu'il ne pouvait agir que dans un mois, mais qu'il se faisait fort de renverser Bela Kun en 48 heures: Boehm a ajouté qu'il lui était impossible d'agir, sans savoir au préalable si les Gouvernements alliés acceptaient son programme.

<sup>1</sup> Document non retrouvé.

<sup>2</sup> Mots absents.

<sup>3</sup> Document non retrouvé.

M. CLEMENCEAU.— La prise de Buda Pest me paraît chose facile: ce qui l'est moins, c'est ce que nous ferons après. Par exemple, si les Roumains pénètrent dans Buda Pest, il en résultera un grand mouvement nationaliste chez les Hongrois. Je voudrais demander au Maréchal Foch son opinion sur la situation actuelle de l'armée hongroise.

Maréchal FOCH.— La Hongrie n'a pas encore désarmée. L'armée combat toujours et il importe peu que son Chef s'appelle Boehm ou Bela Kun. À mon avis il est difficile de ne pas poursuivre son désarmement. Si vous trouvez une formule politique pour substituer Boehm à Bela Kun, vous ne changez pas grand chose à la situation et dans un mois, la Hongrie disposera des forces suffisantes pour reprendre ses anciennes frontières.

M. CLEMENCEAU.— Comment la Maréchal Foch prévoit-il le désarmement de la Hongrie?

Maréchal FOCH.— En lui imposant des conditions impitoyables et en les faisant exécuter. À l'heure actuelle la Hongrie dispose de 12 Divisions, alors qu'elle n'avait été autorisée à en conserver que six.

M. BALFOUR.— Le Maréchal Foch paraît attacher plus d'importance au Gouvernement de la Hongrie qu'à la prise de Buda Pest. Croit-il que ce désarmement puisse être obtenu sans une occupation partielle de territoire hongrois?

Maréchal FOCH.— On peut y arriver en envoyant un ultimatum que l'on appuierait sur une menace militaire. Cette menace doit être réelle. Il faut leur poser la question: poser les armes ou bien nous allons à Buda Pest. Si nous y allons, il faut prévoir l'établissement d'un Gouvernement, d'accord avec les différents partis intéressés. Le but qu'il faut poursuivre cependant c'est le désarmement. À l'heure actuelle nous avons encore les chances de pouvoir l'obtenir, dans un mois cela sera sans doute plus difficile.

M. BALFOUR.— Il n'y a pas opposition entre les propositions de M. Hoover et du Maréchal Foch. Dans la déclaration publique, on pourrait notifier que les Alliés ne traiteront pas avec Bela Kun tout en donnant des indications sur ceux avec lesquels ils consentiraient à traiter.

Il est décidé que M. Balfour et M. Hoover prépareront un projet de déclaration dont le texte sera soumis au Conseil Suprême à la séance de l'après midi.

BDIC, Dossier Mantoux, cote F° Δ 234 Rés.

NOTE PRISE AU COURS D'UNE RÉUNION TENUE AVEC LA PARTICIPATION DE MM.  
CLEMENCEAU, BALFOUR, TITTONI, WHITE ET LE MARÉCHAL FOCH<sup>1</sup>

D. N° H.D. 15. Secret.

Paris, 26 juillet 1919.

2.— Actions des Alliés en Hongrie.—

M. BALFOUR.— J'ai eu une conversation avec M. Hoover après cette visite, j'ai préparé le texte suivant, pour la déclaration:

„Les Gouvernements alliés et associés sont très désireux de conclure la paix avec le peuple hongrois et de mettre ainsi fin à un état de choses qui rend impossible la renaissance économique de l'Europe Centrale et fait obstacle à toute tentative pour ravitailler la population. Il est même impossible de tenter cette oeuvre avant qu'il n'y ait en Hongrie un Gouvernement représentant le peuple et exécutant, dans leur lettre, comme dans leur esprit, les engagements pris par lui avec les Gouvernements Associés. Le régime Bela Kun ne répond à aucune de ces conditions: non seulement il a rompu l'armistice signé par la Hongrie, mais il attaque en ce moment même une puissance amie et alliée. Il appartient aux Gouvernements associés de prendre sous leur propre responsabilité les mesures que comporte cet aspect particulier de la question. Mais si la paix doit être conclue, s'il faut tenter la reconstitution économique, si le Blocus doit être levé, s'il faut envoyer des ravitaillements, la coopération du peuple hongrois est nécessaire. Ce n'est qu'avec un Gouvernement qui représentera véritablement le peuple hongrois, qu'un accord pourra intervenir.

Les Puissances Associées croit opportun d'ajouter que toute occupation étrangère du territoires hongrois tel qu'il est défini par la Conférence de la Paix, prendra fin dès que le Commandement en Chef Interallié estimera que les conditions de l'armistice ont été exécutées d'une façon satisfaisante.”

Ce dernier paragraphe signifie que les Roumains devront évacuer les territoires qu'ils occupent, dans la région qui demain sera hongroise, suivant le traité de Paix, dès que l'armistice aura été satisfait du coté des Hongrois. Notre projet ne traite que la moitié de la question. Il expliquera au monde et aux Hongrois quelles sont les intentions des Puissances. Il nous faut décider encore quelles sont les instructions que nous donneront au Maréchal Foch pour mener à bien cette opération. J'estime très sérieusement que le Conseil ne peut laisser impunément violer un armistice. Ayant donné l'ordre aux Hongrois de réduire leurs forces à 6 divisions, et leur ayant ainsi demandé explicitement de rester en paix avec les Alliés de Grandes Puissances, il me paraît impossible pour ce Conseil de continuer à siéger tranquillement et de voir les Hongrois doubler leurs forces militaire et attaquer nos alliés. Si le Maréchal Foch peut, à l'aide des troupes disponibles, mettre fin à cet état de choses, il me paraît clair que les ordres devraient lui en être donnés.

<sup>1</sup> Note du secrétaire prise au cours d'une conversation des Chefs de Délégation des 5 grandes Puissances tenue dans le cabinet de M. Pichon.

M. CLEMENCEAU.— Lorsque M. Balfour dit que les Puissances alliées ne peuvent tolérer de voir violer l'armistice, il veut probablement dire toutes les puissances. Il faut remarquer cependant qu'il n'y a là-bas, ni troupes italiennes, ni troupes britanniques, ni troupes américaines, mais simplement les restant de deux divisions françaises, avec des Tchéco-Slovaques, des Roumains et des Yougo-Slaves. Si „nous” ne pouvons accepter cela, „nous” devons faire l'opération ensemble. Suivant le Maréchal Foch, l'effort initial ne sera pas très considérable, et les troupes sur place suffiront pour mener à bien l'opération, mais c'est la suite qu'il ne nous faut pas perdre de vue.

M. TITTONI.— Me rapportant à ce qui vient d'être dit au sujet de la coopération des troupes italiennes, il me faut déclarer qu'il n'y a pas de difficulté du côté politique extérieure: en ce qui concerne la politique intérieure, la situation n'est pas aussi claire. Toute intervention de notre part en Hongrie, déclencherait immédiatement la grève générale en Italie. La cherté de vie est arrivé chez nous à un taux sans égal dans les autres pays. Pour ce qui est du charbon, nous ne disposons plus que d'un stock strictement nécessaire pour quinze jours. Je dois donc déclarer, à mon grand regret, que la situation économique de l'Italie et les conséquences politiques qui en découle ne lui permettent pas de prendre notre part de l'intervention militaire contre la Hongrie, cela malgré l'avantage que nous en aurions au point de vue politique étrangère.

M. BALFOUR.— Les remarques de M. Clemenceau soulèvent deux questions, l'une d'ordre général, l'autre présentant un aspect purement militaire. Je ne dirais rien de cette dernière, puisque le Maréchal Foch estime qu'il a suffisamment de troupes sur place pour entreprendre avec chance de succès l'opération. En ce qui concerne la question d'ordre général, j'aimerais à demander à M. Clemenceau s'il pense vraiment que lorsqu'une action militaire interalliée doit être exercée quelque part, il est indispensable que les troupes soient fournies en forces égales par toutes les puissances intéressées.

M. CLEMENCEAU.— Il ne faut pas généraliser à ce point l'esprit de la remarque que je viens de faire. Il me faut vous dire cependant que ma situation, si elle n'est pas aussi mauvaise que celle de M. Tittoni, n'en présente pas moins avec cette dernière certaines analogies. Nous avons deux Divisions françaises en Bulgarie, qui ont pour mission de prêter leur appui aux Grecs: il y a aussi deux divisions françaises en Hongrie, qui doivent intervenir sans le concours allié, ce n'est pas suffisant.

M. BALFOUR.— J'avais mal interprété votre remarque. La seule question qu'il nous reste donc à solutionner est la suivante: le Maréchal Foch a-t-il tort ou a-t-il raison en déclarant qu'il dispose du nombre de troupes suffisantes?

Maréchal FOCH.— Ma réponse figure dans le rapport du 17 Juillet<sup>1</sup>, et je la maintiens. Rien n'est intervenu pendant la dernière semaine pour modifier mon opinion et je crois pouvoir mener à bien l'opération, si toutefois, les Gouvernements tombent d'accord sur une politique bien définie et si une entente peut se réaliser entre les petits tats qui seront appelés à fournir la plus grande part des contingents.

M. BALFOUR.— Si ma proposition d'est plus acceptée, quelle politique M. Clemenceau nous propose-t-il?

<sup>1</sup> Voir l'Annexe A du document N° 475.

M. CLEMENCEAU.— Les Hongrois feraient seuls leurs propres opérations, sans que ayons à intervenir militairement, la guerre est terminée, l'armée américaine a été retirée très rapidement, l'armée britannique presque aussi vite, et l'armée française démobilise. Je suis obligé d'activer cette démobilisation, car j'ai besoin de main d'oeuvre. Je suis donc forcé de le faire. Je verrais avec chagrin le Maréchal Foch engager en Hongrie deux divisions françaises, qui ne seraient pas appuyées par les Alliés. Il n'y aura bientôt plus que deux classes sous les drapeaux en France. Le Maréchal Foch nous a demandé avec raison de définir exactement les intentions de la Conférence. Ceci est une question politique, et pour être franc, je dois avouer que je ne sais pas trop quoi répondre. En tous les cas, je ne suis pas disposé à recommencer les combats: c'est pourquoi je suis plutôt disposé à accepter les propositions par M. Balfour et M. Hoover. La Hongrie serait encerclée par un anneau d'États ennemis, et nous lui laisserions le soin de se débarrasser seule, d'un régime qui n'est que la tyrannie du monde entier.

Pendant ce temps, il serait raisonnable d'adopter la suggestion du Maréchal Foch, et de continuer à négocier avec les petites puissances qui sont dans tous les cas les plus intéressées. Leur situation n'est pas très nette. Les Serbes en effet posent certaines conditions, les Roumains font des réserves ainsi que les Tchéco-Slovaques. Quel est le bilan exact.

Maréchal FOCH.— C'est précisément pour cette raison que je demande que les petites puissances soient consultées, afin que la Conférence soit en mesure de juger si leurs conditions peuvent être acceptées.

M. BALFOUR.— Je comprends fort bien la position de M. Clemenceau. Cela signifiera cependant que les Puissances alliées et associées doivent avancer l'impuissance de leurs efforts devant une petite nation. Si ce qui a été dit dans ce Conseil était connu au dehors, c'est à dire que les Puissances alliées et associées ont été obligé de démobiliser rapidement sous la menace de besoins intérieurs, il paraîtrait bien ridicule que les puissances, qui, il y a huit mois étaient les vainqueurs du monde, ne sont plus en position aujourd'hui d'imposer leur volonté à une armée ennemie de 120.000 hommes. Je me préoccupe peu du peu de gloire de la politique qui nous est proposée, mais je me demande comment la Conférence pourra terminer avec succès ses travaux. Il nous faudra imposer un traité pénible à la Bulgarie et un plus pénible encore à la Turquie. D'autre part, les petits tats que nous venons de créer, doivent être surveillés de près, pour qu'ils ne leur soit pas permis de s'attaquer les uns aux autres. Si la Conférence ne peut pas imposer sa volonté à la Hongrie, comment remplira-t-elle ses devoirs? Si la situation est telle que vient de nous la dépendre M. Clemenceau, la Conférence ne pourra pas arriver au bout de ses travaux: elle devra laisser son oeuvre inachevée.

M. CLEMENCEAU.— Je ne vois pas la situation dans un jour aussi sombre. Tout ce que je veux faire c'est d'adapter les moyens dont nous disposons aux buts que nous poursuivons. Je crois que M. Hoover possède la clé de la situation. Le fait d'offrir du ravitaillement, en échange d'une conduite pacifique, sera dans nos mains une arme sure. La situation est un peu similaire à celle de la Russie, mais dans le cas de la Russie, nous ne disposons [sic] d'aucun moyen de pression, alors que nous en avons vis à vis de la Hongrie. Nous entourons complètement ce pays et tôt ou tard, il devra en passer par où nous voulons. Cela n'est peut être pas une politique glorieuse, mais il n'y a peu de gloire aussi à glâner [sic] en luttant sans hommes ou en faisant des menaces devant lesquelles les gens ne s'inclinent pas.

M. BALFOUR.— Il y a beaucoup d'analogie entre la politique que préconise M. Clemenceau et celle que j'ai proposé. Le Maréchal Foch ne pourrait il également exiger des Hongrois le respect de l'armistice.

M. CLEMENCEAU.— J'ai peu d'espoir dans le succès de cette demande, qui a déjà été faite à plusieurs reprises et dont les Hongrois n'ont jamais tenu compte. Je préférerais de beaucoup accepter le texte que nous a lu M. Balfour, en évitant soigneusement tout ultimatum, en demandant au Maréchal de ne pas s'engager ni lui ni ses troupes, tout en accordant au Général Boehm [Böhm] le délai d'un mois qu'il a demandé. À l'expiration de ce délai, la situation n'aura pas empiré: un tiers des deux divisions françaises aura, il est vrai, été démobilisé, mais nous aurons encore sur place des éléments suffisants pour mener à bien l'opération.

Maréchal FOCH.— La situation ne sera pas claire tant qu'il n'y aura pas eu d'entente entre les Grandes et les Petites Puissances. Si vous ne prenez pas la décision aujourd'hui, vous vous retrouverez dans la même situation, dans un mois, dans deux mois, dans trois,..... à moins que les petites Puissances ne vous gagnent la main et ne chavirent l'édifice construit avec tant de peine par la Conférence.

M. BALFOUR.— Si je peux avoir l'assurance que la situation ne sera pas plus mauvaise dans un mois, je ne ferais pas d'objection. Je suis persuadé que si les autorités militaires pouvaient nous assurer qu'elles sont en mesure de régler la situation de suite — sinon il y aurait danger de voir la situation devenir plus mauvaise encore — M. Clemenceau serait disposé à agir. Si Bela Kun est sur le point de tomber, il n'y a pas lieu de nous en inquiéter, mais si au contraire il doit remporter un succès militaire, la situation deviendra très grave.

M. CLEMENCEAU.— Je ne suis pas en mesure de prédire l'avenir, mais j'estime que, dans les circonstances difficiles, il faut avoir le courage de son opinion. Nous venons de faire la guerre la plus effroyable, et avons réalisé des paix partielles. Les peuples cherchent à reprendre, par tous les moyens, leur activité économique. Je ne veux rien faire qui puisse les empêcher de mener à bien une ambition aussi raisonnable. Je ne veux pas demander au mien de reprendre les opérations: il ne serait pas disposé à le faire avec le même courage qu'en 1914. La situation demande donc la prudence. Sans aucun doute, il y a dans la prudence des risques, mais ce risque est plus grand encore lorsqu'il s'agit d'envoyer un ultimatum, dont le refus peut entraîner la guerre. Le Maréchal Foch ne nous a pas fait de propositions très nettes: son plan est conditionnel de notre politique et de l'accord possible entre les petites puissances. Un échec aujourd'hui aurait les conséquences les plus graves aussi bien en Italie, comme l'a dit M. Tittoni, qu'en France et sans doute aussi en Grande Bretagne. Je ne veux pas courir le risque de cet échec. La proposition du Général Boehm rend la situation meilleure qu'elle ne l'était même il y a une semaine. Si vraiment le peuple hongrois est en majorité contre Bela Kun, il se peut que la menace formulée par M. Hoover suffise à provoquer la chute de ce Gouvernement. Peut être alors se produira-t-il un moment favorable que le Maréchal Foch pourra exploiter.

M. BALFOUR.— Je partage l'avis de M. Clemenceau: moi non plus je ne veux pas plonger à nouveau le monde dans la guerre. J'ajouterai que sans un Commandant en Chef Français, et sans l'aide des deux divisions françaises, il y a très peu de chance de succès. M. Clemenceau nous ayant déclaré que nous ne pouvions compter ni sur l'un ni sur l'autre, la question est réglée: j'aimerais ce[pendant] à ajouter un mot pour justifier la

politique que je préconise. Je ne suis animé d'aucun esprit d'aventure, je veux au contraire empêcher mon pays ou les autres pays de se lancer dans une aventure: je veux éviter tout malheur dans l'avenir. Je voudrais que cette Conférence disposât de l'autorité que seule la force peut donner. Je reconnais aujourd'hui que nous ne disposons plus que de l'arme économique. Il n'en est pas moins vrai que la démobilisation rapide a mis la Conférence dans une situation presque comique. Il y a huit mois les Alliés disposaient de 15.000.000 d'hommes en campagne; aujourd'hui nous avons toutes les peines du monde à trouver un bataillon. Je crains que si Bela Kun apprend notre impuissance militaire, il ne réussisse [sic] à en tirer parti: le mal se répandrait vite. Si le Gouvernement français, qui dispose de deux divisions, refuse de les utiliser, ce n'est pas moi qui demanderai que l'action soit entreprise. Le prestige des gloires passées, et l'arme économique permettront, je pense, à la Conférence de surmonter cette difficulté. Je me contenterai donc de la première partie de la politique que je vous ai proposé.

M. WHITE.— Je partage entièrement l'avis de M. Clemenceau. D'après mes renseignements, Bela Kun s'appuie sur un mouvement nationaliste très marqué. Une intervention militaire n'aurait pour résultat de rendre ce mouvement plus vigoureux, et cela n'est pas désirable. Moins Bela Kun pourra s'appuyer sur un parti national, le mieux cela vaudra. J'estime que la proposition de M. Hoover est susceptible d'amener un résultat meilleur que toute intervention militaire.

Après une courte discussion il est décidé de donner à la Presse et de communiquer par sans fil la déclaration suivante:<sup>1</sup>

M. CLEMENCEAU.— Dans l'intervalle nous pourrions continuer les conversations avec les petites puissances.

M. BALFOUR.— Si notre intention est de ne rien faire il est inutile de continuer les pourparlers.

M. CLEMENCEAU.— Je n'ai pas dit que je ne voulais rien faire dans l'avenir: j'agirai si une occasion favorable se présente. Auparavant, se cela est possible, j'aimerais à suivre l'affaire du Général Boehm.

M. BALFOUR.— Si nous poursuivons les conversations avec les Petites Puissances, il faudra leur révéler l'état de notre démobilisation.

M. CLEMENCEAU.— Elles peuvent être consultées individuellement et l'on peut demander à chacune d'elles ses conditions de participation. Les Serbes par exemple ont certaines demandes à nous faire.

M. TITTONI.— Ils désirent que la Conférence intervienne pour améliorer leurs rapports avec l'Italie.

M. CLEMENCEAU.— Cela pourrait bien être fait.

M. BALFOUR.— Le Maréchal Foch a-t-il quelques renseignements nouveaux sur l'action hongroise contre la Roumanie.

Maréchal FOCH.— Les nouvelles ne sont pas mauvaises et les Roumains ne paraissent pas très soucieux de l'attaque hongroise.

<sup>1</sup> Voir le document reproduit ci-dessous N° 486.

M. BALFOUR.— Cela serait très important si l'attaque hongroise ne réussissait pas. Si Bela Kun tombait en effet par sa propre faute, cela serait bien préférable à son renversement par les Alliés.

Il est décidé que le Maréchal Foch continuera les pourparlers avec les Délégation serbe-croate-slovène, roumaine et Tchéco-Slovaque pour faire préciser leurs points de vue quant aux garanties demandées par eux pour l'intervention militaire en Hongrie.

BDIC. Dossier Mantoux, cote F° Δ 234 Rés.

## 486

DÉCLARATION DES GOUVERNEMENTS ALLIÉS ET ASSOCIÉS<sup>1</sup>

T. Sans N°

*Paris, 26 juillet 1919.*

Voici le texte de la déclaration que les Puissances alliées et associées ont décidé de publier à propos des événements de Hongrie. Il a été donné aux agences de presse et émis par radio. Veuillez veiller à ce qu'il reçoive la plus grande publicité.

„Les Gouvernements alliés et associés sont très désireux de conclure la paix avec le peuple hongrois et de mettre ainsi fin à un état de choses qui rend impossible la renaissance économique de l'Europe centrale et fait obstacle à toute tentative pour ravitailler la population. Il est même impossible de tenter cette oeuvre avant qu'il n'y ait en Hongrie un Gouvernement représentant le peuple et exécutant, dans leur lettre comme dans leur esprit, les engagements pris par lui avec les Gouvernements associés. Le régime Bela-Kun ne répond à aucune de ces conditions: non seulement il a rompu l'armistice signé par la Hongrie, mais il attaque en ce moment même une puissance amie et alliée. Il appartient aux Gouvernements associés de prendre sous leur propre responsabilité les mesures que comporte cet aspect particulier de la question. Si des vivres et des approvisionnements doivent être fournis, si le blocus doit être levé, si l'oeuvre de reconstitution économique doit être entreprise, si la paix doit être établie, ce ne saurait être qu'avec un Gouvernement représentant le peuple hongrois et non avec un Gouvernement dont l'autorité se fonde sur la terreur.

Les Puissances associées croient opportun d'ajouter que toute occupation étrangère du territoire hongrois tel qu'il est défini par la Conférence de la Paix prendra fin dès que le Commandement en chef interallié estimera que les conditions de l'armistice ont été exécutées d'une façon satisfaisante.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 170-171.

<sup>1</sup> Le télégramme a été communiqué à Berne, à Rome, à Londres, à Vienne, à Belgrade, à Bucarest, à Prague et à Varsovie.

487

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES  
D'ORIENT AU GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE

T. N° 8493/3. Secret.

Constantinople, 26 juillet 1919.

(Réponse à télégramme 1185/2<sup>1</sup>)

I — Paris a demandé aux Serbes et aux Roumains ce qu'ils pourraient mettre en ligne au cas où marche sur Buda Pesth serait décidée.

II — D'autre part Paris a fait connaître qu'en cas de marche sur Buda Pesth Armée de Hongrie y prendrait part.

III — Jusqu'à présent il n'y a eu aucun ordre d'exécution ni même préparatoire concernant cette marche.

AG.20N525 c/102. d/2.

488

M. BENÈS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES TCHÉCOSLOVAQUE  
À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

L. Sans N°

Paris, 26 juillet 1919.

Monsieur le Président,

Je me permets de vous envoyer ci-jointe la protestation que le Gouvernement Tchécoslovaque a été obligé d'envoyer au Gouvernement bolchevique de Budapest. Le Gouvernement Tchécoslovaque est obligé de protester, avec la dernière énergie, contre la violation des clauses de l'armistice conclu au moment de la retraite des troupes magyares. Le Gouvernement magyar viole d'une manière manifeste les principes du droit international en faisant bombarder les villes tchécoslovaques et en fomentant la révolution sur notre territoire, soit par les pamphlets jetés par les avions, soit par les agents envoyés sur notre territoire. Il est clair que dans la situation actuelle de l'Europe centrale, il est inadmissible que n'importe quel Gouvernement tolère ces agissements semblables, contraires à tous les principes du droit international.

Je me permets en outre de signaler à la Conférence, au nom du Gouvernement tchécoslovaque, que notre Gouvernement est très préoccupé de la situation qui pourrait résulter de la défaite éventuelle des Roumains par les forces bolcheviques. Nous craignons surtout qu'après avoir battu les troupes roumaines, les bolcheviques pourraient de nouveau contre nous pour nous faire des difficultés en Slovaquie.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

Nous nous rappelons bien les difficultés dans lesquelles nous nous trouvions pendant l'invasion magyare en Slovaquie et où nos alliés naturels n'ont pas bougé pour nous aider. Les Roumains se trouvent aujourd'hui dans la même situation que nous il y a quelques semaines. Nous comprenons cette situation difficile, mais respectant les décisions de la Conférence, nous ne pouvons qu'attirer l'attention de la Conférence sur cette situation en la priant de vouloir bien prendre en considération le fait, que nous nous trouvons dans un grand danger si les Roumains sont battus, et qu'il est inadmissible que les voisins des bolcheviques soient successivement harassés les uns près les autres par les troupes dont l'existence même est contraire aux décisions de la Conférence.

Le Gouvernement de Prague me prie de vous annoncer que si la situation actuelle se prolonge et si les Magyars continuent leurs agissements sur notre territoire, en violant les clauses de l'armistice, nous serons obligés de demander la Conférence de nous permettre de faire respecter par la force les frontières de notre territoire et d'aider, le cas échéant, les Roumains à repousser l'envahisseur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

AG.4N51 d/1.

489

LE GÉNÉRAL DE LOBIT, COMMANDANT L'ARMÉE DE HONGRIE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

T. N° 1274/2NK.

*Nagykikinda, 27 juillet 1919.*

Jusqu'ici le Gouvernement de Szeged a vécu sur des fonds qu'il avait pu se procurer à Vienne. À l'heure actuelle ces fonds ne peuvent plus lui permettre que de subsister durant 15 Jours.

Pour pouvoir continuer et encore plus pour pouvoir transporter les forces dont il dispose à Baja, puis agir, il a besoin pour l'entretien de son administration et de ses troupes d'une première avance de *six millions*. Ultérieurement il aurait besoin pour l'occupation et le ravitaillement de Budapest durant les premières semaines de *94 millions*.

Cette somme pourrait être fournie par la banque austro-hongroise à Vienne comme emprunt d'État si une pression était exercée par l'Entente sur le Gouvernement de Vienne.

Si l'avance n'est pas consentie le Gouvernement ne pouvant plus subsister se verrait obligé de se dissoudre. Cette dissolution serait d'autant plus regrettable que le Gouvernement, modifié récemment, a pris grande consistance et a donné des preuves tangibles de son utilité et loyalisme en fournissant renseignements sur les opérations du parti rouge qui ont été précieux pour la Roumanie. Il a prévu en outre une organisation méthodique d'une force armée intéressante et le soulèvement de plusieurs parties de la Hongrie bolchevique qui sont de nature à donner confiance.

J'estime en outre qu'il résulterait de cette dissolution un renforcement du pouvoir de Bela Kun très préjudiciable aux intérêts de l'Entente et que cette dissolution serait une véritable succès pour le bolchevisme.

En conséquence, je demande que Paris fasse une pression immédiate sur le Gouvernement autrichien pour obtenir l'avance nécessaire des 6 Millions, indispensables actuellement, puis ultérieurement de 94 Millions.

Enfin, il serait urgent d'autoriser le transport sur Baja demandé par mon télégramme N° 1166/2NK<sup>1</sup> qui permettrait une action immédiate de nature à donner confiance et à ramener partie de la Hongrie non bolchevisée. J'insiste sur l'urgence d'une solution à prendre dans le sens ci-dessus. Si cette solution est agréée il serait bon qu'un membre du Gouvernement fut autorisé à aller à Paris pour l'appuyer.

AG.20N527 c/105. d/1.

490

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 180.

Vienne, 27 juillet 1919.

Par une dépêche datée du 12 Juillet, N° 166<sup>2</sup>, j'ai fait savoir à votre Excellence que le Gouvernement hongrois d'Arad s'efforçait de préparer un rapprochement entre la Hongrie future et la nouvelle Roumanie.

La mission de M. Csaky à Bucarest vient d'avoir une contre partie à Vienne. M. Jean Erdelyi, avocat roumain de Transylvanie, qui fut, de décembre à février derniers, le représentant à Budapest du conseil dirigeant roumain d'Hermannstadt, séjourne actuellement à Vienne sous le nom de Dr Ardeleanu. Il serait, m'assure-t-on, envoyé par M. Maniu, président du Conseil dirigeant roumain, afin de s'entretenir avec des personnalités hongroises des possibilités d'aboutir à un accord particulier entre les deux pays.

Je sais qu'il a vu, en effet, un certain nombre de Hongrois notables dont plusieurs sont les amis du Cte Étienne Bethlen, représentant à Vienne du Gouvernement d'Arad, mais actuellement absent de la capitale. Il semble que, pour le moment du moins, les propositions de M. Erdelyi aient eu peu de succès. Elles reposent sur les bases suivantes:

En dehors des territoires déjà attribués à la Roumanie, les Hongrois auraient dû céder: 1°) tout le Banat jusqu'à la Theiss; 2°) l'angle septentrional que forment la Theiss et la Maros, y compris la ville de Makó et 3°) au nord-est de cet angle, la ville de Békés-Czaba, où se réunissent les voies ferrées de Grosswardein et d'Arad. De plus, ils se seraient engagés à s'abstenir de toute politique tant germanophile que slavophile et, bien entendu, de toute revendication territoriale ultérieure vis-à-vis de la Roumanie.

En retour de ces importantes concessions, les Roumains se seraient chargés de libérer la Hongrie du régime Bolchéviste et ils auraient consenti à prêter de l'argent à un Gouvernement magyar de leur choix.

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 480.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 471.

On voit que ce projet était surtout dirigé contre les Serbes.

Si affaiblis qu'ils soient aujourd'hui, les Hongrois l'auraient jugé trop rigoureux pour leur pays et se seraient bornés à répondre par une contre suggestion visant l'union personnelle des deux royaumes sous le sceptre du Roi Ferdinand. C'est une idée chère au Comte Étienne Bethlen.

Il est difficile de savoir jusqu'à quel point, M. Erdélyi était autorisé à entrer en négociations avec les représentants du Gouvernement d'Arad. Tout porte à croire que ses démarches sont ignorées du Gouvernement de Bucarest. Mais ce qu'il importe de retenir c'est que les Hongrois ne manquent [sic] pas d'exploiter les difficultés existantes entre nos alliés Roumains et Serbes. Ils y sont certainement encouragés par des éléments politiques de Transylvanie et peut être certains membres du Conseil dirigeant d'Hermannstadt ne se montrent-ils pas suffisamment étrangers à ces intrigues.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 172-173.

#### 491

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
 À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. Sans N°

Vienne, 28 juillet 1919.

Je répons votre télégramme du 26 Juillet<sup>1</sup>.

Les Chefs des Missions anglaise<sup>2</sup> et italienne<sup>3</sup> ont confiance en M. Boehm [Böhm] et estiment qu'il est en mesure de renverser le Gouvernement de Bela Kun.

En ce qui me concerne je n'ai aucune confiance dans M. Boehm ni dans les autres personnalités hongroises qui seraient disposées à lui prêter leur concours. Chaque fois que le Gouvernement des Soviets s'est trouvé en difficultés il a essayé de négocier avec l'Entente.

Toutefois, nous ne risquons rien à prendre vis-à-vis de Boehm les engagements demandés pour le cas où il serait de bonne foi et où il réussirait.

Je crois que nous ne devons perdre aucune occasion d'essayer de résoudre pacifiquement la crise hongroise. D'autre part un Gouvernement présidé par Boehm opposerait sans doute moins de résistance à nos conditions de paix qu'un Gouvernement contre-révolutionnaire et nationaliste comme celui de Szeged.

AG.7N7

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Le Colonel Cuningham.

<sup>3</sup> Le Général Segré.

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL  
FRANCHET D'ESPEREY, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT<sup>1</sup>

T. N° 7.222 BS/3. Secret.

Paris, 28 juillet 191.

*Primo.*— Gouvernement a décidé de hâter exécution démobilisation qui devra être terminée en France le quatre Octobre. Stop.— Embarquements derniers éléments démobilisables Orient devront donc être achevés au plus tard dix Septembre.

*Secundo.*— D'autre part classes 18 et 19 restant seules disponibles pour satisfaire aux besoins métropole et des différents fronts. France ne peut plus s'imposer entretien effectifs actuels en Orient. Stop. D'ailleurs leurs renforts préparés maintenant ne pourraient arriver assez tôt pour parler aux déficits consécutifs à démobilisation. Stop. Il ne sera par suite plus envoyé en Orient aucun renfort important en dehors des quatre bataillon français prévus par mon télégramme 13.037 1/11 du 21 Juillet<sup>2</sup> qui auront achevé leurs embarquements pour Constantinople au plus tard le 15 Août.

*Tertio.*— Il sera procédé en conséquence à la liquidation de la situation actuelle et à la reconstitution immédiate de troupes d'occupation formées des éléments non démobilisables qui seront laissés dans ce but à votre disposition.

*Quarto.*— La mission de ces troupes d'occupation sera limitée:

a) en Turquie d'Europe, à la surveillance des détroits et au maintien de l'ordre dans la région de Constantinople.

b) en Bulgarie, à la garde des voies ferrées Sofia—Philipopolli—Andrinople et Xanthi—Kuleli—Burgas.

*Quinto.*— En conséquence:

a) La mission de l'Armée de Hongrie est terminée. Stop. Cette Armée sera progressivement retirée du front et ramené dans la région de Neusatz où il sera procédé simultanément à sa dissolution et à la séparation des éléments non démobilisables et démobilisables, ces derniers devant être acheminés sur la France via Agram.

b) Il sera procédé dans des conditions analogues à la démobilisation et à la réorganisation des autres unités de l'Armée d'Orient.

c) Il vous appartient de déterminer la composition et l'organisation des troupes d'occupation d'après les ressources dont vous disposerez et les missions à remplir.

*Sexto.*— Instructions relatives à transports de rapatriement des éléments démobilisables ainsi qu'à la liquidation matériel, chevaux, etc... en excédent de vos besoins, vous seront adressées sous timbres des 4° et 1° Bureaux.

<sup>1</sup> La copie a été envoyée à S. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères, au Cabinet-Secrétariat Militaire du Ministère de la Guerre, au Ministre de la Marine, au Sous-Secrétaire d'État de la Démobilisation, au Sous-Secrétaire d'État au Service de Santé, au Maréchal Foch, au Général Alby, au Conseil Supérieur de la Guerre à Versailles et à la Section du personnel d'État-Major.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

*Septimo.* — Rendez-moi compte d'urgence du programme que vous aurez arrêté pour l'exécution des prescriptions du présent télégramme et faites-moi également toutes propositions utiles en ce qui concerne cadres et services dont vous n'auriez pas l'emploi.

AG.4N53 c/57. d/1.

M. BENÈS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE  
AU MARÉCHAL FOCH, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES ALLIÉES

L. N° 7946.

Paris, 31 juillet 1919.

Monsieur le Maréchal,

Je me permets de vous adresser cette lettre en vous faisant quelques observations sur la situation actuelle de la question magyare.

Le Gouvernement Tchécoslovaque est dans une situation excessivement difficile. Il est obligé de maintenir sur la frontière magyare plus de 250.000 soldats, de dépenser ainsi des millions et des millions, de tenir en haleine et en agitation constante toute la population de notre République, et se trouve dans l'impossibilité de commencer une vie économique normale dans son État.

Ceci est une situation qui ne peut pas du tout se prolonger; il faut qu'impérieusement la Hongrie soit complètement désarmée, que les usines de munition soient prises des mains des Magyars. Je m'adresse donc à vous en vous annonçant que si l'on ne finit pas bientôt avec le régime actuel en Hongrie, et si nous serons condamnés à rester continuellement dans cet état d'incertitude, nous serons obligés de prendre nous-mêmes des décisions, et d'accord avec nos amis roumains, de nous débarrasser d'un danger qui nous menace, en désarmant nous-mêmes la Hongrie.

J'ai demandé au Gouvernement de Prague d'attendre encore quelle sera la décision de la Conférence. Je vous serais infiniment reconnaissant, si vous pouviez expliquer devant la Conférence cette situation difficile dans laquelle nous nous trouvons, et de tâcher d'avoir de la part de la Conférence une décision définitive dans la question magyare. Ce qui est pour nous essentiel, c'est d'arriver en Hongrie, soit par les négociations politiques, soit par les forces armées:

1° au désarmement de l'armée magyare,

2° à l'occupation des usines de munition par une force des Gouvernements alliés,

et 3° à l'établissement d'une petite garnison à Budapest avec une Commission alliée, qui assurerait l'ordre, qui procéderaient immédiatement à imposer aux Magyars les conditions de paix établies par la Conférence — qui sont déjà connues — et à forcer les magyars de respecter l'ordre dans les pays voisins.

Il nous serait nécessaire, en dehors de cela, d'avoir auprès de cette Commission alliée un représentant qui pourrait défendre devant les représentants alliés et en face des Magyars les intérêts de notre pays, et qui, en même temps, connaissant mieux les conditions

politiques et économiques de la Hongrie, pourrait être un conseiller pour les représentants alliés. Cette commission devrait particulièrement veiller à ce que la Hongrie bolchévique ne puisse plus se mêler dans les affaires intérieures de ses voisins et de propager le bolchévisme [sic!] sur notre territoire. Elle devrait en même temps s'occuper de certaines questions dans lesquelles nos intérêts ont été lésés, particulièrement de nous rendre le matériel de chemin de fer que les Magyars nous ont volé en Slovaquie.

Dans tous les cas les questions essentielles seraient

le désarmement de l'armée hongroise,

l'établissement de l'ordre,

l'occupation des usines de munition,

et l'imposition des conditions de paix établies par la Conférence à la Hongrie.

Je crois, Monsieur le Maréchal, que sans imposer ces conditions aux Magyars, on n'arrivera jamais à établir la paix dans l'Europe centrale; la Hongrie seule n'est pas capable de le faire. De l'autre côté, nous ne pouvons pas rester continuellement dans l'état dont je vous ai parlé et nous devons être assurés, soit par l'intervention politique, soit par l'intervention militaire; mais cette intervention doit se faire et elle doit être effective.

Voilà, Monsieur le Maréchal, l'avis que je peux vous donner sur la situation actuelle en Hongrie et sur l'opinion du Gouvernement Tchécoslovaque.

Nous ne voudrions rien faire avec quoi la Conférence ne pourrait pas tomber d'accord, mais la situation où nous place l'indécision sur les affaires de Hongrie, nous cause un mal moral et matériel si considérable, que notre prestige et notre honneur nous dicteraient finalement d'agir seuls contre nos ennemis.

Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'expression de ma plus haute considération.

AG.6N75 Hongrie

494

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE  
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 383.

*Belgrade, 31 juillet 1919.*

Monsieur Protitch<sup>1</sup> Président du Conseil a reçu dernièrement le Comte Teleki Ministre des Affaires Étrangères du Gouvernement Hongrois de Szeged et a eu avec lui un long entretien. C'est la première fois que le Chef du Gouvernement S.H.S. consent à recevoir un Magyar et à causer avec lui. C'est un des résultats du danger bolchevique.

À la suite de cet entrevue il fut décidé que le Gouvernement de Szeged enverrait à Belgrade un agent de liaison. J'ai en effet reçu la visite de „M. Antoine Magyary Secrétaire au Ministère des Affaires Étrangères du Gouvernement National de Hongrie — Szeged.”

<sup>1</sup> Il s'agit de N. Pachitch.

Cet agent de liaison venait d'arriver et était entré en contact avec le Gouvernement de Belgrade. Il m'a donné les mêmes renseignements que ceux que j'ai pu transmettre à Votre Excellence sous le N° 356<sup>1</sup> à la suite de la visite que me fit son chef le Comte Teleki. Il a remis au Gouvernement S.H.S. un aide mémoire<sup>2</sup> dont Votre Excellence trouvera ci-joint copie et qui résume les intentions du Gouvernement National Magyar de Szeged.

Tous ces Hongrois viennent constamment me demander des Conseils, me prier de les aider, de venir les voir à Szeged afin qu'ils puissent s'entretenir avec moi, ce que j'éviterai d'ailleurs avec le plus grand soin. Je leur répète, en effet, que je n'ai plus aucune mission auprès d'eux, mais je ne manque jamais, à la fin de mes conversations, de leur rappeler quelques vérités sur le rôle qu'a joué leur Gouvernement de Guerre et qui ne justifie que trop les souffrances de tout ordre dont ils se plaignent maintenant. Ils le reconnaissent d'ailleurs, et comme me répondait aujourd'hui Monsieur Magyar: „Maintenant il s'agit pour nous de sauver ce qui restera de notre pays et de nous entendre avec nos voisins de préférence avec les Yougo-Slaves” sur quoi je lui ai fait observer qu'ils devront en faire autant avec les Roumains.

#### ANNEXE

#### AIDE MÉMOIRE

L'intention et le but unique de gouvernement national magyar est de combattre le bolchevisme sanglant en Hongrie qui menace également le développement et l'avenir de la Hongrie et celui des États voisins.

Dans ce but le gouvernement national magyar se propose de commencer incessamment l'action militaire contre les bolcheviks. Le succès de cette action est complètement assuré étant donné que l'énorme majorité de la Hongrie attend de nous sa libération de sorte que la population et la grande partie des troupes rouges se joindront à nous au cours de l'action militaire.

Comme il serait désirable que l'action militaire projetée soit effectuée sans faire trop couler de sang et en premier lieu sans faire de victimes aux autorités de l'Entente, le gouvernement Magyar de commencer cette action avec des forces militaires suffisantes.

Dans ce but le gouvernement national magyar a l'honneur de présenter au Gouvernement Royal les demandes suivantes:

1° Autorisation du Gouvernement Royal Serbe de commencer incessamment l'organisation de la Garde Blanche sur le territoire de la zone de démarcation serbe. Cette organisation serait effectuée de la façon suivante: Dans Szegedin même le Gouvernement magyar a à sa disposition 16.000 hommes qui formeront un détachement composé de 6 bataillons d'infanterie, 2 escadrons de cavalerie, 2 batteries, 1 compagnie de sapeurs, 1 compagnie de chemin de fer, 1 compagnie de télégraphistes, 1 compagnie de l'aéronautique et une compagnie d'ouvriers. Ce détachement servirait de base à la Garde Blanche c'est à dire comme „cadres” de 3 divisions. On se propose de former deux

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Voir l'Annexe du document.

divisions sur la rive est et 1 division sur la rive ouest du Danube, probablement dans la région de Subotitsa, Bataчек [Bátaszék] et Pétchoui. Ces divisions seraient complétées seulement jusqu'à la moitié de leurs effectifs (moitié de l'effectif de guerre) et cela par les hommes qui sont déjà à la disposition du Gouvernement de Szegedin et par des volontaires qui se présenteraient des régions surnommées. Elles seront complétées définitivement au cours de l'offensive vers Budapest par la population des territoires magyars et par les soldats des troupes rouges.

On se propose ensuite de former un régiment de cavalerie dans la région de Djékénjéч [Gyékényes] ou dans le Barania et à Chomodj [Somogy], sous les mêmes conditions ci-dessus mentionnées.

a) En conséquences le Gouvernement Royal est prié d'autoriser l'organisation ci-dessus mentionnée c'est à dire que le Gouvernement National Magyar puisse envoyer incessamment des missions militaires dans ce but. Les détails des travaux de ces missions et tous les autres points seraient réglés avec le Chef d'État-Major Général du Gouvernement Royal.

b) Le Gouvernement Royal est prié de vouloir bien autoriser le transport immédiat du détachement Szegedin dans les régions ci-dessus mentionnés. Ce transport serait effectué par les bateaux sur la Tisza et le Danube et en conséquence le Gouvernement Royal est prié de mettre à la disposition les bateaux, le charbon etc. nécessaires.

c) Le Gouvernement Royal est prié de permettre que les volontaires qui se présentent dans les régions de Subotitsa, Baia [Baja], Batanek [Bátaszék] et Pétchoui (au nord du Canal François) par le Garde blanche puissent être reçus dans celle ci et envoyés librement dans les sièges de leurs cadres respectifs.

d) Le Gouvernement est prié de mettre à la disposition du Gouvernement magyar tout l'armement, l'équipement, les munitions etc. pour divisions et 1 régiment de cavalerie.

2° Il serait désirable que les troupes rouges qui se proposent de se joindre à nous et de passer dans ce but la zone de démarcation, soient rassemblées à proximité de celle-ci et que la possibilité de les reconnaître soit donnée aux commissions militaires magyars. Ceux des soldats rouges qui seront reconnus de confiance seront admis dans la Garde Blanche tandis ce que les autres seront considérés comme des prisonniers de guerre. Les détails de cette action seraient réglés avec les commandants des troupes royales dans la zone de démarcation.

3° On prie pour la permission de libre circulation par les Commissions Militaires Magyars, l'usage des télégraphes et téléphones, la circulation libre des courriers etc.

4° On prie que les pilotes qui seraient forcés d'atterrir sur le territoire serbe soient secourus. Récemment le Capitaine aviateur Tchenké [?] est arrivé de cette manière à Subotitsa. On prie de le mettre avec son appareil à la disposition du Gouvernement de Szegedin.

5° On prie d'autoriser l'organisation du service régulier de courriers entre Szegedin et Belgrade. Le Gouvernement magyar prie de vouloir bien délivrer un passeport permanent pour les courriers Adolphe Hrousska et Joseph Naghel. On prie de même de vouloir délivrer un passeport de courrier pour le voyage de Szegedin à Belgrade au conseiller ministériel comte Mirko Tcheki.

6° Pour faciliter les Communications entre le Gouvernement Royal et le Gouvernement Magyar il serait désirable de faire stationner à Szegedin un canot à moteur qui serait à la disposition du Gouvernement Magyar.

Belgrade 26 Juillet 1919.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 45, ff. 180-183.

## 495

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE  
à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 340. Secret.

*Vienne, 1 août 1919.*

On annonce de Budapest qu'à la suite de la défaite de l'armée rouge et de l'avance des Roumains au delà de la Theiss jusqu'à Uiszasz [Újszász], le gouv. des soviets se serait retiré, Bela Kun aurait donné sa démission, et que immédiatement se serait formé un cabinet purement socialiste sous le présidence de Pejdl [Peidl], Président du Syndicat des typographes comprenant notamment Agoston et Haubrich.

La situation à Budapest est normale et on ne signale aucun incident.

AG.7N1357

## 496

LE LIEUTENANT-COLONEL ROMANELLI, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE ITALIENNE À  
BUDAPEST À M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE

T. Sans N°

*Budapest, 1 août 1919.*

Le Gouvernement Hongrois de la République des Conseils a donné aujourd'hui ses démissions et a été remplacé par un Gouvernement, qui a déclaré d'accepter les propositions des Puissances Alliées, telles qu'elles ont été arrêtées à Vienne le 25 Juillet, par le Prince Borghese, Ministre Plénipotentiaire de l'Italie, et Monsieur le Colonel Cunningham [Cuninghame], Chef de la Mission Militaire Britannique à Vienne.

Le nouveau Gouvernement vient de charger le soussigné dans sa qualité de seul Représentant des susdites puissances à Budapest, de remettre aux Commandants des armées opposées une *proposition d'armistice*, qu'en attendant les décisions que Votre Excellence voudra bien prendre, je me suis permis de transmettre directement aux susdits Commandants, dans le but d'éviter toute ultérieure effusion de sang. Les propositions avancées sont les suivantes:

1° — En attendant les décisions du Conseil Suprême des Puissances Alliées et Associées, suspendre dans le délai le plus court possible toutes hostilités entre les armées alliées et l'armée hongroise;

2° — Arrêter en conséquence tout mouvement en avant des troupes alliées.

3° — Concorder un armistice avec le Commandant de l'armée hongroise en arrêtant les lignes provisoires d'occupation jusqu'à ce que Monsieur le Président de la Conférence de la Paix ait fait connaître ses décisions à ce sujet. Le Gouvernement hongrois demande vivement que la ligne d'armistice pour l'armée roumaine soit fixée à la Tisza.

AD. Papiers d'Agents, Papiers Pichon f. 249.

497

M. CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE  
AU GÉNÉRAL BERTHELOT, GOUVERNEUR MILITAIRE DE STRASBOURG<sup>1</sup>

D. N° 1854 S.A.E.-2/11

Paris, 6 août 1923.

Par lettre 641/2 du 20 Juin 1923 dont vous trouverez ci-joint copie, M. le Maréchal Foch m'adresse un dossier relatif à l'application du Traité de Trianon, comprenant notamment un historique des événements qui se sont déroulés en Transylvanie de Novembre 1918 à Juin 1919, établi par ses soins.

Le Maréchal Foch signale un certain nombre de points de cet historique sur lesquels il désirerait connaître votre opinion.

Le Maréchal Franchet d'Esperey à l'examen duquel ce dossier a été soumis a exprimé son avis par la lettre N° 99/2 en date du 31 Juillet 1923<sup>2</sup> qui est jointe.

J'ai l'honneur de vous transmettre en communication le dossier dont il s'agit en vous priant de vouloir bien me fournir les éléments nécessaires pour donner satisfaction au désir exprimé par le Maréchal Foch.

#### RAPPORT DU MARÉCHAL FOCH

D. N° 641/2

20 juin 1923.

#### LES ÉVÉNEMENTS EN TRANSYLVANIE EN 1918-1919

##### I. L'armistice avec la Hongrie

L'armistice du 3 Novembre 1918 conclu par le Général Diaz, au nom de l'Entente avec l'Autriche-Hongrie, laissait entièrement de côté le front balkanique. Il devait donc nécessairement être complété par une Convention réglant la cessation des hostilités entre l'armée austro-hongroise et les Armées Alliées d'Orient qui lui étaient également opposées.

<sup>1</sup> Le rapport a été rédigé en 1923, mais ce document s'occupe en détail des événements de Transylvanie en 1918-1919.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

D'ailleurs, à cette même date du 3 Novembre, des plénipotentiaires Magyars se présentaient aux avant-postes des Armées Alliées d'Orient, déclarant que l'Autriche-Hongrie n'existait plus et que le Gouvernement Hongrois demandait à conclure un armistice pour son propre compte.

Le Général Franchet d'Esperey rendait compte au Gouvernement des propositions du Gouvernement de fait en présence duquel il se trouvait, et, par télégramme N° 376/H.R. du 8 Novembre du Président du Conseil<sup>1</sup>, il était autorisé à régler avec ce Gouvernement les conditions militaires d'armistice en ce qui concernait la Hongrie.

Le 13 Novembre, il concluait à Belgrade avec les représentants hongrois une convention militaire<sup>2</sup> qui n'était, en somme, que l'application à la Hongrie de l'armistice de la Villa Giusti.

Cette Convention stipulait entre autres:

*Article I.* fixation d'une ligne de démarcation marquée par la haute vallée du Grand Szamos, Bistritz, Maros(village) [Marosvásárhely?] la vallée du Maros jusqu'à son confluent avec la Tisza, Mariatheresiopol, Baja, Fünfkirchen et le cours de la Drave — (Voir carte joint)<sup>3</sup>.

*Article II.* Démobilisation de l'armée hongroise, sauf 6 D.I. et 2 D.C. destinées au maintien de l'ordre.

*Article III.* Droit d'occupation permanent par les forces alliées de toutes localités ou tous points stratégiques que fixera le Général Commandant les Armées Alliées. Droit de passage et de séjour pour les troupes Alliées sur toute l'étendue du territoire hongrois.

La ligne de démarcation fixée répondait uniquement aux besoins militaires des Armées Alliées d'Orient et ne pouvait nullement tenir compte des revendications territoriales de la Roumanie, légitimées par le Traité d'Alliance de 1916, traité dont le Général Franchet d'Esperey n'avait d'ailleurs pas connaissance.

En droit d'ailleurs, cette convention, conclue en dehors de la Roumanie, ne liait en aucune façon cette Puissance.

## *II. Instructions primitives données au Général Berthelot*

Par télégramme N° 5.722/3 du 4 Novembre<sup>4</sup>, le Général Franchet d'Esperey soumet au Ministère de la Guerre son plan d'action, il propose notamment:

--- d'employer l'Armée Berthelot pour chasser les forces Allemandes de Roumanie, assurer la libre disposition de la voie de communication du Danube et l'occupation stratégique en Transylvanie par l'armée Roumaine reconstituée.

\*\*\*\*\*

Ces propositions sont approuvées le 6 Novembre par télégramme N° 14.041 BS/3<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 33.

<sup>3</sup> La carte n'est pas reproduite.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

<sup>5</sup> Document non reproduit.

Le 21 Novembre, le Ministre de la Guerre envoie au Général Franchet d'Esperey de nouvelles instructions (Télégramme N° 14. 476 BS/3)<sup>1</sup> spécifiant:

1°) .....

2°) L'action du Général Franchet d'Esperey s'exercera au Sud du Danube, celle du Général Berthelot au Nord du Fleuve.

3°) Le Général Berthelot sera chargé de l'action en Roumanie, Transylvanie et Russie Méridionale.

### III. Exposé des événements (jusqu'au milieu de Février 1919)

À la fin du mois de Novembre, l'armée roumaine franchit les Carpathes et avance en Transylvanie „au nom de ses droits sacrés et pour y assurer la liberté” (Ordre du Général Presan, communiqué au Lt-Colonel Vix, Représentant Français à Budapesth pour l'exécution de l'armistice, qui en rend compte au Général Henrys, Commandant l'Armée Française d'Orient)<sup>2</sup>.

Le Général Henrys prescrit au Lt-Colonel Vix (télégramme N° 261/2B. du 9 Décembre<sup>3</sup> et 332/2B. du 12 Décembre<sup>4</sup> d'aviser le Gouvernement Hongrois que l'armistice „prévoyait implicitement l'occupation de la Transylvanie par les Roumains, puisque la Roumanie est considérée comme faisant partie de l'Entente.”

Mais le Général Franchet d'Esperey prévoyant des conflits de prétentions territoriales entre Serbes et Roumains demande au Ministre de la Guerre, par Télégramme N° 12.926/CH. le 5 Décembre<sup>5</sup>, de lui fixer entre la région d'Arad et le Danube, la limite des deux zones d'occupation envisagées. Il lui est répondu le 13 Décembre, par télégramme N° 15. 161 BS/3<sup>6</sup> que dans le but de maintenir l'ordre et pour éviter toutes contestations, le quadrilatère Orsova, Lippa, Apatfalva, Pancsova devra être occupé par les troupes françaises à l'exclusion de toutes autres.

Le 12 Décembre, le Général Franchet d'Esperey étant à Bucarest fixe (par une instruction N° 6500/3<sup>7</sup>) les limites de la zone d'action attribuée au Général Berthelot et comprenant la Russie Méridionale, la Roumanie, la Transylvanie et le Banat. Cette instruction spécifie qu'aucune troupe roumaine ne doit être envoyée dans le Banat.

Dès le surlendemain (14 Décembre) le Général Berthelot envoie à Paris et à Salonique un télégramme N° 139/3<sup>8</sup> dans lequel il signale que „des émissaires hongrois agissent en Transylvanie comme de véritables agents provocateurs et poussent au bolchévisme pour empêcher ou tout au moins contrarier notre action. De nombreuses manifestations et des

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 46.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 70.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 79.

<sup>5</sup> Document non reproduit.

<sup>6</sup> Document non reproduit.

<sup>7</sup> Document non reproduit.

<sup>8</sup> Document non reproduit.

troubles s'étant produits à la limite entre la Hongrie et la Transylvanie, il a autorisé le haut commandement roumain à faire dépasser par des troupes roumaines, en attendant que les nôtres puissent les remplacer, la ligne fixée par l'armistice et à occuper les points de Marmaros-Sziget, Nagy-Banya, Szatmar-Nemeti, Nagy-Karoly, Des, Nagy-Varad, Arad. Il pense d'ailleurs être dans l'esprit de l'armistice, qui a autorisé l'occupation des points stratégiques."

Le 16 Décembre, le Général Berthelot demande au Colonel Vix par télégramme N° 146/3<sup>1</sup> „qu'afin d'éviter toute friction entre les troupes hongroises et les troupes roumaines, il donne l'ordre aux forces hongroises d'évacuer" Kolosvar, cette ville devant être occupée par son ordre, comme point stratégique, par les troupes roumaines, en „attendant qu'il puisse y envoyer des troupes françaises". Mais entre temps, le Colonel Vix avait déjà été prévenu par le G.Q.G. roumain du mouvement des troupes roumaines, il en avait rendu compte à son Chef le Général Henrys qui par télégramme N° 469/2B. du 16 Décembre<sup>2</sup>, avait demandé au Général Franchet d'Esperey de lui faire connaître d'urgence „les décisions nouvelles qui auraient été prises, leurs raisons, leur but et leurs conditions".

Le 18 Décembre, le Général Berthelot fait savoir au Général Henrys, par télégramme N° 152/3<sup>3</sup> qu' „étant donné les troubles qui se produisent constamment dans la partie Nord et Ouest de la Transylvanie, et pour les faire cesser il avait décidé que les troupes roumaines occuperaient les points stratégiques de Marmaros-Sziget, Nagy-Banya, Szatmar Nemeti [Szatmárnémeti], Nagy-Karoly, Des, Nagy-Varad et Arad. Toutefois, étant donné la situation nouvelle créée par les difficultés de l'internement des troupes de Mackensen et par la présence des troupes hongroises sur le Maros, il a prescrit aux Roumains, de s'arrêter provisoirement sur la ligne de démarcation primitive et d'éviter tout conflit sanglant avec les Hongrois. Mais il est nécessaire que les Roumains occupent les points stratégiques susvisés, où ils seront d'ailleurs ultérieurement remplacés par des troupes françaises."

Le même jour, le Général Henrys rend compte des évènements au Général d'Esperey, par télégramme N° 511/2B.<sup>4</sup> et ajoute: „Cette décision du Général Berthelot est absolument contraire à l'article III de la Convention du 13 Novembre qui vous réserve le droit de fixer les points stratégiques à occuper. Elle paraît contraire à vos intentions et à celles du Gouvernement français, si je m'en rapporte aux ordres que vous avez donnés de ne pas entrer en Hongrie... En conséquence, je vous demande d'urgence d'arrêter le mouvement du Général Berthelot ou de me donner des ordres nouveaux avec leurs raisons, leur but et leurs conditions."

Le 20 Décembre, le Ministre de la Guerre répondant au Télégramme N° 139/3 du Général Berthelot<sup>5</sup> (voir ci-dessus) spécifie par Télégramme N° 15.412 BS/3<sup>6</sup> que „pour toutes mesures relatives à l'application de l'armistice avec la Hongrie, le Général Berthelot

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 89.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 85.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Document reproduit ci-dessus N° 89.

<sup>5</sup> Document non reproduit.

<sup>6</sup> Document reproduit ci-dessus N° 104.

devait soumettre, au préalable, ses propositions au Général Commandant en Chef les Armées Alliées qui doit être le seul chargé de l'application de cet armistice. Quant aux points litigieux en Hongrie et Banat, ils seront occupés par des forces françaises dépendant du Général d'Esperey et d'après les ordres de celui-ci". En transmettant ce Télégramme au Général Berthelot et en le communiquant au Général Henrys, le Général d'Esperey ajoute (Télégramme N° 6382/3 du 23 Décembre<sup>1</sup>):

„1°/ Prière aviser des prescriptions de ce télégramme notre représentant à Budapest.

2°/ En conséquence de ces prescriptions, la note 6500/3 est annulée entièrement. Les mouvements que vous prévoyez vers le Banat ne devront pas avoir lieu.....

3°/ Vous prie vouloir bien, à l'avenir, me soumettre pour décision toutes propositions relatives à application armistice avec Hongrie, de façon que je puisse agir sur le Gouvernement de Budapest par l'intermédiaire du Colonel Vix. Vous prie me faire connaître en conséquence emplacement et nature des troupes roumaines qui se trouveraient actuellement au delà de la ligne de démarcation de l'armistice et surseoir, jusqu'à nouvel ordre à tout envoi de troupes au delà de cette ligne".

En outre, le même jour, le Général Franchet d'Esperey répondant aux différentes demandes du Général Henrys à ce sujet, lui télégraphiait (N° 6384/3<sup>2</sup>):

„1°/ Zone d'action indépendante du Général Berthelot comprend actuellement Roumanie, Transylvanie, Russie Méridionale.

2°/ Toutefois, il vient d'être décidé par Paris que pour toutes mesures relatives à application armistice avec Hongrie, propositions du Général Berthelot devront être soumises au préalable au C.A.A. qui est seul chargé application de cet armistice.

3°/ Je communique ces prescriptions au Général Berthelot et je pense que seront ainsi évitées désormais mesures prématurées et chevauchements que m'avez signalés. Commission Budapest reste donc entièrement sous ma dépendance et ne peut recevoir d'ordres que de moi ou de vous-même que j'ai délégué pour application armistice."

Ces divers ordres semblant devoir régler la question, le Général Franchet d'Esperey demande au Général Berthelot si, dans ces conditions, il comptait toujours faire le voyage qu'il avait prévu en Transylvanie et Serbie. Le Général Berthelot répond le 24 Décembre (Télégramme N° 179/3<sup>3</sup>) qu'il maintient son intention primitive, „son voyage ayant pour but unique de juger sur place, d'entendre les uns et les autres, hongrois, aussi bien que transylvains, et de mettre de l'huile dans les rouages". Il ajoute que „les troupes roumaines les plus avancées se trouvent actuellement sur la ligne Pioko [?], Alba-Julia, Felnino [Felvinc], Bistritza".

Le même jour d'ailleurs il écrit au Général Presan la lettre N° 181/3<sup>4</sup>: „J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Général Franchet d'Esperey me prie de vous faire connaître que les troupes roumaines qui ont franchi la ligne du Maros, ne doivent pas, jusqu'à nouvel ordre, être poussées plus en avant et qu'il y a lieu de surseoir à tout nouvel envoi de troupes au delà de cette ligne".

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

Le Général Berthelot se rend à Belgrade, où il voit le Général Henrys, passe à Arad, où les éléments roumains profitent de sa présence pour organiser une manifestation en faveur du rattachement à la Roumanie et arrive à Kolosvar, où il rencontre Mr. Apathy, Commissaire Général hongrois pour la Transylvanie. Il convoque le Général Negulcea [Neculcea?], Commandant des troupes roumaines de Transylvanie et tombe d'accord avec ces deux autorités pour établir une Convention qui fixe aussi nettement que possible, l'action réciproque des éléments hongrois et des éléments roumains.<sup>1</sup>

— A/ L'armée roumaine occupera divers points stratégiques entre la ligne fixée par la convention militaire du 13 Novembre et la ligne Nagy-Banya, Kolosvar, Deva, ces localités incluses. La zone ainsi délimitée sera évacuée par l'armée régulière et la gendarmerie hongroises. Les agents de police urbaine seront maintenus à leur poste. Les magasins, dépôts et bâtiments militaires hongrois seront séquestrés. L'administration civile subsistera dans toute la région.

— B/ Une zone neutre de 15 Kilomètres existera à l'Ouest de la ligne indiquée ci-dessus. Dans cette zone, la police sera faite par la gendarmerie hongroise, dans les villages hongrois, par la police roumaine dans les villages roumains.

— C/ Dans la zone occupée par l'Armée Roumaine et dans la zone neutre, les gardes nationaux seront désarmés.

— D/ Au point de vue commercial, toute exportation de la zone occupée par les Roumains vers la Hongrie est interdite; les importations de Hongrie dans la zone occupée par les Roumains sont autorisées. La circulation du matériel roulant entre la zone considérée et la Hongrie est permise sous réserve que le nombre de wagons existant dans la dite zone ne sera pas diminué.

Cette Convention ne fait que reconnaître une situation de fait créée par les autorités roumaines, qui dès leur arrivée dans la zone dont il s'agit, s'étaient emparés des chemins de fer, avaient mis la main sur toutes les ressources et exigé le retrait des autorités militaires hongroises. Ces procédés étaient d'ailleurs nettement en contradiction avec les principes posés par la Convention du 13 Novembre qui ne prévoit, au delà de la ligne de démarcation que l'occupation de points stratégiques.

En outre, il n'apparaît pas que le Général Berthelot ait soumis autrement que par le télégramme N° 217/3<sup>2</sup> ci-après les dispositions de cette convention au Général Franchet d'Esperey, ainsi que le lui prescrivait formellement les instructions du 20 Décembre du Ministre de la Guerre (Voir ci-dessus télégramme N° 15.412 BS/3<sup>3</sup>)

La Convention Berthelot—Apathy, bien qu'elle fût irrégulière, pouvait présenter cependant des avantages. Elle permettait d'espérer que les désordres qui avaient troublé la Transylvanie pendant tout le mois de Décembre, allaient prendre fin.

<sup>1</sup> *Note du document:* Il a été impossible de retrouver à la Section Historique le texte de cette convention. Les détails qui sont donnés à son sujet sont fournis:

a) par un rapport du Capitaine Vierre, délégué en Transylvanie par le Général Henrys

b) par un rapport du Lt-Colonel Vix adressé au Général Henrys

c) par le télégramme adressé par le Général Berthelot au Général F. d'Esperey comme compte rendu de son voyage.

<sup>2</sup> Voir à ce propos le document reproduit ci-dessus N° 123.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 104.

Il n'en fut malheureusement rien.

En rentrant à Bucarest, le Général Berthelot rend compte à Paris et au C.A.A. de son voyage en Transylvanie par le télégramme N° 217/3<sup>1</sup>:

„L'anarchie se développe un peu partout en Transylvanie et il semble bien que les autorités hongroises provoquent elles-mêmes ce bolchévisme, tout en accusant les Roumains.... Dans ces conditions, j'estime que l'armistice a été manifestement violé par la Hongrie. Il n'y aurait aucun inconvénient à le dénoncer et à laisser les troupes roumaines se porter jusqu'à la limite Ouest du territoire habité par les populations de race roumaine. Les Hongrois prétendent que la majeure partie de la population est hongroise, ce n'est exact que dans quelques ville.".....

„D'ailleurs notre intervention, au moins [sic — probablement: point] de vue de l'armistice a été extrêmement fâcheuse, en se prononçant contre les aspirations du Comité National Roumain de Transylvanie...

...C'est la ligne de démarcation arbitraire fixée par l'armistice qui a redonné à la Hongrie de nouvelles espérances.

Dans le cas où l'on ne voudrait pas laisser les troupes roumaines s'avancer plus à l'Ouest, j'estime indispensable de faire occuper par les troupes françaises les localités d'Arad, Nagy-Varad, Debreczin, Nagy-Karoly, Szatmar-Nemeti.

Provisoirement j'ai demandé que les décisions du Gouvernement Hongrois au sujet de la mobilisation des jeunes classes et du transport de l'argent et des approvisionnements vers l'Ouest soient rapportées. J'ai dit à M. Apathy, Commissaire Général hongrois à Koloszar [Kolozsvár], de faire retirer les troupes hongroises jusqu'à 15 Kilomètres environ de la ligne occupée par les troupes roumaines.

J'ai demandé de faire désarmer les populations et de mettre les armes sous séquestre et de supprimer les gardes nationaux Hongrois. Le Conseil National Roumain a accepté de faire désarmer les gardes nationaux roumains en même temps.

Enfin je demande que la Hongrie soit obligée de rendre à la Roumanie, l'équivalent du matériel roumain roulant qui lui a été enlevé pour le transport de l'Armée Mackensen....

Il me semble indispensable d'imposer officiellement ces conditions au Gouvernement Hongrois.

Actuellement les troupes Roumaines les plus avancées sont à Nagy-Banya, Zsibo, Koloszar, Alba-Julia, Deva, ceux de ces points situés en avant de la ligne de démarcation étant considérés comme points stratégiques.

Vous prie me faire connaître votre décision."

Le Général Henrys ayant signalé au Général Berthelot les conflits que pourrait entraîner l'avance roumaine en Transylvanie, celui-ci, dès son retour à Bucarest, lui répond (télégr. N° 269/2): „Au lieu de diminuer la zone d'occupation roumaine, fixée d'ailleurs très arbitrairement et sans tenir compte de la situation ethnographique, il faudrait plutôt l'augmenter. J'estime que les troupes roumaines doivent rester dans les points

<sup>1</sup> Voir à ce propos le document reproduit ci-dessus N° 123.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 122.

stratégiques en avant de cette ligne (Nagy-Bania [Nagybánya], Zsibo, Kolozsvár); de plus, j'ai demandé au Gouverneur hongrois, Mr. Apathy, de tenir les troupes hongroises à 15 Kilomètres au moins de la ligne des points stratégiques occupés par les Roumains".

Quatre jours après, le 9 Janvier, le Lt-Colonel Vix s'étant plaint<sup>1</sup> que des ordres eussent été donnés par Bucarest pour interdire l'exportation de Kolosvar vers l'intérieur de la Hongrie et ayant demandé que ces ordres soient rapportés, le Général Berthelot télégraphie au Général Henrys (N° 230/3<sup>2</sup>): „que ces ordres ont été donnés par moi à la demande du Conseil dirigeant transylvain, il est en effet inadmissible que toutes les denrées de Transylvanie soient drainées et envoyées en Hongrie. Je maintiens donc cet ordre qui est absolument légitime, Je vous ai d'ailleurs fait connaître dans mon télégr. du 5 les résultats de ma visite en Transylvanie, afin que vous soyez bien au courant de la situation.”

Le 15 Janvier, le Général Franchet d'Esperey répondant au Télégr. 217/3<sup>3</sup> du Général Berthelot, conclut au maintien du statu quo (télégr. N° 6.619/3<sup>4</sup>) et le Ministre de la Guerre par Télégramme N° 464 BS/3 du même jour<sup>5</sup>, répond dans le même sens.

Pendant les incidents vont se multiplier en Transylvanie, les troupes roumaines qui prétendent occuper Zilah se heurtent à Czigany [Cigányi] à une résistance hongroise; de part et d'autre il y a des morts et des blessés. Le 15 Janvier, le Commissaire Hongrois, Mr. Apathy est arrêté par les autorités roumaines sous la double inculpation d'avoir fait de la propagande bolchévique et d'avoir provoqué par ses ordres les incidents de Zilah.

Informé de ces faits par le Gouvernement Hongrois, le Lt-Colonel Vix, envoie le 18 Janvier le Capitaine Ameil faire une enquête sur place. De son côté le Général Berthelot délègue au Général Pathey le soin d'étudier la question en Transylvanie.

Entre temps, le Général Berthelot avait détaché à Budapest, auprès du Colonel Vix, le Commandant Mabilais, comme agent de liaison, mais celui-ci étant intervenu à diverses reprises directement pour traiter des questions d'armistice, le Général Franchet d'Esperey prévenu de ces faits à Paris, lors de son voyage, télégraphie le 19 Janvier au Général Berthelot (N° 613 BS/3<sup>6</sup>): „Je proteste contre présence et agissements du Commandant Mabilais à Budapest. Je suis seul chargé de l'application de l'armistice avec la Hongrie. Commandant Mabilais doit être considéré comme simple agent de liaison. D'une façon générale, je vous invite à vous conformer strictement aux prescriptions du Télégramme N° 15.412 BS.<sup>37</sup> en ce qui concerne Hongrie et Dobroudja où votre action a considérablement gêné celle de vos camarades Henrys et Chrétien et soulève des difficultés préjudiciables aux intérêts de la France.”

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Voir à ce propos le document reproduit ci-dessus N° 132.

<sup>3</sup> Voir à ce propos le document reproduit ci-dessus N° 145.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

<sup>5</sup> Voir à ce propos le document reproduit ci-dessus N° 136.

<sup>6</sup> Document non reproduit.

<sup>7</sup> Document reproduit ci-dessus N° 104.

Le 21 Janvier, le Général Berthelot rend compte à Paris (Télégr. N° 273/3<sup>1</sup>) que „Mr. Vaida Voevod, du Conseil National Transylvain signale un redoublement de la propagande et des désordres en Transylvanie; il demande instamment et d'urgence que les troupes roumaines soient autorisées à occuper comme points stratégiques: Arad, Nagy-Varad et Szatmar-Nemety [Szatmárnémeti], points d'accès des chemins de fer de Hongrie en Transylvanie.”

D'ailleurs, sans attendre cette autorisation, les troupes roumaines ont poussé déjà jusqu'à Zilah, Csacsca [Csucsca] et Zam, en exigeant du personnel des chemins de fer un serment de fidélité aux autorités roumaines, mesure qui provoque une grève générale des chemins de fer de la région, et en destituant un assez grand nombre de fonctionnaires. De nombreuses escarmouches ont lieu entre troupes roumaines et hongroises, notamment aux environs de Csacsca.

Le Capitaine Ameil, au cours de son enquête, demande à Mr. Apathy si, en concluant une convention avec le Général Berthelot, il était d'accord avec son Gouvernement. Mr. Apathy répond affirmativement. De son côté, le Lt-Colonel Vix fait demander au Colonel Yankovitch, Président de la Commission d'armistice hongroise, si Mr. Apathy était d'accord avec le Gouvernement Hongrois, le Colonel Yankovitch [Jankovich] répond que le Gouvernement Hongrois s'est trouvé devant une situation de fait résultant des arrangements conclus par Mr. Apathy qui avait pleins pouvoirs. En rendant compte de ces faits au Général Henrys (Télégr. 415/2 S. du 23 Janvier<sup>2</sup>) le Lt-Colonel Vix conclut: „Il résulte de cela que la convention Apathy—Berthelot, a été implicitement approuvée par le Gouvernement Hongrois. En conséquence, je propose qu'il soit décidé que la ligne de démarcation fixée par la Convention militaire du 13 Novembre soit reportée à la ligne Nagy-Bania, Koloszvar, Deva. Il conviendrait que le Général Berthelot donnât des ordres pour que la nouvelle ligne de démarcation soit désormais strictement respectée, ce qui implique le retrait immédiat des troupes roumaines ayant déjà franchi cette ligne.”

„La solution proposée aurait pour effet d'apporter quelque clarté dans une question qui est actuellement très embrouillée et qui se complique chaque jour davantage”.

Le 26 Janvier le Général Franchet d'Esperey fait connaître sa décision au Général Henrys et au Général Berthelot: (Télégramme N° 6.731/3<sup>3</sup>);

„1°/ J'approuve, pour raisons stratégiques, l'accord conclu entre le Général Berthelot et le Commissaire Apathy, autorisant l'occupation roumaine en Transylvanie jusqu'à la ligne: Nagy-Bania, Kolosvar, Deva.

2°/ La Commission de Budapest notifiera cette approbation au Gouvernement Hongrois, mais il est inutile de modifier la convention d'armistice du 13 Novembre.

3°/ Je prescris que toute avance roumaine en Transylvanie doit être arrêtée, et, le Comité National Transylvain m'ayant demandé, par l'intermédiaire du Général Berthelot, l'autorisation d'occuper Arad, Nagy-Varad et Szatmar-Nemety, je n'ai pas donné cette autorisation.”

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 150.

<sup>3</sup> Voir à ce propos le document reproduit ci-dessus N° 155.

Par Télégramme N° 6.741/3 du 28 Janvier<sup>1</sup>, le Général Franchet d'Esperey rend compte de cette décision au Ministre de la Guerre, qui, d'ailleurs fixe comme suit les attributions respectives du Général d'Esperey et du Général Berthelot, par Télégr. 897 BS/3 du même jour<sup>2</sup>:

„Le Général Franchet d'Esperey assure la coordination de l'ensemble des opérations en Orient. Il est seul chargé de l'application des armistices avec la Hongrie et dans les Balkans; toutes les questions d'armistice, même roumaines, relatives à Hongrie et Dobroudja doivent donc obligatoirement être traitées par son intermédiaire. Le Général Berthelot conserve sa mission auprès du Gouvernement et du Commandement Roumain:...

Il ne doit être, jusqu'à nouvel ordre, exercé en Hongrie et en Transylvanie aucune action qui soit de nature à modifier le statu quo résultant des instructions déjà données et à préjuger des réglemens territoriaux qui incombent à la Conférence de la Paix.”

Le même jour d'ailleurs, répondant au Télégr. N° 273/3 du Général Berthelot<sup>3</sup>, le Ministre confirme (Télégramme N° 903 BS/3<sup>4</sup>) les instructions précédentes et ajoute:

„D'autre part, en ce qui concerne Arad, j'ai précisé que cette localité se trouve dans la zone devant être occupée exclusivement par troupes françaises. Il ne saurait, en conséquence, être actuellement question d'occupation par les troupes roumaines des localités d'Arad, Nagy-Varad, Szatmar-Nemety.”

À la suite de son enquête en Transylvanie, le Capitaine Ameil estime que la responsabilité de M. Apathy ne saurait être mise en cause que d'une manière douteuse dans l'affaire d'envoi de tracts de propagande bolchévique en Transylvanie. Quant aux accusations d'excitation des troupes roumaines à Czigany et à la destruction d'une voie ferrée, elles ne paraissent pas devoir être retenues contre M. Apathy.

De son côté le Général Pathey se fait le défenseur obstiné des Roumains et accuse le Lt-Colonel Vix de favoriser la cause hongroise. Mais le Général Charpy, Chef d'État-Major du Général Franchet d'Esperey remet les choses au point et rend pleinement hommage à l'oeuvre équitable accomplie par le Lt-Colonel Vix.

D'ailleurs les incidents vont continuer dès le début de février, car de part et d'autre l'excitation ne fait que croître. Les Roumains signalent de forts rassemblements hongrois entre Nagy-Varad et Csucs et des actes de cruauté commis par les Hongrois sur les populations roumaines. Un nouvel officier français est envoyé sur place par le Lt-Colonel Vix pour se livrer à une enquête, il en résulte qu'il est à peu près impossible de déterminer les auteurs responsables des conflits locaux et que des deux cotés on s'est livré à des actes de cruauté.

Le 14 Février le Général Franchet d'Esperey rend compte de la situation par le Télégr. N° 6845/3<sup>5</sup>, dans les termes suivants:

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 157.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

<sup>5</sup> Document reproduit ci-dessus N° 183.

1°/ Télégrammes de diverses sources indiquent que situation est tendue en Transylvanie, entre Roumains et Hongrois.

2°/ J'avais autorisé, ainsi que je vous en ai rendu compte dans mon N° 6741/3 du 28 Janvier<sup>1</sup>, occupation roumaine jusqu'à ligne Nagy-Banya, Kolosvar, Deva. Mais troupes roumaines ont continué d'avancer et ont atteint ligne: Marmaros, Sziget [Máramarossziget], Zilah, Csacsá, Nagy-Sebes, Zam. Roumains motivent cette avance par cruautés hongroises et par propagande bolchévique dans partie Transylvanie qu'ils n'occupent pas. Ils veulent occuper territoire que leur accorderait Traité 1916 jusqu'à ligne Arad, Nagy-Varad, Szatmar-Nemety. Troupes roumaines en Transylvanie n'obéissent donc pas à mes ordres il ressort d'ailleurs d'un télégr. envoyé à Général Berthelot par Commandant Mabilais, de son État-Major, détaché à Budapest que la Transylvanie (probablement «le Comité National transylvain») et le Commandement roumain estiment n'avoir pas à connaître les Alliés, question transylvaine ayant été soi-disant réglée par déclaration d'Alba-Julia.

3°/ Hongrois déclarent vouloir s'opposer par force à nouvelle avance troupes roumaines et ont massé 5.000 Hommes bonnes troupes région Csacsá où Roumains et Hongrois sont en contact immédiat.

4°/ Général Berthelot estime situation grave et demande encore fixer nouvelle ligne démarcation et interposer troupes françaises entre Roumains et Hongrois.

5°/ En exécution de vos instructions, j'estime que Français doivent donner autorisation demandée, d'ailleurs gravité situation militaire paraît surtout faite des appétits roumains, qui violent délibérément armistice.

6°/ Toutefois, en vue de me renseigner complètement sur situation; et me permettre vous soumettre décision nouvelle complète, j'envoie, demain, mon Sous-chef d'État-Major le Colonel Trousson, en mission en Roumanie, Transylvanie et Hongrie<sup>2</sup>.

À la même date, le Lt-Colonel Vix fait parvenir au Général Henrys un rapport sur „l'action roumaine en Transylvanie”; il conclut que si la situation subsiste telle quelle une étincelle suffira à mettre le feu et que seule solution proposée fin Janvier peut empêcher des événements très graves: établissement d'une ligne de démarcation précise et d'une zone neutre à l'Ouest de cette ligne.

Deux autres télégrammes du Général Berthelot (392/3 du 20 Février et 423/3 du 25 Février<sup>2</sup>) accentuent encore la note pessimiste en rendant compte d'incidents répétés qui se produisent journellement entre Roumains et Hongrois, ils signalent que l'opinion publique en Transylvanie est tellement montée qu'il est à craindre que le Gouvernement et le Commandement roumains soient impuissants à la calmer.

#### IV. Création d'une zone neutre

Mais entre temps, le Conseil Suprême est saisi de la question; la Commission des Affaires Roumaines, dans sa séance du 17 Février<sup>3</sup> propose la création d'une zone neutre entre Roumains et Hongrois, de 10 Kilomètres de large, à l'Ouest de la ligne Szatmar-Nemety, Nagy-Varad, Arad.

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Documents non reproduits.

<sup>3</sup> Voir à ce propos les documents reproduits ci-dessus N° 185, 187, 189 et 196.

Le Conseil Suprême, dans sa séance du 21 Février décide de renvoyer la question aux Représentants Militaires du C.S.G. de Versailles. Ceux-ci, réunis le 26 Février établissent un rapport dans lequel ils déclarent: „qu'il convient de créer en Transylvanie entre Hongrois et Roumains, une zone neutre, libre de troupes hongroises et roumaines, mais dont les points importants devraient être occupés par des troupes interalliées (environ 2 Bataillons avec quelques cavaliers, ou I Régiment de Cavalerie) qui auront mission d'assurer le maintien du bon ordre et de la tranquillité dans cette zone, avec le concours, au besoin de Commissions Interalliées qui seraient plus spécialement chargées des divers contrôles administratifs, l'administration des territoires restant soumise aux conditions fixées par l'armistice avec la Hongrie.” Les limites proposées par les Représentants Militaires correspondent à peu de chose près à celles indiquées par la Commission des Affaires Roumaines.

Le 26 Février le Conseil suprême adopte le Rapport des Représentants Militaires en modifiant légèrement les limites de la zone neutre qui se trouve finalement constituée telle qu'elle est reproduite sur la carte ci-jointe<sup>1</sup>.

Par Télégramme N° 2.138 BS/3<sup>2</sup>, le Président du Conseil Ministre de la Guerre notifie cette décision au Général Franchet d'Esperey qui est chargé de l'exécution.

Le Général Franchet d'Esperey transmet aux Généraux Henrys et Berthelot les instructions du Ministre, sous les N° 7026/3<sup>3</sup> et 7027/3<sup>4</sup>. Le Général Berthelot par télégr. N° 488/3 du 7 Mars<sup>5</sup> accuse réception et ajoute: „Je donne connaissance au Haut Commandement roumain des indications qui sont contenues dans votre télégramme. La situation des troupes roumaines n'a pas varié depuis les derniers renseignements. Je tiens à attirer votre attention sur l'exécution du mouvement de repli des troupes hongroises, qui doit être surveillé de très près à mon avis, car la conviction de tous ici est qu'il ne se fera pas sans violence, massacres, pillages etc... Le Général Presan demande instamment que le repli soit rapide et suivi à 24 Heures par les troupes roumaines.”

De son côté le Général de Lobit, remplaçant le Général Henrys, en permission, prescrit au Lt-Colonel Vix de notifier la décision du Conseil Suprême au Gouvernement Hongrois le 20 Mars.

Le 14 Mars, par Télégr. N° 2664 BS/3<sup>6</sup>, le Président du Conseil, Ministre de la Guerre envoie les instructions suivantes au Général Franchet d'Esperey:

„Il m'est signalé que les Hongrois évacuent la zone que doivent occuper troupes roumaines, en vidant le pays et commettant des exactions contre les populations roumaines.

Maréchal Foch estime armée roumaine doit être autorisée à s'avancer le plus vite possible et que mouvements doivent être réglés de manière que occupation roumaine suive de près évacuation hongroise. Il y aurait avantage à constituer Commission mixte chargée assurer exécution mouvements en bon ordre, constater méfaits, assurer réparations”.

<sup>1</sup> La carte n'est pas reproduite.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 214.

<sup>4</sup> Document non reproduit.

<sup>5</sup> Document non reproduit.

<sup>6</sup> Document non reproduit.

### V. Incidents ultérieurs

Le 20 Mars, par lettre N° 538/3<sup>1</sup>, le Général Berthelot fait savoir au Général Presan que le Général Commandant l'Armée de Hongrie<sup>2</sup> fait présenter ce jour au Comte Karolyi une lettre lui signifiant les décisions du Conseil Suprême.

Il sera accordé aux Hongrois 10 Jours, à dater du 23 Mars, pour se retirer sur leur nouvelle ligne; lorsque cette évacuation sera réalisée, l'avance roumaine pourra commencer.

Le matériel de guerre laissé sur place par les Hongrois ne sera pas prise de guerre, il appartient aux Hongrois, qui pourront l'enlever, il devra être inventorié et gardé, à mesure de l'avance roumaine; pour les autres matériels, les Hongrois ont l'ordre de les laisser sur place; ils devront être également inventoriés et gardés. Une Commission franco—roumano—hongroise sera constituée sous la Présidence du Général de Gondrecourt pour décider du sort de ce matériel.

Le 21 Mars<sup>3</sup>, Le Lt-Colonel Vix remet la lettre du Général de Lobit du Comte Karolyi qui déclare ne pouvoir ni prendre connaissance de la décision, ni en assurer l'exécution, il donne sa démission et remet le pouvoir au prolétariat.

Un Gouvernement communiste arrive au pouvoir ayant Bela-Kun à sa tête; celui-ci décrète la mobilisation générale.

Devant cette situation, l'État-Major roumain se prépare à la défensive sur place et prescrit à ses troupes d'éviter toute provocation.

Les incidents vont dès lors se multiplier. Le 27 Mars les Hongrois attaquent le village de Giortelek [Vártelek?] (Est de Zilah) et sont repoussés, plusieurs localités de la région sont bombardées par l'artillerie hongroise.

Le lendemain nouvelle attaque au Sud d'Aghiseni et nouveaux bombardements de villages.

Le 27 Mars<sup>4</sup>, la Mission du Lt-Colonel Vix a quitté Budapest, les troupes françaises qui étaient dans cette ville ont été cernées, puis libérées.

Au commandement d'Avril, le Conseil Suprême décide d'envoyer en Hongrie le Général Smuts pour expliquer au Gouvernement Hongrois que la zone neutre a été instituée uniquement pour éviter l'effusion de sang et sans autre intention d'anticiper sur le régléme éventuel des frontières entre la Hongrie et la Roumanie.

Le 2 Avril, par Télégramme N° 3.333 BS/3<sup>5</sup> le Président du Conseil, Ministre de la Guerre avise le Général Franchet d'Esperey de cette décision, et spécifie que le Général Smuts se rend en Hongrie pour examiner l'exécution générale:

- „a) de l'armistice de Villa Giusti (3 Novembre)
- b) de la convention militaire du 13 Novembre
- c) de l'arrangement pris par le Conseil Suprême pour la zone neutre en Transylvanie.

<sup>1</sup> Voir à ce propos le document reproduit ci-dessus N° 248.

<sup>2</sup> Le Général de Lobit.

<sup>3</sup> Voir à ce propos le document reproduit ci-dessus N° 250.

<sup>4</sup> Voir à ce propos le document reproduit ci-dessus N° 298.

<sup>5</sup> Document reproduit ci-dessus N° 310.

Les Généraux sont invités à se conformer à toute les instructions que le Général Smuts pourra donner pour les arrangements à prendre à l'intérieur de la zone neutre ou en ce qui concerne la méthode d'occupation par les troupes Alliées."

Le 4 Avril, le Général Berthelot écrit au G.Q.G. Roumain, sous le N° 616/3<sup>1</sup> „Le Général Commandant l'armée de Hongrie me prie d'insister auprès de vous pour qu'aucun mouvement de troupes n'ait lieu en ce moment en Transylvanie. La situation est délicate, mais se dénouera probablement sans grosse difficulté si on évite de créer des embarras inutiles."

Le 9 Avril le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, télégraphie au Général d'Esperey: N° 3568/BS/3<sup>2</sup>: „J'apprends par un télégr. du 7 Avril du Général Pellé que vous auriez décidé pour le 10 Avril un mouvement offensif contre la Hongrie, pour lequel vous sollicitez son concours. Qu'est ce que cette opération dont vous ne m'avez jamais saisi et qui est contraire à mes instructions du 29 Mars N° 3226<sup>3,4</sup> votre ligne de conduite doit, jusqu'à nouvel ordre, rester absolument défensive et se borner exclusivement à arrêter toute avance bolchévique."

De Bucarest, où il s'est rendu le Général d'Esperey fait savoir au Président du Conseil, le 8 Avril qu'il se rend à Belgrade pour rencontrer le Général Smuts et arrêter avec lui les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des instructions de l'Entente, il ajoute qu'une „action rapide contre la Hongrie, après ultimatum, paraît indispensable... qu'il ne fera aucune action militaire sans autorisation du Général Smuts, ou sans ordre du Ministre de la Guerre, mais qu'il prépare tout pour marcher au 1er ordre, car il est indispensable que l'Entente montre de la vigueur contre la 1er peuple qui ne se soumet pas à ses décisions."

Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre répond le 9 Avril par télégr. N° 3626 BS/3<sup>5</sup>: „Vous n'avez aucune ordre ou instruction à recevoir du Général Smuts, chargé d'une simple mission d'information et qui a simplement pouvoir pour faire rectifier en cas de besoin la ligne neutre."

Le 11 Avril, le Général Berthelot rend compte au Ministre de la Guerre, par télégr. N° 652/3<sup>6</sup> que: „Le Conseil dirigeant de Transylvanie vient de mettre le Gouvernement roumain en demeure d'assurer la protection de ses nationaux contre les bandes magyares qui, malgré tous les avertissements de l'Entente, continuent à piller les biens et à assassiner les gens. Sous menaces du Conseil dirigeant de résilier la direction des affaires

<sup>1</sup> Document non reproduit.

<sup>2</sup> Document reproduit ci-dessus N° 335.

<sup>3</sup> Document reproduit ci-dessus N° 290.

<sup>4</sup> *Note du document*: Extrait du Télégr. N° 3226 BS/3:

II° "Votre mission sur le front de Bessarabie, comme sur le front de Hongrie, consistera exclusivement à arrêter toute avance bolchévique....."

III° "L'Armée de Hongrie et l'armée Berthelot restent sous vos ordres....."

<sup>5</sup> Document reproduit ci-dessus N° 337.

<sup>6</sup> Document non reproduit.

de Transylvanie et en raison de l'exaspération des populations, qui amènerait le développement de l'anarchie, le Gouvernement roumain a décidé d'occuper la zone qui lui a été indiquée sur la décision du 26 Février du Congrès de la Paix."

Dès le 13 Avril les Hongrois attaquent les avant-postes roumains. Le Général d'Esperey en ayant rendu compte au Ministre de la Guerre, celui-ci lui répond par le Télégr. N° 3799 BS/3 du 14 Avril: „Si les Hongrois attaquent les Roumains, ceux-ci sont parfaitement en droit de riposter. D'ailleurs décision Conférence Paix du 26 Février n'ayant pas été modifiée, ils sont également en droit, dans ce cas, de procéder à l'occupation de la zone qui leur a été fixée par cette décision, jusqu'à la limite est de la zone neutre. Vous n'avez donc pas à intervenir autrement que pour maintenir ferme les positions occupées actuellement par armée française et serbe et à éviter que l'action des Roumains ne prenne un développement inutile, en la limitant strictement à la protection de leurs nationaux."

Le Général Berthelot communique, le 16<sup>1</sup>, ce télégramme au G.Q.G. roumain.

Le mouvement en avant des troupes roumaines commence de suite, le 20 Avril celles-ci atteignent Nust-Negresti [Negrești-Oaș], Szatmar [Satu Mare], Nagy-Karoly, Oradia-Mare et le 28, la rive gauche de la Theiss vers Tokay [Tokaj].

Le 29 Avril<sup>2</sup>, le Général Berthelot transmet la note suivante du Haut-Commandement roumain: „J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir porter à la connaissance du Maréchal Foch ce qui suit:

- 1°/ Les forces hongroises seront bientôt complètement rejetées à l'Ouest de la Theiss.
- 2°/ Une fois cette opérations terminée, la majorité de nos forces devra être dirigée sur la Bessarabie où celles-ci sont absolument et immédiatement nécessaires.
- 3°/ Pour que ce déplacement puisse se faire sans compromettre la situation militaire et politique de la Roumanie, il est nécessaire que le péril hongrois soit complètement et définitivement écarté. Il faut pour cela occuper Budapest et désarmer complètement l'armée hongroise.
- 4°/ L'action entreprise par nous ces derniers temps a montré que dans les circonstances actuelles, l'opération serait très facile surtout si elle était exécutée immédiatement et en même temps par troupes alliées qui se trouvent tout autour de la Hongrie.
- Étant donné qu'il est dans l'intérêt général de concentrer toute l'attention, l'énergie et les forces disponibles contre les Bolchéviques sur le front est, j'estime nécessaire une opération commune contre la Hongrie.
- 5°/ À cette action, la Roumanie peut participer avec 2 Divisions. Divisions qui jusqu'à la complète réalisation du but poursuivi, seront mises à la dispositions du Commandement qui dirigera l'action.

6°/ Au cas où les Alliés ne décideraient rien relativement à cette question, les troupes roumaines s'arrêteront à la Theiss, d'où elles pourront, dans de meilleures conditions, mettre la cause roumaine à l'abri d'une future agression hongroise. Signé: Prezan."

<sup>1</sup> Voir à ce propos le document reproduit ci-dessus N° 350.

<sup>2</sup> Voir à ce propos le document reproduit ci-dessus N° 365.

Entre temps, les troupes roumaines atteignent la Theiss sur tout le front et le Commandement Hongrois envoie des parlementaires pour conclure un armistice avec les Roumains; les négociations échouent le 6 Mai et les Bolchéviques Hongrois concentrent leurs efforts contre les Tchéco-Slovaques.

Le 11 Mai, après avoir pris les directives du Président du Conseil, Ministre de la Guerre, le Maréchal Foch envoie au Général Graziani, qui a remplacé le Général Berthelot en Roumanie, le Télégr. N° 2467: „Pour Général Prezan: En réponse aux propositions que vous m'avez adressées et conformément à l'avis des Gouvernements qui vous a été communiqué, une opération sur Budapest n'est pas à entreprendre [sic] pour le moment.

L'occupation de la Theiss, réalisée à la suite d'opérations qui font honneur à l'armée roumaine, semble répondre aux besoins immédiats et permet d'envisager toute autre opération avantageuse par ailleurs.”

Le Gouvernement Roumain avait envisagé de continuer, dès le 6 Mai, l'offensive contre la Hongrie et prescrit de marcher sur Budapest, mais sur les représentations du Général Prezan à son Gouvernement, le mouvement avait été ajourné. Jusqu'au milieu de Juillet le front roumain restera sans changement.

Le 7 Juin, après la rupture du front Tchéco-Slovaque par les Hongrois, le Conseil Suprême intervient et somme Bela-Kun de cesser les hostilités, sinon les Puissances Alliées prendront des mesures extrêmes. Bela Kun répond qu'il est prêt à faire arrêter les hostilités et propose de réunir une Conférence des États intéressés à Vienne.

Le 13 Juin<sup>1</sup>, le Conseil Suprême fixe aux Gouvernements Hongrois, tchéco-slovaque et roumain les lignes sur lesquelles ils doivent maintenir leurs troupes jusqu'à conclusion de la paix. Il est prévu que „les troupes roumaines seront retirées du territoire hongrois, aussitôt que les troupes hongroises auront évacué la Tchéco-Slovaquie.”

Le Gouvernement Hongrois ayant accepté le 16 Juin les conditions imposées par le Conseil Suprême le 13, le 21 Celui-ci fixe aux États intéressés les modalités d'exécution.

Le 23 Juin<sup>2</sup>, le Colonel Dimitresco [Dimitresco] vient exposer au Maréchal Foch le danger pour la Roumanie d'évacuer prématurément la rive gauche de la Theiss, en présence d'une armée hongroise mobilisée. Le Maréchal Foch se rallie à ce point de vue et écrit dans ce sens au Président du Conseil, Président de la Conférence de la Paix en faisant ressortir „qu'il importe de subordonner le retrait des forces roumaines à l'Est de la Theiss à l'application intégrale par la Hongrie des clauses de l'armistice du 13 Novembre, c'est-à-dire de lui imposer une démobilisation immédiate, la réduction de son armée à 6 Divisions sur le pied de paix la répartition de ces Divisions sur son territoire, dans des conditions qui excluent toute menace d'offensive contre ses voisins”. (Lettre N° 3129 du 25 Juin 1919<sup>3</sup>).

AG.N71048

<sup>1</sup> Document reproduit ci-dessus N° 432.

<sup>2</sup> Document non reproduit.

<sup>3</sup> Document non reproduit.

## INDEX

## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

- ARANDI, Géza (Károly), secrétaire d'État au gouvernement Kádár, puis ministre des Affaires étrangères du gouvernement succédant à Kádár 703
- ARANY, Dr. Lajos (1845-1924), journaliste hongrois 274
- ARBER, Imre, journaliste à Vienne 213
- ARONSON, Dr. Péter, professeur de droit, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République des Conseils de Hongrie 534, 723, 724, 740, 772, 782
- ASKE, général, chef de l'État-Major (chef de l'Armée Hongroise) 54, 227, 334-336, 350, 352, 359, 367, 380, 382, 383, 384
- ASTORVÁRI, Imre (Miklós) Lajos, chef de cabinet de L. Sipos, secrétaire à la Défense sous Gábor Ágoston 37
- ATKINSON, de Boston, agent de presse à Berlin 476, 487
- ATKINS, général Lord Thomas, commandant en chef des armées britanniques en Pologne 1
- AUER, Imre, journaliste Hongrois à Vienne 303, 379, 381, 384, 385, 392, 434, 469, 475, 484, 486, 487, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000
- AUER, Imre, journaliste à Vienne 234
- AUSCHER, Gábor (Gyula), journaliste à la Hongrie, journaliste au Département de la Presse à Vienne 212, 251
- AUSCHER, Imre 165



## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

## A

- ÁBRAHÁM, Dezső (Désiré)<sup>1</sup>, secrétaire d'État du gouvernement Károlyi, puis ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire d'Arad 768
- ACSÁDY, Dr. Ignác (1845-1906), historien hongrois 271
- ADLER, von, banquier à Vienne 212
- ÁGOSTON, Dr. Péter, professeur de droit, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République des Conseils de Hongrie 534, 733, 724, 745, 772, 792
- ALBY, général, chef de l'État-Major Général de l'Armée Française 34, 227, 334-336, 351, 560, 599, 607, 609, 658, 707, 787
- ALDROVANDI, comte Marescotti Luigi, chef de cabinet de S. Sonnino, secrétaire à la Réunion des Quatre à Paris 39
- ALEXANDRE de Serbie, régent du trône de Serbie 129, 463
- ALLENBY, général Lord Edmund, commandant en chef des armées britanniques en Palestine 6
- ALLIZÉ, Henri, ministre de France à Vienne 552, 559, 561, 564, 575, 622, 634, 643, 647, 649, 654, 661, 669, 672, 674, 678, 679, 686, 707, 744, 750, 751, 767, 771, 785, 786, 792
- AMEIL, capitaine, membre de la Mission Militaire Alliée à Budapest, chargé d'enquêter sur les affaires transylvaines 72, 83, 204, 207, 220, 223, 225, 226, 228, 230, 232, 236, 243, 246, 247, 279, 283-285, 287, 331, 412, 418, 474, 538, 800-802
- ANANASSY (?), lieutenant de réserve, officier hongrois 180
- ANDRÁSSY, comte Gyula (Julius), Jr., dernier ministre des Affaires étrangères de l'Autriche-Hongrie 5, 14, 19, 20, 52, 162, 212, 669
- ANSELME, général Philippe d', commandant en chef des armées françaises et alliées lors de l'intervention française au Sud de la Russie (Odessa) en 1918-1919 90
- ANTONESCU (Antonesco), Mihai?, lieutenant-colonel, chef du Bureau des Opérations roumain 454, 594
- ANTONESCU (Antonesco), Ion, ministre de Roumanie à Paris 34, 43, 75, 90, 97, 129, 197
- APÁTHY, István, professeur de zoologie, commissaire général de Hongrie en Transylvanie 182, 192, 202-204, 219, 223-226, 228, 229, 234, 235, 242, 243, 246, 247, 278-280, 283, 287-290, 292, 296, 316, 331-333, 352, 386, 387, 413, 417, 469, 798-802
- APÁTHY, Mme, épouse d'István Apáthy 290
- APPONYI, Comte Albert, président de la délégation hongroise au Congrès de la Paix à Versailles 212, 651
- ARBORE, Mlle 101

<sup>1</sup> Les noms ou prénoms entre parenthèses ont été retrouvés dans certains textes.

ARDELANU (voir Erdélyi, Dr. János)

ARDELI (voir Erdélyi, Dr. János)

AUBERT, Louis, fonctionnaire du Ministère des Affaires étrangères, ayant participé aux réunions de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves 248, 298, 306, 318, 334, 345, 354, 364, 374, 407, 414, 420, 433, 458

AUBLET, commandant 48

AUCHINLOSS, Gordon, secrétaire du Colonel House, conseiller adjoint du Département d'État 39

AUFFENBERG, général von, officier autrichien 563

AUXIS, représentant de la Croix-Rouge Internationale à Budapest 528

## B

BAHR, Hermann, écrivain et philosophe à Vienne 212

BAKER, Granville, lieutenant-colonel, membre britannique de la Mission Militaire Alliée à Budapest 474, 499, 518, 523, 524, 533, 534, 540, 541, 558

BALLAGI, Géza (?), conseiller ministériel aux Affaires étrangères 534

BALFOUR, Arthur James, secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique 21, 22, 24-27, 39, 41, 42, 148, 233, 704, 748-750, 755, 756, 758-760, 763, 766, 768-770, 773-782

BARABÁS, Major, commandant le 24<sup>e</sup> Régiment Honvéd 283, 287, 332, 333

BARCLAY, Sir George, ambassadeur de Grande-Bretagne à Bucarest 21, 42, 43, 65, 89, 184, 244

BARKLEY, capitaine de la Mission Militaire Britannique à Vienne 648

BARRÈRE, Camille, ambassadeur de France à Rome 677, 703

BARTHA, Albert, ministre de la guerre de Hongrie 80, 88, 112, 128, 342

BARTHÉLEMY, général, officier français 204

BATTHYÁNY, comte Tivadar (Théodor), ministre de l'Intérieur, puis membre du Conseil National 118, 180, 212

BAUER, Otto, chef du parti socialiste autrichien, secrétaire d'État aux Affaires étrangères 212, 744-747

BÉDY-SCHWIMMER, Róza (Schwimmer, Mme Rosita), féministe et pacifiste hongroise, ministre du Gouvernement Károlyi à Berne 112

BELIN, général, représentant militaire dans la Section Française du Conseil Supérieur de Guerre 9, 13, 39, 351, 359, 736

BELZ, capitaine, membre français de la Mission Militaire Alliée à Budapest 83

BENEDIKT, Moriz, éditeur de la Neue Freie Presse à Vienne 212

BENEŠ (Benès), Eduard, ministre des Affaires étrangères du gouvernement tchécoslovaque 3, 46, 50, 52-55, 120, 126, 154, 386, 388-390, 392-394, 402, 403, 485, 486, 497, 500, 629-632, 688, 695, 702, 705, 741, 754-756, 759, 783, 788

BENSON, Amiral W. S., chef des Opérations navales des États-Unis 39

BENYOVSZKY (Bégnovski), famille hongroise 274

BERCHTOLD, comte Léopold, ancien ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie 213

- BERESTEANU, colonel, officier roumain 141, 152
- BERINKEY, Dénes, ministre de la Justice du gouvernement Károlyi, puis président du Conseil Ministériel de Hongrie et Ministre des Affaires Étrangères 204, 232, 287, 303, 326, 341, 474, 504, 542
- BERONNIUCI (?), Ferenc (François), conseiller ministériel 660
- BERTHELOT, Philippe, sous-directeur d'Europe, puis secrétaire général au Ministère des Affaires étrangères 602, 720
- BERTHELOT, général Henri Mathias, commandant l'Armée du Danube 9, 11, 13, 18, 34, 61, 74-77, 80, 81, 89, 96, 97, 100-103, 106, 131, 136, 140, 141, 145-147, 149, 151, 152, 155, 157, 158-160, 166, 176, 181-183, 186, 192, 194-198, 200, 202, 204, 208, 209, 219, 220, 223-228, 231, 234-236, 242, 243, 245, 247, 278, 280, 285, 287-289, 292, 306, 316-318, 334, 337, 344, 352, 353, 370, 386, 396, 400, 413, 417, 418, 441, 451, 453, 454, 466, 467, 469, 473, 476, 478, 480, 482, 493, 512, 561, 589, 594, 603, 608, 612, 614, 620, 638, 639, 649, 793-807
- BESAN, général (probablement identique au général Presan) 593
- BESSENYEY, Ferenc (François), directeur de la Société *Hadi-Termény Rt.* 674, 693
- BETHLEN, comte István (Étienne), un des chefs du Comité Anti-Bolcheviste de Vienne, puis représentant du gouvernement provisoire d'Arad à Vienne 785, 786
- BETRIX, colonel, commandant de la 11<sup>e</sup> D.I.C. 450, 470, 481-483, 488, 501, 513, 555, 556, 652
- BLISS, général Tasker Howard, représentant militaire des États-Unis d'Amérique au Conseil Supérieur de Guerre 39, 44, 47, 53, 736, 754, 756, 758-760
- BOBLET, colonel français 75, 90, 91, 105
- BODY, commandant serbe, membre de la section serbe de la Mission Militaire Alliée à Budapest 521, 522, 524, 534, 540, 541
- BOEHM (voir Böhm)
- BOLGÁR, Dr. Elek, ministre de Hongrie à Vienne pendant la République des Conseils de Hongrie 563, 634, 654, 656, 657, 693
- BONAR LAW, Andrew, homme politique britannique 5, 7
- BONSAL, Major Stephen, officier américain, accompagne le colonel House 595
- BORGHESE, prince Livio, ancien ministre d'Italie à Belgrade, envoyé spécial italien à Budapest 492, 495, 543, 648, 651, 792
- BORNEMISSZA, baron Gyula, ancien consul général d'Autriche-Hongrie à Bucarest, ministre des Affaires Étrangères du gouvernement provisoire d'Arad 660, 661
- BOTHA, général Louis, officier sud-africain 572
- BÖHM (Boehm), Vilmos, socialiste hongrois, ministre de la Guerre de la République Hongroise, par la suite commissaire du peuple à la Guerre, puis commandant en Chef de l'Armée Rouge hongroise 208, 229, 231, 306, 398, 445-447, 474, 480, 504, 536, 673, 709, 716, 718, 722, 723-727, 729, 732, 733, 766-776, 780, 781, 786
- BRACONNIER, capitaine, officier français, membre de la Mission Militaire Alliée à Budapest 83
- BRANDT, Miklós (Nicolas) 333
- BRANKOVIĆ, Đorđe (Brankovitch, Djordjé) (1375 env.-1456), „despote” de Serbie en 1427-1456 264-266

- BRĂȚIANU (Bratiano), Ionel Ion Constantin, président du Conseil roumain 34, 75, 179, 184, 185, 197, 221, 244, 248, 249, 326, 345-350, 368, 425, 463, 487, 647, 688, 749, 753, 754
- BRIDGE, général, officier britannique 601
- BROWN, Philip Marshall, professeur américain, membre de la Mission Américaine d'information à Budapest 523, 526-528, 643, 648
- BUMOUST, Général 82
- BURIÁN, comte István, ancien ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie 14
- BURLAT, capitaine 136
- BUSINELLI, colonel, officier italien 39
- BUTYKA, chef de gare de Nagyvárád 397
- BUZA, Barna, homme politique hongrois, membre du Parti d'Indépendance, ministre de l'Agriculture en 1918-19 206

## C

- CACCIA, commandant A.M., officier italien, Secrétariat du Conseil Supérieur de Guerre 39
- CAIRE, capitaine, officier français, Légation de France en Roumanie 231
- CAMBON, Pierre-Paul, ambassadeur de France à Londres 148, 149
- CAMBON, Jules-Martin, diplomate français, membre de la délégation française à la Conférence de la Paix, président de la Commission des Affaires Tchécoslovaques 359, 381, 384, 386, 390, 391, 409, 440, 485, 486, 629, 632
- CARTER, Commandant A.F. 39
- CASTOLDI, colonel, officier italien, ayant participé aux réunions de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves 354, 414, 456
- CAVALLERO, général Ugo, représentant militaire, Section Italienne du Conseil Supérieur de Guerre 359, 407, 414, 420, 736
- CECIL, Lord Robert, homme politique britannique, assistant du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, membre de la Délégation britannique à la Conférence de la Paix à Paris 5,7,9
- CERBULESCU lieutenant, officier roumain 333
- CERKOVICH (voir Zerkovitz)
- ČERMÁK, commandant Vlastimil Matus (?), secrétaire du détachement tchécoslovaque à Budapest (?), chef de la liaison tchécoslovaque auprès de la Mission Militaire Alliée à Budapest 447-449, 522
- CHABORD, général, officier français, commandant la 6<sup>e</sup> Division italienne en Slovaquie 672, 680
- CHAMBRUN, comte de Louis-Charles, diplomate et écrivain français, ambassadeur à Washington 137
- CHARLES I, empereur d'Autriche et roi (Charles IV) de Hongrie 51, 213
- CHARPY, général Charles-Antoine, chef d'État-Major des Armées Alliées d'Orient 352, 353, 358, 621, 623, 636, 641, 651, 668, 689, 701, 757, 802
- CHOUPLIKATZ, Voivode 266

- CHRÉTIEN, général, commandant des troupes alliées en Bulgarie 18, 19, 71, 76, 89, 742, 800
- CHRISTESCU 101
- CLAVEILLE 46
- CLEMENCEAU, *Georges-Benjamin*, président du Conseil français, ministre de la Guerre, président de la Conférence de la Paix 5-9, 13, 18, 21-31, 34-39, 41-48, 50, 52, 54, 55, 61, 75, 76, 79, 100, 106-109, 112, 120, 121, 125, 132, 140, 148, 153, 155, 156, 171, 174-176, 186, 188, 190, 194, 198-200, 218, 220-222, 227-229, 247, 317, 326, 329, 344, 369, 411, 419, 471, 476, 492, 497, 500-503, 505, 512, 513, 519, 543, 558, 560, 561, 589, 591, 595, 599, 603, 606, 607, 610, 612, 618, 619, 622-624, 626, 633, 638, 642, 644, 645, 649, 658, 662, 670, 671, 675, 677, 680, 681, 684, 685, 694, 698, 699, 704, 707-709, 712, 716, 718, 722-724, 726-728, 730-733, 739, 742, 749-754, 756, 759, 760, 763, 764, 766-770, 773-781, 783, 787, 792, 793
- CLÉMENT-SIMON, Gustave, ambassadeur de France à Prague, 159
- CLINCHANT, Georges, conseiller d'Ambassade, chargé d'affaires français à Berne 394,
- COANDĂ (Coanda), général Constantin, président du Conseil des Ministres roumain 192, 101, 358
- COLOSIMO 678
- COMNÈNE-PETRESCU, Nicolae (?), homme politique roumain 299
- COOK, Sir Joseph, membre britannique de la Commission des frontières 359, 363, 381, 383, 390, 391, 409, 410, 440, 441, 485, 632
- COOLIDGE, professeur Archibald Cary, commissaire américain pour les pays danubiens à Vienne 204, 768-770
- COUDANNE, commandant, membre de la Mission Militaire Alliée à Budapest 83
- COURTY, médecin major 2. Cl., membre de la Mission Militaire Alliée à Budapest 84
- CORNWALL, lieutenant-colonel J.H.M., membre de la délégation britannique à la Conférence de la Paix à Paris 354, 364, 374, 388, 407, 456, 457, 485
- CRESPI, Silvio, ministre italien du Ravitaillement, chef de la délégation italienne 748, 749, 753
- CROWE, Sir Eyre, sous-secrétaire au Ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne 248-250, 298, 299, 306-308, 313-315, 318-320, 324, 334, 335, 337, 339, 345, 354, 359, 361, 362, 364-366, 374, 377-381, 385, 386, 390, 392, 407, 414-416, 420-422, 424-430, 433-435, 437-440, 456, 460, 485, 576, 587, 627-629, 631
- CSÁKY, Imre (Emerich), ancien secrétaire de la Légation d'Autriche-Hongrie à Bucarest 750, 751, 785
- CsÓK, István, peintre hongrois 212
- CUNINGHAME, colonel Sir Thomas Montgomery-, chef de la Mission Militaire britannique à Vienne 754, 772, 775, 786, 792
- CVJIĆ (Cvijitch) Jovan, professeur socialiste à Belgrade, chef de la section territoriale de la Délégation yougoslave à la Conférence de la Paix à Paris 354-356
- CVJITCH (voir Cvijić)
- CZÓBEL, Ernő, ministre de la République des Conseils de Hongrie à Vienne 744-746
- CUCZSA (?), Géza 636

- DABUJA, Général, officier roumain, envoyé de Mosoiu 285
- DANGLIS 81
- DAY, Dr. Clive, membre américain de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves 248, 249, 298, 302, 303, 306, 307, 309, 311, 312, 318, 323, 334, 335, 337, 339, 345, 354, 364, 367, 368, 374, 379, 407, 414, 420-423, 427-430, 433-435, 456, 460, 576
- DE BON, amiral, officier français 39
- DEGRAND, participant de réunions de la Commission des Affaires Tchécoslovaques 359, 381, 390
- DELAUVAUD, *Louis-Charles-Marie*, ministre de France à Stockholm 107
- DELBECQ, colonel 660
- DENIKINE, Anton Ivanovitch, général russe 106
- DERUSSI 107
- DETRE 652
- DEUTSCH, Julius, ministre de la guerre d'Autriche 562, 657
- DIAZ, Armando Vittorio, général italien 24, 29, 30, 45-47, 53-55, 61, 162, 618, 676, 757, 793
- DIMITRESCO (voir Dimitrescu)
- DIMITRESCU (Dimitrescu), colonel roumain 358, 808
- DINER-DÉNES, József, secrétaire d'État hongrois, correspondant de l'*Arbeiter Zeitung* de Vienne 559, 663, 745
- DORMÁNDY, lieutenant-colonel Géza, officier hongrois 604
- DOSSÉ, E. colonel, chef de l'État-Major du général de Lobit 205, 469, 556, 659, 673
- DRAGHICESCO (voir Drăghicescu)
- DRĂGHICESCU (Draghicesco), D., sénateur roumain 299
- DRAŠKOVIĆ (Draskovitch), comte 274
- DRASKOVITCH (voir Drašković)
- DULLES, Allen Welsh, membre de la Délégation américaine à la Conférence de la Paix à Paris 359, 363, 381, 388, 390, 393, 402, 405, 409, 410, 440, 441, 485, 629, 632
- DUTASTA, Paul, ambassadeur de France à Berne, secrétaire général de la Conférence de la Paix 5, 14, 19, 51

## E

- EGRY, Béla, banquier hongrois 660
- EHRET, commandant 641
- ERDÉLY (voir Erdélyi)
- ERDÉLYI (Erdély, Ardeli, Ardelanu), Dr. János (Ioan) (Jean), chargé d'affaires officieux du gouvernement roumain de Nagyszeben, puis commissaire du gouvernement roumain à Budapest 341, 343, 785, 786
- ERDÉLYI (Erdély), Mór (Maurice), commissaire du ravitaillement 285, 693
- ESTERHÁZY, comte Móric, ancien premier ministre 212

ESTERHÁZY, comte, grand propriétaire terrien de Szentlőrinc en Baranya 274  
 ÉTIENNE le Grand (env. 975–1038), roi de Hongrie (voir aussi Saint Étienne) 100

## F

FARNET, capitaine, officier de l'État-Major de l'Armée, membre français de la Mission Militaire Alliée à Budapest 74, 521, 534, 535, 538, 539

FARRET, général, commandant des troupes d'occupation du Banat 466, 473, 481, 556

FASCIOTTI, baron, ambassadeur d'Italie à Bucarest 21, 42, 43, 65, 89, 184, 244

FERDINAND I, Hohenzollern, roi de Roumanie 43, 65, 92, 126, 129, 786

FESTETITS (Festeticz), comte Sándor, aristocrate hongrois, ministre de la Guerre 202, 212, 216

FLERS, lieutenant de, officier français 34, 90

FLERS, Robert de, ministre de France à Bucarest 493

FLEURIAU, de, chargé d'affaires de France à Londres 149

FOCH, Ferdinand, maréchal de France, commandant en chef des Armées Alliées 6, 7, 22, 23, 27, 35–39, 44, 45, 47, 52–55, 61, 79, 88, 104, 108, 125, 127, 153, 163, 174, 175, 188, 202, 219–221, 227, 317, 329, 344, 387, 465, 476, 485, 486, 490, 491, 497, 505, 512, 513, 553, 560, 589, 590, 597, 599, 603, 607, 610, 612, 617–619, 624, 633, 642, 644, 645, 649, 658, 670, 671, 675–677, 680, 681, 684, 693, 696, 697, 702, 707, 710, 711, 716–720, 724, 727, 730, 733, 751, 754–756, 759, 760, 764, 769, 770, 773, 774, 776–782, 787, 788, 793, 804, 807, 808

FOKODJI (?), capitaine, ancien chef d'État-Major de la Division Secklere 660

FONTENAY, Louis Gabriel Antoine Joseph, ministre de France à Belgrade 197, 232, 461, 475, 486, 487, 509–511, 513–515, 552, 556, 559, 572, 588, 600, 601, 604, 669, 789

FOURNADE, général de, officier français 558

FOURTON, colonel de, commandant le corps international de Scutari 81

FRANÇAIS, lieutenant-colonel, officier français 71, 73

FRANCHET d'Esperey, général Louis Félix, commandant en chef des Armées Alliées d'Orient 6, 9, 10, 11, 13, 18, 24, 54, 55, 60, 61, 68, 70, 72, 76, 79, 81, 82, 90, 104–106, 108–113, 115, 117, 120–122, 124–126, 130, 132, 133, 135, 136, 141, 144, 146–148, 150, 151, 154, 155, 157, 159, 160, 162, 165, 174, 175, 180, 186, 188, 194–196, 199, 201–204, 207, 209, 211, 218, 220, 221, 226–228, 230, 236, 239, 240, 243, 245, 303, 306, 316, 317, 325, 326, 330, 334, 335, 337, 342, 351–353, 369, 370, 373, 381, 399–401, 412, 417, 419, 447, 450–453, 464, 466, 468, 469, 471, 476, 480, 481, 483, 484, 488, 490, 492, 496, 5402, 505–507, 512, 513, 515, 517, 519, 556–560, 568, 573–575, 590, 594, 595, 599, 601–604, 606–610, 612, 616, 620–622, 626, 635, 639, 642, 644, 648, 653, 658, 660, 671–673, 675, 679, 680, 682, 684, 691, 692, 706, 707, 712, 715, 717, 736, 739, 756, 757, 759, 760, 766, 767, 783, 784, 787, 793–798, 800–802, 804–807

FRAZIER, Arthur Hugh, conseiller à l'Ambassade des États-Unis d'Amérique à Paris 39

FRÉDÉRIC, archiduc de Habsbourg 274

FREEMAN, voir Williams-Freeman, lieutenant-commander Friedrich A.P

FRIEDLANDER, chef bolchevique à Vienne 562

FRIMU, Ion C., socialiste roumain 101

## G

- GARAMI, Ernő (Ernest), socialiste hongrois, ministre du Commerce 331, 634, 656, 657, 772
- GARBAI, Sándor, président du Directoire Révolutionnaire de la République des Conseils de Hongrie 514, 540, 596, 598
- GARNIER, capitaine de Frégate, officier français 93
- GAUVAIN, professeur Denis, collaborateur du journal *Débats* 131
- GEDDES, Sir Eric G., Premier Lord de l'Amirauté, membre de la délégation britannique à la Conférence de la Paix à Paris 35, 37-39
- GENÈVRIER, lieutenant, officier français 190, 651
- GEORGES, lieutenant-colonel, chef du 3<sup>e</sup> Bureau de l'État-Major général de l'Armée française 190, 651
- GOMBOS (voir Gömbös)
- GONDRECOURT, général de, commandant la cavalerie de l'Armée de Hongrie 399, 401, 412, 413, 441, 442, 445, 447, 451, 453, 466, 469, 473, 478, 481, 488, 515, 517, 558, 566, 568, 575, 594, 614, 652, 690
- GOODWIN, capitaine, membre de la Mission Américaine d'information à Budapest 523
- GORTON, major général Reginald, officier britannique, un des quatre généraux alliés pour le maintien de la paix à Budapest 766
- GÖMBÖS (Gombos), capitaine Gyula (Jules), président de la Société Hongroise de la Force armée Nationale, Secrétaire d'État du Gouvernement provisoire de Szeged 613, 621, 651, 653, 668
- GRANDPIERRE, Emil, commissaire général (de Hongrie) de Transylvanie (après Apáthy) 280, 282
- GRASSI, amiral, membre de la délégation italienne à la Conférence de la Paix à Paris 39
- GRATZ, Gusztáv (Gustave), ancien Ministre des Finances hongrois, membre du Comité Anti-Bolcheviste à Vienne 660
- GRAZIANI, général Jean-César, conseiller militaire français auprès du gouvernement roumain, après le 5 mai 1919, commandant l'Armée du Danube 623, 649, 650, 660, 675, 682, 731, 808
- GREENLAND, général, officier britannique 754
- GREGORIEFF, officier russe 680, 682
- GRENARD, membre de la Commission de Těšín (Teschen) 722
- GREW, Joseph C., conseiller d'ambassade, attaché au colonel House 39
- GUILLAUMAT, général Marie-Louis, officier français 30

## H

- HAGUENIN, Émile, membre du Service de Renseignement français (2<sup>e</sup> Bureau) 211
- HAGGARD (= Hajard dans le texte), capitaine Vernon, capitaine de vaisseau britannique 488
- HAIG, Sir Douglas, maréchal britannique 44, 45
- HAJARD (voir Haggard)

- HAJEK, capitaine, membre de la Mission Militaire Tchécoslovaque à Budapest 500
- HALLIER, général, chef de la Mission Militaire Française à Vienne 591, 598, 612, 638, 653, 654, 660, 677-679, 735, 761
- HALLER, Gusztáv(?), maire de Zilah 280, 288
- HALMOS, Károly, homme politique et industriel hongrois 206, 207
- HANKEY, lieutenant-colonel Sir Maurice P.A., secrétaire du Cabinet de Guerre, un des secrétaires de la Conférence de la Paix à Paris 39
- HANKÓ 280
- HATVANY, baron Lajos, écrivain, grand industriel hongrois, membre du Conseil National 515
- HAUBRICH, József, commandant la 4<sup>e</sup> Division de l'Armée hongroise, commandant d'armes de Budapest, chef du Syndicat des ouvriers métallurgistes hongrois 772, 792
- HÉDERVÁRY, Lehel, député 660
- HENNOQUE, général français, commandant une division de l'Armée Tchécoslovaque 503, 590, 618, 619, 633, 638, 644, 658, 662, 663, 671, 681
- HENRYS, général Paul-Prosper, officier français, commandant l'Armée Française d'Orient jusqu'au mois de janvier 1919, puis l'Armée de Hongrie 18, 70, 72, 77, 80-82, 88, 104, 105, 110, 111, 113-117, 119, 122, 124, 126, 128, 130, 133-136, 138, 139, 141, 142, 144-147, 149-152, 154, 156-158, 162, 170, 174, 176, 177, 180-183, 186-189, 191, 194-196, 199, 201, 234, 292, 334, 358, 397, 412, 721, 795-801, 803, 804
- HERBETTE, Jean, correspondant du journal *Le Temps* 131
- HERMITTE, Louis, haut fonctionnaire du Ministère français des Affaires étrangères 359, 381, 390, 485, 629
- HEVESI, Gyula, commissaire du peuple à la production sociale 527
- HINDENBURG, maréchal, Paul von 175, 743
- HOCK, abbé János, président du Conseil National hongrois 212
- HODJA (voir Hodža)
- HODŽA (Hodza, Hodja), dr. Milan, homme politique slovaque, député en Hongrie 113, 115-117, 128, 139, 155, 156, 159, 160, 166, 206, 207, 225
- HOETZENDORF, Conrad von, chef de l'État-Major de l'Armée d'Autriche-Hongrie 563
- HOFER, Andreas, chef populaire tyrolien (1767-1810) 45
- HOFMANNSTHAL, Hugo von, écrivain allemand 212
- HOLBAN, général, officier français, commandant la 6<sup>e</sup> Division d'Infanterie 282, 285
- HOLLER, caporal, chef bolchevique à Vienne 562
- HOMANA (?), notaire à Nagyszeben 331
- HOOVER, Herbert, président du Conseil Interallié du Ravitaillement 768-770, 773-777, 779-781
- HORCHOW, lieutenant, participant des réunions de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves 248, 298, 306, 318, 334, 345, 354, 364, 374
- HORTHY, amiral Miklós (Nicolas), ancien commandant en chef de la Flotte d'Autriche-Hongrie puis ministre de Guerre du gouvernement provisoire de Szeged 683
- HORVÁTH, baron Emil, chef de section au commissariat général de Kolozsvár 332, 396
- HOUSE, colonel Edward Mandell, représentant des États-Unis au Conseil Suprême de Guerre à Paris 21, 22, 25-29, 35-37, 39, 41, 44, 46, 47, 52, 53

HROUSSKA (?), Adolphe, courrier du gouvernement provisoire de Szeged (?) 791  
 HUSSAREK, baron Max von Henlein 3  
 HUSSON, commandant, membre de la Mission Militaire Alliée à Budapest 534

## I

IJUN , membre du Comité Central des Questions Territoriales 587, 627, 628  
 IONESCU (Jonescu), Dimitriu Tache (Take), ministre roumain des Affaires étrangères 463  
 IRASEK voir Jirášek  
 ISSECUTZ, dr., avocat hongrois de Déva 342  
 ITALLY, capitaine, président de la Commission interministérielle 110  
 IVARDI, János, secrétaire du Parti socialiste 488

## J

JACOBS, dr. 556  
 JANKOVICH (Yankovitch), colonel, Arisztid, président de la Commission Ministérielle d'Armistice hongroise 219, 224, 801  
 JÁSZI, Oszkár, sociologue, philosophe hongrois, ministre des minorités nationales du gouvernement hongrois 327  
 JIRÁŠEK (Írasek), Alois, écrivain et historien tchèque 702  
 JOHNSON, major, membre de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves 306, 388, 393, 394, 402, 404, 407, 409, 414, 629  
 JONES, capitaine A., officier britannique, au Secrétariat du Conseil Supérieur de Guerre 39  
 JONESCO (voir Ionescu)  
 JOSEPH, archiduc de Habsbourg 117, 419  
 JUSSERAND, Jean Jules, ambassadeur de France à Washington 171

## K

KARADJORDJEVIĆ (Karageorges), dynastie serbe 262  
 KARAGEORGES (voir Karadjordjević)  
 KÁROLYI, comte Gyula, président du gouvernement provisoire de Szeged 653, 661, 683, 701, 713, 715, 734, 765  
 KÁROLYI, comte Mihály, président du Conseil, puis président de la République en Hongrie 5, 14, 19, 61, 66, 83, 11, 112, 118, 120, 122, 123, 125, 126, 130, 131, 133, 136, 150, 151, 162, 163, 165, 169, 170, 172, 174, 175, 181, 189, 192, 203-205, 209, 212, 215, 227, 232, 242, 304, 341, 342, 451, 469, 470, 473-475, 489, 490, 495, 503, 507-509, 513, 518, 524, 526, 529, 530, 539, 552, 556-558, 563, 597, 599, 622, 655, 657, 745, 757, 758, 805  
 KELEMEN, dr. Béla, ancien préfet à Szeged 651-653, 668, 683

- KINTZIG, János (Jean), ministre de l'Agriculture du gouvernement provisoire d'Arad 683
- KISCH, lieutenant, chef bolchevique à Vienne 562
- KLEIN, Franz von, ancien ministre de la Justice, haut fonctionnaire du Ministère autrichien des Affaires étrangères 212
- KLOFAČ, Václav Jaroslav, homme politique, ministre de la Défense Nationale tchécoslovaque 721, 742
- KOCH, général, officier allemand de l'Armée Mackensen 79, 94, 175
- KOEVESS (voir Kövess)
- KOLTCHAK, Alexandre, amiral russe, chef du gouvernement d'Omsk 682
- KOSSUTH, Lajos (1802-1894), homme politique hongrois, dirigeant suprême du gouvernement de Hongrie en 1849 14
- KOVÁCH (?), Brunó, interprète 556
- KÖVESS (Koevess), maréchal Baron Hermann, le dernier commandant en chef des Armées d'Autriche-Hongrie 62
- KRAMAŘ (Kramar, Kramarcz), dr. Karel, homme politique tchécoslovaque, premier ministre de Tchécoslovaquie 120, 125, 214, 304, 394, 497, 629, 630, 632, 688, 702, 754, 756, 758, 759
- KRATOCHVIL, colonel Károly, commandant le district militaire de Transylvanie, commandant la Division Secklere 283, 289, 332
- KRAUSZ, Simon, banquier hongrois 515
- KREYDENBERG, général, officier allemand de l'Armée Mackensen 175
- KUIZLER, dr. György (Georges), préfet de Zilah 333
- KUN, Béla, commissaire du peuple aux Affaires étrangères de la République des Conseils de Hongrie 180, 238, 476, 477, 480, 484, 486, 492, 493, 502, 504, 506, 511, 514, 516, 522, 526-528, 533-542, 552, 559, 563, 565, 569, 573, 595-597, 613, 621, 634-636, 644, 648, 650, 651, 654-656, 660, 661, 668, 680, 686, 692, 693, 699, 703-708, 716, 718, 721, 724, 726, 728-730, 735-737, 741, 742, 744, 745, 748-751, 753-756, 758, 759, 764, 766, 767, 769, 772-777, 780-782, 784, 786, 792, 805, 808
- KUN, Mme Béla, épouse de Béla Kun 181
- KUNFI, Zsigmond, socialiste hongrois, ministre, puis commissaire à l'Instruction publique de la République des Conseils de Hongrie 394, 484, 563, 596, 745
- KUNZEL Sigersky (?), commandant 742

## L

- LAAS, de, financier français en fonctions à Sofia 524
- LACOMBE, commandant, membre de la délégation française à la Conférence de la Paix à Paris 39
- LAFONT, général, officier français 34, 60, 97, 99
- LAMBERT, lieutenant de vaisseau, officier français 91
- LAMMASCH, Heinrich, professeur autrichien, ancien président du Conseil des Ministres d'Autriche 14
- LANDROT, lieutenant-colonel, délégué du général Berthelot à Budapest 136, 141, 145, 147, 152, 154, 159, 183
- LANSING, Robert, secrétaire d'État américain 24, 66, 137

- LAROCHE, Jules, sous-directeur d'Europe au Ministère français des Affaires étrangères 3, 197, 201, 248, 249, 298-302, 306, 308-310, 313, 318-325, 334, 335, 337, 338, 345, 354, 359, 362, 364-366, 368, 374, 377, 381, 385, 386, 390-393, 407, 409, 411, 414, 416, 420-422, 425-430, 433, 435, 437-441, 456, 457, 460, 576, 629-632
- LAVAL (ou Leval), André, correspondant du *Temps* à Budapest 205, 559, 560
- LAZAREVIC (Lazarevitch), Stevan, gouverneur serbe de Torontál 264
- LEBEL, commandant, officier français, chef du 2<sup>e</sup> Bureau 641
- LEEPER, Alexandre Wigram Allen, expert de l'Autriche-Hongrie au Foreign Office, membre de la délégation britannique à la Conférence de la Paix à Paris 248, 298, 301, 302, 306, 308, 310-314, 318-322, 334, 336, 338, 345, 354, 364, 366-368, 374, 375, 378, 380, 407, 414, 420, 422, 427, 433, 456, 457, 576
- LEGRAND, Albert, ministre plénipotentiaire français, directeur de la Maison de la Presse en 1917 440, 677
- LENEULA, prêtre roumain 620
- LENINE, Vladimir Ilitch, président du Conseil des commissaires du peuple de la RFSSR, 476, 477, 486, 493, 506, 507, 510, 527, 529, 556, 647
- LÉOPOLD I (1640-1705), empereur d'Allemagne et roi de Hongrie 266
- LE ROND, général Henri, officier français, commandant des Armées de Roumanie et Yougoslavie 324, 336, 337, 339, 359, 361, 362, 374-381, 383-385, 388-390, 392-394, 402-410, 414-416, 433-436, 440, 456-458, 460, 485, 629, 631
- LESNE, sous-lieutenant, officier français, membre de la Mission Militaire Alliée à Budapest 84
- LEVAL (voir Laval)
- LEVI, colonel-brigadier, officier français, 3<sup>e</sup> Bureau 33
- L'HÔPITAL, capitaine, envoyé de l'État-Major de l'Armée auprès du général Smuts 591, 595
- LIBERMANN, dr., médecin de Ledény 723
- LINDER, colonel Béla, ministre de la guerre de Hongrie 70, 72, 73, 88, 110, 162, 164
- LLOYD GEORGE, David, premier ministre britannique 5-9, 21-31, 35-39, 41, 44-47, 52-54, 249, 462, 572, 630, 753
- LOBIT, général Paul de, commandant l'Armée de Hongrie 110, 202-204, 207, 208, 210, 211, 219, 221, 226, 230, 235, 236, 239, 241, 243, 235, 246, 306, 318, 340, 342, 343, 352, 370, 373, 380, 399-401, 411, 412, 417, 441, 445, 447, 450-453, 466, 468, 469, 471, 473, 474, 476, 478-484, 488, 489, 495, 496, 501, 502, 506, 507, 509, 513, 515-517, 520, 524, 552, 556, 557, 561, 566, 568, 573, 575, 588, 589, 594, 602-604, 606, 607, 611, 614-616, 620, 621, 623, 635, 636, 638, 639, 641, 648-650, 652, 653, 659, 668, 673, 675, 679, 683, 689, 691, 692, 712, 713, 715, 717, 731, 734, 765, 767, 783, 784, 804, 805
- LOBKOVITZ, homme politique autrichien 3
- LOCHRIDGE, brigadier-général, P.D., représentant militaire américain au Conseil Supérieur de la Guerre 39
- LÓCZY, professeur Lajos, géologue et géographe 212
- LÓNYAY (Lónyai), comtesse 564
- LOUCHERER, capitaine, officier français 278
- LOUCHEUR, Louis, ministre français de la Reconstitution industrielle 206

LOVÁSZY, Márton (Martin), homme politique hongrois, d'abord au Parti de l'Indépendance, puis libéral, ancien ministre du cabinet Károlyi 181, 188, 189, 205, 206, 212, 642

## M

MABILAIS, commandant, officier français, délégué du général Berthelot à Budapest 159, 184, 192, 202, 236, 286, 800, 803

MACKENSEN, général August von, commandant en chef l'Armée allemande de l'Est 61, 62, 73, 74, 76, 79, 82, 92, 94, 118, 131, 136, 147, 161, 163, 175, 176, 196, 197, 209, 281, 344, 411, 703, 737, 796, 799

MADARÁSZ, de, homme politique hongrois, fils de József M. 669

MAGYARY, Antal (Antoine), secrétaire au Ministère des Affaires Étrangères du gouvernement provisoire de Szeged 789, 790

MALEISSYE-MELUN, chef d'escadron de, officier français 561

MANDIĆ (Manditch), ethnographe serbe 272

MANDITCH (voir Mandić)

MANGIN, général, officier français 597

MANIOU (voir Maniu)

MANIU (Maniou), dr. Iuliu, homme politique roumain de Transylvanie, chef du Parti Paysan 107, 279, 288, 290, 327-329, 785

MANTOUX, Paul, interprète du Conseil des Quatre à Versailles 39, 689, 749, 753, 754, 763, 764, 767, 770, 774, 776, 782

MARCHAL, commandant, membre de la Mission Militaire française à Prague 721

MARCHE, lieutenant-colonel, officier français du Génie 278, 294

MĂRDĂRESCU (Marderescu, Mardurescu), Gheorghe D., commandant des troupes roumaines de Transylvanie, puis commandant des troupes occupant Budapest 609,

MARDERESCU (voir Mărdărescu)

MARDURESCU (voir Mărdărescu)

MARGARI, bolchevique italien au Parti socialiste d'Italie 677

MARGHILOMAN, Alexandru, homme d'État roumain, premier ministre jusqu'au 6 novembre 1918 43, 92

MARIE, reine de Roumanie 129

MARKALEUS, dr. 702

MARKOVIČ, dr. Rudolf (?), banquier slovaque (?), chargé d'affaires au Ministère des Affaires étrangères tchécoslovaque, membre de la Mission Militaire tchécoslovaque à Budapest 500

MARTINO, G. de, membre italien de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves 248, 298, 301-303, 306-308, 313, 314, 318-320, 325, 334, 335, 337-339, 345, 351, 354, 364, 366, 367, 369, 374, 376-380, 407, 420, 433, 438, 439, 456, 576

MARTONNE, de, expert de la délégation Française 321, 324, 336, 407, 420, 423-427, 430, 433, 435-437, 456, 457, 459, 460

MASARYK, Tomáš Garrigue, président de la Tchécoslovaquie 3, 591, 597, 618, 619,

- 629-632, 702, 760  
 MATHIAS (1443-1490), roi de Hongrie 265  
 MATSOUÏ, délégué japonais à la Conférence de la Paix à Paris 748, 753  
 MATTAJA, Heinrich, ministre du Commerce autrichien, membre du Parti chrétien-socialiste 212  
 MAXIM, colonel, officier français 287  
 MAZZOLINI, major, officier italien 354  
 MENSENDORF-POUILLY, comte 213  
 MEZES, S.E., membre du Comité Central des Questions Territoriales 587, 627, 628  
 MICHEL, capitaine, membre de la Mission Militaire Alliée à Budapest 83  
 MICHEL le Brave (Mihai Viteazul) (env. 1550-1601) 100  
 MICHITCH (voir Mišić)  
 MILJEVIĆ, patriote serbe 357  
 MILNE, général George Francis, officier britannique, commandant des troupes alliées en Bulgarie 5, 6, 19, 76, 80, 81  
 MIRCEA le Victorieux (al Bătrân) (?-1418), souverain roumain 100  
 MIRCESCO (voir Mircescu)  
 MIRCESCU (Mircescu), général, officier roumain, président de la Commission Militaire franco-roumaine envoyée par le Général Berthelot 94  
 MIŠIĆ (Michitch), vojvoda Živojin, chef d'État-Major général des Armées Serbes, 70, 71, 73, 77, 80, 81, 83, 104, 105, 162, 177, 340, 476, 573, 594, 610, 611, 615, 641  
 MIȘU (Misu), Nicolas, ministre roumain à Londres 345, 754  
 MITTEL (voir Mittelhauser)  
 MITTELHAUSER (Mittel), général Eugène, officier français, commandant des troupes tchécoslovaques 680, 697, 698, 724, 733  
 MOMBELLI, général Ernesto, chef de la mission italienne à Budapest (?) 75  
 MORDACQ, général, assistant à la réunion du Conseil Supérieur de Guerre 39  
 MOSOIU (Mosouï), général, commandant la 7<sup>e</sup> division de l'Armée roumaine 152, 235, 239, 278, 279, 284, 288, 331  
 MOSOUI (voir Mosoiu)  
 MOTSOUL, général (éventuellement identique au général Mosoiu) 771

## N

- NAGHEL, Joseph, courrier du gouvernement provisoire de Szeged 791  
 NAPOLÉON I (1769-1821), empereur français 46  
 NECULCEA (Negulcea), général roumain, commandant la 7<sup>e</sup> D.I. roumaine 152, 182, 279, 280, 288, 289, 798  
 NEGULCEA (voir Neculcea)  
 NEGULESCU, colonel C., officier roumain 236, 284, 285, 332  
 NEREL, général 91  
 NICOLSON, Harold George, diplomate britannique, membre de la Commission des Affaires Tchécoslovaques 359, 360, 381, 388, 390, 393, 402, 403, 405, 406, 409, 410, 440, 485, 629-632  
 NICOLSON, Hon., attaché d'Ambassade (britannique?) à Budapest 595

- NICOLSON, Sir A., père de H.G. Nicolson 572  
 NOËL, lieutenant, oOfficier aviateur français 34, 90  
 NOISEUX, Edmond, précepteur français dans la famille du comte Mihály Károlyi, interprète de la Mission Militaire Alliée à Budapest 150, 205, 526, 534, 538, 539  
 NOSKE, Gustav, social-démocrate allemand 656

## O

- OBRADOVIĆ (Obradovitch), Dositej (env. 1742-1811), poète serbe 366  
 OBRADOVITCH (voir Obradović)  
 OLTEANU, général Marcel, officier roumain, ayant participé aux opérations militaires pour but de franchir la Theiss 609, 633, 638, 639  
 ORLANDO, Vittorio Emanuele, président du Conseil italien 6, 8, 28, 29, 31, 35-39, 44-47, 52, 54, 337, 420, 677, 703

## P

- PACHITCH (voir Pašić)  
 PALAIRET, membre français de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves 248, 298, 306, 318, 334, 345, 354, 364, 407, 414, 420, 456  
 PALLAVICINI, capitaine Alphonse, officier hongrois 660  
 PALLAVICINI, marquis György, aristocrate hongrois, homme politique 14, 15, 212, 215, 613, 621  
 PANEIKO, vice-président de la délégation Ukrainienne et secrétaire d'État de l'Ukraine Occidentale 663  
 PAŠIĆ (Pachitch), Nikola P., président du Conseil serbe 354, 358, 387, 463, 754, 759, 789  
 PATEY, général français, chargé par le général Berthelot d'enquêter sur la situation en Transylvanie 83, 225, 228, 230, 235-237, 239, 243, 278, 285-287, 332, 386, 387, 417-419, 800, 802  
 PECHITCH (voir Pešić)  
 PÉCSI, ingénieur en chef des houillères de Vulona 396  
 PEETERS, major, membre britannique de la Mission Militaire Alliée à Budapest 522  
 PEIDL, Gyula, socialiste hongrois, président du Syndicat des typographes, premier ministre après la chute de la République des Conseils 792  
 PELISSON, lieutenant, officier français, membre de la Mission Militaire Alliée à Budapest 84  
 PELLÉ, général Maurice César Joseph, chef de la Mission Militaire française à Prague, commandant en chef français des Armées tchécoslovaques 465, 471, 476, 503, 505, 590, 595, 612, 618, 619, 633, 638, 642, 644, 658, 662, 671, 675-677, 681, 685, 686, 689, 695, 698, 704-706, 710, 711, 716-718, 720, 722-724, 726, 728-730, 732-734, 737, 739, 741, 743, 744, 760, 770, 806  
 PENTIMALLI, major, commandant, membre italien de la Mission Militaire Alliée à Budapest 474, 499, 523, 524, 533, 534, 540

- PERGEL, interprète, membre de la Mission Militaire Alliée à Budapest 84
- PERGOLANI, commandant, officier italien participant aux réunions de la Commission des Affaires Tchécoslovaques 388, 485
- PERRAUT, commandant, officier français 659
- PERRIN, capitaine, participant des réunions de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves 407, 414, 420, 456
- PERSHING, général John Joseph, commandant en chef des Armées américaines 44, 45
- PERSIÁN, Adám, conseiller du ministre, commissaire du gouvernement Károlyi pour l'instruction publique et les cultes 655, 656
- PEŠIĆ (Pechitch), général Petar, officier serbe 354, 356, 760
- PÉTIN, général, attaché militaire français à Bucarest 645
- PICCIONE, Général Luigi, Officier italien, Commandant des troupes tchécoslovaques en Slovaquie, 211, 471, 472, 503, 590, 618, 619, 671
- PICHON, *Stéphen* Jean-Marie, ministre français des Affaires étrangères 3, 5, 9, 14, 19, 21, 23-25, 27-31, 34, 39, 42, 43, 51, 65, 89, 107, 111, 112, 125, 129, 132, 137, 148, 153, 157, 166, 171, 179, 184, 188, 200, 201, 211, 218, 227, 232, 324, 394, 461, 475, 486, 487, 493, 494, 500, 510-515, 543, 552, 553, 559, 560, 564, 572, 575, 588, 599-601, 607, 609, 624, 626, 634, 643, 647, 649, 654, 658, 661, 662, 669, 672, 677-679, 684, 687, 703, 712, 748, 750, 751, 753, 754, 763, 766-768, 773, 775, 777, 785-787, 789, 792, 793
- PICKER, dr. Ernő (Ernest), fonctionnaire au Commissariat des Affaires étrangères de la République des Conseils 693
- POGÁNY, sergent-major József, président du Conseil des Soldats, commissaire du peuple à la Guerre, aux Affaires étrangères, puis à l'Éducation, par la suite commandant la 2<sup>e</sup> division rouge 484, 502, 563, 565, 598, 613
- POINCARÉ, Raymond, président de la République Française 34, 43, 680
- POLK, Frank Lyon, représentant des États-Unis d'Amérique à Paris 138
- POMMEROL, capitaine J.G.L., membre britannique de la Mission Militaire Alliée à Budapest 306, 499, 522, 534, 537, 540
- POPESCU, Corneliu, prêtre roumain 620
- POPOV, officier russe, commandant du Régiment Dnestrowski 680
- PÓR, Ernő, commissaire à la propagande 563, 565
- PORTIER, capitaine, officier français, Secrétariat du Conseil Supérieur de Guerre 39
- PORUȚIU, Petre?, préfet de Kolozsvár 207
- POTOCKI, capitaine, officier de liaison polonais auprès de la Mission Militaire Alliée à Budapest 522, 524
- POTOPEANU, commandant, officier de liaison roumain auprès de la Mission Militaire Alliée à Budapest 522, 534, 540, 541
- PRALON 721
- PRESAN (Prezan), général Constantin, commandant en chef de l'Armée roumaine 92, 94, 95, 126, 167, 242, 454, 598, 608, 612, 623, 639, 645, 646, 649, 650, 682, 683, 760, 770, 771, 795, 797, 804, 805, 807, 808
- PREZAN (voir Presan)
- PROHASKA, ancien consul d'Autriche à Pristina 259

PRUNEAU, général français, commandant la 17<sup>e</sup> D.I.C. à Szeged 75, 412, 479, 481, 482, 496, 555, 566, 694, 614, 641

## R

RÁKÓCZI, prince Ferenc (François) II. (1676–1735), souverain hongrois de Transylvanie, dirigeant la lutte pour la liberté hongroise contre les Habsbourg 174, 273

RAKOWSKI 102, 454

RAKOWSKI, Mme 101

RANDA, colonel, ancien attaché militaire autrichien à Bucarest 43

REDLICH, professeur Joseph, homme d'État autrichien 3, 212

REJTŐ, dr. Jenő, ancien juge au Tribunal de Fiume, ancien représentant de la Hongrie à Rome, représentant politique du gouvernement Károlyi 655, 656

RENNER, Karl, chancelier d'État autrichien 212, 657

REVEL, amiral Genova Thaon di (1817-1910), homme politique italien 677

ROBILANT, général comte di Charles-Felix Nicolas, diplomate italien, représentant militaire dans la délégation italienne à la Conférence de la Paix à Paris 39, 45, 53

ROGIER, commandant français, chef d'escadron à Zagreb 482, 495

ROMAGNOLI, capitaine, officier italien, participant des réunions de la Commission des Affaires Tchécoslovaques 388, 393, 402, 409

ROMALO, capitaine 278

ROMANELLI, lieutenant-colonel Guido, chef de la Mission Militaire italienne à Budapest après le 12 mai 1919 792

RONDELEUX, colonel, officier français, chef du 3<sup>e</sup> Bureau Avant 201

ROOSEVELT, capitaine Nicholas, membre de la Mission Militaire américaine à Budapest 474, 483, 484, 495, 523, 524, 526

ROTH, dr. Otto, socialiste hongrois, gouverneur du Banat 506–509, 519, 556, 557, 559, 588, 668, 669

ROTNAGEL, chef bolchevique à Vienne 562

RUDNYÁNSZKY, Grigor (auparavant Endre), communiste hongrois, délégué de la République des Conseils à Moscou 661

RUGIU, major, participant des réunions de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves 364, 374

RUPIED, capitaine 553

RUSSE, Elie, directeur gérant de la Société *Hadi-Termény Rt.* 693

RUSSEL, lieutenant-commandant R.S., officier américain, assistant à la réunion du Conseil Supérieur de Guerre 39

- SACKVILLE-WEST, général Charles John, représentant militaire dans la section britannique du Conseil Supérieur de Guerre 39, 359, 736
- SAINT-AULAIRE, comte Auguste Félix Charles de Beaupoil, ministre de France à Bucarest 42, 43, 65, 75, 76, 89-91, 96, 97, 99, 171, 176, 179, 184, 201, 244, 493, 626, 649, 687
- SAINT ÉTIENNE (voir aussi Étienne le Grand), roi de Hongrie 669, 670
- SAINT-LOMAIRE, capitaine, officier français 652
- SAINT-QUENTIN, de, membre français de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves 248, 298, 306, 318, 334, 345, 354, 364, 374, 380, 407, 414, 420-422, 428, 433, 456, 458-460
- SALVAGO-RAGGI, Giuseppe, homme politique italien, membre du Comité Central des Questions Territoriales 359, 360, 362, 363, 377, 381, 383-385, 390, 392, 393, 409-411, 485, 486, 587, 627, 628
- SAMUELI (voir Szamuely)
- SANTONIL, capitaine, officier français, membre du personnel de la Mission Militaire Alliée à Budapest 83
- SCHEIDEMANN, Philipp, social-démocrate allemand 707
- SCHEINER 698
- SCHNITZLER, Arthur, écrivain autrichien 212
- SCHOLTZ, von, officier allemand 79
- SCHOPP, dr. Johann, préfet du comitat de Szeben 331
- SCHULER, général 680
- SCHWARZ-HILLER, dr. von, homme politique du Parti libéral, membre de la municipalité de Vienne 212
- SCHWIMMER, Mme Rosita (voir Bédy-Schwimmer, Róza)
- SEBŐ, Jenő, inspecteur, chef de gare de Lupény 396
- SEGRÉ, général Roberto, chef Italien de la Commission Interalliée de l'Armistice à Vienne 566, 644, 648, 651, 673, 674, 761, 786
- SERÉNYI, comte Béla, ministre d'Agriculture 206
- SEROT, capitaine, membre français de la Mission Militaire Alliée à Budapest 83
- SEYMOUR, Charles, membre de la Délégation américaine à la Conférence de la Paix 248, 298-301, 318-322, 334, 336-339, 345, 359-361, 364-366, 374, 375, 377, 379-381, 383-386, 390-392, 402-407, 409, 410, 420, 423, 426, 433, 440, 441, 456, 457, 485, 576, 632
- SIEGHART, von, banquier autrichien, directeur du Neues Wiener Journal 212
- SIMONYI, Henri, secrétaire du comte Mihály Károlyi 622
- SMUTS, général Ian Christiaan, officier et homme politique sud-africain, délégué à la Conférence de la Paix 560, 561, 568, 572, 573, 575, 589, 591-593, 595-600, 605, 629-632, 655, 805, 806
- SNEJDAREK, colonel, officier tchécoslovaque 697
- SOLYMOSSY, baron Lajos 683
- SONNINO, baron Sidney, ministre des Affaires étrangères d'Italie 5-9, 21-28, 30, 31, 39, 233, 601, 677, 678, 703

- STEAD, colonel, commandant provisoire de la navigation du Danube 370
- ŠTEFANIK, général, officier tchécoslovaque 618, 619
- STERN, Samuel, directeur gérant de la société *Magyar Élelmiszerszállító Rt.* 693
- STRANIERI, homme politique italien, membre de la Commission des Affaires Tchécoslovaques 359, 381, 388, 390,, 393, 394, 402, 403, 406, 409, 440, 485, 632
- STUDD, brigadier-général H.W., assistant à la réunion du Conseil Supérieur de Guerre 39
- SZAMUELY (Samueli), Tibor, sous-commissaire du peuple à la Guerre 560
- SZEBOULI (?), dr., secrétaire de la Chambre des avocats 488
- SZÉCHENYI, comte Dénes, représentant la monarchie à Copenhague, fils de l'ancien ambassadeur de l'Autriche-Hongrie à Berlin 564
- SZEMERE, Edmond Ch., fonctionnaire au Commissariat pour le Ravitaillement 693
- SZENTKLÁRAY, Jenő, historien hongrois 264
- SZEPS (?), dr., journaliste à Vienne 212
- SZILASSY, baron Gyula, ancien ministre d'Autriche-Hongrie à Athènes, représentant du gouvernement Károlyi à Berne 599
- SZMRECSÁNYI, György, député 647
- T
- TABÓDY, colonel Tibor, officier hongrois 651, 652
- TAMASIU, préfet du territoire des environs de Kolozsvár 207
- TARDIEU, André, homme politique français, collaborateur de Clemenceau, membre du Comité Central des Questions Territoriales, président de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves 298, 306, 318, 334, 345, 354, 364, 374, 407, 433, 456, 576, 587, 627, 628
- TCHÉKI (?), comte Mirko, conseiller ministériel 791
- TCHENKÉ (?), capitaine aviateur 791
- TELEKI, comte Pál, ministre de l'Éducation et des Cultes, puis ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire de Szeged 613, 660, 661, 668, 683, 768, 789, 790
- TENGEN, László 186
- THOMPSON (Thomson), général, officier britannique, accompagnant le général Smuts, 118, 591, 595
- THOMSON (voir Thompson)
- TINAN, Général de 74
- TISZA, comte István, président du Conseil hongrois 14, 165, 397, 669
- TITTONI, Tommaso, ministre des Affaires étrangères italien, délégué à la Conférence de la Paix 754-756, 760, 763, 764, 766, 767, 773-775, 777, 778, 780, 781
- TOMANN (?), chef bolchevique à Vienne 562
- TÖRÖK, sous-préfet de Zilah 283
- TOURNADRE, général, officier français 471, 659, 673
- TRANIE, général, officier français 72-75
- TROISMONTS, capitaine de, officier français, membre de la Mission Militaire Alliée à Budapest 398, 534, 680

- TROTSKY, Lev Davidovitch, commissaire du peuple de la Russie Soviétique 647  
 TROUBRIDGE, amiral Sir Ernest Charles T., officier britannique, commandant la navigation danubienne 72, 73, 76, 78, 83, 131, 137, 160, 412, 522, 573, 621  
 TROUSSON, colonel, sous-chef de l'État-Major de l'Armée française 317, 417, 446, 803  
 TRUMBIĆ (Trumbitch), Ante, chef du mouvement croate, président du Comité Yougoslave à Londres 354  
 TRUMBITCH (voir Trumbić)  
 TUSAR, homme politique tchèque 742  
 TYRRELL, Sir William George, sous-secrétaire d'État au Foreign Office 572

## U

- UGRON, István (Étienne d'), diplomate hongrois à Berlin 282

## V

- VÁGÓ, Béla, commissaire du peuple à l'Intérieur 180  
 VAIDA, dr., ministre d'État roumain 358  
 VAIDA-VOEVOD, Alexandru, président du Conseil roumain 247, 345, 347, 349, 350, 687, 754, 756, 759, 801  
 VALISCH 488  
 VANNUTELLI REY, comte, homme politique italien, membre de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves 248, 298-300, 303, 306, 309, 310, 313, 318, 334, 336, 337, 345, 354, 364, 365, 367, 368, 374-378, 380, 407, 408, 414-416, 420, 421, 424-428, 433, 435, 436, 456, 457, 576  
 VARGOZ, commandant, membre de la Mission Militaire Alliée à Budapest 219, 224, 534, 538, 542  
 VARJASSY, dr. Lajos, préfet d'Arad, ministre du Commerce des Gouvernements provisoires d'Arad et Szeged 515, 516, 668, 669, 683  
 VASILE, capitaine J., officier roumain 240  
 VÁSZONYI 396  
 VENIZELOS, Eleutherios, président du Conseil, ministre de la guerre grec 39, 42, 463  
 VESNIĆ (Vesnitch), Milenko, ministre de Serbie à Paris 39-42, 248, 354, 356, 357  
 VESNITCH (voir Vesnić)  
 VIERNE, capitaine 182, 191, 195, 534, 538, 542  
 VINCI, comte Gigliucci Luigi Horazio, haut commissaire d'Italie à Budapest, participant des réunions de la Commission des Affaires Roumaines et Yougoslaves 298, 306, 318, 334, 345, 354, 364, 374, 407, 414, 420, 433, 456  
 VITTORIO EMMANUELE II, roi d'Italie 129

- VIX, Fernand, lieutenant-colonel, Chef de la Mission Militaire Alliée à Budapest 77, 78, 82, 83, 85, 88, 110, 111, 113-117, 119, 122-124, 126, 128, 130, 131, 133-135, 138, 139, 141, 142, 144-147, 149-152, 154-158, 162, 166, 169, 172, 174, 177, 180-182, 187-189, 191, 192, 194, 195, 197, 202-205, 207, 208, 210, 211, 219, 223, 225-232, 234-237, 239, 240, 242, 243, 245, 246, 279, 284-290, 292, 293, 295, 303, 306, 315, 326, 341, 343, 352, 370, 386, 396, 398, 411-413, 417, 441, 445, 447-449, 451, 453, 464, 466, 467, 469, 471-474, 476, 480, 483, 484, 489, 492, 493, 495, 499, 500, 502-507, 510, 511, 514, 516, 517, 519-524, 529, 533-542, 552, 557-559, 593, 616, 634, 795-798, 800-805
- VOPICKA, Charles Y., ambassadeur des États-Unis en Roumanie 21, 42, 43, 65, 89, 184, 244
- VOUK, Zmai, petit-fils du „despote” Branković 265

## W

- WALLACE, Henry, ambassadeur des États-Unis à Paris 39
- WEBER, général von, officier autrichien, commandant la Commission de l'Armistice Impériale et Royale 47, 52
- WEINKIRCHNER, maire de Vienne, leader du Parti chrétien-socialiste autrichien 212
- WEISS, baron Manfréd, industriel hongrois 605
- WEMMYSS, amiral R.E., Premier Lord de l'Amirauté, délégué britannique à la Conférence de la Paix à Paris 39
- WESTHOF, ingénieur des houillères de Vulona 396
- WEYGAND, général Maxime, officier français 39, 671, 720, 754
- WHITE, membre américain du Conseil Suprême 748, 753-755, 759, 760, 763, 764, 766, 768, 770, 773, 774, 775, 777, 781
- WILLIAMS-FREEMAN (Freeman), lieutenant-commander Friedrich A.P., délégué et représentant de l'Amiral Troubridge à Budapest, pendant la République des Conseils, chargé de la Navigation du Danube 522, 525, 534, 536, 604, 605, 648
- WILSON, général Sir Henry H., chef de l'État-Major général Impérial 39, 52, 53
- WILSON, Thomas Woodrow, président des États-Unis 5, 8, 9, 14, 20-30, 42, 50, 66, 67, 508, 636, 753, 756, 760
- WINDISCH-GRAETZ, prince Lajos, aristocrate austro-hongrois 51, 213

## Y

- YANKOVITCH (voir Jankovich)
- YATES, colonel, attaché militaire des États-Unis à Bucarest 451

Z

- ZERKOVITZ (Cerkovich), Emil, officier hongrois, commissaire à la navigation, journaliste 543, 604
- ZICHY, lieutenant János (Jean) 660
- ZICHY, comte Aladár, homme politique hongrois, ancien ministre des affaires croates-slovènes 660
- ZITA, Mária Adelgunda, impératrice d'Allemagne et reine de Hongrie, épouse de Charles I 213
- ŽOLGER (Zolger), Ivan von, délégué slovène à la Conférence de la Paix à Paris 354, 360

INDEX DES NOMS DE LIEUX<sup>1</sup>

## A

- ABAÚJNÁDASD (Nádasd) 546  
 ADA 364  
 ADRIATIQUE 6, 12, 40, 50, 163, 346, 355, 462, 642  
 AFRIQUE 90, 401  
 AFRIQUE DU SUD 572  
 AGADIR 258  
 AGHISENI (?) 805  
 AGRAM (voir aussi Zagreb) 59, 106, 483, 502, 787  
 AKKERMAN 34  
 AKTCHAR (voir Arčar)  
 ALBA IULIA (Alba Julia) (voir aussi Gyulafehérvár) 227, 241, 242, 255, 290, 317, 418, 609, 797, 799, 803  
 ALBA JULIA (voir Alba Iulia)  
 ALBANIE 6, 10-12, 18, 30, 49, 252, 258, 259, 261, 458, 506, 574, 667  
 ALESSIO 18, 49  
 ALEXANDROVO 75  
 ALGYÓ 251, 326, 330, 335, 482  
 ALIBUNAR 355  
 ALLEMAGNE 5, 14, 20-22, 25-30, 32, 33, 35, 36, 40, 42, 44, 46-48, 51-58, 61-63, 66, 69, 70, 79, 86, 92, 95, 103, 104, 106, 109, 112, 113, 142, 163, 167, 168, 171, 175, 176, 185, 189, 191, 197, 199, 200, 209, 212, 214, 221, 222, 258-260, 268, 276, 324, 344, 367, 387, 395, 432, 438, 446, 450, 455, 461, 498, 499, 513, 532, 553, 628, 646, 647, 654, 656, 657, 664-666, 680, 707, 721, 740, 759  
 ALPES 30, 262  
 ALPES CARNIQUES 15  
 ALSACE-LORRAINE 7, 8, 15, 26, 36, 173, 474  
 ALSÓ-APSA 547  
 ALSÓ-FEHÉR 206, 637  
 ALSÓSZÖLNÖK (voir aussi Donji Sanik) 275  
 ALVINC 285  
 AMÉRIQUE 9, 14, 22, 248, 249, 261, 308, 360, 432, 630, 655, 761, 771  
 AMÉRIQUE DU NORD 299  
 AMÉRIQUE DU SUD 668  
 ANDRINOPLE 19, 90, 259, 787

<sup>1</sup> Dans l'index des noms de lieux, nous n'avons fait figurer que les versions des noms qui ont été retrouvées dans les textes.

- ANGLETERRE (voir aussi Grande-Bretagne) 5, 14, 20, 22, 25, 50, 184, 190, 198, 248, 461, 462, 597, 643, 655, 687, 722, 761, 771
- ANINA 80
- ANTALFALVA 311, 435
- ANTIVARI 80
- APÁTFALVA 242, 795
- APÁTVARASD (Varasd) 178
- ARAD 140, 146, 167, 186, 195, 196, 226, 230, 231, 242, 243, 245, 248, 270, 273, 276, 277, 285, 287, 293, 295-297, 301, 312, 313, 317, 323, 325-327, 330, 334-336, 359, 366, 369, 376, 379, 381, 399, 401, 412-414, 421-423, 439, 445-447, 452, 453, 456, 457, 465, 467, 468, 473, 478, 480-483, 488, 492, 507, 513-516, 557, 566, 567, 569, 573, 577-579, 581, 593, 598, 609, 611, 614, 615, 620, 639, 651-654, 659-661, 668, 669, 673, 675, 679, 683, 689, 690, 692, 715, 750, 757, 785, 786, 795, 796, 798, 799, 801-803
- ARAD (comitat) 206, 253, 299, 441, 442
- ARANKA 367, 415, 434, 435
- ARČAR (Aktchar) 270
- ARDÉAL (voir aussi Transylvanie) 187
- ARGEŞ 102
- ARNFELS 277
- ASIE 570
- ASIE MINEURE 262, 490
- ASZÓD 681
- ATHÈNES 127, 132, 599, 625
- AUSTRALIE 261, 299
- AUTRICHE 3, 5, 9, 14, 18, 19, 22, 28-30, 32, 33, 35, 36, 41, 42, 44, 46, 47, 49, 51, 52, 54, 56, 57, 63, 64, 66, 67, 70, 73, 80, 99, 119, 164, 167, 205, 211-214, 216-218, 250, 258, 262, 266, 271, 273, 275, 276, 277, 295, 325, 338, 360, 369, 382-385, 387, 436, 458, 459, 499, 513, 544, 545, 554, 560-562, 565, 566, 569, 574, 584, 587, 591, 592, 596-598, 612, 613, 627, 628, 657, 663-666, 678, 680, 686, 707, 719, 721, 730, 746-748, 757, 759, 761
- AUTRICHE-HONGRIE 14, 20, 37, 38, 43, 46, 47, 49, 50, 53, 55-57, 59, 62, 64, 83, 86, 104, 120, 136, 200, 258, 259, 261, 275, 276, 325, 335, 387, 464, 544, 564, 595, 599, 661, 664, 674, 750, 793, 794
- AVAS-HEGYSÉG 547

## B

- BABÓCSA 277
- BÁCSALMÁS 134, 272, 374
- BÁCSFÖLDVÁR 365
- BÁCSMADARAS 375, 433, 584
- BÁCSKA (voir aussi Batchka) 311, 348, 356-358, 364-369, 374, 375, 426, 427, 433, 459
- BADALÓ 548

- BADEN 47  
 BAIÁ MARE (voir aussi Nagybánya) 140, 146, 186  
 BAJA 68, 80, 178, 272, 273, 356, 374, 413, 481, 488, 492, 521, 525, 556, 584, 604, 768,  
 784, 785, 791, 794  
 BAJASZENTISTVÁN 178  
 BAJMOK 272  
 BALASSAGYARMAT 116  
 BALATON (voir aussi Blatno jezero) 275, 614  
 BÂLE 602  
 BALKANS 13, 23, 98, 176, 228, 233, 243, 258, 259, 263, 264, 266, 271, 276, 310, 462,  
 570, 611, 663, 665, 708, 802  
 BÁNÁT (Banat) 63, 137, 158, 159, 162, 167, 168, 184, 187, 190, 197, 198-201, 206,  
 209, 241, 242, 250, 252, 255-257, 263-269, 271, 273, 294, 303, 306-308, 310-315,  
 337-339, 345, 348-350, 354-358, 365-369, 374, 380, 401, 407, 409, 413, 415, 416,  
 420, 422-430, 433, 434, 437, 439, 442, 444, 452, 457-459, 463, 469, 473, 475, 476,  
 480, 481, 507, 508, 516, 517, 544, 552, 556, 557, 571, 576, 578-580, 582, 587,  
 601, 615, 625, 627, 659, 675, 795, 797  
 BALMAZÚJVÁROS 638  
 BAMBERG 676  
 BÁNÁTKOMLÓS 242  
 BĂNEASA 91  
 BÁNFFYHUNYAD 235, 283, 288, 609  
 BÁNRÉVE 546, 672  
 BÁR (Bar) 277  
 BARANYA (Baranja) 265, 266, 273, 274, 340, 356, 374, 375, 433, 459, 574, 768, 791  
 BARCS 134, 178, 274, 459, 586  
 BARTFA 711, 727  
 BASSE-AUTRICHE 548, 549  
 BASSE-MOLDAVIE 645  
 BÁT (Bat) 128  
 BATÁR (Batar) 408, 548  
 BÁTASZÉK 134, 178, 791  
 BATCHKA (voir aussi Bácska) 168, 265, 266, 269, 271-274, 276  
 BÁTMONOSTOR 277  
 BATTONYA 408, 456, 620  
 BAVIÈRE 46, 49, 54, 497, 740  
 BAYREUTH 676  
 BAZIAȘ 312, 356, 423-425, 427, 428, 433, 434, 439, 579, 582, 587, 627  
 BAZIN 128, 166  
 BEAUVAIS 55  
 BEGA Canal de, 348  
 BÉKÉS 568, 592, 596  
 BÉKÉS (comitat) (voir aussi Bichish) 253, 299, 301, 441  
 BÉKÉSCSABA 242, 300, 301, 324, 413, 414, 457, 467, 568, 573, 575, 578, 581, 592, 596,  
 732, 785

- BÉKÉSSÁMSON 251  
 BELA TZRKVA (voir aussi Fehértemplom, Weisskirchen) 263  
 BELGIQUE 23, 184, 199, 617  
 BELGRADE 30, 53, 68-75, 77, 80, 81, 83-85, 88, 105, 108, 110, 111, 115, 117, 119, 120, 124, 126, 130, 135, 141, 144-147, 150, 151, 154, 162, 166, 167, 169, 174, 177, 178, 180, 182, 186, 194-197, 200, 203-207, 211, 218, 226, 229, 230, 232, 239-241, 243, 245, 257, 263, 264, 269, 271, 306, 310, 311, 314, 316, 318, 330, 331, 334, 338, 339, 342, 348-350, 352, 354-356, 367, 370, 380, 399-401, 411, 412, 428, 441, 450, 452, 461-463, 466, 468, 473, 475, 476, 479-484, 486-489, 495, 496, 502, 506, 507, 509-511, 513-515, 517, 519, 520, 523, 525, 539, 552, 556, 557, 559, 571-573, 575, 579, 588, 589, 594, 600-602, 604, 609, 611-615, 620, 621, 623, 625, 635, 638, 641, 648, 650-654, 659, 660, 669, 673, 679, 689, 692, 756, 757, 782, 789-792, 794, 798, 806  
 BELIAK (Belyak) (voir aussi Villach) 277  
 BELÛ 274  
 BELLUNO 40  
 BELYAK (voir Beljak)  
 BENDERI 682  
 BEREG 272  
 BÉREG (Bereg) 584  
 BEREGDARÓC (Daróc) 548  
 BERETTYÓ 442, 592  
 BERLIN 53, 57, 102, 201, 204, 258, 463, 497, 564, 677  
 BERNE 5, 14, 19, 51, 89, 111, 112, 127, 132, 218, 394, 599, 601, 654, 669, 782  
 BERNECE 628  
 BERZAVA 270, 435  
 BESENYÓ 242  
 BESKIDES 547  
 BESSARABIE 176, 200, 250-253, 308, 314, 437, 438, 454, 491, 493, 512, 532, 570, 576, 580, 612, 624, 645, 806, 807  
 BESZTERCE-NASZÓD 206  
 BETLÉR 128  
 BEZDAN 364, 365, 374, 375, 433  
 BICHISH (voir aussi Békés, comitat) 253  
 BIELA (voir Bjela)  
 BIHAR (voir aussi Bihor) 206, 253, 299, 325, 336, 441, 637  
 BIHOR (voir aussi Bihar) 253  
 BISTRÎȚA (Bistritz, Bistritza) 68, 134, 797  
 BISTRÎȚA (Bistritz) (rivière) 794  
 BISTRITZ (voir Bistrița)  
 BISTRITZA (voir Bistrița)  
 BJELA 90  
 BLATNO jezero (voir aussi Balaton) 275, 276  
 BLEIBURG 436  
 BODENBACH 663

- BODROG 382, 431, 546  
 BODROGSZERDAHELY 382, 431, 546  
 BÓDVA (Bodva) 382, 406, 431, 546  
 BOHÈME 3, 20, 46, 52-57, 63, 67, 107, 108, 117, 139, 153, 154, 173, 211, 212, 214,  
 264, 370, 448, 485, 497, 498, 516, 548, 549, 569, 591, 698, 703  
 BOHEMICA, archipel 81  
 BOHUMIN (voir aussi Oderberg) 58  
 BOKSÁNBÁNYA 270  
 BOLZANO (Bolzon) 33  
 BOROSSEBES 230, 287  
 BORSA 547  
 BORSODNÁDASD 406, 407, 431, 546  
 BORYSLAV (voir Boryslaw)  
 BORYSLAW (Boryslaw) 448  
 BORZSA 408  
 BOSNIE 16, 41, 42, 49, 72, 80, 81  
 BOSNIE-HERZÉGOVINE 258, 264, 544  
 BOSPHORE 80, 490  
 BOTYKA 178  
 BOUG 251  
 BOUKOVINE (voir aussi Bukovine) 206, 250, 251, 663  
 BOURGAS (voir aussi Burgas) 18, 80  
 BÓZSVA (Bozva) 546  
 BRAŠOV (Brasov) (voir aussi Brassó, Kronstadt) 279  
 BRASSÓ (voir aussi Braşov, Kronstadt) 92, 175, 713, 715  
 BRASSÓ (comitat) 206, 637  
 BRATISLAVA (voir aussi Pozsony, Pressbourg) 505, 697  
 BRAUNAU 53  
 BREGENZ 33  
 BRENNER 33, 48, 49  
 BREST-LITOVSK 31, 65, 708  
 BRNJICA 270  
 BRUCK 647  
 BRUXELLES 89, 111, 127, 132, 171, 218  
 BUCAREST 31, 43, 65, 75, 79, 92-95, 100, 101, 129, 140, 145, 158, 171, 172, 176, 179,  
 184-186, 190, 197, 199-202, 218, 235, 236, 240, 244, 245, 247, 251, 278, 286, 290,  
 291, 308, 312, 318, 344, 348, 350, 417, 420, 451, 454, 462, 463, 478, 493, 494,  
 580, 589, 591, 600, 603, 606, 608, 610, 612, 623, 626, 645, 646, 649, 654, 660,  
 661, 682, 687, 688, 695, 704, 708, 731, 750, 757, 770, 782, 785, 786, 795, 799,  
 BUCHS 553  
 BUCOVA 294  
 BUCOVĂȚ (Bukovac) 267

**BUDAPEST** (Buda-Pest, Budapesth, Pest) 5, 21, 51, 52, 56, 61, 66, 71-74, 77-83, 85, 86, 88, 104-106, 108-111, 113-119, 122-125, 127, 128, 131, 133-153, 155-160, 162, 164-172, 174, 175, 180, 181, 183, 186-189, 191, 192, 194-196, 201-206, 208, 210, 212, 215-217, 219, 222-226, 228, 229, 231, 232, 234-237, 239, 240, 243, 245, 278, 279, 281, 283-287, 289, 290, 292-297, 301-303, 315, 317, 323, 326, 333, 341-343, 347, 348, 355, 370-373, 386, 387, 395, 396, 398, 404, 405, 412, 413, 417-419, 445-447, 449-452, 463, 469-478, 480, 481, 483-485, 487-489, 491-493, 495, 497-500, 502-526, 528-534, 536, 537, 539-544, 552, 555-570, 572, 573, 575, 588, 590-599, 604, 605, 612-614, 621, 622, 624-626, 634, 637-639, 641-646, 648-655, 657, 660, 661, 668, 672-674, 676-680, 682, 685-687, 691, 692, 694-696, 699, 703, 704, 706-709, 716, 721, 723, 724, 731, 734-742, 744, 745, 747, 748, 751, 755, 762, 767, 770-772, 776, 783-785, 788, 791, 792, 795, 797, 800, 803, 805, 807, 808

**BUDA-PEST** (voir Budapest)

**BUDAPESTH** (voir Budapest)

**BUGAZ** 680

**BUGYÍKFALVA** 680

**BUKOVAC** (voir Bucovăț)

**BUKOVINE** (voir aussi Boukovine) 16, 49, 63, 177, 184, 252, 420, 437, 438, 454, 475, 576, 580

**BULGARIE** 6, 9, 10, 11, 12, 18, 40, 76, 81, 82, 85, 94, 95, 97, 190, 234, 251, 258, 259, 387, 458, 481, 487, 491, 505, 583, 610, 611, 625, 627, 642, 646, 658, 659, 667, 675, 682, 742, 761, 778

**BURGAS** (voir aussi Bourgas) 787

**BUZĂU** (Buzeu) 79, 94, 96, 99, 103

**BUZEU** (voir Buzău)

**BUZIAȘ** (Buzijas) 267, 270

**BUZICA** (Buzita) 546

**BUZIJAS** (voir Buziaș)

**BUZITA** (voir Buzica)

## C

**CAINENI** 103

**CAREI** (Carei Mare) (voir aussi Nagykaroly) 140, 146, 186

**CAREI MARE** (voir Carei)

**CARINTHIE** 436, 470

**CARNIOLE** 163, 264

**CARPATES** (Carpathes) (voir aussi Karpates) 79, 90, 92, 110, 126, 155, 206, 253, 264, 431, 658, 662, 663, 667, 681, 795

**CARPATES** (Carpathes), Bassin des 55

**CATTARO** 18, 38, 80, 639

**CAUCASE** 16, 96

**CAVALA** (Cavalla) 80

**CEGLÉD** 681, 737

- CELOVEC (Tsélovets) (voir aussi Klagenfurt) 276  
 CENAD (voir aussi Csanád, comitat) 253  
 CEREMUSH (voir aussi Czeremosz) 250  
 CERNAVODA 93, 95  
 CETINJE 80  
 CHABATZ 18  
 CHELIĆ 274  
 CHEUS (Theyss?) 399  
 CHOMODJ (voir aussi Somogy) 791  
 CIGÁNYI (Czigany) 203, 243, 283, 331, 332, 800, 802  
 CÎMPOLUNG (Campolung) 94  
 CIVAU 706  
 CLAUSENBURG (voir Klausenburg)  
 CLUJ (voir aussi Klausenburg, Kolozsvár) 140, 146, 186, 278, 279, 282-285, 288-290, 292, 293, 296  
 COLOGNE 15  
 CONSTANTINOPLE 6, 10, 80, 82, 98, 259, 317, 419, 453, 466, 471, 476, 492, 502, 505, 507, 513, 519, 558, 568, 594, 606, 610, 616, 639, 642, 667, 675, 680, 691, 717, 767, 783, 787  
 CONSTANZA 19, 53, 93, 95, 345, 348  
 COPENHAGUE 564  
 CORFOU 127, 132, 261  
 CORTIZA 33  
 CRACOVIE 204, 389  
 CRAIOVA 79, 94, 715  
 CRISH BLANC (voir aussi Fehér-Körös) 251  
 CRISH RAPIDE (voir aussi Sebes-Körös) 251  
 CRISH (voir aussi Körös) 251, 253, 620  
 CRISHANA 250  
 CROATIE 61, 68, 73, 80, 178, 274, 276, 458, 463, 571, 601, 755  
 CSÁK (Csákvár?) 312, 366  
 CSALLÓKÖZ (voir aussi Grande Schütt, île de la) 173  
 CSANÁD (Őcsanád?) 483  
 CSANÁD (comitat) (voir aussi Cenad) 253, 299, 313, 441  
 CSANÁDPALOTA 408  
 CSAP (Czap) 58, 337, 362, 378, 379, 382, 383, 385, 392-394, 403-405, 407, 408, 416, 422, 431, 450, 470, 546-548, 578, 590, 633, 638, 640, 643, 644, 662, 704  
 CSATA 406, 545, 689  
 CSÁVOLY 178  
 CSÉFFA 380  
 CSENGER 408  
 CSEPEL, île de 521, 605  
 CSERKÚT 178  
 CSIK 637  
 CSIKÉRIA 584

CSÍKSZEREDA 110  
 CSONGRÁD 640  
 CSONGRÁD (comitat) 441  
 CSUCSA 203, 226, 227, 230, 235, 236, 243, 245, 247, 284-288, 306, 317, 325, 326, 331,  
 351, 353, 397, 414, 417, 447, 801-803  
 CŪPRIJA 80  
 CZAP (voir Csap)  
 CZEREMOSZ (voir aussi Ceremush) 408  
 CZERNOWITZ (Czernovitz) 49, 376, 377

## D

DACIE 264  
 DALMATIE 30, 48, 50, 264  
 DANTZIG 16  
 DANUBE 10, 11, 16, 18, 19, 34, 38, 40, 48, 53, 61, 69-71, 74, 76, 77, 79-81, 89-92,  
 94-96, 98-100, 102, 103, 105, 106, 110, 118, 126, 136, 137, 140, 141, 145, 147,  
 148, 155, 157, 158, 162, 166, 167, 170, 173, 176, 186, 190, 191, 195, 198, 200,  
 206, 227, 242, 245, 247, 251-253, 256-258, 262, 264-266, 270, 271, 273, 276, 277,  
 300, 307, 312-315, 318, 322, 338-340, 344-346, 348-350, 354-356, 360, 361, 364,  
 365, 370, 374-376, 382-386, 389, 400, 402-404, 406, 408, 421, 422, 424-428, 430,  
 431, 433-435, 439, 441, 445, 454, 459, 463, 472, 473, 478, 480-482, 484, 516,  
 520-522, 525, 526, 536, 545, 553, 555, 577-579, 583, 584, 587-589, 597, 603-605,  
 608, 613, 614, 620, 627-629, 631, 633, 638, 639, 641, 649, 650, 660, 665, 667,  
 672, 675, 682, 689, 706, 731, 733, 738, 752, 763, 765, 768, 769, 772, 775, 791,  
 794, 795  
 DARÁNY 134, 277  
 DÁRDA (Darda) 274  
 DARDANELLES (voir aussi Détroits) 6, 80, 490  
 DARÓC (voir Beregdaróc)  
 DÉBRECEN (Debreczen, Debreczin) 243, 251, 253, 300, 324, 346, 350, 359, 369, 399,  
 413, 467, 568, 592, 596, 598, 612, 636, 799  
 DEJ (voir aussi Dés) 140, 146  
 DELATGU (?) 680  
 DEMIRHISSAR 80  
 DERENCSÉNY 680  
 DÉS (voir aussi Dej) 796  
 DÉSAKNA 316, 342, 352  
 DETA 267  
 DETTA 423  
 DÉTROITS, les (voir aussi Dardanelles) 46, 80-82  
 DÉVA (Deva) 182, 183, 207, 219, 223, 224, 226, 228, 231, 242, 243, 247, 317, 325,  
 342, 353, 380, 609, 798, 799, 801, 803  
 DÉVAVÁNYA 359, 369, 399

- DÉVÉNY (Deveni) 128, 166  
 DIBRA 506  
 DIÓSVISZLÓ (Viszló) 277  
 DIURDIEVO 80  
 DJÉKÉNJECH (voir aussi Gyékényes) 791  
 DJOUMAYA (Djumaya) 93  
 DNIÉPER 106, 251  
 DNIESTER 250-253, 346, 350, 408, 414, 454, 490, 493, 512, 589, 626, 645, 646, 650,  
 675, 680, 683, 761, 771  
 DOBRIC (Dobritch) 19, 93  
 DOBRITCH (voir Dobrič)  
 DOBROUDJA 34, 76, 80, 81, 93, 94, 129, 171, 190, 199, 200, 228, 243, 244, 248-250,  
 261, 437, 505, 570, 576, 611, 625, 659, 800, 802  
 DOBSZA (voir Kis- et Nagydobsza)  
 DODÉCANÈSES, îles 30  
 DOGNÁCSKA 270  
 DOIBERBACH 275  
 DONJI Sanik (voir aussi Alsószölnök) 275  
 DÔMEFÖLDE 275  
 DOMBEGYHÁZA 408  
 DOMBÓ 393  
 DON 96  
 DONETZ 96, 106  
 DOROZSMA 482  
 DOULLENS 55  
 DRACZYNETS 408  
 DRAGOSLAVENE 103  
 DRAMA 80  
 DRAUBURG 436  
 DRAVE 68, 178, 262, 274, 276, 313, 314, 342, 343, 348, 352, 354-356, 365, 374, 375,  
 433, 436, 459, 584, 586, 794  
 DUBOSTOWA 680  
 DUNAFÖLDVÁR 605
- E
- EDELÉNY 546  
 EGER (Allemagne) 548, 549, 628  
 EGERCSE 548  
 EGYPTE 490  
 EIPEL (voir aussi Ipoly) 148, 157, 360, 361, 382, 385, 403-406, 431, 545, 628, 632, 633  
 EISENKAPPEL 436  
 EKRENE 251  
 ELISABETHGRAD 680

- EPERJES (voir aussi Prešov) 58  
 ERDŐGYARAK 380  
 ÉRSEKÚJVÁR 128, 166  
 ESZTERGOM (voir aussi Ostrihom) 58, 445  
 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (États-Unis) 25, 26, 39, 47, 48, 50, 64, 67, 248, 249, 260, 263, 298, 300-303, 307, 309, 310, 312, 319-323, 325, 335-339, 359, 361, 363-368, 374, 375, 377, 379, 383-386, 390, 392, 394, 402-406, 410, 415, 421-423, 426-429, 434, 435, 440, 441, 451, 456, 457, 460-462, 485, 571, 597, 632, 687  
 EURDU 609  
 EUROPE 40, 68, 173, 197, 201, 217, 221, 252, 259, 262, 263, 276, 323, 346, 365, 398, 462, 463, 487, 509, 516, 518, 553, 570, 588, 601, 602, 662, 663, 667, 669, 696, 713, 721, 722, 736, 740, 787  
 EUROPE CENTRALE 20, 23, 55, 57, 126, 216, 218, 262, 454, 562, 570, 616, 707, 740, 758, 764, 777, 783, 789  
 EUROPE OCCIDENTALE 565, 589  
 EUROPE ORIENTALE 68, 349, 372, 373, 518, 530-532, 562, 713  
 EVIAN 463  
 EXTRÊME-ORIENT 258, 261, 277

## F

- FEHÉR KÖRÖS (voir aussi Crish blanc) 567  
 FEHÉRTEPLOM (voir aussi Bela Tzrkva, Weisskirchen) 311, 338, 355, 368, 407, 408, 416, 422-428, 433, 434  
 FEISTRITZ 436  
 FELSŐBENCSEK (Roman Bencsek) 270  
 FELSŐITTEBE 423, 424, 435  
 FELSŐSZENTIVÁN 178, 179  
 FELSŐVISÓ 393  
 FELVINC 797  
 FEYRING 175  
 FINLANDE 16  
 FIUME 20, 38, 48, 59, 71-74, 81, 82, 106, 118, 119, 163, 346, 350, 355, 356, 401, 655, 656  
 FLANDRE 40  
 FLORINA 80, 81  
 FOCSANI 96  
 FOGARAS 206, 637

FRANCE 3-5, 14, 19, 20, 22, 25, 26, 32, 39, 42-44, 49, 50, 54, 58, 63, 65, 75, 89, 90, 97, 100, 103, 108, 111, 112, 118, 125, 126, 129, 131, 133, 142, 148, 149, 153, 154, 159, 161, 163, 171, 174, 176, 179, 184, 190, 191, 197-201, 208, 212-214, 217, 233, 234, 248, 249, 266, 296, 301, 302, 308-310, 313, 319-325, 334, 335, 337, 357, 361, 365, 366, 368, 372, 374-379, 381, 383-386, 388-395, 402-406, 408, 411, 414-416, 420-423, 425-430, 433, 435-439, 441, 456-464, 475, 484, 486, 487, 493, 494, 500, 501, 508-511, 513-515, 544, 552, 553, 555, 559, 561, 563-565, 572, 575, 588, 597, 599-601, 604, 611, 617, 626, 629, 631, 632, 634, 642, 643, 647, 649, 654, 661, 665, 666, 669, 671, 677-679, 687, 692, 697-699, 703, 714, 721, 722, 741, 743, 744, 750, 751, 757, 771, 779, 780, 785-787, 789, 792, 800

FRANÇOIS, Canal 348, 365, 366, 374, 375, 459, 791

FRANÇOIS-JOSEPH, Canal 459

FÜLEK (Upek) 211

FÜNFKIRCHEN (voir aussi Pécs, Petchouï) 68, 210, 274, 340, 794

FÜZESABONY 681

## G

GÁD (Gad) 434

GALATZ 346

GALICIE 53-55, 57, 148, 202, 250, 253, 345, 346, 360, 361, 376, 393, 422, 448, 498, 547, 570, 578, 662, 663, 703

GÁLSZÉCS 128

GARAMKOVÁCSI 128

GENÈVE 53

GERTENYÉS (Gertenyes) 267

GILÁD (Gilad) 366

GIULA (voir Gyula)

GIURGIU 80, 91, 103

GLASHULLE (?) 178

GNAS 277

GOLNIC (voir Gölnic)

GORITZA 48

GORIZIA 30

GORUIA (Goruja) 270

GÖLNIC (Golnic) 128

GRADISCA 30

GRANDE-BRETAGNE (voir aussi Angleterre) 25, 39, 50, 199, 200, 780

GRANDE PLAINE 184

GRANDE SCHÜTT, île de la (voir aussi Csallóköz) 360, 361, 382-385, 388-392, 394, 402-406, 431, 545, 629-633

GRAND-SZAMOS 68, 134, 794

GRAZ 59

GRÈCE 23, 39, 77, 129, 199, 234, 252, 463, 667

- GREENWICH 547, 584  
 GROSSWARDEIN (voir aussi Nagyvárad, Oradea) 21, 226, 231, 248, 285, 293, 317, 330,  
 334, 335, 359, 369, 399, 465, 757, 771, 785  
 GUVEM (Guvezne) 80  
 GUMENDJE 81  
 GUEVZNE (voir Guvem)  
 GYALA 368, 584  
 GYÉKÉNYES (voir aussi Djékénjeh) 791  
 GYÉR (Gyer) 434  
 GYERGYÓSZENTMIKLÓS 598  
 GYOMA 359, 369, 399  
 GYÓR (voir aussi Raab) 612  
 GYÖRTELEK 805  
 GYULA (Giula) 231, 346, 380, 408, 442, 578, 581  
 GYULAFEHÉRVÁR (voir aussi Alba Iulia) 227, 241, 328, 329  
 GYULAVARSÁND 456, 457

## H

- HAJDÚ 441  
 HALMI 337, 408, 422, 456, 457, 547, 548, 578  
 HÁROMSZÉK 637  
 HÁTSZEG 230  
 HATVAN 681  
 HATZFELD 242  
 HAUT ADIGE 15  
 HAUTE-SILÉSIE 61, 676  
 HAROMHAS (?) 275  
 HAYE 259, 260  
 HEB (Eger) 266  
 HEDJAZ (?) 601  
 HERMANNSTADT (voir aussi Nagyszeben, Sibiu) 203, 278, 785, 786  
 HERNÁD 128, 382, 431  
 HERZÉGOVINE 16, 41, 42, 49, 81, 266  
 HIDASNÉMETI 382, 431, 546  
 HIRD 134  
 HIRSOVA (Hirsova) 76  
 HITIAŞ 270  
 HÓDMEZŐVÁSÁRHELY 359, 369, 399, 642, 651, 701  
 HOLLANDE 59  
 HOMONNA 128

HONGRIE (voir aussi Magyarie) 5, 14, 15, 19-21, 31, 42, 52, 56, 57, 61-71, 73, 74, 78, 80-86, 88, 104-107, 109, 111-119, 121, 123-125, 127, 128, 130-133, 136, 138-140, 142, 144, 146-149, 152, 155, 157, 158, 161-171, 173-178, 180, 183, 186-189, 194, 195, 197, 202, 204-206, 209-211, 214, 215, 217, 219, 221-223, 226-228, 237, 238, 240-244, 250, 252, 253, 255, 264-266, 271, 273-277, 288, 289, 292, 294-296, 298-302, 307, 313-315, 317, 318, 324-329, 333, 335, 338, 340, 341, 344, 346-348, 350, 360-363, 365-373, 376-380, 382-385, 387, 390, 391, 393-395, 397-409, 411-415, 417, 431, 432, 436, 440-442, 444-448, 450-453, 456, 458, 459, 465, 466, 468-471, 473-504, 506-509, 511-520, 523, 524, 527, 529, 531, 532, 534, 541, 542, 544-561, 563, 564, 566-569, 571-576, 581-599, 601, 602, 604-607, 609-616, 620, 621, 623-629, 631-642, 644, 645, 647-650, 652-659, 661-666, 668-675, 678-692, 694, 697, 701, 703, 707, 708, 712-719, 721, 722, 729-731, 734-737, 740-743, 745-767, 769-779, 782-790, 792-794, 796-808

HONTNÉMETI 128

HORGOS 277, 364, 368

HORVÁT MIKLÓS (Somogysszentmiklós?) 277

HOSSZÚHETÉNY 340

HUDOVO 81

HUNYAD 206

HUSZT 319, 320, 376, 379, 392, 408, 431, 547

HÜHNERKOGEL 436

## I

IHAROSBERÉNY 277

ILIDIA (Illadia) 270

ILOBA 398

INDES 276

INDIJA (Indujivia) 72

INN 33

INNSBRUCK 33, 53

IPEK (Ypek) (voir aussi Peč) 18, 80

IPOLY (voir aussi Eipel) 155, 211, 406, 733

IPOLYSZÖG 628

ISTRIE 30, 264

ISTVÁNDI 178

ITALIE 3, 22, 30, 32, 33, 39, 49, 50, 53, 54, 58, 59, 63, 106, 108, 129, 153, 154, 197, 199, 232, 248, 249, 259, 298, 301-303, 307, 309, 310, 313, 314, 318-320, 325, 335-339, 351, 362-369, 374-380, 383, 385, 392-394, 403, 406, 408, 410, 411, 415, 416, 420, 421, 424, 426-428, 433, 435-440, 457, 458, 462, 463, 485, 487, 498, 506, 553, 571, 601, 613, 617, 651, 654, 655, 659, 667, 672, 674, 676, 678, 693, 697, 703, 736, 740, 741, 748, 761, 771, 780, 792

IZGAR 270

## J

- JABLONICA (Jablonitza, Jablunka) 377, 382, 547  
 JABLONICA (Jablonitza), col de (voir aussi Jablonica, passe de) 376, 658  
 JABLONICA, passe de (voir aussi Jablonica, col de) 662  
 JABLUNKA (voir Jablonica)  
 JÂM 267  
 JAPON 23, 50  
 JASSY (Iassy) 21, 34, 42, 44, 60, 65, 75, 76, 89-91, 97-99  
 JÁSZÁROKSZÁLLÁS 681  
 JÁSZ-NAGYKUN-SZOLNOK 441  
 JIU 102
- K
- KACSOÉTA 178  
 KALONDA 689  
 KÁNY 546  
 KARÁNSEBES 230, 241, 242, 265, 267  
 KARAS 263, 312, 314, 315, 349, 355, 425, 427, 428, 583  
 KARASKÓ (?) 680  
 KÁRÁSZJESZENŐ 314, 583  
 KARAWANKEN 436  
 KARCAG 638  
 KARLOVTZI 266, 268  
 KARPATES (Karpathes) (voir aussi Carpathes) 253, 301, 350, 376, 378, 382, 393, 400, 408, 546, 547, 550, 643  
 KASCHAU (voir aussi Kassa, Košice) 58, 302, 704, 707, 729  
 KASSA (voir aussi Kaschau, Košice) 58, 164, 174, 403, 404, 406, 431, 447, 546  
 KAZAN 270  
 KECSKEMÉT 511, 605, 612, 651, 681, 691, 737  
 KELEBIA 584  
 KERCSA 275  
 KEVERMES 408  
 KÉTEGYHÁZA 620  
 KÉZDIVÁSÁRHELY 598  
 KÍGYÓS 375, 433, 584  
 KIKINDA (voir aussi Nagykikinda) 80  
 KIKINDA (district) 265  
 KIRÁLYHÁZA 362, 643  
 KIRÁLYHELMEC 728  
 KISAPOSTAG 605  
 KISDOBSZA 178  
 KISJENŐ 336, 408, 422, 578, 581

- KIS-KERKA (voir aussi Mala Krka) 275  
 KISKOMLÓS 368  
 KISKÖRE 640  
 KISKŐSZEG 365, 375, 459, 584  
 KISKUNFÉLEGYHÁZA 681  
 KISKUNHALAS 584  
 KIS-KÜKÜLLŐ 206, 637  
 KISSEBES (voir aussi Sebes) 397  
 KISSZENKŐC 128  
 KISSILEU 408  
 KISÚJSZÁLLÁS 771  
 KISZOMBOR 368, 483, 623  
 KISZSÁM (Kis-Zsam) 434, 435  
 KJUSTENDIL (voir aussi Kustendil) 71  
 KLAGENFURT (Tsélovets) (voir aussi Celovec) 276, 375, 436, 458, 748  
 KLAUSENBURG (Clausenbourg) (voir aussi Cluj, Kolozsvár) 144, 145, 147, 167, 209, 278, 757  
 KLÖCH (Kloch) 277  
 KOKOVA 404  
 KOLOMEA 319, 345, 376, 377, 680  
 KOLOZS 206, 637  
 KOLOZSVÁR (voir aussi Cluj, Klausenburg) 141, 144, 148-151, 154, 164, 167, 181-183, 192, 203, 204, 206, 207, 219, 223, 224, 226, 228, 229, 230, 231, 235, 240, 242, 243, 245, 247, 278, 285, 286, 316, 317, 325, 332, 333, 347, 353, 380, 396, 418, 598, 707, 798-801, 803  
 KOMARNO (voir aussi Komárom) 58, 166, 697, 698  
 KOMÁROM (voir aussi Komarno) 58, 173, 360, 361, 388, 389, 628, 704  
 KOMLÓ 316, 340, 341, 342, 352, 353  
 KORPONA 404, 628, 689, 704  
 KOŠICE (Kosice) (voir aussi Kaschau, Kassa) 58, 503, 633, 672, 681, 697, 702, 705  
 KOSSOVO 259, 264  
 KOTOR 459, 586  
 KOUMOVO 259  
 KOUTCHNITSA 275  
 KÖPCSÉNY 472  
 KÖRÖS (Koros) (voir aussi Crish) 178, 179, 230, 251, 326, 330, 335, 442  
 KÖRÖSMEZŐ 345, 547  
 KÖVESD 178  
 KRAGUJEVAC 18  
 KRASSO (Kraso) (joupania) 264, 266  
 KRASSÓ (comitat) 267, 308-310, 354  
 KRASSÓ-SZÖRÉNY 206, 264, 265, 507  
 KRIVA PALANKA 610  
 KRKA 275  
 KRONSTADT (voir aussi Brassó, Braşov) 92

KRUCHEVATZ 18  
 KULELI 80, 787  
 KUMANOVO 610  
 KUMLEA 270  
 KUNSZENTMÁRTON 642  
 KUSSICS 583, 587  
 KUSTENDIL (voir aussi Kjustendil) 93, 625  
 KÜBEKHÁZA 368, 584

## L

LABORC 128  
 LÁCA 546  
 LAIBACH (voir aussi Ljubljana) 49, 59, 119, 436, 458  
 LANDECK (Landec) 33  
 LATORCA 383, 547  
 LAVANT 436  
 LEDÉNY 723  
 LEGENYE 447, 448, 450  
 LEIBNITZ 277  
 LEITHA 385, 562, 564, 565  
 LEMBERG 53, 376, 448, 570  
 LENDVA (Lendava) 275, 277  
 LEOPOL (?) 703  
 LESKOVATZ 18  
 LEST 128  
 LÉVA 718, 722  
 LINZ 553  
 LIPOVA (voir aussi Lippa) 267, 270  
 LIPOVA-SUR-MORIS (voir Lipova)  
 LIPPA (voir aussi Lipova) 242, 381, 413, 452, 567, 795  
 LIPPE 274  
 LIPTOW 702  
 LITKE 431  
 LITVA 128  
 LJUBLJANA (Lyoublyana) (voir aussi Laibach) 276  
 LOM PALANKA 71, 80, 81  
 LONDRES 29, 30, 36, 89, 106, 111, 127, 132, 148, 171, 218, 542, 564, 588, 600, 601,  
 654, 669, 721, 750, 758, 782  
 LOSONC 166, 382, 406, 545, 546, 628, 689  
 LOSONCTAMÁSI 128  
 LUGOS 167, 241, 242, 265, 294, 381, 452, 481, 675, 690  
 LUPÉNY 396  
 LUSACE 410  
 LYOUBLYANA (voir Ljubljana)

## M

- MACÉDOINE 6, 74, 80, 81, 252  
 MADERHILF 277  
 MADRID 127, 132  
 MAGOSLIGET 548  
 MAGYARIE (voir aussi Hongrie) 347, 463, 503  
 MAJDAN 368  
 MAKÓ 167, 300, 313, 330, 335, 338, 366, 380, 423, 568, 584, 596, 623, 651, 675  
 MALA KRKA (voir aussi Kis-Kerka) 275  
 MALMÉDY 430  
 MALS 33  
 MARACHESTI (voir Mărășești)  
 MÁRAMAROSSZIGET (voir aussi Sighetul Maremușului) 58, 140, 146, 226, 235, 245, 306, 317, 319, 320, 322, 325, 326, 345, 353, 376, 377, 383, 408, 421, 422, 547, 577, 578, 590 (?), 637, 643, 662, 796, 803  
 MARAMOURESH (voir aussi Máramaros) 250, 253  
 MĂRĂȘEȘTI (Marachesti, Marasesti) 100, 102  
 MĂRĂȘTI (Marasti) 102  
 MARBURG 436  
 MARGITTA 336, 378  
 MARGITFALVA 128, 711, 727  
 MARIA RADINA 614  
 MARIATHERESIAPOL (voir aussi Subotica, Szabadka) 68, 78, 794  
 MARKOVAC (Markovecz) 434, 435, 583  
 MARNE 260  
 MAROS (voir aussi Muresh) 68, 141, 178, 210, 230, 231, 241-243, 263 (?), 270, 277, 291, 299, 312, 313, 338, 345, 346, 348, 349, 353, 359, 366-369, 380, 381, 399, 408, 414, 423, 425, 427-429, 439, 442, 457, 483, 567, 569, 579, 591-593, 596, 614, 615, 623, 637, 659, 752, 785, 794, 796, 797  
 MAROS(VILLAGE) (?) (voir aussi Marosoroszfalu?) 68, 794  
 MAROSCSICSER (Csicsér) 482  
 MAROSOROSZFALU (voir aussi Marosvillage?) 134  
 MAROS-TORDA 637  
 MAROSÚJVÁR 346  
 MAROSVÁSÁRHELY 151, 154, 241, 598  
 MAYENCE 15  
 MECHADIA 241  
 MECSEKSZABOLCS 178, 210, 340, 353  
 MEDGIDIA (Medjidie) 93  
 MEDGYES (voir aussi Mediaș) 329  
 MEDIAȘ (voir aussi Medgyes) 255  
 MÉDITERRANÉE 10, 38, 233, 262, 667  
 MEDJIDIE (voir Medgidia)

- MEDJOURIÉ 274, 275, 459  
 MEIDA 727  
 MÉLYKÚT 178, 277  
 MER ÉGÉE 233  
 MER NOIRE 10, 11, 18, 34, 46, 69, 99, 100, 251, 253, 388, 427, 454, 462  
 MER ADRIATIQUE 262  
 MÉSOPOTAMIE 6, 45  
 METKOVIC (Mitchkovic) 72  
 MEUSE 35  
 MEZŐHEGYES 433, 673, 683, 715  
 MEZŐTÚR 771  
 MINDSZENT 681  
 MIRKOVACZ 434, 435, 583, 588  
 MISCOVICE (voir Miskolc ?) 590  
 MISKOLC 116, 404, 406, 447, 546, 590 (?), 643, 671, 680, 689, 737, 738, 752  
 MITCHKOVIC (voir Metkovic)  
 MITROVITZA 18  
 MÓDOS (Modos) 312, 315, 339, 368, 434, 435, 583  
 MOHÁCS 265, 274  
 MOHOL 315  
 MOKRIN 368  
 MOLDAVIE 34, 60, 96, 98, 99, 101, 250, 253, 260, 346  
 MOLDOVA 424  
 MONASTIR 81  
 MONTÉNÉGRE 18, 30, 49, 80, 81, 262, 264, 356  
 MONT GRAPPA 35, 40  
 MONT KUKUL 643  
 MONT NERO 15  
 MONTS TATRA 206  
 MORAVA 252, 257, 263, 264, 269, 270, 271, 338, 339, 350, 354, 356, 357, 390, 393,  
 402, 406, 423, 424, 431, 618  
 MORAVICZA 583  
 MORAVIE 403, 448, 548, 549, 619  
 MORIS (voir Maros?) 263  
 MOSCOU 477, 478, 486, 526, 555, 562, 565, 642, 660, 711  
 MOUDROS 35  
 MOURA (voir aussi Mur) 274, 275, 277  
 MOURMANIE 261  
 MUNICH 32, 46, 53  
 MUNKÁCS 403, 404, 408, 450, 470, 532, 590, 633, 638, 643, 644, 704  
 MUNTENIE 100  
 MUR (voir aussi Moura) 262, 342, 343, 352, 354, 375, 433, 436, 445, 459, 460, 584,  
 MURAKERESZTÚR 277  
 MURASZOMBAT 436  
 MUREK 436  
 MURESH (voir aussi Maros) 253, 256

## N

- NÁDASD (voir Abaújnádas)
- NAGYÁG 408
- NAGYBÁNYA (voir aussi Baia Mare) 16, 182, 183, 207, 219, 223, 224, 226, 228, 231, 235, 242, 243, 245, 247, 306, 317, 325, 353, 380, 398, 796, 798-801, 803
- NAGYBESKEREK 79, 309, 311, 314, 355, 367, 368, 424, 425, 579
- NAGYDOBRONY 643
- NAGYDOBSZA 178
- NAGYECSÉD 568, 592, 596
- NAGYKANIZSA 275
- NAGYKÁROLY (voir aussi Carei Mare) 141, 242, 300, 321, 322, 330, 334-337, 346, 359, 365, 369, 376, 378, 379, 399, 408, 409, 422, 425, 442, 465, 467, 578, 614, 707, 796, 799, 807
- NAGYKIKINDA (voir aussi Kikinda) 311, 312, 314, 315, 338, 339, 355, 366-368, 423, 424, 426, 428, 434, 435, 436, 439, 579, 583, 714, 730, 731, 767, 784
- NAGY-KÜKÜLLŐ 206, 637
- NAGYLAK 242, 366, 367, 380, 408, 456, 457, 481
- NAGYPETERD 178
- NAGYRÉT, île de 584
- NAGYRÓCE 128
- NAGYSÁROS 711, 727
- NAGYSEBES (voir aussi Sebes) 235, 245, 306, 317, 803
- NAGYSZALONTA 336, 359, 369, 380, 399, 408, 422, 457, 578, 581, 614
- NAGYSZEBEN (voir aussi Hermannstadt, Sibiu) 49, 141, 151, 154, 204, 207, 219, 227, 235, 236, 239, 242, 278, 285, 328, 331, 353, 386, 396, 413, 731
- NAGYSZENTMIKLÓS, 367, 452
- NAGYTÁRKÁNY (Tárkány) 546
- NAGYVÁRAD (voir aussi Grosswardein, Oradea Mare) 16, 141, 164, 175, 203, 226, 242, 243, 245, 247, 287, 293, 297, 299-302, 313, 319, 321-324, 326, 327, 331, 333, 336, 337, 346, 347, 359, 365, 369, 378-380, 397, 409, 413, 414, 422, 445, 467, 473, 478, 578, 614, 707, 796, 799, 801-803
- NAGYVARJAS 482
- NAIDAŞ (Najdas) 434, 435, 583
- NAKÓFALVA 368, 434, 435
- NÉMETÚJFALU (Újfalú) 277
- NERA 263, 270, 424, 435, 583, 587
- NEUF-BRISACH 15
- NEUHAUSEL 722, 729
- NEUSATZ (Novisatz) (voir aussi Novi Sad) 16, 49, 72, 73, 75, 77, 78, 80, 88, 105, 119, 356, 492, 539, 660, 787
- NEUSIEDLER, (See) 614
- NEW YORK 137
- NIŠ (voir aussi Niš) 71-74, 80, 81, 88
- NICOPOLI (Nikopoli) 80, 90, 91

NISCH (voir Nich) 275, 499  
 NIŠ 71, 73  
 NÓGRÁD 382, 405  
 NOVA MOLDAVA 267  
 NOVI PAZAR 18, 80  
 NOVI SAD (Novisatz) (voir aussi Neusatz) 115, 272, 356  
 NOVISATZ (voir Neusatz, Novisad)  
 NUST-NEGREȘTI 807  
 NYÍREGYHÁZA 383  
 NYITRA 704, 721  
 NYUSTYA 128

## O

ÓBÉB (Obeba) 368, 457, 584  
 ÓBECSE 364, 365  
 ÓBUDA 521  
 ODERBERG (voir aussi Bohumin) 58, 456  
 ODESSA 34, 98, 99, 106, 450, 490, 491, 493, 553, 570  
 OEDENBURG (voir aussi Sopron) 647, 672  
 OITUZ 92, 100, 102  
 OLT (Oltu) 102, 265, 346  
 OLTENIE 100  
 ORADEA (Oradea Mare) (voir aussi Grosswardein, Nagyvárad) 21, 140, 146, 186, 293, 807  
 ORADEA MARE (voir Oradea)  
 OROSHÁZA 251, 300, 359, 369, 399  
 ORSOVA 94, 167, 241, 242, 312, 355, 381, 674, 795  
 OSIJEK 274, 375  
 OSTRIHOM (voir aussi Esztergom) 58  
 ÓSZENTIVÁN 368  
 OSZTROVSZKI-HEGYSÉG 405

## P

PADOUE 47, 162, 566, 595, Paks, 605  
 PALESTINE 6, 10, 40, 45  
 PANČEVO (Pancevo) (voir aussi Pancsova) 267  
 PANCSOVA (voir aussi Pančevo) 167, 314, 355, 356, 368, 415, 424, 439, 579, 795  
 PÁRDÁNY 435, 583

- PARIS 3, 5, 9, 13, 15, 21, 28, 32, 35, 44, 48, 50, 52, 55, 57, 76, 89-91, 106, 107, 109,  
 111, 112, 120, 121, 122, 125, 127, 129, 132, 137, 148, 152, 157, 166, 170, 171,  
 181, 191, 197, 198, 200-202, 211, 218, 220, 221, 227, 243, 248, 281, 298, 306,  
 318, 329, 334, 345, 351, 354, 358, 359, 364, 369-371, 374, 381, 387, 388, 390,  
 393, 397, 399, 402, 407, 409, 414, 420, 433, 438, 440, 448, 452, 453, 456, 464,  
 470, 485, 493, 494, 497, 500, 502, 504, 506, 509, 512, 519, 524, 542-544, 550,  
 552, 553, 555, 560, 569, 572, 573, 575, 576, 580, 582, 583, 585, 587, 591, 592,  
 595-600, 602, 606, 607, 610, 616, 624, 627-629, 631, 639, 641, 649, 657, 658, 662,  
 670, 672, 675, 676, 684, 685, 687-689, 692, 694, 698, 702, 705, 707, 710, 712,  
 720-722, 726, 728, 742, 748, 751, 753, 754, 757, 763, 766-768, 772, 773, 777, 782,  
 783, 785, 787, 788, 793, 795, 797, 799-801  
 PARNDORF 630  
 PASCANI 96, 98  
 PATÁCS 178  
 PEČ (Petch) (voir aussi Ipek) 265  
 PÉCS (voir aussi Fünfkirchen, Petchoui) 58, 178, 210, 316, 340, 342, 343, 352, 353, 613,  
 768  
 PÉCS-BÁNYATELEP 210, 353  
 PÉCSKA 482, 620  
 PÉCSVÁRAD 178, 340, 353  
 PÉLMONOSTOR 375  
 PELSÓC 382, 406, 407, 431, 546  
 PÉNINSULE BALKANIQUE 252  
 PERBENYIK (Parbenyk) 546  
 PERSIQUE, golfe 259, 276  
 PERECSENY 547  
 PERED 128  
 PERJÁMOS 483  
 PEST (voir Budapest)  
 PESTSZENTLŐRINC 521  
 PETCHOUI (voir aussi Fünfkirchen, Pécs) 274, 340, 791  
 PETERWARDEIN 16, 49  
 PETITE-VALACHIE 265, 310  
 PETROȘANI (Petrosani) (voir aussi Petrozsény) 281, 285, 286, 294  
 PETROGENI (voir Petrozsény)  
 PETROVA 383, 392, 408, 431  
 PETROZSÉNY (Petrogeni) (voir aussi Petroșani) 183, 397, 414, 508  
 PHILIPPOLI 18, 625, 787  
 PIROT 610  
 PITEȘTI (Pitesti) 79, 94  
 PLOIEȘTI (Ploiesti) 79, 92, 94, 96, 98, 99  
 PODGORITZA 18  
 POLISCH OSTRU (voir aussi Polska Ostrava) 58  
 POLA 38  
 POLGÁR 640

- POLOGNE 16, 20, 57, 173, 202, 324, 325, 345, 346, 362, 363, 370, 371, 377, 422, 425,  
 462, 463, 474, 490, 497, 513, 521, 553, 554, 562, 570, 578, 601, 667, 699, 703,  
 POLSKA OSTRAVA (voir aussi Polisch Ostrau) 58  
 POLTOVA 680  
 POLYANA 382  
 PONTAFEL 277  
 PORETCHKA 270  
 PORGÁNY 368  
 PORTES DE FER 16, 77, 251  
 POŽAREVAC 80  
 POZSONY (voir aussi Bratislava, Pressburg) 174, 361, 445  
 PRAGA (voir aussi Prague) 716  
 PRAGUE (voir aussi Praga) 3, 30, 54, 57, 61, 62, 107, 108, 111, 120, 125, 153, 154, 159,  
 212, 214, 215, 217, 371, 389, 411, 465, 472, 481, 500, 503, 505, 553, 569, 590,  
 591, 597, 598, 618, 619, 630, 633, 638, 642, 644, 658, 669, 671, 672, 675-677,  
 681, 695, 698, 702-705, 711, 718, 720-724, 726, 728, 730, 732, 733, 738, 739, 741,  
 742, 750, 770, 782, 784, 788  
 PRAHOVA 350  
 PRAVALENI-ORCHISOR 609  
 PRÉKOMOURIÉ 274, 275, 436, 460  
 PRESSBURG (Presbourg, Pressbourg) (voir aussi Bratislava, Pozsony) 57-59, 116, 119,  
 147, 162, 164, 166, 174, 205-207, 273, 360, 361, 382, 388, 403, 472, 553, 563,  
 631, 632, 672, 678, 681, 686, 689, 702, 705, 706, 721, 724, 725, 730, 733, 745  
 PREŠOV (voir aussi Eperjes) 58  
 PRINCKIPO 490  
 PRIZREND 18  
 PROCHE Orient 262  
 PRUTH 250, 251, 408  
 PRZEMYŚL (Przemysl) 447, 448  
 PUSTERTHAL 15  
 PUTNOK 206, 382, 404, 406, 546  
 PÜSPÖKBOGÁD 134  
 PÜSPÖKLAK 134

## R

- RAAB (voir aussi Győr) 59  
 RAAB (fleuve) 275, 276, 277, 460  
 RABÉ 368  
 RÁCKANIZSA 445  
 RÁCZORSZÁG (voir aussi Serbie) 271  
 RADKERSBURG 436, 445, 459  
 RADOMIR 71, 80, 91, 625  
 RAGUSE 71, 73, 74, 81

- RAHÓ 577  
 RAKASDIA 424  
 RAMNION 79  
 RASCIE (voir aussi Serbie) 264, 265, 271  
 RASDELNAIA 680  
 REBENBERG 583, 587  
 RECAȘ (Rekas) (voir aussi Temesrékas) 267  
 REKAS (voir Recaș)  
 RESICABÁNYA 270, 349, 424  
 RHEIN 553  
 RHIN 15, 32, 35, 36, 219, 221, 330, 334  
 RHODOPES 266  
 RIDICA (Rigyica) 584  
 RIMA 545  
 RIMASZOMBAT (voir aussi Rimavska Sobota) 58, 148, 155, 157, 360, 361, 406, 407, 545  
 RIMAVSKA SOBOTA (voir aussi Rimaszombat) 58  
 RÎMNICU VÎLCEA (Rimnic-Valcea) 94  
 RIMNIK (voir Rîmnicu Sărat)  
 RÎMNICU SĂRAT (Rimnik) 76, 79  
 RODELBERG 277  
 ROMAN BENCSEK (voir Felsőbencsek)  
 ROME 89, 108, 111, 127, 132, 171, 184, 218, 463, 542, 564, 588, 600, 601, 654, 655, 656, 669, 674, 677, 703, 750, 782  
 ROMHÁNY 382  
 RONYVA 546  
 ROUMANIE 9-11, 13, 18, 21, 31, 34, 42-44, 49, 53, 57, 60, 61, 65, 66, 70, 75, 76, 79, 81, 86, 89-92, 95-100, 103, 104, 106, 107, 126, 129, 135, 136, 140, 157-160, 169, 171, 172, 176, 177, 179, 180, 182-185, 190, 191, 196-201, 206, 209, 221, 227, 228, 231, 233, 241, 242, 244, 248-255, 257, 259, 261, 264, 267, 269, 270, 290, 291, 295-303, 307-315, 317, 319-326, 328, 336-339, 341, 344-347, 349, 350, 354-357, 362, 366-369, 376-380, 385, 386, 391, 396, 397, 408, 414-416, 418, 420-430, 433-439, 447, 454, 456-458, 462, 463, 471, 473, 474, 480, 486, 487, 490, 493, 494, 508, 509, 512, 513, 516, 544, 547, 548, 553, 554, 556, 558, 561, 562, 566, 567, 569, 570, 576-584, 587-588, 591, 596, 598, 600, 524, 626, 627, 636, 637, 639, 640, 645-647, 649, 650, 653, 664-666, 673, 682, 686-688, 694, 695, 700-702, 713, 715, 729, 731, 741, 749-754, 757-759, 761, 763, 771, 773, 781, 784, 785, 794, 795, 797, 798, 803, 805, 807, 808  
 ROUSKA KRAINA 662, 663, 752  
 ROUSTCHOUK (Routchchouk) 19, 73, 74, 81, 89-91, 93, 94  
 RÖSZKE 482, 584  
 RUMBURG 548, 549, 628  
 RUSSIE (voir aussi Russie-Soviétique) 9, 10, 17, 31, 40, 49, 52, 56, 65, 77, 96, 106, 140, 153, 157, 159, 170, 176, 177, 180, 184, 185, 189, 199, 200, 215, 227, 228, 258, 259, 261, 334, 344, 345, 450, 454, 455, 461, 487, 490-492, 494, 498, 512-514, 526, 541, 554, 555, 570, 587, 597, 600, 601, 626, 657, 663, 667, 702, 721, 779, 795,

RUSSIE-SOVIÉTIQUE (voir aussi Russie) 65

RUTHÉNIE 322, 377, 403, 662

## S

ŞAGU (?) (Segenth) 270

SAINT-GERMAIN (voir Saint-Germain-en-Laye)

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Saint-Germain) 638, 657, 761

SAINT-GOTHARD (voir aussi Szentgotthárd) 275, 277, 375, 460

SAINT-JEAN DE MEDUA 49

SAINT-LOERINZ (voir aussi Szentlőrinc) 178, 274

SAJÓ 360, 382, 382, 385, 392, 402, 406, 407, 431, 545, 546

SAJÓGÖMÖR 680

SALAGIU (voir Sălaj)

SĂLAJ (Salagiu) (voir aussi Szilágy) 253

SALGÓTARJÁN 211, 238, 382, 405, 406, 431, 545, 737

SALONIQUE 6, 13, 18, 34, 42-44, 60, 61, 70-72, 75, 76, 79-82, 89, 90, 96, 97, 99,  
104-106, 109, 122, 133, 136, 140, 144, 147, 157, 175, 184, 186, 188, 204, 209,  
211, 229, 233, 262, 287, 288, 417, 559, 574, 795

SALZBOURG 33, 53

SAMBOR 450

SAMOS (voir Szamos)

SAMOVITCH 19

SÁNDORFALVA 482

SANKT-DONAT 277

SANKT-JOHANN 277

SANKT-MARTIN 277

SANTOVO (voir aussi Szantova) 272

SARAJEVO (voir aussi Sarayévo) 80, 642

SARAYÉVO (voir aussi Sarajevo) 49, 259

SÁROS 128

SASENO 30

SÁTORALJAÚJHELY 211, 382, 385, 386, 390-394, 402-405, 407, 416, 431, 447, 456, 546,  
638, 643, 680

SATU MARE (voir aussi Szatmárnémeti) 140, 146, 186, 226, 248, 293, 299, 317, 620,

SAVE 81, 262, 348, 355

SAXE 46, 497

SCHAUMBURG 274

SCUTARI 18, 81, 259

SEBASTOPOL 99, 106

SEBES (voir aussi Kissebes et Nagysebes) 284

SEBES-KÖRÖS (voir aussi Chris rapide) 447, 567

SECEANI 270

SEINE 389

- SEMENDRIA 71-74, 77, 80, 83  
 SEPSISZENTGYÖRGY 598  
 SERBIE (voir aussi Rácország, Rascie) 10, 12, 18, 23, 30, 39, 40, 49, 50, 69, 71, 73, 79,  
 81, 114, 115, 129, 160, 168-170, 184, 185, 190, 198-200, 205, 233, 248, 252,  
 257-259, 261-266, 268-270, 291, 307, 308, 310-314, 338, 339, 349, 350, 354,  
 355-358, 366-368, 387, 415, 416, 422-426, 428-430, 435, 436, 458, 481, 506, 508,  
 516, 562, 569, 570, 583, 591, 609-611, 624, 686, 757, 768, 773  
 SERETH 79, 98, 408  
 SEVERIN 265, 310  
 SIBÉRIE 17, 252, 742  
 SIBIU (voir aussi Hermannstadt, Nagyszeben) 202, 278-281, 283, 285-290, 294, 296, 331,  
 342, 609, 653  
 SICILIA 80  
 SIGHETUL MAREMUREȘULUI (voir aussi Máramarossziget) 140, 146  
 SIKLÓS 274  
 SILÉSIE 58, 63, 360, 548, 549, 676  
 SILISTRIE 93  
 SINAIA 76, 94, 103  
 SISEK 128  
 SKOMLIA 270  
 SLATINA 94  
 SLAVONIE 61, 68, 79, 178, 274, 458, 571  
 SLOVAQUIE 56, 111, 117, 120, 122, 128, 133, 148, 155, 160, 173, 222, 359, 382, 388,  
 389, 393, 394, 403, 448, 449, 451, 465, 471, 485, 497, 498, 501, 503, 544, 547,  
 619, 676, 678, 684, 685, 689, 697-699, 707, 720, 721, 729, 730, 735, 737, 740,  
 741, 755, 770, 783, 784, 789  
 SLOVÉNIE 276, 508, 571, 601  
 SLOVENSKE GORICÉ (Slovenské Goritsé) (voir aussi Windisch-Büheln), 275  
 SMYRNIE 49  
 SOBORSIN 230, 287, 414  
 SOČA (Sotcha) 262  
 SOFIA 18, 19, 71, 73, 74, 81, 89, 91, 93, 115, 524, 600, 625, 642, 787  
 SOLYMOS 128  
 SOMBOR (voir aussi Zombor) 272, 274  
 SOMEȘ (Somesh) (voir aussi Szamos) 253  
 SOMOGY (comiat) 273, 375, 433, 459, 791  
 SOMOGYSZENTMIKLÓS (Somogy) (voir aussi Horvát Miklós) 178, 353  
 SOMOGYUDVARHELY (Udvarhely) 277  
 SOPRON (voir aussi Oedenburg) 613  
 SÓSD (Sosd) 267  
 SOTCHA (voir Soča)  
 SPALATO 48, 81  
 SPIŠSKÉ VLACHY (Treylach) 711, 727  
 STANESTI 91  
 STANISLAU 320

- STARA ZAGORA 90  
 STERBETZ 270  
 STOCKHOLM 107  
 STOG 250  
 STRASBOURG 15, 793  
 STROUMA (voir aussi Struma) 262  
 STRUMA (voir aussi Strouma) 6, 19, 81  
 STRUMITSA 625  
 STRYJ 376, 408, 447, 448, 450, 532  
 STYRIE 275  
 STULIMAR 757  
 SUBOTICA (voir aussi Mariatheresiapol, Szabadka) 68, 272, 791  
 SUCEAVA 96, 98, 376  
 SUISSE 5, 14, 19, 59, 112, 132, 213, 554, 571, 599, 740  
 SULEM (voir Sulm)  
 SULM (Sulem) 277  
 SVINJKA (Svinika) 270  
 SVIŠTOV (Sistevo, Sistov) 19, 80, 81, 90, 91, 252  
 SYRMIE 16, 266, 269  
 SZABADKA (voir aussi Mariatheresiapol, Subotica) 68, 72, 78, 80, 114, 138, 178, 179, 272, 314, 355, 356, 364, 365, 368, 374, 414, 459, 492, 508, 539, 584, 611  
 SZABOLCS (comitat) 441  
 SZABOLCS (voir Mecsekszabolcs)  
 SZALÓKA 548  
 SZAMOS (Samos) (voir aussi Someș) 251, 299, 359, 369, 380, 399, 400, 568, 592, 596, 638  
 SZANTIESKA 711, 727  
 SZANTOVA (voir aussi Santovo) 584  
 SZÁSZRÉGEN 346  
 SZÁSZSEBES 325, 326  
 SZATMÁR 253, 299, 441  
 SZATMÁRNÉMETHI (voir aussi Satu Mare) 141, 242, 245, 293, 297, 300–302, 313, 319–324, 326, 330, 334–337, 346, 359, 369, 376, 378, 379, 398–400, 409, 413, 414, 422, 425, 456, 457, 465, 547, 577, 578, 614, 757, 796, 799, 801–803  
 SZEDERKÉNY 277  
 SZEGED (Szegedin) 134, 164, 178, 182, 183, 231, 251, 273, 300, 312, 313, 326, 330, 334, 335, 338, 346, 348, 356, 359, 364–369, 374, 399, 401, 412–415, 423, 424, 429, 439, 452, 453, 459, 468, 479, 481, 482, 483, 488, 501, 508, 511, 522, 524, 528, 542, 555, 557, 565, 569, 579, 583, 593, 598, 603, 609, 611, 612, 615, 621, 622, 624, 640, 641, 643, 648, 651–654, 660, 661, 668, 669, 675, 679, 681, 683, 689–692, 701, 712–715, 734, 735, 755, 765, 767, 768, 784, 786, 789–792  
 SZÉKELYHÍD 336, 378  
 SZÉKELYUDVARHELY 598  
 SZEMENYE (Felsőszemenye) 277  
 SZEMLAK (?) 312, 313

- SZENTA 277  
 SZENTES 642, 771  
 SZENTGOTTHÁRD (voir aussi Saint-Gothard) 275, 277  
 SZENTGYÖRGY (Tótszentgyörgy) 178  
 SZENTIVÁN (Alsó-, Felső-) 584  
 SZENTLŐRINC (voir aussi Saint-Loerinz) 134, 210  
 SZENTMIHÁLY 178  
 SZÉPVÍZ 110  
 SZERBCSANÁD 242  
 SZIGETVÁR 134, 178  
 SZILÁGY (voir aussi Sälaj) 253, 637  
 SZINERVÁRALJA 398  
 SZINYAKA 382  
 SZOB 382  
 SZOBRÁNC 128, 166  
 SZOLNOK 640, 681, 732, 771  
 SZOLNOK-DOBOKA 637  
 SZOMOLNOK 128, 166
- T
- TAMIS (comitat) (voir aussi Temes, comitat) 268  
 TAMIS (joupiana) 264, 267  
 TARASZ 376  
 TÁRKÁNY (voir Nagytárkány)  
 TARNOPOL 450  
 TARVIS, Col de 15  
 TASNÁD 378  
 TASNÁDSZÁNTÓ 336  
 TCHÉCOSLOVAQUIE (Tchéco-Slovaquie) 5, 125, 233, 302, 319, 321, 322-324, 337, 360, 361, 363, 376-379, 381-386, 389-392, 402, 404, 405, 407, 410, 411, 422, 431, 432, 440, 450, 463, 485, 513, 545-548, 562, 570, 590, 596, 601, 624, 629-633, 645, 663-666, 694-696, 698, 699, 717, 719, 729, 731, 732, 740-742, 749, 753, 759, 773, 808  
 TCHERNOMÈNE 259  
 TEMES (comitat) (voir aussi Tamis) 308-310, 354, 507  
 TEMES (fleuve) 348, 355, 425, 427, 434, 583  
 TEMESRÉKAS (voir aussi Recaş) 270  
 TEMESKUTAS 434, 435  
 TEMESVÁR (voir aussi Temichvar) 16, 49, 74, 119, 133, 162, 167, 168, 195, 241, 242, 250, 252, 255, 310-313, 315, 338, 348, 355, 366-368, 408, 414, 415, 423, 424, 426-428, 433-435, 439, 452, 481-483, 496, 508, 509, 552, 559, 571, 573, 579, 583, 588, 611, 615, 625, 675  
 TEMICHVAR (voir aussi Temesvár) 263, 265-267

- TERÉZ-CSATORNA (voir aussi Thérèse, Canal) 314  
 TERNOVA 680  
 TESA 628  
 TESCHEN (voir aussi Tešín) 58, 63, 139, 140, 201, 389, 441, 448  
 TEŠÍN (Tesin) 58, 672, 722  
 TESMAG (?) 628  
 THEISS (voir aussi Tisza) 110, 126, 167, 168, 178, 242, 250-253, 256, 262, 263, 270,  
 271, 276, 277, 359, 369, 382, 399 (?), 400, 407, 482, 498, 621, 623, 624, 638-640,  
 642, 643, 645-647, 649, 655, 662, 671, 680, 681, 691, 716, 718, 730, 732, 738,  
 739, 749, 754, 758, 761, 765, 769, 771, 785, 792, 807, 808  
 THÉRÈSE, Canal (voir aussi Teréz-csatorna) 314  
 THRACE 505  
 TIENTSIN 748  
 TIMOK (fleuve) 252, 257, 262  
 TIMOK (province) 348, 349, 437, 576  
 TIRANA 18  
 TIRASPOL 680  
 TÎRGOVIȘTE 79  
 TÎRGU JIU 79, 94, 715  
 TIRNOVO 89, 90, 96  
 TISZA (voir aussi Theiss) 68, 162, 298-300, 311, 313-315, 336, 338, 339, 345, 346,  
 348-350, 355, 356, 364-368, 374, 408, 414, 422-429, 434, 435, 439, 459, 546-548,  
 577-579, 584, 636, 637, 717, 743, 752, 767, 791, 793, 794  
 TISZACSEGE 640  
 TISZADOB 342  
 TISZAFÜRED 640, 642, 681  
 TISZALÖK 638, 642  
 TISZALUC 689, 732, 733, 743  
 TISZAÚJLAK 337, 408, 409, 416, 422, 456, 457, 548, 577, 578  
 TOBLACH 15  
 TOGYER 434  
 TOKAJ 640, 704, 771, 807  
 TORDA 206  
 TORDA-ARANYOS 637  
 TORNA 382, 406, 431, 546  
 TORNYA 456, 457  
 TORONTAL (joupania) 264, 267  
 TORONTÁL (comitat) 265, 268, 308-310, 312, 313, 348, 350, 507  
 TORONTÁLSZÉCSÁNY 415, 425, 434  
 TÓTKOMLÓS 568, 592, 596  
 TÖRÖKBECSE 367  
 TÖRÖKSZENTMIKLÓS 640, 642  
 TÖKETEREBES 128, 166, 403, 724

- TRANSYLVANIE (voir aussi Ardéal) 5, 14, 16, 21, 42, 43, 49, 63, 79, 86, 89, 94, 95, 106,  
 108, 110, 126, 135, 140, 142, 145-147, 149, 157-159, 162, 166, 169, 175, 177, 182,  
 184, 186, 187, 190, 191, 199-201, 203, 205, 219, 222, 224, 226-228, 232,  
 241-244, 245-248, 250, 252-256, 264-266, 278-280, 285-288, 290-292, 294-302,  
 306, 308, 310, 313, 315-320, 322-326, 328-332, 334-338, 341, 342, 345-348,  
 350-353, 358, 359, 365-367, 369, 376, 378, 397, 408, 413, 418, 420-422, 425-427,  
 437, 439, 453, 460, 463, 469, 475, 476, 479, 480, 487, 490, 491, 498, 514, 516,  
 517, 544, 555, 561, 570, 572, 575-580, 594, 596-598, 600, 603, 606, 608, 609, 625,  
 636, 637, 640, 680, 682, 685, 691, 707, 751, 755, 757, 761, 771, 785, 786,  
 793-807  
 TREBUZA (Trebasa) 250  
 TRENTE 33  
 TRENČÍN (Trentschin) 389  
 TRENTIN 7, 8, 30  
 TRENTSCHIN (voir Trenčín)  
 TREUTELEIN 702  
 TREYLACH (voir Spišské Vluchy)  
 TRIANON 793  
 TRIESTE 7, 8, 30, 33, 49, 53, 54, 57, 59, 502, 523  
 TRIGLAY 266  
 TSÉLOVETS (voir Celovec)  
 TÚR (Tur) 547  
 TURC. ST. MARTIN (voir Túrócszentmárton)  
 TURKA 450  
 TURNU-MAGURELE 91  
 TURNU-SEVERIN 79  
 TÚRÓCSZENTMÁRTON (Turc. St. Martin) 697, 698  
 TURQUE 6, 8, 9, 10, 11, 35, 40, 82, 99, 258, 262, 626, 779, 787  
 TURTUCAIA 93  
 TYROL 30, 46, 217
- U
- UDINE 33  
 UDVARHELY 637  
 UDVARHELY (Somogyudvarhely) 277  
 UGOCEA (voir aussi Ugocea) 253  
 UGOCSA (voir aussi Ugocea) 253  
 ÚJFALU (Németújfalú) 277  
 ÚJPANÁD 482  
 ÚJSÁSZ 792  
 UKRAINE 10, 16, 34, 49, 57, 65, 79, 96, 99, 106, 361, 377, 449, 450, 452, 513, 554,  
 570, 662, 663, 667  
 UNG (comitat) 360

UNG (rivière) 148, 155, 157, 360, 382, 383, 407, 431, 546, 547  
 UNGVÁR 116, 360, 382, 404, 547, 633, 634  
 UPEK (Upor?) (voir Fülele) 211  
 URJIBATS 79  
 USKUB 74  
 USKUB 80  
 USZOD 605  
 UZSOK passe de (étroit de), 155, 360, 382, 393, 547, 658  
 ÜSZÖG 210

## V

VÁC (voir aussi Vacov, Waitzen) 58, 689  
 VACOV (voir aussi Vác, Waitzen) 58  
 VADNA 672  
 VÁG 360, 382, 388, 389, 402  
 VAJÁN (Vajan) 382, 403  
 VALACHIE 34, 49, 80, 81, 90, 91, 96, 99, 253, 266, 346  
 VALENI 103  
 VALKÁNY 366, 368, 434, 435  
 VALONA 30  
 VALPOVO 375  
 VÁMOSFALVA 680  
 VARADIA 315, 583  
 VARAGEDINE (voir Varaždin)  
 VARASD (Apátvarasd) 178  
 VARAŽDIN (Varagedine) 276  
 VARDAR 80, 262, 263, 271, 354  
 VÁRI 378, 379  
 VARNA 11, 18, 80, 82, 93, 251, 625, 691  
 VARSOVIE 371, 782  
 VÁSÁROSNAMEŇY 251, 326, 330, 335, 359, 369, 378, 379, 383, 399, 400  
 VASLUI 66, 99  
 VATINA (Vattina) 434, 435, 583  
 VEGLES (?) 725  
 VEJTE 579, 582  
 VELIKA GRADISTA 315  
 VELIKA KIKINDA (district) (voir aussi Kikinda, district) 265  
 VÉMÉND 134  
 VENISE 38  
 VERCHATZ (voir Vršac)  
 VEREBÉLY 128  
 VERRIA 81

- VERSAILLES 9, 18, 21, 23, 34, 35, 39, 45, 48, 55, 108, 116, 120, 142, 153, 155, 160,  
 166, 227, 330, 370, 371, 451, 476, 490, 512, 560, 591, 599, 624, 653, 658, 673,  
 736, 757, 787, 804  
 VERSEC (voir aussi Vršac) 80, 310, 315, 355, 357, 367, 368, 407, 408, 416, 422-428,  
 433, 434, 579, 583  
 VÉSZTŐ 380  
 VETERANI 270  
 VICINIC 583, 588  
 VIDIN 71, 73-75, 81  
 VIENNE 5, 42, 47, 51, 52, 54, 56, 59, 73, 77, 80, 106, 108, 153, 201, 212-215, 217,  
 266, 267, 274, 286, 323, 348, 349, 463, 497, 503, 523, 552, 553, 559-566, 568,  
 569, 573, 575, 591, 595-598, 612, 613, 634, 638, 643, 647-649, 651-657, 661, 668,  
 669, 672-674, 677-679, 686, 688, 690, 693, 696, 697, 703, 704, 706, 707, 721, 735,  
 740, 741, 744-747, 750, 751, 754, 761, 763, 766-768, 771, 773, 774, 782, 784-786,  
 792, 808  
 VIHORLÁT 128  
 VILLACH (voir aussi Beljak) 33, 277  
 Visó 547  
 VISZLÓ (Diósvizsló) 277  
 VITTORIO 40  
 VIZO (voir aussi Visó) 250  
 VOLGA 660  
 VOLOSCA 15  
 VRANY 434, 435  
 VRŠAC (Verchatz) (voir aussi Versec) 79, 242, 263, 267  
 VULCAN 285  
 VULONA 396  
 VUMBESTI 103

## W

- WAITZEN (voir aussi Vác, Vacov) 58  
 WALDGEBIRGE 383  
 WALFNITZ 277  
 WASHINGTON 3, 23, 89, 111, 127, 132, 137, 171, 184, 601, 669, 766  
 WEIMAR 677  
 WEISSKIRCHEN (voir aussi Bela Tzrkva, Fehértemplom) 311, 312, 315  
 WIENER-NEUSTADT 562, 597, 613, 686  
 WINDISCH-BÜHELN (voir aussi Slovenske Gorice) 275, 436

## X

- XANTHI 787

Y  
 YUGOSLAVIE (Yougo-Slavie) 63, 163, 179, 198, 222, 232-234, 314, 338, 351, 364, 365,

368, 374, 375, 409-411, 423, 433-437, 439, 440, 458-460, 462-464, 506, 562, 569,  
 571, 576, 579, 582-584, 587, 588, 591, 596, 598, 601, 602, 612, 627, 664, 665,  
 670, 672, 687, 688

YPEK (voir Ipek)

YSER 40

Z  
 ZADORLAC (voir Zádorlak)

ZÁDORLAK (Zadorlac) 270, 277

ZAGREB (voir aussi Agram) 484, 495, 502, 642

ZÁHONY 643

ZAJECAR 74, 75

ZÁKÁNY 274

ZALAU (voir aussi Zilah) 278, 280, 282, 283, 287, 288, 292, 317

ZÁM 226, 235, 243, 245, 285, 294, 306, 317, 325, 326, 446, 481, 609, 801, 803

ZEMPLÉN 128

ZENTA 80, 423, 434, 435, 483, 640

ZICHYFALVA 367, 368, 423

ZILA 277

ZILAH (voir aussi Zalau) 204, 226, 227, 229, 230, 235, 243, 245, 246, 278, 306, 325,  
 326, 331-333, 351, 353, 414, 417, 418, 446, 567, 800, 801, 803, 805

ZIMÁNDÚFALU 482

ZIMNICEA 91

ZLUTIȚA (Zlutica) 583, 587

ZNAMENKA 680

ZOMBOR (voir aussi Sombor) 80, 356, 364, 365, 374, 459, 613

ZSIBÓ 186, 243, 283, 609, 799, 800

ZSITVA 128

ZSOMBOLYA 368, 415, 424, 428, 434, 435, 583

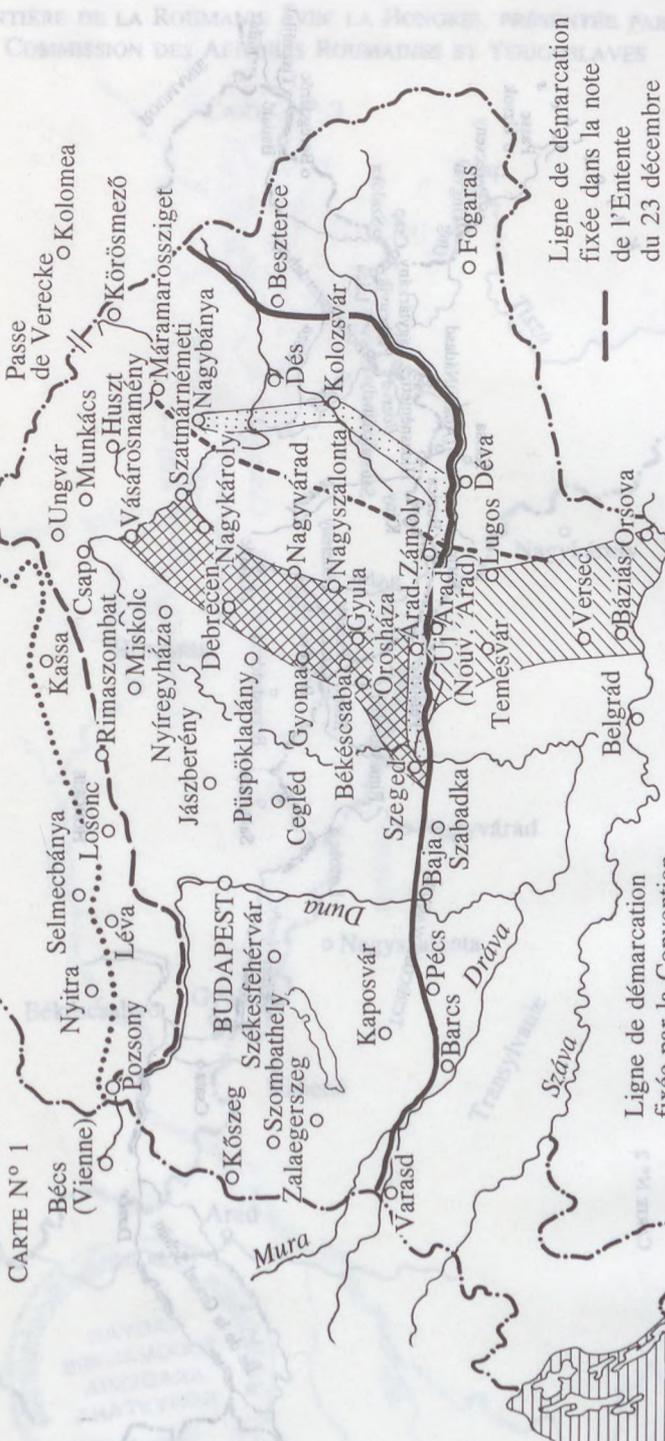
ZSURK 643

ZVOLEN 697

X

LIGNES DE DÉMARICATION EN HONGRIE,  
EN 1918-1919

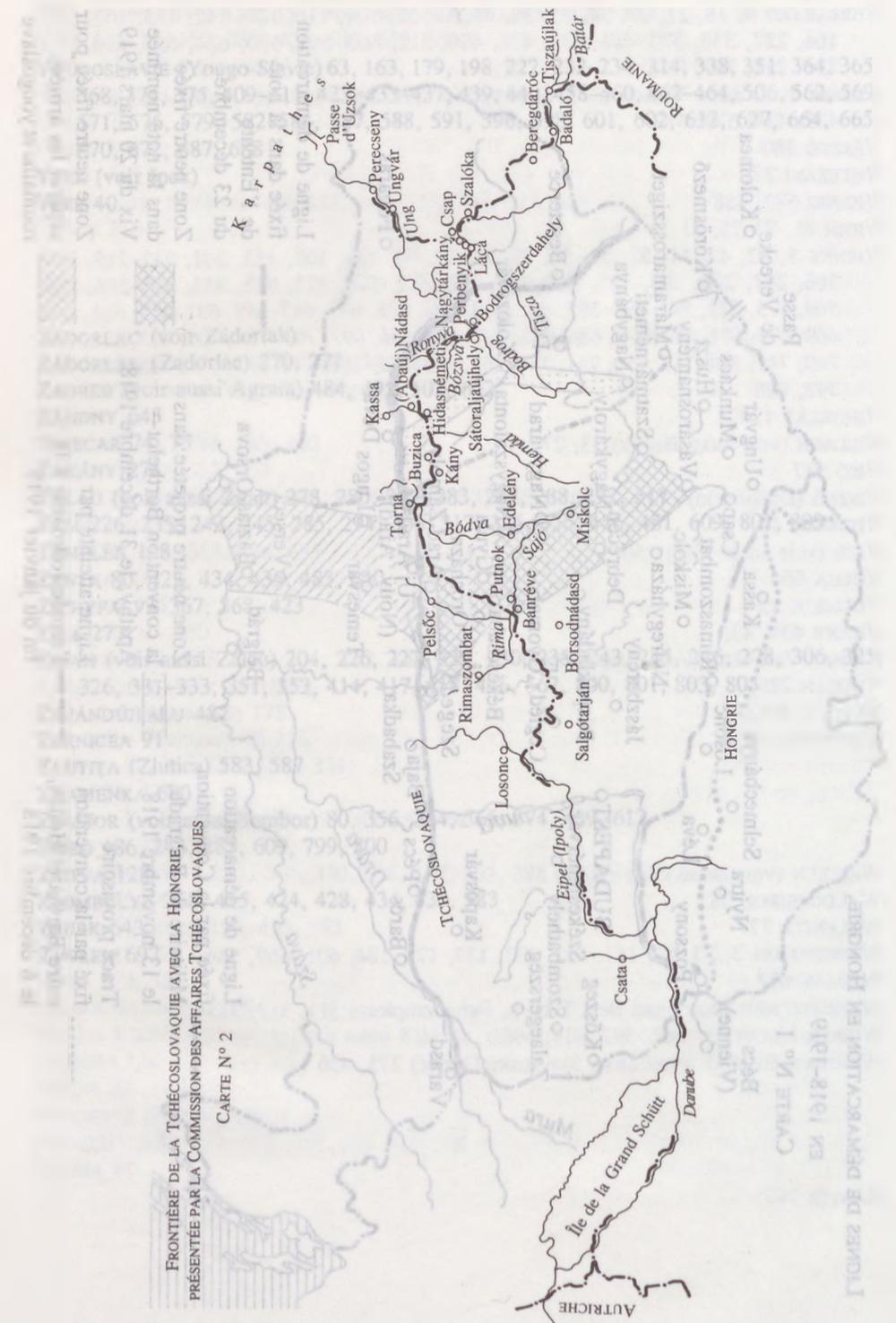
CARTE N° 1



- ..... Tracé provisoire fixé par la convention entre Bartha et Hodža, le 6 décembre 1918
- Ligne de démarcation fixée par la Convention Militaire de Belgrade, le 13 novembre 1918
- Ligne de démarcation projetée dans la convention Berthelot—Apáthy, le 31 décembre 1918
- Ligne atteinte par l'armée roumaine à la fin du janvier 1919
- Ligne de démarcation fixée dans la note de l'Entente du 23 décembre
- Zone neutre fixée pour séparer les armées roumaine et yougoslave
- Zone neutre fixée dans la note nommée Vix du 20 mars 1919
- Zone neutre fixée par la convention Berthelot—Apáthy, le 31 décembre 1918
- Zone neutre atteinte par l'armée roumaine à la fin du janvier 1919

FRONTIÈRE DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE AVEC LA HONGRIE,  
PRÉSENTÉE PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES TCHÉCOSLOVAQUES

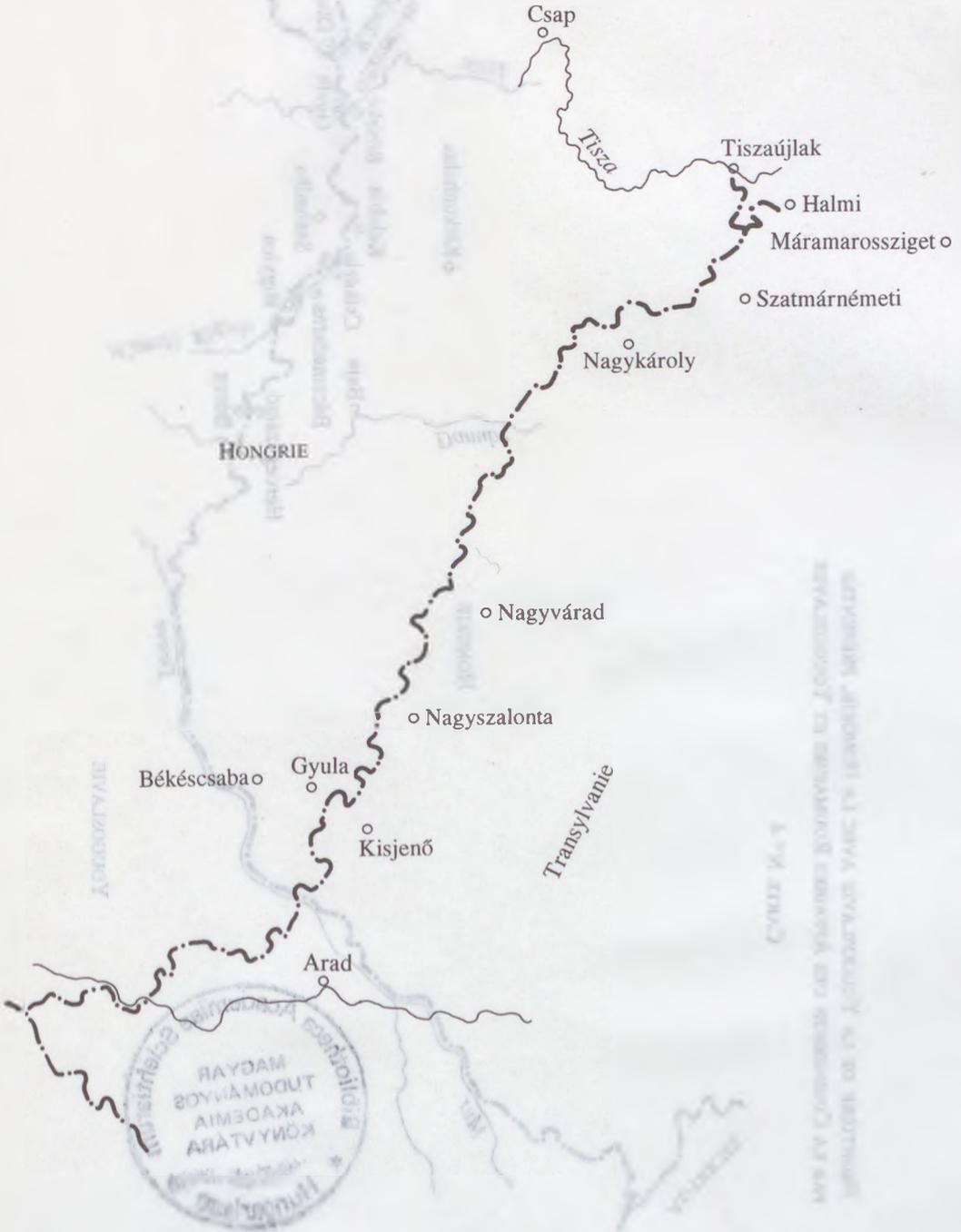
CARTE N° 2



FIGURES DE DÉMYCATION EN HONGRIE

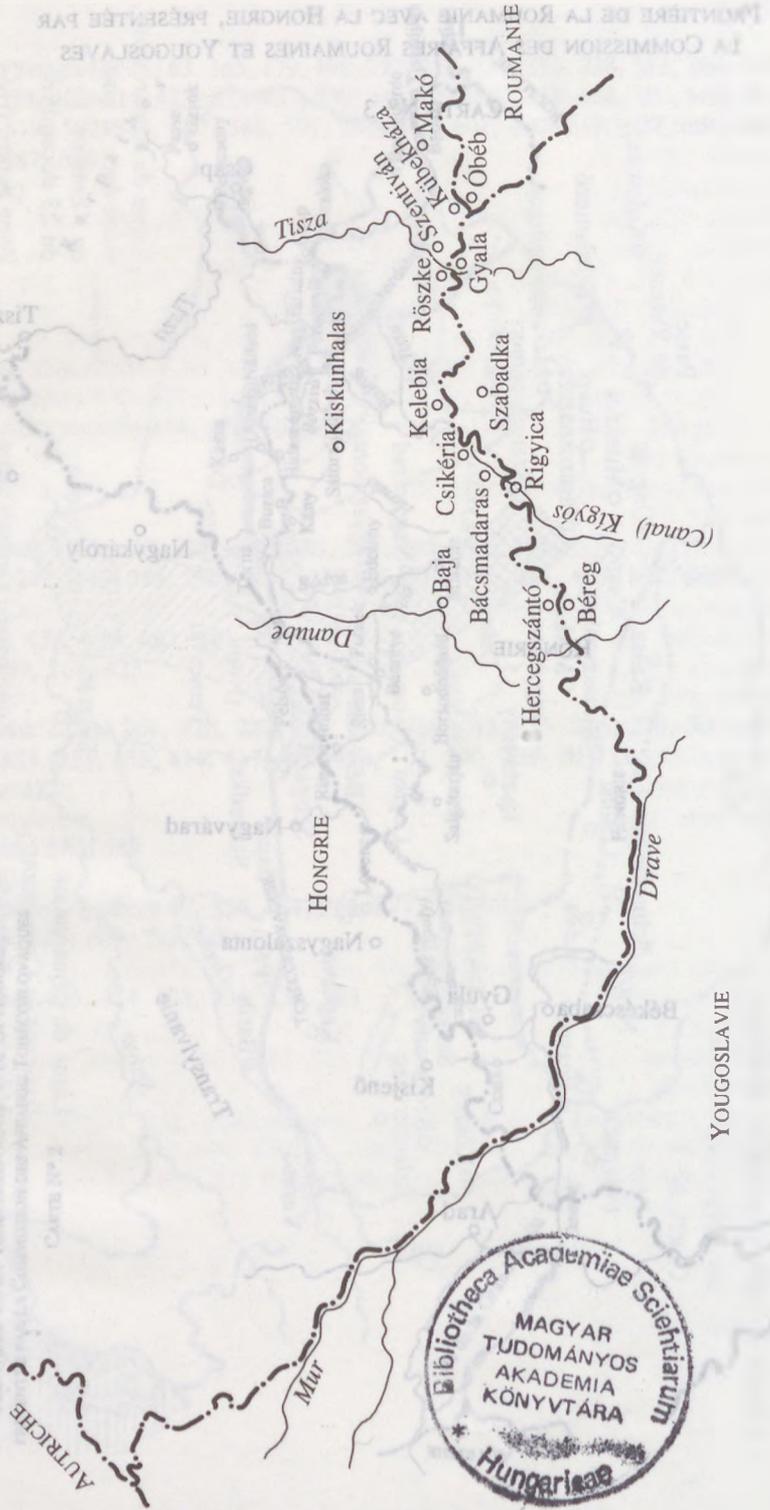
FRONTIÈRE DE LA ROUMANIE AVEC LA HONGRIE, PRÉSENTÉE PAR  
LA COMMISSION DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES

CARTE N° 3



FRONTIÈRE DE LA YOUGOSLAVIE AVEC LA HONGRIE, PRÉSENTÉE  
 PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES

CARTE N° 4



FRONTIÈRE DE LA ROUMANIE AVEC LA HONGRIE, PRÉSENTÉE PAR  
 LA COMMISSION DES AFFAIRES ROUMAINES ET YOUGOSLAVES







984

7450, —





696650

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS  
SUR L'HISTOIRE DU BASSIN DES CARPATES

I

OCTOBRE 1918  
AOÛT 1919